Le littoral de la Province Nord en Nouvelle-Calédonie: Quel développement durable ?

Dolorès Bodmer

▶ **To cite this version:**

Dolorès Bodmer. Le littoral de la Province Nord en Nouvelle-Calédonie: Quel développement durable ?. Géographie. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2011. Français. NNT : . tel-00641510

HAL Id: tel-00641510

https://theses.hal.science/tel-00641510

Submitted on 16 Nov 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Province Nord

Nouvelle-Calédonie

UNIVERSITÉ

MICHEL DE MONTAIGNE BORDEAUX 3

ÉCOLE DOCTORALE MONTAIGNE-HUMANITES ED 480
ÉQUIPE UMR 5115 LAM

THÈSE présentée par **Dolorès BODMER**

Soutenue le 29 juin 2011

Pour obtenir le grade de **Docteur de l'Université Michel de Montaigne**
Discipline **GEOGRAPHIE**

Sous la direction de
M. BART François, Professeur de Géographie émérite, Université de Bordeaux 3

Membres du jury :

M. ANTHEAUME Benoît	Directeur de recherche émérite, Institut de Recherche et de Développement (IRD)
M. HUETZ DE LEMPS Christian	Professeur de Géographie émérite, Université Paris IV Sorbonne
M. JAUZE Jean-Michel	Professeur de Géographie, Université de la Réunion
M. LEBIGRE Jean-Michel	Professeur de Géographie émérite, Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC)
M. CALAS Bernard	Professeur de Géographie, Université de Bordeaux 3

Photo de couverture : Lever de soleil sur la côte Est (*Tiakan* Ponérihouen), auteur anonyme, 24/04/2011

Aide

Modération
Encouragements
Sincérité

Patience
Ressources
Opiniâtreté
Constance
Honnêteté
Energie
Soutiens

Sans ce cocktail dynamique, je n'aurais pas pu achever ce travail !

Résumé

Le concept de « développement durable » est une notion globale à la mode et de plus en plus controversée, relativement à son usage depuis 1992. Les acteurs politiques et économiques en Nouvelle-Calédonie, comme ailleurs dans le monde, utilisent souvent ce concept dans leur discours, particulièrement à partir de 2004. Toutefois bien qu'à l'échelle mondiale, celui-ci revêt une forte connotation environnementale, en Province Nord de la Nouvelle-Calédonie, collectivité *sui generis*, il expose d'autres réalités. Notre recherche porte sur l'application de ce concept au littoral de la Province Nord où d'autres formes de développement et de gestion sont observées. Le cadre de l'Accord de Nouméa offre à la Province Nord des compétences élargies depuis environ 10 ans. Elle peut désormais mettre en œuvre des politiques concernant son territoire et elle a fait le choix d'accorder sa priorité au secteur minier et sa future industrie. Comment considère-t-elle son littoral ? Dans cet espace rural, le littoral expose plusieurs réalités complexes que nous avons tenté d'appréhender selon les représentations et les territoires (leur organisation et de leur gestion), ainsi que par le biais des politiques publiques et de leur mise en œuvre. Convient-il d'emprunter un modèle de gestion extérieur pour les économies océaniennes, alors même que des solutions sont possibles localement et selon leurs modèles ? La recherche d'équilibre territorial et d'avenir commun entre les groupes (Kanak, Caldoches, Occidentaux) est primordiale et c'est ce a quoi cette thèse s'est attachée. Le réel développement durable pour la Province Nord passe ainsi par une plus grande prise en compte de ces populations et de son territoire, notamment avec les échéances politiques (2014). Equilibre territorial qui devrait davantage valoriser le littoral et ses ressources au même titre que celles de la montagne. Le souhait politique d'une participation de sa population afin de définir une gestion plus adéquate, est-il envisageable ? L'aquaculture, le tourisme et la pêche l'illustrent. La complexité de ces territoires, des représentations et des politiques associées, constituent toute la trame à ce travail.

Mots-clef : Nouvelle-Calédonie, Province Nord, Littoral, Développement durable, Représentations, Territoires, Gestion, Politique publique, *Kanak, Caldoche*.

Abstract: *The concept of "sustainable development" is an in fashion and global notion which is more and more debated, according to its use since 1992. The political and economic parties in New Caledonia, as elsewhere in the world, often use this concept in their speech, particularly since 2004. However although at the world level, this notion carries a strong environmental connotation, in the North Province of New Caledonia, a "sui generis" community, it shows other realities. Our work concerns the application of this concept in the Coast of the North Province where other forms of development and management are taking place. Within the frame of the Noumea Agreement, this place has been awarded a widened competence for approximately 10 years. There can henceforth be implemented territory-oriented policies and the priority was given to the mining sector and to the prospective industry. What consideration is then given to the Coast? In this rural area, the Coast displays several complex realities for which a clear understanding induced an analysis of representations and territories (how they are organized and managed by the public policies and how they are actually applied). From these representations originating from the territories, our analysis is interested in understanding the role of public policies and the way they have been implemented. Is it suitable to copy an outside model for the management of oceanian economies, while local solutions are available through their models? The search for territorial balance and for common future among the groups (Kanak, "Caldoches", Westerners) is essential, and that is what this dissertation focuses on. The real sustainable development for the North Province thus goes through a bigger consideration of these populations and its territory, in particular with the 2014 referendum. This territorial balance should more value the Coast and its resources in the same way as those of the mountain. Could the provincial political wish to see the population take part in the definition of a most adequate management be possible? Aquaculture, tourism and fishing activities give some evidence to this position. The complexity of these territories through their representations and the policies attached to it constitute the framework of this research.*

Key-words : *New Caledonia, North Province, Coastal region, Sustainable development, Representations, Territories, Management, Public policy, Kanak, "Caldoches".*

Avant-propos et remerciements

L'élaboration de cette thèse n'aurait pas été possible sans soutien. Il m'aurait donc été difficile de ne pas dire quelques mots sur vous tous qui avez été les coraux luminescents de ma balade sous-marine. Certes, il s'agit d'un long travail personnel, mais il n'aurait jamais été envisageable sans vous tous, qui m'avez soutenue, ne serait-ce que par votre présence, un regard, un sourire, un geste amical et surtout par vos paroles !
Lorsqu'en 2001, j'achevais tout juste mon TER de Maîtrise, je n'aurais jamais pensé que mes pas me guideraient vers une thèse de Doctorat. Cette lueur qui au loin dans la pénombre de ce tunnel méandreux me titillait est enfin à portée de mes yeux, je la ressens même au bout de mes doigts…Et là, on se dit "enfin j'y suis arrivée", mais à quel prix ! Mais n'est-ce là que l'aboutissement d'un projet ? N'est-ce pas plutôt le commencement d'une autre aventure…

Avant tout, je tiens à vous exprimer ma profonde reconnaissance, **Professeur François BART**, qui avez bien voulu diriger ce travail et qui m'avez donné votre confiance, malgré la distance et mon caractère plutôt réservé. Depuis la maîtrise, vous n'avez cessé de me soutenir de vos judicieux conseils et cela maintenant depuis plus de 10 ans. Vous avez été vraiment patient à mon égard, à cela je ne sais que dire, sinon grand Merci, même si le mot peut sembler fade, compte tenu de votre investissement dans mes différents travaux. Je m'incline devant tant d'expérience et de savoir…

Je vous remercie également, **Professeur Jean-Michel LEBIGRE**, de m'avoir accordé un peu de votre précieux temps, donné votre appui sur le terrain lors de mes recherches préalables. Votre soutien depuis de nombreuses années maintenant, en tant que co-directeur de recherche pour la Maîtrise et le DEA, m'oblige en retour à faire de mon mieux.

Merci de tout cœur **M. Pierre LABROSSE**, océanographe biologiste, pour tous vos conseils depuis Nouméa lors de mon TER de maîtrise, et depuis le Sénégal, puis la Mauritanie, lors de ma thèse, pour votre véritable soutien moral qui m'a grandement aidée à tenir bon et à ne pas lâcher prise. Dans ce marathon d'épreuves, j'ai le sentiment d'avoir trouvé, au-delà du scientifique de bons conseils, un ami sincère et un véritable coach.

Je n'oublie pas à quel point votre aide, **Professeur Gilbert DAVID**, m'a été précieuse dans mes premières réflexions sur ce mémoire et je vous en remercie. Votre bonne humeur et vos fous rires m'ont surtout mise à l'aise et permis de m'exprimer davantage. Nos discussions au début de cette recherche ont porté tellement de fruits, que je n'avais plus qu'à en cueillir le meilleur après maturation.

Ma reconnaissance sincère va à l'ensemble des membres de **l'association AFFDU** et tout particulièrement à vous, **Mme PETRE-HICKSON sa Présidente**. Cela fait presque 10 ans que vous me soutenez moralement et financièrement, pensez bien que votre soutien sans faille y est pour beaucoup dans la réussite de la Maîtrise, du DEA et dans l'élaboration de cette Thèse de Doctorat, que je soutiens aujourd'hui. Merci pour votre attention et vos encouragements, tous ces rendez-vous que vous m'avez accordés, merci au nom de toutes ces filles, ces mères célibataires, ces femmes en général, que vous avez reçues, débloquant tant de situations critiques : vous méritez d'être réellement reconnue pour ce que vous faites afin de promouvoir la femme sur *le Caillou*.

Merci à la **PROVINCE NORD** d'accorder à ses étudiants une bourse leur permettant de poursuivre leurs études en France Métropolitaine, parce que sans elle ce travail n'aurait jamais pu voir le jour (même si peut-être j'ai le sentiment qu'il serait bien de soutenir davantage encore les rares étudiants à faire de longues études). Un grand merci à vous, **Mlle BOHE Angy** et **M. POADJA Gérard**, nos élus provinciaux, pareillement à vous toutes, les **mairies**, qui avez bien voulu vous entretenir avec moi sur les diverses questions que je me posais. Merci beaucoup à vous tous, les membres des

services provinciaux, qui avez contribué d'une façon ou d'une autre à ce travail : **Mme WALEWENE Jeannette** et **Mlle MEANDU POVEU Anaïs** du DST, toute la petite équipe de la DEFIJ, **M. ANKAIOULIWA Victor**, **Mlle LEPEU Aline**, **Mme SIMEBUET Gisèle**, **Mme WAMYTAN Claudine** et **Mme MAIRE Liline**, à la DDE-E **M. CARLIEZ Denis**, **M. CORNUET Nathaniel**, **M. KASTAVI Max**, **Mme MARTY Claire** à la DAF **M. WENEHOUA Dominique**, au service topographique **M. BELEOUVOUDI Michel**, au SIG **M. REMOND Gilles**. Je sais que certains d'entre vous ont consacré du temps pour me soutenir et je ne sais quoi vous dire, si ce n'est toute ma gratitude sincère et profonde pour votre soutien.

Je n'oublie pas, en votre personne, **Mme Marie-Noëlle THEMEREAU**, le soutien du **Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** dont l'objectif avoué et le fil conducteur de la politque actuelle sont de développer les compétences par divers aides à la formation afin de construire un avenir ensemble. Merci pour l'attention que vous avez accordée par deux fois à mes requêtes par l'intermédiaire de Mme Petre-Hickson et de l'AFFDU. J'ai pareillement une pensée pour vous, **M. VIRATELLE** et **Mme VACHET**, à la Maison de la Nouvelle-Calédonie (**MNC**) à Paris.

Pour votre aide ponctuelle dans cette période de recherche, mes remerciements à vous aussi, géographes : **BERTELOOT Alexandre**, **DUMAS Pascal**, **HOFFER Olivier**, **LAIGNEL Maïwenn, PESTANA Gilles** ; historiens : **ANGLEVIEL Frédéric**, **JEAN BAPTISTE DIT DOUDOUTE Véronique**, **PEDULLA Anthony** ; juristes : **AUPETIT Sylvine**, **CASTETS Céline**, **LOURY-MANSION Cybèle**, **XOSAME Thierry** ; sociologues : **GROCHAIN Sonia**, **LEBLIC Isabelle**, **TEIN Johanna**, **TYUIENON Raymond** ; professeurs de collège et lycée à Koné et Pouembout : **MIMART Jean-Jacques, NOIRE Alain**.

D**octeurs**, **Alix AFOUDA**, **Mailys CHAUVIN**, **Umberto CUGOLA**, **Jean Brice HERRENSCHMIDT**, **Isabelle JOLLIT, Hoan Anh NGUYEN THI, Marie-Anne HOUCHOT**, **Nicolas LEMOIGNE, Emmanuel-Moselly MAKASSO, Danielle MINTEU-KADJE, Denis POIGNONEC**, **Yves ZOA ZOA**, je loue votre collaboration à ce travail. Un grand merci pour m'avoir accordé une oreille attentive et m'avoir épaulée au moment où j'en avais besoin. Des remerciements tout particuliers à Yves pour toutes ces heures passées au labo avec Dani et moi, souvent tard la nuit et le week-end. Vos conseils désintéressés me vont droit au cœur et m'ont permis d'avancer plus sereinement sur ce chemin où vous étiez passés avant moi. Je n'oublie pas toute votre gentillesse, scientifiques de la Maison des Suds : **AKAM-TURLET Arlette, MAIRE Richard**, **PENIN Marie-Louise**, **QUITTE Jean-Marc**.

Merci également à vous **tous doctorants du laboratoire d'ADES et de LAM (Grégory DANDURAND, Djib FAYE, Karen FOUSSETTE, Moïse KABORE, Jérémie ROUAMBA, Jean-Louis SANKA, Ousmane SARI, Lucie TEMGOUA)** pour votre aide morale et technique durant cette année 2010 et début 2011. En soirée, j'ai toujours pu compter sur vote soutien moral, **VALERIE** et de **CORINNE**, mes coachs dans les moments de blues loin du *« pays »*.

Je vous adresse tout particulièrement ma gratitude : **Maïwenn** pour toute l'aide que tu as su me prodiguer par tes connaissances concernant le terrain, les techniques en cartographie, les observations en géographie…ainsi que **Danielle** pour vos notions de français, vos corrections d'orthographe. Pour vos relectures, je vous remercie aussi : **Mmes Sonia LAROCHE**, Corine **Karine PATOUILLAT, Christelle RENAUD, Lilou TOUFLE, Marie GASCON.** Sans votre immense contribution à ce travail et votre soutien moral, il aurait été encore plus complexe. Encore Merci pour tout mes sœurs !

Ce travail n'en serait qu'à ses balbutiements, si je n'avais pas rencontré autant de monde lors de mes enquêtes de terrain. C'est donc un travail d'équipe que j'ai la joie de présenter. **À VOUS TOUS qui avez bien voulu répondre à mes questions en PROVINCE-NORD ou ailleurs sur notre Caillou** : ***OLE !*** Sans vous tous, ce travail n'aurait été rien que des mots vides de sens.

Sur un plan plus personnel, au moment où j'ai traversé les pires moments de détresse concernant ma santé et mon moral, pendant ces nombreux jours et mois qui se sont transformés en années, j'ai toujours pu compter sur le soutien sans faille des patients et du personnel médical. Je souhaite donc vous remercier ici **M. BLANCHARD**, chirurgien à Nouméa et **le centre de kinésithérapie du *Grand Palmier*** avec vous tous, **ses patients,** qui m'avez aidée d'une façon ou d'une autre par un sourire, des mots ou même une simple présence, grâce auxquels j'ai pu résorber mes larmes bien souvent. Merci à toi, **Etienne LATRASSE**, mon kiné, de m'avoir remise sur pied et d'avoir ainsi permis que ce travail puisse se faire. Ton savoir-faire, tes nombreuses blagues et ta gentillesse ont été pour beaucoup dans mon rétablissement et je t'en remercie sincèrement.

Enfin, toute ma gratitude à vous, **mes PARENTS**, qui m'avez permis de poursuivre mes études en France, pour votre soutien moral, ainsi que financier, avec tout ce que cela engage. Au-delà, ma reconnaissance s'étend aussi à vous, **mes FRERES**, **SOEUR** et **BELLES-SOEURS**, **NEVEU** et **NIECES**, ainsi qu'à vous **M.** et **Mme BOUTEILLER Rémy** et **Rosemonde**, pour tout le soutien moral et financier qu'impliquent mes déplacements, sur et hors du territoire de la Nouvelle Calédonie. Ma reconnaissance sincère à vous aussi mon oncle et ma tante, **M.** et **Mme POADJA Gérard** et **Annette**, ainsi que **Fabien**, **Audrey**, **Laurine**, **Fabienne, Jean-Mi** et **Roseline,** et **Mlle NAOUTCHOUE Jeannette** qui, en m'accordant une aide morale et matérielle, m'avez permis de réaliser ce travail. Votre attention et vos encouragements soutenus me touchent beaucoup.
Merci aussi à toute ma famille élargie, que je ne peux citer tant les lignes me manqueraient. Certains d'entre vous, plus proches, n'êtes plus avec nous, mais je vous dédie tout ce qu'il y a de meilleur dans mon travail, tout particulièrement vous, mes grands-parents m'avez toujours encouragée dans mes études, mais n'êtes plus là pour voir l'aboutissement de cette thèse. Ainsi dans mes prières et dans mon cœur, je suis certaine que je vous retrouverai un jour. Je pense bien fort à vous pépé et mémé **ANTON** et **ROSA BODMER** et à toi *hao* **WAYA WETTA** qui nous a quittés pendant ces derniers mois d'écriture.

J'adresse à présent des remerciements particuliers à vous, **mes plus proches amis**, qui avez toujours répondu présent à mes fusées de détresse à savoir : **la petite bande de la salle de Pouembout**, mes sœurs **EMMA**, **ROANITA, MAIWENN, ANAÏS, ANGELA**, **MORGAN, NONO, RORO, WASSONE, FLO, LILOU, KIKI, THERESA, SARAH,** mes amis **ALEX, GEGE, YVAN**, **LUCIE, ALINE, CECE , SOPHIE**, **KOMA**, **LYLY**, **BEBELLE**, **FABI**, **MERRYL**, **EMILE**, **JEAN-JACQUES**, **YANNICK**, **ROBESEN, GEORGES, ALI, GAUTIER**, **JOHANNA, IDA,** les 2 **INGRID**, **VERO**, **GERALDINE, DAMIEN, VINCENT, NATH**, **JACQUES** et **REGINE**, **JEFF** et **CORINNE** ainsi que les nombreux autres encore, que j'oublie certainement dans la précipitation de ces derniers jours d'écriture.
Je pense aussi à vous, **M.** et **Mme GIBERT Philippe** et **Viviane**, vos enfants et beau-fils, **Steeve, Pascale**, **Cindy** et **Nicolas**, qui m'avez aidée par votre gentillesse et votre présence au début de cette tâche.

En France, merci à vous, membres de **l'Association des Kanak et Amis de Bordeaux AKAB**, pour votre aide et à vous, **la petite bande de Poitiers**.
Egalement, comment oublier votre soutien et votre gentillesse sans faille, **M.** et **Mme DELPRAT Stéphane** et **Murielle**, **Romane Zia** et **Titoan**, qui m'avez apporté tout le réconfort d'une famille d'adoption, qui sera dorénavant dans mon cœur, malgré les plus de 22 000km de séparation avec mon *Caillou*!
Je me tourne vers vous aussi, **mes amis de la salle de Bordeaux Victoire**, qui m'avez permis de tenir le coup dans les moments les plus difficiles, depuis décembre 2009. Merci vraiment pour tous les moments de joie que j'ai pu passer avec vous, même si vous m'avez tellement entendu me plaindre du froid, au point de souvent vous dire : « J'ai envie de rentrer ! ». Mais d'ici peu c'est ce que je ferai…

Dolorès, mai 2011.

Sommaire

RESUME IV
AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS VI
SOMMAIRE X
NOTICE LINGUISTIQUE XI

INTRODUCTION GENERALE 1

PREMIERE PARTIE LES ESPACES LITTORAUX ET LEURS REPRESENTATIONS..... 29

INTRODUCTION 31
I- CHAPITRE 1. LE LITTORAL : QUELLES LIMITES ? 33
II- CHAPITRE 2. REPRESENTER LE LITTORAL : ENTRE PENSER ET VOIR 87
III-CHAPITRE 3 INTERPRETATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE POUR LE LITTORAL 148
IV- CHAPITRE 4. LE LITTORAL CALEDONIEN : QUELLE GESTION ? 190

DEUXIEME PARTIE LES POLITIQUES PUBLIQUES A L'EPREUVE DU TERRAIN ...248

INTRODUCTION 250
V- CHAPITRE 5. LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LEUR TRADUCTION SPATIALE 252
VI- CHAPITRE 6. BIEN CONNAITRE POUR BIEN GERER 300
VII- CHAPITRE 7. LES TERRITOIRES : ENTRE POLITIQUES ET USAGES 356
CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE 424

CONCLUSION GENERALE 426

BIBLIOGRAPHIE 436
GLOSSAIRE 470
ANNEXES 490
SIGLES ET ACRONYMES 558
LISTE DES CARTES 562
LISTE DES FIGURES 564
LISTE DES PHOTOGRAPHIES 566
LISTE DES TABLEAUX 568
TABLE DES MATIERES 570

Notice linguistique

Les termes en langues vernaculaires *kanak* ou en langue véhiculaire française, mais d'expression purement calédonienne, ont été retranscrits littéralement dans le texte et sont notés en italique. Lorsque nous reprenons les termes d'un entretien, les mots qui nous paraissent difficiles sont repris entre parenthèses afin de faciliter la compréhension. Ainsi, même si certaines phrases semblent dénaturer la langue « française », elles sont le fruit d'entretiens qui nous ont semblé perdre en sens, si nous les retranscrivions en langue française écrite.

De plus, certains toponymes *kanak*, en langue vernaculaire du Nord et donc orale, sont transcrits littéralement dans le texte selon la phonétique française. De ce fait, ils peuvent varier selon les locuteurs de la dite langue. Parmi ces différenciations, il y a le « r » pouvant s'écrire « x », ou le « ou », « u », voire « w ». La toponymie des îlots « *Mwak* » ou « *Mouac* », ainsi que « *Pura* », « *Poura* » ou « *Puxa* », permettent d'illustrer ce propos. Nous avons choisi de mettre tous ces noms de lieu ayant une signification, même ancienne, en italique, au moins lorsque nous les rencontrons pour la première fois dans le texte. C'est le cas de l'ensemble des noms de tribu et des lieux-dits.

Les doubles voyelles sont également assez courantes, ainsi que l'accent circonflexe jouant à peu près le même rôle. Elles permettent notamment de montrer que l'intonation est plus lente sur certaines syllabes, ce qui, dans certains cas, aide à différencier deux langues d'une même aire linguistique : « *aa* », « *â* » voire « aâ » ou les « ee », « êe » voire les « oo », « ôo » et les « ii », « îi ».

Mais compte tenu de notre peu d'expérience en langue vernaculaire « écrite », certains termes peuvent paraître faux à ceux de « *nos vieux* » et aux étudiants en Langue et Culture Régionale ou Océanienne, qui maîtrisent l'écrit de la dite langue.

Très important : le terme « *Kanak* » qui désigne la population mélanésienne en Nouvelle-Calédonie est utilisé de façon invariable. Il s'écrit avec une majuscule lorsqu'il désigne un Kanak (nom propre) et avec une minuscule lorsqu'il s'agit de la langue kanak (adjectif). Nous ne voulons pas entrer dans une quelconque polémique au sujet de l'emploi de ce terme, comme c'est le cas parfois entre indépendantistes et non-indépendantistes.

Enfin le terme *Territoire*, lorsqu'il désignera la Nouvelle-Calédonie, comportera une majuscule (comme un nom propre) et sera signalé en italique (pour le distinguer du terme courant).

Introduction Générale

Le rôle du géographe *« n'est pas de choisir ou de décider pour les gens, pas même de formuler des choix alternatifs, mais plutôt, à travers les modèles de la discipline, d'élargir la vision des décideurs afin que l'articulation des alternatives et des choix puisse véritablement devenir la leur ».*

Buttimer[1]

Imaginez un archipel lointain où le lagon et ses récifs sont une des images marquantes de ces îles aux yeux de l'Humanité et notamment depuis leur inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 2008. Le français y est la langue véhiculaire, mais il y a plus de 28 langues sans compter les dialectes. Une population fortement métissée, où aux Kanak premiers occupants sont venus s'ajouter des Européens, des Océaniens et des Asiatiques. Depuis, toutes ces populations ont façonné leurs espaces donnant différentes formes aux paysages. Pensez encore à un *Territoire* (ou plutôt, une collectivité *sui generis* c'est-à-dire de son propre genre), sur lequel la France exerce son autorité, mais qui se dirige également par un gouvernement propre ! Il s'agit de la Nouvelle-Calédonie. Elle est connue dans l'*Hexagone* pour ses conflits internes et également réputée pour sa richesse première extraite de la montagne : le nickel.

Divisée en trois Provinces et 33 communes, la Nouvelle-Calédonie est surtout connue pour ses *Événements*, c'est-à-dire les conflits ou véritable guerre civile ayant eu lieu de 1984 à 1988, entre les Kanak et les non Kanak. C'est depuis cette date que la Province Nord, rurale, ainsi que les deux autres Provinces ont acquis leur compétence propre à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie. Elles sont ainsi à même de diriger leur territoire respectif. La Province Nord, forte de ses 9 582, 6 km² sur lesquels vivent moins de 45 200 habitants, particulièrement Kanak (73 %)[2], est majoritairement indépendantiste. Vous ignorez peut-être que même sur ce *Territoire*, la part belle est faite avant tout à la mine et à son nickel, et moins à ses récifs et son lagon. Malgré leur omniprésence, leurs richesses et leurs particularismes qui en font la seconde au monde derrière la *Grande Barrière de Corail* en Australie, ces écosystèmes sont peu valorisés dans les politiques publiques. C'est fort de ce constat, que j'ai entrepris de travailler sur les littoraux depuis l'année 2000 lors de mes recherches en maîtrise, puis en DEA et enfin en thèse. Mon souhait pour celle-ci est qu'elle puisse apporter, par l'approche géographique des territoires littoraux calédoniens et provinciaux fort complexes, une alternative…à la facilité de toujours entendre dire, *« la mine est un levier »*, que certains puissent un jour penser : les littoraux et leurs ressources ne peuvent-ils pas être cet autre levier du développement ?

---

1 Une citation de Bailly A., et al. (1998) dans *« les concepts de la géographie humaine »* p. 313.
2 Selon l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques de Nouvelle-Calédonie (ISEE), recensement de 2009.

❖ ***Prise en compte de l'organisation spatiale dans la problématique du développement***

En matière de développement, les défis à relever par la Province Nord sont grands et nombreux, notamment dans les perspectives de « rééquilibrage » initié depuis deux décennies avec la Province Sud. Avant de définir des stratégies de développement, il importe de mieux connaître l'organisation et le fonctionnement de l'espace, c'est-à-dire les territoires qui constituent le support de ce développement. C'est dans cette perspective que notre travail s'inscrit, mais il aurait été bien difficile à mener sans certains apports développés ci-dessous.

La problématique du développement en Nouvelle-Calédonie fait l'objet de bien des débats. Toutefois, les études de géographie sur la base des dynamiques des milieux et sociétés sont plus rares. Celles consacrées à la société kanak d'un point de vue sociologique et anthropologique, singulièrement sur quelques leaders, sont plus nombreuses. Les aspects juridiques et ceux de l'histoire contemporaine sont également riches, compte tenu de la période des *Événements* (1984-1988), des années des Accords de Matignon-Oudinot et de Nouméa, de celles qui sont intermédiaires et de celles des échéances à venir avec la date de 2014. Enfin, les rapports des services et institutions orientent les thématiques vers des secteurs précis tels que le développement, l'environnement, la pêche et le tourisme (DDE-E[3] ; ADECAL), l'emploi (IDC-NC) ; l'agriculture (IAC), la population et le social (ISEE ; DS-PASS), le foncier (ADRAF), la culture (ADCK), le sport…Les sciences humaines, mais également les sciences dites dures, ont nourri la recherche en Nouvelle-Calédonie, et notre réflexion.

Certains géographes ont marqué de leur empreinte les écrits scientifiques sur la Nouvelle-Calédonie, citons par exemple Antheaume, B. (Atlas de l'ORSTOM) ; Bonnemaison, J. (géographie culturelle des îles de l'Océanie) ; Saussol, A. (colonisation et problèmes fonciers en Nouvelle-Calédonie), Doumenge, J-P. (l'Outremer français, les Mélanésiens et leurs terroirs en Nouvelle-Calédonie). Dans cette dernière décennie, nous pouvons relever des articles de Jost, C. (sur les sols); Lebigre, J-M. (sur les littoraux, les paysages et la flore calédonienne); Pestaña, G.(sur la ruralité et le développement durable); et les thèses de Herrenschmidt, J-B. (pour une géographie culturelle sur les territoires de Lifou) ; Dumas, P. (sur le littoral en Province Sud d'un point de vue des SIG en tant qu'outil d'aide à la décision); Houchot, M. (sur l'amiante environnementale avec un terrain de recherche dans la *Chaîne Centrale* à Hienghène); Cugola, U. (articulation territoire/société tribu de *Conception* / Nouméa, en Province Sud) ; Jollit, I. (sur la pêche plaisancière dans le sud avec comme outil de gestion les SIG) ; Inghels, E. (sur le tourisme international en Nouvelle-Calédonie). A côté de ces travaux, ceux élaborés à partir du MASTER

3 L'ensemble de ces sigles et acronymes sont définis plus loin dans le texte lorsque nous aborderons des aspects plus précis. Ils sont reportés sur une liste à la fin de ce travail.

PRO DEVTAT à l'UNC[4] ont permis d'ouvrir également des perspectives dans la recherche en géographie, nourrissant une réflexion utile pour les territoires et les instances du « pays ».

Notre réflexion s'inspire de ces chercheurs et autres professionnels en tentant d'aborder la thématique du développement à travers les perceptions et les territoires sur un espace complexe qu'est le littoral, localisé en Province Nord de la Nouvelle-Calédonie. Cette initiative pèche sans aucun doute à bien des niveaux de l'analyse, mais elle part d'une volonté d'ouvrir des perspectives scientifiques dans ce domaine en Province Nord comme ailleurs. Elle s'inscrit pour la première fois dans cette logique et sur ce territoire, d'un point de vue à la fois interne par nos origines et externe par notre éducation géographique. Cette dualité, qui a jalonné l'ensemble de notre recherche, mais également tous nos tâtonnements de chercheur en herbe, de métisse et de femme, a de loin marqué de son sceau et de sa difficulté cette thèse.

N'importe quel artiste vous dira la difficulté d'envisager au préalable la finition, alors qu'il se trouve devant une toile vierge ou un bois mal dégrossi. Nous nous en remettons donc à ce jour à votre entière appréciation. Quoi qu'il en soit, elle est l'aboutissement de plus de 9 années de recherches, entrecoupées de tant de soucis et d'aléas. À présent il faut bien mettre un terme à notre réflexion qui est circonscrite à un moment donné dans l'espace et le temps. Aussi, peut-être serait-il plus sage de parler d'esquisse pour cette tâche qui mérite encore, à bien des égards, d'être approfondie.

A) Le cadre logique : une géographie pratiquée dans l'interdisciplinarité

Comment mieux comprendre un espace si ce n'est en l'appréhendant par l'entrée géographique ? Cette science, la « géographie », est ambiguë et se veut surtout sociale comme l'indique P. George et F. Verger : *« la géographie est une science sociale après avoir été à certaines périodes une science mathématique »* (George, P., Verger, F., 1996, p. 212). C'est dans ce sens que cette étude cherche à apporter une modeste contribution en abordant des notions diverses telles que celles des territoires, du littoral, de la gestion foncière, de la coutume, du développement économique, envisageant une possible durabilité des actions menées…, en tenant compte de cadres spatiaux à diverses échelles, globale, zonale, régionale, provinciale, locale. Les rapports et les relations qui caractérisent et déterminent la vie des groupes ou sociétés sur ce territoire, en Province Nord de la Nouvelle-Calédonie, sont complexes.

4 Master professionnel Développement Territorial et Aménagement du Territoire (DEVTAT) à l'initiative du Professeur JM. Lebigre en 2005 à l'Université de la Nouvelle-Calédonie. Certains de ces mémoires élaborés sur certains aspects en Province Nord sont rapportés en bibliographie.

Tenter de comprendre cette complexité au travers de la gestion des espaces littoraux, dans le sens des populations ou dans le sens d'un développement durable comme le plébiscitent les décideurs, nécessite des outils. Ceux du géographe consistent avant tout en l'analyse à diverses échelles des territoires, comme l'a très bien rappelé G. Pestaña lorsqu'il dit : *« c'est parmi les outils conceptuels et méthodologiques des géographes, le moins partagé par d'autres disciplines, le plus « spatial » et, sans nul doute, l'un des plus puissants. Grâce à cet outil, le géographe sait bien qu'un phénomène fondamental à une échelle peut devenir contingent à une autre échelle, que la réalité peut se concevoir selon différentes lectures, à différentes échelles spatiales mais aussi temporelles»* (Pestaña, G., 2003, p. 7).

Cette géographie ou « *science carrefour* », véhicule des approches d'interfaces. C'est expressément le cas de l'objet géographique étudié ici à savoir le littoral. De plus, *« une géographie digne de ce nom ne fait plus l'impasse des représentations sociales qui façonnent le monde et ses acteurs ou agents »* (Di Méo, G. ; Buléon, P. ; *et al.* 2005, p. 6). Ainsi pour éviter de rester à la surface des choses, nous avons voulu comprendre les territoires littoraux en commençant par toutes les représentations qui nous ont interpellée durant toute la pratique de terrain et nos entretiens. Cette étude s'inscrit totalement dans la « *Dynamique des Milieux et Sociétés Tropicales* » (DYMSET) initiée et poursuivie par l'UMR *« Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Société »* (ADES) où nous avons travaillé entre 2002 et 2010, pour enfin l'étendre au monde en l'initiant par LAM (UMR *« Les Afriques dans le Monde »*) ces derniers mois, débutant l'année 2011. Que dire de l'intérêt d'une approche globale ou d'une approche en géographie sociale de cet objet par l'entrée spatiale (territoires) ? Il est intéressant de mettre en phase les différents types de facteurs explicatifs (géographie physique et géographie humaine, même si cette distinction pour nous n'a pas lieu d'être) dans des approches globales de la société et des espaces.

Toute la complexité du « jeu » dans cette tâche a été de travailler sur les ambivalences, les paradoxes, les dualités depuis l'espace, avec ces représentations (les définitions des notions envisagées à partir du littoral, du développement durable dans la gestion), jusqu'aux territoires et aux actions publiques. Représenter c'est-à-dire : observer les territoires selon les groupes, les acteurs politiques et économiques, donnant ainsi à l'image, à la schématisation par la photographie et la cartographie une valeur profonde. Il n'était toutefois pas envisageable de travailler sur ces représentations et ces territoires sans les analyser avec des outils provenant d'autres sciences. *« Cette géographie mobilise les outils méthodologiques du raisonnement dialectique, en particulier ceux qui opposent tout en les intégrant le sujet et l'objet, les représentations et les pratiques, l'idéel et le matériel… »* (Di Méo, G. ; Buléon, P. ; *et al.* 2005, p. 132). Tout cela, c'est-à-dire les échelles de temps, d'espace, les interactions de facteurs s'inscrivent dans un espace qu'est le territoire et qui est chargé de sens (paysage, forme, appropriation, identité…). Ces nombreuses interactions requièrent du géographe que nous sommes, des connaissances élémentaires provenant de domaines variés tels que l'histoire, le droit, l'économie, la biologie, la sociologie, l'anthropologie, la

philosophie et l'étude du comportement. En tentant de hiérarchiser ces facteurs selon quelques approches complexes du territoire à des échelles spatiales et temporelles diverses, nous n'excluons pas le recours à l'analyse systémique, ni même à l'analyse phénoménologique (sensibilité des paysages, du patrimoine (cf. glos.), des lieux et de leurs symboliques).

Ce travail théorique et méthodologique affirmera de ce fait le caractère opérationnel d'outils essentiels tels que la relation des espaces à l'histoire et entre autres les combinaisons socio-spatiales. Notre recherche s'inscrit délibérément dans la géographie sociale. Elle s'intéresse donc aux rapports qui s'établissent entre les hommes en société (rapports sociaux) et les éléments qui constituent l'espace géographique (rapports spatiaux). Plus précisément, nous souhaitons interroger la manière dont les individus se représentent l'espace, lui donnent du sens et lui confèrent des valeurs par leurs pratiques quotidiennes et les modalités par lesquelles ils se l'approprient. Plus encore, nous nous interrogerons sur les processus par lesquels les individus marquent leur identité sur un territoire donné. Les concepts qui se trouvent donc au cœur de notre thèse seront ceux de « territoire », de « territorialisation » et d'« identité ».

B) Le cadre de la recherche : les territoires littoraux dans une perspective de développement durable voulu par les politiques provinciales au Nord !

La carte suivante localise les territoires sur lesquels porte notre recherche, sans entrer dans les détails concernant les littoraux, objets des deux premiers chapitres de cette thèse. La Province Nord est davantage associée à un territoire né de revendications politiques et de luttes indépendantistes. Depuis les Accords de Matignon-Oudinot (1988) et la provincialisation, elle est "la Province indépendantiste", celle du Front de Libération National Kanak Socialiste (FLNKS). Nous analyserons donc les politiques publiques mises en œuvre par ce parti, dont voici quelques idéaux extraits du préambule de projet de constitution fait par le FLNKS :

> *« Fiers de notre passé et de nos ancêtres qui se sont élevés contre l'oppression et ont fait don de leur sang à la lutte pour la liberté. Profondément attachés à nos traditions. (…) Affirmons solennellement que notre coutume, expression de nos valeurs culturelles fondamentales, constitue la base de notre vie sociale. Affirmons également que le clan, élément organique de la société kanak, est le détenteur traditionnel de la terre selon les règles coutumières dans le respect des intérêts de la collectivité nationale. Constituons l'État kanak qui est une république démocratique, laïque et socialiste où la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par le vote. La coutume concourt à l'expression de la souveraineté populaire. Les dispositions du présent préambule ont valeur constitutionnelle. »*
>
> (Leblic, I., 1991, pp. 3,4).

Comment cette démarche globale se met-elle en œuvre ? Les politiques publiques issues de cette politique générale, intègrent-elles les populations ? Cela sous-tend en partie notre analyse.

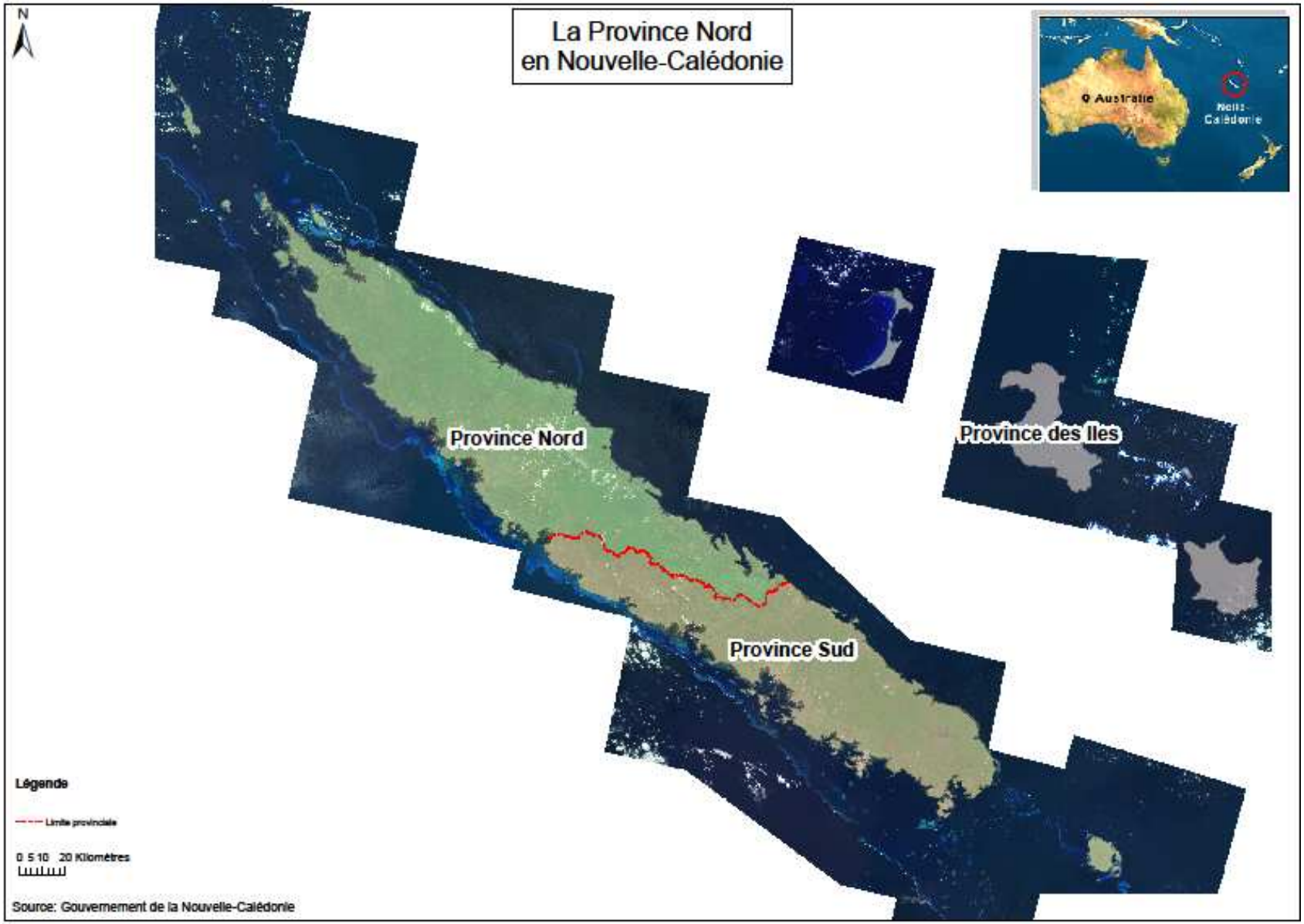

Carte n° 1-a) : La Province Nord en Nouvelle-Calédonie

Source : Gouvernenement de la Nouvelle-Calédonie ; conception Bodmer, D. ; réalisation Maviet, D., 2011

Superficie totale : 18 575 km²

Superficie de la Province Nord: 9 582, 6 km²

Population totale de la Nouvelle-Calédonie : 245 580 hab.

21% en Province Nord : soit 45 200 hab.

Densité 4 hab./ km²

Carte n° 1-b) : La Province Nord et ses 17 communes en Nouvelle-Calédonie

Source : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ; Conception Bodmer, D. ; réalisation Maviet, D., 2011

❖ ***Le cadre exceptionnel de l'Accord de Nouméa et de la loi organique***

L'Accord de Nouméa signé le 5 mai 1998 reconduit l'organisation fédérale de la Nouvelle-Calédonie, dessinée en premier lieu par les Accords de Matignon-Oudinot. Il maintient ainsi les limites des trois Provinces, même si celles-ci sont désormais juridiquement différentes: la Province Sud où se trouve la capitale Nouméa, la Province Nord dont le chef-lieu est Koné et la Province des Îles englobant l'ensemble des îles Loyautés. *« Les provinces mises en place dans le cadre de ce nouveau statut sont des collectivités territoriales de la République qui se gèrent librement par des assemblées élues au suffrage universel»* (www.province-nord.nc). Ce nouveau statut est défini dans la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999. C'est particulièrement dans son préambule que l'État français reconnaît l'existence du peuple kanak et les méfaits de la colonisation, revendication préalable des indépendantistes à la signature de l'Accord. Les compétences des Provinces sont par ailleurs plus étoffées, telles que *« la capacité de négocier et de signer, sur leurs compétences propres, des conventions de coopération décentralisée avec des collectivités étrangères, leurs groupements ou établissements publics »* (www.province-nord.nc). Sans compter qu'elles sont des éléments d'un *« dispositif institutionnel ayant valeur constitutionnelle puisque l'Accord de Nouméa lui-même a été porté dans la Constitution française, en son titre XIII »* (www.province-nord.nc). Dans la plupart des discours politiques, c'est la référence. Cet Accord prévoit notamment outre le transfert de toutes les compétences (de façon irréversible), à l'exception de celles qui sont régaliennes, un référendum d'autodétermination entre 2014 et 2018 (selon le calendrier de transfert de compétences). Ces dernières sont dévolues à la Nouvelle-Calédonie et également aux Provinces, nous y reviendrons dans la première partie.

> *« Pendant ces 20 ans, la Nouvelle-Calédonie doit démontrer ses capacités de développement et "au terme d'une période de vingt années, le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes, l'accès à un statut international de pleine responsabilité et l'organisation de la citoyenneté en nationalité seront proposés au vote des populations intéressées. L'Accord de Nouméa a donné naissance à de nouvelles institutions afin d'assurer les premiers transferts de compétences de l'État vers la Nouvelle-Calédonie (les nouvelles compétences acquises s'exercent depuis le 1er janvier 2000). Leur approbation équivaudrait à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie" ».*
>
> (Lagadec, G., 2010, p.145).

❖ ***Entre ressources littorales et minerais de nickel : quel développement durable ?***

La Province Nord a de nombreuses ressources. Même si elle est considérée comme la moins développée, au point de définir une politique de *« rééquilibrage »* mettant en œuvre un développement pour « rattraper » économiquement le sud plus développé, elle a des possibilités que les acteurs politiques et économiques commencent à peine à entrevoir depuis moins de 20 ans (spécialement depuis les cinq dernières années). Toutefois, *« la Province Nord est également, et surtout, le territoire des ressources en nickel »* (Atout France, juil. 2010, p. 18), avec le grand projet d'une usine pyrométallurgique : l'usine du Nord ou projet *Koniambo* (nom du massif).

Quelques mots du Président de la Province Nord, M. Paul Néaoutyine :

« Le passé a été le temps de la colonisation, le présent est le temps du partage, par le rééquilibrage. L'avenir doit être le temps de l'identité, dans un Destin Commun.»

« En tant que responsable de collectivité ou membre du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, il s'agit de proposer ou de soutenir les dispositions qui traduisent dans les compétences respectives, la mise en œuvre de l'Accord de Nouméa. (…) »

« Notre pays a la chance de disposer de ressources naturelles importantes comme le nickel et une des plus belles biodiversités au monde. La Province Nord a fait le choix de valoriser ces richesses. Le projet Koniambo doit servir de levier pour la création d'autres activités tout en participant au développement durable et global du pays. La présence majoritaire dans ce projet doit assurer à la Province Nord des fonds propres qui pourront lui permettre de jouer son rôle, notamment agir pour diversifier l'économie, protéger l'environnement et valoriser sa biodiversité, développer les équipements et les services d'éducation, sportifs ou culturels, poursuivre les programmes de logement ou le développement des réseaux, etc... »

« Il s'agit en même temps, compte tenu de nos potentiels, de faire mieux comprendre que la valorisation du nickel, ou d'autres ressources dans le pays, peut durer dans le temps et permettre de mieux répondre aux besoins de la population par ses retombées économiques et financières ; et c'est en même temps permettre aux citoyens d'être en confiance, d'envisager positivement l'avenir et ainsi de concevoir la crédibilité d'un Destin Commun, notamment parce que le partage aurait une consistance. »« Personnellement, c'est à cette démarche générale que je crois dès maintenant ; ce n'est pas quelque chose qu'il faut renvoyer à demain. Je considère que le meilleur soutien public pour asseoir la citoyenneté et participer à la construction d'un Destin Commun, c'est d'être en situation de soutenir un développement durable dans le pays, de favoriser les échanges culturels et les rencontres, de travailler à mieux former les citoyennes et citoyens pour faciliter l'accès aux emplois. » (…)

Intervention au débat public organisé sur le destin Commun par la ligue des Droits de l'Homme
28 Septembre 2005

Figure n° 1-a) : Allocution du Président de la Province Nord P. Néaoutyine en 2005
Source : Avant-propos agenda 2006 de la Province Nord

La politique provinciale vise ainsi un double objectif : pouvoir se financer et permettre le rééquilibrage économique et social, ainsi que réduire la dépendance vis-à-vis de la France en créant des richesses propres, notamment à partir du nickel (Poidyaliwane, D., 2007. Annexe 2). Mais elle est aussi un territoire, dont les potentialités en termes d'activités associées aux ressources de la mer sont fortes et peu exploitées. Beaucoup reste à construire dans cette politique de *« rééquilibrage »* envisagé par l'ensemble des partis politiques et pas seulement le groupe indépendantiste majoritaire. Ce vaste territoire rural offre ainsi des possibilités de développement dans bon nombre de secteurs, tels que le tourisme, la pêche, l'aquaculture et tant d'autres initiatives innovantes qui commencent depuis moins de 10 ans à se dessiner. Le réservoir en terme humain est jeune. Ces derniers (les jeunes) pourraient être d'autant plus dynamiques si les politiques publiques et les offres de formations sur place les incitaient à entreprendre. Ce mémoire de thèse s'inscrit dans cette dynamique de la jeunesse provinciale qui dit :

« Il n'y a pas que la mine ! Nos élus doivent certes ouvrir sur l'industrie pyrométallurgique puisque c'est notre premier produit d'exportation, mais il n'y a pas que ça ! Si on veut développer et

rééquilibrer également l'ensemble de la Province, ils doivent penser à tous ces endroits où le nickel n'est pas ! Et où les jeunes attendent désœuvrés, soit parce qu'ils ont été dégoûtés des promesses politiques, soit parce qu'ils ont des diplômes et des compétences qu'on ne peut exploiter sur place, alors même qu'eux ne veulent pas vivre ailleurs que sur leur terre et dans leur tribu ou dans leur village ! »

(Entretiens Province Nord 2002-2009).

Voici **notre problématique de recherche :**

Le concept de développement durable, tant repris dans les discours depuis 2004, est de plus en plus (fig. n° 1-a) appliqué à la politique provinciale (la création du service du développement durable a moins d'un an) selon des orientations particulièrement environnementales récentes. Nous verrons par ailleurs comment localement le développement durable se décline davantage par une lecture plus sociale. Ces modèles sont-ils adaptés aux économies océaniennes ? N'avons-nous pas la capacité de définir nos propres moyens de gestion du territoire, en tenant compte de la diversité des populations, tant sur le plan social qu'environnemental ? Aussi, notre recherche analyse l'application de ce concept, ainsi que toutes les applications qu'il renferme, pour la gestion du littoral en province Nord. Ce littoral est un espace complexe, de par ses limites fluctuantes au gré des acteurs. En terme de représentation que recouvrent exactement les concepts de littoral et développement durable pour les acteurs du *Territoire* ? Comment notre analyse peut-elle permettre de mieux comprendre l'organisation et la gestion du territoire ? À partir des réalités territoriales observées, les politiques publiques sont-elles cohérentes avec les attentes locales ?

Une observation capitale amène dès le départ à s'interroger sur une question de fond en ce qui concerne le littoral de la Province Nord : en effet, l'exploitation minière a toujours été le moteur économique et « politique » du *Territoire,* au point notamment de focaliser toutes les attentions des acteurs, en reléguant la question pourtant centrale du littoral et des espaces maritimes à une place secondaire ; or ces derniers et leurs ressources, ne peuvent-ils pas au contraire être cet autre *« levier du développement*[5] *»* ?

La complexité de ce territoire, son caractère ambivalent, dual ou paradoxal qui le définit constitue la trame de notre travail. En effet, ce littoral de la Province Nord, sera davantage abordé sous l'angle de multiples territorialités. La figure suivante tente de formaliser cette réflexion et notre démarche dans ce cadre de recherche.

5 Le terme *levier* économique ou du développement est constamment envisagé par les acteurs politiques dans le cadre du secteur minier. Il témoigne de l'importance de la mine, de son leadership, dans les politiques publiques et s'envisage ainsi dans la représentation comme un levier qui, en s'élevant, entraînerait tout le reste, c'est-à-dire les autres secteurs de l'économie, le dynamisme de la société…C'est par cela que les politiques aspirent au *« rééquilibrage »* avec la Province Sud, plus développée.

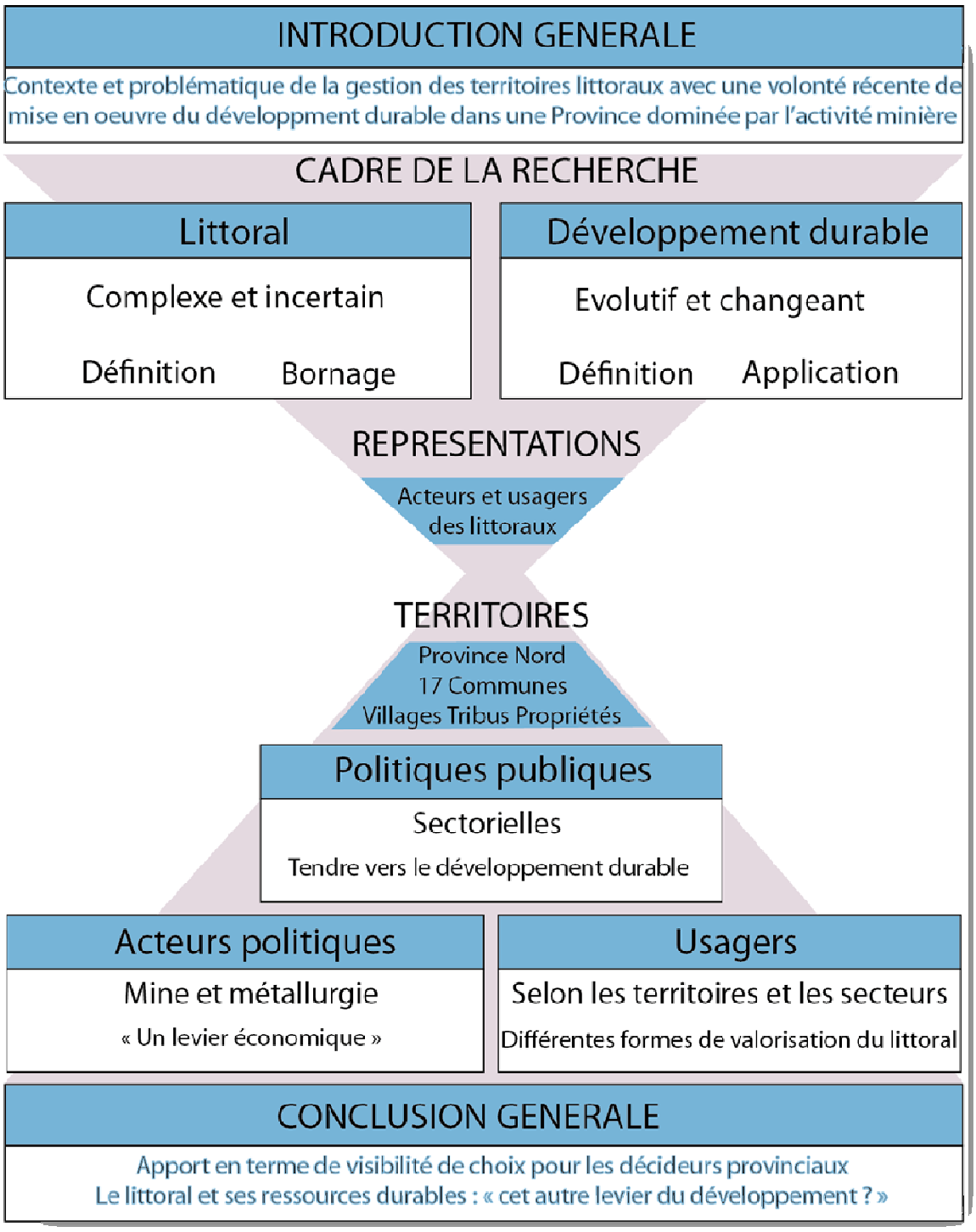

Figure n° 1-b) : Structuration de notre travail de recherche
Source : Sur le même modèle (sablier) que Pennanguer, S., 2005 ; réalisation Bodmer, D., 2011

C) La méthodologie : l'enquête, l'analyse des discours et l'observation participante

« Comme le dit le sociologue français Pierre Bourdieu (Bourdieu, 1992), il n'y a pas de recette miraculeuse pour conduire une recherche, le chercheur doit faire preuve de pragmatisme devant la boîte à outils méthodologiques et construire, dans une démarche d'essais et d'erreurs, son objet » (Pierrevelcin, N., *In.* Di Méo, G. *et al.*, 2007, p. 83).

❖ ***Le terrain : « seuls avec nos peurs ! »***

Lorsque nous avancions dans nos divers travaux en maitrise et en DEA, nous nous sommes rendu compte que bien souvent les lacunes sur les connaissances propres aux territoires littoraux, venaient du fait de notre peu d'intérêt pour l'ensemble des discours politiques, s'ajoutant au fait que bien peu d'ouvrages « grands publics » étaient consacrés à des sujets se rattachant expressément à la Province Nord. En maîtrise, nous nous étions intéressée à la gestion des territoires littoraux d'une commune, celle de Koumac (*une vision du bas*). En DEA, nous poursuivions par une vision globale de la gestion à partir de la Province (*une vision d'en haut*). Et en doctorat, ce que nous voulions c'était croiser ces regards sur l'ensemble de la Province.
Mais il fallait bien commencer quelque part. Or nous nous retrouvions bien seule sur un chantier immense. Que faire ? Comment aborder une thèse ? Que dire ? Allions-nous y arriver ? Autant de questions qui paralysaient bien plus qu'elles ne faisaient avancer.

Pour nous motiver, nous établissions un calendrier avec échéance de trois mois pour atteindre des objectifs à court terme. C'est durant les premiers mois de l'année 2003 que nous faisions la connaissance de deux autres doctorants à Nouméa et cela serait d'une grande aide, compte tenu de notre *« solitude de chercheur en herbe »*. De retour en Province Nord, pas d'Internet, peu d'argent et pas de moyen de locomotion, nous faisions avec *« les moyens du bord »*. Toutes les fois où notre santé nous jouait des tours, nous nous focalisions sur la presse, sur l'analyse du discours au travers des médias et la recherche bibliographique. Ce fut le cas en grande partie durant l'année 2004. La reprise du terrain particulièrement pendant l'année 2005, fut à la fois excitante et problématique, parce que nous avions le sentiment de devoir tout recommencer, alors même que les recherches en 2003 avaient porté du fruit ! Sans bourse, le financement passait par divers contrats de travail de maître auxiliaire, qui ne nous permettaient pas d'avancer comme nous le voulions sur la thèse.

En 2008, nous sommes recrutée comme ATER à l'Université de la Nouvelle-Calédonie de février à novembre. Ce contrat nous permettra l'année suivante de pouvoir bénéficier du chômage et de finir les recherches de terrain entrecoupées par quelques mois *« biblio »* ! Nous nous rassurions en nous disant qu'elle n'en serait que plus étoffée ! De retour de Bélep notre dernier terrain le vendredi, nous prenions l'avion pour la métropole le lundi 16 novembre 2009. La rédaction avancera véritablement après le changement de plan en début 2010. Nous n'étions désormais plus seule face à notre terrain ou notre page d'écriture. Pendant toutes ces années nous n'avons élaboré aucune carte à partir de logiciel puisque nous n'en n'avions pas. Toutefois, nous avons pu travailler sur certaines à la main à partir de cartes topographiques (clichés. Annexe 1) envoyées par la poste et perdues en cours de route... et les quelques autres recueillies disparues en même temps que mon ordinateur. Les péripéties de terrain et d'écriture, tout doctorant en a !

Voici en quelques mots comment nous pouvons résumer notre méthodologie de recherche : un long travail d'analyse du discours, des entretiens divers avec les populations de la Province Nord de 2002 à 2009, ainsi que les services provinciaux jusqu'en 2011 (par email) et une expérience personnelle (depuis plus longtemps) couplée à de l'observation participante.

- ***L'analyse du discours***

Les premiers courriers envoyés aux 17 maires de la Province Nord expliquant notre démarche n'ont eu aucune réponse. Du coup, il a bien fallu trouver des points de départ sur lesquels discuter avec les acteurs politiques. Ces nombreuses lettres mortes, nous ont décidée dès 2002 à véritablement éplucher chaque coupure de la presse locale: *« Les Nouvelles Calédoniennes* » (actualité), « *Le Chien Bleu* » (politique satirique), « *Le vers de bancoule* » (environnement), *« Le Caillou vert »* (environnement), *« Le Pays »* (Province Nord), *« Le Tour de Côte »* (Province Nord), *« le Tazar »* (jeunesse), « CCI infos » (économique)… Les concernant, nous avons pris à cœur les propos suivants de M. Houchot ayant elle-même travaillé en partie sur la Province Nord[6] :

> *« Ces documents n'ont pas la prétention de servir de preuve à une quelconque démonstration. Leur intérêt est qu'ils reflètent sans prétention scientifique les valeurs de la société qui les produit. Ils peuvent être alors considérés comme des indices précieux, parfois distordus des comportements et des changements sociaux. Ils offrent une photographie culturelle et sociale des acteurs de notre étude »* (Houchot, M., 2008, pp. 24, 25).

Nous avons également suivi de nombreux discours télévisés (débats, journal télévisé, forums, interviews, "scandales"…) et radiophoniques, afin de recueillir le maximum d'informations concernant tout ce qui touchait le développement et le littoral ou s'en approchant. De fil en aiguille une information conduisant à une autre, nous avons pu véritablement entrevoir certaines logiques. Cela nous a conduit à envoyer un second courrier aux 17 communes. Et cette fois-ci quelques maires (Canala, Poya, Koumac, Kaala-Gomen, Bélep, Houaïlou et Pouébo) nous ont reçue ou alors nous ont accordé un entretien téléphonique. Pour certains d'entre eux ces entretiens se sont poursuivis à plusieurs reprises jusqu'aux municipales de 2008. Notre regret aura été de ne pas pourvoir parler avec d'autres responsables communaux malgré d'autres demandes ultérieures. Les différents discours de campagnes nous ont également appris beaucoup de choses quant à l'orientation vers tel ou tel développement, avec ou sans prise en compte des littoraux.

Il en fut de même l'année suivante pour les provinciales de 2009 : bien que le parti indépendantiste en place depuis la provincialisation ait préservé son mandat pour les prochaines années, nous avons vu l'apparition de deux nouveaux partis politiques issus des travailleurs (Parti

6 Sa thèse est rapportée en bibliographie. Elle s'est particulièrement intéressée à certaines tribus de la *Chaîne Centrale* dans la région de Hienghène en géographie de la santé.

travailliste) et de non-indépendantistes (Une Province pour tous), ainsi qu'une seconde liste d'indépendantistes (Union Calédonienne) plus dynamiques. Tout cela a singulièrement permis à chacun de montrer ce que certains souhaitaient pour l'avenir provincial et du *Territoire*. De plus, l'analyse de l'évolution du discours du Front de Libération National Kanak Socialiste (FLNKS) depuis 2002 jusqu'à 2009, montre une volonté initiée depuis 2004 de mettre en œuvre le développement durable. Ce développement devrait s'amorcer parallèlement à la construction de l'Usine du Nord, en tant que *« levier du développement économique »*. Comment une ressource non renouvelable pourrait-elle être le levier du développement durable ?

C'est en tenant compte de ces nombreux discours que notre objet de thèse a également évolué. Il est passé de la gestion de l'environnement littoral, au rapport entre politique publique et développement durable, afin de déterminer la place réelle des territoires littoraux à présent et pour l'avenir.

Après l'étude du discours politique, nous nous sommes également intéressés aux nombreuses associations et regroupements. Nous avons analysé les discours des ONG (WWF, *Maruia Trust* ensuite intégrée à *Conservation Internationale* [CI]…) et d'autres associations environnementales locales ou micro-locales (*Dayu Biik* [Hienghène], *Mee Rhaari* [Houaïlou]…), ainsi que des comités (Comité Environnemental Koniambo [C.E.K] sur le site de l'Usine du Nord ou *Vavouto*). À celles plus environnementales, nous avons ajouté celles plus sociales et/ou économiques (des associations claniques, d'autres pour les enfants et leur scolarité, le religieux, des travailleurs ou certains corps de métiers [les aménageurs terrassiers, ceux qui travaillent dans le bâtiment, les pêcheurs, les promoteurs du tourisme…], celles des femmes, des marchés de proximité, des regroupements ponctuels concernant certaines revendications à faire valoir auprès de la Province ou d'une mairie [pour l'adduction d'eau potable, pour l'état des routes, pour l'électrification d'un territoire, pour les habitants des îles du Nord et leur desserte]…).

S'ajoutent ensuite les discours des acteurs économiques, depuis celui qui fait également de la politique (ex. A. Dang, R. Frouin…) à celui qui pratique de la pluriactivité (promoteurs touristiques, pêcheurs, agriculteurs, les sociétés et entreprises anonymes ou non…) ou de la monoactivité (aquaculteur, aménageur, promoteur touristique…). En outre, nous avons suivi les agents provinciaux dans leur mise en œuvre locale (ex. pêche, aquaculture, tourisme, aire marine protégée, développement social des tribus…) de la politique générale de la Province Nord. Par cette approche, nous nous sommes aperçus des réactions des populations selon les territoires (favorables ou défavorables à ces échanges). Nous nous sommes intéressés enfin à beaucoup d'usagers du littoral selon les territoires (proximité de la mine ou non, des centres urbains ou pas, dans une dynamique de croissance ou en marge…) et selon les communautés, les genres, voire les âges.

Autant de discours à lire ou à écouter, mais aussi et surtout à "décrypter", tant parfois la méfiance portée à l'institution provinciale est évidente. Dans certains autres cas, c'est l'attitude à notre égard et la façon dont certains ont interprété notre discours, qui ont été le plus porteurs dans notre analyse : comment par exemple certains maires étaient méfiants vis-à-vis de nos interrogations sur l'environnement (le plus souvent) ou sur le développement économique. Cela a donc éveillé notre curiosité afin de tenter de comprendre ce qui motivait cette crainte…
Comment se sont déroulées ces enquêtes souvent préalables à l'analyse du discours ?

- ***l'entretien (directif, semi-directif ou non directif)***

Autant dire que ces formes d'entretien ont été adoptées en fonction des situations et des interlocuteurs. Les entrevues ont pu être accompagnées d'un cahier et d'un stylo ou d'un dictaphone dans le meilleur des cas, ou secondées pendant nos observations participantes uniquement de notre mémoire (parfois défaillante) ! Par ailleurs, beaucoup de ces entretiens étaient organisés, mais d'autres étaient totalement fortuits.

Cela a particulièrement été le cas lors des nombreuses heures passées sur les routes aux côtés d'automobilistes ayant bien voulu nous prendre en auto-stop ou dans les transports en commun. Finalement, nous n'avons aucun regret à nous être lancée dans cette forme de déplacement…sauf peut-être les jours pluvieux! Nous avons ainsi pu rencontrer des architectes et aménageurs pressés, des vendeurs de poissons et chasseurs, des familles en promenade, des sociétés de livraison, des rouleurs sur mines, des personnels hospitaliers en déplacement, des touristes, des *passeurs de bac*[7]…Nous nous souvenons d'un trajet Houaïlou-Bourail-Koné, certainement l'un des plus marquants de cette thèse ! Nous avons discuté avec six acteurs et usagers différents du développement et du littoral (une femme d'une association de parents d'élèves de Houaïlou, un ouvrier de station aquacole, un couple de touristes, une famille de *Népoui* Poya, un livreur de produits hospitaliers allant sur Poindimié et prenant la *transversale Koné-Tiwaka*, un développeur sud-africain circulant en Jaguar et travaillant à la construction de l'usine du Nord) c'est-à-dire six portions de route que nous avons faites dans six voitures différentes.
Nous avons notamment eu des entretiens intéressants dans les transports en commun : cinq heures de bus de Koné à Nouméa, autant pour nous rendre à Houaïlou, de même de Houaïlou à Hienghène ! Sans oublier toutes les traversées vers ou depuis Bélep à Koumac en catamaran et les autres moments passés sur les embarcations çà et là selon les territoires (Poya, Koné, Pouembout, Koumac, Canala, Houaïlou) !

7 Le *bac de La Ouaième* sert à faire passer les automobilistes d'une rive à l'autre de la rivière dans la commune de Hienghène parce qu'il n'existe pas de pont. Il s'agit du dernier bac en service en Nouvelle-Calédonie.

Par ailleurs, la limite entre entretien formel et non formel étant largement distendue du fait de notre implication dans ces territoires, nous ne pouvons réellement mettre de dates fixes à nos entretiens. La plupart de nos entretiens seront datés et ressourcés "*entretiens Province Nord, 2002-2009*" (première raison à l'imprécision de nos ressources). Compte tenu que nous faisions nos enquêtes sur la Province dans laquelle nous vivions, certaines de nos discussions, notamment en famille ou lors de cérémonies coutumières avec le clan auquel nous sommes liée, entrent totalement dans ces entretiens fortuits. Bien souvent en effet, lors de déplacements coutumiers, nous en profitions pour engager des discussions sur des sujets touchant à notre thèse ou bien alors suivions des discussions sur des sujets portant sur une de nos thématiques de recherche (pêche, tourisme, problème climatique…).

Pour les entretiens préalablement organisés, ils ont particulièrement été possibles avec le concours de nombreuses personnes et amis que nous souhaitons remercier. Ils ont été un travail de longue haleine, parce qu'il a fallu revenir maintes et maintes fois, avant que vraiment des dialogues réels puissent s'instaurer avec nos interlocuteurs. Il fallait avancer, mais surtout être patiente et savoir écouter, pour en retirer des bribes d'informations exploitables pour notre étude. La plupart de ces entretiens ont eu lieu à Canala, Kouaoua, Pouébo, Poya, et Koumac dans les premières années (en 2003, quelques-uns fin 2004 et en 2005, puis en 2009), ensuite particulièrement sur Houaïlou et Poum (entre 2004 et 2007), peu à Ponérihouen (2004 et 2008) et rarement à Ouégoa et Kaala-Gomen durant ces mêmes années (rares pour ce dernier compte tenu du peu d'implication sur le littoral, sf. Baie et l'îlot *Deverd* et la tribu de *Tégon*), d'autres sur Poindimié, Touho et Hienghène (surtout en 2003, 2008 et 2009) et enfin sur la zone VKP (Voh, Koné, Pouembout) avec quelques trop rares acteurs politiques, d'autres acteurs économiques et des usagers, mais particulièrement avec les agents des services provinciaux (de 2002 à 2009, ainsi que de 2010 à 2011 par email). À Hienghène d'ailleurs, fait marquant, un mercredi d'août 2009, nous vivions sans le savoir notre première alerte tsunami. En réalité, nous nous trouvions sur le littoral jusque vers 15h et nous ne savions pas du tout qu'une alerte radiophonique avait été lancée depuis le matin afin de nous rendre sur les hauteurs. C'est à notre retour en soirée sur Koné que nous nous sommes rendu compte des nombreux messages téléphoniques laissés par nos amis. Nous étions en fait dans une zone où le réseau téléphonique ne passe pas ! C'est à cet instant que nous avons réalisé pleinement à quel point la Province n'était pas du tout préparée à un tel risque.

Enfin, les îles du Nord (Poum et Ouégoa) et de Bélep ont fait l'objet au préalable d'entretiens particuliers par téléphone et à la descente des bateaux à l'accostage à Poum et Koumac. La plupart de nos démarches pour nous y rendre après « *autorisations selon les chemins coutumiers* (cf. glos.)» se sont soldées par des échecs à cause du mauvais temps ou de problèmes techniques (houle trop forte, desserte annulée…), d'un deuil, d'un mariage ou pour d'autres impératifs (des deux côtés). Nous avons toutefois pu dans les deux derniers mois précédents le départ pour la métropole nous rendre sur Bélep lors de deux séjours d'une semaine environ en octobre et novembre 2009. À

chaque fois nous avons pu nous rendre compte, à nos dépens, de la fragilité des dessertes, aérienne (particulièrement) et maritime. C'est lors de notre premier séjour sur *Art* (Annexe 14) en septembre que nous avons vécu, réellement cette fois-ci, notre premier tsunami. Nous voilà crapahutant la colline vers l'église, avec l'ordinateur sur le dos et les cartes topographiques dans les bras, nous nous souvenons encore des gendarmes, déjà en haut, nous interpellant : *« vous savez que nous sommes en alerte tsunami et qu'il faut se réfugier en hauteur ! »* De plus, lors de notre second séjour, des entretiens et d'autres déplacements à l'intérieur de ces îles ont été écourtés suite au décès de l'ancien grand chef. Nous avons pleinement constaté l'isolement de ces îles et l'obligation des petites embarcations à faire la traversée, quoique interdite (puisque juridiction de la haute mer), afin d'aller chercher les membres de certains clans de Poum et Koumac pour un enterrement le soir même !

Ces enquêtes ont été enfin menées sous la forme d'entretiens ouverts, non directifs particulièrement lorsque nous faisions de l'observation participante. Ce fut le cas notamment lorsque nous accompagnions les agents provinciaux dans leurs travaux, ou alors que nous observions les guides touristiques se faire évaluer pendant leur formation, pendant que nous suivions des femmes lors d'une partie de pêche… Nous avons réellement privilégié le qualitatif plutôt que le quantitatif. D'ailleurs cette méthode a été la plus appropriée, puisque les questionnaires que nous avions élaborés à plusieurs moments de notre travail de terrain et ce sur divers thèmes (le tourisme, la réglementation des pêches, la représentation et l'organisation de l'espace littoral) n'ont jamais vraiment fonctionné. Les personnes sont en effet fortement gênées par une approche questionnaire. Le dialogue s'installe davantage, si nous abordons un sujet et que nous laissons parler la personne. En effet, venir avec un papier sur lequel nous avons un certain nombre de questions, avec un stylo, limite énormément l'abord avec les gens qui préfèrent discuter librement. Plus souvent aussi le dictaphone a été mieux accepté, puisqu'oubliant l'enregistreur la gêne de départ se dissipait au cours de la discussion, ce qui nous a permis de recueillir de nombreuses heures de discussions à traiter par la suite. Nous savions à quel moment une personne parlait réellement sans être « bloquée », dès qu'elle s'éloignait du français écrit et s'approchait davantage du français véhiculaire du *Territoire*.

De plus, nous ne savons s'il s'agit d'un cas typiquement calédonien ou pas, mais les personnes interrogées nous testent beaucoup. En effet, nous ne pouvons pas nous attendre à avoir une réponse immédiate à nos questions. Il faut vraiment installer un climat de confiance avec la personne, *« parler de la pluie et du beau temps »* et à un moment où nous nous y attendons le moins, elle peut décider de donner une information importante. Cela peut intervenir parfois au bout de plusieurs entretiens avec elle. Si nous nous impatientons, nous risquons d'avoir une information tronquée ou l'information voulue, mais très brève. Tout l'intérêt de ce travail a certes été de recevoir la parole, mais aussi de la « mériter », en montrant que nous nous intéressions vraiment aux personnes avec lesquelles nous discutions. Ceci en retour nous donne le sentiment d'être tenus de

« respecter la parole donnée ». Dans la *coutume* (cf. glos.) ce respect accompagne la parole : c'est faire ce qu'on dit vouloir faire et particulièrement ne pas revenir sur des choses dites ou faire le contraire.

Dans cet ordre d'idée, le dernier chapitre de ce travail, n'utilisera pas toutes les données recueillies, tant elles étaient nombreuses et sera un des regrets de cette thèse.

Le fait d'être originaire de cette province peut à la fois permettre une plus grande liberté de parole et d'autres fois limiter la conversation. En effet certaines personnes donnent plus facilement l'information aux personnes extérieures, qu'elles jugent sans danger pour elles. Pour d'autres au contraire, elles noueront des discussions plus intéressantes et se sentiront plus libres d'aborder des sujets qui les lient à leur interlocuteur. De plus, dans certains cas, très souvent, il nous fallait avoir une autorisation pour parler. Cette autorisation n'intervenait qu'après avoir fait les gestes coutumiers adéquats auprès des personnes concernées. Ces préliminaires bien amenés, nous pouvions discuter avec tout le monde dans des échanges plus libres. Parfois, et c'est notamment le cas lors de discussions en groupe (de 2 à 40 personnes, voire davantage), certains écoutent, mais ne parlent pas par respect envers les plus âgés et envers ceux à qui ont *« le droit à la parole »* (dans la coutume certains sont des *"porte-paroles"*). Il arrive souvent ensuite qu'ils viennent discuter plus librement dans un autre contexte (dans leurs lieux de vie, leurs lieux de travail, de divertissement etc.). C'est pourquoi, entre autres, nous avons également choisi l'observation participante : cela permettait à certaines personnes de se sentir plus libres de discuter.

Que signifie privilégier le qualitatif ? Il s'agissait avant tout de l'analyse élémentaire d'une question. À partir de cette question et des réponses associées, nous pouvions nous orienter sur d'autres thématiques et ensuite, à partir de ces thématiques, envisager encore d'autres questions etc., puis enfin, à partir de ces questions et de leurs réponses, traiter les données. Celles-ci ont été pour l'essentiel orales. Ces expressions orales différentes du parler français (métropolitain), nous les avons retranscrites telle quelles, car elles donnent de la force à notre propos, notamment pour un lecteur calédonien. Il est clair qu'envisager ces propos en dehors de ce contexte peut sembler délicat, toutefois ce choix nous a guidée dès le début et a été conforté par nos divers entretiens de terrain. Ceux-ci, selon la volonté de nos interlocuteurs, resteront imprécis : ne pas citer de noms, ni de personne, ni de lieu (seconde raison à l'imprécision de nos sources). *« Faut pas citer nos noms ma fille hein, faut pas mettre la tribu ou le village aussi. Vaut mieux comme ça personne va nous dire quoi que ce soit ! »* (Entretiens Province Nord, 2002-2009).

- ***L'observation participante : une méthode ethnographique***

Un proverbe dit : *« quiconque est inexpérimenté ajoute foi à toute parole, mais l'homme astucieux est attentif à ses pas »* (Proverbes 14 :15). Nous avons donc ajouté aux entretiens

certaines observations, afin de corréler éventuellement les paroles aux réalités observées. Le travail de terrain part en général d'observations préalables permettant de recueillir des données factuelles, mais également d'observations tout au long des semaines et des mois, voire des années dans notre cas. Elles se sont faites sur terre selon différents territoires allant de la colline à la côte, aux îles et même *« entre les racines de palétuviers »* ; en mer par bateau, radeau, canoë, kayak, mais aussi dans l'eau et enfin depuis les airs ou en prenant de la hauteur (montagne, avion, ULM). Cette méthode d'observation est également très dépendante de la météo et des évènements pendant nos déplacements vers les îles ou dans l'eau en fonction de la houle, des vents et parfois également lorsque nous étions pris par la marée… Difficile travail que d'avoir un regard différent dans des lieux que nous connaissions au préalable : d'être à la fois interne à ce territoire (notre coutume, notre tribu, notre Province) par nos origines et externe par le regard du géographe ! Des rapports différents s'installent finalement. Nous avons également dû nous adapter aux différentes langues, « coutumes », ainsi que dans le rapport au genre puisqu'il y a souvent cette différence entre l'homme et la femme dans nos territoires. Cette implication sur le terrain, c'est enfin la différenciation entre des temps très lents avec d'autres plus rapides comme les temps de missions et de terrain fixés ou improvisés.

Cette observation peut être « simple » et associée aux entretiens, ou alors « active » et « immergée » et dans ce cas elle devient participante. Simple, elle l'est particulièrement lorsqu'il s'agit de l'institution provinciale, afin d'éviter d'être étiquetés comme agents de celle-ci. Les seules fois où nous nous sommes investie dans une démarche participante avec elle (dans le cadre du DST « développement social des tribus » et de la formation à la Direction de l'enseignement et de l'Insertion jeunesse [DEFIJ]), ce fut pour une visite des chantiers de l'usine du Nord à Voh, pour une évaluation des guides de randonnée pédestre à Hienghène et pour nous introduire sur les terres de la chefferie *Dau Art* aux Bélep (Annexe 14) ; après quoi, nous avons investi le terrain seule.

Qu'appelons-nous observation participante et à quoi nous a-t-elle servi ?
L'observation participante, c'est être présents et le plus possible attentifs dans divers domaines. Être avec les personnes tout simplement, intervenir dans la discussion ou ne pas intervenir selon les cas, mais particulièrement *« s'intégrer et se faire oublier »* tout en étant présents, afin qu'elles puissent nous parler librement, nous expliquer peut-être leur métier, leur pêche du moment... Cette méthode permet d'être au plus près des gens et de leurs préoccupations, de sorte qu'on puisse récolter une information à vif et que le climat de confiance s'installe rapidement. Cette façon de procéder est indissociable des interactions avec leur milieu, leur vie et leurs habitudes… Mais pouvons nous totalement nous faire oublier ? Il y a de toute façon une sorte de *« donnant-donnant »* dans cette approche !

Pour cela nous nous sommes rendue sur les lieux de vie afin de nous imprégner des moments, comme les préparatifs de mariages, de deuils (différents selon les clans et les territoires), au quotidien chez l'habitant (dans ses travaux, dans ses temps et moyens de déplacement…)
Nous avons également participé aux activités sur les lieux de travail, comme la pêche (à pied dans les palétuviers, à pied à partir de la plage avec un épervier, une senne, à la ligne sur les récifs frangeants, à la ligne en bateau, au harpon en plongée etc.), aux travaux des champs (culture de l'igname, du taro etc.), aux activités touristiques et de loisirs (sortie en plongée, randonnée, canoë-kayak etc.), aux journées environnementales (ramasser les ordures, planter un arbre, éteindre des incendies, réduire les érosions des pentes, sensibiliser les jeunes etc.), aux travaux miniers (nous installer dans divers engins auprès d'un chauffeur nous faisant voir la réalité de sa journée, etc.)
Nous nous sommes intéressée également aux travaux des associations et y avons parfois participé. Nous pouvons citer quelques associations, comme celles des marchés de proximité (particulièrement liées au travail des femmes), celles des soutiens à l'enseignement et aux enfants par le soutien scolaire (là également singulièrement rattachées au travail des femmes), celles plus environnementales et/ou sociales (connues sur le plan international, du pays, de la province, voire simplement de la commune), celles plus sportives (reliées à des activités se trouvant sur le littoral, en mer ou sur la terre), celles plus économiques (alliées aux activités de pêche, d'élevage, etc.) et enfin celle plus claniques (inhérentes aux préoccupations de quelques clans).

À partir de ces observations, nous avons pu avoir une bonne image de l'espace de vie des communautés, entre d'une part le lieu de résidence et d'autre part le lieu de travail, mais bien souvent très imbriqués dans l'espace des représentations. Cette observation, qu'elle soit simple ou participante ne peut prétendre à une exclusivité et ne peut à elle seule, en tant qu'approche qualitative, faire l'impasse sur des données quantitatives, bibliographiques et cartographiques.

D) Les données bibliographiques

Les données bibliographiques sont rares sur la Province Nord. Elles le sont un peu moins sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Quoiqu'il en soit, à part des données générales et statistiques, la plupart de nos données écrites proviennent de rapports de travail des services provinciaux et d'autres institutions de l'État, de la Nouvelle-Calédonie, d'ONG et de comités environnementaux. Certains de ces rapports des services provinciaux sont publics et d'autres pas. Nous avons pu y avoir accès dans certains cas, mais ne pouvons pas les référencer en bibliographie. De plus, ces données ont été nuancées de nombreuses revues et coupures de presses locales, qui nous ont permis d'élaborer notre analyse et parcourir notre terrain de façon moins hasardeuse.
Le choix d'une présentation simple par ordre alphabétique s'est fait afin d'en faciliter la recherche. Nous avons cependant choisi de le diviser en trois parties simples et non conventionnelles: les données « papiers » (ouvrage, revue, rapport, mémoire, article…), les données « orales » (colloque, conférence, débat, reportage télévisé) et les données provenant d'Internet. Ces dernières sont avant

tout issues de collectivités publiques, d'organismes, d'instituts ou d'agences de développement calédoniens (État, [documentation sur le droit français], Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie [aspects juridiques, journal officiel], Province Nord [DDE-E, SOFINOR, Foncier, tourisme…], ISEE, ADRAF, IEOM, IFREMER[8])… Nous avons également fait le choix d'évoquer les sites des nombreuses associations auxquelles nous nous sommes référée, ainsi que les programmes de gestion (*forêt sèche*). Ces sites Internet sont également plus habituels et concernent notamment les dictionnaires généraux (Larousse) et la biodiversité (Mangrove, Faune et flore de Nouvelle-Calédonie). Concernant les paysages nous avons également pu comprendre certaines formations (mangroves en particulier) et leurs flores en tenant compte d'un blog (*Paesaggio*, paysages) dont l'auteur est le géographe JM. Lebigre.

Les deux thèses de géographie se rapprochant le plus de nos travaux sont celles de Cugola, U. (en Province Sud) ayant travaillé sur cette articulation territoire/société et celle de Herrenschmidt, J-B (en Province des Îles et Mélanésie) dans un contexte et à des échelles différentes. Il s'agissait pour U. Cugola, d'observer à une échelle plus restreinte et proche de la ville de Nouméa, la tribu de *La Conception*. Quant à J-B. Herrenschmidt, il souhaitait vérifier à l'échelle régionale si les problèmes d'articulation du développement économique viennent des difficultés liées à la coutume ou si le développement était mal adapté à des réalités territoriales tout autres. Nous partageons l'idée qu'il soutient à savoir : *« le point de départ géographique de l'étude ne réside pas dans la description et l'analyse de l'occupation de l'espace par les micro-sociétés mélanésiennes étudiées, mais dans le rapport qu'elles entretiennent avec leur territoire »* (Herrenschmidt, JB., 2004, p.14). Pour ce faire, voici le plan que nous avons choisi :

E) Le choix d'un plan en deux parties

Au début, nous avions privilégié un plan en trois parties. Puis, au fur et à mesure que nous avancions, le choix s'est porté sur un plan en deux parties. Celui-ci se base tout simplement sur les représentations d'une part et les territoires d'autre part (fig. n° 1). Ces deux parties seront divisées en quatre chapitres chacune.

Dans la première partie, les deux premiers chapitres seront consacrés aux littoraux et à la recherche de limites fiables permettant une gestion adéquate. Le premier chapitre étudie la notion de limite ou de frontière appliquée aux territoires selon les populations de la Province Nord. Le second distingue avant tout la façon dont beaucoup envisagent le littoral : celui-ci étant par ailleurs observé selon plusieurs angles et à plusieurs échelles. À l'issu de ces deux chapitres, nous

8 Ces sigles sont reportés dans la lite des sigles et acronymes. Nous les détaillerons lorsque nous y reviendrons dans la suite de ce travail.

choisirons le cadre de la gestion littorale, ces espaces fonctionnels sur lequel s'arrête notre choix, découlant de toutes ces représentations et de la définition des littoraux.
Les deux autres seront consacrés à la gestion et particulièrement dans le cadre de l'orientation des politiques publiques récentes : vers un développement durable. Comment ce développement durable est-il considéré par les acteurs et les populations ? Ce concept est développé dans le chapitre trois, avec son application à la Province Nord. Cette application est également étudiée selon une échelle temporelle et territoriale par les processus de territorialisations.
Le chapitre quatre enfin, s'interroge sur le « glissement » des politiques publiques vers un *« destin commun »* (point récurrent dans les discours politiques locaux). Comment à partir d'une politique « à la française », certains envisagent-ils une gestion par des politiques « à la calédonienne » ?
En partant du ressenti des populations, d'une mise en œuvre de la gestion ou non, par la collectivité, nous finissons par nous demander quelle est l'implication des populations dans celle-ci : d'une part, de façon théorique pour ce qui est de la gouvernance et d'autre part, par l'application d'outil tel que la Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC).

La seconde partie observe finalement comment ces politiques publiques sont mises en œuvre sur les territoires. Concourent-elles au développement durable souhaité par la collectivité ? Impliquent-elles ou non les populations ?
La chapitre cinq expose les découpages spatiaux de la Province Nord selon ses 17 communes et ensuite dans ses diverses politiques de développement territorial. Nous verrons par ce biais certaines particularités territoriales et comment les politiques publiques s'attachent aux territoires dans certains cas et comment dans d'autres cas elles les délaissent.
Le chapitre six, sous l'intitulé *« bien connaître pour bien gérer »*, expression de plus en plus évoquée, notamment par les associations environnementales, expose deux réalités à connaître afin de mener une gestion cohérente tant par les acteurs politiques que par les usagers des littoraux. La première tient compte des aspects temporels à travers l'histoire néo-calédonienne et la mise en place des territoires et la seconde s'attache aux aspects spatiaux, ceux des milieux auxquels certains usages sont associés et qu'il convient de connaître.
Les politiques publiques sectorielles sont observées selon une double orientation dans le chapitre suivant. Elles ne concerneront aucunement l'agriculture, même si ce secteur est très présent (sauf l'aquaculture et la pêche). La première orientation concerne deux secteurs prioritaires, les produits d'exportation (minerai de nickel et crevette) et leur mise en œuvre dans les politiques publiques, quant à la seconde, elle concerne deux secteurs totalement intégrés par les populations et suivis par les politiques publiques sur l'ensemble de la Province (tourisme et pêche).
Les éléments du chapitre huit, que nous n'avons pas pu développer, sont exposés en conclusion de ce travail ouvrent sur des perspectives importantes : permettre aux populations d'être au cœur de leur propre développement, comme le préconise le principe 1er de l'agenda 21. Cela signifie également mettre le littoral, ses ressources et ses usages, au même niveau que celui de la mine, plébiscité par les acteurs politiques provinciaux et du *Territoire* en général.

Première partie

Les espaces littoraux et leurs représentations

Introduction

En travaillant avec plusieurs interlocuteurs sur une idée précise qui paraît claire à tous, nous nous rendons bien vite compte de la difficulté que le sens peut revêtir pour chacun d'entre eux, collectivement selon les communautés et/ou individuellement. Sur le plan politique, mais également sur le plan économique, environnemental et social, cela est d'autant plus vrai que les enjeux sont dans certains cas importants. Dès lors, lorsque ces politiques sont appliquées aux territoires, elles s'insèrent forcément dans un contexte, qui n'est aucunement neutre vis-à-vis des perceptions de chacun des groupes en présence. Ces groupes pouvant encore se distinguer et entraîner d'autres symboliques de l'espace, mêlant ou entremêlant « *les contenus idéels* » (H. Guiot, 2001, p. 19 ; Bodmer, 2005), qu'il paraît bien difficile de dénouer tellement les imbrications sont fortes et les sentiments quelquefois exacerbés. Cette réalité est tout à fait tangible en Province Nord où se côtoient diverses communautés, que nous avons choisi d'arrêter selon trois grands groupes à peu près homogènes, afin de réduire les difficultés liées à ces nœuds et au traitement des données.

Le premier groupe majoritaire est celui des Kanak (cf. glos.), même si nous aurions encore pu décliner ce groupe selon les aires coutumières, voire en tribus, en clans, en lignages, en lignées.
De même, le second groupe est celui des autres Calédoniens « non Kanak », que nous choisissons dorénavant de désigner sous la terminologie « *Caldoches* » (cf. glos.), puisqu'il est ainsi accepté par ces communautés. Ce groupe se décline toutefois en diverses ethnies liées à l'arrivée de ces populations en Nouvelle-Calédonie. Nous pouvons citer au regard des patronymes rencontrés en Province Nord, des Européens (France principalement, Royaume-Uni, Italie, Allemagne, Suisse, Belgique), des Asiatiques (Chine, Japon, Indonésie, Vietnam) et quelques rares Africains (principalement de l'Algérie). Des générations de métissage ou de brassage (avec les Kanak aussi, même si à une période de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie cela était caché, parce que honteux pour les uns, comme pour les autres), tant social que culturel, d'adaptation et de transformation par rapport aux territoires, ainsi que le fort sentiment d'appartenance à ces espaces, font de cette population un groupe particulier auquel la dénomination « Caldoche » semble convenir.
Le troisième groupe est celui des Français métropolitains, souvent qualifié de « *Métros* » ou de « *Zoreils* » (cf. glos.) et d'autres Occidentaux, que nous avons choisi d'identifier sous l'appellation « Occidentaux », afin d'éviter toute péjoration et toute ambiguïté quant au sentiment d'appartenance des uns et des autres vis-à-vis de la Métropole. Pour ce groupe, l'attache au territoire s'il en est, est récente, moins d'une décennie, ou deux.

Ainsi, pour nous être heurté à maintes reprises à quantité de quiproquos ou de confusions sur des mots ou des notions, que les uns et les autres interprétaient différemment, nous avons voulu

introduire ce travail par les perceptions et le sens que cachait tel ou tel mot ou encore tel et tel espace (sans qualificatif). De plus, certains concepts comme « le littoral » et le « développement durable », dont le contenu diffère selon les acteurs déjà ailleurs dans le monde, ne se retrouvent pas localement, si ce n'est dans les politiques publiques et les institutions.

De fait pour ce qui est du littoral, nous le percevons différemment selon la délimitation que chaque groupe lui accorde en termes de sens et de territoire. Travailler sur la compréhension de ce mot et l'espace fonctionnel qu'il délimite au regard de chaque groupe, nous paraît indispensable, notamment si nous y appliquons des politiques et des lois *a posteriori*. Ainsi, l'espace considéré, à savoir les territoires littoraux, revêt pour d'autres groupes (touristes, continentaux, associations, médias, institutions…) et/ou des individus extérieurs à la Province et à la Nouvelle-Calédonie une réalité toute autre, qu'il nous est apparu intéressant de montrer sous formes illustrées au deuxième chapitre de ce travail. Cette mise en parallèle entre les perceptions internes (entre-elles aussi) et externes aux territoires, offre par l'image une Province *« aux cent visages »* (www.tourismeprovincenord.nc, 2003).

Quant au « développement durable », la notion est récente, mais d'autres idées antérieures pourraient en réalité revêtir les mêmes réalités que celle-ci en Nouvelle-Calédonie. De plus, la polysémie de ce terme est intéressante à étudier au-delà de nos trois groupes, avec les acteurs politiques et économiques, mais également avec les associations, car elle détermine les actions des uns et des autres en fonction de cela. En définitive, ces diverses conceptions donnent plusieurs orientations à la gestion et aux territoires. Les différents modèles de gestion observés, mis en parallèle avec une perspective temporelle, montrent de plus l'évolution de ces perceptions selon l'histoire calédonienne et les politiques publiques, mais également l'évolution du ressenti des populations selon les groupes et les territoires considérés vis-à-vis de telle ou telle gestion.

Les quatre chapitres qui suivront n'ont pas l'ambition d'être exhaustifs sur toutes les notions envisagées et nous n'avons pas non plus la prétention d'être novatrice dans la caractérisation de chacune d'entre elle, toutefois l'originalité, s'il en est une, portera sur les perceptions de l'espace et l'espace représenté par certains mots, au travers des « filtres idéels » des différents groupes présents (ou pas) sur l'espace considéré à savoir la Province Nord de la Nouvelle-Calédonie.

Cette tentative de dénouer l'espace considéré par les représentations servira dans un second temps à comprendre les logiques des politiques publiques envisagées sur ces territoires (seconde partie), qui en retour sont perçues de telle ou telle manière par les populations, lesquelles développent ensuite certaines reproductions (idéelles ou matérielles) sur l'espace.

Considérons à présent cette première partie où le fil conducteur ne cessera d'être complexe et profondément ambivalent, voire dual.

I- Chapitre 1. Le littoral : quelles limites ?

Frêle esquif perdu au milieu de l'océan, l'îlot tangue sous la houle
Et vient s'échouer sur les rives de nos songes.
…
On dirait Saturne, Mars ou Jupiter…
… Sculptures de mer aux étranges caractères.
(M. Hosken, F. Wimart, 1996).

Laissons de côté les rêves de rivages de ces poèmes et demandons-nous plutôt que cache le terme « littoral », sous peine d'avancer notre étude dans un cadre chimérique… Illusoire parce que justement les caractères flous de cette entité délicate nous obligent en retour à une gestion clairvoyante ! Mais peut être qu'à trop vouloir en chercher les confins, tout ne devient que duperies et songes…

Nombre de géographes et de scientifiques d'autres disciplines ont approché cette notion de « littoral », de sorte que les paragraphes qui suivront se nourriront de ces réflexions, en tentant de les combiner aux réalités calédoniennes. Pourquoi se demander quelles limites pour les espaces littoraux ? Comment gérer au mieux des espaces dont les « frontières » sont à la fois réelles et invisibles ? L'objet de ce chapitre est de tenter de caractériser le littoral et de lui en donner des limites. Pourquoi l'envisager ainsi ?

En entamant ce travail, je ne m'étais jamais rendu compte à quel point chez nous, la notion d'identité était liée à celle de lieu, parce qu'en effet, je vivais dans cette logique. Mais la véritable prise de conscience est venue de cette interrogation qu'on m'adressait systématiquement lors de mes entretiens, soit de façon dissimulée par un regard interrogatif, soit directement en disant : *« Qui es tu et d'où viens tu ? »* où encore *« T'es qui toi et t'es d'où ? »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009) Et cela bien avant de me demander la raison de ma présence ! Cette légitimité par le lien à un lieu donné nous a permis de poser la même première question au littoral : *« tu es qui et tu es d'où ? »*

I.1. Aux frontières du réel et de l'idéel

Délimiter un espace à gérer pour nos décideurs, vivre sur une propriété pour un Caldoche, dans une tribu pour un Kanak ou un village pour les deux, de même qu'étudier un territoire donné dans notre cas, permet de s'interroger sur la notion de limite ou de frontière.
Dans quelles limites les politiques et les lois sont-elles appliquées à ces territoires ? Lorsque nous savons à quel point les populations océaniennes attachent de l'importance à la terre et/ou à la

propriété, qui est aussi liée à leur identité, il est fondamental de s'interroger sur l'espace dans lequel cette recherche s'applique.

L'organisation du territoire selon Brunet R., Ferras, R., Théry, H. : « … *vient à la fois du travail quotidien des acteurs individuels, et de la décision d'institutions publiques, collectives, qui assurent, créent ou façonnent les grandes orientations, les lieux majeurs et les liaisons fortes affectant le territoire.* » (R. Brunet, R. Ferras, H. Théry, 1993, p. 359). Les types d'organisation dont il est question et qui fondent le territoire définissent des réseaux, des interactions…, véritables enjeux des groupes et des acteurs en présence. Comprendre les territoires afin de pouvoir mettre en place des actions pour le développement durable, c'est justement mettre en évidence ces multiples interactions, d'où la complexité de la tâche ! Pour C. Raffestin, ce territoire est organisé dans un but : *« la satisfaction de leurs besoins »*. (Raffestin, C., 1986). Il ajoute l'idée que les processus d'organisation territoriale doivent s'analyser à deux niveaux distincts, mais agissant en interactions : *« celui de l'action des sociétés sur les supports matériels de leur existence et celui des systèmes de représentation »*. Et il poursuit de la manière suivante : *« le territoire serait donc un édifice conceptuel reposant sur deux piliers complémentaires, souvent présentés comme antagonistes en géographie : le matériel et l'idéel »* (Raffestin, C., 1986).

Ces *« deux registres si complémentaires du sens »* (Di Méo, G. ; Buléon, P. ; *et al.* 2005, p.107) permettent de se poser la question du sens dans nos territoires. Dans cette recherche, nous avons privilégié ces deux entrées car au regard des groupes en présence, nous ne pouvions comprendre les logiques territoriales qu'en puisant dans ces registres. Mais notre propos ne sera pas de faire un plaidoyer exhaustif sur les notions « de matériel », « d'idéel », voire « d'idéologie » en détaillant les classes ou catégories par exemple de la matérialité ou de l'idéel. Il s'agira surtout de voir l'organisation spatiale dans cette approche dualiste et en même temps complémentaire pour nos territoires, pour en concevoir la gestion également plus tard et approcher les réalités des politiques publiques et les perceptions qu'en ont en retour les groupes. *« Les fonctions de la pensée qui mobilisent un univers idéel utile à la compréhension géographique, à la connaissance de l'espace social s'identifient au nombre de quatre : (…) « représenter », « interpréter », « organiser » et « légitimer »*.» (Di Méo, G. ; Buléon, P. ; *et al.* 2005, p.108). L'ensemble de ces connaissances individuelles ou collectives forme des codes dont les utilisations multiples peuvent servir à décrypter l'environnement géographique par exemple, autant qu'à communiquer, imaginer, planifier entre autres, toutes sortes de pratiques. Nous pouvons également en parler en terme de système de valeur commune selon les groupes comme nous le verrons au chapitre 2.

Il y a une différence de conception entre les populations occidentales et les populations océaniennes (même si nous faisons une distinction entre Kanak et Caldoche dans notre approche) quant à la représentation de l'espace, de ses limites, et par là même de son organisation et de leurs usages, définissant nos territoires littoraux. Divers aspects permettent de légitimer telle ou telle

conception sur laquelle se basent, soit la collectivité, soit les différents groupes de cette Province. Il n'est pas négligeable de tenter de comprendre la complexité de ces territoires, derrière une entrée conceptuelle du terme « littoral » et les notions de limites ou de frontières, avant d'en envisager son développement et sa gestion aux chapitres suivants.

I.1.1. Importance des limites territoriales

« La détermination des limites est primordiale puisqu'elle guide tant le repérage que la démarche d'explication. » (Velasco-Graciet, H., Bouquet, C., *et al.*, 2005, p. 86) Cette importance est telle que *« certains sont tout à fait capables de tuer pour elle* (sa terre) ! » (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009) et le terme n'est ici nullement exagéré, témoins les événements dramatiques des années 1980 en particulier, mais encore de façon ponctuelle chaque année depuis, comme relatés dans les faits divers de la presse. Cela n'est pas circonscrit aux Kanak, mais également avéré pour les Caldoches ! C'est donc que l'attachement à un territoire, à un espace considéré par ses limites et ses usages, est indispensable tant aux Kanak, qu'aux Caldoches. Cet attachement lié à l'identité ne se retrouve pas chez les Occidentaux, qui préfèrent considérer cela comme une ressource, d'où l'incompréhension des uns et des autres, les Occidentaux au regard des deux autres groupes, les Caldoches envers les Kanak, notamment pour ce qui est des terres revendiquées, et les Kanak entre eux parfois.

Interrogeons-nous sur cette notion de territoire, afin de mieux envisager l'espace et ses limites. Un territoire est *un état de nature* au sens où Moscovici définit cette notion ; « *il renvoie à un travail humain qui s'est exercé sur une portion d'espace qui, elle, ne renvoie pas à un travail humain, mais à une combinaison complexe de forces et d'actions mécaniques, physiques, chimiques, organiques, etc. »* (Raffestin, C., 1986). Quant à C. Raffestin, il rattache le territoire à l'homme et à ce qu'il fait de ce qui l'environne notamment lorsqu'il parle de «*réordination de l'espace dont l'ordre est à chercher dans les systèmes informationnels dont dispose l'homme en tant qu'il appartient à une culture. Le territoire peut être considéré comme de l'espace informé par la sémiosphère »* (Raffestin, C., 1986). Ce territoire n'est donc pas un support neutre.

Celui-ci est souvent délimité par un terme qui le qualifie et/ou le spécifie par rapport à un autre comme nous l'indiquent George et Verger, « *espace géographique qualifié par une appartenance juridique : territoire national, ou par une spécificité naturelle ou culturelle : territoire montagneux, territoire linguistique. Implique la reconnaissance de limites. La notion de territoire est associée à celle de frontière.* » (George, P., Verger, F., 1996, p.457) La Province Nord en tant qu'espace géographique qualifié par une appartenance juridique (collectivité locale), est de fait un territoire. Ceux des 17 communes formant cette Province également. Nous pouvons à l'intérieur de ces territoires en spécifier d'autres : les territoires montagneux avec la chaîne de

montagne qui traverse tout le centre de la Grande-Terre du Nord au Sud sur un peu moins de 400 km, les territoires maritimes tout autour des îles et qui peuvent également avoir des limites juridiques (ZEE, eaux intérieures et eaux territoriales, Aire Marine Protégée [AMP]…) et, dans le cadre de ce travail, les territoires littoraux.

Néanmoins ces territoires peuvent être subdivisés en autant de territoires, comme la définition suivante le laisserait entendre, à savoir « *l'ensemble des lieux et de leurs relations* », ainsi que le « *système de relations* qui *est un produit social organisé* » (Brunet R., Ferras, R., Théry, H., 1993, p. 194). Il y a de ce fait des implications sociales, culturelles et même affectives dans ces territoires. De ce point de vue, la Nouvelle-Calédonie est appelée « *Territoire* » par les locaux ce qui la différencie de la Métropole et du reste des territoires français d'outremer. En sortant du contexte calédonien, lorsqu'il est fait référence à la Nouvelle-Calédonie, nous parlons « du Pays », en témoignent les étudiants en France lorsqu'ils font référence à un retour *« au pays »* à la fin de leurs études. Par ailleurs, lorsque nous parlons de *« notre Caillou »* (cf. glos.) pour la Nouvelle-Calédonie, cela dénote une implication affective liée sans doute à l'aspect de ses sols et à l'importance des mines (ce caillou désignant peut être la garniérite, voire tout autre minerai ayant fait l'histoire minière de la Nouvelle-Calédonie).

À l'intérieur du *Territoire,* nous opposons souvent « la ville », ou plutôt Nouméa et son agglomération, à « la Brousse », c'est-à-dire le reste du territoire, qui est somme toute plus rural. Pour la compréhension, nous pourrons rapprocher ce qualificatif de celui de campagne en France. Cassan y voit un parallèle avec les Etats africains lorsqu'il dit : *« le sous-équipement et la précarité de la vie de l'"intérieur" de la Nouvelle-Calédonie lui ont rapidement valu le qualificatif de "brousse", terme usuellement réservé à l'arrière-pays rural de l'"empire" colonial français en Afrique»* (Cassan, J-J., 2009, p. 24). Le terme a été retenu dans l'élaboration d'un colloque *Corail* tenu en 2007 à Nouméa et qui vient de paraître (Lebigre, J-M. ; Dumas, P. ; *et al.*, 2010), montrant l'importance de cette idée. Toutefois cette expression s'inscrit particulièrement sur la Grande-Terre, moins pour les Îles Loyauté, l'Île des Pins et l'Île Ouen, où la distinction est faite par le terme « île ». Pour les Bélep et les autres îles du Nord toutefois, les deux expressions se retrouvent, tout dépend du contexte dans lequel nous en parlons. Depuis Nouméa et la Province Sud, elles sont en Brousse, mais pour les communes plus au nord (Koumac, Poum, Ouégoa, Pouébo) ce sont avant tout les « îles » du Nord et des Bélep.

Les urbains vivant « en ville » sont qualifiés de « gens de la ville » ou de « capitalistes » (car vivant dans la capitale), quant aux ruraux habitant « en brousse », ils sont appelés les « broussards » et ceux qui habitent aux « Îles », les « îliens ». Cette appellation est faite par les Occidentaux ou ceux de la ville et s'attache surtout au contexte physique, naturel, à savoir l'île. Autrement, nous retenons particulièrement la désignation « gens des îles », en tenant compte de la traduction littérale des langues vernaculaires au nord. La nuance est réelle quoiqu'elle puisse

paraître invisible et s'attache à l'affect des populations vivant sur une île. Encore que, au regard des continentaux, l'ensemble de ceux qui vivent en Nouvelle-Calédonie sont des « îliens » ! Nous avons tenté de présenter la délimitation de ces territoires en terme de représentation de façon schématique dans la figure suivante.

Ainsi, *« le territoire résulte d'un concours d'acteurs ancré dans un espace géographique délimité. Même si la frontière peut être floue et provisoire*[9] *»* (Pecqueur, B., 2008). En Province Nord, le concept de territoire revêt donc bien un sens pluriel, lié aux diverses populations et à leur culture. L'histoire de leur implantation joue un rôle prépondérant, quant à la perception de l'espace de chacun d'entre eux, définissant par là même, des territoires à l'intérieur de l'espace provincial établi juridiquement (donc fixe). Les territoires ou encore « espaces-temps » sont ainsi le produit des sociétés. *« Vivant en société, les hommes s'inscrivent dans l'espace. Par leurs itinéraires, en fonction de leurs positions sociales et du jeu de leurs rapports sociaux et spatiaux, au gré de leurs représentations ils l'humanisent et le socialisent»* (Di Méo, G. ; Buléon, P. ; *et al.* 2005, p.12).

Afin de comprendre de tels rapports socio-spatiaux, nous nous arrêterons sur une première triple réalité des espaces considérés en Province Nord, même si derrière elle, les espaces se subdivisent encore par les relations que les uns et les autres entretiennent avec leur territoire. Nous n'entrerons pas dans cette complexité des territoires, que nous retrouvons particulièrement avec l'analyse des réseaux (par les généalogies dans le monde kanak) en termes sociologique ou anthropologique, même si cet aspect sera évoqué lorsque nous aborderons, plus loin, les perceptions des groupes Caldoches et Kanak vis-à-vis de leur territoire et notamment pour des littoraux. En effet, il existe une *« multidimensionalité des enjeux »* (Lemeur, P-Y., 2009) liés aux territoires. Cette complexité se retrouve tant dans les identités et les sens, que dans les aspects économiques et politiques, voire dans les rapports de gouvernance. Retenons qu'un premier point s'attachera aux frontières définies juridiquement avec les perceptions et le sentiment d'appartenance des uns et des autres vis-à-vis de ces territoires, et qu'un deuxième et troisième définiront dans les grandes lignes, la vision des groupes Caldoches et Kanak sur leurs territoires.

9 Extrait des ateliers sur la *« Ruralité et le Développement Durable en Nouvelle-Calédonie »* organisé du 27 au 30 octobre 2008 par la Province Nord, l'IAC et l'UNC. Les actes seront réalisés ultérieurement.

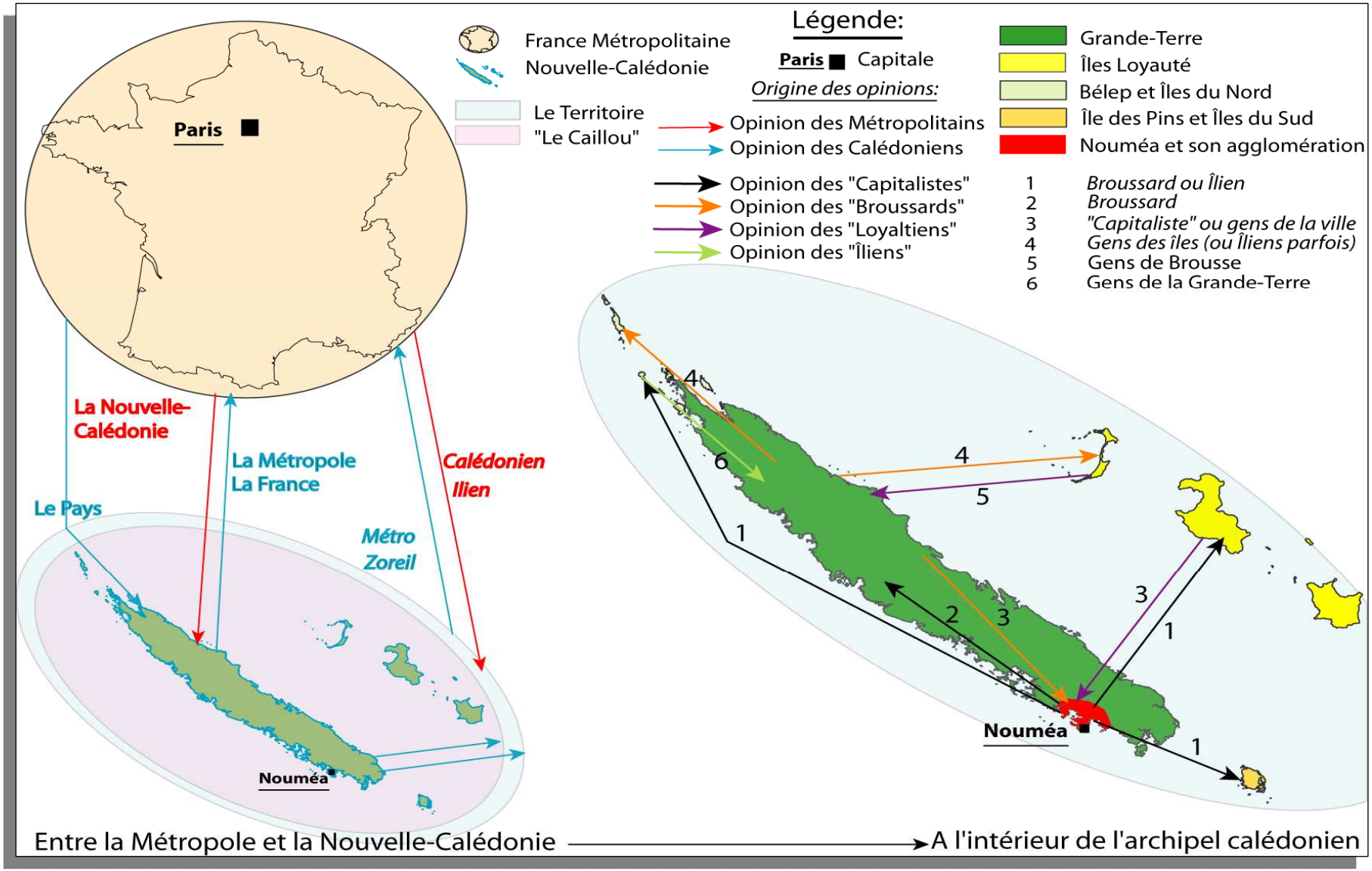

Figure n° 2 : Les limites perçues des territoires en Nouvelle-Calédonie
Réalisation Bodmer, D., 2010

I.1.2. Les frontières institutionnelles

Sans nous étendre sur l'historique et les différentes législations (Annexe 2), retenons que la Nouvelle-Calédonie avec la loi du 23 août 1983 suite au statut Fabius-Pisani, a été découpée en plusieurs subdivisions administratives internes. Il s'agissait des régions Sud, Centre, Nord et Îles. La mise en place des communes apparaît bien avant ce statut, depuis 1961 pour beaucoup d'entre elles. Les plus récentes se sont scindées à partir de ces premières existantes. Sous le statut Pons II de janvier 1988 ce découpage a évolué en 4 nouvelles régions, Sud, Ouest, Est et Îles.

Ce n'est qu'après les Accords de Matignon-Oudinot le 26 juin 1988, que la Loi référendaire appelée aussi "Statut Rocard-Le Pensec" du 9 novembre 1988 (dispositions rassemblées dans la loi n° 88-1028 adoptée au référendum national du 6 novembre 1988 sur les dispositions statutaires et préparatoire à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie) organise le *Territoire* et le découpe en trois provinces, Sud, Nord et Îles (Art. 6). Elles sont mises en place le 14 juillet 1989. Celles-ci sont maintenues au titre IV relatif à la Nouvelle-Calédonie dans la loi organique n° 99-209, qui fait suite à l'Accord de Nouméa en 1998.

En plus de ces Provinces, l'espace est découpé en huit aires coutumières sur lesquelles nous ne reviendrons pas, parce que les locaux se réfèrent encore peu à ce découpage (politique avant tout, même s'il se base sur des espaces culturels liés aux coutumes et aux racines linguistiques), sauf ceux qui sont acteurs à savoir les conseils coutumiers et les collectivités, mais moins les Caldoches et les Occidentaux. Il est certain toutefois qu'à l'avenir cette distinction sera de plus en plus adaptée à un emploi plus large selon la reconnaissance de l'organe consultatif, que constituent le Sénat Coutumier et ses conseils coutumiers des aires. Ces conseils coutumiers désignent les sénateurs coutumiers selon une procédure coutumière à raison de deux représentants par aire coutumière. Parmi eux, les sénateurs désignent leur président pour un an. Quatre de ces aires se situent en Province Nord (carte n° 2), dont deux à cheval entre la Province Sud et le Nord. Pour l'heure, ce chevauchement ne semble guère causer de soucis, compte tenu du peu d'enjeu. Ainsi, les références sont davantage liées à la Province, la commune ou la tribu d'appartenance.

I.1.2.1. La Province Nord

La Province Nord (carte n°1 et 2) est devenue une entité territoriale concrète (Cassan, J-J., 2009) dans les années 1990, depuis l'installation de l'hôtel de la Province à Koné, son chef-lieu. Dès cet instant, elle est devenue également réelle aux yeux de ses habitants. Bien entendu, elle l'est encore davantage pour les personnes fréquentant ses bâtiments ou pour celles qui habitent les

communes environnantes. Toutefois, l'installation des locaux provinciaux semble en dehors d'une véritable stratégie, qui aurait pu donner à la commune de Koné une *« véritable image de chef-lieu provincial»* (Gallois, M., 2006, p.7). Son implantation à la sortie de la route transverse de Tiwaka vers Koné, plus communément appelée *« transversale Koné-Tiwaka »*, donne à l'Hôtel de Province cette image d'isolement, en témoigne cette opinion : *« Moi la première fois que j'avais vu les bâtiments de la province, c'était la nuit. J'avais pris la Koné-Tiwaka et quand j'arrive à Koné, j'ai dis hein ! Mais c'est quoi ce gros truc éclairé au milieu de la brousse ! Tout de suite j'ai pensé à un gros champignon sorti après la pluie là… »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009) Ainsi, pour les populations la référence à la Province Nord (son territoire) est tout à fait réelle, mais l'institution est davantage observée comme étant éloignée d'elles. Mais cet emplacement est-il réellement déconnecté de toute logique politique ? Nous y reviendrons plus tard.

Quel espace recouvre cette entité territoriale ? Au dernier recensement ISEE de 2009, la population de la Nouvelle-Calédonie était de 245 580 personnes pour une superficie de 18 575 km², soit une densité de 13,22 habitants au km². Sur cette superficie totale, la Province Nord bénéficie d'une superficie de 9 582,6 km², soit plus de la moitié de la superficie totale pour une population de 45 137 individus. Sa densité est ainsi la plus faible, puisqu'elle ne compte que 4,71 hab./km². Ce territoire quasi vide d'hommes contraste quelque peu avec la Province Sud et ses 183 007 habitants pour une superficie de 7 012 km². La densité atteint ici les 26,1 hab./km². À noter que dans cette Province Sud, la capitale Nouméa enregistre à elle seule 97 579 habitants pour 45,7 km², soit une densité moyenne de 2 135 hab./km².

Les habitants de Nouvelle-Calédonie sont fortement métissés. Mais au-delà de ce métissage, nous retiendrons que dans la Province Nord, les Kanak sont majoritaires, suivis des Caldoches et des Occidentaux, d'où la distinction en 3 groupes faite plus haut. Depuis cette organisation en Provinces, les groupes se réfèrent plus volontiers à cette distinction, en plus de celle qui est liée aux côtes à savoir, côte Ouest et côte Est. Par exemple ce qui revient souvent : *« Moi je suis de la Province Nord, de la côte Est, tribu de Néouta à Ponérihouen »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009). Faire référence à ce découpage montre l'importance du sentiment d'appartenance lié à la Province en tant que territoire, particulièrement dans le Nord. Ce nouveau référent vient supplanter un plus ancien à savoir la « brousse ». On se reconnaît plus facilement en tant que personne de la Province Nord, de telle ou telle côte, plutôt que broussard (même si cette référence demeure pour quelques uns). Notons que la référence au littoral a aussi son importance (nous y reviendrons plus loin). Au-delà de ce territoire élargi, la référence à la commune et à la tribu d'appartenance est toute aussi réelle. Le statut des Provinces leur donne droit à différentes compétences qui dépassent le cadre terrestre jusque dans la mer, ce qui étend encore le territoire provincial à une partie maritime (carte n° 2). Cette très large autonomie est intéressante car elle

permet à l'institution de développer des politiques proches de ses préoccupations. Toutefois elle peut également poser certains problèmes de cohésion quant à la politique globale du *Territoire*, mais également vis-à-vis des autres provinces et des communes.

I.1.2.2. Les 17 communes

En Nouvelle-Calédonie, sur les 33 communes existantes, 17 sont en Province Nord (carte n°2). Ces divisions administratives représentant la plus petite circonscription en France, sont quant à elles, rattachées à l'État français, d'où certains soucis de cohésion au niveau administratif et juridique. À la différence de la France, les réserves ou *tribu*s constituent les plus petites unités administratives (avec une juridiction particulière) reconnues en Nouvelle-Calédonie. En prenant l'exemple du littoral, nous pouvons retenir qu'en France, la loi Littoral donne aux communes littorales certains droits et territoires, alors qu'en Nouvelle-Calédonie cette loi n'étant pas appliquée, les communes sont quelques peu « lésées » (cf. chap. 5). Néanmoins, depuis 2002 et la Loi de Pays n° 2001-017 sur *le domaine public maritime de la Nouvelle-Calédonie et les Provinces* (Annexe 2), elles peuvent bénéficier dans certains projets communaux (cf. chap. 5), d'une délimitation du rivage soumise à enquête publique.

La plupart de ces 17 communes ont été définies depuis 1961, ou 1964 dans le cas de la commune de Touho, quoique certaines d'entre elles n'aient pas eu de « véritable » maire à cette date. Leur territoire est demeuré inchangé depuis, à l'exception de celles qui se sont scindées. La commune de Poum est ainsi devenue une circonscription administrative à partir de 1977 en se séparant de la commune de Koumac. Quant à la commune de Kouaoua, en se détachant de celle de Canala en 1995, elle est devenue la plus récente des communes du *Territoire*. Quant aux communes des Bélep et de Poya, elles sont particulières (cf. chap. 5). En effet, la première est un archipel et la seconde est située entre deux Provinces. Quoiqu'il en soit, les populations se réfèrent particulièrement à leur commune. Cette institution correspond plus volontiers aux « attentes » des populations. La proximité de la mairie dans chaque *« village »* et concernant l'État civil, le social etc. y est pour beaucoup. Il convient de définir les entités internes à la commune auxquelles les populations se réfèrent en faisant des distinctions spatiales, pour ne pas les confondre avec ces appellations dans le monde.

Dans chaque commune, les deux premiers groupes distinguent volontiers « *la tribu* » (avec ou sans lieu-dit dans la langue) et *« la propriété »,* du « *village* » (tableau n°1 ; fig. n°4) en tant que centre ou chef-lieu. À l'intérieur même du village, ils différencient souvent certaines entités excentrées ou ayant une singularité, qu'ils qualifient *« de quartier », « de lotissement »,* de *« presqu'île »* ou de *« zone »* (tableau n°1).

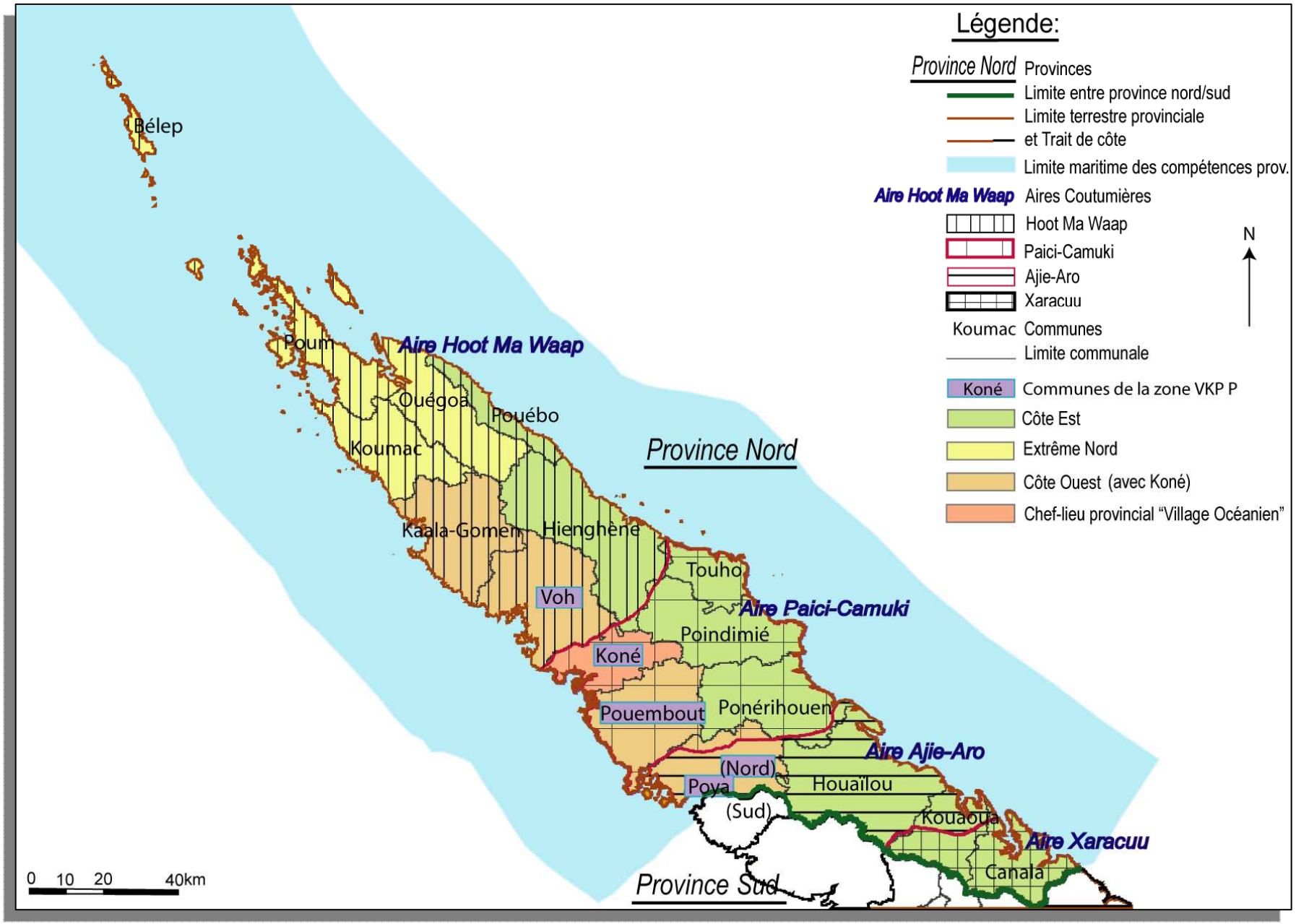

Carte n° 2 : Délimitation des territoires institutionnels et administratifs de la Province Nord
Source : à partir de plusieurs cartes SIG Nord ; conception Bodmer, D., 2009 ; réalisation Bodmer, D., 2010

Ensuite en parlant d'une autre commune, ils utilisent particulièrement le référant *« village »* qui englobe autant les tribus, les propriétés et le village (centre ou chef-lieu). Dans le cas des Bélep, les groupes y associent particulièrement les mots *« île »* ou *« commune »*, sans doute parce que l'éloignement (par manque de connaissance) ne permet pas à l'imaginaire un ancrage spatial. Parfois certains font le distinguo entre *« terre de droit commun »* pour l'ensemble constitué du village et des propriétés, et ce qu'il est plus courant d'entendre à savoir *« terre coutumière »* tribus et espaces revendiqués (sous forme de Groupement de Droit Particulier Local [GDPL] souvent). Les premiers sont administrés par le droit français, les seconds par la coutume kanak. Le regroupement en intercommunalité est parlant pour les populations des communes concernées, avec l'exemple de certains syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM) comme celui de Koumac/Kaala-Gomen et le schéma d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) de Voh/Koné/Pouembout, qu'on qualifie souvent de *« zone VKP »*, voire *« VKPP »* lorsque nous y ajoutons la commune de Poya (carte n° 2).

Pour les Occidentaux, la commune s'apparente davantage à *« la ville»*. Aussi, lorsque des touristes parlent *« de ville »* cela fait sourire, car pour l'ensemble des habitants de la Province, la ville c'est Nouméa (qui désigne par ailleurs l'ensemble de l'agglomération nouméenne). Lorsque ensuite, nous relevons ces entités dans certaines références bibliographiques, nous retrouvons pour le village le vocable *« bourg »* (Gallois, M., 2006), pour la tribu celui de *« hameau »* (Journal de la Société des Océanistes, Juin 2009), de *« run »* pour la propriété (Terrier, C., 2000), voire récemment de *« ville océanienne »* (carte n° 3) pour Koné le chef-lieu provincial (09/06/2010 www.ac.noumea.nc/kone/IMG/pdf/info_1_koohne). Quelle distinction faire alors parmi toutes ces entités entre la réalité territoriale en terme de notion scientifique habituellement appliquée et les perceptions des groupes ? Retenons surtout que cette répartition spatiale, interne aux communes (village, tribu, propriété) est une réalité également dans tous les aspects des discours politiques, des travaux provinciaux et l'ensemble des états des lieux et diagnostics. C'est également ce que nous retiendrons dans ce travail, même si les terminologies de ville, bourg et hameau le sont d'un point de vue scientifique.

Commune	Pop. (2009)	Superficie (km²)	Densité (hab./km²)	Définition scientifique	Perceptions	
					Résidents	non-résidents
Koné	5 199	406,36	12,8	Ville	*Ville océanienne* / Village (zone, quartier) / tribu / propriété	Village
Poindimié	4 818	674,51	7,15	Ville	Village / tribu	Village
Houaïlou	3 945	945,43	4,17	Bourg	Village (mairie), village (minier) Poro / tribu et propriété (rare)	Village
Koumac	3 690	562,51	6,57	Ville	Village (zone, lotissement), village (minier) *Paagoumène* / tribu et propriété	Village
Canala	3 341	448,25	7,45	Bourg	Village / tribu/ *Col d'Amieu*	Village
Poya	2 648	883,97	3	Bourg	Village Poya (Mairie), village (minier) *Népoui* / tribu et propriété	Village
Pouébo	2 416	212,99	11,34	Village	Village (rare) / tribu et propriété (rare) / *Balade*	Village
Voh	2 408	842,28	2,86	Bourg	Village (mairie), village *Témala* / tribu et propriété	Village
Ponérihouen	2 384	707,67	3,37	Village	Village / tribu et propriété (rare)	Village
Hienghène	2 399	1 002,47	2,39	Bourg	Village / tribu	Village
Touho	2 247	289,57	7,76	Village	Village / tribu	Village
Ouégoa	2 132	678,05	3,14	Village	Village / tribu et propriété	Village
Pouembout	2 078	691,47	3,1	Bourg	Village (zone, presqu'île) / tribu et propriété	Village
Kaala-Gomen	1 931	737,88	2,62	Village	Village (mairie), village *Ouaco*, *Tinip* / tribu et propriété	Village
Poum	1 388	529,47	2,62	Hameau	Village (rare) / tribu (et île) et propriété	Village
Kouaoua	1 345	390,53	3,44	Hameau	Village (presqu'île) / tribu et propriété (rare)	Village
Bélep	895	66,69	13,42	Hameau	Tribu et/ou quartier	Ile / commune

Tableau n° 1 : Perceptions spatiales des territoires communaux avec la notion de ville

Source : ISEE, recensement 2009 ; résultats d'enquête Bodmer, D. 2002-2009 ; réalisation Bodmer, D. 2010

I.1.3. Entre barrières matérielles et naturelles

Photo n° 1 : Tribus ou quartiers, Baie de *Waala* à Bélep
Photo n° 2 : Propriété entourée de barbelés, plaine littorale de *Ouaco* à Kaala-Gomen
Cliché n° 1, Carliez, D., 26/01/2010. Cliché n° 2, Bodmer, S. 28/08/2010.

Sur la photo n° 1 les espaces ne sont pas séparés par des éléments matériels, comme c'est le cas sur la photo n°2 où nous avons simplement numéroté les barrières (horizontales) jusqu'à neuf séparations ou « run ».

La première photo présente les espaces de vie des Kanak de Bélep. Nous observons qu'aucune séparation matérielle ne délimite les espaces de vie entre eux et au sein des tribus. D'ailleurs, il paraît même difficile d'y voir une séparation entre les tribus ou quartiers contigus (selon l'appellation et la référence au village de *Waala* en tant que chef-lieu de la commune). Sur ces territoires où maisons, *champs* (cf. glos.), épicerie (magasin), routes, sentiers, végétation se partagent l'espace, tout apparaît bien confus à l'œil non averti. Toutefois, des logiques de répartition dans l'espace répondent à des délimitations coutumières selon les clans. Signalons aussi que contrairement aux autres chefferies des îles (Loyauté et Île des Pins), l'espace de la chefferie (au centre de la photo, où l'espace est dénué d'arbre) n'est pas ostentatoire ou délimité par un quelconque artifice matériel ou une immense bâtisse (seulement une case modeste). Les perceptions sur ces espaces sont relatées plus loin.

De façon quasiment opposée, la seconde photo présente les territoires des Caldoches. La matérialité de la limite est concrétisée par une barrière de fils barbelés descendant souvent jusqu'à la mer. Notons que cette délimitation est faite selon l'usage (élevage…). Mais, même lorsqu'il y a une déprise de l'agriculture ou qu'il n'y a pas d'élevage ou de culture, ces terroirs qualifiés de « propriété », sont bien souvent clôturés. Leurs usages sont donc bien souvent orientés vers la terre, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de prélèvement littoral côté mer. Mais leur vision « maritime » du littoral s'attache au droit français de libre usage à tous (bien que leur barrière atteigne bien souvent la mer), même s'ils tiennent bien souvent compte des espaces et usages kanak (ex. Oundjo Voh). D'ailleurs pour certains d'entre eux qui habitent également dans le centre, la propriété est vue comme un espace plus « sauvage », plus libre, vis-à-vis de l'autre plus confiné, d'où également l'affect accordé à celui-ci. Autrefois, la crainte vis-à-vis des Kanak était souvent réelle, d'où aussi cette frontière à la fois matérielle et idéelle, entre deux mondes aux fonctionnements différents. Aujourd'hui la crainte s'est transposée à la crainte de perdre du bétail ou du cerf, par braconnage. Les auteurs de ces méfaits étant autant Kanak que caldoches.

Le schéma suivant (fig. n° 3) propose une lecture de l'espace à *Waala*, permettant de décrypter partiellement les lieux entre « espace public » (Mairie…) et « espace privé ». Retenons toutefois que pour l'ensemble de la Province Nord, les territoires kanak sont rarement délimités par des barrières, à l'exception des zones d'élevage de bovins en particulier, chez certains (peu nombreux), ou dans le cas où les chevaux en liberté sont un problème pour les espaces de vie et les cultures vivrières. Des haies d'arbustes ou de fleurs sont souvent considérées comme des délimitations sommaires, un *« paravent à l'intimité familiale »* (la maison et sa cour), même si elles sont avant tout prévues pour embellir les jardins ou les espaces à proximité des maisons. La Côte Est en est particulièrement pourvue. Cela tend de plus en plus à changer, compte tenu des tensions sous jacentes entre les lignages, par manque de terre dans les espaces que délimitent administrativement les tribus. Dans d'autres cas, les barrières sont présentes sur des territoires

entre des clans déplacés par la colonisation et des clans sur les terres desquelles on les a emmenés. Mais bien souvent, on préférera défendre ses limites au fusil ou à la hache, plutôt qu'avec une barrière. La présence de ces limites artificielles traduit-elle un manque d'unité ou de cohésion au sein des groupes Kanak aujourd'hui ? Cette évolution dans la perception dénote sans aucun doute une autre vision de l'espace, que le lieu de vie ou de représentations des clans en présence, à savoir un rapport économique en tant que ressource.

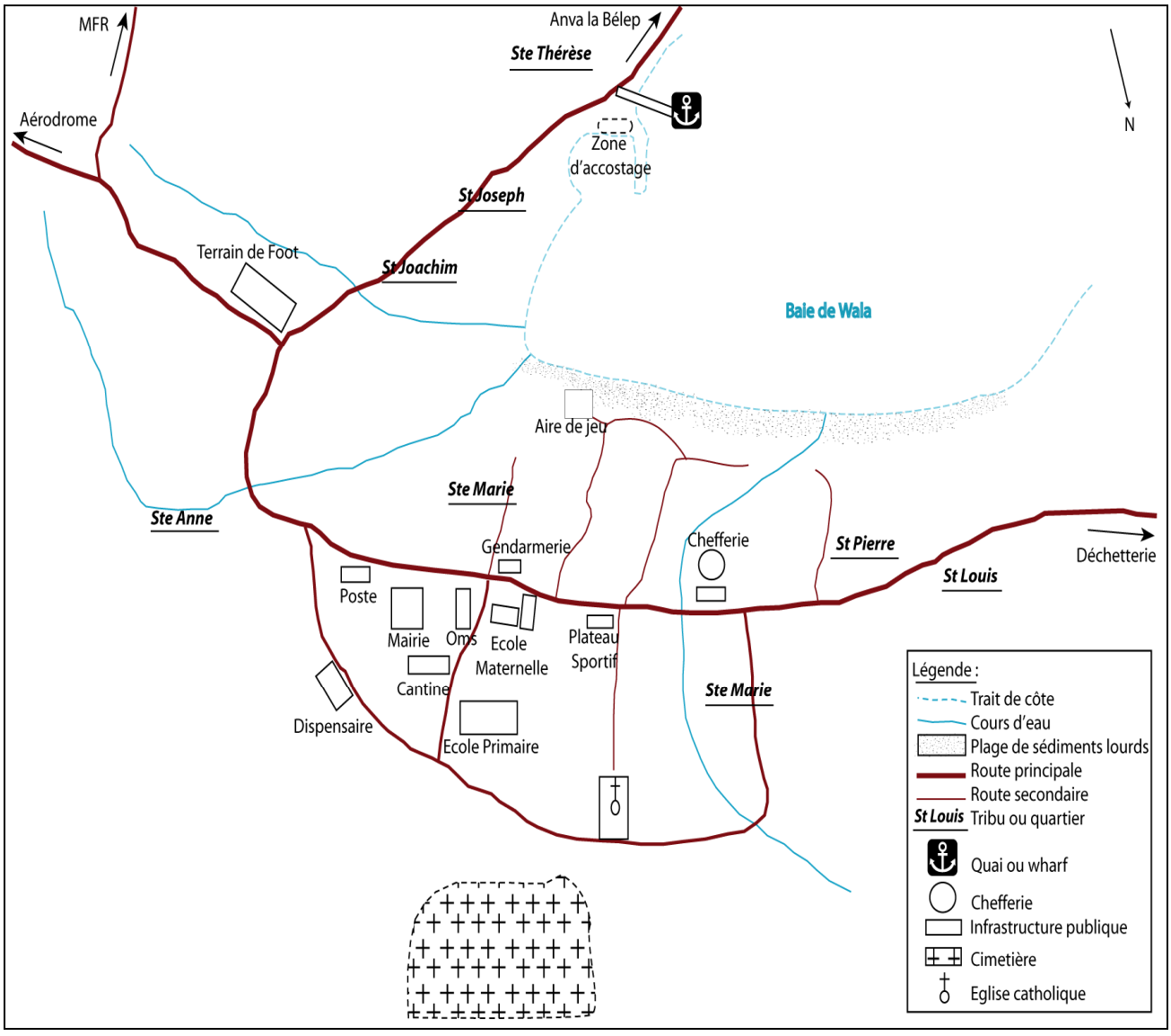

Figure n° 3 : Organisation des territoires (tribu ou quartier) de *Waala* aujourd'hui
Source : ADRAF 2004 ; Observations de terrain, Bodmer, D. 2009 ; réalisation Bodmer, D., 2010

Ces limites tant artificielles que « naturelles » délimitent et organisent un territoire que le construit idéel légitime. Certes la nature peut également devenir une limite matérielle d'un territoire, par exemple la mer, l'île, une rivière, une haie de fleur, tel arbre ou tel rocher… Initialement dans le monde kanak, il n'existait pas de marques artificielles à la limite entre les territoires des clans, que des personnes extérieures pouvaient voir. *« On savait que toi par*

exemple avec le nom que tu portes, ta terre allait de tel arbre à tel côté de la rivière, pour un autre de tel caillou à tel endroit de la plage, ou pour d'autres à telle embouchure et ainsi de suite…il n'y avait pas de barrière comme chez les blancs ! » (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009). Chaque clan avait son territoire, dont les limites étaient « *naturelles* » et chacun savait les limites à ne pas dépasser pour s'implanter ou faire son champ.

À l'instar de M-C. Fourny, posons-nous la question de l'objet « nature » comme servant de lien à la mise en relation d'espaces. *« En quoi contribue-t-il à la représentation du lien ou de l'unité ? Quelles idéologies, valeurs ou significations sont-elles mises à contribution dans les relations transfrontalières, et lui* confèrent *une capacité "relationnelle" ? »* (Velasco-Graciet, H., Bouquet, C., *et al.*, 2005, p. 98). La capacité de cet objet « nature » à « faire » territoire dans le monde kanak est liée à ses valeurs symboliques et idéelles (Bodmer, D., 2005) lui permettant d'organiser et de légitimer un territoire. Il révèle un type de territoire où la limite naturelle, matérialisée par tel arbre, tel ruisseau ou tel récif (fig. n°4), bien qu'étant une limite pour chacun des clans contigus, n'est pas un obstacle à la liberté des personnes, si une « autorisation préalable » ou un « consentement » est donné. Bien souvent cela se fait de façon naturelle (spontanée). Toutefois, un interdit formel pour un lieu peut exister dans un *« territoire coutumier »* (cf. glos.), c'est ce qu'il est commun d'appeler un *« lieu tabou »* (cf. glos.). La limite naturelle apparaît ainsi comme une inscription dans l'espace d'un construit culturel et social, participant de la construction idéelle du territoire. Comme l'indique M-C. Fourny, les découpages de la nature deviennent ainsi les ordonnateurs de la catégorisation fondant l'organisation du monde social (Velasco-Graciet, H., Bouquet, C., *et al.*, 2005, p. 102).

Selon l'organisation d'une chefferie, chaque clan a son territoire défini où les limites sont matérialisées par un élément de la nature comme le schéma suivant le montre :

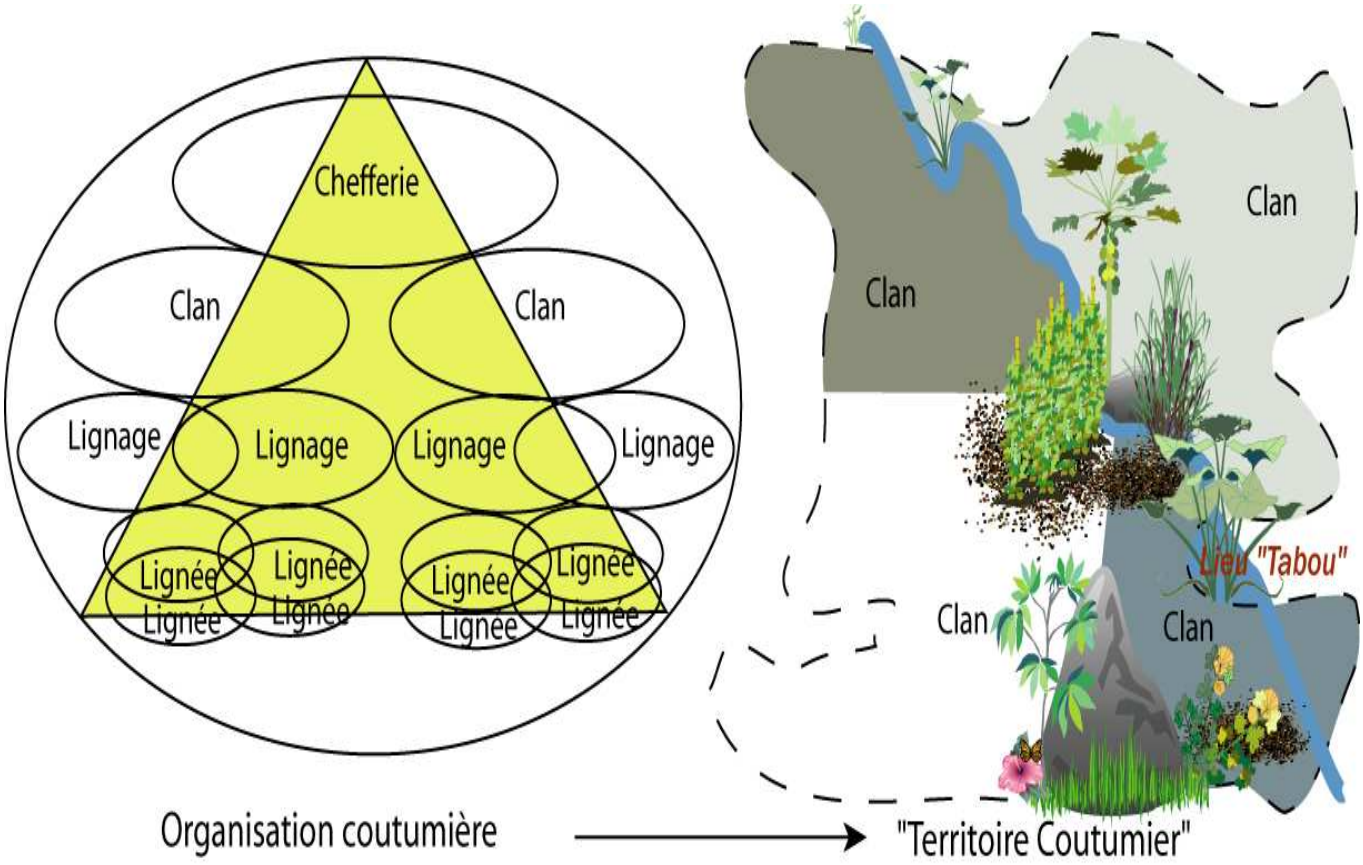

Légende :
Organisation coutumière : la chefferie se divise en clans, lignages et lignées. Chaque clan a un territoire délimité selon des éléments de la nature. Cela peut être un arbre, un rocher, un cours d'eau, comme c'est le cas sur cette illustration. Sur ces territoires, il existe des lieux interdits, c'est-à-dire « tabou », où personne n'a le droit de se rendre. Ou alors seule une partie d'un clan peut y accéder. Parfois l'interdit ne s'applique qu'aux femmes, voire uniquement pendant une période, comme par exemple au moment de leurs règles. A contrario l'interdit peut être levé partiellement pendant une période afin de faire une grande pêche sur des récifs réservés (tabous) par exemple…

Figure n° 4 : L'organisation coutumière précoloniale et ses territoires
Source : Végétation tropicale, Lemoigne, N. ; réalisation Bodmer, D., 2010

À une autre échelle spatio-temporelle ensuite, les territoires se démarquent par l'idéologie et la politique. Les bouleversements de la colonisation et l'histoire calédonienne ont introduit dans l'espace des frontières institutionnelles (Province Nord) et administratives (communes, "réserves autochtones" ou tribus) ainsi que des propriétés privées matérialisées par des limites artificielles (barrières avec des lignes barbelés), s'accompagnant d'une batterie de lois et de droits à laquelle la société kanak a dû s'adapter. Avec ces limites, un certain nombre de contraintes ont été associées aux territoires. Citons par exemple le fait d'être obligé de rester dans la réserve (les couvre-feux…), pendant que l'administration coloniale accordait des libertés plus grandes aux colons propriétaires de grandes parcelles d'élevage, notamment sur la Côte Ouest, et des parcelles de plantations sur la Côte Est.

Les territoires tribaux ressentis initialement comme une contrainte aux libertés des Kanak sont aujourd'hui envisagés comme un lieu de refuge, de liberté, vis-à-vis des contraintes liées au système actuel basé sur l'économie avant tout, et la réussite par la scolarité. Ces territoires sont aussi considérés comme des lieux où s'exercent l'autorité coutumière et sa gestion, face au droit français. De plus, le caractère inaliénable des terres, qui au départ se voyait comme une privation des droits d'un homme, a ensuite été regardé comme une protection du bien de la collectivité, vis à vis du désir individuel et des grignotages extérieurs.

Récemment toutefois, pour les acteurs politiques et économiques, la législation et les contraintes accompagnant ces territoires sont apparues comme un *« frein au développement économique »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009). Cela est d'autant plus réel lorsque la plupart des terres communales ont ce statut. Cela est spécialement le cas à Bélep et Houaïlou où *« la commune ne peut rien envisager comme projet et c'est le cas également pour n'importe quel investisseur ! À moins qu'en tant que Kanak « propriétaire », avec un minimum de fonds ou d'aide, il décide d'entreprendre »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009). Mais est-ce réellement un problème pour les 17 communes, lorsque nous envisageons le statut foncier de l'ensemble des terres d'une commune (cf. chap. 6) ?

Ils sont *a contrario* estimés par le plus grand nombre comme des lieux de liberté (sous l'autorité des chefs) où *« tout le monde s'il veut, peut développer un projet économique. C'est pas interdit ! Sauf si y a des jalousies et que les mecs ou les chefs de clans mettent le ola. C'est sûr que de toute façon ce sera plus difficile si c'est une femme, mais si tout le monde est d'accord, c'est possible !»* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009)
Cette liberté peut transformer dans bien des cas, ces territoires en espace « d'illégalité » où se développe une économie parallèle. *« Tu sais la « carte verte »* (plantation et trafic de cannabis) *ça marche mieux à la tribu, parce que les flics y rentrent pas chez nous ou c'est rare. Après on peut descendre à Nouméa pour écouler le stock !»* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009) Ces espaces prolifèrent d'autant plus que les territoires sont grands et distants des centres, et que les pouvoirs coutumiers sont laxistes. Cela n'est pas le cas partout.

Quoiqu'il en soit, sur les territoires communaux de la Province ainsi délimités (fig. n°5), comment définir les limites tant matérielles qu'idéelles des territoires littoraux ? Et que deviennent les *« territoires coutumiers »* d'avant la colonisation ?

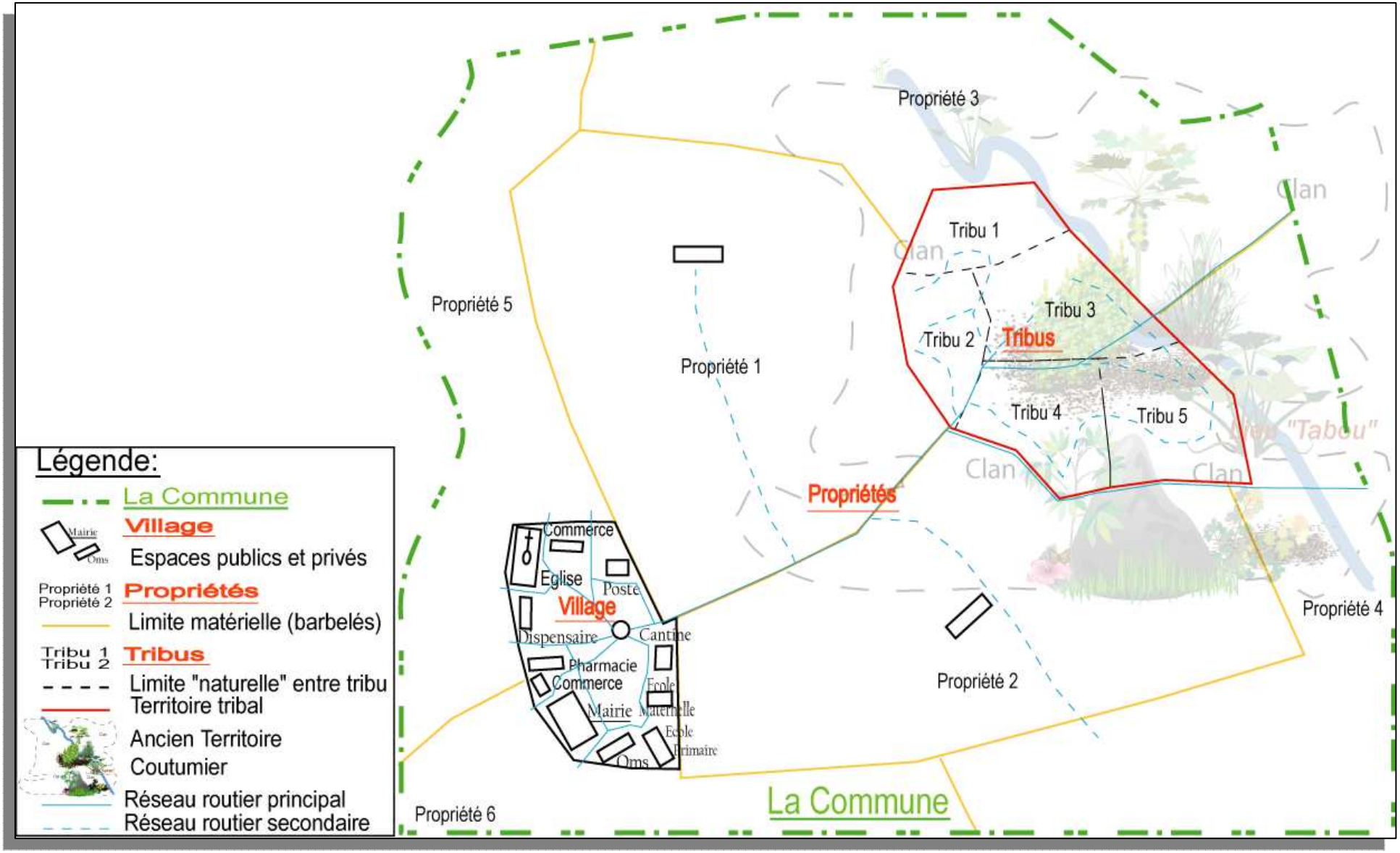

Figure n° 5 : Organisation des espaces communaux de la Province Nord
Conception 2009, réalisation, Bodmer, D., 2010

I.2. Caractérisation du littoral

Pour R. Brunet et ses collaborateurs, *« l'espace géographique (...) comprend l'ensemble des lieux et de leurs relations (...). Il est un système de relations et un produit social organisé, l'un des nombreux produits de l'activité sociale. Il incorpore des héritages, des mémoires « naturelles » et « artificielles »* (Brunet, R., Ferras, R., Théry, H., 1993, p. 194). Nous pouvons nous interroger sur le concept de « littoral », en tant qu'espace géographique, en distinguant la part qui est davantage « naturelle », de celle plus « artificielle ». Notre propos non exhaustif, sera à positionner dans le contexte provincial.

I.2.1. Le littoral

Cet objet géographique spécifique, dont tout le monde s'accorde à dire qu'il s'agit de l'interface terre/mer, recouvre un territoire aux limites ambigües, dans un espace beaucoup plus vaste : celui du continent ou de l'île dans notre cas. Cette notion nous importe dans la mesure où elle recèle en Nouvelle-Calédonie des aspects spécifiques liés aux groupes et à leurs perceptions. De plus, si nous voulons gérer correctement ce littoral, il est bien d'en connaître la définition et les marges, tant matérielles, qu'idéelles.

I.2.1.1. Le littoral « de nature »

Il s'agit pour quelques-uns de cette *« aire de contact entre la mer et la terre »*[10] (Dumas, P., 2004, p. 47). Cet espace qualifié de contact ne peut toutefois pas s'arrêter à ce que certains appellent le trait de côte comme l'indique B. Bousquet, en 1990, parlant du *« littoral de nature »* (Miossec, A. *et al.*, 1998, p.10) et désignant cette ligne de contact dynamique entre terre et mer. Dynamique en effet puisqu'elle ne peut être figée par la nature même du contact de la mer sur la terre[11], des astres sur les marées, de la tectonique des plaques sur les continents, voire même

10 Extrait de Cabanne, C., *et al.*, (1992).- *Lexique de géographie humaine et économique*.- Paris, Dalloz, 2ème édition, 449 p. Tiré également de l'ouvrage collectif Miossec, A., *et al.*, (1998). - *Géographie humaine des littoraux maritimes*. - dans l'introduction en p. 10.

11 *« La mer n'est pas une nappe d'eau innocente : elle érode encore mieux que les eaux continentales. Par dissociation physico-chimique : le sel fait éclater la roche dans laquelle il s'infiltre. Par dissolution biochimique : les algues qui peuplent les mares dégagent du CO^2 qui creuse des vasques dans le calcaire. Par attaque biotique directe : les lithodomes, les oursins, perforent la roche. Par le choc frontal des vagues lorsque celles-ci déferlent, armées de sables et de galets»* (Demangeot, J., 1996, p. 274).

aujourd'hui du réchauffement climatique de la planète sur les niveaux des océans (Pirrazoli, P A., 1993).

Nous rappelons ainsi que ce littoral, résultat d'un fait de nature, est fonction de l'eustatisme et de l'isostasie à l'échelle géologique du temps, mais également de transformations physiques et chimiques par la nature même des flots et des jusants sur les rivages (par exemple les phénomènes d'érosion, d'alluvionnement ou de sédimentation littorale…) à une échelle temporelle plus courte (Paskoff, R., 1998, p. 1). L'objet qu'est le littoral étant en constante évolution, nous comprenons ainsi qu'il n'est pas évident d'en fixer des limites, afin que sa gestion puisse être mieux cadrée. Dès lors, l'espace géographique sur lequel nous travaillons est imprécis, flou. Or, nous savons que les groupes en Province Nord apprécient des limites claires à leur territoire, sans quoi cela engendre des conflits ou *a contrario* un manque d'investissement parce qu'ils ne se reconnaissent pas dans cet espace non délimité par le sens (une définition du lieu acceptée par tous).

Cette ligne de rivage dynamique est la frontière naturelle entre la mer et la terre, mais également l'air (Carré, 1984 *In.* Dumas, P., 2004, p. 47). C'est aussi ce que confirme J. Demangeot en y ajoutant le caractère complexe et changeant de l'objet géographique en question « *se trouvant à la jonction (…) de trois interfaces, ce qui complique les échanges d'énergie. Leur tracé en ruban, le caractère éphémère et alternatif des situations, sont autant de traits originaux* » (Demangeot, J., 1996, p. 272). En conséquence, comme nous nous intéressons à la gestion de ces territoires littoraux par les populations et les acteurs politiques et économiques de cette Province Nord, nous ne pouvons nous arrêter au trait de côte. L'espace examiné doit être plus vaste. Encore faut-il pouvoir en arrêter les limites, fussent-elles mêmes floues. À l'instar de P. Dumas, observons ce que ce mot recouvre pour nous : *« le littoral (…) doit être appréhendé comme un espace d'épaisseur, englobant le trait de côte, une bordure terrestre et une partie du domaine maritime »* (Dumas, P., 2004, p.49).

Où situe-t-il les limites de ce littoral ? À *« trois compartiments naturels imbriqués : la ligne de rivage au centre, et de part et d'autre, un avant pays du côté de la mer et un arrière pays du côté de la terre »* (Dumas, P., 2004, p.49). Ou selon un point de vue géomorphologique *« le haut estran, au dessus de la laisse de haute mer, l'estran, ou zone intertidale, et l'avant côte, jusqu'à une profondeur de quelques dizaines de mètres environ »* (Dumas, P., 2004, p.49). Une autre conception géomorphologique veut que *« les milieux vivants des littoraux océaniques se répartissent en étages que l'on distingue, de haut en bas, en fonction de la présence du sel et de la durée de l'immersion »* (George, P.; Verger, F., 1996, p. 272, 273). Contrairement à la première conception qui s'arrête à une dizaine de mètres environ de profondeur dans le domaine maritime et au haut estran, nous sommes tentée d'étendre cette limite des espaces littoraux beaucoup plus

loin jusque dans la partie infralittorale. Cet espace d'environ 40m de profondeur, celui du lagon, est le lieu de vie des coraux.

En introduisant les aspects de la biocénose à la manière de J. Demangeot, nous nous rapprochons mieux de ce bornage, puisqu'en effet il distingue trois étages. *« L'étage littoral sous-marin »* où évolue *« une biocénose sous-marine littorale sous le niveau zéro»*, *« l'étage littoral émergé »* ou subsiste *« une biocénose continentale littorale au-dessus du niveau zéro»* et enfin *« l'étage intertidal »* ou les biocénoses doivent s'adapter *« à un régime hybride : sous-marin à marée haute mais subaérien à marée basse »* (Demangeot, J., 1996, p. 279-282). D'autres auteurs, comme Pérès (1965) ou encore Brigand (2003), définissent la partie littorale marine par les lieux de vie de certaines espèces marines comme les algues multicellulaires et le lien avec la lumière. Pourquoi étendre encore le cadre de ces espaces littoraux ?

Disons que nous ne pouvons arrêter une gestion des zones côtières à quelques dizaines de mètres de profondeur, en ne tenant compte que d'une partie de l'écosystème, notamment parce que les pollutions peuvent s'étendre plus loin dans le lagon, ou encore que les pêches récifo-lagonaires vont au moins jusqu'aux récifs intermédiaires, voire jusqu'aux récifs barrières, qui s'étendent au-delà de la distance que couvriraient les surfaces profondes d'une dizaine de mètres… Ainsi, si nous devions arrêter une zone littorale, dans ce qui est défini comme le littoral physique, notre *« espace à trois compartiments »* (Dumas, P. ; 2004, p. 49) s'étendrait depuis le haut estran pour la partie amont, tiendrait compte de l'estran ou zone intertidale et irait jusque dans l'étage infralittoral en aval, ou étage littoral sous-marin, mais limité par la grande barrière récifale.

La carte suivante tente de rapporter ces limites géomorphologiques et de biocénose à l'espace provincial en tenant compte particulièrement des organismes vivants du lagon et des récifs (frangeant, intermédiaire, barrière)[12].

12 Se référer à Andréfouët, S. Maritorena, L. Loubersac, 2000. Un bilan de la télédétection appliquée aux milieux coralliens. Océanis, 26, 311–349.

Limites du littoral "physique" de la province Nord.

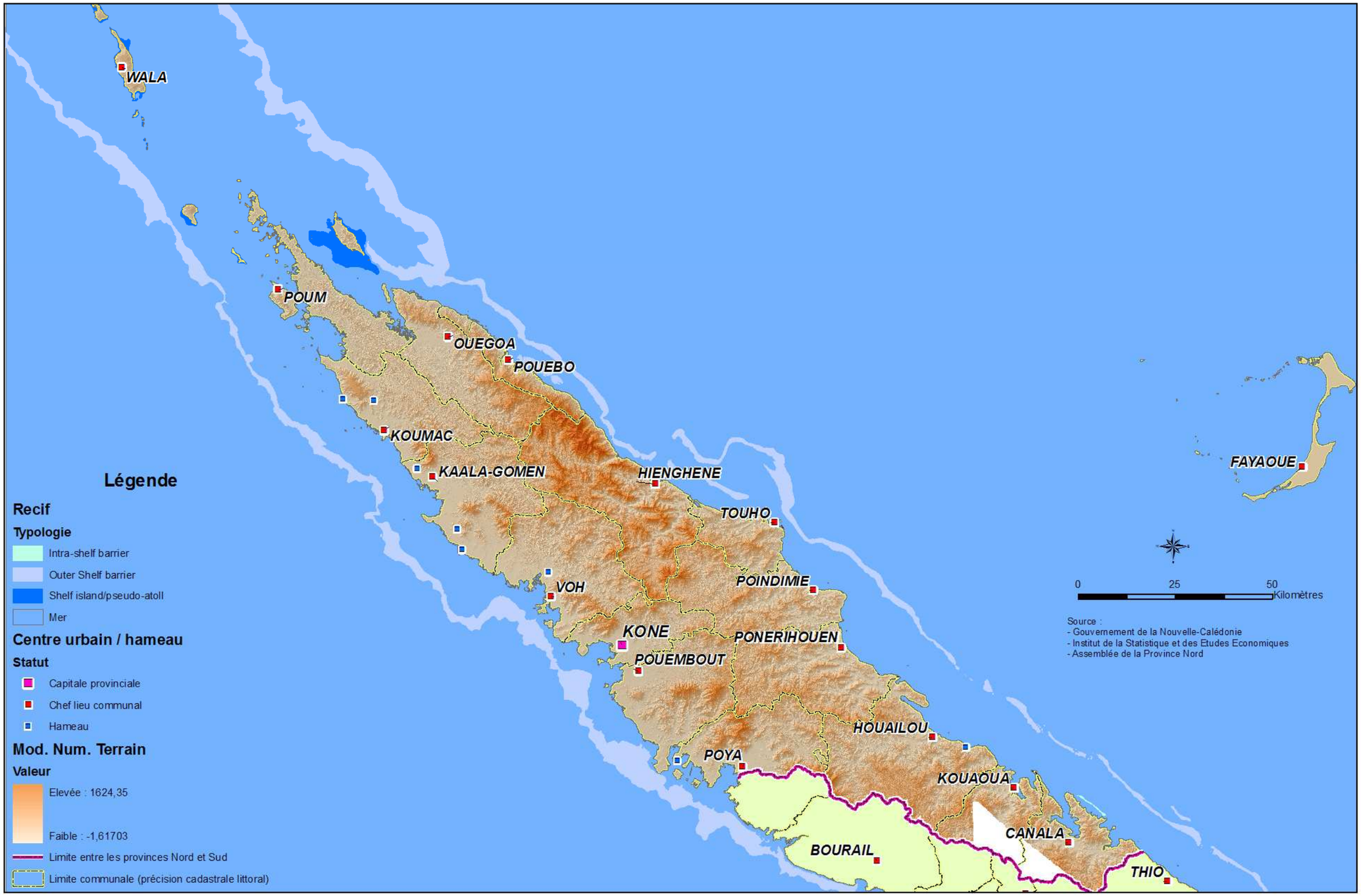

Carte n° 3 : Les limites du littoral « physique » de la Province Nord

Source : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, ISEE, SIG Province Nord ; conception Bodmer, D., 2009 ; réalisation Remond, D., 2010

Les limites des territoires littoraux, particulièrement côté « mer », coïncident dans notre étude à la pente externe de la grande barrière récifale.

Elles prennent ainsi en compte le trait de côte, les récifs (frangeants, intermédiaires et barrières), ainsi que les eaux et sols du lagon en tenant compte de toute la faune et la flore associée. Les îles et îlots (ou cayes) à l'intérieur des lagons sont également considérés.

Nous reviendrons sur la partie terrestre plus loin, même si le relief est ici proposé par MNT afin de se rendre compte de l'importance du relief dans certains lieux à proximité immédiate du trait de côte (certaines données ne sont pas disponibles pour les communes de Canala et Kouaoua, d'où une partie « vide »). Nous notons sur la carte l'utilisation du terme hameau pour les « lieux-dits ».

En appréciant les aspects climatiques, nous pouvons avoir une limite plus étendue de cette zone littorale dans sa partie continentale. Ainsi *« le terme de littoral, dans son sens le plus large, concerne toute la région située sous l'influence directe mais aussi indirecte de la mer. On parle (…) de climat littoral pour des zones situées parfois à des dizaines de kilomètres de la mer (…) »* (Baud, P. ; Bourgeat, S. ; Bras, C. ; 1997, p. 222). Saisir cela est d'autant plus nécessaire en Nouvelle-Calédonie, devant l'importance des phénomènes climatiques (embruns, vent, humidité de l'air, cyclones…), car le Territoire est situé en zone intertropicale (effet de l'oscillation australe *ENSO*). Les répercussions sont de divers ordre (pluie, courant chaud/froid, vent, sécheresse…) et cela joue un rôle dans les mouvements des traits de côte, les déplacements des animaux marins, la gestion de l'eau, l'influence de l'eau salée dans les terres par les embruns. Ainsi, englober dans notre définition, une marge continentale plus étendue permet de prendre en compte ces aléas dans une gestion adéquate. D'où l'idée d'étendre la limite continentale a environ une dizaine de kilomètres de la ligne de rivage (limite touchée par ces embruns capables d'apporter l'eau salée plus loin dans les terres, voire de l'apport de l'eau salée dans les larges vallées ou anciennes *rias*). Mais nous verrons plus loin que les espaces littoraux en Province Nord présentent des différences significatives selon les régions ou « côtes » (terme plus couramment usité), passant ainsi de quelques dizaines de km à quelques mètres.

Retenons surtout, à l'instar de Pennanguer, que cette zone d'interface *« sépare deux mondes, mais paradoxalement elle les associe et tire de cette rencontre des spécificités qui en font un monde à part entière »* (Pennanguer, S., 2005, p. 35), où selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) *« ces spécificités sont écologiques »* et à *« fortes productivités »* (PNUE, 1991, *In.* Pennanguer, S., 2005). Voyons à présent comment l'homme agit sur ces espaces et ce que recouvre pour la présente étude la bande de terre et de mer ainsi délimitée, dans ses aspects socio-économiques et culturels.

I.2.1.2. Le littoral « d'œkoumène »

Pour A. Miossec, le littoral ainsi défini par l'occupation et l'activité humaine, est désigné par le *« littoral d'œkoumène »* (Miossec, A., *et al*., 1998, p. 11). L'œkoumène étant *« le monde habité »* (George, P. ; Verger, F., 1996). Le littoral est *« une interface entre la nature et la société»* (Dumas, P., 2004, p. 47). Pour les sociologues qui étudient les aspects homme/littoral, il s'agit de *« communauté humaine littorale »* (Dumas, P., 2004, p. 59). Dans ce travail, l'idée est d'autant plus appréciable que l'analyse des systèmes dans leurs interactions et interrelations, entre d'une part le littoral et d'autre part l'occupation humaine, vise à observer les groupes de

ces territoires dans leur gestion, tout en proposant, si possible, des clefs pour un meilleur développement.

En parlant de cette interface ou zone de contact entre la mer, le continent et la société, certains auteurs ont dit que *« ce contact engendre des complémentarités, mais aussi des ruptures, tant physiques qu'humaines. L'organisation spatiale, souvent linéaire, peut ainsi connaître des discontinuités, sur le continent lui-même, entre les activités liées à la mer et les activités tournées vers l'intérieur »* (Baud, P. ; Bourgeat, S. ; Bras, C., 1997, p. 222). Cette occupation de l'espace, ainsi que toutes les activités liées aux littoraux dans le monde -est-il besoin de le rappeler- est très hétérogène, dessinant des lieux surpeuplés et d'autres moins. *« Ces tropismes littoraux (…) répondent à une multiplication et une diversification des formes d'occupation de l'espace. S'expliquant particulièrement par le triptyque « ressource, espace et histoire »* (Corlay, 1998, *In.*, Dumas, P., 2004). Alors, si cette attractivité est souvent liée à l'exploitation des richesses, elle n'explique pas à elle seule cette disparité et nous devons raisonner au regard de l'espace et de l'histoire. Ainsi, *« les formes d'occupation de l'espace sont autant ponctuelles que linéaires mais tout est question d'échelle dans l'appréciation »* (Miossec, A. *et al.*, 1998, p. 11).

À l'échelle du globe, les populations se répartissent certes de manière disparate, mais sur le littoral, -il est question dans divers écrits de *« rupture »*, de *« discontinuité »*, d'*«espaces (…) ponctuelles »*. Parlant de cette densité littorale, J. Demangeot dit : *« les deux tiers de la population mondiale vivent à moins de 100 km de la mer »* (Demangeot, J., 1996, p. 272). D'autres auteurs encore disent que *« 60% de la population mondiale vit à moins de 100 km d'une côte »* (Baud, P. ; Bourgeat, S. ; Bras, C., 1997, p. 274, 275), ou qu'*« aujourd'hui, (…) près de 4 milliards d'habitants, se concentrent à moins de 80 kilomètres des mers »* (Mathieu, J-L., 1998, *In.*, Dumas, P., 2004, p. 50). En France, *«les 894 communes littorales qui représentent 4% du territoire métropolitain, rassemblent 10% de la population, avec une densité 2,5 fois supérieure à la moyenne nationale»* (Bavoux, J-J., 1997, *In.*, Dumas, P., 2004, p. 50). C'était il y a plus de 13 ans maintenant !

Pour ce qui est des espaces insulaires, tout dépend de l'île (cf. chapitre 2). Il en existe certaines très peuplées, c'est le cas pour des îles de Micronésie et de Polynésie et certains DOM également, et d'autres moins peuplées comme la plupart des îles de la Mélanésie. En Nouvelle-Calédonie les habitants sont pour la plupart installés près des côtes. La densité moyenne de 13, 22 habitants au km² (ISEE, 2010) est donc bien loin de refléter cette réalité, puisqu'en fait les concentrations près des côtes sont nettement plus importantes, donnant des *« espaces vides d'homme »* à l'intérieur des terres (carte n° 4). L'idée formulée par l'historien A. Corbin (1988) est réelle à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie et de cette Province Nord, c'est-à-dire ces *« territoires du vide »* et ces *« territoires du plein»* (Corbin, A., *In.*, Miossec, A., 1998 ; Dumas, P., 2004). D'ailleurs, la ville principale Nouméa, située sur un espace littoral exigu, enregistre

comme nous l'avons dit précédemment, une densité de 2 135 habitants au km² ! Nous percevons d'autant mieux les contrastes de population sur ces territoires. Concernant les aspects économiques et le littoral, retenons cette définition :

> *« Lieu géographique où se situe l'ensemble des activités humaines, soit qui s'exercent obligatoirement en mer ou sur le trait côtier (interface terre-mer), soit qui sont profondément et durablement conditionnées et influencées par la présence de la mer, ou qui influencent celle-ci. L'espace serait fondamentalement un système socio-économique cohérent et spécifique, marqué à la fois par le rapport à un milieu physique original et à des types d'activités comme à des formes particulières d'occupation de l'espace »*
>
> (Bonnot, Y., 1995)[13].

Nous retrouvons ici la notion de bassin de vie en relation avec la mer. De ce point de vue la définition du littoral est intimement liée aux relations entre la société et l'ensemble des activités économiques. Comme pour le littoral *de nature*, nous pouvons encore parler de spécificités des territoires littoraux pour ce qui est des aspects socio-économiques. Selon certaines estimations *« les zones côtières qui ne représentent que 6% de la surface de la Terre contribueraient à elles seules à 40% de la valeur économique des services rendus par les écosystèmes de la planète»* (Costanza *et al.* 1997, *In.* Pennanguer, S., 2005, p.35). Autrement, bon nombre de géographes et de sociologues également ont observé les activités ou *« exploitations fonctionnelles des rivages »*, comme l'indiquait Miossec en 1998 et comme l'a exposé récemment P. Dumas (2004)[14]. Ainsi quantités d'activités touchent cette zone littorale et en Nouvelle-Calédonie nous pouvons citer par exemple les activités portuaires, agricoles (cultures, pêches, aquaculture…), industrielles (avec la métallurgie, le tourisme…), minières…[15]

Dans le cadre du déploiement de ces activités sur les espaces littoraux, nous trouvons l'idée *« de façade littorale pour toute région dont le développement économique est lié à la mer. Ainsi, les façades littorales chinoises, influencées par l'ouverture maritime du pays, correspondent à des régions d'une étendue supérieure à celle de la France »* (Baud, P. ; Bourgeat, S. ; Bras, C., 1997, p. 222). C'est dire à quel point l'application des actions humaines au littoral, peut encore élargir les territoires. Toutefois cette occupation des territoires ainsi que leurs activités ne sont pas sans poser de soucis environnementaux en tous genres, d'où la nécessité de limite claire ainsi qu'une bonne connaissance du milieu pour une gestion efficace qui dure dans le temps. Néanmoins comme c'est le cas en Province Nord, il est possible d'envisager également un lieu de vie sur la

13 Rapport pour une politique globale et cohérente du littoral en France.

14 *« Ponctuelles ou linéaires (…). Des ports de commerces* (Vigarié, 1979, 1990 ; Marcadon, 1988, 1991 ; Cabanne, 1998) *à l'agriculture littorale* (Wagret, 1959 ; Paskoff, 1993 ; Pinot, 1998a), *en passant par les activités de pêche côtière et d'aquaculture* (Chaussade, 1997, 1998 ; Chaussade et Corlay, 1990) *au développement du tourisme balnéaire* (Barbaza, 1970 ; Cazes, 1975, 1989 ; Baron-Yelles, 1998 ; Miossec A., 1998), *les usages du littoral sont multiples»* (Dumas, P., 2004, p. 51).

15 Quelques études ont d'ailleurs été menées dans ce sens. Se référer à la bibliographie.

zone littorale, alors que les perceptions et les activités se trouvent singulièrement « dos à la mer » !

À présent demandons-nous ce qui attire autant les hommes sur ces espaces, en ayant à l'esprit le triptyque vu précédemment, et intéressons-nous à diverses conceptions qui peuvent expliquer cette occupation des territoires à diverses échelles. Comme l'explique P. Dumas, le phénomène est lié à l'accroissement de la population littorale qui *« accentue le processus d'haliotropisme*[16]*»* (Dumas, P., 2004, p. 51). L'importance de ces villes attire particulièrement les habitants de l'intérieur, à la recherche d'un emploi par exemple, de meilleurs soins hospitaliers…voire la vie de la ville tout simplement (cf. chap. 2). Cette attraction est aussi particulièrement un phénomène de mode. Cette conception est surtout liée aux Occidentaux sur le *Caillou.* À côté de cette première vision, pour d'autres, le climat intervient consciemment ou inconsciemment dans ce choix de vivre quelques temps voire tout le temps, sur ces espaces. Il revêt même un aspect sanitaire chez quelques-uns, avec l'importance de l'eau salée et de « l'air de la mer » synonyme de bien être du corps mais aussi de l'âme. *« Pour l'homme, le climat littoral est tonique et revigorant »* (Demangeot, J., 1996, p. 280). Pour les deux premiers groupes de cette Province, cette idée est réelle, expressément pour les populations littorales. *« Aller à la mer ça fait du bien pour le corps et faut éviter de se rincer tout de suite à l'eau douce, comme ça on est bien après »* ou encore *« i'faut toujours aller s'baigner à la mer ça enlève les boucans*[17] *»* parce qu'encore *« la mer ça guérit des maladies en tout genre, même celles qui sont mystiques ! »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009).

En nous intéressant à l'histoire, des espaces littoraux ont particulièrement été importants. Premièrement, citons dans les temps précoloniaux en Océanie, une implantation largement commandée par les déplacements des groupes sur les mers à la découverte de nouveaux espaces. Cela était peut être exigé pour certains par un manque de nourriture et d'espace. Cela a permis de construire de véritables réseaux entre les îles. De plus, la plupart des installations littorales, notamment au moment de la recherche de colonies par les grands pays (Hollande, Espagne, Portugal, France, Royaume-Uni, Allemagne), avaient pour but l'acheminement de marchandises et les échanges pour le commerce. Par exemple à Tahiti les récits parlent du chargement des fruits à pain à bord des navires tandis que les *Vahinés* charmaient les marins. Pareillement Nouméa fut le port principal de commerce notamment pour la garniérite, le chrome de fer…sans oublier l'île *Nou* (aujourd'hui rattachée à la ville par un pont et devenu le quartier de Nouville) pour les déportés du bagne (prisonniers venus de

16 Haliotropisme : réaction qui conduit à se tourner, à être attiré vers la mer. (Dumas, P., 2004, p. 50)

17 Actes de sorcellerie dont on se méfie beaucoup en Nouvelle-Calédonie, autant chez les Caldoches que chez les Kanak. L'idée la plus répandue est que le sel ou l'eau salée permet aux effets de ces actes de sorcellerie de s'estomper, voire de disparaître totalement. Certains ajoutent même que l'eau salée est meilleure que la destruction par le feu pour certains objets liés à la sorcellerie.

France) et les comptoirs du Nord pour le *Tour de côte* (bateau faisant la liaison entre Nouméa et le reste des îles).

Enfin, lors des guerres dans le Pacifique, les implantations sur ces zones littorales n'avaient d'intérêt que stratégiques, mais avec la durée de la Seconde Guerre Mondiale, elle ont permis de développer économiquement et de marquer les villes par de grands aménagements (pistes pour l'aviation, routes…). En Nouvelle-Calédonie, cette occupation a permis entre autres un certain nombre d'outils dans la vie quotidienne (des ustensiles de cuisine, l'automobile, les outils agricoles…), d'aménagement, d'équipement, d'infrastructure, marquant encore les paysages aujourd'hui (ponts, bâtiments, piste d'atterrissage, routes…), mais également une émancipation plus grande de certaines couches de la population (Kanak, Caldoche et dans l'ensemble de la société une insertion et une émancipation de la femme). Ainsi l'ancienne piste d'atterrissage de la *Plaine des Gaïacs* à Poya, la plupart des ponts de la côte Est en sont un héritage en Province Nord.

Un autre point de vue consiste à dire que l'espace n'a d'intérêt que s'il est utile, pas forcément pour en dégager de l'argent, mais bien plus pour que cela profite à la famille et par extension à la communauté dans des systèmes de trocs, comme c'est le cas de la plupart des sociétés dites océaniennes. En parlant de la Nouvelle-Calédonie, J-P. Doumenge a dit : *« dans la mentalité mélanésienne, un lieu sans hommes (…) était un grand malheur. L'espace humanisé, l'œkoumène des Grecs de l'antiquité, s'identifiait aux terrains comportant une utilité agricole ou permettant une cueillette ; les zones infertiles n'avaient d'autre intérêt que de borner les sphères d'influence des collectivités supra-lignagères »* (Doumenge, J-P., 1982, p. 75). Ainsi, pour les espaces littoraux la « règle » est identique, quoiqu'il existe également une utilité empreinte de sacralité, un contenu idéel, qui fonde les territoires en en définissant les bornes (développé ci-après).

Cette présentation non exhaustive des raisons d'hier et d'aujourd'hui pour ces attraits des littoraux, nous permet de comprendre pourquoi certains lieux attirent et d'autres repoussent. Appréhender les logiques d'implantation des populations pour cette frange littorale servira dans la suite de cet exposé à dire l'intérêt apporté à certains projets économiques, leur gestion et les aspects environnementaux. Les limites du littoral sont ainsi fortement liées à l'occupation humaine, mais également leurs représentations. Elles sont donc fluctuantes et déterminent des territoires inoccupés et inversement. Ce littoral d'œkoumène élargit encore les limites de la présente étude dans certains endroits, alors quelles peuvent être considérablement réduites dans d'autres (exposé plus loin). Il n'est ainsi pas évident de fixer des limites à ce littoral pour une gestion adéquate. La notion d'interface revient de nouveau (Pennanguer, S., 2005). Faut-il réellement une définition claire avec des limites fixes pour une entité qui provient d'une idée, d'une conception de l'homme ? Nous voyons ainsi que quelques espaces sont appropriés par l'homme, alors que d'autres semblent ou sont délaissés (exemple les *« lieux tabous »*), mais peut-être pas dépourvus de sens !

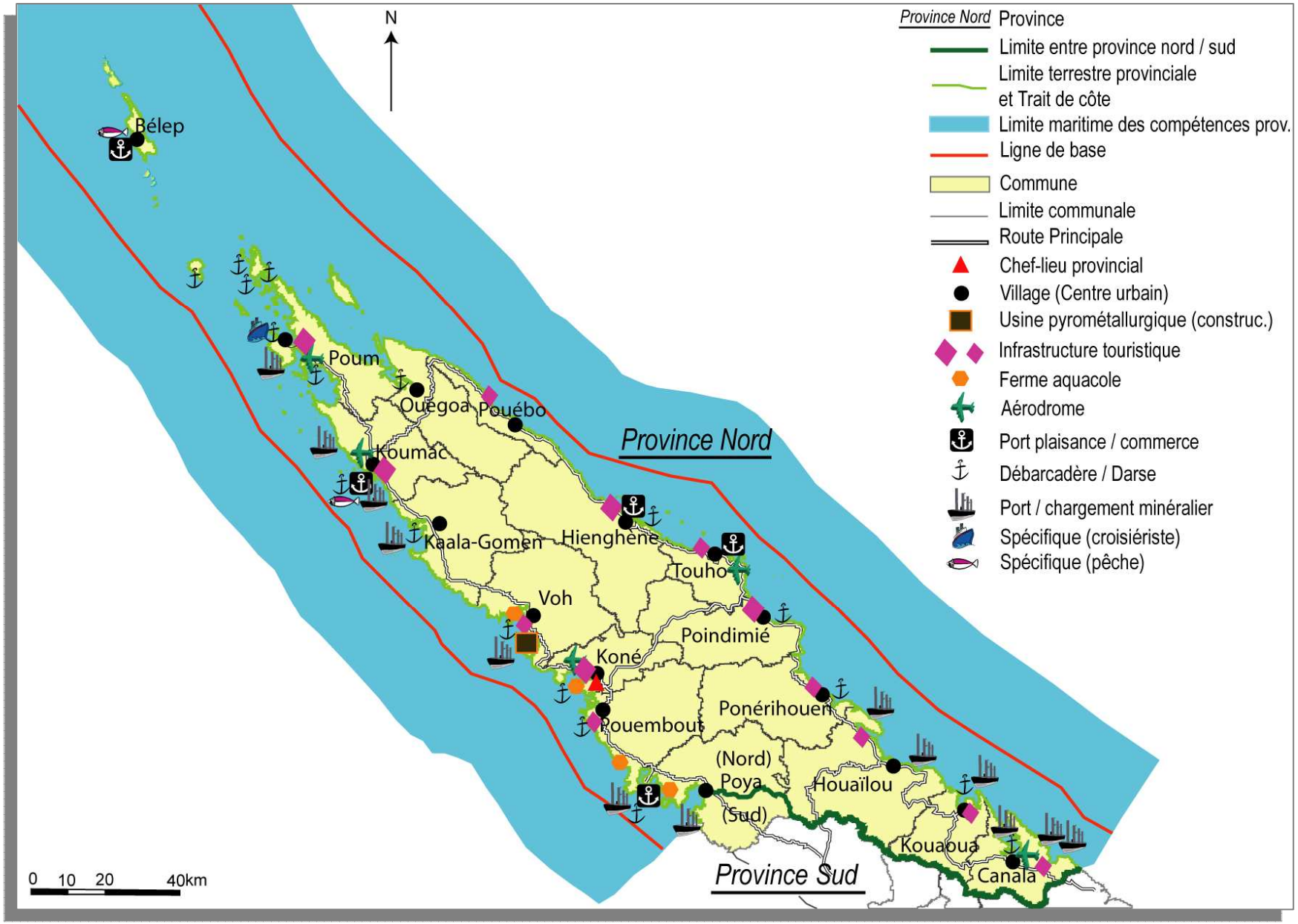

Carte n° 4 : Le littoral d'œkoumène de la Province Nord

Source : DITTT Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DDE-E Province Nord 2004, JONC (arrêté des lignes de base) ; Réalisation Bodmer, D., 2011

I.2.1.3. Le littoral : espace de sens ou de non-sens ?

Un espace, pour reprendre une métaphore, c'est *« comme une page blanche où poser l'action humaine - et le travail du géographe »*[18], plus loin nous pouvons également lire *« ensemble des étendues, finies ou non (…), ensemble des dimensions dans lesquelles se déroulent nos actes, nos représentations, nos relations, nos sensations»* (Brunet, R., Ferras, R., Théry, H., 1993, p. 193). Partant de ce postulat, le littoral n'a de sens que par ce que chaque discipline veut bien lui accorder. Si donc nous pouvons donner des limites à cet espace, elles varieront en fonction de la société qui les a produites. Pour certains, il ne peut donc être mesurable. B. Coutts suggère que « *la zone côtière n'existe pas en tant qu'entité mesurable et clairement définie mais comme une idée, un concept d'un espace où la terre et la mer se confondent* » (Coutts, B., 1989, *In.*, Dumas, P., 2004, p.62). Pour Kant, *« l'espace est un construit idéel, et en ce sens non limité ; mais il s'organise en directions relatives à soi, à un autre ou à un objet »* (Brunet, R., Ferras, R., Théry, H., 1993, p. 194).

De difficilement mesurable à pas limitable, voyons comment ces espaces peuvent au contraire posséder des limites à partir du moment où on leur confère un sens. Cela se vérifie en rapport à d'autres espaces représentés différemment, n'étant pas perçus de la même façon. Il nous semble que l'importance du travail du géographe ici est de concevoir le sens du territoire. *« Dans l'approche par le territoire, la représentation mentale de l'espace compte autant que ses traits physiques, ses marques anthropiques et son utilisation : le territoire permet d'aborder un processus dans son ensemble, « qui recouvre l'investissement à la fois intellectuel et matériel de l'espace»* (Guillaud, D.; Walter, A., 1998, p. 17, *In.*, Herrenschmidt, J-B., 2004, p. 14).

Rappelons que l'espace géographique *« incorpore des héritages, des mémoires « naturelles » et « artificielles »* (Brunet, R., Ferras, R., Théry, H., 1993, p. 194) si bien que parmi ce que nous héritons d'un territoire, nous pouvons citer le sens, les orientations, que ceux qui étaient là avant ont bien voulu et/ou pu donner aux territoires, de façon palpable ou même idéelle (Di Méo, G., Castaingts, J-P., Ducournau, C., 1993, p. 473). De la sorte, chaque territoire, donc chaque espace rempli de sens, est un bien patrimonial (Brunet, R., Ferras, R., Théry, H., 1993, p. 369). Il est rendu par le Larousse comme *« un bien commun d'une collectivité, d'un groupe humain, considéré comme un héritage transmis par les ancêtres »* et de ce fait la dimension affective rattachée aux territoires est une considération à ne pas négliger. C'est bien souvent cet affect qui engendre des conflits et des incompréhensions entre les groupes, particulièrement en Province Nord.

18 *« Espace mot vital en géographie. Son étymologie latine spatium inclut l'idée de pas : ce qui se mesure avec un pas (comme dans compas) ; à rapprocher du choré grec, avec une idée de vide, de place, au sens de : « il y a de la place »* (Brunet, R., Ferras, R., Théry, H., 1993, p. 193).

Prenons l'exemple des Kanak. Pour les *sociétés traditionnelles*[19], le mythe fonde et organise le territoire. Il entraîne en cela un certain « *contenu idéel* » qui, dans la réalité, entraîne un contrôle de l'espace, par les communautés qui l'ont produit. Les Mélanésiens qui produisent cette construction idéelle, la véhiculent par un maillage étroit de réseaux. Cela leur permet de mieux gérer leur territoire, de génération en génération, puisque tout ou presque est révélé dans le mythe (Bodmer, D., 2001). Ces *« contenus idéels »*, les mythes et les généalogies, que ceux-ci considèrent comme un passé réel, fondent le présent (Bodmer, D., 2005). Ainsi, le foncier (la mer y étant totalement imbriquée), en tant qu'expression, support et reproduction du social, tient une place centrale dans la vie des Mélanésiens.

Pareillement, la terre et la mer constituent ces territoires transmis. Le littoral, ce concept « occidental » pour certains, ou scientifique pour ce qui nous concerne, se trouvant ainsi à cheval sur ces deux espaces, est chargé de sens, et donc à la fois support et reproduction de la société mélanésienne. *« II constituait le tissu imprégné du réseau de relations des humains, il sert d'archives vivantes du groupe »* (Tjibaou, J-M., 1976, p. 285). Une idée récurrente lors de nos entretiens consiste à dire que ce terme « littoral » a servi aux colons français, mais surtout plus tard à l'État français, pour légitimer l'accès à la mer pour tous, au détriment des aspects coutumiers de gestion foncière (développés plus loin) qui veulent que la mer (littoraux au moins jusqu'au récif barrière) soit gérée de la même façon que la terre (émergée), c'est-à-dire appartenant à des clans et gérée par eux. Ce qui en l'occurrence en restreignait l'accès « aux propriétaires » (propriété collective du clan) en question. Voici d'ailleurs comment s'est exprimé J-P. Doumenge à ce propos :

> *« L'œkoumène traditionnel était apprécié comme un espace géographique doté d'un paysage tout à la fois naturel, économique, social et mythique. En analysant les récits mythiques puis les structures de la société, on a pu noter l'identification de chaque homme à un lieu, se partageant le même nom. Parce que le sol constituait la principale richesse matérielle capitalisable, il était source de pouvoir. Son contrôle, son aménagement, sa mise en valeur étaient autant d'actes fondamentaux dans la tradition mélanésienne»*
>
> (Doumenge, J-P., 1982, p. 75).

Les autres groupes également ont un rapport immatériel avec ces territoires littoraux, particulièrement ceux qui y vivent et ceux qui exploitent ces milieux, notamment les pêcheurs. Pour ces communautés pouvons-nous y voir une réalité culturelle ? Pour certains, il est vrai que nous pouvons parler d'identité. Ils se réfèrent réellement aux territoires littoraux qu'ils occupent

19 Sociétés traditionnelles au sens de sociétés ayant existé avant l'histoire, celle de l'écriture (bien que l'histoire des clans soit contés par le récit des généalogies et gravés sur des bambous). Elles concernent ainsi les populations dont la culture est fondée sur l'oralité et dont les pratiques touchent beaucoup à la nature qui l'environne. Le rapport au traditionnel en Nouvelle-Calédonie est souvent lié à la culture kanak, à la coutume (cf. Glos.) qu'on "oppose" à ce qui est arrivé avec la colonisation.

ou qu'ils exploitent, parfois depuis des générations, sinon depuis de nombreuses années. C'est ce que nous avons pu vérifier dans les lieux les plus reculés de cette Province, à Poum, sur la route menant au lieu dit *Boat Pass*, avant cela entre Koumac et Poum, ainsi qu'à Ouégoa sur la route en direction de Pouébo, au lieu-dit *Pam* et en allant vers la tribu de *Tiari*. Toutes les familles de pêcheurs non Kanak et dans une moindre mesure Kanak, ont une identité totalement liée à la mer et à ce qu'elle leur offre et leur oblige en retour. Ce lien quasi-indéfectible produit une véritable identité que nous pourrions qualifier de « maritime », comme celle opposée de « montagnard » pour ces sociétés dont l'identité est liée à la montagne. Il ne semble pas que ce soit le cas en *Métropole* même si *« la question reste ouverte tant il est vrai qu'elle produit de l'identification sans réellement parvenir en retour, à produire de l'identité »* (Valarié *et al.* 2000, *In.* Pennanguer, S., 2005, p 35). D'ailleurs *« les Français pensent comme des continentaux, la mer restant pour eux à l'état de mythe »* (Roux, 1997 *In.* Pennanguer, S., 2005, p 35).

Dans l'extrême Nord du *Territoire* se développe ainsi depuis des années une réelle identité « maritime » ou « littorale » pour les communautés (cf. chez quelques Kanak qui ont été déplacés ou certains clans dont l'identité est davantage liée à la terre) ! De sorte que le littoral, ce territoire défini par l'homme, devient un *«produit culturel spatialisé»* (David, G., 2004), c'est-à-dire ce fruit de la culture d'un groupe, comme le pensait avant lui J. Bonnemaison en 1981. En conclusion de l'ouvrage sur la géographie humaine des littoraux maritimes, voici les mots d'A. Miossec et résumant incontestablement cette marque culturelle des sociétés littorales : *« il existe une culture propre aux sociétés qui vivent en bord de mer. Certains la valorisent dans des musées et l'enferment dans la nostalgie d'un passé révolu. Mieux vaut pourtant considérer que cette culture baigne tout le corps social et imprègne le paysage, de la digue au portique et de la salorge à l'hôtel de la plage »* (Miossec, A., *et al.*, 1998, p 471). Pareillement, dans ce rapport, littoral en tant que territoire, production de la culture d'un groupe, d'une société, la volonté de réglementer cette zone par les institutions suit cette même logique. En effet, le littoral ne peut dans ce sens être dissociable de l'homme qui modèle ces territoires par le fait qu'il s'approprie l'espace, le modifie, lui donne un sens. Ce système ou *« éco-socio-système »* (Dumas, P., 2004, p. 70) définit les relations qui existent entre la société, l'espace géographique qu'est le littoral et sa dynamique, son évolution.[20] Ainsi donc l'échelle temporelle ne doit pas être négligée.

Au terme de ces premières analyses du littoral, tenant compte de nombreux travaux parmi plusieurs disciplines ayant des visions différentes, plus physiques ou davantage sociales, nous retiendrons que cette caractérisation de la zone littorale n'est pas aisée. En donner une limite l'est encore moins. Pour certains le fait qu'il ne soit qu'un pur fruit de l'esprit, résume à lui seul le fait que le littoral ne peut posséder de borne. Finalement, en déduire que justement le fait que

20 Corlay en 1995 signale que cela *« traduit l'état de la relation société - espace et son évolution»*.

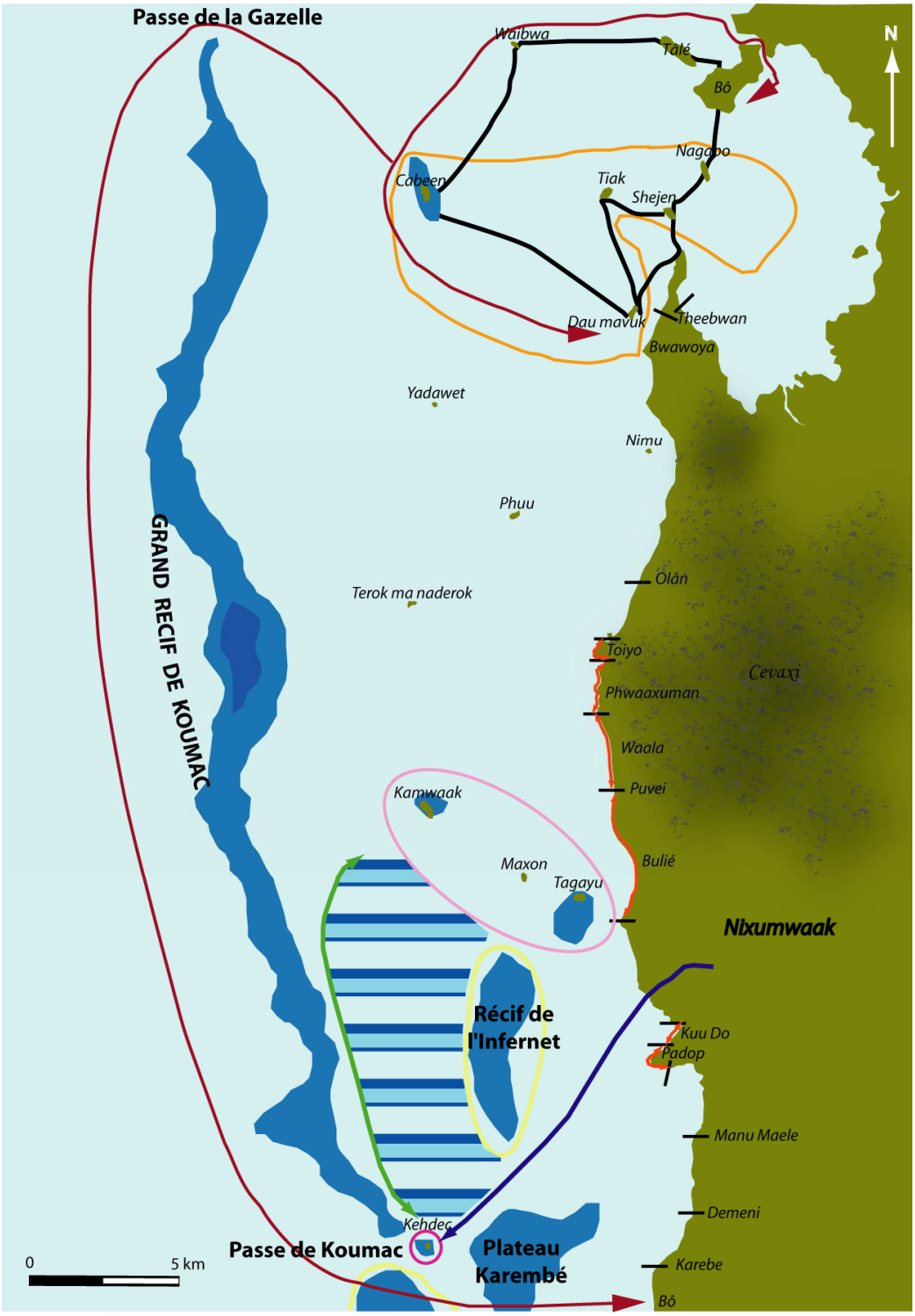

Carte n° 5 : Le littoral de la Province Nord par le sens et les usages, l'exemple de Koumac

Conception Whaap, D., 2000 ; réalisation Bodmer, D., 2001, améliorée 2011

Ne peut faire l'objet, en l'état actuel, d'une délimitation pour tous les clans présents dans l'ensemble de la Province Nord, car cela est source de litiges.

Nixumwaak Koumac

Bulié Toponyme en *Nixumwaak* (langue vernaculaire)

Passe de Koumac Passe et récif

Territoire littoral (partie maritime)

Récifs (barrière, intermédiaire,frangeant)

Territoire littoral (partie terrestre avec île)

Cevaxi Massif de Thiébaghi

Réseau hydrographique et sa continuité jusqu'à la passe de Koumac

Territoire des clans *Goa, Dahote, Tein-Mala*: des sujets proches de la chefferie

Territoire des clans *Whaap* et alliés

Lieu-dit

Territoire côtier définit par un toponyme

Zone frontalière et de protection par les clans guerriers de la chefferie Tein-nadine Boarat

Zone de passage du grand requin blanc (animal totémique)

Bola : Réserve de poissons pour les grandes cérémonies coutumières

Zone des clans pêcheurs

Territoire de pêche

Kehdec île de la chefferie *Tein-Nadine Boarat*. Passage des morts depuis la rivière vers la haute mer. *Kehdec*, lieu d'offrande des prémices (igname, fruit d'acajou...) enregistrés et effectués par les clans *whaap* et *Phadom*

l'homme s'approprie cet espace et de fait lui donne un sens, permet de raisonner en terme de territoires littoraux, avec une possibilité de bornage et des caractères propres. Certes selon que certains soient Kanak ou d'autres Caldoches, les points de vue varient, créant des « *sous territoires* » aux caractéristiques plus homogènes du territoire littoral commun aux deux groupes. Toutefois ces divergences de perception et sensiblement d'usage selon les groupes, n'interfèrent aucunement dans le sens plus global du territoire envisagé et de l'identité « littorale » des populations de ces lieux. Nous retiendrons pareillement ici que la notion d'interface est encore présente, entre des sociétés fortement liées à la mer et d'autres à l'opposé liées à l'intérieur, à la partie terrestre. Cette appartenance intégrante de l'homme au littoral le pousse également à en définir des limites réglementaires afin de pouvoir le gérer. Pour exprimer cela B. Bousquet fait allusion à *« un littoral d'institution »* (Bousquet, B., 1990, *In* . Miossec, A. *et al.,* 1998), c'est-à-dire des territoires dotés de cadres (ou limites) juridiques.

I.2.2. Le littoral « d'institution »

Après une analyse des législations en France et dans le monde avec les organismes internationaux tels que le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) ou l'*United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization* (UNESCO), susceptibles de concerner en partie le *Territoire,* nous essaierons d'appréhender celles sur lesquelles se basent essentiellement la Nouvelle-Calédonie et la Province. Il n'est pas vain de comprendre au travers de ces textes juridiques, s'il existe une caractérisation des territoires littoraux pouvant conduire à un bornage valable pour tous et notamment nos décideurs. Nous insistons toutefois sur le fait que les aspects environnementaux susceptibles d'apparaître dans nos citations ne seront traités que dans la deuxième partie.

Ce que nous cherchons à démontrer c'est comment la Province Nord et ses services, comme la Direction des Affaires Juridiques, Administratives et du Patrimoine (DAJAP), la Direction de l'Aménagement et du Foncier (DAF) et la Direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDE-E), envisagent le littoral. Aussi la plupart des données recueillies[21], même si elles proviennent de textes juridiques accessibles « à tous », sont appliquées à des espaces où parfois les conflits sous-jacents aux territoires sont épineux. Il

21 Les données liées au foncier sont parfois restrictives parce que ce sujet est particulièrement sensible dans certains cas. Comme nous l'avons souligné en prélude à ce travail, les perceptions et l'affect liés aux territoires, exacerbent les idéaux pouvant aller jusqu'à mort d'homme. Le but de notre travail étant de chercher un développement qui soit le plus durable et le plus harmonieux possible pour nos territoires littoraux en Province Nord, il ne sert à rien d'attiser les rancœurs étouffées.

paraît ainsi difficilement envisageable de les présenter sous forme de carte afin de ne pas attiser les rancœurs. Comprendre ces textes juridiques, c'est peut être pouvoir envisager une délimitation sur laquelle la Province agit et à laquelle les populations se réfèrent également. Ce n'est qu'en analysant les rapports entre les territoires, l'histoire, le droit en matière foncière et les communautés concernées, que nous pourrons entrevoir les logiques spatiales qui aux premiers abords semblent décousues. Commençons notre analyse multi-scalaire.

I.2.2.1. Des réglementations à l'échelle planétaire

Il n'y a pas à proprement parler de réglementation commune à toute la planète en ce qui concerne la préservation des littoraux et de fait aucune définition, ni délimitation juridique uniforme du littoral à l'échelle planétaire. Toutefois, en analysant succinctement les grands programmes tournés vers cette gestion, nous essaierons de voir si finalement en tenant compte d'une échelle plus étendue (du global au local), nous arrivons à donner des limites cohérentes à cet espace géographique.

Commençons par l'UNESCO[22] qui encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers la planète, en tenant compte de la valeur exceptionnelle pour l'humanité du « bien » considéré. Cette valorisation est envisagée au travers de différents programmes tels que *« l'homme et la Biosphère* (MAB) » en 1970, *« Coastal region and Small Island »* (CSI), la « *Commission Océan Indien »* (COI, 1995-2000), le *« Programme Marin »* en 2005 et le *« Patrimoine mondial - Pacifique 2009 »* pour ne citer, peut être, que les plus ambitieux, pouvant concerner les territoires littoraux de Nouvelle-Calédonie.

Prenons deux exemples. Celui sur les côtes et les petites îles. *« CSI (…) a pour ambition de développer la mise en valeur des régions côtières et des petites îles. »* L'UNESCO utilise un critère biochimique dans sa définition lorsqu'il dit : *«l'endroit où la terre rejoint la mer et où l'eau douce et l'eau salée se mélangent [et qui] remplit la fonction de tampon et de filtre entre la terre et la mer »* (Dumas, P., 2004, pp. 62, 63). Ainsi, il est bien question de « zone côtière », mais rien que le fait de dire *« l'endroit »* où se rencontrent mer et eau douce, sanctionne le caractère flou de cette zone, ainsi que sa limite. Pour la COI, l'UNESCO donne une autre définition de la zone côtière et utilise un critère plutôt socio-économique, propre à chaque usage,

22 *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*. Nous aborderons davantage ce programme et l'inscription de sites au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, lorsque nous aborderons la gestion des littoraux et l'inscription du Récif Calédonien.

disant qu'il s'agit d'«*une zone marquant la limite entre les biotopes continentaux et marins (…) : la portion « terrestre » de la zone côtière est celle en relation fonctionnelle avec la côte et dans laquelle s'exercent diverses activités (les conditions locales permettent seules de délimiter cet espace, de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres de profondeur) »* (Pennanguer, S., 2005, p. 40). Apprécions toutefois que ces programmes préconisent la limitation des espaces considérés, afin de mieux les gérer.

Ainsi sur un total de plus de 800 sites classés, 31 sites du patrimoine mondial comprennent des zones maritimes et quelques 30 sites bordent des zones côtières. Pour permettre de développer l'application de la Convention du patrimoine mondial pour les sites marins, le Comité du patrimoine mondial a officiellement approuvé en juillet 2005 le programme marin du patrimoine mondial. Même dans ce programme, il n'existe guère de réelle définition de ce concept de littoral, tout dépend des objectifs visés ! Nous pouvons donc avoir autant de délimitations que de problématiques envisagées, ce qui n'est pas sans poser de problèmes sur la réussite des programmes de préservation de ces sites classés dans les États concernés. Qu'en sera-t-il pour le récif calédonien ? La gestion de ces zones « mal définies » en rapport avec leur inscription au Patrimoine de l'UNESCO engendrera-t-elle des conflits supplémentaires ?

Ainsi pour l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) tout dépend de l'objectif visé. *« Du point de vue de la gestion et de la science, cette zone sera plus ou moins étendue selon la nature du problème. Elle devra s'étendre aussi loin vers le large et l'intérieur des terres que l'exige la réalisation des objectifs de gestion »* (OCDE, 1993, *In.* Dumas, P., 2004, pp. 62,63). Ainsi, le bornage de cette zone côtière n'est pas fixe et concerne deux dimensions *« l'une parallèle au rivage (l'axe littoral) et l'autre perpendiculaire au rivage (l'axe terre/mer) »* (OCDE, 1993, *In.* Pennanguer, S., 2005, p. 36) et *« c'est l'articulation autour de ces deux axes qui constitue le fondement de la notion de zone côtière.»*Il ajoute : *« peut-on le restreindre à une ligne où à un ensemble de lignes ? »* (Pennanguer, S., 2005, p. 36) Les limites dépendent ainsi fortement des problématiques posées pour gérer les territoires littoraux concernés. La zone ainsi délimitée présente de vagues frontières et nous apprécierons d'autant mieux les mots de Bavoux lorsqu'il parle de «*ruban à géométrie très variable »* (Bavoux, 1997, *In.* Dumas, P., 2004, p. 62).

À l'inverse, le PNUE définit le littoral comme *« un écotone compris entre la lisière extérieure des plateaux continentaux (jusqu'à une profondeur de 200 mètres) et les limites continentales des plaines côtières (jusqu'à une altitude de 200 mètres environ au-dessus du niveau de la mer)»* (PNUE, 1991). Mais du coup nous pourrions dire que Paris est une « ville côtière » ! Cette définition est donc inadaptée pour les territoires de certains États, comme le souligne M. Houdard en 2003 (*In*. Pennanguer, S., 2005, p. 39).

La Convention de *Montego Bay* (signée en 1982) des Nations Unies, texte constituant les fondements applicables en droit de la mer, ne nomme pas le littoral expressément, mais insiste sur *« la mer territoriale»* (Pennanguer, S., 2005, pp. 37, 38). Et au-delà de ces eaux territoriales nous trouvons la zone économique exclusive (ZEE). La figure suivante la représente.

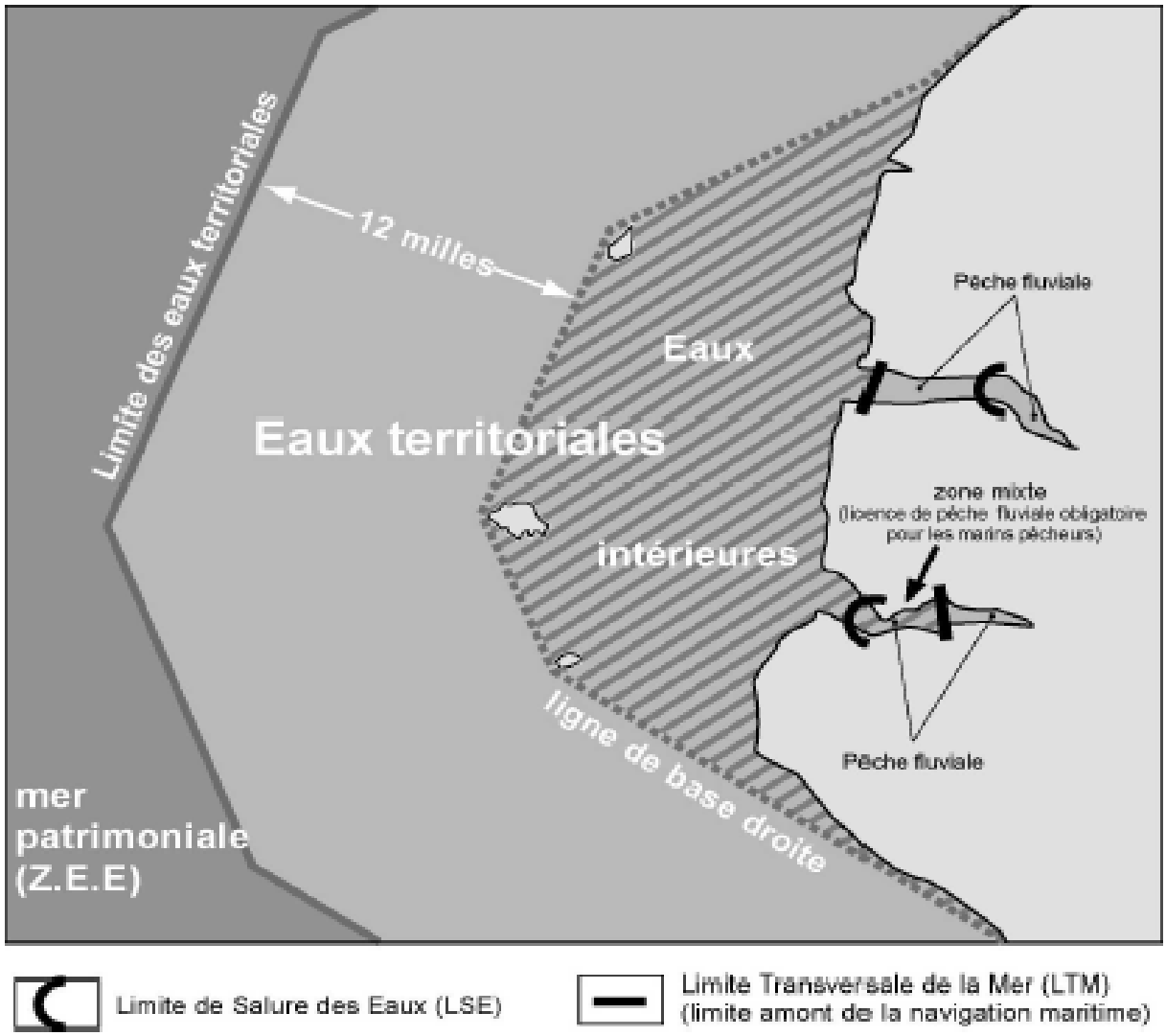

Figure n° 6: Représentation schématique des limites de référence en zone côtière.
Source : Pennanguer, S. *et al.*, *In.* Pennanguer, S., 2005, p.38

Cette convention est bien représentée à l'échelle de la planète depuis 1982, mais ne concernera la Nouvelle-Calédonie qu'après 1996, comme l'indique le juriste D. Orfila : *« La maîtrise du milieu marin est devenue un enjeu considérable. La Nouvelle-Calédonie est évidemment intéressée par cette transformation du droit, même si la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer n'y est pas encore applicable »* (Orfila, D., 1996, p. 9). Pour S. Pennanguer, ces définitions tant des grandes organisations mondiales que des politiques publiques des Etats et de l'Union Européenne (UE) sont dites *« prospectives »* (Pennanguer, S., 2005, p. 36). En effet, elles ont surtout *« valeur de réflexion »* et demandent même parfois à être traduites sur le terrain.

Retenons surtout que ces définitions juridiques applicables aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie, donnent des fondements indispensables dans notre quête d'une délimitation du littoral. Elles ont une valeur juridique et permettent théoriquement une meilleure gestion de la zone côtière, notamment pour ce qui est de la gestion des conflits d'usages ou pour ce qui est d'engager une responsabilité et/ou des compétences. Nous verrons des exemples concrets en Province nord à Poya, Hienghène et Touho (cf. chap. 5 et 8).

I.2.2.2. Le cadre juridique européen et français pour les littoraux

Abordons à présent, les aspects juridiques de l'Union Européenne et de la France et relevons si leur définition du littoral est en mesure d'intéresser les territoires sur lesquels nous travaillons. Nous l'avons vu, la notion d'interface revient souvent dans les définitions et ici pareillement il existe une réelle *« interface juridique entre un régime de droit terrestre et un régime de droit maritime »*. Le littoral est en effet *« défini soit dans l'un, soit dans l'autre, mais rarement de façon intégrée»* (Pennanguer, S., 2005, p. 37). B. Bousquet également disait que *«l'œkoumène n'a pas estimé devoir s'attacher à la propriété de zone que la nature affecte au littoral. Il a transformé le trait de côte en une limite cadastrale qui sépare le bien privé, côté terre, du domaine public, côté mer »* (Bousquet, B., 1990). Comment cela se vérifie dans les textes de lois ?

I.2.2.2.1. Le cadre juridique européen

Le programme de démonstration de la Commission européenne sur l'aménagement intégré des zones côtières, réalisé entre 1997 et 1999, donne plusieurs exemples de définitions juridiques du littoral selon les Etats de l'union. En voici deux exemples :

En Grèce, une loi de 1940 le définit *« comme une bande de terrain baignée par des fortes marées hivernales. »* Le rivage étant *« la bande de terrain contiguë située dans les 50 mètres de la limite côté terrestre de l'avant-plage et sur laquelle la construction est interdite »* (Commission européenne, 1999a, *In.* Pennanguer, S., p. 38).

Au Royaume-Uni, *« le statut distinct de l'avant-plage intertidale est une survivance du droit coutumier et plus précisément des droits de propriété traditionnels de la Couronne. La limite de l'avant-plage tracée par la marée basse constitue la limite «côté mer» du domaine de contrôle de l'aménagement »* (Commission européenne, 1999a, *In.* Pennanguer, S., p. 38).

Notons ici la disparité dans les deux définitions des limites de la zone côtière sur lesquelles peuvent s'appliquer les politiques de gestion et d'aménagement de l'Union Européenne (UE). Pourtant, ces politiques communes entre les États membres tendent normalement à effacer les spécificités comme autant de barrières à la mise en place d'une gestion unique et efficace !

Remarquons également cette récurrence dans les textes, à séparer, d'une part la partie terrestre du littoral et d'autre part la partie maritime. Toutefois, la commission européenne reconnaît dans son programme, les notions de réciprocité et d'influence entre la mer et la terre. Elle exprime dans le cadre de ses démarches qu'«*il est sans doute souhaitable d'établir une définition couvrant toutes les zones dans lesquelles la terre et la mer exercent une influence réciproque*» (Commission européenne, 1999a). Pour S. Pennanguer cette notion *« d'influence réciproque exprime bien l'idée d'interface et fait de l'axe terre/haute mer l'axe fort de la zone côtière. C'est sur lui que se construit la spécificité de chaque tronçon de la zone côtière »* (Pennanguer, S., 2005, p. 39).

Compte tenu de la multiplicité de définitions au travers des textes européens, comment choisir des limites qui soient les plus efficaces pour la mise en place de politiques communes en faveur d'une gestion intégrée de la zone côtière, ce vers quoi tend l'UE? Cette difficulté a bien été illustrée dans le cas de la directive cadre européenne sur « l'eau » (DCE, 2000/60/CE du 23 octobre 2000) pour les eaux communautaires, entre les eaux de transition et les eaux côtières, bien détaillée par S. Pennanguer (Pennanguer, S., 2005, p. 41). Citons simplement que cette directive intègre dans sa délimitation de gestion des eaux côtières *« les bassins hydrographiques de chaque territoire national regroupés en districts hydrographiques »*. Ainsi, la délimitation pour les eaux côtières prend en compte les bassins versants concernés, à proximité des côtes. L'exemple de la multitude de textes des États Européens pourtant associés dans une politique commune montre toute la difficulté de s'entendre sur la caractérisation du littoral et de ses limites. Il en est de même en Nouvelle-Calédonie, entre la Province Nord et la Province Sud. À cela s'ajoute le fait que certains projets de développement sont justement financés par ces programmes européens. Quelle position adoptent-ils lorsque ces projets s'appliquent aux littoraux ? La question reste ouverte…

I.1.2.2.2. Le cadre juridique et environnemental français

Le cas français mérite que nous nous y attardions pour deux raisons :

- La première est que la Nouvelle-Calédonie fait partie de ces espaces outremer rattachés à la France métropolitaine quoique bénéficiant d'un statut particulier avec les Accords de Matignon-Oudinot et l'Accord de Nouméa.
- La seconde tient au fait que la France a complètement intégré dans son organisation politique (Conservatoire du littoral) et dans la législation du pays (Loi Littoral) la notion de littoral. Le cas est assez rare à l'échelle de la planète pour être souligné. L'autre cas est américain avec le *« Coastal Zone Management Act »* (1972).

Les pressions anthropiques ont eu pour effets de profondes altérations des zones côtières en France. Ces dernières étaient surtout soumises aux pressions de certains groupes désirant s'accaparer la plus large part possible du *« bien commun »* des ressources marines et du *« bien*

public » de la zone littorale[23]. Les abus en tout genre ont conduit l'État à prendre des mesures visant à conserver les littoraux afin de préserver au maximum les équilibres spécifiques de ces milieux.

Passons sur la loi du 22 juillet 1960 sur les Parcs Nationaux ; l'année 1971, et la création du Ministère de l'Environnement qui a vu le terme *« environnement »* institutionnalisé ; la loi du 10 juillet 1976 et son décret du 25 novembre 1977 sur la protection de la nature (cadre les réserves naturelles, douze réserves touchent le domaine côtier en France et Outre-mer Guadeloupe et Martinique) ; les décrets du 1er mars 1967 et du 24 octobre 1975 sur les Parcs naturels régionaux (protection sur de plus larges secteurs comme la Corse, la Camargue…) ; mais retenons pour cette dernière que cette forme d'organisation, délimitant des territoires de protection dans le lagon, a été gardée pour la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie, même si elle ne concerne *a priori* que le Parc territorial du lagon Sud, en dehors du champ que recouvre la présente étude.

Les nombreux confits d'usage et crises des Trente Glorieuses (1946-1975) ont conduit à la loi du 10 juillet 1975 et le Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres pouvant agir sur 6933 km de côtes en France et dans les Départements d'Outre-mer (DOM). La responsabilité de cet établissement administratif public est de *« mener dans les cantons côtiers et dans les communes riveraines des lacs et des plans d'eau d'une superficie au moins égale à 1000 hectares, une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique».* Il restreint ainsi son champ d'action aux cantons et prend en considération les critères socio-économiques pour sa délimitation du littoral *« générée par l'encadrement et l'organisation des activités humaines qui sont surtout de nature normative et réglementaire»* (Pennanguer, S., 2005, p. 40). C'est par ces critères, propres à chaque usage, que nous pouvons évaluer les notions d'influence et de réciprocité liées à l'idée d'interface comme abordé plus haut.

Les désaccords abondants et les vides juridiques ont décidé l'État à créer la Loi « littoral » le 3 janvier 1986. Elle décide surtout des conditions d'utilisation des espaces littoraux notamment dans l'urbanisme. Elle permet également de régler le cas litigieux dans la zone des cinquante pas géométriques (81,20m) des DOM, en l'incorporant au domaine public. Cette loi rappelle dans son préambule Art. 1 (en référence aux articles L321-1 et L321-2 du Code de l'environnement) que *« le littoral est une entité géographique qui appelle une politique spécifique d'aménagement, de protection, et de mise en valeur »* (Neboit-Guilhot, R. ; Davy, L., 1996, p. 141). Quelle politique spécifique sur quel territoire? Laquelle est mieux à même de préserver les espaces littoraux tout

23 Confirmé par Doumenge, F. ; Paskoff, R. ; Robert, R. et Trzpit, J-P. lorsqu'ils traitent des plus de 7 000km de littoraux à gérer dans l'ouvrage de Neboit-Guilhot, R. et Davy, L. *« Les Français dans leur environnement »* en 1996.

en les valorisant ? Dans l'immédiat nous pouvons nous interroger spécialement sur l'expression *« entité géographique »* qui continue de laisser à la délimitation du littoral cet aspect vague.

La loi prend comme référence les communes littorales *« riveraines de la mer et des océans, des étangs salés, des plans d'eau intérieurs d'une superficie supérieure à 1000 hectares, des estuaires et des deltas, lorsqu'elles sont situées en aval de la limite de salure des eaux et participent aux équilibres économiques et écologiques littoraux »* (Loi Littoral). C'est également à ces définitions que font référence les articles L146-1 à L146-9 du Code de l'urbanisme dans la section relative au cas particulier du littoral (Pennanguer, S., 2005, p. 38). Ainsi les délimitations du littoral sur l'espace terrestre sont les limites administratives des communes touchant la côte. Cette loi est également applicable dans les DOM, mais pas au *Territoire.* Or, les communes de Nouvelle-Calédonie ne sont-elles pas directement administrées par la République ? (cf. chap. 5) Qu'est ce qui permet alors de réguler les mesures environnementales, de gérer les questions foncières, les conflits sur les littoraux ? Quels textes de loi peuvent servir à l'institution provinciale permettant d'agir sur un périmètre déterminé pour le littoral ?

I.2.2.3. Quel «droit » pour les littoraux en Nouvelle-Calédonie ?

Après avoir considéré à des échelles plus vastes les textes juridiques, susceptibles d'intéresser nos espaces littoraux, voyons à présent comment se définissent ceux-ci à l'échelle locale, celle de la Nouvelle-Calédonie et ensuite celles des Provinces. Rappelons à l'instar de S. Mansion que *« la Nouvelle-Calédonie, même si elle est parfois qualifiée d'isolée du reste du monde géographiquement, ne l'est pas juridiquement. Elle fait partie de la communauté internationale et à ce titre se doit de respecter le droit qui en découle »* (Mansion, S., 2007, p. 7). Dans les faits qu'est-ce que cela sous entend ? (Annexe 4)

> *« Une des caractéristiques essentielles des Territoires d'outre-mer est la spécialité législative. Le principe de spécialité législative signifie que les lois édictées en France métropolitaine ne sont pas applicables de plein droit, sauf dans le cas d'une mention expresse d'applicabilité. Le principe connaît toutefois des exceptions, les lois dites de souveraineté étant considérées comme applicables de plein droit. [24]»*

C'est le cas des lois constitutionnelles, des lois organiques, des lois autorisant la ratification de traités, conventions ou accords internationaux (aujourd'hui controversé). Nous rappellerons dans un premier point le cadre législatif de la Nouvelle-Calédonie et ensuite nous insisterons sur ce *« littoral d'institution »* en Province Nord. En dernière analyse se posera la question récurrente en du droit français face au *« droit coutumier »*.

24 Extrait du juriclasseur Collectivités territoriales, fascicule 472- Territoires d'outre-mer (n° 6 à 11).

I.2.2.3.1 Le cadre juridique calédonien

L'Accord de Nouméa et la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 et avant cela en 1988, les Accords de Matignon-Oudinot lui confèrent un statut particulier au sein de la République et un découpage de son territoire en trois Provinces. En réalité, cette loi organique a renforcé le pouvoir et disons l'autonomie des Provinces. Cette spécificité locale, engage entre l'État français, la Nouvelle-Calédonie et les Provinces, des transferts de compétence (Annexe 4). Compte tenu de cette spécificité, il paraît indispensable de poser le cadre juridique calédonien, pour conclure sur les textes relatifs au littoral. Nous comprendrons mieux certaines particularités, qui tiennent aux territoires littoraux ainsi qu'à leur gestion. Depuis 1999 donc, la Nouvelle-Calédonie a ainsi la possibilité d'adopter certains textes juridiques par le congrès (Annexe 4). *« Chapitre II : Les lois du Pays Art.99 Les délibérations par lesquelles le congrès adopte des dispositions portant sur les matières définies à l'alinéa suivant sont dénommées : "lois du pays"»* (Loi Organique n°99-209 relative à la Nouvelle-Calédonie, 19 mars 1999).

Au-delà de cette réglementation qui est applicable à l'ensemble du *Territoire*, les provinces ont quant à elles la possibilité d'opter pour des délibérations qui les concernent. En effet, des délibérations[25] peuvent être votées afin de répondre au mieux à la politique exprimée par les élus provinciaux et aux spécificités du territoire provincial. Ces délibérations diffèrent d'une province à l'autre quelquefois, d'où la complexité dans l'application des textes juridiques. C'est le cas notamment concernant la réglementation des pêches. *« Non seulement (…) la réglementation est différente de celle de la Métropole. Elle l'est également au niveau provincial. Si chaque province possède bien sa propre délibération, il n'y a donc pas de vide juridique, leur contenu est distinct, ce qui ne facilite ni l'accès, ni la compréhension, d'une matière déjà intrinsèquement compliquée »* (Mansion, S., 2007, p. 51).

En plus de ces lois du pays et des délibérations provinciales, les communes peuvent prendre des arrêtés municipaux. Ceux-ci réglementent le territoire communal selon leurs préoccupations à l'exemple des zones de baignades et l'interdiction de nettoyage de poissons à proximité (ex. Koumac). D'où la complexité d'une gestion territoriale pour les 17 communes qui ont toutes une partie littorale. Elles peuvent à juste titre se voir attribuer la dénomination de commune littorale. Toutefois la particularité en Nouvelle-Calédonie et spécialement sur la Grande Terre, est que ces communes ont également des territoires bien ancrés, partie terrestre, dans la *Chaîne Centrale*. Même la commune de Bélep qui est singulière en soi, puisqu'elle est un archipel se trouvant à

25 « *Il convient de dissocier* les *Délibérations qui sont des textes provinciaux,* des *Arrêtés qui sont des textes communaux et* des *Loi de pays qui sont édictées par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie »* (entretien Mansion, S., 2007).

l'extrémité nord de la Province, est traversée par une série de reliefs culminant à 283 m. Nous pouvons donc parler d'interface avec une partie maritime et une autre « montagnarde ».

Ces textes ne donnent toutefois pas une définition précise du littoral et différencient *« l'espace littoral et maritime »* et *« ses activités »* selon les compétences de l'État et des Provinces. Un juriste dit *:*

> *« L'une des principales caractéristiques de cette spécificité locale est une répartition de type fédéral entre les matières conservées par l'État et celles transférées au Territoire ou aux Provinces. Si l'État s'est réservé des matières pour lesquelles l'unité d'action et l'unité de législation apparaissent indispensables*[26]*, le Territoire et les Provinces disposent de compétences qui sont loin d'être négligeables, notamment en matière économique*[27]*. Cette répartition des compétences concerne d'une part l'espace littoral et maritime (I), d'autre part les diverses activités marines (II)»* (Orfila, D., 1996, p. 8).

À côté de ces textes, il existe d'anciens textes de loi (1887, 1894, 1930, 7 juillet 1933 [Annexe 5], 1946…) qui ont encore une portée sur les territoires littoraux en Province Nord. Cette survivance d'anciens textes complique encore davantage l'espace ainsi délimité, donnant des territoires à l'intérieur du territoire littoral provincial. Examinons ces textes et dégageons ce qui constitue pour la Province Nord *« l'espace littoral »*. Evoquons toutefois, comme nous l'avions dit précédemment, que ce *« littoral d'institution »* est surtout un littoral d'interface, entre des textes de loi pour les aspects maritimes et des textes qui touchent davantage à la partie terrestre, mais jamais de concert.

I.2.2.3.2 Les textes de loi : loi organique, loi du pays, décret, arrêté !

Voici comment les textes décrivent « la consistance » de l'espace littoral et maritime[28] :

> *«La mer côtière comprend une zone littorale et un espace maritime. Font partie de la zone littorale : le rivage de la mer, la zone des pas géométriques, survivance des "anciens règlements des îles"; les ports, rades, wharfs et installations sur le rivage, les estuaires des fleuves et rivières, le territoire des communes littorales. Cette zone littorale se prolonge par un espace maritime constitué par les eaux intérieures, les eaux territoriales, le sol et le sous-sol de*

---

26 *« Par exemple les relations extérieures, les relations financières avec l'étranger, le commerce extérieur, la francisation des navires, les communications extérieures en matière de navigation, de desserte maritime et aérienne, les règles de sécurité en matière de circulation aérienne, l'exploration, l'exploitation, la gestion et la conservation des ressources naturelles, biologiques et non biologiques de la zone économique, la monnaie, la défense etc. »* (*In.* Orfila, D., 1998, p. 8)

27 *« La fiscalité, la réglementation de la circulation et des transports routiers, les communications par voie maritime ou aérienne d'intérêt territorial, les équipements portuaires d'intérêt territorial, la réglementation en matière d'assurances etc. V loi référendaire du 9 novembre 1988, art.9, JORF 10 nov. 1988, p. 14087 »* (*In.* Orfila, D., 1998, p. 8)

28 Cet ouvrage parle de la mer côtière, mais ne tient pas compte des textes tels que la Loi organique et les Lois du pays, puisqu'ils n'apparaîtront qu'après sa publication. Il parle donc des textes lies aux Accords de Matignon-Oudinot et à la mise en place des Provinces et aux premiers transferts de compétences.

la mer territoriale. Cet espace maritime est lui-même prolongé par la zone économique exclusive (Orfila, D., 1996, pp. 9, 10).

Cela rejoint la figure n° 6 et les limites de référence en zone côtière de S. Pennanguer, lorsqu'il montre les limites des eaux intérieures avec leurs estuaires, des eaux territoriales, prolongées par la ZEE auxquelles nous ajoutons la ligne de rivage, puis les 81,20 m côté terrestre (les 50 pas du roi ou pas géométriques) et enfin le territoire des communes proches de la mer. La consistance de cet espace littoral détaille même des aspects liés à l'exploitation de ces territoires avec les ports, les rades, les *wharfs* et les installations (digues, aménagements tels que polder, bassins aquacoles…). Il s'agit ainsi de tout ce qui marque l'inscription spatiale de l'activité humaine sur le littoral et qui en modifie également l'aspect. Notons encore la distinction faite entre *« zone littorale »* qui recouvre surtout la partie terrestre et *« espace maritime »* pour la mer, son sol et sous-sol.

Par la loi organique du 19 mars 1999 (cf. Article 45[29], fig. n° 7), l'État transfère la compétence du domaine public maritime (DPM) aux Provinces. Ce DPM réunit «*la zone dite des cinquante pas géométriques, les rivages de la mer, les terrains gagnés sur la mer, le sol et le sous-sol des eaux intérieures, dont ceux des rades et lagons, telles que définies par les conventions internationales, ainsi que le sol et le sous-sol des eaux territoriales. »* Cet article prend en compte le lagon dans les eaux intérieures et avec les 12 miles, les eaux territoriales. Nous rejoignons ainsi, le même cadre juridique et les limites de la Convention de *Montego Bay* (fig. n° 6). Quant à la partie terrestre du DPM, elle s'étend sur 81,20 m. Cela délimite, de façon juridique, le domaine de compétence (ou d'intervention) des provinces sur le littoral depuis la limite des eaux territoriales et jusqu'à environ 81, 20 m dans sa partie terrestre.

Toutefois pour certains, ce DPM ne peut pas être défini comme étant le littoral, car selon R. Hostiou (1990), *« il n'y a pas de correspondance entre le domaine public maritime et le littoral, le domaine public maritime n'est pas tout le littoral, même s'il en constitue la fraction la plus avancée, la plus fragile et la plus convoitée* » (*In.* Dumas, P., 2004, p. 58). En effet, au regard du littoral physique, la zone littorale s'étend beaucoup plus loin dans les terres que ces cinquante pas géométriques, tandis qu'elle s'étire moins loin dans les eaux territoriales en se limitant aux « lignes » des récifs barrières.

29 Les articles 44 et 46 sont intéressant du point de vue des aspects coutumiers et de la gestion comme nous le verrons plus loin.

Section 4 : Domanialité

Article 43

L'État, la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes exercent, chacun en ce qui le concerne, leur droit de propriété sur leur domaine public et leur domaine privé.

Article 44

Le domaine de la Nouvelle-Calédonie comprend notamment, sauf lorsqu'ils sont situés dans les terres coutumières : les biens vacants et sans maître, y compris les valeurs, actions et dépôts en numéraire atteints par la prescription dans les délais prévus pour l'État, ceux des personnes qui décèdent sans héritier ou dont les successions ont été abandonnées.

Article 45

Le domaine public maritime des provinces comprend, à l'exception des emprises affectées à la date de la publication de la présente loi à l'exercice des compétences de l'État et sous réserve des droits des tiers, la zone dite des cinquante pas géométriques, les rivages de la mer, les terrains gagnés sur la mer, le sol et le sous-sol des eaux intérieures, dont ceux des rades et lagons, telles que définies par les conventions internationales, ainsi que le sol et le sous-sol des eaux territoriales. Les îles qui ne sont pas comprises dans le territoire d'une province ainsi que le sol et sous-sol du plan d'eau du port autonome de la Nouvelle-Calédonie font partie du domaine public de la Nouvelle-Calédonie.

Article 46

Sous réserve des compétences de l'État mentionnées au 3o du I de l'article 21, les provinces réglementent et exercent les droits d'exploration, d'exploitation, de gestion et de conservation des ressources naturelles biologiques et non biologiques des eaux intérieures, dont celles des rades et lagons, de leur sol et de leur sous-sol, et du sol, du sous-sol et des eaux sur jacentes de la mer territoriale. Les provinces prennent, après avis du conseil coutumier concerné, les dispositions particulières nécessaires pour tenir compte des usages coutumiers.

Figure n° 7 : Articles de la loi organique sur les compétences provinciales.
Source : Loi organique modifiée n°99-209, 19 mars 1999, relative à la NC.

Mais, en tenant compte d'une vision institutionnelle de l'espace littoral, les agents provinciaux considèrent pleinement le DPM qu'ils gèrent, comme le territoire littoral provincial et particulièrement sa partie terrestre. Dans les rapports provinciaux, les expressions suivantes *« zone des 80 mètres ou bande littorale provinciale* [30]*»* (Province Nord), reviennent souvent. Ce décalage entre une vision davantage scientifique du littoral et une vision plus institutionnelle et juridique de cet espace, complique ainsi la délimitation du territoire sur lequel s'applique la gestion par la province et la vision de cette gestion par la présente étude. Pour nous il s'étend au-delà, puisqu'il tient compte de l'œcoumène dans l'occupation et l'appropriation de l'espace. Une question se pose : peut-il y avoir une gestion bénéfique pour l'ensemble des populations de la Province Nord, si au départ le territoire littoral présente une différence significative entre une vision plus juridique, institutionnelle et celle des populations et de leur préoccupation ?

30 Rapport de travail des services provinciaux DDE-E, DAF, DAJAP, sur la bande des 80 mètres du DPM. Les 10 documents sur lesquels nous avons observé ces expressions ne sont pas en libre accès au public et ne nous permettent pas de développer davantage sauf autorisation du Président de la Province Nord.

Afin de prendre en considération ces territoires convoités et sans doute d'éviter ou du moins, de diminuer les conflits d'usage, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté une loi du pays le 11 janvier 2002 (Annexe 4). Cette loi n° 2001-017 (Annexe 3) se concentre uniquement sur le DPM de la Nouvelle-Calédonie et des Provinces. Elle permet à l'institution provinciale d'avoir un cadrage nécessaire, afin d'optimiser les travaux des services dans les objectifs visés par la politique provinciale. Ces objectifs demeurent dans la *« ligne de conduite*[31] *»* de la loi organique, comme l'évoque l'article 1 (Annexe 3): *« le domaine public maritime des provinces et de la Nouvelle-Calédonie tel que défini par la loi organique, est administré selon les règles fixées par la présente loi du pays »* (Loi du pays n° 2001-017, JONC, 18 janv. 2002, p. 240).

Elle s'inspire grandement de la *Loi Littoral* de 1986 en France et confirme la définition faite dans la loi organique de la zone littorale gérée par l'institution, depuis les eaux territoriales et jusqu'aux 81, 20 m dans les terres. Toutefois au titre I article 4, elle dit également que cette zone des pas géométrique *« est de 40 m lorsque les propriétaires de parcelles riveraines justifient d'un droit fondé en titre. »* Ces titres sont également définis dans l'article au regard d'anciens règlements comme les concessions du 10 avril 1855, les décrets du 18 juin 1890 pour l'abandon des 81,20 m au profit de la commune de Nouméa et du 27 juillet 1930 pour la zone des pas géométriques en déclassement ailleurs. Elle abroge ce même décret dans son article 84 (Annexe 3).

L'Arrêté n° 659 du 7 juillet 1933 (Annexe 5) portant sur le déclassement des 50 pas du roi fait suite à ce décret de 1930 et indique les zones en question. Cet arrêté faisant passer les 81,20 m dans le domaine privé avait permis à des particuliers d'acquérir en propriété ou en location des parties de cette zone. Il a eu également pour effet d'accroître le domaine privé de la province Nord, notamment une fois certaines concessions récupérées. Citons également un autre exemple qui permet d'accroître ce domaine privé de la Province. Lors d'un accident climatique tel qu'un cyclone, si la bande côtière par des phénomènes d'accumulations voyait son espace augmenter, le profit revient à la province et non au propriétaire privé ! Selon son article 1er, ces zones déclassées sont localisées principalement sur la côte ouest jusqu'à la commune de Kaala-Gomen et l'extrême nord de la province vers Poum et Ouégoa (fig. n° 8). Cela signifie que la zone des pas géométriques gérée par la Province Nord ou *«bande littorale provinciale »,* n'est

31 La loi organique de 1999 qui suit l'Accord de Nouméa est considérée comme le véritable fil d'Ariane dans la décolonisation du *Territoire*. Elle est sans cesse mise en avant, de même que l'Accord de Nouméa, afin de légitimer telle ou telle politique. D'ailleurs l'expression *« ligne de conduite »* est constamment reprise dans les discours politiques.

pas uniforme, entre des propriétés privés qui réduisent à 40 m l'espace provincial, un domaine public et un domaine privé provincial (carte n° 6). Cela en complique quelque peu la gestion !

Art. 1. — Sont déclassés au domaine public pour accroître au domaine privé non affecté de l'État, les parcelles de la zone des pas géométriques qui, en Nouvelle-Calédonie et Dépendances, portent sur les étendues suivantes :

a) Partie entre la *pointe Mara* et *Pam* pour une longueur de 360 kilomètres et une superficie de 2923 hectares ;

b) Partie entre *Pam* et *Boat-Pass* pour une longueur de 110 kilomètres et une superficie de 893 hectares ;

c) Partie entre *Boat-Pass* et la rivière *Iouanga*, rive droite, pour une longueur de 180 kilomètres et une superficie de 1461 hectares.

Figure n° 8 : Article 1er de l'Arrêté n° 659 portant sur les zones déclassées du DPM
Source : Arrêté n°659 du 7 juillet 1933, JONC du 14 octobre 1933

N'oublions pas qu'à cela s'ajoutent les territoires des réserves ou tribus, qui réduisent encore cette bande littorale à un simple droit de passage, soit 3 m (Art. 14, Titre III, Loi du pays n° 2001-017, 11 janvier 2002). En effet les arrêtés concernant la création des réserves (l'arrêté du 6 mars 1876 relatif au cantonnement) ont été pris en compte par le gouvernement français depuis 1946 et ces terres restent aujourd'hui inaliénables. *« Art. 8 – L'affectation à chaque tribu du territoire délimité par la commission sera sanctionnée par arrêté du gouverneur. L'article 9 consacre le principe de l'inaliénabilité, mais le 10 précise qu'en attendant la constitution définitive, des modifications peuvent survenir »* (C. Terrier, 2000, p. 165).

Dans les faits, les territoires littoraux, situés en prolongement direct des propriétés privées et des tribus, sont souvent limités, parce que des barrières en interdisent l'accès pour les premiers et pour les seconds des interdictions formelles sont données par les clans[32] implantés sur ces territoires. Une interdiction qui s'étend en général en plus de l'accès terrestre à la pêche et à la chasse sur la bande littorale et dans les eaux intérieures. Ce qui n'est pas sans poser de problèmes au regard de la loi et que certains ne manquent pas de brandir comme étendard à tort ou à raison ? C'est ce que nous verrons plus loin. Les photographies suivantes montrent que ces interdictions se retrouvent sur l'ensemble de la Province Nord.

32 L'exemple des territoires littoraux des tribus de Koumac sera développé à ce sujet dans la seconde partie au chapitre 6. Nous pourrons comprendre justement les implantations des clans sur l'espace, qui suit une logique bien définie au regard de la chefferie.

Photo n° 3: Interdiction de pêche par le conseil coutumier, tribu de *Kua* à Houaïlou
Cliché, Bodmer, D., 23/08/2007

Photo n° 4 : Barrière d'une propriété allant jusqu'au littoral
Cliché, Bodmer, L., 20/01/2011

Cette ancienne barrière d'une propriété privée s'enfonce sur le littoral et traverse le tanne jusqu'à la mangrove, que nous voyons ici à marée haute à proximité de la tribu d'*Arama* à Poum.

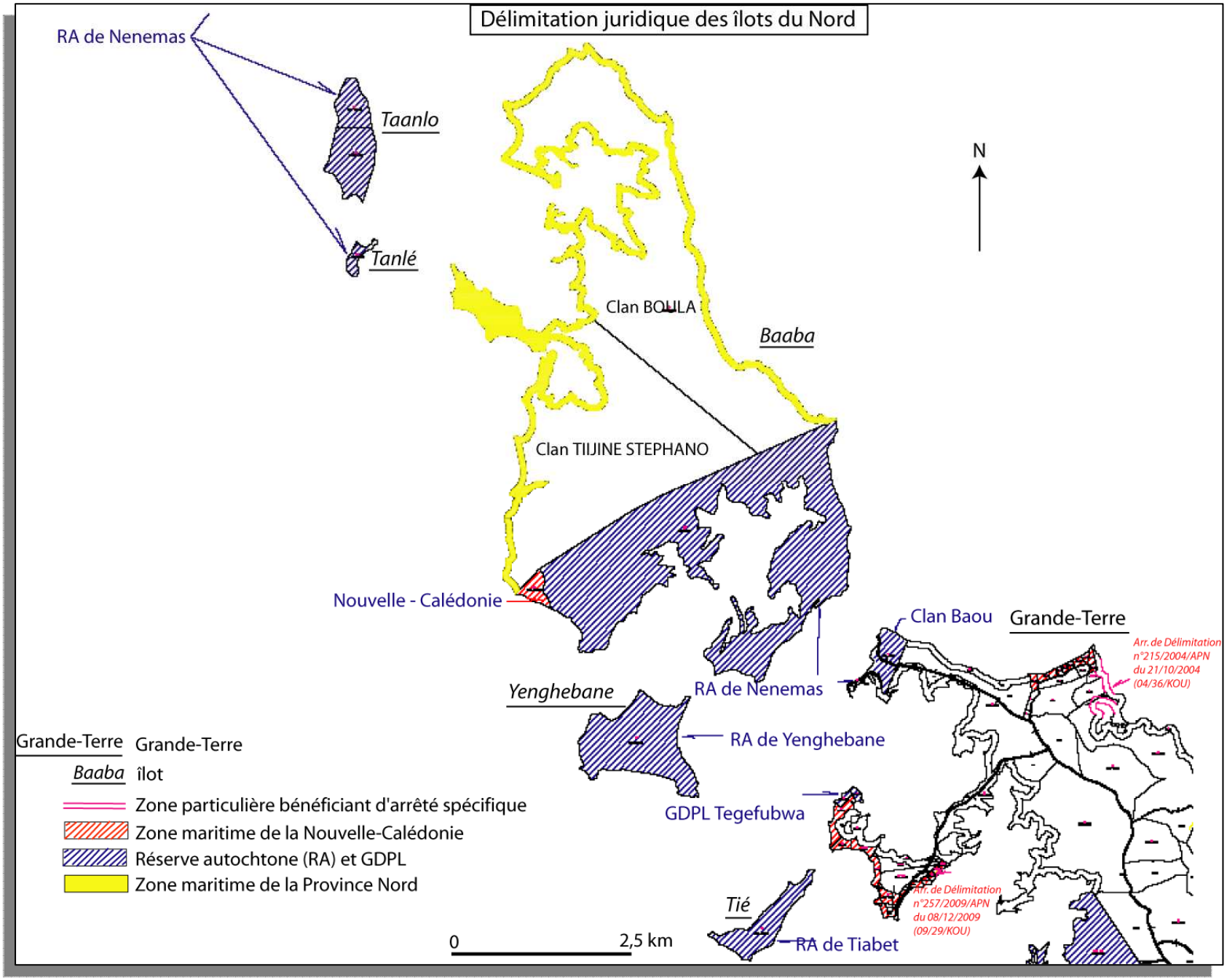

Carte n° 6 : Les limites littorales provinciales selon les différents statuts juridiques

Source : Document de travail de la DAJAP, Province Nord, 2008 ; complétée Bodmer, D. ; Nguyen Thi, H A. 2011

I.2.2.3.3 Le droit français face au « droit coutumier » !

Sans entrer dans l'organisation et la gestion territoriale des communautés kanak présentes en nombre dans cette Province Nord, que nous développerons plus tard, il semble indispensable de comprendre les deux logiques se faisant face ici. D'un côté nous avons le droit français qui agit en tant que force de loi et qui régit l'institution et d'un autre côté, nous avons *la coutume* (cf. glos.) qui est ce « droit » régissant les communautés mélanésiennes.

En Province Nord, il n'existe pas de définition se rapprochant de la notion de littoral dans les langues. Ce terme extérieur au monde mélanésien n'a d'ailleurs pas été intégré dans ces langues[33], comme cela a été le cas pour d'autres mots (ex. bonjour, passoire…). Il y a surtout une interface entre deux entités distinctes la terre et la mer (les *clans de la mer* et les *clans de la terre*), qui toutefois dans les logiques d'organisation, de gestion, d'implantation et d'occupation de l'espace par les clans, intègre tout à fait les notions *« d'influence réciproque »* (Pennanguer, S., 2005, p.40). Les logiques de gestion en mer par les *clans de la mer*, suivent les mêmes logiques d'organisation spatiale de ces mêmes clans sur la terre (Bodmer, D., 2000). Leur exploitation et implantation en mer (en tenant compte des petites îles et îlots) comme sur terre, donnent une délimitation qui finalement se rapproche d'une caractérisation du littoral en tant que sociosystème. *« Le sociosystème prend en compte les utilisateurs de l'espace côtier, à travers leurs actions qui modifient directement les biotopes littoraux »* (Dumas, P., 2004, p. 69).

« Du point de vue anthropologique, la coutume est un corps d'usages qui différent d'une société à une autre. En Océanie, elle est l'expression d'un ensemble de paramètres qui se fondent principalement sur le foncier et les généalogies» (De Deckker, P. ; Kuntz, L., 1998, p. 87). La mer en tant que prolongement de la terre suit les mêmes logiques que celle-ci, toutes deux s'inscrivant dès lors dans ce que nous appréhendons par le terme « foncier » (cf. carte n° 5). Le littoral, à cheval entre ces deux notions répond tout à fait à l'expression du mot foncier. C'est dans cette même dialectique que J-B. Herrenschmidt a parlé de territoire (foncier) et du droit en disant : *« si le territoire est une production sociale, dans l'esprit mélanésien, le territoire précède les droits qui s'y appliquent et l'usage qui en est fait, et les aspects juridiques et économiques ne sont construits par les sociétés locales que pour protéger ce qui fait l'essence du territoire»* (Herrenschmidt, J-B., 2004, p. 14). Il n'y a donc pas d'équivoque possible, la notion de littoral

33 Le mot littoral bien qu'utilisé aujourd'hui en langue française par certain Kanak et Océaniens, se retrouve particulièrement dans certaines paroles de chanson (chanteur *Edou* connu en Nouvelle-Calédonie par exemple). Nous ne le trouvons pas dans les discussions des clans, pour les coutumes…Dans nos observations et entretiens de terrains, les expressions qui reviennent particulièrement sont : *« le bord de mer », « les gens du bord de mer », « les gens des îles », « les Kanak de la mer et ceux de la chaîne* (de la montagne) *», « aller à la mer* (sur le littoral) », *« aller au récif »* entre autres.

bien qu'inexistante chez les Kanak, répond aux mêmes exigences que le bien patrimonial foncier, au regard de *la coutume* et s'inscrit donc dans le *territoire coutumier* (cf. glos.). M-H. Teulières-Preston oppose le *« droit de la mer kanak »* au *« droit de la mer français »* lorsqu'elle déclare:

> *« Ce que nous avons choisi d'appeler droit de la mer kanak, c'est le mode d'appropriation et de gestion du milieu maritime qui était appliqué en Nouvelle-Calédonie lors de la prise de possession française en 1854 et qui, s'il existe toujours, est aujourd'hui occulté par le droit de la mer français. Il s'agit donc ici de règles (orales) de tenure marine et de gestion des ressources qui codifient l'accès au littoral (platier, lagon, haute mer) et son exploitation »* (Orso, P. ; *et al.*, 1999, p. 220).

En effet, les deux systèmes de gestion s'interpénètrent, mais en dernier ressort, c'est le droit français qui prime. C'est d'ailleurs sur cette opposition que deux anthropologues ont dit :

> *« La coutume est fréquemment constitutionnalisée (Vanuatu, Samoa) ; en Nouvelle-Calédonie, l'organisation judiciaire a été modifiée de manière à assurer une meilleure prise en compte de la coutume. La constitutionnalisation pose un problème classique, mais auquel le juriste français, très soucieux de la hiérarchie des normes, prêtera une attention particulière : celui des rapports entre la loi et cette coutume (…). La loi nationale doit être en parfaite harmonie avec la coutume, mais cette dernière doit s'incliner en cas de divergences par rapport aux droits fondamentaux»*
>
> (De Deckker, P. ; Kuntz, L., 1998, p. 10).

Que dire alors, si finalement, la législation française avait complètement intégré *la coutume* dans certains textes de lois faisant ainsi force de loi ? Le document suivant (et l'Art. 44, fig. n° 7) extrait de la loi organique n° 99-209, intègre ainsi *la coutume* dans son titre 1er art. 18.

Article 18

Sont régis par la coutume les terres coutumières et les biens qui y sont situés appartenant aux personnes ayant le statut civil coutumier. Les terres coutumières sont constituées des réserves, des terres attribuées aux groupements de droit particulier local et des terres qui ont été ou sont attribuées par les collectivités territoriales ou les établissements publics fonciers, pour répondre aux demandes exprimées au titre du lien à la terre. Elles incluent les immeubles domaniaux cédés aux propriétaires coutumiers. Les terres coutumières sont inaliénables, incessibles, incommutables et insaisissables.

Figure n° 9 : Article de la loi organique sur les aspects coutumiers
Source : Loi organique modifiée n°99-209, 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie

Le droit parle de *terres coutumières* et du *lien à la terre*. Or, comme nous l'avions dit précédemment, ces *terres coutumières* ont un prolongement logique dans la mer et toutes deux répondent aux mêmes exigences au regard de la coutume. C'est donc que le littoral, à ce titre, répond aux règles coutumières lorsqu'il est situé dans une réserve ou tribu ! De même la Loi du pays n° 2001-017 (Annexe 3) dit à propos de l'accès des piétons aux rivages : *« l'accès (…) est libre sauf si des motifs justifiés par des raisons de sécurité, de défense nationale, de protection de l'environnement ou de respect des usages coutumiers de jouissance reconnus nécessitent des*

dispositions particulières » (Art. 3, Loi du pays n° 2001-017, 11 janvier 2002). Il s'agit ainsi d'une pleine reconnaissance des terres et des usages coutumiers par le droit français pour les littoraux. Comment cela se traduit-il finalement ? Existe-il une gestion coutumière des littoraux reconnue par le droit, à côté d'une gestion institutionnelle, provinciale travaillant en pleine concertation ? Ou bien finalement à l'instar de M-H. Teulières-Preston, demeure-il une primauté du *« droit de la mer français »* sur le *« droit de la mer kanak »* ?

Force est de reconnaître qu'il n'existe pas à proprement parler de définition juridique du littoral. En effet, seule une partie du littoral physique, est reconnue dans la gestion des territoires par l'institution, il s'agit du Domaine Maritime qui peut être privé ou public. Mais nous pouvons dire au regard des travaux provinciaux, qu'il s'agit pour l'institution de *« la bande littorale provinciale »* reconnue et gérée comme telle.

Retenons pour conclure que dans le cadre institutionnel, le littoral est réglementé. Nous aurions pu, dans ce cas, évaluer ce que nous nommons « littoral » dans sa partie terrestre, par la zone des pas géométriques (81,20 m depuis le rivage). Toutefois en sachant que cette zone elle-même fluctue, car le trait de côte n'est pas une ligne stable et que la réalité des communautés sur l'espace est tout autre, nous nous voyons difficilement mettre des limites « rigides » sur des espaces plus souples. Effectivement, les hommes qui vivent et qui gèrent au quotidien ces espaces littoraux ne s'arrêtent guère sur ces aspects juridiques, ils vivent sur leur espace (par la coutume notamment pour les communautés mélanésiennes), la ressentent, la charge de sens, d'aspects mythiques (pour le premier groupe)…

Conclusion

L'importance de présenter ou de se représenter des limites est indissociable de l'univers calédonien, tant chez les Kanak, que chez les Caldoches (moins chez les Occidentaux). Dans les perceptions, les sentiments d'appartenance liés à un ou des espaces précis, permettent de définir des territoires à l'intérieur de l'espace calédonien et provincial (selon une autre échelle). Ces perceptions évoluent selon des dynamiques externes et internes, dont nous devons appréhender les effets. Chercher à définir le littoral et ses limites permet à terme de comprendre les logiques plurielles sur l'espace, auxquelles il est bien de tenir compte, afin de réfléchir à une gestion efficace et sur le long terme. Que retenir alors pour les littoraux ?

Certaines réglementations extérieures, dont les échelles sont mondiales, européennes et française (Métropole) touchent parfois les territoires littoraux de la présente étude. Elles s'envisagent tant dans l'Inscription du récif au Patrimoine Mondiale de l'UNESCO, que dans les aides accordées au titre de l'UE, ou dans la gestion des 17 communes, toutes de la

République (cf. chap.5). Il existe *a priori* de véritables décalages entre les cadres des territoires littoraux, dans la vision et gestion institutionnelle et provinciale, et celle qui touche au quotidien des communautés. Celles-ci les envisagent tantôt de façon idéelle et tantôt de manière matérielle, voire totalement imbriquée. Rappelons également que la nature même des littoraux est dynamique, en constant changement et cela à diverses échelles macro, micro, géographique, géologique dont le tout est soumis à une certaine temporalité.

La prise en compte récente par le droit français de la coutume kanak permettra-t-elle à terme de régler les problèmes fonciers et les conflits d'usages réels et/ou sous jacents aux littoraux, dans un contexte provincial différent ? La question reste posée pour l'avenir des littoraux ! Le postulat étant posé, l'interrogation essentielle qui reste en suspens est celle-ci : comment donc poser les bases d'une gestion adéquate des littoraux, intégrant toutes les composantes de la société calédonienne, pour un développement positif, harmonieux et à long terme, en Province Nord, si les territoires ne répondent pas à des limites et à des logiques identiques, pour l'institution et la multiplicité d'acteurs (dont nos trois groupes) ?

À la question de départ, « qui es-tu ? » posée au littoral, nous retiendrons simplement que cet espace géographique est une zone d'interface entre terre-mer-ciel, où vivent une faune, une flore et des populations singulières. La difficulté réside surtout dans la seconde partie de la question, « où es-tu ? », autrement dit quelles sont ses limites ? Nous l'avons vu, elles sont variables selon les acteurs. Quoiqu'il en soit au travers des idées développées par les uns et les autres, nous sommes passés du « trait de côte » à une « bande côtière », puis les orientations juridiques nous ont même présenté « une zone littorale », pour peut être enfin envisager *« une bande côtière multidimensionnelle »,* comme l'indique S. Pennanguer (Pennanguer, S., 2005, p. 39).

Le chapitre suivant se propose de présenter cette « entité géographique » sur laquelle chaque acteur se retrouve, selon quelques conceptions, en superposant l'ensemble des limites touchant le littoral en Province Nord (développé dans ce chapitre 1) et les diverses autres représentations associées (que nous envisagerons au chapitre 2). Le cadre territorial ainsi délimité sera d'autant mieux apprécié par tous les acteurs du littoral, qu'ils se reconnaissent dans ces limites. Ils pourront ainsi davantage participer ou considérer une gestion de la part des institutions, s'ils se sentent acteurs à part entière de ces territoires, même s'ils le sont uniquement d'un point de vue idéel parfois. Voyons comment.

II- Chapitre 2. Représenter le littoral : entre penser et voir

« Il y a des gens collés à leurs sous
et à leurs objets géométriquement présentables,
mais il y en a d'autres qui ont leur ordre, à leur manière… »
(Senes, 1977, p.154)

Ces propos éclairant la divergence de perception entre les Kanak et les « Blancs » en 1977, montrent que dans la relation à l'espace géographique, chaque groupe utilise des systèmes de valeur qui leur sont propres. De ce point de vue, nous avons voulu illustrer par des représentations, les images mentales que chacun se fait de tel ou tel espace considéré, voire de tel ou tel mot utilisé en rapport à l'espace.

Pour les Métropolitains, les représentations de leur territoire *« gravitent autour des critères d'harmonie et de beauté des paysages, d'équilibre et de mesure des éléments, du climat en particulier, de complémentarité des régions et des hommes, du caractère naturel des frontières… »* (Di Méo, G. ; Buléon, P. ; *et al.* 2005, p.109) La question se pose de savoir si sorti du contexte de l'hexagone, ils transposent cette réalité en Nouvelle-Calédonie. Une réponse affirmative, quoique contrastée, montre l'importance de l'harmonie, de la beauté des paysages et de l'équilibre dans la nature. Cela peut avoir une incidence quant à la gestion de leurs espaces. Ce nouveau rapport vient supplanter un plus ancien qui légitimait l'exclusion de la nature au profit de la connaissance scientifique impliquant obligatoirement la puissance technologique (Di Méo, G. ; Buléon, P. ; *et al.* 2005). Il en découle des rapports de domination des sociétés occidentales sur les sociétés dites « traditionnelles », fonctionnant davantage en relation avec la nature et de manière collective. Cela a particulièrement marqué les paysages calédoniens en délimitant des espaces aux logiques divergentes (tribu, terroirs avec d'autres systèmes agraires, exploitation minière à ciel ouvert sans préoccupation environnementale…).

Cet enracinement psychologique profond des représentations mentales se confond avec la formation très précoce des schèmes de perception et de comportement (Di Méo, G. ; Buléon, P. ; *et al.* 2005). En nous intéressant aux perceptions des touristes, des acteurs politiques et des ONG, nous comprenons également certaines logiques de développement ou d'orientation environnementale qui apparaissent parfois déconnectées de la réalité sociale attendue par les autres groupes de cette province. *A contrario,* ces populations ont quasiment toujours vécu avec l'exploitation des mines, ainsi que d'autres types de gestion faisant peu de cas de l'environnement (décharge dans la mangrove…). Du coup, certaines réalités quotidiennes ne choquent guère. Par

contre un regard extérieur permet de prendre conscience de cela et notamment chez les plus jeunes en milieu scolaire et les jeunes adultes.

Les institutions ont notamment un rôle important quant à ces représentations et à leur stabilité dans la société. Les images que nous nous faisons et/ou que nous véhiculons proviennent ou sont amenées par les appareils institutionnels que sont l'école, les médias, les politiques (Di Méo, G. ; Buléon, P. ; *et al.* 2005). Aujourd'hui la télévision et Internet ne cessent de véhiculer des visions alarmistes du climat (montée des eaux…). Les publicités incitent aux actions citoyennes des entreprises et des populations. De même, les politiques mettent l'accent sur un développement plus raisonné des ressources en pointant du doigt le gaspillage. Ces influences touchent beaucoup de monde même dans des lieux reculés de la Province, comme les tribus excentrées de la *Chaîne Centrale*, les îles au nord, ainsi que certaines zones de la Côte Est. Ces représentations sensibilisent désormais une part de plus en plus importante de la population. La part des moins de 18 ans et jusqu'à 30 ans, se mobilise souvent par le biais de l'école ou d'autres par la télévision. De plus, un nombre de plus en plus conséquent est peu à peu sensibilisé par les discussions sur des thèmes concernant l'environnement et également par les ONG et autres associations. Comment appréhender ces représentations sur les territoires littoraux ? Nous les aborderons à présent, en proposant *a posteriori* une délimitation du littoral provincial sur lequel nous envisagerons la gestion plus loin.

II.1 Du rêve à la réalité

Certains rêvent le littoral, d'autres le vivent, mais tous deux participent à sa construction !

II.1.1 Du rêve…

II.1.1.1 « S, S, S »

La mode lancée, sans doute depuis la généralisation des premiers congés payés, celle du soleil, du ciel bleu et du sable blanc a fait du littoral un espace prioritaire. « *Le soleil est ainsi à 90% la raison principale du choix de destinations insulaires»* (Somarriba, J-L., 1989, *In.*, Dumas, P., 2004, p. 33). De plus, la représentation que beaucoup se font de l'île est analogue, puisqu'elle est vue comme une sorte de paradis à *« l'intérieur d'un cocon »* littoral, lui-même affiché avec de grandes étendues de sable blanc, contrastant avec les eaux turquoise de la mer, le tout baigné de soleil. *« C'est la qualité du cadre naturel insulaire qui prime dans le choix du touriste. Ce sont les fameux trois « s » (Sun, Sea, Sand) : l'attrait du soleil, de la mer et du sable qu'il recherche. Viennent ensuite la mer naturellement chaude et la belle plage pour compléter le triptyque tant recherché»* (Dumas, P., 2004, p. 33). Dans les tropiques, le cocotier trouve bien évidemment sa place dans cet idéal. S'évader vers ces lieux rêvés n'a fait qu'exacerber cette

attraction pour les paysages littoraux. Ceux-ci offrent, bien évidemment, tout une pléthore d'espaces pour alimenter ces mêmes utopies (Planche A, photos n° 5-9, cf. Annexe 6) ! Cette vision est surtout véhiculée par des personnes extérieures à la Nouvelle-Calédonie (le propos doit être nuancé), les Occidentaux (les touristes pour une grande part) en Province Nord.

Planche A. Les littoraux tropicaux, ces lieux rêvés !
Photo n° 5 : Plage de sable blanc et eau claire près du village de Poum
Cliché Bodmer, D., 26/08/2004

Dans cette commune excentrée de la Province se dessinent de nombreuses plages de sable blanc aux eaux très claires qui ne laissent pas indifférent le voyageur. De plus pour les habitués, ce sont des eaux poissonneuses.

Planche A. Photo n° 6 : Îlot *Contrariété* à l'ouest de Poya, sable blanc et eau limpide
Photo n° 7 : Bateau de loisir et de pêche dans les eaux claires du lagon ouest
Clichés Bodmer, D., 01/11/2009

Photo n° 6 : Parmi ces nombreux îlots qui jalonnent les lagons de la Province Nord, cet îlot dont le nom semble détaché de la réalité, offre un décor radieux. L'accumulation sableuse se fait à l'arrière de l'îlot (que nous voyons ici), tandis que l'autre façade est plus exposée au vent et à la houle du large, faisant apparaître des grès de plage ou *beach-rocks*. Tout autour, les eaux regorgent de poissons de toutes sortes. La végétation arbustive de cette caye semble bien préservée, permettant aux promeneurs de s'abriter du soleil si lumineux dans ces reflets sur le sable. Les nombreux serpents également aiment à s'y reposer avant de reprendre la mer !
Photo n° 7 : Vous voulez vous détendre, vous baigner, faire des randonnées sous-marines, de la plongée au harpon (ou fusil sous-marin), pêcher à la ligne ou au filet, tout cela est possible en une journée de loisir, agrémentée de quelques poissons frais, tout juste pêchés, au déjeuner. Les eaux claires autorisent même au plongeur de choisir son poisson (certaines prises sont mieux appréciées). La législation en Nouvelle-Calédonie moins contraignante qu'en métropole, permet à tous de pouvoir se rendre en mer avec un bateau de plaisance, car il n'y a pas besoin de permis de bateau, ni de pêche. Par contre, certains équipements sont obligatoires et les prises sont réglementées.

En plus de présenter des paysages ensoleillés, aux eaux claires et au sable blanc, les espaces *« sont vides d'hommes»*. Ils permettent aux songes de facilement prendre corps.

Planche A. Photo n° 8 : Îlot au Nord-est du village minier de *Poro* à Houaïlou
Cliché, Gavaldon, D., 08/03/2009

Cet îlot proche du rivage est très fréquenté par les populations riveraines n'ayant pas de bateau pour aller loin vers la haute mer ou les autres îlots plus loin. Venir sur cet îlot depuis la côte en canoë ou kayak ou petit bateau à moteur, pour y passer la journée est un des moments appréciés. La proximité des récifs et les nombreuses « patates » (cf. glos.) donnent des fonds diversifiés d'une rare beauté.

Planche A. Photo n° 9 : Baie bordée de cocotiers, Côte Est à *Kokingone* Touho
Cliché anonyme, 19/06/2003

Cette petite baie à l'embouchure de la rivière Kokingone (à droite de la photo) offre en arrière-plan un des nombreux paysages luxuriants de la Côte Est. Sur les versants (arrière-plan) le long des talwegs (en vert foncé), nous retrouvons une forêt primaire et sur le haut des pentes et les crêtes (en vert plus clair) nous avons une savane à niaouli (cf. glos.). Sur la petite plaine littorale, nous retrouvons de nombreux cocotiers, dont l'image est valorisée par le touriste, et dont l'arbre et le fruit sont valorisés socialement et culturellement par les Kanak.

C'est à présent ce que « le rêveur » ou le touriste recherche : *«…que l'endroit ne soit pas noir de monde pour avoir toute la plage à soi et respirer la paix du lieu »* (entretien en Province Nord,

2002 à 2009). De toute façon *« la plus belle plage est encore celle que vous découvrirez! »* (Auzias, D. ; Labourdette, J-P. ; *et al.*, 2010) Que dire aussi de la vision des « gens de la ville » ?

II.1.1.2 « La belle vie »

Comment les « capitalistes » envisagent-ils la « brousse » (cf. fig. n° 2) ? Deux points reviennent souvent dans les discussions à savoir la quiétude et la plénitude.

> *« Ah mais, vous en brousse vous avez la belle vie ! Vous voulez manger du poisson vous allez faire un coup de pêche* (cf. glos.) *et si vous voulez de la viande c'est pareil, il suffit d'aller faire un coup de chasse* (cf. glos.), *ou de braconner un coup ! »* Ou encore : *« trop valable* (cf. glos.) *de vivre en Province Nord, c'est calme, tranquille, vous faites comme vous voulez ! Et en plus, pour tout ce qui est légumes, poissons et viandes, y a pas besoin d'aller au magasin et de payer encore. »* Pour certains *« c'est trop cool en brousse, à la tribu ! »*
>
> (Entretien à Nouméa, 2005 et 2008)

Ainsi, pour les urbains de l'agglomération nouméenne, la *brousse* est vue comme un lieu de tranquillité où il fait bon vivre. Toutefois, cette vision est particulièrement véhiculée par des Calédoniens (Kanak et Caldoches) qui vivent désormais en ville (issus ou ayant un des parents originaire de brousse) et font de brefs séjours en Province Nord le temps des congés. Pour d'autres, il y a une toute autre réalité. À l'évidence, ce point de vue est alimenté par le fait que bon nombre se *« laissent aller »* en *brousse*. Certains vivent tout simplement de cultures vivrières associées aux produits de la chasse ou de la pêche (voire au crochet de la famille).

Photo n° 10 : Ville de Nouméa
Cliché, Gaspard, I., 15/04/2011

La photographie présente une vue du quartier de la *Vallée du Tir* au premier plan. L'usine de la SLN à *Doniambo* est au centre de la photographie, tandis qu'au dernier plan nous apercevons la baie de *Ducos* et ses habitats sur les versants des collines littorales.

Photo n° 11 : Tribu de *Bâ* à Houaïlou
Cliché, Enfant de Houaïlou, 15/10/2009

Nous avons sur cette photographie une vue de la tribu de *Bâ* que nous distinguons à peine au premier plan par certaines toitures de maison. La végétation est luxuriante sur la zone littorale où se dessine l'embouchure envasée du cours d'eau du même nom, se terminant dans la *Baie Lebris*. Cette baie s'envase également par des apports de l'activité minière amont sur les hauteurs au dernier plan de la photographie.

II.1.1.3 « C'est mieux » !

> *« C'est mieux la tribu ! »* Non, *« je préfère vivre à la propriété. » « Moi j'aime bien aller au village, c'est plus vivant, on trouve d'autres choses à faire et puis on voit d'autres têtes ! Ça doit être choc quand même de rester au village. » « Des fois, je démarre à Koumac pour aller trainer dans les magasins, histoire d'acheter des trucs moins chers ou même juste pour passer le temps…j'suis fatigué de tourner en rond ici, à part la mer, le champ, toujours boire, boire, y a rien d'autre »* (entretien en Province Nord, 2002 à 2009).

À y regarder de plus près, en Province Nord, la distinction est souvent faite entre village, propriété et tribu (cf. fig. n° 5) et chacun leur attribue des critères de qualité, selon la vie dans tel ou tel cadre. Certains imaginent ainsi que la vie au village est mieux que celle de la tribu ou inversement. Pour d'autres, le cadre de la propriété est idéal par rapport à celui du village. Quelques-uns trouvent meilleure la vie sur la Grande-Terre, plutôt que celle de l'île sur laquelle ils vivent. Rarement toutefois, un Caldoche rêvera de la vie en tribu et inversement un Kanak s'arrêtera sur une existence dans une propriété (même s'il ne faut rien généraliser). Certaines perceptions sont tenaces. Mais peut-être qu'aussi la ressemblance des cadres paysagers dans certains endroits reculés, ne laisse guère à l'esprit le loisir d'envisager de telles rêveries.

Une distinction est faite également entre les côtes (cf. fin du chap. 2). Ceux de la côte Ouest et de l'extrême Nord aiment la côte Est pour ses paysages plus verdoyants et ses nombreuses cascades qui se « jettent » dans la mer. Ceux de l'extrême Nord et de la côte Est préfèrent la côte Ouest parfois pour son « dynamisme économique ». De même, les paysages de l'extrême Nord fascinent, même s'ils sont moins rêvés par les habitants que par les touristes !

Photo n° 12 : Vue panoramique du sud du village de Koumac (angle de vue Sud Sud-est)
Cliché Bodmer, S., 28/08/2010

Le village de Koumac s'étend en pente douce (1er et 2nd plan) jusqu'à l'étang de réserve (faune) que nous voyons au 3ème plan (lagune semi-fermée). Après celle-ci, la plaine de *Pandop* se termine par une plage et un platier.

Photo n° 13 : Tribu de *Ouassé* à Canala (vue panoramique depuis la montagne)
Cliché Poadja, A., 27/12/2008

La tribu de *Ouassé* (*Hwâ séé*) se situe au Sud-est de la presqu'île Bogota au fond d'une baie, sur le linéaire côtier allant jusqu'à la pointe *Méanh* à droite de la photo. Cette baie difficile d'accès par les routes minières, est plus accessible en bateau après plusieurs heures de navigation. Au dernier plan de la photo les récifs intermédiaires de Bogota présentent une ligne pratiquement discontinue jusqu'au Cap Dumoulin au Nord (gauche de la photo).

Photo n° 14 : Propriétés à proximité du village de Voh (vue aérienne depuis un ULM)
Cliché Noire, A., 09/06/2009

Les propriétés au premier plan de la photo dessinent des espaces de culture à forme rectangulaire avec quelques maisons éparpillées. Le second plan de la photo au centre (tribu de *Tiéta*) contraste avec ces espaces et ceux des marges (au Sud [droite de la photo] et au Nord [gauche de la photo]), également des propriétés caldoches. Les quartiers du village sont visibles à gauche et à droite de la photo (au pied de la montagne). La route s'enfonce au dernier plan de la photo dans la vallée de Tiéta, où la *Chaîne Centrale* affiche ses sommets imposants.

II.1.2 … à la réalité

Quelle réalité pouvons-nous toutefois mettre en balance à ces rêves ?

II.1.2.1 D'autres paysages littoraux

Certes certains paysages font rêver le voyageur, mais d'autres l'interpellent (Planche B. Photo 15-27). Aux plages idylliques, nous pouvons facilement trouver des substrats de roche, sans sable, avec de la boue, ou bien encore des plages où l'érosion sévit…
Il existe aussi des baies avec des marais à mangroves parfois infestés de moustiques selon la saison et d'autres lieux avec des côtes à falaise.
Quant aux îles ou îlots, ce ne sont pas toujours ceux rêvés par le voyageur, puisque certains sont difficiles d'accès et offrent à la vue un paysage moins luxuriant, voire inhospitalier, où les cocotiers ne poussent pas. Certaines d'entre elles sont infestées de plantes parasites, telles que les cactées ou les faux-mimosa (*leucaena leucocephala*) qui envahissent et étouffent les plantes littorales originelles.

De plus, à l'opposé des eaux turquoise et limpides, ainsi que des plages de sable fin et clair, nous avons également des eaux chargées en sédiment, certaines autres plages souillées par les pollutions minières, les sédiments fins dus à des aménagements peu soucieux de l'environnement et les arbres déracinés par les cyclones ou les crues saisonnières (durant les mois de février et mars en général). Le « mauvais temps » trouble aussi les cieux sans nuages, les rivières et la nature toute entière. Ainsi, là où le touriste espère voir certaines de ces images mentales, il est parfois déçu. De plus s'il veut du beau soleil tout le temps de ses vacances (si cher), il peut également être dépité par les caprices du climat.

Les habitants de cette province vivent tellement cette réalité depuis des décennies que ces images (Planche B. Photos 21-23 et 25-27) sont profondément ancrées et à la rigueur souvent banalisées. Heureusement, que certaines de ces perceptions évoluent différemment ces dernières années. Autrement, la beauté des paysages littoraux (rêvée par le voyageur) est appréciée différemment par chacun des habitants. Celui qui a vécu ailleurs à un moment de sa vie, se rend mieux compte des paysages dans lesquels il vit. Sinon ces paysages sont davantage observés comme un lieu commun avec (pour les Kanak) ou sans (pour les Caldoches) appartenance particulière. Cette « banalité » du lieu n'est pas sans poser de problème puisque certains y développent des comportements néfastes pour le milieu. C'est ce qui est d'ailleurs souvent montré du doigt par les Occidentaux.

Planche B. Photo n° 15 : Plage de galets et roches à Touho
Cliché, anonyme, 01/07/2003

Planche B. Photo n° 16 : Plage érodée au *Koulnoué village* à Hienghène
Cliché, anonyme, 28/06/2003

Ces photos présentent des plages de cailloux, galets et rochers. Dans la seconde, les sédiments plus fins de la plage sont enlevés par les vagues pendant les mouvements de la marée et particulièrement pendant les périodes de fortes marées, de houles et les cyclones tropicaux. En observant les cocotiers nous comprenons également combien la montée de la mer déstabilise leur système racinaire (2nd plan) jusqu'à les faire tomber dans la mer. Certains ont plusieurs dizaines d'années (3ème plan). Ces plages paraissent moins accessibles aux baigneurs !

Planche B. Photo n° 17 : Marais à mangroves dans la grande baie de Poya
Cliché, Bodmer, D., 26/08/2004

Au 1er plan nous avons en partie la tribu de *Népou* sous les cocotiers. Ensuite, le 2nd plan expose un vaste marais à mangroves dans la baie qui fait face au village de Poya où nous distinguons certaines maisons (à droite au 3ème plan). Nous voyons trois « rideaux » de palétuviers plus élevés (couleur foncée) correspondant aux tracés des chenaux. Cette baie est alimentée par un réseau hydrographique important et constant, charriant de nombreux sédiments en provenance des plaines et des massifs imposants, que nous voyons en partie au dernier plan. Les moustiques y son voraces pratiquement toute l'année, et l'odeur des palétuviers et de leur tourbe est saisissante !

Planche B. Photo n° 18 : Falaises karstiques à *Lindéralique* Hienghène
Cliché, Bodmer, D., 19/06/2003

Les falaises karstiques de *Lindéralique* et les autres côtes rocheuses de cette côte est, les falaises des sols miniers comme dans les îles du Nord (photo n° 19) ou encore les quelques falaises de *Babouillat* à Poum, montrent que le rêve des plages accessibles et belles, n'est pas toujours une réalité.

Planche B. Photo n° 19 : île de *Yandé* à Poum et sa partie Est difficile d'accès
Cliché, Carliez, D., 26/01/2010 (prise de vue Sud-est depuis l'avion domestique allant vers Bélep)

L'Île de Yandé est située au nord de la Grande-Terre dans la commune de Poum (Annexe 6). Contrairement aux îles imaginées par les touristes, celle-ci n'est pas facile d'accès et n'est pas particulièrement entourée de sable blanc. La population de Yandé exclusivement Kanak, s'est implantée dans sa partie occidentale, protégée par une barrière récifale devant un petit lagon que nous distinguons au second plan. L'importance des sols miniers laisse place à une végétation de type maquis minier et des sols à nus fortement érodés par l'importance des vents et les pluies notamment durant la saison fraîche et les mois de février et mars.

Planche B. Photo n° 20 : Eaux chargées en sédiments fins et en métaux lourds à Houaïlou
Planche B. Photo n° 21 : Plage polluée chargée en sédiments lourds, baie *Ugue* Houaïlou
Clichés, Bodmer, D., 17/08/2007

Ces deux photos illustrent le fait que les plages et les eaux de la Province Nord peuvent aussi être souillées. L'activité minière et le chargement des bateaux sur le littoral en sont la cause bien souvent. À cela s'ajoute parfois la déforestation des versants par des feux souvent d'origine malveillante, qui conduit à l'érosion.

Planche B. Photo n° 22, 23 : Arbres déracinés par les rivières en crue et l'érosion marine
Cliché n° 22, Bodmer, D., 27/10/2009 ; cliché n° 23, Poirin Poaro, M., 28/10/2010

Les alizés et les courants marins poussent les vagues sur la côte, entraînant ces arbres déracinés le long du littoral à Houaïlou sur la photo n° 22 et à Poindimié sur la photo n° 23. Ils proviennent soit des berges des rivières en crue, soit des littoraux à partir de l'érosion marine.

Planche B. Photo n° 24 : Nuages menaçants assombrissant le paysage en plein après-midi
Cliché, anonyme, 2003

Les fortes pluies, particulièrement en février et mars entraînent quantité d'inconvénients, dont les répercussions touchent autant les cultures vivrières, que l'économie et toutes les activités en général.

Planche B. Photo n° 25 : Village minier de Poro sous la pluie à Houaïlou
Cliché, Bodmer, D., 23/08/2007

Les fortes pluies accentuent les crues qui transportent depuis les sommets les boues latéritiques venant se déverser dans la baie de Poro. Nous pouvons ainsi constater la turbidité de l'eau de couleur ocre orangé. De plus, ces sédiments et ces boues remplies de métaux lourds gênent fortement la faune et la flore puisqu'ils s'accumulent en fond de baie. Cet exemple n'est pas rare sur la province.

Planche B. Photo n° 26: Aménagement portuaire pour charger le minerai à Népoui Poya
Cliché, Bodmer, D., 04/10/2004

Cet aménagement portuaire de Népoui permet le chargement des minéraliers pour l'usine de la Société Le Nickel (SLN) de Doniambo à Nouméa. Le minerai est acheminé sur cette plate forme par camion, ce qui lui permet notamment de sécher une seconde fois en attendant son chargement par le tapis roulant. Ce polder entraîne une rupture dans le paysage côtier (peu de fréquentations humaines en dehors des travailleurs) et une certaine turbidité de l'eau, particulièrement lorsque les poussières fines sont emportées dans le lagon par les forts vents ou les ruissellements au moment des pluies.

Planche B. Photo n° 27: Décharge sur un versant donnant sur la baie de *Gniap* à Bélep
Cliché, Bodmer, D., 04/10/2009

Voudrait-on, dans un cadre rêvé, avoir un tel décor de bienvenue ? Ce dépôt d'ordures n'est pas rare à l'échelle de la Province et concernait jusqu'à moins d'une décennie les 17 communes. La plupart d'entres elles se localisent sur le littoral, souvent dans les zones marécageuses à mangroves ou sur les bassins versants donnant sur ces littoraux (ici à moins de 100 m de la côte).

II.1.2.2 La dure vie

Contrairement à ceux qui pensent que « *la vie est belle* » en brousse, ceux qui ne viennent que rarement en Province Nord (souvent les *Loyaltiens* et ceux qui sont nés en ville et y ont grandi), véhiculent des images faisant apparaître de la crainte mêlée de beaucoup d'*a priori* : des populations qui font peur et dont le physique est peu avenant. *« Les gens de brousse sont avec leur gros parka là…leur grosse barbe, les cheveux longs ou les locks ! Moi en tout cas ils me font peur…et en plus on dirait qu'ils sont sales alors j'sais pas comment c'est chez eux hein !* (Entretien à Nouméa, 2005). L'histoire a particulièrement alimenté cela avec les faits dramatiques liés aux *« Événements »* (cf. glos.).

Mais désormais, ces préjugés tombent peu à peu, grâce au développement des politiques touristiques de ces dernières années et au fait que le nord s'ouvre davantage à la ville (ou inversement). De plus, l'attrait des produits du sol et de la mer particulièrement, en provenance du Nord, suscite un autre regard sur la population de ces *« territoires lointains »* (entretien à Nouméa, 2005-2008). Comme certains nous ont confié : *« C'des bosseurs et des grands pêcheurs quand même les gens de brousse. Ça se voit qu'ils connaissent bien travailler la terre et faire la pêche. On devrait leur donner tous les jeunes des quartiers là, qui traînent leurs claquettes en ville à rien faire »* (Entretien à Nouméa, 2005). Leur savoir-faire dans certains domaines est indéniable.

La vie en brousse n'est pas aussi belle, comme certains de la ville le pensent. À côté des aspects plus agréables, il y a tout de même des réalités moins enviables, telles que les grandes distances à franchir pour certains (routes difficiles, îles et leurs accessibilités limitées) ou encore le manque d'eau courante et d'électricité chez d'autres (notamment dans l'extrême Nord et les îles). Quelques-uns mènent de véritables parcours du combattant pour trouver un travail ou une petite activité leur permettant un salaire afin de scolariser leurs enfants. D'autres se livrent à bien des combats contre les grands groupes économiques et les acteurs politiques, peu soucieux de l'environnement et des communautés, particulièrement dans des contextes miniers.

II.1.3 Quel visage ?

À l'intérieur de l'archipel, la Province Nord, offre un visage bien contrasté, celle d'une « *Province aux cents visages* » *(*www.tourismeprovincenord.nc, 2003). C'est d'ailleurs sur ces contrastes territoriaux que l'institution mise ces dernières années, afin d'élaborer une politique touristique de proximité. Elle oriente sa politique vers le marché urbain jouant sur la carte de *« l'authenticité »* et de la diversité (cf. chap. 7). Grâce à cela, elle contribue à faire abaisser les barrières des différentes perceptions négatives vis-à-vis de la *brousse* et des *broussards*,

donnant ainsi la possibilité aux territoires du Nord de s'ouvrir et de s'enrichir (socialement, culturellement et économiquement) au contact d'autres cultures. En effet, l'identité des *broussards* (Caldoche ou Kanak) se nourrit d'autant mieux à partir du moment où elle est confrontée à une autre (De Deckker, P. ; Kuntz, L., 1998), celle des *gens de la ville*, voire des Occidentaux. Ainsi, l'institution n'hésite pas à jouer sur ces perceptions afin d'élaborer une politique et une gestion touristique qui lui réussit. Pourquoi ne pas envisager de faire de même dans d'autres secteurs (cf. chap. 7) en jouant sur des réalités locales, s'appuyant sur les territoires et les perceptions associées ?

II.2. Entre ciel et mer

Parler du ciel et de la mer revient à observer certaines logiques dans les représentations, depuis le global vers le local, voire une vision du haut vers le bas (sens figuré et propre), ou inversement. Cela permet d'avoir d'autres regards sur nos littoraux.

II.2.1 Patrimoine mondial de l'Unesco

L'inscription sur la liste du patrimoine mondial, ou patrimoine de l'humanité (UNESCO), a pour but « *de cataloguer, de nommer et de conserver des sites naturels* » (ou culturels) d'importance pour un héritage commun de l'humanité. Nous comprenons donc la portée au niveau mondial des récifs calédoniens inscrits depuis 2008. *« Sur les 851 sites inscrits par l'UNESCO au patrimoine mondial, 31 sont français, dont un seul site naturel. Chacun sait que l'inscription d'un site au patrimoine mondial consacre son caractère exceptionnel et universel»* (Yanno, D., Assemblée Nationale 27/11/2007 2ème séance du sénat). Par ailleurs, nous pouvons nous demander à quel point cette importance est appréhendée par la population calédonienne. Avons-nous réellement conscience de cet héritage ? En effet, les populations calédoniennes (Caldoche ou Kanak) ont toujours eu conscience de l'importance de cette mer et des récifs, où elles puisent leurs ressources. Mais, vivre au quotidien avec un tel environnement banalise son caractère exceptionnel. Est-ce à dire qu'avec cette inscription, les populations prennent conscience de la valeur de ces récifs et des écosystèmes associés ? Une réponse affirmative, quoique nuancée, montre combien cette vision depuis le mondial vers le local, a permis de conforter cela auprès des populations. Néanmoins, la banalisation du récif au quotidien a conduit certains à bon nombre de comportements néfastes pour lui. Citons par exemple certaines carrières d'extraction de corail à même le platier et dont la gestion par les politiques publiques a été laxiste jusqu'à peu.

Pour les Occidentaux en Nouvelle-Calédonie, le récif et les écosystèmes associés ont davantage ce caractère exceptionnel, dont l'esthétisme et la diversité priment sur l'aspect ressource. Toutefois pour ceux qui restent sur *le Caillou* un certain temps, leur non-connaissance

des ressources entraîne parfois, certains prélèvements d'espèces trop jeunes. Pour d'autres, une ponction de quantité « d'objets » (coraux, coquillages des platiers et sables) à rapporter en souvenir nuit à quelques espèces. Que dire de ce *« patrimoine écologique »* dans lequel s'insèrent ce récif et les territoires littoraux en général ?

II.2.2 Patrimoine écologique

Cette richesse du patrimoine écologique (cf. glos.), met en exergue l'importance esthétique et écologique des écosystèmes. Les quatre exemples suivants, en donnent un aperçu et délimitent des territoires spécifiques au regard de la protection de la biodiversité.

II.2.2.1 « La terre vue du ciel »

Dans son livre *« la Terre vue du ciel »*, Yann Arthus Bertrand le célèbre photographe engagé pour la planète, expose le *Cœur* de Voh (photo n° 28) en couverture de l'ouvrage. Cette présentation mettra dorénavant en lumière une partie de cet écosystème particulier du littoral qu'est la mangrove, jusque là banalisée (sur le plan esthétique) par les populations locales. Ce tanne d'environ 4ha dans le delta de *Témala* à Voh dessine un cœur naturel, puisque la faiblesse du renouvellement de l'eau salée en son centre, ne permet pas (1990) ou peu (2009), aux palétuviers de se développer. *« Pour de nombreuses personnes, ce paysage est devenu l'image symbolique de l'attachement des hommes à la nature »* (Lebigre, J-M, 2004, p. 109).

Photo n° 28 : Le *« Cœur de Voh »* (*Témala*) entre 1990 et 2009
Clichés (gauche) Bertrand, Y-A., 1990 et pour la plus récente (droite), Nouard, A., 29/04/2009

Presque 20 ans séparent ces deux photographies. Nous pouvons remarquer dans la seconde que les palétuviers recolonisent les espaces plus secs (du 1er cliché) au centre du tanne. Certains y verront un signe de la montée des eaux et d'autres l'attribueront au fait que l'écosystème se régule. Mais comme l'a illustré Y-A. Bertrand dans ces propos, lors d'un reportage qu'il fera quelques années après, ce *« cœur bat »* au rythme des marées et des années. C'est un milieu et un espace vivant et fragile... *« Préservons notre cœur ! »*

Depuis, cette photo a fait le tour du monde sous différentes formes, panneaux d'exposition, timbres (Nouvelle-Calédonie 1998 et France en 2002), cartes postales, tee-shirts, revues,

reportages télévisés et Internet. Si elle est connue mondialement, le milieu dans lequel s'est développée cette « figure naturelle », l'est beaucoup moins. Aussi l'association *Patrimoine et Histoire de Voh* créée depuis, fait état de diverses menaces sur ce milieu et tente *«de faire classer le « Cœur » en aire protégée et le mettre ainsi sous la surveillance de la communauté scientifique internationale»* (Lebigre, J-M, 2004, p. 112). Toutefois, au regard de l'argumentaire développé par l'association, selon laquelle les menaces viendraient entre autres des populations coupant les racines des palétuviers couvertes d'huîtres ou de l'érosion de versants des sites miniers (Lebigre, J-M, 2004), il convient de mieux appréhender ce milieu dynamique, afin d'en établir une gestion adéquate.

II.2.2.2 L'importance écologique

L'association *Corail Vivant* (et d'autres encore) insiste depuis l'année 2000, date de sa création, sur l'importance écologique de la biodiversité en Nouvelle-Calédonie à préserver pour les habitants et pour la planète. Elle met l'accent notamment sur les récifs et leur biodiversité.

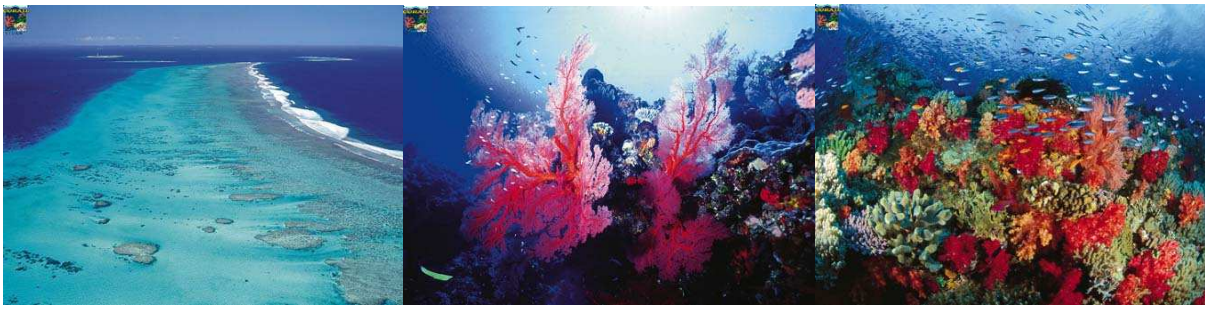

Photo n° 29 : La beauté et la biodiversité des écosystèmes coralliens
Source : Association *Corail Vivant*, 19/07/2007

Elle condamne des comportements non adéquats à un tel environnement avec notamment les diverses pollutions telles que les huiles lourdes (plus de 3 500 tonnes) allant dans la nature, les dépotoirs et les décennies d'exploitation minière à ciel ouvert. Elle montre du doigt les politiques trop laxistes du *« pays »* en faveur de l'environnement (ce qui ne plaît d'ailleurs pas à certains). Elle défend ainsi l'intérêt d'avoir une vision globale de l'environnement à l'échelle du *Territoire* tenant compte de l'importance écologique autant sur terre qu'en mer, afin de développer une politique cohérente de l'environnement. Elle se pose la question : *« quel avenir pour les habitants et leur environnement ? »* et répond en montrant l'urgence à réagir car *« un trésor de biodiversité »* en Nouvelle-Calédonie est *« en danger de génocide ! »* (www.corailvivant.org). Mais paradoxalement, elle indique aussi que *« l'environnement nuit aux affaires »* (www.corailvivant.org), à savoir qu'entre autres, toute personne qui se bat pour préserver l'environnement, face aux grands, s'expose à des répercussions dans sa vie, son entreprise et son travail. Ces pressions sont également à identifier pour permettre une gestion plus harmonieuse.

II.2.2.3 L'analyse éco-régionale et les AMP

Qu'est ce que l'analyse éco-régionale ou l'écorégion néo-calédonienne ? Et quelle vision du patrimoine écologique met-elle en exergue ? C'est dans le cadre de la *Coral Reef Initiative South Pacific* (CRISP, cf. glos.) lancée en 2005 par l'Agence Française pour le Développement (AFD, cf. glos.) que des partenaires associatifs (WWF, Conservation Internationale…) entre autres, ont eu pour objectif de définir les zones les mieux à même de permettre une protection du lagon et de son récif (CRISP, *et al.* 2008, p. 6). Selon WWF, *l'Analyse Eco-Régionale (AER) est « destinée à identifier, à une échelle géographique cohérente, un réseau d'aires prioritaires, d'intérêt majeur pour la conservation de la biodiversité et des ressources marines, et à rassembler les acteurs (scientifiques, politiques, communautés locales) autour d'une vision et d'une stratégie communes pour leur protection* » (CRISP, *et al.* 2008, p. 6). Ce travail en coordination avec l'élaboration du dossier d'Inscription du Récif au Patrimoine Mondial de l'UNESCO a permis d'identifier et de décrire des sites majeurs dont la valeur est intrinsèque (fig. n° 10). Cette valeur porte sur de forts enjeux patrimoniaux (*biodiversité, espèces remarquables, fonctionnalité des milieux*) associés à des synthèses spécifiques (*benthos, poissons, mammifères marins, oiseaux*).

Les critères d'identification des sites

Plusieurs critères ont été utilisés pour l'identification des sites remarquables :
- Richesse spécifique
- Diversité des habitats
- Rareté/originalité des communautés
- Endémisme
- Intérêt biogéographique (écotone, zones de transition écologique faunes et flores, zone relais de colonisation)
- Habitats d'espèces remarquables, rares ou endémiques (zones de repos, de reproduction, de nourriceries, nurseries, couloirs de migrations) ; importance de la population par rapport à la population mondiale ou régionale (pour les oiseaux : classement IBA)
- Présence d'espèces d'intérêt commercial
- Zones d'intérêt fonctionnel : upwelling, gyres, zones de reproduction, nurseries, couloirs de migrations, transport larvaire, recrutement
- Intégrité : milieux vierges relativement « originels »

Figure n° 10 : Critères d'identification des sites de conservation prioritaires
Source : CRISP, *et al.*, 2008, p. 11

Cette analyse (carte n° 7), permet de définir certains territoires à une autre échelle que celle considérée jusqu'à présent (selon les populations) et dont la conservation est prioritaire soit internationalement, soit régionalement, soit localement pour les provinces. Des aires sur les territoires littoraux sont ainsi délimitées afin de répondre à des critères « écologiques » définis par les scientifiques, en collaboration avec les politiques et quelques coutumiers, celles-ci étant des *« axes stratégiques »* de gestion et de développement durable (CRISP, *et al.*, 2008, p 56).

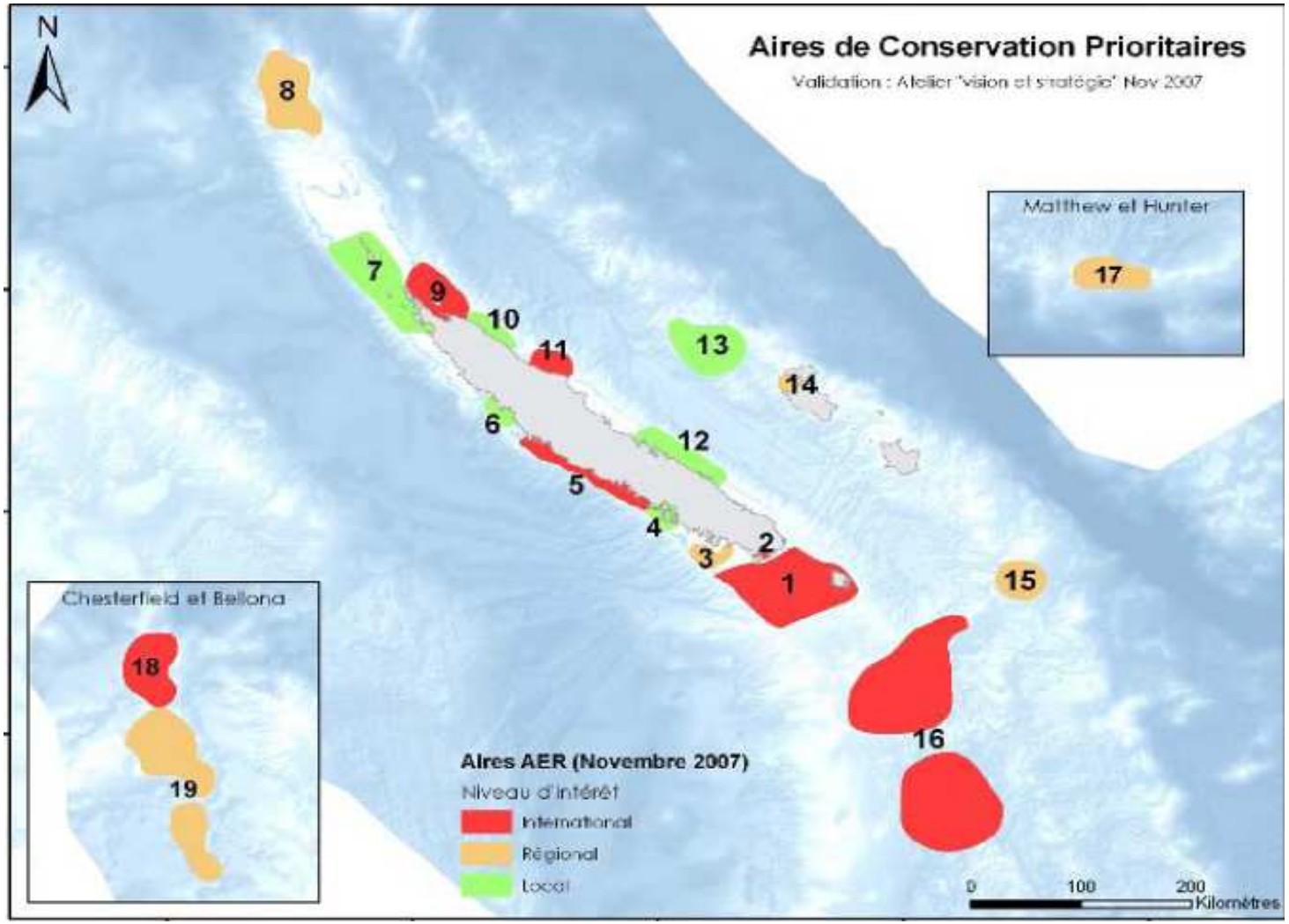

5. Lagon centre-ouest
Originalité de la formation géologique (pas de lagon)
Plusieurs sites majeurs pour les espèces remarquables : **îlot Isié** et **Pindaï** (oiseaux), **le Cap** (dugongs, diversité des poissons), **la Roche Percée** (tortues), **la faille de Poe** (poissons dont plusieurs espèces emblématiques, reproduction), **Bourail** (langoustes).
Passes : zones de fortes populations de requins et espèces emblématiques (napoléons, loches …)
Mangroves: GouaroDéva, Poya.

6. Voh Koné Pouembout
Mangroves originales.
Passes : zones de fortes populations de requins et espèces emblématiques (napoléons, loches …).

7. Lagon nord-ouest
Kaala-Gomen : 2ème site pour les dugongs.
Passes remarquables (gazelles, yandés, …).
Forte richesse spécifique du récif des Français.
Espèces endémiques (volutes, étoiles de mer), ou rares.
Communautés originales du nord.
Fortes densités de requins, loches, napoléons.
Stock d'Amusium.
Diversité et biomasses d'espèces commerciales de poissons parmi les plus fortes de Nouvelle-Calédonie

9. Diahot/Balabio
Très grande diversité en habitats (continuum rivière/ barrière)
Grands herbiers.
Mangroves remarquables.
Espèces rares de coraux.
Population de dugongs.
Zones de reproduction et nurserie de poissons.

10. Pouébo
Zone de pontes *C. Caretta*.
Population de dugongs.
Très fort taux de recouvrement corallien.

11. Hienghène
Reproduction de requins , cachalots.
Formation géologique exceptionnelle.
Parmi les zones les plus riches de Nouvelle-Calédonie.
Plusieurs espèces rares (éponges).
Protection coutumière.

12. Canala-Thio
Zone de transit de baleines à bosse.
Espèces restreintes à ce site. Faune adaptée à la sédimentation. Baie très particulière : faune probablement très originale (mal connue).Mangrove remarquable.

Carte n° 7 : Aires de conservation prioritaire avec l'analyse éco-régionale
Source : CRISP, *et al.*, 2008, p. 9

Nous ne mettons en légende que la numérotation se rapportant aux aires en Province Nord par manque de place.

II.2.2.4 De la forêt à la mer !

Que dire de l'importance du patrimoine écologique du littoral, lorsque nous travaillons sur la forêt ? Devons-nous intégrer le haut (la partie terrestre) et le bas (la partie marine) afin de mieux gérer l'ensemble ? Il ne fait aucun doute que les deux doivent être appréhendés, particulièrement lorsque nous avons affaire à une île. L'exemple de la gestion de la forêt sèche et de sa présence bien souvent sur le littoral, montre que la notion d'intégration entre le haut et le bas (à une échelle restreinte [sur plaine] ou même plus grande [colline et montagne]) n'est pas à négliger. Le programme de conservation et de restauration des forêts tropicales sèches engagé depuis 2001 en Nouvelle-Calédonie met l'accent sur la préservation et *« la réintégration »* de la forêt. L'intérêt pour les sols, l'eau et particulièrement pour les populations est indéniable, voire « *primordial »* selon le WWF. Bien gérer la partie terrestre pour mieux intégrer la mer au reste et ainsi insérer les populations (Caldoches entre ceux qui sont davantage pêcheurs et ceux qui sont éleveurs et Kanak entre les clans de la terre et ceux de la mer sur les territoires littoraux) dans cette dynamique permettrait d'argumenter, d'opposer, voire de concilier les deux points de vue.

Pour cette démarche, il semble qu'appréhender le territoire par le « paysage » est le plus adéquat. *« L'écologie de la restauration s'est surtout développée dans un premier temps au niveau de la communauté ou de l'écosystème, c'est-à-dire du site et en focalisant la démarche sur quelques espèces, les ligneux principalement. Toutefois, pour des raisons variées (nécessité d'intégration des contraintes sociales, économiques et culturelles, viabilité écologique de la restauration), l'échelle du paysage s'est révélée au fil du temps être la plus appropriée »* (WWF, 2004, p. 9). Ainsi pour le WWF, compte tenu de la fragmentation des forêts sèches et de l'éloignement des sites de forêts relictuelles, l'échelle éco-régionale, particulièrement celle des paysages est indispensable (WWF, 2004, p. 9). C'est à partir de cette notion que l'ONG compte *« regagner l'intégrité écologique et améliorer les conditions de vie des hommes vivant dans des paysages déboisés ou dégradés*[34]*»* (WWF, 2004, p. 9). En approchant les littoraux par la forêt sèche et la notion « *d'intégrité écologique »*, nous nous apercevons d'un autre niveau de représentation de l'espace, qu'est le paysage[35]. Cette « *portion de l'espace terrestre saisi horizontalement par un observateur, implique un point de vue. Le paysage, perspective culturelle, est donc une lecture, une création et une interprétation de l'espace où s'articulent plusieurs plans*

34 Le WWF a ainsi défini depuis 2000 le programme « des forêts pour la vie » en collaboration avec l'UICN.
35 Nous n'entrerons pas dans les détails de cette notion, car il s'agit particulièrement pour nous de voir à quel point les perceptions sur l'espace sont différentes selon les acteurs. À terme nous pourrons personnellement définir et délimiter avec toutes ces représentations, le cadre littoral le plus pertinent pour tenir compte de chacun de ces acteurs. Cela permettra d'observer dans une seconde partie quelle gestion est à même d'intégrer chaque composante du territoire provincial en vue d'un développement harmonieux et à long terme.

et où l'on peut identifier des objets» (wikipedia.org). Et s'il s'appréhende visuellement, il a « *une dimension esthétique voire picturale ou littéraire en tant que représentation*» et doit aussi se concevoir dans le temps. Serait-il alors pertinent de parler de paysages littoraux ?

II.2.3 Patrimoine historique et minier

Que dire à présent de l'approche par le patrimoine historique et minier de la Nouvelle-Calédonie ? Celle-ci oppose de façon plus directe la vision du haut et celle du bas. Toutefois les populations vivant sur les littoraux peuvent également avoir des représentations paradoxales de leur environnement. Celles-ci définissent l'organisation et la gestion des territoires dans le temps.

II.2.3.1 Travailler en haut, vivre en bas

L'importance de la mine est prégnante en Nouvelle-Calédonie. La Province Nord n'échappe guère à cela depuis les débuts de l'histoire minière sur le *Caillou*. Prenons les exemples des plus anciens villages miniers, ceux de *Tiébaghi* et de *Paagoumène* (Koumac), ceux de la SLN à Kouaoua, Népoui (Poya) et *Poro* (Houaïlou). Parmi tous ces villages construits afin de répondre aux besoins d'hébergement des premiers mineurs, seul le village de *Tiébaghi* datant du début du 20ème siècle a été construit en montagne, les autres étant localisés sur le littoral. Comment appréhender les relations entre le haut et le bas ?

À Paagoumène, tandis que le village d'en haut se vidait, celui du bas a subsisté en se tournant vers la mer (Bodmer, D., 2001) pour une « seconde vie » ! Selon l'*Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Minier et Historique du Nord Calédonien* (ASPMHNC), au plus fort des années d'exploitation du chrome vivaient dans la zone plus de 1500 personnes dont 700 travaillaient en haut. La survie dépendait en grande partie du littoral, car les conditions difficiles de la montagne et de ses sols ne permettaient pas le développement d'une vie en dehors des ravitaillements. Ceux qui sont restés ensuite sur Paagoumène (le village de *Tiébaghi* étant totalement abandonné) se sont particulièrement tournés vers la mer, devenue véritablement leur garde-manger, leur environnement et leur lieu de culture (produits vivriers). Aujourd'hui encore, alors que la montagne se retrouve de nouveau exploitée par la SLN, les habitants de Paagoumène s'affirment encore plus du bas que du haut (Bodmer, D., 2001). Ils dénoncent, dans leur grande majorité, l'exploitation et les conditions dont ils sont victimes par rapport à la mine, notamment la détérioration des routes, les poussières, les boues, la crainte pour le littoral et la mer. Pour eux ce qui importe dorénavant c'est le littoral et moins la montagne.

Planche C. Photos n° 30 à 33 : Les villages miniers sur le littoral
Clichés, Bodmer, D., n° 30 et 31 en 2001 ; n° 32 le 04/10/2004 et 33 le 18/07/2007)

Les deux clichés supérieurs présentent des maisons au village minier de *Paagoumène*. À droite, l'homme originaire de Maré, engagé *Loyaltien*, résidait (il est décédé) à *Paagoumène* depuis son arrivée en 1948 au service de la SLN, en tant que sondeur. Sa maison, à l'arrière-plan, a été réalisée par les Chinois lors des dernières extractions de chrome dans les années 1920. Ces maisons sont faites de tôles découpées dans des fûts. Aujourd'hui rouillées, elles sont dans beaucoup d'esprits, la forme matérielle la plus représentative de la dure réalité des travailleurs des mines du passé. La glacière de plus de 100L illustre l'importance de la préservation des produits de la pêche. À gauche, nous reconnaissons le style plus récent des maisons bâties pour les dernières vagues de travailleurs avant la fermeture des mines de *Tiébaghi* (aujourd'hui réouvertes et modernisées par la SLN). Les deux clichés inférieurs, le n° 32 sur la presqu'île de Kouaoua et le n° 33 à Poro Houaïlou, sont des habitats en bois (*clin*) parfois sur « plot » avec un plancher en bois. Ils sont disposés en damier et possèdent une petite cour. Elles sont toutes quasi-identiques.

Lorsque nous prenons l'exemple des autres villages miniers sur le littoral, nous constatons surtout qu'ils étaient au début de véritables dortoirs pour les travailleurs. Ils sont aujourd'hui réinvestis différemment, notamment parce que chaque maison a été vendue ou revendiquée par certains clans kanak et que ceux-ci deviennent de véritables lieux de vie pour les familles. Mais il n'en demeure pas moins que, dans la plupart d'entre eux, vivent encore des travailleurs miniers. Comment considèrent-ils le littoral d'une part et la montagne d'autre part ?

L'attractivité de la montagne étant encore réelle du fait du travail et des retombées économiques, elle est dans les représentations beaucoup mieux considérée que le littoral, qui demeure surtout un lieu de repos où les activités sont rares. Mais les week-ends ou les jours de congés peuvent être tout à fait propices à la pêche. Le littoral devient alors un lieu privilégié. Cette pêche apparaît davantage comme un moment de détente, comme en témoignent certains entretiens: *« manger un bon poisson frais, c'est pas mal surtout quand on l'a chopé avec des copains autour d'une bonne*

petite glacière[36]*»* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009) ou de dégager un surplus *« démarrer à la mer c'est surtout pour s'amuser, se baigner avec les enfants et en même temps avoir un peu de poisson pour arrondir les fins de mois ou pour les échanger avec les copains contre un bout de bidoche*[37] *! »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009) De même, l'environnement et les conditions de vie en bas, ne sont pas autant considérés que dans l'exemple précédent. Les boues, les poussières et autres pollutions sont plutôt banalisées, car tous ont l'habitude de les voir. Toutefois, lorsque ces pollutions sont extrêmes à l'exemple des barges pleines de minerai ayant coulé dans la baie, la plupart se mobilisent pour la dépollution du littoral. Il semble qu'un certain seuil d'acceptabilité soit à évaluer afin de comprendre les attitudes. Mais dans l'ensemble du discours la montagne est mieux considérée que le littoral, même si celui-ci est souvent associé à la tranquillité.

II.2.3.2 Travailler en bas, vivre en haut

Rappelons que dans le cas de l'ancienne mine *Tiébaghi* certains qui habitaient en haut pouvaient tout aussi bien travailler en partie sur le littoral. Ce cas est assez rare dans l'histoire de la Province Nord et du *Territoire*. Quel que soit le métier, cette configuration a été rarement observée. Aujourd'hui toutefois, moins d'un siècle plus tard, compte tenu d'une plus grande mobilité des populations (ce qui ne veut pas dire que les populations ne se déplaçaient pas à l'époque) plus nombreuses sont les personnes qui vivent en haut et travaillent en bas. Les exemples ne sont pas restreints à l'activité minière. Citons par exemple dans la zone VKP-P (Voh Koné Pouembout Poya. cf. chap. 5) les personnes qui travaillent dans la récolte et le conditionnement des crevettes (Koné, Poya et Voh en tant que saisonniers), celles qui travaillent à l'aménagement sur le site de l'usine du Nord, sur les routes et dans les commerces en bas.

Cette importance des mouvements pendulaires est associée notamment au développement des routes (principalement la transversale Koné-Tiwaka) et des voitures ou petits bus de transports contribuant à mettre en relation le haut et le bas. Cette dynamique permet notamment chez certains de démystifier soit le littoral, soit la montagne. Elle permet également une plus grande fluidité des produits entre le haut et le bas, et en retour change les habitudes de consommation particulièrement. Les littoraux paraissent ainsi plus abordables et plus ouverts, ce qui n'est vraisemblablement pas sans poser des problèmes de pressions dans certains territoires attractifs !

36 La référence à la glacière étant particulièrement liée à l'alcool consommé, souvent de la bière.
37 Les poissons sont échangés contre de la viande soit de bovin, soit de cervidé.

II.2.3.3 Travailler et vivre en bas

Que dire à présent de ceux qui travaillent et vivent en bas ? Quelles représentations et quel comportement ont-ils ? Nous aborderons deux cas de figure, le premier *dos à la mer* et le second *avec ou vers la mer*.

Dans cette première approche la majorité des Caldoches dont le métier est éleveur ou agriculteur (maraîcher…) permet d'envisager le territoire plus vers l'intérieur et sa partie terrestre au détriment de sa partie aval, maritime. En effet, en observant leur vie et leurs pratiques, particulièrement sur la Côte Ouest et le Nord où ils sont le plus nombreux, nous nous rendons compte que la partie terrestre du littoral est valorisée. *« Les cowboys calédoniens élèvent les troupeaux de bovins en bord de mer, comme des prés-salés ! »*, tel était le commentaire des présentateurs de Thalassa sur France 3 (Thalassa, 2009). Mais, paradoxalement, la pratique de la pêche est un moyen de détente pour quelques-uns, particulièrement ceux qui vivent au village. Néanmoins nous ne pouvons pas parler de « population maritime. » Certains Caldoches font exception, comme nous le verrons dans le second cas de figure.

Chez les Kanak vivant sur les littoraux cette conception de l'espace est tout à fait possible. Comment cela ? Il s'agit en effet de clans plutôt terriens déplacés de force sur des espaces littoraux avec la colonisation. Avant la colonisation, les déplacements de famille ou « clans adoptés » pouvaient permettre de jouer le rôle de tampon entre deux clans de la mer (Bodmer, D., 2001). En se déplaçant, ils maintiennent bien souvent des pratiques qu'ils se transmettent d'ailleurs de génération en génération. D'où la possibilité aujourd'hui encore, d'observer des clans tournant le dos pratiquement à la mer et continuant d'accorder plus d'importance à la culture de produits vivriers qu'à la pratique de la pêche sous toutes ces formes, même si les sols sont infertiles (Bodmer, D., 2001. Annexe 7). Bien entendu l'igname et le taro sont valorisés socialement et culturellement dans la coutume et se retrouvent normalement (du moins pour l'igname) dans chaque terroir kanak.

Pour le deuxième cas de figure, si nous considérons les populations caldoches dont les terres sont impropres à l'élevage à cause d'un climat sec, particulièrement dans l'Extrême Nord à Poum et en partie au Nord de Ouégoa et de Pouébo (entretiens à Arama Poum, Pam Ouégoa, *Tiari* Pouébo, Paagoumène Koumac), elles vivent avec la mer. La valorisation de la partie aval, du littoral, tient pour la plupart à l'adaptation à un milieu hostile, dont la « survie » dépendait en grande partie des produits de la mer. Cela ne veut pas dire pour autant que la partie terrestre est abandonnée, car des pratiques telles que l'élevage sont tenaces et ancrées chez les Caldoches. Bien souvent, malgré le manque de pâturage, nous retrouvons un ou deux chevaux, voire des caprins. *« C'est vrai qu'ici la propriété est vraiment pas faite pour garder quoi que ce soit, c'est*

pour ça que mes vieux sont devenus pêcheurs, pour pas crever quoi ! Mais tu trouveras partout au moins un bourrin. Même si malheureusement pendant la saison sèche le canasson ressemblera plus à une latte qu'autre chose[38] *! »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009)

Quant aux Kanak, il est possible de parler de « population maritime » dans le cas des habitants de Bélep et des îles du Nord, ainsi que les populations de l'Extrême Nord de la *Grande-Terre* (en partie). La configuration et l'étroitesse de leur territoire (petites îles hautes et basses), ainsi que le manque d'espèces animales à terre ne peuvent que les obliger à s'orienter vers la mer, dont l'apport est indiscutable. De plus, le manque de liaison vers la *Grande-Terre* a bien entendu renforcé cette attitude et développé chez ces clans de véritables savoir-faire liés à la mer et aux îles. Pourquoi ne pas en tenir compte afin de les faire participer à la gestion des littoraux et notamment à l'élaboration des plans de gestion des récifs inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO ? Sinon, il existe sur l'ensemble du *Territoire,* des « clans de la mer », dont le savoir-faire et les pratiques sont surtout liés à cette mer. Ils sont moins prégnants que dans les îles sauf peut-être dans les tribus excentrées et difficiles d'accès (coincées par les montagnes) comme à *Ouassé* (Canala) ou dans certains lieux où la mer est plus présente dans les pratiques, comme dans la tribu de *Népou* (Poya) et à *Maamaat* (Pouébo)[39].
Les questions suivantes se posent à présent : les populations tournant le dos à la mer sont-elles prêtes à accueillir des politiques ou des plans de gestion intégrée des littoraux ? Vont-elles réellement faire réussir un développement intégré et à long terme des littoraux, alors qu'elles sont orientées vers la terre dans leurs pratiques et/ou leur organisation de l'espace ?

II.2.4 Patrimoine social et culturel

Pour la grande majorité des spectateurs devant le petit écran, les îles et le littoral sont à découvrir sur un plan esthétique, en aventurier et/ou pour s'instruire sur un milieu particulier. De l'autre côté du petit écran, c'est une population qui vit et développe des usages sur ces territoires. Comment appréhender cette ambivalence ?

38 L'importance du cheval pour les Caldoches est indéniable. Aussi, ils préféreront bien souvent en avoir un, quitte à ce qu'il maigrisse pendant la période sèche, voire qu'il meure (dans des cas extrêmes), plutôt que de ne pas en avoir.
39 Il s'agit là du fruit de plusieurs semaines d'observation personnelle. Cela ne veut pas dire que les autres clans de la mer n'ont pas de savoir-faire lié à la mer. Nous avons ressenti une véritable interaction entre ces clans et la mer, moins que dans le cas des îles et territoire de l'Extrême Nord, mais plus qu'ailleurs chez les autres clans de la mer. Toutefois, nos observations ont été moins importantes entre Hienghène et Poindimié.

II.2.4.1 L'importance esthétique et médiatique

Cette importance est récente et fait suite à l'inscription du récif au Patrimoine mondial de l'UNESCO. « *C'est dans ce coin de paradis que le camion de « C'est pas Sorcier » fait escale»* (France 3. fr, diffusion en juil. 2010), ainsi titrait la chaîne de télévision France 3 pour la présentation d'une série de thèmes à caractère éducatif consacrée à la Nouvelle-Calédonie (de 2005 à 2008). Outre ceux consacrés à *« l'histoire et à la culture du pays »*, deux autres aspects ont été abordés sur la montagne avec la biodiversité des massifs et sur le lagon concernant les récifs coralliens, *« trésors en péril ! »* (France 3. fr, DVD, 17/12/2008).

Thalassa, l'émission sur la mer de France 3, a diffusé au début de l'année 2009 un reportage *« sur le sentier du littoral en Nouvelle-Calédonie »*. L'animateur présente la Nouvelle-Calédonie sous trois couleurs : le turquoise en tant que teinte transparente du lagon calédonien, le rouge pour la terre sur laquelle vivent les Kanak depuis toujours et le vert pour le nickel qui a fait la fortune du « pays » et qui guide toujours son destin (Thalassa, France 3. Fr, 2009, diffusion 30 janv. 2010). L'émission nous propose de découvrir les sentiers d'un littoral encore sauvage, qu'il faut à la fois protéger et faire vivre (Thalassa, 2009). Sur le site consacré à l'émission, voici ce que nous pouvons lire : *« la Nouvelle-Calédonie vue du ciel (les mots du territoire) : comment concilier industrie lourde et patrimoine de l'Humanité ? Nickel et corail ? Kanak et Caldoches ? »* (Thalassa, France 3. Fr, 2009 ; diffusion 30 janv. 2010). Autant de questions à ne pas négliger dans la gestion des territoires.

Koh Lanta est une émission de télé réalité et d'aventure diffusée sur TF1 depuis 2001. Deux équipes doivent se mesurer dans des épreuves et survivre sur des îles dans des conditions extrêmes, mais en même temps donner à voir de belles scènes aux spectateurs en mal d'exotisme ! La saison 5 a été tournée dans les îles du Sud de la *Grande-Terre* et la saison 9, en 2009, dans les îles et les îlots du Nord à Poum (TF1, diffusé en 2010). Ces îles ont été choisies particulièrement pour leur paysage et leur proximité avec la *Grande-Terre* pour le ravitaillement des équipes de tournage. Elles donnent à voir « des terres sans homme ». Pour J-P. Séraphin responsable du gîte et camping de *Golone* à Poum ayant accueilli les candidats perdants, il a trouvé que l'émission n'avait pas assez mis en valeur la région Nord dans laquelle s'inscrivent les îlots, si bien que les téléspectateurs ne savent pas vraiment où ils se trouvent. *« En Nouvelle-Calédonie oui, mais où ? »* (J-P. Séraphin, LNC[40], 2010).

40 Les citations extraites de la presse locale *«Les Nouvelles Calédoniennes »* (LNC) sont accessibles sur www.lnc.nc Le site est rapporté en bibliographie.

II.2.4.2 L'importance des savoir-faire et des pratiques

En réalité, ces îles ne sont aucunement sans homme. Les passages d'une île à l'autre sont fréquents (cf. chap. 5). Nous avons affaire à de véritable savoir-faire en termes de navigation, et d'adaptation à des milieux particuliers en quasi-autarcie. Leur connaissance du lagon, des récifs des îles, des courants marins, des vents et du climat est importante. Ils savent également se nourrir et se soigner avec quantités d'espèces (terrestres et maritimes). Leur navigation en haute mer sur de petites embarcations, même par mauvais temps, est surprenante. Bon nombre d'habitants des Bélep sont capables de rallier les 60 km (ligne droite depuis la carte, mais pas d'après la navigation) qui les séparent de la Grande-Terre, même de nuit et sans lumière adéquate. *« Plus d'une fois on fait la traversée dans l'année. On est obligé quand les rotations sont bloquées pendant plusieurs semaines. Au moins une ou deux fois je fais la traversée de nuit quand y a la pleine lune, parce qu'on voit un peu mieux. Comme ça j'arrive au petit matin pour livrer mon poisson frais ! Et je rentre l'après midi avec mes commissions* (mes courses) *de Koumac»* (entretiens en Province Nord, 2002 à 2009). Ne s'agit-il pas là d'un véritable patrimoine culturel à préserver en rapport avec nos littoraux ?

Les exemples de pêche (cf. chap. 7) sont également intéressants, même si beaucoup de techniques et d'outils se sont perdues. La division par genre selon les pêches et la configuration des territoires est particulière chez les Kanak. Elle révèle de véritables territoires littoraux des hommes et des femmes. Bien entendu les deux peuvent se trouver dans chacun de ces territoires, sauf si bien sûr il existe des interdits ou *tabous.* Ces interdits sont soit permanents (les îles et espaces liés à la chefferie), soit restreints dans le temps et surtout liés aux périodes de menstruations chez les femmes (ex. Arama Poum, pour la pêche dans la mangrove de l'estuaire du *Diahot*). Entre autres exemples, les femmes sont réputées pour la pêche au crabe (*Scylla Serrata*) dans certains lieux comme à *Oundjo* et *Témala* sur Voh et à *Arama* et *Tiabet* sur Poum…Elles sont aussi réputées pour les prélèvements d'espèces de mollusques (poulpe à Poum) et de coquillages (comme à *Bâ* Houaïlou)… Elles pêchent également à la ligne depuis le rivage et les récifs frangeants, moins dans les embarcations, même si à Ouégoa nous en avons observé quelques-unes posant les nasses et les filets. Les hommes pêchent surtout les poissons à la ligne depuis les embarcations, comme à Bélep pour le tazar (ou *thazard* famille des *Scombridae*, un pélagique fréquentant le lagon à Bélep), au harpon (ou fusil sous-marin), aux filets (comme dans l'Extrême Nord et à Ouégoa)…Mais ils peuvent également plonger pour prélever des coquillages particuliers comme le trocas (*Trochus Niloticus*) particulièrement sur la côte Est. Il semble par ailleurs que la pêche saisonnière de l'holothurie et sa transformation artisanale à proximité des plages concerne une pratique plus familiale, chacun ayant son rôle à jouer entre la pêche et la transformation. Les pratiques des uns et des autres doivent ainsi être appréhendées afin de mieux les cerner dans le cadre d'une gestion adéquate et pour la préservation des savoirs locaux.

II.2.4.3 L'importance de la protection et du patrimoine à valoriser

Avec une mobilité de plus en plus grande, l'installation de nouvelles populations et des projets économiques d'envergure sur la Province Nord, beaucoup reconnaissent de plus en plus l'importance d'un environnement à protéger et d'un patrimoine à valoriser. Si pour les populations il est bien de protéger, il est préférable de valoriser, afin de retirer quelques ressources. Cela peut parfois bouleverser certaines habitudes, comme la valorisation des marais à mangroves à la place des dépotoirs (le *Cœur* de Voh et le sentier dans la mangrove à *Sainte-Marie* Pouébo). La sensibilité à la protection est particulièrement visible chez les femmes kanak, essentiellement parce que ce sont elles qui élèvent les enfants. *« Protéger notre environnement et préserver nos ressources… C'est indispensable pour léguer un patrimoine qui vaut la peine à nos enfants et changer les mauvaises habitudes comme les dépotoirs mal gérés »* (entretiens groupe des femmes en Province Nord, 2007). Cette sensibilité à l'environnement se voit particulièrement chez les jeunes pour qui des efforts sont entrepris dans le cadre scolaire.

Cette volonté d'accorder plus de crédit à l'environnement, datant de moins de 10 ans, est aussi présente chez quelques associations pour la valorisation du patrimoine, notamment l'association *Dayu Biik* (cf. glos.) à Hienghène, l'association *Patrimoine et Histoire de Voh* pour son *Cœur*. Quelques mairies, par exemple Koumac et Kaala-Gomen,[41] reboisent des îlots et se constituent en SIVOM afin de gérer les déchets et de créer des centres d'enfouissement technique. D'autres y voient un moyen de lutter contre les grands, les riches, *« qui font n'importe quoi »* tirant des sommes substantielles des revenus du nickel, sans tenir compte des habitants. Les associations telles que *Codek* sur *Tiébaghi* Koumac, *Mee Rhaari* à Houaïlou, Comité Environnemental Koniambo [C.E.K] à Voh y travaillent. Parfois certains clans montent une association dans le but de *« faire attention à toutes nos richesses que ce soit à terre comme en mer »*, la plus récente étant en 2011 étant *Male'va* (refaire vivre, protéger) dans la tribu de *Wanac* à Koumac. *« C'est un moyen d'affirmer qu'on est là et qu'il ne peuvent plus faire comme avant lorsqu'ils ont abusé nos vieux avec leurs beaux discours ! Kanaky c'est chez nous et ce qu'ils prennent là, c'est en moins pour nos enfants demain»* (entretiens en Province Nord, 2002 à 2009).

Autant de considérations différentes entre ciel et mer, ou haut et bas, que nous devons envisager pour la gestion des littoraux. Mais bien entendu, pour nos acteurs politiques l'important sera d'être un médiateur entre les acteurs économiques et la population, représentée par ces sociétés civiles (cf. chap. 3). Toute la difficulté réside notamment dans la priorité accordée par les

[41] Les deux maires de ces communes sont des Caldoches. Est-ce à dire qu'ils sont davantage sensibilisés à l'environnement ? Ou est-ce le fait d'être excentrés des pôles attractifs (zone VKP-P) qui les oblige à innover ?

politiques publiques au secteur minier (le haut plus que le bas). Voyons à présent la réalité de la Province, entre terres et eaux, c'est-à-dire parmi toutes les îles de son territoire. Nous envisagerons enfin, selon toutes ces représentations et les éléments développés dans le chapitre précédent, un cadre pour la gestion littorale.

II.3. Entre terres et eaux

II.3.1. Le littoral et l'île

Les littoraux, ces *« espaces gigognes »* (Antheaume, B., Bonnemaison, J., 1988) entrent dans un système beaucoup plus vaste, celui de l'île. Nous retrouvons ces îles partout en Province Nord (carte n° 3), avec la *Grande Terre* et toutes les autres plus petites localisées tout autour. Certaines sont habitées au Nord comme *Baaba, Taanlô, Yenghebane, Yandé, Tié, Balabio* (photo n° 19. cf. chap. 6.) L'observation des particularités d'une île aide à la compréhension des territoires et notamment dans le cadre de la gestion des risques. En effet, les influences, voire les incidences sur les littoraux, qu'il s'agisse d'un continent ou d'une île, sont divergentes[42]. Par ailleurs, selon le "type d'île", les contraintes et les risques peuvent également être différents. Cette distinction concerne autant la *Grande Terre* que toutes les autres îles et îlots qui l'entourent. Cela devrait permettre de mettre en place une politique de gestion adéquate selon cette différenciation, par exemple pour ce qui est de la gestion de l'eau, de la sécheresse, de l'habitat, des sols, des risques liés aux tsunamis… (cf. tabl. n° 4)

Nous n'entrerons pas dans les divers seuils et classifications (Doumenge, Demangeot en 1976, et Paulian 1984) qui distinguent ces îles et admettent des influences climatiques maritimes ou plutôt continentales. Elles autorisent une typologie *« simple »*, classique, avec d'une part les « *îles hautes »* et d'autre part les « *îles basses »* (Doumenge, J-P., 2000, pp. 30-50 ; Dumas, P, 2004, pp. 20-23). Quel est l'intérêt de comprendre cette classification pour notre analyse ? Il s'agit surtout de montrer que les deux types d'îles sont présents dans nos territoires et que, même si très peu de personnes vivent sur les îles basses, les analyser permet tout de même à l'institution de mieux les appréhender leur gestion. Sont-elles réellement prises en compte dans le développement durable que la Province cherche à mettre en œuvre ?

42 Les problèmes peuvent être identiques certes (ex. pollutions côtières, aménagements côtiers…), mais les répercussions seront différentes en rapport avec l'exigüité des territoires et sans doute appréhendées différemment selon les populations.

II. 3.1.1. Les îles basses

Elles sont dites basses, car elles ont souvent un relief relativement bas, plat, à l'exemple de La Désirade en Guadeloupe, des îles de Micronésie, certaines îles du Vanuatu, des Îles Loyauté et de la plupart des îles et îlots de l'Ouest et un peu de l'Extrême Nord en Nouvelle-Calédonie. Par leur faible topographie, elles présentent *« une dissymétrie bioclimatique atténuée, mais elles sont très exposées aux aléas climatiques »* (Dumas, P, 2004, p. 23), tels que les cyclones (entre autres), courants dans la zone. D'autres risques les menacent également, comme la montée des niveaux océaniques mondiaux (concourant entre autres à la fragilisation des barrières coralliennes et des littoraux), les tsunamis, dont la probabilité est plus forte ces dernières années compte tenu de la proximité de l'arc du Vanuatu à moins de 900 km et des mouvements récents plus soutenus de la *Ceinture de feu du Pacifique*.

Les origines des îles basses sont coralliennes. Elles sont nombreuses le long des côtes et sont fréquentées en grande majorité par les plaisanciers qui peuvent parfois camper le temps d'un week-end. Généralement, elles sont formées de cayes et de tables coralliennes, véritables richesses de ces îles, avec de nombreuses spécificités biologiques marines (faune et flore). Sur terre à l'inverse, la flore est moins diversifiée et nous avons une certaine uniformité de la faune (souvent importée), ce qui n'est pas sans poser de problèmes quant à leur survie. Citons parmi l'avifaune des îles basses calédoniennes, la perruche d'Ouvéa et plusieurs oiseaux marins[43] (la *Sterne néréis* une variété endémique, la *Sterne de Dougall*, le *Puffin Fouquet*, et *l'Œdicnème des Récifs*, presque toutes spécifiques aux îles et aujourd'hui protégées…) plus présents dans les îles et îlots du Nord. Retenons que parmi les populations qui fréquentent ces îles, aucune ne se nourrit de cette faune. De plus, la nature calcaire des sols et sous-sols ne permet pas un écoulement en surface des eaux de pluie, qui vont nourrir un réseau souterrain et former une lentille d'eau douce sous l'île. Cette lentille peut même être exploitée, si l'île est assez grande et le volume d'eau douce exploitable, comme pour Lifou et Maré aux Îles Loyauté, mais moins pour les îles habitées de l'extrême nord à Poum. Les habitants de ces dernières sont ravitaillés par la mairie en bateaux lors d'épisodes secs importants (selon les années ponctuellement entre octobre et janvier).

43 *« La Nouvelle-Calédonie abrite des espèces d'oiseaux extrêmement rares, que les spécialistes recommandent de mieux protéger face à de multiples menaces, dont le Cagou, emblème de la Nouvelle-Calédonie. Quelque 175 espèces d'oiseaux sont recensées en Nouvelle-Calédonie, dont 24 endémiques. "Ce niveau d'endémisme est énorme. En Europe, il n'y a par exemple plus qu'une seule espèce endémique, la Sitelle Corse", selon Jérôme Spaggiari, ornithologue. »* (www.les-vegetaliseurs.com/article-24835-lesoiseauxdenouvellecaledonieenquetedailesprotectrice/ 26/07/2010)

II.3.1.2. Les îles hautes

Elles sont dites hautes, surtout parce qu'elles ont un relief accidenté, aux aspects escarpés et montagneux relativement hauts, comme la montagne *Pelée* (1 397 m) en Martinique, la *Soufrière* (1467 m) en Guadeloupe, le *Mont Panié* (1 628 m) situé sur la *Chaîne Centrale* en Nouvelle-Calédonie (en Province Nord), le *Pico Ruivo* (1861 m) à Madère, le *Pico* (2351 m) aux Açores et au-delà de 3 000 m le *Piton de la Fournaise* à la Réunion. *« Leurs origines sont soit volcaniques* (Basse-Terre en Guadeloupe, Martinique, Madère, Açores, Réunion…), *soit constituées de fragments de socles anciens composés de roches sédimentaires ou métamorphiques* (Grande-Terre de la Nouvelle-Calédonie)» (Dumas, P, 2004, p. 22).

Avec cette topographie marquée, elles présentent à l'inverse des îles basses, *« une dissymétrie bioclimatique accentuée, opposant un versant au vent et un versant sous le vent* (Cabaussel, 1984, *In.* Dumas, P, 2004, p. 22). Elles sont ceinturées d'un récif barrière et d'un récif frangeant par endroit pour certaines (Guadeloupe, Martinique, Nouvelle-Calédonie par exemple) et présentent des côtes souvent découpées dans leur partie exposée au vent, et de larges baies dans leur partie sous le vent. Les côtes au vent, plus humides ont une végétation plus dense. L'altération pédologique est importante et conduit à un moindre développement des formations coralliennes. Dans le cas de la Nouvelle-Calédonie, il s'agit de sa côte Est. Les côtes sous le vent, au contraire moins humides, ont une végétation plus xérophile. De plus, les formations coralliennes sont peu perturbées par l'eau douce en provenance des rivières, qui ont un débit plus maigre. Par contre d'autres perturbations, plus anthropiques, peuvent les concerner et notamment l'activité minière!

Ces aspects bioclimatiques séparent nettement la Côte Est de la Côte Ouest, sur la *Grande Terre*, d'où cette distinction couramment admise même dans le vocabulaire usuel entre les deux côtes. Mais ces aspects marquent également l'ensemble des îles hautes de la Province surtout localisées au Nord (les îles des communes de Koumac, Poum, Ouégoa et Bélep) et dans le lagon Est en face des communes de Kouaoua et Canala. Toutefois, dans les îles du Nord (photo n° 19) et l'archipel des Bélep, rares sont les habitants qui font la distinction entre les deux côtes chez eux. Ceci signifie également que la prégnance de la *Chaîne Centrale* (photos n°15, 17, 24-26), permettant d'accentuer cette dichotomie, s'impose littéralement dans le paysage et cela d'un bout à l'autre de la grande île. Avec elle se dessine-t-il réellement un « peuple » de la montagne (du haut) et un « peuple » de la mer (du bas)? Sous certains rapports la réponse est oui. Pouvons-nous aussi distinguer une population de la Côte Est et de la Côte Ouest ? La réponse est identique. De même, nous pouvons à un tout autre degré trouver des originalités entre les populations de ces côtes et celles de l'extrémité nord de la Grande Terre et de ses îles. Ainsi elles vivent dans des

milieux différents, d'une côte à l'autre et d'une île à l'autre, s'adaptant, transformant et gérant leurs espaces avec quelques spécificités.

Dès lors, à la différenciation en terme de village, propriété (en général Caldoche) et tribu kanak (ou quartier à Bélep), nous pouvons admettre celle en rapport avec la typologie de l'île. Cette distinction se voit dans les vocables *« tribus de la Chaîne »* et *« tribus de la mer »* (tout de même de moins en moins utilisés), voire *« propriété de la Chaîne »* (nous n'avons jamais rencontré *« propriété de la mer ou du littoral »*).
Est-ce à dire que les populations caldoches gèrent leurs espaces tant en montagne que sur le littoral de façon similaire ? Pour ce qui est de la délimitation à l'aide de fil barbelé elle est identique, de même en ce qui concerne l'élevage et la chasse : ceux qui seront à proximité de la mer et surtout orientés vers elle (ou haliotropisme[44]), notamment dans l'Extrême Nord (et la pointe nord de Pouébo), auront un savoir-faire davantage lié à la mer (véritable pêcheur professionnel même), tandis que d'autres, ailleurs, auront moins ce comportement à certaines exceptions près, en particulier pour les Caldoches vivant presque en permanence au village et ne s'occupant pas ou peu d'une propriété. Retenons aussi que très peu de propriétés se retrouvent dans la Chaîne (en comparaison avec celles près des côtes), puisque historiquement la spoliation foncière des Kanak s'est surtout faite pour l'élevage ou les plantations, dans des espaces plus propices, donc à proximité des côtes.
Cette importance est d'autant plus réelle pour les populations kanak des *« tribus de la mer »*, que traditionnellement les produits de la mer étaient échangés avec ceux de la *Chaîne*[45]. Aujourd'hui encore, lors des cérémonies coutumières, les mariages ou les deuils, les clans de la mer apportent leurs produits et ceux de la *Chaîne* pareillement, même si pour tous l'igname sera présent. Toutefois avec la modernité, les réseaux de communication, le « libre accès » à la mer, les *gens de la Chaîne*[46] savent (pas tous) également pêcher en mer, en plus de la pêche en eau douce.

Au-delà de cette simple distinction, J. Demangeot ajoute qu'*«une île est d'autant plus pauvre en eaux courantes, qu'elle est plus océanique. Des considérations d'ordre géologique peuvent amener à compliquer cette classification simple. »* (DEMANGEOT, J., 1996, p. 282). Cette observation est d'autant plus essentielle qu'elle intéresse la gestion de l'eau douce,

44 « Haliotropisme : réaction qui conduit à se tourner, à être attiré vers la mer » (Dumas, P., 2004, p. 50)
45 Remarquons à quel point la marque de la Chaîne Centrale s'impose, puisque même dans le vocabulaire, nous parlerons moins de produits de la montagne, de gens ou de populations de la montagne, que de « produits de la Chaîne » et « gens ou populations de la Chaîne ».
46 Mais il est certain que seuls ceux de la Chaîne qui travaillent à proximité de la mer ou qui se rendent régulièrement au village (tous les villages sont sur le littoral ou non loin compte tenu du fleuve le *Diahot*, notamment à Ouégoa) peuvent pêcher ou avoir des produits de la mer. Toutefois les gens de la Chaîne dont le réseau routier est difficile ou sommaire (Ex. les tribus de *Paimboa* à Ouégoa, de *Haut-Coulna*, *Ouayaguette* à Hienghène, d'*Atéou* à Koné…) se verront rarement, si ce n'est jamais, pêcher sur le littoral.

touchant pareillement les territoires littoraux et le reste de l'île. Il pourrait même y avoir par ricochet des incidences plus graves (tabl. n° 4, cf. chap. 4), notamment des phénomènes d'érosion. La Grande-Terre étant traversée de part et d'autre dans sa longueur par cette *Chaîne Centrale*, l'influence maritime est ici quelque peu perturbée, ce qui permet également dans certains territoires d'avoir quelques microclimats.

II.3.1.3 Entre l'île et le rêve

Il convient de prendre en compte d'autres réflexions dans cette thématique de l'île et de son littoral, afin de mener à bien sa gestion (cf. tabl. n° 4, chap. 4). Il nous faut observer certains concepts et indices, même si l'intention n'est pas ici d'être exhaustifs, mais bien plus d'entrevoir les logiques de relation, entre le littoral et son environnement, « l'île ». Nous aborderons subséquemment, l'indice côtier traité par le géographe Doumenge, F. (1984, 1986), l'indice d'isolement (Gourou, P., 1973 ; Doumenge, F. 1984 ; Demangeot, J. 1984;) et les concepts, d'îléité, d'insularité, d'insularisme (Demangeot, J. , 1984 ; Doumenge, F, 1984, 1986 ; Bonnemaison, J., 1991 ; Mercier, 1991 ; Brunet, R. *et al.* 1993 ; Huetz de Lemps, 1998) et de centre/périphéries (Bonnemaison, J., 1986, 1991 ; Godard, H., 1998 ; Dumas, P., 2004), entre autres.

La définition de l'île met l'accent sur le facteur d'isolement, auquel s'associent le plus souvent des aspects péjoratifs. L'espace insulaire est ainsi un espace d'isolement qui induit fragilité, vulnérabilité, endémisme, risque, contrainte…Autant de termes marquant ce *« sentiment lié à la faiblesse des relations avec les autres, avec l'extérieur »* (Brunet, R., Ferras, R., Théry, H., 1993, p. 284). Cet isolement est synonyme d'*« enclavement »*, de *« trou »*, de lieu *« reculé »*, souvent repère de pirates (Pitcairn pour le Bounty, îles en Mer de Chine pour les bandits des mers et îles des Caraïbes pour les contrebandiers en tous genres arrivant d'Amérique…). L'espace est encore utilisé comme lieu d'emprisonnement, c'est le cas du bagne sur l'île *Ouen* (Sud) et sur la Grande-Terre en Nouvelle-Calédonie… On parlera même de lieu de punition pour quelques-unes d'entre elles à l'exemple de l'île *Kamwaak* ou île *de la Table*, plus communément appelé îlot *Rat*, à l'ouest de la commune de Koumac, sur lequel étaient mis en quarantaine les Tonkinois qui avaient désobéi dans les mines de *Tiébaghi*, voire encore de lieu d'exil comme l'île de Walpole pour quelques hommes politiques dérangeants dans les années proches de la seconde Guerre Mondiale, de léproserie dans l'île *Pott* à Bélep autrefois…De plus, il suffit qu'il n'y ait pas assez d'habitants dans ces espaces clos, et l'endogamie s'installe (îles de l'extrême nord de la Grande-Terre, îles Bélep…) conduisant à *« de véritables arriérations »* (Brunet, R., Ferras, R., Théry, H., 1993, p. 284) ou disons des faiblesses à cause de la consanguinité (moins importantes grâce aux échanges coutumiers).

Dans l'imaginaire collectif des continentaux, l'île déserte ou peu habitée, alimente tout de même des récits pittoresques, folkloriques où se mêlent envolées lyriques et beautés. Ainsi, l'île est vue comme un réel paradis sur terre ! On met alors l'accent sur les belles vahinés des îles de Polynésie se donnant aux navigateurs ! L'île est donc à la fois fascinante et elle a une *« forte charge symbolique »* (Brunet, R., Ferras, R., Théry, H., 1993, p. 269). De nombreux auteurs littéraires s'en sont inspirés, tels que Baudelaire, Apollinaire, Ronsard… Souvent, en tous cas, l'île présente cette rupture avec le reste du monde. Elle est observée au loin, *« abandonnée »*, mais l'esprit du rêveur comme celui du littéraire aiment à s'y attarder, faire une halte, se reposer avant de reprendre la route…

Pour les îliens, l'île est observée de l'intérieur et déjà les dimensions sont faussées, notre espace mental étant restreint à celui de l'île, quoique aujourd'hui alimenté par divers moyens de communications. En effet, tout ce qui nous semble grand, vaste, dans l'espace insulaire, n'est en réalité que minuscule, petit, au regard des continentaux. D'où une tendance à l'exagération pour eux, qui ne nous apparaît pas flagrante. À l'inverse, ils insistent davantage sur cet isolement, cette fragilité, cette vulnérabilité de notre environnement, l'île, qui ne nous semblent pas être aussi primordiaux. Pour peu que certains ne soient jamais sortis de l'île, vers une autre île ou vers un continent et ces sentiments sont encore exacerbés. Cette opposition de points de vue, mêlée à quantité de sentiments, n'est pas sans poser de problèmes quant à l'application de politiques de gestion, sur la préservation des ressources notamment, pour les futures générations ! En effet, les priorités des uns ne semblent pas être celles des autres…

Pour les Kanak dans la perception traditionnelle liée à la coutume et aux liens ancestraux des lignages, l'île n'est pas vue comme une rupture avec l'extérieur et isolée, marquée par la ligne du rivage (faisant en quelque sorte une barrière). Bien au contraire, la mer étant la continuité de la terre, comme nous l'avons dit précédemment, les divers cheminements qui conduisent à l'ancêtre des clans lignagers, font le lien entre l'île et l'extérieur, entre l'île et la mer, cette étendue d'eau qui entoure la terre et au-delà entre les îles. Ce lien est étendu à l'espace sacré, qui fonde l'espace clanique, organisé comme tel (cf. fig. n° 4). Cette perception de la sacralité n'est pas propre aux Kanak et existe dans bon nombre de territoires, il faut juste l'observer, et c'est ce qu'a envisagé D. Guillemet pour les territoires de Belle-Ile-en-Mer. *« Deux lieux sacrés bordant la mer, deux pèlerinages collectifs, mais deux fonctions différentes du sacré. On le voit, Belle-Ile-en-Mer est bien un « territoire du plein », du plein d'hommes et du plein de sens pour ceux qui y vivent. La vacuité des littoraux qu'analyse A. Corbin n'est que celle supposée par les bourgeoisies occidentales avant l'affirmation de leur « désir de rivage » entre 1750 et 1840»* (Guillemet, D., 1998, p. 34). Chez les Caldoches, il n'y a pas cette même continuité, le littoral marque bien la rupture entre deux entités, quoique l'importance de la partie maritime des littoraux soit indéniable chez certains (particulièrement dans l'Extrême Nord).

À présent, intéressons-nous aux considérations rattachées aux littoraux de ces îles. J. Bonnemaison voit *« l'île haute, comme un bon modèle d'île océanienne, formé d'une montagne et d'un rivage »* (Bonnemaison, J., 1991). Toutefois, *« même si la « montagne est belle », l'absence du rivage la condamne au syndrome de la clôture. L'île privée d'un bon rivage est aveugle, elle n'a plus de regard sur le monde… grâce à ce « bon rivage », la rupture avec le reste du monde est moins abrupte.* » (Bonnemaison, J., 1991 ; Dumas, P., 2004). Nous constatons de nouveau cette notion d'interface, entre l'intérieur et l'extérieur, le littoral et le reste de l'île (la montagne par exemple), le haut et le bas notamment, mais ce qui est intéressant ici, c'est cette notion d'influence réciproque, qui revient. En effet, sans son rivage (son littoral), l'île n'est rien car privée de son lien vers l'extérieur ! C'est souvent le cas des îles, dont la côte est difficilement accessible, pour l'accostage des embarcations notamment, à l'exemple de l'île de Clipperton et des îles de Pâques, pour la Province Nord, les îles Bélep et les îlots du Nord (photo n° 19).

Ajoutons également qu'une telle île, privée de ses contacts avec l'extérieur à cause d'un environnement littoral problématique, se renfermera encore plus sur elle-même. Toutefois, avec les progrès scientifiques en matière de télécommunication, nous ne pouvons plus parler aujourd'hui d'isolement insulaire total. Nous pouvons tout de même retenir des indices d'isolement et des indices côtiers, permettant de déterminer si une île est plus ou moins isolée, car cela a des répercussions certaines sur son économie, la gestion et la préservation de ses ressources… Ces deux marqueurs permettent de faire des typologies de l'île. C'est ainsi que certains ont pu parler de grandes îles, de petites îles, de celles qui sont plus continentales et de celles qui sont plutôt océaniques.

G. Orfila a commenté ces indices pour la Nouvelle-Calédonie en ces termes : *« la Nouvelle-Calédonie a un indice d'isolement*[47] *de 1/76. Les géographes estiment qu'en dessous de 1/100, il n'existe plus à proprement parler d'isolement insulaire. L'indice côtier*[48] *de la Nouvelle-Calédonie est de 1/15,5, indice intermédiaire entre celui des îles océaniques (égal ou supérieur à 1) et des îles continentales (rapport de 1/60)»* (Orfila, G., 1998, p. 7). Dans le contexte Pacifique, Pitcairn a un indice d'isolement de 1/160 000 (plus fort), la Polynésie Française de 1/1540 et Wallis et Futuna de 1/1428. En tenant compte de ces indices, la Nouvelle-Calédonie n'est pas une île isolée et elle se situe plutôt entre l'île océanique et l'île continentale. Concrètement qu'est ce que cela implique quant à la gestion de ses territoires et des ressources ? Y a-t-il de véritables incidences sur ses territoires et ses parties littorales ?

47 L'indice d'isolement est le rapport existant entre la surface totale de l'île et la surface réelle de sa zone économique.
48 L'indice côtier est le rapport existant entre la longueur du trait de côte et la surface d'une île ou d'un archipel.

Pour Dumas, ces indices *« mettent en évidence un degré d'insularité »*, mais *« ne suffisent pas à caractériser les dynamiques des sociétés insulaires. En revanche, il est courant d'entendre invoquer l'insularité pour expliquer ces dynamiques et le rapport étroit des îliens avec le littoral»* (Dumas, P., 2004, p.27). L'intensité des relations que peuvent avoir ces sociétés avec « l'extérieur », détermine ce degré d'insularité, qui explique à son tour les dynamiques des populations avec leur littoral. Cela se vérifie dans les îles de l'Extrême Nord et de Bélep.
Cet *extérieur* regroupe plusieurs territoires à diverses échelles, autant ceux plus proches (les îles anglophones, comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Vanuatu) que ceux envers qui les liens sont particuliers (les îles de la Mélanésie, les autres territoires français d'outremer), voire encore le pays colonisateur (France et par extension l'Europe) ou d'origine des migrants (Wallis et Futuna, Vanuatu, Indonésie, Vietnam…) ou des touristes (Japon…). Mais, cet *extérieur* concerne également les relations et interactions de la Grande-Terre vis-à-vis des autres îles (îles Loyauté, île des Pins, îles de l'Extrême Nord, îles Bélep…). N'oublions pas également les contrastes de l'« intérieur » de la Grande-Terre, entre la Côte Ouest et la Côte Est, mais aussi les îles du nord et des Bélep à un autre niveau considéré comme de l'*intérieur* (puisqu'étant de la Province et de la *brousse*).

C'est sur ces emboîtements de territoires, mêlés à divers sentiments, tels que l'appartenance ou pas à l'île, voire à une partie distincte, plus précise de l'île, comme sa Province, sa Côte, son île (petites îles), son littoral, que notre étude a été menée. Appréhender cette complexité a également signifié, à l'instar de B. Capecchi que *«l'insularité calédonienne peut être définie comme une contradiction ; c'est la combinaison d'un état de dépendance extérieure et d'une volonté, pour tous ceux qui habitent l'archipel, de rester maîtres de leur destin»* (Capecchi, B., 1988, *In.* Orfila, 1996, p. 7). Comme nous le verrons plus loin, le contexte politique actuel en Province Nord renforce cette double volonté : s'ouvrir à l'extérieur, tout en gardant ses spécificités internes.

Ajoutons à cela la notion d'insularisme, au-delà de l'insularité, et cela complique encore la donne. Le géographe C. Huetz de Lemps l'a bien énoncé en ces termes : *«s'il y a des îles maritimes largement ouvertes sur les immensités océaniques, il y en a d'autres dont les habitants semblent tourner le dos à la mer et qui s'affirment donc profondément terriennes»* (Huetz de Lemps, C., 1998, *In.* Dumas, P., 2004). De façon générale pour le géographe P. Dumas : *« les îles polynésiennes et micronésiennes sont « îliennes » (davantage tournées vers la mer) et les îles de la Mélanésie sont « continentales » (tournées vers la terre)»* (Dumas, P., 2004, p. 32). Pouvons-nous dire dans ce cas, que la Nouvelle-Calédonie ignore son potentiel d'ouverture sur l'extérieur, parce qu'elle se tourne trop vers l'intérieur de l'île ? Ou bien y a-t-il une différence significative, entre les perceptions et les sensibilités du regard tourné vers l'extérieur de ces populations littorales et de celles de l'intérieur de l'île ? Certes certains aspects, chez les Kanak et les Caldoches, orientent aussi les

populations littorales vers l'intérieur. C'est particulièrement le lien fort à l'agriculture, celle de la culture de l'igname pour les premiers, ainsi que de l'élevage, des plantations et du maraîchage pour les seconds, qui font que l'intérieur a plus d'importance. La prépondérance de l'activité minière pareillement fait s'enraciner vers le centre et non la périphérie. Mais d'autres aspects orientent un grand nombre également vers la mer (entre autre le littoral et le lagon, plus que la haute mer), tout dépend des territoires et des activités qui y sont associées (comme la pêche et le tourisme pour l'essentiel).

Il nous faut aussi tenir compte de l'implantation humaine et de la gestion des territoires dans l'île, dégageant ainsi des espaces *pleins* et des espaces *vides* d'homme, avec des centres et des périphéries. *« Chaque île est unique mais la logique d'organisation de son espace répond aux caractères de l'insularité (isolement, exiguïté des territoires, environnement maritime). L'espace s'organise autour de centres et de périphéries, autour de zones attractives et d'angles morts »* (Dumas, P., 2004, p. 24). Cette hiérarchisation mettra en évidence certains aspects des territoires, primordiaux dans leur gestion, telle que l'inversion du modèle *centre/périphérie* en rapport avec l'île. En effet, la périphérie de l'île, son littoral, est un lieu attractif et son centre, l'intérieur de l'île, est plutôt délaissé. Godard l'avait bien observé, parlant d'«*un centre insulaire vide et une périphérie littorale pleine* » (Godard, 1998, *In.* Dumas, P., p. 31). Pour peu que l'île présente en son centre une topographie relativement accidentée et cette inversion du modèle sera considérable, comme à la Réunion (les cirques de Mafate, Salazie, Cilaos), dans quelques îles de Polynésie française et la Grande-Terre en Nouvelle-Calédonie. Ainsi « *dans une « vraie île », le centre de gravité est en effet proche du rivage, la mer l'emporte sur la terre, la civilisation de la périphérie l'emporte sur le centre»* (Bonnemaison, J., 1991). Ce littoral est donc une véritable plaque tournante de l'île à laquelle nous pouvons associer les dynamiques socio-économiques, (les échanges, les réseaux…) à l'intérieur de l'île, mais également vers l'extérieur. Des questions se posent alors : si le littoral de l'île tient une place aussi importante, n'est-il pas essentiel que les politiques et la gestion des territoires en tiennent compte ? Est-ce le cas en Province Nord ?

Si nous comparons plusieurs îles (comme la Grande-Terre et les autres îles alentours) alors, le littoral, cet espace central en périphérie de l'île, s'estompe, pour ne laisser place qu'à un maillage supplémentaire sur la toile des îles (le tissu social, les réseaux, les différents liens). Avec ces réseaux, les idées d'interface et d'influence réciproque réapparaissent dans notre analyse, puisque dans ce cas le littoral n'est que l'interface d'un autre littoral, pour une autre île. L'île est ainsi entourée d'eau, mais pas isolée au regard des relations entre les îliens.

Population légale au sein des districts de recensement ISEE
RGP 2009 - Province Nord

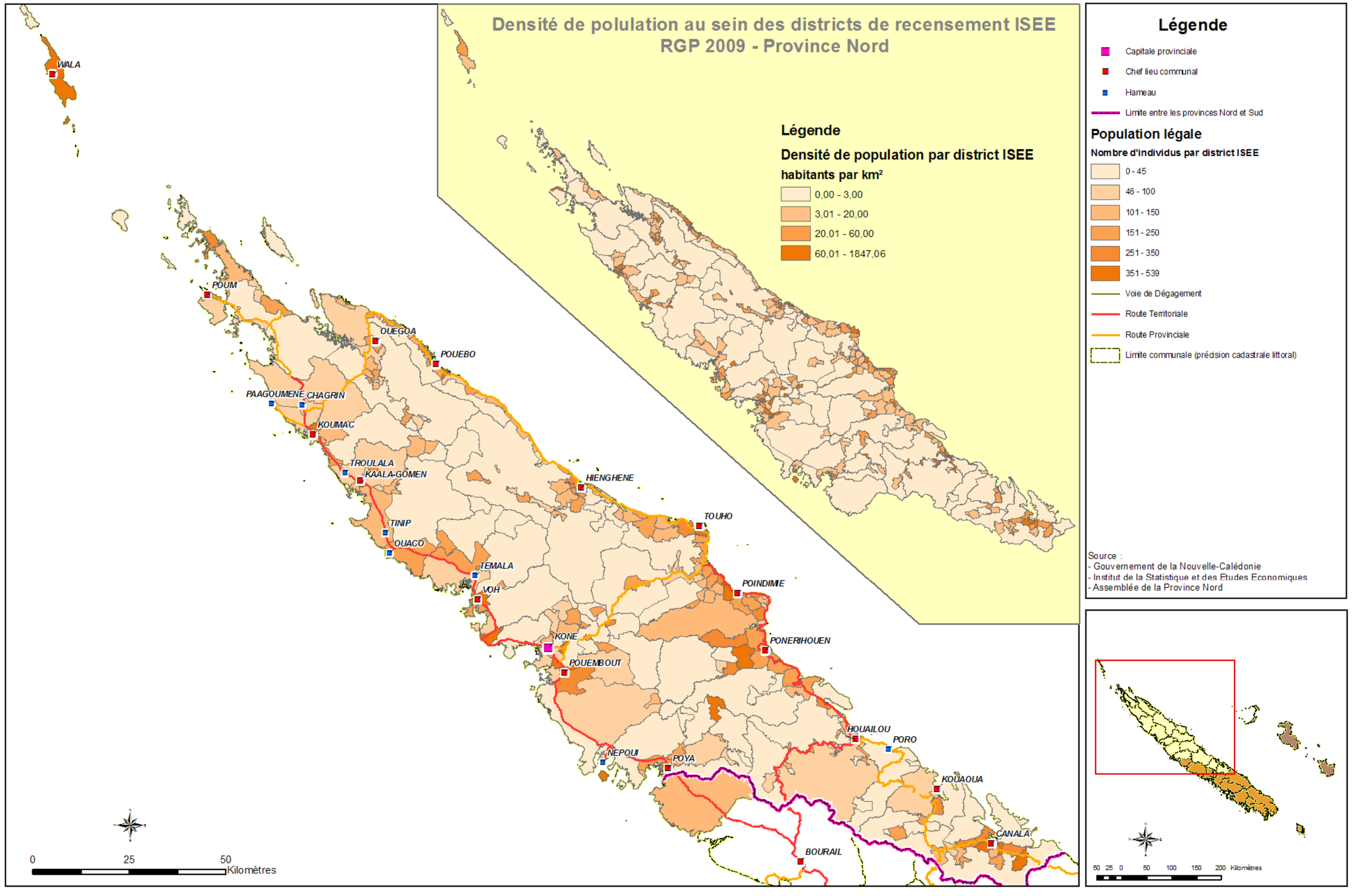

Carte n° 8 : Les centres et les périphéries en Province Nord

Source : ISEE, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Province Nord, 2010.

Nous rejoignons l'idée qu'il n'y a pas d'isolement véritable des îles entre elles et particulièrement en Océanie. *« Cet espace en filet ou réticulaire, n'a pas de centre, il crée un tissu souple, dont la structure est le maillage. Pour les îliens, la mer n'est pas une clôture, mais une route qui crée des effets d'archipels. Aucune île n'est alors vraiment isolée, chacune est l'interface de l'autre»* (Bonnemaison, J., 1991). Cette réalité est particulièrement vraie dans le monde kanak, moins chez les Caldoches « plus sédentaires[49] » (sans doute parce qu'ils s'occupent d'une exploitation agricole ou bien parce qu'ils accordent de l'importance aux liens familiaux, voire encore leur importance identitaire liée au terroir. Une réponse peut probablement se trouver dans les origines de ces populations).

Qu'y a-t-il entre l'île et le rêve ? Il y a l'isolement, les échelles des îliens faussées par une vision trop étriquée à l'intérieur de l'île et certaines autres particularités. Pour les Kanak, il reste ce réseau d'île en île, la mer étant cette continuité d'avec la terre, sans rupture. L'intérêt vient sans doute de l'inversion du modèle centre / périphérie. Le littoral devenant le centre et l'intérieur de l'île sa périphérie ! Ce sont autant de considérations à ne pas négliger dans la gestion de la Province Nord. Il faut prendre en compte avec sérieux les risques et les contraintes particulières liées aux îles (cf. chapitre 4). À l'instar de D. Guillemet, retenons que l'île est un *« espace souvent condensé de plusieurs littoraux, espace fini, espace de pouvoir et d'utopie sur lequel les productions littéraires et iconographiques sont en général nombreuses, une île est un bon observatoire du littoral, de ses sociétés et de leurs représentations, permettant éventuellement de tenter une modélisation scientifique. Cependant «l'île» n'existe pas, et il n'existe que des îles, comme des littoraux»* (Guillemet, D., 1998, p. 25). Nous comprenons que notre approche de cette *entité* qu'est le littoral, ne peut se faire qu'au travers de filtres *idéels* (perceptions) à diverses échelles, ainsi que des territoires selon les *emboîtements* ou les *empilements*. Après avoir observé le littoral, depuis et/ou avec et/ou dans l'île ou les îles, regardons à présent les territoires ainsi dessinés de la Province Nord, tel un « *puzzle* ».

II.3.2. Le littoral et la Province Nord

Considérons les zones *« physiques[50]»* que nous avons pu identifier. Rappelons-nous que des espaces sont attractifs, alors que d'autres le sont moins et que nous pouvons dégager trois (quatre si nous tenons compte de la spécificité intérieure, la *Chaîne Centrale*) territoires à peu

49 Certains aspects nous sont apparus lors de nos enquêtes, mais les clefs d'une bonne compréhension de ce groupe et de sa culture méritent un travail plus approfondi, notamment avec des enquêtes sociologiques plus adéquates.

50 Les aspects « humains » (occupation et organisation des espaces, gestion des territoires, politiques publiques…) seront examinés avec des exemples concrets sur la Province dans la seconde partie, tandis que le chapitre 4 s'attachera à la gestion en général.

près homogènes en considérant les critères bioclimatiques. Nous essaierons de présenter une sorte d'esquisse typologique des formes et de la végétation de ces trois zones (Côte Ouest, Côte Est, Extrême Nord, carte n° 2), voire quatre, si nous dissocions les îles et les îlots de l'Extrême Nord et l'archipel des Bélep, avec le Nord de la Grande-Terre. « Au fil de l'eau », gardons présent à l'esprit tous les contrastes et même certains paradoxes (Bodmer, D., 2002), car à terme cela servira à définir nos territoires littoraux.

Évoquons ce que décrit J. Demangeot, à propos des types de végétation rencontrés lorsqu'il s'intéresse aux aspects bioclimatiques de l'île.

> *«L'effet de ce climat sur la végétation est très différent selon l'exposition topographique. Au vent, l'énergie cinétique de l'air impose aux arbres un port ramassé ou dissymétrique, en drapeau, et remplace bien souvent la forêt par une lande basse. L'évaporation, l'irradiation solaire, le sel des embruns sont pour beaucoup dans ce faciès xérophytique. Le sable, arraché à l'estran et redisposé en dunes, parfait l'illusion, s'il y a plage. Les animaux qui gîtent dans ce milieu littoral et l'enrichissent de guano, vivent en général de la mer. Sous le vent, les conditions sont tout autres : la végétation est luxuriante car elle ne connaît que les avantages du climat côtier »* (Demangeot, J., 1996, p. 280).

En Nouvelle-Calédonie les vents dominants ou alizés soufflent d'Est, Sud-est (cf. glos.. climat), en dehors des périodes cycloniques et des *« coups d'Ouest »*. Nous remarquons que les caractéristiques ainsi décrites sont différentes pour nos territoires. La partie au vent est plus luxuriante, que la partie sous le vent. Quant aux territoires de la pointe nord où la *Chaîne Centrale* s'abaisse, ils sont plutôt secs et balayés par des vents plus soutenus. Les îles du Nord et Bélep, dont le relief au centre ne dépasse guère les 300 m, exposent une végétation de *« lande basse »* sur les versants, tandis qu'à proximité de la mer, les espèces littorales sont plus élevées. Nous comprenons que la configuration de l'île, associée au relief, influence les courants, en donnant quantité de microclimats, redéfinissant le paysage en termes de végétation. Voyons maintenant les différenciations topographiques et biogéographiques des espaces littoraux, en dissociant la côte Est, de celle de l'Ouest et de l'extrême Nord.

II.3.2.1. L'Extrême Nord et ses îles

Les territoires (carte n° 9) s'organisent autour de trois communes (voire quatre avec Bélep), celle de Poum pour la plus reculée au nord avec ses nombreuses îles, celle de Koumac se terminant sur les littoraux plus à l'ouest, et celle de Ouégoa, plus enclavée, s'achevant au nord nord-est sur le littoral, avec l'embouchure du fleuve *Diahot*. La commune de Pouébo s'étirant le long de la Côte Est jusque dans ce grand nord, présente de nombreux aspects liés à cette côte. Nous éviterons ainsi de la classer dans cet Extrême Nord, exception faite des territoires de *Pam* (lieu-dit) et de *Tiari* (tribu et propriété), qui s'en rapprochent le plus.

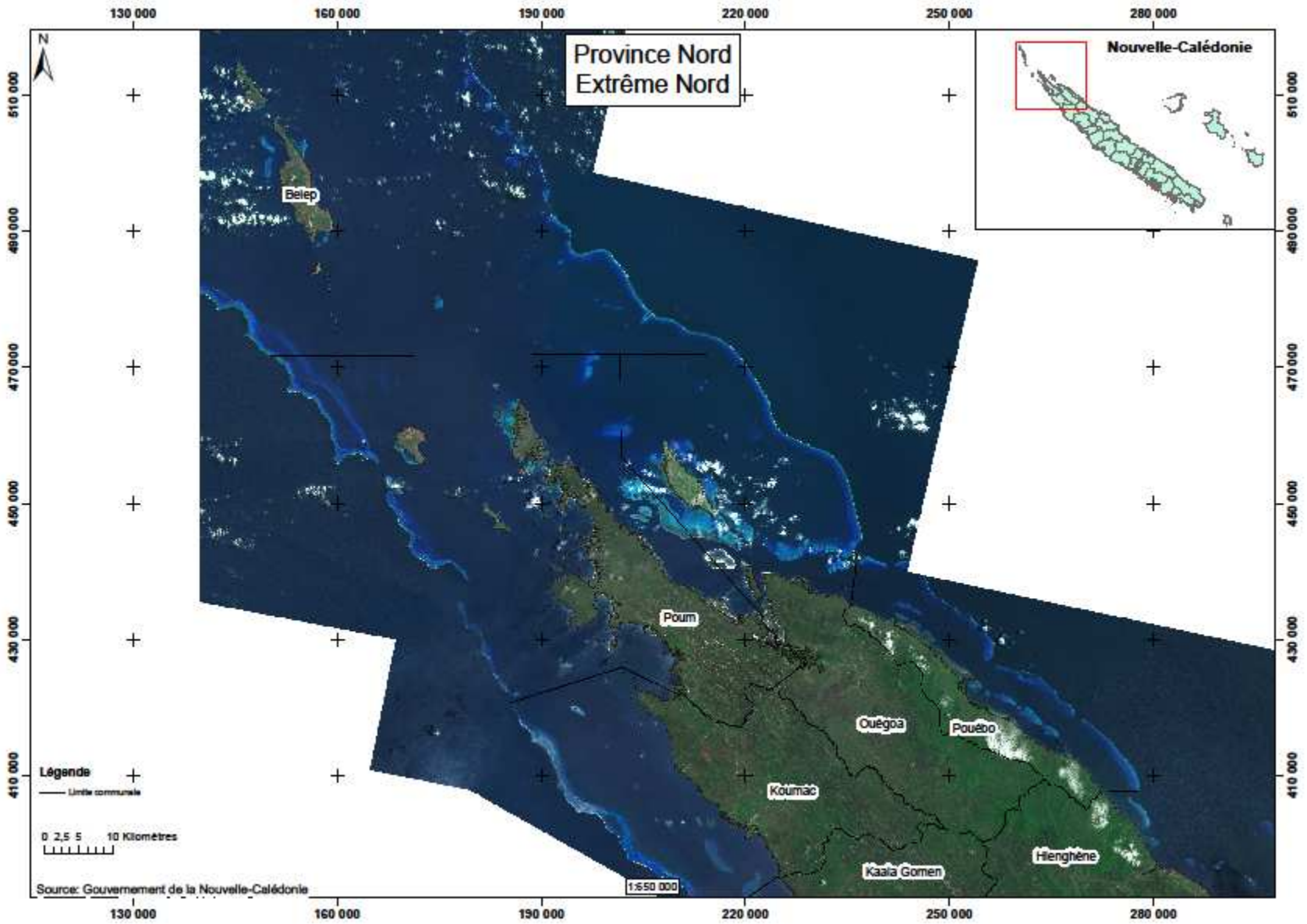

Carte n° 9 : Les territoires de l'extrême Nord de la Grande Terre (vue satellite)

Source : DITTT Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, conception Bodmer, D., réalisation Maviet, D., 2011

Carte n° 10 : Des baies de Poum (Ouest) à l'estuaire du *Diahot* à Ouégoa (Est)
Source : DITTT Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, mise en page Bodmer, D., 2011

L'Extrême Nord abrite de nombreuses îles et îlots, dont les plus importants sont habités, à *Baaba, Taanlô, Yenghebane, Yandé* et *Balabio*. Leur population, presque totalement Kanak, augmente en période de vacances scolaires, lorsque les jeunes scolarisés sur la Grande-Terre reviennent chez eux. Les îles de *Néba* et de *Mouac*, entre autres, ont une occupation occasionnelle, souvent en rapport avec les campagnes de pêches (holothuries, crabes…) et le tourisme. Pour certaines autres, les espaces sont occupés de temps à autre par les familles auxquelles elles appartiennent, au titre du lien à la terre. La majorité des îles hautes au Nord de Poum présentent des côtes à falaise dans leurs parties au vent, touchées également par les courants dominants, tandis que dans les espaces plus protégés, nous avons de courtes plages de sable blanc, de coraux morts, blanchis. Les espèces littorales sont courantes, comme les filaos (*Casuarina equisetifolia*), les pandanus (*Pandanaceae*), les bois de rose (*Aniba rosaeodora*) et les acacias de bord de mer (*Acacias spirorbis*). Les banians (*banigyana*) et les niaoulis (*Meulaleucas quinquenervia*) se rencontrent sur la plupart d'entre eux, notamment autour des étangs de *Mouac* et de *Néba*, tandis que de nombreux cocotiers jalonnent les arrières-plages.

Le cas particulier de l'archipel des Bélep entre moins dans cette division à divers points de vue, qui tiennent pour la plupart à l'ensemble des îles le constituant, et à la distance le séparant de la Grande-Terre (60 km). Cette originalité fait de cette commune un territoire à part qu'il convient d'observer dans cet ensemble unique, sans toutefois négliger les rapports étroits qu'elle entretient avec la commune de Poum (à proximité immédiate) et ses liens à la Grande-Terre. D'ailleurs, la *Chaîne Centrale* s'abaisse en se prolongeant vers le nord dans la mer, sous forme résiduelle d'îlets vallonnés. Les îles de Bélep se retrouvent dans cette catégorie. Les sols des principales îles présentent, comme les sommets exploités de la Grande-Terre, des surfaces latéritiques ayant une coloration rouge orangé. La végétation de type maquis minier et de niaoulis (*Melaleuca Quinquenervia*) couvre la plupart des versants, jusque sur la frange littorale. La montagne semble se jeter dans la mer particulièrement à l'Est, ce qui n'est pas sans poser de problèmes pour définir les limites de sa bande littorale. Cette forêt sèche et les maquis miniers, résiduels dans certains lieux, laissent à l'érosion continue son long travail de sapement des couches superficielles. La végétation du littoral est par endroit bien conservée.

Ce nord calédonien, qui fut longtemps, du fait de l'importance de son exploitation minière, une des régions les plus actives, subissait les soubresauts de l'histoire et de l'économie de marché (récession économique…). Les richesses de son sous-sol ne sont plus à démontrer entre les mines d'or (Fern-Hill), de cuivre (La Balade-Murat, Pilou…), de plomb et de zinc (Mérétrice…), de chrome (*Tiébaghi*, Chagrin…), de cobalt (Yandé, Poum, Tiébaghi…) et de nickel ou garniérite (Poum…). Aujourd'hui, il ne reste pour la plupart que des friches. Seules les mines de Poum (réouverture progressive en 2007), de *Tiébaghi* et de l'*Etoile du Nord* sur Koumac, fonctionnent. Les traces de cette histoire minière sont encore visibles sur les faciès

montagneux, présentant des versants éventrés, avec de nombreuses griffes d'érosion, qui ne manquent pas en temps de pluie de donner une coloration bistre à cette eau fortement chargée en sédiments qui se déverse dans la mer.

Planche D. Photos n° 34 à 37: Quelques façades littorales des Bélep et leur végétation
Clichés, Bodmer, D., n° 34 et 36 le 06/11/2009 ; n°35 et 37 le 30/09/2009

Sur la photo n° 34 deux Kanak marchent sous la végétation littorale, sur la côte ouest de l'île de *Pott*. La mer se trouve à moins de 10m.
Sur la photo n° 36 à *Art*, la plage s'érode lentement au gré des marées et les éléments les plus fins du sable sont entraînés alors qu'il ne reste que les éléments les plus grossiers et les coraux morts. Sur l'arrière-plage la végétation est constituée de cocotiers, de filaos, de bois de rose et autres arbres des littoraux.
Sur les photos n° 35 et 37 les versants de *Art* dévoilent des sols latéritiques à nu et se terminent par de courtes plages, émaillés de rochers, dans la mer. La végétation de maquis miniers colonise les sols latéritiques sur les deux photos, alors que nous distinguons bien sur la photo n° 37 trois taches de couleur correspondant aux maquis en haut, puis la savane herbeuse en dessous et enfin, en vert plus foncé à gauche et le long de l'arrière-plage, les espèces littorales.

Mais il est également certain que plus nous nous rapprochons de la pointe nord de la Grande-Terre à *Boat-Pass*, dans la commune de Poum, et plus les paysages de savanes à niaouli (*Melaleuca Quinquenervia*), de steppes herbeuses, voire de sols nus, dominent. Les formes de ces paysages arides sont remarquables. Cela s'explique en partie par les précipitations peu nombreuses dans ce grand nord et par les sols blanchâtres aux tons plutôt mauves, allant vers le rose au crépuscule, qui contrastent avec ces nombreuses plages de sable blanc (plages de *Kéjaon*, *Nennon*, village de Poum) et une mer d'un bleu turquoise, limpide, à forte concentration en sel. Ces plages font partie des plus longues plages de sable blanc de cette Province.

En revenant au sud, les baies et les estuaires s'élargissent et s'envasent, laissant place à des paysages tropicaux où le visiteur découvre des forêts de mangroves, dont les hauteurs de palétuviers ne sont certes pas aussi impressionnantes que celles d'autres régions à travers le monde, mais qui à l'échelle de l'île, présentent quelques particularités appréciées pour sa diversité faunistique. Les baies les plus connues sont celles de Néhoué et d'Harcourt. La première, celle de Néhoué, se situe à l'embouchure de la principale rivière, en revenant vers le sud, celle de Néhoué, et la seconde se trouve directement (après les *Bouches de Diahot* estuaire de plus de 1,2 km environ et la baie *Pilu*) dans le prolongement du fleuve de Nouvelle-Calédonie, le *Diahot*, dont la source est à environ 80 km au sud dans la *Chaîne Centrale*. Les Occidentaux y voient surtout une longue rivière serpentant les fonds de vallées plutôt intermittentes, voire sèches, en progressant vers le nord… Les couleurs d'eau de mer s'assombrissent au gré des crues des affluents, et du bleu limpide, nous passons à un bleu-vert avec moins de transparence. Aussi, en baie d'Harcourt et dans cette partie plus au nord-est, les eaux fortement chargées en sédiments lors des crues, ne sont que très rarement marquées par l'érosion des friches d'anciennes activités minières situées en amont. À l'inverse, la baie de Néhoué est davantage touchée par cette érosion, même si en comparaison avec d'autres baies plus au sud, cet apport terrigène depuis les versants exposés, peut paraître négligeable.

Les forêts de palétuviers élisent domicile dans ces grandes baies (Tanlé, Néhoué à Poum, Harcourt à Ouégoa), comme dans la plupart des baies et des anses à accumulation de sédiments souvent vaseux. Avec elles, les grandes nurseries s'installent et une quantité massive et diversifiée d'animaux se côtoient. La grande chaîne alimentaire commence ainsi, entre les racines, pieds dans l'eau de ces *rhizophora* et autres *avicennia, bruguiera* et *lumnitzera* pour la plupart. Au large, les premières vagues viennent mourir sur les récifs barrières et celles qui continuent leur route sur les quelques récifs frangeants. Autrement, sans cette protection, comme dans les passes notamment, la violence des courants et des houles de fonds arrive sur les côtes, pour laminer les sédiments fins des plages et ainsi parfaire ce long travail d'érosion, laissant apparaître quelques fois sur de courtes distances, des *beach-rocks*. Nous retrouvons ainsi des côtes sableuses, d'autres gravillonaires, voire rocheuses, particulièrement vers les pointes (Pointes de *Nahârian*, de *Poingam*, de *Babouillat*, de *Paagoumène*, de *Arama*, de *Tiari* et de *Pam*).

La planche photographique suivante tente de présenter certains aspects de ces territoires de l'extrême Nord.

Planche E. Les paysages de l'Extrême Nord

Clichés, Bodmer, D., 26/08/2004 ; Bodmer, L., 20/01/2011; cliché du tanne Lacroix, J., 04/11/2010

La plupart des écrits tendent à délimiter ce lagon nord depuis Koumac jusqu'au « Grand Passage » au nord après les Bélep et l'île Balabio à l'est. Cet espace lagonaire peut atteindre des profondeurs de l'ordre de 60 m plus au nord, mais en général les profondeurs sont de l'ordre d'une quarantaine de mètres. Les fonds meubles sont importants, notamment par l'abondance des apports terrigènes du *Diahot,* ce qui ne permet pas le développement de récifs intermédiaires ou intra-lagonaires, qui sont ainsi peu visibles dans cette zone. Le récif barrière a la particularité d'être pratiquement continu sur plus de 200 km (Grand récif de Cook à l'Est et Grand Récif des Français et Grand Récif des Néněma à l'Ouest), compte tenu du petit nombre de passes (Passe de Yandé, de Poum) et il s'élargit à l'est en aboutissant sur un vaste espace récifal au nord de l'île Balabio, très peu accessible (www.ifrecor.nc).

II.3.2.2. La Côte Ouest

Elle offre pareillement des paysages plus ouverts, avec de larges baies (Baie de Gomen à Kaala-Gomen, Baie Chasseloup à Voh, Baie Kataviti à Koné, Baie Blanche à Pouembout, Baies de Népoui, Muéo et Porwi à Poya) et des anses (Anses Pouanga, Pouaco, Vavuto à Voh, Mondoni à Poya) souvent colonisées par une mangrove, pouvant dans certains lieux n'être que résiduelles. Les aspects physiques, « sauvages », isolés de l'Extrême Nord, laissent place à davantage d'espaces agricoles (souvent des stations d'élevage d'ovins, de bovins, de cervidés, de chevaux, voire des cultures de maïs, de pommes de terre, de tubercules, de cucurbitacées pour l'essentiel), notamment avec l'apparition de plus en plus fréquente de grandes plaines littorales depuis Koumac et jusqu'à Poya. Les voies de communication s'étoffent également, avec des routes, des aérodromes, un port de plaisance et de pêche hauturière à Koumac et quantité de débarcadères pour les pêcheurs à chaque village. Ces zones alluviales, le long de cette côte basse, présentent des formes diversifiées depuis les plaines alluviales (Plaine des Gaïacs, de la Pouembout, de la Koné…), les plaines sédimentaires bordées de plages (celles de Pindaï, de Franco, de Foué, de Gatope…), de lagunes, de deltas où la mangrove et les tannes donnent aux usagers du littoral des activités comme la pêche, l'aquaculture, le tourisme… Vers le sud, le littoral quelque peu accidenté propose d'autres formes en bordure de zones collinaires, avec quelques presqu'îles connues comme celles de Gatope à Voh, Pinjen et Foué à Koné, Pindaï, Muéo (Népoui), Nékoro et Béco (Népou) à Poya.

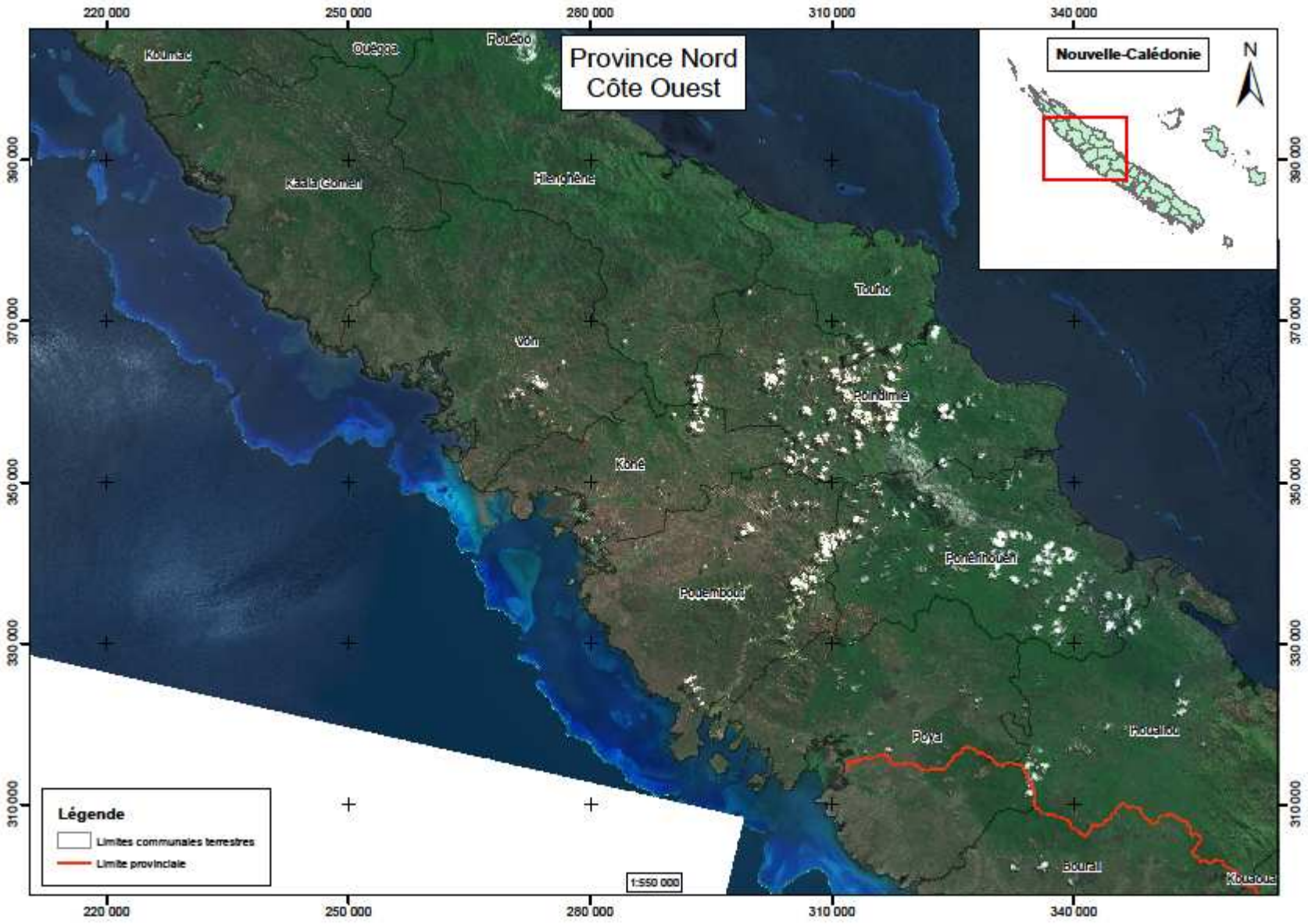

Carte n° 11 : Les territoires de la côte Ouest de la Grande Terre (vue satellite)
Source : DITTT Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, conception Bodmer, D., réalisation Maviet, D., 2011

Carte n° 12 : Baies et presqu'îles entre Pouembout et Voh
Source : DITTT Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, mise en page Bodmer, D., 2011

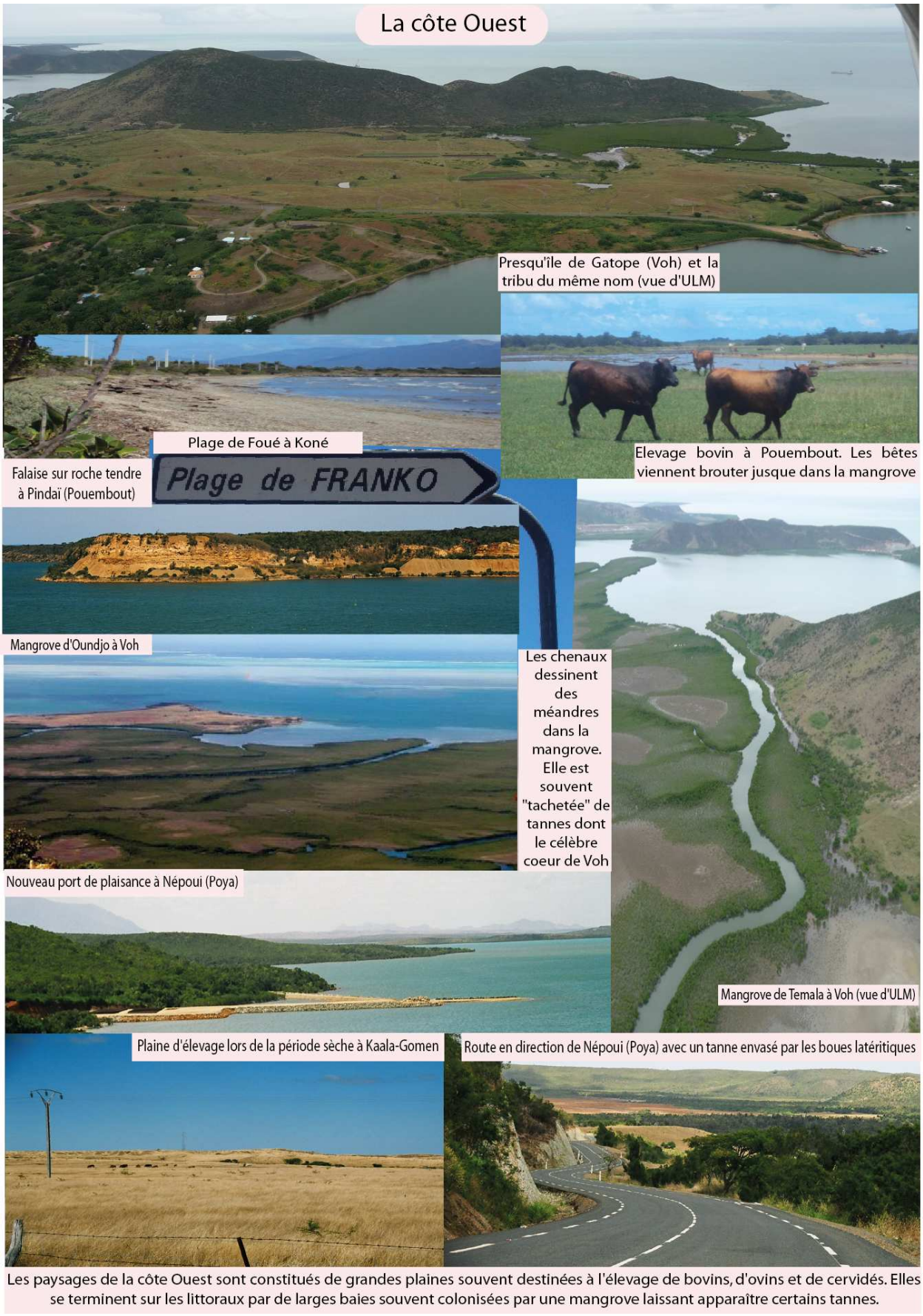

Planche F. Les paysages de la Côte Ouest

Clichés, plaine sèche de Kaala-Gomen, route de Népoui, falaise de Pindaï Pouembout, Bodmer, D. 04/10/2004 ; mangrove d'Oundjo, Lacroix, J., 28/08/2005 ; deux vues d'ULM Noire, A., 09/06/2009 ; plage de Foué, Hnaej, L. 04/10/2010 ; port de Népoui, bovins de Pouembout, plage de Franko, Hnaej, C. 05/01/2011.

Quant au lagon plus large, mais moins profond que sur la Côte Est, il est parsemé d'îles, d' îlots (photo n° 6) et/ou de cayes, de bancs de sable, en quantité moindre toutefois que dans l'Extrême Nord. Les eaux plus calmes et plus chaudes de ce lagon ouest, donnent à certaines espèces, dugong et autres tortues, des herbiers de choix (prairies de phanérogames[51] en particulier à Kaala-Gomen) pour grands promeneurs sédentaires. Voici ce que nous pouvons lire au sujet de ce lagon sur le site de l'IFRECOR : « *Le lagon ouest qui s'étend de Bourail à Koumac (…) est assez étroit (moins de 10 miles) et peu profond (moins de 15 m). Le récif barrière est souvent large et adossé à des zones sédimentaires peu profondes. Les îlots coralliens sont peu nombreux et de petite taille.* » (www.ifrecor.nc).

La végétation plus sèche de cette côte sous le vent laisse apparaître depuis les grands pics de l'intérieur et jusqu'aux côtes, des espaces dénudés. Les paysages de savanes prédominent avec des niaoulis (*Melaleuca Quinquenervia*), des gaïacs[52], des bois de fer (*Casuarina collina*), des faux-cassis, des faux mimosas (*Leucaena Leucocephala*[53]), des goyaviers, des lantanas et bien entendu sur les sols miniers de la bande littorale, des espèces du maquis minier. Avec ces derniers, nous trouvons quelques espèces littorales visibles à moins de 100 m de la côte, pour des raisons qui tiennent essentiellement à la nature des sols et des eaux (saumatres), ainsi qu'à la transformation du milieu pour l'élevage. Dans les pâturages s'ajoutent les graminées.

II. 3.2.3. La Côte Est

D'une étendue de 250 km environ, depuis Canala à Pouébo, cette côte orientale excavée de profondes entailles, balayée tout au long de l'année par les vents dominants (les alizés), abrite à l'arrière de grandes presqu'îles (Bogota et Mara à Canala, la grande presqu'île de Houaïlou terminée par le Cap Bocage) de larges et profondes baies (celle de Canala est l'une des plus vastes du territoire avec 12 km de long, la Baie Lebris à Houaïlou est aussi impressionnante). Selon la configuration de la *Chaîne Centrale*, les courtes plaines alluviales sont présentes particulièrement entre Canala et Touho (les plus importantes à Canala, Kouaoua, Houaïlou et Ponérihouen). Au-delà, en allant vers le nord, le tracé est plus rectiligne et la montagne semble se jeter dans la mer, donnant au paysage ses plus belles falaises, principalement sur Poindimié, Touho et Hienghène.

51 Les phanérogames sont des végétaux se reproduisant par des fleurs et des graines. Ils constituent de véritables prairies de phanérogames marines.
52 En Nouvelle-Calédonie les *Acacias spirorbis*, c'est-à-dire les *Acacias du bord de mer*, sont faussement appelés des gaïacs.
53 L'encyclopédie de Nouvelle-Calédonie dit ce qui suit : *« Le mimosa, d'origine américaine, a été introduit depuis plus d'un siècle et s'est montré depuis très envahissant. Il existe à basse altitude. Il atteint son développement maximal sur des vertisols argileux. »* (Marion, D. ; et al., 1987, p. 122).

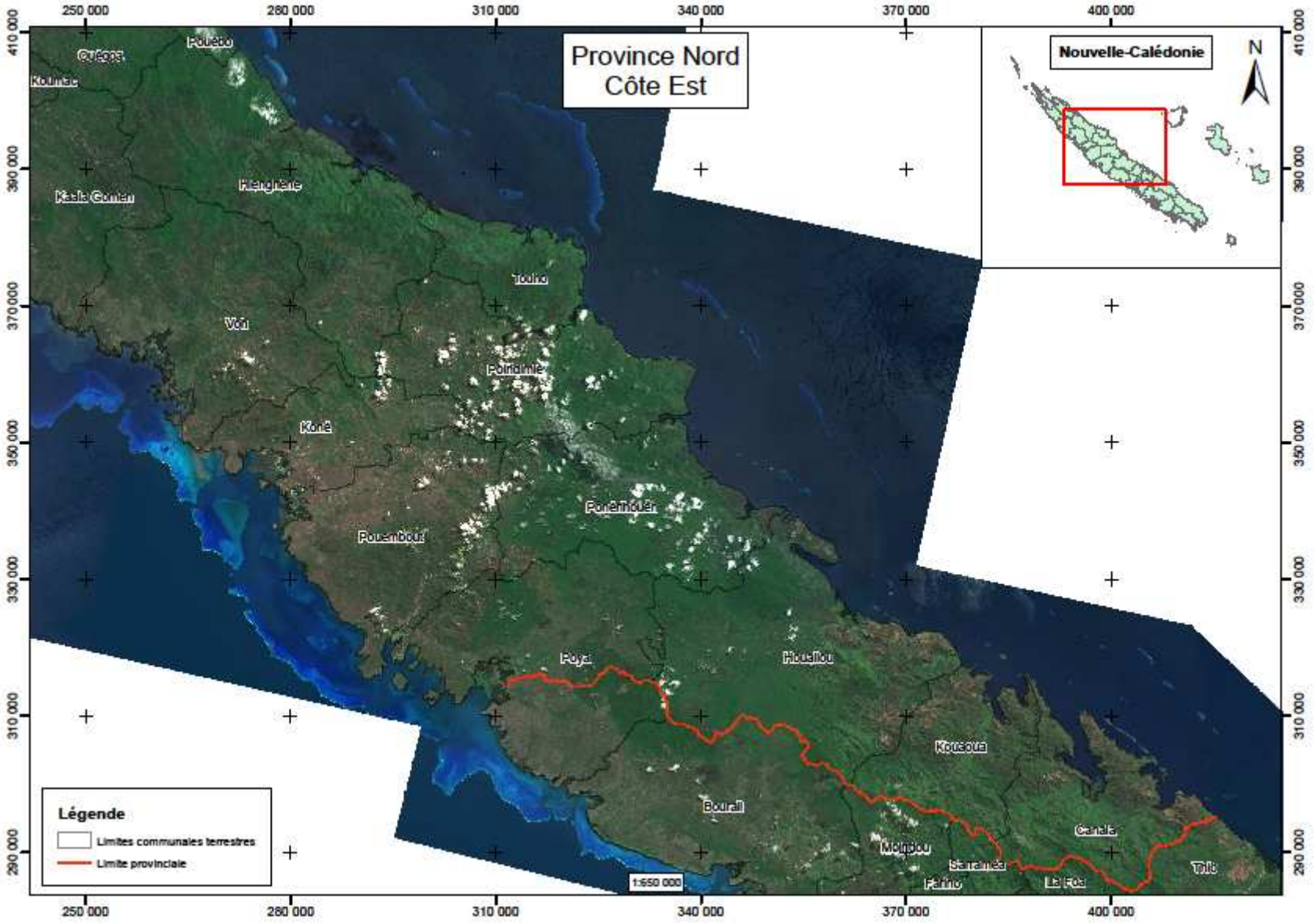

Carte n° 13 : Les territoires de la côte Est de la Grande Terre (vue satellite)
Source : DITTT Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, conception Bodmer, D., réalisation Maviet, D., 2011

Carte n° 14 : Baies et presqu'îles entre Canala et Kouaoua
Source : DITTT Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, mise en page Bodmer, D., 2011

C'est dans cette commune que nous trouvons les modelés karstiques de *Lindéralique* et la fameuse « *Poule Couveuse* » (îlot *Puxa* faisant face au village). Plusieurs vallées encaissées (Néaoua, Thu à Houaïlou…) se terminent en général sur le littoral par de courtes plages de sable blanc, sauf aux estuaires de quelques vallées drainées où il est possible de trouver de la mangrove, notamment à Touho, Hienghène et Pouébo. Sur les versants de ces vallées, on retrouve les marques d'anciennes cultures, montrant la fréquentation de l'homme, depuis les temps précoloniaux. Certaines plages de sable blanc ou de sable gris (sédiments terrigènes noirs fins ou grossiers) sont connues sur cette côte et accessibles à tous. Les plus importantes sont celles de Nesson à Houaïlou, de Mou et de Tiakan à Ponérihouen, de Tiéti à Poindimié, entre Kongouma et Téganpaïk à Touho, sur Koulnoué et Ouaïème à Hienghène et de Mahamat (Balade) à Pouébo où accosta James Cook le dimanche 4 septembre 1774.

Les constructions coralliennes de la Côte Est, depuis Canala et jusqu'à Pouébo, sont moins impressionnantes et plus entrecoupées de passes que sur l'autre côte et le Grand Nord. Cela tient surtout au fait que cette côte est exposée au vent, donc plus arrosée. Les formations coralliennes bien qu'irrégulières sont toutefois étonnantes, parfois elles émergent et peuvent donner un double, voir triple récif barrière, comme entre Touho et Hienghène. Il faut dire que cela est assez rare à l'échelle de la planète, puisqu'il existe moins de 10 cas au monde ! Voici la description de ce lagon par l'IFRECOR : «*les fonds sont en général importants (plus de 30m) et de relief plus tourmenté que dans les autres lagons. Les apports terrigènes y sont importants. Les passes sont nombreuses, mais souvent mal définies. Les îlots sont de nature corallienne et de dimension comparable à ceux du lagon sud »* (www.ifrecor.nc).

La végétation y est ainsi plus exubérante, cédant la place à des forêts plus humides, parfois d'essences rares. Les bambous sont présents sur l'ensemble de la côte, tandis que les bords de route sont fleuris (nombreuses plantes et fleurs colorées plantées par les habitants). Ces forêts viennent à la rencontre des cocoteraies sur le littoral, donnant cette impression d'un fouillis de verdure ponctuée d'habitats dispersés. Pour Eyraud *« entre Poindimié et Touho, le littoral est un jardin sous les cocotiers»* (Eyraud, A., 1993, p. 167). Des cultures traditionnelles d'ignames, de taros, de maniocs, de patates douces, de bananiers, d'ambrevades (*Cajanus Cajan*) sont courantes. Les plantations d'agrumes (Canala), de litchis (Houaïlou), de caféiers (Ponérihouen et Poindimié), de bananiers (Pouébo) font la réputation de ces communes lors de journées festives et touristiques. La savane à niaouli résiduelle sur cette côte, reprend ses droits plus au nord à Pouébo principalement, au contact du lagon nord et du climat plus sec.

Longtemps isolée du fait de l'absence de routes réellement praticables, la Côte Est prétend aujourd'hui à plus d'ouverture avec le reste de cette province.

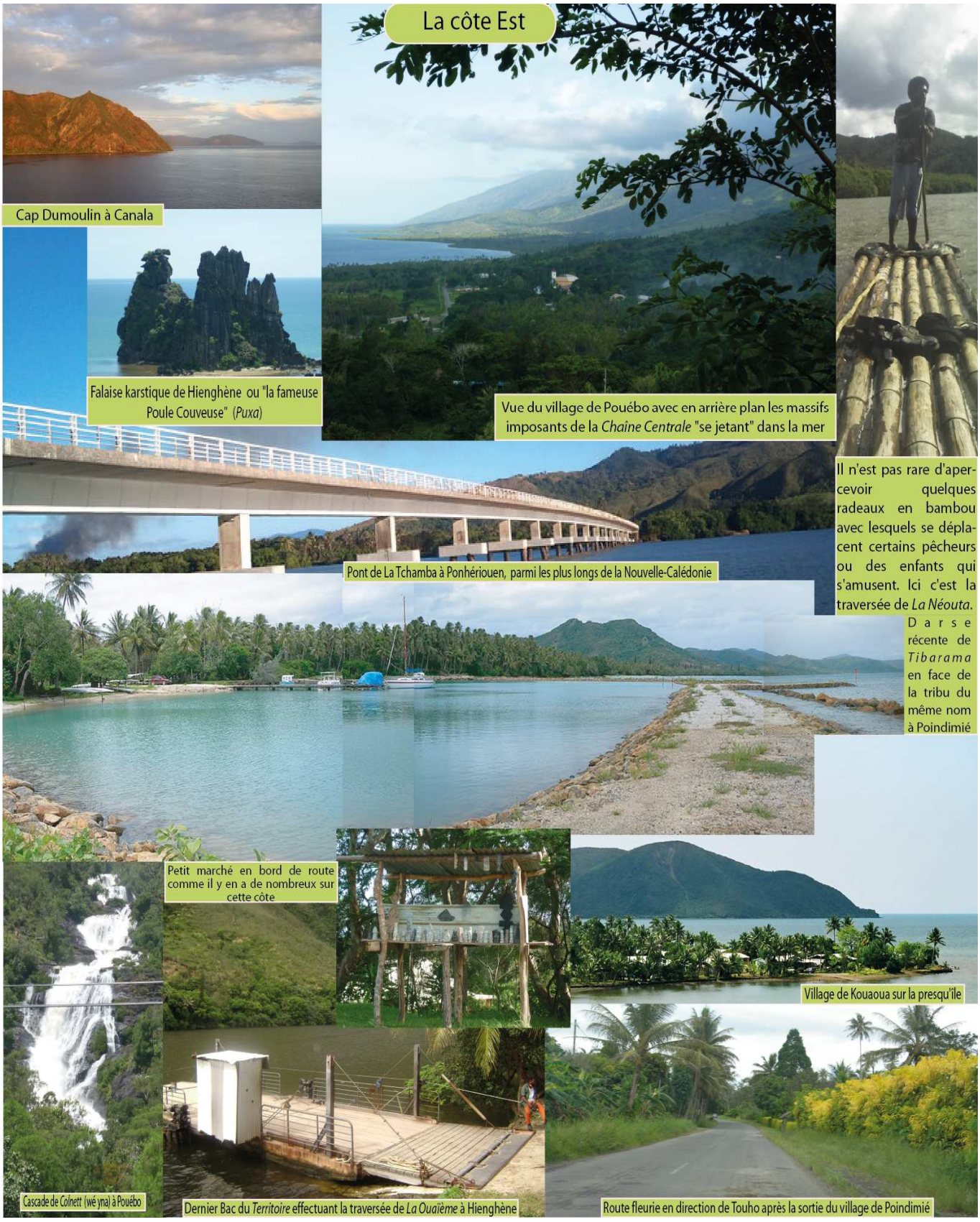

Planche G. Les paysages de la Côte Est

Clichés, de Canala, Ate, M., 22/04/2011 ; de Hienghène (la poule couveuse et le marché), Bodmer, L., 22/09/2010 ; de Kouaoua Bodmer, D., 04/10/2004 ; de Poindimié (route et darse), Jean Baptiste dit Doudoute, V. , 12/01/2001; de Ponérihouen (pont Tchamba) anonyme, 24/04/2011 (radeau) Naoutchoué, K. 24/04/2011; de Pouébo (cascade) Bodmer, M. 05/02/2011, (village) Cauchard, A., 07/02/2011,

II.3.3. Le littoral et notre délimitation

Au terme de ces deux chapitres concernant le littoral, dans une quête constante d'une délimitation univoque, force est de reconnaître que les approches sont multiples et que les bornes sont variables. Les paragraphes suivants se proposent de définir notre choix, en tenant compte le plus possible des représentations et des territoires exposés précédemment. Il s'agira ainsi de tenir compte des limitations juridiques provinciales, mais aussi des frontières liées aux sens que leur confèrent les groupes hétérogènes de cette Province Nord. À ce titre nous nous rapprochons de deux auteurs : le premier parle du littoral dans une démarche systémique, le second en distingue les limites par sa fonctionnalité.

Ainsi P. Dumas dit que *« le système littoral peut être décrit comme la combinaison d'un écosystème et d'un sociosystème. (…)Le sociosystème prend en compte les utilisateurs de l'espace côtier, à travers leurs actions qui modifient directement les biotopes littoraux. L'éco-sociosystème, zone composite et complexe, est ainsi le siège d'interactions entre des composantes physiques, biologiques et anthropiques»* (Dumas, P., 2004, p. 69). Il dégage la représentation schématique suivante :

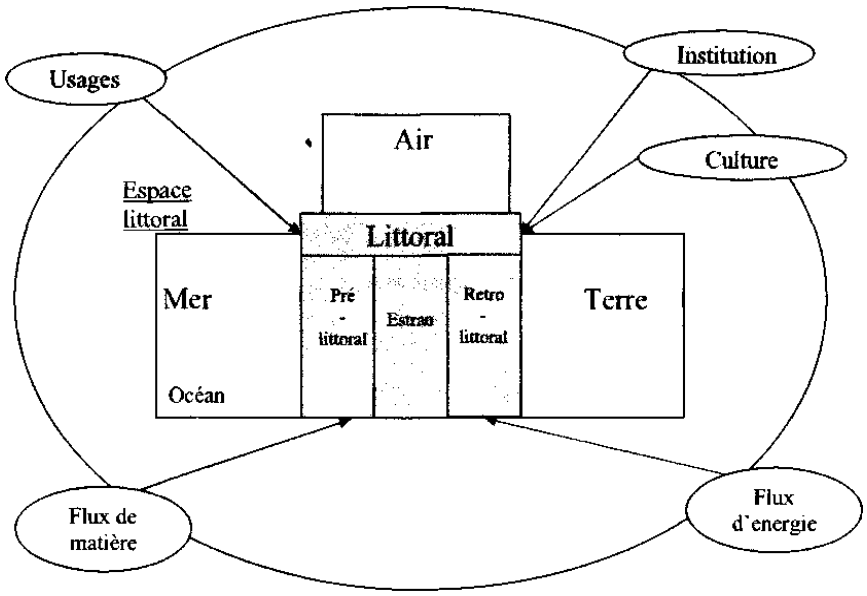

Figure n° 11 : Le littoral un système socio-spatial
Source : Dumas, P., 2004, p. 69

Quant à Pennanguer, il dit qu'entre la rigidité qui colle peu à la réalité et le flou concernant « *les zones d'influence réciproque ou la prise en compte des équilibres écologiques et économiques* » (Pennanguer, S., 2005, p. 41), il est difficile de s'accorder sur une définition de cette bande côtière. *« Chaque époque, chaque lieu, chaque contexte socioéconomique, culturel et politique appelle sa propre définition, sa propre échelle d'analyse* (Catanzano et Thébaud, 1995 ; Bodiguel, 1997). *Le choix des limites retenues doit donc se faire à la lumière du problème posé et des spécificités du site concerné. La définition de la zone côtière se pose en termes de fonctionnalité»* (Pennanguer, S., 2005, p. 41). Il fait ainsi évoluer ce système socio-spatial qu'est la zone côtière, dans un espace et un temps donné en tenant compte des acteurs présents, du sens qu'ils confèrent au paysage et de ce qu'ils veulent en faire. De cette idée découle la représentation schématique suivante :

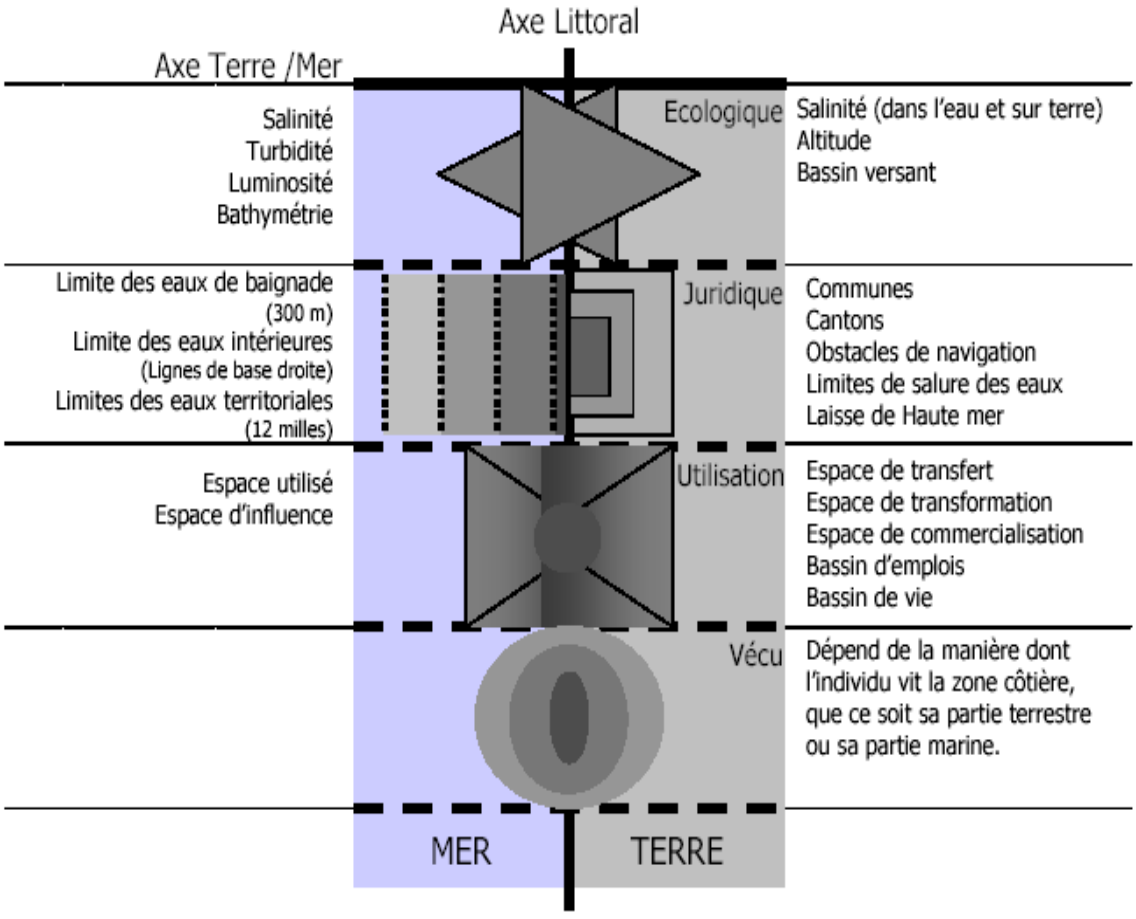

Figure n° 12 : Les différentes limites utilisées pour définir spatialement la zone côtière
Source : Pennanguer, S., 2005, p. 42

Devons-nous finalement parler de système côtier ou de territoire côtier ? Parler de système, comme Dumas, reviendrait à concevoir l'espace dans une démarche systémique et c'est en effet en partie ce qui nous anime depuis le départ. L'appréhender avec la notion de territoires, littoraux ou côtiers, nous semble plus proche des espaces de cette Province Nord. Notre approche de ce littoral en tant que système se fondera surtout sur les aspects liés à la société et moins sur tout ce

qui concerne les flux d'énergie ou de matière. En effet, *« si le territoire demeure l'objet d'étude essentiel de la géographie, il n'est pas une fin en soi ; il est un produit de la société qui l'organise, un construit (construct). Ce sont les structures sociétales qui sont déterminantes et ce sont elles qu'on tente de comprendre»* (Chiffelle, F., 1982-1983, p. 13).

En choisissant de parler des territoires littoraux, nous envisageons ainsi complètement ces espaces en tant qu'espace fonctionnel, tout comme l'indique Chiffelle « *les liens avec le territoire sont d'ordre fonctionnel et symbolique »* (Chiffelle, F., 1982-1983, p. 14). L'importance de notre définition est fonction *« d'individus, d'enjeux de gestion, d'intérêts, ou encore d'utilisations »* (Pennanguer, S., 2005, p. 42). De fait, en nous attachant aux formes et aux perceptions des communautés, notre délimitation littorale ne présentera donc pas un visage uniforme : une « bande côtière », rattachée uniquement à un espace physique ou juridique, mais ce sera davantage une multiplicité de facettes liées à tous les groupes de cette Province. Cette fonctionnalité des territoires littoraux déterminera ainsi des espaces plus convoités à côté d'espaces plus délaissés. *« En ayant recours à l'espace social, on met en effet en lumière que les frontières de l'expérience spatiale coïncident pour beaucoup avec les horizons sociaux des groupes et que l'on aura du mal à les circonscrire si l'on continue de les assimiler aux limites de quelconques étendues. Espace et étendue ne sont pas des réalités équivalentes. Et les relations qui se tissent entre l'homme et l'espace ne peuvent se comprendre par le seul biais des distances, des métriques. Elles s'inscrivent dans les structures de la société, de son organisation»* (Gilbert, A., 1986, p. 59).

La carte suivante conclut ces deux premiers chapitres en tentant de présenter notre délimitation fonctionnelle des territoires littoraux. Cette délimitation comprend sur la partie terrestre une largeur pouvant aller d'un mètre à quelques kilomètres parfois sur la côte Ouest. Ce qui importe particulièrement, c'est de ne pas aller au-delà du système littoral de 100 m en altitude. En effet, nous n'avons pas trouvé de population vivant au-delà de 100 m et ayant une approche singulière avec les littoraux (se référant à eux ou pratiquant une activité maritime quelconque), parce que ces dernières sont davantage tournées vers la montagne et ont peu de contact avec la mer. Ces territoires ainsi délimités, nous constatons que de nombreuses tribus et tous les villages ou chefs-lieux sont sur le littoral et participent ainsi à son fonctionnement. Mais de quelle manière ? C'est ce que nous observerons dans la seconde partie de ce travail.

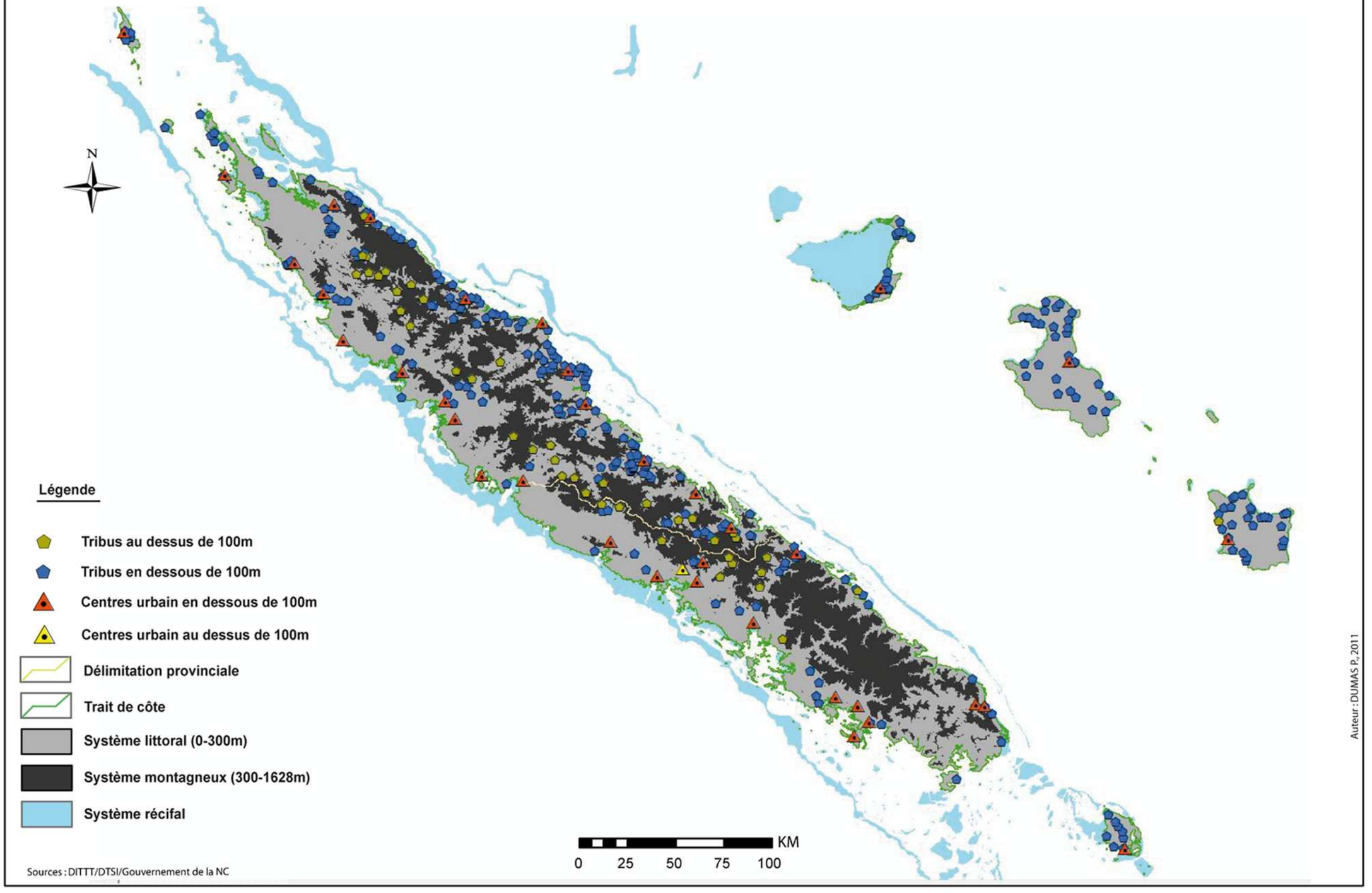

Carte n° 15 : Délimitation des territoires littoraux fonctionnels de la Province Nord
Source : DITTT, DTSI, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, conception Bodmer, D. ; Réalisation Dumas, P., 2011

Conclusion

En se représentant certains espaces de façon imaginaire par le biais d'images liées aux îles et à leurs littoraux, à nos systèmes de valeurs ou à nos désirs tout simplement, nous révélons certains aspects des territoires qui peuvent être moins patents pour d'autres personnes vivant sur ces espaces. En effet, rêver un espace et le vivre exposent à deux réalités pouvant être divergentes. Lorsque les échelles se raccourcissent et s'imbriquent parfois, comme entre *« gens de la ville »* et *« gens de brousse »* et/ou des îles, certains *a priori* tombent, alors que la réalité territoriale s'exprime à travers certains faits. Dès que le gestionnaire comprend les enjeux et met en lumière le maximum de ces jeux de représentation avec ce qu'offrent les territoires, il est capable de bâtir des politiques concrètes afin d'aider au mieux les intérêts de la Province. C'est à première vue le cas pour les objectifs visés du développement touristique de ces dernières années.

Lorsque d'autres (comme les Occidentaux ou les Calédoniens en déplacement) passent du rêve à la réalité et s'installent sur d'autres territoires, gardent-ils les mêmes schémas de pensée ? Ces derniers s'orientent vers tel ou tel aspect lié à leur sensibilité au territoire. Toutefois certaines représentations sont tenaces et peuvent être soit néfastes, soit bénéfiques à la confrontation avec le nouvel espace et les personnes présentes. C'est le cas notamment lorsque nous nous rendons compte de la beauté des paysages littoraux, trop souvent banalisés ou également lorsque d'autres, par manque de connaissance et en s'attachant surtout à leurs propres représentations, peuvent faire fi des réalités locales. Cette prise de conscience peut tout à fait être bénéfique dans le cadre d'une gestion plus ajustée ou adéquate par la suite. Ainsi en se confrontant à d'autres personnes, d'autres cultures (Occidentaux, touristes, ONG, associations, médias…), certains se rendent mieux compte de la valeur des territoires sur lesquels ils vivent.

Sur la Province enfin, les confrontations entre le global et le local, entre ciel et mer ou entre le haut et le bas permettent de révéler la notion de patrimoine, entre ce que nous recevons et ce que nous léguons après nous. Sommes-nous réellement conscients de la valeur de nos écosystèmes coralliens, alors même que ceux-ci ne doivent plus être considérés comme un bien propre à la Calédonie, mais comme un bien commun, universel ? Avons-nous pris toute la mesure du patrimoine écologique de nos territoires (selon la diversité de nos écosystèmes) ? Si oui, comment définir des territoires pertinents pour l'action ? Les territoires littoraux doivent-ils être appréhendés avec une démarche éco-régionale, ou par le biais des paysages ? Si tel n'est pas le cas, quelle démarche pourrait nous y aider ?

Serait-il sage de dire, *« moi je dors là et je travaille ici et point »* ? Le patrimoine minier est bien présent, quoique bien souvent en opposition au patrimoine écologique des littoraux (sauf

peut-être dans le cas de la mangrove). À défaut de s'en départir, comment faire au mieux ? Comment mieux intégrer le haut et le bas en tenant compte des perceptions et d'une plus grande mobilité des acteurs, attendu que chacun d'entre nous se déplace? Avec le patrimoine social et culturel de nos littoraux, nous nous rendons bien vite compte de l'importance de ceux-ci. La portée médiatique des littoraux a bien largement dépassé l'échelle du « pays ». Cette nouvelle opportunité, conduit-elle à l'émulation des acteurs pour leur gestion ? Préserver et valoriser semblent devenir les maîtres mots de ces dernières années. Mais dans quel but et comment ? La réponse à cette question n'est pas univoque et tient à la multiplicité des acteurs et à leurs représentations.

Le littoral, cette « entité géographique », observé avec les diverses représentations associées, délimite des territoires entre terre et eaux. C'est à travers ce filtre que nous envisagerons dorénavant cette notion. Le cadre territorial[54] sera d'autant mieux apprécié par tous les acteurs du littoral, qu'ils doivent normalement se reconnaître dans ces limites. La tâche est ardue, sachant que certains vivent quasiment le dos tourné à la mer ! De plus, d'une côte à l'autre, les réalités sont bien souvent différentes.

Comment donc appréhender la gestion des territoires littoraux ? Est-ce sous la thématique du développement durable ? C'est cette notion que nous développerons ci-après, particulièrement sous l'aspect des représentations, depuis le global vers le local et inversement. Pour conclure enfin cette partie, nous discuterons de ce vers quoi tend la gestion à l'échelle du *Territoire* et de la Province, et particulièrement celle des espaces littoraux.

54 L'utilisation des notions de « zone » et de « domaine », qui tendent à élargir le champ de la définition, doit être comprise comme une utilisation rationnelle de mots, qui évite la redondance des termes « territoires littoraux » et rien d'autre.

III-Chapitre 3 Interprétation du développement durable pour le littoral

« Je considère que le meilleur soutien public pour asseoir la citoyenneté et participer à la construction d'un Destin Commun, c'est d'être en situation de soutenir un développement durable dans le pays (…) »
(Néaoutyine, P., 2005)
« Aujourd'hui on organise notre vie avec le développement durable. La problématique du développement durable devient une contrainte ou une intelligence, je ne sais pas.[55] *»*
(Néaoutyine, P., 2008)

« Qu'est ce que le développement durable ? En quoi intéresse-t-il nos territoires littoraux en Province Nord ? Ce concept utilisé par les politiques est très largement répandu aujourd'hui et ne semble pas causer de soucis d'intégration, du moins dans les discours depuis 2004. Il *«est devenu un enjeu sociétal majeur depuis que les Nations Unies ont fait le choix de s'y engager. Il imprègne aussi bien les discours politiques que médiatiques ou associatifs. Il est inscrit dans la Constitution française. L'éducation au développement durable, (…) est désormais obligatoire depuis la rentrée 2004. »* (Jégou, A., 2007, p. 6) Dans ce cas, que retiendrons-nous de cette notion en vogue de nos jours ? Cette idée très répandue, notamment en termes de politiques économiques et environnementales, conduit à une organisation et une gestion des territoires différentes de celles que nous pouvions avoir, il a quelques décennies. Cela oblige les politiques à avoir de nouvelles orientations.

Avant tout, demandons-nous ce que recouvrent ces termes en tant que concept universel. Ce concept, à la fois malléable et fuyant, est expliqué selon différentes approches disciplinaires, par quelques auteurs[56], dont nous avons choisi de présenter certains éléments. Ensuite, puisque le « développement durable » apparaît désormais dans les discours politiques provinciaux, il sera intéressant de l'analyser dans un contexte local. Par ailleurs, revêt-il le même sens pour les pouvoirs publics, les acteurs économiques et les populations locales ?

55 Intervention du Président de la Province Nord lors des ateliers sur Ruralité et développement durable le 28 octobre 2008. Les actes sont à paraître.
56 La liste des écrits sur le développement durable est considérable tant le concept trouve sa pleine réalisation depuis quelques décennies. Nous avancerons les idées de quelques auteurs tels que Arnould, Aubertin, Boisvert, Brunel, Jégou, Mancébo, Miossec, Pech, Veyret et enfin Martini pour les aspects juridiques du développement durable en Nouvelle-Calédonie.

Enfin demandons-nous, comment nous pouvons préserver les territoires littoraux pour les générations à venir. En effet, comment pouvons-nous introduire l'idée de préservation alors que cette entité ne peut être fixe, de par sa nature mouvante entre terre, mer particulièrement, et qu'elle n'a pas un bornage identique sur toute sa longueur ? Comment préserver en tenant compte des différentes perceptions sur les territoires ? Est-ce un concept réellement fonctionnel pour ces espaces et ces populations ?

III.1 Le développement durable : un concept universel

À Stockholm en 1972 à la première conférence de l'ONU sur l'homme et son milieu, nous parlions encore d' *« écodéveloppement»*[57], ce n'est qu'en 1987 que sera avancée l'expression « *sustainable development* ». En utilisant le terme «développement durable» et non la tournure « développement soutenable », loin de nous l'idée de polémiquer sur la traduction en français du terme *« sustainable development »*. Pour cela, nous utiliserons dès à présent la notion de développement durable, tirée de l'article 2 du traité de Maastricht rédigé par la Commission des Communautés Européennes en 1992. Il est écrit que le développement durable est *«une politique et une stratégie visant à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement, et sans compromettre les ressources»* (Mancébo, F., 2006, p. 22). Avant d'être un concept aussi véhiculé à travers la planète, les idées qui l'alimentent ont d'abord évolué autour de nombreux discours et débats, dont un historique non exhaustif permettra sans doute d'apprécier la teneur pour notre étude. Le développement durable est devenu un principe récurrent en se généralisant au fil des conférences internationales. Cette notion n'a-t-elle pas finalement subi une perte de sens ? En effet, avoir tant de polysémie, permet-il à ce concept d'être fonctionnel pour les territoires et ce à diverses échelles ? Autrement, comment ce concept universel, peut-il avoir finalement une application locale ?

III.1.1 Développement durable, son sens ?

57 D'après les travaux d'Ignacy Sachs. Ce concept sera toutefois abandonné, car il sera perçu comme une critique du libéralisme économique. (Jégou, A., 2007, p. 8).

III.1.1.1 Un concept « évolutif et plastique »

Avec le Sommet de Rio en 1992, le concept énoncé de développement durable trouvera sa consécration et la notion deviendra populaire. C'est à ce Sommet de la Terre sur l'Environnement et le Développement, qu'on mettra l'accent sur l'équilibre des trois piliers (trois sphères) du développement durable : « *la conciliation de l'efficacité économique, du progrès social et de l'équilibre écologique*» (Jégou, A., 2007, p. 9). Ainsi le schéma classique suivant sur le développement durable est directement hérité de cette conférence.

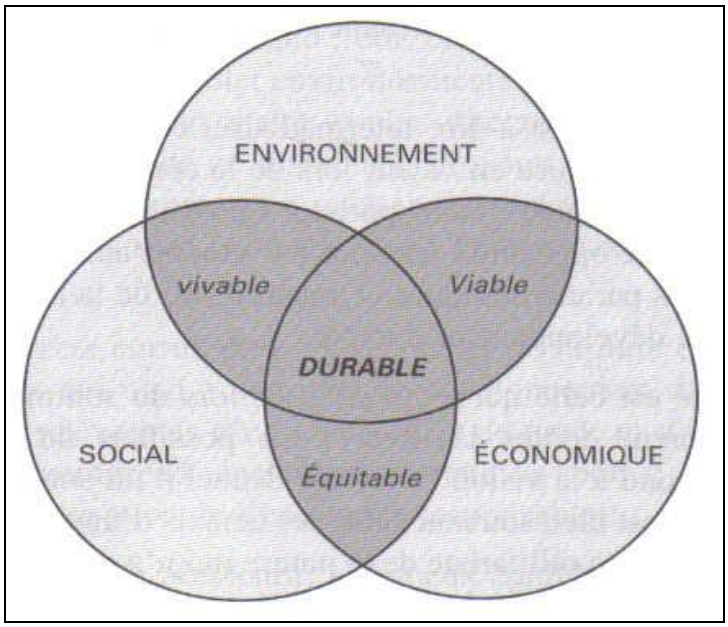

Figure n° 13 : Schéma classique des trois piliers du développement durable
Source : Jégou, A., 2007, p. 9

Nous avons toutefois constaté que *« les préoccupations du développement durable sont bien antérieures à l'apparition formelle du terme en 1987»* (Mancébo, F., 2006, p. 36). En effet le rapport « *Our Common Future*[58] » (notre avenir commun), donnait cette perspective au développement durable : celle de *« répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité*

58 Dans l'ouvrage de F. Mancébo nous pouvons lire ceci : *« Il édictait que la croissance doit être subordonnée à trois principes : le principe de précaution selon lequel il vaut mieux s'abstenir d'agir lorsque les conséquences d'une action sont difficiles à prévoir ; le principe de participation des populations aux décisions qui les affectent; la solidarité entre générations et entre territoires. L'interdépendance entre les sphères économique, sociale et environnementale est également affirmée. Mais ce rapport, rédigé à plusieurs mains, est aussi un document de consensus. Il nourrit des interprétations divergentes, voire antagonistes»* (Mancébo, F., 2006, p. 30).

des générations futures à satisfaire les leurs[59] *»* (Martini, C., 2006, p.11). Cette image d'un développement durable est apparue suite à une prise de conscience environnementale[60], à laquelle on a couplé des questions qui sont plus d'ordre économique[61]. Ce sont ces débats précurseurs, par exemple sur le développement économique et la croissance économique[62] (qui semblent identiques et qui pourtant diffèrent sur bien des arguments), qu'on a associés à l'écologie. Ces discussions sont survenues sur des terrains propices à quantité de questionnements, notamment et ce depuis longtemps, sur la croissance démographique[63] et le caractère fini de la planète. Voici d'ailleurs comment en 1991 l'UICN, le WWF et le PNUE, parlaient du développement durable : « *le fait d'améliorer les conditions d'existence des communautés humaines, tout en restant dans les limites de la capacité des écosystèmes*» (UICN, PNUE, WWF, 1991[64]).

Mais revenons plutôt à la définition du rapport Brundtland sur le développement durable, et notons également l'idée soulignée ensuite : « *Le développement durable est le développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins. »* Ce développement durable « *est affaire d'interprétation, de délibération et de jugements portés par les acteurs »* (Martini, C., 2006, p. 16). C'est donc, que les interprétations peuvent être multiples ! Consignons toutefois, qu'avec ce rapport faisant le lien entre la pauvreté, la croissance et les pollutions environnementales, on introduira les trois points clefs du développement durable : l'environnement, l'économie et le social.

Cet aspect « social » trouvera pleinement sa place lors de la Conférence de Rio en 1992. C'est en effet à ce Sommet de la Terre ou Conférence des Nations unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), que la société civile a véritablement été représentée en nombre

59 Rapport issu de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, présidée par le Premier Ministre norvégien, Mme Gro Harlem Brundtland, et publié aux éditions du Fleuve à Montréal en 1988. Ce rapport est d'ailleurs plus connu sous ce nom « *le Rapport Brundtland* ».

60 C'est dans ces décennies que les mouvements écologiques ont été les plus marquants. Citons par exemple les marches contre l'effet de serre, contre la destruction des forêts et notamment la forêt amazonienne, poumon vert de la Terre, contre les pluies acides…

61 En 1972, le rapport *Meadows* du Massachusetts Institute of Technologie intitulé *The limits of growth* (en Français Halte à la croissance) tendait à démontrer le caractère antithétique de la protection de l'environnement et du développement économique. Il est difficile d'envisager d'arrêter volontairement la croissance alors que les besoins vitaux d'une partie de l'humanité ne sont pas satisfaits. Ces travaux fortement critiqués ont toutefois permis de mener de véritables réflexions sur le sens et les modalités du développement (Martini, C., 2006).

62 En 1972 avec la « déclaration de Stockholm » on a décidé de tenir compte des questions écologiques dans les débats internationaux, entre les pays industrialisés et les pays les moins avancés. On s'est mis à dialoguer sur les liens existant entre la croissance économique et la pollution de l'indivis mondial (air, terre, eau) d'une part, et le bien-être des peuples du monde d'autre part. On a développé l'idée d'écodéveloppement (Martini, C., 2006).

63 Le club de Rome, fondé en 1968, avait développé les mêmes arguments que ceux développés par Malthus quelques siècles plus tôt (1798), mais portant sur les dangers d'une croissance économique et démographique exponentielle vis-à-vis de l'épuisement des ressources, de l'accumulation de la pollution et de la surexploitation des ressources naturelles (Martini, C., 2006)

64 In. Mézille, V., 2005. Extrait de l'ouvrage: *Sauver la planète. Stratégie pour l'avenir de la vie*, 250 p.

d'une part, et au sein des débats d'autre part. Toutefois, même si les deux textes (rapport Brundtland et traité de Maastricht) présentent une différence dans la définition, nous nous refusons *« d'arbitrer entre équité intergénérationnelle et territoriale, tout en reconnaissant que le texte "Our Common Future" met plutôt l'accent sur les générations à venir»* (Mancébo, F., 2006, p. 22).

La déclaration finale de ce Sommet de Rio énumère 27 principes, pour appliquer ce développement durable et met en place trois[65] conventions sur la biodiversité, sur le changement climatique[66] et contre la désertification. Cet *Agenda 21,* ou programme d'action pour le XXIème siècle, est ainsi constitué de 27 principes, déclinés en 2 500 recommandations. Il forme le plan d'action des Nations Unies pour le développement durable au XXI^{e} siècle. Ce sont ces principes, qui induiront par la suite dans leur application sur le terrain, bon nombre d'effet pervers.
Retenons néanmoins, que le « *1er principe met l'homme au cœur des préoccupations* » du développement durable et qu'il porte un intérêt certain à quelques groupes, qui ont un rôle à jouer, selon les principes 20 à 23, c'est-à-dire « *les femmes, les jeunes, les communautés locales, les minorités*. » Le fait de les énumérer montre dorénavant l'importance de tenir compte de ces populations, souvent délaissées dans certaines sociétés et qui ont pourtant une responsabilité, si nous voulons que le développement soit durable pour tous. Les principes 2 à 4 montrent la responsabilité pour chaque État de développer ses ressources propres, sans nuire à autrui et particulièrement en veillant au respect des générations présentes et futures, tout en introduisant complètement la protection de l'environnement au sein du développement du pays. Pour ce faire tous les pays, certes avec des moyens différents, devraient lutter contre la pauvreté, garantissant ainsi les équilibres en vue d'un développement durable (selon les principes 5 à 7). Le 10ème principe insiste sur le fait que « *le public devrait avoir une implication dans les décisions* » et même celles « *dans le cadre des mesures législatives* » (11ème principe) et c'est en cela qu'il nous intéresse.

Dix ans plus tard, en 2002, au Sommet de la Terre à Johannesburg, le concept s'élargit. On étend alors la notion de « ressource » à ressource culturelle. On insiste ainsi sur la dimension sociale, avec en quelque sorte « *l'interculturalité comme 4ème pilier du développement durable* ». Sur cette acception large, qualifiée de « *concept glouton* » par S. Brunel, viendront se greffer les idées d'« *équité territoriale, pilier social, solidarité, coopération internationale, gouvernance participative* » et la « *question éthique* » (Jégou, A., 2007, p. 11). Cette acception du développement durable, donne « *une vision utilitariste de la nature* », qui n'a comme seule

65 Dans certains ouvrages on énumère quatre conventions, avec les principes cadres sur la protection des forêts. (Martini, C., 2006, p. 17).
66 C'est de cette convention cadre sur le changement climatique que découlera le protocole de Kyoto en 1997.

raison d'être de servir l'homme, ce qui « *privilégie le sort de l'humanité sur celui de la planète*» (Jégou, A., 2007, p. 10).

Ces dernières années une ultime orientation de la notion correspond davantage à une « *obsession de la lutte contre le changement climatique* », qui tend d'ailleurs à « *assimiler le développement durable à celui-ci*» (Jégou, A., 2007, p. 11). Cette « *acception rétrécie* », guidée par la mode du moment relève d'une forte volonté politique et donne la part belle aux « *entreprises responsables* » et aux « *gestes éco-citoyens* » (Jégou, A., 2007, p. 11). La figure suivante (fig. n° 16) indique d'ailleurs l'évolution de ce concept dans le temps, ainsi que ses différentes orientations, d'où l'idée d'« *un concept évolutif et plastique* » (Jégou, A., 2007, p. 11), ou encore *malléable* et *fuyante* (Mancébo, 2006).

En Province Nord, est-ce cette dernière acception qui prévaut ? Il semblerait que cette obsession du changement climatique au niveau global, le soit moins au niveau local. Toutefois les idées de responsabilité des entreprises et de gestes éco-citoyens, commencent à pénétrer les programmes politiques, les revendications de certains groupes, notamment par le biais des grandes associations en Nouvelle-Calédonie, comme le WWF…
Plus localement, en Province Nord (fig. n°14), c'est davantage l'*acception large* qui revient dans la plupart des discours et de nos entretiens, même si la remise en cause de la responsabilité de certaines entreprises est présente, quant à la prise en compte de l'environnement tendant à se noyer dans leur volonté première de faire du profit. Notons ce qu'un homme d'une soixantaine d'années vivant à Houaïlou a dit : « *Depuis que je vis ici, j'ai vu les problèmes de pollution dégrader la baie. Mais vous croyez qu'ils s'occupent réellement de l'environnement ? Y a que l'argent qui les intéresse, le fait de remplir leur bateau de minerais. Les bassins de décantation parlons-en, ils ne les récurent même pas C'est à peine s'ils font quelque chose ! Ils distribuent un peu de billets comme ça, c'est juste pour endormir les Kanak, mais ce qu'ils donnent ce n'est pas grand-chose comparé à ce qu'ils gagnent à chaque bateau*» (entretien en Province Nord, 2002 à 2009).

Ce sont surtout des idées comme « *l'équité territoriale* », notamment lorsque les discours politiques parlent du « *rééquilibrage* » (Accords de Matignon-Oudinot), ou encore « *le pilier social* » et « *l'interculturalité* » en liaison par exemple avec le « *destin commun* », la « *communauté de destin* » (Préambule et Accord de Nouméa) entre les populations du *Territoire*, qui font l'unanimité des débats actuels tant au niveau politique, qu'économique ou social (développé au chapitre suivant).

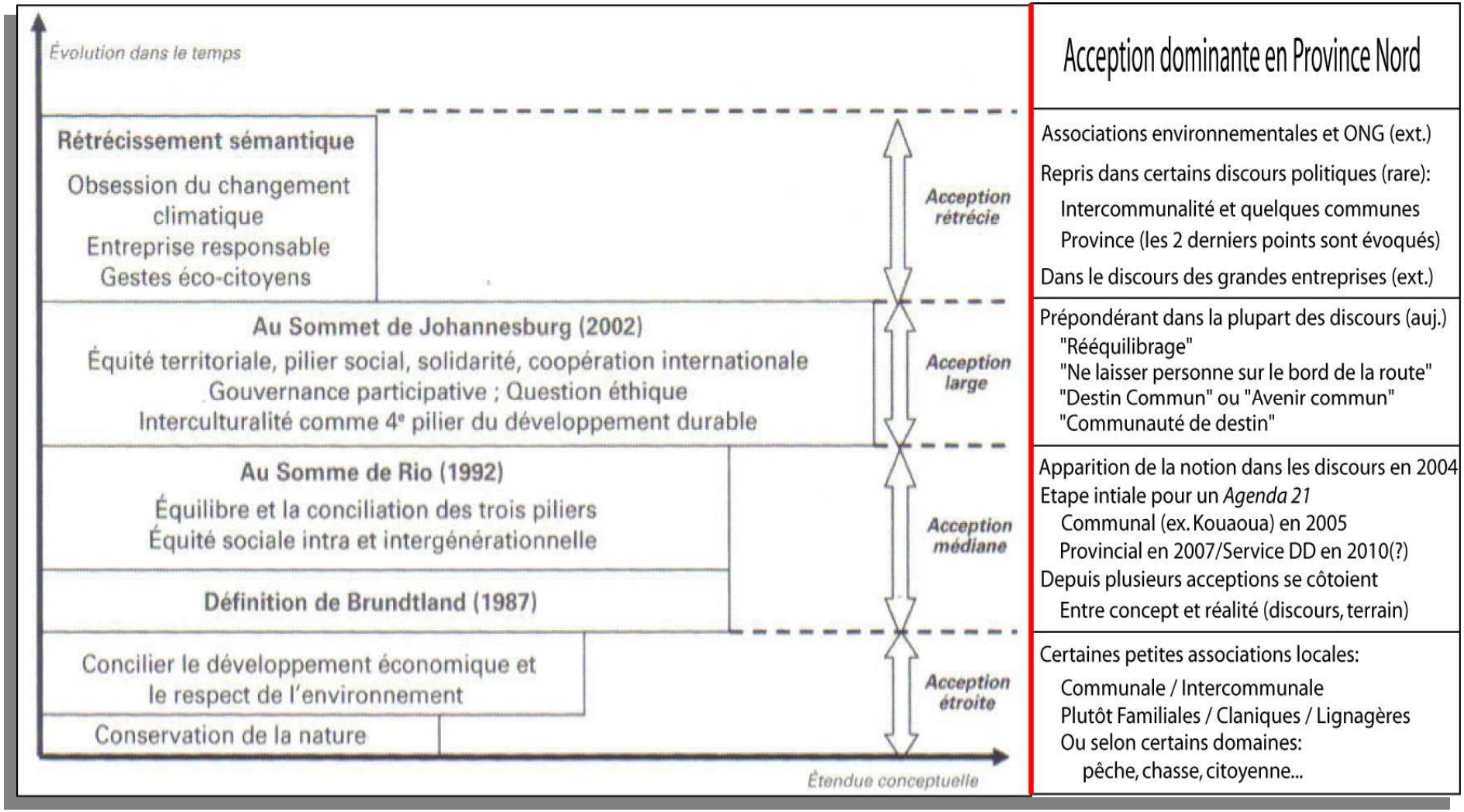

Figure n° 14 : Un concept évolutif et plastique, dans le temps et dans ses acceptions
Source : Jégou, A., 2007, p. 11 ; conception 2ème partie du schéma, Bodmer, D., 2010

III.1.1.2 Les soucis d'application du concept

Avec les Etats qui appliquaient de façon intransigeante le développement durable, nous nous sommes rendus compte du danger pour les sociétés dont les pratiques traditionnelles touchaient, en réalité, aux obligations du développement durable.
Les pays en développement ont mis en avant les thématiques des inégalités spatiales et de la pauvreté, afin de légitimer leurs écarts futurs au nom des contraintes économiques. C'est ainsi qu'ils ont demandé des aides au nom de l'équité des chances.
De plus, de multiples exemples ont démontré que ce concept tend à devenir l'instrument de certains, au service d'enjeux fort éloignés des objectifs de départ. Il faut remarquer également les dangers des politiques rigides, qui sont arrivées ensuite afin de combattre cette dérive, même si elles étaient réellement destinées à apporter des solutions avec les meilleures intentions.

Malheureusement avec les interprétations personnelles de ces textes, nous en sommes aujourd'hui souvent réduits à une forme de clientélisme florissant. Ce fut le cas trop souvent, par exemple pour les Aires Naturelles Protégées (ANP), alors que leurs vocations initiales étaient avant tout la protection des milieux et des ressources au bénéfice de tous. Ainsi les usages des populations vivant sur ces territoires se retrouvaient souvent en contradiction avec une réglementation entièrement ignorante des réalités du terrain. Que pouvons-nous en conclure ? *« Chacun vit dans une sorte d'illégalité tranquille. (…) On constate une rapide dégradation, non seulement du milieu, mais aussi du tissu social, à l'opposé des objectifs affichés de développement durable »* (Mancébo, F., 2006, p. 32). Ces quelques personnes en se saisissant du pouvoir de décision au détriment des communautés locales, détériorent ainsi le tissu social et avec lui, les territoires.

Ce qu'il faut noter dans les exemples de ces ANP, c'est qu'en général la vocation des communautés, agraires notamment, n'est pas de protéger l'environnement par simple amour de la nature, mais bien plus afin d'augmenter leurs aptitudes à accéder à des biens et des services. Elles n'hésitent pas à oublier ou à contourner la loi, afin d'arriver à leurs fins. Ce sont donc elles, qui déterminent le succès ou l'échec des investigations dans la perspective d'un développement durable, « *car elles sont les vraies structures de pouvoir local. Elles seules sont capables d'officialiser les usages, d'interpréter les règlements et de les faire respecter.* » (Mancébo, F., 2006, p. 36). Aujourd'hui d'ailleurs dans les ANP, on leur offre une place privilégiée ce qui garantit l'action collective, même si on n'hésite pas non plus à faire valoir les initiatives individuelles, dans la mesure où elles s'insèrent dans le même fonctionnement. Est-ce le cas en Province Nord ? Nous y reviendrons.

Pour ce qui est du littoral, bien commun des populations, selon la loi française, il est chargé de représentations, qui sont autant de significations, d'éléments essentiels pour les identités locales. Prenons encore l'exemple des ANP, si nous souhaitons dans le cadre d'une meilleure gestion que leurs objectifs soient atteints, c'est-à-dire garantir la durabilité des milieux et des ressources, il faudra impérativement tenir compte de ces réalités, souvent anciennes, autrement nous risquons de produire les effets inverses de ceux que nous désirions au départ.

Après les principes découlant de ce sommet de Rio et les dérives dans l'application de certains Etats, le sens du développement durable s'est fortement dilué, au fur et à mesure des conférences internationales. Les axes des travaux, découlant de ces sommets, se sont particulièrement attachés à des thématiques précises, telles que, celle sur la population au Caire en 1994, celle sur les femmes à Pékin en 1995, parmi tant d'autres. Cela rappelle surtout les trois fonctions assignées au développement durable à savoir : « *Economie, environnement, équité sociale* » (Martini, C., 2006, p. 17). Cette dernière différencie le développement durable du « *principe d'intégration* », qui inclut *« une part de protection de l'environnement dans les politiques sectorielles de développement économique : il apparaît de ce point de vue comme une technique de mise en œuvre d'une politique globale, et non comme un principe ou même un objectif*» (Martini, C., 2006, p. 17, 18).

Que retenir en conclusion de ce bref historique ? Spécialement que le développement durable s'articule autour de trois aspects : le social, l'économique et l'environnement. Mettre en œuvre constamment des politiques admises pour le développement durable, peut avoir les effets inverses de ceux désirés initialement, principalement lorsqu'elles touchent au tissu social. De plus, de nombreux conflits d'intérêts interviennent, quand nous voulons mettre en place le développement durable, essentiellement lorsque l'application des principes généraux devient systématique. En effet, elles peuvent devenir l'instrument de groupes dont les enjeux sont détournés des points de départ. D'où l'importance pour les politiques locales de ne pas tomber dans ces travers. Mais comment doivent-elles s'y prendre ? Que dire de l'adage : *« Penser globalement, agir localement ?*

III.1.2 Le développement durable et son application locale

Avec le phénomène de « mondialisation » et l'intégration rapide des marchés, la plus grande mobilité des capitaux et l'augmentation des investissements dans le monde, les inégalités entre les régions et principalement entre les espaces locaux s'accroissent. Aussi certains pays, certaines localités se retrouvent en plus grande difficulté que d'autres. Les pays en développement ont ainsi davantage de mal à gérer durablement leurs ressources et leurs milieux.

Nous pouvons rappeler peut-être que l'une des difficultés majeures est le clientélisme, voire l'ignorance des populations sur ces questions, le manque au niveau des compétences locales et des ressources…Dans ce cas pouvons-nous introduire l'idée des inégalités afin de justifier les écarts au développement durable ? Dans tout les cas le développement durable, qui est un concept mondial, doit avoir une application locale.

Mais cette application est divergente selon les acteurs. La lecture des trois piliers de ce développement durable ne mène que rarement, ou pour ainsi dire jamais, à l'équilibre entre ces sphères, d'où toute la difficulté d'application de ce concept global au niveau local. Il y aura toujours la prédominance d'une « sphère » sur une autre, et dans ce cas peut-on encore réellement admettre, que ces trois piliers (fig. n°15) ont une géométrie parfaite ? En effet, « *certains privilégient le pilier économique avec la nécessité de la continuité de la croissance ; d'autres privilégient le pilier environnemental en soulignant l'urgence de préserver les écosystèmes fragiles ; d'autres encore préfèrent le pilier social et revendiquent l'urgence de la lutte contre la misère* » (Jégou, A., 2007, p. 11).
Le tiraillement d'un bord et de l'autre, le déséquilibre de ce *trépied*, auquel nous ajoutons depuis le Sommet de Johannesburg « *le culturel et même la gouvernance participative* » (Jégou, A., 2007, p. 12), donneraient à voir « *la fleur du développement durable* » (fig. n° 15). Sous cet aspect nous sommes plus proches de la réalité, quant à l'application locale du concept (du moins davantage dans le discours pour la gouvernance participative que dans la réalité fonctionnelle).

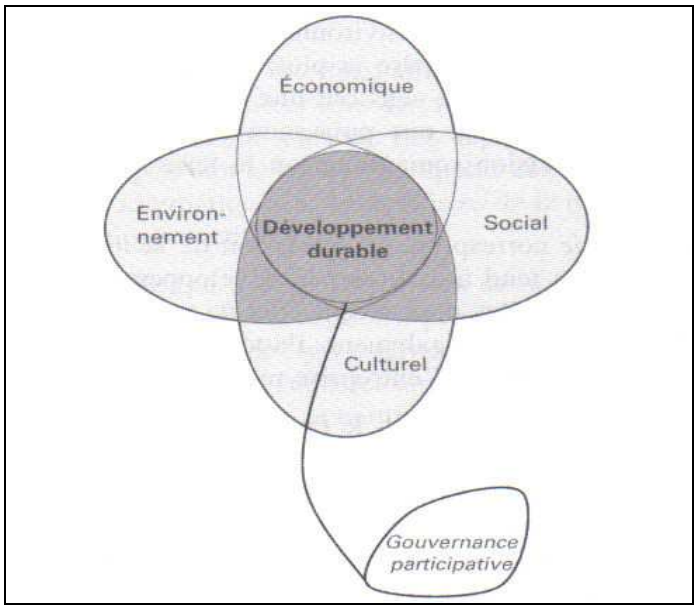

Figure n° 15 : La fleur du développement durable
Source : Jégou, A., 2007, p. 12

« Le développement durable découpé en 3 sphères, c'est davantage une vision occidentale. On y ajoute le culturel car ça dénote notre malaise là dedans, pour d'autres sociétés qui n'ont

pas les mêmes systèmes de valeurs que nous »[67] (Hubert, B., 2008). Nos territoires littoraux n'échappent guère à cela. En effet, pour les politiques de la Province Nord, ainsi que pour les entreprises[68], la sphère prépondérante répondra à des objectifs principalement économiques, qui engloberont le social et l'environnemental (schéma B, fig. n° 16).

Quant aux populations locales (schéma A, fig. n°16), subdivisées en associations, en communautés, en individualité, en minorité, en genre…, la sphère prépondérante pourra être environnementale, notamment s'il s'agit d'associations de défense de la nature (WWF, Corail vivant, Biosphère…), ou encore si cela répond à des soucis environnementaux à un moment donné dans l'évolution des territoires (à l'exemple de Houaïlou et l'association *Mee Rhaari*, de Koumac et l'association *CODEK* sur le centre minier de Tiébaghi…). Une autre sphère pourra tout aussi bien prédominer, celle du social, avec une primauté des aspects culturels, notamment pour certains groupes (Kanak, habitants et travailleurs des territoires miniers, habitants des îles, selon les genres…). Aujourd'hui avec l'individualisme économique cela tend à changer.

Quoiqu'il en soit, malgré toutes ces orientations, ces tensions vers tel ou tel pilier, l'application locale du développement durable pourra être envisageable, mais devra répondre, selon Mancébo à plusieurs étapes dans sa mise en place. Il décline *« en quatre temps les étapes de mise en œuvre d'un agenda 21 local (…) : information-sensibilisation ; diagnostic-état des lieux ; définition d'un plan d'action avec l'ensemble des acteurs ; mise en œuvre d'outils et de processus d'évaluation»* (Mancébo, F., 2006, p. 52). Nous exposons ces quatre étapes succinctement ci-après, afin de comprendre plus loin la mise en place de projets provinciaux d'envergure sur les territoires littoraux (Usine du Nord, Inscription du Récif au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et mise en place de ses plans de gestion).

Notons que la Province Nord souhaite s'investir dans le sens du développement durable par la mise en place d'un Agenda 21 local. D'ailleurs, elle a depuis peu (2007/2008) une chargée de mission de cet agenda, rattachée auprès des services de la Direction du développement économique et de l'environnement (DDE-E). L'institution considère cela comme un outil afin de favoriser le développement durable. Nous ne sommes ainsi qu'aux balbutiements[69] de cette mise en place et déjà l'approche paraît bien complexe (LNC. 25/09/2008).

---

67 Extrait des ateliers sur la « Ruralité et le Développement Durable en Nouvelle-Calédonie » organisé du 27 au 30 octobre 2008 par la Province Nord, l'IAC et l'UNC. Les actes seront réalisés ultérieurement.

68 Pour les firmes multinationales, elles ont davantage pris en compte les autres piliers du développement durable souvent après avoir subi des pressions dans d'autres pays et après avoir développé une certaine politique d'entreprise, mais il n'empêche que leur but premier est surtout de faire du profit. Ensuite pour les plus petites entreprises, cette prise en compte sera aléatoire, tout dépendra de l'implication de celles-ci au niveau local.

69 Les diverses réunions, coupures de presses et autres interventions, montrent que nous n'en sommes qu'aux deux premières étapes en simultané ou imbriqué. Et déjà cela paraît bien complexe ou abstrait pour les acteurs et les populations en général, qui ne semblent que peu concernées par cela. Les extraits de presse que nous utilisons dans ce travail sont sur le site Internet des *Nouvelles Calédoniennes* www.lnc.nc

Schéma construit selon les mêmes principes qu'Anne Jégou :

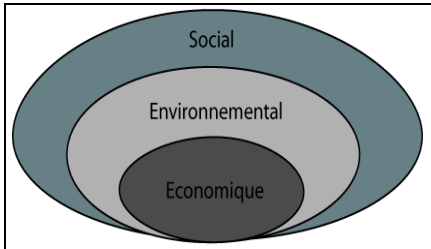

Autrefois société calédonienne :
(Encore actuelle chez certains)
Kanak valeurs communautaires
Caldoche valeurs familiales
Les objectifs sociaux prédominent

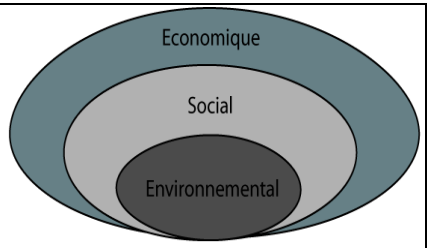

Aujourd'hui société calédonienne :
Individualisme qui prévaut chez certains
Passe au dessus des règles coutumières
Passe au dessus de l'importance familiale
Les objectifs économiques prédominent

Schéma A : Prépondérance d'une des sphères selon l'époque

Chez les Kanak l'importance est accordée au social (avec le culturel) et à l'environnemental, puis à l'économique. Cette vision permettait l'harmonie lorsque les valeurs communautaires prévalaient. Chez les Caldoches les valeurs accordées à la famille permettaient au social de passer au dessus des deux autres sphères qui s'équilibraient ensuite à peu près selon les territoires et les familles.

Aujourd'hui dans la société calédonienne, la primauté économique, l'individualisme de quelques uns ne permettent plus cette relative stabilité entre les sphères. Le social et l'environnemental, selon les acteurs et les lieux, auront bien souvent un rôle secondaire pour quelques uns.

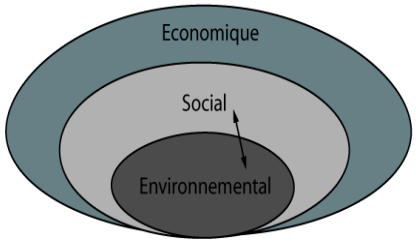

Aujourd'hui chez les décideurs
et les acteurs économiques :
Les objectifs économiques prévalent
L'environnemental tend à passer dans
certains territoires devant le social

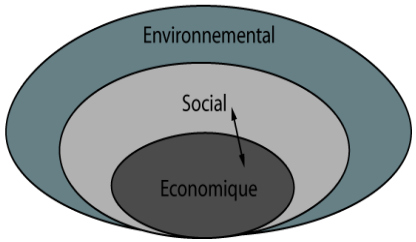

Aujourd'hui le développement durable
(prévisions climatiques alarmistes) :
les objectifs environnementaux prévalent
L'économique tend à passer dans certains
territoires devant le social

Schéma B : Prépondérance d'une des sphères selon les acteurs

Chez les décideurs et acteurs économiques la sphère économique prévaut, viennent ensuite celles du social et de l'environnemental. Ces dernières étant mouvantes, selon les priorités.

Aujourd'hui avec les craintes environnementales, la « sphère » environnementale prime même davantage sur le social, ce qui permet encore moins l'harmonisation des hommes entre eux et avec la nature, comme souhaité dans le rapport Brundtland.

Figure n° 16 : Prédominance d'une sphère sur les autres
Source : Jégou, A., 2007, réalisation Bodmer, D., 2009

III.1.2.1 Première étape : Information et sensibilisation

Dans cette première phase, la collectivité exprime clairement son désir de faire une « gestion intégrée » de son territoire et de ses environs. On tiendra alors compte des espaces viabilisés et de ceux qui les environnent afin que le tout soit cohérent. Pour ce faire, la population doit être impliquée le plus possible, que se soit au niveau des habitants ou au niveau des usagers des territoires, comme par exemple des pêcheurs professionnels ou non, d'autres travailleurs, des entreprises, des agriculteurs, des associations… Dès cet instant, il est possible de se regrouper pour créer les bases de collaborations futures, immédiates ou lointaines. Ce sont les pouvoirs locaux qui peuvent, sur ce plan, permettre des axes de collaboration entre les divers interlocuteurs.

III.1.2.2 Deuxième étape : Diagnostic et état des lieux

À cette étape, il faut dégager clairement les problèmes et les objectifs concrets auxquels on veut aboutir à long et à court terme. Dans cette deuxième phase les querelles sont nombreuses du fait de la multitude d'opinions, les termes utilisés sont souvent mal compris où plutôt compris de manières différentes par les diverses parties en présence. Les débats sont de ce fait délicats à conduire et entraînent progressivement les parties à se structurer en groupes de pression, lorsque se mettent en place les *« Plans de Développement Durable (PDD) »*. Pour F. Mancébo : *« Il importe donc de se garder de deux écueils à cette étape de la procédure : le travail d'expertise imposé en amont de la discussion qui fait l'unanimité contre lui ; l'approche privilégiant l'expression subjective, royaume de la rumeur et des groupes de pression»* (Mancébo, F., 2006, p. 51).

Après avoir dégagés ces problèmes, il conviendra de les hiérarchiser et d'en ajuster les grands objectifs à atteindre, conformément à plusieurs critères : les effets et leurs conséquences induites, les coûts afin de les éviter…Cela dégagera des sous objectifs et leur mise en œuvre au travers de programmes ayant chacun des projets spécifiques avec des outils législatifs et réglementaires.

III.1.2.3 Troisième étape : Définition d'un plan d'action avec l'ensemble des acteurs

C'est lors de cette troisième étape, que ces projets prennent forme à l'intérieur de plans d'actions. Il est indispensable à ce stade de consulter l'ensemble des acteurs, mais également et surtout l'ensemble du public par sensibilisation dans les lieux publics, en faisant des réunions, en distribuant des tracts, en ayant des entretiens…

Les programmes ainsi développés, pourront se créer des axes de coopération avec d'autres pouvoirs locaux.

III.1.2.4 Quatrième étape : Mise en œuvre d'outils et de processus d'évaluation

Une fois le plan défini, il conviendra donc de le mettre en place non pas de façon rigide, mais en l'évaluant continuellement. Ce processus d'évaluation devra permettre d'apporter des changements éventuels en fonction de l'évolution de l'environnement, des résultats, voire des problèmes consécutifs à des dysfonctionnements, etc.

Ces quatre étapes posées, nous comprenons toutes les difficultés de la mise en place d'un Agenda 21 local. Il faudra ainsi tenir compte des échelles spatio-temporelles, entre d'une part le court terme et le long terme, et d'autre part les préoccupations locales et celles, qui sont plutôt globales. Par exemple, disons que toute stratégie visant le long terme aura inévitablement des actions à court terme.

Les principes de l'Agenda 21 étant mal définis, toute interprétation hasardeuse entraînera plusieurs obstacles. Aussi, il faudra réellement faire des analyses croisées de toutes les interactions et interrelations existant entre les espaces, les acteurs, les ressources et les contraintes. Cette approche du développement durable au niveau local, disons dans une dimension plus opérationnelle, relève davantage d'une approche systémique, même si pour certains elle demeure encore globale. Il n'est pas simple de rendre compte de toutes les articulations entre les divers éléments du système, notamment avec les nombreuses communautés locales, leurs perceptions et le tissu économique. D'où un rôle davantage participatif des institutions allant au-delà de l'information et de la sensibilisation des populations et de surcroît s'inscrivant dans la durée. « *Les structures de concertation réellement actives et représentatives (…) ne sauraient apparaître uniquement lorsque des «problèmes» se posent, sauf à se réduire rapidement à des groupes de pression et de contestation, ce qui est trop souvent le cas* » (Mancébo, F., 2006, p. 53).

Au-delà du concept, *« il convient de ne pas oublier que, si l'Agenda 21 local est à la fois document stratégique de développement d'un territoire à moyen et long terme et plan d'action pour la mise en œuvre de cette stratégie, il est aussi avant tout un projet politique»* (Mancébo, F., 2006, p. 56). Cela se traduit dans les discours politiques par des termes comme : *« rééquilibrage », « développement durable », « développement global », « destin commun », « communauté de destin »*…des mots clés aux résonances tant économiques que sociales, voire culturelles, mais qui sont également et avant tout politiques, donc aucunement neutres.

Par exemple la Province Nord, en tant que pouvoir public ayant compétence pour le littoral, doit par des mesures restrictives et incitatives montrer aux acteurs économiques, principalement mais pas seulement, qu'ils ont intérêt à prendre en compte l'environnement dans leurs modes de production. Mais, nous comprenons ici toute la difficulté pour la Province Nord, comme pour nos communes également, d'inscrire une stratégie à long terme puisque les mandats électoraux sont de courte durée. Il est toutefois rassurant de remarquer que, depuis plusieurs années, la stabilité politique provinciale concourt à faire de ce développement, un développement plus durable… Mais pour qui ?

Rappelons alors qu'un Agenda 21 local ne peut donc pas être uniquement environnemental. Il doit s'intégrer à d'autres outils tels que ceux d'aménagement, d'urbanisme, etc. et tenir compte des spécificités locales liées au foncier par exemple, aux coutumes et autres, sinon il risque d'être complètement déconnecté des réalités du terrain. Les impératifs de ce concept, qui se déclinent à tous les échelons territoriaux, ont des effets importants sur l'aménagement. Mais en retour, les politiques d'aménagement agissent sur l'explication des objectifs et des moyens du développement. D'où toutes les difficultés d'application de cette notion, notamment au travers des Agendas 21 locaux. Leurs mises en œuvre sont indissociables d'une concertation entre tous les acteurs.
Avec les dérives de ces traductions locales du concept, nous comprenons l'importance du rôle des collectivités territoriales telles que la Province Nord et les communes, beaucoup plus proches du terrain et des populations *a priori*. Afin d'éviter les travers profitant à certains, la tendance sera de rigidifier les principes par une application systématique, qui en retour aura des effets destructeurs, compromettant ainsi les équilibres qu'ils étaient supposés préserver au départ. Un aspect trop réglementaire aura tendance à rendre les dispositions peu réactives aux changements de nos sociétés. Le poids des acteurs institutionnels, trop important par rapport à celui de la société civile ou des acteurs économiques, renforcera ce défaut, puisqu'ils auront notamment du mal à intégrer le fait, qu'il y aura forcément des incertitudes dans l'application du développement durable.

Nous concevons également que ces institutions peuvent elles-mêmes se détourner des objectifs initiaux, dans l'application sur leurs territoires du développement durable. Il faudra donc une constante évaluation de leurs actions. Néanmoins ne pouvons-nous pas sentir dans cette évaluation, un frein dans la mise en action des principes du développement durable ? *« Il importe de disposer d'outils permettant de réaliser des diagnostics pertinents et des indicateurs de suivi de projet. Or, ceux qui existent ne sont pas adaptés aux logiques nouvelles qu'impose le développement durable. C'est toute la question de l'évaluation qui est posée. Celle-ci reste confuse et imprécise alors que, parallèlement, les procédures se rigidifient. Ce qui accroît la difficulté à définir des territoires pertinents pour l'action »* (Mancébo, F., 2006, p. 63). Il est

certain que cette évaluation est délicate et qu'elle est liée au contexte de sa sollicitation. Des contraintes financières dépendront également les bornes du travail d'évaluation. Dans tous les cas, l'évaluation implique quantité de partenaires travaillant en étroite concertation. L'esprit de cette évaluation est d'émettre un jugement, finalement sur la valeur d'une politique et non de discourir sur tel où tel point de la réglementation[70], notamment dans le cadre de ce développement durable au niveau local.

En définitive, nous nous apercevons, spécialement dans cette approche du développement durable vers son application locale -c'est-à-dire en y intégrant un changement d'échelle du global au local- de toute la complexité à mettre en œuvre ce concept dans nos territoires ! Les compréhensions différentes, la quantité d'acteurs font sans doute de la participation de tous et plus encore de la concertation, des points essentiels dans l'application de ce développement durable au plan local. Il sera tout aussi important d'envisager cela à diverses échelles spatio-temporelles. À ce titre, voyons par l'exemple des préoccupations des populations Kanak, majoritaires dans cette Province Nord, comment elles peuvent se rapprocher ou s'éloigner des objectifs du développement durable que l'institution cherche à mettre en œuvre.

III.2 Le développement durable dans un contexte local

Rappelons que l'implication des communautés locales, selon F. Mancébo, peut faire réussir la voie du développement durable localement. Nous savons également que les préoccupations du développement durable existaient bien avant l'apparition formelle du terme en 1987. Comment concrètement cela se vérifie-t-il pour nos territoires littoraux en Province Nord ? Comment les trois, voire quatre piliers du développement durable, s'articulent-ils au niveau des perceptions et des représentations dans le monde mélanésien d'hier et d'aujourd'hui ? Y a-t-il des similitudes avec les Caldoches et les Occidentaux?
Dans un premier point, nous verrons quelles sont les imbrications entre le social et l'environnemental. Ensuite, en y associant l'économique, plus récent, nous discernerons les logiques qui se mettent en place. Enfin, nous nous interrogerons sur la place du développement durable chez les Kanak actuellement à la lumière de ces perceptions.

---

70 D'après ce même auteur dans un ouvrage de 2003 : *« les études d'impact, par exemple, ne peuvent être considérées comme des évaluations au sens strict, même si elles nourrissent un processus de décision concertée et reposent sur un diagnostic, une analyse et des recommandations. En effet, l'obligation de formuler des recommandations et de proposer, le cas échéant, des mesures compensatoires ou réductrices va à la rencontre de la pratique évaluative »* (Mancébo, F., 2003)

III.2.1 Le monde Kanak : entre social et environnement

« Terre, n'est-ce pas cela que tu veux : invisible ressusciter en nous ? » Rainer Maria Rilke (1875-1926). D'après une légende d'origine Navajo, voici quelques mots du chant de l'Esprit Terre : *« Les pensées de la terre sont mes pensées… La voix de la terre est ma voix… »* (Mc Luhan, TC., 1998, p. 18). Nous retrouvons dans les cultures du monde entier des thèmes omniprésents. Ceux de la Terre, de son Esprit sont récurrents et les cultures océaniennes n'échappent guère à ce constat. Mc Luhan explique que *« la foi en la nature essentielle de la Terre, considérée comme un être vivant régi par la loi immuable de l'esprit, perdure depuis la préhistoire »* (Mc Luhan, TC., 1998, p. 19).

« Le lien à la terre », ces mots simples qui résument cette vision, commune aux populations d'Océanie, demeurent bien souvent énigmatiques pour les *« gens du dehors »*, qui découvrent les îles et bien souvent même pour ceux qui s'y sont installés depuis des décennies. Ces deux expressions délimitent à elles seules deux territoires, celui du dedans et celui du dehors. Les personnes se retrouvant dans des valeurs communes rattachées à la terre[71] et celles qui ne sont pas dans cette logique. Ce lien ancestral empreint de sacralité, continuant de régir la vie des Kanak, mérite que nous nous arrêtions sur quelques points clefs, dont les logiques sont parallèles à celles du développement durable, du moins pour les aspects sociaux et environnementaux (sans toutefois être mentionnés comme tel). Cela veut-il dire que la « société traditionnelle Kanak» a des pratiques qui répondent aux obligations du développement durable ?

Il ne s'agit pas de ce lien à la terre que les Caldoches revendiquent également, en tant que signe identitaire, lieu où notamment leurs familles sont nées et ont évolué. C. Jost décrit cette différence de perception par les mots suivants : « *la terre étant encore pour les uns élément d'être, pour les autres, élément de mieux-être, même si dans les deux cas elle est symbole d'identité et d'appartenance, quoique tout juste centenaire pour les caldoches* » (Jost, C., *In.* Singaravélou, 1997, p. 466). Ainsi, parler, dialoguer dans le monde Kanak, c'est s'imprégner des généalogies, c'est aussi et surtout entrer dans un univers, mystique pour quelques-uns, réel pour d'autres…c'est particulièrement se lier à ce qui nous environne.

> *« Nous on vient de cet arbre », « c'est le lézard de la famille », « là on trouve l'ancêtre protégé par le grand requin blanc », « c'est de cette plante qu'on est sorti », « quand tu*

71 Rappelons qu'au chapitre 1, nous avons insisté sur le fait que la terre et la mer sont gérées de façon similaire dans les territoires Kanak. En tant que prolongement de la terre par le littoral, la mer entre tout à fait dans cette expression de « lien à la terre ».

entends le tonnerre au pied de la montagne ne t'inquiète pas, ce sont les ancêtres qui sont avec nous », ou encore *« toi tu n'as pas le droit de manger de ce poisson car il appartient à ta famille », « vous les filles vous n'avez pas le droit d'aller vous baigner à cet endroit de la rivière », « vous ne pouvez pas, les femmes, aller pêcher dans les palétuviers au lieu dit…si vous avez vos règles », « toi tu n'as pas le droit de cueillir des fleurs ou des fruits dans cet endroit, par rapport au lien que tu as avec le vieux d'ici »…*

(Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009)

Autant de formulations courantes chez les Kanak, témoignant d'un attachement particulier entre le tissu social, les usages et les pratiques, et l'environnement.

Cette terre[72] des ancêtres détermine entre autres l'organisation spatiale et fonde l'identité Kanak. Rappelons ce que Godelier disait « … *au cœur des rapports matériels de l'homme avec la nature, apparaît une part idéelle où s'exercent et se mêlent trois fonctions de la pensée : représenter, organiser et légitimer les rapports des hommes entre eux et avec la nature*» (Guiot, H., 2001, p. 19). Ainsi la terre est vue comme une « *terre refuge, terre nourricière, terre mère porteuse d'identité, terre matricielle qui se gère comme les humains, par la voie généalogique »* (De Deckker, P. ; Kuntz, L., 1998, p. 174) et tout tourne autour d'elle.

Relevons d'ailleurs certaines idées concernant les relations entre l'homme Kanak et la nature. Tjibaou[73] disait : « *nous ne sommes pas des hommes d'ailleurs. Nous sommes des hommes sortis de cette terre*» (Tjibaou, J-M., *In.* Mézille, V., 2005, p. 36). Pour Trolue[74] : « *la terre n'appartient pas à l'homme, c'est l'homme qui appartient à la terre*» (Trolue, F., 1993, *In.* Mézille, V., 2005, p. 9). De Deckker et Kuntz expliquent que « *le rapport à la terre est fondamental en Océanie insulaire : l'homme appartient à la terre et c'est par elle qu'il acquiert son identité*» (De Deckker, P. ; Kuntz, L., 1998, p. 26). Métais[75] écrit également : « *c'est la terre qui commande tout, et après viennent les arbres, et après vient le monde (les hommes). C'est la terre qui a tout créé : tout ce qui vient, vient par la terre, sort de la terre* » (Métais, H., 1988, *In.* Mézille, V., 2005, p. 36). Ce qui ressort de ces expressions, c'est que l'homme n'est appréhendé qu'au travers de cette nature, dont il n'est qu'un élément au même titre que la faune et la flore, et non le précepteur, qui impose sa vision des choses. Cette appartenance à la terre, *«c'est passer par les chemins des vieux »* (cf. glos.), des ancêtres, encore appelé *« chemins coutumiers »* (cf.

72 Lorsque nous faisons allusion à la terre dans ce contexte mélanésien, elle englobe également en plus de la matière qui la compose, les arbres, les animaux qui la touchent, les rivières et la mer qui la bordent, de même que les éléments aériens (tonnerre, éclair, pluie, vent…).

73 Leader politique du parti indépendantiste Kanak. Un des signataires des Accords de Matignon-Oudinot. Mort suite à ces Accords.

74 Kanak, homme de droit, il fait partie de cette même génération que J-M Tjibaou ayant fait leurs études en métropole. Aujourd'hui, il continue d'exercer en tant que juge en Nouvelle-Calédonie.

75 Métais, E., 1988.- *Au commencement était la terre…Réflexions sur un mythe canaque d'origine*.- PU Bordeaux, 359 p.

glos.). Cette lecture du paysage, sa compréhension est davantage culturelle et donc fortement imprégnée du tissu social. C'est dans cette optique, comme nous le verrons au sous-titre suivant, qu'il ne peut y avoir réellement de propriété foncière, au sens occidental du terme. Comment donc considérer l'environnement ? « *L'environnement est à la fois ce qui relie et ce qui constitue les hommes, comme expressions multiples d'un ensemble cosmologique qui les dépasse* » (Mézille, V., 2005, p. 36).

Le noyau du monde Kanak tourne autour de trois objets complètement imbriqués : nature (la terre/mère et les éléments qui la composent), esprit (l'ancêtre et la part de sacralité qui imprègne fortement l'univers Kanak) et homme (ce qu'il apporte en retour à cette nature dont il est issu). Le monde des esprits, de l'ancêtre fondateur du clan (cf. glos.) souvent, se lit pareillement au travers de la nature qui nous environne, dans le tonnerre qui gronde au fond des vallées, dans le requin, dans la chouette, dans le banian, dans le rocher sur la montagne… Autant de liens avec cette nature, qu'on identifie en Nouvelle-Calédonie sous l'appellation « totem » (cf. glos.). Des rapports quasi fusionnels s'instaurent depuis des générations entre les clans et leurs ancêtres, devenus esprits et représentés de façon visible au travers du totem.
« *Si vous êtes descendant du requin, vous avez la protection du requin* » (Tjibaou, J-M., *In*. Mézille, V., 2005, p. 37). Ce totem protecteur du clan, capable de sanctionner également par des pouvoirs magiques, est à la fois aimé, respecté et redouté. Voici comment un des premiers missionnaires protestants avait analysé cette relation : « *Presque chaque clan fait remonter son origine à un arbre ou à un fruit dont il est issu. L'arbre apparaît souvent comme l'enveloppe où gisait emprisonnée l'existence latente de l'ancêtre. On l'exalte* (le totem) *pour faire prospérer les cultures, on recherche sa bienveillance pour garder aux enfants la santé»* (Leenhardt, M., 1932, *In.* Mézille, V., 2005, p. 37).

Dans le monde Kanak, nous comprenons que *« le rapport à l'environnement est socialement construit et le mode de vie, la façon de fonctionner, de penser, sont une réponse culturelle à l'environnement »* (Mézille, V., 2005, p. 35). Cela implique forcément des perturbations dans l'ordre culturel, dès l'instant où nous dérangeons la nature. Contrairement à la vision occidentale, il n'y a pour ainsi dire pas de trait d'union ou de séparation, entre l'homme et l'environnement. Cela rejoint paradoxalement, l'essence même du concept de développement durable (des Occidentaux), en tout cas du moins ce lien entre le social et l'environnement, qu'on souhaiterait voir le plus proche possible. Cette valeur intrinsèque, qui fait que l'homme appartient à la terre, donne à cette dernière un plein droit dans l'inaliénabilité, que la vision occidentale, plus empreinte à faire d'elle un instrument de profit, a sans aucun doute du mal à concevoir.

Cette conception idéalisée de l'environnement et du social dans les sociétés insulaires du Pacifique apparaît aujourd'hui comme une sorte de protection, vis-à-vis de la mondialisation et de cette uniformisation de la culture, calquée sur les grandes puissances. C'est dire avec force

que notre culture a de la valeur et que nous voulons la conserver ! Autrement dit, que *« notre terre a de la valeur, car c'est notre identité et nous voulons la garder comme ça »* (la préserver) ! (Entretien en Province Nord, 2002 à 2009) Mais, « *la terre des ancêtres est toujours idéalisée : havre d'harmonie écologique et de générosité dispendieuse que les communautés passées n'ont pas dû quitter* ». En réalité, « *cette imagerie fait fi des réalités mouvementées qu'ont connues ces sociétés*» (De Deckker, P. ; Kuntz, L., 1998, p. 174). Effectivement des rivalités internes aux généalogies, des guerres entre clans, le poids démographique, le climat et plus tard la colonisation…ont bouleversé ces territoires, ce qui fait qu'en réalité ces sociétés se déplaçaient plus souvent qu'on voudrait s'en persuader. À ces déplacements étaient liées des perturbations.

Il fallait donc bien avoir de nouveaux repères dans l'espace et ainsi se construire de nouveaux territoires chargés de sens, au regard de l'environnement et de l'ancêtre fondateur des clans en présence. « *Sur la nouvelle terre d'élection, les systèmes de gestion du foncier ont été adaptés aux nouvelles conditions d'existence, sans par ailleurs toujours épargner un environnement parfois très différent du précédent* » (De Deckker, P. ; Kuntz, L., 1998, pp. 174, 175) à l'exemple de *Rapa nui* où les systèmes agraires ont conduit aux déboisements excessifs des îles. Aujourd'hui, par le classement des *Moai* au patrimoine mondial de l'humanité, l'île de Pâques semble retrouver au fur et à mesure quelques équilibres.
Un autre exemple concerne les populations des tribus des bords de mer de la Papouasie Nouvelle-Guinée, poussées vers l'intérieur des terres et les hauts plateaux. Leurs techniques horticoles itinérantes sur brûlis, qui permettaient d'enrichir les territoires littoraux, ont complètement appauvri la couverture végétale des versants de l'intérieur, détruisant notamment l'humus.

Occultés également trop souvent au profit de cette conception magnifiée, ce sont tous les jeux et enjeux de pouvoir. « *Manipulée dans ses réalités écologiques pour satisfaire aux besoins alimentaires, la terre fait également l'objet d'appropriations pour satisfaire des désirs de pouvoir.* » (De Deckker, P. ; Kuntz, L., 1998, p. 176). Cela se vérifie particulièrement aujourd'hui par le biais du volet économique. La question qui se pose aujourd'hui, au regard d'une économie de marché de plus en plus mondialisée, est celle-ci : ce rapport, ce lien fort, entre le social et l'environnement, que devient-il finalement dès lors que nous y ajoutons, l'économique ? En effet, ce troisième pilier du développement durable, qui a fait son entrée dans le monde Kanak avec l'arrivée des Occidentaux, a-t-il modifié la donne ?

III.2.2 Le monde kanak : entre environnement et économie

« Ce mouvement d'empathie envers la Terre pour Mc Luhan, *prend le pas sur la volonté d'exploitation. »* Il dit encore :

> *« Pour tous ces peuples, la Terre est la gardienne de leur histoire, le sanctuaire des ossements de leurs ancêtres. Elle est la source de leur spiritualité, de leur savoir, de leur imagination, de leur langue et de leurs traditions. Elle les guide, les nourrit, les soigne, les rassure et les réjouit. C'est d'elle que vient leur libération ; elle est leur mère. Elle est adorée ; elle est chérie. Par-dessus tout elle est tenue en grand respect. Ces sociétés cultivent et proclament comme une vérité indispensable l'idée que le sol et l'âme partagent la même nature. »*
>
> (Mc Luhan, TC., 1998, pp. 19, 20)

Avec cette réalité économique, demandons-nous : finalement le monde Kanak (et Caldoche) est-il « *pris dans le grand concasseur de la modernité* » ? (Chesneaux, J., 1981, pp. 20, 21[76]). Ou bien : *« comment peut-on (les Kanak) trouver une place dans le monde industriel sans y laisser son âme ? »* (Tjibaou, J-M., *In.* Mézille, V., 2005, p. 9). L'âme étant très proche en définitive de l'environnement dans le monde mélanésien, c'est sans doute dans ce sens que J-M Tjibaou s'est exprimé. Car le fait d'entrer dans cette nouvelle façon de concevoir la vie, avec une introduction progressive d'usages économiques nouveaux de cette terre (liés à l'argent), ne détruit-elle pas ce rapport étroit entre l'environnement et le tissu social, « *ce lien à la terre* » ? Quelle représentation avons-nous désormais dans ce monde Kanak, de l'environnement et de l'économique ?

« *La terre n'appartient pas à l'homme, elle ne peut être objet de propriété au sens occidental du terme, seuls des droits d'occupation, d'exploitation ou, encore, de passage s'y exercent »* (De Deckker, P. ; Kuntz, L., 1998, p. 26). En effet, la terre est en quelque sorte distribuée entre les clans, selon l'organisation sociale et le rapport à la chefferie (fig. n° 4). « *Le lien avec la terre, au travers du nom donné à la naissance, définit le statut social et le statut foncier de chacun, c'est-à-dire sa capacité à devenir un acteur économique*[77] » (Guiart, J., 1995, *In.* De Deckker, P. ; Kuntz, L., 1998, p. 27). Les auteurs soulignent ici les « *incidences sociales, culturelles et économiques de cette fusion de la terre et de l'identité*» (De Deckker, P. ; Kuntz, L., 1998, p. 27). Personne ne bénéficie de titre de propriété, d'où pour certains un frein au développement. Il est vrai qu'il faut bénéficier d'un titre de propriété pour monter un quelconque projet, pour avoir des subventions, les financements bancaires, qui veulent forcément des garanties…

> « *L'indivision foncière pose un frein réel à la réalisation durable et effective de projets de développement, que ce soit en matière touristique ou hôtelière, dans le domaine minier ou agricole, bien souvent parce que les enjeux politiques, juridiques et économiques sont*

76 Chesneaux, J., sept. 1981, *Peuples de Mélanésie face au modernisme. L'arme de la coutume contre les intempérances du progrès, Le Monde Diplomatique,* In Mézille, V., 2005, p. 16.
77 Jean Guiart, *Les Mélanésiens devant l'économie de marché,* Nouméa, 1995, p. 11.

nombreux et que l'identification des parties prenantes ainsi que leurs compétences demeurent incertaines. »

(De Deckker, P. ; Kuntz, L., 1998, p. 174)

Une solution est réelle, mais peut être contraignante pour certains, c'est ce qui est décrit dans le document suivant, en tenant compte des investisseurs potentiels et des Kanak eux-mêmes :

Le caractère collectif et sacré de la terre canaque entraîne pour conséquence son inaliénabilité, ce qui pose problèmes à deux titres :
1 Pour les investisseurs : la nécessité d'un palabre avec l'accord de tous les membres du clan et la condition sine qua non que les salariés devront être embauchés en priorité dans le clan concerné.
2 Pour les membres du clan eux-mêmes, lorsqu'ils veulent obtenir un permis de construire, un prêt bancaire, la délibération 28 octobre 1970 prise après avis des autorités coutumières, prévoit :

(1) Pour la constitution de lots individuels en vue de la construction - La demande est soumise à autorisation préalable des autorités coutumières pour l'affectation de la terre avec palabres authentifiées par procès-verbal du syndic (gendarmerie).
(2) L'affectation d'un lot à celui qui veut construire est soumise à la même procédure - Le procès-verbal du syndic est signé par le président du Conseil des Anciens ou par le Chef de tribu et doit ensuite être enregistré auprès des services de l'enregistrement et constitue un titre de possession permanente.
(3) Modalités d'emprunt et de remboursement (crédit)

À défaut de sûretés réelles (hypothèques), la banque dispose d'une sûreté personnelle sur un ou deux membres du clan (cautions) auquel appartient l'emprunteur.
Autorisation par le chef du clan ou du sous clan.
Agrément des cautions.
La caution codébitrice appartient nécessairement au même clan que celui de l'emprunteur, de surcroît en cas de défaillance de l'emprunteur, la caution pourra se voir attribuer le lot et la construction qui y est édifiée.

Figure n° 17 : L'inaliénabilité des terres coutumières face au développement économique
Source : Gire, H., 2000, pp. 753-754

Ce même développement économique est considéré comme extérieur à la conception mélanésienne du déroulement de la vie sur cette terre. En effet, ce qui ressort de la plupart des entretiens en Province Nord, ce sont que « *les blancs, ils pensent toujours qu'on est moins bien qu'eux parce qu'économiquement parlant on n'a pas les mêmes choses, une télé, une grosse voiture, une maison en ciment… mais une vie riche ne se lit pas forcément autour de ce qu'on possède comme choses matérielles. Pour moi, on est riche si on a des enfants en bonne santé, des ignames ou taros a échanger tout comme les paroles d'ailleurs, par la coutume. Voila ce qui est important, non ? »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009).

Une femme ajoute : « *Ils veulent toujours plus de terres pour les mines, les sous… et après à nous qu'est ce qui nous reste ? Des rivières pleines de boues, des disputes entre les membres des clans, parce qu'un est pour la mine, parce qu'il a besoin de sous pour ses enfants à l'école et que l'autre est contre, parce qu'à la pêche, il ne trouve plus rien à cause des changements dans*

la baie. On dit toujours qu'il faut développer le pays, c'est çà le développement ? Nous désunir pour un bout de terre qu'on transforme en argent ! » (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009)

Au-delà du fait que le développement économique est extérieur, la société de consommation actuelle a tout de même transformé la donne (fig. n°17). Voici comment le développement est entré dans la sphère du social et au delà de l'environnement, du monde Kanak : l'argent et le fait de travailler pour en avoir, sont dorénavant obligatoires, tellement les habitudes alimentaires et de consommation ont changé. Les masses monétaires injectées pour l'enseignement, la santé, les équipements, etc., notamment depuis la provincialisation, n'ont fait qu'accroître cette dépendance.

J-B. Herrenschmidt a fait cette même observation sur l'île de Lifou, en parlant de « *l'émergence d'une « société d'ultra-consommation »,* qui résulte de la combinaison de deux facteurs : « *d'un côté, l'injection d'une masse monétaire considérable et largement redistribuée, de l'autre, un rapport culturel aux choses matérielles souvent détaché de toute considération de valeur : ainsi l'on jette une voiture*[78] *comme l'on jette une canette vide.* » (Herrenschmidt, J-B., 2004, pp. 525, 526). Il a montré le caractère éphémère de cette consommation moderne, parce qu'en effet un achat, peu importe son coût, n'est pas vu comme un investissement, ayant donc une valeur à long terme, mais plus comme un produit « *culturellement et socialement consommé*» par l'ensemble des groupes (Herrenschmidt, J-B., 2004, p. 527). En Province Nord ce fait est tout de même moins exacerbé (sauf pour quelques-uns).

Nous nous retrouvons ainsi face à plusieurs considérations en rapport avec l'économique dans une même société. Premièrement ceux qui voient cela comme un problème majeur, détruisant ce *lien à la terre* et conduisant à la discorde au sein même du tissu social. Ensuite, il y a ceux qui considèrent cela comme une obligation, afin de répondre à la société actuelle, tout en essayant tout de même de préserver leur lien à ce qui les environne. Pour certains, cela se fait encore mieux qu'auparavant, parce qu'ils connaissent finalement la valeur de l'argent associé au travail.

78 Voici ce qu'il a observé : « Tout comme dans les sociétés occidentales et calédoniennes, la voiture est une source de prestige social. Son achat suscite généralement le commentaire-type : « T'as vu ? Untel a sorti une (marque+ modèle+ couleur) ». Mais à la différence de la société occidentale, la voiture dans les îles n'est pas l'instrument direct d'une affirmation individualiste, ni l'objet d'un entretien particulier. La voiture est un moyen important d'échanges de services, elle est un objet de partage, elle sert aux déplacements collectifs des personnes et des biens liés aux cérémonies coutumières et offre l'occasion de faire la fête en petit comité : c'est cela qui grandit son propriétaire. Lorsque quelques-uns partent « faire la fête » et « circulent » ensemble à travers l'île, la voiture devient un lieu social de partage permettant de sceller les alliances ou de réaffirmer des liens de solidarité entre les personnes qui embarquent, une sorte de « lieu mobile », un peu comme une case sur roue où chacun occupe une place socialement hiérarchisée dont la place d'honneur est celle du « chef de bord », le passager avant. Dans de nombreux cas, il ne faut que quelques semaines pour que les premières bosses apparaissent et quelques mois pour que la voiture soit accidentée. Les remboursements *d'emprunts, eux, se poursuivent, ce qui n'est pas forcément vécu comme un problème puisque l'objet a bien été culturellement et socialement consommé. »* (Herrenschmidt, J-B., 2004, p. 527).

L'identité ne se nourrit-elle pas de l'extérieur « *pour mieux préciser ses repères* » ? (De Deckker, P. ; Kuntz, L., 1998, p. 35)

Enfin, il y en a d'autres pour qui cet aspect économique a, pour ainsi dire, surpassé les aspects environnementaux et au-delà les aspects sociaux qui y sont imbriqués. Un technicien de la Province des Îles dit de l'évolution de la population qu'il y a *« plus de migration vers la ville de Nouméa, un changement dans la société de consommation »*, et de ce fait nous assistons à *« une dévalorisation du lien de l'homme à la terre. Les vieux poussent les jeunes à aller travailler à Nouméa. Les jeunes font ainsi moins de travail agricole*[79]*»* (Wayaridri, R., 2008). Le fait de délaisser ce travail agricole, ainsi que d'autres aspects liés aux travaux coutumiers, contribue encore davantage à cette dépréciation. Cette « déliaison » réelle avec la terre et la culture Kanak dans un territoire donné, conduit à ce changement social dans la société. Ce fait est visible tant aux Îles Loyautés, que sur la Grande Terre, entre *la brousse* et la ville. C'est malheureusement cette distinction qui est à la source des conflits fonciers, c'est-à-dire lorsque la sphère économique domine la sphère environnementale (selon la conception Kanak de l'environnement), mais pas seulement…

Cette phrase extraite d'un poème d'une femme de lettre et leader politique kanak, résume cette opposition de conception : « *pour les uns la terre, pour les autres rien qu'un caillou vert*» (Gorodé, D., *In.* Mézille, V., 2005, p. 16). Le « *caillou vert »*, en référence au nickel, véritable champ magnétique des grandes puissances industrielles de la planète, donne une valeur davantage économique à cette terre et donc une relation autre, empreinte pour quelques-uns d'ambition individuelle tant chez les Kanak que chez les Caldoches. « *Pour les uns, il s'agit de développement, de croissance économique, d'emplois, alors que pour les autres, cela représente la perte des traditions, la destruction de l'environnement naturel*[80] » (Mézille, V., 2005, p. 16), ajoutant du lien social et familial pour les Caldoches. Ces mutations engendrent encore aujourd'hui, des situations conflictuelles entre les clans eux-mêmes et au delà avec les personnes où les entreprises extérieures. Plus les projets économiques sont importants et plus il semble que les conflits liés au foncier soient violents. « *Lorsque la valeur identitaire attachée au foncier se double d'un enjeu monétaire important, les subterfuges utilisés afin de faire valoir des droits fonciers peuvent parfois se teinter de connotations ségrégationnistes, aux fondements de type eugéniste* » (De Deckker, P. ; Kuntz, L., 1998, p. 177). Mais la source des conflits n'est-elle réellement qu'économique ?

---

79 Extrait des ateliers sur la « Ruralité et le Développement Durable en Nouvelle-Calédonie » organisé du 27 au 30 octobre 2008 par la Province Nord, l'IAC et l'UNC. Les actes seront réalisés ultérieurement.

80 Cette phrase est extraite de l'étude menée par Mézille concernant les populations mélanésiennes de Yaté, devant le défi de concilier tradition et développement économique, au travers de la grande usine du Sud à *Goro* installée sur les terres de cette aire coutumière.

Nous avons dit qu'il y a forcément des perturbations dans l'ordre culturel, dès l'instant où nous dérangeons la nature. L'homme en effet appartient à la terre, mais aujourd'hui nous pouvons ajouter, en plus de tous les attributs associés à cette entité, qu'elle est également terre économique. Ce nouveau rapport transforme les territoires coutumiers, parce qu'ainsi les représentations de l'espace ont changé chez les Mélanésiens, car ils ont dû s'adapter à de nouvelles conditions, qui ont d'ailleurs transformé les pratiques territoriales. Ce sont ces mutations territoriales, qui sont à l'origine des conflits…« *Le système moderne de développement annihile progressivement la conscience traditionnelle et l'attachement à la terre*» (Jost, C., 1997, *In.* Singaravélou, 1997, p. 466). Mais encore : « *l'analyse de ces conflits démontre qu'ils reflètent souvent de crises territoriales plutôt que spatiales, en d'autres termes, qu'il ne s'agit pas toujours vraiment de « conflits fonciers », mais de tensions qui relèvent plus des relations socio-politiques que de problèmes économiques, bien que l'intérêt économique réel de certains acteurs rende dans certains cas le problème très opaque*» (Herrenschmidt, J-B., 2004, pp. 320, 321).

Le règlement de ces conflits nécessite bien souvent une sorte d'arbitrage des pouvoirs publics, qui cherchent des solutions globales permettant « *une évolution des systèmes fonciers traditionnels, afin qu'ils puissent s'inscrire dans une dynamique de développement volontariste*» (Herrenschmidt, J-B., 2004, p. 321). Mais ces politiques foncières posent de nouveaux soucis. Certains parlent d'instrumentalisation au bénéfice de quelques-uns. Elles consistent en effet à présenter « *des inventaires fonciers dits « coutumiers » et à cadastrer les zones ainsi établies, pour instaurer un système de baux fonciers susceptibles de sécuriser les entrepreneurs et les investissements sur les parcelles concernées* » (Herrenschmidt, J-B., 2004, p. 321). La leçon à retenir de l'histoire de l'ensemble des sociétés océaniennes se résume au fait que si les populations cherchent à modifier les effets « *des mécanismes créés pour prendre en compte les mutations sociologiques pour servir leurs propres intérêts et non plus ceux de la communauté, l'ensemble du système se fige et les litiges ne cessent de se multiplier*» (De Deckker, P. ; Kuntz, L., 1998, p. 178).

Que conclure si ce n'est que dans le monde Kanak, l'environnement occupe la place essentielle d'où naît le social. Cette proximité, ce *lien à la terre*, n'est pas sans poser de problèmes dès lors qu'on y ajoute la donne économique, troisième pilier de ce développement durable (chez les Caldoches les perturbations sont liées au social dans le cadre d'une déliaison interne aux familles). En réalité donc, depuis longtemps, les impératifs du développement durable en matière environnementale et sociale semblent dans l'ensemble respectés. Même s'il est vrai qu'à trop vouloir idéaliser, on ne s'aperçoive nullement de l'évolution et de la transformation de la société Kanak, parce qu'en effet, les références territoriales n'ont pour ainsi dire jamais été fixes. Toutefois, il serait souhaitable de pouvoir y accorder l'économique, sans que cela se transforme continuellement en heurt ou que cela soit instrumentalisé par quelques-uns à leur profit. Des

processus d'adaptation, de transformation dans la sphère du social[81] permettraient peut-être de répondre au mieux aux politiques liées au développement durable. La question reste ouverte ! Disons de toute façon que *« le développement durable ne doit pas être a-spatial[82]»* (Pestaña, G., 2008).

Il s'agit à présent de comprendre quelles peuvent être les applications de ce développement durable pour les territoires littoraux. Partant de cette inquiétude pour les ressources, en partie à l'origine de la notion, demandons-nous : *« faut-il exploiter ou préserver ? »* (Jégou, A., 2007, p. 20). En effet comme le souligne Colin Filer, anthropologue ayant beaucoup travaillé dans le Pacifique et particulièrement en Papouasie-Nouvelle-Guinée, *« on met souvent l'accent sur les systèmes de production, la productivité… alors que le développement durable est un état d'équilibre ou plutôt une volonté de recherche sur cet état[83] »* (Filer, C., 2008).

III.3 Comment préserver un littoral changeant ?

Les littoraux en constant changement sont à préserver en vue d'un développement durable. Dans la législation comme nous l'avons vu (cf. chap. 1), il y a une vive volonté de protéger ces espaces. Nous avons introduit, avec les représentations et les aspects idéels de ces espaces. Nous essaierons ici de saisir comment il est possible d'entrevoir des logiques de conservation pour les littoraux, sachant justement que leurs limites sont fluctuantes, du fait de l'organisation et des usages des territoires selon les groupes. Il s'agira de mener une réflexion, sur la préservation d'*une entité*, qui de par sa nature n'est pas stable. L'idée d'une véritable gestion sera envisagée au chapitre suivant.

81 Nous avons choisi de traiter de l'environnement et de l'économique, même s'il est vrai que la part sociale est forcément présente. Mais ce social, comme nous l'avons indiqué précédemment ne doit ici se concevoir qu'au travers de l'environnement, la terre et son lien à l'homme. Aussi on s'est attaché (ou du moins on a tenté de s'y attacher réellement), en restant le plus calqué sur les représentations, les diverses conceptions, les sens profonds ou cachés, à démontrer les rapports entre l'environnement (le social y étant complètement imbriqué) et l'économique. Dans ce contexte nous n'avons pas abordé la coutume qui est une réponse culturelle du social à l'environnement qui l'entoure avec ce qu'il y a dessus et qui agit (groupes sociaux entre eux avec leurs différentes cultures). Nous y reviendrons de toute façon dans les chapitres suivants.
82 Extrait des ateliers sur la « Ruralité et le Développement Durable en Nouvelle-Calédonie » organisé du 27 au 30 octobre 2008 par la Province Nord, l'IAC et l'UNC. Les actes seront réalisés ultérieurement.
83 Idem.

III.3.1 Territoires et processus de territorialisation : entre pratiques et usages

Analysons quelques aspects des processus territoriaux. Nous tenterons d'appréhender quelques logiques spatiales et temporelles quant à la préservation des littoraux, sachant que la Province jouit de compétences lui permettant de mettre en place des politiques de développement durable. Nous partons du postulat que pour pouvoir mettre en place des politiques efficaces, il est indispensable de comprendre certains emboîtements territoriaux (ou superpositions si nous changeons d'échelle).

III.3.1.1 La notion de territoire ou le jeu d'interactions complexes !

Mettre en évidence ces multiples interactions est complexe. Aussi nous nous intéresserons aux différents processus de territorialisation par le biais des *« territoires coutumiers »*. Qu'est-ce qu'il est commun de désigner en Nouvelle-Calédonie par «territoires coutumiers» ? Qu'est ce en effet que cette coutume[84], qui en retour permet de légitimer, de limiter un territoire, de l'organiser, selon des réseaux étroits tissés entre les généalogies ?

Nous avons dit l'importance qui existe entre le social et l'environnement, mais nous n'avons pas appréhendé la réponse du social à l'environnement par le fait culturel. Sous ce rapport, *« la coutume »* est l'aspect culturel du développement durable (fig. n° 14). *« On peut oser une définition générale de la coutume en proposant "qu'elle est l'ensemble des règles non écrites qui déterminent les modes relationnels ". D'une façon plus courte, on pourrait dire que c'est " l'art de vivre ensemble"»* (Gire, H., 2000, p. 751). Les avis exprimés par les populations lors des entretiens se retrouvent à peu près dans cette définition.
Cette terre en retour, en tant qu'identité des groupes qui s'identifient par elle, selon des espaces précisés par les lignées de chaque clan au regard de l'ancêtre, devient territoire coutumier de surcroît. En effet, la réponse culturelle que l'homme donne, en échange de ce lien à la terre dont il est issu, ce sont la coutume et les généalogies. Par cela, nous passons subséquemment de la terre au territoire. Ce territoire peut alors être qualifié à juste titre de *territoire coutumier*, puisque c'est par la coutume, qu'il est en quelque sorte limité. Nous pouvons dès lors avoir autant de territoires coutumiers, qu'il y a de délimitations au regard de la coutume pour chaque lignée (fig. n° 4). Il est donc important d'y voir une pluralité de ces *territoires coutumiers*.

84 Loin de nous l'idée de donner une définition exhaustive de ce mot auquel de nombreux auteurs ont consacré des textes. Il s'agit ici de comprendre comment fonctionne le territoire lorsqu'il est attaché aux coutumes Kanak.

La coutume n'étant pas figée, les territoires coutumiers sont par conséquent en constante évolution. Voici ce qu'avait exprimé à juste titre J-M. Tjibaou:

> « *Le retour à la tradition, c'est un mythe. Nul peuple ne l'a jamais vécu. La recherche d'identité, le modèle pour moi il est devant soi, jamais en arrière ; et je dirais que notre lutte actuelle, c'est de pouvoir mettre le plus d'éléments appartenant à notre passé, à notre culture, dans la construction du modèle d'homme et de société que nous voulons pour l'édification de la cité. Notre identité, elle est devant nous*»
>
> (Tjibaou, J-M., *In.* De Deckker, P. ; Kuntz, L., 1998, p. 9).

Nous saisissons alors combien ces territoires ne peuvent être figés. Ils évoluent selon les sociétés et leurs coutumes. Les Kanak en s'adaptant à leur nouvel environnement, la tribu (fig. n° 5), ont donc dû « recréer » ou « réadapter » ce lien à la terre. Ces nouveaux espaces deviendront après plusieurs générations, les *« nouveaux territoires coutumiers »*, en référence à l'ancêtre fondateur de moins d'une dizaine de générations précédentes, déplacé sur ces lieux (Bodmer, D., 2001). Nous pouvons ainsi parler de déterritorialisation pour cette perte de territoire et de reterritorialisation lorsque l'espace a été réinvesti de tout son sens. Nous pouvons même y introduire la notion d'enracinement se manifestant par les éléments matériels et idéels des territoires, entraînant une forte valeur symbolique. De même, les territoires perdus au profit d'autres groupes, tel que les Caldoches, ont également été investis, certes différemment (fig. n° 5), mais nous pouvons également parler de reterritorialisation dans ce cas.

Ce sont ces processus de territorialisation (ces déterritorialisations et ces reterritorialisations) au profit de communautés différentes ou même identiques mais de clans divers (Kanak), et les revendications futures, qui seront à l'origine de nombreux conflits. Ces mécanismes entraînent l'idée d'appropriation et renvoient pour C. Raffestin[85] *« aux domaines décisionnels et organisationnels ainsi qu'à la force des représentations sociales »* (Raffestin, C., 1986). Ainsi au-delà des communautés vivant et organisant les territoires coutumiers, où nous insistons sur l'idée d'appropriation et d'identité, nous avons l'institution qui commande, organise, gère et donc entraîne une multiplicité d'acteurs sur l'espace considéré.

Dans le domaine décisionnel, ces acteurs sont censés être en mesure de peser sur les choix collectifs en imposant leurs préférences au nom d'une politique, d'une stratégie, comme le choix

85 Avant lui Lefèvre, H. en 1974, considérait l'appropriation comme la transformation d'un espace naturel afin de servir les besoins et les possibilités d'un groupe. Quant à l'anthropologue Godelier, M. en 1984, il parle de cette appropriation pour caractériser l'action des populations en vue de garantir, l'accès, le contrôle et l'usage des ressources dans une portion d'espace.

qui a été fait, avec les Accords de Matignon-Oudinot et de Nouméa, d'une mise en place des politiques de décentralisation pour le *« rééquilibrage »* des territoires (tant par la politique, l'économie, que par leur matérialisation sur l'espace au travers d'infrastructures, d'ouvrages d'art…). D'ailleurs depuis peu, avec cette volonté de mettre en place des politiques de développement durable, les territoires exposent toute leur pertinence quant aux actions à mener. Cela *«implique l'application de principes globaux à des situations locales extrêmement variées. Pour y parvenir, la gouvernance du développement durable s'appuie donc sur l'attachement des acteurs à un territoire »* (Cassan, J-J., 2009, p. 23). La référence identitaire est ainsi impérative à la bonne marche de cette mise en œuvre.

Ajoutons à cela les acteurs économiques, qui orientent également l'organisation des territoires, par la production économique, vers un espace qu'ils s'approprient. Nous parlons notamment de décentralisation ou de délocalisation d'une activité, d'une industrie ou d'une entreprise en référence aux territoires. Cela permet de matérialiser une activité sur un espace. Cette matérialisation peut tout aussi bien changer le regard des individus sur le territoire en question. C'est par exemple le cas lorsque nous parlons du massif du *Koniambo* et de sa plaine littorale. Pour la plupart des personnes aujourd'hui, le parallèle est tout de suite fait avec l'installation de l'usine du Nord (photo n° 39), alors que jusqu'à il y a peu pour les populations les référentiels de chasse et de pêche étaient rattachés à ces territoires, voire rien pour d'autres (puisque à première vue l'espace semblait délaissé photo n° 38) !

Ainsi, avec l'idée d'appropriation, il découle « *une conception du territoire assimilable au résultat d'un processus de production, incluant des stratégies d'organisation, mais aussi de domination et d'exclusion »* (Raffestin, C., 1986). Comprendre ces transformations territoriales est sans aucun doute l'élément essentiel, susceptible de permettre une préservation des territoires littoraux soucieuse de l'environnement dans lequel vit l'homme individuellement et dans la société dans laquelle il s'insère. Autrement les conflits sous jacents à de nombreux territoires, entre les Kanak et également avec les autres groupes, entraînent quant à la mise en valeur des territoires, au travers notamment de politiques économiques et ou de préservation, des problèmes qu'il faut impérativement régler par la concertation. Il est impérieux de faire des consensus, si nous voulons voir l'aboutissement de certaines politiques ou de certains projets.

Photo n° 38: Espace côtier au nord de la tribu d'*Oundjo* à Voh (angle de vue nord-ouest)
Photo n° 39 : Même espace aménagé, future usine du Nord (angle de vue aérienne nord-est)
Source : cliché n° 38, anonyme, 01/07/2003 ; cliché n° 39 , Nouard, A., 09/06/2009

- Sur la 1ère photo, il y a la plaine littorale au 1er plan et sa savane herbeuse (1er et 3ème partie) et arbustive (2ème partie). Au 2ème plan, le long de la côte, nous avons les espaces de mangrove aux couleurs verts foncés. Au 3ème plan, nous voyons les collines littorales de la presqu'île de *Vavouto* à gauche et au dernier plan à droite la *Chaîne Centrale* qui se prolonge au Nord.

- Sur la 2nd photo, nous apercevons ce même espace 6 ans plus tard. La prise de vue inverse est aérienne depuis la mer à bord d'un ULM. Les espaces de mangrove restent à peu près inchangés le long de la côte, si ce n'est certains remblais au centre et à droite. Les espaces de savane ont tous été décapés (sauf à droite de la photo au pied de la colline, elle-même décapée) ou remblayés afin de donner une surface plane. Les collines (du 3ème plan sur la première photo) ont été entaillées de plusieurs mètres de hauteur afin d'agrandir le périmètre d'installation de la future usine. Au dernier plan, les massifs montagneux de la *Chaîne Centrale* empêchent la vue sur la Côte Est, si proche.

Raffestin ajoute d'ailleurs dans son analyse de la territorialisation, qu'il s'agit de *« projection d'un système d'intentions humain sur une portion de la surface terrestre et comme le résultat de l'articulation entre des projets, des intentions et des réalisations »* (Raffestin, C., 1986). Compte tenu de la multiplicité des acteurs, rien n'est évident, puisque les territoires, et spécialement les territoires coutumiers, ne sont pas fixes (à l'intérieur des tribus elles sont fixes, mais pas la partie maritime), auxquels nous associons la notion non moins floue de littoral. Si donc nous analysons les interactions des territoires (coutumiers et autres), avec les territoires littoraux (sans omettre l'échelle temporelle), en tenant compte de l'arrivée sur ces lieux d'autres groupes, nous nous rendons compte à quel point tout est changeant et en constante évolution.

Le territoire est donc un système complexe et les comportements des acteurs sociaux, peuvent se lire *« comme des messages, qui, à condition d'être décryptés, veulent dire quelque chose sur leur territorialité »* (Raffestin, C., 1986). Certaines conceptions environnementales seraient *a priori* liées à cela. Pour Di Méo, *« le territoire se repère à différentes échelles de l'espace géographique »* (Di Méo, G., 1998). Permettre un niveau d'analyse plus fin de ces territoires pour définir une meilleure préservation, avec les nombreux acteurs en présence, relèverait d'une gageure. Notamment parce que bien souvent les processus de territorialisation, (déterritorialisation et reterritorialisation) ont façonné de telle sorte l'organisation du territoire que les phénomènes d'appropriation et d'enracinement, liés aux sentiments (sensations, émotions, affections…) des individus et des groupes, tissent des nœuds sur l'espace, qu'il paraît impossible de démêler sans entraîner des conséquences en cascade. Les paroles qui reviennent souvent dans les discours ou les entretiens sont celles-ci: « *il faudra du temps… et pour changer les mentalités et pour permettre aux blessures de notre histoire de se refermer»* (entretien en Province Nord, 2002 à 2009). Sans aucun doute, l'échelle temporelle sera prépondérante dans cette analyse spatiale des territoires.

III.3.1.2 Des conceptions entre environnement et territoire !

Certaines conceptions recherchent un 'état de nature' (tabl. n° 2). En effet, la meilleure chose à faire afin de préserver l'environnement, c'est de ne pas toucher à la nature… Combien cette vision est utopique ! Il s'agissait de la vocation des associations écologiques au départ. Aujourd'hui et particulièrement depuis la Conférence de Rio, elles réalisent combien le fait de vouloir revenir à cet état de nature est à la fois idéaliste et irréel, compte tenu de l'augmentation de la population et des besoins qui l'accompagnent.

En Province Nord, cette conception est sensible pour une part négligeable de la population. Celle-ci est particulièrement notable dans les tranches d'âges les plus élevées (60 ans et plus) et les quelques habitants des territoires littoraux, implantés dans des secteurs reculés (Poum, Pouébo, Hienghène, Canala) et vivant de produits vivriers de l'agriculture, de la pêche et de la chasse. Mais la plupart des personnes n'envisagent pas l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, notamment sur le plan économique, sans toucher à l'environnement, mais ils insistent aussi sur le fait de le faire avec parcimonie et avec précaution (cela ressort de la plupart des discussions avec les habitants). Comment y parvenir ? Et jusqu'à quel point transformer l'environnement, sans dépasser un certain seuil d'acceptabilité pour les populations ?

Une autre conception consiste à dire que nous devons laisser la nature faire une fois que nous l'avons modifiée, afin que les écosystèmes puissent se reconstruire d'eux-mêmes. Mais l'environnement continue de se dégrader tout de même, car les écosystèmes se régulent.
En Province Nord, cette idée ne trouve pratiquement pas d'écho dans la population locale, car les anciennes exploitations minières à ciel ouvert, ces mines que l'on dit « orphelines », continuent d'avoir des effets néfastes sur les versants, dans les rivières et jusque sur les littoraux. Cette conception n'est aucunement retenue par les populations, qui préfèrent l'intervention des sociétés minières et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, afin de participer à la réhabilitation de ces sites. De plus, cette possibilité est écartée dans la mesure où la volonté des populations est aujourd'hui de dégager des ressources financières par le développement d'activités économiques.

Ainsi, modifier l'environnement par des nouveaux comportements se remarque au travers des processus territoriaux. En effet, cette perte de territoire dans l'examen du développement durable, entraînera le départ des groupes de pression. Avec le diagnostic et l'état des lieux, que Mancébo fait intervenir lors de la seconde étape de la mise en place d'un agenda 21 local, nous trouvons immanquablement des changements sociaux et culturels tels que les phénomènes d'acculturation, les évolutions des mentalités, les évolutions de la coutume… et également plus d'individualité dans le rapport à l'économie.
Nous concevons alors fort aisément que la gestion ou même la préservation de l'environnement littoral n'est pas uniquement fondée sur la diversité des milieux (lagon, récifs coralliens, lagunes, mangroves…) et sur des pratiques uniformes d'exploitation des ressources. Elle révèle une organisation particulière de l'espace où s'exercent des activités différentes, répondant à des logiques d'exploitation des ressources parfois antagonistes de chacun des groupes et des acteurs en présence, qui découlent de processus territoriaux difficiles à appréhender. Ce milieu d'interface évolue donc sous des dynamiques souvent complexes, accentuées par des réseaux d'interactions, qu'il convient de prendre en compte dans tout projet de développement et à plus forte raison de développement durable. L'homme n'est-il pas, en effet, au cœur du développement durable, selon le premier principe, et donc de la préservation de ces littoraux ?

Comment donc mettre en œuvre une préservation des territoires littoraux qui puisse convenir à tout le monde, sachant que leurs organisations divergent ? De quoi va-t-on tenir compte en priorité ? De l'homme, de ses usages et pratiques dans son environnement ou bien avant tout de la fragilité de l'environnement littoral que les pratiques de l'homme contribuent à dégrader, ou à maintenir dans un certain équilibre (plus rare) ? En effet, la préservation sera différente à partir du moment où la protection s'attachera, soit à l'homme dans son environnement, soit à l'environnement surtout, en tenant compte uniquement de cette pression anthropique ! Il sera sans doute plus intéressant de dégager des priorités dans cette préservation, en orientant une réflexion pour chaque territoire.

Par exemple, la gestion des territoires coutumiers de *Lindéralique* à Hienghène (îlots la *Poule Couveuse* et le *Sphinx*…) avec des modelés karstiques et une pression anthropique quasi nulle, mais avec une attraction touristique certaine (hors des modelés) sera préservée d'une certaine façon. Tandis que la préservation des plages de *Franco* à Pouembout, de *Foué* à Koné et de *Gatope* à Voh, davantage touchées par certains phénomènes d'érosion et subissant une pression anthropique modérée à forte[86] (qui ne cessera de croître, compte tenu de la proximité de l'usine du Nord) sera à envisager autrement. Mais comment donc tenir compte de territoires pertinents pour l'action, sachant que par exemple l'institution provinciale ne s'occupe essentiellement que du DPM, à l'inverse des groupes sur ces différents littoraux (accumulation sableuse, baie envasée avec ou sans mangrove, falaise, estuaire, anse…) ?

Le concept récent de gestion intégrée des zones côtières, ou GIZC, tient peut être davantage compte de ces processus territoriaux et insiste sur des termes comme concertation, compromis entre les multiples acteurs. Cette conception, plus que les précédentes, prend en compte les changements sociaux et culturels. L'homme étant placé au cœur du développement, mais aussi et surtout de l'environnement, pour un meilleur développement soucieux de préserver les ressources pour les générations futures. Il s'agit donc de faire prendre conscience, à l'homme, l'environnement dans lequel il évolue. Comment donc préserver au mieux chaque territoire, dans cette logique de gestion intégrée ?

86 Des études ont été menées dans ce sens par Poignonec Denis pour le compte de la société Koniambo Nickel SAS. Sa thèse soutenue en 2006 s'intitule : *« Apport de la combinaison cartographie cognitive/ontologie dans la compréhension de la perception du fonctionnement d'un écosystème récifo-lagonaire de Nouvelle-Calédonie par les acteurs locaux. »* Les documents sont visibles à KNS, il s'agit du volume II, en Annexe, p. 54 à 60.

Diverses conceptions en rapport à l'environnement	Résultat de ces conceptions pour les territoires	Conclusion de ces rapports, entre conceptions et territoires, pour les populations
Changements environnementaux	Perte de territoires : Déterritorialisation. Début des groupes de pression.	Changements sociaux et culturels : Acculturation, évolution des mentalités, évolution de la coutume… Plus d'individualité dans le rapport à l'économie.
Revenir à l'environnement initial[87]	État de nature : conception utopique	Vocation des associations écologiques au départ. Changement depuis, avec la Conférence de Rio (1992).
Laisser la nature faire	Dégradation tout de même car les écosystèmes se régulent.	Possible, mais volonté des populations pour le développement économique avec notamment, l'évolution mondiale et l'économie de marché.
Gestion intégrée : Reconstituer un environnement adapté	Réinvestissement territorial : Reterritorialisation. On insiste sur des termes comme concertation, compromis entre les multiples acteurs.	Prise en compte des changements sociaux et culturels. L'homme étant placé au cœur du développement, de l'environnement, pour un meilleur développement soucieux de préserver les ressources pour les générations futures. Prendre conscience de l'environnement dans lequel il vit.

Tableau n° 2 : Entre conceptions et territoires : la place de l'homme
Réalisation Bodmer, D., 2010

III.3.2 Entre temps long et temps court

Le développement durable, pour répondre le plus simplement possible à notre thématique temporelle, c'est le fait de travailler correctement dans un temps relativement court ou à moyen terme, afin de permettre un équilibre pour que dans un temps long, « l'avenir », rien ne soit compromis pour les populations, leur économie et leur environnement. Pour ce faire, nous sommes dans un contexte pratiquement international de préservation des territoires pour les générations à venir, notamment si nous tenons compte de divers Conventions Internationales et Protocoles, tels que ceux de Montréal en 1987 sur les Chlorofluorocarbones (CFC), de Kyoto en 1997 (cf. glos.) sur le réchauffement planétaire… (cf. *Acception rétrécie* fig. n° 17). Nous parlons dans les pays industrialisés d'éviter d'émettre des gaz à effet de serre (cf. glos.), afin d'échapper au réchauffement climatique. Nous souhaitons pour nos entreprises, qu'elles soient

87 D'après Allemand, le transcendantalisme (apparition en Nouvelle-Angleterre dans les années 1830, 1850) vante le retour à la nature, sauvage de préférence (*wilderness*), pour saisir les vérités de l'existence. Un courant de pensée qui a pour référence les spiritualités orientales comme l'hindouisme (Allemand, 2006, p. 32) *In.* Jégou, A., 2007, p. 20.

responsables ! Nous tentons de pratiquer des gestes éco-citoyens pour préserver l'eau, ne pas produire trop de déchets… Que se passe-t-il de ce fait aux échelles plus locales et aujourd'hui ?

Disons qu'une mutation des mentalités s'ébauche en général dans les sociétés à propos de la préservation de notre environnement. En France et dans d'autres pays industrialisés, en réponse à cette économie démesurée, les effets de cette nature ont fait réaliser aux hommes qu'ils ne pouvaient continuer d'agir inconsidérément vis-à-vis d'elle. Raffestin ne dit-il pas que « *le territoire s'insère dans un système spatial, au sein duquel il fonctionne selon une boucle de rétroaction avec la société, qui aménage, gère et organise le territoire, tandis que le territoire rétro-agit sur la société*» (Raffestin, C., 1986) ? Ils ont tôt fait de se rendre compte des dégâts, qui pouvaient les ennuyer en retour, que ce soit en terme de danger sur les populations, de gêne, de coût ou contrecoup de leurs actions… C'est particulièrement ces aspects négatifs, qui les ont décidés à préserver cette nature. Combien de temps a-t-il fallu pour que nos sociétés, dites les plus avancées en terme de développement économique, en prennent conscience ? Comme nous l'avons dit, les premières mesures de conservation (ex. ANP) n'ont toutefois pas intégré l'homme au cœur de ces espaces. Ce n'est que récemment, à partir de 1992 et l'émergence du développement durable, et bien plus encore depuis 10 ans, que nous avons compris qu'il ne fallait pas enlever les sociétés traditionnelles de ces territoires, mais les aider, les accompagner, voire apprendre d'elles afin de mieux gérer l'espace. Quoiqu'il en soit, concernant les changements de statuts des territoires par les usages des populations, pour Raffestin les processus territoriaux seraient régulés de l'extérieur et non plus de l'intérieur dans ces sociétés industrielles. Il dit que la relation étroite entre l'action d'une société et la sémiosphère *« a volé en éclats et le processus de territorialisation-déterritorialisation-reterritorialisation n'est plus régulé de l'intérieur mais de l'extérieur »* (Raffestin, C., 1986).

Qu'en est-il des communautés en Nouvelle-Calédonie ? Elles subissent également des changements, même s'il semble que certains refusent de reconnaître cette réalité. Pouvons-nous, dans ce cas, réellement parler de communautés traditionnelles pour les populations autochtones ? Sans doute, si nous tenons compte de la place importante qu'occupe toujours la coutume au sein de cette population Kanak. Toutefois, nous ne pouvons nier également la place de la société moderne au sein de cette population. C'est d'ailleurs ce qu'a remarqué Mapou, un fervent défenseur des communautés Kanak du *Grand Sud*, où s'est installée *l'usine du Sud*, avec la *Société Goro Nickel*. Il est temps, dit-il, *« de prendre en compte que la Nouvelle-Calédonie est une île, qui subit des bouleversements dans un laps de temps court. La décentralisation déstabilise la ruralité, de même que le développement économique. »* Nous assistons à *« un décloisonnement complet de la société calédonienne, car les bouleversements sont rapides, moins de 10 ans ! Le contexte nouveau de grande mobilité des populations, c'est cela qu'il faut examiner…»* Il insiste ainsi sur l'urgence à prendre conscience de ces bouleversements dans nos communautés et des liens qu'elles tissent avec les territoires. Et il pose également la question

suivante : *« Jusqu'à quand allons-nous vivre la déstabilisation, que nous sommes en train de vivre, par notre propre fait ? [88] »* (Mapou, R., 2008). Le tableau suivant retrace les différentes conceptions du temps chez les Kanak, les Caldoches (certains occidentaux installés depuis plus longtemps en Nouvelle-Calédonie), ainsi que celles qui découlent du développement durable, vers quoi nous tendons aujourd'hui. Cette déstabilisation doit pouvoir s'appréhender à différents niveaux. Elle se vérifie ici, dans la conception du temps qu'a chaque population. Comme l'a très bien observé C. Huetz de Lemps, *« l'insularité c'est aussi une perception par les insulaires du temps et de l'espace différente de celle des continentaux»* (Huetz de Lemps, C. *In.* Faberon, J-Y. ; Garde, F. ; *et al.* 2002 p. 132).

Il semblerait que nous soyons à un tournant de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, puisque les territoires vont de plus en plus se réguler par des processus extérieurs. En effet, la Nouvelle-Calédonie, comme d'autres îles du Pacifique, bénéficie de ressources minières, attirant les grandes entreprises, qui voient la valeur de *« ce caillou vert »* fluctuer sur les marchés mondiaux et systèmes financiers occidentaux. Ainsi en très peu de temps, elles décident de construire des usines dans le Sud et le Nord de la Grande Terre, en plus de celle qui existe déjà à Nouméa. Comment les populations réagissent-elles ? C'est, semble-t-il, une volonté des populations du Pacifique en général de vouloir ce que la société moderne propose. En contre partie, celle-ci bouleverse les mentalités, les sociétés et leur culture et avec elles, les territoires sur des temps plus ou moins longs, selon les sociétés et les pays concernés, même si individuellement en terme de bien-être, elle comble certains. La question est de savoir dans quelle mesure et pour combien de temps ? Les biens tristes exemples de Nauru, de Banaba, d'Anguar et des Palaos concernant l'extraction de phosphate à ciel ouvert et des retombées économiques d'alors, pour les populations « poussées » vers le modernisme et la société de consommation, menant grand train de vie, aujourd'hui complètement virtuel, laissent augurer un avenir peu radieux, si les pouvoirs publics et les populations en général font une mauvaise gestion de ces territoires. En Papouasie Nouvelle Guinée (PNG) également, selon Filer, *« les mines génèrent des ressources considérables pour certains, même si elles ravagent des paysages»* (Filer, C., 2008) et disons avec eux des populations.

88 Extrait des ateliers sur la « Ruralité et le Développement Durable en Nouvelle-Calédonie » organisé du 27 au 30 octobre 2008 par la Province Nord, l'IAC et l'UNC. Raphaël Mapou est un Kanak originaire de la commune de Yaté où l'usine de Goro Nickel est installée. Il se bat avec le Comité *Rheebu Nuu* pour faire reconnaître les droits des sociétés Kanak du Sud sur leur territoire.

Représentations Océaniennes (Kanak) du temps en NC	Visions Caldoche (+/- Occidentale) du temps, dans son rapport à l'économique	La notion du temps dans le Développement Durable
Temps court : Cyclique avec les cultures de l'igname et du taro. Echanges coutumiers. Organisation et gestion des territoires par les clans et les lignages dans leur rapport à la chefferie. Travaux collectifs.	**Temps court :** Journée et/ou nuit de travail selon un emploi du temps diurne ou nocturne lié à un emploi, à la scolarité des enfants, aux deux… Le travail est à plein temps, à temps partiel. Ceux qui ne travaillent pas sont peut-être au chômage et recherchent ainsi un emploi. Le rythme annuel tourne surtout autour de ce travail, des congés associés, et est essentiellement lié à l'argent que l'on gagne ou que l'on dépense. Ceux qui ne suivent pas ce rythme sont rejetés par la société (SDF, marginaux…). Importance familiale pour les Caldoches tout de même. Le temps c'est de l'argent !	**Temps court :** *« Permettre un développement qui répond aux besoins du présent… »* Travailler de façon à permettre un équilibre entre les 3 piliers. Ex : Diagnostics des territoires, Perception de la durabilité par les populations, mise en place des observatoires, des objectifs selon les territoires, des plans de gestion… Mise en place d'une GIZC, avec différents schémas à l'exemple des SCOT et des SMVM…
Temps moyen : Vie d'un homme. Vie d'une case. Echanges coutumiers et rapport Terre/Nom. Marier ses enfants. Ex : Prélèvement des ressources de la mer selon un « calendrier » coutumier, par les clans concernés et sur des territoires précis. D'autres territoires (Ex : un récif utilisé comme lieu de réserve dont les prélèvements sont exceptionnels, tels que décès, mariage d'un chef…).	**Temps moyen :** Vie d'un homme. Pérenniser son emploi, son entreprise. Travailler de façon à prévoir pour l'après travail : la préretraite, la retraite, les différentes assurances prévoyances, maladies, une rente… Prévoir pour la scolarité des enfants (études courtes ou plus longues). S'assurer un logement à soi et pour les enfants devenus jeunes adultes. Pas forcément de prise de conscience environnementale, plus la recherche de profit (jusqu'à un certain point de rupture) et bien être familial.	**Temps moyen :** Travailler de façon à permettre des interactions et un équilibre entre les 3 piliers. Ex : Indicateurs de suivi permettant de mieux pérenniser les principes d'une GIZC, tels qu'une meilleure maîtrise du développement à venir des territoires littoraux, protéger et améliorer la diversité naturelle et culturelle, promouvoir et soutenir une économie dynamique et durable…
Temps long : Généalogie : Ancêtre, lignage, lignée. Travaux des champs et prélèvement de la ressource : préservation de la biodiversité. Echanges coutumiers et rapport Terre/Nom : Préservation des liens par les échanges (Tissu social dense).	**Temps long :** Assurer un avenir aux enfants : avoir un travail et un logement décent (Le passage par le mariage et les liens sociaux n'est pas obligatoire). L'importance de la famille est moins élargie (famille nucléaire). La préservation de la biodiversité n'est pas visible dans cette vision du temps (en tout cas à première vue)	**Temps long :** *« …sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »* Si tout le travail préalable à court et moyen terme est bien fait, la société n'aura pas généré d'incapacité pour ces générations. En effet, il s'agit surtout de ne pas générer des incapacités pour elles, en tenant compte de leurs besoins.
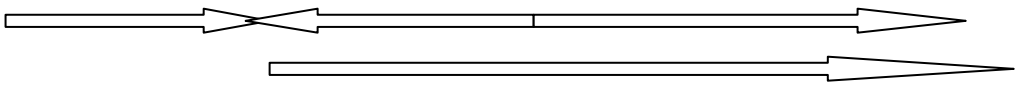 **Aujourd'hui** interpénétration des temps océaniens et occidentaux. De plus, avec l'ère de la mondialisation depuis une cinquantaine d'année pour les occidentaux, et plus encore depuis la dernière décennie pour tous deux (NC particulièrement depuis 2004 pour l'idée du développement durable) marque une évolution des politiques vers un développement durable, en même temps que la société donne de plus en plus d'intérêt à l'individu.		

Tableau n° 3 : Les différentes conceptions du temps
Réalisation Bodmer, D., 2009

L'échelle temporelle est ainsi à considérer (tabl. n° 3), afin de mieux comprendre les processus sociaux et avec eux les territoires. Plus ils sont rapides et plus ils sont déstabilisants,

car la société perd ses repères et a du mal à gérer une situation nouvelle, qui la dépasse littéralement, (différence culturelle et manque de temps pour s'adapter). Ici, les gens vivent au rythme des cultures, celle de l'igname par exemple, et d'autres travaux en dehors des champs (construction des cases…) et de la culture par rapport à la coutume (pour ce qui est d'un mariage, d'un enterrement…). Pour un Occidental, la compréhension reste difficile, dans la mesure où tout semble s'arrêter en dehors de cela, même l'aspect économique sous plusieurs rapports (patron/employé, épargne/argent et biens mis au service de la collectivité ou pour la coutume…) ! Sortons du contexte de l'île et considérons l'exemple de Yombo, un petit village forestier africain[89], situé non loin d'une capitale en Centrafrique où il nous a paru intéressant de montrer combien pouvaient rapidement évoluer (moins de 20 ans) les représentations et les effets sur les territoires.

Voici quelques finalités probantes, que nous pouvons mettre en parallèle avec notre étude et les Kanak de cette Province Nord, qui ont une conception particulière de leurs territoires : disons que pour ces populations, le sol a une signification religieuse auquel on voue un culte. Les humains *« ne sont que ses dépositaires et non ses véritables propriétaires »* (Poukalé, *In.* Singaravélou, 1997, pp 182, 183). *« La terre est de fait la propriété d'un clan, d'une collectivité, qui se fonde sur la première occupation par un ancêtre »* (Poukalé, *In.* Singaravélou, 1997, p 184). Au sol s'attache ainsi la notion de propriété collective, clanique et tribale. *« Les croyances animistes, les rites agraires et la présence occulte lient intimement le paysan au sol, patrimoine commun du clan. Autrefois, les animaux étaient également respectés. Chaque tribu et chaque clan avaient en effet leur propre animal totémique. Les membres de ceux-ci ne devaient pas manger la chair de leur totem»* (Poukalé, *In.* Singaravélou, 1997, p 184). Les populations vivaient sous le couvert de la coutume, avec ses nombreux interdits et ses tabous, dont le strict respect laissait peu de place à la liberté individuelle. *« Le milieu naturel jouissait ainsi d'une grande protection du fait de son caractère sacré. La gestion de la nature relevait en effet des croyances et de la religion. Les anciens des villages en tant que descendants les plus proches des ancêtres avaient l'usufruit d'une partie de l'espace »* (Poukalé, *In.* Singaravélou, 1997, p 184).

Les systèmes culturels traditionnels, au travers de cette observation stricte de la coutume, permettaient ainsi une protection de l'environnement. Les pratiques culturelles et rituelles des

89 Cet exemple n'est pas situé sur le littoral, mais il paraissait intéressant de voir comment une société traditionnelle, dont les relations avec l'environnement étaient quasiment identiques, aux communautés Kanak situées dans un contexte territorial différent, pouvait subir des transformations difficiles à vivre, puisque totalement déstabilisant pour la société, ses usages et son territoire. Cette étude est extraite des pages 181 à 187 de SINGARAVELOU. (1997). - *Pratiques de gestion de l'environnement dans les pays tropicaux.* - Espaces tropicaux, n°15, 558 p.

populations ayant subi des perturbations par la colonisation et particulièrement par l'évangélisation, des pratiques individuelles ont pris le pas sur les usages collectifs. L'économie monétaire *« fut le facteur principal d'une désagrégation de l'esprit communautaire et de la famille ancestrale. La monétarisation de l'économie et le développement des échanges ont peu à peu ébranlé les structures sociales du monde rural»* (Poukalé, *In.* Singaravélou, 1997, p 185). Ainsi le résultat de la gestion anarchique, fondée sur de tels principes liés à l'individu et l'irrespect de la nature, a contraint la population à chercher de plus en plus loin ce qu'elle avait autrefois chez elle.

Que conclure si ce n'est qu'*« autrefois, les Anciens étaient les dépositaires du patrimoine naturel, considéré comme sacré ; son exploitation était donc contrôlée, en fonction des besoins collectifs. Aujourd'hui, le développement de l'économie monétaire favorise les comportements individuels et la recherche du profit ; de plus, les pressions de la capitale et de l'État s'accentuent»* (Poukalé, *In.* Singaravélou, 1997, p 181). Des tentatives de protection de l'environnement sont engagées et ces mesures misent particulièrement sur des actions de sensibilisation à l'environnement, mais les résultats sont peu concluants. La réceptivité des populations est insuffisante, notamment *« en raison du profond changement des mentalités à l'égard de l'environnement»* (Poukalé, *In.* Singaravélou, 1997, p 187).

Cet exemple nous a permis de voir sur des sociétés, qui répondaient en grande partie de façon pratiquement identique aux Kanak dans leur relation avec l'environnement, qu'en moins de 20 ans, les territoires et les populations pouvaient être bouleversés. Comme ces communautés africaines, la question qui se pose au travers des campagnes de sensibilisation à l'environnement, sur la réglementation des pêches notamment (plus tard sans doute sur la gestion des récifs coralliens), les populations vont-elles être réceptives à ces actions dans la mesure où l'économie actuelle, basée sur le système monétaire, a déjà profondément changé les mentalités à l'égard de l'environnement ? Celles qui autrefois permettaient aux communautés de fonctionner collectivement, de s'échanger des produits entre le littoral et l'intérieur des terres et surtout de respecter la nature, de laisser le temps aux écosystèmes de se réguler… Accorder à l'individu plus d'importance que la collectivité, développe l'esprit d'indépendance vis-à-vis du groupe et de la coutume, qui règle notamment la vie de la communauté et n'engage rien de bon, comme nous le voyons dans cet exemple. Mais pouvons-nous encore trouver un équilibre, un juste milieu entre deux cultures, deux visions de la vie en définitive ?

Les communautés en Province Nord ne pensent plus que l'environnement est inépuisable. Et nous comprenons mieux pourquoi beaucoup s'accordent à dire qu'une gestion est nécessaire, mais que *« cette responsabilité revient aux jeunes »* pour certains (entretien en Province Nord, 2002 à 2009). En effet, les plus âgés espèrent que leurs enfants et petits enfants prendront conscience de la fragilité de cet environnement et qu'ils feront quelque chose. Les « vieux» n'ont plus autant de poids sur les décisions des plus jeunes, qui ont une vision plus

individualiste de leur mieux-être à travers le système monétaire, même si les Kanak continuent de fonctionner au travers de la coutume.

De même que dans cet exemple en Afrique, pour les territoires littoraux en Province Nord *« une partie des connaissances locales au regard de l'environnement trouve son application dans les formes d'appropriation et de gestion de l'espace »* (Bourdier, *In.* Singaravélou, 1997, p 123), qu'elle provienne de la terre ou même de la mer. Ces connaissances locales, se transmettant de génération en génération et pouvant justement répondre au mieux à la thématique du développement durable, s'en trouvent ainsi perturbées du fait même de la déstabilisation par nos communautés et cette tendance à s'individualiser, par leur propre volonté à se moderniser. Depuis des générations, « *sur des territoires géographiquement similaires, les populations ont recours à maintes stratégies d'aménagement »* (Bourdier, *In.* Singaravélou, 1997, p 123) et de gestion. *« Cela signifie que la compréhension des formes indigènes d'occupation de l'espace ne peut s'expliquer en termes exclusifs d'adaptation forcée à un environnement contraignant. Les différentes organisations socio-territoriales ne peuvent se réduire à un simple schéma explicatif fondé spécifiquement sur l'action des facteurs limitant écologiques »* (Bourdier, *In.* Singaravélou, 1997, p 123). Or, compte tenu des bouleversements territoriaux dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, avec la colonisation et l'évangélisation depuis des décennies, et encore plus les derniers bouleversements politiques et économiques de cette dernière décennie, nous courons à une déstabilisation de la société, qui engendrerait les mêmes problèmes, que dans notre exemple précédent et dans d'autres sociétés dites les plus avancées.

Notons aussi que ces modifications importantes et récentes, s'accompagnent du terme « développement durable » en Nouvelle-Calédonie (fig. n° 16), qui a fait apparemment son apparition dans les discours et quelques rapports en 2004[90]. Certaines interrogations se posent. À présent que la place de l'homme dans cette préservation des territoires littoraux est admise ailleurs, contrairement à il y a quelques décennies dans ce développement durable, demandons-nous quelle est sa place en Nouvelle-Calédonie, alors que nous réalisons, que le terme n'est que récemment admis. Faut-il tenir compte des changements récents, afin de vite intégrer la notion de développement durable et ainsi préserver au mieux pour les générations futures ? Ou bien, plutôt que de soumettre l'idée du développement durable, n'y a t-il pas de réponse proprement océanienne ? En effet, pour certains, sans forcément utiliser les mots développement durable nous vivions déjà en Nouvelle-Calédonie en pensant développement durable : *« le développement*

90 D'ailleurs lors d'un discours tenu lors de l'ouverture des ateliers sur la ruralité et le développement durable le 27 octobre 2008, le Haut-commissaire Dassonville a évoqué le fait que le terme est apparu avec l'IAC dès 1999. Il semble ainsi que l'institution en soit le précurseur et *« que le concept sera pleinement admis dans le pays en 2004»*. Il disait qu'en France le Développement Durable est déjà pleinement admis dans l'art. 6 de la Constitution Française, mais qu'en Nouvelle-Calédonie le terme n'a fait son entrée que récemment.

durable est un concept économique nouveau, à la mode. Il s'agit de la forme écrite de la culture océanienne[91] *»* (Wayaridri, R., 2008).

Alors même que nous vivons des changements profonds, n'y a-t-il pas possibilité de retenir le meilleur des politiques d'autres Etats, ayant déjà mis en avant cette notion de développement durable dans leur gestion, afin de mieux gérer l'environnement, sans que les processus territoriaux soient perdus et qu'avec eux ne disparaissent peut-être d'autres alternatives au développement durable ? Comment prendre en compte les usages traditionnels des communautés du Pacifique, notamment des Kanak et des Caldoches, afin de répondre au mieux aux dynamiques actuelles, qui semblent rapides et déstabilisantes, dans des cultures où le temps est géré différemment ?

En nous intéressant à cette notion du temps, par des exemples d'autres régions du monde ayant beaucoup de similitudes avec les Kanak en Province Nord, nous saisissons qu'à différentes échelles spatio-temporelles du concept de développement durable, nous pouvions entrevoir certaines logiques pertinentes pour ce travail. Il s'agit peut-être d'une évidence, mais rappelons que le temps ne se décline pas de la même façon selon les territoires et les sociétés. De plus, le concept de développement durable, qui n'est que récemment utilisé en Nouvelle-Calédonie, arrive en même temps que des bouleversements importants pour nos territoires. Saurons-nous tirer le meilleur parti de ce qui a été fait ailleurs, afin de ne pas commettre les mêmes erreurs pour la préservation de nos territoires ? Ou les processus territoriaux sont-ils déjà trop amorcés, trop rapides, pour nos conceptions océaniennes du temps ?

Conclusion

Retenons à l'instar de Ramiarantsoa, que même pour nos sociétés, dites les plus avancées, *« le développement durable ce n'est qu'un moment du concept de développement*[92] *»* (Ramiarantsoa, H R., 2008). En effet, nous sommes déjà en train de réfléchir à « *l'Après développement durable*[93] » ! Comment dans ce cas bâtir des plans de gestion sur des conceptions, qui semblent être en décalage tant au niveau du temps, qu'au niveau des territoires ? C'est cette recherche d'équilibre qui est réellement le défi pour l'avenir ! À cela, nous pourrions trouver des

91 Rapport d'un technicien sur les politiques publiques de développement rural durable en Province des Iles, lors des ateliers sur la ruralité et le développement durable en Nouvelle-Calédonie en octobre 2008.
92 Exposé tenu lors des ateliers sur la ruralité et le développement durable le 28 octobre 2008. L'auteur qui est professeur à l'Université de Poitiers, parlait de liaison et déliaison du concept selon le décalage des niveaux.
93 Livre d'un collectif d'auteurs (Antoine Da Lage, Jean-Paul Amat, Anne-Marie Frérot, Sylvie Guichard-Anquis) paru en juin 2008 aux éditions Ellipses.

outils, qu'il conviendrait de mettre en place dès aujourd'hui pour une meilleure préservation de nos territoires. Mais pour cela nous devrions bien les connaître…

Nous avons dit combien les sociétés locales avaient des pratiques traditionnelles qui touchaient, en réalité, aux obligations du développement durable, mais qu'en appliquant systématiquement les principes du développement durable sans tenir compte de celles-ci, les politiques de certaines régions étaient passées totalement à côté des objectifs de ce même développement. C'est dans ce sens que nous avons tenté de donner quelques éléments d'explication quant au monde mélanésien et ce lien avec l'environnement, cette terre. Terre qui est à la fois remplie de sacralité et également premier mode de subsistance dans l'univers traditionnel. Mais terre, qui est aujourd'hui également la convoitise des grandes sociétés minières et d'autres, et qui la mettent en rapport direct avec l'économique par ce lien avec l'argent, qui hélas tend également à corrompre certains…

Comme l'indique Mancébo: *« Il existe une mise en tension permanente entre stratégies d'acteurs et appropriation des politiques environnementales par les sociétés pour définir le « bon » milieu, et le « bon » usage de ses ressources »* (Mancébo, F., 2007, p. 2). La notion de développement durable, dans son application récente au territoire de la Province Nord, est en réflexion perpétuelle[94]. Le but avoué est cette volonté de trouver le « bon » milieu. Mais peut-être qu'à trop rechercher cet équilibre, les acteurs se perdent dans son application aux territoires.

Le Président de la Province Nord a dit les mots suivants, qui semblent exprimer ce désarroi, entre d'une part la notion et d'autre part son application au contexte local, provincial :

> *« Les gens vivent ici, ils n'ont jamais inventé le développement. Ils ont organisé leur existence, ont prélevé dans l'environnement, ont planté des ignames venant d'Afrique…Ils ont mis en place des techniques de pêches, des techniques agricoles adaptées, en fonction du territoire. C'est un mode de vie, de prélèvement…sans forcément avoir le mot développement durable derrière. Aujourd'hui on organise notre vie avec le développement durable. La problématique du développement durable devient une contrainte ou une intelligence, je ne sais pas.*[95] *»*
>
> (Néaoutyine, P., 2008)

94 Il existe depuis un peu moins d'un an une chargée de mission Agenda 21 rattachée à la DDE-E. Il est ainsi clair que l'institution provinciale cherche à se doter d'outils nécessaires pour l'accompagnement de son développement économique.

95 Intervention du Président de la Province Nord lors des ateliers sur Ruralité et développement durable le 28 octobre 2008. Les actes sont à paraître.

IV- Chapitre 4. Le littoral calédonien : quelle gestion ?

La culture et de l'identité des communautés sont visibles sur l'ensemble des territoires littoraux en Province Nord, comme sur l'ensemble du *Caillou*. Chaque commune a une interface littorale et l'utilisation de ce monde par les populations est visible sur plusieurs plans. Cette occupation est observable dans l'implantation de l'habitat. Les pêches commerciales, récréatives ou autochtones, l'agriculture, l'aquaculture, le tourisme et les loisirs, le développement minier, la navigation et le transport sont autant d'activités que nous trouvons également sur ces littoraux.

La Loi du Pays n°2001-017 (Annexe 3) donne un cadre législatif et de travail au Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et aux Provinces. Cela a sans aucun doute permis aux autorités compétentes, *Territoire* ou Province, de favoriser l'élaboration de stratégies de gestion sur leurs territoires. Comment dans les faits cela se vérifie-t-il ? La question est peut-être finalement de savoir à quel type de gestion nous avons affaire ? Ces stratégies reposent-elles sur les principes de développement durable, de gestion intégrée et de précaution ? Y a-t-il application de ces principes à travers l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion intégrée ? La récente inscription des récifs calédoniens sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, le 07 juillet 2008, pose encore davantage la question de cette gestion au niveau provincial et à l'échelle du pays, mais également à celle des populations qui vivent et gèrent au quotidien ces espaces !

Notre but est d'étudier, par ce concept de développement durable vers lequel la Province tend, la gestion des territoires littoraux et avec elle, les phénomènes d'intégration, de concertation et d'autres encore, qui, s'ils ne sont pas originaux en soi, se développent dans un milieu singulier, vulnérable et souvent hétérogène, avec tout ce que cela peut engendrer comme déséquilibres et susciter comme nouveaux espoirs…

IV.1 Qu'implique le fait de gérer un littoral ?

La problématique de la gestion des territoires étant à l'ordre du jour, de même que la réhabilitation de certains espaces, le littoral pourrait bénéficier de ces attentions. Mais qu'est-ce que le fait de gérer ? Est-ce le fait d'administrer un territoire ? Et dans ce cas ne concerne-t-il que l'institution et non les populations ? Nous verrons ce que recouvre le mot « gestion » tant du point de vue des populations et de leurs usages des territoires, que de celle du contexte physique dans lequel ils s'insèrent.

IV.1.1 Gérer l'espace côtier est-ce nécessaire ?

IV.1.1.1 Point de vue des populations

À cette question « gérer est-ce nécessaire ? », les réponses des populations ont été moins nettes que l'affirmation ou la négation. Dans les territoires littoraux les moins fréquentés par des personnes extérieures aux usagers habituels, (pointe Nord, Côte Est, de Pouébo jusque vers les villages les plus importants de Hienghène et de Touho) la population ne trouve pas la nécessité de gérer l'espace, autrement que ce qui existe déjà. En effet, le mot « gestion » est davantage vu comme une contrainte, une forme d'ingérence extérieure dans ce qui, pour l'heure, fonctionne "normalement", au regard des conflits d'usage entre les populations (seules quelques disputes entre clans concernant quelques terres et quelques problèmes concernant les prises de pêche). La « *gestion coutumière* » de l'espace, l'organisation et le partage des usages des territoires de façon « traditionnelle », fonctionnent à côté des usages des Caldoches. Nous utilisons ici les termes de « *gestion coutumière* », mais les personnes rencontrées n'expriment pas ce mot « gestion » : *« nous ici on vit tout simplement, on veut du poisson on va à la pêche, de temps en temps on en vend au colporteur, mais sinon c'est pour manger, pour la famille de Nouméa quand elle vient ou pour les coutumes. On sait où on doit aller et où il ne faut pas, où il y a du poisson et là où y a rien. On a des petits coins qu'on connaît. Alors on va venir gérer quoi ? Y aura plus de problèmes oui, faudra pas faire ci, faire ça »* (Entretiens en Province Nord, Pouébo, 2002 à 2009).

À l'inverse dans les territoires où des populations extérieures commencent à arriver plus nombreuses, les populations voient le mot « gestion » comme synonyme de protection de l'environnement en leur faveur ! *« Oui une bonne gestion c'est obligé, sinon on n'aura plus de poissons dans nos coins de pêche. Ya de plus en plus de mecs avec des bateaux qui vont à la pêche, en plus ils n'y connaissent rien et ils piquent tout, même les petits. Après y aura plus rien, ben là on va être bien (…) !»* (Entretiens en Province Nord, Koné, 2002 à 2009). Ces propos ont été recueillis auprès d'une personne qui pêche sur les fonds blancs et les récifs entre Koné et Pouembout. Dans les faits, comme nous le verrons dans la seconde partie, nous examinerons comment les gens voient cet aspect de la gestion provinciale pour ce qui est de la réglementation des pêches.

Dans les territoires où les anciennes mines continuent de déverser des déchets latéritiques et autres boues de sédiments fins et de métaux lourds, dans les fonds des vallées et jusqu'au littoral, les populations sont particulièrement sensibles au terme gestion. Elles espèrent en effet voir les dégâts des mines se réduire par une bonne gestion en amont, notamment par la re-végétalisation et le curetage des décanteurs. Mais même à ce niveau les avis sont mitigés, seuls les plus âgés s'en inquiètent et les jeunes scolarisés, qui sont sensibilisés aux dégâts des mines sur l'environnement (collégiens, lycéens). *« Avant ici il y avait une rivière qui coulait, on allait à*

la pêche aux mulets, maintenant des tonnes de cailloux et de boues sont descendus combler la rivière et il ne reste pas grand-chose, alors ça serait bien qu'on gère vraiment ça ! » « Qu'on arrête de parler autour de la table et qu'on fasse vraiment quelque chose pour retrouver notre chez nous d'avant ![96] *»* (Entretiens en Province Nord, Houaïlou 2002 à 2009).

D'autres adultes, des tranches d'âges 25 à 35 ans particulièrement, c'est-à-dire ceux qui ont toujours vu les dégâts environnementaux des mines (qui sont nés dans cet environnement) et qui pour certains travaillent également à la mine, voient l'idée d'une gestion comme quelque chose de positif certes, mais ils n'y croient plus vraiment. En effet, l'idée de gestion est davantage rattachée dans la représentation à un véritable laisser-faire, un laisser-aller des autorités, puisque jusqu'à présent rien pratiquement n'a changé pour eux. L'environnement est le même. *« Gérer oui c'est bien !* (Un sourire en coin)*» « Qu'est ce qu'on va faire de plus ? » « On conduit là du matin au soir, on rentre chez nous après le boulot, c'est pareil le même train-train, la terre rouge*[97] *et encore la terre rouge ! » « Il fait beau c'est la poussière, il pleut c'est la boue rouge dans les rivières et jusqu'à la mer, qu'est ce qu'on peut faire ? »* (Entretiens en Province Nord, Houaïlou 2002 à 2009).

En dehors de ces deux extrêmes, lorsque nous conversons sur l'idée d'une gestion, en général, il y a une méfiance chez les personnes consultées. Elles émettent des questions telles que : *« De la part de qui ? » « Pour quoi faire ? » « En quoi cela consiste exactement ?» « Si on met en place des politiques de gestion, est-ce qu'on va nous mettre au courant de quoi il s'agit vraiment ? »* (Entretiens en Province Nord, Poum 2002 à 2009). Cette méfiance derrière le mot gestion vient particulièrement du fait que cette idée est rattachée à l'institution provinciale et que ce qui vient de la Province est en général regardé avec suspicion. Si nous abordons maintenant ce mot avec des personnes qui travaillent dans l'institution provinciale, il n'est plus chargé d'une telle crainte et nous avons les réflexions suivantes: *« Comment les gens vont-ils accueillir cette gestion ? » « Gérer, mais comment faire en sorte que les gens adhèrent à tel ou tel plan ? »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009). Et là, nous remarquons une autre inquiétude à savoir si telle ou telle gestion va être regardée sous un œil favorable par les populations. Vont-elles être sensibles à un type de gestion proposé dans tel ou tel domaine ? De cette sensibilisation, en effet, dépend la réussite ou non des politiques de gestion et on commence à en avoir conscience dans certains cas.

---

96 Propos recueillis à Houaïlou à proximité du centre minier et du village minier de Poro

97 La couleur de cette terre, ocre, orangée à rouge est révélatrice de l'altération des péridotites. A la surface on retrouve une cuirasse ferrugineuse, des latérites rouges à grenaille, des latérites rouges, des latérites jaunes. Ce sont ces éléments fins qui se retrouvent dans les poussières et les boues lorsqu'il pleut. Mais il est également courant de trouver quantité de grava, cailloux et rochers provenant du décapage de la surface qu'on exploite, charriés par les eaux dans les talwegs et jusqu'à la mer.

Nous avons tenté de sélectionner des territoires présentant des caractères à la fois hétérogènes, par la diversité des aspects qui y figurent (population faible et groupe isolé, population plus nombreuse recevant encore des migrants, territoire proche des sites miniers, territoire éloigné des sites miniers) et homogènes, en recherchant des aspects identiques sur l'ensemble du territoire provincial (à savoir l'ensemble des territoires littoraux où les mines pouvaient avoir une influence, ceux au contraire éloignés des mines, ceux où la population est plus nombreuse et d'autres pas). Dans les premiers chapitres nous avons parlé de l'importance des littoraux en abordant cette notion à travers l'aspect « île ». Voyons à présent si au regard de l'île en général, la gestion est une nécessité ou non, et pourquoi ?

IV.1.1.2 Au regard de l'île

« Ici, c'est une île. Tout se tient. On ne peut rien bouger sans que tout bouge » (Kohler, J-M. *In.* Martini, C., 2006, p. 3). C'est sous la forme d'un résumé des risques et des contraintes, naturels ou anthropiques concernant l'île, que nous avons choisi de développer ici l'idée de la nécessité d'une gestion ou pas. Un résumé dans le tableau suivant montre à quel point les risques peuvent être exacerbés selon certains phénomènes comme l'exiguïté de l'île ou des territoires selon une politique particulière (comme la création de réserve ou tribu, cf. chap. 6), l'isolement, l'urbanisation désordonnée… Nous saisissons ainsi le besoin d'une gestion concernant certains aspects, selon le risque ou la contrainte. Nous pourrions ainsi examiner chaque risque et contrainte, et nous rendre compte de la nécessité pour une île de bien gérer ces territoires, sous peine de voir ceux-ci subir de multiples effets difficilement contenus. Mais nous ne prendrons dans les exemples suivants, que quelques cas qui ont fait l'objet des dernières actualités, compte tenu du fait que l'ensemble des risques et contraintes du tableau concernent plus ou moins nos territoires littoraux. Même les contraintes liées au climat froid ou polaire peuvent avoir des incidences sur l'eau de mer qui remonte par les courants en provenance du sud et qui ne permettent pas à certaines espèces animales ou végétales de pouvoir vivre et se développer correctement (migration de quelques espèces en fonction de la température de l'eau). Prenons l'exemple de l'importance d'une bonne gestion de l'eau douce touchant les îles de l'extrême Nord (commune de Poum particulièrement). Elles souffrent en temps de sécheresse de pénuries d'eau potable ce qui ne leurs permettent pas d'aller dans le sens du développement durable. Voici ce qu'a déclaré le directeur du *Malabou Beach hôtel* (Poum) après avoir installé une unité de dessalage d'eau de mer : « *On a connu l'approvisionnement par camion-citerne, la pénurie totale d'eau dès que les radiers sont submergés. Alors, là, je peux vous dire qu'on apprécie, parce que proposer aux clients une douche aux courants d'air, ce n'était ni très facile, ni très heureux !* » (Ragaj, C., LNC, 23 oct. 2008).

	Risques (Danger)	**Contraintes** (Obstacles/Gênes)
Naturels	Incendie Ouragans tropicaux = Cyclones violents = Typhons en Extrême Orient = Hurricanes aux Antilles (Sur le plan humain, ce risque dépend de 2 caractères : la fréquence et la gravité) Séismes ou Tsunamis Excès des eaux et des vents (on peut parler de violences climatiques) Accidents morphologiques : glissement de terrain, crue boueuse, violence érosive accentuée par la déclivité des pentes… Volcanisme (cendres, laves, explosions, …) particularités significatives liées aux conditions morpho climatiques (Ajoutées au peuplement tropical augmente le risque) à proximité de la Ceinture de Feu du Pacifique (Arc du Vanuatu à 900km) Sécheresses (zone intertropicale) couplées au réchauffement climatique provoquent assèchement, aridification et pour certains cas désertification Accroissement des volumes océaniques engendre fragilisation des littoraux, particulièrement pour les îles basses Maladies tropicales pandémies, épizooties… Amiante environnementale (cf. glos.)	Insularité/Eloignement/Isolement Exiguïté des territoires/ Enclavement : Notons quelques-uns des effets liés à cela outre les problèmes économiques. Les crises prennent une gravité particulière et souvent irrémédiable dans les espaces clos et de petites dimensions si leur répétition, la récurrence, est fréquente. On peut parler de vulnérabilité des îles basses (fragilité matérielle…), de fragilité sociale et culturelle des îles hautes. Etc. Reliefs difficiles, fragmentés engendrent souvent des problèmes d'implantation, d'accessibilité aérienne/maritime (danger de navigation, aucune liaison régulière, annulation des vols fréquents…) Environnement maritime Faiblesse des ressources (terrestres) particulièrement pour les îles basses Déficit pluviométrique Modification de la végétation Climat froid, voire polaire perturbe certains espaces (ne concerne pas directement la NC, mais les effets induits par les courants)
Anthropiques	Mono-activité (extraction minière principalement, mais entrant peu dans le PIB) Gestion des déchets, gestion des poussières Pollution des eaux de surfaces, des nappes phréatiques (mine, agriculture, décharge…) Pompage excessif dans les nappes Incendie Industriels (même s'ils sont rares) sont d'autant plus forts que le laxisme règne et que la réglementation y est souvent absente Navigation (échouage) Pollution industrielle ajoutée à une urbanisation dangereuse Introduction d'espèces menaçant la faune ou la flore existante.	Vulnérabilité des îles basses (fragilité matérielle…), Fragilité sociale et culturelle des îles hautes… Economie précaire (génératrice d'un faible nombre de produits), peu productive (faible valeur ajoutée des produits exportés) et limitée (marché domestique) histoire mouvementée (colonisation), plusieurs changements de statuts (obligation d'adaptation) Faiblesses matérielles /infrastructures (route, aéroport, port…) ne permettant pas suffisamment l'ouverture et la réponse rapide à certains risques. Dépendance économique (aides, prestations sociales…) vis-à-vis des grandes métropoles Dépendance des cours des marchés mondiaux Pas de liaison aérienne et maritime régulière ou sinon difficultés concernant les coûts…

Tableau n° 4 : Risques et contraintes, naturels et anthropiques concernant l'île
Source : Bodmer, D., 2009

Sur la commune de Pouembout, voici ce qu'a déclaré un agriculteur : *« Le 15 décembre dernier, la rivière Pouembout avait un débit quasiment nul (…) et ce malgré une absence de prélèvement. Cette situation est très inquiétante du fait qu'il a suffi d'une petite sécheresse de trois mois pour en arriver là. Cela soulève le problème de la diminution des ressources en eau qui ne sont pas inépuisables»* (LNC, 8 fév. 2008).
À l'inverse, lorsque le débit est très fort suite à des pluies diluviennes, il y a nécessité d'intervenir afin de limiter les dégâts liés aux inondations, notamment à l'exutoire des vallées. De toute évidence des fortes pluies nuisent particulièrement à l'économie et cela dans pratiquement tous les secteurs. Cela handicape également les zones d'habitations susceptibles d'être inondées. Voici quelques propos montrant les inquiétudes des personnes interrogées : « *On est vraiment très mal,* confirme Jean-Luc Sumioka, le président de la fédération des rouleurs et terrassiers du Nord. *Depuis deux mois, on bricole. On ne peut quasiment rien faire. Et pendant ce temps-là, les traites courent*» (Ragaj, C., LNC, 28 mars 2008).

Un autre cas relatif aux incendies, nous indique également l'importance d'en limiter les dégâts premiers et subordonnés. En effet, les incendies assèchent les sols, les rendent peu productifs, détruisent les forêts, ou encore attaquent la première couche de sol, qui ensuite au moment des pluies ne protège plus les sols, entraînant les sédiments vers les littoraux. Voici comment s'est exprimé un membre du WWF ayant travaillé au reboisement d'une zone incendiée dans la commune de Poya : « *L'utilité première de cette plantation est de recréer une partie de la forêt, de l'aider à reprendre son espace pour pérenniser l'alimentation en eau au niveau du captage,* explique Nicolas Petit. *La forêt joue ce rôle d'éponge qui va redistribuer l'eau au fur et à mesure à la rivière* » (LNC, 25 avril 2008).

Dans un autre registre, les récifs qui entourent la Grande Terre et les îles du nord sont de véritables pièges pour les bateaux de toutes sortes, qui circulent dans ces zones. Chaque année, voiliers, palangriers et bateaux de pêche ou encore, minéraliers et autres chalands, s'échouent sur les récifs. Il faut pouvoir intervenir pour toutes les pollutions éventuelles et le déséchouage des engins. Voici la mésaventure, heureusement sans conséquence grave de pollution, mais qui permet de s'interroger sur les moyens réels dont disposent les Provinces et la Nouvelle-Calédonie afin de parer à ce genre de pollution : *« le palangrier japonais reste solidement accroché au récif, au large de Voh. Hier matin, la tentative de déséchouage a échoué. Une nouvelle opération devait avoir lieu dans la soirée. Bonne nouvelle, aucune pollution maritime n'a été constatée. Au large de Voh, la mer s'est formée. Conséquence, le Kaigatamaru semble un peu plus s'ancrer sur le récif de Gatope, où il s'est échoué dans la nuit de samedi à dimanche. Hier soir, le palangrier japonais de 47 mètres, qui abrite dans ses cales environ 270 tonnes de carburant, restait donc prisonnier du récif »* (LNC, 3 juil. 2007).

Le risque naturel n'est parfois que la réaction d'un environnement à une urbanisation extravagante pour quelques îles. Il est particulièrement tangible sur Nouméa et son agglomération. En Province Nord à l'exception de quelques exemples isolés d'aménagements hasardeux de certains versants sur la Côte Est et de quelques zones inondables surtout sur la Côte Ouest, l'urbanisation n'est pour le moment pas pointée du doigt, du fait du caractère plutôt rural des espaces. Le danger pourrait toutefois se vérifier, si nous ne faisons que peu de cas de la menace réelle pour nos territoires, dans un contexte de migration positive vers certaines régions.

Dans d'autres cas, la gravité liée aux conséquences des risques naturels tient à la pauvreté. Dans l'exemple haïtien, les conséquences pour les littoraux sont observés comme suit : *« la crise économique conduit aussi des populations issues de l'intérieur de l'île à s'accaparer le littoral et ses potentialités. Tout ceci entraîne des déséquilibres au sein des écosystèmes sensibles comme auprès des populations traditionnellement littorales»* (Desse, M., 2003, p. 83). Pouvons-nous parler de pauvreté dans le Pacifique ? *« On manque d'indicateur pour la pauvreté et sinon d'indicateur adapté aux réalités Pacifique*[98]*»* (Pestana, G., 2008). Alors disons que nous ne pouvons parler de pauvreté dans les territoires calédoniens, si nous les comparons à cet exemple haïtien. Mais certaines zones sont peut-être plus démunies que d'autres et c'est de cela que nous devons tenir compte.

Quant à la contrainte de l'isolement, elle augmente pareillement les risques. *« Quand c'est pas possible de faire la traversée pour le cata (catamaran reliant Bélep à Koumac) ou que l'avion ne peut pas venir (contrainte liée au vent, à l'orientation et à la longueur de la piste), faut pas être malade ou en train de faire un accouchement, parce que c'est sûr tu peux y laisser ta peau ! Après qu'on vient nous dire qu'on n'a pas le droit de faire la traversée avec les petits bateaux pour notre sécurité ! Mais en attendant on fait comment hein ? Parce que s'il faut attendre après la Province on est tous déjà morts et enterrés ! »* (Entretiens en Province Nord, Bélep 2002 à 2009). La contrainte de l'isolement est très forte, tant par les difficultés et les risques des liaisons, que par la situation économique et stratégique de périphérie d'un faible intérêt. Avec les grands projets structurants tels que l'Usine du Nord, nous observons déjà une tendance inverse dans les communes de Pouembout, Koné et Voh, mais dans les communes marginales comme celle des Bélep, de Pouébo, de Hienghène, de Touho, de Canala… la contrainte de l'isolement continue d'entraîner quantité de difficultés, d'où l'importance d'une gestion qui leur soit adaptée. Bien évidement les populations vivant sous les tropiques et dans les îles, disposent de moindres capacités de réaction, que celles économiquement prospères et techniquement avancées, d'où

98 Toutes ces citations ont été prises lors d'une table ronde qui s'est tenue en octobre 2008, lors des ateliers de travail sur le thème : « Comment articuler les préoccupations environnementales au développement économique et social des territoires ? »

l'importance de l'adaptation des stratégies, que les hommes mettent en place face aux risques et aux crises, qui surviennent quand les risques se concrétisent.

De plus, dans les îles en général et notamment sur la Grande Terre, l'état de connaissance de ce qui leur est particulier est insuffisant. Le manque de savoir fragilise et compromet les tentatives de développement. En effet, n'est-il pas important de suffisamment connaître ces territoires, afin de bien les gérer ? C'est le constat qu'ont fait certains agents de la DAVAR à Pouembout : *« alors que les pluies, incessantes cette saison, agacent sérieusement particuliers et agriculteurs, la nappe alluviale de Pouembout a fait l'objet d'un état des lieux dont la conclusion générale est claire :* « *Il faut développer les connaissances pour mieux protéger et diversifier la ressource en eau*» (Mainguet, Y., LNC, 18 Avril 2008). D'autres exemples liés aux contraintes et aux risques peuvent encore nourrir notre analyse concernant ce rapport avec la notion d'île, mais l'important est d'en tenir compte pour une gestion efficace des territoires littoraux. Les crises en effet peuvent être redoutables et durables, si au départ rien n'est pensé ou fait pour pallier toute éventualité. Dans la seconde partie de ce travail nous reviendrons sur certains risques

La carte suivante montre les risques et les contraintes majeures résultant de l'activité minière en Province Nord. Une carte des risques et des contraintes, tenant compte de l'ensemble des risques possibles sur l'ensemble de la Province et des autres Provinces également, devrait être élaborée en vue d'une gestion intégrée des risques. À notre niveau et selon les données recueillies, nous n'avons pas la possibilité d'en faire une qui soit exhaustive, mais une telle carte constituerait une bonne base de travail afin de servir d'outil de gestion.

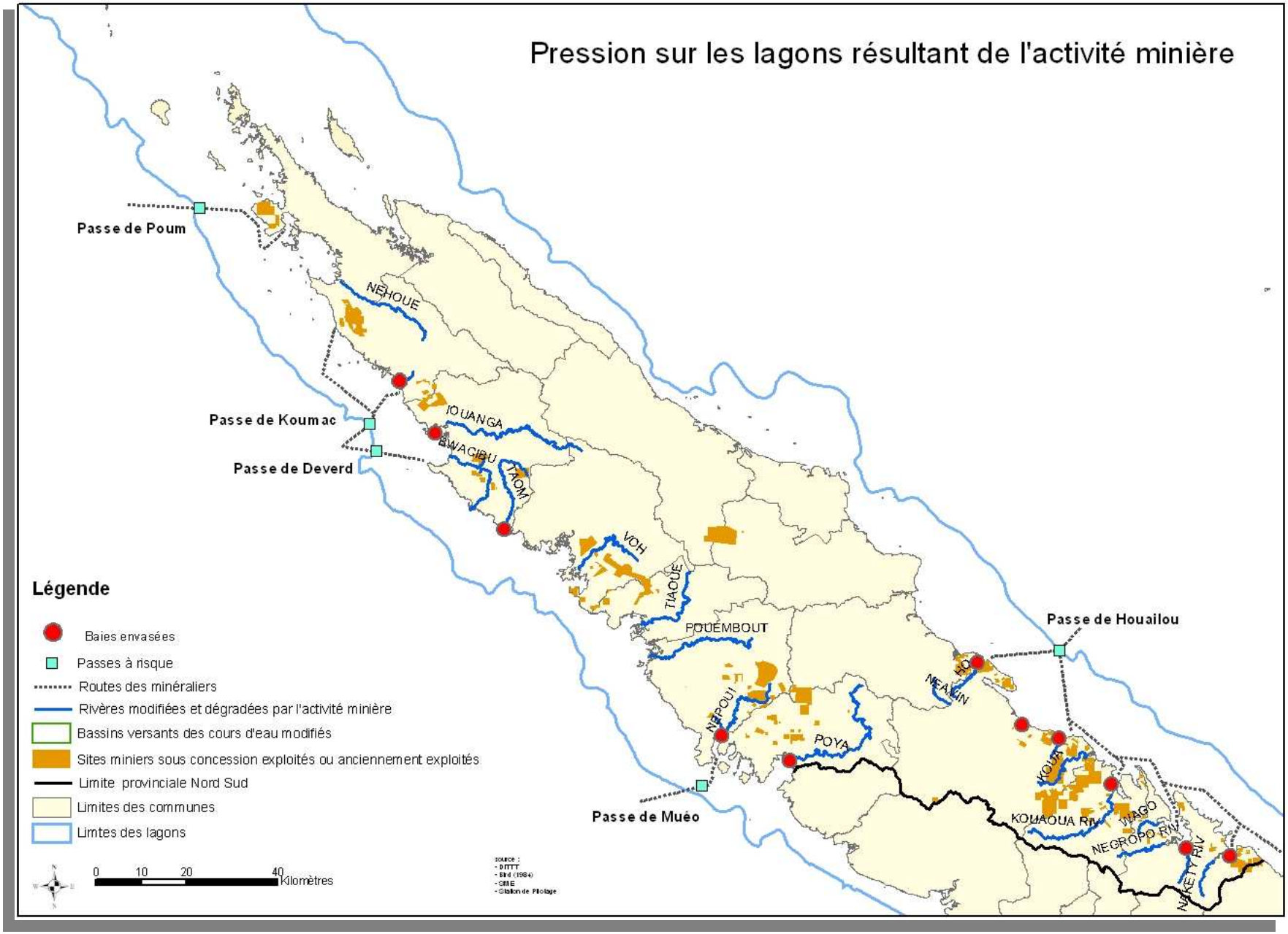

Carte n° 16 : Risques et contraintes sur les littoraux résultant de l'activité minière

Source : DITTT, Bird (1984), SME, Station de pilotage, réalisation Laignel, M., 2003

IV.1.2 De l'ordre dans le désordre ?

« Le temps c'est de l'argent ! » dit le proverbe. Mais réellement pouvons-nous mettre le temps et l'argent, ou quoi que ce soit de matériel, sur un pied d'égalité ? Est-ce comparable ? Rappelons que les conceptions océaniennes et occidentales du temps diffèrent. Alors que l'institution travaille, administre, avec le souci de bien gérer le portefeuille de façon à ce que cet argent soit réparti dans des secteurs ou domaines selon les besoins et les choix, les populations travaillent davantage selon un rythme social, culturel et agraire.
Nous ne pouvons mettre le temps en réserve comme l'argent. Cela dit, nous pouvons exploiter le temps pour en « *faire un bon travail* ». Cette expression revient continuellement dans les discours *« des vieux »* (c'est ce qui ressort de la quasi-totalité de nos discussions avec les personnes de plus de 48 ans). Toutefois, la tendance "à remettre au lendemain" et "le désordre", sont deux grands facteurs de perte de temps dans lequel il ne faut pas tomber, si nous voulons gérer correctement le temps (qui est de l'argent) et le territoire.

IV.1.2.1 La tendance à remettre à plus tard !

En effet, notamment dans la gestion des risques et plus encore des crises, nous ne pouvons renvoyer à plus tard la tâche. Des pressions[99] peuvent intervenir et être de tous ordres: l'exemple des mines est ici le plus éloquent, mais cela est valable dans n'importe quel domaine. les pressions peuvent venir des associations, des groupes, des communautés et autres… ; les conflits d'usage, qui obligent à une intervention de l'institution, comme médiateur par exemple; les médias dévoilant le problème aux yeux de tous, montrant du doigt l'institution ou l'entreprise qui en a la gestion. Les pollutions visibles imposent une gestion ainsi que les crises survenant lorsque les risques n'ont pas pu être circonscris ou réellement pris en compte.

Prenons l'exemple métropolitain afin d'illustrer notre propos. Pour P. Dumas, *« l'apparition des conflits d'usage, exacerbés par les crises de toutes natures, qui se multipliaient dans la frénésie de la période des Trente Glorieuses (1946-1975), allait imposer la mise en place d'un contrôle et d'une gestion de l'espace et des ressources pour faire face aux troubles multiples, qui faisaient du littoral une des zones les plus sensibles du territoire national»* (Dumas, P., 2004). Cette prise de conscience en faveur des espaces littoraux complexes et vulnérables n'est pas

99 Pressions, qui rappelons-le, arrivent très vite dans la mise en place d'un Agenda 21 local, dès la seconde étape où particulièrement les groupes de pression se mettent en place.

récente, ce qui a sans doute permis de gérer au mieux les territoires aujourd'hui[100]. Si nous retenons une idée, c'est bien ces pressions de toutes sortes, qui ont irrémédiablement décidé l'État à intervenir ! Et pour la Province Nord, les pressions ne sont-elles pas encore assez fortes, pour que l'institution se décide à gérer cet espace aujourd'hui ?

L'élargissement du concept environnemental à la notion de développement durable montre un bilan mitigé de l'engagement mondial. Quoiqu'il en soit, la France continue dans cette quête environnementale avec notamment la loi Voynet en 1999 et le dernier Grenelle de l'environnement. Aujourd'hui, il est vrai que l'État Français essaie à chaque fois de prendre en compte au préalable les capacités, les limites, les contraintes, les aptitudes du territoire concerné, afin d'approprier et orienter les politiques d'aménagement. La recherche de solution sur ce débat complexe, qu'est la gestion de l'environnement, appliqué aux littoraux, dépend également de la position des acteurs, des décideurs et de leur capacité ou volonté à en assumer la réalisation. Que se passe-t-il en Province Nord ? La gestion de l'environnement littoral fait-elle partie des axes prioritaires des politiques publiques ?

Dans la seconde partie de ce travail, nous reviendrons sur quelques actions et nous verrons à quel point elles peuvent avoir un impact sur les territoires. Nous pourrions nous demander si le fait que le littoral reste relativement épargné en termes de pression (par rapport à d'autres îles), produit un certain désengagement de la collectivité à son égard. Sans doute est-ce le cas dans certains territoires, comme les îles au Nord (cf. chap. 6). Qu'en est-il de certains autres aujourd'hui concernés par l'inscription du récif au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

Certains avanceront l'idée suivante : *« oui gérer c'est bien, mais s'il n'y a pas d'argent ! Déjà que les communes n'ont jamais un sou pour réparer les routes, ou faire venir le courant comme ici, comment vous voulez qu'ils fassent les choses bien comme il le faut ? »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009). Ainsi, il est bon d'agir au moment voulu, mais sans argent comment le faire ? Une gestion est nécessaire, mais encore faut-il en avoir les moyens tant humains, techniques, que financiers…mais surtout financiers ! C'est souvent ce qu'avancent les institutions (État, *Territoire*, Provinces, Communes) et les entreprises lorsqu'il s'agit de leur responsabilité vis-à-vis de l'environnement par exemple...

---

100 Ces propos ont très bien été développés dans les ouvrages de Veyret, Y. ; Pech, P. (1993). - *L'homme et l'environnement.* - Paris, PUF, 424 p. ; Miossec, A. (Juin 1999). - La France a-t-elle construit une politique de gestion intégrée de son littoral ? - *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, pp. 212-219. ; Miossec, A. ; et al. (1998). - *Géographie humaine des littoraux maritimes*. - Condé-sur-Noireau, CNED-SEDES, 472 p.

IV.1.2.2 Dans quel ordre ?

Et les gens, communautés et individus ? Rappelons pour le second aspect, ce qui ressort des entretiens que nous avons eu avec les populations, dans les territoires où les personnes préfèrent vivre finalement comme ils l'ont toujours fait. Pouvons-nous parler d'une forme de « gestion traditionnelle » par ces populations ? Pouvons nous y trouver de l'ordre dans ce qui semble (d'un point de vue extérieur) être un désordre ou en tout cas sans gestion ? Disons de nouveau, que le désordre entraîne une perte de temps, qui se répercute sur l'argent investi. Finalement dans ces territoires, qu'existe-t-il en terme de « gestion » par les populations ?

Cette introduction sur les notions de temps et d'argent dans la gestion plus « occidentale » pour les institutions et les entreprises, n'est pas en adéquation avec la gestion de l'espace par les communautés littorales de ces territoires, qui semblent vivre en dehors du temps (à l'occidentale). Le temps, pour elles, s'inscrit dans un rythme social, culturel et agraire, même si dans certains territoires plus dynamiques, où le rapport à l'argent est plus fort, le développement économique bouleverse cette gestion première (fig. n° 18, schéma A). Elle ne disparaît toutefois pas totalement, mais se retrouve en concurrence avec l'emploi salarié qui prend plus ou moins le dessus (sauf peut être pour le rythme culturel). Les paragraphes suivants exposeront les rythmes des territoires les moins dynamiques.

IV.1.2.2.1 Social...

Social, si nous nous référons au fait qu'il appartient à la communauté, aux groupes, pour les Kanak et à la cellule familiale pour les Caldoches (tableau n°4). Pour les premiers, le temps d'une journée s'écoule au rythme de l'entretien de la maison et du soin des enfants, de l'approvisionnement des petits marchés de proximité, de la pêche à pieds souvent pour la femme et d'autres activités pour l'homme entre les champs, la pêche, la chasse, la gestion des affaires des clans par les responsables, de la tribu par les conseils des anciens…tous deux pouvant occuper un emploi rémunéré ou non. Dans ces zones, les emplois rémunérés sont peu diversifié, si ce n'est dans le domaine de l'administration, de l'enseignement, du BTP, de la pêche et de l'agriculture, ainsi que quelques emplois commerciaux et de services (lié au tourisme). Le soir venu, à lueur des bougies, des lampes à pétrole pour quelques uns, de l'électricité et de la télévision pour d'autres, les activités sont rares, si ce n'est les quelques fêtes communales ou de noces pouvant durer une semaine (en terme de préparation plusieurs semaines). Les week-ends sont rythmés, par les jeunes enfants et les plus grands de retour à la maison rendant la vie à la tribu, par les marchés communaux et de proximité et par les cloches des églises pour le rassemblement des fidèles. Notons que les fidèles sont plus réguliers qu'ailleurs, sans doute parce qu'il s'agit surtout d'un lieu social de rencontres et de débats sur

les activités de la semaine écoulée et les potins en provenance d'autres communes ou plus rarement, sur l'actualité internationale.

En dehors des lieux rassemblant le plus d'individus, villages et tribus (même si souvent les deux se confondent), les habitats isolés de Kanak (éloignés mais appartenant souvent aux tribus dont les territoires sont plus étirés) et de Caldoches, sont également rythmés de la sorte, mais avec encore moins de rapport de voisinage du fait de l'étendue des territoires. Les longs week-ends et les vacances scolaires, dans les deux groupes, sont l'occasion pour les familles vivant à Nouméa, de venir chercher le calme et la tranquillité dans ces lieux privilégiés où souvent, ils ont vécu leur enfance. Internet et les moyens de communication modernes y sont rares, si ce n'est dans les collèges et les lycées et chez les quelques occidentaux vivant au village.

Cette description apparaîtra sans doute simpliste, mais elle est en grande partie le reflet de la vie en brousse, que certains taxent de « rural profond » ou de « brousse profonde [101]», au regard de l'évolution actuelle des autres communes plus « dynamiques », selon des critères qui tiennent davantage aux équipements et aux activités (autres que ceux de la vie courante des Kanak, comme celle des Caldoches), mais qui ne dérangent aucunement les habitants de ces espaces. Certains (plus nombreux chez les jeunes) toutefois, aspirent à acquérir davantage de biens matériels. La société moderne peut offrir cela, aussi préfèrent-ils s'« expatrier » vers la capitale ou d'autres communes, afin de trouver un emploi (ce qui ne veut pas dire complètement abandonner leur vie dans leur commune). Certains d'ailleurs, une fois le bien acquis (du MP3, MP4, téléphone portable, à la télévision et la voiture…), peuvent tout à fait quitter leur emploi afin de revenir à leur vie en brousse. Cela se vérifie plus souvent que nous aurions pu le croire.

La vie des Kanak, comme des Caldoches, se fait donc au rythme de la journée, du lever (très tôt souvent en brousse, à 4h du matin pour les plus âgés, à 5h pour les adultes et au-delà pour les plus jeunes, mais tout dépend des habitudes acquises depuis l'enfance) au coucher du soleil (ceux qui n'ont pas d'électricité, de télévision, se couchent encore plus tôt, les autres entre 19h et 22h, rarement au-delà, tout dépend du programme télévisé). Le temps est appréhendé selon un mode de vie lié surtout à la cellule familiale restreinte, voire un peu plus élargie, selon certaines périodes (notamment les vacances scolaires et les longs week-ends). La gestion des activités est bien souvent liée au rythme agraire pour les Kanak et d'autres activités rémunérées, voire la chasse ou la pêche pour les Caldoches.

101 Sont-ce des espaces clos ou d'enfermement ? Se sont surtout des espaces fermés, quoique largement ouverts si nous tenons compte du peu de matérialité de la limite.

IV.1.2.2.2 Culturel…

Le rythme culturel intervient lorsque des événements marquants viennent troubler le premier rythme spatio-temporel plus lent, surtout chez les Kanak. Cela est souvent lié aux « affaires coutumières », comme les procès verbaux de « palabres[102]» (cf. glos.) pour différentes affaires, les mariages, les naissances et les adoptions, les morts également et les levées de deuil, les travaux à la chefferie, la fête de l'igname, l'implantation de la maison d'un fils… mais aussi, et cela est d'ailleurs souvent imbriqué, les affaires religieuses comme les fêtes de la liturgie et les travaux au temple ou à l'église (catholique et protestant). Les gens veulent vivre ensemble, sans intervention extérieure, par rapport à une gestion quelconque de la part des institutions, État ou Province. Celle de la Commune est mieux acceptée parfois, du fait de sa proximité et du fait que le Maire est connu de beaucoup.

Lors de ces cérémonies coutumières et de ces rassemblements de clans, les groupes s'affairent au rythme des journées, des travaux et du nombre d'individus présents. En effet, les hommes rapportent les produits de la chasse et de la pêche, qu'ils préparent et cuisent également au profit de la communauté. Les femmes rapportent les produits des champs et de la pêche à pieds (crabes, coquillages, poissons…), elles préparent les aliments et cuisent aussi bien leurs produits, que les viandes et les poissons rapportés par les hommes. Les plus âgés discutent, chantent, boivent du thé ou du café… selon l'occasion, sur les nattes tressées en feuilles de pandanus ou de cocotiers. Le rythme de la journée dépasse facilement les lever et coucher de soleil. Ils dorment, enfin s'ils dorment, vers 1h, 2h, voir 3h du matin. Lorsque certains vont se coucher, d'autres prennent le relais pour la préparation du petit déjeuner, pour préparer le four[103], pour aller à la chasse ou à la pêche, pour tuer le bétail ou le cochon…

Le temps est appréhendé selon un mode de vie lié principalement à la vie du groupe plus élargi, du clan ou des clans en présence, voire de l'ensemble de la tribu et d'autres clans extérieurs aux territoires (invités, clans alliés d'autres tribus…). La gestion des activités,

102 Un palabre coutumier est un écrit, qui fait force de loi chez les Kanak et qui fait valoir certains droits. Jusqu'à présent il était authentifié par la gendarmerie. La description qu'en a faite Hilaire Gire est intéressante pour ce qui est de l'utilisation des terres coutumières à des fins individuelles et pour des investisseurs quant aux projets de développement économique (fig. n° 17).

103 Il s'agit du four traditionnel où nous préparons des bois entre lesquels nous disposons des pierres. Pendant que les bois brûlent, les pierres chauffent et permettent ainsi après la combustion complète des branchages de dégager une chaleur importante permettant la cuisson des aliments. Ceux-ci sont disposés sur les pierres, que nous recouvrons de matières végétales mouillées (herbes, feuilles ou tronc de bananiers…) et de terres afin d'avoir une cuisson à l'étouffé à une température pas trop élevée. Ce four est utilisé en général pour la cuisson des ignames, du *« bougna »*, des *« pains marmites »* et des viandes, des poissons et/ou tortues.

mariage, deuil, levée de deuil, constitution d'un procès-verbal de palabre…de même que ce qui peut paraître anodin : pêcher, faire la cuisine… est liée aux coutumes du début à la fin.
Pour les populations Caldoches, fortement métissées, elles s'intègrent soit facilement à ces regroupements kanak, soit ne s'en préoccupent pas et vivent à leur rythme.

IV.1.2.2.3 Agraire…

Agraire ou agricole chez les Kanak, si nous abordons les aspects liés aux travaux des champs et particulièrement ceux de l'igname[104] et/ou du taro à côté d'autres productions agricoles destinées à la vente, telle que la banane. C'est le cas dans la commune de Pouébo même si la superficie cultivée est loin d'égaler les cultures de plantation ailleurs dans le monde, notamment celles des DOM. Les travaux des champs, qu'ils soient collectifs, en groupe restreint (clan ou cellule familial) ou individuels (rare), rythment le temps des populations de ces territoires et de l'ensemble du *Caillou*.
Ce rythme agraire rattaché aux tubercules et à leur forte valeur culturelle, n'a pas autant de signification pour les Caldoches qui se préoccupent davantage de leur emploi salarié, de la chasse et de la pêche. Toutefois nous pouvons noter deux exceptions, la première là où le métissage est important, tout dépendra de la culture dominante Caldoche ou Kanak, et la seconde, là où l'imbrication entre les deux communautés est forte.

Dans la culture de l'igname d'abord, Il y a un temps pour préparer l'espace cultivé, sarclage ou désherbage, brûlis pour certains, labour, billon ou pas selon différentes méthodes. Ensuite, un temps pour planter avec au préalable le choix des plants mis de côté à la récolte précédente. Si la récolte précédente a été mauvaise pour certains, des échanges peuvent intervenir, afin de combler la perte de certaines espèces. Dès que les *« rames »* ou lianes commencent à ramper, une autre intervention est nécessaire afin de poser des tuteurs, qui permettront à l'igname de bien se développer afin de capter le maximum de soleil, sans que les lianes soient brûlées au contact du sol chaud. À ce stade, il sera déjà temps de commencer à arracher les mauvaises herbes, pour ceux qui n'auront pas paillé les billons, autrement les pousses d'igname risqueraient d'être étouffées. Et ainsi de suite pendant tout le temps où le tubercule se développera et jusqu'à la récolte. Ces moments plus lents permettent aux groupes de pouvoir s'occuper d'autres cultures dans les champs (même si à peu près tout est mené de front et en parallèle).

104 Ces tubercules ont des valeurs symboliques chez les Kanak. L'homme est lié à l'igname et la femme au taro.

Arrive enfin la récolte, de l'igname nouvelle d'abord, c'est-à-dire des prémices de la récolte, qui est l'occasion également de moment de partage lors de la fête de l'igname, où le tubercule arrive à la chefferie[105].
Plus tard, la récolte est plus complète selon les espèces, qui parviennent plus ou moins ensemble à maturation, même s'il est vrai que quelques espèces demandent plus de temps de maturation et que d'autres ayant été plantées en dernier nécessitent une récolte également plus tardive. Le champ est enfin laissé en jachère. Certains planteront encore ce champ pour une année supplémentaire, d'autres laisseront l'espace un an au repos…c'est selon l'expérience de l'agriculteur et l'observation de sa récolte.

Le temps est appréhendé selon un mode de vie lié principalement à la cellule familiale restreinte, voire un peu plus élargie, tout dépend des clans et des tribus. La gestion des activités quotidiennes est bien souvent liée au rythme agraire, que l'on vive en montagne ou sur le littoral. La culture de l'igname est essentielle, pour d'autres ce sera celle du taro selon les clans et les terroirs (le sol, l'eau et le climat). Ce rythme est saccadé avec des temps marqués (sarcler, planter, mettre les rames, récoltés) et d'autres moins (pendant toute la période de maturation du tubercule). Pendant ces périodes plus intenses de travaux des champs, les autres activités (pêches, chasses…) sont moins soutenues, tout dépend ensuite si un événement marquant vient casser ce rythme.
En ce qui concerne les populations caldoches, elles peuvent avoir des travaux agricoles, mais les rythmes diffèrent de ceux des Kanak. L'importance de l'igname n'est observée que pour sa valeur nutritive, si elle est plantée ! Parfois ce n'est pas le cas, d'autres cultures sont plus appréciées et mieux échangées avec les Kanak. Le tubercule n'a pas ici cette valeur identitaire et culturelle, ce qui finalement permet de comprendre qu'il peut disparaître des cultures. Ce sont particulièrement des légumes qui prennent cette place, même s'ils sont rares en comparaison des cultures de plantes qui embellissent les jardins. La pêche et la chasse sont encore plus estimées que les travaux agraires.

Les rythmes, social, culturel et agraire sont étroitement imbriqués dans ces territoires et permettent d'apprécier le temps différemment de celui qui est admis pour les institutions, d'où sans doute le refus de ces populations de l'intervention d'une gestion par la Province (moins de la Commune). Alors pouvons-nous finalement parler d'une gestion traditionnelle du temps et des territoires ? Il semble que oui.

105 Il n'est pas de notre propos ici de détailler cette coutume, du moment où l'igname est récolté jusqu'au moment où il est présenté au chef de clan, puis à la grande chefferie. Elle diffère selon les aires et les chefferies, même si dans le fond elle existe partout.

Là où cela se complique, c'est lorsque les rythmes « occidentaux » et « océaniens » s'interpénètrent. C'est le cas notamment dans le cadre de la gestion communale. Le Maire (homme ou femme), souvent des Kanak (14 sur 17) et moins des Caldoches pour les trois communes de Pouembout, Kaala-Gomen et Koumac, gère la commune selon un rythme essentiellement occidental avec des budgets impartis, mais étant lui-même soumis à un rythme plus océanien (tel que décrit précédemment), ayant ainsi à gérer également de façon traditionnelle ou sa propriété (les trois Maires Caldoches sont des éleveurs de bovins). Quel rythme va primer sur l'autre ? Quelle gestion s'imposera ? La réponse n'est ici pas univoque, même si elle est bien souvent imbriquée.
Il ou elle a une responsabilité vis-à-vis de la République, des citoyens de sa commune, mais également (particulièrement pour l'homme) vis-à-vis de la coutume, de sa famille, de son clan, de sa tribu…Pour peu que lui-même soit petit chef ou grand chef dans une tribu et cela sera encore plus complexe ! Certains argumentent que la gestion communale n'est pas toujours bien faite, notamment lorsque les « affaires coutumières » prennent plus de temps au maire[106]. Dans le sens inverse, cela est moins courant, peut être qu'un des trois rythmes sera délaissé (social ou agraire, moins culturel), ce qui peut toutefois poser problème lorsqu'on sait à quel point la cellule familiale est importante (notamment ensuite dans son insertion au clan). Cette déstabilisation pourra entraîner des conséquences en cascade, notamment dans les savoirs traditionnels culturels et culturaux transmis aux garçons par le père et jusqu'à la société (comme observé dans notre exemple du chapitre précédent, en Afrique).

Ce qui semblait au départ désordonné, apparaît désormais établi selon un ordre et des rythmes. Il existe ainsi une gestion différente de la vie quotidienne des populations de ces territoires, dont le bien-être et le contentement ne nécessitent pas ou peu (gestion communale) de gestion externe. Nous observons que l'environnement plus excentré sur le territoire provincial et sans trop d'attraction minière s'y prête également. Retenons que cette gestion plus océanienne du temps et des espaces, avec ses activités, est observée sur des territoires précis qui répondraient pour quelques-uns à des espaces d'enfermement et donc peu développés économiquement. Mais elle s'observe également partout ailleurs à des degrés divers. Voici comment pour G. Di Méo, les espaces d'enfermement fonctionnent et répondent à trois principales règles : « *Primo, ils visent à formater les esprits et les corps sous la férule d'un*

106 Il est courant de devoir aller chercher le maire dans sa tribu, pris par tel ou tel aspect de la coutume, de son clan…afin de le ramener à ses réalités communales (Si cela est urgent, autrement cela peut attendre). Madame le maire est un phénomène récent en Nouvelle-Calédonie. En Province Nord, elle ne s'observe que depuis mars 2008 avec les Maires de la commune de Houaïlou Mme Eurisouké et de Poum Mme Hmaé. Nous comprenons ainsi combien l'évolution des mentalités, du Territoire et de son histoire en général est réelle. Ce phénomène ne demande qu'à être observé. Comprendre la place de la femme dans la société calédonienne en général !

pouvoir. (…) Secundo, il permet de s'enfermer entre soi. » Mais pour un temps limité car *« il n'est guère de pouvoir qui parvienne à résister éternellement à la mixité et, accessoirement, au métissage. »* Tertio, *« les espaces d'enfermement servent aussi, en sens inverse, à écarter, à exclure, à trier et à contraindre, à désigner, parfois à stigmatiser, l'autre, le différent »* (Di Méo, G., 20 mai 2008, p. 17). La première règle ne s'observe pas ici, compte tenu des communautés kanak et caldoches se côtoyant sur un territoire qui apparaît surtout délaissé (un peu moins lorsque nous descendons plus au sud). Les Caldoches ne vivent pas sous la férule d'un quelconque pouvoir. Quant aux Kanak, ils répondent aux obligations de la coutume, selon une organisation particulière, clanique et ensuite tribale. Le rapport à la grande chefferie n'est pas aussi accentué qu'aux Îles Loyauté. Les deuxième et troisième règles sont réelles dans ces territoires, dans le fait notamment de s'identifier aux lieux de vie, aux espaces agricoles, de pêche, de chasse de la côte Est, côte Ouest ou l'extrême Nord… Ces communautés rejettent également ce qui ne correspond pas à celles-ci, tel que le mot « gestion », et la collectivité qui la souhaite, à savoir la Province ou le gouvernement calédonien (plus rare).

À la question : *« Gérer est-ce nécessaire ? »* La réponse est oui, si nous tenons compte du fait que dans ces territoires, ce mot ne revêt pas les mêmes réalités. Qu'implique donc le fait de gérer ? Elle implique de comprendre les réalités des territoires, les représentations du temps, de l'argent et des formes de gestion.
De plus, les territoires littoraux de cette Province s'insèrent dans des *« espaces gigognes »* que sont les îles (Grande-Terre, îles et îlots du Nord), ayant donc des risques et des contraintes, qu'il est capital d'appréhender dans le cadre de gestions adéquates. Ces territoires font, rappelons-le, quant à la place du développement durable, l'objet d'une attention récente et moindre.
Les questions suivantes se posent : en tenant compte de ces disparités territoriales, est-il adéquat de mettre en place des projets et plans de développement durable sur de tels territoires ? N'y a-t-il pas finalement d'autres formes de gestion qui leur soient plus appropriées ? Comment les populations de ces lieux percevront-elles d'éventuels plans de gestion intégrée de la zone côtière ou des territoires côtiers, répondant pour l'institution le mieux aux aspirations du développement durable ? Seront-elles à même de faire aboutir ces plans, notamment en prenant l'exemple récent des récifs inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, sur leur territoire? L'institution élaborera-t-elle ces plans en concertation avec ces populations ?

IV.2 Quelles gestions, pour quel développement ?

En admettant dorénavant, que les territoires littoraux de cette Province, répondent à des logiques différentes, nous pouvons admettre également que plusieurs types de gestions, ayant peut-être fait leur preuve ailleurs (ou traditionnellement), pourraient en réalité convenir. Aussi, les paragraphes suivants tenteront de mettre en lumière ces types de gestions ou modèles, en

tenant compte de l'exemple français et kanak. Avant tout, demandons-nous quel développement nous voulons. Est-ce une priorité de développer pour faire du profit, sans tenir compte de l'environnement, ou encore sans tenir compte de ce qui est non marchand ? En effet, il peut y avoir un décalage entre les discours prônant le développement durable et la réalité. Est-ce le cas pour nos territoires ? Le développement durable sert-il de prétexte ou d'étendard cachant les réelles motivations provinciales ? Ou est-ce tout simplement un manque de connaissance sur ce qui pourrait se faire, afin de concilier du mieux que possible les objectifs économiques et ceux qui sont davantage environnementaux ou sociaux ?
Nous terminerons enfin, en exposant les principes de la Gestion Intégrée de la Zone Côtière ou GIZC, qui pour certains, n'est autre que la mise en œuvre du développement durable sur le littoral. Comment se présente-t-elle ? Comment la mettre en œuvre dans nos territoires littoraux ?

IV.2.1 Quels types de gestions ?

L'exploitation peut effectivement entrer en conflit avec des projets de protection du littoral, selon que les objectifs visent les populations dans l'environnement ou l'inverse. Cela nécessite un, voire plusieurs types de gestions, lesquels doivent être connus et étudiés, afin de mieux les appliquer aux territoires concernés. D'où l'idée de développer dans ces paragraphes certains types de gestion, même si les finalités sont moins d'être exhaustive sur le sujet, que de permettre une meilleure connaissance de ce qui se fait en métropole et en Nouvelle-Calédonie. Cette connaissance permettrait à terme de se demander si, finalement, la façon dont traditionnellement les territoires sont gérés est encore possible aujourd'hui. Si oui, peut-elle nourrir cette réflexion scientifique autour de la société et la protection de l'environnement pour un meilleur développement ? Sinon, ne peut-elle pas être amendée par des études extérieures, portant sur les mêmes thématiques de gestion, afin de s'appliquer à nos territoires littoraux, aujourd'hui ?

IV.2.2 Les leçons de la tradition

Le monde traditionnel en général, comme dans notre exemple africain ou l'Océanie, a depuis toujours utilisé l'espace dans lequel vivent les groupes, de façon rationnelle, même s'il est difficilement perceptible aux personnes extérieures à ce système. Mais en dehors des symboliques, de la coutume des groupes Kanak, qu'est-ce qui est discernable en contenu, dans ce que nous pourrions rapprocher des mots gestion et développement économique ? Quelles leçons du passé de toutes les communautés en Province Nord permettent d'éclairer le présent ?
L'étude de ces questions commence ici d'abord, à titre illustratif, par la description de quelques modes de gestion en milieu français et dans d'autres pays industriels, puis traditionnel mélanésien, l'enjeu étant d'indiquer la nécessité d'une approche concrète des réalités calédoniennes. Elle

portera ensuite au sous-titre suivant sur les hiatus entre le traditionnel et le moderne, en ce qui concerne par exemple, la pratique de la gestion par l'institution et les populations.

IV.2.2.1 Croissance et développement des Etats industriels

Jusque dans les années 1970, est-il besoin de le rappeler, le développement se faisait en termes de résultats, de croissance. Tandis que ce développement s'enfonçait dans le discrédit, les questions environnementales devenaient les enjeux majeurs des interrogations de ces dernières décennies. Avec les nouvelles donnes, la gestion d'alors ne semblait plus être efficace. Est-ce autant le cas pour la France, que pour ces territoires d'outremer ?

« Le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à améliorer cumulativement et durablement le revenu réel. » (Perroux, F., *In*. Kialo, P., 2007). Pour P. Kialo, un anthropologue, deux aspects sont mis en exergue dans cette définition, autant la dimension « changement mental » que la dimension « changement social ». Ainsi, *« ce qui rend une population apte n'est pas forcément quantitatif, il y a aussi et surtout des aspects qualitatifs (avant de construire le béton, il faut d'abord construire l'homme) »* (Kialo, P., 2007). Le développement et la croissance sont ainsi un processus de transformation étroitement liés au progrès et découlant de la pensée centrale des Lumières et des courants évolutionnistes. Il souligne d'ailleurs l'essence du terme, disant qu'*« au-delà de sa dimension économique, sociale, culturelle, spatiale et durable, le développement est souvent interprété comme un processus de transformation qui accompagne la croissance dans une évolution à long terme»* (Kialo, P., 2007). Grâce aux indicateurs, les Etats ont pu regarder au-delà de la croissance et observer l'évolution des chiffres permettant de vérifier le développement économique. À partir de ces chiffres, certains ont allégué que l'humanité courait à sa perte, si l'homme continuait à raisonner ainsi. En substance demandons-nous : en terme de développement durable aujourd'hui, ne sommes-nous pas en train de faire de même ? N'est-ce pas la même logique vis-à-vis des craintes avec la nature?

Ce développement économique s'est accompagné, dans la gestion des Etats aux sociétés dites les plus avancées, de l'exclusion de la nature. Cette exclusion a *« contribué à sa domination et à sa détérioration. L'exclusion physique amène au même résultat»* (Kialo, P., 2007). Pour aller à contre courant des politiques des Etats, la société civile constituée en association, s'est alors mise à défendre la nature, non plus sur un plan national, mais sur un plan international. Citons parmi d'autres, le *World Wide Fund for Nature* (WWF), une organisation internationale de protection de la nature, fondée en 1961. Nous comprenons qu'aujourd'hui il y a une véritable prise de conscience concernant cette nature et des pressions qu'elle subit. Pour autant, en tiennent-ils compte ? S. Rabourdin rapporte que nous produisons « *350 millions de tonnes déchets*

industriels » chaque année dans le monde, « *dont 90%* » viennent des pays les plus prospères. « *De 1950 à 2000, les rendements globaux de la pêche sont passés de 20 millions de tonnes à 85 millions de tonnes.* Et d'ajouter : « *la faune est cloisonnée dans le réseau croissant de routes, outre celui-ci, ses nuisances directes sur l'homme (bruit, pollution, paysage), s'étend au détriment des terres agricoles(…), des marécages sont drainés, des habitats d'espèces détruits ou repoussés à la périphérie de la ville*» (Rabourdin, S., 2005).

Finalement, comment cette prise de conscience vers un développement durable s'est-elle manifestée pour ce qui est de la gestion des territoires ? Le retour en force de la nature ! Les pays ont mis en réserve certains espaces, sous cloche d'autres. Mais était-ce une solution viable ? Nous savons aujourd'hui que ce n'est pas toujours le meilleur moyen de préserver un écosystème et qu'à l'inverse, cela pouvait le déstabiliser et faire disparaître l'espèce qu'on aurait voulu protéger au départ. *« La cause en est une méconnaissance des nécessités d'échange de l'écosystème avec l'extérieur »* (Académie des sciences 1995). Les exemples de certains parcs nationaux ou réserves intégrales montrent que *« ces solutions ne sont que des palliatifs»* (Kialo, P., 2007). Nous pouvons toutefois constater qu'en Nouvelle-Calédonie, l'État français n'a pas procédé de la sorte, comme d'autres Etats se sont empressés de le faire ailleurs.

Pour ces auteurs cette mise sous cloche apparaît *« comme un contournement, une fuite»*. Le rapport Brundtland a ainsi exposé le fonctionnement de ce système économique et social, en montrant qu'il débouche à plus ou moins long terme sur des *« surtensions écologiques insoutenables »* (Rapport Brundtland, 1987). Il a ainsi plaidé pour une gestion différente tenant compte des *« capacités »* et des *« besoins. »* Il s'agit surtout de ne pas générer des incapacités pour les générations futures et de combler les besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité. La France, comme d'autres Etats, est ainsi passée à « l'ère du développement durable » en tentant de mettre en place des plans de gestion, allant dans ce sens. Cette prise de conscience, c'est avant tout de gérer au mieux, afin de préserver la ressource! Ou disons, comme certains auteurs l'affirment, vers une autre forme de domination tout simplement ! Ainsi, la protection se fait essentiellement par rapport à un besoin ou parce qu'il y a une peur avérée des répercussions, mais peu ou pas, par amour de cette nature auquel l'homme appartient, comme dans l'univers mélanésien.

IV.2.2.2 Gestion « traditionnelle » et modèle français, une cohérence ?

Une des questions majeures pour ce travail en Province Nord est celle-ci : selon ces modèles de développement occidentaux classiques, les modèles des populations traditionnelles ne sont-ils pas des solutions ? Les gestions dites traditionnelles des populations Kanak entre autres, ne

peuvent-elles pas être envisagées comme autant de clefs, afin de répondre au mieux à leur propre développement aujourd'hui ? Ou si nous concevons que les politiques publiques de la Province Nord s'orientent à présent vers le développement durable, est-ce à dire que ces formes de gestions ne fonctionnent pas ou qu'elles sont tout simplement dépassées ?

« Le modèle traditionnel peut-il impulser ou être inséré dans les stratégies de développement durable ? » (Kialo, P., 2007) Les acteurs économiques et institutionnels s'appuient mieux sur les connaissances endogènes, afin de révéler la pertinence de telle ou telle action pour la société actuelle. Mais souvenons nous que ce développement implique un changement de mentalité et un changement social. Lorsque le changement social se fait par la force des choses et de l'histoire, n'y a-t-il pas une certaine réticence ensuite, notamment dans la quête ou volonté identitaire de se démarquer des grandes métropoles colonisatrices et de la globalisation du monde aujourd'hui ? En effet, *« l'histoire de la colonisation, c'est une histoire d'occupation et de spoliation, (…) c'est l'instauration d'une société duale, de rapports antagoniques dominés/dominants, colonisateurs/colonisés, où les vainqueurs imposent toujours aux vaincus leur conception du monde»* (Wema, J., 2009, p.12).

Concrètement que se passe-t-il en Nouvelle-Calédonie et en Province Nord ? Nous avons déjà dit les liens indéniables que tissent les Kanak avec leur environnement, l'importance de cette terre et de cette mer dans un véritable rapport identitaire. Quelle leçon tirer de la tradition, si ce n'est que ce rapport permettait le développement des groupes, des clans, dans et avec leur environnement, même s'il ne faut rien idéaliser. Au niveau culturel, la coutume permettait de faire évoluer cette société dans ce cadre initial. Voici en quel terme Wema expose cette relation *« la terre (…) est surtout un des éléments constitutifs de la société dans sa globalité. Sans terre, un Kanak n'est absolument rien, il est sans racine et dépourvu de toute attache culturelle. L'essence même de la coutume c'est la terre, ou, plus exactement l'identité qui, dans le monde Kanak, va de pair avec le territoire : être homme, c'est être de quelque part. Le travail de la terre répond à des valeurs…»* (Wema, J., 2009, p. 23). Ainsi l'homme, en tant qu'élément à part entière de la nature d'où il sort, impose de bien moindre contraintes sur l'environnement en comparaison des Etats industriels et colonisateurs de l'époque. Rappelons-nous comme Kialo que toute exclusion physique et conceptuelle de la nature contribue à sa domination, mais aussi et surtout à sa détérioration, pour ne pas dire sa destruction !

L'histoire des populations Kanak et de leurs déplacements, liée à la colonisation, ainsi que l'arrivée des religions chrétiennes, catholique et protestante, ont fait voler en éclat cet apparent équilibre et nous ne pouvons revenir en arrière. La détérioration de la nature et avec elle, de la culture et des savoirs ancestraux est telle que nous devrions nous demander sur quelles connaissances endogènes se baser pour répondre au mieux au développement aujourd'hui en

Nouvelle-Calédonie. En effet, *« les premiers contacts ont été des rapports de conquête spatiale et de domination culturelle»* (Wema, J., 2009, p. 11). Cela a permis l'installation des colons sur des « propriétés », dédiée à l'agriculture et en particulier à l'élevage même encore aujourd'hui. La différence entre Côte Ouest « blanche » et Côte Est « noire », comme certains les qualifient, vient notamment du fait que la plupart des Caldoches vivent et occupent des espaces sur la Côte Ouest, alors que sur la Côte Est (et plus encore depuis les événements de 1984) les territoires sont marqués par les populations kanak, depuis l'implantation de l'habitat jusqu'aux terroirs où l'agriculture traditionnelle domine. Des exceptions confirment la règle à savoir que des exploitations agricoles d'élevage sont parfois le fait de Kanak sur la Côte Ouest aussi (Wema, J., 2009) et que des Caldoches « dilués » par un métissage important, tant au niveau physique que culturel, exercent une agriculture traditionnelle kanak sur la Côte Est (ex. visible sur le littoral à Canala, Houaïlou, Ponérihouen particulièrement).

Toutefois les connaissances endogènes bien que dans leur majorité perdues sur la Grande Terre (les Îles Loyauté relativement préservées des politiques de cantonnement ont gardé plus de savoirs ancestraux), font apparaître dans ce qui reste encore primordial les liens et la place de chacun dans son clan et dans son rapport avec l'ensemble des groupes claniques en présence. Les mots qui reviennent souvent dans les représentations chez les Kanak, ce sont « les liens » et « les chemins coutumiers », qui sont autant d'idées se rapportant à quelque chose de continu, de linéaire et sans coupure, ainsi que « la coutume » qui en est le liant, le ciment. Ces « liens », ce sont les rapports familiaux[107], les liens du sang, mais aussi par l'adoption (qui évite la coupure, la fin d'une lignée…). C'est notamment ce qui lie tel nom à tel autre, parce que donner un nom ou un prénom, (voire même un « surnom ») en langue vernaculaire, n'est pas un geste anodin. Il s'agit également de transmettre un lien ou un signe d'appartenance à tel ancêtre, ce qui fait apparaître également une identification avec telle lignée, ce qui le fait exister tout simplement. Ces rapports par le nom transmettent aussi des valeurs fortes, qui rattachent aussi une personne à une terre ou à une histoire dont la symbolique est importante, notamment au niveau de la coutume. Certes même si les noms contribuent toujours aujourd'hui à lier telle personne à telle autre dans des rapports fortement complexes, ces liens ont aussi subis des bouleversements par la colonisation et particulièrement par la religion. Parfois, certains noms perdus reviennent dans les usages et engendrent des querelles, en effet prendre un nom sans accord, c'est comme voler avec

107 Certains scientifiques notamment en sociologie et en Histoire se sont penchés sur ces questions, comme C. Salomon, A. Bensa, I., Leblic... Nous ne rentrerons pas ici dans des détails complexes dont les propos ne serviront guère notre réflexion première. Il s'agit simplement de montrer qu'en termes de représentations ce mot a son importance dans la société et dans ses rapports à la terre et à l'économique, comme nous le verrons au sous-titre suivant.

lui une histoire, un lien social et culturel, mais surtout un rapport à la coutume et à une terre (pour un homme particulièrement)…

À partir de ces liens se tissent des réseaux,[108] que nous identifions sous l'appellation de «chemins coutumiers». Cela signifie que les liens en question conduisent telle personne à telle autre. Et le passage est normalement exigé pour lui signifier des actions, quant à la coutume pour telle ou telle affaire concernant le clan ou les clans plus élargis, mais pas seulement. Par ces chemins coutumiers, certains peuvent également recevoir le savoir, qui leur sera normalement transmis par qui de droit ou bien encore recevoir une « invitation à un mariage »... Chacun sait par qui il doit passer. Ces réseaux qui se tissent dans un espace immatériel sont « codifiés » par la coutume, d'où le nom « chemins coutumiers ». Bafouer ces chemins, c'est renier les liens, la coutume et cela peut être grave, car certains peuvent ainsi sortir du groupe. Sortir du groupe veut également dire se déraciner de la coutume et cela peut aussi aller jusqu'à se déraciner de sa terre, de son identité. Et sans identité, l'homme n'est rien et il peut difficilement devenir un acteur percutant au sein de la société Kanak et pour construire un modèle et ses systèmes de valeur aujourd'hui.

À la différence du modèle classique français, il existait une gestion traditionnelle en termes d'échanges de « biens non marchands[109] » qui subsiste encore aujourd'hui. Qu'ils soient du fruit de la terre ou de celui de la mer, cette gestion en termes d'échanges répond à *« des valeurs d'entraide (…) pour subvenir au besoin de la communauté»* (Wema, J., 2009, p. 23), mais pas seulement. Comme un passage de main en main[110] d'objets donnés ou échangés, sans véritable coupure ! Les populations traditionnelles n'exploitaient pas l'environnement et ne prenaient pas au-delà des besoins répondant à leur alimentation propre et aux échanges de biens non marchands. Sur le plan culturel le liant est la coutume. Il existe aussi une *« monnaie Kanak »* (cf. glos.) dont les codes de valeurs et la lecture de chaque élément qui la compose étaient exprimés lors des échanges. Elle sert particulièrement dans les *« gestes coutumiers »*.

---

108 Ce terme est employé scientifiquement, mais il n'apparaît aucunement dans tous les entretiens, ni même les discours des politiques. Par contre celui de « chemins coutumiers » est très couramment repris.

109 Ce terme est récemment mis en avant afin de dire aux décideurs et aux acteurs économiques toute l'importance de ces échanges dans la vie des populations. Il est en quelques sorte porté vers l'avant pour dire qu'il n'y a pas que l'argent qui compte et que par rapport à cet autre système de valeurs des communautés du Pacifique, l'importance de ces échanges n'est pas à négliger notamment de nos politiques.

110 Ou « mains-terre-mains » car le « geste coutumier », c'est-à-dire l'ensemble des « objets », est déposé à terre, puis touché par l'ensemble des hommes présents (ou certains « désignés ») en charge de sa présentation. Ensuite, le « geste coutumier » est touché aussi par celui qui le reçoit. Ces actions permettent d'approuver les « objets » du geste et particulièrement de consentir à la parole donnée sur chacun d'eux (autant par ceux qui le présentent, que par ceux qui le reçoivent).

Finalement qu'est-ce qui paraît le plus adéquat pour les populations et le mieux à même de faire réussir les politiques de gestion sur les territoires ? La gestion « passive » ou la « non gestion » de quelques territoires, convient-elle tous simplement aux populations ? Ne sera-t-elle pas bientôt dépassée avec les nouvelles exigences ? *« Au-delà de ces aspects juridiques, le foncier et sa gestion continuent d'exprimer des enjeux complexes, au centre des jeux de pouvoirs et d'alliance dans la société Kanak. »* (Wema, J., 2009, p. 16) Alors, aller vers un développement durable, comme l'institution le voudrait, est-ce aller dans le même sens que les populations ? Ou est-ce assurément un jeu de pouvoirs de quelques dominants sur des groupes ? *« Notre société a toujours considéré l'économie comme un pouvoir d'aliénation »* (Tjibaou, J-M., 29 sept.1988[111]) et cela se vérifie particulièrement lorsqu'il y a une mauvaise gestion des ressources au profit de quelques-uns.

Le tableau suivant tente de retracer en guise de conclusion, les quelques idées maîtresses développées précédemment :

<table>
<tr><th>Modèles

Temporalité</th><th>Modèle (F) français</th><th>Modèle (K) kanak</th><th>Modèle (D) global du développement durable</th></tr>
<tr><td>La gestion traditionnelle ou classique</td><td>Le développement se fait en termes de croissance et de profit avec l'exclusion de la nature.</td><td>Les populations traditionnelles vivent en harmonie avec l'environnement.
Sur le plan culturel le liant est la coutume. Pour les échanges, même s'il s'agit moins de faire du profit par l'argent, il existe une « monnaie kanak ». Elle s'échangeait aussi au cours des échanges de biens non marchand, mais elle sert particulièrement dans les « gestes coutumiers ».</td><td>S'appuyer sur ce passé pour ne plus reproduire les mêmes schémas en matière de Développement économique, d'Environnement et de Social.

Admettre que la gestion du modèle (F) n'est pas à reproduire et qu'à l'inverse la gestion du modèle (K) est en réalité plus proche du modèle (D).</td></tr>
<tr><td>Elément perturbateur: la Colonisation (et avec elle la religion)</td><td colspan="2">Plaquage d'un modèle dominant (F) sur un modèle dominé (K) : dans les domaines politiques, économiques, environnementaux, sociaux et culturels. Résultat : Perte des valeurs d'une société proche de la nature vers une autre plus sensible au profit économique.</td><td>Application du modèle (F) sur (K) donc on s'éloigne du modèle (D)</td></tr>
</table>

Tableau n° 6 : Les modèles classiques (F, K, D) de la gestion et du développement
Source : Bodmer, D., 2010

111 Interview du leader indépendantiste Kanak Jean-Marie Tjibaou dans le magazine « Explications » par Wales Kotra journaliste de RFO, moins de 3 mois après la signature des Accords de Matignon-Oudinot.

IV.2.3 Les exigences du présent

Désormais nous devons composer avec deux modèles, le modèle (F) et le modèle (K) ; le premier étant particulièrement visible au niveau de l'institution provinciale et des communautés non Kanak, et le second au niveau des populations majoritairement Kanak. Toutefois, il paraît difficile de nettement différencier les deux modèles, tant les imbrications sont fortes. De plus, la population calédonienne est de plus en plus métissée, ce qui induit une société multiculturelle transposant et adaptant les deux modèles au mieux, voire « *au pire* » pour quelques-uns ! (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009). Les destructions en termes de valeurs sociétales sont démesurées et nous assistons à une quête identitaire forte de la part des populations Kanak, mais également Caldoches. En France, le modèle (F) tel que défini dans les politiques, tend de plus en plus à s'orienter vers le développement durable. En Nouvelle-Calédonie, les politiques actuelles visent à approfondir les éléments du modèle (K) par l'observation et la collecte de données, en engageant un travail d'envergure sur la notion de patrimoine reçu et transmis tant au niveau matériel, que des savoirs immatériels. En même temps, des politiques sont engagées en faveur du développement durable (fig. n°16).

La dualité profonde entre les deux modèles est souvent visible entre d'une part une volonté de conservation (liée à l'identité) pour le modèle (K) et une volonté d'ouverture vers le modèle (D), puisque désormais c'est vers celui-ci que le modèle (F) s'achemine. En conséquence, nous pourrions nous demander si réellement l'équation pour un meilleur développement réside exclusivement entre le modèle français et la tendance au développement durable comme dans les pays industrialisés. La Nouvelle-Calédonie n'assiste-t-elle pas une fois de plus impuissante à de nouveaux rapports de domination ? En effet la tendance actuelle à globaliser vers un même modèle (D) pour tous, vient se superposer à l'idée de développer une gestion proprement calédonienne. Comment cela ? Nous n'avons guère la prétention d'être exhaustif sur le sujet, il s'agit simplement de comprendre l'évolution des modèles et leurs imbrications, tant en France qu'en Nouvelle-Calédonie.

IV.2.3.1 Le modèle français vers un développement global plus durable ?

Nous voyons depuis lors en France des changements de politiques en matière de gestion. Cette volonté de modifier le modèle (F) pour se rapprocher le plus possible du modèle (D) est tangible dans les communes (cadre territorial restreint) et sur le littoral. Aujourd'hui en effet, de nombreuses études sont faites pour comprendre ces territoires qui autrefois étaient peu observés. La mise en place d'un cadre réglementaire dès 1993, proche des principes de l'Agenda 21 dans

des localités plus restreintes permet de mieux cerner les territoires. De plus l'application de la Loi Littoral et les différents outils l'accompagnant, a permis cette ouverture. L'importance des attraits et des enjeux est telle, qu'à différents niveaux politiques, juridiques, économiques, sociaux et depuis ces deux dernières décennies, environnementaux, des études sont menées afin d'aboutir à de meilleures résultats de gestion du territoire. Le Littoral est observé, des états des lieux sont faits et l'on tente d'apporter des solutions à certains problèmes, chose qui ne se faisait pas ou très peu auparavant. La prise de conscience a atteint un niveau national, voire européen et international ; ce qui selon certains n'a toutefois pas rendu l'homme plus efficace et même vigilant aux difficultés.

En 1993 la France, dans un souci environnemental (proche de la société civile) se dote d'une Commission du Développement Durable (CFDD), pouvant être consultée sur toutes les démarches de développement durable (en 2003 les membres démissionnent après avoir émis 11 avis, « s'estimant censurés »). Le cadre réglementaire s'enrichit en 1999 de la Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement Durable du *Territoire* (LOADDT), plus couramment appelé Loi Voynet, qui s'efforce d'ouvrir le développement durable à une démocratie participative en tentant de définir les lignes de l'action publique. Puis en décembre 2000, on définit la Loi de Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) ou encore, en 2002, la loi Démocratie de proximité tournant autour du quotidien des citoyens, c'est-à-dire *« habiter, se déplacer, vivre en ville »*. Ainsi dans les décrets, projets de loi, lois des années qui suivront, ces thèmes seront largement couverts et aboutiront en 2003 à une nouvelle (la première version étant de 1997) Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD). Cette stratégie mise en place de 2003 à 2008 a fait du développement durable, un composant à part entière de l'action publique, en tentant de mettre en place le plus d'agenda 21 locaux.
En 2007, le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer prend place. L'organisation de son travail s'effectue essentiellement au niveau local également (régional, interrégional, départemental, interdépartemental), en s'efforçant de mettre en œuvre des politiques de développement durable plus proches des préoccupations des populations. Celui-ci amorcera des discussions qui aboutiront aux deux Grenelle, celui de l'environnement en juillet 2007 et celui de la mer en 2009. Enfin, le futur projet de SNDD 2009-2013 a pour objectif « *d'offrir un cadre de référence et d'orientation pour l'ensemble des acteurs privés et publics, en cohérence avec la stratégie des instances européennes et avec les engagements internationaux de la France*» (http://www.developpement-durable.gouv.fr/Strategie-nationale-du.html, 23/03/2010)

Que retenons-nous ? Si ce n'est que durant ces dernières années, les politiques publiques en France ont été de changer le mode de gestion, en faveur d'un développement durable plus proche des préoccupations des populations et des territoires. Cette dernière décennie montre à quel point le développement durable est entré au cœur des actions publiques. Mais à l'image de la démission

des membres du CFDD, cette politique tient-elle réellement compte des préoccupations des populations, comme elle le défend publiquement ? Cette nouvelle gestion a toutefois permis de faire avancer le débat national et les idéaux du développement durable jusqu'au cœur des familles et de leur consommation. Les pressions, aujourd'hui largement médiatisées en faveur de l'environnement, ne sont-elles pas le tison de cette politique, qui continue toutefois de manière sous-jacente à mettre en avant le profit, les préoccupations économiques et les lobbies financiers ? En effet les orientations de la stratégie nationale visent à mettre en cohérence la politique nationale et européenne, avec les engagements internationaux. Or, les pressions de l'UE et les obligations de la mondialisation mettent la France face à des engagements qui font qu'elle ne peut reculer !

Pour ce qui est de la gestion des littoraux, dans les derniers rapports de la DATAR spécialement et les différents Grenelle (de l'environnement, de la mer), la France cherche à améliorer sa gestion en faveur de ce domaine très convoité. Son but est d'encourager des politiques en vue de promouvoir un développement durable à l'échelle de la nation et même des autres pays. Elle a d'ailleurs clairement défini ses objectifs en vue de *« garantir un environnement littoral de qualité »*, de *« limiter les pressions »* démographiques sur le foncier en *« accompagnant la croissance de sa population », « en diversifiant l'économie pour l'adapter aux besoins des populations et des spécificités du littoral »* et enfin en faisant la *« promotion de l'identité du littoral»* (Bouyer, C. ; *et al.*, 2004, p. 4,5). Et de conclure que ces perspectives ne pourront se faire sans le concours de tous. *« Promouvoir ensemble le littoral »* en vue d'un *« développement équilibré »* (Bouyer, C. ; *et al.*, 2004, p. 5), telle semble être aujourd'hui la solution ! Et la mise en œuvre de ceux-ci est requise au travers des GIZC.

Des questions se posent toutefois : les crises financières de ces dernières années ne remettent-elles pas en cause cette politique ? Pouvons-nous réellement mettre en œuvre des GIZC avec des populations dont les objectifs sont ailleurs ? Les visions écologiques alarmistes de ces derniers temps participent-elles à une meilleure prise en compte de ce littoral ? Ou bien encore, ces visions ne contribuent-elles pas à accélérer la mise en œuvre des politiques concernant la gestion des littoraux, sans réellement tenir compte de tous les paramètres qui concourent à sa réussite ? L'influence qu'exerce la France sur les collectivités d'outremer est tangible à plusieurs niveaux. Aussi, comme en France, en Nouvelle-Calédonie nous devons envisager les nécessités du présent, afin de comprendre et de dégager les grands objectifs en vue d'une meilleure gestion des territoires et particulièrement en faveur des littoraux. Pour cela est-il nécessaire de s'appuyer sur l'exemple de la Métropole dans le sens du développement durable, ou avons-nous des logiques divergentes ? Mais, avons-nous réellement la possibilité de penser librement, différemment de la Métropole ? Nous sommes-nous approprié le concept de développement durable le mettant au diapason des réalités calédoniennes ?

IV.2.3.2 Le modèle Kanak vers un modèle calédonien à l'image de son territoire ?

Rappelons que depuis une décennie avec l'Accord de Nouméa et la Loi Organique, la France accorde plus d'autonomie à la Nouvelle-Calédonie et aux Provinces par le transfert des compétences (Annexe 2), mais pas aux communes (gérées par l'État). Certaines compétences sont conférées depuis un certain temps aux Provinces, comme celle de l'environnement entre autres. Que pouvons-nous retenir dorénavant, si ce n'est la coexistence de deux systèmes profondément contradictoires ! Allons-nous vers une reconnaissance, une appropriation, d'un modèle calédonien (C) découlant des deux précédents modèles (F et K) ? Le modèle (C) se développera-t-il au mieux compte tenu de la dualité des modèles (F) et (K) ? Avons-nous obligation d'y intégrer les modalités du modèle (D) avec les engagements français et mondiaux ? Ou bien alors, assistons-nous à une re-colonisation de la Nouvelle-Calédonie par le modèle (F) (post-colonial) ou par le modèle (C) (néo-colonial) cherchant à évoluer vers le modèle (D) ? Cette mondialisation connaît aussi des ruptures ou des crises auxquelles nous devons également faire face, en même temps que la Nouvelle-Calédonie tente de trouver sa voie dans le « pays ».

L'importance c'est que *« même si beaucoup de choses au niveau coutumier se sont perdues avec la colonisation et l'économie actuelle, il nous reste encore ces échanges et c'est sur cela, je pense qu'il faut insister pour préserver nos valeurs et notre identité »* (entretiens en Province Nord, 2002 à 2009). Nous relevons souvent dans les discussions que les Kanak ont deux types de gestion ou de fonctionnement, se basant, premièrement sur le collectif lorsqu'il s'agit de biens non marchands et deuxièmement sur un système individualiste capitaliste lorsqu'il s'agit du système marchand. Deux systèmes découlant de ces rapports, dominé/dominant. Examinons dans un premier temps cette dualité avec deux exemples : les aspects juridiques et les usages sur le littoral, ainsi que les Groupements de Droit Particulier Local (GDPL) et les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) (Annexe 2). Dans un second temps, nous essaierons de comprendre cette volonté de s'orienter tant bien que mal vers un modèle (C) à partir de la politique de « rééquilibrage » et la quête de l'identité (et de l'histoire des communautés) par la notion de patrimoine.

IV.2.3.2.1 Le littoral : entre modèle français (F) et modèle kanak (K)

Ce premier exemple a déjà été développé plus haut, concernant la rivalité entre les lois françaises et la coutume Kanak, mais il s'agit de montrer la réalité des territoires littoraux aujourd'hui, depuis les modèles (F) et (K), vers un modèle calédonien (C). Le littoral est géré ou « compartimenté » par un certains nombre de lois. Ces lois découlent des diverses politiques ayant administré la Nouvelle-Calédonie (Annexe 2) depuis le début de la colonisation française

et les lois de l'indigénat, et jusqu'à aujourd'hui avec les transferts de compétence et les lois de pays (Angleviel, F., 2006 ; Poidyaliwane, D., 2007 ; Cassan, J-J., 2009). Cela signifie que différentes gestions se sont succédées avec au départ un bannissement total du modèle (K) et le plaquage du modèle (F) faisant fi de l'environnement. Que voyons-nous aujourd'hui sur le littoral avec cette volonté de construire un modèle (C) ?

Nous observons dans la Loi Organique n°99-209 une certaine reconnaissance sur le littoral, datant d'à peine 10 ans, des terres coutumières et le lien à la terre pour les Kanak. Dans les faits comment cela se traduit-il ? La France reconnaît que le peuple kanak existe avec ses usages en Nouvelle-Calédonie. *« La France, en constitutionnalisant l'Accord de Nouméa, a reconnu l'existence du «peuple kanak», distinct du peuple français, et tente aujourd'hui de favoriser la construction d'un peuple calédonien, à la citoyenneté distincte, sous la périphrase du « destin commun »* (Chauchat, M., 2009, p. 1). Néanmoins, cette reconnaissance a un socle territorial se bornant à l'espace tribal (Doumenge, J-P., 1982 ; Saussol, A., 1986 ; Trolue, F., 1993 ; Naepels, M., 1998) et aux GDPL (fig. n° 9) et dans un cadre législatif précis (Loi Organique *Titre 1 Art. 18,19* ; Merle, I., 1999 ; Terrier, C., 2000) d'où le littoral (DPM et espace maritime) avec ses usages semble exclu, comme si la marque de la colonisation avait été ici trop saillante et avait, de fait, érodé la gestion empreinte du modèle (K).

De même, la Loi du pays n° 2001-017 tient compte des usages Kanak sur la terre. Toutefois, il semblerait que l'on ne tienne pas compte de leurs usages sur la mer. Or comme nous l'avons vu toutes deux répondent aux mêmes exigences au regard de la coutume. Comment donc comprendre cette reconnaissance des usages Kanak par la loi [112]? Nous comprenons ainsi que ces lois tiennent compte en partie des usages Kanak sur la terre, de ceux des Caldoches, mais également d'autres usages des populations européennes, qui mettent en avant le libre accès de tous à la mer et les différents usages qui en découlent. La loi reconnaît particulièrement l'espace tribal découlant de la colonisation et non l'espace plus ancien. Or, même si la population a totalement intégré l'espace tribal dans son quotidien, le réinvestissement territorial quant à l'organisation et les usages sur le littoral, se rapproche de la manière dont initialement les Kanak géraient le littoral. À savoir que chaque clan occupe un territoire (terrestre et maritime) sur lequel il est libre de pratiquer ses usages. Nous pouvons ainsi associer le découpage des tribus (avec les chefferies telles que modifiées par la puissance

112 A quelques tournures près, ce texte de loi paraît se calquer sur la Loi Littoral qui ne s'applique qu'en Métropole.

tutélaire) au modèle (F), mais retenir néanmoins que l'organisation, les usages sur le littoral découlent du modèle (K).

Malgré cela la loi Organique stipule également dans la section 4 (fig. n° 7) sur la domanialité, article 46, que *« les Provinces prennent, après avis du conseil coutumier concerné, les dispositions particulières nécessaires pour tenir compte des usages coutumiers. »* Cela veut dire que la Province Nord a le droit semble-t-il de faire reconnaître les usages coutumiers (organisation et gestion) sur le littoral. Si la Province Nord n'a pas jugé nécessaire de faire reconnaître les droits coutumiers sur les territoires littoraux, est-ce à dire que ses usages sont désuets ? Est-ce que cela exprime de la part de la Province, un manque d'intérêt pour ces territoires littoraux ? Ou est-ce une façon d'aller vers cette politique de « destin commun » (modèle C) en reconnaissant les usages des autres populations sur les littoraux ? Les règles de vie de chacun des groupes tant Caldoches que Kanak, semblent évoluer à présent sans trop de heurt sur ces territoires littoraux. Toutefois avec le développement économique de la Province Nord et l'arrivée d'autres populations, cette question n'étant pas réglée, ne risque-t-elle pas à terme de poser des difficultés ?

IV.2.3.2.2 Les groupements (GIE et GDPL) : entre modèle (F) et modèle (K)

Deuxièmement, les échanges de biens non marchands côtoient donc une économie de marché, dorénavant totalement ancrée dans la société calédonienne. Ainsi, depuis des décennies on a pensé que pour les Kanak, la meilleure des solutions pour développer économiquement les tribus était de regrouper des personnes qui à la base fonctionnent plutôt collectivement, dans un système du genre associatif, afin de générer des profits de type marchand, donc davantage individualiste. Cela s'est vérifié dans les projets de GDPL (Ordonnance du 15 octobre 1982 par l'Office Foncier et celle du 13 novembre 1985 sous l'administration de Fabius et Pisani) et de GIE (avec la Loi Jacquinot de 1963 et fortifiée par les Lois Billotte depuis 1969) orienté particulièrement vers la pêche, l'agriculture dans l'élevage (bovins, porcins…) ou dans les cultures (plantation, maraîchage…). Ces groupements continuent de se créer encore et subsistent pour certains tant bien que mal. On a voulu créer ce lien, cette continuité, comme dans le système non marchand, entre des Kanak (qui pratiquent d'ailleurs encore ce système souvent entre eux), mais dans le cadre d'un système marchand (donc plutôt individualiste et par la monnaie), afin *« de concilier une reconnaissance de la coutume, spécifiquement au niveau foncier, et les avantages rentabilistes de la propriété privée de type occidental »* (P. Orso ; *et al.,* 1999, p. 214). Un ciment monétaire au lieu d'un ciment coutumier, culturel ! D'ailleurs la monnaie est bien vite apparue dans les échanges coutumiers en tant qu'objet valorisé…

Cela n'a manifestement pas ou rarement fonctionné. Pourtant nous constatons que l'institution provinciale continue de porter du crédit à ce genre de démarche. Voulons-nous

encore croire à la possibilité d'associer les deux systèmes dans une même gestion de type associatif ? Ou bien cette forme juridique et économique de regroupement a-t-elle évolué ? Certains ont dit que si cela n'a pas fonctionné depuis environ 20 ans, c'est par manque de suivi et parce que la politique découlant des Accords de Matignon-Oudinot (politique qui mettait en avant le « rééquilibrage » à l'intérieur du *Territoire* et de la société aussi), avait été de vite développer l'économie dans le monde mélanésien, en même temps que ceux-ci récupéraient les terres de leurs ancêtres par les revendications (entretiens en Province Nord, 2002 à 2009). Dans ce développement économique lourdement dominé par cette politique de rééquilibrage, il fallait impulser la croissance des GDPL et GIE, dont les dossiers avaient souvent été retenus à la légère au départ, à grand renfort de moyens financiers sans avoir de véritables suivis *a posteriori*.
D'autres ont largement associé les GDPL aux revendications des terres par les Kanak, ayant comme principale motivation la politique nationale socialiste Kanak de récupération des terres (Poidyaliwane[113], D., 2007), même si au final en particulier certains Caldoches ou Occidentaux, ont pu considérer ces territoires non développés, comme du *« gaspillage de terres »* (entretiens en Province Nord, 2002 à 2009) ou un *« gel des terres »* (discours politique) pourtant exploitable.

Par exemple à un GIE de pêcheur,[114] la Province fournissait bateau, propulseur…les moyens matériels, sans donner également la technique, le suivi et l'entretien de tel engin. Par ailleurs, s'il y avait une panne et que par chance on savait d'où cela provenait, il fallait toutefois attendre la pièce de rechange en provenance de Nouméa, avec les moyens terrestres d'alors (les liaisons avec les colporteurs une ou deux fois dans le mois). Et si finalement les fournisseurs se trompaient, il fallait autant de temps pour en faire revenir une autre… Mais dorénavant si ce type de développement ne fonctionne pas, pouvons-nous y imputer un problème de suivi technique (ou par manque de réseau ou de liaison) ? N'y a-t-il pas des causes plus profondes ou moins évidentes à cela, comme une incompatibilité entre deux modèles distincts (F et K), auxquels les acteurs politiques ont voulu adapter l'un à l'autre ? Des études récentes et notamment celles de Wema[115] concernant l'élevage chez les Kanak tendent à démontrer, que l'individuation de cette forme d'agriculture, générant des retombées économiques, pourrait améliorer leur

113 Didier Poidyaliwane a élaboré deux mémoires de Master I et II DEVTAT à l'UNC sur les thématiques foncières en Nouvelle-Calédonie et notamment en Province Nord. Il a très bien développé l'Histoire des revendications de terres en relations avec les politiques et l'Histoire de quelques clans. Le titre du premier mémoire est rapporté en bibliographie, le second n'étant pas public du fait du caractère sensible des idées développées par rapport au foncier de quelques clans, n'est pas indiqué.
114 Ce qui ressort de tous les entretiens avec les pêcheurs de la Province exerçant depuis longtemps ou aujourd'hui « retraités ».
115 Justin Wema a élaboré deux mémoires de Master I et II DEVTAT à l'UNC sur les thématiques des GIE en Nouvelle-Calédonie. Dans son premier travail en 2008, il s'est attaché à observer les difficultés de fonctionnement des GIE d'élevage mélanésien et dans le second de 2009, il s'est posé la question sur comment, justement, aider ces élevages à mieux fonctionner, d'où l'idée d'une approche plus individuelle. Le titre de l'ouvrage est rapporté en bibliographie.

fonctionnement. D'ailleurs son étude sur l'élevage et les entretiens que nous avons eu avec des agriculteurs et particulièrement les pêcheurs de la Province Nord, révèlent que la plupart des GIE encore en fonctionnement sont souvent le fait d'une seule personne ou d'un groupe de moins de trois personnes, qui s'arrête souvent à la cellule familiale restreinte. Ce que nous retiendrons pareillement, c'est que la plupart des entreprises agricoles (élevage, maraîchage, pêche entre autre) aujourd'hui en milieu Kanak, comme en milieu Caldoche, le sont sous la forme juridique d'une seule personne, un homme en général et non d'un GIE (plusieurs personnes). Encore que, nous le savons, le travail s'effectuant bien souvent avec la femme de celui-ci et les enfants qui n'ont pas encore quitté le foyer, d'où le chiffre avancé plus haut, de trois personnes. Dans le cas des GDPL l'orientation est la même, comme l'indique Poidyaliwane : *« Pour permettre l'équilibre dans le GDPL, le clan terrien est détenteur du titre de mandataire, l'ensemble des clans, ou sous-clans alliés, sont ensuite intégrés dans une commission technique en charge du fonctionnement, de la gestion des affaires courantes et des prises de décision. L'animation du GDPL est assurée par une personne avec un profil d'administratif, de secrétaire et d'animateur»* (Poidyaliwane, D., 2007, pp. 40-41). Les problèmes entre clans au sujet des terres désunissent bien souvent ces GDPL et GIE (déplacement de population sur d'autres terres par la loi de l'indigénat, descendant de « clans accueillis »…).

IV.2.3.2.3 Le « rééquilibrage » à partir de quel modèle ?

Abordons à présent l'aspect *« rééquilibrage »* des politiques calédoniennes depuis les Accords de Matignon-Oudinot, en considérant les ambiguïtés de ces modèles (F) et (K). Rappelons que ces Accords ont été signés suite à la médiation de l'État français afin de mettre un terme à la guerre civile ou « *les Evènements* » de 1984 à 1988. Or nous savons que mettre fin à une guerre, signifie aussi compromis de part et d'autre. Celle-ci a éclaté notamment à partir d'un constat de déséquilibre tant politique et économique, que social et territorial, de Nouméa et son agglomération (« développée » et « blanche ») au détriment de l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie (« sous développé » et « noir »). La question qui se pose : les signataires indépendantistes (dont beaucoup de militants avaient été emprisonnés) avaient-ils réellement le choix, face aux non indépendantistes aidés par l'État et dont les forces militaires étaient conséquentes ? Quoiqu'il en soit, amener dans ces Accords une remise en question de la gestion politique et territoriale en Nouvelle-Calédonie, constituait une remise en cause directe, des politiques du modèle (F) sur le modèle (K). C'est ainsi qu'ont été posés les fondements de cette politique visant au rééquilibre du pays, en s'appuyant notamment plus efficacement sur les provinces. Le fameux « rééquilibrage » maintes et maintes fois repris depuis, dans la plupart des discours politiques est rendu nécessaire à la poursuite du modèle (C) pour l'avenir. Ces politiques, en plus de leur décentralisation, amenaient également à réfléchir sur l'articulation du global (l'État français) vers le local (les trois Provinces) et les préoccupations des populations calédoniennes

(proches de ces visées politiques) sur leur territoire provincial, différentes entre la ville et la « brousse» et, entre celles des îles et celles de la Grande-Terre. En contre partie, ces Accords repoussaient encore à 10 ans la question de la décolonisation et d'ailleurs dans ce laps de temps chaque parti espérait bien renverser la tendance.

Que dire sur cette politique ? Elle est partie de l'observation du territoire et elle a en retour fortement posé son empreinte celui-ci. De plus, l'avenir de la Nouvelle-Calédonie semble également dépendre de la réussite ou non de cette politique. Elle part du constat que Nouméa et son agglomération captent l'ensemble de la population (plus de « blancs » que de « noirs »), des capitaux et de l'économie en général, au détriment du reste du territoire plus rural, subissant l'exode des populations (plutôt noires) au profit de la ville (qui en a peut être également peur) recherchant un emploi, ou dans le cadre de la scolarisation… Témoin cet extrait : « *Si l'on se donne la peine de sortir de « Nouméa-la-Blanche », on ne peut ignorer qu'à la richesse de la capitale, s'oppose l'archaïsme de la brousse, celle des mélanésiens et des quelques «petits blancs»* » (Freyss, J., 1995 ; Cassan, J-J., 2009). Partant de ce diagnostic, il s'agissait de retrouver un équilibre territorial, afin de préserver la paix et engendrer un développement pour tous et non uniquement pour Nouméa (et les « blancs », d'après les revendications des socialistes à cette époque).
Vingt ans déjà et son bilan reste toujours fortement mitigé (Poirot, T., 2009 ; Cassan, J-J., 2009). D'ailleurs en faisant ce bilan, Poirot[116] a pu encore dire : *« l'activité économique calédonienne a structurellement tendance à se concentrer sur Nouméa et à ne générer que peu de retombées en brousse, l'agriculture périclite, le tourisme peine à se développer, et seule la mine a parfois un effet structurant sur l'aménagement du territoire»* (Poirot, T., 2009, p. 44). Il a néanmoins dégagé quelques aspects patents. Nous pouvons ajouter que sous certains rapports, notamment sociétal et dans l'exercice du pouvoir, cette politique paraît plutôt positive (pour certains). Comment cela ?

La prise de conscience afin d'entretenir ces équilibres dans des perspectives de paix entre les populations est indéniable, comme pour envisager un avenir plus serein. De nombreuses

116 Thomas Poirot a développé un mémoire de Master II DEVTAT à l'UNC en 2009, faisant un « diagnostic du rééquilibrage économique et social en Nouvelle-Calédonie. » Dans sa recherche, il s'est posé la question sur les résultats de cette politique publique aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie. Il a dressé un bilan de cette politique de rééquilibrage et en a mesuré des effets à partir de quelques indicateurs pour ensuite mettre en perspective certains enjeux. Il développe enfin certains points sur lesquels s'appuyer afin d'améliorer la volonté commune des politiques pour l'avenir. Il a surtout privilégié les quelques indicateurs qu'il a pu traiter. Les perspectives d'avenir ont ensuite été développées sur une observation plus générale. Ce mémoire est l'un des rares documents à faire un bilan de cette politique 20 ans après et est en cela intéressant, même s'il a sans doute manqué de données et de temps pour une réflexion plus aboutie. Le titre de l'ouvrage est rapporté en bibliographie.

personnes font le constat suivant : *« (…) personne n'a envie de revivre les évènements de 84 »* (entretiens en Province Nord, 2002 à 2009), comme le stipule aussi le préambule de l'Accord de Nouméa (point 4). D'ailleurs, *« depuis les Accords de Matignon en 1988 et l'apparition du concept de « rééquilibrage», beaucoup de personnes en Nouvelle-Calédonie ont pris conscience de l'importance du maintien des équilibres non seulement économiques mais aussi sociaux et depuis quelques années environnementaux»* (Poirot, T., 2009, p. 4).

Cette politique a également donné aux indépendantistes (et au-delà aux Kanak) la possibilité de prouver qu'ils savaient administrer une entité territoriale (une province), dans la perspective future de gérer un « pays. » La provincialisation a ainsi permis d'asseoir un certain équilibre territorial des politiques du pays, donnant à quelques partis la possibilité de faire leur preuve (même si l'opposition envisageait déjà dissolution, rupture et mauvaise gestion) et à légitimer leur assise sur un territoire. *« Ah mais y-en-a qui s'attendaient à ce que ça capote ! » « Vous savez un peu de concurrence entre tous nos mecs-là qui font de la politique, c'est pas mauvais ! Regardez l'automobile y-a-que quand on a commencé à faire des courses que la technique a permis à l'automobile de décoller. Eh bien nos bolides* (en parlant des politiciens) *c'est que, quand on les a mis en concurrence chacun à sa Province, qu'ils ont commencé à réfléchir, mais pas pour mieux travailler, c'était juste pour ne pas être moins bête que l'autre ! »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009) Toute la diversité politique de la Nouvelle-Calédonie a pu ainsi exprimer sa politique sur chaque Province. Cet apparent équilibre maintient une paix relative dans le pays, gage de prospérité et de développement tant économique qu'humain, même s'il ne faut rien idéaliser à ce propos.

IV.2.3.2.4 La notion de patrimoine, vers un modèle (C) ?

Pour Wema *«malgré cette histoire douloureusement vécue face à l'entreprise d'acculturation menée par plus d'un siècle de présence française, le monde Kanak peut entretenir sa mémoire et orienter sa culture vers la création, entre relations marchandes et entretien des solidarités anciennes »* (Wema, J., 2009, p. 19). La question est de savoir comment cela pourra se faire et fonctionner. Les exigences aujourd'hui vont-elles vers cet équilibre entre *« entretenir sa mémoire »* et *« s'orienter vers la création »* au niveau culturel, gage de développement ? Est-ce à dire que la coutume kanak, fruit de la culture, devrait impulser de façon continue, en même temps que l'évolution de la société kanak, pour un meilleur développement ? Or ne sommes-nous pas sensiblement chez certains, dans la tendance inverse, c'est-à-dire dans cette idée de *« garder nos valeurs »*, autrement dit, de figer les savoirs et la coutume afin de ne pas la dénaturer, la déstructurer et se préserver de la globalisation, comme autant de signes identitaires forts dans des rapports de dominé/dominant ? Est-il encore possible de l'envisager lorsqu'on sent une société calédonienne en pleine mutation, avec des changements rapides ? En effet, cette crainte de figer la

coutume et les savoirs traditionnels en général est réelle, particulièrement chez certains anciens. « *Il faut sensibiliser les vieux à parler, parce qu'il y en a encore qui ne veulent pas partager leur savoir. Et c'est ce qui fait que, parfois, les jeunes sont bloqués…* » (Nonké, A., *In.* Kasarhérou, E., *et al.* 2005)

Quelles sont les exigences pour dévoiler au mieux une nouvelle gestion cohérente ou de nouvelles gestions cohérentes ? La pression de la mondialisation, de la modernité sur la tradition, de certaines cultures (française avec la colonisation et aujourd'hui capitaliste avec la mondialisation) sur d'autres (kanak et caldoche), du marchand sur le non marchand avec la pression économique et financière, fait que l'altération des savoirs entraînant notamment un déracinement et une perte d'identité, impose de conserver par écrit ce patrimoine immatériel. *« En effet, si la fixation d'un « dit » était ressentie comme une victoire sur l'oubli elle pouvait, en même temps, être perçue comme un danger risquant de figer la tradition dont on savait qu'elle était multiple et devait le rester. Aujourd'hui, c'est la prise de conscience de la crise de la transmission qui nous commande d'agir »* (Kasarhérou, E., *et al.*, 2005). La peur de perdre sa culture et son identité fait que la transcription des savoirs oraux en connaissances écrites devient indispensable. *« Entretenir sa mémoire »* (Wema, J., 2009) ou *« Garder nos valeurs »* (entretiens en Province Nord, 2002 à 2009), ces expressions résonnent chez les politiciens, comme chez les coutumiers et autres responsables ou acteurs de la culture en Nouvelle-Calédonie. Comment le faire ?

La Nouvelle-Calédonie collecte depuis quelques années son « patrimoine matériel et immatériel.[117] » Cette quête largement défendue a germé depuis les années 1970 et Mélanésia 2000 (cf. glos.). *« L'«ancêtre» du travail de collecte, c'est Mélanésia 2000, cette prise de conscience, développée par Jean-Marie Tjibaou, pour faire l'inventaire de notre patrimoine culturel»* (Tein, D. K., *In.* Kasarhérou, E., *et al.* 2005). Aujourd'hui cela apparaît plus comme une exigence, afin de mieux se réapproprier le passé pour mieux avancer. *«Nous avons défendu le fait de faire exister et de perpétuer notre culture. Cela permet de valoriser notre patrimoine ainsi que les gens qui le détiennent et ceux qui le collectent* » (Moasadi, P., *In.* Kasarhérou, E., *et al.*, 2005). Ce vaste chantier pour « *récolter le patrimoine immatériel* » (Kasarhérou, E., *et al.*, 2005) des Kanak par l'Agence de Développement de la Culture Kanak ou ADCK, mais également celui des Caldoches (d'origines diverses : colons, bagnards, travailleurs…d'Europe, d'Afrique ou d'Asie) à travers les témoignages et les récits de vie (par les écrits d'historiens, les films entre autre), de

117 Loin de nous l'idée d'être exhaustif sur le sujet en détaillant les notions de patrimoines. Il s'agit surtout d'une recherche de la société sur son passé. Les données peuvent être visibles, dans ce cas nous parlons de patrimoine matériel ou non visibles (transmises par l'oralité) et dans ce cas nous parlons de patrimoine immatériel. Divers travaux ont été effectués dans ce domaine et la collecte des données sur le patrimoine continuera encore plusieurs années, tant les informations sont denses.

même que la collecte du patrimoine matériel (par les fouilles archéologiques, les bâtiments anciens et les expositions des musées, la réhabilitation de sites miniers …) est vaste. Tout le monde est conscient que cela prendra bien plus de 10 ans. Mais cela apparaît dorénavant nécessaire à la compréhension de la société calédonienne, dont certaines valeurs se perdent et certains savoir-faire s'érodent.

Ce *« travail de mémoire »* (mis en avant dans les discours politiques) pour ne pas oublier d'où vient la société calédonienne dans son ensemble, permet de concevoir un avenir commun avec *« une communauté de destin »* (modèle C), et donc durable également en terme de développement. Voici comment le directeur culturel de l'ADCK témoigne de l'importance de ce travail pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie et sa gestion : « *comment concevoir un avenir sans mémoire, sans repère sur son histoire, sans véhicule de pensée (s'agissant de la ou des langues originelles) approprié à sa culture, sans tradition ni savoir, sans patrimoine? Le fait de vouloir préserver cette mémoire fondatrice de son identité et facteur de dialogue avec d'autres identités, elles aussi dotées de mémoire, s'inscrit dès lors dans une démarche parfaitement logique*» (Kasarhérou, E., *et al.*, 2005).

La dualité profonde entre les deux systèmes (F et K) remet-elle en question le modèle (C) vers lequel les politiques tendent à présent ? Les pressions économiques et les pressions environnementales mondiales, visibles au travers des crises récentes, remettent-elles en question l'avenir de ce modèle (C) ? Le modèle (D) n'est-il pas en train d'influer sur le modèle (C), notamment parce que la forte influence de la France va dans ce sens ? Autant de questions renvoyant à la gestion future des territoires calédoniens découlant des politiques de ces prochaines années, comme nous tenterons de le mettre en perspective au sous-titre suivant. Le tableau n° 7 tente d'exposer en guise de conclusion les idées développées précédemment.

Attendu que le bilan du rééquilibrage reste mitigé, la Nouvelle-Calédonie et la Province Nord ne peuvent-elles pas renouer avec une gestion efficace de leurs territoires, laquelle s'inscrit dans une dynamique de « paix », de stabilité politique et sociale, permettant d'impulser un développement territorial, social et économique, dans un monde où les changements rapides lui imposent des impératifs contradictoires ? En effet, d'une part que tous tirent profit des retombées économiques du développement possible des prochaines années et d'autre part, il faut que ce développement économique ne déracine pas totalement les systèmes de valeur océaniens basés sur des échanges non marchands ! C'est d'ailleurs ce qui est véhiculé dans les discours politiques tant en Province Nord qu'en France à savoir : « *ne laisser personne sur le bord de la route !*» Comment articuler finalement les enseignements de la tradition et les audaces de la gestion, aujourd'hui rendue nécessaire ? Le modèle (C) est-il finalement envisageable ?

Modèles / Temporalité	Modèle (F) Français	Modèle (K) Kanak	Modèle (D) Global du Développement Durable
Les exigences du présent en terme de gestion	Retour en force de la nature avec le début de *« l'ère du développement durable »* et sa mise en cloche pour la protéger (ne fonctionne pas). Changement des politiques de gestion. Volonté de modifier le modèle (F), afin de se rapprocher le plus possible du modèle (D)	Deux systèmes coexistent (F et K), d'où la difficulté. Des destructions en termes de valeurs sociétales démesurées. Quête identitaire forte. Observation et approfondissement de ce qui reste du modèle (K) avec la notion de patrimoine reçue et transmise tant au niveau matériel que des savoirs immatériels. Dualité profonde entre les modèles (F) et (K), entre une volonté de conservation (liée à l'identité) pour le modèle (K) et une volonté d'ouverture économique et politique: vers le modèle (D) ou (C) ? Que dire de la suite à donner au rééquilibrage ?	Une meilleure imbrication des 3 piliers afin de vivre mieux et de penser à plus tard en théorie, bouleversé par les lobbies économiques et financiers, avec par-dessus des lobbies écologiques. Le DD instrumentalisé ? Le modèle (D) tente de s'imposer partout : Ne sommes-nous pas encore dans des rapports de domination d'un modèle sur tant d'autres, comme (F) ou (K) avec toutes les craintes que cela comportent ?
Eléments perturbateurs : La décolonisation et la mondialisation	L'État Français accorde plus d'autonomie à la Nouvelle-Calédonie par le transfert des compétences. Vers une reconnaissance, une appropriation, d'un modèle calédonien (C) découlant des 2 précédents modèles (F et K) ? Le modèle (C) se dépêtra-t-il positivement de la dualité des modèles (F) et (K) ? Y a-t-il obligation d'y intégrer les modalités du modèle (D) avec les engagements mondiaux ? Cette même mondialisation qui connaît aussi des ruptures ou des crises auxquels nous devons faire face ! N'assistons-nous pas à une recolonisation de la Nouvelle-Calédonie avec des idées post-coloniales ou néo-coloniales ?		Tendance continuelle à globaliser un modèle (D) sur d'autres, notamment (C) ! Nouveau rapport dominant/dominé ?

Tableau n° 7 : Les modèles (F, K, D) de la gestion et du développement aujourd'hui
Source : Bodmer, D., 2010

IV.2.4 Et pour l'avenir ?

La Nouvelle-Calédonie développe actuellement des politiques pour son avenir institutionnel et se trouve en même temps sous la tutelle de la France mais dans un processus de décolonisation par le transfert irréversible des compétences (Accord de Nouméa ; Loi organique n°99-209 ; Cassan, J-J., 2009). Dans le cadre de cette décolonisation, l'État a depuis longtemps montré une volonté vacillante, tiraillée entre laisser à la Nouvelle-Calédonie son indépendance ou au contraire durcir sa présence. *« Si la conférence de Brazzaville (1944) ne contient aucun discours de décolonisation, elle mentionne la volonté de la France de voir les colonies françaises participer davantage à leur propre gestion. »* (Cassan, J-J., 2009, p. 20.) Or, l'histoire particulière de la Nouvelle-Calédonie et les différents statuts politiques (Annexe 2), renforçant tantôt les politiques capitalistes, tantôt les politiques socialistes soutiennent encore ce flou comme en témoigne cet

extrait : *« la Nouvelle-Calédonie aurait « consommé » 12 statuts en soixante ans variant entre large autonomie, faible autonomie et administration directe par l'État (deux dont un en 1988). Elle a enregistré trois référendums d'autodétermination durant la même période (89, 87 et 98) à l'exception des votes de 2014 etc. La valse de statuts reflète très nettement de la complexité de la problématique Kanak et calédonienne »* (Poidyaliwane, D., 2007, p. 48).

Par ailleurs, cette situation ambiguë se retrouve également au sein du gouvernement calédonien (survivance de la colonisation) et ne favorise pas la clarté des politiques (et la gestion des territoires), entre une volonté pour les uns de rester (plus ou moins) dans la France et des autres d'en être (plus ou moins) indépendants. Les flux financiers importants émanant de l'État vers la Nouvelle-Calédonie et ses Provinces, permettent encore moins de se définir à ce sujet. De plus, le « formatage » de politiciens et de cadres administratifs et financiers (en particulier, mais pas seulement) découlant du système éducatif français, ne permet que difficilement d'envisager l'avenir autrement que le modèle (F), malgré ce que certains en disent.

Or sachant que le modèle (F), comme la plupart des pays occidentaux, s'engage vers des politiques de développement durable (modèle D), est-il possible pour les politiques calédoniennes de ne pas aller dans le même sens ? Que dire également de l'influence des ONG (occidentales…) de plus en plus actives en Nouvelle-Calédonie et sur les littoraux ? Aujourd'hui, les politiques calédoniennes veulent un développement « uniquement » calédonien (modèle C) pour l'avenir. Est-ce réellement le cas lorsque les discours y mêlent des idées du modèle (D) ? Ce dernier recouvre-t-il plusieurs réalités dans les discours et sur le territoire provincial (fig. n° 16)? Que dire enfin des échéances spatio-temporelles mises en avant tant par le modèle (D), que le modèle (C) pour envisager l'avenir plus sereinement ?

IV.2.4.1 Affirmation du développement durable en Province Nord ?

Voyons en premier lieu quelques traits caractéristiques entres les orientations politiques développées ces dernières années en France et celles engagées en Nouvelle-Calédonie. Au moment où en France des agendas 21 locaux étaient déjà en œuvre, en Nouvelle-Calédonie une première commune de la Province Nord tentait de faire de même. C'est ainsi que la plus récente des communes du *Territoire,* Kouaoua (1995), souhaitait en 2007 entamer une démarche de mise en œuvre d'un agenda 21 par un premier diagnostic et les perspectives politiques qui en découlent (More, M., 2007). Cette volonté était également relayée en Province Nord par son président Paul Néaoutyine, lui-même maire de la commune de Poindimié et sensibilisé aux perspectives de développement durable par les agendas 21, lors des réunions entre l'Association des Maires de Nouvelle-Calédonie (AMNC) et celle de France, dont les préoccupations affichaient déjà largement cette tendance. D'ailleurs, la mise en place d'une chargée de mission

pour un Agenda 21 local de la Province Nord date de cette même période (fig. n° 16). Retenons que chaque Province *« conforte par principe leur compétence quant au développement durable »* (Martini, 2006) bien que, selon Cassan, ce soit *« une approche sectorielle tridimensionnelle du développement durable»* (Cassan, J-J., 2009, p. 14). De plus, les communes étant de compétence de l'État et non de la Nouvelle-Calédonie, lui seul détermine les actions à entreprendre dans le cadre du développement notamment !

Depuis cette date toutefois, et les balbutiements de la mise en place de ces agendas 21 locaux (ou tout du moins les diagnostics préalables) tant pour Kouaoua que pour l'institution provinciale, toute avancée semble difficile. Voici comment titrait à ce sujet la presse locale : *« Le développement durable : encore trop abstrait. »* Et d'ajouter : *« la question est de savoir si l'on va rester encore longtemps au chapitre des beaux discours… »* (Ragaj, C., LNC 25 sept. 2008) Des réunions d'informations ont été entreprises dans la plupart des communes du Nord par la Province, en espérant bénéficier de données suffisantes afin d'élaborer un agenda 21 cohérent pour l'ensemble de la Province (en tenant compte des besoins de chaque commune). Pour l'heure, comme l'indique Ladie Pouyé, mandatée pour ce travail, « *nous n'en sommes encore qu'à l'étape de l'état des lieux* » afin de *« faire connaître l'outil et pour recueillir vos préoccupations en direct*» (Ragaj, C., LNC 25 sept. 2008). Compte tenu du peu de moyens humains utilisés à cette tâche, nous pouvons nous demander si la volonté provinciale pour cette mise en œuvre d'un agenda 21 est réelle et délibérée, ou si elle a été dictée d'une façon ou d'une autre par le modèle (F) ou la mondialisation.

Globalement le développement durable s'est une prise en compte de l'environnement à tout prix (Jégou, A., 2007 fig. n° 16) puisqu'il « *se résume de plus en plus au respect de l'environnement* » (Brunel, S., 2005). Cette position est véhiculée en Nouvelle-Calédonie par les pays industrialisés, spécialement au travers des images et des discours. Avec la France, nous retrouvons des personnages très médiatisés, comme le célèbre photographe Yann Arthus Bertrand[118] qui témoigne par l'image, mais aussi de jeunes partis politiques axés sur l'écologie, comme entre autres, CAP 21 ayant un représentant actif en Nouvelle-Calédonie, ou encore des leaders syndicaux comme José Bové (ayant des relations étroites avec le FLNKS) connu pour sa lutte contre les OGM et aujourd'hui représentant du parti d'Europe Ecologie.

118 En plus de son ouvrage « la Terre vue du Ciel » et sa page de couverture, le « cœur de Voh », un tanne situé dans la mangrove de la commune de Voh en Province Nord. Il est également reconnu pour sa participation et la mise en œuvre de reportages en Nouvelle-Calédonie, afin de sensibiliser l'opinion publique sur le récif et son Inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO et contre l'installation de l'Usine du Sud, avec des associations locales comme Corail Vivant et Action Biosphère, ainsi que la population locale.

Dernièrement avec l'inscription du récif, l'UICN et l'UNESCO ont pareillement nourri cette approche du développement durable en Nouvelle-Calédonie, même s'il convient d'observer également d'autres orientations, tant sociales, qu'économiques, dans un contexte territorial en relation avec la préservation du bien. Des associations comme *Corail Vivant*, *Action Biosphère* et tant d'autres poursuivent en Nouvelle-Calédonie cette voie. Récemment (2006), 17 d'entre elles se sont regroupées au sein d'une association, « *Ensemble pour la planète* ! » (www.eplp.asso.nc/site/) D'autres ONG comme COADADE RUP (Europe), EDH (USA/Canada), *Maruia Trust* (Nouvelle-Zélande), *Conservation International* CI (USA), WWF (Suisse et International) véhiculent aussi cette position du modèle (D). Les trois dernières sont particulièrement actives depuis environ 10 ans (encore plus depuis 3 ans) en Province Nord et par leur biais, le développement durable est particulièrement synonyme d'environnement, de conservation, de préservation, de reboisement…ce qui ne va pas sans généraliser des représentations erronées du développement durable chez les populations.

« Le développement durable, tout le monde est d'accord sur le principe, mais beaucoup le limitent aux énergies renouvelables » (Ragaj, C., LNC 25 sept. 2008). Nous avons remarqué cela à plus d'un titre auprès de la plupart des élus et des secrétaires généraux communaux (jusqu'à Bélep, la commune la plus éloignée). Quelles autres représentations sont véhiculées ? Dès que nous abordons le thème du développement durable, rares sont les personnes sachant la définition du concept. Tous s'accordent à parler par exemple du reboisement en terme de *« re-végétalisation des sites miniers ou des sols érodés, de reboiser les sols cramés »*, des énergies propres avec *« les éoliennes, les panneaux solaires »*, de la gestion des déchets afin de *« sortir les dépotoirs des palétuviers, d'arrêter de brûler les dépotoirs, d'éviter de mettre des décharges sur les talus* (versants) *ou dans les faux creeks* (cours d'eau intermittent)», de stopper efficacement les boues déversées par les mines, ou encore de la protection de la faune et de la flore, *« protéger notre patrimoine naturel, la forêt sèche ou primaire, les maquis miniers, les animaux comme les oiseaux des îlots, les tortues ou vaches marines* (dugong) », ou enfin de lutter efficacement contre les incendies, *« Évitons de brûler notre pays ! Finis les feux de brousse car on assassine notre terre ! »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009). En matière de développement durable, seul l'équilibre écologique semble l'emporter sur le reste. L'importance territoriale, sociale, culturelle et économique, n'apparaît que lorsqu'elles s'expriment par l'idée du rééquilibrage et du destin commun.

IV.2.4.2 L'Inscription du récif : le modèle (D) prétexte ?

Premièrement, que dire de l'inscription du récif au patrimoine mondial de l'UNESCO ? Bien que véhiculée par l'ensemble des médias comme étant la forme la plus accomplie de la préservation pour un développement durable parce que volontiers poussée par la société civile

cette inscription a marqué une volonté politique du chef de l'État français, Jacques Chirac, de faire aboutir ce projet environnemental d'envergure sous son mandat électoral[119].
Plus tôt, le 31 janvier 2002, l'association *Corail Vivant* (Corail Vivant, 2007) soutenue par des coutumiers depuis 2000, avait porté un premier dossier d'inscription (Corail Vivant, 20/04/2010) en vue d'une soumission à l'UNESCO. Cette première inscription a été laissée sans suite (Monlouis[120], Y., 2010 ; Corail Vivant, 20/04/2010), après avoir soulevé des polémiques dans la classe politique calédonienne. Les uns argumentaient que seules les Provinces sont compétentes dans ce domaine (Loi Organique art. 46), même si cette réalité cachait bien les volontés politiques du RPCR de voir aboutir l'Usine du sud (que cette demande d'inscription risquait de compromettre), les autres (État seul habilité à soumettre un dossier à l'UNESCO) se défilant (devant la volonté du RPCR) conscient que cela mettrait de l'eau dans le vin des indépendantistes. Un autre dossier en 2003 n'a pas été présenté (Corail Vivant, 20/04/2010), seul le dernier atteindra son objectif en 2007, parce que tous les moyens financiers et (en partie) humains avaient été associés par l'État, le *Territoire* et les Provinces.

Parallèlement, la question qui se pose est la suivante, est-ce réellement une volonté calédonienne de voir son récif inscrit sur la liste du patrimoine ? En effet n'a-t-elle pas été impulsée par l'État français, même si dans un premier temps la proposition des associations et des leaders politiques Kanak avait été rejetée ? Le gouvernement calédonien s'est ensuite empressé d'exécuter l'agencement du dossier d'inscription avec la participation active des trois Provinces. Que visaient les leaders politiques Kanak? Tout simplement *« (…) la préservation d'un patrimoine à léguer aux enfants du pays…sans quoi on sera bien vite envahi et les gens qui viennent d'ailleurs, comme ils ont en rien à f…, c'est pas eux qui vont faire attention au récif et à notre lagon hein ! »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009) Lorsque nous parlons ici de choses à laisser aux enfants, même si cela semble rejoindre la notion de développement durable (fig. n° 4), il s'agit avant tout d'une réalité du modèle (K), dans le fait de transmettre quelques savoirs et territoires (le récif et le lagon font totalement partie de l'espace clanique) aux descendants. L'importance de transmettre un patrimoine *(« une propriété »)* aux descendants est réelle également chez les Caldoches. Celui-ci bien que considéré avant tout comme un capital à

119 En effet, être au regard de tous les Français le chef de l'Etat qui a perpétué les essais nucléaires dans le Pacifique, pouvait être contrebalancé par l'idée qu'il a grandement contribué à l'inscription du récif au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Même si au final cette inscription intervient au début de la mandature de Nicolas Sarkozy, il en est le principal investigateur. Et bien que beaucoup n'y aient vu que le fait pour le Président d'avoir cédé à la pression mondiale de la société civile.
120 Yannick Monlouis effectue un master professionnel à l'université de Bordeaux 3 concernant le développement durable. Il s'intéresse à ces dynamiques de développement durable et a bien développé cet aspect de l'inscription du récif dans son mémoire que nous retrouvons en ligne et dont l'intitulé est énoncé dans la bibliographie.

exploiter, est associé à des sentiments profonds d'appartenance familiale et cela d'autant que le patrimoine est transmis depuis plusieurs générations. Pour ce qui est de l'inscription du récif et du lagon, il s'agit plus d'une volonté de protection d'un bien commun aux Calédoniens vis-à-vis d'une utilisation étrangère (des Occidentaux).

Les associations et les diverses ONG ont également emboîté le pas à cette diligente politique, en mettant en avant la vision alarmiste de l'environnement, véhiculée ces dernières années par les médias. Elles ont utilisé la notion de développement durable en insistant sur la préservation des ressources récifales et lagonaires pour les générations à venir (Brunel, S., 2005; Jégou, A., 2009 ; Mancébo, F., 2006). *« Il importe … de protéger les pays sous développés malgré eux » (Brunel, 2008) dans une course d'« ingérence écologique » (Rossi, 2000) souvent basée sur la dramatisation catastrophiste, le néo-protectionnisme et le relativisme culturel. »* (Cassan, J-J., 2009, p. 13) Or n'est-ce pas là une bonne vitrine pour montrer le travail de ces quelques ONG dans le Pacifique, en affirmant aussi au passage quelques idéologies ?

Retenons parmi d'autres, quelque uns des nombreux arguments exposés par les populations :

> « *Ah ! Mais le WWF (…) chez nous, il ne s'intéresse pas beaucoup à la population, c'est surtout pour montrer ce qu'ils font pour l'environnement, au monde entier. » « Ici on a une association Dayu biik* (cf. glos.)*, mais depuis on sait plus si elle bouge toujours ou si elle a été bouffée par les plus grosses associations comme Conservation International*[121]*, WWF ou une autre encore ! » « Les grandes associations qui viennent d'ailleurs, nous donnent l'impression d'être bêtes ! On dirait que ce qu'on fait chez nous depuis tout ce temps c'est de la M… ! » « Ils veulent nous montrer qu'eux savent mieux travailler pour l'environnement. C'est bon qu'ils arrêtent… et nos politiques aussi, parce que c'est eux qui leur donnent de l'argent pour nous dicter ce qu'on doit faire ! Mais où on va là ? » « Avec le récif à l'UNESCO, vous allez voir comme les mecs des grosses associations vont débarquer chez nous pour nous dire ce qu'on doit faire ! Ils vont encore plus nous prendre pour des ignorants, comme si chez eux ils faisaient mieux ! » « Nos politiques, ils sont C…ils veulent l'indépendance et à côté de ça, quand les Zoreils des associations pour l'environnement là, ils parlent, ils sont tous là à dire Amen ! »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009)

Rares sont les populations à reconnaître l'efficacité de ces associations. Celles qui y sont sensibles, sont celles qui collaborent avec elles. Toutefois, même dans ce groupe restreint, beaucoup avouent des réalités et des craintes sous jacentes aux actions environnementales mises

121 Dans les faits l'association *Dayu biik* a été créée en 2004 afin de mener des actions de conservation autour du Mont Panier. Les ONG Conservation International et Maruia Trust (Nouvelle-Zélande) suivent divers inventaires de la biodiversité et des projets de conservation sur le Mont Panier et ses environs depuis 1996 et 2002 en partenariat avec la Province Nord.

en avant. Est-ce à dire que les populations de la Province Nord, n'ont pas de moyen efficace de préservation de ce récif ? Relevons les propos suivants : *«L'Occident adopte ainsi un comportement paradoxal, qui consiste à convertir le Sud à sa religion de la croissance, tout en pointant vers lui un regard accusateur au motif qu'il n'a pas le pouvoir d'en limiter les effets indésirables»* (Brunel, S., 2009). Or *« ce sont eux les plus grands pollueurs de la planète. Comment ils peuvent nous dire ce qu'on a à faire, alors que chez eux c'est pire ! »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009)

Pour ce qui est du réchauffement climatique et des énergies propres, l'ancien secrétaire d'État chargé de l'Outremer, Christian Estrosi, veut que l'Outremer soit un exemple de ce qui se fait de mieux en matière de développement durable (particulièrement de protection de l'environnement), dont le *« savoir faire acquis pourra être transféré à la Métropole »*. Il parle également de *« vitrines technologiques à partir duquel pourra se développer une nouvelle économie ultramarine»* (http://www.coedade.org/site/?page_id=138). Ne sommes-nous pas, en train d'expérimenter une politique contraignante en faveur de l'environnement en Outremer, sous l'étiquette du développement durable, parce que le faire en France serait plus difficile ? En opposition à cette démarche politique des Occidentaux, que dire de l'idée suivante : *«Les pays en développement tentent d'apporter l'originalité de leur vision et de leur revendication de justice du développement. »* (Cassan, J-J., 2009, p. 13) Avons-nous alors une meilleure réponse en terme de développement ?

IV.2.4.3 Le rééquilibrage et le destin commun : évocation du modèle (D) ?

La réponse qui est à n'en pas douter, celle du rééquilibrage et du destin commun. Si le modèle (D) en Nouvelle-Calédonie suit formellement cette tendance (par le modèle F et la mondialisation), dans ce cas y a-t-il réellement décolonisation ? Où ne sommes nous pas encore dans une logique de colonisation « verte » ? En effet avec Rio, *« refonder les relations Nord-Sud, (…) c'est essentiellement une idée de l'Occident pour substituer une domination politico-économique à une domination économico-environnementale dans la poursuite d'une idéologie paternaliste du développement mondial»* (Cassan, J-J., 2009, p. 11). N'est-ce pas à cette réalité à laquelle nous assistons dès maintenant en Nouvelle Calédonie, et peut-être plus encore à l'avenir ? Que dire sinon du *« rééquilibrage »* et du *« destin commun »* (modèle C), vu sous l'angle de la notion de développement durable (modèle D) ?

En faisant un parallèle entre la politique de rééquilibrage depuis 1988, renforcée en 1998 et 1999 par celle du destin commun (modèle C), et les stratégies de la France à l'époque du rapport Brundtland (1987) et de Rio (1992), nous nous apercevons que « *la Nouvelle-Calédonie est*

probablement dès cette époque plus impliquée dans le développement durable qu'il n'y paraît» (Cassan, J-J., 2009, p. 6). Nous constatons des ambivalences derrières ces mots, même s'ils ne se disent pas explicitement du modèle (D). Ceux-ci révèlent une orientation de la notion en priorité vers des aspects sociaux, culturels et économique, et cela sur divers plans spatio-temporels. Est-ce à dire que le modèle (D), sous-entendu par des pans des politiques du modèle (C), trouve en Nouvelle-Calédonie une toute autre orientation, que celle de la recherche à tout prix de l'équilibre environnemental ? Oui.

Le *« rééquilibrage »* est un mot signifiant *« rétablir l'équilibre »* (Larousse.fr) ou des équilibres, ce qui est également le but ultime du modèle (D), pour envisager un avenir de paix entre les diverses communautés constituant la Nouvelle-Calédonie, d'où l'idée de destin commun. Toutefois, *« le référentiel calédonien du rééquilibrage apparaît (…) dans la perspective de la notion de durabilité territoriale, comme l'élément fondamental du développement durable en Nouvelle-Calédonie»* (Cassan, J-J., 2009, p. 9). Cela est pareillement observé par Poirot qui dit que le concept est *« intimement lié à celui d'équilibre spatial»* (Poirot, T., 2009, p. 4). Les tentatives de cette politique sont de rétablir un équilibre spatial du reste du « pays » (brousse et île) par rapport au Sud, entre les politiques, l'exercice du pouvoir (la gestion d'une entité) et le développement humain et économique. Sans la recherche de ces équilibres sur l'espace, le modèle (C) tel qu'envisagé vers un destin commun, c'est-à-dire vers la recherche ultime d'un équilibre social dans le développement humain et la société calédonienne, risque de ne pas être durable.

De plus, sans la décolonisation, pouvons-nous sérieusement envisager un développement durable ? D'après le point 4 du préambule de l'Accord de Nouméa, *«la décolonisation est le moyen de refonder un lien social durable entre les communautés qui vivent aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie, en permettant au peuple kanak d'établir avec la France des relations nouvelles correspondant aux réalités de notre temps»* (Préambule de l'Accord de Nouméa). Ainsi les idées de *« destin commun »* et de *« communauté de destin»* ont des logiques à mettre en parallèle avec le modèle (D) et pareillement avec la décolonisation, sans quoi, il ne peut y avoir de développement à long terme. Car sans émancipation (déconstruction du rapport dominant/dominé), peut-il y avoir véritablement développement d'un peuple différent (reconnaissance du peuple Kanak par les Accords fig. n° 7, fig. n°9), même si peut-être les formes de gestion sont post-coloniales et/ou néo-coloniales ?

Une réponse logique, négative, est appréhendée différemment par la classe politique calédonienne. La question de savoir quelles relations auront la Nouvelle-Calédonie et la France ensuite *(« correspondant aux réalités de notre temps »* !), est dans tous les esprits et les discours politiques. Avec l'échéance temporelle envisagée, à savoir 2014, chacun développe des stratégies afin d'infléchir certaines tendances au profit d'autres, comme dans l'intervalle entre les deux

Accords (1988-1998). Mais sérieusement, si la classe politique est occupée à de telles stratégies, comment s'effectue la gestion à proprement parlé des territoires en Province Nord ? L'échéance temporelle permet-elle de réfléchir sereinement aux équilibres spatiaux, gages d'un meilleur avenir ? Ces semblants d'équilibre ne sont-ils basés que sur des jeux de pouvoirs ? Dans ce cas, le modèle (D) tel qu'observé depuis son orientation « verte » ou à partir du modèle (C) n'est-il pas le « jouet » ?

À ce stade de la réflexion et des idéaux en Nouvelle-Calédonie, la plupart des habitants se demande, à l'instar de Cassan[122] : *« le destin commun est-il durable ? »* (Cassan, J-J., 2009) La recherche des équilibres en Nouvelle-Calédonie est essentielle à la suite à donner à l'histoire politique du « pays », et à sa gestion, vers un modèle (C) ou non. Faberon explique que *« l'économie d'un pays n'est pas dictée par des textes juridiques. Elle dépend de nous-mêmes qui sommes les acteurs économiques et bien sûr des différents responsables économiques et sociaux ; il faut toujours garder en tête le nécessaire rééquilibrage*» (Faberon, J-Y., *et al*., 2009).

Des associations comme la Ligue des Droits de l'homme (LDH-NC) et celle de *« Convergence Pays »* (création 2008) tentent de poursuivre ces idéaux politiques sur un plan civil, en emmenant les débats vers les populations locales, afin d'encourager le destin commun. Cette vulgarisation de la notion de destin commun, autant sinon plus que, celle du rééquilibrage, s'est ainsi répandue au-delà des discours politiques, aux discussions communes entre les habitants. Ce destin commun ne passe aucunement par la négation de l'identité, comme véhiculé par la mondialisation (uniformisation), au contraire. «*Le Destin Commun », ne passe pas nécessairement par la négation des identités qui seraient fondues en une seule* (Convergence Pays 16/01/2009). Cela s'est vu à plusieurs reprises dans nos entretiens et témoigne de l'assimilation rapide du terme (même si le racisme est encore réel et cru, ou sous-entendu chez certains), accentué par le travail de ces associations. La préservation de cet équilibre social est dans le modèle (C) une priorité pour l'avenir en Nouvelle-Calédonie.

C'est la recherche de ces équilibres qui semble préoccuper la population et moins celui de l'environnement à tout prix. Dans certains cas ponctuels (Associations *Réébù Nùù* au Sud à Yaté et *Mee Rhaari* au Nord à Houaïlou), ce qui touche à la mine et aux littoraux en contrebas peut

122 Jean Jérôme Cassan a développé une réflexion sur le développement durable en parallèle aux politiques calédoniennes et au référentiel de destin commun dans un mémoire de Master DEVTAT soutenu en 2009. Il appuie sa réflexion sur des théories du développement et de celui du développement durable « Our Common futur » en le comparant au déroulement historique et économique (principalement par la mine et les transferts financiers de la France) de la Nouvelle-Calédonie…Vers un destin commun ou un « avenir commun » ? Le titre de l'ouvrage est rapporté en bibliographie.

mobiliser bien plus que le réchauffement climatique (Convergence Pays 16/01/2009)! Est-ce à dire que la conception du développement à long terme, envisagé par le modèle (C), a plus de chance d'aboutir en Nouvelle-Calédonie, que celle envisagée par le modèle (D) ? Que ce soit les populations, ou encore ces associations, chacun sait à quel point le modèle (C) est fragile, notamment concernant ces équilibres entre les territoires (rééquilibrage) et les communautés du pays (destin commun). La figure suivante envisagée par un juriste pour la LDH-NC expose un bilan mitigé de l'Accord de Nouméa (véritable fil conducteur des politiques du modèle (C)), et montre toute la difficulté dans la recherche de ces équilibres.

L'APPLICATION DE L'ACCORD DE NOUMEA

Globalement on peut dire que ***quatre points sont en attente*** *:*
- Le rééquilibrage économique
- Les signes identitaires
- L'emploi local
- Et les éléments précédemment cités, relatifs au patrimoine foncier, coutumier, etc.

Quel est l'esprit de l'Accord de Nouméa ? Qu'est ce qui le résume ?
Le texte est ambigu et permet donc diverses interprétations…

Néanmoins les ***piliers de l'Accord*** *sont :*
1 : la reconnaissance des erreurs de la colonisation (les « ombres ») et la reconnaissance de la dignité du peuple kanak,
2 : la notion de citoyenneté,
3 : les transferts de compétences,
4 : le pluralisme, résumé dans son gouvernement dit « collégial » mais en fait pluraliste car composé à la proportionnelle des groupes d'élus au Congrès.
5 : la progressivité, car l'Accord de Nouméa introduit la notion de temps dans le droit !

Quelle est la force vitale capable de réunir à elle seule, ces différents éléments ?
Quel est le ciment commun de ces cinq piliers ? *»*

C'est le respect des autres, la tolérance, la volonté de dialogue et de loyauté. Il s'agit donc bien d'en appeler à la nature humaine.
Or celle-ci a aussi ses ombres qui sont l'intolérance et la volonté de domination. Il n'y a donc pas de garantie de réussite de l'Accord de Nouméa. Il faut y croire. La foi réelle en l'accord de Nouméa (c'est à dire une croyance et une pratique) doit permettre de donner à la Calédonie sa chance de réussir sa réalisation et de réussir le destin commun.

Figure n° 18 : L'application de l'Accord de Nouméa, bilan technique et juridique
Source : Conférence de la LDH-NC, Faberon, J-Y., *et al*., 2009

La quête de l'équilibre économique est bien réelle pour l'avenir du « pays », et fait l'objet d'une attention particulière en Province Nord. Nous remarquons souvent l'idée de *« rattrapage économique »* dans les propos des politiciens. Tandis que nous aborderons l'approche sectorielle (très enracinée localement dans les politiques et la gestion des territoires) du point de vue des territoires dans la seconde partie de ce travail, relevons que l'activité minière et l'industrie

présentent quelques incompatibilités avec le développement à long terme, envisagé tant par le modèle (D), que le modèle (C).

Par ailleurs, en termes de représentations, certains cherchent à masquer ces incompatibilités (Cassan, J-J., 2009) par des vocables comme *« mine durable »* (propos tenus par certains membres de la classe politique et des industriels). Or comment une ressource non renouvelable peut-elle être durable ? À cette terminologie l'un des slogans brandi par une association de coutumiers à Houaïlou, oppose la périphrase suivante : *« mine durable ou mine-able ? »* (Association *Mee Rhaari*, 2002). Certains qualifient le secteur industriel liée à l'activité minière de *« levier économique »* (propos tenu par le président de la Province Nord et d'autres politiciens et industriels), en *« pariant*[123]*»* que celui-ci sera à l'avenir susceptible de tirer vers le haut toutes les autres activités, notamment celles liées aux littoraux. Cette logique est-elle la même pour toute la population de la Province ? Sachant que ces *leviers économiques* relèvent d'ancrages territoriaux n'engendrent-ils pas obligatoirement des déséquilibres spatiaux et par la même sociaux, contraires à la volonté première des politiques du modèle (C) pour l'avenir ?

Les littoraux, pourtant des espaces centraux, au regard de l'implantation et des usages, de même que par les représentations, semblent être relégués en arrière plan. Mais manifestement, n'y a-t-il pas possibilité de faire des activités littorales, d'autres *leviers économiques* à l'avenir ? Pouvons-nous désormais nous attendre à cela avec l'engouement planétaire pour les espaces littoraux, et l'attention récente pour les récifs, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO ? Quelles orientations et quels questionnements utiles envisager pour le futur de la gestion des territoires, lorsqu'on sait les préoccupations singulièrement orientées vers l'avenir politique de la Nouvelle-Calédonie ? Les politiques peuvent-elles sérieusement s'envisager à long terme, lorsqu'on sait que la plupart des regards s'arrêtent plus facilement sur les échéances entre 2014 et 2019 ? Le tableau tente, pour conclure, de résumer les points principaux développés ici. Quant à l'avenir, seules certaines valeurs humaines paraissent être la clef de la réussite, comme l'indique Faberon à la fin de la figure précédente.

123 Ce verbe est souvent usité pour envisager quelque chose à long terme dans les discours politiques et les projets économiques en Nouvelle-Calédonie… « Un pari pour l'avenir !» Pareillement ce mot est utilisé dans le vocabulaire du jeu, nous permettons une fois de plus d'analyser cela sous l'idée de jeux de pouvoirs ! Toutefois à ce jeu qui sera le perdant ?

Modèles / Temporalité	Modèle (F) + Modèle (K) = Modèle (C) ?	Modèle (D) Global du Développement Durable
Et la gestion future ? Vers une nouvelle forme de colonisation ?	Les politiques visent à se rapprocher le plus du modèle (D) en n'hésitant pas à impulser, voire même à imposer dans ce sens. Les crises de ces dernières années remettent parfois en question et d'autres fois insistent sur ce modèle en l'orientant vers un des piliers. En Nouvelle-Calédonie les politiques prônent un modèle (C), mais sur quelles réalités se bâtira-t-il ? Est-ce vers un « *Destin commun* » comme souhaité ? Où vers un « Outremer exemplaire » comme le souhaiterait l'État français ?	Cet avenir que l'on souhaite meilleur pour nos générations futures, mais auxquelles nous prédisons également des catastrophes si nous continuons à ne pas gérer de façon globale la planète. L'Outremer une vitrine pour le reste de la planète ? Ou un jouet, prétexte du modèle (D) pour les plus grands ?
Eléments perturbateurs de quel ordre ? Environnemental ? Social ? Politique ?	Les scientifiques prédisent des évènements climatiques et environnementaux catastrophiques (particulièrement pour les îles). Les politiciens attendent le référendum d'autodétermination pour connaître le sort du pays (division ou union avec la France métropolitaine). La société s'oriente-t-elle vers une guerre civile ou une paix commune dans un pays dorénavant métissé et multiculturel ?	Et l'Après Développement Durable ? Catastrophe social et Economique sous jacente aux catastrophes environnementales ? Globalement, va-t-on vers le pire ou le meilleur ?

Tableau n° 8 : Projection des modèles (C, D) de la gestion et du développement.
Source : Bodmer, D., 2010

IV.3 Une gestion participative, gage d'équilibre ?

En tenant compte des conclusions précédentes résumées dans le tableau n° 8, nous pouvons comprendre que le développement durable tel qu'envisagé en Province Nord, à savoir le rééquilibrage et le destin commun, partent d'une volonté et d'une vision locale du déséquilibre vers une politique plus globale du territoire. Tandis que le modèle (D) tel qu'envisagé par le modèle (F) à partir notamment des agendas 21, des ANP (sans généraliser) et de l'inscription du récif calédonien au Patrimoine de l'UNESCO (dernier dossier soumis) est davantage une vision du haut vers le bas.

Est-ce à dire que la première vision (Conception 2 tableau n° 9) tiendrait davantage compte de la population locale ?

Si nous tenons compte du fait qu'une part importante de la population a totalement intégré la notion de rééquilibrage et de destin commun, nous pouvons dire que la bonne marche de cette entreprise dépend plus des populations que des politiques (même si bien entendu, elles ont un grand rôle à jouer dans le « martelage » de ces idéaux).

	Conception 1	Conception 2
Modèles	Développement Durable à partir des modèles (F et D)	Développement Durable à partir du modèle (C)
Constat territoriale initiale	À partir d'une vision planétaire alarmiste de l'environnement : trop de développement économique au détriment de la planète	À partir d'un déséquilibre territorial de la Nouvelle-Calédonie, entre le Sud plus développé, et l'intérieur et les îles moins développés
Volonté	Mondiale par les médias, certaines personnalités médiatiques, les grandes associations et O.N.D. environnementales. France pareillement et notamment dans la politique. Volonté du haut vers le bas : ↓	Locale avec les politiques à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, la décolonisation vis-à-vis de la métropole et l'intégration rapide et massive des idéaux du modèle (C) par les populations. Volonté : du bas vers le haut (?) ↑
Réponse politique et outils de gestion	Développement Durable : Outils de gestion : Agendas 21 locaux (Province et Communes) ANP (par ONG et Province), Inscription du récif au patrimoine mondial de l'UNESCO (UNESCO, État Province, ONG)	Les Accords (cadre): décolonisation rééquilibrage destin commun communauté de destin (Gouvernement Calédonien, Province, certaines Associations) Outils de gestion ?
Orientation	Importance environnementale	Importance à retrouver un équilibre territorial pour et par l'économique, le social et le culturel
Avenir	Vitale pour la survie de la planète et des hommes... et donc de la Nouvelle-Calédonie !	Vitale pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie et de ses populations... Et donc de la planète ?

Tableau n° 9 : Quelle conception pour une gestion participative ?
Source : Bodmer, D., 2010

Est-ce à dire que pour la bonne marche d'un développement plus durable en Nouvelle-Calédonie, il est impératif de mettre en œuvre des outils de gestion faisant participer le plus grand nombre ? La gestion participative peut-elle permettre l'équilibre ? Dans une première analyse disons que cette gestion permettrait une passerelle entre les deux conceptions. En effet, tant les agendas 21 que les aires naturelles protégées, ou encore l'inscription du récif au patrimoine mondial de l'Unesco ne peuvent réussir sans la participation de tous. Même si en regardant l'avancée d'une mise en place d'un agenda 21 local (More, M., 2007), nous nous posons tout de même la question de savoir : est-ce que l'agenda 21 s'accompagne réellement d'une démarche de concertation, comme certains ont pu le dire ? Est-ce un outil de réelle mobilisation participative ? Quant au rééquilibrage et au destin commun, seule une convergence commune des populations et des politiques permettrait à terme de les envisager. C'est donc que ce qui prime, comme l'avait indiqué J-Y. Faberon, ce sont les valeurs humaines et leur place au

cœur du développement durable (principe 1er, agenda 21). Comment donc envisager cette gestion participative ? Qu'est-ce que cela implique ?

Nous insistons sur l'importance de cette gestion, qui apparaît comme un outil compétent dans la mise en œuvre des politiques mettant l'homme au cœur du dispositif. Selon le PNUD (1993), la participation est *« une plante qui a du mal à pousser dans le milieu humain »*, mais conclut que *« la participation accrue des populations n'est plus une vague idéologie fondée sur les vœux pieux d'une poignée d'idéalistes»* (Schneider, H., Libercier, M-H., 1995, p. 64). Ce qui signifie entre autres que cette gestion est réaliste, mais difficile à mener et nécessite quantités d'actions dans la pratique. *« Comment des synergies fortes peuvent-elles être mobilisées pour accroître la participation ? »* (Schneider, H., Libercier, M-H., 1995, p. 64)

Pour atteindre ces objectifs, certains insistent sur l'instauration *« de valeurs de prise de pouvoir », « de collaboration dans un esprit non-compétitif »* (Roussel, 2004). Elle demande ainsi que chacun partage ses connaissances et ses compétences pour que tous comprennent les enjeux de telle ou telle gestion sur nos territoires (Roussel, 2004). Cela n'est pas évident et exige une attention particulière et dans le temps, de l'ensemble des protagonistes. Cela requiert de l'engagement et des mesures pratiques afin de surmonter les obstacles à la participation. Cette gestion repose ainsi sur des valeurs telles que la compréhension, la souplesse et la patience (pour les délais nécessaires), et sur un plus grand partage du pouvoir (Schneider, H., Libercier, M-H., 1995 ; Roussel, 2004). Elle apportera des partenaires nouveaux et plus diversifiés, afin d'éviter aussi que le pouvoir ne soit aux mains de quelques uns, ce qui conduit souvent à des dérives. Nous relevons dans diverses analyses que les stratégies participatives demandent de l'imagination, du courage face aux résistances, un véritable *« respect des autres volontés de voir les choses avec leurs yeux et d'abandonner des schémas de comportement et d'injustice »* et sont perçues comme le *« reflet de la dignité humaine et des droits de l'homme »* (Schneider, H., Libercier, M-H., 1995 ; Estrella, M., *et al.*, 2004). Apparemment s'ils sont énergiquement menés, ces processus peuvent aboutir à *« des changements radicaux, voire une modification du mode de développement»* (Schneider, H., Libercier, M-H., 1995, p. 64). Il s'agit là d'une des volontés politiques calédoniennes pour l'avenir du modèle (C), celle de se démarquer d'une domination tutélaire (même si cela est moins évident dans les faits).

Ce modèle de développement doit-il être axé sur le facteur humain ? Aucune réponse n'est univoque selon les modèles politiques et sociaux du monde, mais en Nouvelle-Calédonie et notamment en Province Nord, il apparaît de plus en plus évident. Les dernières élections communales et provinciales, avec la plus grande participation des femmes dans l'exécutif (non plus simplement inscrites sur la liste, mais en tant que tête de liste) et la montée du parti travailliste (nouveau en Nouvelle-Calédonie) témoignent de cet engouement à la participation

politique d'une part plus active de la population. « *Le développement participatif favorise toute une série d'objectifs de développement, dans la bonne gestion des affaires publiques et la démocratisation*» (Schneider, H., Libercier, M-H., 1995, p. 64). N'est-ce pas ce que suggèrent fortement les notions de rééquilibrage et de destin commun ?

L'importance revient non seulement à *« proclamer nos valeurs, mais aussi de les adopter au niveau personnel »* afin de *« les vivre pleinement en action et en pensée » (*Roussel, 2004). Nos politiques semblent avoir montré la voie dès le lendemain de la signature des Accords de Matignon Oudinot et la fameuse *« poignée de mains »* des *« frères ennemis »*, comme le titrait la presse, entre Lafleur (RPCR) et Tjibaou (FLNKS) devant l'Elysée. Cette *« alliance »* des « *deux partenaires historiques »* (expressions journalistiques) a permis *« un gouvernement de consensus »* ou *« collégial»* (expressions politiques), aujourd'hui au sein du gouvernement calédonien. Ces termes, comme l'indique la définition du mot consensus *« procédure qui consiste à dégager un accord sans procéder à un vote formel, ce qui évite de faire apparaître les objections et les abstentions»* (Larousse) ou encore l'idée de collégialité au sein d'un gouvernement ce qui signifie que *« l'exécutif fonctionne selon un organe dirigeant composé de plusieurs membres disposant de pouvoirs égaux»* (Larousse), permet à chaque parti, même opposé, de pouvoir s'exprimer en relative égalité. Ce qui n'empêche aucunement les clashs, mais qui *« donne la parole »* (entretiens en Province Nord, 2002 à 2009). Ces partis voulant à terme les mêmes résultats, c'est-à-dire une indépendance (avec ou sans la France, là est la complexité des débats), mais en passant par des lignes différentes. Chacun y met du sien (en apparence) pour que cela aille au mieux !

Et les populations, comment peuvent-elles participer davantage ? Comme nous l'avons dit les femmes s'investissent de plus en plus en politique, dans l'économie… de même que les travailleurs et même la jeunesse de cette Province. Cela permet d'avoir des avis de toutes sortes participant à la convergence de nombres d'idéaux. Le relais associatif (politique ou apolitique) n'est pas négligeable dans ce domaine également, que ce soit en termes de citoyenneté ou dans le respect de l'autre (Mouvement des jeunes citoyens, Ouverture Citoyenne, Convergence pays) de combat des plus petits contre les plus grands (*Mee Rhaari*...) etc. Cet élan semble solliciter toutes les couches de la société et imbrique toutes les communautés, ce qui n'enlève pas certaines zones d'ombre au tableau, loin s'en faut (comme un certain attentisme des jeunes et un rejet de l'intérêt vis-à-vis des politiques en général et de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, chez certains). « *Les politiques ils ont en rien à faire de gérer, tout ce qui les intéresse c'est la paye qui tombe à la fin du mois et les voyages ou les cocktails par ci par là ! »* Ou encore certains disent qu'il *« ya des choses tellement évidentes à faire qu'on se demande bien si ceux qui dirigent s'impliquent autant que çà…Ya qu'à nous donner leur paye, ils vont voir si on est pas capable de faire… »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009). Il semble, sous certains rapports, que dans les

communes et au sein de la Province, on fasse davantage appel à la population, comme nous le verrons dans la seconde partie. Dans le cadre de la mise en place des plans de gestion du récif dans les zones inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO, certains insistent aujourd'hui sur le fait *« d'agir ensemble pour le maintien des équilibres naturels »* (Kasarhérou, E., *et al.* 2009) par une plus grande participation de tous dans les *« comités de cogestion »* (ou gestion participative) qui se mettent en place. Cette forme de gestion permet de répartir les tâches sur un plus grand nombre, ce qui agit également sur le développement de l'équité, une qualité *sine qua non* du développement durable. Si l'avenir dépend de cela, est-ce à dire que la bonne gouvernance en dépend aussi ?

IV.3.1 Quelle gouvernance ?

Sans nous étendre sur ce débat très controversé de la gouvernance, disons que *« l'aptitude à diriger se concrétise davantage dans la capacité à créer l'environnement interpersonnel propice à la collaboration dans le but d'atteindre certains objectifs »* (Roussel, 2004). C'est grâce à cela qu'une gestion participative peut ensuite se mettre en place entre les différents acteurs ou collaborateurs. *« La gouvernance est à la fois un moyen de signifier la légitimité du fonctionnement politique, les relations de l'administration avec le corps politique, et les rapports entre eux, la société et le monde économique »* (Wikipedia, 2010). Est-il possible de la mesurer en terme qualitatif ? Bonne ou mauvaise ? La bonne gouvernance présente huit caractéristiques majeures selon l'UE, *«elle repose sur la participation, recherche le consensus, se montre responsable, transparente, réactive, effective et efficace, équitable et inclusive, et respecte l'État de droit»* (http://ec.europa.eu/development). Cela paraît bien difficile à mettre en œuvre !

Comment faire de cette gouvernance, une gouvernance participative, telle que voulue dans le développement durable et envisagée par les politiques dans le modèle (C) ? En travaillant avec les populations et l'ensemble des acteurs sur un territoire donné. Comment ce travail doit-il s'effectuer ? Avec, depuis, ou par, les populations ? C'est ce que nous verrons plus loin avec les exemples (entre autres) de l'Inscription du récif et de la réglementation des pêches en Province Nord. Retenons néanmoins qu'*« une approche participative reposant sur la demande accroît l'efficience et l'efficacité »* (Schneider, H., 1999). Une véritable gouvernance participative se doit de développer des capacités et à terme, a obligation de rendre des comptes (Schneider, H., 1999). Cette dernière revient d'ailleurs souvent dans nos entretiens. Les populations demandant plus aisément des preuves du bon fonctionnement provincial. Dans ce cas, cette forme de gouvernance participative permettrait au final d'évaluer chacun des acteurs en présence et de remédier encore mieux aux défaillances pour une meilleure gestion. Mais ce pouvoir, les politiques sont-ils réellement prêtes à le partager ? Sont-ils réellement disposés à innover dans ce sens, sachant les échéances de 2014 ? *« La gestion participative demande de tous (…) une motivation à créer une*

culture organisationnelle de changement, où celle-ci devient une alliée dans le but d'atteindre un niveau d'innovation supérieur » (Roussel, 2004).

Selon certains, permettre une gestion participative dans cette gouvernance mène à des solutions innovantes et rend le contexte plus flexible et souple. *« Ce sont les personnes qui sont mises en valeur dans la gestion participative. Les politiques ne sont que des outils pour supporter le travail des personnes et non pas une fin en soi »* (Roussel, 2004). Le cadre de la Loi Organique ne devrait pas empêcher certaines solutions viables de résoudre quelques difficultés. Or bien souvent *« nos politiques, ils perdent du temps là à toujours revenir sur la Loi Organique pour des détails au lieu de construire des choses pour avancer !»* D'autres ajoutent : *« ils sont toujours en train de titiller pour un mot ou une virgule qui n'est pas à sa place* (en parlant du préambule de l'Accord de Nouméa et de la Loi Organique) *au lieu de s'attaquer à des choses plus importantes que leur politique… »* Ou encore *« au lieu de s'appuyer sur nos jeunes, comme vous là, qui ont des diplômes ! Et pi soit qui trainent à la tribu ou bien qui cherchent du travail à la capitale, non nos politiciens sans diplôme là, ils préfèrent jouer au héros ! »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009) Nous sommes ainsi au stade où chacun se critique allégrement, au lieu de se retrouver à un stade où tout le monde collabore en vue d'un *destin commun*.

Une part de la population n'a également pas envie de collaborer. Comment cela ? Cette population, autant chez les Kanak que chez les Caldoches, est marquée par une désaffection et un certain scepticisme vis-à-vis du politique. Voici comment s'est exprimé un politicien Kanak à propos de la gestion de l'environnement : *« les collectivités publiques nous aident pour mieux gérer l'environnement, mais à la base nous avons besoin des méthodes traditionnelles de gestion*[124] *»* (Hnepeune, S., 2008). Comment faire s'il n'y a pas une étroite collaboration dans ce domaine avec ceux qui détiennent ces méthodes ?

En même temps, les individus n'ont pas envie d'être lésés dans cette collaboration, ils n'ont plus confiance, d'où l'importance accordée à l'homme (aux valeurs humaines) dans une gouvernance participative où chaque intervenant a sa place. *« Les acteurs du territoire rendent compte d'une régulation qui s'effectue le plus souvent "contre eux" alors qu'ils attendent des formes de régulation "avec eux" »* (http://ec.europa.eu/development). En Province Nord, attendent-ils vraiment cette collaboration ? Bien souvent c'est au moment des élections qu'ils s'en inquiètent et en tirent le bilan. Même s'ils remarquent tout de même une certaine frustration chez certains, voire une impuissance des citoyens pour l'avenir du « pays ».

124 Extrait des ateliers sur la « Ruralité et le Développement Durable en Nouvelle-Calédonie » organisé du 27 au 30 octobre 2008 par la Province Nord, l'IAC et l'UNC. Les actes seront réalisés ultérieurement.

Mais qui doit impulser finalement ? Est-ce à l'initiative des acteurs locaux ou des élus ? Si nous tenons compte de notre définition de départ, l'aptitude à diriger, voilà ce que devrait mieux appréhender nos politiques. Pour qu'en définitif, il en résulte un certain *« engagement citoyen »*. Voici le point de vue d'un jeune vis-à-vis de son avenir et qui résume bien ce qui attend chacun : *« Ce pays doit se construire sur la capacité des uns et des autres à composer ! »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009)

IV.3.2 La GIZC, un outil adéquat ?

À envisager les outils de gestion le mieux à même de s'insérer dans les dernières orientations du développement et de permettre à tous les acteurs de cette Province une large implication, la gestion intégrée apparaît la plus efficace. Ainsi pour nos territoires littoraux, pourquoi ne pas envisager la GIZC ? Car en fait, afin de *« surmonter ce que les oppositions, divisions, séparations représentent en tant que menaces de désintégration pour la société humaine : l'intégration est donc une idée maîtresse »* (Hubert, B. 2008). Cette « intégration » associée à la gestion permettrait à terme d'envisager les littoraux sous plusieurs aspects et avec plusieurs acteurs, collaborant pour un meilleur développement où chacun serait à même de participer. Selon le parlement européen, une GIZC est une gestion *« écologiquement durable, économiquement équitable, socialement responsable et adaptée aux réalités culturelles »* (Parlement européen et Conseil, 2002). Des expériences retracent un peu partout dans le monde, le développement d'un cadre de gestion ou du processus de mise en œuvre de la gestion de la zone côtière. Ces exemples illustrent à la fois les défis et les possibilités de développement d'un processus efficace de gestion de la zone côtière.

Son intérêt en Province Nord est que cet outil de gestion prendrait simultanément en compte l'ensemble des enjeux terrestres et marins (social, économique, environnemental…) d'une zone définie en tant que territoire cohérent de réflexion et d'action, car, rappelons-le, le littoral s'envisage rarement de façon intégrée dans les politiques (Pennanguer, S., 2005). Cela *« nécessite la prise en considération de l'espace comme une dimension capitale d'une structure intégrée»* (Singaravélou, 1997, p. 16). La question fondamentale à présent est de se demander quelle est l'échelle la plus pertinente ici afin d'envisager la meilleure gestion possible. De plus, compte tenu des réticences vis-à-vis de l'institution concernant la gestion ou les formes de gestion, il sera nécessaire d'*« améliorer la proximité de la participation sur la vision d'une gestion intégrée»*, comme l'indique la chargée de mission pour l'Agenda 21 provincial (Pouyé, L., 2008).

Conclusion

En conclusion à ce chapitre que pouvons-nous dire sur la gestion calédonienne et provinciale ? Lorsque nous parlons du terme gestion auprès des populations et de son importance, les avis sont différents selon les territoires. Toutefois, sur l'ensemble du territoire lorsque ce terme est associé à la Province, il est envisagé avec suspicion. Depuis la Province au contraire, cette gestion est davantage vue avec intérêt mais bien souvent chacun se demande comment cela va être considéré par la population. Au regard de l'île maintenant, cette gestion s'avère indispensable. Elle est d'autant plus indispensable dans la gestion intégrée des risques, que ces contraintes paraissent exacerbées selon l'approche territoriale et que rien jusqu'à présent ne semble avoir été envisagé dans ce sens, comme si le fait de le remettre à plus tard, apparaît la meilleure solution dans l'immédiat.

Au-delà de la délimitation territoriale de chacun des groupes en Province Nord, nous remarquons que ce que certains pourraient voir comme des territoires non gérés, sont en réalité gérés de façon « traditionnelle » par les populations kanak et caldoches. Ces espaces sont gérés différemment selon les groupes, notamment parce que chacun a une vision différente de l'espace et du temps. Les trois domaines importants de cette gestion sont le social, le culturel et l'agraire. Lorsque nous ajoutons à cela les aspects historiques et économiques de ces dernières années, nous pouvons alors remarquer une forme de gestion hybride des populations, tant kanak que caldoches, entre une volonté de mettre en commun (clan ou famille) ou au contraire de travailler seul. Aujourd'hui les disparités territoriales sont telles que l'importance territoriale sera envisagée pour toutes formes de gestion, afin de mieux appréhender ces phénomènes.

Mais alors quelle gestion et selon quel développement ? En nous arrêtant à cette gestion sur l'ensemble du *Territoire* et selon une échelle temporelle, entre les formes classiques traditionnelles, les exigences du présent et les volontés pour l'avenir, nous nous rendons compte de la complexité des différents modèles. D'une part l'histoire de la colonisation a fait que la France a imposé un modèle de développement classique sur un modèle de développement traditionnel se rapprochant en substance du modèle de développement durable. Aujourd'hui, ces différents modèles se côtoient, s'opposent, s'imposent, se refondent au point de rendre encore plus complexe la gestion des territoires calédoniens et provinciaux. La période charnière à laquelle la Nouvelle-Calédonie se retrouve avec la Métropole permet encore moins de clarifier cette situation. De plus, les idéaux mondiaux ne laissent pas le *Caillou* en marge des orientations du développement durable de ces dernières années. Et à l'avenir comment envisager la gestion du *Territoire* entre le possible rééquilibrage et la recherche obligatoire d'un destin commun gage de développement à long terme? Ce développement sera-t-il plus durable à l'échelle du territoire, que celui envisagé par le modèle global orienté vers l'environnement à tout prix ?

Une réponse en termes de gestion semble tout à fait correspondre avec la notion de participation. En effet, une gestion participative permet de rassembler tout le monde selon des valeurs humaines. Toutefois, la mise en œuvre de cette gestion dans la gouvernance paraît bien difficile. D'autant que les volontés individuelles doivent se taire face aux volontés collectives. Or nous savons très bien qu'en termes de pouvoirs tout est dans ces jeux. De plus, la désaffection d'une part de la population vis-à-vis d'une quelconque participation pose un autre problème. Comment donc faire pour intégrer chaque composante du territoire dans cette politique de gestion entre les populations et les politiques ? Pour le littoral, l'outil indispensable répondant à ces critères est la GIZC. L'important maintenant est de pouvoir la mettre en œuvre.

Conclusion de la première partie

La difficulté que les perceptions peuvent revêtir collectivement selon les communautés et/ou individuellement est complexe, mais nous a toutefois permis de déterminer des territoires pour le littoral. En effet, selon les représentations des uns et des autres, nous pouvons dégager certains espaces fonctionnels par le sens, à côté d'autres déterminés surtout par l'usage, comme nous verrons dans la seconde partie de ce travail. Quant au développement durable, la difficulté tient particulièrement à son évolution dans le temps, sa polysémie (selon les auteurs et les acteurs du développement) et les sens qu'il revêt localement. Déterminer certaines de ses facettes est essentiel à la suite à donner à ce travail et à la réflexion future sur le développement calédonien dans sa généralité. Les pratiques de ces politiques ensuite dans la gestion permettent de se demander si les notions d'intégration et de concertation ne sont pas essentielles à la « bonne gouvernance », dans un *« pays »* où la parole donnée est primordiale, mais également un *« pays du non dit»* où les histoires se terrent bien souvent et sont sous-jacentes aux territoires.

Les notions de limites étant particulièrement exacerbées en Nouvelle-Calédonie, nous ne pouvions faire l'impasse d'une délimitation du littoral à gérer. D'abord parce que les groupes Kanak et Caldoches qui se partagent l'espace ne le conçoivent pas sans limites, même si celles-ci divergent et que l'organisation interne est propre à chacun. Les sentiments d'appartenance s'envisagent collectivement face à l'extériorité comme dans le terme « Caillou » donné au *Territoire*, mais s'appréhendent également selon les groupes. Les uns étant attachés à leur terre par la transmission d'un patrimoine particulier et du travail familial, les autres étant attachés à leur espace par le « *lien à la terre*». Les Occidentaux dont la présence en Province Nord est plus récente abordent l'espace différemment et les aspects esthétique et ressource priment bien souvent. Cette confrontation permet de révéler les territoires autrement, à l'heure où nous parlons de développement global calqué sur des considérations extérieures. Les uns se rendant davantage

compte des richesses du patrimoine dans lequel ils vivent, les autres apprenant à s'intégrer à des réalités qui les dépassent bien souvent (et que certains préfèrent évacuer).

Les termes « littoral » et « développement durable », dont le contenu diffère selon les acteurs, recouvrent ainsi des réalités divergentes sur l'espace même si les mots ne se retrouvent pas localement à part dans les institutions, les politiques publiques et leurs aspects juridiques (plus cette dernière décennie). Le littoral est un terme également flou, mais ce que nous retiendrons, c'est que cette zone est un lieu d'interface entre ciel-terre-mer et que la notion d'influence réciproque n'est pas à négliger. Considérer l'homme dans cet espace et avec ses représentations permet de lui donner des réalités locales, là où les acteurs décideront ensuite de mettre des politiques en œuvre dans une gestion adéquate et dont le plus grand nombre se sentira un acteur à part entière. Entreprendre ce travail dans l'optique de faire réussir la voie du développement à long terme permet de se demander quelle réalité recouvre la notion de développement durable pour chacun. Le développement étant une notion évolutive qui a bien souvent déterminé les politiques, la gestion et les territoires partout, et notamment en Nouvelle-Calédonie avec la puissance colonisatrice. Nous nous retrouvons donc simplement à un moment de l'histoire de la notion, même si appliquée localement elle trouve différentes voies. Laquelle suivre ?

C'est la question essentielle aujourd'hui et pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. À moins que le travail de concertation et d'intégration permette de déterminer une seule voie avec les différents acteurs. Est-ce la voie du modèle calédonien ? La question reste ouverte, mais une gestion correcte des territoires est essentielle à l'avenir et particulièrement des littoraux.

Deuxième partie

Les politiques publiques à l’épreuve du terrain

Introduction

Comme nous l'avons souligné dans la première partie de ce travail, les diverses représentations structurent l'espace en des territoires fonctionnels par le sens, à côté d'autres déterminés surtout par l'usage, quoique bien souvent imbriqués ou induits, et que nous envisageons à présent. Les réalités locales des territoires, construites à partir des représentations sont, comme nous l'avons souligné, déterminantes de la suite à donner au développement de la Province Nord. Elles pourraient trouver également leur complémentarité avec la mise en œuvre de politiques publiques locales.

Comment envisager ces politiques sur les territoires littoraux de la Province ? Et comment les groupes et les individus les considèrent-ils ? L'intégration de l'homme dans ces espaces et avec ses représentations permet d'envisager une gestion mettant l'être au cœur des préoccupations des territoires et de leur gouvernance. Est-ce le cas en Province Nord ? Nous pouvons alors nous demander comment la notion de développement durable, telle qu'exposée dans les discours, s'applique au territoire. Y a-t-il décalage entre les discours, les politiques publiques, et la mise en œuvre de cette gestion ? Au moment où l'avenir calédonien s'envisage avec le *rééquilibrage* et le *destin commun*, sur quoi misent nos politiques pour tenter d'atteindre ces objectifs ? Les populations sont-elles pleinement associées à ces dynamiques « nouvelles » ? Ou alors, retrouvons-nous une confrontation d'idées ou d'idéaux entre le haut et le bas, ou entre les acteurs politiques et les populations ?

Le chapitre cinq s'intéressera surtout à la traduction spatiale des politiques publiques. Après avoir déterminé des territoires multiples selon les perceptions, nous nous demanderons comment ces politiques publiques délimitent les territoires. Les modalités spatiales ainsi envisagées concourent-elles à l'équilibre des territoires, comme le voulaient initialement les politiques ? Dans un deuxième temps, nous verrons à quel point il est essentiel de bien connaître les territoires de cette Province, afin de pouvoir les gérer au mieux. Avancer à tâtons, ou de façon empirique, ne concoure pas au développement à long terme. Comprendre le passé pour mieux envisager l'avenir est primordial pour nos territoires. De même qu'appréhender les milieux et leur fonctionnement est indispensable pour la mise en œuvre de programmes qui leur soient adaptés. Mais comment y parvenir ? Pourquoi ne pas *« simplement regarder vers l'avant et avancer »* ? (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009) Quels sont les marqueurs territoriaux essentiels pour mieux envisager l'homme dans le développement de la Province et du « pays » en général ?

Faut-il d'abord envisager la nature et sa sauvegarde, ou bien de façon imbriquée, comprendre l'homme dans son contexte ? Si comme il est dit *« les enjeux économiques*

structurent puissamment les représentations. Le pouvoir politique, sans relâche, les relaie, les entretient, les encourage» (Di Méo, G. ; Buléon, P. ; *et al.* 2005, p. 122), on est en droit de se demander comment cela se vérifie sur les territoires que nous étudions. Pour certains, *« le couple des instances idéologiques et politiques paraît accompagner comme il le peut, sans beaucoup d'énergie, d'audace ni d'invention, le mouvement économique»* (Di Méo, G. ; Buléon, P. ; 2005, pp. 122, 123). Est-ce le cas en Province Nord ? Quelle part la population a-t-elle au sein des débats et du développement économique ? Prend-elle des initiatives ? Est-elle dynamique et réactive aux politiques et au développement actuel de la Province ? Souhaite-t-elle réellement le développement, tel qu'il est envisagé par les politiques locales ?

Certains secteurs de l'économie sont considérés comme des priorités par l'institution, alors que d'autres sont mieux envisagés par les populations. Les secteurs pour les uns et les autres sont-ils véritablement porteurs ? Le littoral est-il aussi pris en compte ? Développer de nouvelles dynamiques sur et pour les littoraux, est-ce un gage d'avenir ? En l'état actuel des politiques de développement provincial, tous les territoires n'ont pas forcément d'atout économique et s'en trouvent ainsi marginalisés. Or en tenant compte de l'atout majeur que constitue le littoral, véritable lien des 17 communes, ne pouvons-nous pas développer une gestion adéquate des littoraux en fonction du rapport qu'elles ont avec celui-ci ? Ceci permettrait à tous de participer, intégrant l'humain au cœur des préoccupations du développement (principe 1 de l'agenda 21) et ainsi d'accéder au *rééquilibrage* de la Province et plus largement du *Territoire*, par les littoraux.

Pourquoi donc ne pas voir, dans une autre perspective, le littoral comme un « levier » du développement futur de la Province Nord, au lieu d'y voir, ce que nous observons jusqu'à présent, à savoir des territoires tirés vers le haut par « le levier minier » ? Inverser les représentations tenaces, mieux considérer le bas, en mettant en place de nouvelles dynamiques, n'est-ce pas faire du développement, un développement participatif où chacun mettrait sa pierre à l'édification d'un pays, dans un destin commun tant idéalisé ? Nous tenterons de répondre à ces interrogations, en ouvrant certaines perspectives, tenant particulièrement compte des propos recueillis en Province Nord.

V- Chapitre 5. Les politiques publiques et leur traduction spatiale

En s'interrogeant dans la seconde partie de ce travail sur les politiques publiques et leurs aspects territoriaux, nous n'envisagions pas de polémiquer sur ces termes de plus en plus à la mode, et néanmoins rendus complexes et controversés par certains. Pour ce faire, nous ne nous arrêtons que sommairement dans cette introduction sur quelques orientations des termes *« politiques publiques »*. Nos choix s'attachent particulièrement à l'application de ces politiques sur les territoires, aussi, seules les grandes lignes de ce concept seront spécifiées. *« Les politiques publiques (ou stratégie publique) se définissent comme un ensemble d'actions coordonnées, mises en œuvre avec pour objectif d'obtenir une modification ou une évolution d'une situation donnée»* (Wikipédia, 15/08/10). Elles occupent ainsi une place stratégique ou centrale dans l'action de l'État et pareillement de la Province. Il s'agit alors du principal moyen d'intervention, lui permettant de se trouver le plus proche possible des populations et de leurs préoccupations. En substance certains écrits parlent de décisions prises par des acteurs institutionnels et sociaux, en vue de résoudre, un ou des problèmes collectifs. Quant à Y. Meny et J-C. Thoenig, ils insistent sur le caractère spatial de ces politiques publiques, les définissant comme *« un programme d'action gouvernementale dans un secteur de la société ou dans un espace géographique »* (Meny, Y. ; Thoenig, J-C, 1989).

Ces définitions consentent ainsi à considérer la place centrale de ces politiques sur des territoires donnés et selon des préoccupations collectives. Certaines questions s'imposent de fait : outre celle de se demander ce qui amène la Province à se pencher sur tel ou tel problème déterminant une politique publique (pour le rééquilibrage et le destin commun), demandons-nous comment elle la met en œuvre. Dans ce chapitre, nous abordons la question suivante : quels sont les processus de mise en œuvre de ces politiques publiques sur le territoire provincial et leurs effets ? Nous aborderons en premier lieu le découpage provincial par le biais des communes, puis nous envisagerons les marques spatiales des politiques publiques dans le temps. Les autres chapitres apporteront une réflexion sur la façon dont les pouvoirs publics interagissent avec la population et les territoires dans cette mise en œuvre, et ce en tenant compte de l'échelle temporelle.

V.1 Les découpages spatiaux de la Province Nord

Les 17 communes (carte n° 2) recouvrent 52% de la superficie totale du *Caillou* et leurs *« actes sont soumis au contrôle a posteriori depuis l'extension des principaux acquis des lois de décentralisation»* (www.outre-mer.gouv.fr 18/08/2010). Ce cadre territorial depuis 1988 fournit également aux politiciens la possibilité de penser des politiques stables. *« Les provinces sont définies par les communes, ou parties de communes, qui les composent»* (Faberon, J-Y., Garde, F., *et al.,* 2002, p. 163). Ces communes sont bâties selon certaines modalités territoriales (cf. Chapitre 1. fig. n° 5), auxquelles nous ajoutons le faible pourcentage de GDPL et le vaste domaine des collectivités publiques, c'est-à-dire les communes, mais aussi la Province, le *Territoire* et l'État (Annexe 8). De plus, toutes doivent répondre à la Loi Organique de 1999 et aux Lois de pays de 2002 et 2007 sur le DPM. Pour deux communes, Poya et Bélep (et les îles du Nord), s'ajoutent des singularités qui tiennent entre autres à leur localisation.

V.1.1 Dix-sept communes ayant une partie littorale

V.1.1.1 Des communes françaises aux compétences équivalentes ?

À partir du 3 janvier 1969 (Annexe 2) *« les municipalités deviennent des communes de plein exercice »* (Faberon, J-Y., Garde, F., *et al.,* 2002, p. 61). Le droit commun (cf. glos.) s'y applique le 8 juillet 1977. La loi de 1982 et la grande réforme de décentralisation ne sont pas tout de suite appliquées aux communes, qui, elles, devront attendre la loi du 29 décembre 1990. En Nouvelle-Calédonie, il faudra patienter jusqu'en mars 1999 pour que le Code des communes soit instauré. Celui-ci reprend les mêmes dispositions que le Code national des communes (Faberon, J-Y., Garde, F., *et al.,* 2002, p. 61). Les communes de Nouvelle-Calédonie sont ainsi des collectivités de la République[125] et bénéficient d'une dotation globale de fonctionnement (DGF). Comme en métropole, elles exercent leur droit de propriété tant sur le domaine public et privé, mais avec quelques particularités selon la Loi Organique (cf. fig. n° 7).

125 Les principales recettes des communes proviennent donc de l'Etat. L'exemple suivant de la commune de Poindimié pour 2007, montre une *« dotation globale de fonctionnement (D.D.F) de l'Etat à laquelle s'ajoutent d'autres dotations (instituteurs, développement rural, autres …) portant la participation moyenne de l'Etat à près de 30 % annuellement et le fonds intercommunal de péréquation (F.I.P), qui est une recette de la Nouvelle-Calédonie représentant annuellement, environ 50 % des recettes de fonctionnement. Le total du FIP « fonctionnement » et des « dotations, subventions et participations » représentent en moyenne, chaque année, 82% des ressources »* (Rapport de la cours des comptes, www.ccomptes.fr 19/08/10). Nous comprenons ainsi l'importance des flux financiers de l'Etat vers les communes. La question qui se pose : comment ne pas être dépendant de l'Etat français ? Dans ce cas allons-nous réellement vers un développement durable ?

Ces communes sont loin d'être homogènes, tant par la taille, que par la population et le niveau d'équipement. Les 17 communes sont plutôt rurales à la différence de celles du Grand Nouméa, qui concentrent plus de 55% de la population et plus de 80% des emplois. Retenons toutefois, qu'en métropole les communes font en moyenne 25 km², alors qu'en Nouvelle-Calédonie, à l'exception de Nouméa, elles font 600 km² (Faberon, J-Y., Garde, F., *et al.*, 2002, p. 62). En considérant ces vastes espaces communaux, nous comprenons en partie, la très faible densité de population (cf. carte n° 8), en comparaison des communes métropolitaines. Pour de nombreux économistes et politiciens, ces chiffres expliquent en partie la faiblesse du développement en Province Nord. À l'opposé, la majorité de la population préfèrera cette densité, qu'elle associera plus facilement au *« bien-être »* ou *« mieux-être »* (entretiens en Province Nord, 2002 à 2009) à celle de Nouméa plus développée économiquement, mais où peut-être, le bien-être sera sacrifié. N'est-ce pas aussi ce que veut le développement durable ? *« Au sens le plus large, le développement durable vise à favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature»* (Brundtland, 1987).

Selon leur statut, la faible densité de population et leur vaste territoire, comment donc chaque commune gère-t-elle sont territoire ? Parce qu'elles ont certes une façade littorale, mais dont les compétences (cf. fig. n° 7) reviennent surtout à la Province Nord. Avec la décentralisation, les communes sont celles qui en ont le moins bénéficié, mais elles jouissent tout de même de « compétences traditionnelles » liées à leur fonction de représentantes de l'État (État civil, aménagement, entretien de la voirie...). Elles ont également des compétences décentralisées dont certaines peuvent concerner la partie littorale de leur territoire à savoir, l'urbanisme (plan local d'urbanisme ou PLU, anciennement plan d'occupation des sols ou POS), l'action économique, les ports de plaisance et les aérodromes, le logement…

L'intérêt pour elles à titre individuel ou si elles sont regroupées (différentes EPCI (cf. glos.), SIVOM ou SIVM, …) est de bénéficier de l'initiative en matière de création de schéma de cohérence territorial (selon les SRU depuis 2000) sur des projets d'aménagement et de développement durable. Grâce aux SRU, les communes ont la possibilité dans les territoires Outremer de faire des aménagements sur la bande des 100m littoral (par décret) *«dès lors que les constructions sont capables de concilier les objectifs de préservation de l'environnement et l'organisation du tourisme»* (droitnature.free.fr 19/08/10). Cette compétence récente est loin d'être négligeable (en Nouvelle-Calédonie, sous certaines conditions comme nous le verrons au sous-titre suivant), notamment parce qu'elles peuvent, le cas échéant, bénéficier de fonds et permettre de développer des politiques intéressantes. C'est le cas par exemple du SIVM Nord (Koumac et Kaala-Gomen) pour la gestion des déchets permettant notamment depuis 2005 de ne plus avoir de dépotoirs à même la mangrove, du SIVOM VKP pour la gestion future de l'assainissement sur Voh, Koné et Pouembout, afin d'avoir un moindre impact sur le littoral par

les effluents, le SIVM Est pour les équipements collectifs dans 5 communes de la Côte Est et notamment afin d'améliorer la gestion de l'eau problématique pendant la saison sèche ou à l'inverse au moment des crues …

Depuis le 27 février 2002, avec l'action économique, portant *«sur la démocratie de proximité »* (www.vie-publique.fr), les communes peuvent participer au financement des aides aux entreprises (point 4.2.4. de l'Accord de Nouméa) directement ou indirectement (ex. garantie d'emprunt). De plus depuis le 13 août 2004, elles peuvent mettre en œuvre *« leur propre régime d'aide »* (www.vie-publique.fr 17/08/2010), entendu que sur leurs territoires, la Province coordonne les actions concernant le développement économique. Ceci est particulièrement vrai pour les communes de la Côte Ouest (précitées) et notamment la Société Anonyme d'Economie Mixte SAEM (cf. glos.) ou SEM VKP et son SIVOM. Citons par exemple Pouembout, *délibération 25,* donnant en 2009 une subvention de *33 650 000 FCfp* (Pouembout infos, n° 11 juil. 2009), soit presque 280 500 Euros, pour le SIVOM VKP.

En métropole, pour ce qui est des ports de plaisance et des aérodromes, les communes sont compétentes pour leur création, leur aménagement et leur exploitation. En Nouvelle-Calédonie, elles peuvent adresser une requête à la Province dont elles dépendent pour devenir propriétaire du DPM (priorité sur les privées) au même titre que des personnes privées, afin d'aménager, d'entretenir et de gérer tout port (non autonome, car de compétence de la Nouvelle-Calédonie) se trouvant sur leur territoire (titre IX loi de pays n°2001-017. Annexe 3). Paradoxalement, jusqu'à présent très peu ont eu cette volonté, même si l'ensemble des communes de la Province ont une façade littorale et peuvent ainsi aménager des zones portuaires leurs permettant une certaine ouverture. Il est vrai que la disposition et les frais engagés dans certains cas sont colossaux. Cela est notamment plus difficile dans quelques communes de la côte Est, moins accueillante, et où les risques doivent également être considérés. Elles creusent essentiellement des darses dans les platiers, comme à Poindimié, Hienghène et Pouébo. Les communes peuvent néanmoins être compétentes pour la gestion de tout port leur ayant été transféré (sous certaines conditions).

Mais il faut dire que jusqu'à présent les priorités des communes ont été tout autres, par manque de financement et compte tenu du fait que les populations sont dispersées sur de grands espaces. Ainsi, la tendance a toujours été de s'occuper de l'intérieur, avec notamment les aménagements (les réseaux routiers, télécommunications, logements, électrification…), les équipements structurants ou leur gestion propre comme toute collectivité de la République (et donc soumise à la cour des comptes)… De plus, la valorisation du haut par l'activité minière (à l'exception des communes de Pouébo à Ponérihouen, ainsi que Bélep), au détriment du bas, a accentué ce phénomène, même si paradoxalement chacune de ces mines exportait par voie maritime et que la vie se développait en bas. Cela n'a donc pas joué en faveur de la gestion des

littoraux, lesquels étaient, jusqu'à très peu, perçus comme des espaces marginalisés, que chaque commune avait tendance à négliger, voire même à déprécier. Citons par exemple les dépôts d'ordures dans la mangrove ou sur le littoral (encore visibles un peu partout à Voh, Koné), les extractions de matériaux (sables, coraux sur les platiers comme à Poum, Pouébo, Hienghène), les remblais dans la mangrove ou sur les côtes rocheuses, les rejets des effluents des villages vers les côtes…

Que dire des zones portuaires (carte n° 4) ? Ces ports sont gérés par les communes des territoires où ils sont situés, sauf dans le cas de Bélep et de Népoui (zone de plaisance) de gestion provinciale. Toutefois, le cas de Népoui à Poya est particulier, puisque la Province a en projet de transférer cette gestion à une société privée, à l'exemple du port autonome de Nouméa. Les ports de plaisance comme à Touho (photo n° 42), Koumac, Poya (sur Népoui en construction) et Hienghène (port fluvial situé à l'embouchure de *La Hienghène*), ainsi que les ports de pêche (Koumac photo n° 40) et de « commerce[126] » à *Népoui* (Poya) (abandonné), Koumac, Poum et Bélep[127] (hydrocarbures par vrac liquide à Koumac et par fûts à Poum et Bélep, et transit de marchandises) sont rares et petits. Des darses ou débarcadères existent aussi comme à *Tibarama* (Poindimié), Canala, etc. que les populations dénomment plus communément « wharfs » ou « quais », plutôt que ports. Etant également dédiés aux mines, nous les retrouvons dans toutes les zones minières depuis Canala (2), Kouaoua (1), Houaïlou (2) sur la Côte Est, et jusqu'à Poya (2 ports, celui de Népoui, photo n° 26, et un en Province sud), Voh (1), Kaala-Gomen (2), Koumac (2), et Poum (1) pour l'Ouest et le Nord. Ainsi, même si le DPM appartient à la Province, ces wharfs miniers sont gérés par des sociétés privées après autorisation provinciale.

La commune de Koumac est celle dont les ports sont les plus aboutis sur l'ensemble de la Province, car en plus de ses deux ports miniers, elle possède un petit port de plaisance, de pêche et de commerce. La capacité portuaire reste tout de même faible, comme en témoigne la photographie suivante. Toutefois, des travaux d'envergure sont prévus cette année 2010 afin de faire de Koumac un pole attractif. À l'opposé, le quai de Bélep (photo n° 42) est le moins loti.

126 L'appellation port de commerce se comprend par les échanges de marchandises entre l'intérieur et l'extérieur avec des navires cargos ou des porte-conteneurs (à Nouméa), des pétroliers également (hydrocarbures par vrac liquide à Népoui Poya aujourd'hui abandonné). Nous avons choisi de les différencier des ports consacrés au chargement de minerais (même si ceux-ci entrent dans la définition des ports de commerce), afin de montrer la faiblesse relative des ports de commerce en Province Nord. Il inclut également le trafic de passagers sur les ferries et les paquebots (à Nouméa). C'est dans une moindre mesure qu'il s'applique en Province Nord par le catamaran et la barge.

127 A Poum et Bélep, il s'agit surtout de débarcadères plutôt que de véritables ports, si nous nous en tenons à l'aménagement. Toutefois, compte tenu du nombre de passagers et de transits de marchandises, elles peuvent largement entrer dans cette catégorie. Nous reviendrons sur le cas de Bélep plus loin.

Photo n° 40 : Petit port de plaisance, de pêche et de commerce de Koumac
Photo n° 41 : Wharf de Bélep et déchargement de marchandises du catamaran *Seabreeze*
Source : cliché n° 40 CCI Info n°179, 03/02/10 et cliché n° 41 Carliez, D., 28/01/2010

Photo n° 40. Au 1er plan, les espaces verts ont été implantés sur du remblai d'un petit marais (roseaux) en arrière et sur la côte rocheuse à l'avant. Au 2nd plan la rade présente trois pontons flottants (2 perpendiculaires à la rive gauche et 1 parallèle à la rive droite au fond). Les 2 premiers sont surtout destinés à la plaisance et le 3ème au commerce (même s'il est sollicité aussi pour la plaisance). Ce dernier accueille le catamaran *Seabreeze* du *Trans Express Nord* qui transporte les passagers et les petites marchandises entre Bélep et Koumac. Le catamaran peut toutefois accoster sur la rive au fond (en face) à proximité du lieu de ravitaillement fuel où nous voyons un petit local de forme cubique. Le goulet d'étranglement donne ensuite sur une sorte de seconde rade au 3ème plan, destinée surtout aux navires de pêches et de temps à autres aux barges minières en réfection. Nous voyons d'ailleurs quelques navires de la flottille des *Pêcheries du Nord,* dont nous apercevons en partie à gauche le bâtiment de traitement et de conditionnement des pélagiques. Sur la jetée derrière ces navires, la petite usine à glace permet un conditionnement et un ravitaillement sur place pour les navires.
Photo n° 41. Il nous semble difficile de dire qu'en moyenne plus de 380 passagers par mois empruntent ce quai en grande partie dégradé. En effet les infrastructures sont vétustes et il ne reste que les poutres métalliques rouillées pour acheminer jusqu'au bateau aussi bien les passagers que les marchandises. Personnes âgées, handicapées (en fauteuil roulant !), femmes et enfants, arpentent depuis plus de 7 ans les restes du quai détruit en partie par le cyclone *Erica* en mars 2003 et que la Province n'a pas réparé depuis (seul un semblant de passerelle que nous voyons au second plan sert de passage), ce qui a favorisé à sa dégradation au fil du temps. Les habitants de Bélep aident souvent au déchargement de marchandises, comme c'est le cas au 1er plan de la photo.

Pour les aérodromes, jusqu'en juillet 2006 les communes de Métropole pouvaient demander leur gestion. En Province Nord, sur les huit aérodromes (carte n° 4), sept sont sur les territoires littoraux (plus ou moins par poldérisation) et un autre, celui de Bélep, se situe au centre de l'île Art à moins de 200m d'altitude. Quatre d'entre eux (Koné, Touho, Koumac et Bélep) reçoivent des vols réguliers de la compagnie intérieure *Air Calédonie* (Annexe 9). Les quatre autres sont peu ou pas desservis puisqu'ils ne répondent plus aux normes exigés et sont anciens, comme à *Nesson* Houaïlou et à Poya (guerre du Pacifique en 1942 à la *Plaine des Gaïacs* Poya). Ils peuvent toutefois être utilisés pour des vols exceptionnels en cas d'urgences médicales, de déplacements de personnalités (Canala, *Puma* de l'armée pour les urgences médicales de nuit) ou de touristes (*Malabou Beach Hotel*). Compte tenu de l'état des pistes ils permettent surtout l'atterrissage d'hélicoptères ou d'avions de l'armée. Celui de Koné appartient au *Territoire*, celui de Bélep est géré par la commune, celui du *Malabou Beach Hotel* est privé, quant aux autres, ils sont gérés par la Province Nord. Toutefois, seule l'aviation civile est en droit d'ouvrir ou de fermer à la navigation aérienne. Ainsi, à l'exception de Bélep, les communes ne sont pas compétentes, même si ensuite la sécurité leur incombe dans l'environnement auquel l'aménagement s'inscrit.

Photo n° 42 : Aérodrome et port de plaisance sur le littoral de Touho (vue aérienne)
Photo n° 43: Aérodrome et débarcadère attenant aux marais de Canala (vue aérienne)
Source : Google Maps, Cnes/spot image, 19/08/10

Sur la 1ère photo, nous apercevons à droite sur le platier du récif frangeant, l'aérodrome de Touho construit par poldérisation en partie sur la mangrove attenante et le platier. En remontant le long de la côte après l'aérodrome, la mangrove s'étend jusque devant la pointe où elle laisse place à un petit chenal (creusé en partie). Puis après la pointe, un petit port de plaisance a été aménagé et constitue le seul port de plaisance exposé aux alizés de cette côte (Hienghène étant davantage un port de plaisance fluvial dans l'embouchure de la Hienghène).
La photo n°43, montre l'aérodrome de Canala fermé à la navigation courante. Seules les urgences médicales de nuit (celles de jours sont assurées sur la piste d'hélicoptère de la gendarmerie) sont possibles sur cette piste qui n'est plus aux normes aériennes. Elle est limitrophe aux marais étendue de la *baie de Canala*, face au village et dont les chenaux dessinent des méandres (vert plus foncé) où les rideaux de palétuviers du genre *rhizophora* sont plus élevés que ceux de l'arrière mangrove. Une route aménagée dans la mangrove mène au débarcadère de la baie, servant en général aux petites embarcations des populations.

Par rapport à leurs homologues métropolitaines, les communes de Nouvelle-Calédonie sont avantagées, même si elle doivent souvent tenir compte de la Province. Elles peuvent néanmoins bénéficier d'avantages, comme les aides européennes, les contrats de développement avec l'État, les aides du *Territoire* et de la Province Nord (FIP et autres taxes et redevances). Elles ont des droits, comme les taxes sur les aménagements (Loi de pays n° 2010-5) et les redevances des exploitants miniers. Mais elles sont également astreintes depuis 1999 à la Loi Organique (fig. n° 7) et depuis 2002 à la Loi de pays n° 2001-017 (Annexe 3), concernant la domanialité (public ou privé). C'est ce que nous verrons à présent.

V.1.1.2 Des communes avec des droits et des devoirs autres

En tenant compte de l'organisation administrative et coutumière, ces communes comptent *« 199 tribus, dont 191 regroupées en 28 districts coutumiers»* (www.province-nord.nc), ce qui signifie des compétences de droits communs et de droits particuliers (cf. glos.) liés aux

Kanak[128]. Leurs limites administratives sont bien définies sur la partie terrestre, mais pas sur leur partie littorale et encore moins en mer, même si selon certains cette limite, comme celle des Provinces, est fixée *« par la jurisprudence (Conseil d'État 20 février 1981, Commune de St Quai Portrieux) à trois milles des côtes ou de la ligne de base, le plus souvent le récif»* (Faberon, J-Y. ; Garde, F. ; *et al.*, 2002, p. 164). La réalité est bien plus complexe. Leurs compétences ont toutefois été élargies pour ce qui est du développement local, de l'urbanisme, de la distribution électrique et de la fiscalité locale. Elles peuvent désormais avoir des terrains domaniaux. Avec la Province, les communes doivent tenir compte de l'avis des deux conseils du gouvernement, à savoir le Conseil Coutumier (ou selon, le Conseil d'Aire coutumière dans laquelle se situe la commune) et le Conseil Economique et Social (CES). À cela s'ajoute la complexité des compétences, comme nous le verrons dans les quelques exemples suivants, entre État, Province Nord et commune. Bien souvent au cœur des conflits ou de la lenteur administrative, cela ne facilite aucunement la gestion, qui en retour permet de se rejeter la faute lorsque les populations se plaignent.

L'article 45 de la Loi Organique (fig. n° 7), sur *« la zone dites des cinquante pas géométriques, les rivages de la mer, les terrains gagnés sur la mer »* indique la compétence provinciale, qu'il lui est ensuite possible de transférer (une partie de son DPM) à une commune (art. 44 à 46, Annexe 3). Même si le DPM peut appartenir aux deux, ou appartenir à la Province et être géré par la commune, la Province est davantage compétente en matière d'environnement, tandis que la commune est en charge de la sécurité jusqu'à 300m depuis le rivage (avis pour le mouillage de bateau, la sécurité zone de baignade etc.). Pareillement, sur leurs territoires, les communes et la Province doivent tenir compte des avis concernant la création de servitude transverse, particulièrement lorsque la commune demande certaines indemnités de passage (art. 16, Annexe 3). Pour la délimitation des ports (art. 70, Annexe 3), après consultation du conseil coutumier d'aire et sous réserve des droits des tiers, c'est par arrêté du président de l'assemblée de Province que sa création est possible pour une commune. *« La souveraineté de l'État s'applique sur les installations portuaires et les transports maritimes qui ont des activités polluantes »* (www.senat.fr 19/08/10), échappant donc aux Provinces et aux communes.

De même selon l'article 67 (Annexe 3), *« les autorisations d'occupation temporaire concernant les zones de mouillage et d'équipements légers doivent être soumises »* après avis du

128 Comme nous l'avons développé dans le chapitre 1er, le droit de la mer chez les Kanak en tant que « lien à la terre » et organisé selon ce lien, n'est que partiellement reconnu aujourd'hui, même si les lois stipulent la reconnaissance des usages coutumiers Kanak. Le Conseil coutumier ne donne que des avis selon les Aires coutumières qui ne sont d'ailleurs pas établies juridiquement, ni réellement 'administrativement', selon une composante territoriale propre. Nous reviendrons sur la distinction de ces droits au chapitre 6.

conseil coutumier d'aire à l'autorité provinciale pour toute collectivité ou personne publique. Nous pouvons néanmoins exposer toute la complexité de cet aspect dans le lagon, comme l'illustre l'accostage et le mouillage de bateaux de croisière *P&O* (cf. glos.) à Poum près de l'île *Mouac* (ou *Mwak*. cf. carte n° 18). À moins de 300 m du rivage la commune donne un avis car elle est compétente dans la zone de baignade, mais au-delà elle n'est plus compétente et la Province prend le relais. Pour les fonds marins et la partie maritime, seule la Province est compétente et donc donne ou non l'autorisation. Pour la position du bateau, c'est l'État qui est compétent au titre de l'action de l'État en mer. Cette compétence devrait être accordée au *Territoire* en 2011.

L'Accord de Nouméa (point 4.2.1.) stipule que *« des contrats de développement pluriannuels seront conclus avec l'État. Ils pourront concerner la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes et tendront à accroître l'autonomie et la diversification économiques. »* Avec cette contractualisation de plus en plus importante, les collectivités territoriales, particulièrement le *Territoire* et les Provinces (déjà depuis 1990 avec les premiers contrats de développement), mais aussi dans une moindre mesure les communes, bénéficient de Contrats de développement (cf. glos., Annexe 10) et de Conventions, en priorité pour favoriser le rééquilibrage notamment pour le désenclavement des populations isolées des Provinces (construction de la route transverse de Koné à Tiwaka, plus couramment appelée la *Koné-Tiwaka*). Les engagements de l'État s'inscrivent dans le prolongement de ce qui a déjà été fait lors des contrats précédents et avec un financement accru depuis 2000. *« L'enveloppe contractualisée par l'État dans le cadre des différents contrats s'élève à 40,087 milliards de Fcfp, soit en moyenne annuelle, une progression de près de 15% par rapport à la période 1993-1999 »* (Consigny, M-J *In.* Faberon, J-Y. ; Garde, F. ; *et al.*, 2002, p. 77). L'effort porte sur les réseaux routiers (transversales) et les équipements (portuaires entres autres), ainsi que les infrastructures (communes et Province) liées au développement des zones urbaines (donc pour les 'villages' tous situés sur les territoires littoraux). Ils permettent également de renforcer les infrastructures d'adduction d'eau, d'assainissement, de communication et d'électrification pour l'ensemble des communes et la Province. Ces contrats visent aussi à *« encourager le développement des activités économiques locales et le développement de l'emploi, en particulier dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, de l'aquaculture et du tourisme»* (Accord de Nouméa). Les prochains contrats de développement portent sur les années 2011-2015, alors que ceux de 2006-2010 sont en train de s'achever. Si comme envisagé, ces contrats visent à favoriser le rééquilibrage, pourrons-nous nous attendre à ce que la commune de Koné et celles de Pouembout et de Voh, passent à des contrats de ville, à l'exemple de Nouméa (depuis 1993) et son agglomération (depuis 1998) ?

À Poindimié par exemple (Annexe 10), ces contrats de développement (2000/2005 et 2006/2010) entre l'État (60%) et la commune (40%) concernent tout le réseau d'adduction d'eau

potable et d'assainissement. À terme cela pourra résoudre les problèmes de restriction d'eau pendant la période sèche à cause d'un réseau peu dense et mal agencé, et d'une mauvaise maîtrise globale de l'eau jusqu'à présent. À Népoui Poya et à Koumac (aménagements supplémentaires), ces contrats ont permis les aménagements portuaires encore en cours de réalisation. Ils visent à créer des conditions favorables pour le développement économique en diversifiant les réseaux de communication (Consigny, M-J *In.* Faberon, J-Y. ; Garde, F. ; *et al.*, 2002, p. 78).

L'importance de la proximité des communes auprès des populations n'est plus à démontrer, de même que leur réalité territoriale dans le paysage calédonien et cela depuis les années 1960. Elles ont notamment eu des obligations de gestion de la part de l'État, ce qui leur a aussi permis une certaine stabilité, alors même que le « pays » passait par différents statuts (Annexe 2). Le fait de pouvoir bâtir avec elles un projet territorial provincial récent, puisque datant de moins de 20 ans, permet d'asseoir une bonne base également dans la politique mise en place. Toutefois, nous nous rendons compte, ne serait-ce que par l'exemple des zones portuaires et des aérodromes, de la complexité des compétences entre l'État, le *Territoire*, la Province et les communes. Le pouvoir de la Province étant renforcé, il semble que les marges de manœuvres des communes se rétrécissent alors que la surface territoriale dont elles assurent la gestion reste importante. Cette tendance tend néanmoins à changer avec les nouvelles représentations, liées notamment à l'inscription du récif. De plus, en observant le budget supplémentaire alloué par le gouvernement aux Provinces et aux communes pour cette année 2010 (Annexe 11), nous nous rendons compte de l'importance de ces fonds alloués tant aux provinces, qu'aux communes. Quelle part concerne réellement le développement et l'innovation en la matière, des territoires littoraux ? L'importance de ces crédits de l'État dans la dotation globale de la Nouvelle-Calédonie, des provinces et des communes, concourt-elle à un développement viable ? Nous y reviendrons au chapitre suivant.

V.1.2 Le cas particulier de Poya

La commune de Poya est limitée au sud par la rivière *Nobo* et celle de *Népoui* au Nord, tandis qu'à l'est elle est limitée par la Chaîne Centrale avec les communes de Ponérihouen et de Houaïlou. Sa superficie est de 900 km² (84580 ha) et présente des formes de relief assez contrastées entre montagnes (*Pic Poya* sur le *Massif du Boulinda* culminant à 844m, surplombant la *baie de Poya*), collines et plaines littorales terminées par des presqu'îles (de *Béco*, de *Nékoro*, de *Muéo* au nord), des baies (de *Porwi* au village de Poya, de *Nékoro*, de *Muéo* et de *Népoui* au nord) et anse (*Mondoni*) dans lesquelles se développent de grands marais à mangrove (photo n°17). *Contrariété* (photo n°6) est le seul îlot (caye) se trouvant à proximité du récif barrière, au sud de la *passe de Poya* et dont l'aspect et la localisation (seule halte sur plusieurs miles le long du récif barrière), permet de comprendre sa notoriété, au point de le retrouver sur le site internet communal (www.commune-poya.com). Toutefois, retenons que cet îlot est entièrement de

domaine et de compétence provinciale. Les quelques autres îles (trois îles hautes dont les sommets varient entre 18m et 47m, et une île 'fluviale'), sont plus proches de la côte et se localisent dans les baies, comme *Nékaiaou*[129] à *Porwi* et *Didot* (*Ronde* selon certaines cartes), *Dijié* (ou *Djié* selon certaines cartes) ainsi que *Grimault* à *Nékoro*. Cette dernière étant du domaine de la Nouvelle-Calédonie avec une zone maritime (ZM) provinciale, Poya bénéficie d'une autorisation provinciale afin d'utiliser et aménager l'espace. *Népou* est la seule des six tribus à se trouver sur le littoral. La façade littorale est peu visible depuis la route, à cause de la forêt sèche et d'autres arbres en bordure de rivières et de marais, si ce n'est au village minier de Népoui au nord et à Beaupré au sud. Poya est au *« carrefour culturel »* (selon le maire) des deux aires coutumières ajie-aro et Païci-camuki. La commune doit donc tenir compte de l'avis de l'une ou de l'autre aire coutumière, ou selon, des deux. Sur sa partie littorale ce sera particulièrement l'aire ajie-aro qui sera considérée. Mais l'ultime spécificité de Poya vient du fait qu'elle est séparée en deux par la limite provinciale (côté nord 568 km² et côté sud 277 km²) entre le nord et le sud (carte n°18). Cette limite est effective et singulièrement bornée sur la partie terrestre, puisqu'elle suit les limites naturelles du *creek Amik* (cf. glos.), mais est particulièrement floue et imprécise pour sa partie maritime (annexe au texte 2, Accord de Matignon-Oudinot).

À quoi répond cette logique territoriale ? Elle ne répond ni a une logique de communications, ni à celle d'un modèle socio-économique, *« mais à un compromis »* (Faberon, J-Y. ; Garde, F. ; *et al.*, 2002, p. 163). L'Accord de Nouméa définit une procédure permettant à cette limite d'évoluer, même si bien entendu cela ne pourra réellement se faire que par consensus. Toutefois, il parait bien difficile d'apporter une quelconque modification si l'on considère l'importance des implications induites, comme par exemple certains équilibres législatifs essentiels. Citons par exemple le nombre de membres de l'assemblée de province, les clés de répartition des dotations (cf. glos.), une modification de la Loi Organique (Faberon, J-Y. ; Garde, F. ; *et al.*, 2002, p. 163) ce qui semble impensable compte tenu de ce qu'elle contient et de son rôle essentiel pour l'avenir statutaire de la Nouvelle-Calédonie. Le statut quo fige ainsi les limites terrestres, et maritimes de surcroît. Quoiqu'il en soit, les propositions de travaux ont la volonté de faire passer la limite en mer dans la *passe de Poya* (Annexe 13), auquel cas, l'îlot *Contrariété* se retrouverait en Province Sud, alors qu'actuellement il est du domaine de la Province Nord.

[129] Cet îlot est une immense accumulation de dépôt terrigène en provenance des montagnes érodées et impactées par d'anciennes activités minières. Le débit hydrique des rivières étant important, elles charrient depuis des années d'importantes quantités de roches et de sédiments s'accumulant dans l'estuaire en aval. Cet estuaire de fond de baie, où les vents et les courants contrarient la dissémination des sédiments, a vu cette accumulation se transformer en banc de gravas et de sédiments, que la végétation a par la suite colonisé. Sa végétation se rapproche ainsi davantage de ce que nous trouvons le long de la côte. De plus, l'importance du marais à mangrove qui s'est également constitué dans la baie de *Porwi*, a encore accentué ce phénomène et permis à l'île de s'étendre.

Carte n° 17 : Situation de la commune de Poya entre Province Nord et Province Sud

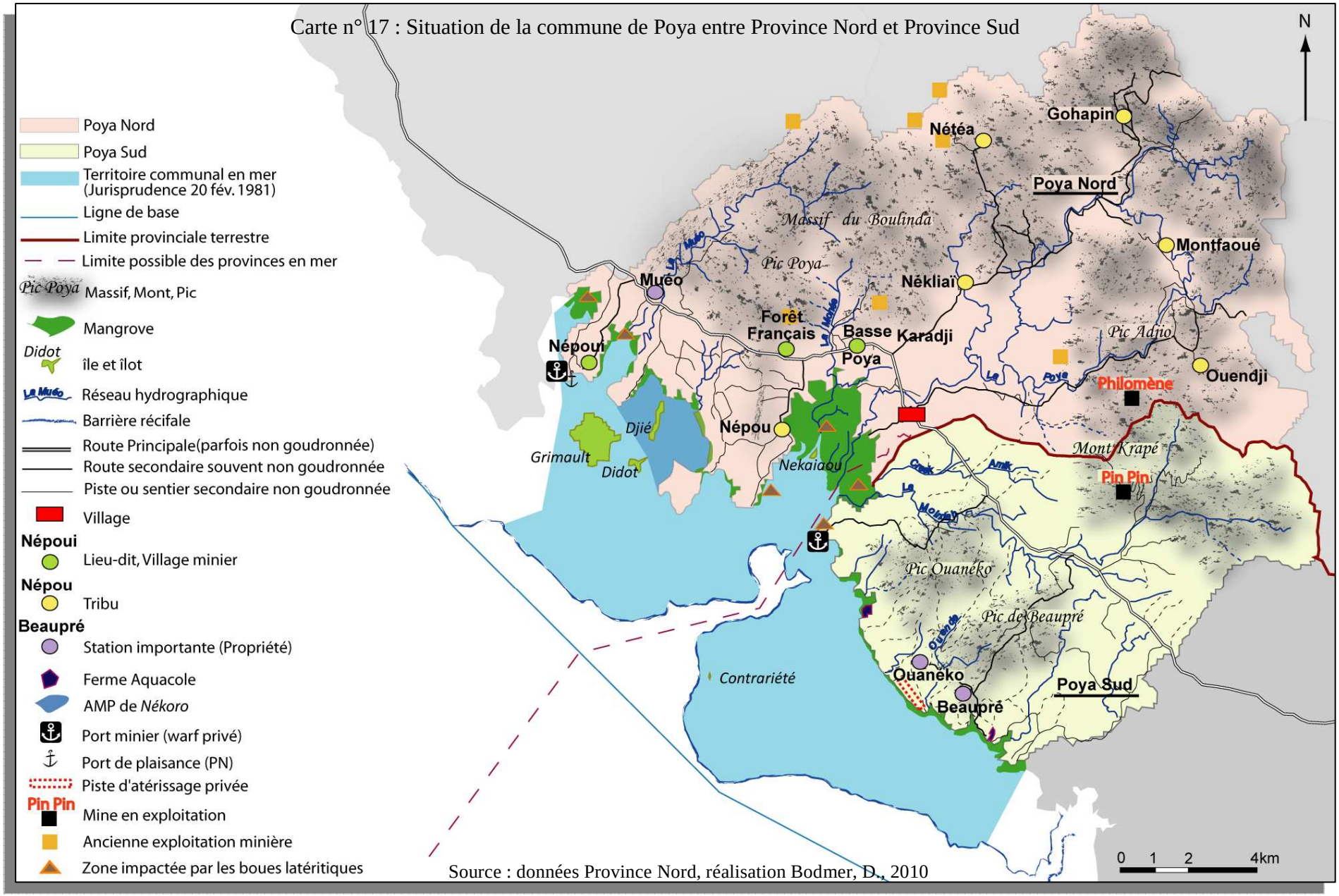

Source : données Province Nord, réalisation Bodmer, D., 2010

Cette particularité n'est pas sans poser de problème, notamment sur le littoral, entre propriétés et compétences, de la commune, des deux provinces, du *Territoire* et de l'État. Les Provinces n'ont d'ailleurs pas les mêmes réglementations relatives à l'environnement sur cette zone littorale et leurs usages distincts, même si depuis février 2009, elles ont une réglementation liée pour la chasse et la pêche (LNC, 19 fév. 2009). Si nous ajoutons également à cela le « flou » de la partie maritime des communes, nous nous rendons bien vite compte de la difficulté de gestion sur les territoires littoraux et les possibles conflits d'usage, ou encore le rejet de responsabilité sur les uns et les autres, pour un quelconque incident. À proximité de cette limite, nous trouvons des élevages (bovins, ovins, cervidés) de part et d'autre, un port minier, un aérodrome privé et des fermes aquacoles en province sud et dans le nord, une ÀMP à *Nékoro*, les ports de Népoui, ainsi que la pratique de la pêche à pied et en petites unités à moteur (pêche aux crabes de palétuvier *scylla serrata* surtout, aux poissons des récifs et du lagon). De plus, comme nous l'avons dit, dans tout projet de développement économique, la commune doit se référer à la province, laquelle est habilitée à accorder certains droits (par arrêté ou délibération). Les obstacles tiennent ici au fait qu'à la difficile distinction des limites sur la partie maritime, peuvent être associés des projets économiques et/ou environnementaux dont les intérêts peuvent être antagonistes, à l'exemple de la mine (pression sur l'environnement) et des minéraliers avec la navigation de plaisance (ouverture prochaine du port de Népoui), l'AMP ou les fermes aquacoles. Que dire alors si la commune avait un jour à cœur de développer un projet autour de l'îlot contrariété ? Ou qu'une pollution par un incident au port minier de Poya venait à impacter l'AMP ?

V.1.3 Bélep et les îles : la mer trait d'union du Grand nord

À l'extrémité Nord de la Province, la commune de Bélep[130] et les nombreuses îles associées aux communes de Poum et de Ouégoa, « limitent » son territoire (au Nord). Cette limite est ainsi constituée de terre et d'eau. La commune de Bélep est un archipel de 69,5 km² formant un chapelet d'îles, depuis les *Daos* au Sud et jusqu'à *Tamalé* au Nord, en passant par les îles principales de *Art* où se trouve le chef-lieu *Waala* (photo n°1, fig. n° 3) et de *Pott*, toutes deux habitées (cf. carte n° 18. Annexe 14). *Art* est une réserve intégrale ou « terre coutumière » depuis 1919 et *Pott* a été transférée à la commune depuis août 2009, après avoir longtemps été du domaine privé de la Nouvelle-Calédonie.

Les autres îles du Nord de la Grande Terre (carte n° 18) sont dans leur grande majorité « associées » à la commune de Poum. Citons par exemple les îles habitées et non habitées (de

[130] Ce nom provient d'un clan vivant sur l'archipel.

façon permanente) dont le statut administratif est la réserve intégrale, ou « terre coutumière » à savoir *Taanlô, Yenghebane*, ainsi que *Tié, Tanlé, Témayé*… Ensuite d'autres îles comme *Yandé* et *Néba* sont partagées entre terres coutumières, domaine de la Nouvelle-Calédonie et une ZM provinciale. Enfin, celles comme *Mouac* (ou *Mwak), Nendialé, Paaio, Tanlé* et *Boh* sont du domaine de la Nouvelle-Calédonie avec une ZM provinciale. Les îles situées le plus à l'est de la pointe Nord de la Grande Terre, après *Boat Pass,* sont pour certaines « rattachées » à la commune de Ouégoa. En réalité, *Pam* est une réserve administrative gérée par le *Territoire* ne pouvant être louée et l'île *Balabio* est de compétence de la Nouvelle-Calédonie, avec une ZM provinciale. Les habitants de ces îles se réfèrent ainsi administrativement à chacune des trois communes de Bélep, Poum et Ouégoa. Le tableau n° 10 tente de répertorier ces îles selon leur différent statut respectif.

Avec ces nombreuses compétences cumulées ou juxtaposées de façon peu claire, nous concevons toute la difficulté de gestion du territoire provincial. De plus, comme il est possible de louer la ZM et les terrains de la Nouvelle-Calédonie, cela ajoute encore au flou. Par ailleurs, certains pourraient dire à raison que les territoires sont occupés illégalement (sans bail), mais en réalité bien souvent elles découlent d'un patrimoine familial clanique. De fait, même si les statuts administratifs paraissent morceler l'espace, la vie et les usages des habitants de ces trois communes les rassemblent. En conséquence, nous ne devons pas voir de division entre terre et mer, ni entre îles et encore moins entre îles et Grande-Terre (également une île), tant dans les représentations des Kanak (pratiquement à 100% habitants des îles), que des Caldoches (fréquentant ces îles), même si administrativement et physiquement elles le sont. Certes, chacun connaît les limites des clans sur les îles et en mer, mais les « frontières » sont poreuses et certains peuvent investir un espace le temps d'une journée, voire sur un temps plus long après « autorisation » des « propriétaires terriens coutumiers», ou encore pour des campagnes de pêche (notamment à l'holothurie). La seule règle étant le respect des lieux et de ne pas prélever au-delà de ce qui est nécessaire à la vie du groupe. La difficulté intervient lorsque le prélèvement de la ressource se fait dans un but économique par des pêcheurs professionnels et ceux qui ne sont pas reconnus comme tels, mais qui le font également dans un but lucratif.

Combien est réelle cette affirmation : *« composante principale de l'aire océanienne ponctuée d'un ensemble de nombreuses îles éparses, la mer unit et réunit les archipels en Océanie. Elle assure et crée le lien entre les îles et les Hommes»* (Rochard, N., *In.* Laux, C. ; *et al.*, 2002, p. 157). Aussi, aurons-nous plutôt tendance à y voir des eaux ponctuées de terres, mais tout en sachant que cette mer n'est qu'un « trait d'union » entre elles. Le territoire étant défini *« par des itinéraires et des lieux. C'est un « territoire-route » marqué par une forte mobilité et dont chacun des lieux ouvre sur d'autres lieux. L'ensemble des territoires ainsi connectés forment un espace « réticulé », un « nexus » organisé selon le modèle de la société en réseau»* (Cugola, 2009, p 49). Toutes ces îles et les territoires du Nord de la Grande Terre appartiennent à l'aire

coutumière *Hoot Ma whaap*. Les îles Bélep sont sous l'autorité de la chefferie *Wahoulo* de la « réserve » *Tea-Belema*, celles de Poum sous la chefferie *Bouaouva* de la « réserve » *Nenemas*. *«Aucun lieu dès lors n'est marginal ; au contraire chacun d'entre eux est un centre unique qui permet à la fluidité des relations le long de la chaîne d'alliance de se poursuivre plus loin. Que l'un de ces lieux disparaisse et c'est toute la chaîne qui se brise ; la solidarité des lieux va de pair avec leur égalité »* (Bonnemaison, J., 1985).

STATUTS des Îles du Nord				
Nom **Ile habitée** et non habitée	**Attache administrative (Commune)**	**Terre coutumière**	**ZM Province Nord**	**Domaine Nouvelle Calédonie**
Art	Bélep	Réserve *Tea-Belema*	X	
Daos du nord	Bélep	Réserve *Tea-Belema*		
Daos du sud	Bélep	Réserve *Tea-Belema*		
Dau Ac	Bélep	Réserve *Tea-Belema*		
Pott	Bélep	Réserve *Tea-Belema*	X	
Balabio	Ouégoa		X	X
Dau Wae	Ouégoa		ZM domine	
Hoop (Houpe)	Ouégoa		ZM domine	
Pam	Ouégoa			Réserve intégrale
Petit Balabio	Ouégoa		ZM domine	
Baaba	Poum	Reserve *Nenemas*	ZM au Nord	
Boh	Poum		X	X
Moop	Poum		X	
Mouac (Mwak)	Poum	En partie à 1 clan	X	X
Nadaade	Poum		X	
Néba	Poum	Reserve *Nenemas*	X	X
Nendiale	Poum		X	X
Paaio	Poum		X	X
Pionne	Poum		X	
St Phalle	Poum		X	
Taanlô	Poum	Reserve *Nenemas*		
Tadilu	Poum	Reserve *Nenemas*		
Tanle (Nord)	Poum	Reserve *Nenemas*		
Tanle (Sud)	Poum		X	X
Temaye	Poum	Reserve *Nenemas*		
Ti-ac	Poum		X	X
Tié	Poum	Reserve *Nenemas*		
Tiya	Poum	Reserve *Nenemas*		
Tuany	Poum		X	X
Yandé	Poum	Reserve *Nenemas*	X	X
Yava	Poum	Reserve *Nenemas*		
Yenghebane	Poum	Reserve *Nenemas*		

Tableau n° 10 : Statuts des îles du Nord de la Grande Terre
Source : Direction des Affaires Foncières (DAF) Province Nord ; réalisation Bodmer, D., 2010

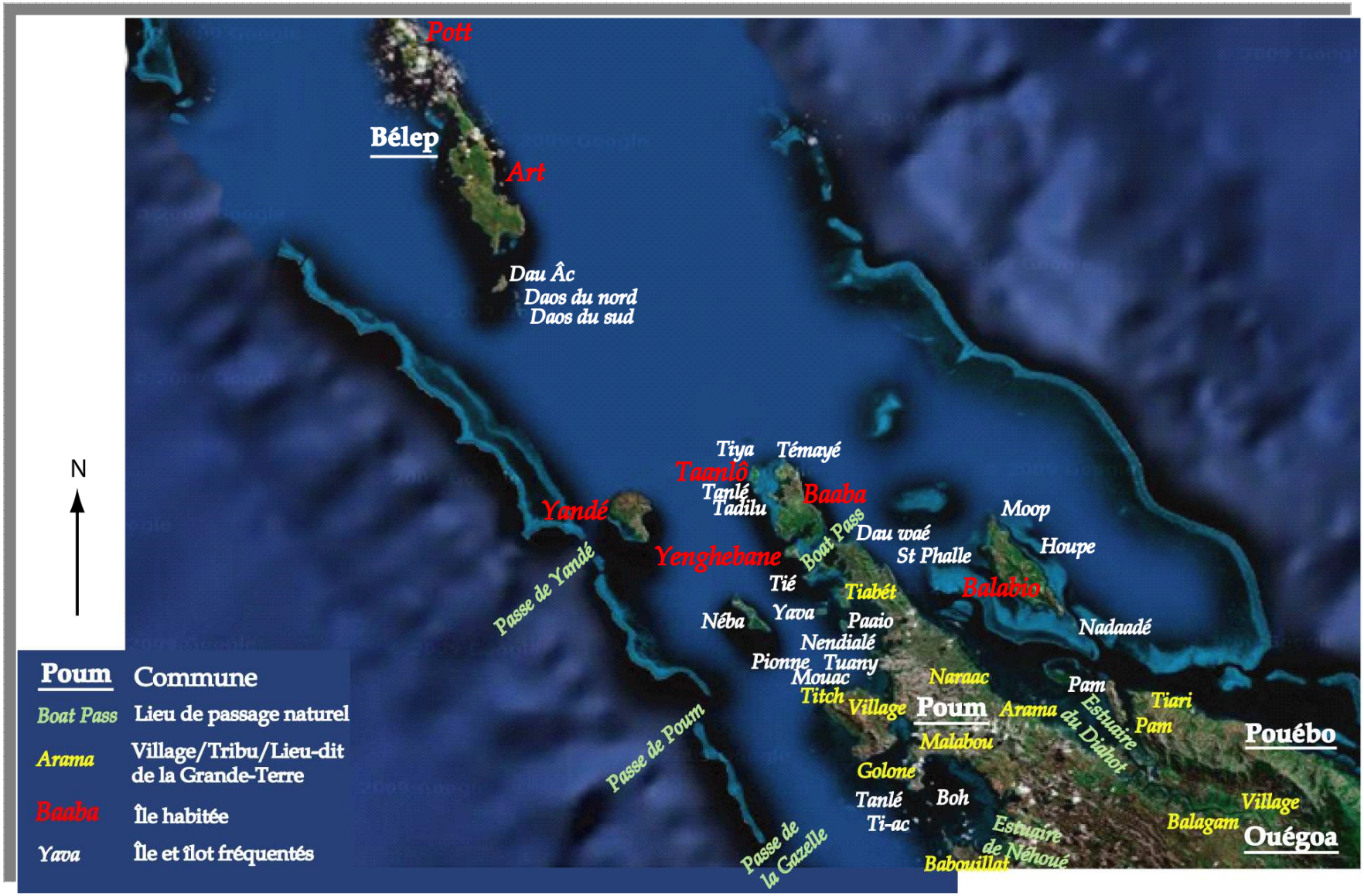

Carte n° 18 : L'extrême Nord, entre implantation et fréquentation des territoires

Source : Google Maps, Cnes/spot image ; à partir de cartes topographiques Province Nord, réalisation Bodmer, D., 2010

Toutefois cette marginalité intervient dès lors que nous entrons dans un système plus « capitaliste » où les besoins sont dorénavant différents. *« À la fois facteur d'isolement géographique, et moyen de communication, la mer avec cette double fonction, apparemment paradoxale, est néanmoins la route privilégiée qui permet de faciliter les échanges»* (Rochard, N., *In.* Laux, C. ; *et al.,* 2002, p. 157). Cela est d'autant plus vrai lorsque l'intérieur des terres est accidenté et que le réseau routier y est irrégulier ou mal entretenu, voire inexistant, au même titre que les liaisons aériennes. Bien souvent sur l'île, des sentiers parcourent les territoires de maison en maison et jusqu'aux champs. À *Art* par exemple, le réseau routier est constitué d'une piste dont un seul tronçon est goudronné à *Waala*. De plus, elle seule possède une piste d'atterrissage classée parmi les plus difficiles au monde pour les îles, avec celles de Sainte Lucie et des Marquises (ADRAF, 2004, p. 9), les autres îles étant totalement tributaires des liaisons maritimes. Ces dernières peuvent être effectuées par les habitants eux-mêmes à l'aide de petites embarcations à moteur.

Pour Bélep toutefois, la desserte maritime est assurée depuis avril 2007 par un catamaran à raison de deux fois par semaine. À défaut, la barge peut transporter moins d'une dizaine de passagers tous les 15 jours (ou une fois par semaine lorsque le catamaran ne circule pas), le reste étant destiné aux marchandises. Ainsi, le catamaran *« Seabreeze a transporté une moyenne de 380 passagers par mois à raison de deux rotations par semaine. Durant son immobilisation, la desserte de Bélep est assurée une fois par semaine par la barge Belema Néméma, de l'armement Tramanord »* (LNC, 20 mars 2008). Concernant les vols, Bélep n'est desservi que depuis 2001 par un Dornier (19 places et 330 kg de fret) de *Air Calédonie* et de façon bi-hebdomadaire (ADRAF, 2004, p. 9). Le peu de rotations tant maritimes qu'aériennes, tributaires des conditions météorologiques souvent médiocres, comme l'importance des vents et de la houle entre les îles de Poum et celles des Bélep, ainsi que de nombreuses défaillances techniques et les délais de maintenance des navires (carénage de deux fois 15 jours par an pour la Barge et une fois pour le catamaran), font des Bélep la commune la plus isolée du *Territoire*. En 2008 par exemple, les vols ont pratiquement tous été annulés pour de mauvaises conditions météorologiques, ainsi que quantité d'autres raisons qui tiennent à la gestion de cette liaison par la compagnie aérienne. Ces situations ne permettent pas la fluidité des biens et services, et encore moins la réduction des coûts (multiplication des coûts des denrées et des matériaux acheminés depuis Nouméa).

Nous comprenons ainsi à quel point les îles du Nord ont une relation privilégiée avec la mer, qui bien que sous ce dernier rapport apparaît comme un handicap, donne aux îles, les ressources nécessaires afin de vivre dans une relative autarcie. Elle permet notamment aux iliens de développer de véritables savoir-faire en matière de navigation et de connaissance de ce milieu maritime et terrestre particulier (cf. chapitre 2). Mais de façon tangible, bénéficiant d'une plus grande mobilité, les gens reconnaissent que depuis 10 ans et spécialement depuis 2007, les

mentalités changent créant un dynamisme et des volontés d'ouverture de ces îles vers la Grande Terre et l'extérieur. Cette volonté est-elle reconnue et incitée par les politiques publiques ? La réponse est mitigée, comme nous le verrons plus loin. Mais ces acquis pourraient permettre à ces espaces marginalisés de se développer, notamment en fondant leur espoir sur ce qu'ils maîtrisent le mieux à savoir la mer et son environnement.

V.2 Le H, VKP-P et le reste

Au-delà de ce découpage provincial par commune, voyons encore les projets de territoires attachés aux politiques publiques de la Province Nord, depuis la provincialisation dans les années 80 et au lendemain de l'Accord de Nouméa après 1998. Quelle place occupent les territoires et les littoraux dans le développement de la Province Nord ? Quels outils sont à même d'accompagner ces politiques ? Que nous apprennent les territoires en marge de ces politiques ?

V.2.1 Les années 90 et le H

Quelles stratégies de développement et d'aménagement, la Province a-t-elle mis en œuvre afin d'atteindre ces objectifs de rééquilibrage ? Cette gestion décentralisée demande des réponses adaptées aux territoires concernés. Comment cela ? Sans revenir sur les aspects du modèle (C) et sa politique (cf. chapitre 4), examinons les premières applications de cette gestion sur les territoires. Pour le rééquilibrage, la Loi Référendaire dispose dans son article 85.2, qu'un certain nombre de réalisations devrait porter sur *« des équipements y compris portuaires, nécessaires au développement d'un centre urbain dans la Province Nord »* (Art. 85.2 Loi Référendaire). Pour contrebalancer l'image d'une Province déstructurée, défavorisée, ayant *« une économie sous-développée »* (Accords de Matignon-Oudinot, 1998), elle se devait de mettre en place des arguments solides autour de pôles attractifs, d'où la politique du « H » s'appuyant de surcroît sur les littoraux. Des « équipements structurants[131] » ont ainsi été construits autour de quatre communes de part et d'autre de la *Chaîne Centrale* et dont la route, ou *transversale Koné-Tiwaka*, est le pivot (Dumas[132], P., 1998, p 3), ou, dirons-nous, la barre horizontale du « H ». Nous avons dès lors une route dans l'intérieur, en plus de celles qui longent les deux côtes, reliant les quatre communes de Koné et Pouembout à l'Ouest et celles de Poindimié et Touho à l'Est (regroupant

131 Ces termes ont souvent été employés dans les discours politiques en rapport avec les aménagements de cette politique du « H ». Cela afin de montrer l'importance de la mise en place de ces structures à la politique de rééquilibrage menée par les indépendantistes. Ils sont encore très présents dans de nombreux discours politiques.
132 Dumas Pascal, géographe, a élaboré un mémoire de Master sur la politique d'aménagement de la Province Nord, notamment par les équipements structurants du *« Grand H »* au tout début de cette mise en œuvre en 1998. Il a ainsi développé en détail et par commune, la mise en place des équipements structurants, sur lequel nous ne reviendrons pas dans notre travail. Le titre de l'ouvrage est rapporté en bibliographie.

30% de la population en 1989), formant ainsi les deux lignes verticales du « H ». L'ouverture officielle en novembre 2000 de cette transversale longue de 65 km *« point essentiel des Accords »* selon le ministère des DOM-TOM (1989), inaugure une « nouvelle ère » dans la dynamique Est-Ouest permettant un passage direct en moins d'une heure et quart *« évitant ainsi les grands détours soit par l'extrême Nord Koumac-Ouégoa-Pouébo, soit par le sud Bourail-Houaïlou»* (www.province-nord.nc). En effet jusqu'à cette date, cette difficulté majeure entre les deux côtes, concourrait très largement au déséquilibre entre une *« Côte Ouest plus développée et une Côte Est plus traditionnelle»* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009). Cette dynamique est surtout née d'une volonté de structurer le centre autour de l'Hôtel de Province, afin d'envisager à terme une future agglomération faisant contrepoids à l'agglomération nouméenne (cf. fig. n° 19).

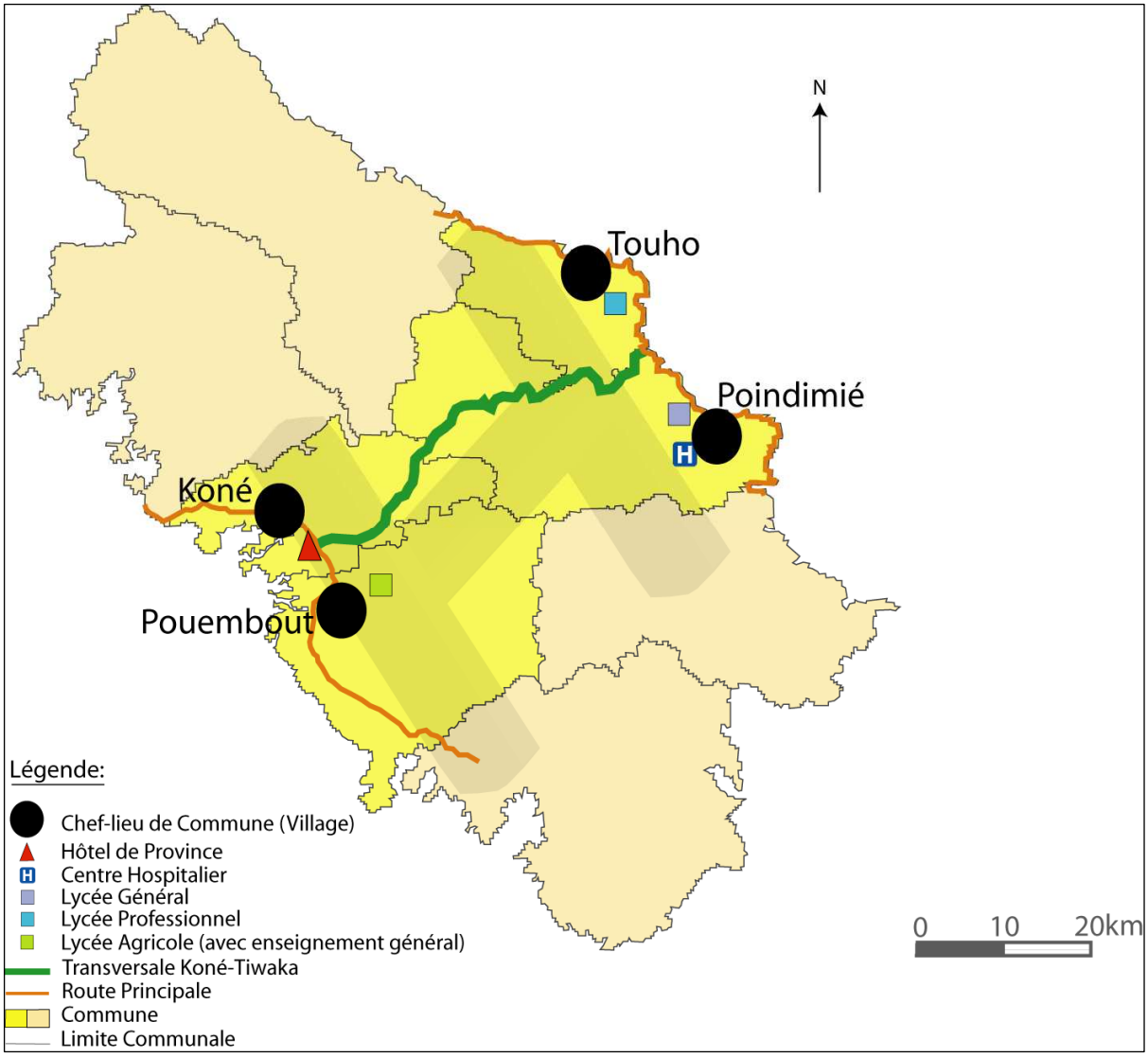

Carte n° 19: Le « H », ses centres et ses infrastructures
Source : données Province Nord, réalisation Bodmer, D., 2010

En plus, de cette libre circulation entre les deux côtes *« permettant l'amélioration des contacts entre les Hommes »* (Dumas, P., 1998, p 60), les équipements structurants se sont multipliés, avec

un centre hospitalier et trois lycées (général, professionnel et agricole) entre autre, dans les villages situés à l'extrémité des lignes verticales du « H ». Relevons qu'avant leur construction, seul le lycée privé de *Nédivin* à Houaïlou existait et que sur la côte Est, la réalisation de l'hôpital était fortement attendue. Quant à l'édification de l'Hôtel de Province (sur 10 ha), il se situe symboliquement à l'extrémité Ouest de la transversale à Koné (carte n° 19), où des quartiers ont été créée en vue de cette future « ville ». Ces aménagements marquent une volonté d'harmoniser le développement économique et social, tout en créant une synergie d'activités et d'emplois susceptibles de donner aux gens un travail sur place, limitant ainsi par ricochet, l'exode rural vers la capitale.

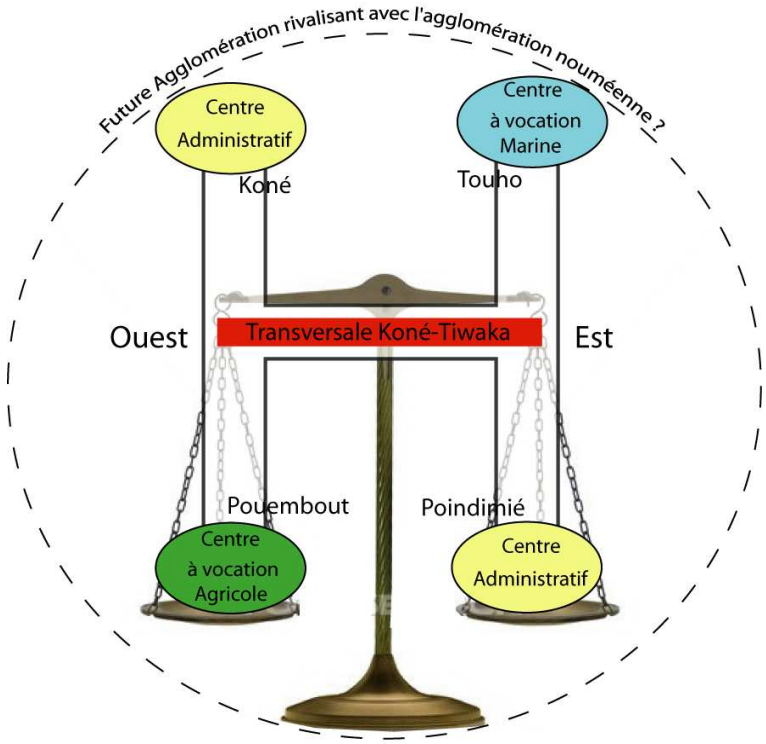

Figure n° 19 : Complémentarité et équilibre des pôles du « H », future agglomération ?
Source : Données Province Nord, Dumas, P., 1998, p. 49 ; réalisation Bodmer, D., 2010

L'ensemble de ces aménagements autour du « H » répond en conséquence à un double objectif : l'amélioration des conditions de vie des populations majoritairement Kanak, ainsi que la création d'un environnement matériel et social nécessaire au décollage économique du Nord et subséquemment de l'ensemble du « pays » (Dumas, P., 1998, p. 64). Les logiques de réseaux autour de pôles autorisant une croissance et l'intégration des populations de chaque côte, donne au « H » un rôle principal dans le développement provincial (Dumas, P., 1998, p. 49) durant les années 90. Avec elles ont a cherché une cohérence spatiale répondant tant au souci démographique (peu peuplé), qu'économique (tissu économique dispersé et rural) en tentant de créer, avec deux villes attractives de chaque côté, un certain dynamisme « urbain » ou pôle de développement futur. D'ailleurs, dans cette originalité politique, les quatre pôles se devaient d'être complémentaires afin de permettre l'équilibre territorial tant recherché (fig. n° 19). Aussi,

les décideurs se sont basés sur les particularités de chaque commune, afin de décider quelle attache donner à chaque infrastructure, espérant ainsi faire réussir la voie de cette politique, par l'engouement ou une attitude plus volontariste des populations. Dès lors, entre les deux pôles décisionnels à Koné et Poindimié, Touho devait devenir un pôle orienté vers la pêche car se voulant davantage de tradition marine, tandis que Pouembout de vocation plutôt agraire, deviendrait un pôle agricole.

Que dire de ce choix d'aménagement, si ce n'est qu'il répond à des logiques politiques et culturelles, en terme de réseaux d'alliance comme dans le monde mélanésien et non de véritables pôles. Le choix des indépendantistes dirigeant la Province, était de montrer qu'ils savaient gérer une Province, en répartissant les équipements structurants et les pôles décisionnels ou économiques de façon équitable, comme dans la notion de « *partage* » (cohérent, équitable, favorisant l'harmonie et la paix) observé dans la coutume et le mode de vie Kanak. L'intérêt étant de permettre *« un développement simultané et parallèle de part et d'autre de la Chaîne Centrale »* (Dumas, P., 1998, p. 48). Une gestion bien difficile, puisque le futur pôle devait se répartir sur quatre centres distants, afin de ne pas reproduire la macrocéphalie de la capitale. Il fallait cependant dans le même temps contrebalancer la tendance à l'hypertrophie nouméenne par l'édification d'un véritable pôle en Province Nord, comme le précise le Contrat de développement État/Province Nord dès 1990[133]. Le choix a donc porté sur Koné en tant que chef-lieu, même si au préalable les communes littorales de Poindimié et de Koumac[134] avaient été pressenties, notamment parce qu'elles offraient la possibilité de mouillage en eaux profondes (Arreghini, L. ; Waniez, P., 1993).

Les Contrats de développement entre l'État et la Province, conformément aux articles 84 et 85 de la Loi Référendaire de 1988, ont répondu aux objectifs de cette gestion indépendantiste (plus de 60 % du budget pour les équipements collectifs), parce qu'elle incluait le rééquilibrage (Dumas, P., 1998, p. 47). Toutefois, bien que la plupart des sommes versées réponde à des besoins réels en terme de réseaux routiers, d'habitat social, d'adduction d'eau potable et d'infrastructures administratives et commerciales, peu d'équipements ont été réellement orientés pour le développement et les aménagements possibles sur la partie maritime du littoral, même si cet aspect avait été exprimé dans la loi. Le risque était bien réel de ne pas voir l'effet d'entraînement

133 Sur les trois années de ce premier contrat de développement, l'Etat est intervenu à hauteur de 44,3%, la Province Nord à 49,4% et les communes à hauteur de 6,3% de l'investissement total (Dumas, P., 1998, p. 46).
134 Poindimié n'a pas été retenue, parce qu'elle offre peu d'espace pour un développement urbain et les dirigeants de l'époque avaient la crainte de déstructurer cette zone rurale majoritairement Kanak, en bouleversant le style de vie par de trop grands changements. La commune de Koumac n'a pas été retenue par choix politique, car elle était dirigée par le parti loyaliste, dont les leaders politiques voulaient se départir. Toutefois pour certains elle aurait été un pôle *« doublement rééquilibrant »* (Arreghini, L. ; Waniez, P., 1993).

produit par la vocation des quatre pôles, et donc de*« réduire l'action rééquilibrante »* (Dumas, P., 1998, p. 51). Lorsque la question fut posée à l'ancien secrétaire générale de la Province à savoir s'il y avait *« des zones géographiques prioritaires »*, celui-ci mit en avant le caractère d'urgence *« afin de permettre une remise à niveau de la Province Nord par rapport à la Province Sud »* (Lecren, M., 2006, p. 15). Est-ce à dire que la partie maritime des littoraux n'est pas un des axes prioritaire de ces politiques provinciales ? Force est de reconnaître que oui. À Touho, à part le petit port de plaisance et les quelques pêcheurs, la vocation maritime s'est arrêté à peu de chose. Cette commune est par ailleurs reconnue depuis 1945 pour *« son refus des apports extérieurs »*, *« sa résistance à la colonisation »* et *« ses rebellions épisodiques »* (Legeard, L. *In.* Angleviel, F., *et al.* 2007, p. 127). À Koné, le chef-lieu, rien n'a été développé dans ce sens non plus et la ville que les élus espéraient voir s'édifier entre les deux communes de l'ouest ne s'est pas faite. Des raisons qui tiennent particulièrement à des aspects humains.

Pour les premiers, les habitants de Touho ne se sont pas pleinement investis dans le projet et il *« faut dire aussi que la Province n'a pas vraiment préparé les gens dans ce sens. »* Et certains d'ajouter : « *On nous a mis cela dans « les pattes » et débrouillez vous avec le bébé »*, voire *« on nous a rien demandé à nous, on est à peine sorti des Événements ou on a eu besoin de liberté et avec ça, on a eu l'impression de vivre encore un truc qu'on n'avait pas envie, parce que c'était comme si on nous imposait de vivre différemment». « Mais c'est pas ça Kanaky et l'indépendance ! On s'est pas battu pour revenir à la case départ, hein ! »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009). Ainsi, les populations ont eu du mal à intégrer cette politique pour deux raisons principale : l'une étant le manque de communication des leaders politiques concernant les objectifs de cette gestion autour du « H » et en quoi ils (les habitants de Touho) étaient pleinement concernés, et l'autre étant le sentiment profond de subir une « politique coloniale », comme cela a toujours été et de ne pas avoir leur mot à dire. Peut-être d'ailleurs que cette politique « néocoloniale », était trop proche du système capitaliste qu'on avait rejeté avec force au moment des Événements (encore trop proches et vivaces dans les mémoires).

Dans le second cas, la ville tant attendue autour de l'Hôtel de Province à laquelle les deux communes de l'ouest devaient contribuer ne s'est pas faite, essentiellement en raison de litiges entres les maires, sans compter les désaccords avec le Président de Province. De plus, ce sont des conflits de longue date entre les habitants des deux communes, véritable obstacle de fond, n'ont pas permis cet élan de part et d'autre, même si une a bien tenté d'aller au-delà de ces vieilles représentations ! De plus, le choix de Koné en tant que chef-lieu du nord ne permet que difficilement une ouverture sur la mer, sauf pour de petites embarcations, parce qu'effectivement les plateaux récifaux intermédiaires sont vastes et que les eaux du lagon sont à cet endroit peu profondes. Entre autres écueils à cette politique du « H », citons le manque de moyens humains en terme de disponibilité socioprofessionnelle, les craintes vis-à-vis de cette Province au lendemain

des *Événements* attirant peu d'entreprises, et de personnes diplômées et qualifiées (personnel de santé…). En terme de gestion de temps (cf. chapitre 3), nous pouvons par exemple parler du temps d'adaptation des populations afin de s'approprier les nouvelles infrastructures, ce qui à terme leur permettrait un meilleur rendement (ce qui est le cas aujourd'hui). De même, nous pourrions parler du temps pour les instances dirigeantes de réellement comprendre et favoriser cette gestion, nouvelle pour les élus indépendantistes qui avaient néanmoins à cœur de favoriser un idéal commun, en cherchant bien souvent un *« consensus*[135] *»* avec les partis minoritaires. Ensuite, il faut dire que *« le rattrapage économique du nord*[136] *»* sur ces plus de 9560 km² pour 34 526 habitants était un enjeu considérable, compte tenu de son *« archaïsme*[137]*»*.

Par exemple, les routes bitumées ne représentaient en 1969 que 22%, puis en 1979, 45% et enfin en 1989, 77% (Dumas, P., 1998, p. 66). Aujourd'hui même si la situation s'est nettement améliorée, et que la route Territoriale *Koné-Tiwaka* a véritablement réduit les distances, il reste encore de nombreux tronçons à goudronner, particulièrement sur la Côte Est, la *Chaîne Centrale*, les extrémités Nord et Sud, et bien souvent dans les tribus. Si la mer est bien un *« territoire-route »*, parce qu'aucun territoire n'est marginalisé (Bonnemaison, J., 1985) et qu'elle est la route privilégiée qui permettrait de faciliter les échanges (Rochard, N., *In.* Laux, C. ; *et al.*, 2002, p. 157), pourquoi n'a-t-elle pas pleinement joué un rôle déterminant dans cette politique du « H » ? Certains pourraient arguer un manque financier, ou parler de priorité en terme de développement, mais n'est-ce pas plutôt le fruit de représentations des îliens de la Grande Terre ? Dans ces quatre centres et à la tête de la Province à cette période, n'étions nous pas davantage orientés vers l'intérieur des territoires pour espérer le développement du futur pôle urbain ?

Ainsi, bien que s'appuyant sur quatre communes littorales, cette politique volontariste et originale répondant à des logiques d'équilibre tant politique, qu'économique, social, et particulièrement territorial, n'a pas eu véritablement les résultats escomptés, même si elle a largement contribué à une plus grande mobilité entre l'Ouest et l'Est et un certain ancrage d'une partie de la population en Province Nord. Le développement de l'intérieur des territoires littoraux, s'est fait au détriment de la partie extérieure (maritime), même si au préalable, cela avait été préconisé dans la politique du « H ». Cette ouverture sur la mer aurait-elle permis un plus grand dynamisme dans la logique de rééquilibrage tant recherché pour faire contrepoids à Nouméa ? (cf.

135 Terme souvent employé par les leaders politiques Kanak surtout, afin de défendre cette notion océanienne du partage de la parole et de l'écoute (comme dans les palabres et les coutumes de pardon notamment) et de l'intégration de l'autre, l'étranger (au sens ici de celui qui n'a pas la même orientation politique que la majorité).
136 Terme souvent employé par les leaders politiques calédoniens, afin de montrer le déséquilibre avec le sud.
137 Idem.

chapitres suivants). Voyons désormais comment s'envisage le nouveau projet territorial de la Province Nord depuis 2000 et quelle est la part véritablement accordée aux littoraux.

V.2.2 Depuis 2000, VKP-P

Le projet territorial né des Accords de Matignon-Oudinot a été prolongé par l'Accord de Nouméa. Nous sommes ainsi passés du « H » au « VKP-P ». Comme l'indique D. Pestana[138], nous assistons à « l'*émergence dans les politiques publiques de nouveaux territoires, qui transcendent ces limites administratives (reterritorialisation "issues areas)* », communales ou provinciales. Pour M. Lecren[139] « *l'aménagement du « H » en Province Nord a stagné pendant de longues années, mais est relancé aujourd'hui par le SDAU VKP* » (Lecren, M., 2006, p.7). Les lettres VKP-P, sont les premiers caractères des communes auxquelles se réfère ce territoire, c'est-à-dire Voh, Koné, Pouembout et en partie Poya, d'où le trait d'union rapprochant cette commune aux trois autres. Bien souvent les gens distinguent ce nouveau projet territorial par *« la zone VKP »* (cf. carte n° 2). Les efforts en communication sont importants. Les panneaux descriptifs, les divers bulletins et revues de presse, mentionnent la zone VKP et les opportunités d'emploi et de création d'entreprise, à l'exemple du dernier *CCI info* (n° 84, juil. 2010) qui titre : *« saisir les opportunités en zone VKP»*. De nombreuses interviews sont également données par les responsables politiques et les acteurs économiques, de même que plusieurs reportages sont réalisés sur les aménagements de ce territoire. Rien à voir avec la mise en place du « H » en terme de communication. Mais en réalité qu'est ce que ce nouveau projet politique et territorial VKP-P ? Et pourquoi a-t-il pris autant d'ampleur ces trois dernières années ? Quelle place pour les territoires littoraux ?

L'Accord de Nouméa a, entre autres, donné la possibilité à la Nouvelle-Calédonie de *« disposer d'une maîtrise suffisante des principaux outils de son développement»* (Lecren, M., 2006, p. 8). Pour répondre au mieux à ce nouveau projet de territoire, en fonction de ses besoins et de ses perspectives d'avenir (Béléouvoudi, C., 2004, p. 1), la Province s'est dotée en 2004 d'un

138 Intervention du géographe D. Pestana de l'UNC, lors des ateliers sur la ruralité et le développement durable en Nouvelle-Calédonie en octobre 2008.

139 Maeva Lecren a élaboré un mémoire de Master I, DEVTAT à l'UNC, sur le projet territorial de développement de la Province Nord depuis les Accords de Matignon (en Nouvelle-Calédonie). Elle s'est attachée à définir ce projet par les Accords de Matignon et ceux de Nouméa, en rappelant également les politiques antérieures depuis 1985. Dans sa chronologie, elle n'a pas manqué de rappeler les différents projets, associés aux perceptions de l'aménagement et avec l'aide d'outils socio-économiques développés à ces fins. Son analyse critique de ces outils ainsi que l'apport de la géographie prospective sont intéressantes. Le titre de l'ouvrage est rapporté en bibliographie.

outil d'aménagement évolutif selon le contexte territorial, économique et social, à savoir un Plan d'Action Economique (PAE), s'inscrivant dans une stratégie de développement local (Lecren, M., 2006, p. 8). Voici ce que nous pouvions lire dans le préambule de ce PAE : l'orientation de l'intervention provinciale se fait « *dans une formation sociale et économique en mutation, encore fortement marquée par un système traditionnel kanak d'économie de subsistance, pour soutenir un processus de décollage économique et de structuration d'un développement durable*» (DDE-E, fév. 2004, p. 1. Annexe 15). Ce plan s'intègre à d'autres outils de planification, que sont le Schéma d'Aménagement de l'Espace et du Développement Economique (SAEDE) en 2004 et le SDAU VKP de 2001 (délibération province Nord, 29/08/2001 et rendu public en 2005. Annexe 16). Le SAEDE délimite quatre Entités Territoriales Homogène (ETH) autour de pôles d'attractifs et de communes associées, qui sont les suivantes : *« le sud minier »* de Canala à Houaïlou, *« la côte océanienne »* de Ponérihouen à Hienghène sur la côte Est, *« le grand espace de l'Ouest »* ou VKPP, de Poya à Voh et enfin *« le grand Nord »* pour les communes restantes.

À quel décollage économique fait-on allusion dans ces territoires ? Ce SDAU a défini au préalable les besoins futurs de la zone VKP, autour de l'Usine du Nord sur le littoral de la commune de Voh et autour du chef-lieu provincial, attendu qu'avec son implantation on assisterait à une augmentation de plus de 9% de la population en trois ans, passant ensuite vers 2015, de 3000 à 7500 personnes (Torre, H., 2005-2006, pp. 43-44). Pour certains, ce projet structurant va engendrer une impulsion économique à l'échelle du territoire provincial (Lecren, M., 2006, p. 8) où beaucoup de choses restent à faire. L'enjeu étant la création d'un *« pôle économique et de développement dans la région VKP »* (Béléouvoudi, C., 2004). D'ailleurs ce projet industriel au Nord, en plus de celui du Sud, ont réellement une portée mondiale (cf. chapitre 7) dans un si petit *Territoire* où vivent bien peu de gens. Cette usine s'inscrit ainsi dans une logique politique, territoriale et sociale, différente de celle du sud, puisque le contexte également est pris en compte dans une volonté de développement et d'ouverture, comme les décideurs l'ont imaginé dans le projet de la zone VKP-P. D'autre part, les plans d'urbanisme directeur (PUD) des trois premières communes sont complémentaires de ce SDAU dont l'objectif est de répondre à leur besoin économique, social et culturel sur 15 ans. Réussir un tel projet de territoire dans un laps de temps court, sur des régimes fonciers répondant à des logiques différentes (cf. chap. 6) tant juridique, sociale et culturel, est un réel pari de société. *« Il convient d'insister sur le fait que la future agglomération VKP sera une création ex-nihilo »* (Béléouvoudi, C., 2004, p. 9).

Avant cela, l'Accord de Bercy en 1998 (protocole en février 1998 et avenant en juin 1998) apparaît, sous certains rapports, comme l'outil de mise en œuvre de cette dernière orientation politique et territoriale. En effet, selon les clauses du protocole signé par tous les acteurs, État, collectivités et sociétés minières, l'obligation du début de construction de l'usine du Nord fixée au 1er janvier 2006 (cf. chap. 7), va de pair avec l'aménagement de la zone VKP-P. Les changements

semblent considérables comme l'indique le sénateur H. Torres dans son rapport au sénat, car *« tout est à faire dans cette zone peu peuplée et faiblement équipée, ce qui nécessitera, afin de tenir les délais, une excellente collaboration entre la société Falconbridge, ses partenaires de la Province Nord et les autorités de l'État »* (Torre, H., 2005-2006, p. 43). Il s'agit ainsi d'organiser un territoire se répartissant sur trois communes, puis quatre lorsqu'il a été décidé d'ajouter Poya, même si dans le cadre de cette dernière, moins d'équipements sont prévus. Pour ce faire, la Province crée des équipements structurants, des zones d'activités (commerciales, industrielles, scientifiques, sociales et de loisirs) et des zones d'habitat, capables d'offrir tout un panel permettant à une future ville de s'épanouir avec une population implantée de longue date, auxquelles un grand nombre de migrants seraient associés. *« Le centre urbain majeur à Koné, «capitale» de la Province avec centre d'affaires, centre culturel, commerces, zone industrielle et artisanale, l'usine du nord à Voh et une vocation plus agricole pour Pouembout »* (Béléouvoudi, C., 2004, p. 62).

« Il faut réussir l'ancrage sur la zone VKP afin d'optimiser son rayonnement sur l'ensemble du territoire provincial » (Lecren, M., 2006, p 17). De fait, une cellule d'accompagnement de ce projet a été montée, puis une société d'économie mixte (SEM), la SAEML VKP[140], consistant en un appui technique de la Province aux trois communes concernées, tout en favorisant l'intercommunalité dans une cohérence globale de cette politique publique (Béléouvoudi, C., 2004, p. 62). La concertation apparaît bien ici le maître mot de cette politique, la Province cherchant à apporter des solutions appropriées en tenant compte des acteurs et des territoires. Les aménagements en zone littorale sont conséquents et ceux qui touchent à l'environnement maritime sont peu nombreux, mais d'envergure. Sur la presqu'île de Vavouto à proximité de l'Usine du nord a été construit un port et une centrale thermique doit également être érigée. À Poya un port de plaisance est en construction, tandis que sur la presqu'île de *Foué* à Koné une base nautique a été édifiée, ainsi que d'autres bâtiments scientifiques et techniques, et une future zone d'habitat d'importance.

Voici à l'aide de la figure n° 20, la zone VKP et ses aires d'influence, telle qu'envisagée par les politiques publiques et qui se vérifie sur le terrain, essentiellement depuis les trois dernières années. Nous avons tenté de modéliser ces dynamiques à l'aide de chorèmes (Lecren, M., 2006. Annexe 17), selon différentes interfaces et points de passage, afin d'observer les cheminements possibles de l'influence de ces politiques sur l'agencement provincial.

140 Nous n'entrerons pas dans les détails de ce projet important et pour lequel de nombreux écrits et de nombreuses pages Internet sont consacrés. Notre propos est surtout de relever sur l'espace provincial cette zone VKP et son empreinte territoriale, ainsi que la part consacrée aux littoraux.

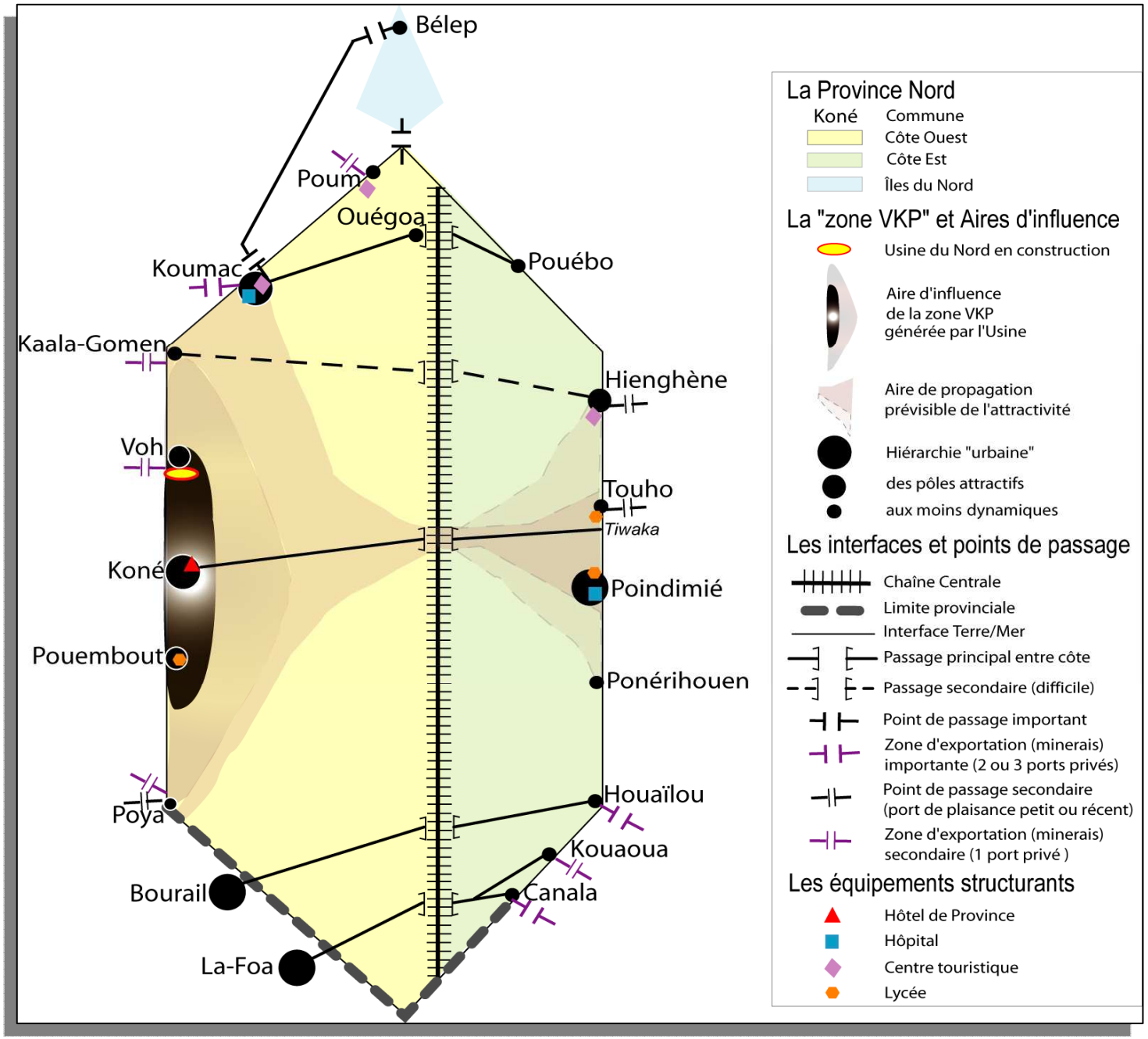

Figure n° 20 : La « zone VKP » et ses aires d'influence envisagées

Source : Données Province Nord, Lecren, M., 2006 (Annexe 17)
Réalisation Bodmer, D., 2010

La zone VKP en pleine mutation montre la construction accrue d'habitations. Ces nouveaux lotissements "poussent comme des champignons" (5ans). D'autres infrastructures sont envisagées (centre culturel, piscine, port de plaisance...). Mais pour le moment le plus problématique demeure l'ampleur de la circulation où camions et véhicules légers empruntent la même route.

Planche H. La zone VKP-P

Clichés, Pouembout, Hnaej, B., 23/12/2010 ; Koné vue du massif, Lacroix, J., 23/12/2010 ; Népoui, Hnaej, C. 05/01/2011 ; Koné, Hnaej, F. 05/01/2011

Cette politique apparaît davantage comme créatrice (ou accélératrice) de déséquilibres entre l'Ouest et l'Est, et entre le Nord et le sud de la Province, plutôt que d'aider au rééquilibrage. Mais comment en serait-il autrement puisque les décideurs cherchent toujours dans le même temps à contrebalancer la macrocéphalie de Nouméa ? Pour Y. Dassonville[141], Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, l'exemple de VKP est d'*« amener la ville à la campagne »* (Dassonville, Y., 2008) et cela constitue pour lui une des solutions au développement durable. Il parle également de l'importance du maillage et du continuum entre la tribu et la "ville", autrement dit le fait de pouvoir développer en tenant compte des populations et des statuts de territoires (cf. chap. 6). D'autres encore se demandent, *«est-ce utile de reproduire un Nouméa bis ? »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009) ou encore, *« n'y-a-t-il pas plus intéressant en terme de micro projet pour créer plus dans la ruralité au lieu de créer avec l'Usine du nord un Nouméa bis, avec tous les problèmes d'urbanité que cela comporte ? »* (Rossi[142], D., 2008). Les photographies ci-après montrent certains de ces aménagements réalisés sur la zone VKP-P ces dernières années.

La différence entre ces deux politiques tient entre autres au fait que le projet du « H », n'a pas été aussi bien exposé et suivi, que le projet « VKP-P ». De plus, à l'inverse du « H », résultant des Accords de Matignon-Oudinot et aux lendemains d'une période de troubles sanglants liés aux *Événements*, le développement de la Zone VKP-P s'inscrit dans une dynamique plus récente et avec des outils adaptés, une véritable politique de gestion et d'aménagement pour un cadre résolument plus urbain, autour d'un projet économique d'envergure. La réflexion autour de cette dernière est largement plus élaborée, mais sans tout le travail accompli autour de la première politique et les effets positifs induit (plus de mobilité Est-Ouest et une certaine stabilité des populations), l'agencement autour de la zone VKP-P aurait été bien plus conséquent. Toutefois ces deux politiques complémentaires ne se concentrent qu'essentiellement sur six communes du centre de la Province, au détriment des onze autres excentrées. De plus, a l'inverse du « H » se voulant résolument équilibré entre le nord et le sud et entre l'ouest et l'est, le projet « VKP-P » s'agence en priorité autour de communes de la côte Ouest amplifiant le déséquilibre Est/Ouest. Qu'en résulte-t-il ? De plus, la partie maritime des littoraux paraît encore bien peu sollicitée, même si le projet suit son cour, celui-ci étant nettement et résolument orienté par tous les investissements miniers et l'usine du Nord. Que dire alors des espaces marginalisés ? Quelle possibilité existe dans ces territoires de valoriser les littoraux et de permettre un rééquilibrage également essentiel au développement durable de la Province Nord, entre le haut et le bas, entre la montagne et la mer ?

141 Intervention du Haut-commissaire de la République, Yves Dassonville, lors des ateliers sur la ruralité et le développement durable en Nouvelle-Calédonie en octobre 2008.
142 Intervention du géographe G. Rossi lors des ateliers sur la ruralité et le développement durable en Nouvelle-Calédonie en octobre 2008.

V.2.3 Les territoires marginalisés

Dans ces politiques publiques provinciales, les territoires marginalisés (fig. n° 20) sont les extrémités de la Province, à savoir ceux de la *Chaîne Centrale* et ceux des littoraux reculés de l'extrême Nord, les îles et Bélep, la Côte Est variables selon les réseaux routiers communaux. Le long de cette dernière seule Poindimié semble tirer son épingle du jeu en terme de développement, est-ce parce que le Maire de cette commune est également le Président de la Province Nord depuis plusieurs mandatures ? C'est en tout cas ce que certains croient, *«mais faut pas aller chercher bien loin le développement de Poindimié sur la côte Est, ya qu'à regarder qui est son Maire…»* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009). Nous pouvons toutefois distinguer des territoires en marges et qui bénéficient d'un certain dynamisme, même si les politiques publiques provinciales ne les favorisent guères, à la différence d'autres réellement laissés de côté sous bien des rapports ! Qu'est-ce qui permet ce dynamisme ? Dans la mesure où la Nouvelle-Calédonie a longtemps associé ses politiques, son dynamisme ou son déclin économique aux activités minières et au cours des marchés mondiaux du nickel, pouvons-nous admettre que les territoires en marges soient dépourvus de telles activités ? Dans certains cas, une réponse affirmative, mais néanmoins mitigée pourrait être satisfaisante, or ce n'est pas uniquement ce qui détermine le dynamisme de ces territoires. Qu'en est-il exactement ? Et quel apport le développement des territoires littoraux amène-t-il ou pourrait-il amener dans ces espaces ?

V.2.3.1 Des territoires marginalisés, pôles à venir ?

Dans les espaces en marge (fig. n° 20), certaines communes deviennent dynamiques. C'est le cas particulièrement de la commune de Koumac et dans une moindre mesure de celle de Hienghène. Cette dernière, d'à peine 2 600 habitants pour plus de 1068 km², présente des atouts touristiques qui font sa notoriété depuis les années 90 et surtout durant ces 15 dernières années en considérant le relais du *Club Méditerranéen* au *Koulnoué village* et le tissu dense de nombreuses petites structures touristiques depuis *Colnett* au nord jusqu'à *Téganpaik* au sud. Sur la plupart des sites internet consacrés, cette destination en Province Nord est un *« un véritable spot touristique incontournable »* (cf. chap.7). Nous relevons également dans un document de travail : *« Hienghène est la commune pilote, la commune phare du tourisme en Province Nord !», «Hienghène est le navire amiral du tourisme en Nouvelle Calédonie », « la commune présente des qualités exceptionnelles »* avec *« une place d'initiatrice (first-mover)»* (OGAF, 2006, p 29). Hormis cette notoriété (cf. chap.7) et la place de Hienghène dans cette partie du territoire, le développement d'un véritable pôle ne pourra être envisagé que sur un plus long terme, car d'autres projets liés à certaines infrastructures commencent (moins de 5 ans) à entraîner un léger dynamisme. Il reste en effet encore beaucoup à faire pour permettre un développement plus équitable entre les territoires de la *Chaîne Centrale* et ceux des littoraux apparaissant mieux lotis.

Photo n° 44 : Vue aérienne des territoires côtiers de la commune de Hienghène
Source : Google Maps, Cnes/spot image, GeoEye, 2010

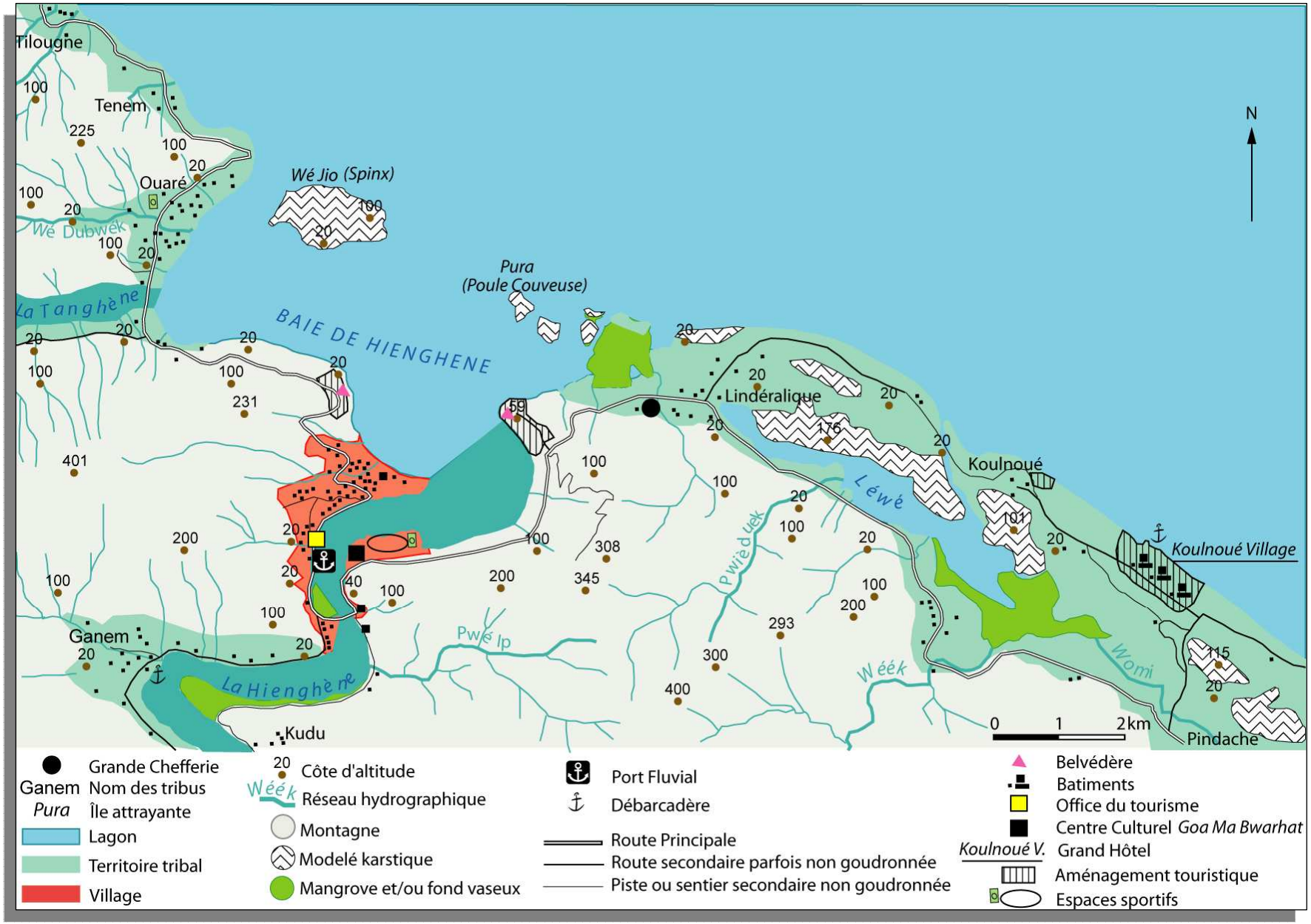

Carte n° 20 : Hienghène, ses territoires et infrastructures

Source : Carte IGN 1/50 000ème de Hienghène ; réalisation Bodmer, D., 2011

Il est toutefois incontestable que les atouts de Hienghène sont autant liés à une biodiversité de montagne si proche, dont le plus haut sommet le *Mont Panier* culmine à 1627m, qu'à des écosystèmes côtiers particuliers entre falaises karstiques, mangrove, récifs, plages de sable blanc, îlots… Mais pour le moment, les commerces y sont peu développés, il n'y a pas de station essence, la plupart des routes ne sont pas goudronnées et beaucoup de tribus souffrent encore d'un manque d'électrification.

La commune de Koumac avec une superficie de 550 km² pour plus de 3 690 habitants, est de loin la plus dynamique des communes de la Province Nord avec Koné, même si elle est marginalisée par les politiques publiques provinciales. Son dynamisme est surtout dû à l'équipe municipale et au dynamisme d'une partie importante de la population. La répartition village, propriétés et tribus, est très localisée par rapport à l'espace disponible. De plus, les tribus sont peu nombreuses et sur un territoire très restreint situé dans le lit majeur de la rivière *La Koumac* à proximité du village. Tous se côtoient couramment, au motif que ces espaces proches les uns des autres apparaissent plus ouverts. Le développement de ce territoire, en grande partie agricole, a toujours évolué en tenant compte des soubresauts des activités minières de la région, tantôt dynamiques et tantôt en déclin. À partir de certains de ces constats et suite aux fermetures minières au siècle dernier, la commune décide de s'orienter entre autres vers le littoral afin d'être plus dynamique. Un certain nombre d'infrastructures ont été voulues dans les différents PUD communaux, comme un centre culturel avec un cinéma, un lycée, un office du tourisme… voulu depuis plus de 10 ans, sans soutien de la Province, imputé en grande partie à leur orientation non-indépendantiste. *« C'est cependant le rapprochement étroit du politique et de l'idéologie qui forme le plus souvent le ciment le plus efficace des concrétions territoriales »* (Di Méo, G. ; Buléon, P. ; *et al.* 2005, pp. 122, 123). Fort de son envie de développer sa commune et en dehors de toutes attentes le maire qui se représente sans étiquette politique[143] est élu, plusieurs mandatures de suites. Le développement de la commune s'oriente, avec les forces locales stables et les divers contrats de développement de l'État, vers le littoral et les activités maritimes. Selon A. Apruzzese, commissaire délégué de la République: *« Koumac est une commune bien gérée où toutes les composantes politiques sont pleinement associées à la dynamique d'intérêt général communal. On peut dire qu'ici le destin commun est une réalité, c'est du concret. Et cela depuis des années puisque cette alchimie positive date de 1998»* (LNC, 18 juil. 2010).

143 De 1989 à 1995 Robert Frouin est élu Maire de la commune sous l'étiquette RPCR. De 1995 à 2001, il est réélu sur une liste « *Développer Ensemble pour Construire l'Avenir* » (DECA), avant de s'allier au nouveau grand parti du centre *l'Avenir Ensemble* (2004) dans la mandature suivante (2001-2008), qui prendra la tête du gouvernement calédonien avant de se désunir. Depuis 2008, le nouveau Maire Wilfried Weiss n'est autre que le premier adjoint depuis des années et il poursuit la mise en œuvre de cette politique déjà depuis plus de 20 ans. Il est à la tête d'une liste communale sans étiquette politique, même s'il s'est associé à l'*Avenir Ensemble* lors des provinciales de 2009.

Photo n° 45 : Vue aérienne des territoires côtiers de Koumac
Source : Google Maps, Cnes/spot image, GeoEye, 2010

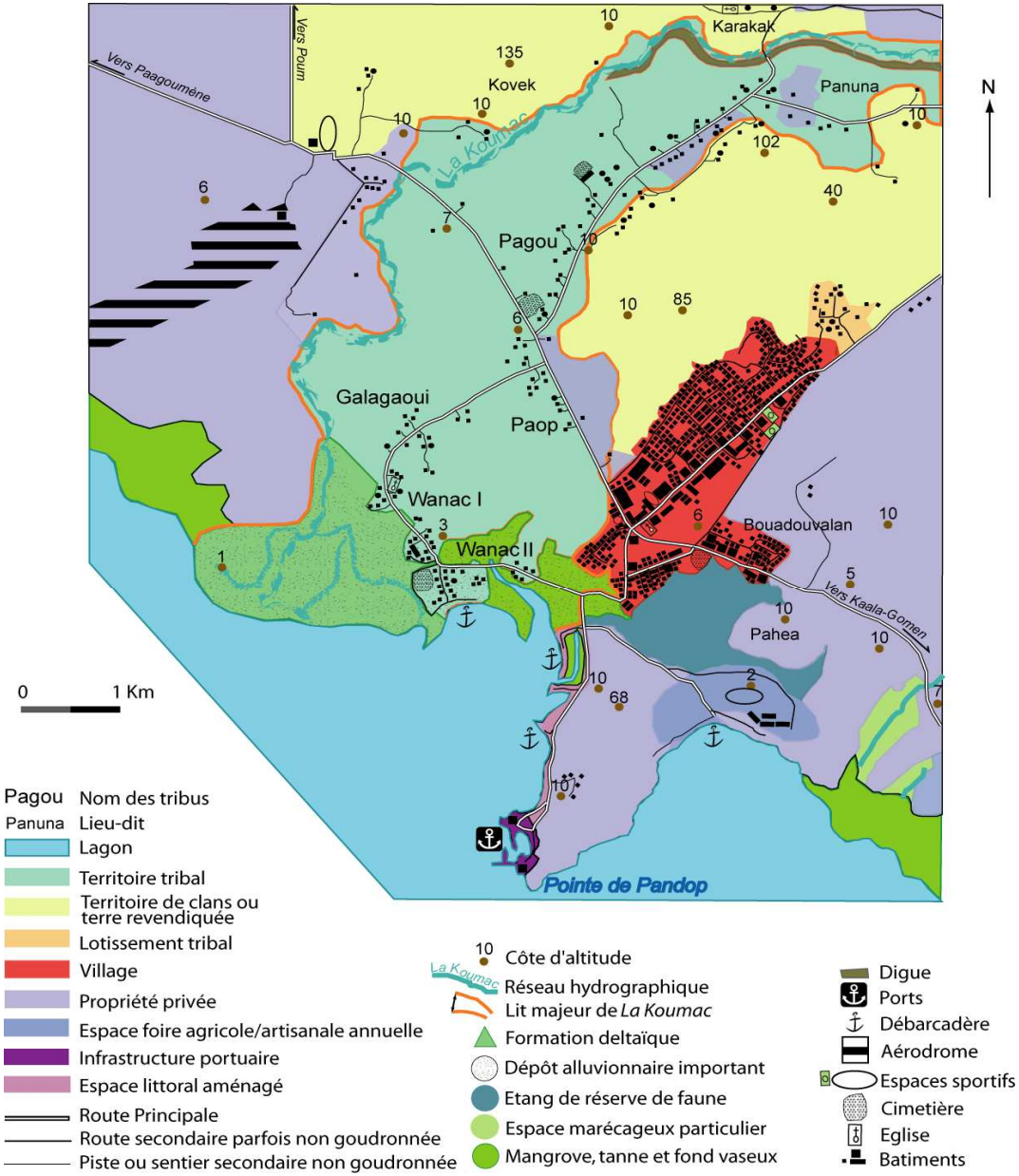

Carte n° 21 : Koumac, ses territoires et infrastructures
Source : Carte IGN 1/50 000 de Koumac ; réalisation Bodmer, D., 2011

La proximité de la mer et son abord facile, *« son bon rivage »* (Bonnemaison, J., 1991), sa situation de carrefour au Nord entre les communes de Kaala-Gomen, de Ouégoa, de Pouébo et de l'extrémité Nord (Poum et Bélep) font de Koumac un lieu de passage, créant ainsi un dynamisme et en retour encore plus d'attractivité. La construction du port et l'installation d'une flottille de pêche en plus des activités de plaisance, d'échange de marchandises et de services (capitainerie, petite usine à glace, approvisionnement en carburant), permettent une évolution positive d'activités associées et une certaine ouverture, notamment par les rotations du catamaran pour Bélep depuis 2007 et la possibilité pour les yachtmen de faire une halte reposante avant la haute mer, avec tous les services à proximité. Le tourisme (cf. chap. 7) se développe autant autour de la mer que de la mine (ancien village de *Tiébaghi*) et des activités agricoles, grâce notamment à des citoyens actifs, dans plusieurs associations énergiques, mêlant tous les groupes et en dehors des considérations politiques. Une grande foire agricole et artisanale du Nord est d'ailleurs organisée chaque année depuis 20 ans (une édition annulée) sur le site de *Pandop* à proximité de la baie du même nom. Celle-ci, malgré de nombreuses difficultés financières autour de son organisation, fait la réputation de Koumac et du Nord (LNC, 22 sept. 2010). La présence du principal Centre de Service Militaire Adapté (GSMA, 300 militaires avec un détachement à Koné), dont les objectifs principaux tournent autour des activités quotidiennes à savoir l'agriculture sur les plaines littorales et le bâtiment, le secteur des services (secrétariat, comptabilité, gestion, tourisme), est également un des atouts de la commune pour tous les jeunes sortis du cycle normal des études et en provenance de l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie et de la métropole.

L'engouement du conseil municipal se projetant dans un *« avenir en grand »* (entretiens en Province Nord, 2002 à 2009), permet notamment de réfléchir sur une réelle politique municipale d'aménagement et d'environnement en plus de celle du développement économique. Cette politique environnementale volontariste est autant suivie par les élus que par les populations, comme en témoignent deux des trois actions suivantes. D'abord, sur les îles et îlots à proximité de la commune des efforts de reboisements ont été effectués afin d'éradiquer les espèces envahissantes telles que les cactées, les « faux-mimosas » (*leucaena leucocephala*) et de les remplacer par des espèces littorales. Ces nettoyages et reboisements sont initiés et voulu tant par la commune que par les coutumiers et les gens fréquentant les littoraux comme pour le parcours santé et les îles proches. Relevons certains faits de presse dans ce sens : *« nettoyage du parcours santé de Koumac et plantation d'arbres », « nettoyage de l'îlot Tangadiou avec l'association Munae Ma Aloe »* (LNC, 04 juil. 2002).
Ensuite, d'importants travaux d'assainissement des eaux usées du village et plus tard des zones excentrées sont en cours depuis plusieurs années (1999) et jusqu'en 2025 en prévision des 8 000 habitants attendus, afin de raccorder chaque maison à un récupérateur situé sur la zone littorale du *Kokondo* en bas de la zone industrielle.

De plus, le fait d'être tenu en marge des politiques publiques provinciales, donne aux maires des communes de Koumac et de Kaala-Gomen, l'occasion de s'associer dans des projets innovants en province Nord et en Nouvelle-Calédonie. La constitution d'un SIVM pour la création d'un centre d'enfouissement technique (CET) et le tri-sélectif des déchets (verre, aluminium, déchet ménager) depuis 2005, et les zones décentrées de Ouaco et Tinip au sud de Kaala-Gomen, depuis juillet 2010, sont des projets phares. « *L'exemple de Koumac montre bien que les gens jouent vite le jeu. Le bassin prévu pour les ordures ménagères avait été pensé pour cinq ans. Or, il devrait tenir six ans et demi car la population trie bien*», (LNC, 02 juil. 2010) comme l'indique H. Loupy agent en charge du CET. Ces initiatives évitent particulièrement la pollution des écosystèmes marins, dans l'étang de réserve en aval du village et la mangrove au lieu-dit *baie de sable*. Dans la zone VKP, les élus en sont encore aux balbutiements de ces préoccupations. La vitalité de cette commune est exposée dans le document suivant par Armand Apruzzese, qui s'essaye même à une comparaison avec la zone VKP.

Quels sont les atouts de la commune de Koumac ? (journaliste)

Koumac est la capitale du Grand Nord, où il fait bon vivre, sa gestion financière est saine. Le développement économique y est une réalité, notamment à travers la mine, les pêcheries du Nord et le GSMA, lequel verra ses effectifs augmenter dans le cadre du SMA 6000. Tout ça fait que Koumac est une ville attractive. De plus, le tourisme est maintenant un des enjeux de l'actuelle municipalité qui souhaite développer les aspects culturels et touristiques. Sachez que L'État sera toujours au côté du maire dans l'esprit et dans la lettre des accords de Nouméa... En faisant une petite comparaison avec VKP, on pourrait imaginer que Koumac soit le grand Koné du Nord, avec Poum, Ouégoa et Kaala-Gomen, avoir un POKK du Nord, un peu à l'instar de ce qui se fait pour VKP... C'est donc important de voir les pôles d'attraction que peut avoir une ville comme Koumac. (Armand Apruzzese)

Figure n° 21 : Atouts de Koumac selon le haut commissaire délégué de la République
Source : extrait des Nouvelles Calédoniennes du 18 juillet 2010

Autant Hienghène sur la côte Est que Koumac dans l'extrême Nord, elles ont des potentialités de développement, susceptibles d'entraîner les communes alentours. De plus, elles bénéficient d'une situation de carrefour et de passage (fig. n° 20) entre les côtes (passage par la *Chaîne Centrale*) et l'extrême Nord (Pouébo pour Hienghène et Ouégoa, Poum et les îles pour Koumac). Cette attractivité de Hienghène et de Koumac peut notamment se concrétiser dans leurs politiques publiques en transcendant les territoires administratifs communaux, notamment par les SIVM, mais également par les populations (cf. chap. 7, 8). S'appuyant sur les territoires littoraux et leurs activités, ces deux communes pourraient à terme permettre le rééquilibrage tant recherché entre les côtes, les gens des îles du Nord et ceux de la *Chaîne Centrale*, de même qu'entre le haut et le bas. D'autres communes en marge ne tirent malheureusement pas pleinement profit de certains de leurs atouts et leur gestion communale est en proie à bien des difficultés.

V.2.3.2 Des territoires marginalisés en peine

La principale difficulté tient à l'étendue des territoires à gérer, leur localisation à l'échelle de la Province, associées aux nombreuses contraintes naturelles et anthropiques (cf. fig. n° 5). Ce sont toutes les autres communes en dehors des communes de Koumac, de la zone VKP et Poindimié. Ces communes souffrent notamment de l'émigration d'une partie de leur population vers les territoires plus attractifs et particulièrement la capitale nouméenne. La figure suivante de l'ISEE montre l'évolution de cette population entre 1996 et 2009.

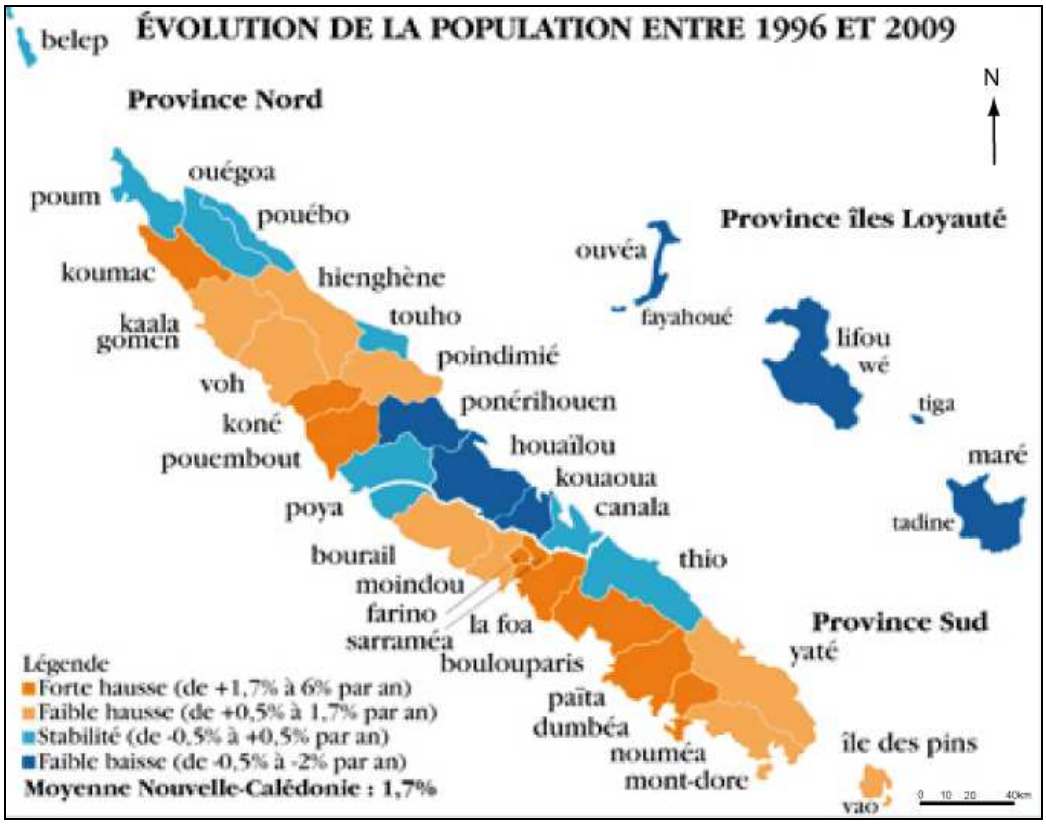

Carte n° 22 : Evolution de la population calédonienne entre 1996 et 2009
Source : http://www.isee.nc 16/12/2010 ; complétée Bodmer, D., 2010

Nous pouvons voir qu'aux communes attractives de la zone VKP et Koumac, puis dans une moindre mesure les communes alentours de Poindimié, Hienghène et Kaala-Gomen, s'opposent des communes dont la population et soit restée à peu près stable, soit des communes dont la population a émigré, marquant une baisse significative des effectifs jusqu'à -2 %. Les extrémités provinciales sont ainsi fortement marquées depuis Bélep, Poum Ouégoa, Pouébo dans l'Extrême Nord, jusqu'à Touho, Ponérihouen, Houaïlou, Canala sur la côte Est et Poya sur la côte Ouest. Relevons que *« toute politique de rééquilibrage et de développement durable, ne peut se faire sans la réduction des inégalités et l'amélioration des conditions de vie des populations* » (Contrat de développement État/Province *In.* Dumas, P. 1998, p. 43). Ce rééquilibrage doit se voir autant pour toutes les communes de la Province, que pour les parties internes à chacune d'entre

elles. Toutefois, alors que les villages bénéficient de plusieurs infrastructures, du réseau électrique depuis plusieurs années et de l'eau potable, certaines propriétés et tribus souffrent d'un manque d'équipement particulièrement en électricité, mais également en distribution d'eau et de la faiblesse du réseau routier et de communication (téléphonie, Internet).

Les exemples des espaces littoraux de la commune de Poum, comparable également aux autres, illustrent la marginalisation de ces territoires. P. Cogulet porte parole des riverains de *Malhec* (propriétés) et d'Arama (tribu) où plus de 80 habitants sont privés d'électricité pour 3 km de ligne non installées, explique que *« cela fait quatre ans que nous attendons. Les gens en ont ras le bol. La dernière promesse d'Enercal*[144] *était le raccordement de Koumac. La plupart des foyers auraient dû être branchés en 2006. En raison du passage d'Erica*[145] *et de divers projets dans le Sud, nous avons été lésés sur ce projet. Nous sommes en 2010 et on nous parle de repousser cette opération à je ne sais quand »* (LNC, 02 avril 2010).

Ces populations s'alimentent bien souvent aux lampes à pétrole ou aux bougies et pour celles qui le peuvent, par les groupes électrogènes et les panneaux photovoltaïques, timidement aidés par la Province depuis moins de 5 ans, comme ce fut le cas en 2009 sur Bélep. Comment fixer les gens sur leur terre pour de quelconques projets de développement comme le préconise le député P. Frogier, si dans un autre temps on ne leur donne pas les moyens de s'y installer de manière « honorable » ? (LNC, 02 avril 2010). D'ailleurs l'Accord de Nouméa ne mentionne-t-il pas *« qu'une politique énergétique sera menée afin de contribuer à l'objectif d'autonomie et de rééquilibrage, par la recherche de sites hydroélectriques et la programmation de l'électrification rurale tenant compte des coûts différenciés liés à la géographie du Territoire»* (Lecren, M., 2006, p. 8) ?

Force est de constater qu'en 2010 encore bien des parties du territoire provincial, notamment en tribu et certaines propriétés, sont délaissés, alors que pour A. Desplat Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), le développement durable est un outil de choix afin de s'intégrer localement dans le tissu économique. Il dit que « *bien souvent, les petites entreprises se sentent concernées et souhaitent mettre en place cette démarche volontaire »* (CCI, DESPLAT, A., *et al.,* Nov. 2010, p 4), comment le faire alors même que certains jeunes ont du

144 ENERCAL : la Société de production, transport et distribution d'électricité de Nouvelle Calédonie est présente sur les 33 communes avec 27 concessions de distribution. Elles représentent 27 000 clients, contre plus de 50 000 à EEC. Elle fait toutefois plus de 15 milliards de francs de chiffre d'affaires et emploie 377 salariés en permanence. (LNC, 22 mars 2008).

145 Cyclone dévastateur du début de l'année 2003 ayant fait d'importants dégâts. Les vents étaient de 215km/h et les rafales de 320km/h. Il a été reconnu comme l'un des plus puissants en terme de force des vents. Les bilans matériels ont été particulièrement lourds (Enercal, plus de 1,2 milliards de Francs CFP, soit 10 millions d'euros).

mal à monter leur propre entreprise, non parce qu'ils manquent d'un foncier, comme souvent mis en avant par les acteurs politiques, mais particulièrement parce qu'ils n'ont pas d'électricité et/ou d'eau courante, voire encore de réseau routier facilitant leurs déplacements. Des projets agricoles (élevage, agriculture, pêche) et touristiques pourraient se développer grâce à certains habitants et quelques associations souvent dynamiques formant un tissu social dense. *« Tu vois ici c'est beau n'est-ce pas ? Nous la bande des jeunes ont aimerait bien pouvoir monter des projets, pour certains c'est la pêche, d'autres une boucherie, un petit commerce, ou encore un gîte, mais franchement on ne voit pas comment faire sans avoir de l'eau courante et de l'électricité pour un minimum de confort et d'hygiène, ou pour conserver les aliments. Bref tu vois on est coincé et c'est dur parce que nos élus, ils parlent de motivation des jeunes, mais ils ne font rien pour valoriser nos initiatives et encore moins nos conditions de vie ! »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009). Certains y arrivent tout de même, mais sont en proie aux difficultés de liaisons, tant terrestres que maritimes, avec les communes ou les centres plus dynamiques, qui les aideraient à faire vivre leur entreprise.

De plus, l'étendue des territoires et la dispersion des tribus ne favorisent pas ce mouvement et la cohésion entre village, tribus (plus importantes) et propriétés (moins présentes) s'en trouve distendue. Les initiatives privées sont rares et lorsqu'elles existent, les jalousies et autres découragements ou pressions les étouffent. Cela est valable pour l'ensemble des communes. De plus, à l'échelle des politiques communales, les incitations à de telles démarches sont bien rares et l'on se contente bien souvent d'un fonctionnement restreint de l'institution et d'une gestion laxiste, voire sous pression (population ou association) lorsque les risques sont réels (après un cyclone, des crues, une sécheresse avérée). Les réseaux de communication tels que la téléphonie et Internet sont encore bien loin de réduire ces distances. Au moment où en France métropolitaine, la plupart des personnes ne peuvent plus se passer des téléphones mobiles et d'Internet, certaines localités ne bénéficient même pas du réseau de téléphonie mobile ou difficilement et encore moins d'un accès Internet même à petit débit. À Bélep par exemple, le réseau téléphonie ne se concentre qu'à Waala, tandis que le réseau Internet arrive à peine sur l'île (un poste avec accès Internet à la Mairie) depuis septembre 2010. Les autres communes de ces territoires sont à peines mieux loties.

Que dire encore de l'ouverture sur la mer et de l'enclavement de ces communes, tant par les routes chaotiques que par le passage dans les montagnes ? Les difficultés d'approche par la mer sur la côte Est (côte exposée au vent, barrière récifale double, voire triple par endroit, peu de baies abritées), sont une des raisons du manque de développement d'infrastructure portuaire. Mais en observant le développement des ports privés miniers, il est clair que ce sont surtout les volontés qui ne sont pas enclines à un tel développement. D'ailleurs, les rotations du *Tour de côte*, bateau faisant autrefois les liaisons maritimes autour de la Grande-Terre, ont été abandonnées dès 1969 au profit du réseau routier. En 2006, l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie disposait de 5 622 km

de voiries, dont 46% étaient localisées en Province Nord (2 580 km) avec plus des trois quarts à la charge des communes, soit 1 404 km de routes municipales et 401 km de chemins ruraux (Baudchon, G.; et *al.*, 2006, p. 23). Beaucoup de ces routes restent encore à goudronner, particulièrement en tribu et vers les propriétés éloignées. Pour les territoires littoraux, les communes de Poum, Ouégoa, Pouébo et Hienghène illustrent bien cette observation. Le tronçon de route provinciale (RP) non goudronné entre Hienghène et Pouébo a un bac en activité qui fait la jonction entre les deux rives de *La Ouaième*. En cas de fortes crues, la commune de Pouébo s'en trouve isolée et seul le passage difficile par le Nord est possible.

Comme nous l'avons constaté sur la figure n° 20, la *Chaîne Centrale* et les passages difficiles pour atteindre la côte Est sont des contraintes marquant l'isolement des communes de cette côte. Le passage du *Col des Roussettes* entre Bourail et Houaïlou et celui du *Col d'Amieu* entre La-Foa et Canala-Kouaoua sont des axes assez dangereux, bien que goudronnés. Le passage entre Hienghène et Kaala-Gomen ne peut s'effectuer qu'avec des véhicules tout terrain et en période de pluie cela devient très vite impraticable. Le passage enfin, entre Koumac-Ouégoa et Pouébo est assez fatiguant, compte tenu d'une route aux nombreux virages et cols importants, comme ceux des *Petit* et *Grand Crève Cœur* avant Ouégoa et celui d'*Amos*, dont le dénivelé est important. Cette dernière portion de route est en réfection depuis plus de deux ans et suscite bien des inquiétudes à cause des poussières d'amiante qui s'en dégagent. La route non goudronnée et chaotique sur mine entre Houaïlou et Kouaoua isole cette dernière. De plus, dès que les crues de la vallée de Kouaoua font déborder les cours d'eau, le village et les tribus situées sur le littoral sont inondés et coupés du reste du *Territoire*. Ces problèmes de crues et les nombreux ponts étroits et peu élevés de la côte Est et de Ouégoa, ainsi que les nombreux radiés de Poum ont une grande part dans l'enclavement de ces communes.

À côté de ce minimum vital pour permettre le développement de ces territoires, que dire de la place de la mine et des activités liées aux littoraux dans ces zones ? Même si les ressources du sous-sol sont faibles, certaines communes comme Kouaoua, Canala, Houaïlou et Poum, bénéficient de longue date d'activités minières. Comment dans ces cas comprendre leur marginalité quant à leur évolution sur le plan du développement ? Certains expliquent ce faible développement par le statut du foncier sur les terres coutumières. *« La commune ne peut se développer sur des terres dites claniques et donc régies par le droit coutumier. Par contre si l'initiative venait des populations elles-mêmes, il y aurait possibilité de développer le littoral »* (Entretien Maire de Houaïlou, L. Weiri, 2004). Toutefois lorsque nous raisonnons sur le fait que la plupart des travailleurs sur mine possèdent du foncier même sur terre coutumière, ils auraient ainsi possibilité d'initier une activité de leur propre chef, ce qui est pour le moment exceptionnel. Les autres communes ont essentiellement des activités souvent peu lucratives associées à la montagne pour les populations d'en haut et aux littoraux pour celles d'en bas. Est-ce à dire que les

activités liées aux littoraux ne permettent pas le développement durable ? Ou bien pouvons nous y admettre des causes associées ou autres, déterminant cette marginalité ?

En observant ces territoires à ressources minières, nous nous rendons réellement compte de la faiblesse des infrastructures et des équipements des ménages (tabl. n° 12). Si nous nous en tenons aux chiffres globaux de la Nouvelle-Calédonie comparativement aux autres départements et collectivités d'Outre-mer (DCOM), outre généralement la Guyane et Mayotte en plus grande difficulté, le *Territoire* se place bien souvent juste au dessus de ces deux espaces, alors même qu'économiquement, il paraît bien mieux loti !

Tableau - Les indicateurs de confort des DCOM

	Année	Sans électricité (%)	Sans eau potable (%)	Sans Baignoire ni douche intérieures (%)	Sans W.-C. intérieurs (%)	Sans raccordement à l'égout (%)
Guadeloupe	1999	3,6	nd	8,6	8.6	67
	2005	2,2	1.3	4,1	3	63
Martinique	1999	2,7	nd	4,9	4.5	61
	2005	1,6	0,7	2,1	1,9	57
Guyane	1999	10,1	nd	21,7	23	60
	2005	13	20	27	28	63
Réunion	1999	1,6	nd	7,5	9	64
	2005	1,1	0,4	3,3	4,3	58
Mayotte	2002	24	74	78	n.d	n.d.
	2007	8	63	70	61	
Polynésie	2007	0,3	8,7(*)	nd	5,9	n.d.
Nouvelle-Calédonie	2004	6,8	3,2	1,9	20,9	

Source : INSEE, ISEE, ISPF (Enquêtes Recensement et Logement)
(*) Il s'agit de la proportion de logements sans eau courante.

Un autre rapport fait état d'un niveau de vie à peu près équivalent entre la NC et la Polynésie, et de 25 % supérieur aux DOM (CEROM, et. al 2005, p. 5). Néanmoins pour l'électricité, alors même que la Polynésie est composée de nombreuses îles éparses, le taux d'électrification des foyers est supérieur au Territoire (0,3% sans électricité contre 6,8 %). Concernant les wc intérieurs(20,9 %), les cases et autres habitats en tribu n'ont pas l'équipement à l'intérieur de la maison, mais une construction extérieure à quelques mètres peut servir à un, deux ou trois foyers selon leur proximité. Quant au raccordement à l'égout en dehors de l'agglomération Nouméenne et en partie de la commune de Koumac, bien souvent chaque habitat dispose d'un dispositif de récupération des eaux usées (moins en tribu, même si une amélioration se dessine depuis moins de 10 ans).

Tableau n° 11 : Les indicateurs de confort des DCOM
Source : IEOM, *et al.* fév. 2010, p. 8

Commune	Population en 2004	Alimentation en eau		Mode d'éclairage				
		individuelle	collective	Réseau général	Groupe électrogène	Panneaux solaire	Lampe à pétrole	Autre
Koné	4 500	1 082 *(91,3%)*	103 *(8,7%)*	974 *(82,2%)*	46 *(3,9%)*	14 *(1,2%)*	136 *(11,5%)*	15 *(1,3%)*
Poya	2 600	575 *(80,2%)*	142 *(19,8%)*	590 *(82,3%)*	36 *(5,0%)*	4 *(0,6%)*	53 *(7,4%)*	34 *(4,7%)*
Pouembout	1 471	407 *(98,8%)*	5 *(1,2%)*	353 *(85,7%)*	27 (6,6%)	4 *(1,0%)*	28 *(6,8%)*	0 *(0,0%)*
Voh	2 240	566 *(97,4%)*	15 *(2,6%)*	495 *(85,2%)*	16 *(2,8%)*	17 *(2,9%)*	39 *(6,7%)*	14 *(2,4%)*
Kaala-Gomen	1 881	466 *(91,7%)*	42 *(8,3%)*	448 *(88,2%)*	13 *(2,6%)*	7 *(1,4%)*	29 *(5,7%)*	11*(2,2%)*
Koumac	3 003	894 *(97,1%)*	27 *(2,9%)*	859 *(93,3%)*	25 *(2,7%)*	10 *(1,1%)*	18 *(2,0%)*	9 *(1,0%)*
Poum	1 390	224 *(67,7%)*	107 *(32,3%)*	213 *(64,4%)*	57 *(17,2%)*	24 *(7,3%)*	13 *(3,9%)*	24 *(7,3%)*
Bélep	930	165 *(98,8%)*	2 *(1,2%)*	145 *(86,8%)*	0 *(0,0%)*	1 *(0,6%)*	12 *(7,2%)*	9 *(5,4%)*
Ouégoa	2 114	381 *(85,0%)*	67 *(15,0%)*	310 *(69,2%)*	21 *(4,7%)*	22 *(4,9%)*	70 *(15,6%)*	25 *(5,6%)*
Pouébo	2 381	443 *(37,4%)*	47 *(4,0%)*	412 *(34,8%)*	10 *(0,8%)*	2 *(0,2%)*	35 *(3,0%)*	31 *(2,6%)*
Hienghène	2 627	508 *(87,4%)*	73 *(12,6%)*	383 *(65,9%)*	2 *(0,3%)*	85 *(14,6%)*	109 *(18,8%)*	2 *(0,3%)*
Touho	2 274	411 *(75,4%)*	134 *(24,6%)*	473 *(86,8%)*	2 *(0,4%)*	0 *(0,0%)*	57 *(10,5%)*	13 *(2,4%)*
Poindimié	4 824	1 121 *(93,8%)*	74 *(6,2%)*	1053 *(88,1%)*	5 *(0,4%)*	21 *(1,8%)*	66 *(5,5%)*	50 *(4,2%)*
Ponérihouen	2 726	508 *(81,0%)*	119 *(19,0%)*	538 *(85,8%)*	6 *(1,0%)*	8 *(1,3%)*	64 *(10,2%)*	11 *(1,8%)*
Houaïlou	4 537	1 113 *(98,8%)*	13 *(1,2%)*	1004 *(89,2%)*	5 *(0,4%)*	5 *(0,4%)*	53 *(4,7%)*	59 *(5,2%)*
Kouaoua	1 586	364 *(91,9%)*	32 *(8,1%)*	299 *(75,5%)*	45 *(11,4%)*	2 *(0,5%)*	15 *(3,8%)*	35 *(8,8%)*
Canala	3 512	792 *(89,2%)*	96 *(10,8%)*	756 *(85,1%)*	19 *(2,1%)*	7 *(0,8%)*	83 *(9,3%)*	23 *(2,6%)*

Tableau n° 12 : Les indicateurs de confort des 17 communes de la Province Nord
Source : ISEE 2004, 2009, réalisation Bodmer, D., Zoa Zoa, J-Y., 2011

Les chiffres tiennent comptent de la part de la population en chiffre et en pourcentage.

A Koné et Poya se sont particulièrement les tribus de la Chaîne Centrale qui ne bénéficient pas du réseau électrique général. Nous constatons qu'un pourcentage conséquent de familles dans certaines communes ne bénéficie de l'eau que de manière collective, à un point d'eau. Pour ce qui est de la commune de Pouébo, plus de la moitié de sa population n'a ni eau courante, ni électricité. Beaucoup de personnes s'éclairent à la lampe à pétrole ou à la bougie, comme à Kouaoua, Canala, Hienghène (*Chaîne centrale*), Touho, Ouégoa, Poum, Bélep.

Nous comprenons ainsi, qu'il ne suffit pas d'un essor minier dans une commune pour qu'il y ait un véritable développement durable des populations. Tant l'impulsion politique des élus municipaux que l'engouement des populations sont importants pour créer une synergie vers un dynamisme territorial qui englobe l'ensemble des composantes. De plus, les sommes générées par l'activité minière devrait être réinvesties dans les communes sous la forme d'activité innovante, afin d'associer à l'accroissement un développement à long terme, ce qui est bien loin d'être le cas (cf. chap. 7 et 8). Lorsque nous demandons à quelques jeunes de Kouaoua pour quelles raisons ils ne construisent pas leur propre maison, ils se contentent de nous répondre *« nous on préfère dépenser dans une belle bagnole et faire la fête, on verra quand on sera plus vieux pour la maison, parce que pour le moment c'est cool chez les vieux ! »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009). Cette réalité est commune à l'ensemble des territoires sur la Province.

Sur Canala par exemple trois mines sont en activité et pourtant rien ne semble être investit au village en zone littorale, où se trouvent deux commerces et une quincaillerie ouverte depuis quelques mois. Seules certaines entreprises se consacrent aux activités de roulage sur mines et de travaux publics. Des infrastructures récentes, comme la salle omnisport et avant cela le collège, sont les seules signes d'un certain *« démarrage économique*[146] *»*. À Kouaoua et Houaïlou cette situation est similaire. Toutefois, si nous considérons le fait que le 1er magistrat de Canala est le nouveau Vice Président de la Province depuis les dernières élections de 2009, nous pouvons nous attendre à voir certains changements prochainement, comme en témoigne P. Fagot-Barraly le Directeur de cabinet de la Mairie : *« la volonté du conseil municipal de Canala est de consacrer une part importante, environ 100 millions de francs, à l'action économique. Les initiatives privées sont faibles pour différentes raisons, notamment l'enclavement et le manque d'un certain nombre de services. Aujourd'hui, nous souhaitons modifier l'image de Canala la rebelle, qui ne correspond plus à la réalité »* (CCI, Desplat, A., *et al.*, Nov. 2010, p 8).

À Poum, une situation autre se présente, même si pareillement un seul petit commerce est ouvert et que les infrastructures publiques sont rares. La mine fut fermée durant plusieurs années, puis ré-ouverte récemment. Malgré une certaine désillusion et une régression économique, cela a notamment permis de réfléchir sur un développement autre que celui de l'activité minière. Les élus municipaux se sont plutôt attachés aux activités qui faisaient réellement vivre la population, hormis l'argent gagné par le travail à la mine et les activités liées. Nous nous somme alors rendu compte de l'importance des activités liées à la mer telles que la pêche, ou fortement associées comme le tourisme (cf. chap. 7).

146 Termes souvent utilisés dans les discours politiques.

Même si l'agriculture est très présente dans les zones littorales de l'ensemble de la Province, les communes de Ouégoa, Pouébo, Houaïlou et Ponérihouen, en proposent différentes formes et avec parfois des spécialisations liées aux conditions climatiques, aux sols, ainsi qu'aux savoir-faire des populations. Outre les cultures vivrières kanak présentes sur l'ensemble du littoral de la côte Est et au Nord, à Ouégoa nous retrouvons davantage de maraichage et de bananes, comme à Pouébo pour cette dernière, à Houaïlou le développement du letchi est très propice et à Ponérihouen l'igname est cultivée de façon plus commerciale par endroit. À ces activités sont souvent associées la chasse et la pêche.

Pour les populations, les ressources associées à la biodiversité autour de la montagne et des activités associées sont particulièrement visibles sur la côte Est, notamment depuis le début du programme de préservation de la forêt humide sur le *Mont Panier*. Pour les communes de Touho, Hienghène et Pouébo cette réalité est d'autant plus vraie que la chaîne de montagne est à ces endroits, imposante. Cependant cette préoccupation s'est récemment déplacée vers les territoires littoraux particulièrement depuis l'inscription du récif au Patrimoine Mondial de l'Unesco.

En conclusion, même si les ressources sont plus faibles dans ces communes en marge, elles n'expliquent pas à elles seules le manque de dynamisme patent. Les activités minières ne participent au développement que lorsque l'argent gagné est investi localement sur les territoires littoraux où vivent les gens et selon une réflexion sur le long terme. Les activités sur les territoires littoraux peuvent être de réelles alternatives au développement de ces communes en marge et particulièrement lorsqu'elles ne bénéficient pas de ressources du sous-sol. Toutefois, la création de telles activités devrait être innovante afin d'anticiper le développement. Mais, elles ne pourront vraiment se faire que si les populations bénéficient des mêmes chances que les populations des autres communes à savoir le minimum vital, l'eau courante, l'électricité et des routes entretenues. La cohésion interne entre village, tribus et propriétés d'une commune, fait le développement, parce qu'elle sert le destin commun et participe à la bonne marche tant des politiques communales, que de leurs réceptivités auprès des populations. Celle-ci tend vers l'initiative économique et le développement à partir du moment où elle ne se préoccupe pas des pressions internes aux groupes. Mais elle fonctionne d'autant mieux lorsque les politiques communales sont incitatrices à de tels projets, ce qui est bien rare.

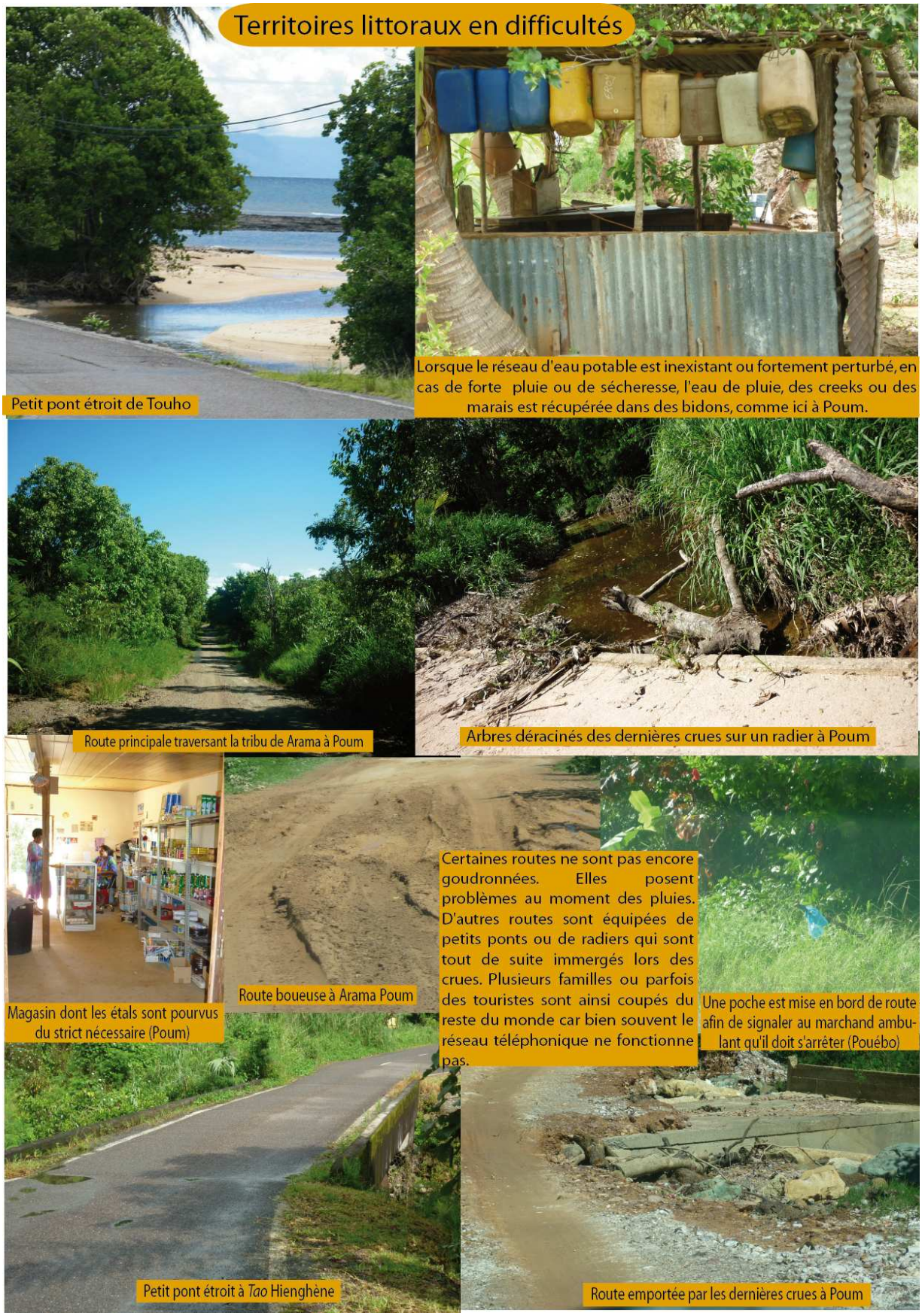

Planche I. Les territoires littoraux marginalisés

Clichés, Pouébo Bodmer, M., 05/02/2011 ; Poum Bodmer, L., 20/01/2011 ; Touho, Naoutchoué, J., 24/04/2011

Conclusion

En considérant l'organisation spatiale de la Province Nord par les communes et les politiques publiques en rapport avec l'aménagement du territoire par les deux grands projets du « H » et de la zone VKP-P, nous avons pu dégager certains constats. Les découpages spatiaux ainsi envisagés, ne concourent pas toujours à l'équilibre des territoires, comme voulu initialement dans la politique de rééquilibrage tant recherchée et certaines communes en marge ont de la peine à se développer et être dynamiques. De plus, la différenciation entre un meilleur développement des villages au détriment des propriétés et des tribus, ne contribue guère à fixer les populations, ni même à l'harmonie entre les groupes dans la recherche d'un destin commun.

À cela s'ajoutent certaines contraintes notamment d'ordre juridique et physique, qui complexifient les statuts des zones littorales et les superpositions des compétences entre *Territoire*, Province, Commune et territoires coutumiers, ainsi que la proximité avec les politiques publiques de la Province. Le cas particuliers de la commune de Poya divisée entre Province Nord et Province Sud témoigne de ces premières difficultés. Quant aux îles du Nord, elles subissent les contraintes de l'isolement et le rapport des parties reculées de la Province avec l'institution. Par ailleurs, la place des territoires littoraux tant dans les politiques publiques provinciales que communales est relativement reléguée derrière celle de la montagne par l'activité minière. Mais comme nous l'avons envisagé, cette dernière ne suffit pas pour optimiser l'espace et le rendre attractif et dynamique.

En effet, en observant chacune des 17 communes ayant des compétences propres, nous relevons que bien que possédant toutes une façade littorale, très peu ont fait le choix de s'orienter vers l'extérieur, préférant diriger leur politique publique et l'aménagement de leur territoire vers l'intérieur. Mais n'est-ce pas également parce que les perceptions des populations ont souvent été tournées vers l'intérieur et cela d'autant plus que la ressource principale, en l'occurrence minière, s'inscrit dans un contexte de montagne et donc bien au centre des territoires ? De plus, même si souvent les villages sont sur les territoires littoraux, nous observons très clairement une distinction avec la partie maritime, peu développée, par la mise en place des politiques publiques. Par l'exemple des zones portuaires nous nous rendons bien compte de la faiblesse du réseau maritime, dont paradoxalement les usages des populations de l'extrême Nord sont productifs. Il faut dire également que les zones rurales de l'ensemble de ces communes souffraient jusqu'à présent d'un manque cruel d'équipements et d'infrastructures en tout genre. Les acteurs politiques ont donc avant tout opté pour l'amélioration des réseaux routiers, l'adduction d'eau et l'électrification afin d'améliorer les conditions de vie des populations. Les communes ont ainsi pu bénéficier des contrats de développement État/commune et Province depuis les années 1990, permettant la mise

en œuvre de ces politiques, sans toutefois parvenir à combler ces lacunes dans certains territoires où désormais les populations s'unissent pour former des groupes de pression.

Les deux grands projets de territoires mis en place par les politiques publiques de la Province dans les années 90 pour le « H » et depuis l'an 2000 pour ce qui est de la zone VKP-P, n'inversent aucunement les représentations tenaces afin de mieux considérer le bas, puisque les politiques qui sous-tendent le SDAU VKP souhaitent faire de l'usine du nord et de son grand projet minier, un « levier économique » afin de tirer vers le haut les autres parties du territoire provincial. Nous sommes peut-être encore loin d'envisager le littoral comme un « levier » pour un développement durable de la Province Nord, puisque dans ce cas cela permettrait l'équilibre entre le haut et le bas, de même que cela permettrait d'équilibrer les territoires miniers des autres.

Nonobstant, l'exemple de la commune de Hienghène montre l'importance de s'attacher autant à la montagne qu'à la mer afin de développer un véritable projet de société réunissant tant le haut et que le bas. De plus, le fait d'être dépourvue d'exploitation du sous-sol, n'est pas un handicap, dans la mesure où l'on s'intéresse à d'autres ressources, et notamment à celles de la mer, aujourd'hui d'autant plus valorisées qu'elles sont inscrites sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Plus encore, l'exemple de Koumac, écartée jusqu'à présent par les politiques publiques de la Province, s'attache à développer autant le haut que le bas, en tenant compte de toutes les composantes de son territoire et de sa population dans une vision intégrée. En effet, l'harmonie du territoire communal conduit à s'intéresser également à l'environnement de manière plus élargie dans des projets innovants et se construisant dans l'intercommunalité. Loin d'idéaliser telle ou telle gestion communale, il convient de réellement comprendre les aspects des territoires afin de mieux envisager les politiques publiques les concernant. C'est ce que nous abordons à présent.

VI- Chapitre 6. Bien connaître pour bien gérer

« Sur des milliers d'hectares, la brousse offre un autre visage de la Calédonie.
La lutte pour la survie a trempé les caractères et noué les amitiés.
Ici se joue en vraie grandeur l'opposition de deux conceptions de la terre.
Pour les broussards, son exploitation est un devoir.
Au contraire, les Kanak la considèrent comme une partie de leur être,
« Un ciment de l'âme ».
Mais la brousse, c'est aussi le nickel.
Caldoches et Mélanésiens l'extraient côte à côte.
Ici, pas de corons gris et poussiéreux.
La mine est impressionnante et belle. »
…
« Dans ma langue, la terre se dit Nâ-puu, là où on dort. »
Déwé Gorodé
(Pitoiset, A., 1999, p.45)

Que faut-il appréhender sur les territoires littoraux, pour mettre en place des politiques publiques adéquates ? À l'instar de M. Lecren, soulignons que la Province Nord, devrait *« disposer de l'ensemble des données sur son territoire »* (Lecren, M., 2006, p. 13), afin de mieux se construire. Par ailleurs, outre les études socio-économiques récentes faites par l'IAC depuis 2005 et les rapports OGAF, rappelons l'importance de se réapproprier le passé afin de mieux comprendre l'agencement des territoires sur lesquels les populations évoluent aujourd'hui, reçoivent les politiques provinciales et décident de devenir acteur ou pas. Bien qu'en effet *« le retour à la tradition est un mythe »* comme l'a dit J-M. Tjibaou, se réapproprier le passé pour mieux avancer devient une exigence (cf. chap. 4). Cette réappropriation du patrimoine, se voit même dans la toponymie[147] pour laquelle la Province Nord s'investit, afin de restituer les noms kanak dont la signification parfois perdue, souvent édulcorée, est à même de permettre certaines compréhensions de l'espace. En plus de l'histoire de la mise en place des territoires, il est nécessaire de connaître les écosystèmes, par les usages des différents groupes sur les milieux et selon les ressources du littoral, afin d'élaborer en retour des politiques publiques adéquates. Ainsi verrons-nous l'interaction entre les populations et les bouleversements durables sur les territoires par les politiques coloniales. Nous comprendrons sans doute mieux les enjeux de pouvoir dans la politique néocoloniale aujourd'hui et combien ces ressources (minières) peuvent les exacerber.

147 Les déplacements de population kanak pendant des décennies de colonisation, ainsi que quantités de difficultés (maladie, alcool, décès importants, déstructurations des clans et des lignages…) font que bien souvent même dans la toponymie, certains ne sont pas d'accord avec l'emploi de certains noms. D'autres ne sont pas d'accord tout simplement avec un tel *« effort de mémoire »* (discours politique), parce qu'ils considèrent que *« c'est de l'argent jeté par la fenêtre »* (entretiens en Province Nord, 2002 à 2009) !

VI.1 Les politiques coloniales : des bouleversements durables

Les paragraphes suivants ne sont pas exhaustifs concernant les politiques coloniales et leurs bouleversements, comme les ont traités certains auteurs : A. Saussol (cantonnement), J-P. Doumenge (Mélanésien, tribus et colonisation), I. Merle (société et colonisation), C. Terrier (politique Feillet et colonisation libre), U. Cugola (point de vue juridique de l'installation des Tribus) entre autres. Seuls quelques aspects évoqués en tant que *«mémoire du temps des Hommes »* (Guillemet, D., 1998) permettront d'éclairer les bouleversements auxquels les acteurs politiques sont confrontés pour le *rééquilibrage* et le *destin commun* du modèle (C).

VI.1.1 Entre politiques passées et territoires actuels

Le régime des terres en Nouvelle-Calédonie est complexe et repose sur la coexistence de plusieurs catégories de terres (cf. chap. 1), régies par le Code Civil et la Loi organique modifiée n°99-209 (Annexe 8) depuis 1999. Le tableau et la figure suivante montrent qu'il répond à des formes dualistes entre *« espace européen »* et *« espace mélanésien »* (Merle, I., 1999, p. 98) selon des droits différents. Pour les populations, la lecture de l'espace se fait à plusieurs échelles, spatiales et temporelles (cf. chap. 1). À cela se superpose aujourd'hui le volet économique. Les composantes des territoires, ainsi délimitées depuis la colonisation, se retrouvent dans les 17 communes. Comment appréhender cette répartition foncière ? De quoi devons-nous tenir compte sur ces territoires, afin de déterminer des politiques de gestion répondant au long terme ? Que dire encore de l'exercice du pouvoir ou de l'intervention de l'Église dans l'évolution de la société, ses cultures, ses territoires et sa politique ?

Droits appliqués	Régime des Terres	% en 1999	ha en 2008	% en 2008	ha en 2010	% en 2010
Droit commun	Terrains domaniaux	66	575 000	61,4	572 841	61,2
Droit commun	Propriétés privées	17	112 200	12	112 184	12
Statut dérogatoire	Terres coutumières (réserve et GDPL)	11	235300	25,1	238193	25,4
Droit particulier		4				
Terres non attribuées	Stock ADRAF	2	13 600	1,5	12 882	1,4
	Total	**100**	936 100	**100**	936 100	**100**

Tableau n° 13 : Statut des terres en Province Nord
Source : Données ADRAF 2010, réalisation Bodmer, D., 2010

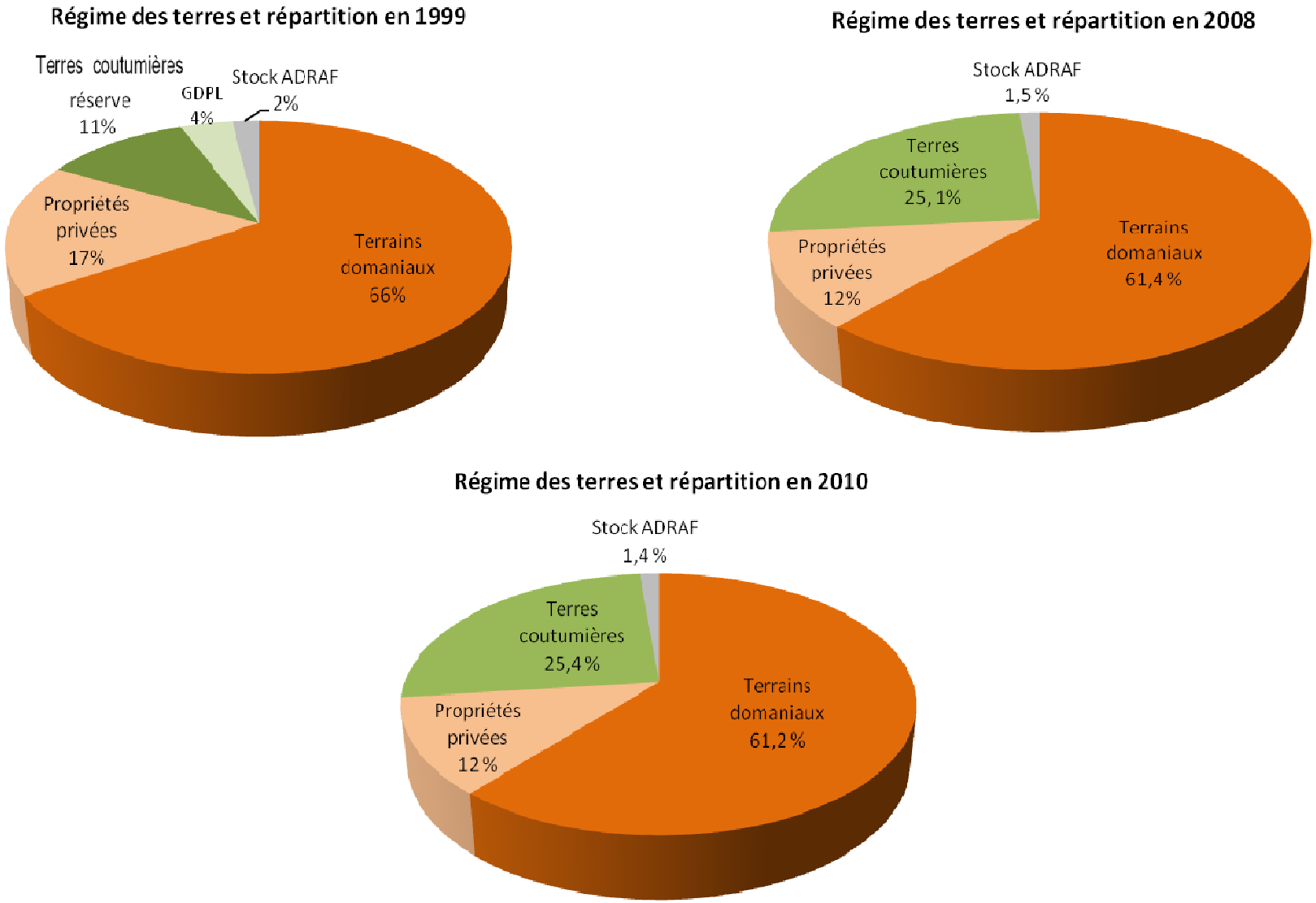

Figure n° 22 : Le régime des terres en Province Nord
Source : Données ADRAF, 2010 ; réalisation Bodmer, D., 2010

VI.1.1.1. Répartition des terres coutumières par commune

Le tableau n° 11 et la figure n° 24 montrent à quel point les territoires des collectivités publiques sont importants, puisqu'ils sont supérieurs à 60% de la superficie du *Territoire*. Aujourd'hui sur 61,2%, une part importante se localise dans les zones littorales et les petites îles, mais aussi sur la *Chaîne Centrale*. De plus, environ 5% de ces espaces, ainsi que 5% des propriétés privées ont été rétrocédées par l'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF. cf. glos.) aux tribus et GDPL pour des projets de développements ruraux, au titre du « lien à la terre ». Les propriétés bien que souvent gérées par les Caldoches, le sont dans certains cas par des Kanak. Ces derniers possèdent ainsi une terre répondant au droit commun (cf. glos.). Par ailleurs, même si les terres coutumières sont passées de 15 % à 25 % en dix ans, elles restent néanmoins bien inférieures aux terres dites de droit commun qui avoisinent les 73% en 2010, domaines et propriétés privées confondus. Ensuite la répartition par commune montre un certain nombre de situations à considérer.

	Communes	Population 2009	Superficie Totale (ha)	Terres coutumières (ha) 2007	Pourcentage %
Côte Ouest Kaala-Gomen et zone VKP-P	**Koné**	5199	37360	21306	57
	Poya	2521	84580	14812	17,5
	Pouembout	2078	67430	8079	12
	Voh	2408	80490	19820	24,6
	Kaala-Gomen	1931	71820	14977	20,9
Extrême Nord et ses îles	**Koumac**	3690	55000	3330	6,1
	Poum	1388	46940	7291	15,5
	Bélep	895	6950	5861	84,3
	Ouégoa	2132	65680	16498	25,1
Côte Est "Sud Minier" et "Côte Océanienne"	**Pouébo**	2416	20280	6777	33,4
	Hienghène	2399	106880	36989	34,6
	Touho	2247	28300	8754	30,9
	Poindimié	4818	67310	21585	32,1
	Ponérihouen	2384	70730	15920	22,5
	Houaïlou	3945	94060	19366	20,6
	Kouaoua	1345	38300	3604	9,4
	Canala	3341	43870	13693	31,2
		45137	**985980**	**238662**	

Tableau n° 14 : Répartition des terres coutumières par commune
Source : Données ISEE 2008, réalisation Bodmer, D., 2010

En 2007, la commune de Bélep est celle qui possède le moins d'espace de droit commun avec plus de 84,3 % des terres coutumières[148], sans l'île Pott vendue à un franc symbolique à la commune en 2009. Seule Koné ensuite, atteint la barre des 50 %, avec 57 % des terres coutumières. À l'inverse, celles de Koumac sont de 6,1 %, Kouaoua 9,4 % et Pouembout 12 %. Le reste des communes enfin, à l'exception de Poya et Poum aux alentours de 15 %, avoisinent les 20 à 35 % des terres coutumières.

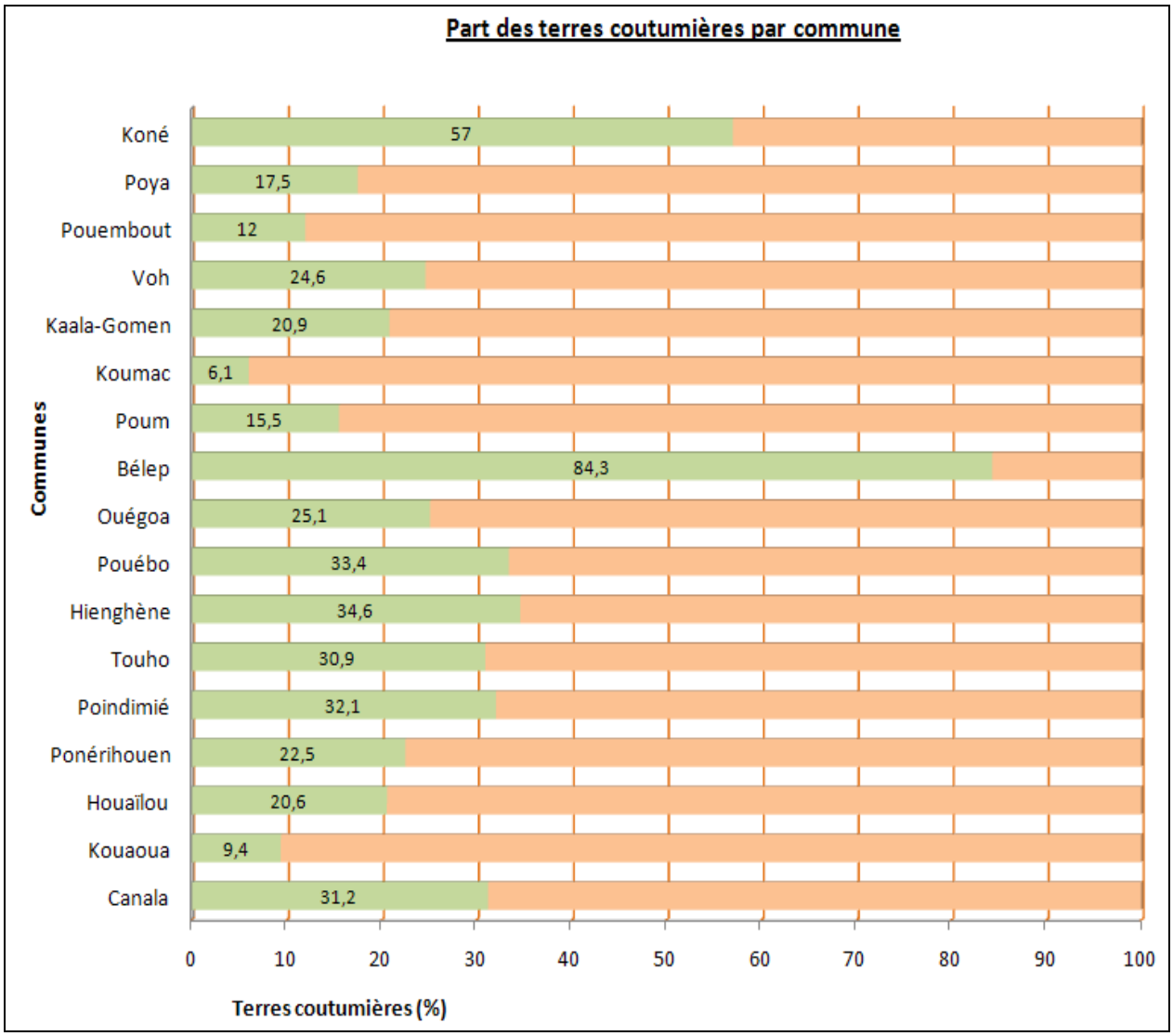

Figure n° 23 : Part des terres coutumières par commune
Source : Données ISEE 2008 ; réalisation Bodmer, D., 2010

148 Depuis le recensement de 2004 où l'appartenance ethnique a été totalement éludée du recensement de la population, les données concernant les différentes populations en Nouvelle-Calédonie sont manquantes. Bien que le dernier recensement, ayant fait l'objet d'un décret du Conseil d'Etat et approuvé par les instances locales le 11 mars 2009, permette à toute personne recensée de donner sa ou ses communautés d'appartenance, les données sont officiellement non disponibles (nd) sur le site de l'ISEE. Nous ne pouvons corréler ces informations avec le pourcentage des terres coutumières sur lesquelles les populations majoritairement kanak ou métisse résident.

À part pour Koné et Bélep, il est aisé de constater à quel point les terres coutumières sont restreintes par rapport aux terres de droit commun, bien que les Kanak soient plus nombreux que les autres groupes dans cette Province. La colonisation a ainsi fortement marqué de son empreinte les territoires, reléguant les populations autochtones dans des espaces réduits. Comment cela se vérifie-t-il ? Et que s'est-il passé depuis ?

VI.1.1.2. La réforme foncière et les outils de développement local

Après des décennies de « *dépossession massive de terres* » (Leblic, I., 1991, p. 1) et afin de permettre *« la colonisation agricole européenne »* (ADRAF, 16/12/2010), dès les années 1970, la terre est devenue la revendication principale du mouvement indépendantiste Kanak. Et c'est particulièrement depuis ces trois dernières décennies qu'une réforme foncière s'est engagée. Qu'est ce que cette réforme ? En quoi est-elle importante dans le cas des territoires littoraux ? Quel rôle l'ADRAF (cf. glos.) joue-t-il aujourd'hui en tant qu'outil de gestion du foncier ? Comment envisager les GDPL ? Autant de questions que nous aborderons à présent.

Sans entrer dans les détails de la réforme foncière, retenons surtout que les revendications, c'est-à-dire *« l'action introduite par toute personne estimant avoir été dépossédée d'un droit de propriété »* (ADRAF, 20/12/2010), s'attachent essentiellement à la nature culturelle du lien au foncier des Kanak. Mais cette terre est dorénavant également liée à une volonté économique dans son attribution. Cette reconnaissance est un compromis entre le passé et le droit des Kanak en tant que premier occupant, le constat de leurs espaces restreints contradictoire avec le développement général du pays et enfin une vision à long terme. Ainsi, la réforme engagée concourt au développement durable d'une part importante de la population et notamment sur les territoires littoraux.

Comment se sont présentées ces attributions selon les différents opérateurs (Annexe 2), depuis le *Territoire* (1978-1982), l'Office foncier (1982-1986), l'ADRAF Territorial (1986-1988) jusqu'à l'ADRAF d'État (depuis 1988 et renforcé par l'Accord de Nouméa) ? Elles sont essentiellement de deux ordres et montrent l'adaptation aux demandes, tant claniques que tribales. Pour cette dernière nous avons des agrandissements de réserve et des GDPL tribaux et pour les clans, nous avons pareillement des attributions selon les clans ou pour des GDPL claniques. À l'intérieur de ces espaces les règles de partage s'appliquent par la coutume et selon les clans. Il n'y a pas de limite interne imposée par le droit commun. Durant la période de 1986 à 1988, certaines attributions à des individus ayant le statut particulier (cf. glos.) ont pu être faites, mais elles ne répondent pas à ce jour aux règles coutumières de ce même statut (art. 18, Loi Organique n° 99-209, cf. fig. n° 9) et tombent ainsi directement sous le coup du droit commun. Aussi depuis 1989, les seules attributions sont faites à des GDPL (ADRAF, 20/12/2010), *a priori* ayant un

véritable projet de développement (GDPL économique, plus courant) ou selon un intérêt pour la communauté (GDPL foncier, particulier), comme nous le verrons plus loin dans le cas de l'île Pott à Bélep. Ainsi, même sous la dénomination « terres coutumières », nous comprenons que ces espaces reterritorialisés ont des fonctionnements certes régis par la coutume, mais selon des attributions différentes et par la même une forme de gestion sensiblement autre, puisque bien souvent ayant vocation à développement économique (projet agricole, touristique…).

Considérons la répartition de ces « terres coutumières » sur la carte suivante, selon les données ADRAF de décembre 2008[149] (cf. fig. n° 25 et n° 27). La distribution sur les territoires littoraux montre surtout l'importance des réserves et agrandissements de réserve, des communes de la côte Est (à l'exception de Kouaoua) où les Kanak sont sur des superficies restreintes. Si nous ajoutons également que la plupart des zones blanches vers l'intérieur sont des terrains domaniaux et/ou des concessions minières associées aux montagnes ayant d'importants dénivelés, nous comprenons à quel point ces espaces *« rendus »* (discours politiques) sont essentiels au développement durable des habitants de cette côte. Bien que présentes à l'Est, les attributions claniques et à des GDPL sont plus importantes sur la côte Ouest. Retenons toutefois que sur cette côte et jusque dans l'Extrême Nord à part les petites réserves de Koumac, de Poum et ses îles (tribus d'*Arama*, *Tich* et *Tiabet*…réserves Nenemas), de *Païta* à Kaala-Gomen, de *Gatope* et *Oundjo* à Voh et de *Népou* à Poya, les territoires littoraux sont des espaces qui répondent particulièrement au droit commun. Mais, à l'exception de Koné et de Pouembout, toutes les autres communes ont pu bénéficier au titre du lien à la terre sur ces territoires, de rétrocessions foncières.

Cette répartition est orchestrée par l'ADRAF (cf. glos.), qui est un établissement public d'État, pouvant à terme devenir un outil économique de la Nouvelle-Calédonie, lorsque celle-ci le décidera (Accord de Nouméa, point 4.4 sur le contrôle des outils de développement en discussion de travail depuis 2008). La politique de cet établissement est de participer *« à la politique de rééquilibrage en faveur du pays et au service de la population en atténuant, d'une certaine manière, les situations de conflit»* (ADRAF, 24/12/2010). Nous relevons également que cet Etablissement Public est à caractère Industriel et Commercial (EPIC), d'où l'orientation de ces terres à statut coutumier (cf. glos.) vers le développement économique dans les GDPL.

149 Les données varient sensiblement selon les relevés des instituts. Pour l'ISEE, en 2007 les terres coutumières, sur un total par commune de 985 980 ha, représentent 238 662 ha, tandis que pour l'ADRAF celles-ci sont de 235 100 ha sur la carte et de 235 300 ha selon le tableau en 2008, alors qu'en 2010 elles sont de 238 100 ha pour un total de 936 100 ha. Ces deux organismes sont toutefois fiables. Nous pouvons dès lors reconnaître une marge d'erreur de quelques hectares selon la répartition des espaces globaux reconnus par l'un ou l'autre des instituts ou bien alors à des données recueillies les mois suivants la création de la carte et autres documents du recensement ISEE sur lequel nous avons pris ces informations.

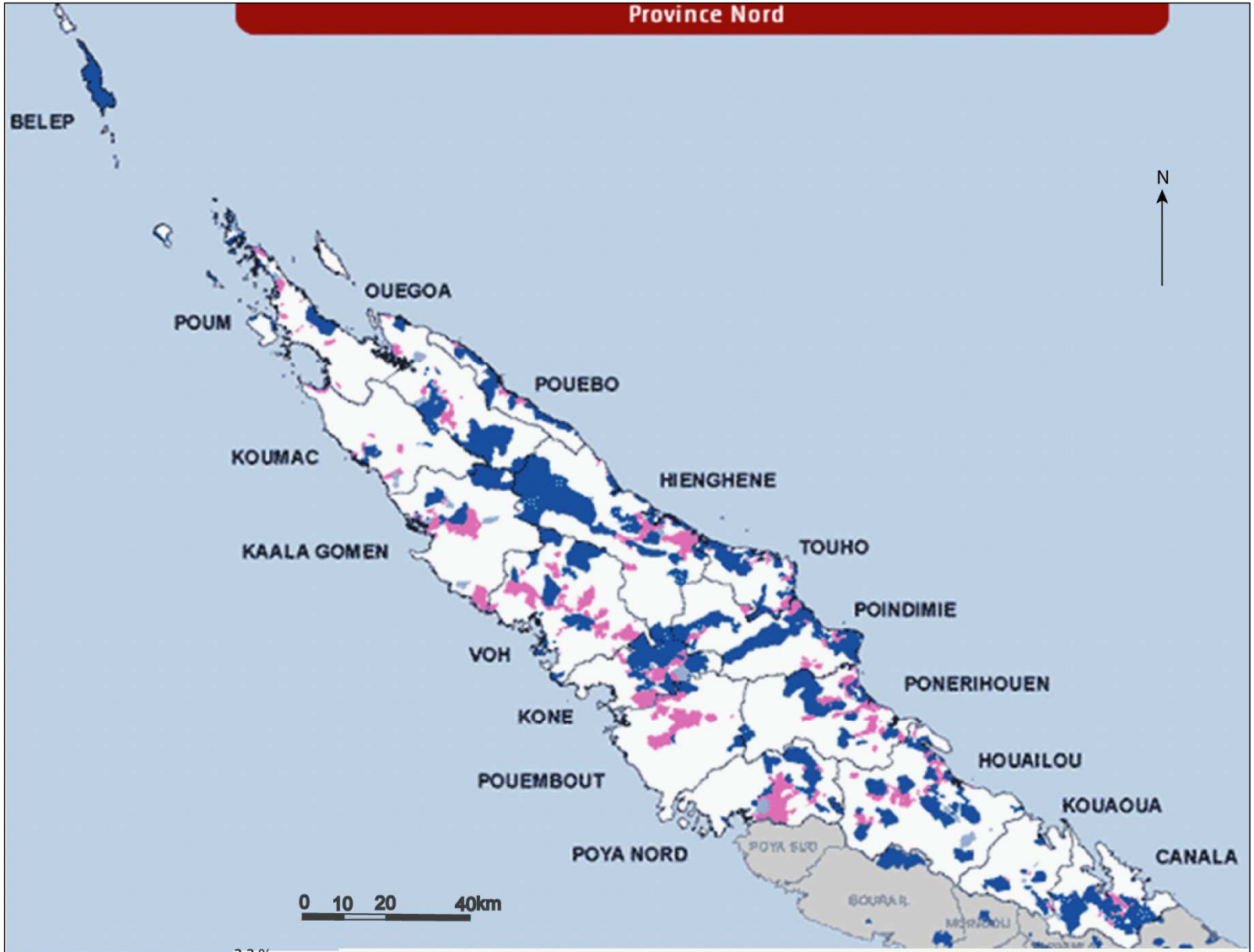

Répartition au 31/12/2008

Province Nord					Total
Nord Est	86 300 Ha	14 200 Ha	2 300 Ha	24 000 Ha	126 800 Ha
Nord Ouest	57 300 Ha	5 400 Ha	5 600 Ha	40 000 Ha	108 300 Ha

Carte n° 23 :
Répartition des terres coutumières en Province Nord (2008)

Source : http://www.adraf.nc
20/12/2010
Complétée Bodmer, D., 2010

Ce dernier créé *« pour concilier les exigences du droit civil européen et l'organisation coutumière traditionnelle* (cf. chap. 4), *est une structure juridiquement reconnue, dotée d'une personnalité morale »* (ADRAF, 25/12/2010). Les GDPL, environs 280 sur l'ensemble calédonien, occupent 80 000 ha dont plus de 64 000 ha sont localisés en Province Nord. Ces GDPL fonciers sont composés de différents clans. Ils décident quoi faire de ces espaces (habitat ou activité économique). Ces clans confirment ensuite auprès du mandataire les choix de tous. La difficulté est bien entendu de rester unis, autrement rien ne peut être entrepris (cf. chap. 4). Le travail du mandataire est *« en quelque sorte de gérer les décisions des clans qui l'entourent»* (Joseph Dahma, mandataire suppléant du GDPL Clan Dahma, Poum, ADRAF, 2009). Il est le représentant légal vis-à-vis de l'extérieur et met en œuvre les décisions prises par l'assemblée générale du GDPL, qui est parfois constitués des membres des conseils de tribus ou de clans.

D'autres GDPL fonciers ont mis au point des statuts, un bureau, des règlements, proposant ainsi un fonctionnement interne avec un président, en complément du mandataire légal, un vice président, un trésorier…qui leur semblaient plus adapté à leur organisation coutumière, *« c'est tout simplement une situation pour stabiliser un GDPL quoi…On apporte une pensée et après c'est tout le monde qui décide »* (Mathias Tidjite président du GDPL de *Kanekouch*, Voh, ADRAF, 2009). Pour certains c'est le « *rôle »* d'un tel bureau que de donner des idées, de monter des projets, afin d'éviter que des terres ne restent en friche (Gabriel Tein Padom, mandataire du GDPL de *Kanekouch*, Voh, ADRAF, 2009). Ainsi quelques uns apprécient *« la souplesse du GDPL »* parce qu'il leur permet de mettre en place tout type de gestion du foncier, avec une répartition de terre entre clan et entre famille, de même que des projets économiques au profit de tous. Certains GDPL ont pu ainsi se structurer autour de projets touristiques, tel que l'installation du *Koulnoué village* à Hienghène (Leone Nigaille, mandataire du GDPL *Madayo*, Hienghène, ADRAF, 2009), souscrivant en retour le soutien à d'autres projets, voire le soutien aux familles les plus démunies de la tribu de *Koulnoué* n'ayant pas d'emploi ou encore pour la scolarité des enfants (Alphonse Godou, trésorier du GDPL *Madayo*, Hienghène, ADRAF, 2009).

Pour le GDPL économique, c'est-à-dire dont la vocation est avant tout le développement, cela demande un véritable plan d'aménagement afin de permettre d'une part l'habitat (parfois ou restreint) et de l'autre un quelconque développement économique, comme des terres d'élevage (cervidés, bovins), de maraîchage, ou dans le cadre du tourisme avec des gîtes ruraux, des tables d'hôtes, des pistes de randonnées (pédestre, équestre), des campings… Dans certains cas, il s'agit de propriétés agricoles ayant déjà révélé leur capacité. Ces projets peuvent être développés selon les potentialités des GDPL à faire ou à innover. Les premiers pas sont bien souvent tournés vers l'agriculture (élevage ou vivrier). Parfois, les *promoteurs* sont issus du GDPL, d'autres fois non. Le groupement participe au projet de différentes façons et spécialement en mettant à disposition le foncier. Il est ainsi tout à fait possible de mettre ces terres à disposition, sous forme de baux pour

des entreprises ou sociétés (*mise à disposition gratuite, bail rural, bail à construire,* ADRAF, 2009) et dans ce cas, après décisions de tous, c'est le mandataire qui engage sa signature et l'ensemble du GDPL devra respecter les conditions de l'engagement. C'est ce qui s'est notamment passé dans le cas de l'installation de l'hôtel *Koulnoué Village* où un bail de 25 ans a été signé en 1990, entre le GDPL *Madayo* et la société dont les actionnaires sont la Société de Financement et d'Investissement de la Province Nord (SAEM SOFINOR, actionnaire majoritaire. cf. glos.), l'Institut Calédonien de Participation (ICAP. cf. glos.), la caisse d'assurance maladie (CAFAT), la Banque Calédonienne d'investissement (BCI) et le Club Med. Cette société verse 10% du chiffre d'affaire au GDPL. De plus, la majorité du personnel, soit environ 40 personnes, est issue des trois tribus environnantes.

L'importance est d'avoir un partenariat de qualité entre ceux qui apportent le foncier, ceux qui donnent le financement et ceux qui organisent l'appui technique…et cela sur le long terme, même après le décès du 1er mandataire. Nous avons ainsi un mode « transitoire » ou « hybride » entre un GDPL, ses terres de droit coutumier et des partenaires ou des prestataires de droit commun. Ceux-ci peuvent être des SAEM telle que la SOFINOR et des organismes divers comme l'AFD, l'ADRAF, l'ICAP, l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), les banques… et des promoteurs extérieurs, l'ensemble étant regroupé soit dans des PME, des PMI ou bien encore dans des Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL). La SARL *Ouaco Patchep* (env. 40 millions Fcfp d'investissement) travaillant à l'élevage de cervidés (env. 2 000 cerfs) sur les plaines littorales (1200 ha) au sud de *Ouaco* en est un exemple et regroupe deux gérants extérieurs aidés de l'ICAP et du GDPL *Kanekouch* apportant surtout le foncier.

« Les principales qualité des GDPL sont de s'adapter à de nombreuses situations foncières. Il appartient véritablement à ces membres d'élaborer ensemble des règles de vie communes qui leur conviennent. Mais il reste, malgré tout, aussi à imaginer des règles de vie nouvelles pour continuer à améliorer le fonctionnement des GDPL » (ADRAF, 25/12/2010). La différence de taille toutefois avec les autres terres coutumières, c'est que le GDPL est un propriétaire foncier à part entière, ayant ainsi valeur juridique. Les réserves, agrandissement de réserve, des terres tribales ou claniques ne sont pas régies de la même façon et doivent avoir l'aval de tous pour un quelconque projet sur ces espaces. Cette distinction et celle liée aux terres de droit commun sont à prendre en compte dans le cadre d'une gestion durable des territoires littoraux. Comment cela ?

VI.1.1.3. Un développement dual

À écouter les discours politiques dominants, qui ont marqué les esprits pendant des années et encore aujourd'hui chez certains, développer économiquement les terres coutumières est une aberration. Elles répondent à la règle des 4i : « *inaliénables, incessibles, incommutables et*

insaisissables » (art. 18, Loi Organique n° 99-209, cf. fig. n° 9) et sont par ailleurs aliénées par la coutume (cf. chap. 3). Ce qui semble signifier à l'inverse que le développement des terres de droit commun est tout à fait envisageable et une réalité ! Que se passe-t-il dans les faits ? Après avoir été pendant longtemps un problème de politique global, on commence un peu à relever certaines incohérences et certains décalages entre les discours et la réalité concernant le développement sur ces terres régies par des droits différant (droit commun/droit particulier). En voici quelques constats.

Les Occidentaux et les Caldoches discourent sur l'échec de quelques projets de développement, notamment avec les GDPL, même si par ailleurs pour les Kanak ces échecs n'ont sont pas, puisque le gain de terre est en soit une richesse par rapport à ce qu'ils possédaient avant 1970. Comment envisager maintenant la valeur de ces terres sur le plan économique, dans une société inscrite dans un contexte qui ne permet pas de concevoir le long terme autrement ? *« On nous a déstabilisés pendant cent cinquante ans. Il faut nous laisser le temps. Le développement économique doit aller à son rythme»* (Wamytan, R., leader politique, *Journée des peuples autochtones*, discours 2007). L'échelle temporelle est à prendre en compte impérativement afin de laisser le temps à ceux qui ont reçu ces terres (pour certains 30 ans et pour d'autres moins d'un an !) de l'envisager différemment de ce qui a toujours été leur réalité, à savoir un lieu de vie et de culture vivrière.

Est-ce réellement un souci le développement sur terre coutumière ? Pendant longtemps les uns ont opposé la coutume Kanak au développement économique (De Deckker, P. ; Kuntz, L., 1998). Aujourd'hui encore, certains acteurs politiques considèrent que le statut des terres Kanak est un handicap sérieux au développement. À songer au futur, certains diront encore, *« mais comment vous voulez qu'on aille vers un destin commun, avec nos politiques, si à la base nous n'avons pas les mêmes statuts et donc les mêmes avantages hein ? C'est impossible»* (entretiens en Province Nord, 2002 à 2009). Comment donc envisager un développement et une gestion adéquate sur ces différents espaces ? Juridiquement faut-il passer du droit particulier au droit commun afin de donner aux Kanak la possibilité de devenir des acteurs économiques ? L'histoire montre le refus des indépendantistes sur cette question (Leblic, I, 1991) et sa finalité. *« Avec la mise en application des articles 6 et 36 de la loi statutaire Pons, il ne restera plus rien du statut coutumier et surtout il ne restera plus aucun moyen de justifier des droits fonciers sur les terres ancestrales. (…) Après avoir spolié les terres, le régime colonial entend spolier le Kanak dans son identité et dans sa personne juridique »* (Anonyme. In. Leblic, I., 1991, p.2). Il s'agit pour eux d'une violation de l'article 75 de la Constitution qui leur garantit ce droit et surtout d'une « *"solution finale" pour liquider l'identité du Kanak sur le plan juridique* » (Anonyme. *In.* Leblic, I., 1991, p.2). Avec l'Accord de Nouméa cette opinion n'a pas lieu d'être et ne constitue aucunement une solution au destin commun, voire une garantie au développement des terres ainsi

devenues à statut « unique ». Mais dans ce cas quelles possibilités s'offrent aux Kanak de développer leur territoire ? La place restreinte dans les réserves et certains agrandissements de réserve, ne donne aucunement possibilité de développement autre que les projets internes aux familles « sans prise sur l'espace » et l'amélioration de l'habitat, en dur, sans trémolite (cf. glos.. amiante) et avec le minimum de confort (l'eau, l'électricité et les sanitaires). Ce progrès est envisageable, grâce notamment à différents plans du *Territoire* (DASS) et de la Province (DASSPS) et des subventions aux moins favorisés[150], mais n'est pas toujours possible partout à 100 % (par manque d'eau, d'électricité). En 2005 par exemple l'association Teasoa (cf. glos.) livrait 521 maisons en Province Nord. Mais dans ce genre de soutien au développement par la Province, bien souvent l'institution est montrée du doigt parce qu'elle accuse des retards de transfert d'argent vers ceux qui travaillent et qui souffrent du coup de différents problèmes par ricochet (retard de paiement aux fournisseurs, problèmes avec leur banque…). Cela est nullement un cas isolé ou ancien, comme en témoigne un article de presse : « *l'agence Teasoa de Koumac a été bloquée par des artisans de la région. Ils dénoncent des retards de paiement de la part de l'institution provinciale* » (LNC, 10 déc. 2010).

Mais alors est-ce à raison que certains ont pu dire que *« les terres coutumières sont difficilement des terres de développement économique »* (entretiens en Province Nord, 2002 à 2009) ? La création d'un fonds de garantie (FGN, cf. glos.) proposé par l'Accord de Nouméa, afin de faciliter les financements de projet économique et de développement sur les terres coutumières, doit contribuer à l'autonomie et au rééquilibrage (Lecren, M., 2006, p. 8), notamment entre les terres de droit commun et celles de droit particulier. Force est de reconnaître que ce fonds de garantie géré depuis 2003 par l'ICAP n'est pas un outil totalement intégré par la population, qui d'ailleurs ne connaît que rarement son existence. Certes les difficultés de développement sur terres coutumières (cf. chap. 3) sont réelles parce qu'elles ne répondent pas à ce que les entreprises ont l'habitude de voir ou de faire selon le droit commun. L'obstacle majeur est donc d'ôter cette crainte d'entreprendre sur les terres coutumières et d'ailleurs certains exemples montrent que cela fonctionne. Lorsque nous reprenons également le cahier des charges du SDAU VKP par le cabinet d'architecte et d'urbanisme *Empreintes*, l'attention est portée sur *« le foncier et droit coutumier (…), la juxtaposition sur le territoire de cultures mélanésienne et européenne, nécessitant plusieurs angles d'approche* » (Empreintes, 2004. Annexe 16).

150 Plan Jorédié/SECAL pour 100 à 150 maisons par an. Plan Teasoa pour l'habitat social en tribu. Programme trémolite pour lutter contre l'amiante et donc reconstruire les maisons. Programme Erica pour soutenir ceux qui ont perdu leur maison pendant le cyclone et donc en rebâtir d'autres.

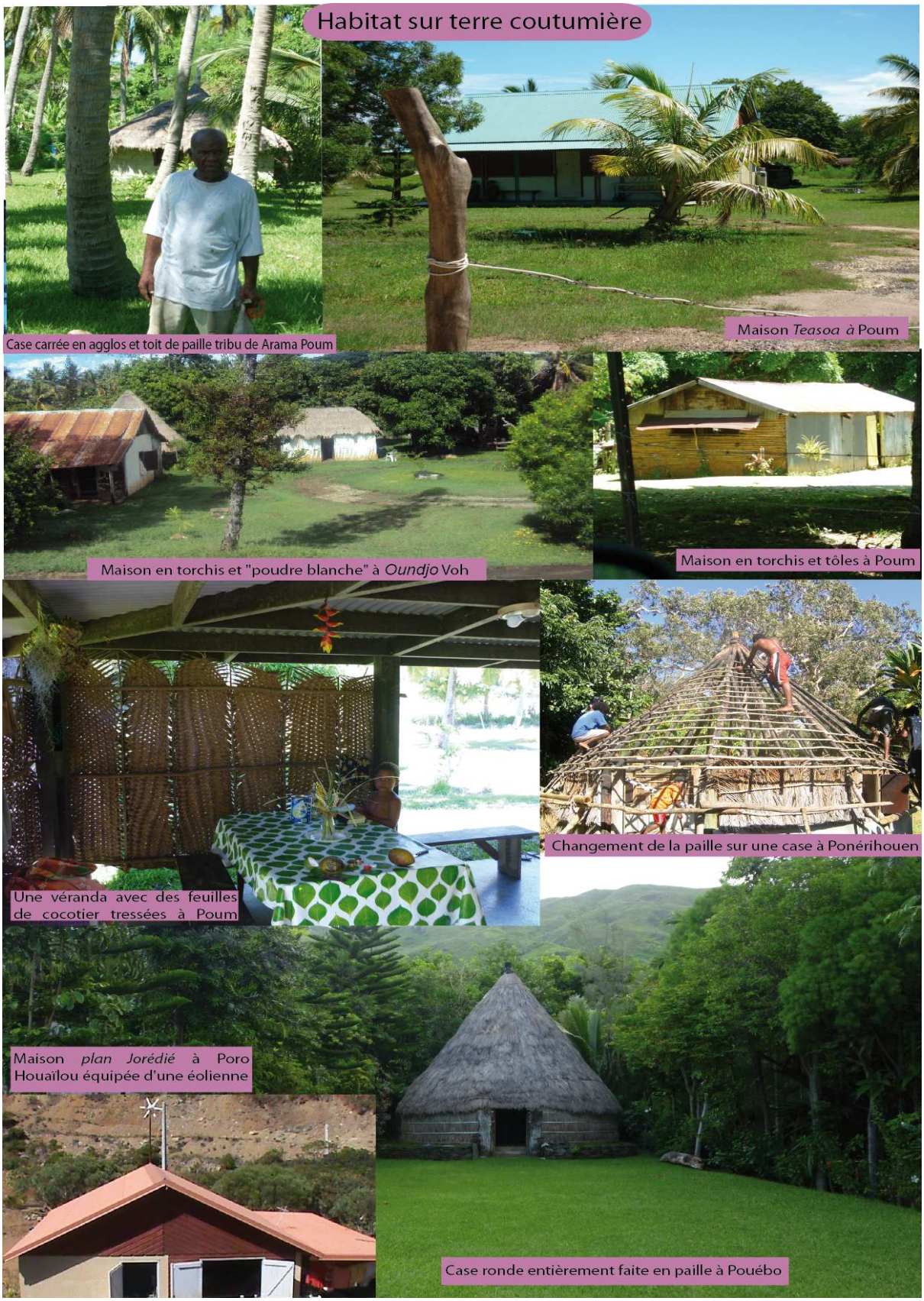

Planche J. L'habitat sur terres coutumières

Clichés, Poro Houaïlou Bodmer, D., 27/10/2009 ; Poum, Bodmer, L., 20/01/2011 ; Oundjo Voh, Hnaej, J., 05/01/2011; Pouébo, Cauchard, A., 07/02/2011 ; Ponérihouen Gopoéa, A., 08/04/2008

Le fait de voir se développer quantités d'aménagements et d'infrastructures sur ces deux espaces dans la zone VKP-P, particulièrement depuis 2006, montre bien cette possibilité dès l'instant où les volontés sont communes. *« Ah mais ce n'est pas la coutume qui est un frein au développement économique, mais c'est surtout les gens »* ! (entretiens en Province Nord, 2002 à 2009). Encore une fois, l'échelle temporelle est indissociable de cette démarche, de même que la recherche d'un consensus entre tous. L'exemple des GDPL en témoigne, mais les institutions et autres SAEM doivent également jouer leur rôle et tenir leurs engagements particulièrement en temps, sans quoi nous assisterons à ce qu'il a été courant d'observer avec les GDPL (cf. chap. 4) et dont les paragraphes suivant montrent les difficultés !

La reterritorialisation de ces espaces dans un contexte économique et social différent est également à prendre en compte afin de les développer durablement. Certains GDPL tentent de structurer leur habitat par des aménagements afin d'éviter l'habitat spontané et pour permettre l'installation sur des espaces propices en dehors des tribus trop étroites ou peu adapté à la construction (zone inondable, forte pente, sous-sol instable argileux ou autres…). Toutefois les aménagements étant coûteux (routes et évacuations des eaux, électrification, adduction d'eau potable, gestion des déchets…), pour avoir le soutien des collectivités, Province ou commune, ils doivent impérativement répondre au plan d'aménagement des communes. Ainsi, bien que répondant à des règles coutumières de partage de l'espace, les GDPL doivent également impérativement tenir compte du contexte global, communal voire même provincial, dans lequel ils s'inscrivent. Les collectivités ne doivent également plus avoir de *« développement à deux vitesses entre les villages plus développés et le reste laissé de côté* » (entretiens en Province Nord, 2002 à 2009). *« Le problème c'est quand on est à la tribu y-a tout ce qu'il faut. Mais quand on va s'installer sur des terres de GDPL où on a rien, c'est ça qui fait que c'est dur, parce qu'on n'a pas d'eau, on n'a pas de courant… Je pense qu'avec l'arrivée de l'eau et du courant ça va motiver les gens à s'installer »* (René Waka, mandataire du GDPL *Amou Tene Die Limon*, Touho, ADRAF, 2009). Ainsi, selon l'ADRAF le choix des sites d'installation et des projets doivent être « *bien pensé afin d'être financièrement et techniquement réalisable »* (ADRAF, 25/12/2010).

Les aspects sociaux sont un moteur d'organisation et de développement plus moderne des terres coutumières sur GDPL. Les règles de partage des terres coutumières donnent à l'homme des droits et non à la femme. Les modes de vie de ces dernières années, ayant changés, des familles monoparentales et notamment des femmes seules élevant leurs enfants, se retrouvent en difficulté. Finalement certains de ces GDPL décide de donner un espace où elles pourront s'installer avec leurs enfants, parce que le statut de ces terres étant plus souple, ils s'organisent différemment des tribus et ont davantage d'espace leur permettant de mettre à disposition une parcelle. *« Placer les gens les plus démunis et aussi on a vu beaucoup de maman comme ça toute seule, donc c'est un peu l'image qu'on veut faire du social pour installer ces personnes. Pour*

que… comme elles ne sont pas toujours bien vues dans les tribus parce qu'elles sont mamans et tout ça… » (Joseph Dahma, mandataire suppléant du GDPL Clan Dahma, Poum, ADRAF, 2009). Cette importance de s'occuper des plus démunis est également à mettre en parallèle avec une volonté de pouvoir intégrer les plus jeunes dans ce dispositif en leur donnant un espace où s'installer. Cela fait d'eux des acteurs à part entière dans le développement du GDPL et d'une commune. En effet, les discours politiques provinciaux et communaux s'interrogent souvent sur la place des jeunes dans la société et leur motivation. *« Pourquoi faire aller loger les gens du dehors alors que nos jeunes qui sont ici là… ils sont là… »* (Jacques Beinon, mandataire suppléant du GDPL *Faa Cho Axoro*, Kouaoua, ADRAF, 2009). Le développement durable des terres coutumières sur GDPL, outre des volontés internes d'innover et de penser au long terme en favorisant des parties de la population souvent laissées pour compte, dépend également très largement des orientations des politiques publiques et de développement tant au niveau des Communes que de la Province et de l'État, par l'ADRAF. Pour l'ADRAF *« ces projets sont lourds et longs à mettre en place. Plusieurs années sont souvent nécessaires avant de voir surgir ces nouveaux sites d'habitats. Le GDPL est pour beaucoup dans la réussite du projet, choix du site, choix des bénéficiaires des lots, participation aux travaux, démarches individuelles des bénéficiaires pour les habitations. Le succès repose essentiellement sur la capacité du GDPL à porter son projet dans le temps» (ADRAF, 25/12/2010).* Nous comprenons alors combien l'union de ces GDPL est cruciale pour l'aboutissement de tout développement sur ces terres, que ce soit dans le cadre de l'installation ou un projet économique.

Mais n'est-ce pas un faux problème pour les collectivités que de montrer du doigt le potentiel économique des terres coutumières, alors même que les terres de droit commun et notamment les terres domaniales, sont plus importantes (carte n° 24) ? Quelle réalité en termes de développement nous proposent-elles ? Mis à part le développement dans les villages, les propriétés privées notamment sur la côte Ouest et l'extrême Nord, sont souvent des espaces agricoles d'élevages (bovins, ovins, caprins, équidés, cervidés, porcins, ainsi que l'avifaune) et de cultures, avec du fourrage, du maïs couramment et autres cucurbitacées (pastèques, melons, concombres, squash), oignons, pommes de terre, et des cultures maraîchères. Ce sont généralement des héritages coloniaux auxquelles les exploitants ont ajouté un développement et des techniques modernes, ainsi que l'amélioration des espèces (notamment bovins et équins).

Le gouvernement calédonien, les services provinciaux et des établissements publics, tels que la Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales (DAVAR. cf. glos.), l'Etablissement de Régulation des Prix et des Produits Agricoles et Alimentaires (ERPA. cf. glos.) et l'Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique (OCEF. cf. glos.) entres autres, ont notamment permis cela. De plus, les subventions agricoles sont nombreuses et pour certains les assurances sinistres permettent d'avoir un développement équilibré même lors d'épisodes

rendus difficiles par les épizooties, tel que le bunchy top du bananier, la babésiose ou maladie de la tique du bétail (*Boophilus microplus*), ou les incidents climatiques (sécheresse, crue, cyclone ou fort vent).

L'extrême Nord plus sec est peu fertile. On assiste souvent à un abandon d'entretien des propriétés privées à part celles des vallées drainées ou intermittentes de *La Koumac*, de *La Néhoué* et vers *Arama*. Les rares propriétés privées se contentant d'un élevage extensif de bovins. Autrement *« ici les propriétés c'est surtout pour les canassons. T'as quelques rares bourrins qui traînent là, on dirait des lattes ! Sinon c'est surtout des plaines à dagués* [cerfs] *ou cochons sauvages dans les quelques trous d'eau qu'il y a quoi… Nous ici c'est surtout la mer qui nous nourrit ! »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009). Que retenir sinon que l'échelle temporelle, ainsi qu'une longue tradition agraire, a permis ce développement chez les Caldoches, qui ne sont dorénavant plus les seuls à maitriser parce que de plus en plus de Kanak entreprennent, principalement sur les terres de GDPL. Hormis ce développement agricole, il existe bien d'autres possibilités en s'orientant vers la mer, mais bien peu prennent cette initiative.

Quant aux communes, elles estiment souvent qu'elles ne peuvent rien développer car les terres ne leur appartiennent pas et mettent en avant le statut des terres coutumières. Or lorsque nous considérons la figure n° 24 et le tableau n° 14, seule la commune de Bélep pourrait faire valoir cela. Mais les concernant, les coutumiers de Bélep mettent à disposition de la commune des espaces pour le bien de tous, puisque de toutes les façons cela les intéressera en retour. Toutefois, en examinant la carte n° 15, nous comprenons que cet obstacle apparaitra particulièrement sur les territoires littoraux dans les huit communes de la côte Est, puisqu'elles sont enserrées entre terres coutumières et montagnes, soit à fort dénivelés (Pouébo et Hienghène particulièrement, Touho et Poindimié), soit d'exploitation minière (sud de Ponérihouen, Houaïlou à Canala). Nous concevons d'autant mieux l'opposition *«une côte Ouest plus développée »* et *« une côte Est plus traditionnelle »* (discours dominant) !

Pour l'ex maire de Houaïlou, voici une solution afin de permettre un développement sur l'espace littoral : « *Il n'y a pas de développement de la part de la commune sur le littoral. Par contre, si l'initiative venait des populations elles-mêmes, il y aurait possibilité de développer le littoral* » (entretien Weiri, L., juil. 2004). Mais que dire alors pour le développement des territoires littoraux de la côte Ouest et de l'Extrême Nord qui ne se font pas non plus, alors même que la plupart sont des terres de droit commun ? L'inaccessibilité au littoral est une réalité. Les aspects juridiques s'appliquant à la zone des pas géométrique (passage de 40 m le long des propriétés et sinon le DPM) est fortement perturbée, notamment parce que les limites des propriétés par les barrières sont visibles jusqu'à la côte et parfois même dans la mer !

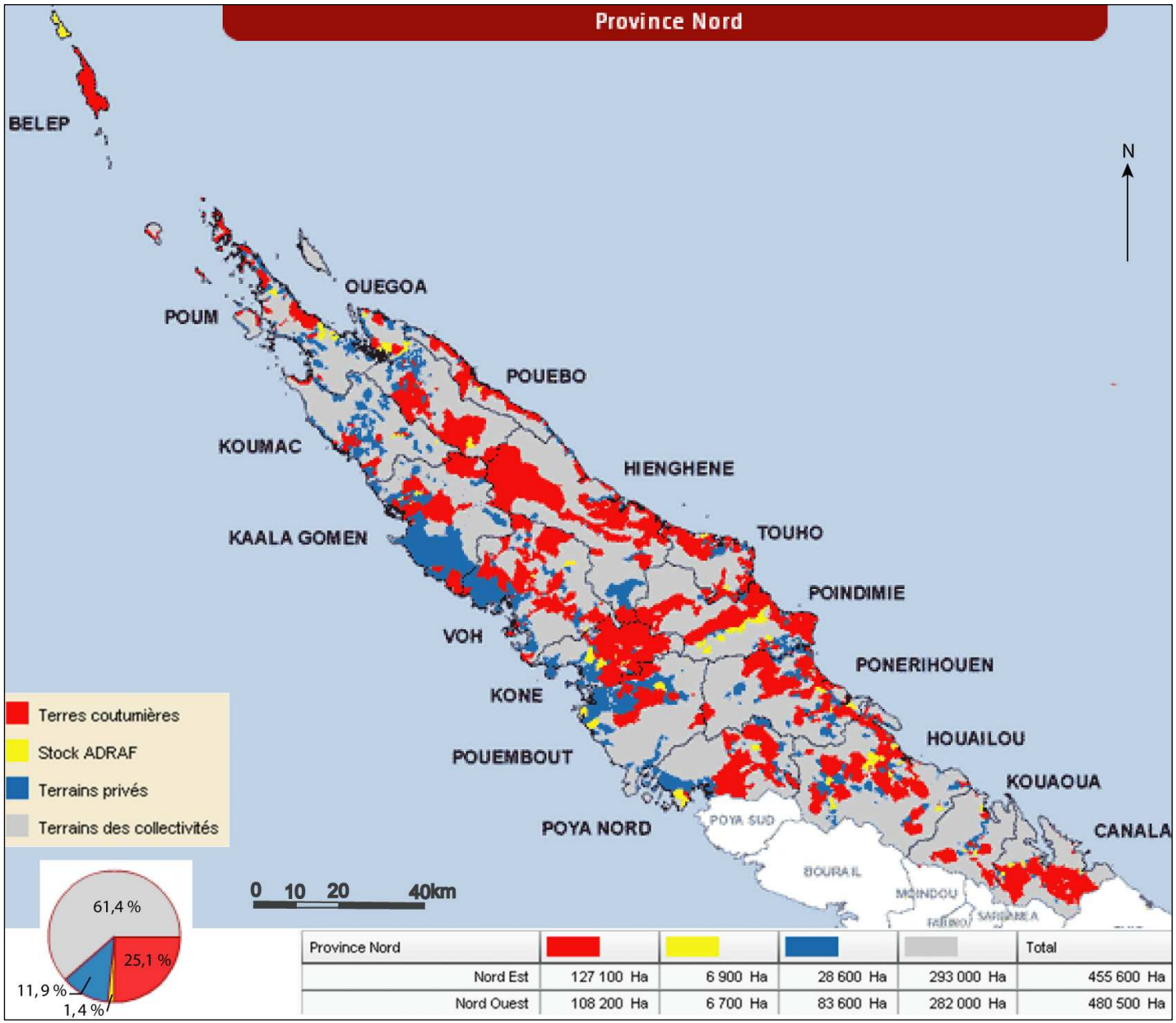

Province Nord					Total
Nord Est	127 100 Ha	6 900 Ha	28 600 Ha	293 000 Ha	455 600 Ha
Nord Ouest	108 200 Ha	6 700 Ha	83 600 Ha	282 000 Ha	480 500 Ha

Carte n° 24 :
Répartition du foncier en Province Nord (2008)

Source : http://www.adraf.nc
20/12/2010
Complétée Bodmer, D., 2011

Il est ainsi impérieux de tenir compte des différents statuts des terres afin de permettre des approches de gestion adéquate pour l'ensemble des populations dans un destin commun, comme souhaité par les pouvoirs publics. La critique de dire que certains sont plus avantagés par rapport au foncier et aux aides associées, reviendrait à nier le passé et à ne pas vouloir le rééquilibrage entre les populations dans une vision à long terme. Les exemples ci-après montrent que cette réalité détermine encore fortement l'organisation de l'espace de nos jours et concerne tant l'équilibre social, qu'économique et environnemental, concourant au développement durable en Province Nord. Innover en s'orientant vers le littoral et particulièrement sa partie marine permettrait sans doute un autre développement de la Province Nord. Toujours est-il que les regards continuent de s'orienter vers l'intérieur, notamment parce que les politiques et la gestion actuelles du pays par l'État et la Province Nord favorisent cela, comme nous le saisirons plus loin.

VI.1.2 Koumac et Bélep, une réappropriation du passé : l'équilibre retrouvé ?

En se référant à la photo n° 45 et à la carte n° 21 montrant l'organisation de l'espace communal à Koumac, nous nous rendons réellement compte de l'espace restreint qu'occupent les tribus dans cette commune. À l'inverse l'île Art où se concentre essentiellement la vie des habitants de l'archipel de Bélep, montre qu'il y a assez d'espace, mais c'est bien l'organisation du territoire à *Waala* qui est en jeu (cf. photo n°1 et fig. n° 23). Quoiqu'il en soit, la prise en compte du passé, associée aux réalités de la vie actuelle et dans des trajectoires de développement à long terme, devrait permettre de comprendre certaines logiques tant ancrées dans les représentations, que celles qui ont été ou sont en train d'être mises en œuvre. Quelles leçons tirer de ces deux exemples pour une gestion adéquate, efficace et dans une perspective de développement durable ?

VI.1.2.1. Koumac

En 2009, sur les 3690 habitants (6,7 hab. /km²) que compte la commune, environs 35 % sont Kanak et presque 60 % sont Occidentaux et Caldoches (les 5 % restant étant divers groupes)[151]. À l'échelle provinciale, seule Pouembout donne également une telle répartition. Celle-ci tient largement à l'histoire coloniale. Quant à la distribution sur l'espace, elle tient compte également des dernières attributions foncières claniques et de GDPL (carte n° 23).

151 Estimation basée sur les chiffres et le recensement de 1996. En 2004, ce recensement ne faisait pas apparaître cette différenciation. En 2009, le dernier recensement évite de faire cette distinction pour ne pas ouvrir des polémiques concernant le groupe d'appartenance des Calédoniens.

Nous retrouvons sur le blason communal des éléments territoriaux essentiels révélant la composition des communautés et des aspects liés à l'économie. Ce qui signifie également que chaque composante, les mines, les tribus, les îles, la mer et les zones d'élevages, sont une réalité depuis plusieurs décennies ! Mais en dehors de ces lignes, ces angles et ces symétries, la réalité des territoires est tout autre, puisque les limites topographiques et législatives exposent de difficiles emboîtements, voire empiétements, des liens étroits et complexes où tantôt s'emmêle et tantôt se démêle l'histoire des communautés. C'est principalement durant les années 1880 à 1900 que les « terres coutumières » ont été fortement restreintes pour permettre à l'administration coloniale de l'époque, d'organiser la vie économique des colons autour de l'élevage (Terrier, C., 2000, p. 165).

Que dire des éléments qui composent le blason communal ? Les cerfs l'encadrant sont la manifestation même d'animaux faisant la richesse des chasseurs d'antan qui en consommaient la chair et en utilisaient la peau comme cuir, une fois traitée. Mais également une longue tradition d'élevage en tous genres, ayant sans doute débuté par le cerf, pour ensuite se poursuivre avec les caprins, les bovins, les ovins. La partie supérieure du blason expose deux symboles.
Le premier se rattache à une longue tradition minière de la commune, dont celle, autrefois, des mines souterraines où les travailleurs utilisaient ce genre de lampe. Le second illustre, par cette flèche faîtière, l'histoire des clans dans cette région. La partie inférieure du blason, quant à elle, attire l'attention sur certains paysages. Cet îlot dit « île de la Table » est plus communément appelé « îlot rat », notamment pour sa forme caractéristique.

Figure n° 24 : Blason de la commune de Koumac (date env. 1985)
Source : Mairie de Koumac, détails Frouin, R. 2000 ; Bodmer, D., 2001

VI.1.2.1.1 Entre histoire, mémoire et oublis…

La carte montre cinq tribus *Pagou, Paop, Galagaoui, Wanac 1* et *Wanac 2* et le lieu-dit *Karââk* (ce dernier hors territoires littoraux), se localisant dans le lit majeur de la rivière et supportant une population nombreuse pour l'espace réduit que cela couvre. Si nous considérons les mythes de fondation de certains clans, *Whaap* et *Arhou* notamment (Bodmer, D., 2001, p. 26), nous comprenons pourquoi les réformes foncières des dernières années ont attribué certains espaces au sud de la commune au lieu-dit *Karembé*, aux clans Arhou et alliés (attribution clanique et GDPL), tandis qu'elles attribuaient aux clans *Whaap* et alliés des territoires au lieu-dit *Babouillat* au nord à la limite communale. Le reste des attributions claniques jouxtant les « réserves » de *Paop* et *Pagou* sont des attributions à la chefferie *Boarat* et aux clans alliés, et les terres de GDPL à l'Ouest sont les terres des *Goa* et alliés.

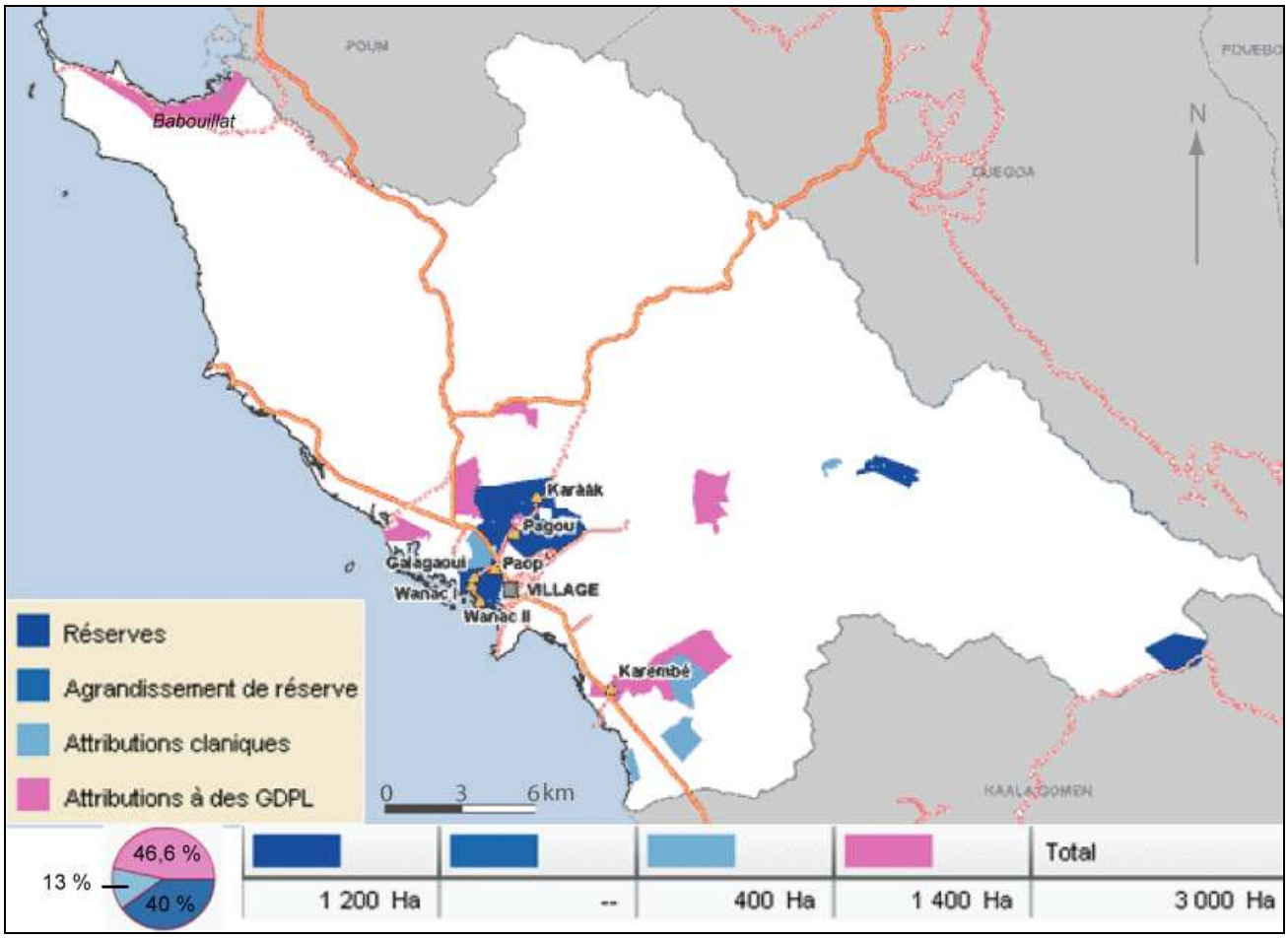

Carte n° 25 : Répartition des terres coutumières sur la commune de Koumac
Source : http://www.adraf.nc 20/12/2010 ; complétée Bodmer, D., 2010

La carte n° 25 montre que la plupart des terres autour du village et des tribus sont des propriétés privées de Caldoches. Ces familles telles les Delbord, Passili, Courtot, Girard… sont installées depuis plusieurs générations suite aux premiers colons libres de *« l'ère Feillet »* en 1894. *« L'industrie de l'élevage doit être encouragée parce qu'elle est nécessaire à la prospérité de ce pays. Nous possédons des milliers d'hectares de terres riches, mais nous avons aussi nos steppes, nos plaines infertiles et de grandes étendues. Si nous n'en faisons pas, ce qui est en somme très facile, de beaux pâturages nourrissant de nombreux troupeaux, nos vallées fertiles, nos petits Nils seront réduits à l'état d'oasis au milieu de tristes déserts. »* (C. Terrier, 2000, p. 396). On pratique surtout de l'élevage bovin et en partie ovin au sud-est du village, sur les propriétés de l'ex maire R. Frouin.

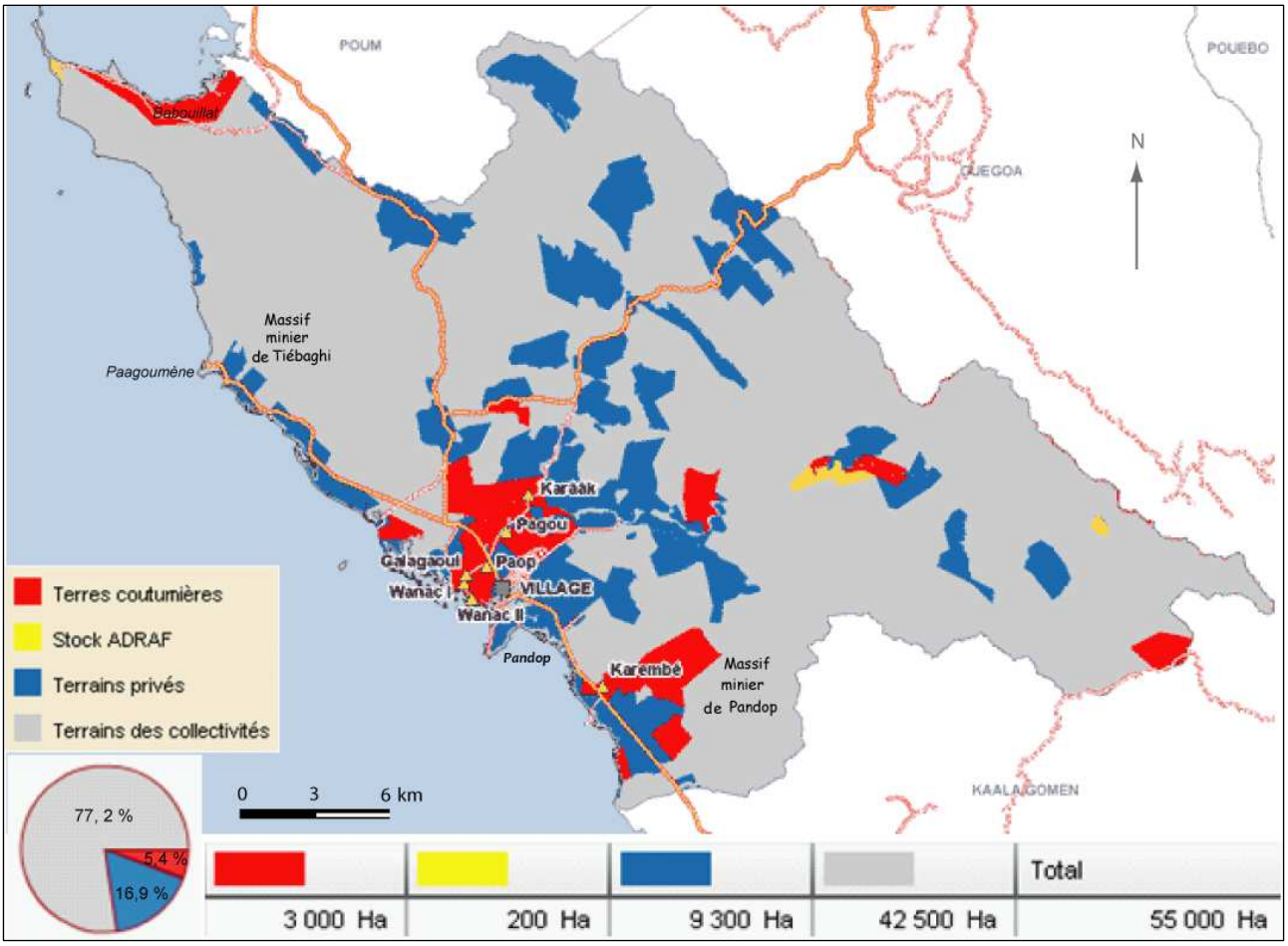

Carte n° 26 : Répartition du foncier sur la commune de Koumac
Source : http://www.adraf.nc 20/12/2010 ; complétée Bodmer, D., 2010

En plus de ces propriétés d'élevage sur l'ensemble des terrains privés du littoral, nous retrouvons deux massifs exploités, l'un à Paagoumène au nord-ouest (Massif de *Tiébaghi*) et l'autre à Karembé au sud-est (Massif de *Pandop*). L'administration coloniale rapporte en effet que les parties nord et sud de la Grande Terre ont particulièrement été exploitées, notamment pour des minerais divers (chromes, manganèses, or, cobalt…) et les « grandes plaines » devenues des domaines agricoles. À cette arrivée de colons libres, se sont ajoutés les *« engagés »* pour l'activité minière, les évangélisateurs pour l'instruction religieuse des *« païens »*...particulièrement néfaste aux Kanak parce que celle-ci était *« plus coercitive que protectrice »* (C. Terrier, 2000, p. 165). Bien que les terres privées soient de trois fois supérieures (16, 9%) aux terres coutumières aujourd'hui (5,4 %), la masse de terres des collectivités est impressionnante dans cette commune (77,2 %). D'où sans doute une incompréhension lorsque des terres revendiquées, stagne auprès de l'ADRAF depuis des années, poussant d'ailleurs certains clans à s'installer même sans *« titre de propriété »* (carte n° 27). Certains espaces sont par ailleurs revendiqués par plusieurs clans, d'où également les conflits sous-jacent aux territoires.

En effet, il semble que ce soit durant la période de 1989 à 1993 que les clans du littoral, ont pu retrouver, en partie, leurs terres. Avant cela, les acquisitions foncières de 1970, l'ont été par accord direct entre les « vieux » et les propriétaires privés d'alors. Ici, il s'agit entre autre de M. Bonnenfant (carte n° 27). Certaines terres « revendiquées » n'ont pour l'heure pas pu être achetées par l'ADRAF ou « rendues » à certains clans. D'autres encore n'ont pas été reconnues légalement comme des « terres revendiquées », mais sont signalées comme l'étant, aux propriétaires fonciers par les clans qui revendiquent. *« Tant que les clans déplacés n'auront pas retrouvé leurs terres d'origine, les revendications se poursuivront»* (Wamytan, R., Leader politique, *Journée des peuples autochtones*, discours 2007). La procédure est longue, de plus les clans doivent faire valoir leur « titre de lien à la terre ». Sans cela, les procédures sont encore plus longues et nécessitent parfois l'appui même des élus communaux, dans le sens d'une légitimation d'un besoin foncier pour le bien des populations. Or comment s'appuyer sur les élus et le 1er magistrat de la commune, si lui-même est avec la famille de son épouse, le plus grand propriétaire foncier (sur les terres de la chefferie Boarat) et n'a de cesse de vouloir étendre ces terres dans le cadre de son élevage ?

Avec l'administration coloniale et particulièrement l'arrêté du 6 mars 1876 relatif au cantonnement, s'ajoute encore d'autres décrets en 1887, en 1894... Ainsi, le sort des terres coutumières et des Kanak ne sera fixé et amélioré (citoyenneté aux Kanak et droit de vote aux hommes) qu'en 1946, c'est-à-dire depuis seulement six décennies ! Avant cela, ils se cantonnaient dans leurs tribus et ne pouvant sortir de leur arrondissement, sans justifier d'une autorisation régulière, leurs pratiques sociales et culturelles étaient sanctionnées, comme les pratiques de sorcellerie, les grandes cérémonies de *Pilous-pilous* (sauf autorisation), la pratique du feu à des fins agricoles…les savoirs se perdaient. *« En toute hypothèse, les Kanak n'ont pas de recours possible et sont laissés à la merci de gouverneurs dont les agissements peuvent être, au mieux, critiqués a posteriori. L'internement ou l'exil sur une période indéterminée sont pratiques courantes »* (Merle, I., *In.* Terrier, C., 2000, p. 166). Nous concevons dès lors, très aisément, à quel point les failles de la tradition orale, tant sur Koumac qu'ailleurs, ont un lien très direct avec l'histoire liée à la colonisation, puisque privé de leurs cultures, les échanges de tout ordre (coutume, danse, liens avec les lignages extérieurs...) ne pouvaient se faire (Bodmer, D., 2001). De plus, il semblerait qu'une grande partie de la population Kanak fut décimée par des facteurs extérieurs comme l'alcool, les maladies, les corvées... Comment ainsi transmettre le savoir ancestral, les généalogies... dans des populations où les morts, tant chez les adultes que chez les enfants, furent nombreux et rapides (épidémies de toutes sortes) ? Justifier du « lien à la terre » devient très vite problématique.

Pour certains, cette situation est la conséquence du fait que l'État dans sa décolonisation, estime déjà avoir en grande partie *« réparé les torts »* (discours politique). Ainsi, *« le problème*

vient notamment du fait que l'ADRAF ne joue plus le rôle de l'acquisition foncière et de la rétrocession aux clans…beaucoup de revendications ne sont pas satisfaites. L'ADRAF nous répond qu'elle n'a plus d'argent. Moi je pense que c'est politique et qu'elle estime que le rééquilibrage est fait » (Wamytan, R., Leader politique, *Journée des peuples autochtones*, discours 2007).

VI.1.2.1.2 Quelles solutions pour les territoires ?

La solution pratique au manque de terre et terres non inondables pour les clans aurait été que les collectivités puissent rétrocéder quelques espaces pour l'installation des familles qui vivent bien souvent à plusieurs générations dans une habitation ancienne. Les tribus de *Wanac 1* et *Wanac 2* vivent dans la mangrove à l'embouchure de la rivière *La Koumac.* Au fur et à mesure les populations poldérisent pour construire leur habitation ou aménager leurs routes étroites et sécurisent les berges des chenaux selon des aides communales ou privées. Mais dès la première crue venue, les habitants ont les pieds dans l'eau et l'insalubrité fait craindre pour leur santé. À cela peuvent également s'ajouter des marées exceptionnelles où la mer pénètre les terres et entre dans les maisons. Aujourd'hui s'ajoute l'interdiction de construire en zone inondable. Pour remédier à cela dans certains endroits et selon les plans provinciaux de construction en tribu, des remblais ont jusqu'à moins de cinq ans été possibles en zone inondable. Dorénavant, le pilotis est bien souvent obligatoire, là où la construction est autorisée, sinon les Kanak construisent car ils n'ont pas le choix. D'autres s'installent même sans titre foncier sur les terres revendiquées. La carte suivante propose un état des lieux de ces espaces sur les littoraux.

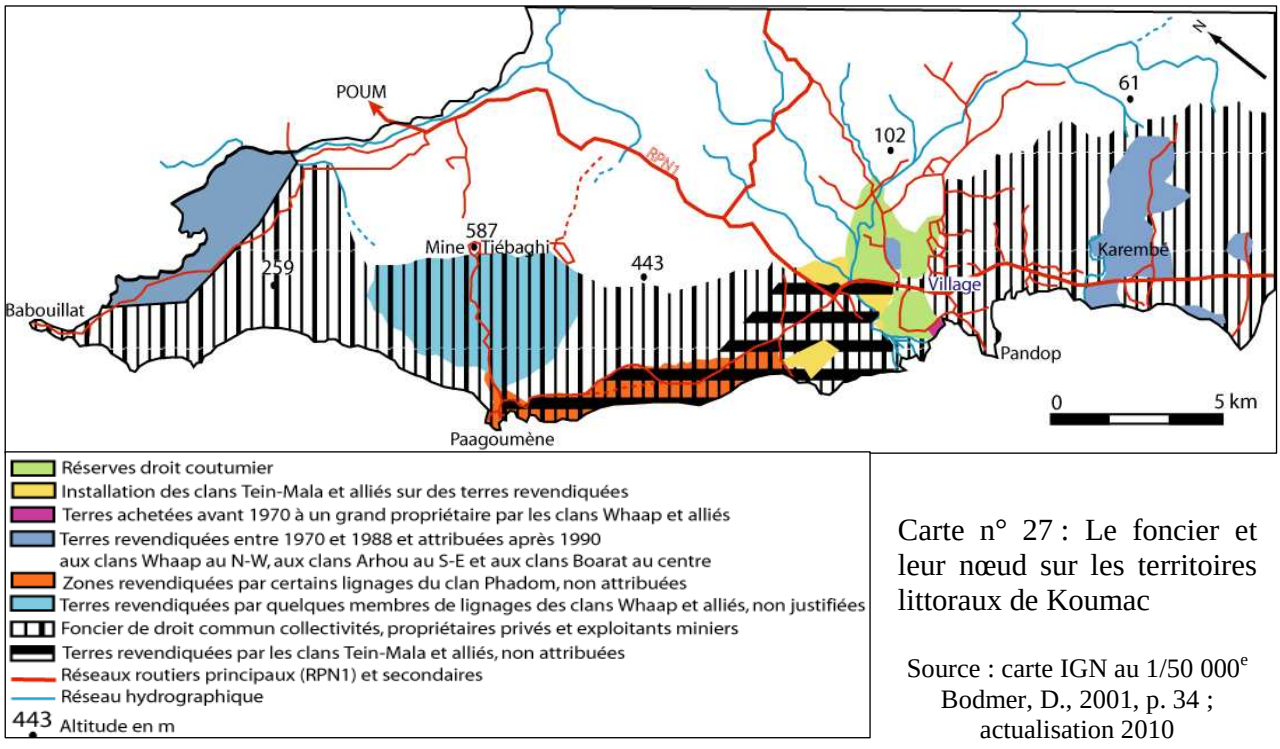

Carte n° 27 : Le foncier et leur nœud sur les territoires littoraux de Koumac

Source : carte IGN au 1/50 000e Bodmer, D., 2001, p. 34 ; actualisation 2010

Afin de permettre aux clans de l'ensemble des tribus de pouvoir bénéficier d'un terrain en zone non inondable, une solution à moyenne échéance a été trouvée par les clans, grands « propriétaires terriens ». Cette solution consiste en effet à mettre à disposition de chaque clan un lopin de terre à titre gracieux sur lequel s'installer au Nord-est du village. L'ensemble de ce territoire est dorénavant associé au PUD du village en tant que lotissement gérée par la Mairie. Ce *« lotissement tribal »* installé hors des territoires littoraux (de notre étude) bénéficie de la gestion communale, mais doit en partie répondre aux normes de l'habitat et des obligations en matière d'aménagement et de réseaux, même si leurs propriétaires peuvent tout de même construire des cases en paille, ce qui est loin d'être le cas dans le village même. Cette possibilité a certes permis de répondre à une situation difficile, mais qu'en sera-t-il demain ? Les familles s'agrandissant, les installations se densifiant, les problèmes fonciers reviendront de nouveau au goût du jour et obligeront à terme une réflexion de tous les acteurs afin d'accéder à un développement durable du territoire.

VI.1.2.2. Bélep

Voyons dans le cas de Bélep un autre bouleversement induit par la colonisation et dont la portée sur les terres coutumières est un réel obstacle au développement depuis plusieurs années. La commune est consciente du problème mais semble dépassée, tandis que la Province qui jusqu'à présent déléguait ces responsabilités, ne peut désormais plus fermer les yeux sur cet *« archipel oublié »* (extrait population des Bélep, LNC, 20/02/2009) depuis l'inscription du récif au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Elle doit renouer avec une partie de son territoire, qui ne souhaite désormais plus être *« laissé de côté »* (discours politique) et porte ces revendications au-delà des îles.

VI.1.2.2.1 Entre territoires, histoire et religion…

À Bélep la vie s'organise particulièrement à Waala (cf. photo n°1) et l'aménagement du territoire en quartiers remonte à l'installation de la mission catholique en 1856 (ADRAF, 2004). Cette autre forme de colonisation a eu comme conséquence de grands changements sociaux et culturels sur l'ensemble du *Territoire*. En effet, les religions chrétiennes vont s'implanter tant dans les villages, que dans les tribus. Alors que le catholicisme prospère chez les colons, le protestantisme est particulièrement présent chez les Kanak. Même si nous retrouvons tout de même des églises catholiques dans certaines tribus particulièrement à Pouébo (*Mahamat* 1843 arrivée des missionnaires), Touho (*Touho Mission* 1853 avec l'église en 1889), Bélep, Poum (*Arama* en 1860) et Ouégoa, ainsi que dans certaines tribus de la *Chaîne Centrale*, l'essentiel de cette religion se développe dans les villages. Un rapport du 08-07-1897 du pasteur Langereau *« fait état de progrès spectaculaires sur la Grande Terre puisque deux à trois natas* (cf. glos.) *de*

Lifou et d'Ouvéa sont à l'œuvre à Houaïlou, mais aussi deux à Koumac, deux à Voh, un à Koné, un à Ouaco et deux à Gomen, soit onze ou douze au total» (Bodmer, D., 2001). La gestion qui s'ensuivra s'en trouvera ainsi fortement influencée. Ce succès du protestantisme est lié au fait que les missionnaires s'installent directement, avec leurs femmes et leurs enfants, à l'intérieur de la tribu, contrairement au catholicisme pour qui le « païen » devait être détaché de son cadre traditionnel pour mieux être christianisé (Bodmer, D., 2001). Ainsi, la plupart des Caldoches aujourd'hui sont catholiques, alors que pour les Kanak, tout dépendra de l'implantation de l'église protestante dans la commune. Ces torts de l'Église ont été l'occasion d'une demande de pardon lors des grandes cérémonies de décembre 1993 à Balade pour les 150 ans de présence française sur le *Territoire* (Monnerie, D., 2003, p. 219).

Malgré les progrès de l'évangélisation, certains rituels qualifiés de païens par les missionnaires, perdurent (culte des ancêtres, des morts...). Dès l'instant où la religion est entrée dans la vie des Kanak, elle s'est imbriquée à certains aspects de la coutume et donne une forme particulière de chrétienté qui gère au quotidien la vie des habitants. Dans les communes où le catholicisme domine, les noms des hommes et des lieux prennent les patronymes des saints du calendrier liturgique. Sur les territoires littoraux de Pouébo et Bélep les toponymes Kanak ont ainsi été supplantés et nous trouvons par exemple les tribus de *Saint Joseph*, de *Saint Denis*, de *Sainte Thérèse* (cf. fig. n° 3)… Nous comprenons également les incidences que cela peut entraîner sur les *« noms Kanak »*, puisque ceux-ci permettent entre autres de déterminer socialement plusieurs choses dans la relation aux groupes, au foncier et par rapport à la coutume. En plus de modifier souvent en profondeur la société dans ses us et coutumes, l'église catholique a particulièrement transformée certains territoires qu'il faut bien appréhender dans une gestion adéquate. À Bélep, les religieux ont rassemblé toute la population sur l'île principale d'Art et autour de l'église à *Waala*. Cela a permis dans un second temps de faciliter la spoliation des Kanak sur Art et particulièrement à Pott où les colons se sont ensuite installés pour l'élevage. Le tableau retrace les lieux d'origine des clans, vivant essentiellement à proximité des baies plus fertiles, que sur les collines de Pott et le plateau central d'Art (Annexe 14).

Les baies d'origine	Les principaux clans	Les quartiers
Andjeni	Dawilo	Sainte-Thérèse
Guiguia	Béalo	
Nii	Yarik	
Maani	Wahoulo, Thale, Bouanaoue, Ouimon, Daye	Sainte-Marie
Pavé	Moilou	
Aawé, Wéaa, Oono, Ponémidou	Poithili , Guelemé, Bouédaou	Saint-Louis
Ile Pott	Guélémé, Oualairi	
Pairomé	Teanyouen	Saint-Joseph
Maani	Thalé	Saint-Joachim
Aawé, Wéaa, Oono, Ponémidou	Poithili, Bélep	Saint-Pierre
Pairomé	Teanboueon, Ouimon,	Sainte-Anne

Tableau n° 15 : Rapport entre les clans, leur quartier à Waala et leurs baies d'origine
Source : Conseil des anciens de Bélep, ADRAF, 2004, p. 7

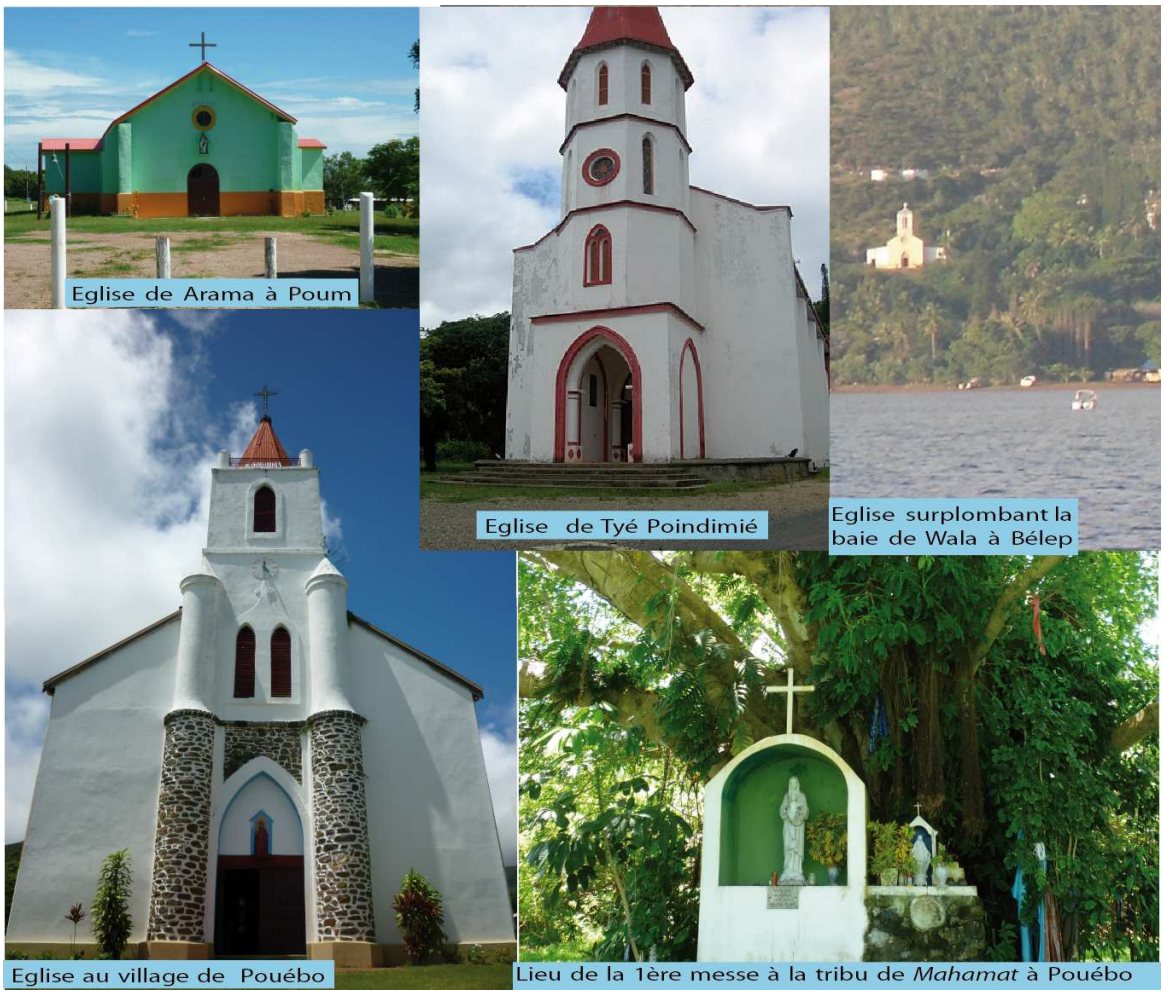

Planche K. L'importance des églises sur les territoires
Clichés, Arama, Bodmer, L., le 20/01/2011; Bélep, Bodmer, D., 04/10/2009 ; Tyé, Jean Baptiste Dit Doudoute, V., le 12/01/2011 ; Pouébo, Cauchard, A., 15/01/2011

L'administration coloniale avec l'aide des missionnaires a également établi une léproserie entre 1892 et 1898. Ces six années ont sans doute été responsables dans l'imaginaire collectif du reste de la Nouvelle-Calédonie, du sentiment de répulsion vis-à-vis de Bélep et de ses habitants. Quantités de mythes sont véhiculés particulièrement dans l'aire *Hoot Ma Waap*, augmentant encore les préjugés vis-à-vis de ces iliens. Nous pouvons également nous interroger sur la présence dans l'île de clans issus d'autres communes de la Grande-Terre. Sont-ils arrivés dans l'archipel à ce moment-là ?

Les *Événements* des années 1980 vont exacerber les différences, tant avec les Caldoches qu'entre les clans, confinés sur un espace trop restreint. Par ailleurs, la volonté de l'île à se forger sa propre autonomie l'a conduit à se marginaliser davantage. Dans un premier temps, les kanak ont chassé les colons installés notamment sur Pott pour l'élevage de bovins, le travail autour du coprah, l'activité commerciale de quelques espèces prisées, comme la nacre du trocas (gastéropode genre *trocus*) et la bêche de mer… De plus, les disputes internes, claniques, les

règlements de comptes ont conduit certains Kanak à en chasser d'autres par jalousie. Cette attitude a divisé les clans et reste aujourd'hui encore sous-jacente aux Kanak des Bélep (seul le personnel médical, c'est à dire les deux infirmiers sont occidentaux). Ce souffle autonomiste, sa position excentrée par rapport au reste de la Province Nord et le peu de moyens engagés afin de desservir la commune, ont donné à l'île ce caractère d'enfermement que l'on connaît et qui est véhiculé aussi par les populations du nord (Bodmer, D., 2010, p. 3).

Actuellement, *« ce regroupement permet un tissu social dense, avec de nombreuses petites associations surtout claniques, pour le soutien scolaire des enfants, mais aussi dans le cadre religieux et économique etc. en plus de la vie communautaire »* (Bodmer, D., 2010, p. 4). Cela facilite forcément la communication dans un espace où les routes sont rares et mal entretenues et où l'espace insulaire est étiré. Mais cela ne devrait pas faire oublier tous les problèmes d'insertion, de vétusté de l'habitat, d'accessibilité aux soins, d'attentisme des jeunes particulièrement et de problèmes de fond claniques et fonciers. La force des réseaux associatifs sur l'île, la beauté des paysages, les ressources marines et halieutiques, le savoir-faire traditionnel des gens de la mer, l'espace disponible pour envisager plusieurs choses, la culture et la langue, la coutume garante de la vie sociale et économique régie par un conseil des anciens (fig. n° 26) et une chefferie forte ©, travaillant de concorde avec une municipalité nouvellement mandatée, sont autant d'atouts pour miser sur l'avenir (Bodmer, D., 2010). Mais quel avenir ? Et selon quelle gestion ?

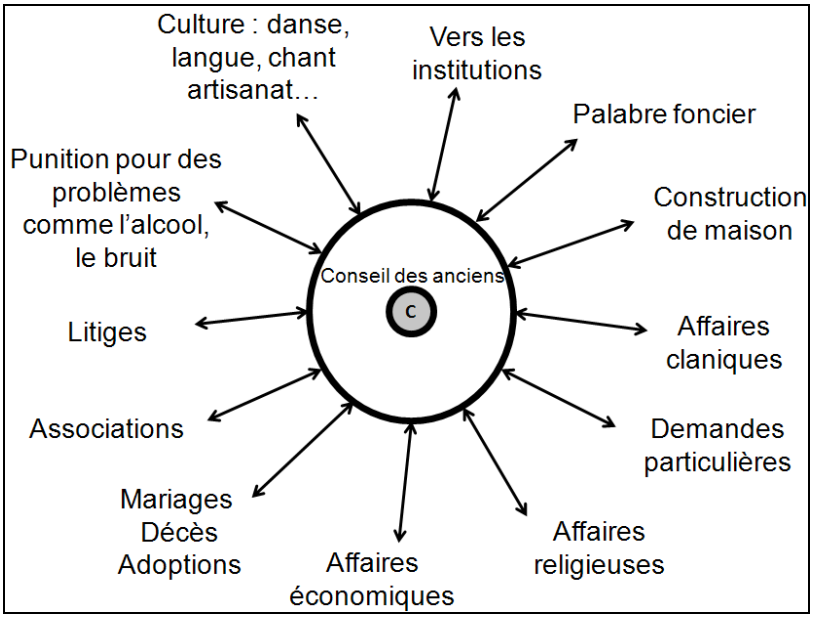

Figure n° 25: Conseil des anciens et leur gestion
Source : ADRAF, 2004 ; Entretiens et observation terrain 2009, réalisation Bodmer, D., 03/2010

Depuis moins d'une décennie, une volonté commune des habitants, des coutumiers et des politiques, est envisagée pour sortir l'archipel de cet isolement et pour permettre notamment aux clans de retourner sur leur territoire « d'origine » afin de « désengorger » Waala. Les « propriétaires terriens » de cette baie seraient mieux à même de pouvoir se développer comme ils le souhaitent. Seul bémol à cela, tout le monde est d'accord sur le fond, mais moins sur la forme. Autrement dit, partir afin de reterritorialiser les espaces, mais à condition de trouver sur les terres ailleurs, un environnement social et un cadre un tant soit peu « développé ». Cela est loin d'être le cas d'autant que les moyens financiers de la commune sont restreints et que les autres collectivités, Province et État, se soucient peu de cette commune.

VI.1.2.2.2 Quelles solutions pour les populations ?

En novembre 2003 toutefois, le comité de suivi des Opérations Groupées d'Aménagement Foncier (OGAF cf. glos.) souhaite faire une évaluation sur Bélep. Celle-ci est réalisée par l'ADRAF en octobre 2004. Il est missionné selon une double participation financière de la Province et de l'État, sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et de la pêche, par le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA, aujourd'hui Agence de Services et de Paiement [ASP]). Ce diagnostic pour la mise en place de l'OGAF de Bélep expose toute la pertinence d'un état des lieux de la commune et essentiellement sur Waala. Il propose également *« un programme d'actions répondant aux problématiques du développement »* (ADRAF, 2004, p. 2). De plus, la réalisation du dossier concernant l'inscription du récif au Patrimoine Mondiale de l'Unesco et les différentes missions de l'UICN avant juillet 2007 ont permis de placer chaque acteur devant leurs responsabilités. Cette double orientation tant économique qu'environnementale, mais néanmoins convergente pour un développement durable des populations de Bélep, est un moteur afin de canaliser les attentions des politiques. Ceux-ci doivent ainsi impérativement tenir compte des problèmes liés au regroupement sur Waala et permettre aux clans de pouvoir de nouveau s'installer dans de bonnes conditions sur leur territoire d'origine.

Qu'ont confirmé le diagnostic OGAF et les missions de l'UICN ? D'une part que la pression foncière à Waala n'allait pas dans le sens d'un développement durable parce qu'elle continuait d'exacerber les tensions sur le territoire au fur et à mesure de l'augmentation de la population. D'autre part, que la force de cette population étant sa jeunesse (50% des 900 hab. ont moins de 20 ans), celle-ci ne peut pleinement se développer là où leur projet ne peut avoir de prise sur le foncier parce que les plus âgés ne leur permettent pas une installation facile, là ou parfois

eux-mêmes sont mal acceptés. De plus, allant dans le sens des coutumiers, ces rapports ont montré que permettre aux jeunes de s'installer sur la terre de leurs « vieux » pouvait réduire les phénomènes insidieux de l'oisiveté, à savoir la drogue, la consommation de *kava*[152] (12 *nakamal* ou bars à kava) et l'ivresse publique à n'importe quelle heure de la journée. Cette installation s'accompagnerait en priorité d'un développement équilibré de toute l'île d'*Art*. Celle de Pott également pourrait bénéficier d'un certain dynamisme par le GDPL *Moitu* réunissant les clans « originaires » de cette île, à condition que cette dernière, qui présente encore pour la population un lieu *« démonisé », « rempli de boucans*[153] *»* (entretiens en Province Nord, 2002 à 2009), dépasse dans l'imaginaire des gens, ces fables véhiculées par l'église catholique depuis le XIX^{ème} siècle afin de garder les gens à *Waala.*

Le secteur primaire sur Bélep est surtout marqué par une économie de subsistance autour de l'agriculture, avec un secteur des commerces (5 petites structures) et des services peu développé. *« Le secteur de la pêche présente les plus sérieuses opportunités de développement compte tenu de l'importance de la ressource halieutique et des traditions de pêche dans l'archipel. Un travail de structuration des acteurs et d'amélioration des circuits de commercialisation et d'approvisionnement est cependant indispensable pour renforcer cette filière »* (ADRAF, 2004, p. 3). Cette activité s'est d'ailleurs beaucoup structurée depuis 2004 par l'OGAF et avec l'association *Anva la Bélep* (allons pécher à Bélep). Permettre aux pêcheurs d'être dynamique et de se structurer chacun depuis leur baie d'installation, aurait à terme une meilleure répartition de la pression de pêche commerciale, qui ne se fait pour le moment qu'en priorité sur la côte Ouest d'*Art* et dans le bras de mer entre les deux îles. Cette nouvelle dynamique gagnerait peut être les plus jeunes, désormais plus libres d'innover et pourquoi pas afin d'exercer cette activité qui pour l'heure n'occupe que les plus âgés, bien au-delà de 40 ans !

152 Le rhizome de cette pipéracée (*Piper Methysticum* poivrier sauvage) qui pousse au Vanuatu et dans les îles alentours est consommé en Nouvelle-Calédonie sous la forme d'une boisson. Les propriétés anesthésiantes, myorelaxantes et antidépresseurs, de cette préparation permettent à son consommateur de se relaxer. Les effets se faisant sentir sur plusieurs heures (entre cinq à douze heures selon la qualité du breuvage), cette boisson s'est popularisée sur l'ensemble des îles. Bien qu'à la base au Vanuatu cette consommation soit culturelle et exclusivement réservée aux hommes, en Nouvelle-Calédonie l'aspect culturel et coutumier étant évacué, elle se consomme dans des *nakamal* également par les femmes.

153 Cette réalité est très présente chez les habitants. Lors de nos derniers entretiens en octobre 2009, alors que nous nous apprêtions à nous rendre sur l'île de Pott et à longer la partie ouest de l'île, plusieurs personnes nous ont mise en garde. Deux femmes d'une cinquantaine d'année, qui tenaient ces propos nous ont d'ailleurs bien affirmé n'avoir jamais mis les pieds sur cette île, alors que la traversée entre Art et Pott se fait en à peine 15 minutes. De plus, un de nos accompagnateurs d'une trentaine d'année s'y rendait pour la première fois avec tout de même une certaine appréhension.

L’inscription du récif est effective depuis juillet 2008 et parmi les six zones (le bien), la plus grande celle du Grand Lagon Nord, est localisée entre la commune de Poum et celle de Bélep concernant les récifs *des Français*, *de Cook* et leur lagon (carte n° 28).
Cette nouvelle donne accélère l’ouverture de l’île, ce qui ravit l’ensemble des populations avec lesquelles nous nous sommes entretenues. Ainsi, le développement économique de l’île passe par la mer et le littoral (autant la pêche, que le récif en tant que Bien de l’humanité). Mais une bonne gestion de l’intérieur des îles (création de « hameau » ailleurs qu’à Waala, nouvel intérêt sur les zones de déprise, amélioration du réseau routier, reboisement des affleurements latéritiques érodés…) désormais *« zones tampons terrestres »*, est indispensable et spécialement à *Art* aujourd’hui. Pour l’UICN, il est nécessaire de prendre en compte l’implantation de sa population et le développement cohérent d’infrastructures et leur logique de répartition sur l’espace. Ces considérations sont importantes parce qu’elles touchent à la protection, la gestion, l'authenticité et l'intégrité du bien. Autrement dit, le bien inscrit devient un bien commun à l’humanité, mais sa gestion incombe à la Nouvelle-Calédonie, aux Provinces et aux communes des zones tampons. Les zones tampons terrestres, lieu de vie des populations ne font pas partie de ce bien, toutefois elles peuvent avoir quantités de répercussions sur lui.

Si ce bien est mal géré, il peut être inscrit sur la liste rouge de l’UICN et les institutions montrées du doigt par tous ! L’intégrité du bien étant inscrit en série, si une seule des six zones est mal gérée, c’est l’ensemble qui sera inscrite sur la liste rouge ! Les autres Provinces, le Gouvernement calédonien et l’État peuvent ainsi être un moyen de pression au cas où la Province Nord ne tiendrait pas ses engagements. Aussi convient-il de le gérer au mieux afin de ne pas avoir de conséquence préjudiciable pour le bien (la zone du grand lagon nord) et l’intégrité du bien (c'est-à-dire les 6 zones). De plus, cela permet d’envisager des projets de développement durable *« comme la volonté de développer l’énergie éolienne à Pairomé et ne plus avoir un dépotoir en pleine nature »* (Entretien secrétaire général de la Mairie 2009) et de débloquer des fonds auprès des collectivités, aspect qui jusqu’alors n’était pas envisageable ou très long à mettre en œuvre. C’est ainsi d’ailleurs qu’un article de presse sur les conditions d’accostage au « port » de Bélep (cf. photo n° 41) a permis de reconstruire le wharf dès la mi 2010, avec une inauguration envisagée pour début 2011. *« Le SOS de l’archipel oublié. Face à la vétusté des infrastructures et à l’inexistence de continuité territoriale, les membres du conseil des anciens de Bélep et de la mairie (…) tirent la sonnette d’alarme pour exiger des réponses à une situation devenue intolérable »* (LNC, 20/02/2009).

Carte n° 28 : La zone du grand lagon nord inscrite au Patrimoine Mondial de l'Unesco
Source : DITTT Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réalisation Maviet, D., 2011

Pour conclure sur ces communes, disons que les bouleversements sont durables. Loin d'être solutionnés, ils doivent impérativement être pris en compte dans la gestion tant communal que provincial, ainsi que du *Territoire*. Dans le cas de Koumac, si les populations n'avaient pas elles-mêmes trouvé une solution interne à moyen terme au problème de manque d'espace, les difficultés qui sous-tendent les tensions sociales auraient été encore plus grandes. Permettre aux Kanak d'avoir d'autres espaces serait un gage d'équilibre pour l'avenir, parce qu'en s'agrandissant les familles vont de nouveau se retrouver confrontées à ce problème. Comment envisager l'avenir sinon ?

Pour ce qui est de Bélep, le diagnostic OGAF et la mission de l'UICN ont mis en évidence auprès des pouvoirs publics, ce que les habitants de la commune percevaient déjà depuis de nombreuses années, avant même les *Événements.* L'importance de répartir les clans sur l'espace en permettant à chacun de vivre sur ses terres avec au préalable un minimum d'amorce de développement et d'infrastructures, afin de désengorger la baie de Waala, nécessite de la part des autorités une prise en compte plus importante des potentialités qu'offrent ce territoire et ses ressources marines, pour le reste de la Province. Cela veut également dire que Bélep ne devrait plus être considérée comme un territoire marginalisé par les pouvoirs publics, mais bien plus comme une commune ayant une place centrale, notamment par ses ressources marines et le bien inscrit au Patrimoine Mondial de l'Humanité. Toutefois, nous comprenons bien que c'est d'une remise en cause du système politique et économique qu'il s'agit.

VI.1.3 Vers une politique néo-coloniale ou post-coloniale ?

En effet, de quelle économie s'agit-il et sur quel système politique se base-t-il ? Que dire de ces grands concepts néocoloniaux (cf. glos.) ou postcoloniaux (cf. glos.) sous-tendant les relations internationales (Meschonnic, H, 1995 ; Beneux, C. *et al.*2002-2003 ; Borguet, N. *et al.* 2002-2003) ? *« Souveraineté partagée »* (discours politique ambiant)! Alors que pour les théoriciens, le concept même de souveraineté, exclut toute possibilité de partage, par la dynamique de l'UE et particulièrement d'après la révision constitutionnelle du 20 juillet 1998 et l'Accord de Nouméa qui suivra (Faberon, J-Y. ; Garde, F. ; *et al.* 2002, p. 196), cette idée devient « réalité » dans le nouveau statut calédonien et le transfert des compétences (Art. 77 nouveau de la Constitution). Vivre dans un pays *sui generis*, de son propre genre, n'enlève en rien à la réalité déjà vécue des sociétés colonisées ayant traversé plusieurs formes de décolonisation. Vers quoi tendent les politiques calédoniennes et leur développement économique dans la perspective de 2014 ? Sans exposer ces formes (cf. chap. 4), voyons comment est envisagé le modèle (C) durant ces deux décennies dans la relation du Kanak, sa « coutume » et le pouvoir. Quelle organisation découle de ce rapport dans les organes décisionnels ? Ensuite, nous verrons combien les résultats de

l'économie calédonienne sont depuis de nombreuses années une illusion entre un secteur public qui les dope et une rente minière qui les fait vaciller. Ce avec quoi nous pourrons plus loin mettre en parallèle l'importance de s'intéresser aux littoraux et ses ressources marines, proposant une troisième voie économique pour un développement plus durable.

VI.1.3.1. Selon un modèle calédonien (C) ?

Chez les politiques Kanak en Province Nord, *« un paradoxe commande le partage, central et très souvent thématisé dans le monde kanak, entre « culture » et « coutume » d'une part, et « politique » de l'autre. »* (Monnerie, D., 2003, p. 217). De tous les États colonisés, les forces indépendantistes ont souvent avancé leurs spécificités sociales et culturelles. En Nouvelle-Calédonie, au-delà du simple mouvement indépendantiste (politique), *« une perspective plus ample, plus fondamentale et complémentaire, celle des droits du peuple autochtone et de son autorité sur le pays »* (Monnerie, D., 2003, p. 217) s'accentue depuis lors. S'agit-il d'une autre forme de gouvernance vers lequel le pays tend ? Comment partager le pouvoir entre les *« chefferies et la coutume »* et la *« vie politique »* ? Cette problématique s'est envisagée au moment des Accords de Matignon-Oudinot *« avec la création des conseils d'aires et du Conseil territorial. Il s'agit de définir, pour ceux-ci, une place quelque part à côté de la politique»* (Monnerie, D., 2003, p. 225) et a été renforcée au moment de l'Accord de Nouméa. Nous sommes ainsi passés de l'article du 18 juillet 1887 considéré comme le *« fondateur du statut de l'indigénat »* (C. Terrier, 2000, p. 165) où le gouverneur en conseil privé, délimitera, dénommera chaque tribu, les devoirs et attributions des chefs *« agréés ou nommés par le gouverneur sur proposition du directeur de l'intérieur »* (C. Terrier, 2000, p. 165), aux Accords de 1988 et de 1999 mettant notamment en œuvre des instances de décisions et institutions « hybrides », entre coutume et pouvoir. La figure suivante présente selon cette évolution historique les niveaux d'organisation et les instances de décision.

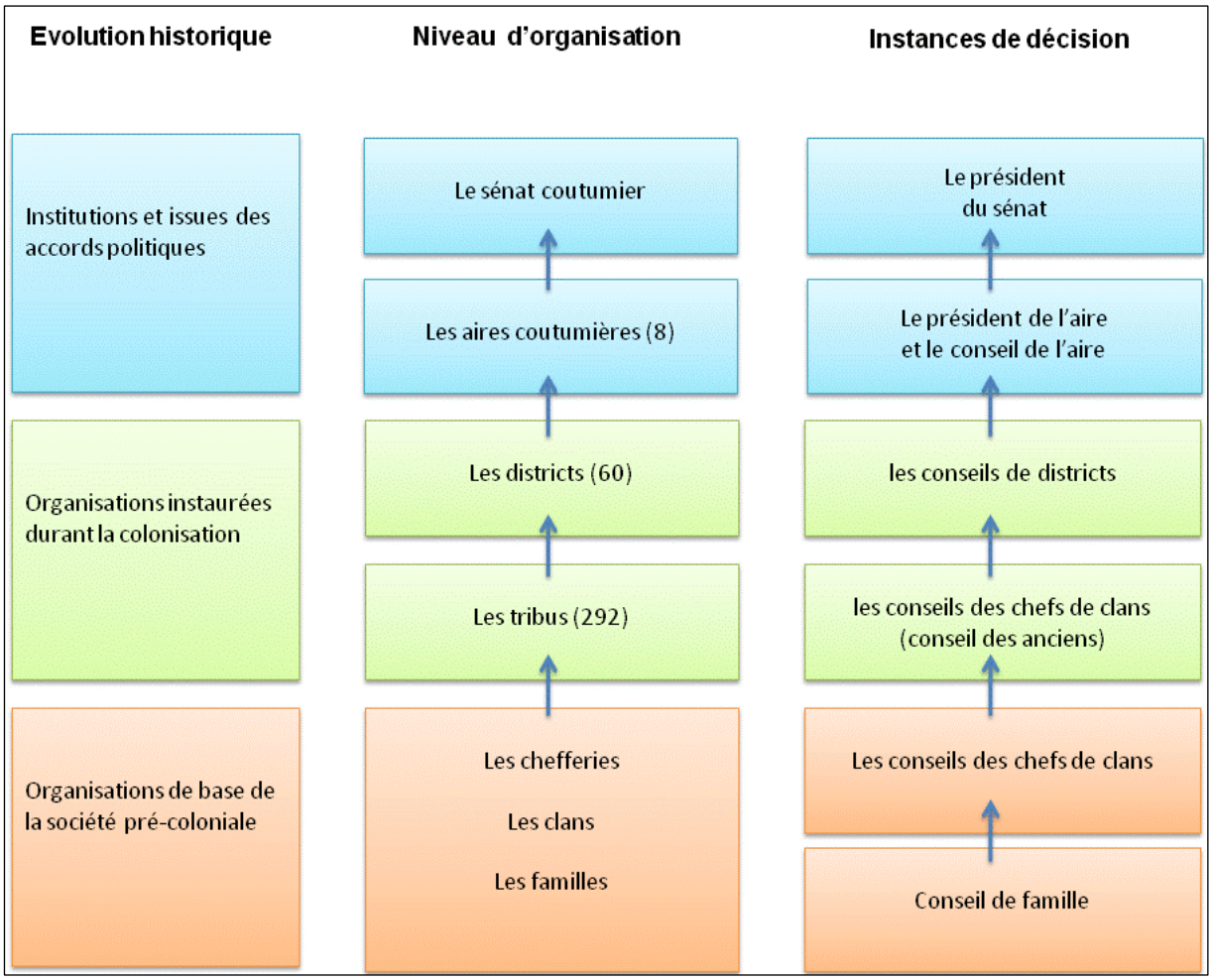

Figure n° 26 : Organisation et structure Kanak : entre coutume et pouvoir
Source : Données ADRAF, 2008

L'ancien conseil consultatif (1988) est devenu en 1999 le sénat coutumier, composé de 16 membres, deux par aire coutumière (cf. carte n° 2), *« désignés selon les usages reconnus par la coutume avec un président pour un an »* (Faberon, J-Y. ; Garde, F. ; *et al.* 2002, p. 191). Ce sénat est représenté au CES, dans le conseil d'administration de l'ADRAF et de l'ADCK, et au Comité Consultatif des Mines (CCM. cf. glos.). Le Gouvernement le saisit pour des projets ou des propositions de loi du pays touchant aux aspects sociaux et fonciers Kanak. Pour le reste, il peut être invité à donner simplement un avis (Faberon, J-Y. ; Garde, F. ; *et al.* 2002, p. 191). Ont-ils réellement un poids sur les décisions portant sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie sachant également que l'État est très présent sur plusieurs plans et notamment militaire, juridique et économique ? Seules les prochaines années et l'après 2014 en révéleront toute la pertinence.

Que dire de l'État français ? Il affiche très clairement son respect de l'Accord de Nouméa et l'émancipation du *Territoire* par les transferts de compétence. Et dans un autre temps, si nous prenons un exemple en Province Sud, dans le cas d'un arrêté concernant le grand industriel à

Goro, il intervient en faveur de l'industriel, afin de débouter une décision du tribunal administratif de Nouméa, concernant un arrêté lui indiquant une redevance de 1% de son chiffre d'affaire annuel pour la location du domaine public maritime de compétence provinciale. Pour l'association Action Biosphère ce processus d'émancipation n'aboutira pas si le Pays n'a pas les moyens pour cela. *« Affirmer à qui veut l'entendre la nécessité d'appliquer cet Accord et dans le même temps refuser au Pays les moyens de son émancipation, relève de l'injonction paradoxale»* (www.actionbiosphere.com, consulté le 01/07/2009). De plus, l'État a les moyens d'exercer une autorité, tout en se dégageant également de tous les aspects encombrants, à savoir la compétence environnementale, désormais provinciale. Comme l'indique J-M. Regnault *« la France s'est engagée dans un processus de "néo-décolonisation"»* (Faberon, J-Y. ; Garde, F. ; *et al.* 2002, p. 86).

À qui profiteront l'émancipation de la Nouvelle-Calédonie et l'importance de son nickel ? Alors que l'Accord de Matignon-Oudinot parlait de *« créer les conditions dans lesquelles les populations pourraient choisir librement et, assurées leur avenir par la maîtrise de leur destin»*, de grands États sont déjà présents par des accords, des institutions, des ONG et les trois usines. Est-il réellement possible d'être maître d'un destin lui-même dicté par le phénomène de mondialisation ? À cette économie de marché s'ajoute l'exacerbation des aspects environnementaux du développement durable, dictées par les grandes puissances économiques. Ainsi la *«mise en réseaux»* des peuples, posent deux questions: *« se pourrait-il que cette «mondialisation» ne soit pas autre chose qu'un «postcolonialisme» qui conduit à son terme le processus d'unification des peuples et d'interdépendance des économies ? »* (Beneux, C, *et al.* 2002-2003 p. 15). Ce qui découle également des nombreuses années de politique coloniale et dont les bouleversements seront durables, ce sont d'une part la manne financière d'un secteur public très présent et d'autre part une rente minière, qui sur un plan purement environnemental laisse à la Nouvelle-Calédonie des dégâts incommensurables.

VI.1.3.2. Un secteur public qui dope l'économie

Il est établi depuis une loi du 13 avril 1900 que la Nouvelle-Calédonie est autonome et doit subvenir à ses besoins, ce qu'elle fait en partie par ces compétences en matière fiscale. État et *Territoire* « *subviennent à l'exercice de leurs compétences »* (Faberon, J-Y. ; Garde, F. ; *et al.*, 2002, p. 213) . Il est bien clair toutefois, que l'État intervient très largement par les transferts publics versés à la Nouvelle-Calédonie, d'où le dicton *« qui détient les cordons de la bourse, détient in fine le pouvoir ! »* (Annexe 18)

Selon un rapport du projet Compte Economique Rapide pour l'Outre-mer (CEROM), les masses monétaires ont varié entre 2009 et 2010 selon les trimestres de plus de 14 % et sont en

constante augmentation depuis 2005, passant de 280 milliards de Fcfp à 489 milliards de Fcfp (Barroux, Y. ; Beltrand, T., *et al.*, 2010, p 1). Ils avoisinent selon ISEE, le quart du PIB depuis les années 90 (Baudchon, G. ; *et al.* 2000, p. 158). L'inflation (3,4 % en octobre 2010) est d'autant plus importante, qu'il n'y a pas de véritable contrôle sur son rapport au PNB et l'ensemble d'ailleurs. Sur les 245 580 habitants, l'aperçu structurel de 2008 fait état de 749, 2 milliards de Fcfp (estimation CEROM), soit un PIB par habitant de l'ordre de 3 millions de Fcfp (Barroux, Y. ; Beltrand, T., *et al.*, 2010, p 8). Cette statistique est bien loin de refléter la réalité économique des ménages en terme de production de richesses faisant avancer l'économie, mais elle donne un aperçu de la consommation des services et des biens finis. Toutefois, chacun est conscient que ces chiffres répartis selon le nombre d'habitant, sont en réalité entre les mains d'un nombre relativement faible d'individus part rapport à la plus grande part de la population vivant bien en deçà de ces chiffres. Cette minorité est en particulier bénéficiaire de salaire ou de pension en provenance de l'État ou des activités minières pour d'autres. Mais ces chiffres sont également le fait d'autres transferts publics de l'État en Nouvelle-Calédonie, sous différentes formes.

Les dotations[154] dont les collectivités jouissent sont inscrites au budget des dépenses obligatoires de l'État. Ce sont les DGF, les dotations de constructions d'équipement des collèges, sa participation au FIP pour les communes, les contributions aux charges (enseignement primaire, santé). Elles bénéficient également de subventions. À cela s'ajoutent aussi les contrats de développement (cf. chap. 5) et toutes les participations de l'État dans les entreprises calédoniennes. Il existe également « *des mesures d'accompagnement spécifiques pour les communes* », *« des contrats d'agglomération »*, *« des contrats inter-collectivités »* (Faberon, J-Y. ; Garde, F. ; *et al.*, 2002, p. 214), afin de soutenir le développement par des programmes. Un de ces programmes, ZoNéCo ou zone économique, observe la zone économique exclusive de la Nouvelle Calédonie depuis 1991, dont les compétences se sont élargies au lagon et se propose de gérer durablement ses ressources. Par ailleurs, s'inscrivent également indirectement dans ces transferts, les salaires et les pensions versés aux ménages par l'État, qui sont de l'ordre de « *48,1 % des sommes versées par l'État* » au *Territoire* (Faberon, J-Y. ; Garde, F. ; *et al.*, 2002, p. 214). De plus avec l'Accord de Nouméa, les transferts de compétence s'accompagnent de *« transfert de ressources »*, avec notamment *« la dotation globale de compensation »* (Faberon, J-Y. ; Garde, F. ; *et al.*, 2002, p. 213). À cela s'ajoute le dispositif de défiscalisation depuis les années 1980. *« En 2008, 13 dossiers sur 43 ont ainsi été agréés par la Direction générale des impôts, pour un*

154 Le détail de ces dotations est bien éclairé par N. Bossa, *In.* Faberon, J-Y. ; Garde, F. ; et al., 2002. Nous ne nous étendrons pas sur ce propos qui sert surtout à montrer à quel point les transferts publics de l'Etat vers le Territoire sont importantes formant un maillage étroit. J. Freyss a largement démontré cette *« économie assistée »* (cf. Bibliographie).

montant d'investissements de 5,9 milliards de F CFP (49,6 millions d'euros) » (www.apreslebac.nc 22/03/2011)

Ces transferts publics tronquent l'économie permettant *« au territoire de vivre largement au-dessus de ses moyens et donnent l'illusion d'un pays riche »*, qui *« accentue cette vision de sous-développement de la plus grande partie du pays »* (Faberon, J-Y. ; Garde, F. ; *et al.*, 2002, p. 85). Citons parmi ces bénéficiaires, outre le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, les collectivités publiques telles que les Provinces et les communes, les institutions et organismes bénéficiant de l'aide publique (AFD, ADRAF, ICAP, SECAL, Institut de Recherche et de Développement [IRD]…), voire encore des entreprises publiques et particulièrement celles dont le capital est détenu à 51 % par l'État. Autant de financements dont la Province Nord est largement bénéficiaire, soit en premier ressort, soit de façon indirecte, puisque les aides servent en priorité pour le rééquilibrage. Cela concourent-ils réellement à la politique indépendantiste, de fait largement rétribuée par l'État ? Alors que certains arguent que l'indépendance ne pourra pas se faire, puisque de toute façon il y a trop d'argent en jeu, d'autres ne voient en ces financements rien d'autre qu'une "dette coloniale". Voici comment certains en parlent : *«de toute façon comment nos politiques parlent d'indépendance alors qu'ils reçoivent en contrepartie tellement de fric de la Métropole ?* » Ou *« Tous nos mecs là ils vont pleurer famine le jour où la France ne sera plus là pour leur payer…et des p'tits cocktails par-ci, le resto par là, ou des billets d'avion à tire larigot ! »* Mais encore *« de toute façon comme la France nous a volé nos terres et nos vies, il faut bien qu'elle paye ! »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009).

Plus largement encore, les aides européennes se font principalement par l'intermédiaire des Fonds Européen de Développement (FED). Ces financements sont loin d'être négligeables et concernent en Nouvelle-Calédonie, essentiellement tout ce qui est de la *« préservation des ressources naturelles et le développement des activités productives*[155] *»* (Faberon, J-Y. ; Garde, F. ; *et al.*, 2002, p. 113). Pour le contrat du 9ème FED 2000-2007 l'enveloppe budgétaire globale pour la Nouvelle-Calédonie s'élève à 2,6 milliards Fcfp, soit 21,5 millions d'euros (Baudchon, G., *et al.* 2006, p. 194). La Nouvelle-Calédonie peut également prétendre *« aux programmes communautaires horizontaux, tels que le 7e Programme-cadre pour la recherche et le développement technologique (PCRDT) et le Programme innovation et compétitivité (PIC) »* (Annexe 12), même si ces possibilités ont pour l'heure été restreintes. Elle veut inverser cette

155 « La Nouvelle-Calédonie a bénéficié/utilisé l'aide programmable constituée de subventions et de prêts spéciaux, les capitaux à risque, l'aide d'urgence et le Sysmin.» Le Sysmin étant « destiné à sauvegarder le secteur de production et d'exportation minière des Etats ACP ou des PTOM dont l'économie dépend de ce secteur » (Faberon, J-Y. ; Garde, F. ; et al., 2002, p. 114).

tendance et compte bien le faire cette année en prenant la présidence de l'Association des PTOM de l'Union européenne (OCTA). Cette volonté d'innovation et de recherche se fera sur des thématiques structurantes et prioritaires telles que les industries, les mines et l'environnement, ainsi que les écosystèmes marins et terrestres, auxquels s'ajoutent les ressources minérales en mer (Annexe 12). Seul l'avenir dira si cette démarche réussira. Mais retenons tout de même la place de l'environnement et des écosystèmes marins dans cette recherche d'innovation.

Outre ces différents transferts d'argent, le paradoxe calédonien dans son émancipation vis-à-vis de la métropole concerne son secteur monétaire. Le passage à l'Euro à moyen terme avec la Polynésie Française et Wallis et Futuna, fait débat en Nouvelle-Calédonie. Car cela marquerait *« une fixation irrévocable avec l'Europe »* (Lagadec, G., 2010, p. 143), alors même que le *Territoire* se trouve dans un contexte d'émancipation et dans une recherche de ses signes identitaires par l'hymne, le drapeau et la monnaie ! Veut-on une monnaie propre, pour la souveraineté nationale ? Une monnaie (euro), *« facteur d'intégration »*, comme ce qu'indique P. Néaoutyine, Président de la Province Nord ? Ou alors une monnaie (euro) *« pour contrecarrer l'émancipation »* selon les loyalistes ? En 2006, J. Lafleur du RPCR tenait ce propos : *« quel place pour le CFP à l'époque de la mondialisation ? »* (Lagadec, G., 2010, pp. 145-146).

Ainsi tout en montrant un respect de l'Accord de Nouméa par le transfert des compétences et en faisant la promotion d'un développement équilibré entre les populations et les territoires, l'État assoie sa main mise par l'appui financier aux collectivités et institutions ou programmes d'aide et subventions. Dorénavant tous ceux qui craignent l'indépendance et les possibles débordements entre les groupes, voient en l'État un bras fort afin de maintenir un niveau de vie que les Etats indépendants proches n'ont pas. D'ailleurs, la proximité du Vanuatu expose clairement pour certains, ce qu'ils ne souhaitent pas pour le *Territoire*. De plus, ceux qui jusqu'à présent pouvaient encore douter semblent conquis, tant par des mesures d'aides sociales, que celles faites au développement dans beaucoup de secteurs de l'économie, notamment agricole (élevage, pêche…) par les GIE, les GDPL, les OGAF… D'autres voies sont-elles possibles ? Avec l'UE, d'autres Etats s'intéressent à l'émancipation du *Territoire*, par intérêt pour le nickel et la possibilité de mettre en place l'euro et cela fait débat !

VI.1.3.3. Une « rente minière » !

« L'histoire de la Nouvelle-Calédonie est indissociable de celle de son activité minière, plus particulièrement dans la période contemporaine (…) le nickel n'a cessé d'être exploité et de marquer l'économie et la société néo-calédonienne » (Simon, V. *In.* Angleviel, F. *et al.* 2007, p. 146). En effet, cela est visible dès le XIXème siècle et davantage encore suite au boom du nickel (1867-1971) et depuis ces deux dernières décennies avec le début des tractations pour

l'installation des usines dans le nord et le sud (cf. chap. 7, 8). Toute *« la vie économique de la Nouvelle-Calédonie bat depuis plus d'un siècle au rythme des cycles capricieux du nickel,* entre *booms et crises* » (Cassan, J-J., 2009, p. 17). Quelles logiques pouvons-nous associer entre cette activité et les politiques concernant les relations entre l'État, les autres puissances représentées par les grandes sociétés minières et le *Territoire* ? De plus, quelle part réelle de la mine et de ces activités entre dans l'économie du *Territoire* et de ces populations ?

Comme l'ont remarqué certains auteurs, J. Freyss en 1995, D. Lagadec en 2004, J-J. Cassan en 2009, l'activité minière est *« un enjeu de politique intérieure majeur »* (Cassan, J-J., 2009, p. 16) permettant une dépendance financière vis-à-vis de l'État (Freyss, J. 1995, p. 228), d'après le *préalable minier* (discours politique) des indépendantistes contre la signature de l'accord de Nouméa, « *en passant par la privatisation durable d'un vaste gisement comme moyen de contrer l'indépendance »* (Lagadec, G. 2004, *In.* Cassan, J-J., 2009, p. 16). Cette dépendance est une réalité, tant parce que l'État et les institutions calédoniennes favorisent et contrôlent ce secteur d'activité, que par sa pratique rentière, qui comme l'indique J-J. Cassan, *« limite toute autre initiative économique productive »* (Cassan, J-J., 2009, p. 16). Le boom des années 70 reste d'ailleurs encore pour beaucoup de Calédoniens « *comme un âge d'or »* (Freyss, 1995), ce qui favorise d'autant moins l'intérêt pour beaucoup de se diversifier avec d'autres secteurs pourtant prometteurs. Sans entrer dans les détails économiques depuis ce boom, que pouvons-nous néanmoins retenir de la croissance en Nouvelle-Calédonie, en mettent en relation l'activité minière et les transferts publics ?

Selon l'Institut d'Emission d'Outre-mer (IEOM), la croissance calédonienne se fait à un rythme soutenu de 4 % depuis une vingtaine d'année et le PIB par habitant a augmenté sur cette même période de 2 % annuel. Entre les années 1970 et 1980 les transferts publics passent de 9 à 36 % du PIB. L'économie se polarise ainsi sur les services, alors que le poids relatif du nickel s'abaisse de 30 % à 8 % du PIB durant cette même période. Durant la période de 1988 à 2005, on s'oriente vers une tertiarisation de l'économie, atteignant environ 70%, soit à peu près celui de la Métropole, mais avec des prix intérieurs élevés. À cela s'ajoutent, les effets d'une économie introvertie avec un taux d'ouverture économique faible de l'ordre de 28 % en 2002. Cela est dû à une faiblesse des contributions des importations dans les ressources du *Territoire*, soit 38 % du PIB et pareillement pour les exportations de biens et services, soit 18% du PIB. Le nickel, pourtant 90 % à 95 % des exportations de marchandises, contribue de moins en moins au PIB, passant de 50 % en 1970 à moins 20 % en 2000 (CEROM, *et al.* 2005, pp. 5-7). Par ailleurs les déficits commerciaux de la Nouvelle-Calédonie sont couverts par les transferts publics.

Toutefois, même si la Nouvelle-Calédonie est un acteur prépondérant dans le marché mondial du nickel, les cours mondiaux ont une forte emprise sur son économie et son pouvoir d'achat. Apparemment les remontées récentes de ces cours mondiaux ne comblent pas cette perte sur une longue période et qui a été divisé par deux depuis les années 1960. Un nickel donc fortement emblématique pour le *Caillou* et son exploitation dessine fortement les paysages, mais il contribue plus modestement au PIB, estimé à 12 % en 2004 (CEROM, *et al.* 2005, p. 7). Certains acteurs politiques et économiques particulièrement, ne doutent pas de son poids futur, par les usines.

Elaborer des instances de pouvoir sur des bases coutumières, un réel défi pour le gouvernement calédonien dans cette poursuite du respect des accords. Une nouvelle forme de gouvernance culturelle mettant en œuvre, plus largement que la seule politique indépendantiste ou non, les droits des peuples autochtones. Mais également une forme hybride du pouvoir, entre instance découlant de la colonisation et antérieure à celle-ci. Un sénat coutumier et des conseillers d'aires coutumières, dont on ne confère à ce jour que des avis consultatifs dans certains aspects de la vie politique et économique. Lesquelles bien qu'inscrites dans un contexte de décolonisation, montrent par le secteur public et la rente minière, bien des apparences néo-coloniales. Quel avenir pour ces instances ?

La figure suivante, non exhaustive, se propose en conclusion de montrer la place de la Province Nord (PN) en Nouvelle-Calédonie (NC) dans ce contexte de décolonisation et ces différents jeux de pouvoir. Nous insistons ainsi sur les interactions complexes tant par les politiques que par l'économique avec le système Monde et les cours des marchés mondiaux, notamment concernant le nickel et les nations qui dirigent ces firmes, ainsi que les aides de l'Europe surtout par le FED. Nous ajoutons à cela la possibilité avec l'UE d'utiliser la monnaie unique, l'euro, mais pas sans l'aval de la Polynésie et Wallis et Futuna (COM) qui ne s'inscrivent pas dans un mouvement de décolonisation. De plus, la France continue à diriger en partie le *Territoire*, sachant que quelques unes des compétences de l'État et les ressources associées ont déjà été transférées au gouvernement calédonien, lui-même composé de plusieurs tendances politiques indépendantistes ou non, et dont certaines instances « hybrides », entre pouvoir et coutume, sont consultées, à savoir le sénat coutumier et les conseils d'aire coutumière. D'autre part à travers certaines institutions et certains organismes en partie d'État, le secteur public est largement et de plus en plus subventionné par la France au même titre que les DOM et les COM. En dehors de ces agencements, interrelations et interactions de jeux de pouvoirs politiques et économiques, vient se superposer le droit des peuples autochtones permettant avec le social et le culturel une nouvelle forme de gouvernance, dont la force est d'être reconnue par l'ONU. Cela permet par ailleurs d'avoir une action des peuples autochtones pouvant dans certains cas devancer les États dominants.

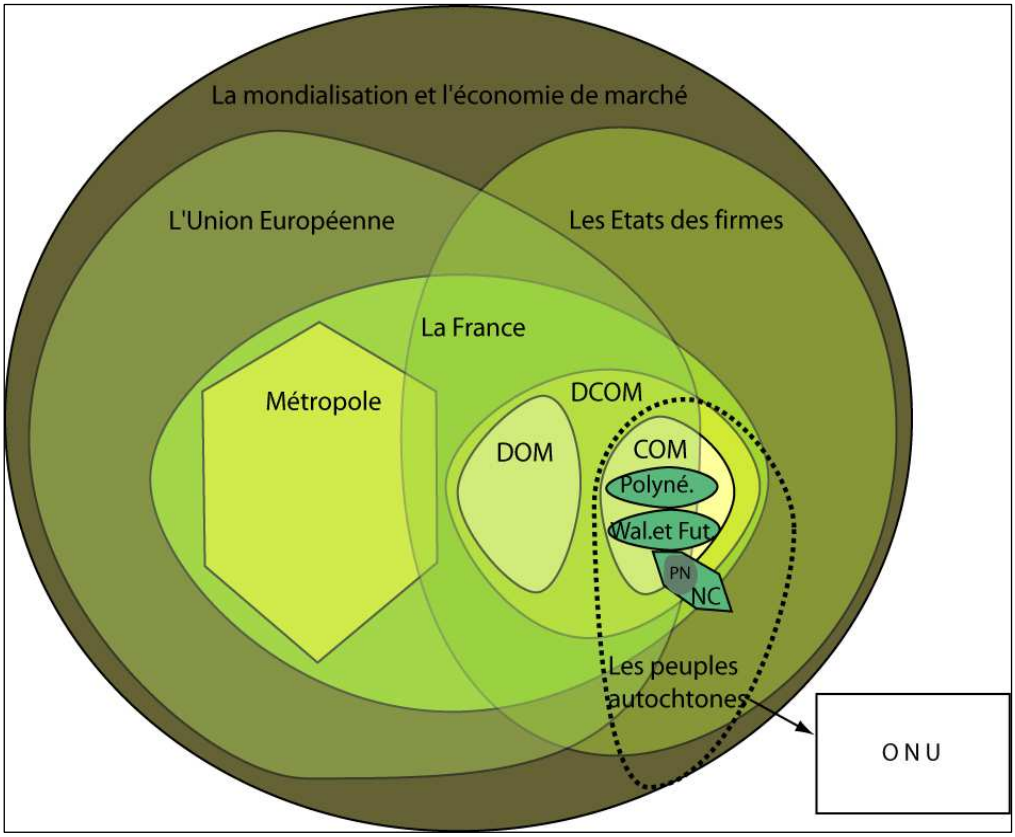

Figure n° 27 : Interactions complexes dans le contexte calédonien d'émancipation
Source : Bodmer, D., 2011

Ainsi, la mise en place des politiques publiques devrait prendre en compte les bouleversements historiques tant anciens que récents afin de faire une gestion durable des territoires. En plus de l'échelle temporelle, l'échelle spatiale est tout aussi indispensable, car pour une bonne gestion, les milieux et les usages des populations sur ceux-ci sont à connaître.

VI.2 S'imprégner des milieux et des usages pour améliorer les politiques publiques

Les marqueurs territoriaux participent à la compréhension de la territorialisation, laquelle pourrait se traduire par une bonne gestion de la part des acteurs qui organisent ces espaces. Mais faire seule un état des lieux exhaustif des milieux et des usages des populations les concernant devient très vite laborieux. Aussi, nous ne proposerons ici qu'un simple inventaire non formel, qu'il conviendrait de compléter dans une réelle perspective de gestion par les autorités compétentes. *« Le développement durable ne se déploie pas "au milieu de nulle part"*», à nous de le saisir en observant les relations entre les êtres vivants et l'environnement, *« par l'établissement de marqueurs territoriaux dépendant des cultures et des époques. Ils permettent d'articuler*

qualité de vie et qualité de l'environnement, au cœur des politiques relevant du développement durable » (Mancébo, F., 2007, p. 79). Pour ce faire nous avons choisi d'exposer les écosystèmes observés et les usages des populations sur ces milieux. Les six tableaux qui suivront, présentent ces milieux depuis la partie terrestre des territoires littoraux et jusqu'au récif barrière. Les contraintes naturelles et anthropiques sur ces milieux sont également recensées. Enfin, sans prétendre être complet, nous avons fait le choix de mettre en parallèle les divers plans ou programmes structurant la gestion de certains de ces milieux ou d'une partie de ceux-ci.

VI.2.1 Les milieux et leurs ressources

« Récif barrière à perte de vue, vaste lagons parsemés de myriades d'îlots et de cayes de sable , récifs frangeants, plages blondes ou blanches, baies envasées, mangroves, atolls lointains, îles basculées, hauts fonds, volcans encore fumants, c'est dans cet environnement prodigieusement varié que la faune corallienne s'est développée, parfois avec exubérance, parfois avec difficulté » (Laboute, P., Feuga, M., Grandperrin, R., 1999, p. 17). Avec plus de 76 % d'espèces endémiques, la Nouvelle-Calédonie est inscrite au 3ème rang mondial derrière Hawaï 89 % et la Nouvelle-Zélande 76 % (MNC ; IRD ; *et al.* 2009, p. 5). Elle est seconde des 34 « hot spots » (cf. glos.) de la planète, après Madagascar. Participer à améliorer les connaissances sur les différentes composantes de ces territoires littoraux, permet dans un second temps d'envisager une gestion adaptée à chaque espace. Depuis moins de 10 ans, les services de l'État, du *Territoire*, ainsi que les organismes de recherches (IRD, IAC, UNC…), les collectivités plus (Provinces) ou moins (Mairie) autonomes, et les ONG et associations travaillent à cela.

Pour mieux appréhender les milieux, les trois tableaux suivants se proposent de résumer chacun de ces espaces, depuis la partie terrestre jusqu'à la mer et le récif barrière, en passant par la zone intertidale. Les transects associés servent à les illustrer.

Les milieux de la zone littorale	**Désignation du milieu (avec sa flore)** (cf. carte n° 1, n° 3, n° 4. Annexe 19)	**Faune permanente et temporaire (tp)**	**Localisation en Nouvelle-Calédonie et précision pour la Province Nord**
Frange colonisée par les espèces littorales et/ou cocoteraie (naturelle ou planté)	Haut de plage, espèces plus ou moins tolérantes au sel avec les espèces les plus connues : filao (*Casuarina equisetifolia*), bois de rose (*Aniba rosaeodora*), pandanus (*Pandanaceae*), acacias de bord de mer (*Acacia spirorbis, Acacia simplex*), Tamanou du bord de mer (*Calophyllum inophylum*), faux tabac (*Argusia argentea*), patate à durand (*Ipomea pes-caprae*), pourpier de bord de mer (*Sesuvium portulacastrum*), des plantes herbacées sur sable que l'on retrouve aussi sur les tannes (*Sporobolus virginicus*). Ces espèces se retrouvent également sur une frange interne et moins connues (*chlerodendrum inerme, Acrostichum aureum, Myoporum tenuifolium)*, "faux manguier" (*cerbera manghas*), palétuvier aveuglant (*Excoecaria agallocha*) et dont certaines servent à orner les jardinières (*Crinum asiaticum*)…	Reptiles : tortues (tp), serpent tricot rayé (*Laticauda colubrina*). Oiseaux terrestres et marins (tp ou non) : puffins, sternes, noddis, pétrel, fous, frégate. Crustacés : crabes (*Cardisoma carnifex*), Insectes, gastéropodes. Cerf, bovin, cheval, cochon sauvage.	La plupart des cayes et îlots Rarement plus loin (sf ouest de Yandé) que les hauts de plage des îles plus importantes comme sur la Grande terre et Bélep (cf. photo n°35, 37 ; carte n° 2, Annexe 19). Cette frange se retrouve également à l'arrière de la mangrove et des tannes. Cocoteraie les plus remarquable *Tiari* (Ouégoa) et tout au long du littoral de Pouébo à Touho, entre Poindimié et *Monéo* Ponérihouen.
Forêt sèche ou sclérophylle (cf. carte n° 4, Annexe 19)	Ecosystème au stade relique et très fragmenté qui se développement en climat sec (moins de 1 100Pmm/an), bien souvent sur roches sédimentaires et moins basaltiques. Bien souvent enclavée au centre des savanes et des broussailles. 456 espèces dont 252 endémiques adaptées à la sécheresse. Une soixantaine d'espèces ne se trouve que dans ce milieu. Transition entre la forêt humide et la mangrove ou la frange colonisée par les espèces littorales, allant donc du littoral et jusqu'à 300 à 400m d'altitude. À proximité du littoral cette formation devient plus basse et arbustive, voir buissonnantes.	Faune diversifiée : Insectes (env. 33 esp. de papillons), Escargots *Bulimes* (*Placostylus*), Reptiles, Oiseaux (env. 30 esp.). Cochon sauvage et cerf. Bovin, cheval et caprin.	Côte Ouest de la Grande Terre et îles du Nord sur une superficie de moins de 45 km², soit seulement 1% de leur surface initiale. Les communes de Poum (*Balabio, Malhec, Néhoué*), Ouégoa (*Ougne*), Pouembout (*Pindaï*) et Poya (*Nékoro*) possèdent les étendues les plus significatives à proximité immédiate du littoral.
Maquis minier	Formation la plus répandue sur le *Territoire* (25 %). Végétations sols miniers ultramafiques s'adaptent en bord de mer et en montagne. 90 % d'endémisme 1140 plantes vasculaires identifiées.	Faune : Insectes, Gastéropodes Reptiles, Oiseaux.	Sur territoires littoraux Par endroit à Bélep, Koumac, Canala, Kouaoua, Houaïlou, ainsi qu'à l'intérieur des îles hautes de l'extrême nord (Poum).
Savane (ou fourré) herbeuse et broussaille (cf. carte n° 7, Annexe 19)	Territoire des hautes herbes (multiple graminées) ou moins hautes dans les espaces moins fertiles et plus sec. Parmi ces herbacés : la paille de dixe (*Imperata cylindrica*), l'herbe tue-mouton (*Heteropogon contortus*) se développent en particulier sur les vertisols calcimagnésien, hypermagnésien, et acide et sodique localisé en aval des massifs de la côte Ouest et du Nord à proximité du littoral (cf. carte n° 5, Annexe 19), mais aussi sur des terres d'alluvion où les herbes sont plus importantes. L'embroussaillement transforme dans certains cas, ces savanes en fourrés, caractérisées par des espèces dominantes comme le gaïac (*Racosperma spirorbe*), le bois de fer (*Casuarina collina*), le cassis (*Acacia farnesiana*), le goyavier (*Psidium guajava*), le lantana (*Lantana camara*) et le faux mimosa (*Leucaena leucocephala*)	Insectes (guêpes, papillons, chenilles…), Gastéropodes (escargot, limace…) Reptiles (lézard…), Oiseaux. Cochon sauvage, cerf, bovin, cheval, ovin, caprin (ongulés).	Certains parlent d'une couverture de 6000 ha, soit 40% dont 11% en Province Nord de savane à niaouli. Ces formations se développent principalement sur les vertisols et sols alluvionnaires en bordure du littoral (jusque sur les collines et versants) de la côte Ouest et en zones plus sèches sur les sols siliceux et gréseux du Nord de la Grande Terre (Koumac à Poum, ainsi que sur les îles *Mouac*, *Néba*, *Tié* principalement). Certains espaces plus ou moins fragmenté peuvent se retrouver très sommairement sur la côte Est plutôt sur les versants intérieurs (non littoraux) et sur les micaschistes de *Pam* à Ouégoa et de *Tiari* à *Mahamat* Pouébo.
Savane à Niaoulis (*Melaleuca quinquenervia*) (cf. carte n° 6, Annexe 19)	Arbres (jusqu'à 25-30m et plus rabougris au nord) avec une strate herbacée que nous préférons distinguer de la savane herbeuse. Néanmoins les niaoulis peuvent parfois être ramassés et avoir une forme arbustive. Cette savane se développe sur les mêmes vertisols, mais également sur des sols argileux, siliceux, gréseux, et des micaschistes. Les plus grands niaoulis se retrouvent sur des sols alluvionnaires avec un plus grand apport en eau. On les retrouve aussi dans des zones humides (estuaire, marais) le long de la côte. Gaïacs et bois de fer peuvent également se répartir dans cette formation ou former de véritables fourrés.	Insectes, Gastéropodes Reptiles, Oiseaux, cerf cochon sauvage, bovin, cheval, ovin, caprin (ongulés). Dans les marais, invertébrés, tilapia, anguille…	
Sol nu	Petite surface se trouvant dans l'arrière mangrove, sur certaines arrières plages et sur certaines îles aux sols infertiles et balayés par les vents. Zone érodée ou sèche à proximité des maquis miniers. Une très fine couche d'herbes ou de mousses est possible lors des pluies, mais est très temporaire.	Insectes, Reptiles, Oiseaux marin. Ongulés surtout les caprins sur certaines îles du nord.	Inclusion à l'intérieur de formations précitées se trouvant particulièrement dans l'extrême Nord Bélep (cf. photo n° 35) et certaines îles de Koumac et Poum.

Tableau n° 16 : Les milieux terrestres des territoires littoraux (cf. source p. 345)

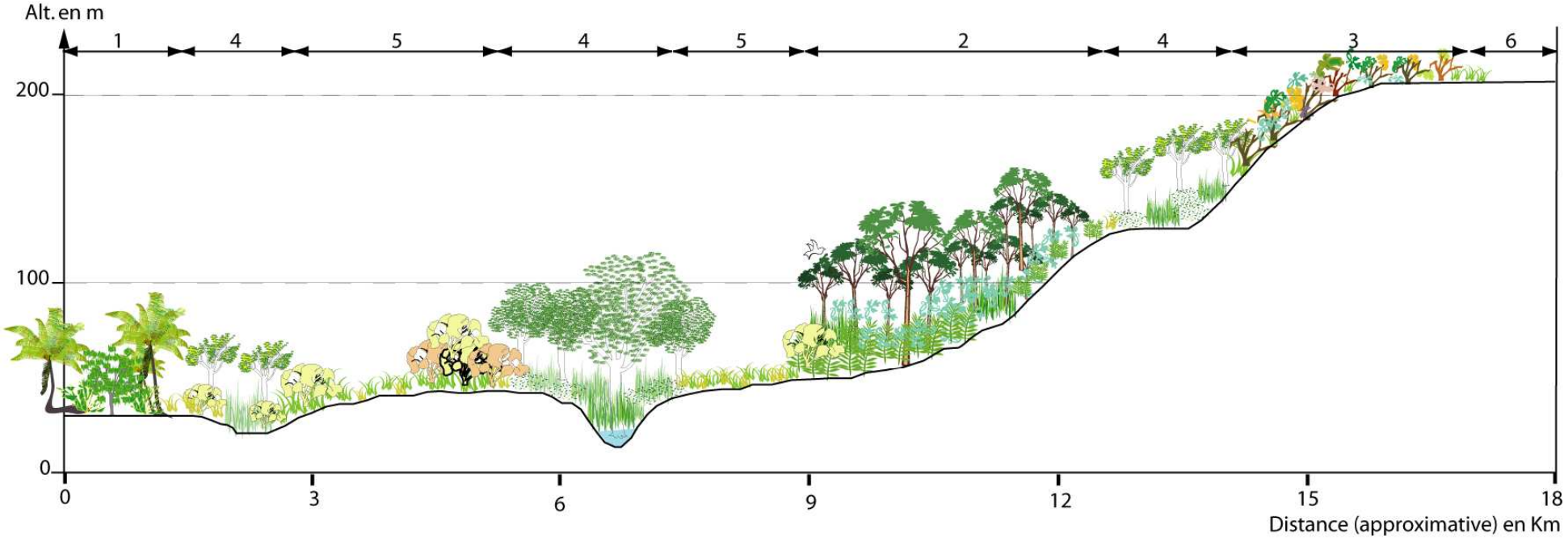

1 Espèces littorales et/ou cocoteraie
2 Fôret sèche ou sclérophylle
3 Maquis minier
4 Savane à Niaoulis
5 Savane herbeuse et/ou broussaille
6 Sol nu

Les milieux 2 à 6 peuvent se retouver partout ailleurs sur le transect.
Toutefois, nous ne rencontrerons pas les espaces 2 et 3 côte à côte.

Ex. selon le profil topographique d'une plaine en bas du versant ouest du massif Koniambo (Voh)

Figure n° 28 : Transect des territoires littoraux (partie terrestre) de la côte ouest

Source : À partir d'un profil topographique plus grand de Podwojewski, P. en 1988 ; réalisation : Bodmer, D., 2011

Les milieux de la zone littorale	Désignation du milieu (avec sa flore)	Faune permanente et temporaire (tp)	Localisation en Nouvelle-Calédonie et précision pour la Province Nord	
Côte à falaise et côte rocheuse (cf. Carte n° 1 Annexe 19)	Karstique : Alignements de pics aux parois verticales. Les roches calcaires (souvent avec des grottes, des crevasses) permettent a certaines plantes, arbustes et arbres (pandanus, banian) de s'incruster et de pousser.	Falaise karstique ou dans des roches dures : reptile (lézard, tricot rayé), oiseaux permanents ou (tp), insectes (abeille…), mammifères (chauve-souris des roches, roussette).	Ilot *les deux tours* (communément appelé *Poule couveuse* de Hienghène), *Lindéralique* (avec nid roussette), *Pwalâhi* Hienghène (cf. photo n°18) et *Tiouandé* Touho	
	Certaines autres falaises se dessinent dans des substrats plus ou moins durs comme les ensembles sur roche sédimentaires, basique, sur les basaltes, d'autres sur les péridotites. Une flore de cactée (*Opuntia stricta*) et de pandanus s'y accrochent. Les côtes rocheuses se localisent sur micaschiste, roche volcano-sédimentaire acide et péridotite entre autres.	Falaise sur roche friable : Insectes Côtes rocheuses : mollusque : huître, bigorneau. Crustacé : bernard-l'hermite (*Dardanus megistos*). Reptiles : tricot rayé. Oiseaux permanents ou (tp).	Nord	Des îles : Pott, Art (Bélep)
			Ouest	Ile *Mouac* (Poum), Grande-Terre : Pointe *Babouillat* (Poum), Pointe de *Foué* (Koné), *Népoui* (Poya), Massif de Poum
			Est	Des îles : Pott, Art, *Daos* (Bélep), Yandé (cf. phono n°19), Baaba (Poum), *Cap Vincent* Balabio (Ouégoa). Grande-Terre : Pointe de *Poingam*, de *Pouthier* (Poum), *Gan Paik Walôdo*, *Mon Paik* (Baie de Hienghène)
			Sud	Des îles : *Daos* (Bélep), *de la Table* Koumac, *Ti tienghiène*, *Yenghebane*, *Tié* (Poum). Grande-Terre : sud-est pointe de *Pindaï* substrat tendre (Pouembout).
Estuaire et/ou embouchure	Bien souvent colonisé par une mangrove, soit clairsemées pour les petites embouchures, soit de grandes importances pour les estuaires plus larges. Elles peuvent évoluer, ouvertes à semi-fermés par des flèches littorales, voir un lagunage plus important notamment sur la côte Est. L'envasement de ces estuaires, ainsi que la formation de lagunage dépendra également en grande partie de la faiblesse de l'hydrodynamisme.	Importance des juvéniles, mais également d'espèces inféodés tels que les crustacés : crabes (*Scylla Serrata…*), crevettes, les mollusques : gastropodes, bivalves, huîtres de palétuvier et sur roche, des invertébrés : holothurie, des vers marins et des poissons supportant l'eau saumâtre tilapia, carpe (*Kuhlidé)*, anguille (*Anguilla*), mulet (*Mugilidae*), loche (*Serranidae*). Insectes : moustique, guêpes, abeille.	Large estuaire : *La Hienghène* (Hienghène), Lagune estuarienne : *La monéo* (Ponérihouen), *La Houaïlou* et *La Néaoua* (Houaïlou), *La Kwawa* et *Kaviju* (Baie de Kouaoua) Estuaire à Lagune semi-fermé : étang de réserve de *Pandop* (Koumac), *La Ouaième*, de *Lindéralique* à *Koulnoué* (Hienghène), *Tiwaka*, *Amoa* (Poindimié), *La Tchamba*, *La Nimbaye* (Ponérihouen), *Nénavo*, *La Tuù*, *La Kua* (Houaïlou), *La Nakéty* (Canala) Lagunes fermées : plupart des creeks à petit débit de la côte Est (Pouébo) Les flèches sableuses, *la Tipindjé* (Hienghène), *Franco* (Pouembout). Large Estuaire à mangrove importante *le Diahot* (Ouégoa), *la Poya* et *la Monée* (Poya), *la Pouembout* (Pouembout), *la Koné* (Koné), *la Webannook* et *la Témala* (Voh), *la Youanga* (Kaala-Gomen), *Tiéémwâ Pwei Tiem* (Touho), *Les quatre bras* (Baie de Canala).	
Rivage avec plage de sable et selon accumulation en sédiments terrigènes	Accumulation et selon la période moindre érosion. Les accumulations peuvent être fins à granuleux (voir de coraux morts) depuis les cayes, îlots et îles à sable blanc, en passant par les plages à sable « jaune », celles de sable gris à proximité de certaines embouchures essentiellement, mais également des plages fortement imprégnées en sédiments terrigènes et/ou métaux lourds.	Sable gris : mollusques bivalves « clovis » (*Psammobiidae*) (côte Est). Autres sable : principalement crustacé : crabes	Sable blanc : presque l'ensemble des îles, îlots et cayes. Une lagune fermée par un cordon sableux, en parti colonisé par la végétation, sur l'île de *Néba* (Poum). Nord : de *Malabou* à *Boat Pass* (Poum). Côte Est : d'*Oubatche* à *Colnett* (Pouébo limite sud), vers *Ouaième Ouenguip*, *Ouanpouès*, *Lindéralique* (Hienghène), *Maina* à*Tién* (Touho) *Amoa*, *Tiéti* (Poindimié), *Kua* (Houaïlou), *Oundjo* (Voh). Sable « jaune » : *Baie de sable* (Koumac), *Gatope* (Voh), *Franco* (en régression), *Pindaï* (Pouembout). Sable gris : *Karéon* (Pouébo), *Nesson* (Houaïlou), *Tiakan* (Ponérihouen), *Foué* (Koné), *Pandop* (Koumac). Sable et apport terrigène important : *Poro*, nord ouest presqu'île *Lebris* (Houaïlou), plage de la baie de Kouaoua, Pointe à *Népou* (Poya), *Karembé* (Koumac), *Waala* (Bélep) et en général les baies polluées par les mines ou l'activité portuaire du chargement des minerais.	
Rivage à galet, roche	Souvent plages avec une érosion marquée. Importance de *Beach rock* (Côte Ouest) jusqu'à fort recul de la plage sur la côte Est.	Mollusque gastropode et huître. Crustacé : bernard-l'hermite, crabe	Principalement l'ensemble des pointes et les côtes à l'Est : *Koulnoué Village* Hienghène (cf. photo n° 15,16), *Tchambouenne* (Pouébo), *Nesson* (Houaïlou). Lieu dit *« au quai »* (Koumac).	

Tableau n° 17 : Les milieux de la zone intertidale (cf. source p. 345)

Les milieux de la zone littorale	Désignation du Milieu (avec sa flore)	Faune permanente et temporaire (tp)	Localisation en Nouvelle-Calédonie et précision en Province Nord
Mangrove et tannes (vif ou herbacé) soit à l'arrière de la mangrove, soit faisant une inclusion dans celle-ci	Plusieurs espèces de palétuvier et espèces associées (23 espèces connues) colonisent ce milieu selon une typologie souvent lié à l'halotolérance et à l'importance de l'érosion. Les plus grands arbres arrivent difficilement à 10m. Le peuplement est différent entre les deux côtes. En langue vernaculaire, souvent quatre de ces espèces sont différenciées, ce qui montre leur importance, leur valeur et leur ancienneté (*Rhizophora*, *Avicennia*, *Sonneratia*, *Bruguiera*, *Lumnitzera*). Sur tanne herbacé (salicornes, *Sesuvium portulacastrum*, *Sarcocornia quinqueflora*, *Suaeda maritima*), il n'est pas rare d'observer des espaces à voile algaire (micro-algues) avec du sel cristallisé sur des desquamations argileuses qui se détache en morceaux lors des périodes plus sèches.	Insectes (moustique, guêpe, araignée, papillon), oiseaux (hérons). Importance des juvéniles en tout genre, mais également d'espèces inféodés tels que les crustacés : crabe (*Scylla Serrata*, *Cardisoma carnifex*), crevettes et autres mollusques : huîtres (*Crassostrea glomerata*), éponges et des poissons de chenal : tilapia, gobie, rouget (*Lutjanidae*), mulet, loche, poisson sauteur (*Périophtalme)*.	20 000 ha soit entre 150 et 200 km², dont 79 % sur la côte Ouest aux embouchures des rivières de Poya (cf. photo n°17), Pouembout, Koné et Voh pour les plus remarquables. De la mangrove est également présente sur les îles de l'extrême nord, à *Baaba* (Poum), à l'ouest de la grande et petite *Balabio* et de *Pam* (Ouégoa). Pratiquement tout le long du linéaire côtier de la côte ouest on retrouve de la mangrove résiduelle. Le tanne à inclusion de la mangrove de Voh, en cours de recolonisation par la mangrove (cf. photo n° 28) et sans doute le plus célèbre. D'autres sont localisés à *Ouaco* Kaala-Gomen. Env. 20% côte Est dont les plus grands espaces se trouvent à *Balade* (Pouébo), Hienghène, *Tiouandé* et village vers aérodrome (Touho) et dans la baie de Canala.
Algueraies et Herbiers (*Macrophytes)* dans le lagon proche et plus profond en zone côtière (cf. carte n° 9, Annexe 19)	Algues dominantes à *Phaeophyta* sur sable détritique blanc (*Sagarcées, Dictyotales*), algues vertes (*Caulerpes*, *Halimeda*), algues brunes (*Cystoseire, Philotrichia, Turbinaria, Dictyota, Cladosiphon*…), autres algues (*Chlorophyta, Rodophyta*)… Herbiers de phanérogames (12 espèces connues) couvrant env. 11% du lagon : Localisation sur les plaines lagonaires de sable gris, de vase, de récif à proximité des côtes (*Thalassia hemprichii*, *Enhalus acoroïdes*, *Halodule uninervis*, *Cimodocea serrulata*, *Syringodium isoetifolium*, *Halophila ovalis*, *Cymodocea rotundata*). D'autres herbiers plus profond et/ou sur fonds blancs : phanérogames (*Halofila decipiens*). Ces herbiers sont particulièrement denses sur sable gris.	Reptiles : serpent, tortue…, mammifères : dugong (cf. carte n° 10. Annexe 19), poissons : bossus, perche, communard, bec de cane, (*Lethrinidae*), barbet, picot gris (*Siganus canaliculatus*), raies (*Scutelleridae*) et petit labres (*Labridae*), crustacés : crabe, mollusques : holothurie, palourde (*Anadara scapha*) et grisette (*Gafrarium timidum*), invertébrés.	Algueraie : Présence dans l'ensemble du lagon avec une composition et une densité variable. Herbier de phanérogames : beaucoup de baie de la côte ouest depuis Poya jusqu'à l'extrême Nord de la Grande-Terre en comptant Ouégoa et Pouébo à l'Est et dans le lagon plus profond. Plus rare sinon à l'est. Se trouve jusqu'à une profondeur de 15m, mais apprécie particulièrement les eaux peu profonde.
Récif total (frangeant, intermédiaire et barrière) et lagon (cf. photo n° 29)	Env. 23 400 km² de lagon (40 000 km² selon l'Ifrecor) d'une profondeur de 25-40m, pour env. 8000 km² de constructions coralliennes. La température de l'eau (29°C en été- 19°C hiver austral) varie de 2°C entre le nord plus chaud et le sud. Milieu mal connu en bon état de conservation. Nombreuses espèces et diversification des formes d'habitat. Récif triple ou double par endroit. (cf. carte n°8. Annexe 19)	Récifs coralliens env. 1200 éponges et coraux, 2500 poissons sur 3000 poissons récifaux dans le pacifique tropical, reptiles (tortues, serpents), 4000 crustacés, 6500 mollusques (coquille St-Jacques, trocas), dugong, baleine à bosse (tp)… 200 poissons ont une valeur commerciale, mais à peine trente sont particulièrement appréciées.	Les récifs ceinturent la Nouvelle-Calédonie sur 1600 km d'un linéaire pratiquement ininterrompu qui la classe 1ère mondiale et en seconde place pour sa longueur. Par endroit double, elle est même triple entre Touho et Hienghène, ce qui est rare dans le monde (moins de 10 ex.) Certaines espèces participent à la territorialisation : la coquille st jacques à Bélep, les trocas particulièrement au nord-est (Pouébo, Hienghène)… Deux zones classées se retrouvent en Province Nord (plus grande superficie) sur six pour l'ensemble du bien inscrit. 4 AMP, dont trois récentes (cf. chap. 7) avec les comités de co-gestion. L'AMP de *Nékoro* (Mairie Poya et coutumiers de *Népou*) plus ancienne, un étang de réserve de faune *Pandop* (Mairie Koumac) et une île réserve spéciale de *Pam* (Réserve de NC) sont répertoriés dans le lagon de la Province Nord.
Récif (frangeant, intermédiaire et barrière) et lagon. Partie classée (60 %).	Sur les 15 743 km², les zones 3 et 4, soit 10 071 km² sont en Province Nord. Espace un peu mieux connu depuis la constitution du dossier déposé à l'UNESCO en très bon état de conservation. Nombreuses espèces et diversification des formes d'habitat. Récif triple ou double par endroit. (cf. carte n°8. Annexe 19)		

Tableau n° 18 : Les milieux maritimes

Source des tableaux n° 18 à n° 21 : www.autochtonie.org 15/01/2011 ; www. biodiversité.nc 13/01/2011 ; DDE-E (2001) ; Dirberg, D. (2005) ; www.endemia.nc 15/01/2011 ; Garrigue, C., Patenaude, N. (2004) ; www.ifrecor.nc; Laboute, P. ; Magnier, Y. (1998) ; Laboute, P. ; Feuga, M.; Grandperrin, R. (1999) ; Laboute, P.; Grandperrin, R. (2000) ; Laignel, M. (2003) ; Lebigre, J-M. (2007) ; Lebigre, J-M. (2010) ; MNC ; IRD ; *et al.*(2009) ; Podwojewski, P. (1988) ; Richer de Forges, B., *et al.* (1991) ; Salvat, B., Rives, C., Reverce, P. (1988) ; Entretiens en Province Nord (2002-2009), Aupetit, S. (2011). Réalisation, Bodmer, D., 2011.
Les cartes en référence sont regroupées en annexe 19. La carte n° 1 présente la distribution des formations terrestres et les autres sont spécifiques à un milieu ou une espèce.

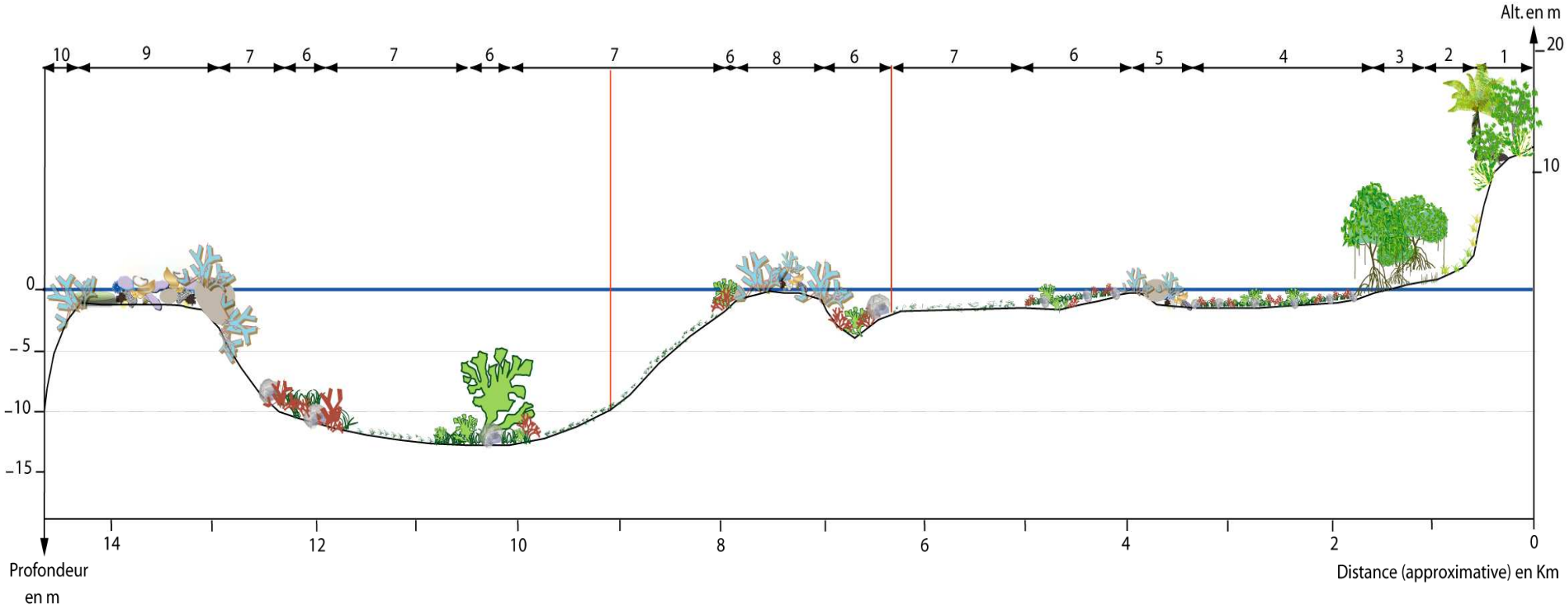

Ex. selon le profil topographique du lagon de la côte Ouest entre la pointe de *Pinjen* et la passe de *Koné* en passant par l'îlot *Blanc* (Koné)

Figure n° 29 : Transect des territoires littoraux (partie maritime) de la côte ouest
Source : carte IGN 1/50 000^{e} de Koné, réalisation : Bodmer, D., 2011

VI.2.2 Les usages

La terre et la mer en plus d'être très intimement liés à la culture (cf. chap. 1), peuvent être considérées en soi comme une ressource à partir du moment où on se l'approprie. H. Lefebvre (1974), considérait l'appropriation comme la transformation d'un espace naturel afin de servir les besoins et les possibilités d'un groupe. Cette idée est souvent utilisée en anthropologie pour caractériser l'action des populations en vue de garantir l'accès, le contrôle et l'usage des ressources contenues dans une portion d'espace (Godelier, 1984). Mais tout comme l'indique F. Mancébo, *«les faits et les objets de l'environnement ne sont socialisés comme ressources naturelles que lorsque le compromis du moment s'y prête »* (Mancébo, F., 2007, p. 79). De plus, ces objets ne sont des ressources que *« si les sociétés possèdent les connaissances et élaborent des usages pour en faire des ressources »* (Mancébo, F., 2007, p. 79). Enfin, exploiter une ressource c'est choisir un ordre de priorité entre *« trois compromis assez contradictoires »* entre les intérêts des générations présentes et à venir, entre les pays industrialisés et ceux qui ne le sont pas, avec même possibilité localement dans un contexte d'équité, selon des espaces très diversifiés, et enfin entre besoin des gens et protection des écosystèmes par une préservation de la ressource et la recherche d'une meilleure exploitation du milieu (Mancébo, F., 2007, p. 80).

Cette réflexion commence depuis moins de 10 ans à s'engager en Province Nord, même si en réalité l'importance du rééquilibrage par le développement a été jusqu'à présent et souvent, selon les acteurs politiques et économiques, le moteur de tout ce qui tourne autour de la gestion des territoires. La constitution du dossier afin d'inscrire une partie des récifs calédoniens au patrimoine mondial de l'Unesco a également accéléré cela. Depuis 2007, la recherche d'une plus grande participation des populations dans la gestion du bien a accentué la prise en compte de certains milieux, dont les populations avaient certains usages.

Les trois tableaux suivants (tableaux n° 19 à 21) se proposent d'exposer les interactions naturelles et anthropiques selon les milieux précités, souvent particuliers et fragiles. Parmi ces usages et interactions naturelles, quelques-uns sont des dangers pour le milieu. Mais nous pouvons tout de même parler de négligence et d'abus dans bien des cas. Quelques institutions et associations se proposent d'étudier certains de ces milieux. Nous tentons de les inventorier ici dans la dernière colonne de ces tableaux. D'autres se proposent également en termes de gestion de le défendre, de sensibiliser l'opinion publique ou d'en protéger une partie ou quelques espèces (faune ou flore).

Les milieux de la zone littorale	Interaction naturelle ou anthropique avec le milieu	Danger ou menace sur le milieu	Institutions, Organismes, Associations : travaux en cours
Espèce littoral et/ou cocoteraie (cayes et ilots)	Zone d'habitat, de tourisme avec fréquentation des hauts de plage et infrastructures, de campement temporaire pour la pêche et d'agriculture avec les *champs* Kanak et quelques élevages. Plus rarement selon les territoires, espace de chasse au cerf et cochon sauvage. « Territoires coutumiers » selon l'espace, avec plantes comestibles, de soin, et d'artisanat.	Cyclone, vent, érosion. Aménagements inconsidérés, détritus sauvage (dépotoir moins), espèces introduites invasives : Cactées, faux mimosa, sorte de ricin à capsule piquante (*Ricinus communis*), grande aloès, liane avec tige et capsule piquante, arbustes, lianes et herbes (liane de Gatope *Cryptostegia grandiflora*, *Mikania micrantha*, *Cynodon dactylon*…). Rat, chat, chien, cerf, cochon sauvage, escargot, fourmi électrique (*Wasmannia auropunctata*), menacent la faune de ce milieu et pour certains la flore.	Initiative association et mairie, aide province à l'aménagement, la limitation d'espèce invasive et au reboisement en priorité avec des essences littorales. Ex. Koumac, Kaala Gomen, Poya sur les îlots. *Tujiwa* panneaux d'affichage sur Hienga
Forêt sèche ou sclérophylle (Carte n°5, Annexe 19)	Milieu fragile à faible dissémination naturelle. *« Intensité du stress hybride subi par la végétation en saison sèche*, une trop grande proximité avec le littoral et la nature du substrat géologique (à étudier). Survie des *bulimes* indicatrice de la santé de la forêt. Zone d'habitat et d'agriculture principalement l'élevage. Territoire de chasse au cerf et cochon sauvage. « Territoires coutumiers » selon l'espace.	Cyclone, vent et embrun salé. Milieu trop fragmenté. Aménagement pour l'habitat, feu, essartage pour le pâturage. Espèces introduites invasives : rat, chat, chien, ongulés, escargot, fourmi électrique, menacent la faune de ce milieu, mais également la flore, par impact sur la régénérescence. En zone régressive multiplication des gaïacs, des faux-mimosas, des lantanas et plusieurs graminées et arbustes (*Colubrina asiatica*) entrant en compétition avec les essences originelles.	État, Gouvernement de la NC, Collectivités (Provinces Nord et Sud), instituts de recherche (IRD, IAC, UNC), associations et ONG (CIE, WWF, CI), usagers concernés : Programme *Forêt sèche* depuis 1999. Action et recherche spécifique ayant pour objectif sa conservation. Protection, revégétalisation, parcours éducatif entre autres. Sensibilisation auprès de la population contre les feux, pour la sauvegarde de la nature. CREG (cf. glos.) lutte contre les espèces invasives (cerf, cochon sauvage)
Maquis minier	Sur territoires littoraux rarement zone d'habitat et dépotoir, plus réseau routier, plate forme de stockage, aérodrome, aménagement portuaire et pour chargement de minerai. « Territoires coutumiers » selon l'espace.	Cyclone, vent et embrun salé. Feu à la lisière des savanes et trop grande sécheresse parfois pour quelques espèces. Erosion en amont pouvant atteindre les parties avals (rare sur versant) plus dans les talwegs. Pas de réelle prédation sur cet écosystème en grande partie à cause de son sol (barrière écologique).	Limiter l'impact de l'activité minière en imposant la revégétalisation des sites. Entre dans le cadre de la lutte contre l'érosion des entreprises et associations (anc. délibération 104). NC : Schéma de Mise en Valeur Minière (SMVRM) Provinces : Code de l'Environnement IRD, IAC, UNC travaillent afin de définir les modalités de restauration optimale du milieu
Savane (ou fourré) herbeuse et broussaille	Zone d'habitat et d'agriculture (l'élevage). Territoire de chasse au cerf et cochon sauvage. Certains fourrés peuvent se développer au détriment des graminées (gaïac, cassis, goyavier, lantana et faux mimosa). « Territoires coutumiers » selon l'espace avec plantes de soin.	Feu, essartage, surpâturage, période sèche importante. Espèces (introduites) invasives : Cerf, fourmi électrique, certaines graminées (*Imperata cylindrica*), cassis, ricin, faux mimosa, gaïac, goyavier, sensitive géante ou pas (*Mimosa diplotricha*, *Mimosa pudica*), lianes (*Merremia peltata*, *Pueraria montana var*)	CREG (cf. glos.) lutte contre les espèces invasives (cerf, cochon sauvage) Direction de la Sécurité Civile (DSC) : lutte contre les incendies (à améliorer). Mais peu de moyen mis à disposition.
Savane à Niaoulis (*Melaleuca quinque-nervia*)	Zone d'habitat et d'agriculture principalement l'élevage. Territoire de chasse au cerf et cochon sauvage. Utilisation du niaouli en construction, en soin et de la paille de dixe pour les toits des cases. « Territoires coutumiers » selon l'espace.	Cyclone, vent et embrun salé (principalement pour les zones en déprise ou sur sol difficile du nord). Feu, essartage et surpâturage, associé à une pluviométrie faible et un sol peu fertile donnent des surfaces couvertes de graminées ou à nu. Espèces introduites invasives : certaines graminées, arbuste (*Physalis peruviana*) sensitive géante, une lauracée pantropicale (*Cassytha filiformis L.*), un champignon noir (*Meliola queenslandica [Fischer] Hansford)*, cerf, fourmi électrique.	CREG (cf. glos.) lutte contre les espèces invasives (cerf, cochon sauvage) Direction de la Sécurité Civile (DSC) : lutte contre les incendies (à améliorer). Mais peu de moyen mis à disposition.
Sol à nu	Partiellement sur des zones d'élevage. « Territoires coutumiers » selon l'espace.	Cyclone, vent, assèchement du sol. Erosion continue par lessivage au moment des pluies ou aérienne dans les lieux très ventilés comme les îles du Nord.	

Tableau n° 19 : Interactions sur les milieux terrestres des territoires littoraux (cf. source p. 345)

Les milieux de la zone littorale	Interaction naturelle ou anthropique avec le milieu	Danger ou menace sur le milieu	Institutions, Organismes, Associations : travaux en cours
Côte à falaise et côte rocheuse	Les falaises à substrat tendre : plus sensibles aux actions du vent, des embruns, de l'eau salée. Falaises plus importantes sur roches dures à Hienghène et *Népoui* (Poya) ont une installation humaine au dessus, voire des aménagements (Point de vue). Dans le cas des Falaises karstiques grottes : autrefois lieu de sépulture aujourd'hui lieu de visite touristique. Habitat au pied de ces falaises (côté terrestre) et développement d'activité de loisir (côté mer), excursion canoë-kayak... « Territoires coutumiers » selon l'espace.	Cyclone, vent, embrun salé, vague et houle de fond. Dissolution et effondrement des falaises sur roches tendres. Sur-chasse des roussettes.	La roussette est une espèce protégée. Une réglementation des chasses la protège. Chasse ouverte les week-ends (journée) du mois d'avril. Etudes du tricot rayé par l'IRD
Estuaire et/ou embouchure	Les Berges peuvent subir des érosions plus ou moins importantes selon les périodes, l'engravement du cours d'eau, le substrat et les accidents climatiques. Certains de ces estuaires peuvent recevoir des crues brutales dépassant parfois les 10m de haut (ex. *Le Diahot* 17m) ou de même recueillir les débordements de certaines rivières charriant des débris et autres végétaux sur plusieurs kilomètres (ex. *La Koumac*). Ces estuaires peuvent également témoigner de l'activité minière (ou ancienne) amont en présentant des accumulations de boues, gravas, blocs rocheux en provenance des sommets. Dans certaines zones de la côte Ouest (peu sur la côte Est), on a une avancé d'un front deltaïque dans le lagon. Delta parfois habité. Dans l'estuaire : pratique de pêche (bateau, radeau ou à pied), d'excursion en canoë-kayak, pirogue (plus rare), loisir sur le cordon littoral. « Territoires coutumiers » selon l'espace.	Cyclone, vent et courant de marée. Hyper-sédimentation par endroit importante. Disparition des espèces végétales du fond et des berges de l'estuaire, diminution de la faune associée. Lorsqu'il y a comblement du fond de l'estuaire, disparition importante de la faune. Certaines espèces peuvent néanmoins s'y développer, mais sont moins intéressantes notamment pour la pêche à pied. L'envasement de ces estuaires dépend fortement de ce qui se passe en amont et de la présence ou pas d'une mangrove jouant le rôle de filtre. Menaces amont : activités minières, mines orphelines, déforestation dont souvent la cause est le feu, diminution du couvert végétal par l'importance des populations de cerfs, installations humaines et leur pollution. Grandes baies et zones envasées représentent environ 35% sur le Territoire.	Mairie : fortification de certaines berges dans les estuaires. Ex. *Wanac*, vers *Paagoumène* Koumac, Village de Poindimié. PUD et gestion des eaux afin de réduire les pollutions avals. Ex. Koumac, VKP (en cours). Sociétés minières : Amélioration des verse à stériles, des bassins de décantations et leur curetage, la revégétalisation des zones décapées ou érodées. Province Nord : SDAU VKP et gestion des eaux. Code de l'Environnement NC : Schéma de Mise en Valeur Minière (SMVRM) afin de réduire les impacts en aval.
Rivage avec plage	L'engraissement ou a l'inverse l'érosion de la plage entraîne ces deux faciès qui peuvent évoluer également fortement selon l'action anthropique. La première est fréquentée par les touristes et les baigneurs et supporte des activités de loisirs (rarement la seconde, ex. Koumac). Les hauts de plages adjacentes peuvent être équipés d'aménagements de camping ou de loisir.	Cyclone, vent, vague et houle de fond qui perturbe les rivages le long de la côte et les flèches sableuses à proximité des embouchures. Possibilité d'accumulation de laisses de mer importantes (ex. *Foué* Koné) ou d'arbres déracinés. Action anthropique pouvant modifier la courantologie dans une baie ou le long d'une côte. Ex. enrochement des berges (Koumac), installation d'un quai ou ponton pour les touristes (Hienghène au Koulnoué Village), mauvaise gestion des boues latéritiques ou des eaux avals entraînant un apport terrigène et/ou de métaux lourds important capable de modifier la texture des sables et par là même sa coloration et la perturbation de la faune associées. Extraction de matériaux (sables, coraux morts…) de plage ajoutant à l'érosion des plages, ex. Poum, Poindimié.	Les 17 communes, tribus, sociétés hôtelières, particulier : mise en valeur de la plage (sur la Grande Terre ou les îlots proches) par des aménagements sur les hauts de plage, comme un hôtel, un camping, un gîte, un aménagement avec tables, poubelles, avec ou sans point d'eau et/ou sanitaire.
Rivage à galet, roche	Ces deux rivages peuvent être un lieu fréquenté par les pêcheurs à pieds (lignes, cennes, éperviers…) qui ramassent aussi certains bivalves. Elles peuvent également être barrées par des fils barbelés lorsqu'elles sont dans la continuité de certaines exploitations agricoles (élevage). « Territoires coutumiers » selon l'espace.		Association *Tujiwa* « combat » afin de faire reconnaître que l'aménagement portuaire de l'Hôtel Club Med nuit et contribue à l'érosion des sables le long de la côte devant la tribu de Koulnoué.

Tableau n° 20 : Interactions sur les milieux de la zone intertidale (cf. source p. 345)

Les milieux de la zone littorale	Interaction naturelle ou anthropique avec le milieu	Danger ou menace sur le milieu	Institutions, Organismes, Associations : travaux en cours
Mangrove et tanne	Barrière érosive et zone de dépollution (filtrant). Elévation du niveau moyen océanique : les palétuviers recolonisent les tannes. Dans la mangrove : Installation humaine, lieu d'activité de pêche, un sentier touristique *Maze det* (Pouébo) par la tribu. Plus rarement ramassage de bois mort. Entre les deux : lieu d'élevage Sur tanne herbacé : ramassage de plantes comestibles Sur tanne vif : aquaculture et saline « Territoires coutumiers » selon l'espace, avec plantes comestibles.	Cyclone, vent et courant de marée, érosion. Bien souvent malgré l'importance de ce milieu, les collectivités, les entreprises et les usagers le perçoivent négativement, d'où : aménagement par remblai et dépotoir des collectivités, de certaines tribus ou d'autres usagers vivant à proximité. Surpêche selon les territoires de certaines espèces. Prédation des ongulés sur les *crabes mous* (*scylla Serrata*) ou de petites tailles. Modification de la mangrove par les activités en amont comme la mine. Hyper-sédimentation de la mangrove et acidification entraînant une modification de sa typologie et de la faune fréquentant ce milieu.	Province : Pour aménagement sur tanne, DPM Province, projet sur dossier DAJAP et DDE-E IFREMER : Etudes complémentaires pour apprécier les perturbations liées à l'aquaculture Travaux de l'IRD Province : Réglementation des pêches CIE et Province : Travaux de sensibilisation des populations avec documents d'information et sentier de découverte Comité de cogestion (idem à récif) pour le sentier de *Maze det* (Pouébo)
Algueraie et Herbier (*Macrophyte*) dans le lagon proche et plus profond en zone côtière	Algueraie : lieu d'activité de pêche. Développement important dans certains cas d'espaces d'algues (*Acanthophora spicifera*). Herbier : lieu d'activité de pêche. Habitat et alimentation de certaines espèces : dugong (*dugong dugong*), mollusques bivalves, certaines holothuries.	Cyclone, courant de marée, houle de fond. Compétition entre algues à développement important avec d'autres espèces indigènes. Hyper-sédimentation entraînant la disparition d'herbier sur la côte Est particulièrement. La modification de l'habitat, entraîne la modification de la faune. Ex : Importance de la mortalité des espèces (mollusques) et/ou déplacement des espèces (dugong, tortue), voire surpopulation d'une espèce Ex. les huîtres (baie *Lebris* Houaïlou).	Travaux de l'IRD (programme ZoNéCo) sur les herbiers, les algues, les dugongs.
Récif et lagon (cayes et ilots) total	Selon les périodes et la température de l'eau, certaines espèces peuvent migrer. Certaines apprécient les eaux plus chaudes du nord et à l'inverse d'autres préfèrent les eaux plus froides du sud. Lieu d'activité de pêche, de plaisance et de loisir. « Territoires coutumiers » selon l'espace. Habitat ponctuel. Campement temporaire de pêche ou de tourisme.	Cyclone, vague et houle de fond, grande variation de température de l'eau et importance de l'apport d'eau douce. Principalement les récifs frangeants : pollution minière par endroit, hyper-sédimentation, remblai pour des aménagements, extraction de matériaux, construction portuaire ou creusement de darses dans le platier récifal frangeant. Blanchiment du récif par endroit quand l'apport en eau douce et la turbidité sont importante. Surpêche de quelques espèces selon les territoires : de poissons (napoléon [*Cheilinus undulatus*], dawa [*Naso unicornis*], picot [*Siganidae*], loche grisette [*Serranidae epinephelus maculatus*] mulet) de mollusque (bénitier [*Tridacna*]), crustacés (langouste [*Palinuridae*]). Développement de la *ciguatera* (cf. glos.) selon la période, les perturbations et les espèces de poissons.	Mondial : GCRMN (cf. glos.), RORC (cf. glos.) Observatoire mondial des récifs, droit de regard de l'UICN. Dugong, tortues, classés « espèce vulnérable ». Comité national chargé de coordonner les échanges entre les différentes collectivités d'Outre-mer Régional : NC membre de PROE pour aider les pays du Pacifique à protéger et améliorer leur environnement commun. Programme CRISP sur les récifs pour le Pacifique Sud. Territoire : Collectivités (État, gouvernement NC, Provinces, communes) associations, instituts de formations et de recherche avec programme ZoNéCo (ressources marines), COGERON (sur VKP), Initiative IFRECOR (récifs coralliens et écosystèmes associés). ASNNC avec l'appui de l'IFRECOR : programme triennal de suivi de l'état de santé des récifs coralliens. WWF, Opération Cétacés, CIE (cf. glos.) : amélioration des connaissances sur les espèces en danger (tortue, dugong, baleine…), documents de vulgarisation, communication, information sur les milieux sensibles et les espèces menacés. Province : réglementation des pêches. Mise en place progressive des Comités de Co-gestion des 2 zones en Province Nord (coutumiers, ONG, associations, 8 mairies, Province, Gouvernement NC).
Récif et lagon (cayes et ilots) partie classée	Lieu d'activité de pêche et de loisir. Habitat ponctuel. Campement temporaire de pêche ou de tourisme. 3 AMP dans la création de réseau des AMP. Devenu un bien classé en série et pour l'ensemble de l'humanité. « Territoires coutumiers » selon l'espace.	Cyclone, vague et houle de fond, grande variation de température de l'eau et importance de l'apport d'eau douce. Surpêche de quelques espèces dont aujourd'hui certaines sont protégées. Vulnérabilité des espèces surpêchées comme le dugong, les tortues marines dont la verte *(Chelonia mydas)* et d'autres comme les napoléons, les picots, les langoustes, les bénitiers dont la ressource est par endroit bien entamée. Menace d'une mauvaise gestion des zones tampons terrestre et marines pouvant porter atteinte au bien inscrit.	

Tableau n° 21 : Interactions sur les milieux maritimes (cf. source p. 345)

À partir de ces tableaux nous développons à présent les quelques exemples suivants d'usage particuliers. *« Chaque culture tente d'établir des marqueurs territoriaux qui formalisent en réalité son mode d'appropriation de l'environnement »* (Mancébo, F., 2007, p. 80). Progressivement certains marqueurs peuvent devenir des objets culturels, comme c'est le cas pour la terre chez les Caldoches ou alors l'être depuis longtemps, notamment pour la terre et la mer chez les Kanak (cf. chap. 1). Chez ces derniers cette terre[156] est d'ailleurs entrée dans les revendications des politiques indépendantistes qui ont conduit aux réformes foncières (cf. chap. 5). Toutefois, les institutions peuvent parfois être contraintes d'accepter le phénomène à la différence de leur choix initiaux et cela même si le projet paraît absurde (Mancébo, F., 2007, p. 80). Nous pouvons par exemple citer dans cette perspective, la pêche et la consommation de tortue et de dugong lors de certaines cérémonies coutumières chez les Kanak en tant qu'éléments valorisés par la coutume, combien même ces espèces peuvent être protégées de par leur rareté ou être classés vulnérables par l'UICN. Ainsi, l'intérêt coutumier de ces deux espèces a contraint la Province Nord à autoriser sous certaines conditions (cf. chap.7) leur capture et leur consommation.

Un autre exemple, celui du cheval montre également le lien quasi affectif que les groupes particulièrement Caldoches, mais aussi Kanak entretiennent avec cet animal. Avec un rapport de 1/20 habitants, le *« cheval roi »* (Guillemin, A., 2004) est parmi les plus élevés au monde. D'ailleurs dans la plupart des territoires littoraux (sauf les îles du Nord et Bélep), même impropres à l'élevage, il y aura un cheval, servant de monture occasionnelle (course) ou plus régulière dans le cadre de la chasse notamment ! De plus, sa viande n'est pas consommée par ces deux groupes. On l'élèvera ainsi pour le monter ou on le laissera libre dans les pâturages.

Course de stock sur les fonds sableux à proximité d'une plage dans la commune de Pouébo.
Au second plan, la bande de végétation en vert plus foncé est contituée d'espèce littorale, parsemés de cocotiers.
Au dernier plan enfin, la Chaîne Centrale est largement découverte de ces nombreux nuages, qui d'habitude sont tellement bas en altitude, qu'on ne distingue pas les sommets des montagnes. Ces derniers semblent se jeter dans la mer de cette côte Est.

Photos n° 46 : L'importance culturelle des chevaux en Nouvelle-Calédonie
Cliché Nonghai, K., le 30/09/2009

156 *« Cette terre qui vous colle à la peau et qui fait que vous êtes de l'art et tout simplement de l'art ! »* (Tjibaou, J-M., 29 sept.1988). Interview du leader indépendantiste Kanak Jean-Marie Tjibaou dans le magazine *« Explications »* par Wales Kotra journaliste de RFO, moins de 3 mois après la signature des Accords de Matignon-Oudinot.

A contrario, autant le chien ou le chat peuvent être considérés comme des animaux domestiques, ou alors le cerf et « l'huitre perlière » comme des mets de choix, mais parfois, une fois inféodé au milieu (forêt sèche, îles, certaines baies) ou à certaines tribus et quelques villages, ils peuvent être un marqueur, *« sorte de ressource stigmatisante »* (David, C. ; Giusti, J. *In.* Mancébo, F., 2007, p. 81). Les chiens notamment dans les îles du Nord et à Bélep seront systématiquement tués dès qu'ils dépasseront un certain nombre et/ou qu'ils porteront préjudice à certaines personnes, par exemple en ravageant un poulailler ! Le chat sera considéré comme invasif dans la forêt sèche parce qu'il détruit l'ensemble de l'avifaune et les reptiles. De même le cerf deviendra néfaste en mangeant les jeunes pousses des arbres, en les faisant mourir lorsqu'ils épluchent leur branche ou encore par leur urine. L'huître perlière ou pintadine qui prolifère dans la baie *Lebris* à Houaïlou est assez mal vue par les populations qui préfèrent les autres espèces de mollusques de la baie, désormais plus rares. Cette même espèce sera dégustée par les touristes à Canala !

Des touristes accostant une plage au fond d'une baie de Canala. Ils dégustent avec leur guide et accompangateurs des « huîtres perlières » ou pintadines.
Au premier plan de la photo un feux et de nombreuses braises servent pour la préparation du met. En effet, les huîtres sont mises un cour instant à même le feu afin qu'elles puissent s'ouvrir plus facilement qu'à l'aide d'un couteau.
Au centre de la photo un touriste est en train d'ouvrir une huître. A ces pieds des citrons servent ensuite à la dégustation.
Face à lui, derrière la feuille de journal un petit tas d'huîtres est prêt à être cuite.

Photos n° 47 : Consommation de pintadine sur une plage à Canala
Cliché, Ate, M., 06/07/2008

Ces marqueurs territoriaux pouvant devenir *« des armes redoutables »* lorsque deux groupes sociaux sur un même territoire rivalisent pour son contrôle (Mancébo, F., 2007, p. 81). Nous développerons un exemple au chapitre 8, entre les sociétés minières et les populations. À l'inverse, l'extraction de matériaux de plage ou de platier existe en Province nord. Sur les platiers cette tendance à longtemps été le cas sur la côte Est, mais cela tend à diminuer du fait des nouvelles réglementations provinciales. Bien souvent certains contrevenants le font au vu et au su de tout le monde, même des autorités compétentes sans vraiment être dérangées. Cela constitue un des problèmes de fond parce que changer certaines mentalités est bien difficile à partir du moment où certains considèrent qu'ils sont en leur droit et que le laxisme sous-tend cette réalité !

Photos n° 48: Extraction « sauvage » de sable de plage dans la commune de Poum
Clichés Carliez, D., le 24/08/2009

Le grignotage de la plage par l'extraction de sable, dont on aperçoit un tas au centre de la photo, contribue malheureusement à l'érosion de celle-ci, comme en témoigne le rivage au second plan. Les arbres du littoral se retrouvent ainsi les « pieds dans l'eau ». De plus, l'embouchure au lieu de bénéficier de l'accumulation sableuse afin de faire « rempart » à l'eau de mer, se trouve au contraire largement ouverte formant un entonnoir. Ainsi à marée haute, l'eau de mer s'engouffre davantage dans les terres apportant avec elle son lot de conséquences : salinité des terres dans des plaines déjà particulièrement sèches du fait du déficit pluviométrique habituel dans cette commune.

Comment tenir compte de ces usages afin de maintenir certains équilibres dans la gestion ? Toute réussite politique *« dépend de sa capacité à prendre en compte la manière dont les sociétés concernées définissent ce qui constitue leur « bon » environnement pour se l'approprier »* (Mancébo, F., 2007, p. 81). Dans ce cadre, la mangrove sera tantôt dépréciée, tantôt valorisée. Récemment, elle est un peu mieux considérée par les pouvoirs publics, comme un milieu unique d'une grande valeur et non comme un lieu où déposer nos déchets.

Photos n° 49 et n° 50: Les dépotoirs : des usages néfastes à la mangrove
Clichés, n° 49 Lacroix, J., 23/12/2010 ; n° 50 Noire, A., le 09/06/2009

La photo n° 49 montre la décharge de la commune de Koné, située à moins de 50 m de la mangrove. La fumée qui s'en dégage montre comment en parti toute sorte de déchet finit par polluer autant l'air que le sol. Les arbres au dernier plan représentent le dernier rempart avant le chenal. Ce dernier est utilisé par les populations comme débarcadère à bateau de petite taille à faible tirant d'eau et dans le cadre de la pêche à pied ou à la ligne.
La seconde photo expose depuis une vue aérienne le dépotoir de Voh à proximité immédiate du village, sortie nord. Les déchets sont déversés dans une fosse et ensuite brulés, peu importe leur dangerosité ou degré de pollution. À la marée montante, il n'est pas rare de voir cette même fosse pleine d'eau de mer, comme c'est le cas sur la photo, contribuant ainsi à la pollution marine. La mangrove adjacente est ainsi directement impactée, même si pour certains, la bande de terre les séparant sert de filtre. Milieu qui comme dans la plupart de ceux qui se trouvent en Province Nord, est fréquentée par la faune, ainsi que par les populations dans le cadre de la pêche.

Photos n° 51 et n° 52 : La mangrove un milieu plus récemment valorisé
Clichés, n° 51 Association Henri Blaffart, 2010 ; n° 52 Nonghai, K., le /29/03/2006

La photo n°51 montre des enfants de la *Chaîne Centrale* en pleine découverte du milieu à Hienghène, dans le cadre d'une sortie organisée par l'association Henri Blaffart et mise en œuvre par des animateurs formés comme animateur nature par l'association Dayu Biik. L'association Tujiwa sur le littoral, organisatrice du séjour de 2 jours a permis à cette cinquantaine d'enfants de découvrir des milieux de l'écosystème marin, dont la mangrove.
La seconde photo présente un sentier de découverte de la mangrove à *Maze det* Pouébo. Ce sentier, utilisé en premier lieu dans le cadre de la pêche par les populations, est de plus en plus valorisé pour la découverte touristique de la mangrove. On voit des enfants de la tribu se baignant dans le chenal ou est érigé un point de vue.

« Les marqueurs territoriaux correspondent à une prise de possession intime des territoires et affectent les lieux d'une mémoire. Ils induisent ainsi des comportements largement affectifs contribuant à éclairer l'organisation interne des territoires en question » (Mancébo, F., 2007, p. 82). D'où l'importance de prendre en compte ces milieux et leurs usages. Une prise de consciente récente permet de développer cette connaissance et le gouvernement calédonien tout comme les trois Provinces s'engagent dans cette perspective. Des slogans vantant ce travail se retrouvent notamment

sur le site récent concernant la biodiversité en Nouvelle-Calédonie : *« mieux connaître, mieux préserver, mieux valoriser »,* ou alors *« connaître pour aimer, aimer pour protéger »*, voire *« plus tu connais, mieux tu exploites et moins tu impactes »* (13/01/2011, www.biodiversité.nc). Ainsi connaître particulièrement les représentations des populations par leur usage concernant tel ou tel milieu, ne peut que participer à cet effort de compréhension, qui conduit ensuite à une gestion plus adéquate et donc à des politiques publiques susceptibles d'avoir une réceptivité positive auprès de ces mêmes usagers des territoires littoraux.

Conclusion

Les territoires sont ainsi les réceptacles de tous les bouleversements durables de l'histoire et des formes diverses de la colonisation. Aujourd'hui ce contexte est impérativement à prendre en compte dans la gestion des territoires et pour le bien être de tous les groupes présents selon les communes. Les deux exemples de la commune de Koumac et de Bélep, nous ont montré combien ce contexte territorial de cantonnement, tant pour satisfaire aux besoins de la colonisation administrative et agricole, que pour celle de l'expansion religieuse, étaient importants à envisager pour mieux comprendre les territoires. Cet investissement est d'autant plus essentiel qu'il affecte les territoires et les populations, aujourd'hui. Aussi cette tâche ne doit pas être le fait d'un groupe, mais celui de tous et particulièrement des acteurs politiques, en vue de permettre le rééquilibrage et de définir le destin commun. Toutes les communes ont ainsi *« ce devoir de mémoire »* (terme constamment repris par les acteurs politiques) sur leur espace. Chaque commune s'inscrit localement dans un certain cadre, mais doit toutefois être prise en charge à l'échelle de la Province par les politiques publiques, comme un tout politique, social, environnemental et économique, dans des perspectives de politique générale par le rééquilibrage et le destin commun. Les bouleversements différents vécus par les groupes et qui sous tendent encore beaucoup tant les politiques, que l'économique, ou l'environnemental, sont nécessairement à connaître afin de conduire à une gestion adéquate. Toutefois, l'efficacité ou non de cette gestion qui s'effectue dans un contexte de décolonisation, s'inscrit également hors du seul cadre territorial local. En effet, les politiques des grandes nations (France, UE et autres) et la mondialisation, notamment par les institutions et organismes financés par l'État, le système monétaire (euro ou non) et les cours des marchés mondiaux du nickel, sont susceptibles d'imposer ou de dicter en sous main une tout autre gestion des territoires, que celle envisagée en vue d'un rééquilibrage ou d'un destin commun.

Enfin, « bien connaître pour bien gérer » passe particulièrement par la connaissance des marqueurs territoriaux auxquels les usages des différents groupes sur les milieux sont fortement associés. La diversité et la richesse de ces derniers poussent de plus en plus les acteurs politiques à innover en la matière, notamment en mêlant connaissance et vulgarisation auprès du plus grand nombre, afin de renforcer la prise de conscience environnementale. Avec cette connaissance des milieux, des ressources et des usages, la compréhension de la territorialisation se fait d'autant mieux, laquelle pourrait à terme se traduire par une gestion efficace de la part des acteurs organisant ces espaces.

VII- Chapitre 7. Les territoires : entre politiques et usages

En prenant connaissance des marqueurs territoriaux nous nous rendons bien vite compte que sur l'ensemble des usages associés aux milieux littoraux de la Province Nord, beaucoup sont privilégiés par les populations locales. Est-ce également le cas pour l'institution ? Ce chapitre apportera un éclaircissement sur la dualité entre le haut et le bas, entre les décisions émanant du haut et la façon dont les populations les reçoivent, et enfin plus simplement entre la montagne et la mer. Il se propose essentiellement de voir quelles politiques de développement sont mises en avant par la Province et comment celles-ci intéressent ou non les territoires côtiers. Ce sont des politiques sectorielles et non globales. *« Les axes principaux de développement sont les projets structurants (usine du nord, diversifications par la pêche, l'aquaculture, l'agriculture) et le développement local (prise en compte de la plus grande partie de la population en termes économique et social). Le développement local englobe les activités traditionnelles : vivrier, pêche, élevage artisanat et d'autres activités dans les conditions locales»* (Poidyaliwane, D., 2007. Annexe 2). Comment cela se vérifie-t-il ?

Elles sont essentiellement axées sur la mine, l'aquaculture, le tourisme et l'agriculture[157] en particulier sur la pêche, comme l'indique notamment le code de développement de la Province Nord (CODEV) en 2008. Certains territoires sont marginalisés par ces politiques (cf. chap. 5) et d'autres, là où se déploie l'activité minière, sont un peu plus actifs. Toutefois, cette seule activité n'a pas été suffisante afin d'apporter une véritable dynamique au développement local. Pourquoi ? Comment le littoral pourrait-il y trouver sa place et développer de nouvelles dynamiques ? Les 17 communes possédant toute une partie littorale, il est raisonnable de penser que cette priorité des politiques publiques se concentrant sur la mine et par extension la montagne, délaissent d'autres activités sur les littoraux qui seraient susceptibles à terme de permettre le rééquilibrage tant recherché ! Ceci permettrait à tous de participer, mettant l'humain au cœur des préoccupations du développement durable. Ce chapitre expose ainsi les politiques publiques, par secteur et selon l'ordre des priorités provinciales.

157 Bien que le secteur agricole soit un des secteurs soutenus par les politiques publiques, seuls les aspects liés à l'activité de pêche seront développés. Nous n'entrerons aucunement dans les autres aspects agricoles tels que l'élevage, le maraîchage…même si bien entendu ces aspects sont bien présents sur nos territoires littoraux.

VII.1 Le littoral et la montagne : une dualité centre, périphérie ?

La position centrale de la montagne, tant physiquement qu'idéologiquement dans les politiques, relègue à l'arrière-plan la place pourtant capitale du littoral (cf. chap. 1, 2). La ruralité omniprésente, *« un mode de vie en soi* [158]*»* met l'agriculture dans une position essentielle, pratiquement comme *« un lien à la terre, à l'identité »,* produisant également *« des biens symboliques »*. Cette agriculture allant au-delà de *« l'agriculture de subsistance, est compatible avec d'autres activités»* (Hubert, B., 2008). Aussi, à chaque secteur privilégié par les politiques publiques, nous devons associer l'agriculture (élevage, plantation, agriculture « traditionnelle », cf. chap. 4, 6). Elle a d'ailleurs pleinement sa place dans ces politiques et les subventions (CODEV), même si nous avons choisi de ne pas en parler. De ce fait, nous pouvons la concevoir dans une véritable transversalité avec les quatre secteurs que nous développons à présent. Bien souvent, dans le monde, le modèle de développement est fondé sur une surexploitation et une sectorisation de la ressource, les politiques provinciales sortent-elles de ce carcan ? Comment ces produits d'exportation, l'un provenant des sous-sols de la montagne, non-renouvelable, et l'autre, résultant de l'aquaculture et donc renouvelable, sont-ils envisagés par les politiques, les acteurs économiques, les populations ?

VII.1.1 Le développement minier, une priorité ?

VII.1.1.1 De l'extraction, ancienne…

À considérer la place de la Nouvelle-Calédonie en tant que troisième producteur mondial de nickel et les activités liées à l'exploitation des minerais depuis le XIXème siècle (Annexe 20), il est facile de comprendre que les politiques accordent de l'importance au secteur minier. Il concourt à plus de 73% des exportations. De toute évidence, même *« en métropole, pour de nombreuses personnalités influentes, la Calédonie n'a d'intérêt que par son nickel»* (www.actionbiosphere.com, consulté le 01/07/2009). La carte suivante expose cette activité sur l'ensemble du Territoire.

158 Extrait des ateliers sur la « Ruralité et le Développement Durable en Nouvelle-Calédonie » organisés du 27 au 30 octobre 2008 par la Province Nord, l'IAC et l'UNC. Les actes seront réalisés ultérieurement. Hubert Bernard est le président scientifique de l'IAC. Il intervient pour conclure ces ateliers.

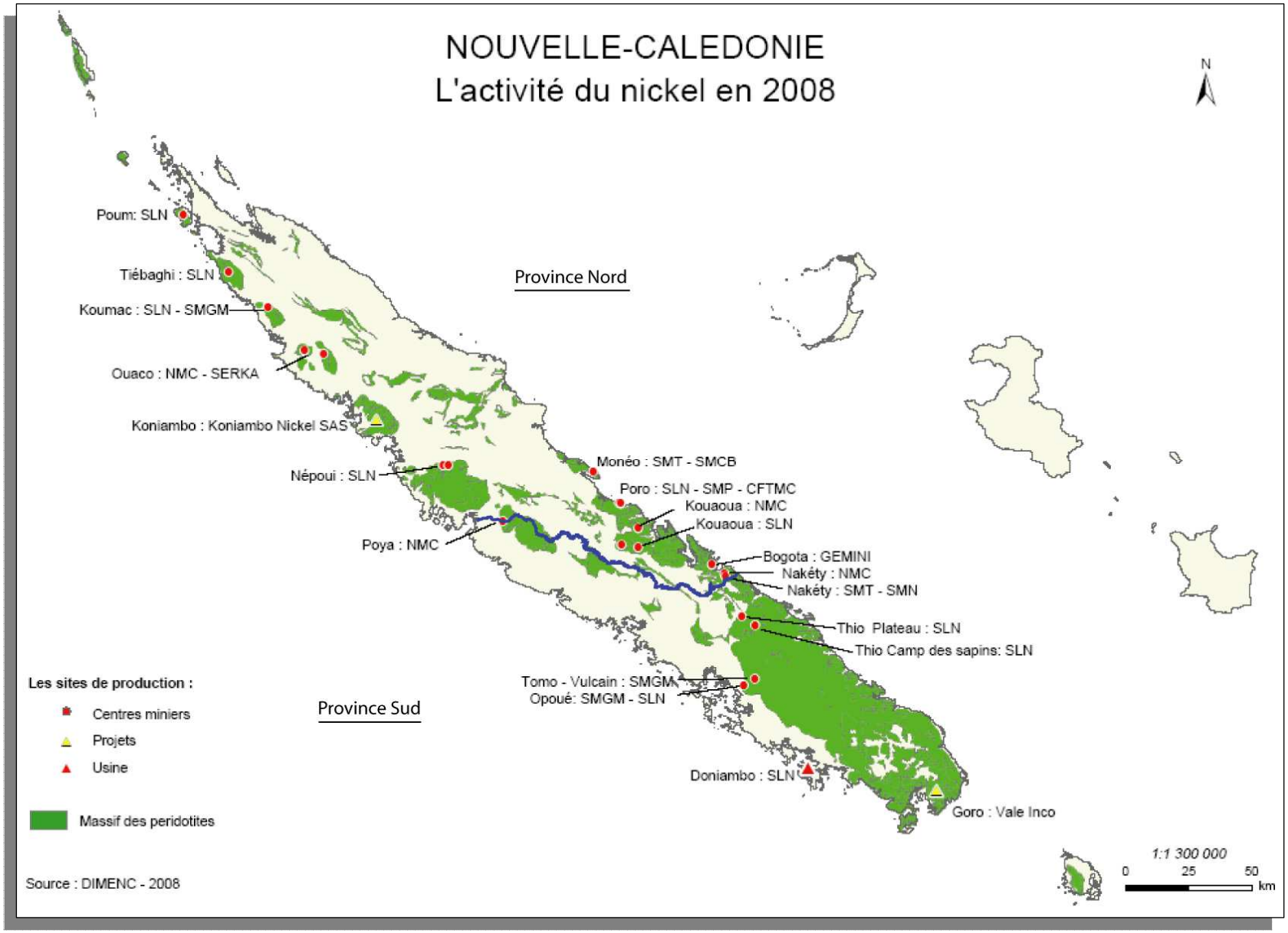

Carte n° 29 : L'activité minière en 2008 selon la province

Source : DIMENC 2008 complétée de la limite provinciale (Province Nord et Province Sud) par Bodmer, D., 2011

À côté des noms des lieux-dits ou des mines sont associés les noms des sociétés minières qui les exploitent.
Comme l'indique la carte, ces mines sont conséquentes en Province Nord. Elles sont souvent en exploitation depuis les débuts de l'histoire minière. Ces décennies d'extraction, de soubresauts de l'activité minière (selon les minerais), participent beaucoup à privilégier ce secteur, alors même que d'autres ressources durables pourraient être exploitées et particulièrement sur les territoires littoraux.

À la fin des années 1960 *« le nickel calédonien était déclaré minerai stratégique par l'État»* (Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, mai 2009, p. 3). Il l'est depuis les années 1990 pour la Province Nord. De plus, *« les revenus de l'activité minière sont essentiels à l'essor de la Nouvelle-Calédonie, qui ne saurait aujourd'hui s'en passer »* (Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, mai 2009, p. 3). Dans le diagnostic du schéma de développement de la Nouvelle-Calédonie pour 2025, nous lisons ceci à propos des avantages du nickel : *« un secteur stratégique pour le pays, mais dont les retombées économiques sont mal cernées »* (Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, déc. 2009, p. 66). Ainsi, l'exploitation des ressources minières (cf. chap. 5) est de loin la priorité tant pour la métropole que pour le gouvernement calédonien. Toutefois, les retombées profitent à un petit nombre, notamment lorsque nous considérons l'ensemble de la population rurale de la Province Nord. Ceux donc qui ne vivent aucunement des ressources du nickel, n'ont-ils pas d'autres alternatives par les ressources et les activités liées à la mer ?

Le secteur « mine » exerce un tel pouvoir attractif que même la politique de développement provincial ne peut se concevoir sans lui. À titre d'exemple, malgré l'ensemble des avantages permettant au secteur de se développer, malgré une législation obsolète jusqu'à il y a peu, ainsi qu'un mode d'imposition largement à l'avantage des sociétés minières, l'ICAP intervient tout de même essentiellement dans ce secteur (23%), ensuite le tourisme (22,9%) puis l'aquaculture et la pêche (18 %), le BTP et les transports… (CCI, Desplat, A., *et al.*, Déc. 2010, p. 7).

Et pour les populations, les priorités sont-elles les mêmes ? *« On ne peut pas faire l'impasse de la terre comme identité culturelle, mais aussi de la terre comme un capital financier»* (Tjibaou, J-M., 29 sept.1988[159]). L'exemple concernant les acteurs économiques de la *Mine Ballande* et les tribus de *Bâ* et *Kaora* avec l'association *Mee Rhaari* (cf. glo.), en témoigne, entre d'une part les Kanak et la valeur culturelle de la terre et de la mer, et la Société Ballande exploitant la terre en tant que ressource minière et n'ayant pas grand intérêt pour le rivage, ni la mer en aval. Les divers combats juridiques[160] de l'association depuis la coulée de boue dans le lagon en janvier 2008 et jusqu'au retrait total de ces pollutions par l'exploitant en novembre 2008, montrent combien la priorité est accordée aux mines en Province Nord peu importe les dégâts qu'elles causent. Cela montre également combien les populations doivent être fortes afin de combattre ces lobbies miniers faisant souvent peu de cas de l'environnement et des populations vivant sur ces territoires.

159 Interview du leader indépendantiste Kanak Jean-Marie Tjibaou dans le magazine « Explications » par Wales Kotra journaliste de RFO, moins de 3 mois après la signature des Accords de Matignon-Oudinot.
160 Huit fois devant les tribunaux afin d'obtenir que la société minière prennent ses responsabilités en dépolluant le platier de plus de 21 000 tonnes de déchets.

Photos n° 53 et n° 54 : Coulée de boue (mine Aurore) sur le récif à Houaïlou
Clichés, Association *Mee Rhaari*, 2008

Ces volontés prennent des tournures de revendication culturelle et politique selon le *« non respect des droits des peuples autochtones »*, en plus des actions en faveur de l'environnement (Association *Mee Rhaari*, 2008).

Photos n° 55 et n° 56 : Revendication autochtone de l'Association Mee Rhaari
Clichés, Association *Mee Rhaari*, 2008

Dans deux autres exemples, nous parlerons de la non-exploitation de la ressource minière amont au profit du bien être des populations sur le littoral comme à *Kua* (Houaïlou) en s'associant dans cette même optique avec les tribus du haut (photos n° 57 et n° 58).

Pareillement à *Yandé* (Poum) et à Bélep cette volonté est avant tout dictée par l'aspect culturel de la terre dans les représentations (cf. chap. 1). Ces aspects culturels primeront sur la représentation de la terre en tant que ressource.

Photos n° 57 : Vallée de *Kua* Houaïlou et son littoral, dos à la *Chaîne Centrale*
Photos n° 58 : Vallée de *Kua* Houaïlou et la *Chaîne Centrale*, dos à la mer
(Clichés n° 57 et n° 58 depuis un ULM, Anonyme, le 06/11/2007)

Sur la photo n° 57, nous apercevons au dernier plan, sur les sommets de gauche les marques de l'exploitation minière. Au second plan, nous relevons à gauche dans les méandres de l'ancien lit de la rivière et à proximité du nouveau à droite, les dépôts de sédiments et de boues latéritiques provenant des sommets. La prairie est occupée par de l'élevage bovin, avec de rare zone de culture vivrière à droite (espace rectangulaire).
La photo n° 58 présente la vallée mais orientée vers le littoral et l'estuaire de *Kua*. La végétation dense sur les dépôts alluvionnaires laisse apparaître certaines cultures vivrières au premier plan à droite. Sous cette végétation, notamment à gauche depuis le premier plan et jusqu'à la mer, s'étendent les habitations de la tribu de *Kua le long* de la route non goudronnée. Les populations du littoral ainsi que celles des tribus de la *Chaîne Centrale* s'opposent depuis quelques années à l'ouverture de deux mines en amont, susceptibles d'augmenter encore les boues latéritiques d'épandage dans le fond de cette vallée et essentiellement dans l'estuaire lors des crues.

Une réflexion entre État, Territoire, Provinces et sociétés minières autour du « projet *Koniambo*[161] » s'est clairement définie lors de l'Accord de Bercy en 1998. Nous n'entrerons pas dans les détails de l'histoire minière qui a très bien été explorée par Laignel, M. en 2003. Nous ne verrons pas non plus la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP. cf. glos.) achetée par la SOFINOR (cf. glos.) pour la Province Nord. Mais nous évoquons tout simplement que l'essentiel tourne autour des activités d'extraction et d'exportation du nickel, avec depuis quelques années la construction de l'usine pyrométallurgique du Nord (cf. planche L) dont la mise en service est prévue pour 2012. Nous glissons dorénavant de la simple rente minière par l'extraction et l'exportation de matière première à l'industrialisation.

161 *Koniambo* du nom du massif minier en bas duquel l'usine du Nord est construite. 11 km environ séparent la zone d'extraction, de la zone de traitement et de transformation sur le littoral.

VII.1.1.2 …à la future industrie !

L'industrie minière apparaît donc comme *« le cœur de la stratégie de rééquilibrage économique et social entre les Provinces Sud et Nord »* (David, G., Leopold, M., *et al.*, 2010, p. 323). Le président de la Province Nord parlant de cette usine comme d'un « levier » (fig. n° 30), ne laisse augurer aucune autre politique publique prioritaire que celle axée sur le secteur minier et industriel : *« le projet Koniambo doit servir de levier pour la création d'autres activités tout en participant au développement durable et global du pays »* (Néaoutyine, P., 2005. cf. fig. n°1). D'ailleurs, il réitère ces mots quelques années plus tard, disant : *« il faut un levier pour les autres projets. L'usine du nord est là, plus pour donner de la profondeur au rééquilibrage*[162]*»* (Néaoutyine, P., 2008). Il justifie cette priorité par sa participation au développement durable et par son importance majeure dans le rééquilibrage. D'autres élus provinciaux en parlent comme d'un moteur essentiel, un véritable consensus à toutes les tendances politiques ayant défini l'avenir politique et statutaire de la Nouvelle-Calédonie dans le dernier accord signé avec l'État : *« la réalisation de l'usine du Nord pour l'exploitation minière du massif de Koniambo constitue un des objectifs essentiels en matière de rééquilibrage, voulu par l'ensemble des signataires de l'Accord de Nouméa »* (élu provincial, *In.* Béléouvoudi, C., 2004, p. 4). De même, les aménagements sont orientés vers la zone VKP-P, c'est-à-dire les territoires aux abords de l'usine dont l'attraction générée est prise en compte (cf. fig. n° 23). *« Afin de répondre à cette volonté politique, la Province Nord ainsi que les acteurs institutionnels locaux se doivent d'accompagner ce projet d'usine afin qu'il se réalise au mieux »* (Béléouvoudi, C., 2004, p. 4). Autrement dit, les maires et autres élus provinciaux ont obligation d'aller dans ce sens, puisque c'est par cette seule issue que semble se profiler le rééquilibrage ! Qu'en pensent les populations ?

Même la politique en matière de formation est axée sur les activités minières. Considérons quelques-uns des propos tenus lors de nos enquêtes à la question[163] (Annexe 21) *« la mine est pour vous indispensable, un plus, pas nécessaire ou autre »* ? : *« nos élus au lieu de sensibiliser les jeunes pour des formations qui nous touchent ici à la tribu* (Pouébo)*, ils préfèrent venir tirer les jeunes d'ici pour aller bosser à leur usine là ! »* Ou encore : « *de toute façon si en tant que jeune tu n'as pas un projet en relation avec tout ce qui est minier, faut pas compter sur les financements de la province hein ! Par contre, alors si tu prépares un diplôme en rapport avec la*

162 Extrait du débat sur « les politiques publiques de développement rurales durables » durant les ateliers sur la « Ruralité et le Développement Durable en Nouvelle-Calédonie » organisés du 27 au 30 octobre 2008 par la Province Nord, l'IAC et l'UNC.

163 Un questionnaire sur les usages par genre a été envisagé pendant nos investigations de terrain, avec deux autres questionnaires. À la question 15 sur l'importance de la mine, du tourisme et de la pêche, nous avons pu obtenir certaines réponses non exhaustives et davantage qualitatives que nous développons brièvement ici.

mine, t'auras tellement d'aide que t'auras l'impression qu'on te tient par la main ! (Houaïlou)». *« Si t'es pas ingénieur sur mine aujourd'hui, même avec un bac plus cinq, t'es rien, c'est à croire que pour nos politiques il n'y a que la mine qui existe !* (Koumac)» (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009). Même si beaucoup, et notamment ceux qui vivent dans les communes où l'exploitation minière domine, parlent d'un secteur indispensable, nombreux sont également ceux qui en parlent comme d'un plus, *« d'un salaire »*. *« Pour les communautés autochtones, les causes de soucis sont les mines, mais en même temps on attend beaucoup d'elles*[164] *»* (Filer, C., 2008). Personne n'envisage ce secteur comme n'étant pas nécessaire, mais un certain nombre de gens expriment l'idée de l'associer, de *« l'amener »* en complément à la pêche ou au tourisme, non comme une fin en soi.

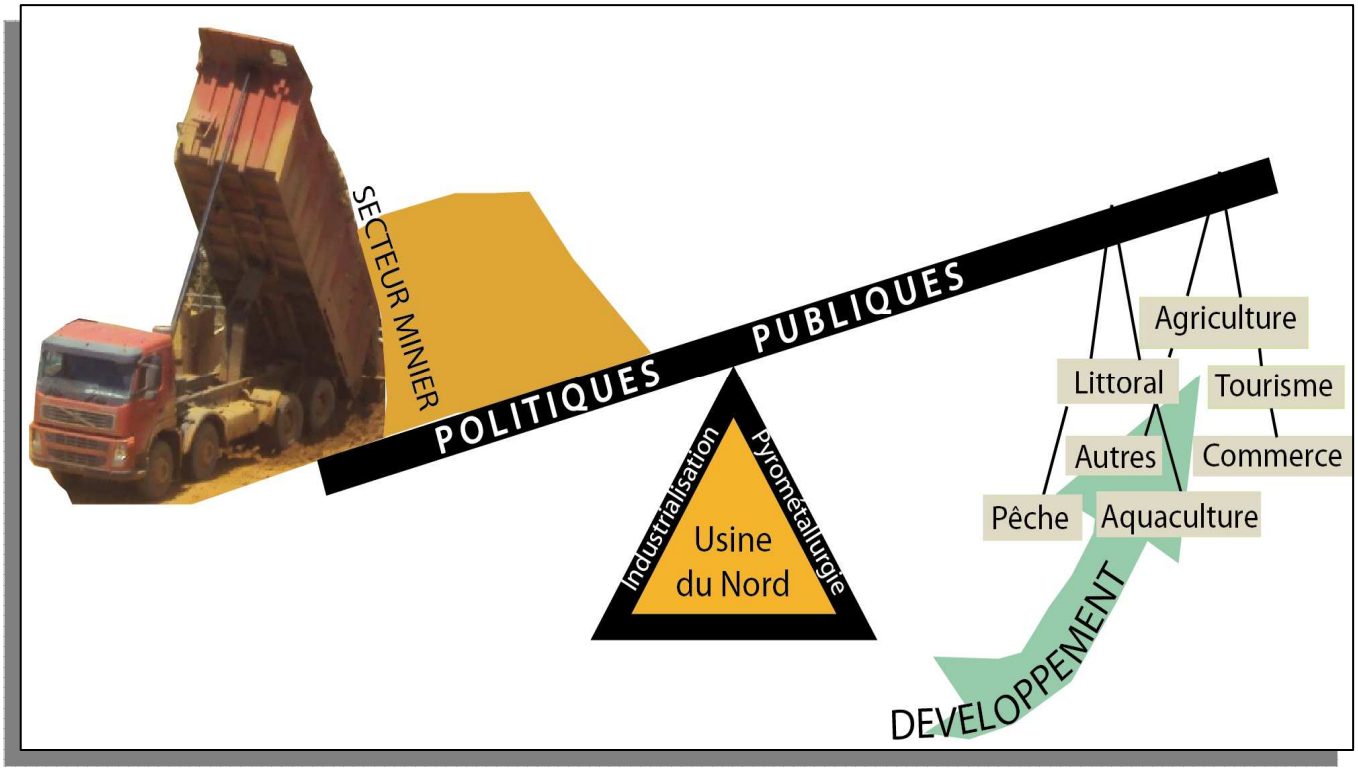

Figure n° 30 : L'usine pyrométallurgique du nord, un levier !
Conception Bodmer, D., réalisation 2011

164 Extrait de sa présentation concernant « l'activité extractive et ruralité, une illustration régionale : mine et ruralité en Papouasie Nouvelle-Guinée», durant les ateliers sur la « Ruralité et le Développement Durable en Nouvelle-Calédonie » organisés du 27 au 30 octobre 2008 par la Province Nord, l'IAC et l'UNC.

Planche L. L'usine du nord en construction et ses aménagements

Clichés, remblai mangrove, construction quai, Bodmer, D., le 04/09/2009 ; Méandu-Poveu, A., le 04/09/2009 ; draguage chenal, vue d'ensemble, base vie, Carliés, D., 16/02/2009 ; module en mer, à l'arrivée à quai, anonyme, 04/09/2010 ; modules en attente, faré, « mille pattes » transportant les modules, Hnaej, J., 19/11/2010

Même si pour les acteurs politiques et les sociétés minières, ainsi que ceux qui dépendent fortement de ce secteur (les contractants, les entreprises associées comme celles de l'hôtellerie, la restauration…), il est un levier dont dépend le reste, cela ne paraît pas être le cas pour l'ensemble de la population. D'autant qu'à terme, pendant la phase finale d'exploitation, moins de 900 personnes seront concernées par le travail sur le site. Toutefois, à force de communication et de martelage médiatique et politique, l'usine du Nord s'inscrit de plus en plus dans les conversations comme une nécessité dans la problématique économique provinciale. À cette réalité nous pourrions opposer cette question de G. Rossi : *« n'y a t il pas plus intéressant en terme de micro projet pour créer plus dans la ruralité au lieu de créer avec l'usine du nord un Nouméa bis, avec tous les problèmes d'urbanité que cela comporte ?* [165]*»* (Rossi, G., 2008) D'où particulièrement des possibilités d'intensifier des politiques en faveur du développement liées aux territoires littoraux et aux activités associées. Certains diront que le secteur minier concerne également les littoraux. Certes, l'ensemble des zones de stockages et de nombreux ports appartiennent aux sociétés minières qui les gèrent. Mais ces espaces deviennent souvent des *no man's land* où l'accès au littoral est très artificialisé, souvent réglementé, occupé par les stocks de minerais prêts à être embarqués et surveillés par des sociétés de gardiennage. Sur ces espaces toutefois, il est possible de pratiquer la pêche lorsqu'il n'y a pas de chargement de minéraliers.

Photos n° 59 à n° 62: Des territoires artificiels et réglementés
Clichés n° 59, Boarat, G., 06/03/2011 ; Ate, M., n° 60, 22/04/2011, n° 61, 19/09/2008, n° 62, 18/03/2004

165 Intervention au débat concernant les activités extractives et la ruralité durant les ateliers sur la « Ruralité et le Développement Durable en Nouvelle-Calédonie » organisé du 27 au 30 octobre 2008 par la Province Nord, l'IAC et l'UNC.

Concernant les territoires occupés par l'usine du Nord, il est interdit de pénétrer dans l'enceinte de la zone délimitée sur quelques hectares. Or jusqu'à ce jour, ces territoires étaient des lieux de pêche et de chasse. Pour les chasseurs, avec la dangerosité de l'utilisation d'armes à feu, seules sont désormais prévues de grandes *battues* (cf. glos.) collectives par la fédération des chasseurs ayant donc des permis de chasse. De fait, les gibiers, cerfs et cochons sauvages, abondent et comme le site est entièrement clôturé, pris au piège, ils font certains dégâts sur les équipements. Pour les pêcheurs exploitant les ressources de la mangrove, l'implantation de l'usine du Nord étant sur les terres coutumières des clans de Voh « *propriétaire terrien* », la libre circulation conditionnait l'entente avec la société minière. Toutefois des contraintes rythment désormais leur pêche. En majorité des femmes de la tribu d'Oundjo doivent pénétrer à l'intérieur de la « zone interdite au public » en suivant un certain itinéraire par un petit tunnel sous la route qu'empruntent les travailleurs des lieux de vie ou « base vie », aux chantiers de l'usine et du port.

Photos n° 63 et n° 64: Itinéraire des pêcheurs sur le site de l'usine du Nord
(Clichés n° 63, Bodmer, D., 04/09/2009 et cliché n° 64, Méandu Poveu, A., le 04/09/2009)

« Le nickel n'est pas une fin en soi et il doit être un tremplin pour développer les autres secteurs d'activité. En effet, on doit continuer à diversifier l'économie et à développer le tourisme, l'aquaculture, la pêche, etc. notamment en dehors du Grand Nouméa [166]*»* (Pabouty, S., 2009). Est-ce vraiment possible, lorsque nous connaissons la longue histoire minière du *Territoire* et les cours des marchés mondiaux désormais en hausse après la crise bancaire de 2008, et plus encore depuis la catastrophe du tremblement de terre japonais en ce début d'année 2011 ? De plus, cela fait plus d'un siècle que l'exploitation minière est mise en avant dans les politiques de développement, alors pouvons-nous réellement envisager cette même gestion pour le siècle que nous commençons ? Le développement aquacole plus récent ne donne-t-il pas plus de satisfaction sur le plan du développement durable ?

VII.1.2 Le développement aquacole, une réalité ?

En considérant les exportations de la Nouvelle-Calédonie, la crevette arrive en seconde position après le nickel. Cette crevette provient entièrement de l'élevage, 2nde production du Territoire (Wabete, N., 2005, p. 373). Cette forme d'aquaculture est essentiellement axée sur l'élevage de la crevette bleue du Pacifique (*Litopenaeus stylirostris*) ayant une très bonne qualité gustative. Cette espèce originaire d'Amérique Centrale et du Sud (Goarant, C., 2000) a été introduite il y a plus de 30 ans sur le Territoire. La 1ère ferme date de 1983 à Saint Vincent en Province Sud. Bien que la crevette pénéide se situe au 1er rang mondial *« des échanges de produits aquatiques issus de l'élevage »* (Castex, M., 2009, p. 1), l'espèce élevée en Nouvelle-Calédonie est très peu produite dans le monde soit environ 1% du marché, ce qui la positionne entre autres en tant que produit plus "rare" et "haut de gamme". La croissance rapide de la crevetticulture dans le monde, *« associée à une intensification mal maîtrisée des systèmes de production »* a entraîné un développement de maladies freinant son développement (Castex, M., 2009, p. 1). Le fait que les crevettes du Territoire soient indemnes de ces pathologies virales reconnues dans les grandes exploitations mondiales ajoute à leur notoriété auprès des acheteurs avérés et potentiels. Mais y-a-t-il réellement une ouverture de ce produit d'exportation dans le marché mondial ? L'aquaculture est-elle un outil de développement valorisé par les politiques et apprécié des populations ? Quelle place lui accorder sinon ?

166 Pabouty, S. est un militant actif du parti indépendantiste. Il a été pendant longtemps le porte-parole du FLNKS. Ces paroles ont été extraites d'une interview donnée à la presse concernant sa candidature sur une liste indépendantiste en Province Sud durant les dernières élections provinciales.

VII.1.2.1 Du mondial intensif, au local « labélisé » !

Le contexte de l'aquaculture mondiale ne laisse pas de doute sur son importance. En effet, l'écart se creuse entre les produits pêchés qui n'ont cessé de stagner depuis les années 90 et les produits d'élevage qui au contraire se sont accrus (Annexe 23). La production aquacole ne cesse de combler les lacunes des pêches, tant continentales que marines. En parallèle, la demande alimentaire liée à l'accroissement démographique ne peut que s'accroître. D'ailleurs, la contribution de l'aquaculture par habitant est en constante augmentation, de *« 0,7 kg en 1970 »* par habitant, pour atteindre 34 ans plus tard les *« 7,1 kg en 2004 »*, soit plus de 7% de croissance annuelle en moyenne (Castex, M., 2009, p. 5). Au sein de cette aquaculture, la production mondiale de crustacés, entre les années 1970 et 2004, présente un taux annuel moyen de croissance d'environ 18,9 %, bien que les années 1990-2000 aient été marquées par un certain ralentissement dû entre autres aux maladies virales des espèces dans les bassins asiatiques (Annexe 23). La relance de l'activité entre 2000 et 2004 est principalement due aux crevettes pénéides, soit un taux de croissance annuel moyen d'environ 29 % (Annexe 23). La Nouvelle-Calédonie a donc une opportunité réelle de développement dans ce secteur, mais doit s'adapter à l'évolution des cours mondiaux *("Price taker"*). D'où l'intérêt de prendre une place dans ce marché, en produisant par là-même des crevettes de qualité afin de se différencier des autres marchés ("de luxe", volonté de "label rouge") particulièrement Asiatique et Pacifique (*91,5% de la production aquacole en volume et 80,5% en valeur*, Castex, M., 2009, p. 5), d'élevage intensif, mais dont la démarche qualité est moindre (utilisation à outrance de produits chimiques, destruction des écosystèmes, problèmes sociaux, sanitaires et écologiques…). Il s'agit donc d'un secteur ayant un très fort potentiel et qui s'oriente de plus en plus vers une démarche de développement durable. Comment la Nouvelle-Calédonie peut-elle "tirer son épingle du jeu" ?

À l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, sur 19 fermes aquacoles (Annexe 23) dont une 20ème en aménagement, la plupart sont situées en Province Sud, alors que trois sont en Province Nord (une 4ème se construit) et qu'aucune n'existe en Province des Îles (pas d'environnement favorable). Toutes les aquacultures marines s'inscrivent sur les tannes de la Côte Ouest. Cette activité génère environ 1 000 emplois directs ou indirects, permanents (300) ou saisonniers (IFREMER, Juin 2009 p. 5). Seize fermes et trois écloseries sur cinq font partie du Groupement des Fermes Aquacoles (GFA. cf. glos.). En 2004, la Nouvelle-Calédonie a produit plus de 2 200 tonnes de crevettes de qualité supérieure pour une superficie totale de 730 ha. Plus de 75% de la production est exporté avant tout vers le Japon, la France, l'Australie, les USA ainsi que d'autres collectivités d'Outremer. Le marché local est également friand de ces crustacés et les Calédoniens en consomment plus de 500 tonnes par an. « *En 2008, elle* [la production de crevettes] *représentait 84 % de la valeur totale des exportations agricoles et 67 % de celle des produits de la mer »* (ISEE, DAVAR, *In.* IEOM, 2010 p. 1).

Le cheminement de la crevette depuis l'écloserie jusqu'à l'exportation est présenté dans le schéma suivant. Relevons que ce secteur est maîtrisé entièrement par la Nouvelle-Calédonie, depuis la production de juvéniles en écloserie, en passant par le conditionnement soit pour l'exportation soit pour le marché intérieur. Seule une entreprise extérieure (Toulouse) est spécialisée dans le probiotique. Deux ateliers de conditionnement existent depuis 2005 dont un privé à La-Foa (*SAS Pénéide de Ouano* du Groupe *Braun et Ortega*) et l'autre de la Société des Producteurs Aquacoles Calédoniens (SOPAC) à Koné (Société de transformation aquacole de Nouvelle-Calédonie, STANC). Cette filière fabrique également ses propres aliments pour répondre à ce marché local. Cette filière est ainsi intégrée verticalement. Par ailleurs, même si elle présente des risques systémiques, elle constitue une source de synergie (IEOM, 2010, p. 1). Notons que la SOFINOR (cf. glos.) est actionnaire par sa filiale FINAGRO dans la société SICA-NC, premier provendier (cf. glos.) du *Territoire,* ainsi que des fermes aquacoles et une écloserie (EORI) tant en Province Nord qu'au Sud. Cela fait de cette SAEM détenue par la Province Nord, le 1er aquaculteur et le 1er provendier de la Nouvelle-Calédonie.

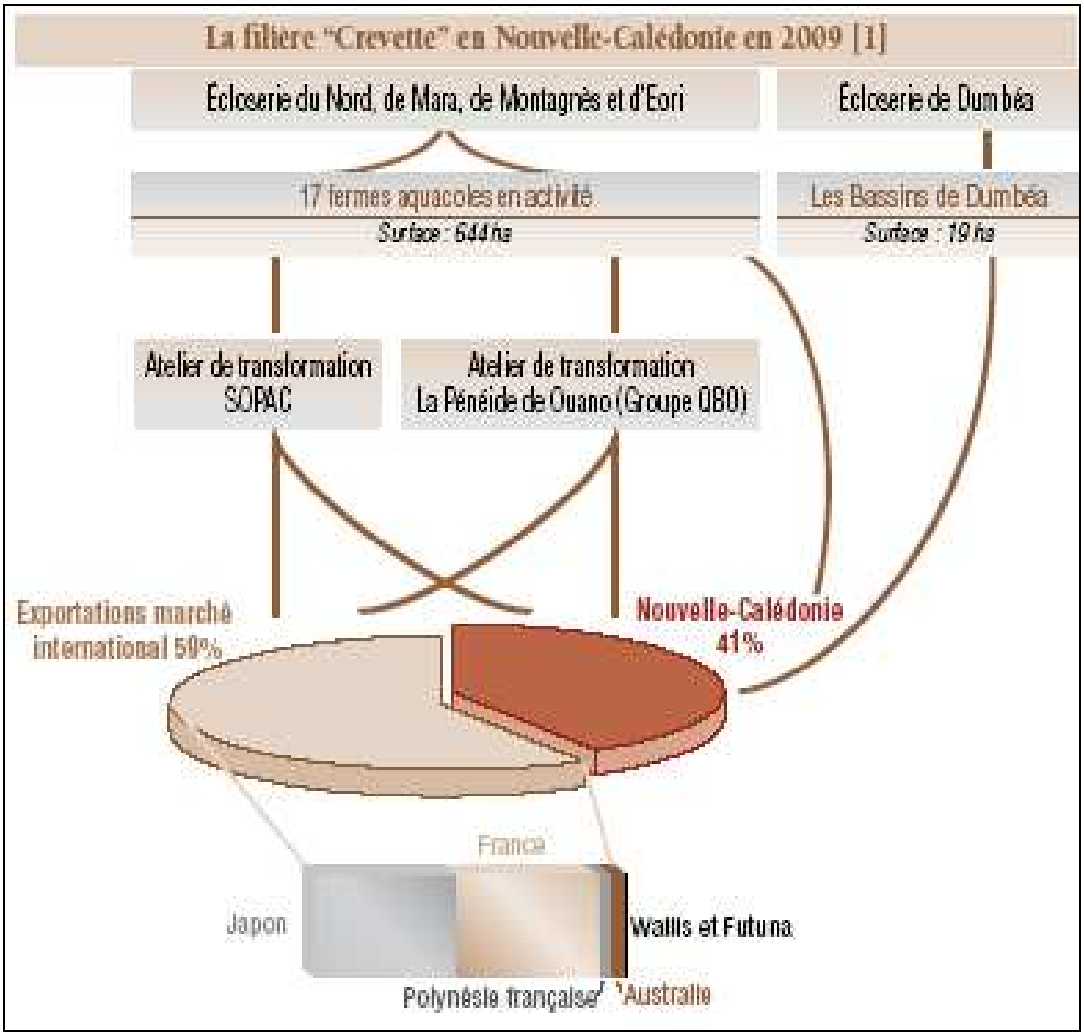

Figure n° 31 : La filière crevette en Nouvelle-Calédonie (2009)
Source : ERPA, *In.* Baudchon *et al.* 2010, p. 119

Comme les coûts de production sont élevés par rapport au marché, la Nouvelle-Calédonie se doit de proposer un label de qualité certifié (fig. n° 32) afin de trouver une place sur le marché où les productions de fermes intensives dominent. En plus de celui-ci, elle doit proposer une production compétitive en terme de rapidité de production. À ce jour sa représentativité sur ce marché est de l'ordre de 0,035%, mais elle a *« une contribution nette à la balance des paiements supérieure à 2,2 milliards F CFP»* (www.sofinor.nc/28/03/2011).

La démarche qualité

Le « cahier des charges qualité » pour l'aquaculture est très strict et contrôlé afin que les crevettes soient toujours de bonne qualité :
Pas d'antibiotiques
Pas de farines animales
Durée d'élevage minimum afin que les crevettes ne soient pas gavées
Pas plus de 24 crevettes par m² lorsqu'elles sont mises dans les bassins
L'Institut Pasteur et l'organisme « Qualicert » font régulièrement des contrôles. Seule cette qualité exceptionnelle permet à la Nouvelle-Calédonie d'affronter la concurrence sur les marchés mondiaux face à la Chine, la Thaïlande, l'Indonésie et l'Equateur.

Figure n° 32: Démarche qualité de la filière crevette depuis 2002
Source : www.nouvellecaledonietourisme-sud.com 20/30/2011

Le point négatif auquel la filière a dû faire face entre 2006 et 2007 tient à cette forte intégration verticale, dont le déficit en post-larves (cf. glos.) a généré des perturbations. En effet, alors que la filière nécessite annuellement plus de 200 millions de post-larves, pas moins de 23 millions n'ont pas été fournies ces années-là, entraînant au final un manque de plus de 300 tonnes (300 millions F cfp). À cette situation s'ajoutent des problèmes d'ordre biologique. Il est donc important de revoir les protocoles pour l'élevage des géniteurs afin de pérenniser tant en quantité qu'en qualité cette production essentielle (www.nouvellecaledonietourisme-sud.com 20/30/2011). Si la filière est « en crise » depuis ces années, cela va nécessiter deux ans supplémentaires afin de permettre à la production de se "stabiliser" de nouveau. Les chiffres de production de cette année 2011 permettront de dire si cette situation perdure ! Mais même si *« cette activité se trouve, depuis plusieurs années, dans une situation de crise, elle dispose d'un certain nombre de marges de manœuvre et d'un potentiel de développement en termes de sites de production et d'extension de fermes* » (IEOM, 2010, p. 1).

VII.1.2.2 Au Nord, une aquaculture « ponctuelle » !

En Province Nord, quatre fermes aquacoles (une 5ème en aménagement à Voh. cf. carte n° 3) fonctionnent, ainsi qu'une écloserie et une usine de traitement à Koné (tabl. n° 22). L'aquaculture de bénitiers et d'huîtres, en expérimentation à *Golone* (Poum), semble prometteuse.

Dénomination Typologie (familiale à grande)	Localisation (statut foncier)	Investisseur (financier/ foncier)	Description : Superficie / bassin / responsable, ouvrier (perm. ou saisonnier)	Aides/Appuis financiers techniques	Répartition annuelle des différentes phases	Production (en T /an) (graphique d'évolution)	Difficultés / contraintes à prendre en compte
***Blue Lagoon Farm* (BLF) (1997)** Grande ferme	Tanne à Foué (Koné) / DPM	Groupe Braun et Ortega (polynésien), SOFINOR (16%)	Superficie 76 ha (2003) 21 bassins 20 ouvriers perm. 25 saisonniers (pêche)	Fonds propres (67,5%) SOFINOR, plusieurs petits porteurs, ICAP, emprunt BCI subvention CODEV	Du stade de larve au stade adulte 8 mois (218 jours min) Individu de 28g à 45g. Au stade de la récolte : nécessité d'emplois saisonniers importants assurés par de la main d'œuvre locale. Bassin vidé en saison fraîche (août-nov.)	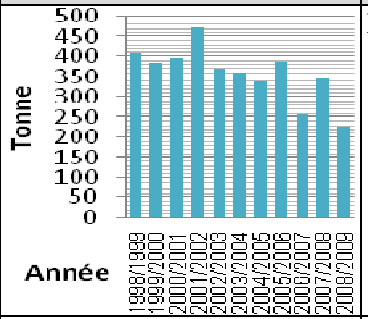	Mésentente avec l'actionnaire minoritaire et épizootie
***Webuihoone « L'eau qui serpente »* (1er nov. 1993)** ferme intermédiaire	Tanne à Gatope (Voh) / DPM et terres coutumières	SOFINOR (69 %) une centaine d'actionnaires (coutumiers et *gens du village*), des gérants occidentaux	Superficie 55 ha 7 bassins 10 ouvriers perm. 3 saisonniers (pêche)	SOFINOR, SODACAL SAEM de Voh (mairie) Tribu de Gatope et anonymes emprunt BCI, ICAP Subvention CODEV		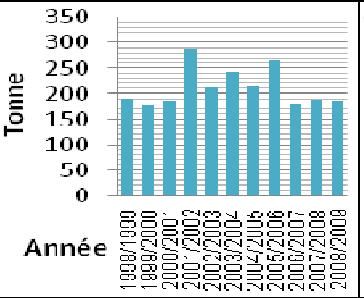	Crue des rivières pouvant éroder les digues protégeant les bassins (ex. cyclone Erica 2003) et épizootie
***Ferme Aquacole des Montagnes Blanches : Sarl FAMB* (2003/2004)** ferme familiale	Tanne à Pindaï (Pouembout) /DPM	Société anonyme mais dont les actionnaires et gérants (2 co-gérants) sont des Caldoches originaire de Pouembout	Superficie 18 ha extension de 7 ha en cours, 2 bassins 2 co-gérants 1 ouvrier perm. 4 saisonniers (pêche)	Fonds propres emprunts BCI, ICAP Subvention CODEV		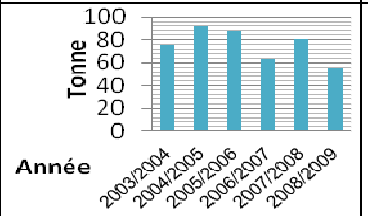	Epizootie
Ferme Pronacri (2010) ferme familiale	Tanne à Mondoni (Poya) / DPM	SARL Pronacri Meuric/SOFINOR	Superficie 30 ha 2 bassins 3 ouvriers perm.	Fonds propres, SOFINOR Emprunts BCI, ICAP Subvention CODEV		1ère campagne en cours 2010/2011	
Ecloserie du Nord	Presqu'île de Foué (Koné)	179 millions Fcfp d'investissement par la SOFINOR, l'ICAP (24%), Province Nord (58%) et un emprunt BCI (18%) + double défiscalisation. Sa production en post-larves est passée de 46 millions en 1997 à 65,9 millions en 2003. 4 ouvriers permanents.					
STANC 2005 Usine de traitement	Lotissement GSMA (Koné)	Pendant 7 mois (août-février) exploité à 18% de sa capacité. Les cinq autres mois le traitement se rapproche de sa capacité maximale (juin 80%). Impact négatif sur les coûts fixes amortis sur une période courte. Problème de rentabilité de l'atelier. Importance de l'emploi local saisonnier (160 employés : production, qualité, stock logistique, machine à glace préparation des camions de pêche). Actionnaire SOFINOR					

Tableau n° 22 : Typologie des fermes aquacoles de la Province Nord

Source : www.sofinor.nc ; www.lnc.nc ; www.sopac.nc ; wwz.ifremer.fr ; IEOM, 2010 ; Le Guen, T., David, G., (1998) ; www.isee.nc (bilan 2003) ; entretiens (courriels) Pouembout/Koné (2011) ; Direction de la STANC (2011) ; Service des milieux et ressources aquatiques DDE-E (2002, 2004, 2011) ; réalisation Bodmer, D., 2011

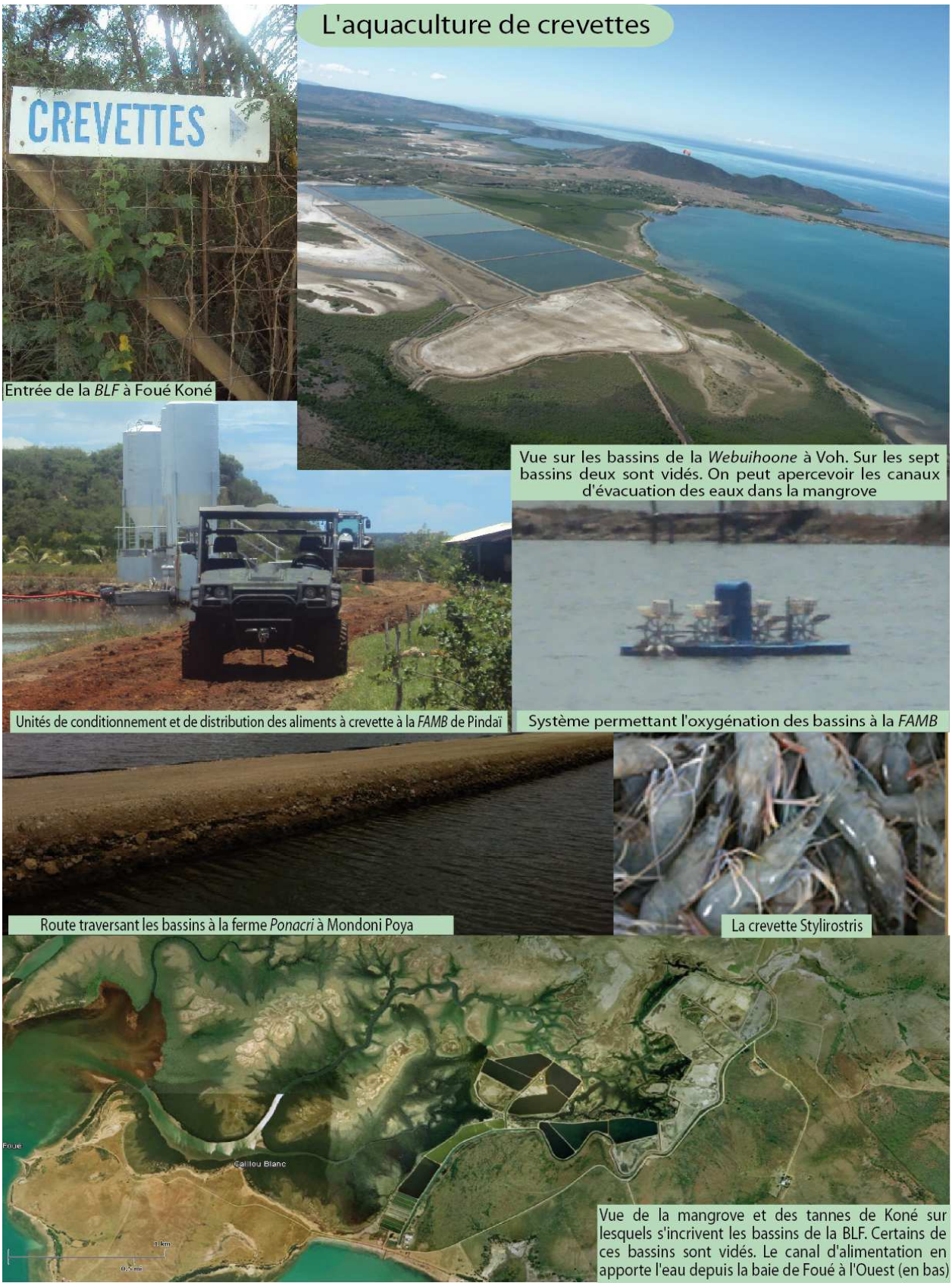

Planche M. L'aquaculture de crevettes en Province nord

Clichés, crevettes, Sofinor, 18/05/2011 ; BLF de Koné, Hnaej, F., 05/01/2011, vue satellite gouvernement de la Nouvelle-Calédonie DITTT, DTSI, 05/05/2011 ; FAMB de Pindaï à Pouembout, Hnaej, B., 05/01/2011 ; Ferme Ponacri de Mondoni à Poya, Lacroix, J., 27/02/2011 ; Weduihoone à Voh, Noire, A., 04/11/2007

Alors que la Province Sud a commercialisé pour plus de 1348,7 millions de Fcfp de crevettes en 2008, la Province Nord a, quant à elle, atteint les 565, 5 millions de Fcfp (DAVAR *In.* IEOM, 2010, p. 1). Ce chiffre est loin d'être négligeable compte tenu de la proportion en fermes et en superficie. Par ailleurs, les espaces disponibles (les tannes) sont nombreux et répertoriés par l'ADECAL depuis plus de 10 ans (même plus tôt. Annexe 23), ce qui donne à la filière des possibilités d'extension réelles. Seule la côte Ouest, l'extrême Nord et certaines de ses îles peuvent prétendre au développement aquacole tel qu'il est pensé à ce jour, c'est-à-dire ayant une empreinte écologique moindre et des crevettes de qualité dans la mesure où elles sont élevées sur tanne et non sur les tourbes racinaires des palétuviers. Toutefois son potentiel en terme d'intérêt foncier pour la filière est important en terme de nombreuses petites et moyennes superficies de type essentiellement familial (Annexe 23). Autant cela peut être un atout pour de petits et moyens investisseurs, autant c'est un inconvénient pour de plus gros investisseurs obligés de se répartir sur plusieurs espaces. Néanmoins, c'est intéressant dans la mesure où des locaux pourraient investir dans cette activité.

Qui sont les acteurs de cette filière en Province Nord et sur quel foncier sont-ils amenés à travailler ? Comment cette filière contribue-t-elle au développement durable des populations par le rééquilibrage et le destin commun ? À considérer le tableau n° 22, ces exploitations présentent toutes un échantillon d'acteurs et de statuts fonciers différents permettant pourtant depuis quelques années des productions significatives et régulières pour la filière en Province Nord, tels qu'en témoignent les chiffres ci-avant. La BLF à Koné sur le DPM provincial est en activité sous la direction d'un groupe occidental et polynésien. Celle de *la Webuihoone S.A* a été aménagée sur un « foncier coutumier » dont la gérance est tenue par des Occidentaux même si les véritables actionnaires sont plus d'une centaine de personnes de la commune de Voh. Une troisième plus petite, la Ferme Aquacole des Montagnes Blanches (*FAMB Sarl*), de taille familiale, appartient à une société dont le gérant est un Caldoche de Pouembout (où la ferme est installée). Enfin, la dernière (mars 2011), en construction sur le DPM à *Népou,* est gérée par un Occidental travaillant jusqu'à présent dans le bâtiment sur la zone VKP-P en Province Nord. Ces fermes montrent particulièrement la diversité des acteurs de cette filière en Province Nord. La participation des populations est également un des atouts majeurs : *« le succès de la société Webuihoone est la preuve que l'on peut trouver une solution pour que la population participe activement au développement* » a souligné P. Néaoutyine (LNC, 15/12/2003). Cela signifie également d'une part que le statut des terres coutumières n'est pas un obstacle au développement et d'autre part que c'est un secteur dont le potentiel est réel pour les populations de la Province. De plus, *« la crevetticulture contribue au maintien des populations rurales, notamment celles des tribus, dans leur localité d'origine. (…) l'actionnariat de la ferme de Webuihoone est constitué en grande partie des membres de la tribu voisine »* (IEOM, 2010, p. 1). Même si la participation de la population est réelle, quelle est sa place en tant qu'investisseur et donc décideur ? Force est de

reconnaître que bien peu d'investisseurs se lancent dans ce secteur en Province Nord et encore moins des Kanak. Pour quelle raison ? Est-ce seulement une question financière ?

VII.1.2.3 un secteur structuré, subventionné, mais peu "visible"

La structuration de ce secteur se fait entre acteurs économiques, scientifiques et politiques. Plusieurs sont représentés par groupement, union ou syndicat, ce qui permet entre autres de gérer au mieux et de répondre aux exigences de la filière et du marché en l'envisageant sur un temps long et en dehors des cadres provinciaux. Cela n'empêche en aucun cas les conflits internes, mais permet à tous de faire profiter des compétences techniques et des avancées à tous. Les Gouvernements français et calédonien, ainsi que leurs institutions l'ADECAL, l'ERPA, la DAVAR, l'ICAP, l'IFREMER, les Provinces Sud et Nord sont très impliqués dans la recherche autour de cette activité. Il est intéressant de noter que les programmes de recherche de l'IFREMER (annexe 22) sont envisagés dans un *« Accord Cadre signé entre l'Ifremer, le Haut-commissariat la République, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et les trois Provinces, Sud, Nord et des Iles »* (wwz.ifremer.fr/consulté le 14/03/2011). Cet Accord Cadre 2007-2010, prolongé pour 2011, s'intègre dans le contrat État - Inter-collectivités pour la même période.

Cette implication a notamment permis de mieux envisager cet l'élevage et de pouvoir maîtriser le cycle de reproduction ainsi que les circuits depuis l'écloserie, en passant par les bassins d'élevage et les usines de traitement et de conditionnement, puis de transport, avant de finir à l'exportation et/ou dans nos assiettes. Grâce aux états des lieux ont été répertoriés quantité d'espaces disponibles sur les tannes de l'ensemble de la côte ouest, l'extrême Nord et certaines îles du Nord. Certaines études ont particulièrement laissé entrevoir la fragilité de cette espèce en considérant la température de l'eau et l'oxygénation des bassins (Wabete, N., 2005, p. 152) entre la période hivernale et la période estivale. Elles ont vraiment démontré les corrélations entre ces éléments avec les périodes d'épizooties (syndrome 93 et syndrome d'été[167]) attribuées aux bactéries *Vibrio Penaecida* et *Vibrio Nigripulchritudo*, entraînant la mortalité massive de l'espèce dans les bassins aquacoles (52% de survie selon IEOM).

Depuis 2006, *« une expérimentation de sortie de crise »* est menée à l'échelle de l'ensemble des acteurs de cette filière en pratiquant des tests afin de comprendre ce syndrome et d'améliorer les taux de survie (IEOM, 2010, p. 3). Les dernières avancées scientifiques ont notamment révélé

167 Pourquoi « syndrome 93 » ? Il s'agit de la date à laquelle le phénomène de mortalité est apparu pour la 1ère fois dans les élevages. Sa récurrence par la suite, chaque année en hiver, donnera l'opportunité aux décideurs et organismes de recherche, ainsi qu'aux éleveurs de se pencher en étroite collaboration sur cette enzootie, afin de comprendre et de tenter de résoudre ou du moins d'atténuer le problème.

l'état physiologique de cette espèce qui dépend en partie de facteurs génétiques (étroitesse de la base génétique initiale), et qui, bien que résistante, avait besoin *« de sang neuf »* pour s'assurer une plus grande viabilité (Ifremer ; Frappier, J. ; *et al.*, déc. 2008, pp. 7, 8). Toutefois, la sensibilité aux grandes pathologies (IHHN) des autres souches qu'on a tenté d'introduire, notamment hawaïennes, est une des difficultés majeures pour lesquelles le cheptel calédonien doit être préservé. Un état des lieux et une base de données (*Stylog*) élaborée par l'IFREMER permettront notamment une véritable synthèse de ce qui pourrait être amélioré dans le cadre de la gestion de cette activité. À y regarder de près, nous pouvons parler de véritable gestion intégrée de la crevetticulture en Nouvelle-Calédonie et encore davantage en Province Nord.

Toutefois, la filière apparaît *« fortement dépendante financièrement des subventions publiques, elle a contribué, néanmoins, au rééquilibrage économique et reste un axe majeur de développement durable du territoire »* (IEOM, 2010, p. 1). L'aide provient particulièrement de l'État et du gouvernement calédonien sous forme de subventions ou d'aide au transport et à l'exportation par l'ERPA et par la défiscalisation (*Loi Girardin*, *Loi Frogier* remplacée par la *Loi de Pays* 2008). Le tableau suivant décline la distribution accordée par l'ERPA au secteur, selon trois axes, durant la période de 2004-2007 :

Millions de F CFP	2004	2005	2006	2007
Aides à l'exportation.....	-	40,1	276,6	174,9
Aides au transport.....	7,5	7,8	-	-
Aides à l'observatoire du GFA.....	4,0	4,0	4,0	2,7

Tableau n° 23 : Aides accordées par l'ERPA entre 2004 et 2007
Source : ERPA. *In*. Barroux, Y. ; De Clercq, HP., *et al.* (Juin 2008), p. 74

Les aides viennent également de la Province Nord au titre du CODEV, ainsi que par la SOFINOR (cf. glos.). Les chiffres du tableau suivant sont éloquents pour cette filière et montrent le peu de dossiers traités, pour des investissements financiers importants.
Notons par exemple que durant la période 2007 à 2008, les aides publiques sont passées de 400 millions Fcfp à 900 millions Fcfp (IEOM, 2010, p. 3).

Aides accordées au titre du code de développement de la province Nord [2]

	2000		2001		2002		2003		2004		2005	
	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées
Aquaculture	2	43,4	2	14,1	9	66,8	4	32,9	8	33,9	3	116,7
Artisanat-Industrie	11	17,2	27	89,9	28	80,2	27	115,1	19	28,6	13	29,1
Commerce	6	10,8	11	39,3	8	16,8	20	36,6	14	12,8	8	15,3
Forêts	-	-	-	-	30	12,6	21	4,9	18	4,2	10	2,7
Pêche	11	179,8	27	24,6	13	12,3	20	19,8	63	23,1	22	69,1
Rural	67	68,4	108	201,3	87	241,0	227	150,3	237	257,5	262	115,1
Services	6	7,3	23	45,8	14	21,7	23	47,5	12	42,1	17	15,9
Tourisme	14	59,6	5	73,6	1	2,5	9	33,1	16	31,1	13	25,8
Transport-Roulage	7	13,7	15	42,6	5	7,0	31	96,7	20	46,3	14	18,2
Total	**124**	**400,2**	**216**	**531,2**	**195**	**461,1**	**382**	**536,9**	**407**	**479,7**	**362**	**407,9**

Unités : nombre, million de F.CFP

Tableau n° 24 : Aides accordées au titre du CODEV entre 2000 et 2005
Source : Baudchon, G. *et al*., 2006, p. 194

Le schéma suivant nous montre la contribution des collectivités et de l'ERPA à ces aides. Remarquons la prépondérance de l'aide financière accordée par la Province Nord, après celle de l'ERPA. Sur les 343 millions Fcfp alloués par la Province Nord en 2008, 41 millions sont pour l'aquaculture, tandis que le reste a été investi dans le financement d'une partie du Centre Calédonien de Développement et de Transfert en Aquaculture Marine (CCDTAM) à Koné.

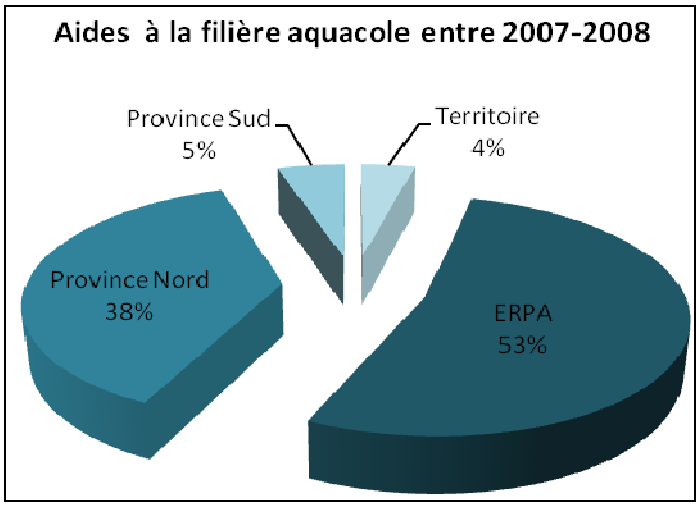

Figure n° 33 : Aide à la filière aquacole entre 2007 et 2008
Source : IEOM. 2010, p. 3 ; réalisation Bodmer, D. 2011

Par cette activité (celle de la mine en priorité), nous voyons également à quel point la Province Nord est impliquée dans ce développement par sa SAEM SOFINOR. « *La Province Nord confirme son intérêt stratégique pour le développement de la filière en prenant part à*

l'aménagement de nouvelles fermes qui devraient voir le jour pendant la campagne 2008/2009. En effet, la Société d'économie mixte de la Province Nord, la Sofinor, possède des participations dans une écloserie (EORI[168]), plusieurs fermes (BLF, Aquamer, Webuihoone) et dans l'atelier de conditionnement et de commercialisation de la STANC » (Barroux, Y. ; De Clercq, HP., *et al.* Juin 2008, p. 71). Comme l'indique le tableau suivant, elle est intervenue en terme de capital à plus de 33% de son budget en 2007 dans le secteur aquacole, soit 425 millions de Fcfp. De plus, avant le terme de l'année 2008, elle avait déjà défendu 11 projets différents à hauteur de 709,5 millions de Fcfp.

En millions de Fcfp

Secteurs d'activité	Interventions 2007			Encours des interventions		
	Nbre	Montant	%	Nbre	Montant	%
Transport de minerai	0	0	0%	8	36,8	0,3%
Aquaculture	3	425	33%	11	709,5	6,3%
Pêche	2	100,0	8%	4	299,9	2,6%
Autres-Agro-alimentaire	1	737,0	58%	2	739,5	6,5%
Tourisme & Hôtellerie	1	16,5	1%	14	3 117,0	27,5%
Mines – Métallurgie	0	0	0%	7	6 349,5	56,0%
Développement – Immobilier	0	0	0%	12	92,3	0,8%
Total général	**7**	**1 278,5**	**100%**	**58**	**11 344,5**	**100%**

Tableau n° 25 : Intervention de la SOFINOR par secteur d'activité (2007-2008)
Source : Barroux, Y. ; De Clercq, HP., *et al.* Juin 2008, p. 215

Est-ce réellement un développement durable dans ce cas pour les aquaculteurs ? Il s'agit d'*« un opérateur essentiel de la filière aquaculture qui va créer 170 hectares de nouvelles fermes dans les 2 années qui viennent, mais dont l'atout essentiel reste la SOPAC »* (www.sofinor.nc 28/03/2011). Certains avancent l'idée d'une véritable mainmise également politique (indépendantiste) dans tous les secteurs de l'économie, comme nous l'avons parfois noté dans nos entretiens. *« Les marges de manœuvres sont assez courtes lorsqu'on veut participer au développement économique dans cette Province, parce que soit on se plie à certaines "exigences", soit on en paye les pots cassés ! »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009). Il semble d'ailleurs que la *Blue Lagoon Farm*, fâchée avec son actionnaire minoritaire, ait investi en Province Sud à La Foa afin de créer une seconde unité de traitement et de conditionnement (2004) *"concurrente"* de celle de la SOPAC nouvellement établie à Koné (2005). Dès lors, elle envoie ses crevettes fraîches à l'usine de traitement de La Foa, plutôt que de les traiter sur place à Koné.

168 Cette écloserie (EORI) et la ferme Aquamer sont situées en Province Sud, mais l'actionnaire majoritaire est la Sofinor.

De plus, qu'est-ce qui pourrait expliquer en Province Nord le peu d'acteurs dynamiques prêts à se lancer dans cette filière alors même que les espaces à aménager ne manquent pas ? Laissons répondre les intéressés : *« si nos élus passaient un peu moins leur temps à faire la promotion de la mine, peut-être qu'il y aurait de véritables ouvertures ailleurs dans d'autres secteurs intéressants ! »* Et une autre personne d'ajouter : *« le second produit de l'export c'est la crevette, alors pourquoi personne n'en parle ? Pourquoi au lieu de nous bassiner avec le nickel qui pollue tout là, on ne nous encourage pas à nous lancer dans l'aquaculture ? Ou encore à nous former là-dedans ? C'est débile de toujours tout miser sur la mine…et après ? » « Personne n'est informé des aides possibles et si personne ne vient chercher l'info à la Province ou auprès des DDE, on ne sait pas à quoi on a droit et c'est valable dans tous les secteurs ! »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009). Il apparaît ainsi que le manque de communication, d'informations sur les aides, les formations éventuelles (formation au lycée agricole de Pouembout) et l'incitation à la formation de cadres, soit un frein à une plus grande considération de ce secteur pourtant d'intérêt pour les populations. Mais celles-ci ne savent pas comment se lancer. Cependant, *« dans un contexte de construction de nouvelles usines de nickel sur le territoire, la question de la diversification de l'économie demeure un enjeu crucial ; l'activité crevetticole représente en effet une source de revenu et de travail durable pour les populations rurales »* (IEOM, 2010 p. 4). Si l'aquaculture est importante pour la Province Nord, elle passe bien après le nickel, alors même qu'il n'est pas renouvelable, contrairement à la crevetticulture. Que dire du secteur tourisme et de celui de la pêche ? Quelles politiques publiques la Province mène-t-elle et comment les populations s'investissent-elles ?

VII.2 Une responsabilité partagée 'entre' le haut et le bas ?

Les politiques publiques en faveur du tourisme et de la pêche semblent se démarquer des deux activités précédentes, par le fait qu'elles prennent en compte davantage les populations et leurs préoccupations. En effet, elles prennent en considération les perceptions des touristes et des promoteurs dans le cas du tourisme, ainsi que de celles des pêcheurs professionnels et de la population pour les pêches, dans la mesure où cette activité est exercée par quasiment tout le monde. Comment cela se vérifie-t-il ? Et comment ces activités peuvent-elles s'associer au mieux avec le paysage et l'environnement ? En tant que telles sont-elles viables ?

VII.2.1 Le tourisme « authentique », viable ?

Les documents et rapports sur le tourisme en Nouvelle-Calédonie sont nombreux, de sorte que nous nous restreindrons à l'échelle de la Province Nord. D'ailleurs une thèse récente

s'intéresse à la particularité du tourisme international en Nouvelle-Calédonie (Inghelse, E., 2011). Mais pour expliquer certains changements, nous serons amenés à faire des digressions. Le tourisme ne représente que 3,9 % du PIB. Les entrées de 100 000 touristes et de 120 000 croisiéristes par an sur le *Territoire* sont vraiment de l'ordre du détail, si nous les comparons à d'autres archipels (Annexe 24). Les responsables du tourisme en Province Nord, outre les professionnels de l'activité, sont la cellule tourisme de la DDE-E et également le GIE tourisme Province Nord créé en 2002. Chaque Province est pareillement dotée d'un GIE orchestrant la politique touristique à son niveau, puisque toutes en ont la compétence. Pour ces trois GIE, une agence interprovinciale de tourisme a été créée en 2007 afin de coordonner les actions de chacun de ces GIE collaborant à la promotion de la Nouvelle-Calédonie à l'extérieur. « *La capacité d'hébergement hôtelier de la Province Nord est de 550 chambres soit 23% de l'offre globale »* (Atout France, juil.2010, p. 18).

VII.2.1.1 Evolution de la politique touristique

Pour la Cellule tourisme en Province Nord (Service de la DDE-E), comme en Province Sud, le touriste a toujours été vu comme une personne venant d'ailleurs, hors du *Territoire*. Elle a multiplié les salons internationaux et touristiques à Paris particulièrement. Elle s'est finalement rendu compte après quelques années sans obtenir de véritables demandes sur le marché international et métropolitain, que cela n'apportait pas davantage de touristes à la Nouvelle-Calédonie, encore moins en Province Nord ! Par contre, en terme de budget cela engendrait un coût pour la collectivité. Le capital travail rapporté aux retombées réelles était à vrai dire bien négatif (fig. n° 37).

En effet, dans ce genre de salons professionnels, la concurrence est rude. Pour avoir de belles plages de sable blanc, un ciel bleu, du soleil, une mer turquoise et claire, ainsi que des cocotiers et sans trop de monde, il n'est pas nécessaire d'aller aussi loin et de payer aussi cher. Les offres Caraïbes, Maldives, Seychelles et îles de l'Océan Indien paraissent plus abordables à plusieurs points de vue. Les propos récurrents tenus par les touristes potentiels étaient : *« 24h de vol depuis Paris avec une escale ! C'est cela le prix du billet d'avion en basse saison ? Et cela le prix d'une chambre d'hôtel ? »* (Entretiens Cellule Tourisme Province Nord, 2002). Autant de freins pour une destination chère et sans trop d'offres finalement, capable de rivaliser avec les s*tandings* de celles d'îles plus proches des bassins pourvoyeurs de touristes et particulièrement les pays occidentaux d'Europe et d'Amérique. En définitive, seuls les plus curieux, les plus en forme, mais aussi et surtout ceux dont les moyens financiers sont importants ou dont le voyage, souvent pour des raisons familiales ou amicales, est prévu plusieurs mois à l'avance, s'y intéressent. *« Mais ceux, pour la plupart des Métropolitains, venant chez un membre de leur famille peuvent-ils réellement être considérés comme des touristes ? En effet, ils ne vont pas vraiment suivre le*

circuit des touristes « réels » c'est-à-dire, aller à l'hôtel, au restaurant (sauf ponctuellement), visiter des sites et donc dépenser en fonction !» (Entretiens Cellule Tourisme Province Nord, 2002).

D'où l'idée ensuite de s'intéresser a un autre bassin pourvoyeur de touristes, le marché asiatique (fig. n° 34), en tenant compte des Japonais et également des "nouveaux riches" dans les autres pays, comme la Corée et la Chine récemment. Premièrement l'intérêt du bassin asiatique était de proposer des offres touristiques groupées et avantageuses afin de viser en particulier les comités d'entreprise. Offrir des offres défiant toute concurrence par rapport au marché de la Province Sud et particulièrement l'agglomération nouméenne, plus attractives en terme d'activité diversifié, n'était pas chose facile. *« Qu'est-ce qu'on a à offrir ? »* (Entretiens Cellule Tourisme Province Nord, 2002). À terme, cette autre option s'est révélée également décevante.

En parallèle, en se basant sur des études et des observations (bilans, rapports touristiques…), les acteurs des politiques touristiques en Province Nord ont "élaboré" des typologies de touristes, fréquentant la Nouvelle-Calédonie dans son ensemble (fig. n° 34). Deuxièmement en tenant compte du petit nombre d'entrées touristiques, quel touriste était susceptible de s'intéresser à la Province Nord ? Les Métropolitains viennent essentiellement chez des connaissances (famille, amis). Les Japonais ne fréquentent pas la Province Nord. Pourquoi ? Ce sont des touristes particuliers, qui *« apprécient le luxe »*, la beauté des paysages mais sans enlever *« le confort et les produits français»* (venant de métropole) de la ville et ils sont *« peu téméraires »*, ont *« assez peur de faire une longue route »* et *« n'aiment pas trop se salir »*. *« C'est-à-dire qu'ils sortent rarement des circuits organisés »* (Entretiens Cellule Tourisme Province Nord et professionnels du tourisme à Nouméa, 2002). La barrière de la langue étant également un frein, même si pour les professionnels du tourisme de grands efforts ont été faits, dans ce domaine (offres affichées en anglais et japonais, personnel de plus en plus qualifié) particulièrement en Province Sud. Quant aux Australiens et aux Néo-zélandais ce sont plutôt des croisiéristes dont la plupart ne passent que très peu de temps (1 ou 2 jours) sur place et donc à Nouméa et les îles du Sud. Comment donc accroître l'offre touristique de la province Nord dans ce sens, alors même que les ports de plaisance sont rares (Koumac) ou que les appontements nécessaires ne sont pas adaptés aux navires à fort tirant d'eau. La seule infrastructure de ce genre (en dehors des wharfs miniers) est à Hienghène au *Koulnoué Village* où le *Club Med* exerçait une activité (cf. chap. 6). Toutes ces difficultés étant posées, comment donc améliorer ce secteur en Province Nord, d'autant que la population s'y intéressait de plus en plus ?

Quelles sont réellement les attentes des populations et celles des touristes ? Vont-elles dans le même sens ? Garantissent-elles un développement viable de ce secteur pour la Province ? Ces représentations ont-elles un impact sur la politique publique relative au tourisme ? Nous savons ce

que recherche le touriste dans les îles (cf. chap. 2), mais qu'attend-il finalement de son séjour ? Selon les propos recueillis, la plupart de ceux qui viennent en Province Nord souhaitent *« être accueillis »* et non dormir dans une chambre sans avoir de contact avec la population. Ils souhaitent manger des produits frais du terroir. Enfin, ils espèrent faire des activités dans des paysages singuliers. Mais ils peuvent également avoir des exigences auxquelles la structure ne peut pas forcément répondre. *« Tu vois une fois y a un couple qui m'a appelé pour réserver. Alors le monsieur m'a demandé ce que je servais pour les repas. Je lui ai dit que c'est surtout du poisson ou d'autres produits de la mer, avec des légumes ou fruits de saison. Pour le matin y a les brioches que mon petit neveu là, il fait. Et là, il m'explique que sa femme est végétarienne* [fructivore]*…si c'est possible d'avoir des fruits à chaque repas ? Je lui ai dit que comme c'est pas la bonne saison pour les fruits ça va être difficile d'en avoir pour tous les repas ou ce sera toujours des papayes ! Ou sinon comme ils arrivent de Nouméa, ils viennent avec des fruits du magasin pour dépanner quoi, parce qu'ici même au magasin des fois y a des pommes mais ça dépend du bateau ! »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009). Parfois en effet, certains touristes espèrent trouver dans des localités éloignées la même offre qu'à Nouméa. Quelques-uns s'en trouvent ensuite déçus et n'ont pas une bonne image du tourisme en Province Nord.

Quant aux populations travaillant dans ce secteur, elles exercent bien souvent une pluriactivité. En effet, avec une fréquentation touristique faible, cette activité n'est pas viable pour les petites et moyennes structures à moins de faire le choix de campings, de chambres du type *« accueil chez l'habitant »* et de gîtes. *« Ça nous permet surtout d'avoir un peu d'argent pour jouer au bingo, pour acheter du savon, de la lessive ou des boîtes* (les conserves) *pour d'autres touristes»*. Et une autre femme d'ajouter : *«ouh là là ! C'est trop rare de voir les touristes s'arrêter ici, ils aiment mieux aller à Poindimié ou Hienghène parce que c'est plus joli. Si on attend les touristes, on va pas gagner grand-chose, parce que les champs ne seront pas faits. Vaut mieux qu'on aille au champ ou à la pêche. Mais comme des fois y'en a, on fait à manger pour eux et comme ça on a un peu de sous pour quand on va à Nouméa, pour payer le car »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009). De plus, ils servent des légumes en conserves soit parce que c'est plus rapide à faire, soit parce que les gérants des structures s'imaginent que c'est ce que le touriste attend. À la question pourquoi vous ne leur servez pas les plats que vous avez préparés pour la famille ? Ils répondent : *« Ahou non, c'est juste des feuilles avec du poisson, tu crois que les blancs-là ils vont manger ça ? I non, j'ai honte !» « C'est mieux de donner les boîtes parce que c'est des légumes qu'ils ont l'habitude de manger, sinon ils vont tomber malades et après ils ne vont pas être contents »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009). L'hygiène est souvent à déplorer, même si aujourd'hui une nette amélioration se dessine, beaucoup reste à faire. « *La qualité de ces hébergements est très hétérogène, les normes de classement des hébergements restant à finaliser»* (Atout France, juil.2010, p. 18). La figure suivante envisage toutes ces orientations touristiques sur une période d'environ 10 ans.

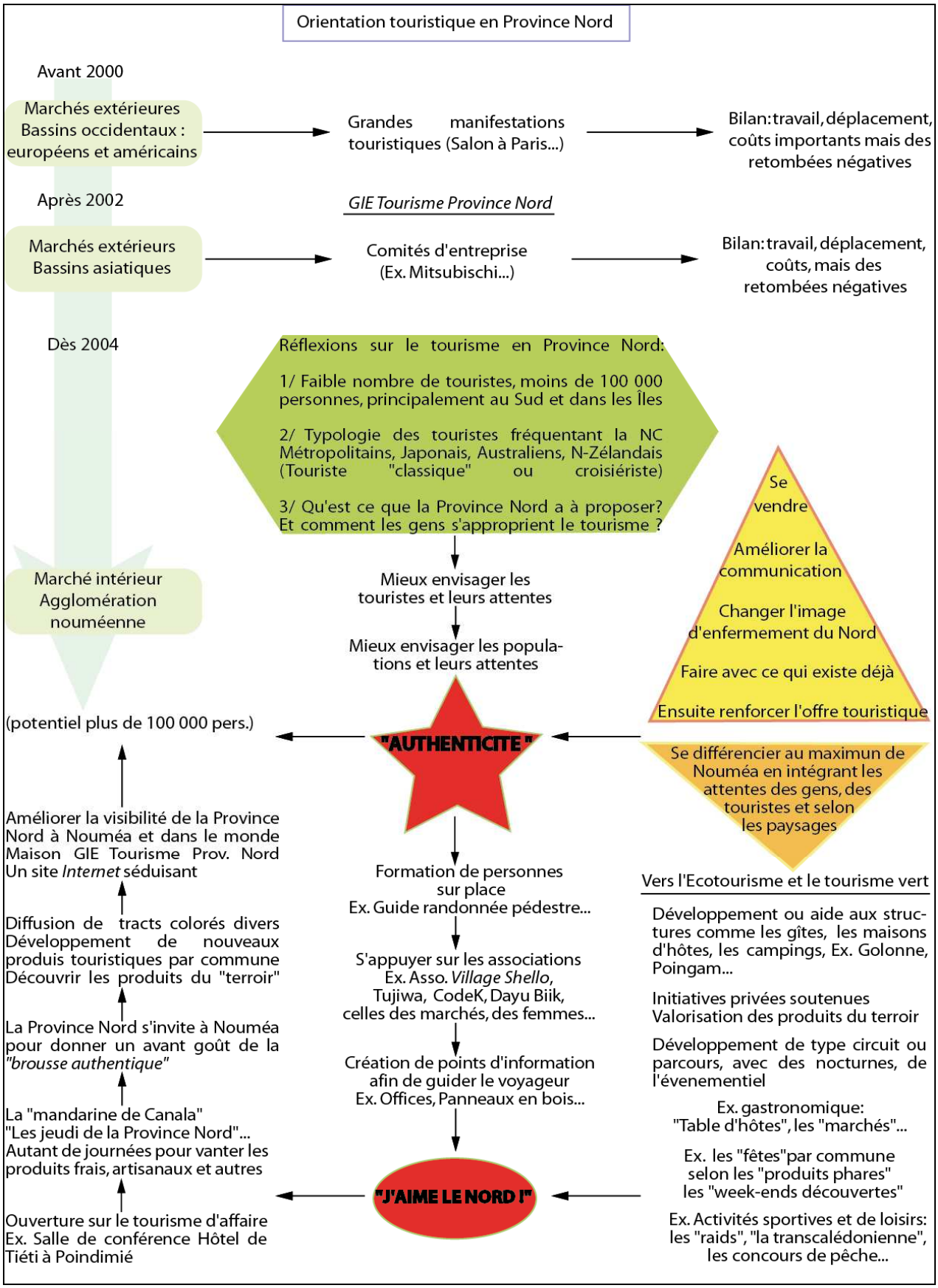

Figure n° 34 : Evolution de la politique touristique en Province Nord

Source : entretiens Cellule tourisme Province Nord, GIE Tourisme Province Nord, professionnels du tourisme et quelques touristes sur le littoral entre 2000-2009 ; réalisation Bodmer, D. 2011

Comment donc élaborer une politique touristique tenant compte de ces nombreuses perceptions et des attentes de chacun, acteurs politiques et économiques, populations et touristes ? *« La collectivité a fait le choix de développer un tourisme "intégré" en impliquant les populations locales »* (Atout France, juil. 2010, p. 18).

VII.2.1.2 Aujourd'hui un tourisme « authentique » !

Forts de cette observation et de cette réflexion générale sur le tourisme (en amont et en aval), les acteurs au sein de la DDE-E Province Nord ont élaboré une politique touristique tentant d'en tenir compte, permettant à cette activité de s'améliorer et visant un marché de proximité avant tout (fig. n° 34), sans toutefois négliger l'international. Comment cela ? Puisque les touristes extérieurs sont rares, pourquoi ne pas s'intéresser au marché de l'agglomération nouméenne ? Le touriste trop habitué à vivre en ville, à "*l'artificiel*", va rechercher avant tout l'authenticité dans les paysages du Nord. *« Revenir à la vie en brousse parce que c'est plus agréable ! »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009) Aussi, les politiques au lieu d'occulter les préoccupations sociales des deux groupes vont tenter de les intégrer dans le *« nouveau développement touristique »* qui se dessine alors : *« celui de l'authenticité ! »*[169]. C'est à cette même époque que va se créer le GIE tourisme Province Nord œuvrant *« pour l'essor touristique du Nord par divers moyens, en se faisant le relais des grandes orientations provinciales.»* Ainsi, selon le GIE plus de 95% des touristes qui fréquentent la Province sont des résidents ou affinitaires, avec de la « clientèle d'affaire » sur la côte Ouest par rapport à l'activité minière (Atout France, juil. 2010, p. 19).

Les missions du GIE tourisme Province Nord :

- *Assurer la promotion touristique de la province nord sur le marché néo-calédonien et sur les marchés extérieurs.*
- *Veiller à la préservation et l'amélioration de la qualité du produit touristique en province nord.*
- *Participer à la construction du tourisme néo-calédonien et à l'application concertée des plans de développement touristique de la Nouvelle-Calédonie et de la province nord.*
- *Professionnaliser les acteurs du tourisme en province nord, en initiant des opérations de formation professionnelle en accord avec les structures professionnelles publiques de la Nouvelle-Calédonie, les trois provinces et autres institutions concernées.*

Figure n° 35 : Les missions du GIE tourisme en Province Nord
Source : www. www.tourismeprovincenord.nc /consulté le 04/04/2011

169 L'ensemble des citations dont la source n'a pas été énoncée dans ces pages consacrées au tourisme ont été tirées du site touristique de la Province Nord (www.tourismeprovincenord.nc/ dernière consultation le 13/04/2011) et de nombreuses plaquettes du GIE tourisme offertes aux touristes.

Comment mettre en place ce « *tourisme authentique* » en y intégrant la population ? *« C'est un pays et des hommes authentiques. »* Le GIE va jouer sur l'image et l'hospitalité des gens en les mettant pour ainsi dire en scène dans les slogans et les tracts, ainsi que les publicités télévisées et les reportages événementiels (foire, fête communale, dernièrement *week-ends découvertes*…). *« Une province aux cent visages »* où vous aurez *« un accueil chaleureux »* parce que vous croiserez souvent un sourire et une population qui vous salue (Annexe 24). Pour éviter de souffrir d'une mauvaise image, parce que depuis longtemps des préjugés insistent sur l'insécurité (problèmes liés aux *Événements*), le GIE va mettre l'accent sur le fait qu'on est *« salué par un signe d'amitié. »* En parlant de cet accueil, il va miser sur la richesse et la diversité autant des paysages, de la « nature », que des hommes, contrairement à ce que certains voient dans le tourisme, c'est-à-dire l'imagerie paradisiaque qui ôte la place du social. *« La réalité physique et sociale est alors totalement occultée par l'image, par la mystification de la représentation de l'île »* (Dumas, P. 2004, p. 43). Ensuite il va souligner qu'à la différence des produits industriels de la ville, le touriste va trouver des produits du terroir et donc bien manger, car c'est une Province *« aux mille saveurs »* ! En effet, *«destination de choix pour les amateurs de bonne chère et pour les vrais gourmets »*, les plaquettes touristiques outre le fait de proposer de nombreux produits, vantent spécifiquement ceux des territoires littoraux en les associant à des lieux précis. « *Vous avez un penchant pour les fruits de mer ? Découvrez les bénitiers de Golone, crabes d'Arama* (Poum) *et d'Oundjo* (Voh) *ou les produits fumés de Ouassé* (Canala). *Sans oublier les crevettes de Foué* (Koné) *et de Gatope* (Voh) *! »* Il s'agit donc d'une reconnaissance liée aux activités et aux populations, montrant par ailleurs la spécificité maritime de ces « régions ».

De plus, la politique touristique va tenter de faire basculer les contraintes et la mauvaise image de la Province Nord (jusqu'à présent) en autant d'atouts touristiques. Ainsi, l'éloignement et l'isolement seront vus comme une *« terre de contraste, aux paysages multiples…la Province Nord offre à ses visiteurs un environnement naturel vierge et dépourvu de désagréments liés au tourisme de masse »*. Les cultures des Kanak et des Caldoches, les différents lieux de vie en villages ou en tribus, qui pour quelques-uns sont antinomiques, sont associés à l'image d'un *« mode de vie traditionnel et authentique ! » « Une vie organisée en villages et en tribus confère à la Province Nord un caractère propre. C'est la découverte de deux mondes qui se côtoient en toute simplicité : le monde kanak, dont l'organisation est articulée autour de grands principes tirés de sa coutume et de sa culture ; le monde caldoche dont le style de vie s'inspire fortement du modèle australo-américain. »* Pareillement au lieu de se focaliser sur le peu d'hôtels (11 hôtels et gîtes avant 1989), la politique va jouer sur la diversité de l'offre selon les goûts et les budgets en mettant toujours un fond *« écotouristique »* ou *« tourisme vert »* en arrière plan. Elle insiste ainsi sur *« les différentes structures d'accueil : gîtes, campings, accueil chez l'habitant »* en plus des hôtels (33 structures en 1999 dont plus de 90% sur les territoires littoraux). Ces hôtels, qu'elle va afficher en tant qu'*« hôtels de classe internationale»*, pour ouvrir au marché extérieur.

Par ailleurs, même si ces paysages lointains sont regardés sous un angle *« authentique et sauvage »* par cette propagande touristique, elle n'enlève en rien les difficultés de l'éloignement et de l'isolement auxquels les touristes doivent faire face afin d'y accéder ! Et à cela s'ajoutent les contraintes du réseau routier, notamment parce qu'accéder aux territoires littoraux du Nord et de la côte Est pareillement nécessite au moins 6 heures de route depuis Nouméa. Ne parlons pas non plus de toutes ces îles du Nord ou de l'archipel des Bélep, qui souffrent largement de cet isolement et des contraintes des réseaux de communications. Sans compter bien évidemment que le coût est important. Certains disent que cet *« éloignement des grands axes impose à la Province Nord de se mériter… »*

Le soutien Provincial est indéniable tant par les fonds alloués au secteur, qu'à l'accentuation des efforts entrepris par le GIE et la Cellule Tourisme de la DDE-E Province Nord. La Province Nord a versé au GIE plus de 85 millions de Fcfp en 2007. Ce GIE *« est un outil dont les initiatives se développent et rendent plus visible l'offre touristique de la région Nord. Son rôle est essentiel dans les domaines d'organisation d'événements et de formations »* (CCI info n° 183, juin 2010, p. 8). Ainsi pour un événement sur un week-end, cela nécessite souvent 3 mois de travail en amont (Rihai, J., directrice du GIE *In.* CCI info n° 183, juin 2010, p. 8). Le CODEV intervient également pour aider les promoteurs des petites et moyennes structures, de même que l'ICAP et l'ADIE qui viennent compléter ce dispositif notamment sur les *« terres coutumières »* et/ou lorsque les banques sont frileuses. À considérer les aides accordées au titre du CODEV entre 2000 et 2005 (cf. tabl. n° 24), nous nous rendons compte du dynamisme des promoteurs et des dossiers présentés particulièrement entre 2004 et 2005, en même temps que l'activité économique du *Territoire* était en pleine croissance. La Province Nord a ainsi soutenu 16 dossiers en 2004 et 13 en 2005, alors même qu'entre 2000 et 2002 les dossiers présentés étaient peu nombreux. Le CODEV s'est également adapté dès 2000 *« aux perspectives d'extension d'activité »* en soutenant l'investissement par *« l'exonération des charges fiscales et sociales »* sur 5 ans.

Quant à la SOFINOR, elle investit également dans plusieurs projets. En début d'année 2008 (cf. tabl. n° 25), elle est intervenue 14 fois pour plus de 3,117 milliards de francs CFP d'investissement. Souvent elle s'est engagée à plus grande échelle dans l'hôtellerie tant au Nord qu'au Sud, dans des structures déjà existantes, qu'elle a rénovées ou totalement reconstruites, ainsi que dans la construction récente d'une structure de type "motel". Elle a ainsi créé la *« chaîne des Grands Hôtels de Nouvelle-Calédonie »* (GHNC) et mis en avant le slogan : *« authentiquement différent »* (www.grands-hotels.cc/ consulté le 09/04/2011). « *Ces exploitations ne sont pas rentables mais s'inscrivent dans le souci de diversification économique de la Province Nord »* (Atout France, juil. 2010, p. 41).

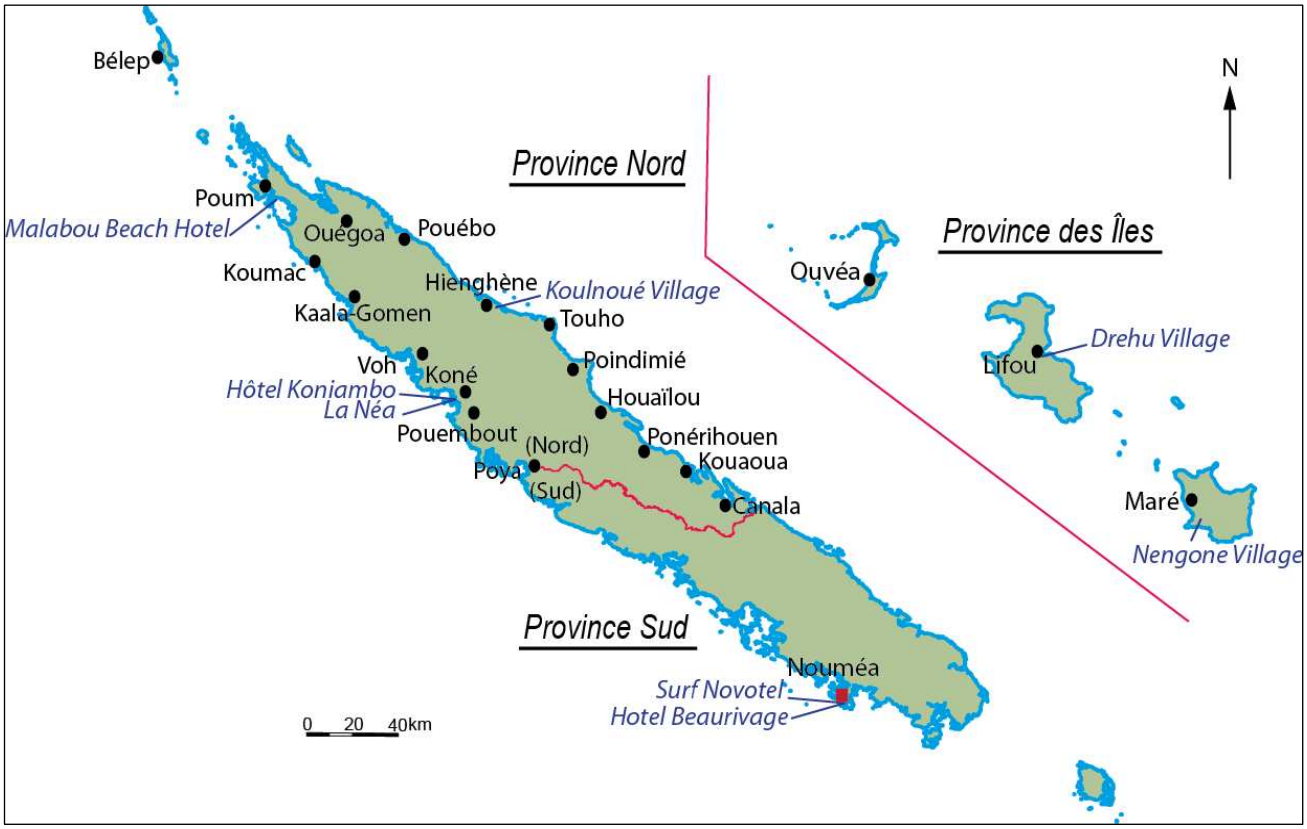

Carte n° 30 : Implantation *« pôle touristique »* groupe SOFINOR en 2011
Source : www.sofinor.nc/consulté le 08/04/2011; réalisation Bodmer, D. 2011

C'est ainsi qu'elle est devenue *« le premier hôtelier du territoire avec près de 400 chambres, 850 lits et plus de 200 employés répartis à ce jour dans 5 hôtels* (6 en réalité avec celui de *La Néa* à Koné) » (www.sofinor.nc/ consulté le 04/04/2011). Quatre de ces six hôtels sont situés sur les territoires littoraux en Province Nord (carte n° 30), les deux autres étant situés en Province Sud, ainsi qu'une agence de voyage (*Mirage Voyages*) en attendant que la seconde soit implantée à Koné. Pour ces hôtels au Nord, il s'agit du *Malabou Beach Resort*[170] à Poum d'une capacité de 34 bungalows et trois suites, de l'hôtel *Koniambo*[171] à Koné doté de 40 chambres et 12

170 *« L'hôtel Malabou Beach est situé en bordure de la belle plage de Néhoué, à 40 km au nord de Koumac et 10 km avant le village de Poum. L'hôtel propose 35 bungalows confortables, restaurant Le Pabou de spécialités locales, un bar, une piscine, et une boutique. Pour vos loisirs : piscine, 2 courts de tennis, practice de golf et mini golf, billard, jeux de société, ping-pong, pétanque, bateaux à pédales, prêt de matériel pour plongée libre, kayak(…)promenade sur les îlots, hobbie-cat, ski nautique, planche à voile, visites des mines, VTT»* (www.grands-hotels.cc/ consulté le 09/04/2011)

171 *« L'Hôtel Koniambo constitue votre point de départ idéal pour aller découvrir les activités rurales et les immenses paysages du far-west calédonien. Nous pouvons vous renseigner sur l'excursion en 4x4 au célèbre Cœur de Voh, les promenades à cheval dans la chaîne, pour vous faire partager la vie des stockmen dans une immense station d'élevage. »* (www.grands-hotels.cc/ consulté le 09/04/2011)

appartements, de celui de *La Néa*[172] (2010) avec 30 bungalows (dont 2 pour des personnes à mobilité réduite, élément assez rare pour être signalé !) et enfin du *Koulnoué Village*[173] à Hienghène avec ses 50 bungalows et ses 11 cases traditionnelles. Chacun de leur slogan (cf. notes n° 170, 171) exaltent les paysages, tel le « cœur de Voh », la plongée dans le lagon, la lagune, les îlots, la restauration avec des spécialités locales et enfin ouvre des perspectives, notamment pour *La Néa,* dans le tourisme d'affaire parce que le client n'y est pas totalement dépaysé grâce à l'accès Internet et aux espaces de travail. En réalité *« les sociétés de développement des provinces se substituent souvent à l'absence d'opérateurs privés pour créer, reprendre et/ou gérer des établissements hôteliers (difficulté à rentabiliser des établissements avec des flux touristiques trop faibles et une clientèle locale essentiellement de WE)»* (Atout France, juil. 2010, p. 41). En plus de cette initiative publique de la Sofinor, une autre initiative privée complète cette gamme d'hôtels de standing à 3* en Province Nord, avec la *Société Océanienne d'Hôtellerie* (SOH) de la chaîne *TERA hotel Resort*, sur les terres coutumières de *Tiéti* à Poindimié. Toute la difficulté pour ces établissements concerne la faiblesse du taux de remplissage et donc leur rentabilité, d'où une carte environnementale à jouer et une intégration au paysage et à la culture.

Les engagements tant au niveau des acteurs politiques, qu'économiques vont dans le même sens. Par ailleurs afin de rester dans les exigences d'un tourisme international de plus en plus « vert », la chaîne GHNC est entrée dans une démarche de recherche de label international « écologique ». Elle a ainsi obtenu pour son hôtel de Hienghène *"la Clef Verte"* (cf. glos.) en 2010, parce qu'elle a su se conformer aux exigences de la Fondation pour l'Education à l'Environnement (FEE cf. glos.). La *« SOFINOR investit dans le tourisme et (…) donne surtout l'opportunité aux visiteurs de faire connaissance avec un territoire aux richesses naturelles exceptionnellement généreuses »* (www.sofinor.nc/consulté le 08/04/11). Les termes du discours sont les mêmes que la politique touristique générale de la Province Nord, afin de mettre en avant l'*« authenticité »* pour se démarquer de l'artificiel de l'agglomération nouméenne et faire qu'on *« aime le Nord ! »*

---

172 *« Baptisé La Néa de par le petit creek du même nom qui prend sa source à proximité, vous accueille dans un décor moderne et stylisé en harmonie avec l'environnement. À la fois confortable et dépaysant, avec son agréable bar-restaurant près de la piscine et ses larges espaces de travail dans les bungalows, mais aussi son accès Internet haut débit sans fil, l'établissement répond aussi bien à une clientèle d'affaires que touristique. »* (www.grands-hotels.cc/ consulté le 09/04/2011)

173 *« Le Koulnoué Village vous offre un très large éventail d'activités au sein de l'hôtel comme à l'extérieur. Nous nous ferons un plaisir d'organiser ou de réserver pour vous les excursions à la journée ou les activités sportives et culturelles disponibles dans la région de Hienghène : randonnées, sorties en pirogue sur la lagune ou en catamaran sur les îlots, équitation, visites des tribus... »* (www.grands-hotels.cc/ consulté le 09/04/2011)

Photo n ° 65: Motel *La Néa* à Koné

Photo n ° 66: *Le Koulnoué Village* à Hienghène

Photo n ° 67: Le *Malabou Beach Hotel* à Malabou (Poum)

Photo n ° 68: L' hôtel *Koniambo* à Koné

Planche N. Photos n° 65 à 68: Les *Grands Hôtels* en Province nord
Clichés n° 65, Hnaej, B., 05/01/2011; n° 66, Sofinor 29/11/2006 ; n° 67 et n° 68, Sofinor 15/04/2011

VII.2.1.3 Des potentialités dans la ruralité…« j'aime le Nord » !

Ouvrir le tourisme en Province Nord tient surtout à une communication efficace ! Sortir de ces *« vieux clichés d'enfermement de la brousse »* (Entretiens en Province Nord, 2002 à 2009) passe particulièrement par le fait de se construire une nouvelle image qui plaît. Le site Internet qui s'y attèle présente chaque commune et l'ensemble des activités proposées avec une carte interactive et des infos pratiques *« où dormir »*, *« où manger »*. En ligne, une programmation annuelle des différentes activités (Annexe 24), selon la commune et mise à jour régulièrement, permet aux touristes de l'agglomération de s'y prendre à l'avance (congés, réservation…) et contribue également à les rassurer par une organisation réfléchie en amont de longue date. Elle permet également aux sportifs étrangers de pouvoir prévoir leur voyage. En parallèle, s'est pareillement développé un ensemble de dépliants et tracts touristiques consacrés à la plongée, à la pêche sportive et de loisir… Désormais, depuis le Sud, on donne un avant goût de ce qui se fait au Nord, par la présence des produits du terroir au cœur de la ville sur la *Place des Cocotiers* ou au *Bilboquet Village*, et c'est particulièrement avec l'aide des communes que le GIE s'investit dans le nouveau slogan : *« j'aime le Nord »* ! Comment faire sortir les gens de Nouméa ? En les *appâtant* de cette façon et en créant ensuite de l'*« événementiel »* autour d'offres nouvelles.

Les *« fêtes »* apparaissent, telles que la « *fête de la mer »* à Poum, la « *fête de l'igname, du café et du bois »* à Ponérihouen (résolument tourné vers l'intérieur), la *« fête de la mandarine »* à Canala, la *« fête du letchi »* à Houaïlou, la *« fête du cocotier et du pandanus »* à Poindimié… Les *« grands marchés »* comme ceux de Kaala-Gomen, Pouembout ou de Voh proposant alors à la vente des produits de la mer frais et préparés. Un *marché de la mer* est prévu à Canala en août 2011. Ces mêmes marchés peuvent singulièrement se décliner en nocturne, pour diversifier encore l'offre !

À ces fêtes et grands marchés s'ajoutent des offres sportives et de loisirs souvent associées à la découverte de la nature et des personnes qui y habitent. Ainsi la Province Nord est vue comme un *« immense "terrain de jeu" »* avec des randonnées pédestres et équestres, la chasse, la pêche, la plongée, du kayak… (Atout France, juil. 2010, p. 19) Ces belles confrontations sportives entre résidents et non résidents de la Province offrent des échanges instructifs pour les promoteurs de la destination (GIE, communes et acteurs économiques) et donnent aux touristes l'occasion de revenir pour défendre un nouveau titre ou gagner un prix. Nous pouvons ainsi participer aux *« concours de pêche »*, comme celui qui est prévu à Hienghène en octobre 2011 pour la pêche au gros ou alors des concours de pêche à la ligne selon le genre, comme ce sont parfois le cas à Pouembout (femme) et Poya (homme). Par ailleurs, se sont développés divers *« raids »* dans plusieurs lieux différents, comme ceux de Kaala-Gomen en mai et de Touho en juin 2011, selon une programmation annuelle *« des grands prix des Raids de la Province Nord »*. À cela s'ajoutent les mini-marathons, la *« foulée du broussard »* à Pouembout par exemple. Spécialement cette année, la Nouvelle-Calédonie accueille les XIVème jeux du Pacifique. Cela créera un dynamisme spécial autour du passage de la flamme dans chaque commune de la Province, de juillet à août 2011 et autour de certaines activités, comme le *va' a*[174] à Poindimié en septembre.

Enfin, la dernière formule pour attirer les touristes dans le Nord (fig. n° 34), ce sont les *« weekends découvertes »* en s'aidant des communes et de ce qu'elles ont à offrir. Ce sont *« des produits packagés (hébergement, restauration, activité) à destination des Calédoniens »* (Atout France, juil. 2010, p. 19), mais aussi de tous les touristes extérieurs. Et désormais *« le succès est au rendez-vous ! »* (CCI info n° 183, juin 2010, p. 8) Selon J. Rihai responsable du GIE : *« l'objectif de ces weekends est de sensibiliser les populations au tourisme mais également de faire prendre conscience aux communes des moyens à mettre en place, comme l'aménagement de routes »*. Entre 2003 et 2010, 14 opérations de ce type ont été élaborées, ce qui a permis une certaine prise de conscience locale au niveau des mairies (dans le cadre de la création d'offices du

174 Le *va 'a* est également appelé pirogue polynésienne ou outrigger canoë plus rarement. La stabilité est assurée par un balancier unique. Le rameur est équipé d'une pagaie. L'équipage peut aller de 1 personne à 12 personnes.

tourisme par exemple). Pour le GIE ce sont de belles opportunités de développement, mais qui pointent également du doigt le manque de formation. « *La collectivité a fait le choix de développer un tourisme « intégré » en impliquant les populations locales. Le développement de l'accueil en tribu, des gîtes, des campings et des activités reste la priorité de la Province qui s'est largement investie dans des programmes de formation à l'accueil, dans la valorisation des cultures et le développement d'activités à destination des tribus »* (Atout France, juil. 2010, p. 18).

Ainsi pour accueillir et faire "aimer le Nord", le GIE va entreprendre des formations sur place et apporter une aide technique aux structures existantes afin de les sensibiliser et de les aider à l'accueil du touriste. En effet, pourquoi ne pas former des personnes déjà sur place, souvent de petits promoteurs touristiques connaissant déjà cette relation avec le touriste ? Ce qu'il reste à faire ou parfaire ce sont surtout le « savoir faire » et le « savoir être » autour de l'accueil et de la communication, le fait de rassurer le touriste. Il faut savoir gérer une entreprise afin qu'elle fonctionne, s'organiser et travailler en commun (avec des associations, la commune), animer, tenir compte de l'hygiène et de la sécurité. Autrement dit : *« parvenir à satisfaire le touriste du XXIème siècle tout en préservant un rythme de vie à l'océanienne ; faire découvrir la culture au quotidien, aider à la maintenir ou à la faire revivre ; protéger l'environnement, clé de la réussite d'un produit écotouristique. »* Fort de cette volonté commune aux politiques provinciales et aux populations, le GIE tourisme Province Nord *«organisme Territorial de formation agréé »* mettra l'accent sur le professionnalisme des promoteurs en créant dès 2006 *« un diplôme touristique Territorial de niveau CAP »* (GIE Tourisme Province Nord, 2007, p. 8). Sur 44 personnes ayant postulé et effectué la formation de 6 mois, le taux de réussite a été d'environ 70% (CCI info n° 183, juin 2010, p. 8). Tout cela contribue à une bonne image, ce qui ne peut qu'amplifier l'attractivité du Nord et permettre aux personnes qui travaillent dans cette activité d'être reconnues et d'y prendre plaisir. A. Raleb, agent touristique (promotion 2009) de Canala dans le domaine *« balade en mer et palmes, masque, tuba »* témoigne :

> *« Cette formation a été très enrichissante. Elle va me servir à l'organisation de mon planning, l'accueil et la gestion de mon entreprise car j'ai plusieurs activités. Ce que j'ai le plus apprécié c'est le stage en entreprise à "Babou Plongée" où j'ai appris comment gérer une entreprise. J'ai aussi apprécié les sorties sur le terrain. Avant la formation, je ne tenais pas compte de la protection de notre lagon, des forêts et de la mangrove. C'est cette formation qui m'a ouvert les yeux. J'encourage tous ceux qui viendront après moi. »*
>
> (www.tourismeprovincenord.nc / consulté le 08/04/2011)

Compte tenu de leur plus grande flexibilité, les offres campings, gîtes et maisons d'hôte ou accueil en tribu ou à la ferme plaisent à la population du Nord. Ces structures se développent et s'améliorent autant que la demande augmente, puisqu'elle se nourrit du ressenti et des exigences des touristes. De plus, conscientes de l'importance de mettre en avant les valeurs touristiques de la Province Nord, les nouvelles structures s'inscrivent d'autant mieux dans le paysage et dans

« *l'authenticité* » de la "tradition broussarde" ou kanak. Cela permet notamment de posséder un jour "l'agrément" de la part du GIE et de bénéficier d'une visibilité sur le site et les différents outils de propagande. Le graphique suivant montre que sur un total de 74 gîtes et accueils à la ferme ou en tribu, 19 se trouvent en Province Nord, ainsi que plus de la moitié des campings, c'est-à-dire 46 sur 83 au total, alors même que les hôtels offrant davantage de capacités en terme de chambres sont de l'ordre de 18. L'importance des campings en Province Nord est nettement visible, parce qu'en effet les touristes sont plus rares et que ce genre d'infrastructure est plus « simple » à entretenir pour une famille ou un promoteur individuel. Par ailleurs, le coût de l'infrastructure est relativement moindre en comparaison à celui d'un hôtel ou d'un gîte.

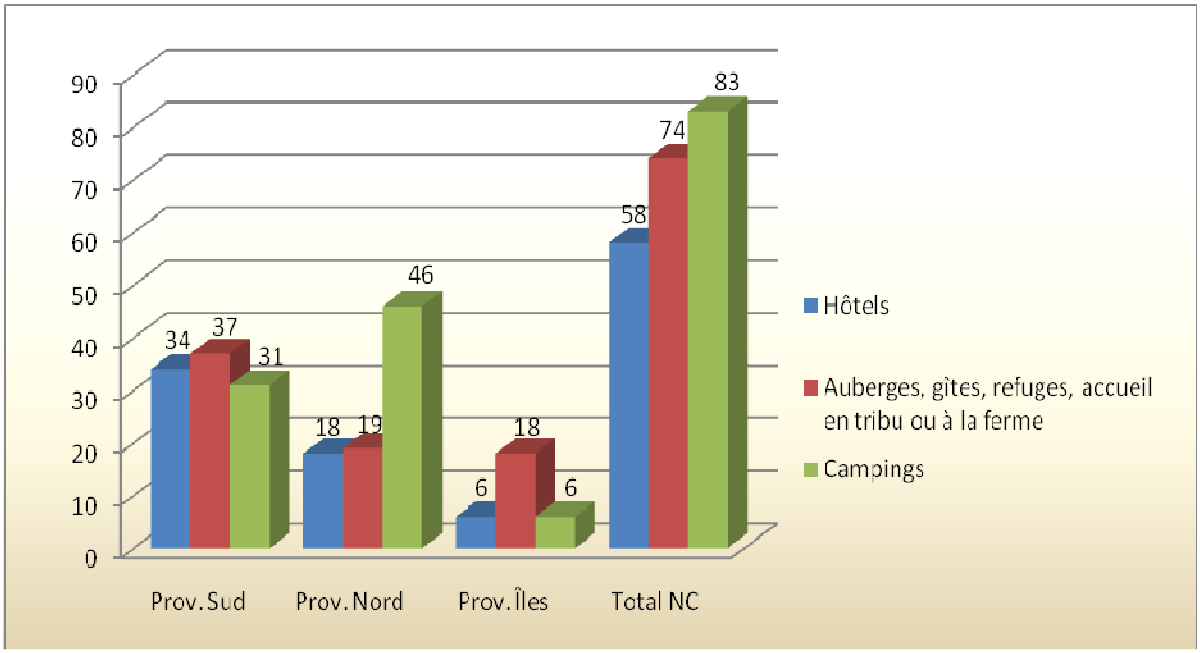

Figure n° 36 : Répartition provinciale des structures touristiques en 2007
Source : Inghels[175], E., 2011; réalisation Bodmer, D., 2011

Les cartes suivantes montrent la répartition de ces trois types de structures selon les communes. Quant à la planche photo, elle donne quelques exemples de ces structures touristiques sur l'ensemble de la Province, depuis la simple aire aménagée, en passant par les campings, les gîtes et jusqu'aux hôtels.

175 Ces données sont extraites de la thèse d'Elvina Inghels qui sera soutenue le 7 juin prochain à Paris. Les chiffres qu'elle rapporte sont tirés des trois Provinces : *Carnet d'adresses : Hébergement, activités, culture… (Office de tourisme de Nouméa et de la province Sud, 2007). Province Nord Nouvelle-Calédonie : Hébergements et activités 2007 (TPN, 2007). Les Îles Loyauté Nouvelle-Calédonie : Catalogue 07-08 (DIL, 2007).*

Planche O. Quelques structures touristiques sur les territoires littoraux

Clichés, Koné, Hnaej, C., 05/01/2011 ; Poindimié, Jean Baptiste dit Doudoute, V., 12/01/2011 ; Ponérihouen, anonyme, 24/04/2011; Pouembout, Hnaej, B., 05/01/2011 ; Nénon Poum, Carliès,D., 24/08/2009 ; Todjovio et Golone Poum, Bodmer, L., 20/01/2011

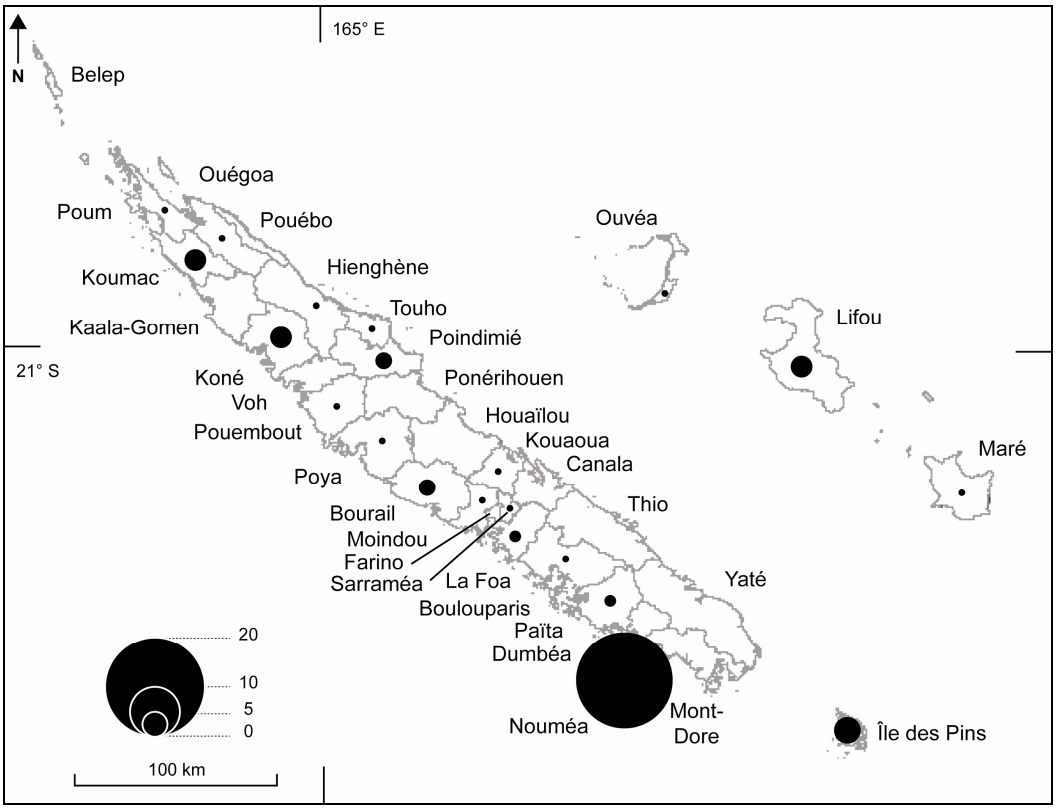

Carte n° 31 : Implantation des hôtels en 2007
Source: Inghels, E., 2011 (cf. note n° 175)

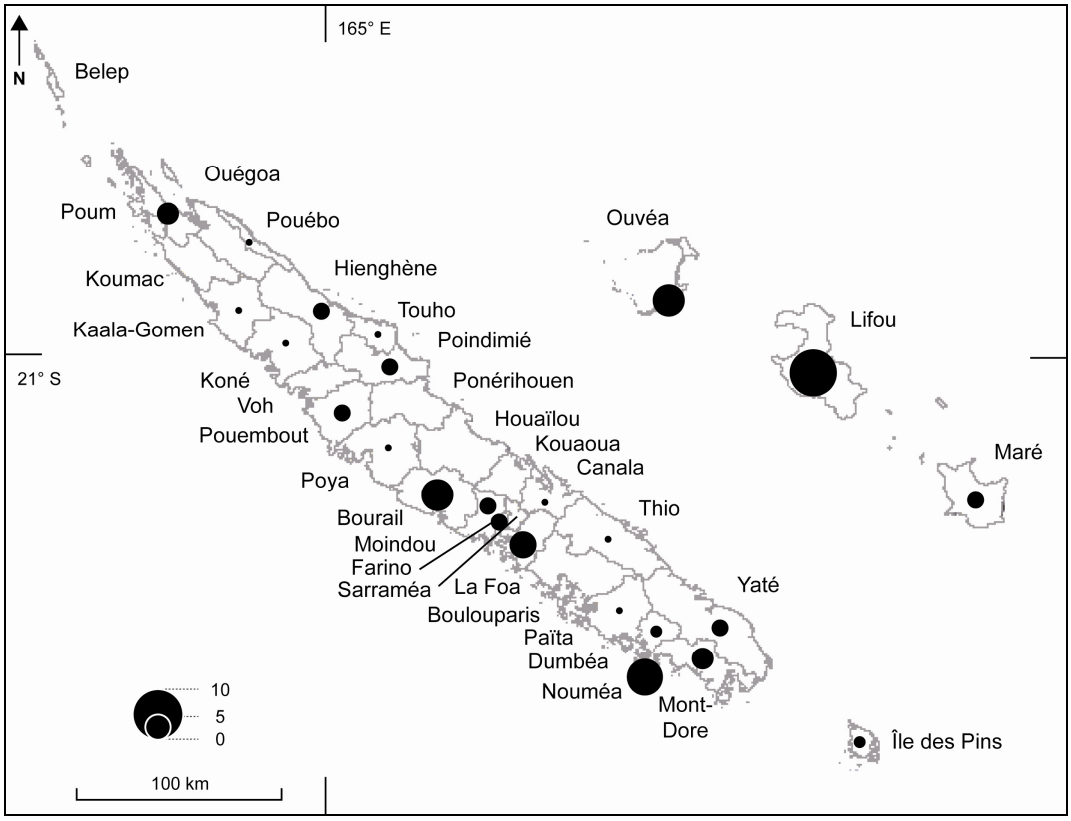

Carte n° 32 : Implantation des gîtes, auberges, refuges et accueils (tribu/ferme) en 2007
Source: Inghels, E., 2011 (cf. note n° 175)

Dans le cas des hôtels, la répartition selon les communes affiche une prépondérance de ce type de structure dans le chef-lieu Koné, puis la commune de Koumac et enfin celle de Poindimié. Dans les autres communes l'offre n'est pas significative. Pour ce qui concerne l'implantation des gîtes, refuges, auberges et accueil en tribu ou à la ferme, nous notons leur importance dans la commune de Poum. Viennent ensuite les communes de Poindimié, Hienghène et Pouembout. Pour ces deux dernières, les structures se trouvent particulièrement dans l'intérieur à la différence des communes de Poindimié et de Poum où elles se situent surtout sur les territoires littoraux. Par ailleurs, même si les chiffres sont inexistants pour la commune de Bélep, deux structures assez "sommaires", mais très conviviales en accueil chez l'habitant, existent à *Waala*.

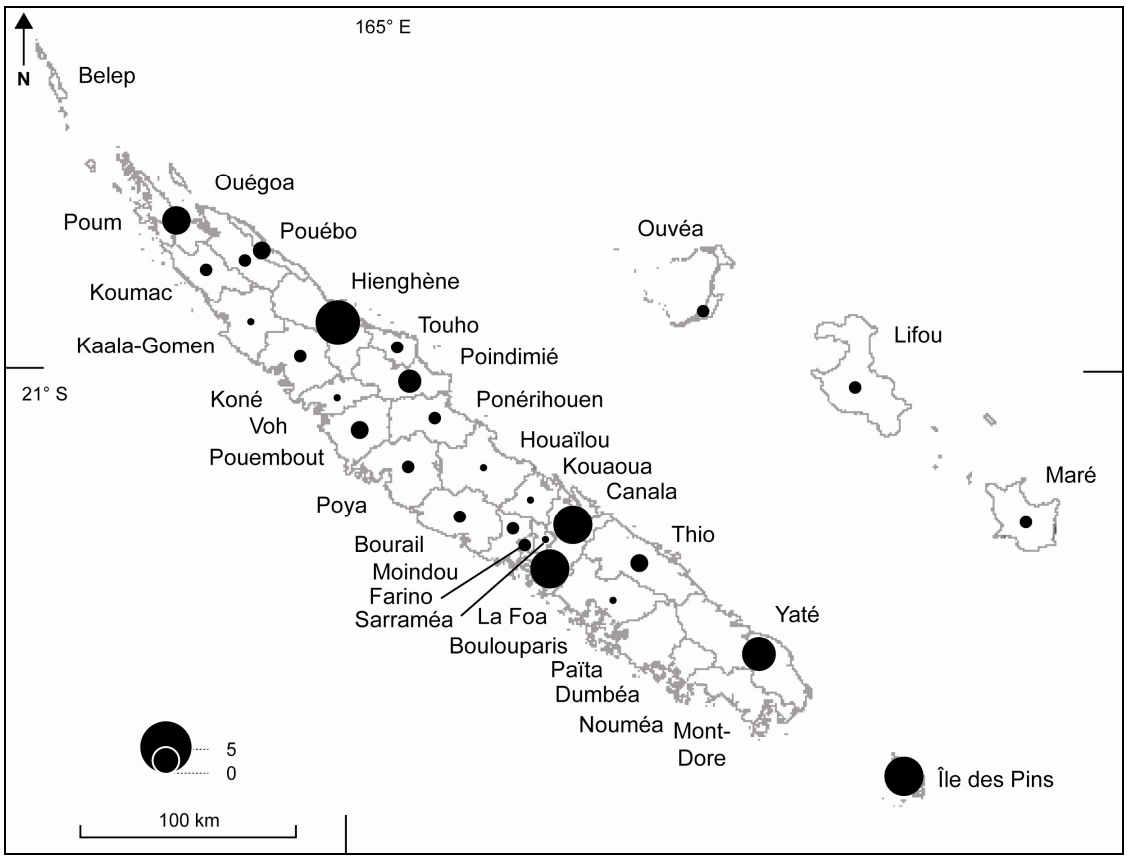

Carte n° 33 : Implantation des campings en 2007
Source : Inghels, E., 2011 (cf. note n° 175)

Nous pouvons considérer l'importance des campings sur la côte Est, spécialement à Hienghène et Canala, ainsi que dans l'extrême Nord à Poum. Dans cette commune les terrains de camping sont souvent associés à ceux des gîtes. C'est le cas pour le gîte *Pagop*, celui de *Golone* et du *Relais de Poingam*. Certains de ces campings sont réputés auprès des Calédoniens. À Ponérihouen celui de *Tiakan* n'a cessé de proposer une meilleure offre au fur et à mesure de sa fréquentation. À Houaïlou dans les tribus de *Bâ Kaora*, le camping *Kaora* situé dans la baie *Lebris* est également reconnu et propose des prestations correctes. Le camping *du Billet de 500* à Hienghène ne laisse plus personne indifférent, notamment parce que son cadre est rapporté sur une face du billet de 500 Fcfp, d'où il tire son nom. Sur la côte Ouest, le camping de *Franco* à

Pouembout offrant quelques abris et de l'eau potable est connu pour sa gratuité. En réalité certains de ces espaces sur lesquels les habitants aiment à s'installer le temps d'une semaine pendant les vacances scolaires, d'une sortie en mer un week-end, sont considérés par la Cellule Ecotourisme de la Province Nord qui les gère comme des plages aménagées. Le tableau et la figure suivante présentent ces nouveaux aménagements (souvent sur des lieux que fréquentent déjà les habitants de la région) s'inscrivant dans des cadres paysagers *« authentiques »*. Ce dont nous pouvons nous rendre compte depuis moins de 10 ans, ce sont les efforts entrepris afin de rendre la route du voyageur, la plus agréable possible, afin de lui donner envie de revenir. De ces 25 aménagements provinciaux sur les territoires littoraux (Grande-Terre et îlots), répartis selon la carte suivante (carte n° 34), plus de la moitié sont des aires de pique-nique, viennent ensuite les plages aménagées (40 %) et enfin un seul exemple de parcours sportif initié en 1999 par la commune de Koumac, puis amélioré par la Province en 2002. La majorité d'entres eux sont localisés le long de la route longeant la côte Est. Sur trois îlots dont la fréquentation est régulière ou pour *Hienga* à Hienghène/Touho dans le cadre de l'AMP (Annexe 26) des aménagements ont été faits. Cela évite l'occupation "sauvage", la gêne des oiseaux nidifiant, les déchets envahissant les paysages et permettant la prolifération de rats, et sensibilise les promeneurs à la sauvegarde de ces espaces qu'ils fréquentent ordinairement en les banalisant trop souvent.

Tribu, Lieu-dit et îlot	Commune	Date de l'aménagement	Thème de l'aménagement
Boakaine	Canala	2004	Aire de pique-nique
Ouare-mission	Hienghène	2006	Aire de pique-nique
Ilot Hienga	Hienghène	2008	Aire de pique-nique
Kaora	Houaïlou	1999	Aire de pique-nique
Kua	Houaïlou	1999	Aire de pique-nique
Plage d'Uru	Houaïlou	2005	Plage aménagée
Plage de Foué	Koné	2008	Plage aménagée
L'Ilot	Kouaoua	2004	Aire de pique-nique
Pandop	Koumac	(1999) 2002	Parcours sportif
Îlot Tangadiou	Koumac	2004	Plage aménagée
Poawee	Poindimié	2003	Aire de pique-nique
Tibarama	Poindimié	2008	Aire de pique-nique
Plage de Mou	Ponérihouen	2004	Aire de pique-nique
Embouchure	Ponérihouen	2002	Plage aménagée
Kali-Weyath	Pouébo	2006	Aire de pique-nique
Karéon Saint Mathieu	Pouébo	2005	Plage aménagée
Mangrove de Mazé Det	Pouébo	2008	Aire de pique-nique
Franko	Pouembout	2006	Plage aménagée
Plage de Nénon	Poum	2009	Plage aménagée
Plage de Titch	Poum	2005	Plage aménagée
Todjovio	Poum	2010	Plage aménagée
Kokingone	Touho	2004	Aire de pique-nique
Théwaadé	Touho	2009	Aire de pique-nique
Thiem	Touho	2006	Plage aménagée
Téganpaik	Touho	2007	Aire de pique-nique

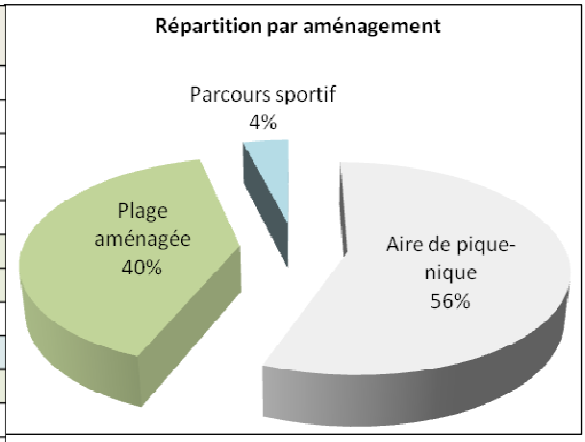

Figure n° 37 : Répartition provinciale selon les aires aménagées littorales en 2011
Source : Cellule écotourisme DDE-E Province Nord (2011) ; réalisation Bodmer, D., 2011

Tableau n° 26 : Les aires aménagées amorcées par la collectivité sur les territoires littoraux
Source : Cellule écotourisme DDE-E Province Nord (2011) ; réalisation Bodmer, D. (2011)

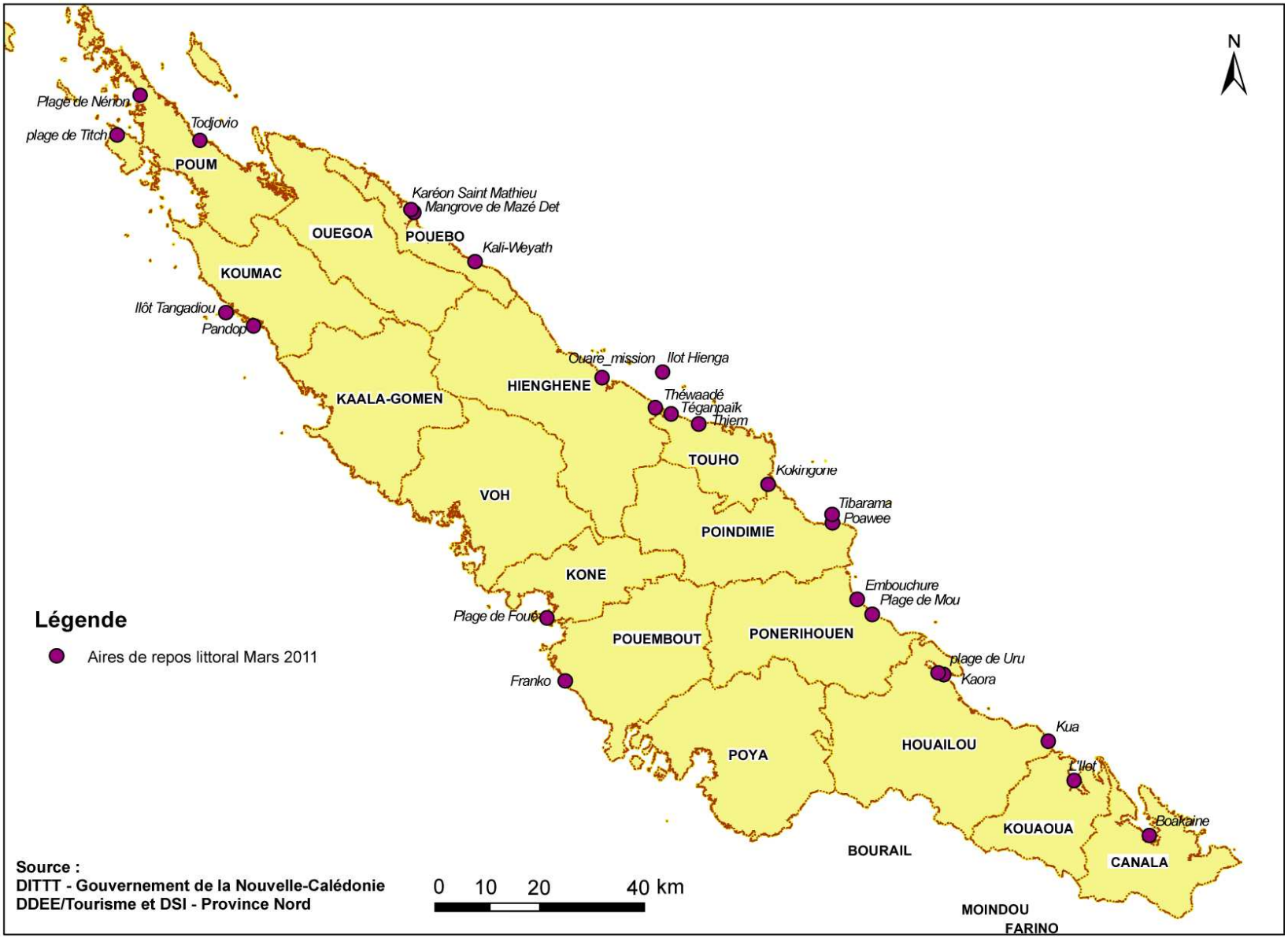

Carte n° 34 : Implantation des aires aménagées littorales en 2011

Source : Cellule Tourisme DDE-E Province Nord, DITTT Nouvelle-Calédonie, 2011

Signe d'ouverture encore plus récente et démonstratif de cette volonté de faire venir les touristes, il s'agit de tendre vers l'offre *« tourisme d'affaire »* dans le cas des grandes structures. Ainsi dans certains hôtels récents, comme le *Tiéti Tera Beach Resort*[176] (2008) à *Tiéti* Poindimié, il y a la possibilité de trouver une salle de conférence. D'ailleurs celle-ci a été "inaugurée" dès octobre 2008 pour accueillir les ateliers sur *« la Ruralité et le Développement Durable en Nouvelle-Calédonie »* organisés par la Province Nord, l'IAC et l'UNC. Dans la zone VKP avec *La Néa*, on répond à la forte demande en logement dans le cadre de l'aménagement et la construction de l'usine du Nord et de sa périphérie. De plus, l'évolution touristique générale du *Territoire* montre une croissance fulgurante des croisiéristes passant de 20 000 personnes en 1998 à plus de 120 000 en 2007 (Annexe 24), alors même que les chiffres des touristes stagnent autour des 100 000 personnes. Que peut leur proposer le Nord ? Selon la carte suivante, la commune de Poum est la seule à offrir une ouverture dans ce sens, pour le moment, avec un total de 10 000 croisiéristes en 2007. Nous y reviendrons plus loin. Il y a quelques années le *Club Med* exploitait également un tel marché à Hienghène.

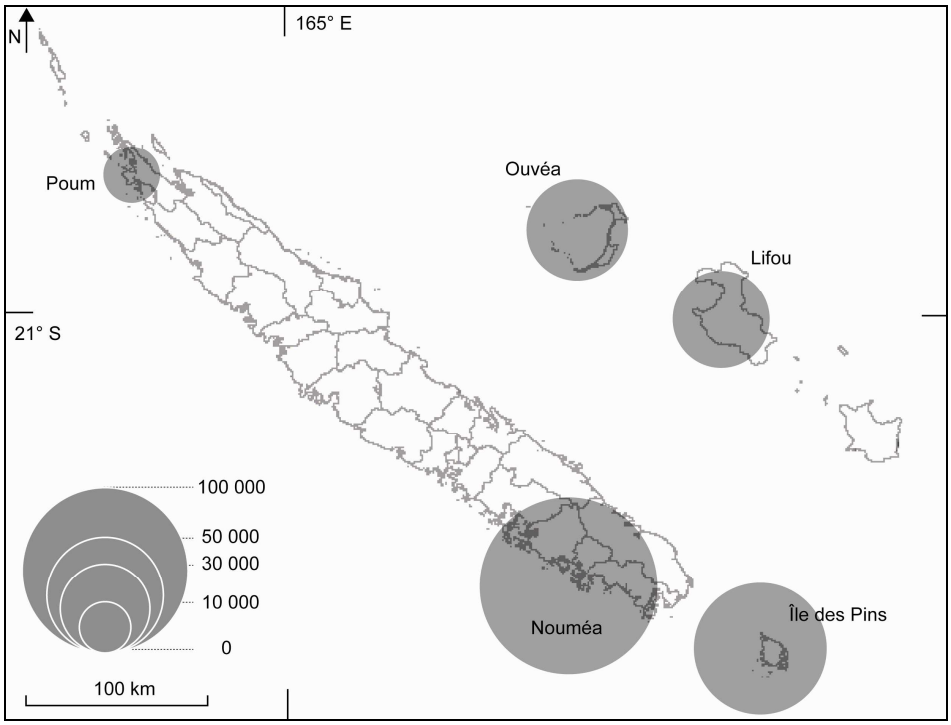

Carte n° 35 : Répartition des croisiéristes par commune en 2008
Source : Inghels, E., 2011, d'après Gay 2009, p. 88

176 Cette structure est implantée à deux pas de la plage sur quelques trois hectares de cocotiers et de banians. *« Sous le signe de l'authenticité, de la terre et de la tradition, la chaîne hôtelière Tera Hotels & Resorts souhaite résolument donner un caractère de racines et de qualité à ses établissements. Les hébergements sont complétés par un restaurant, un bar et une piscine, et la plage de Tiéti jouxte le site. Des activités nautiques sont proposées avec participation, ainsi que des excursions sur terre et en mer : randonnées pédestres, sorties en 4x4, activités culturelles et artisanales, accueil en tribu, pirogue en rivière, visite d'îlots... »* (www.ile-resa.com / consulté le 09/04/2011).

Maintenant que nous avons présenté l'évolution de la politique touristique en Province Nord et posé l'importance d'y associer des territoires et des hommes dans l'écotourisme, comment cela se vérifie-t-il au niveau des petites et moyennes structures "familiales" ? L'offre écotouristique et/ou aux croisiéristes ou yachtmen, est-elle abordable pour le touriste et viable pour l'habitant ou le promoteur ? Plaît-elle à tous ? Dans les paragraphes qui suivront nous tenterons de démontrer par certains exemples sur les territoires littoraux, combien le tourisme tel qu'il est pensé à ce jour et porté par certains habitants est viable et mérite d'être soutenu. Dans d'autres cas cependant, certains projets soutenus ou non par la Province Nord mériteraient davantage de réflexion, parce que la part sociale semble y être occultée ou ne bénéficiant qu'à un petit nombre. Parfois aussi certaines volontés sont fortes mais manquent de relais, tant associatifs que de la part de la collectivité, alors même que les potentialités existent.

VII.2.1.3.1 Des expériences positives à soutenir et valoriser

Dans cet extrait de l'émission *Thalassa* sur *France 3*, nous relevons dans le commentaire, comme dans nos entretiens, l'intérêt tant des promoteurs que des touristes pour l'environnement :

> *« Nous retrouvons les membres de la tribu de Sainte-Marie qui veulent nous montrer ici un projet de sentier au cœur de la mangrove, balade écologique et utile. Plus au sud, nous sommes au cœur d'un décor minéral magique : Hienghène et ses célèbres falaises. Hienghène, c'est aussi un spot très apprécié des plongeurs. »*
>
> (Thalassa, Magazine de la Mer, www.france3.fr / consulté 11/2010)

À Pouébo en effet, les Kanak de *Sainte-Marie* ont toujours utilisé ce sentier pour les pêches et pour se rendre sur les herbiers à l'avant de la mangrove. Aujourd'hui grâce aux projets d'AMP, la population décline ce sentier en le proposant aux touristes sous une étiquette davantage environnementale, puisqu'en effet la mangrove ponctuellement joue souvent le rôle de *« poubelle »*. Cette expérience est unique au cœur de la mangrove, car le sentier étant dans l'eau, il "rivalise" avec le seul autre sentier similaire qui existe à *Ouémo* Nouméa, mais qui se pratique à sec, compte tenu de l'insalubrité du marais. Cet exemple est peut-être à expérimenter ailleurs sur la Province et notamment vers le *cœur de Voh* afin d'avoir un impact de sensibilisation plus large grâce à sa notoriété.

En parlant de *spot de plongée*, seuls trois autres centres fonctionnent en plus du centre de Hienghène (*Babou Côté Océan*), deux à Poindimié (*Loupiot sea diving* et *Tiéti diving*) et un à Koumac (*Le rêve bleu Calédonie*). Ce dernier étend son activité au *Malabou Beach Resort* depuis février 2011 en proposant des sorties dans la *passe de la Gazelle* (cf. carte n° 18). Il reste encore à développer la plongée, une activité en pleine expansion dans le monde, vantée par l'offre touristique en faveur de la Nouvelle-Calédonie à l'étranger, notamment depuis l'Inscription du récif au patrimoine mondial de l'Unesco. Chacune de ces structures est dotée d'un site Internet

attractif, puisque bien souvent leur clientèle vient de l'extérieur du *Territoire* ou de Nouméa. En effet, les sites de plongée sont connus par bon nombre d'habitants pratiquant la chasse sous-marine ou le ramassage de "*trocas*" sur la côte Nord-est et sont aussi reconnus par certains plongeurs (bouteille et apnée), mais l'offre dans ce sens reste à diversifier. Ces centres offrent des formations (avec baptême de plongée, N1, N2, N3…), mais dont le coût est difficile à supporter pour une personne. L'intérêt pour le GIE est qu'il trouverait des « volontaires » dans chaque commune, tant les habitudes de plongée sont réelles. Le peu de professionnels se plaignent souvent de n'être pas assez présentés par la promotion touristique à l'extérieur. Toutefois, ils sont souvent bien appréciés de la population et vivent, pour ceux qui sont sur place depuis des années, sur les terres coutumières avec les habitants. Cela montre également que les projets concertés avec les promoteurs extérieurs et les populations sont viables tant qu'ils sont faits en concertation. La structure *Babou Côté Océan* de la tribu de *Lindéralique* à Hienghène en est un bon exemple.

Certains gîtes sont réputés malgré leur éloignement et l'accessibilité à leur structure par une piste non goudronnée. C'est le cas à Poum du gîte *Pagop*, du gîte et camping *de Golone* et particulièrement de celui du *Relais de Poingam* situé à la pointe Nord de la Grande Terre et donc à plus de 380 km de Nouméa. À cette question d'une élue de la Province, *« quel projet structurant venant des populations peut entraîner sur place du développement ? »* (Machoro, C., 2008), les promoteurs de ces gîtes et campings répondent par des innovations aussi bien à l'échelle de la Province que du *Territoire* et donnent par ailleurs un bon exemple de ce qui peut se faire dans des milieux où la nature ingrate des sols invite à se tourner vers la mer. Le tourisme y est viable par la diversification des activités permettant notamment un revenu complémentaire, mais aussi une reconnaissance de produits nouveaux appelant une curiosité supplémentaire et une attractivité *« de bouche à oreille »*.

Ainsi ces promoteurs ont diversifié de façon singulière leur activité, créant des emplois dans une région où l'offre est rare, si ce n'est dans le secteur minier lorsque celui-ci n'est pas en arrêt (ce fut le cas pendant quelques années). En parallèle avec l'activité touristique de J-P. Séraphin et de Mlle Porou à *Golone*, il y a, dans la baie du même nom, un élevage d'huîtres de palétuviers et de roche, ainsi que de bénitiers roulants. Ceux-ci servent notamment à repeupler l'espèce qui s'éteint sur la côte Est (photo n° 69, ci-dessous). Cette expérimentation s'est faite avec le concours de la Province et de l'Ifremer. Dans le cas du bénitier cela est unique sur l'archipel et même si les débuts ont été lents, cela fonctionne désormais.

Photo n° 69 : Bénitiers roulants de *Golone* en repeuplement dans une AMP à Pouébo
Cliché : www.biodiversite.nc /2011

À *Poingam* l'activité de J. Broudissou emploie plus de 20 personnes à diverses tâches tant au gîte et camping, que dans le cadre de la pêche, d'autres préparations culinaires et l'artisanat permettant de proposer un large éventail aux touristes de passage et dans les différents événements ou dans le cadre des déplacements promotionnels de la Province Nord à Nouméa. À cela s'ajoute une activité innovante sur tanne et adaptée aux territoires secs de l'extrême Nord, il s'agit de la création d'une saline artisanale ! La figure suivante extraite d'entretien explique en quoi consistent ces diverses activités, dont celle de la production de sel, plus singulière à l'échelle du *Territoire.*

Extrait d'entretien Service de la DDE-E Province Nord :

« Dans sa volonté de diversifier ses activités touristiques, il s'est mis à commercialiser plusieurs produits fabriqués localement. Ainsi, il produit plusieurs huiles essentielles (essence de niaouli....) qu'il utilise dans différents sous-produits (savon, eau parfumée, coffret d'essences essentielles...). Il a aussi commercialisé en petites quantités, depuis plusieurs années, du sel collecté dans les marais salins de Gu, sans qu'il ait utilisé de techniques de concentration de sel. »

« Depuis 2009, il aménage un marais salin de 2 km au sud de son gîte, pour produire du sel en plus grande quantité. Il s'est inspiré des techniques très anciennes et toujours en vigueur dans le monde et en France. Il a obtenu l'accord des coutumiers de l'endroit (clan Houwili) pour exploiter le marais. La technique est simple: réaliser une petite digue à l'entrée du marais pour retenir l'eau de mer, et la laisser s'évaporer dans différents petits bassins. L'eau de mer naturellement salée se concentre en saumure, qui si le temps est favorable, produit la fleur de sel (qui surnage) et le sel. Les tests réalisés à petites échelles, l'an dernier ont été concluants: 2 tonnes produites, et des analyses attestant une très bonne qualité. Du coup il a augmenté sa capacité de production (bassins supplémentaires). Il déclare pouvoir produire 100 tonnes mais comme toutes les salines du monde, la production dépend beaucoup du temps (ensoleillement). La moindre pluie remet tout le processus en l'air... »

« En termes de diversification, ce que fait M. Broudissou est remarquable. Il emploie en tout une vingtaine de personnes! Pour un endroit aussi isolé, c'est une vraie réussite et la preuve qu'avec un peu d'imagination et de la persévérance, on peut créer de l'emploi partout, même dans des lieux jugés ingrats. »

(Carliez D., Service DDE-E Province Nord, 2010)

Figure n° 38 : La diversification des activités au Relais de Poingam
Source : Carliez, D., DDE-E Province Nord (2010) ; réalisation Bodmer, D., 2010

Planche P. Diversification des activités (la saline) au *Relais de Poingam*
Clichés Carliez, D., DDE-E Province Nord (17/11/2010) ; réalisation Bodmer, D., 2011

Enfin, il faut développer une plus grande ouverture concernant les activités de loisir sur l'eau: malgré un intérêt croissant ces cinq dernières années, bien des choses restent à faire. Avec la compétition des *Trophées des Jeunes marins* où des équipes des trois Provinces s'affrontent, le dynamisme des équipes du Nord contribue à une plus grande attractivité pour ce genre d'activité. D'ailleurs, les équipes du Nord sont généralement bien classées (1er ou second, comme cette année pour l'équipe du Lycée de Pouembout), ce qui attise encore, s'il en est, ce désir de compétition dans le lagon et en mer. L'ouverture d'une nouvelle base nautique à *Foué* Koné dans le cadre des aménagements de la zone VKP et la formation en France d'un moniteur voile montrent tout l'intérêt qu'il y a à poursuivre dans cette voie. D'ailleurs les XIVème Jeux du Pacifique en août et septembre prochains, ainsi que les diverses compétitions sur l'eau dont une partie se fera en Province Nord à Poindimié ne feront qu'accroître cet engouement pour la voile. Et ainsi par effet de ricochet on parlera de la Province Nord. « *La constitution d'une offre au profit des clientèles internationales et des croisiéristes, 1 à 2 évènementiels sportifs, avec la participation de concurrents internationaux, pourraient judicieusement lancer le territoire sur ce volet* » (Atout France, juil. 2010, p. 59).). Mais, autant il y a des expériences positives à favoriser, autant il y en a d'autres à reconsidérer.

VII.2.1.3.2 Une expérience à méditer…

> *« Les principales tendances de l'évolution qualitative du tourisme (…) : une segmentation accrue du marché, le développement de nouvelles formes de tourisme liées, en particulier à la nature, la vie sauvage, les zones rurales et la culture, et l'introduction de nouveaux programmes parmi les voyages à forfait traditionnels. Les motivations et les comportements des consommateurs se caractérisent de plus en plus par un choix plus sélectif des destinations, un souci accru de l'expérience touristique et de sa qualité et un plus grand intérêt pour l'environnement, la culture traditionnelle et la population locale. »*
>
> (ONU, Conseil Economique et Social, 2001, p. 2).

Si c'est vers cela que s'oriente le tourisme mondial, la Province Nord a sans aucun doute une bonne opportunité d'ouverture touristique, par le biais du *« tourisme vert »*. La clientèle croisiériste vers laquelle le marché veut tendre à présent, a-t-elle le même intérêt *« pour l'environnement, la culture traditionnelle et la population locale »* ? En effet pour cette forme particulière de tourisme coïncidant avec le temps de l'escale, le produit doit être adapté en temps et en nombre, mais aussi se plier à diverses contraintes. Revenons sur le cas des croisiéristes dans la commune de Poum.

> « *Pour les croisières à Poum, il est prévu pour 2010, 15 touchées et peut-être 17, pour 2011, 25 touchées et peut-être 27. La Province Nord ne souhaite plus intervenir comme elle l'a fait au début. Les travaux de rénovation ont donc été pris en charge par P&O (Ombrelles, ponton, signalisation etc.).* Il n'y a a*ucune retombée pour la Province Nord. Les seules retombées ce sont pour le pilotage (pour l'entrée des bateaux dans le lagon) et un cachet de 465 000 Fcfp versé à l'association « comité Shelloh » à chaque touchée. Cette association ne fonctionne pas de manière transparente (pas de bilan, pas d'info…), ce qui a*

le don d'exaspérer les populations locales qui se sentent flouées. La P&O n'utilise que l'îlot Mwak. Le « village Shelloh » n'est plus utilisé bien que les farés aient été refaits. Le wharf est en mauvais état. Mais la vérité c'est qu'il n'y a aucune activité proposée aux croisiéristes au village. Dans sa logique de récupérer le maximum de profit, P&O ne cherche pas non plus à développer les activités à terre. Sur Mwak, P&O assure tout : le barbecue géant etc. »

(Entretiens Province Nord, 2009).

En effet, avant d'accueillir les premiers croisiéristes il a fallu procéder à des aménagements onéreux que la collectivité a entrepris dans un premier temps. À cela s'ajoute en 2003 la prise en charge d'une formation de six semaines en écotourisme pour 12 femmes originaires de Titch, Tiabet et Arama afin de *« rendre plus professionnelles les prestations touristiques »* (LNC, 15/10/2003). Depuis, la collectivité s'est désengagée, consciente qu'à bien des égards, la Province était particulièrement perdante dans cette forme de tourisme (du moins comme ce dossier a été traité avec *P&O*, la mairie de Poum et la Province), parce que les retombées pour les populations étaient bien moindres et qu'en retour le coût de l'entretien des aménagements est pesant. En terme de formation cela a été probant, mais a réellement peu servi puisque très peu de touristes étaient disposés à faire ces visites et que l'opérateur n'incitait pas non plus en ce sens.

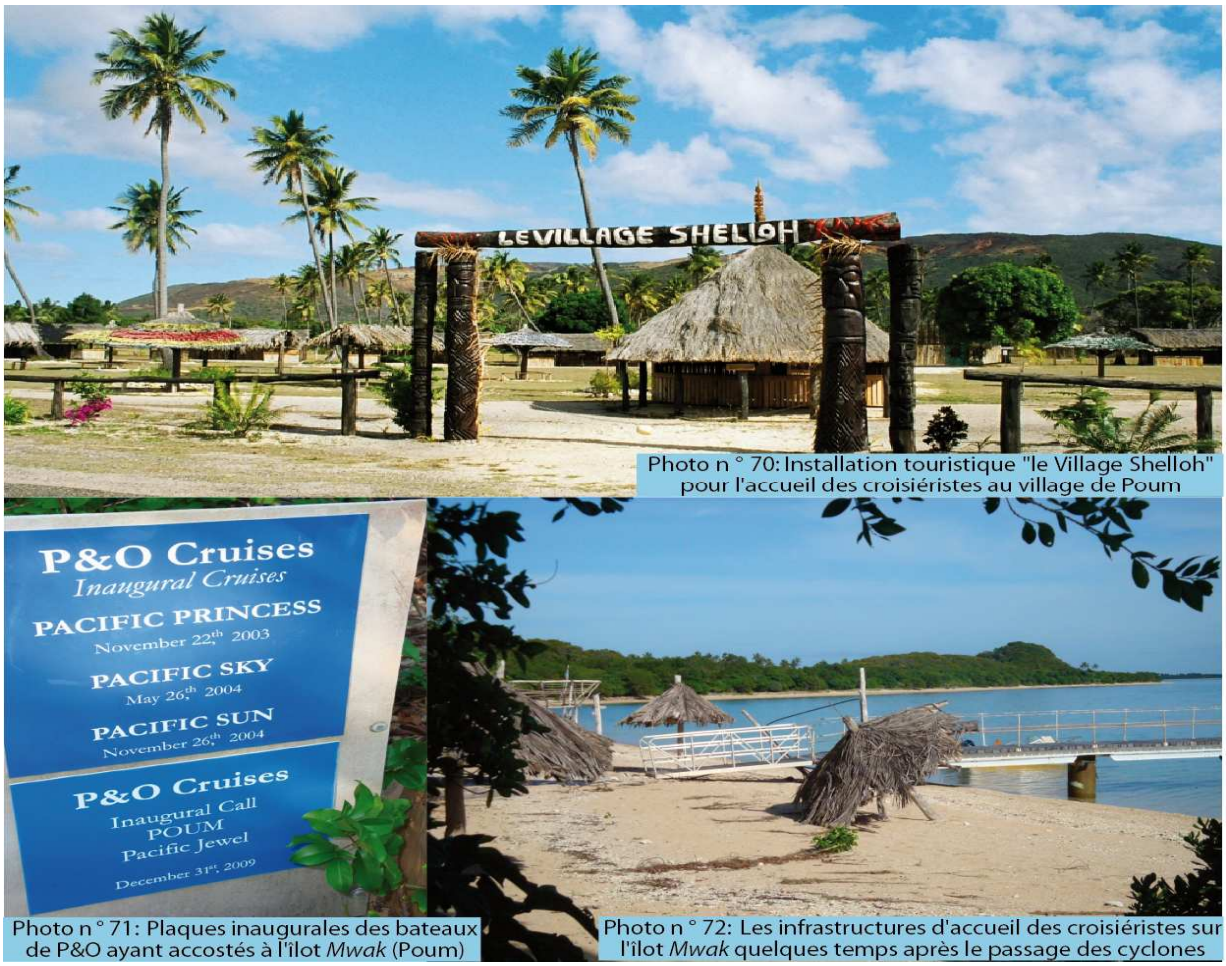

Photo n ° 70: Installation touristique "le Village Shelloh" pour l'accueil des croisiéristes au village de Poum

Photo n ° 71: Plaques inaugurales des bateaux de P&O ayant accostés à l'îlot *Mwak* (Poum)

Photo n ° 72: Les infrastructures d'accueil des croisiéristes sur l'îlot *Mwak* quelques temps après le passage des cyclones

Photo n° 70 à n° 72 : *Village Shelloh* et aménagement sur l'îlot *Mwak* à Poum
Clichés n° 70, Bodmer, D. 26 /08/2004 ; clichés n° 71 et n° 72, Carliez, D. 01/04/2011

Pourtant au départ, une association a été créée pour l'accueil et les différentes activités (visite de la commune, de la mine alors fermée et pour les stands au *Village Shelloh*). Un village touristique a été créé sur la *Grande-Terre* (photo n° 70) en plus des aménagements sur l'îlot *Mwak* (photo n° 72). Mais plusieurs difficultés sont venues troubler la situation, entre autres le manque d'organisation, la barrière de la langue, peu de touristes près à effectuer les visites… Une autre préoccupation de taille apparaît dans la politique touristique et d'assurance de la compagnie maritime : celle-ci désengage sa responsabilité en termes d'intoxication alimentaire et n'accepte aucunement à bord, tout ce qui est végétal, animal et les plats préparés par les populations locales. Un comble lorsqu'on sait que l'artisanat local est à base de végétal (pandanus, cocotier, bois…) et de coquillage, sans compter les préparations culinaires à base de produits locaux (poissons et crabes notamment des tribus de *Titch*, et celles plus éloignées de *Tiabet* et *Arama*. cf. carte n° 18).

> *« Tu sais ma fille, nous ici personne ne nous a expliqué tout ça ! On nous a juste dit qu'il fallait venir accueillir des milliers de touristes, tel jour avec nos produits. Alors nous, on est allés pêcher plus d'une tonne de crabes et les femmes ont préparé des plats de poissons et coquillages. En plus, le jour-là, il fallait aller jusqu'à Poum* (le village), *donc il a fallu trouver des voitures et tout ça, pour le transport. Mais laisse tomber les touristes, on est rentrés le soir-même, avec tout ce qu'on a amené presque ! On n'a même pas vendu un crabe aux touristes. C'était du gaspillage, tout le temps que les femmes ont passé à pêcher pour rien ! C'est des conneries les touristes. » « En plus, la Province et la commune au lieu de dépenser tout l'argent là pour que les touristes viennent se bronzer sur nos îles, elles feraient mieux de coltarer* (goudronner) *nos routes ou de nous amener l'eau et le courant* (électricité)*!»*
>
> (Entretiens Province Nord, tribu d'*Arama*, 2002-2009).

Voici comment est présentée cette étape de la croisière sur le site Internet de la *Compagnie P&O.*

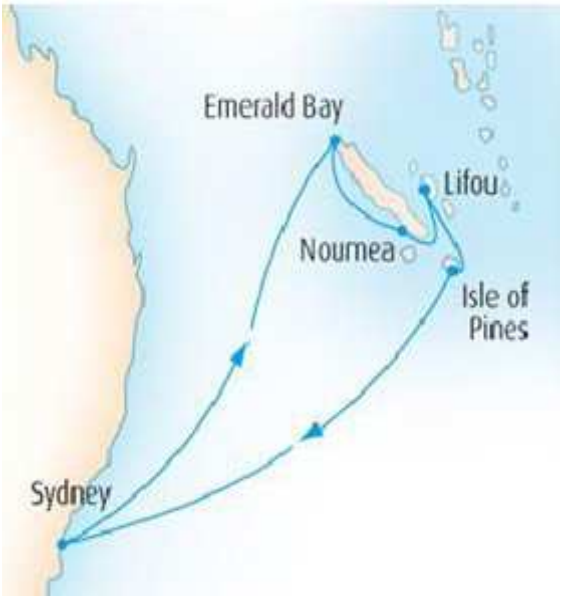

Discover some of the South Pacific's most popular destinations on this fabulous 8-night cruise. The first port of call is French chic Noumea, where Old World values and continental culture combine with colonial architecture and vibrant markets. Isle of Pines offers spectacular white-sand beaches and brilliant snorkelling. This itinerary also includes a visit to Emerald Bay, set in an enormous azure lagoon. Relax in the haven of white-sand beaches or gain an insight into the culture of the Melanesians.

[Toutes les communes visitées sont nommées, à l'exception de la commune de Poum où la plaquette touristique met en avant la « baie d'émeraude ». Ensuite sur l'ensemble des offres une seule permet d'approcher la culture kanak, occultant pratiquement l'aspect humain au profit de la détente sur la plage!]

Figure n° 39 : Plaquette touristique *P&O* pour la destination Nouvelle-Calédonie
Source : www.pocruises.com.au Consulté le 13/04/2011 ; commentaire Bodmer, D, 2011

Par cet exemple, nous comprenons également qu'il est nécessaire de faire les choses en concertation avec les populations, les acteurs politiques et économiques afin d'avoir un développement adéquat selon les territoires. À cela s'ajoute le fait d'avoir une bonne organisation et une réelle réflexion sur la politique à mener, qui associe les attentes des populations et celles des croisiéristes passant très peu de temps sur place. Cette réflexion est sans aucun doute à la base d'une impulsion concernant les croisiéristes, tout comme la politique touristique provinciale il y quelques années (cf. fig. n° 35). Se pose également la question d'une gestion associative à l'intérieur de laquelle sont représentés plusieurs acteurs (coutumiers et autres) gérant de l'argent. Deux systèmes, des valeurs différentes, peu de choses clairement posées, n'est-ce pas à terme source de conflits ?

Toutefois, compte tenu de l'échéance politique de 2014, et si certains raisonnent à l'échelle de la région Pacifique et du *Territoire*, cette orientation en trois GIE distincts est-elle vraiment viable ? Certes, il a été décidé de faire une politique touristique concertée, mais il faut bien avouer que chacun cherche à "tirer la couverture à soi", ce qui, vu de l'extérieur, ne permet pas à ce jour d'avoir autant d'efficacité ! De plus, *« ces activités ont du mal à se développer compte tenu des flux de visiteurs encore modestes. Les mines apparaissant par ailleurs pour l'emploi local un concurrent du tourisme »* (Atout France, juil. 2010, p. 19). Il n'est pas toujours heureux, notamment pour l'environnement, qu'on cherche à vanter dans le tourisme ! Même si, en parallèle, ce sont souvent les mines qui apportent les touristes d'affaire. Dans le cadre de la mise en place des politiques publiques, elles apparaissent bien entendu comme la priorité, le *« levier »*... Le tourisme n'arrive que secondairement.

Force est de reconnaître tout de même que la politique touristique de la Province Nord s'est nettement améliorée et semble viable à son échelle, parce qu'elle continue dans ce sens. Cette politique a su se nourrir des diverses attentes et représentations, ainsi que d'une réflexion de fond sur plusieurs années, permettant aux acteurs du tourisme de pouvoir, dans une logique de pluriactivité, s'épanouir malgré le peu de touristes, en ayant à gérer des activités et des structures adaptées. Pouvoir le faire en l'intégrant au paysage et dans une dynamique *« verte »* ou environnementale, c'est d'autant plus appréciable que cela s'envisage sur le long terme. Il reste néanmoins encore beaucoup à faire afin que les promoteurs puissent un jour vivre de cette activité et la maîtriser (gestion, animation, hygiène, sécurité…) et que les touristes puissent *« aimer le Nord »*. Le temps est un des paramètres à prendre en compte et pareillement dans le cadre du développement du tourisme de croisière qui en est à ses balbutiements. La même réflexion devrait s'engager. Ce tourisme différent est en pleine expansion ces dernières années, toutefois le paramètre temporel risque de poser problème. La Nouvelle-Calédonie se trouve à proximité du principal pourvoyeur de croisiéristes, l'Australie. Cette approche aura au moins le mérite de mettre obligatoirement en avant les territoires littoraux (pour les ports, les structures d'accueil à

proximité des plages…) et de permettre ainsi une ouverture vers les espaces marins et non l'enfermement sur l'intérieur de l'île (liaison exigée entre l'intérieur et l'extérieur). Une autre des « priorités » provinciales concerne la pêche, bien loin derrière, la mine, l'aquaculture et le tourisme. Que se passe-t-il dans ce secteur ? Quelle politique publique est envisagée pour la pêche? Est-elle dans cette même logique de concertation avec tous les acteurs ? Est-elle viable ?

VII.2.2 La pêche, un plus, surplus ou survie ?

VII.2.2.1 Une pêche valorisée depuis longtemps

« Faire la pêche » ou *« un coup de pêche »* (cf. glos.)! Ces expressions sont tellement courantes qu'à bien y réfléchir, pratiquement tout le monde pêche, du plus petit au plus grand, homme et/ou femme, selon la pratique et la ressource (cf. chap. 2). Rarement une personne vous dira qu'elle ne pratique pas cette activité, si ce n'est certains Occidentaux. La pêche se révèle donc une pratique valorisée et « *fait partie intégrante de la vie des Calédoniens* » (Jollit, I., 2010, p. 3). Elle apparaît selon les territoires sous des formes diverses : de loisir ou de plaisance, vivrière, artisanale et professionnelle (possédant l'autorisation de pêche réglementaire). Le tableau suivant retrace la production en tonnes de certaines de ces pêches entre 1976 et 2010 (les données sont manquantes pour les pêches artisanales lagonaires et côtières entre 2004 et 2010).

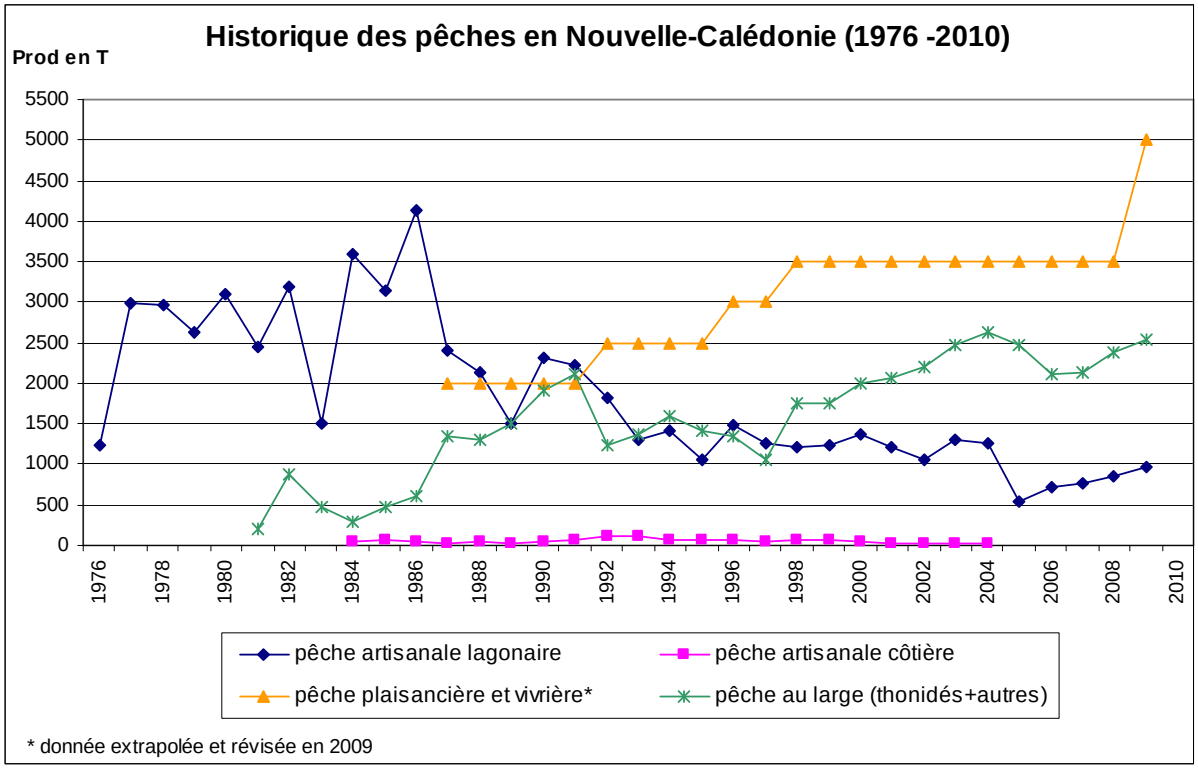

Figure n° 40 : Historique des pêches en Nouvelle-Calédonie (1976-2010)
Source : ISEE, Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes (SMMPM), réalisation Jollit, I., 2011

Ces pêches artisanales lagonaires[177] et côtières présentent soit une stagnation (pêche côtière), soit une baisse significative avant de se stabiliser après 1990, entre 1 000 et 1 500 t. Ce sont les pêches plaisancières et vivrières, ainsi que les pêches au large qui apparaissent en pleine progression, pour être estimées à plus de 3 500 t pour les premières, alors même que les secondes atteignent les 2 500 t et continuent leur progression. Cette situation est notamment due au développement des engins à moteur, ce que les populations perçoivent : *« ça fait bien d'avoir un bateau et un pick-up ! »* Ces pratiques semblent donc difficilement quantifiables et gérables en terme de suivi des prélèvements sur la ressource et de pression de pêche selon les espèces et leurs habitats, la plupart de ces pêches n'étant pas destinées à la vente et donc pas déclarées.

En Province Nord, la pêche est avant tout vivrière et la vente des surplus ou des espèces recherchées est visible sur les étals des petits marchés de proximité essentiellement sur la Côte Est, ou alors vendue de maison en maison le jour-même sur la Côte Ouest ou l'extrême Nord, voire encore sur la plage pour certaines espèces convoitées, comme le *maquereau* à Bélep. Cette activité est particulièrement appréciée des populations, d'autant qu'elle apporte des poissons, des crustacés (etc.) au foyer et qu'elle permet également un moment de détente souvent entre amis. Par ces pêches, certains peuvent avoir de véritables revenus, comme par les ventes de crabes au colporteur à *Arama* (Poum), ou sur le bord de route à *Oundjo* (Voh) d'autant que le chantier de l'usine du Nord et les déplacements des travailleurs vers Nouméa les weekends permettent d'en rapporter pour la famille ou les amis. Pour d'autres (pour certaines espèces comme l'holothurie, le *trocas*, le *tazar* et certaines espèces de poisson récifo-lagonaire), il s'agit plus d'une pêche professionnelle exercée parfois depuis de nombreuses années (holothurie 1864, *trocas* 1899) et dont les produits sont vendus au colporteur, transportés sur les marchés de Nouméa ou acheminés chez les grossistes pour être conditionnés et redistribués, ou exportés pour l'holothurie et le trocas (coquille). Ces pêches peuvent pareillement « arrondir les fins de mois » ! *« Nous, on pêche la langouste pour la vendre à Nouméa, quand c'est la fin de l'année seulement. À Nouméa, les restaurants sont demandeurs et c'est bien payé. Alors avec la bande ici à la tribu on va faire un coup de plongée et on l'amène nous-mêmes, ça évite de passer par le colporteur qui sinon se fait du fric sur notre dos ! On gagne pas mal d'argent pour les fêtes et pour payer les cadeaux des gosses. Sinon le reste de l'année, les langoustes, c'est pour nous seulement »* (Entretiens Province Nord, 2002-2009). La pêche est fonction des genres également : celle à pied étant plus le fait des femmes (car pratique), tandis que celle en plongée ou au gros à l'extérieur des récifs, est plus masculine et selon les territoires celles à la senne et à l'épervier seront le fait des deux.

177 En Province Nord les documents provinciaux distinguent trois types de pêches : *« la pêche lagonaire pratiquée à l'intérieur du lagon jusqu'au récif barrière inclus, la pêche côtière pratiquée de l'extérieur du récif jusqu'à environ 12 miles au large et la pêche hauturière qui s'exerce dans la ZEE (188 miles autour des eaux territoriales)»* (Quidet, C., DDE-E, Août 2000, p. 8).

La pratique de la pêche est ancienne puisqu'en effet, avant l'introduction des espèces animales par les navigateurs et la colonisation, les sources de protéines animales sur terre étant rares, c'est essentiellement vers la mer que les premiers Mélanésiens de Nouvelle-Calédonie se sont tournés. Cette pêche revêtait une double fonctionnalité : *« l'une vivrière et individuelle orientée vers des espèces ichtyologiques communes ou sans valeur gustative exceptionnelle, l'autre traditionnelle coutumière et collective ciblant des espèces nobles »* (Jollit, I., *In.* Angleviel et *al.* 2007, p. 235). L'adaptation des techniques et des outils de pêche, selon les territoires et les espèces, est donc ancestrale (Bodmer, D., 2001, pp. 112-122). Certains de ces outils fabriqués avec des espèces végétales (fibre de *rhizophora*[178], bambou, feuille de cocotier et autres espèces) sont présentés dans le tableau et rappellent à quel point les techniques et les outils étaient adaptés aux espèces pêchées. Malgré les nouveaux matériaux, le « *keala* » et le « *kerewoôla* », ou paniers en feuilles de cocotier demeurent et servent à transporter les poissons et les produits agricoles lors des déplacements (Bodmer, D., 2001, p. 112). Cependant le reste des outils est désormais artisanal. Ils ont évolué en fonction des matériaux et des apports de la modernité (bateaux, filets en nylon et plastique, harpon, fusils sous-marins…). Toutefois ces nouveaux instruments font bien peu de cas des juvéniles ou des espèces qui ne se sont pas encore reproduites, par exemple parce que les mailles des filets sont trop petites.

Outils de pêche en langue *nixumwaak*	Deux exemples d'outils de pêche (traduction en français) : les filets et les sagaies
« Puiak »	filets de pêche
« Pui-ba »	filet à sardines (*clupeidae*)
« Pui-nilu »	filet à petits poissons comme les picots (*acanthuridae* et *siganidae*)
« Pui-nok »	filet à poissons (plus gros)
« Pui-modap »	filet à dugongs ou « vaches marines »
« Pui-taaja »	filet à tortues
« Pui-wan »	filet à tortues
« Pui-yot »	filet à loches (*Serranidae*)
« Pui-xola » ou « kola »	filet à crevettes
« Pui-pha »	"épervier"
« Do »	sagaie ou javelot
« Do thak »	sagaie à poissons
« Do wan »	sagaie à tortues
« Do modap »	sagaie à dugongs
« Do pêêlâ »	sagaie à anguilles (marais ou étang et rivière jusqu'aux embouchures)

Tableau n° 27 : Outils de pêche autrefois à Koumac
Source : Bodmer, M. *In.* Bodmer D., 2001, p. 112 ; réalisation Bodmer, D., 2011

178 *« À partir du rhizophora, on retirait une fibre résistante. Après avoir fait un peu macérer dans de l'eau de mer et avoir écrasé le bois à l'aide de pierre, la fibre est prête »* Le rhizophora ou *keebö* en langue *nixumwaak* (Koumac) est une des espèces très couramment utilisées même au début de la colonisation pour la confection de différents matériaux, de même que la feuille de cocotier pour le tressage et la confection de panier ou encore les fibres des palmes des sisals ou *lalue* pour les cordages (Bodmer, D., 2001, p. 113).

Ce tableau nous intéresse dans la mesure où il montre également l'importance des espèces pêchées et ce depuis des décennies. Certaines d'entre elles, comme le dugong et les tortues, sont protégées sur le plan international, parce que ce sont des espèces classées vulnérables par l'UICN. Mais elles sont aussi, en Province Nord, valorisées sur le plan coutumier dans certaines cérémonies (mariage d'aîné, deuil d'aîné ou de chef...). Comment concilier protection de ces espèces et valorisation socioculturelle ? Nous y reviendrons. D'autres sont au contraire protégées car elles peuvent être les totems de certains clans (cf. chap. 3). Ces espèces ne pourront ni être touchées dans les territoires de ces clans, ni être consommées ailleurs dans d'autres territoires. Souvent cette particularité se vérifie pour le requin et pour certains crabes de terre…

La colonisation, la mise en place des réserves, le développement du commerce sont autant de bouleversements qui ont modifié tant la pratique de pêche selon les territoires coutumiers, que les méthodes utilisées. Si bien qu'aujourd'hui, même si la pêche collective est encore possible par endroits selon les évènements sociaux et coutumiers, elle n'a plus rien à voir avec celle, pratiquée lors des deux siècles derniers. *« De nos jours, la pêche lagonaire est une activité encore vivrière, mais constitue surtout l'un des loisirs les plus partagés par la population calédonienne»* (Jollit, I., *In.* Angleviel *et al.* 2007 p. 235). Cette pêche a donc un impact certain sur la ressource, mais il est difficilement quantifiable, sauf lorsqu'elle est professionnelle ou que les produits pêchés sont « déclarés ». Par exemple, concernant la pêche au crabe de palétuvier, voici ce qu'on peut lire sur le site de la Province : elle est *« pratiquée par 250 personnes environ »* (www.province-nord.nc). Sur ces 250 personnes, moins du quart sont déclarées comme professionnels. Du coup, il y a un réel risque de conflits dans certains territoires, entre les professionnels qui vivent de cette activité et les non professionnels qui vendent leur surplus, n'en retirent que les profits et ne paient pas les charges. Comment donc tenir compte de ces différents acteurs ? Nous en parlerons plus loin.

D'autres espèces sont également particulièrement appréciées selon les territoires lors des cérémonies coutumières. Par exemple, pour un mariage mettant en relation des clans de Koumac et ceux de Bélep, si les cérémonies se font tantôt sur l'une ou l'autre de ces communes, les premiers apprécieront et présenteront à table des dawas, picots, poulpes (céphalopodes) et crabes alors même que les mulets, les crevettes et les crabes seront plus appréciés par les clans de Bélep parce que plus rares. Alors que les mulets seront valorisés par ces derniers, ce mets n'est pas mis en avant par les clans de Koumac parce que cela est trop courant chez eux. De leur côté, les clans de Bélep présenteront ce qui fait leur richesse à savoir le tazar, parce qu'ils savent que partout ailleurs en Province Nord cette ressource est plus rare. Ainsi donc quelques espèces seront valorisées par les cérémonies coutumières selon les territoires, leurs ressources ou leur appréciation selon les clans accueillis. C'est souvent une bonne connaissance des espèces et de leur valeur gustative qui fait la réputation de quelques-unes dont les noms se retrouvent dans les langues vernaculaires (Annexe 25).

Il est certain que ces ressources sont fonction des territoires et des milieux. Nous apprécierons le crabe de palétuvier particulièrement sur l'extrême Nord et la côte ouest où se retrouvent la mangrove et les estuaires propices à l'habitat de cette espèce (carte n° 36). Les sardines seront pareillement appréciées dans les régions de Pouébo et de Hienghène. Certaines espèces de mollusques bivalves (clovis, huîtres) se retrouveront sur les étals des marchés de Ponérihouen et de Houaïlou. A Poum, ce seront les poulpes ou d'autres poissons *« démersaux »* (*espèce de mer sale*, selon M. Kulbicki, P. Labrosse *et al.* 1997) ou récifo-lagonaires tels que les picots rayés ou les perroquets à bosse que les visiteurs de la « fête de la mer » iront par exemple chercher, etc. Les pêches sont donc fonction des milieux et de leurs ressources, d'où l'importance de bien connaître ces milieux et leur fonctionnement, afin de mettre en œuvre une gestion durable selon ces territoires et les usages des pêcheurs (cf. chap. 6).

Certaines de ces pêches se font également selon des temps et des périodes et pour quelques espèces. Prenons simplement trois exemples. Le premier : certains pêcheurs à pieds apprécieront *« le crabe mou »*, c'est-à-dire pendant sa période de changement de carapace lorsqu'il est entièrement mou et donc totalement vulnérable au fond de son trou, pendant le quartier de lune.

> *C'est dans le Nord, sur un plateau découvert à marée basse en bordure de palétuviers. Deux broussards, un jeune et un ancien, parcourent le plateau. Ils recherchent les gros crabes de palétuviers. Plus particulièrement ils cherchent les crabes mous, ceux qui viennent de déposer leur vieille carapace il y a quelques heures à peine. C'est délicieux, on mange tout!*
>
> (www.croixdusud.info / consulté 09/05/11)

D'autres préfèrent *« le crabe carton »*, c'est-à-dire entre le moment où il est dur et celui où il est mou. Pour trouver ce dernier *« plein »*, le pêcheur devra aller pêcher au 1er quartier et au dernier quartier de lune. Entre les deux quartiers, il pourra apprécier la teneur de l'animal s'il est « vide » ou « plein » (20% vide), c'est-à-dire par la quantité de chair à l'intérieur de la carapace, selon d'autres indicateurs comme le poids de l'animal, la couleur de son ventre, si c'est un mâle ou une femelle. La pleine lune ou le moment des grandes marées sont aussi très favorables. Le second exemple est celui de la pêche du tazar, à la ligne (ce que les pêcheurs appellent « *faire la traîne* ») ou au fusil sous-marin parfois sur les fonds blancs à proximité des passes. Excepté à Bélep, où il est pêché toute l'année dans le lagon, ailleurs cette espèce ne sera pêchée dans les eaux du lagon que pendant la courte période où les poissons entreront à l'intérieur du lagon pour la reproduction. En effet, dès que ce pélagique entrera dans les eaux du lagon en nombre, ce sera le moment d'aller le pêcher, parce que ce sera plus simple à l'intérieur de la grande barrière pour les petites embarcations. Cette pêche s'effectuera pendant une période relativement courte (3 semaines à 1 mois et demi). En effet, dans la région de Pouembout-Koné par exemple, après environ trois semaines dans le lagon, les consommateurs courent le risque d'avoir *« la gratte »* (*ciguatera*.cf. glos.). La pêche sera donc interrompue dès que certains poissons en seront porteurs.

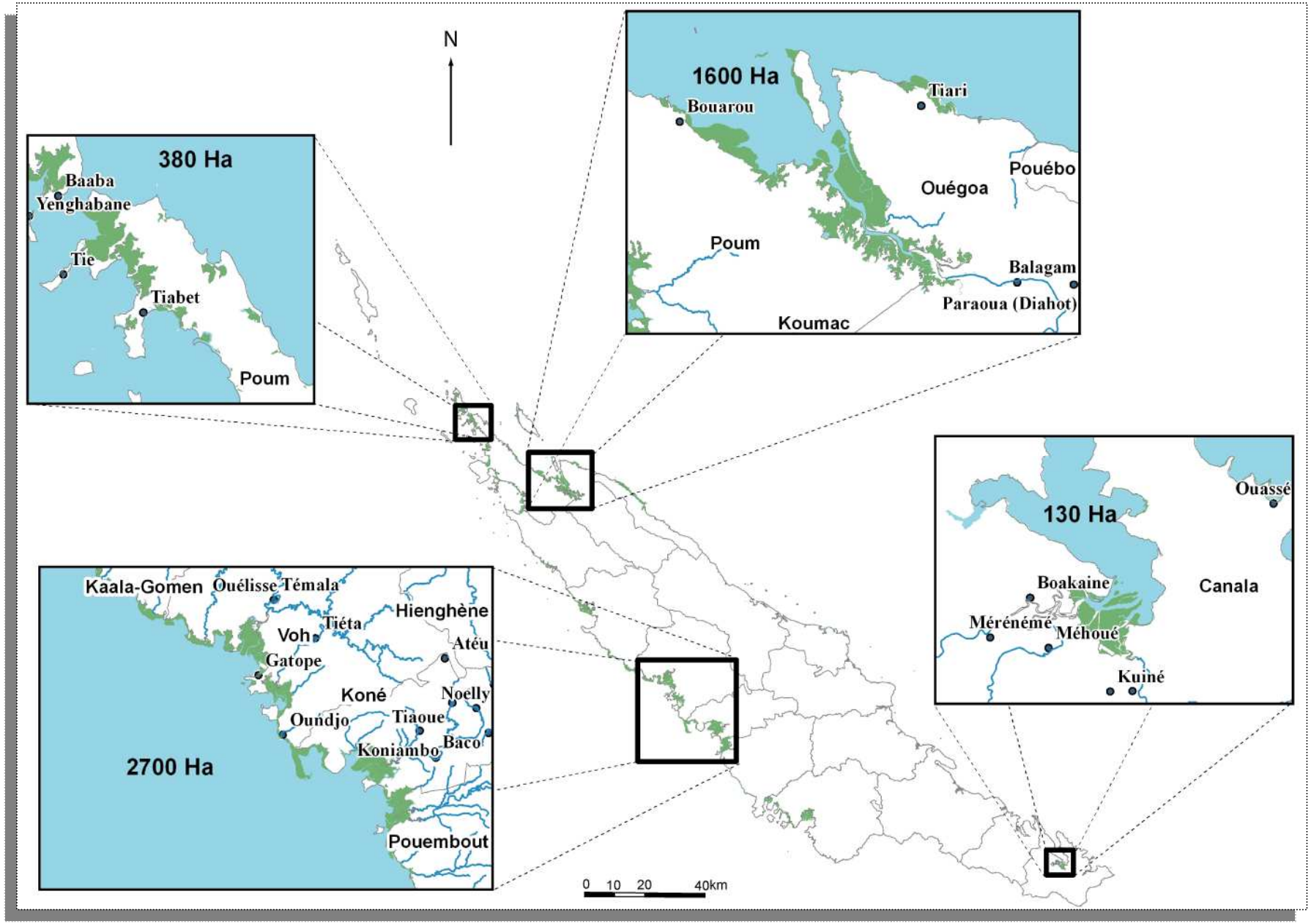

Carte n° 36 : Principaux territoires de pêche au crabe en Province Nord

Source : DDE-E Service des ressources et des milieux aquatiques; complétée (échelle/ Orientation), Bodmer, D., 2011

Planche Q. Les pêches et les prises en Province Nord

Bélep, Bodmer, D., 02/10/2009; Ouégoa, Gopoéa, A., 18/09/2010 ; Oundjo, pêcheuse, Hnaéj, F. 05/01/2011, crabe, Hnaej. J., 05/01/2011; Ponérihouen, pêcheuse, 27/10/2010, poissons du lagon 22/08/2009, Gopoéa, A., poissons des récifs Naaoutchoué, J., 23/07/2010 ; Pouébo, pêcheurs 10/06/2009, plats préparés, 15/02/2003, Nonghaï, K ; Poum, Bodmer, L. 20/01/2011

Le dernier exemple concernera certaines espèces de poissons démersaux, pêchées à pied, à la senne ou à l'épervier, telles que les mulets des estuaires ou les picots. L'époque où ces espèces sont les plus appréciées touche les durées de période de reproduction. En effet, les consommateurs apprécient particulièrement le fait que ces poissons soient gras et/ou porteurs de laitance ou d'œufs, nous l'avons observé à Poum, Koumac et Kaala-Gomen. Les pressions seront donc variables sur la ressource selon les espèces, les territoires et les périodes. Comment en tenir compte dans la gestion des pêches ?

Ces pêches se font également en fonction des matériaux utilisés. En effet, si les pêcheurs ont des matériaux rudimentaires, les pressions sur les milieux seront bien moindres en comparaison de celles exercées par les pêcheurs qui ont de nombreux équipements. Cela est valable par exemple pour ceux qui possèdent de nombreuses nasses à crabe et des bateaux susceptibles de les emmener là où peu de gens vont, où la ressource est mieux préservée, ou pour ceux qui disposent de filets plus longs et plus résistants, de lignes et de leurres en nombre, d'équipements de plongée complets… Parfois au contraire, la pression de pêche sur certains territoires côtiers sera plus importante à cause d'un sous-équipement des pêcheurs. En effet, les populations ne possédant pas de bateaux susceptibles de les emmener plus loin pêcheront donc à proximité des côtes et plus souvent, dans la mesure où il suffit parfois de marcher à peine 10 mètres depuis l'habitation, utiliseront parfois un simple radeau de bambou, comme cela se fait à Pouébo, Poindimié, Ponérihouen et Houaïlou ou un canoë comme à Houaïlou pour se rendre sur les territoires de pêche. Certains récifs frangeants (poissons de récifs et surtout des juvéniles), baies à fonds sableux (bivalves), herbiers (holothuries), côtes rocheuses (huîtres), petits marais à mangroves (huîtres, crabes, poissons démersaux) seront donc plus sollicités que les récifs intermédiaires, barrières (parce que tout le monde n'a pas la possibilité d'avoir une embarcation capable de les y emmener) ou que les grandes mangroves plus difficiles d'accès (Baie de *Néhoué* entre Koumac et Poum, celles de Voh, de Poya de Koné et de Pouembout). Nous avons constaté quelques territoires surpêchés sur le récif frangeant au nord-ouest de la baie de *Poro* entre la côte et le premier petit îlot (cf. planche A. photo n° 8), sur les fonds vaseux dans la baie *Lebris* à Houaïlou, ainsi que sur les fonds sableux de la baie de *Pandop* et dans la mangrove de *Karembé* à Koumac.

La demande sur les marchés conditionnera également les pêches tant artisanales que professionnelles. Pour ces dernières, cela dépendra notamment du marché de gros à Nouméa pour les espèces récifo-lagonaires et du large, mais également de la demande extérieure. Parmi les nombreuses espèces récifo-lagonaires, une infime partie est destinée aux étals des marchés (moins de 30 espèces recensées sur les marchés de gros). Les quelques espèces du large ou *« poissons profonds »* varieront entre 6 à 10 espèces recherchées (tazar, thon jaune, vivaneau rose ou rouge, wahoo, wiwa…). Voici les productions de 2009 pour ces pêches professionnelles :

Commune : par secteur et nombre de pêcheurs (227)	Production en kilogramme (crustacé, échinoderme, mollusque, poisson) pour 227 pêcheurs professionnels								
	Crustacé	Echinoderme	Mollusque			Poisson			
	Crustacé (crabe, langouste)	Echinoderme (holothurie)	Céphalopode (poulpe)	Gastéropode (bivalve : bénitier, grisette)	Gastéropode (coquille/ou bête) (trocas, araignée)	Poissons lagon & récif	Poisson pélagique (du large)	Poisson profond	**Total par secteur (en kg)**
Koné (10)	477	24 315				21 918			**140 205**
Poya (7)	343	14 390				3 500			
Pouembout (6)	320					1 584			
Voh (56)	4 141	39 771	6	162	15 519	10 425	1 397	1 937	
Kaala-Gomen (9)	2 346	1 626			10 848	240			**177 878**
Koumac (26)	20	379		16	19 425	17 609		581	
Poum (23)	997	14 872	84	86	1 633	19 841			
Bélep (13)						61 654			
Ouégoa (24)	2 360					17 213		30	
Pouébo (7)	9	3 668			1 526	778	38		
Hienghène (3)		301			1 643				**24671**
Touho (10)		1 063			152	407		4 008	
Poindimié (2)		3 568			50	104			
Ponérihouen									
Houaïlou (4)	204					1 245			
Kouaoua (3)						707			
Canala (24)	1 344	451	356		990	8 015	63		
Total (227)	**12 561**	**104 404**	**445**	**264**	**51 786**	**165 240**	**1 498**	**6 557**	**347 754**

Tableau n° 28 : Production de la pêche professionnelle par commune en 2009 (en kg)
Source : DDE-E Service des ressources et des milieux aquatiques; réalisation Bodmer, D., 2011

Les diagrammes de la carte suivante utilisent les mêmes couleurs par espèce. Les couleurs des communes désignent pareillement les secteurs de pêche.

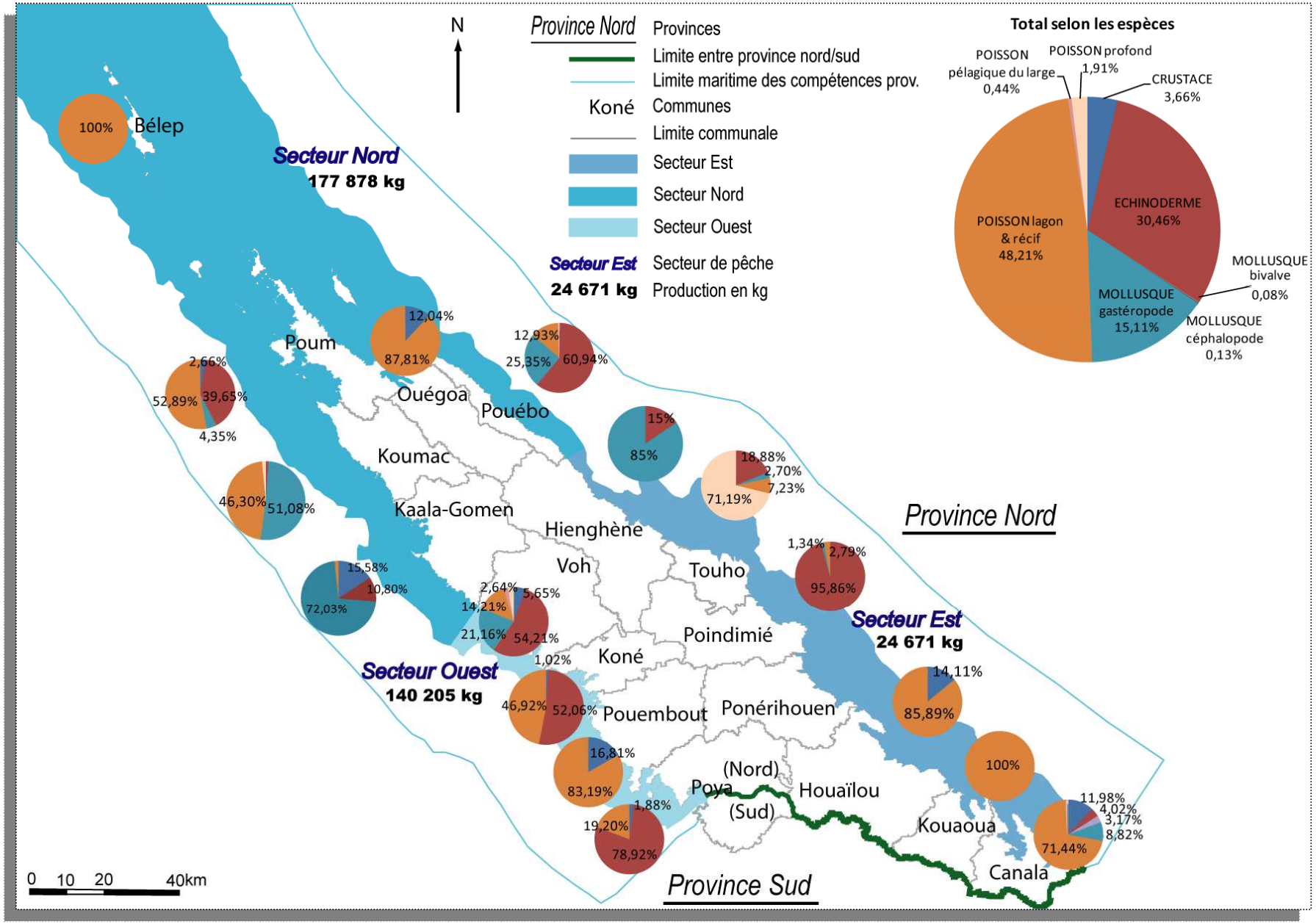

Carte n° 37 : Répartition des pêches professionnelles par secteur en 2009

Source : DDE-E Service des ressources et des milieux aquatiques; réalisation Bodmer, D., 2011

La pêche au large s'orientera donc vers des espèces pélagiques, comme les thons, particulièrement pour les marchés japonais et asiatiques, mais également pour le marché de Nouméa. *« La pêche semi-industrielle en province Nord, c'est 7 palangriers implantés à Koumac pour une production de 390 tonnes en 2007»* (www.province-nord.nc). Les holothuries et les coquilles de trocas seront particulièrement destinées à l'exportation : les premiers répondant surtout à une demande auprès des marchés asiatiques et les seconds vers les marchés européens (Italie spécialement).

Cette pression accompagnée de celle d'une plus grande demande de telle ou telle espèce peut entraîner la raréfaction d'une ressource particulière. Nous citerons en guise de preuve certains bivalves (palourdes, grisettes) dans la baie de *Pandop* à Koumac où certaines personnes n'hésitent pas à prendre des râteaux et à ratisser les fonds sableux afin de les dénicher (modification du biotope) pour la vente de leurs pizzas ou quiches. Les perroquets à bosse dans l'extrême Nord ont également été pêchés à outrance pour la forte demande des marchés de Nouméa. Si les napoléons sont des espèces qui souffrent de leur valorisation auprès de la population, il y a également de forts risques qu'ils soient pêchés trop tôt parce que cette espèce ne se reproduit pas avant d'avoir atteint une taille adulte de plus de 50 cm. Pour ce qui est de l'holothurie, le témoignage ci-dessous est éloquent.

Figure n° 41 : Témoignage sur la ressource en holothurie à *Arama* (Poum)
Source : DDE-E, Province Nord, 2003, p. 9.

Les pressions de pêche sur certaines espèces et/ou sur certains territoires sont donc inhérentes aux habitudes, soit alimentaires (telles ou telles espèces favorisées dans la consommation), soit aux demandes des marchés (de proximités, communaux, Nouméa, extérieurs), ou encore selon les matériaux utilisés (avec un bateau, possibilité d'aller plus loin,

sans, on se contente des territoires à proximité des côtes). Elles peuvent par ailleurs dépendre de périodes particulières. Lorsqu'elles sont associées aux particularités biologiques de certaines espèces, elles peuvent entraîner de véritables complications en cascade pour l'espèce (peu d'adultes, peu de reproduction, chute de juvéniles). Même si ces pêches paraissent difficilement gérables, notamment parce que peu sont professionnelles, comment peut s'orienter la protection ou réglementation provinciale dans un tel contexte, afin de garantir un développement durable des pêches pour tous ?

VII.2.2.2 Une pêche valorisée et protégée depuis peu ?

La valorisation de ce secteur par la politique publique est ancienne (Annexe 2). Elle a été poursuivie dès la provincialisation avec la continuité des opérations groupées comme l'OGAF et d'autres outils de développement, afin d'aider les pêcheurs. Mais ces OGAF se sont révélées désastreuses en termes de gestion et de suivi concret de l'activité, même si, en parallèle, les subventions étaient conséquentes (cf. chap. 2). Aujourd'hui la Province Nord continue d'aider la filière pêche, consciente de l'importance de celle-ci auprès des populations. Les différents dossiers subventionnés au titre du CODEV en témoignent (cf. tabl. n° 24). Même si cette activité ne concerne que très peu de dossiers comparativement à l'aquaculture, la Sofinor intervient également par quelques subventions dans cette filière (cf. tabl. n° 25). Concrètement, si des efforts ont été faits dans le suivi des pêcheurs et de leur activité, contrairement à ce qui se faisait avant l'année 2000, il reste encore beaucoup à faire.

Certaines OGAF, comme celle de Bélep, sont axées directement sur la structuration de cette activité et le suivi auprès des pêcheurs. Jusqu'en 2010 et pendant une période de 5 ans, un agent détaché spécialement pour ce travail a permis à l'OGAF de cette commune de fonctionner et d'atteindre les objectifs définis au départ. Elle a atteint et largement dépassé les 40 tonnes de *tazar* envisagés sur une année, dès 2009. Les potentialités sont réelles. Toutefois, concrètement si cette filière peut largement être maîtrisée sur place en développant des structures adéquates, accédant à terme au conditionnement et à la redistribution depuis l'archipel, elle dépend encore très fortement d'une desserte maritime et aérienne catastrophique.

Concernant particulièrement la protection par un cadre réglementaire, voici ce que nous retiendrons. En 2000, un rapport provincial parlait de réglementation, d'origine territoriale, *« basée sur des textes qui semblent aujourd'hui obsolètes. Certaines dispositions étant inadaptées au contexte actuel de la pêche en Province Nord, certains points doivent être actualisés ou modifiés, notamment concernant la limitation de l'effort de pêche à l'intérieur du lagon »* (Quidet, C., DDE-E, Août 2000, p. 93). Il préconisait aussi la révision de la réglementation pour quelques espèces (crabe, huître…) et des textes nouveaux pour d'autres. En plus de cette mise au point

réglementaire, ce rapport parlait de *« se donner les moyens de faire appliquer la réglementation »* parce que, si cette réglementation existait bel et bien, personne ne la connaissait réellement et donc personne ne l'appliquait. *« Cette problématique doit également être positionnée vis-à-vis des traditions des pêches autochtones et coutumières »* (Quidet, C., DDE-E, Août 2000, p. 93).

Fort de ce constat est adoptée en septembre 2006 une réglementation des pêches par la délibération n° 243-2006/APN *« sur les conditions d'exercice de la pêche maritime dans les eaux territoriales et intérieures de la Province Nord »* est adoptée. Elle vise particulièrement les méthodes et surtout les outils de pêche et a fait l'objet d'une communication télévisée au départ. Elle règlemente la pêche professionnelle et les conditions de pêche des non professionnels (plaisance et pêche à pieds), les engins et modes de pêche. Des dispositions particulières sont prises pour protéger certaines espèces comme le dugong, la tortue, le trocas, les huîtres, les holothuries, les crabes, les langoustes, les mulets, les picots, les napoléons, les loches, les requins, la coquille saint jacques (*Amusium japonicum balloti*), les poissons d'aquarium et les coraux. À l'exception de ces quatre derniers, les autres espèces sont particulièrement pêchées par les populations. Mais ce que nous devons retenir, c'est que cette délibération fait la distinction entre pêcheur non professionnel et professionnel, donnant ainsi plus de poids à la profession. Ensuite, elle tient également compte de certains usages coutumiers en accordant des dérogations exceptionnelles pour ce qui est de la capture de dugongs et de tortues (*Chelonya mydas*). Ces dérogations sont accordées par le Président de l'assemblée de Province, selon des quotas dans l'année, d'après l'importance de la cérémonie coutumière, et avec une demande préalable à la gendarmerie.

Comment les usagers ont-ils considéré cette réglementation dans les mois suivants la délibération ? Voici quelques idées non exhaustives provenant du questionnaire [179] et des entretiens sur le fait de "n'être autorisé qu'à 10 kg de produits par personne dans un bateau, avec un maximum de 40 kg par navire et 1 poisson de plus de 10 kg par personne: *« je pense que c'est bête, cette loi a été votée par des gens qui n'en n'ont pas besoin », « c'est trop peu, surtout pour les personnes ne vivant que de leur pêche », « pourquoi faire attention si les produits sont répartis dans toute la famille », « on n'a pas la balance dans le bateau faire la pêche devient du luxe ! », « c'est une très bonne autorisation pour ne pas trop abuser des produits », « vu l'essence qu'on met et son prix, si on sort en nombre pour à peine un poisson chacun ça vaut pas le coup ! »* ou

179 C'est en mai 2007 que nous avons élaboré un second questionnaire se rapportant aux pêches et à cette réglementation pour comprendre comment elle était perçue par les populations. Nous n'avons pas pu poursuivre nos enquêtes à l'aide de ce questionnaire parce que peu de personnes ont souhaité y répondre (11 sur 121 personnes). Toutefois certaines idées intéressantes ont pu émaner de certaines de ces réponses.

d'autres propos *« je pense que c'est raisonnable si c'est pour sa consommation propre », « c'est juste »*, (extrait des questionnaires mai 2007).

Certains considèrent en effet que la réglementation est nécessaire *« pour que les personnes n'abusent pas trop de notre lagon », « je pense que c'est bon pour notre patrimoine, il faut le préserver et bien l'appliquer ! », « c'est bien pour les espèces et parce que leur préservation est indispensable pour nos enfants »* (extrait des questionnaires mai 2007). D'autres trouvent les interdictions trop restrictives et particulièrement vis-à-vis des non professionnels qui ne vendent pas le produit de leur pêche, servant particulièrement à la famille : *« si ça continue, on ne pourra plus rien pêcher tout sera interdit », « je trouve ces réglementations parfois injustes surtout pour les non professionnels »* (extrait des questionnaires mai 2007). La plupart enfin, tant dans les questionnaires que les entretiens, trouvaient que cette réglementation n'était pas en adéquation avec les territoires et les populations concernés, comme en témoignent ces trois extraits : *« cette réglementation a été mise en vigueur sans avis de la population, sans prise en compte des spécificités locales », « elle devrait avant d'être mise en place être soumise à l'avis de toutes les personnes, professionnelles ou non, pour qu'elle soit mieux comprise et acceptée », « je pense qu'à part ce qu'on peut lire ou voir à la télé, ce serait bien que tous ceux qui se sentent concernés donnent leur avis sérieusement, car on devrait faire attention à ce qui nous sert de garde-manger, pas seulement pour le commerce »* (extrait des questionnaires mai 2007). La totalité des personnes rencontrées à ce sujet estiment avoir un rôle à jouer quant à la définition d'une réglementation qui convienne tant aux professionnels qu'aux non professionnels. Elles sont conscientes de l'importance de la mer et de ses ressources, particulièrement pour l'avenir de leurs enfants à qui elles souhaitent léguer un héritage; elles pensent qu'avec leur expérience, elles pourraient nourrir la réflexion autour de cette réglementation, au lieu de se faire dicter des règles non adéquates.

Certains parlent d'incohérence entre le vécu de pêcheur, des types de pêche et la réglementation selon les territoires. Mais alors, est-ce à dire que les règles coutumières sont mieux à même de protéger les ressources et de les faire respecter auprès des populations ? Ne sont-elles pas désuètes ? En effet, certaines règles non formelles s'appliquent dans certains territoires. Appelées couramment *« des interdits coutumiers »*, elles sont répandues dans certains territoires maritimes depuis des décennies. On leur associe souvent des contraintes *« magico-religieuses »* ou « *mystiques*[180] » afin de garantir le respect des territoires protégés, même si en réalité ce sera particulièrement le respect ou non des *« conseils des anciens »* ou des chefs de clans qui en seront les garants.

180 Le premier terme est davantage employé dans les écrits ethnographiques ou anthropologiques, alors que le second est usuellement employé par les populations, afin de prêter à l'interdiction une force capable de punir le contrevenant de façon surnaturelle.

Nous pouvons évoquer deux exemples de préservation coutumière de la ressource selon les territoires et interne aux Kanak. D'autres interdictions de pêche concernent l'ensemble des personnes extérieures aux clans d'une tribu, comme c'est le cas à proximité des tribus d'*Oundjo* à Voh et de *Kua* à Houaïlou (cf. photo n° 3). Mais certains de ces interdits concernant les territoires littoraux intéressent les clans des tribus limitrophes, comme à *Yambé* Pouébo et à *Poro* Houaïlou. L'exemple de la tribu de Yambé expose un interdit total de pêche sur une certaine zone littorale à proximité de la tribu entre le linéaire côtier et les récifs intermédiaires. Cette interdiction émise par le conseil des anciens de la tribu, résulte de la pression qui semblait s'exercer sur ces territoires, par des clans des tribus plus au Nord. Elle a ainsi été totale, autant pour toute personne extérieure aux clans de Yambé, que pour celles qui en sont originaires. Cette interdiction coutumière date d'assez longtemps parce que la ressource semble y être plus abondante que dans les territoires côtiers voisins où la pêche s'exerce normalement. Pour ce qui est de l'exemple de Poro à Houaïlou, comme nous en parlions plus haut, la surpêche sur le récif frangeant au nord-ouest de la baie de *Poro* entre la côte et le premier petit îlot (cf. planche A. photo n° 8) entraîne la raréfaction de la ressource. Le *« Conseil des Anciens »* a donc interdit aux populations de pêcher et de rentrer chez elles avec leur prise. L'autorisation se résume donc à pêcher et à consommer les poissons sur l'îlot ou à ne pas toucher à la ressource sous peine de sanction, ce qui réduit en partie l'impact sur la zone maritime mais moins sur l'îlot sans doute (ramassage de bois pour cuire le poisson).

Que ce soit dans le cadre de la réglementation provinciale ou dans celui des restrictions coutumières sur certaines zones de pêche, tout dépend ensuite du respect ou non de l'autorité en question. Certaines habitudes alimentaires telles que la consommation de crabe mou ou mesurant moins de 14 cm (interdit), de picots lorsqu'ils frayent (interdit), de napoléons (interdit à moins de 50 cm)... sont ancrées chez les populations. Sont-elles prêtes à les changer afin de garantir le renouvellement de la ressource pour les générations à venir ? La population très impliquée dans cette activité pourra-t-elle être entendue afin de garantir une certaine cohésion entre les territoires, les pratiques de pêche et les pêcheurs, qu'ils soient professionnels ou non ? Enfin, quels sont les moyens mis en œuvre afin de réellement garantir le respect de cette réglementation ? C'est ce que nous développons en conclusion.

VII.2.2.3 Vers un développement durable des pêches ?

« La réglementation de la pêche permet d'assurer une exploitation durable du lagon à travers une gestion rationnelle des ressources halieutiques » (www.province-nord.nc/ 05/2011). Comment la Province œuvre-t-elle pour une « gestion rationnelle » de ses ressources ? Parmi toutes les actions entreprises par la politique provinciale, trois aspects importants ont retenu notre

attention, sans parler de l'implication et du suivi régulier des agents provinciaux depuis plus de cinq ans, garantissant un équilibre et une bonne connaissance des milieux et des interlocuteurs[181]. Il s'agit tout d'abord de la mise en place d'un comité de suivi des pêches, ensuite de l'incitation au regroupement des pêcheurs professionnels et enfin d'un développement efficace de la communication de cette réglementation, selon une approche territoriale.

Le comité de suivi des pêches s'est constitué sur proposition des agents provinciaux dès décembre 2006 suite à la mise en œuvre de la délibération de septembre réglementant la pêche. Ce comité regroupe des acteurs différents dans des services comme celui des pêches (aujourd'hui service des ressources et milieux aquatiques), en passant par les représentants des pêcheurs professionnels, non professionnels, les colporteurs, les coutumiers, les scientifiques, certaines associations environnementales, les gendarmes… En effet, cette réglementation a été proposée selon *« un processus participatif associant un maximum d'usagers du lagon »*. Cette action apporte *« une importante valeur ajoutée à la légitimité du texte »*, de même qu'elle participe à une communication plus efficace au centre des préoccupations des populations censées faire réussir cette démarche. Les critiques formulées suite à la délibération réglementant les pêches, comme celles émises par les usagers lors de nos entretiens, *« témoignent d'une volonté des usagers d'être de plus en plus associés aux décisions prises en matière de gestion des ressources halieutiques»* (cf. note 179).

La mise en place de ce comité ne pouvait qu'intégrer les populations dans ces processus décisionnels dans la mesure où elles émettaient des avis sur des pêches qu'elles-mêmes exerçaient très souvent ou qui touchaient au moins un des membres de leur famille. Bien entendu, ces avis (cf. Annexe 25) ne sont pas toujours en adéquation avec des considérations plus scientifiques, ou coutumières, voire même politiques dans la mise en œuvre globale du développement durable des pêches vers lequel tend l'institution. Aussi, le fait de pouvoir en discuter une à deux fois dans l'année (ou exceptionnellement davantage) permet de montrer à chacun les différentes contraintes de gestion selon les priorités des uns et des autres et celles des acteurs politiques. Les critiques se nourrissent ensuite de la compréhension des contraintes vis-à-vis de tel ou tel acteur. Cela n'empêche guère les pressions, mais permet particulièrement *« un processus participatif »* afin d'élaborer un texte réglementaire qui lui-même évolue en fonction des besoins de la filière et ne reste donc pas figé. De ce point de vue, suite aux six réunions du comité, une modification du texte a été apportée en octobre 2008. Il *« a été intégré dans le code de l'environnement de la*

[181] L'ensemble des citations non ressourcées dans le texte est extrait de rapports et diverses publications de la DDE-E Province Nord par son Service des ressources et milieux aquatiques entre 2006 et 2011 et en la personne de Cornuet, N. son responsable. Ces mêmes rapports et entretiens divers ont permis d'élaborer ces paragraphes concernant la « gestion durable des pêches ».

Province Nord (institué par la délibération n°306-2008/APN) ». En 2011, le comité devrait se réunir à nouveau à propos de questions relatives à la réglementation sur la tortue et sur les concours de pêche.

Le second point sur lequel s'attache le *« développement durable des pêches »* est celui du regroupement des pêcheurs. Alors même qu'en 2000 un rapport préconisait de professionnaliser le secteur en l'organisant, en octobre 2008 est créée la Fédération des Pêcheurs Professionnels du Nord (FPPN). En mai 2010, plus de 200 pêcheurs de toute la Province y étaient représentés.

> *« Les pêches professionnelles au regard de l'administration ne représentent qu'une faible partie de ceux pour lesquels la pêche constitue réellement la principale activité. Des organisations professionnelles font défaut, alors qu'elles pourraient apporter des réponses pratiques à des problèmes qui ne sont pas du ressort de l'administration. La « professionnalisation » des acteurs de la pêche artisanale est faible »*
>
> (Quidet, C., DDE-E, Août 2000, p. 18).

Désormais « *la FPPN a réussi à prendre sa place comme interlocuteur privilégié auprès des institutions assurant sa mission de représentativité d'une filière méconnue et peu encline à communiquer ou à faire valoir ses droits* ».

***En 2009-2010, la FPPN** a :*
Mis en place un local à Koné avec un permanent qui guide les pêcheurs de la FPPN dans leurs formalités administratives, met en œuvre le plan d'action de la FPPN et aide les associations membres dans leur fonctionnement courant
Demandé et obtenu une augmentation de l'aide au carburant de 50 à 70 F/L,
Engagé les discussions avec les affaires maritimes concernant la sécurité des navires en mer,
Participé à la foire de Koumac et obtenu le prix d'encouragement pour son stand,
Travaillé avec les pêcheurs du Sud et des Iles sur la rédaction d'une proposition de convention collective pour le secteur pêche qui reconnaît les spécificités du secteur (travail familial),
Participé activement à la création de la Confédération des Pêcheurs Professionnels de Nouvelle-Calédonie,
Initié une démarche d'organisation de livraison de glace et de commercialisation des produits de ses membres,
Intégré le Comité Environnemental Koniambo comme observateur permanent,
Coordonné l'installation de congélateurs et d'abris auprès des pêcheurs membres,
Organisé le salon de la pêche à Gatope (07/08/2010)

Figure n° 42: La Fédération des Pêcheurs Professionnels du Nord et leurs actions
Source : DDE-E Province Nord, Service des ressources et milieux aquatiques, 2011

Enfin, la communication entre les différents interlocuteurs de cette filière paraît plus construite même si on n'en est encore qu'au balbutiement. De même, la communication avec tous les usagers des pêches tente également de se faire en passant par les langues des locuteurs, usagers des littoraux. Ainsi la réglementation en vigueur se déclinera sous forme de prospectus grand public en français, mais également dans les langues des territoires où les locuteurs d'une langue sont les plus nombreux (en *Xârâcuu, Païci, Adjë* et trois langues de Pouébo spécialement. Annexe 25) Cette communication passe également par les *« gardes nature »*, autant pour la sensibilisation de la réglementation en vigueur que pour une plus grande fermeté lorsque les contrevenants sont prévenus et qu'ils n'agissent pas en conséquence. Ils sont désormais habilités à dresser des amendes. Il y en a deux par secteurs. Cette communication est efficace puisque désormais une grande part de la population et des usagers des littoraux connaissent la réglementation en vigueur, du moins dans les grandes lignes. Elle est d'ailleurs de plus en plus acceptée, même si certaines habitudes persistent encore, notamment concernant les contraintes selon les espèces.

Conclusion

Si la politique touristique a su s'adapter et se transformer pour être plus efficace, pourquoi pas l'ensemble des politiques publiques sectorielles, afin de définir une politique globale active ? Celle de la pêche, avec beaucoup de temps, suit la même logique et s'intéresse *de facto* aux populations, à leurs besoins et à leurs savoir-faire sur les milieux et la ressource. La politique aquacole très suivie et aidée par la Province, ainsi que par les organismes de recherche reste à développer : autant les potentialités sont importantes sur les territoires littoraux de la côte Ouest, autant les populations sont peu enclines à s'engager dans ce secteur. Est-ce simplement parce que les coûts d'investissements sont importants, ou bien parce qu'il y a un manque d'incitation par l'offre, la communication et la formation de la part de la politique publique provinciale ? Les exemples des fermes familiales ou intermédiaires comme celle de la *Webuihoone* avec son actionnariat populaire montrent qu'en impliquant les populations ou en les soutenant cela fonctionne.

Une politique globale doit être active dans le sens d'un équilibre, d'une répartition et d'une plus grande considération pour le développement des territoires littoraux. Elle est à mettre en œuvre au même titre que les politiques en faveur de la mine. Également, elle devrait être énergique pour ce qui est de la prise en compte des volontés des populations selon les territoires. En effet, pourquoi mobiliser des populations sur des territoires dont les préoccupations minières sont inexistantes ou moindres, alors même que dans ces territoires, il existe des potentialités vers et/ou sur les littoraux ? Les politiques et les efforts de communication ne seraient-ils pas plus efficaces s'ils allaient dans le sens des populations ? Miser sur *« les forces vives de cette*

Province » (discours politique) uniquement pour la mine et l'industrialisation constitue un risque, compte tenu de sa forte dépendance aux cours des marchés mondiaux. Faire connaître aux populations des territoires littoraux les possibilités de développement et d'aides de l'institution, en leur offrant le choix de développer une activité chez elles, éviterait sans doute à terme de créer un développement déséquilibré de la Province en faisant de la zone VKP *« un Nouméa bis »* avec tous les problèmes que cela engendrerait. Certes on peut voir l'usine pyrométallurgique du Nord comme un « levier », mais pas au détriment des autres secteurs. Les populations ne vivant pas du secteur minier montrent bien cette volonté de se démarquer de ce secteur et de vivre différemment dans la ruralité, même si pour cela elles doivent travailler dans la pluriactivité.

Certes la Province Nord intervient au titre du CODEV dans le développement tant de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture, que du tourisme, mais cela reste négligeable devant l'attention portée à la mine. Elle intervient également dans le cadre de la formation directe chez les promoteurs touristiques. Elle n'hésite pas non plus à soutenir la recherche et cela est tout à fait évident pour ce qui est de l'aquaculture. Les investissements (en terme financier) alloués à ces secteurs sont importants. Toutefois une part de la population se plaint de n'être pas assez entendue, de n'être pas assez informée et formée sur les possibilités de développement autres que l'activité minière.

Conclusion de la seconde partie

Les territoires littoraux sur lesquels sont appliqués les politiques publiques provinciales donnent au gestionnaire des réalités complexes. Celles-ci exposent des territoires morcelés et ambivalents selon le droit, paradoxales selon les côtes, conflictuels selon les groupes et parfois même à l'intérieur des clans kanak. La prise en compte de l'échelle temporelle est indispensable afin de comprendre certaines représentations associées aux territoires et ses conflits. *« Pour établir une identité commune, sans une culture commune, les habitants du pays doivent « s'approprier leur histoire » partagée comme des gens du Pacifique »* (Togna, O. *In.* Chappell, D. ; Angleviel, F. *et al.* 2007, p. 216).

L'application des politiques publiques à ces territoires montre des découpages spatiaux originaux. Ils sont un héritage particulier de la colonisation et de l'histoire des populations déplacées. Le rééquilibrage des trois entités suivantes contribuerait au destin commun tant recherché. Les villages, les tribus et les propriétés s'agencent à l'intérieur d'un territoire communal, qui bien que ses marges littorales soient définies selon les passes et les récifs barrières, ne peut rien entreprendre sur ces espaces sans l'accord préalable de la Province Nord. Nous avons pu l'appréhender au travers de l'aménagement et de la gestion des ports. Ces derniers peuvent

également être privés parce qu'appartenant aux sociétés minières et dans ce cas, ils ne sont pas gérés par la commune. Ces découpages montrent encore qu'une commune peut être d'une part en Province Nord et d'autre part en Province Sud, ce qui rend complexes et floues sa partie littorale et les compétences qui s'y appliquent. Le véritable lien entre ces 17 communes est le littoral. Mais ces littoraux bien que valorisés par les populations, peuvent également définir des territoires en marge (physique) que les politiques publiques délaissent. C'est le cas notamment des extrémités de cette Province à l'Est et au Nord. Or l'harmonie des territoires provinciaux dépend de celle des communes.

Par ailleurs, l'aménagement du territoire par les deux grands projets du « H » et de la zone VKP-P, expose des découpages spatiaux qui ne concourent pas toujours à la politique de rééquilibrage tant recherchée ou qui ont été moins suivis par les populations (« H »). De plus, bien que certains de ces territoires aient des richesses minières, cela ne suffit pas à les rendre dynamiques. Une prise en compte des littoraux et de leurs ressources le pourrait sans doute, c'est particulièrement ce que nous défendons. Mais dans ce cas, la force des représentations sous tendant les politiques et concourant à mieux considérer le haut, devrait s'inverser au profit du bas, permettant un certain équilibre. Une meilleure connaissance également de l'histoire, des milieux et des usages associés aux territoires, donnerait aux décideurs des éléments leur permettant une évolution dans ce sens. Les exemples de l'aquaculture, du tourisme et des pêches montrent que la participation plus grande des populations les y aiderait.

En effet, la population prend une part active dans le tourisme, notamment parce que le GIE tourisme Province Nord s'est nourri des diverses représentations des touristes et des promoteurs en considérant par ailleurs les échecs de ces dernières années quant à la promotion extérieure. Elle s'adapte ainsi aux populations permettant la pluriactivité, tout en étant attractive pour le touriste. La pêche également particulièrement dans sa réglementation a su se nourrir des considérations des populations afin d'adapter celle-ci aux réalités sociales et culturelles locales, tout en préservant la ressource pour les générations futures. L'actionnariat populaire dans l'exemple de la ferme aquacole de Voh montre également que si les politiques provinciales abondaient en ce sens, les populations prendraient une part plus active dans ce secteur, parce que les territoires sont disponibles et que la filière est bien intégrée verticalement. Mais tout cela dépendra bien entendu de la part accordée dorénavant au secteur minier, qui apparaît pour le moment comme « Le » levier du développement.

Conclusion Générale

« Dans la vie, il y a deux catégories d'individus : ceux qui regardent le monde tel qu'il est et se demandent pourquoi. Ceux qui imaginent le monde tel qu'il devrait être et se disent : pourquoi pas ? »

George-Bernard SHAW

En conclusion, il est clair que les littoraux sur lesquels s'inscrit cette recherche ne sont guère les mêmes d'une île à l'autre, d'une côte à l'autre, ni même à une échelle plus restreinte, d'un territoire à l'autre. Il existe des différences sensibles qui tiennent aux particularités des littoraux selon les milieux (marais à mangroves, plages de sable, falaises karstiques…) et leur gestion, tant par les décideurs, que par l'usager lambda. Celui-ci est Kanak (73%), également Caldoche et Occidental, mais tous participent d'une façon ou d'une autre à définir ce territoire rural, dont les mutations sont annoncées avec l'industrialisation dans un proche avenir (début de l'activité de l'usine du Nord en 2012). Les activités et les usages qui caractérisent ces territoires contribuent à leur donner une identité. C'est avant tout à travers une approche des représentations, concernant la façon dont chaque acteur appréhende le littoral et lui donne un sens, que nous avons accédé aux territoires dans un second temps. Outre ces dynamiques anthropiques, celles qui sont physiques participent au caractère flou de cet espace complexe, dont nous avons cherché les bornes fonctionnelles, afin de les comprendre et de les envisager sous l'angle de la gestion : celle de la Province Nord.

A) Les littoraux de la Province Nord…

Notre travail a consisté à montrer toute l'importance des littoraux de la Province Nord pour ces populations et le développement tant recherché par la Collectivité. Ce n'est pas un territoire unique, mais bien un territoire multiple avec de nombreuses ressources, dont la gestion est de fait rendue complexe. Celle-ci, jusqu'à la provincialisation était dévolue à l'État et au *Territoire*, qui outre le secteur minier, ne semblaient que très peu se préoccuper, de cette *Brousse* et de ces *broussards* au Nord, bien loin de la "dynamique agglomération nouméenne". Mais depuis les transferts de compétences dans le cadre de l'Accord de Nouméa, la Province Nord a désormais la possibilité de gérer au mieux son territoire, dans une politique globale fortement influencée par celle du parti indépendantiste au pouvoir. Celle-ci place le social et l'identité qui s'exprime au travers du lien à la terre en premier lieu (jusqu'au récif barrière). C'est une politique qui se veut donc fortement attachée au territoire : un espace avant tout rural.

Cette proximité avec le territoire ne devrait toutefois pas ôter de sa gestion, comme si cela était acquis, une connaissance ou un véritable état des lieux des milieux et des groupes vivant et participant à la territorialisation de ces espaces littoraux, surtout aujourd'hui et dans un contexte de croissance. Les politiques sectorielles tendent à découper ce territoire selon des ordres de priorité bien différents des préoccupations des populations. Les populations répondent en quelques sortes en montrant à quel point, en tenant compte de leurs représentations et de ce qui les anime, certaines politiques (comme celles du tourisme et de la pêche) peuvent, à terme, mieux s'inscrire dans les territoires et le développement durable voulu par cette Province.

Les décideurs sont par ailleurs restés très proches de la politique économique générale de la Nouvelle-Calédonie et de l'État, accordant au secteur minier un « leadership » qui semble faire oublier à quel point nos richesses littorales sont tout aussi importantes, tant sur le plan social, environnemental, qu'économique. La recherche du « rééquilibrage » avec la Province Sud, mais également entre ses côtes et ses territoires, ne pourra se faire que si ces politiques envisagent les littoraux et leurs ressources au moins avec le même intérêt que celui qu'elles portent aux ressources minières de la montagne. Aplanir ces distances entre "les hauts et les bas" (décideurs et populations, montagne et littoral, ressources minières et ressources maritimes) participe pleinement au « rééquilibrage » tant recherché dans les politiques publiques.

Désormais, depuis la constitution du dossier pour l'inscription du récif au Patrimoine Mondial de l'Unesco, une évolution semble se dessiner dans le sens d'une meilleure prise en compte des territoires littoraux. Sans doute, la régularité de ce parti au pouvoir depuis plusieurs mandats, fait que l'évaluation des politiques mises en œuvre s'inscrit dans une stratégie suivie : elle a paré au plus urgent au départ, réduire les déséquilibres internes entre les communes, puis entre les villages, les propriétés et les tribus particulièrement. Elle peut désormais envisager des ouvertures sur et pour les littoraux, parallèlement à ce qu'il reste à faire dans certaines parties de ces territoires, tant quelques-unes sont marginalisées et la superficie de cette Province conséquente. L'idéologie politique du « destin commun », allant vers l'échéance des années 2014 à 2018, se doit de tenir compte du patrimoine légué par la colonisation, avec les diverses composantes de sa population.

Appliquez l'oxymore du développement durable à ces deux particularités politiques calédoniennes que sont « le rééquilibrage » et le « destin commun », en lien avec leurs territoires et leurs populations, et vous rendrez complexe la gestion des littoraux. Cela montre l'affirmation d'une tendance dans ces politiques : celle du pilier environnemental dans le développement durable. Quels sont donc ces nouveaux enjeux et les perspectives qui se dessinent pour nos littoraux ?

B) Quelles perspectives ?

Même si la balle est dans le camp des décideurs, *« la poursuite du développement durable exige les éléments suivants : un système politique qui assure la participation effective des citoyens à la prise de décisions, un système social capable de trouver des solutions aux tensions nées d'un développement déséquilibré »* (Brundtland 1987). Comment donc prendre en compte l'avis des groupes dans cette Province, si ce n'est en observant leurs représentations et par là-même leur gestion de l'espace ? Si nous n'en sommes qu'à une étape du concept de développement (Ramiarantsoa 2008), quelle sera la prochaine ? Décider d'une politique à suivre, alors même que nos conceptions semblent être en décalage tant au niveau du temps qu'au niveau des territoires et des usages, n'est-ce pas cette recherche d'un équilibre qui est réellement le défi pour l'avenir ? C'est réellement ce à quoi nous avons tenté de répondre dans cette thèse. Celle-ci n'étant pas exhaustive, d'autres recherches pourraient être faites concernant les dernières orientations depuis l'inscription du récif au patrimoine mondial de l'UNESCO, ou encore sur la problématique de gestion autour de l'usine du Nord. L'intégration des populations dans ces deux perspectives montre un autre visage de la gestion provinciale dans ce qu'il est admis d'appeler la « cogestion ». Selon R. Costanza, *« l'objet principal du développement durable est l'intégration de l'homme aux systèmes qu'il habite »* (Costanza, R., 1992, *In.* Mancébo, F., 2007, p. 82). Ainsi, *« Il n'y a d'environnement qu'autant qu'il y ait des hommes à environner et des ressources à exploiter »* (Mancébo, F., 2007, p. 82). Voici quelques-uns des éléments concernant la possible participation des populations à la cogestion des territoires littoraux.

❖ Autour de l'usine du Nord : le projet *« COGERON »*

L'intérêt du projet COGERON ou « *Organiser la COGEstion des Récifs et lagONs à forte valeur patrimoniale en Nouvelle-Calédonie »* lancé officiellement les 10 et 11 décembre 2007, a pour objectif *« d'initier la participation des usagers à la gestion du lagon et de la zone littorale »*. Il s'inscrit sur deux zones, dont une concerne la zone VKP en Province Nord et mettant en relation tout ce qui tourne autour des récifs et lagons, et les impacts de l'usine du Nord (COGERON, 08/01/2008 *In.* wwz.ifremer.fr). Les mutations économiques, démographiques et environnementales demanderont une adaptation de la gestion des activités littorales (Léopold, M. *et al.,* nov. 2009). Une première étape a consisté à développer une bonne connaissance des milieux et des usages à travers la réalisation d'états des lieux. Le projet COGERON, entre 2008-2010, s'est attaché à la *« cogestion des récifs et des lagons à forte valeur patrimoniale en Nouvelle-Calédonie »* et particulièrement à la pression des pêches dans la zone VKP. Ceux-ci doivent encore être discutés, précisés et validés collectivement (réunion projet COGERON du 15/04/2010 à Pouembout). *« Il est le résultat d'un partenariat innovant entre les services gestionnaires de la Province Nord et des scientifiques de plusieurs organismes en Nouvelle-*

Calédonie » (Léopold, M. *et al.*, nov. 2009 p 23). Ce projet réunit les coutumiers, les instituts (IRD, IAC, UNC), les acteurs politiques et économiques. La suite à donner à un tel projet dépendra fortement de la concertation et de la participation de tous. Évidemment l'implication des politiques publiques sera une des clefs de mise en œuvre de celle-ci.

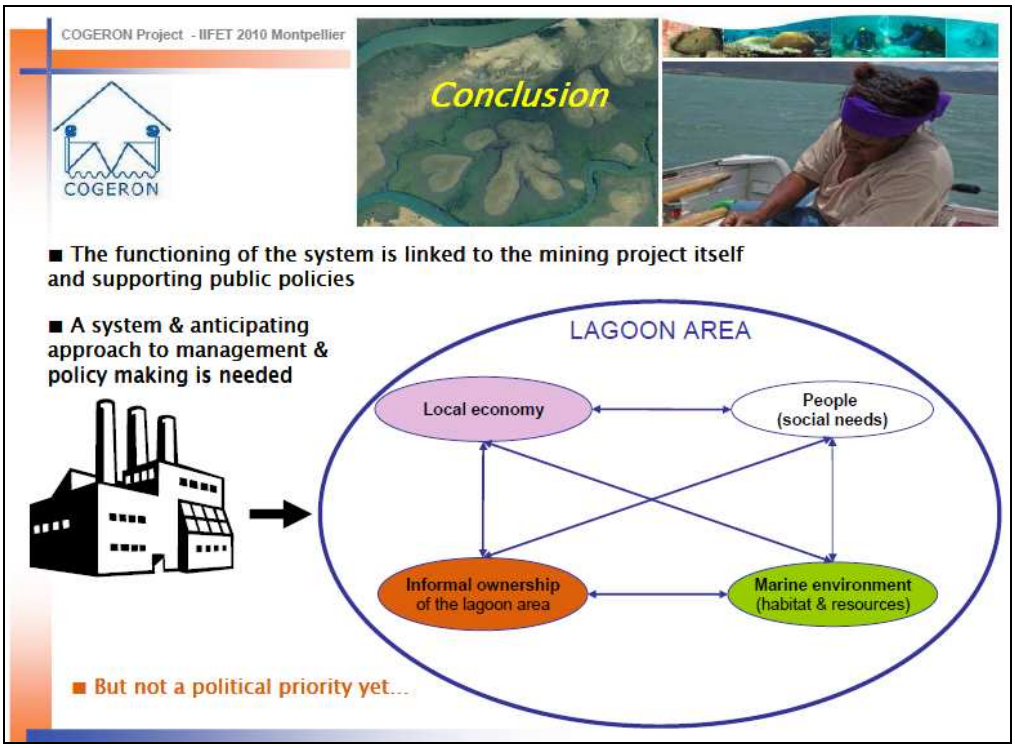

Figure n° 43: Conclusion de présentation du projet COGERON à LIFET Montpellier
Source : Sourisseau, J-M., et al., 2010, diapo n° 14

❖ Le Comité Environnemental Koniambo (C.E.K) et l'Usine du Nord

« Le C.E.K est le fruit d'une volonté affichée de la Province Nord et de KNS [Koniambo Nickel SAS] *visant à favoriser une démarche participative du suivi environnemental du projet Koniambo »* (C.E.K, 2009, p 1). Il a été créé en février 2007 et a pris ses fonctions en septembre de la même année. Il est composé de 18 membres représentant des institutions, KNS, des coutumiers, des associations environnementales et des chambres consulaires, ainsi que de deux associations invitées permanentes, *Djelawe* (à caractère coutumier) regroupant les clans de la mer et la Fédération des Pêcheurs Professionnels du Nord. Sans doute avant cela, a-t-elle anticipé les pressions possibles, entre d'une part le projet économique d'envergure que représente la mise en place de l'Usine du Nord sur des espaces utilisés (pêches, chasses…) par des populations Kanak (sur terre et mer) et Caldoches (plus sur mer) et d'autre part des personnes physiques et morales (personnes et associations médiatisées) qui risquaient à terme de freiner l'implantation de l'usine. L'exemple depuis quelques années des aléas de l'implantation de l'usine du Sud, entre les blocages par le comité *Rhéébù Nùù* et les nombreuses démarches complexes des multinationales

aux commandes de ce projet, ont sans aucun doute également pesé dans ce choix. En face, les possibilités restreintes des populations d'accéder au projet et aux informations, n'ont sans doute pas permis d'autres possibilités, que de concourir à la constitution de ce comité. En même temps cela leur permettait d'avoir les données nécessaires, le financement pour transmettre et vulgariser l'information auprès des populations et mettre en place des personnes compétentes pour travailler dans ce sens. *« L'objectif premier du C.E.K, tel que défini dans la Charte environnementale du Projet Koniambo, est d'assurer le suivi des performances environnementales du projet. Pour moi le C.E.K doit aussi être un espace de parole pour la population, un espace d'échange pour leur permettre d'apporter leur vision de l'environnement au sein d'un projet industriel de grande envergure. Le C.E.K doit aussi être une source d'information pour la population qui est en attente de renseignements »* (Laignel, M., Coordinatrice du C.E.K, 2011).

- **Dans la cadre de l'inscription du récif au patrimoine mondial de l'Unesco : le réseau d'Aires Marines Protégées (AMP) et les comités de cogestion**

La création des Aires Marines Protégées *« montre ainsi l'usage de la naturalisation des frontières et des entités qu'elles découpent dans le montage d'outils politique qui doivent ensuite dans l'action faire la preuve de leur pertinence»* (Velasco-Graciet, H., Bouquet, C., *et al.*, 2005, p. 94). Les AMP récentes de la Province Nord (cf. Annexe 26), sans celle de *Nékoro* (Poya), s'inscrivent dans les zones inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco. Elles se retrouvent également sur des espaces coutumiers gérés selon les clans et ayant des usages particuliers (Bodmer, D., 2010). Le comité de cogestion associant des ONG internationales (WWF, CI), les collectivités (Province Nord et Mairies de Touho, Hienghène et Pouébo) et les coutumiers dans des perspectives de mise en valeur touristique et de valorisation de la ressource semble travailler dans une bonne dynamique. En envisageant l'influence de l'immigration en zone VKP et le développement touristique de ces AMP, facilitée par la transversale *Koné-Tiwaka*, comment cette cogestion évoluera-t-elle ?
Ce sont réellement des perspectives de recherche à entreprendre dans le sens d'une participation des populations dans le développement futur de la Province Nord se voulant durable.

Actuellement de nombreux pays se réclament du développement durable, mais ont de la peine à le traduire dans leur politique et sur leur territoire, et peu de choses ont changé depuis que cela a été souligné au sommet de Johannesburg. Alors qu'en octobre 2008 le Président de la Province Nord P. Néaoutyine se demandait si le développement durable était *« une intelligence »* ou *« une contrainte »*, cette notion s'affiche désormais pleinement dans les politiques publiques, comme en témoigne le site Internet de la collectivité (fig. n° 44). Tendance qui, jusqu'à peu s'amorçait dans une démarche de mise en place probable d'un agenda 21 provincial. La gestion du littoral de la Province Nord s'inscrit dorénavant dans ce cadre général du développement durable

mettant en avant les préoccupations environnementales. Certes les trois volets du développement durable affichent les aspects sociaux, mais lorsque nous nous apercevons de la déclinaison de ces aspects au travers des champs d'application (eux-mêmes exposés dans le site Internet), nous constatons que les aspects environnementaux ont pris le pas sur le reste (« *rationalisation de la gestion des déchets », « plan climat-énergie provincial », « conception et mise en œuvre de l'agenda 21 provincial »*). Le glissement que nous avions commencé à entrevoir lors de notre recherche est dorénavant complètement affiché. Pouvons-nous y voir « une intelligence » ou « une contrainte » ?

Les trois volets du développement durable sont :

> ***Le Développement économiquement viable*** *: la priorité provinciale reste l'amélioration des conditions générales de vie de ses habitants. Brimer toute activité économique au nom de la protection de l'environnement serait un non-sens, à l'effet inverse de celui recherché.*

> ***Le Développement écologiquement soutenable*** *: le développement économique doit se réaliser selon des procédés reproductibles sur une durée indéfinie. Toute activité qui tend à épuiser une ressource sans la renouveler ou sans trouver une ressource de substitution prépare sa propre fin : elle ne peut être soutenue indéfiniment et ne constitue donc pas un moyen de développement à moyen ou long terme.*

> ***Le Développement socialement équitable*** *: les solutions de développement durable ne sauraient conduire à une discrimination entre les individus, quel qu'en soit le critère. De plus, le développement durable est un modèle de développement qui implique une équité de traitement entre tous les individus sans distinction, en particulier vis-à-vis de principes écologiques fondateurs : principe de prévention, de précaution, de participation, et principe du pollueur payeur.*

La province Nord a intégré ces éléments et principes de développement durable dans le cadre de ses politiques publiques. Cette intégration est rendue possible par l'attribution aux provinces à la fois des compétences en matière de développement économique et en matière d'environnement.

www.province-nord.nc/ 12/05/2011

Figure n° 44: Les trois volets du développement durable en Province Nord
Source : www.province-nord.nc/12/05/2011

Les littoraux et leurs ressources sont des territoires qui rassemblent ou qui fédèrent : aucune des 17 communes faisant partie de la Province Nord ne pourra se sentir exclue des activités et des formes de mise en valeur les concernant, contrairement à celles du développement minier. Cela concourt donc à la politique du « destin commun » souhaité pour l'échéance du référendum à venir. Pourquoi ne pas orienter une politique ou un Schéma de Mise en Valeur de la Mer et des Littoraux afin d'y intégrer tout le monde *« et ne laisser personne sur le bord de la route*[182] *? »* Le Schéma de Mise en valeur des Ressources Minières a été adopté en mars 2009 afin de définir la marche à suivre pour les années à venir et selon des paramètres économiques, environnementaux

182 Notion souvent reprise dans les discours politiques et notamment ceux du Président de la Province Nord

et juridiques adéquats à une gestion commune du *Territoire*, des Provinces (Nord et Sud) et des acteurs économiques. N'est-il pas tout aussi important d'en faire de même pour nos ressources littorales et maritimes, qui elles sont renouvelables ? Si *« toute activité qui tend à épuiser une ressource sans la renouveler ou sans trouver une ressource de substitution prépare sa propre fin »* (fig. n° 44), cela signifie que miser sur le développement de la Province Nord et du Territoire en s'appuyant sur les ressources minières et leurs transformations, la conduit à sa propre fin ! Pourquoi alors ne pas considérer les littoraux, leurs ressources et leur gestion efficace comme cet autre levier du développement qui pourrait au contraire s'inscrire dans la durabilité et avec toutes les composantes de la société calédonienne ? Parce qu'après tout, qui peut ignorer le littoral et se passer de ses ressources ? Très peu d'individus, c'est certain. Peut-on en dire de même pour les mines et leurs ressources ?

Si donc nous replaçons cette politique provinciale dans celle du *Territoire* et de l'Accord de Nouméa, quelle place pouvons-nous finalement trouver aux territoires littoraux et à leurs ressources, dans ce cadre plus général ? Entre 2014 et 2018 se décidera l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie. Si, comme le souhaitent les acteurs politiques majoritaires en Province Nord, la Nouvelle-Calédonie devient « Pays », pourra-t-il se développer économiquement, se définir face « aux grands », en ne donnant à son développement que le fruit d'une transformation des richesses de son sous-sol non renouvelables, alors même que les richesses de son littoral offrent des perspectives meilleures en terme de durabilité ?

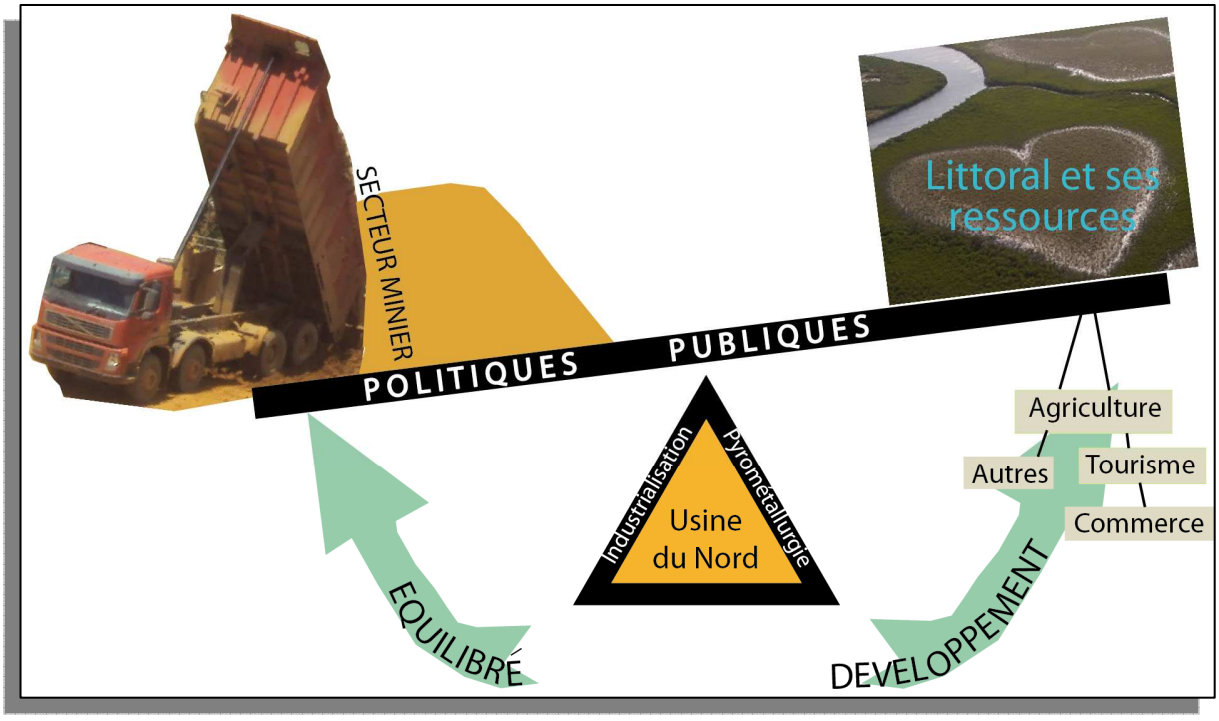

Figure n° 45: Les littoraux et leurs ressources, levier du développement durable provincial ?
Réalisation Bodmer, D., 2011

Bibliographie

ADCK. (Avril/mai/Juin 2001).- Les kanak dans l'économie, l'analyse de Paul Néaoutyine.- *mwà véé*, n° 32, 66 p.

Agence de Développement Economique de la Nouvelle-Calédonie ADECAL (2010).- *Séminaire sur la mise en place d'un guide méthodologique pour le suivi de la qualité*.- ADECAL, Compte Rendu, 30 avril 2010, 11 p.

Agence de Développement Economique de la Nouvelle-Calédonie ADECAL (2002).- Localisation des sites aquacoles en Nouvelle-Calédonie.- Nouméa, support CD.

Agence de développement rural et d'aménagement foncier ADRAF. (1998). - *La réforme foncière en Nouvelle-Calédonie 1978-1998*.- Nouméa, Grain de Sable, pp. 1-31.

Agence de développement rural et d'aménagement foncier ADRAF. (2004).- *Projet OGAF de Bélep Nouvelle-Calédonie*. Diagnostic et programme d'actions.- ADRAF, Province Nord, CNASEA, 70 p.

Agence Recto/Verso ; AUCORDIER, S. ; et al. (2001).- Actualités. Les informations locales et internationales.- Nouméa, Recto/Verso, *Mines*, n°12, pp. 3-24.

Agence Recto/Verso ; AUCORDIER, S. ; et al. (2001).- Environnement. Une législation très floue.- Nouméa, Recto/Verso, *Mines*, n°12, pp. 31.

Agence Recto/Verso ; AUCORDIER, S. ; et al.(2001).- Histoire. Tiébaghi, ta mine revit.- Nouméa, Recto/Verso, *Mines*, n°12, pp. 39-42.

ALBARRAN, C. (1992).-*Les impacts du développement économique de l'île Maurice sur son lagon*.- Bordeaux, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 72 p + annexe. (DEA : Géographie : Bordeaux : 1992).

ANDREFOUET, S. ; TORRES-PULLIZA, D. (2004).- *Atlas des récifs coralliens de Nouvelle-Calédonie*.- Nouméa, IFRECOR Nouvelle-Calédonie, IRD, avril 2004, 26 p. + 22 planches.

ANGLEVIEL, F. (2006).- *Brève histoire politique de la Nouvelle-Calédonie contemporaine 1945-2005*.- Nouméa, Edit. GRHOC, coll. Histoire calédonienne, GRHOC, 313 p.

ANGLEVIEL, F. *et al.* (2007).- *Histoire de la Nouvelle-Calédonie. Approches croisées*.- Paris, Les Indes savantes, vol. 1, 310 p.

ANGOT, M. (1957).- *Conclusion d'une étude scientifique de l'institut français d'Océanie sur le trocas en Nouvelle-Calédonie*.- Nouméa, ORSTOM, 11 p.

ANTHEAUME, B., BONNEMAISON, J. (1988).- *Atlas des îles et État du Pacifique Sud*.- Montpellier, GIP Reclus, Publisud, 126 p.

ARDIN, J-C. (1996).- *Service des mines et de l'énergie.* Statistiques et rapport annuel.- Nouméa, Service des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie, 120 p.

ARREGHINI, L. ; WANIEZ, P. (1993).- *La Nouvelle-Calédonie au tournant des années 1990, un état des lieux*.- Col. Dynamiques du territoire, GIP Reclus et la Documentation Française, 240 p.

Assemblée de la Province Nord. (juin 1999).- *Arrêté relatif à l'organisation de la Direction du Développement Economique*.- Koné, Province Nord, n°49-99, 10 p.

Assemblée de la Province Nord. (juil. 2000).- *Arrêté relatif à l'organisation de la Direction du Développement Economique et de l'Environnement*.- Koné, Province Nord, n°56-2000/SGPN, 8 p.

Assemblée de la Province Nord. (Mars /avril 2001).- *Délibération relative à la protection de la faune, de la flore et des espaces naturels en Province Nord*.- Koné, Province Nord, n°23-2001/APN, 7 p.

Assemblée de la Province Nord. (Mars /avril 2001).- *Délibération fixant la liste des espèces animales protégées en Province Nord*.- Koné, Province Nord, n°85-2001/BPN, 4 p.

Assemblée de la Province Nord. (Mars /avril 2001).- *Délibération fixant la liste des espèces végétales protégées en Province Nord*.- Koné, Province Nord, n°86-2001/BPN, 4 p.

ATOUT France (juil. 2010).- *Le tourisme en Nouvelle-Calédonie. Diagnostic et stratégie pour agir*.- Paris, pour le Ministère de l'Outre Mer, rapport intermédiaire, 74 p.

AUCORDIER, S. *et al.* (mars 2003).- *Mines.* Bulletin d'information du secteur minier de la Nouvelle-Calédonie.- Nouméa, n°18, 40 p.

AUPETIT, S., *et al.* (Janv. 2011).- La police de la nature dans les Provinces Nord et Sud de la Nouvelle-Calédonie.- Te Me Um, *Lettre d'information juridique de l'Outremer (LIJOM)*, n°9, janvier 2011, pp. 16-19.

AUPLAT, E. (juil./août. 2000).-Tradition et modernité : les changements face au développement.- Nouméa, Espace pub éd., *Palabre Coutumier*, n°6, pp. 33-51.

Auteur anonyme. (1976).- Mélanésiens d'aujourd'hui. La société mélanésienne dans le monde moderne.- Nouméa, Graphoprint, *Société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie*, n°2, pp 39-44.

AUZIAS, D. ; LABOURDETTE, J-P. ; *et al.* (2010).- *Le petit futé Nouvelle-Calédonie 2009-2010*.- France, Groupe Corlet Imprimeur, VIème édition, 372 p.

Azur Média ; GUEROUI, V. ; *et al.* (2001). - Le projet Koniambo : un maître mot : l'intégration.- Nouméa, Imprimerie Réunie de Nouméa, *Environnement*, Dossier n°4, pp. 26-27.

Azur Média ; GUEROUI, V. ; *et al.* (2001). - La SMSP et l'environnement : passer du rouge au vert.- Nouméa, Imprimerie Réunie de Nouméa, *Environnement*, Dossier n°4, p. 28.

Azur Média ; GUEROUI, V. ; *et al.* (2001). - La mangrove.- Nouméa, Imprimerie Réunie de Nouméa, *Environnement*, Dossier n°4, pp. 89-98.

BAILLY, A. S. (1982-1983). - Espace, images et perception de la distance. - *Bulletin de la société neuchâteloise de géographie*, n°27, pp. 351-357.

BAILLY, A. ; et al. (1998). - *Les concepts de la géographie humaine*. - Paris, Armand-Colin, 336 p.

BAILLY, M. ; DUFOUR, P. (2002).- *L'aide au développement à l'heure de la mondialisation*. - Toulouse, Les Essentiels Milan, 64 p.

BARDE, J-P. (1991).- *Economie et politique de l'environnement*.- Paris, PUF, 383 p.

BARON-YELLES, N. ; GOELDNER-GIANNELA, L. ; VELUT, S. ; *et al.* (2002).- *Le littoral.* Regards, pratiques et savoirs.- Paris, Ulm éditions, 384 p.

BARROUX, Y. ; BELTRAND, T., *et al.* (Déc. 2010).- *Le tableau de bord économique de la Nouvelle-Calédonie*.- Projet CEROM, IEOM, ISEE, AFD, n° 22, 8 p.

BARROUX, Y. ; DE CLERCQ, HP., *et al.* (Juin 2008).- *La Nouvelle-Calédonie en 2007*.- Paris, IEOM, 236 p.

BART, F. ; MORIN, S. ; SALOMON, J-N. (2001).- Les montagnes tropicales : identités, mutations, développement.- *Espaces tropicaux*, n°16, 672 p.

BAUD, P. ; BOURGEAT, S. ; BRAS, C. (1997).- *Dictionnaire de la géographie*.- Paris, Hatier, 512 p.

BAUDCHON, G. ; *et al.* (1998). - *Panorama des tribus, Province Nord*.- Nouméa, ITSEE, 280 p.

BAUDCHON, G. ; *et al.* (2000). - *Tableaux de l'économie calédonienne 2000*. - Nouméa, ITSEE, 256 p.

BAUDCHON, G. ; *et al.* (2001). - *Nouvelle-Calédonie en bref 01*. - Nouméa, ITSEE, 8 p.

BAUDCHON, G. ; *et al.* (2002). - *Bilan économique et social 2002*. - Nouméa, ISEE, Graphoprint, 84 p.

BAUDCHON, G. ; *et al.* (2006). - *Tableaux de l'économie calédonienne 2005*. - Nouméa, ISEE, Graphoprint, 280 p.

BAUDCHON, G. ; *et al.* (2008). - *Statistiques touristiques rapides année 2007*. - Nouméa, ISEE, 83 p.

BAUDCHON, G. ; *et al.* (2010). - *Tableaux de l'économie calédonienne 2009*. - Nouméa, ISEE, Graphoprint, 280 p.

BAVOUX, J-J. (1997). - *Les littoraux français*. - Paris, Coll. U, Armand Colin, 272 p.

BELANGER, M. (1982-1983). - « Conscientiser » la territorialité. - *Bulletin de la société neuchâteloise de géographie*, n° 27, pp. 389-399.

BELEOUVOUDI, C. (2004).- *Des aménagements sous le signe du rééquilibrage*.- Nouméa, Vice rectorat, 28 fév. 2004, 11 p.

BELLOT, J-M. (1993). - Les facteurs de l'innovation spontanée : réflexions à propos de la côte orientale de Madagascar. - *Espaces Tropicaux*, n°8, pp. 129-139.

BENEUX, C., *et al.* (2002-2003).- *Sociologie des nouvelles dynamiques sociales. le Post-colonialisme*.- Université de liège, EGSS, rapport de licence en sociologie, 19 p.

BENSA, A. ; LEBLIC, I. ; *et al.* (2000). - En Pays Kanak. Ethnologie, linguistique, archéologie, histoire de la Nouvelle-Calédonie. - Paris, *Les Cahiers Mission du Patrimoine ethnologique*, col. Ethnologie de la France, n°14, 370 p.

BENSA, A.; WITTERSHEIM, E. (Juil. 1998).- « Le peuple Kanak est au milieu de la rivière » A la recherche d'un destin commun en Nouvelle-Calédonie.- Paris, *Le Monde Diplomatique*, Juillet 1998, pp. 16-17.

BENYON, Roy. M. (1996).- *Impact socio-économique d'une mine d'or sur l'île de Lihir (Papouasie Nouvelle-Guinée) le foncier au cœur de la question*.- Nouvelle-Calédonie, Université Française du Pacifique, UFP, 126 p. (DEA : Espace, temps et sociétés dans le Pacifique insulaire : Nouméa : Fév. 1996).

BERRON, H. (1991). - Le littoral lagunaire de Côte d'Ivoire. Milieu physique, peuplement et modifications anthropiques. - *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°176, pp. 345-363.

BERQUE, A. (1992).- Espace, milieu, paysage, environnement.- In. BAILLY, A. ; FERRAS, R.; PUMAIN, D. (1992).- *Encyclopédie de Géographie*.- Paris, Economica, pp. 351-368.

BESSE, P. ; BAULARD, E., *et al.* (Juin 2006).- *La Nouvelle-Calédonie en 2005*.- Nouméa, IEOM, Imprimerie réunie de Nouméa, 256 p.

BLANCHET, G. ; *et al.* (1999).- *Les petites activités de pêche dans le Pacifique Sud*.- Paris, IRD, 210 p.

BODMER, D. (2001).- *Gestion de l'environnement littoral « au cœur des vagues » Commune de Koumac en Nouvelle-Calédonie*.- Bordeaux, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 180 p. (TER : Géographie, Aménagement: Bordeaux : Juin 2001).

BODMER, D. (2002).- *La Province Nord entre Gestion de l'environnement et développement économique « un littoral paradoxal » Nouvelle-Calédonie*.- Bordeaux, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 147 p. (DEA : Géographie, Dynamique des milieux et Sociétés: Bordeaux : Juin 2002).

BODMER, D. (2009).- *L'importance des représentations dans l'application du développement durable pour les îles : l'exemple de la Province Nord en Nouvelle-Calédonie*.- Université de La Réunion, Colloque Saint Denis de La Réunion, 24-27 novembre 2009. A paraître dans une revue anglophone Shima.

BODMER, D. (2010).- Entre préservation et/ou mise en valeur de la ressource, quel avenir pour les Aires Marines Protégées (AMP) en Province Nord de la Nouvelle-Calédonie.- Université des Antilles et de la Guyane, *Etudes Caribéennes*, n° 15, avril 2010, 15 p.

BODMER, D. (2010).- *Bélep de « l'île oubliée » au Bien de l'Humanité, quel pas ?*- A paraître.- CREDO, CNRS, Colloque Paris, mars 2010, 12 p.

BODMER, D. (Mars 2011).- *Quelle place pour les territoires littoraux en Province Nord de la Nouvelle-Calédonie ?*- Colloque Territorialités rurales des Suds en question, Toulouse, 16-19 mars 2011. Article à paraître en 2011.

BODMER, D. (Avril 2011).- *Quand « politique touristique durable » rime avec « touriste et population rurale » ! L'exemple de la Province Nord en Nouvelle-Calédonie*.- A paraître, Yaoundé, revue Internationale des Sciences Humaines et Sociales (RISHS).

BONNEMAISON, J. (1986).- *La dernière île*.- Paris, Arlea, 410 p.

BONNEMAISON, J. (1991).- Vivre dans une île, une approche de l'îléité Océanienne.- *Espace Géographique*, n°2, pp. 119-125.

BONNOT, Y. (1995). - *Pour une politique globale et cohérente du littoral français*. - Paris, Coll. Rapports officiels, La Documentation Française, 152 p.

BORGUET, N., *et al.* (2002-2003).- *Sociologie des nouvelles dynamiques sociales : le Post-colonialisme*.- Université de liège, EGSS, rapport de licence en sociologie, 13 p.

BORSA, P. (7 fév. 2003).- Projet du complexe hôtelier de la Baie des citrons.- Nouméa, *Revue de presse de l'IRD*, p. 20.

BOUR, W. (1979).- *La pêche des trocas en Nouvelle-Calédonie*.- Nouméa, Nouvelle-Calédonie, CPS, 1 p.

BOURDANOVE, C. ; MARTOS, F. (1992).- *Lexique de théorie économique*.- Paris, Ellipses, 110 p.

BOUTILLIER, S. ; GOGUEL D'ALLONDANS, A. ; UZUNIDIS, D. (2002).- *Réussir sa thèse ou son mémoire*.- Levallois-Perret, édit. Studyrama Jeunes, 192 p.

BOUYE, B. (1972). - *Les activités de la « Société le Nickel » en Nouvelle-Calédonie (1968-1972).* - Bordeaux, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 320 p. (TER : Géographie Tropicale : Bordeaux : 1972).

BOUYE, E. (2007).- *La mangrove et le développement urbain : le cas de la mangrove de Kaméré à Nouméa (Nouvelle-Calédonie)*.- Nouméa Nouvelle-Calédonie, Université de Nouvelle-Calédonie, UNC, 109 p. (Master 1 : DEVTAT : Nouvelle-Calédonie: 2007).

BOUYER, C. ; *et al.* (2004).- *Construire ensemble un développement équilibré du littoral*. - Paris, La documentation française, 156 p.

BRÊTHES, J-C. (1995). - *La durabilité de l'exploitation halieutique : entre la conservation des espèces et la conservation d'une économie*.- Québec, Université du Québec. (Canadian Society of Zoologists: Rimouski: 2 mai 1995).

BRON, D.; *et al.* (1998).- Sur le plus grand lagon du monde.- Suisse, *Iles françaises du Pacifique Sud*, Iles magazine SA, coll. Iles, n°61, pp 58-67.

BROSSIER, J. (1987). - Système et système de production : note sur les concepts. - Paris, *Cahier des Sciences Humaines*, n°23 (3-4), pp 377-390.

BRUNEL, S., 2004.- Le développement durable.- *Que sais-je ?* n° 3719, Paris, Presses universitaires de France, 128p.

BRUNEL, S., (2005/2006).- Développement durable : le lobbying des ONG.- *Grands Dossiers Sciences humaines*, L'Origine des Cultures, n° 1, Décembre 2005 / janvier février 2006 (http://www.scienceshumaines.com/-0adeveloppement-durable--le-lobbying-des-ong-0a_fr_11619.html) (13/04/2010)

BRUNET, R. ; FERRAS, R. ; THERY, H. (1993). - *Les Mots de la géographie*. Dictionnaire critique. - Montpellier, Reclus, 520 p.

CALAS, J., Secrétariat FFEM (Nov. 2009).- *Aide mémoire de Mission Pacifique. Supervision du programme « Initiative régionale pour la protection des récifs coralliens dans le Pacifique Sud (CRISP- Coral Reef Initiative for the South Pacific)*.- Paris, Secrétariat du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM).

CARLOT, Y. (1981). - Pour une pédagogie de l'environnement. - *Revue de géographie de Lyon*, n°56 (3), pp. 303-312.

CARTERON, B. (2008).- *Identités culturelles et sentiment d'appartenance en Nouvelle-Calédonie*.- Paris, Col. Portes Océanes, L'Harmattan, 282 p.

CASSAN, J-J. (2009).- *Le destin commun est-il durable ? (Nouvelle-Calédonie)*.- Nouméa Nouvelle-Calédonie, Université de Nouvelle-Calédonie, UNC, 44 p. (Master 2 : DEVTAT : Nouvelle-Calédonie: 2009).

CASTEX, M. (2009).- *Evaluation du probiotique bactérien Pediococcus acidilactici MA18/5M chez la crevette pénéide Litopenaeus stylirostris en Nouvelle-Calédonie*.- Paris, Institut des sciences et industrie du vivant et de l'environnement, 399 p. (Thèse de Doctorat : Physiologie, Nutrition : Agro Paris Tech : 08 avril 2009).

CAVIGLIOLI, E. ; DOMIN, C. ; MAGE, S. (2004).-Autour d'un récif menacé.- *Mondes en développement*, vol. 32-2004/1, n° 125, pp. 67-75.

CAZES-DUVAT, V. (Juin 1999). - Des outils pour une gestion intégrée de la zone côtière : réflexions à partir de l'exemple seychellois. - *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, pp. 169-176.

CCI, DESPLAT, A., *et al.* (20 Nov. 2010).- Editorial-Le développement durable.- Nouméa, *CCI Info*, n° 188, 38 p.

CCI, DESPLAT, A., *et al.* (Déc. 2010).- Le sport, une réalité économique.- Nouméa, *CCI Info*, n°189, 38 p.

CEROM, *et al.*(2005).- *La Nouvelle-Calédonie en mouvement*.- Paris, rapport IEOM, 48 p.

CESA, F. (1998).-*Etude de variabilité spatiale de la biodiversité des fonds meubles d'un herbier du lagon de Nouvelle-Calédonie.* Conservation de la biodiversité en milieu tropical.- Nice, Université de Nice Sophia Antipolis, 77p. + annexes. (DESS : Gestion de la planète, Développement Durable et Environnement : Nice : 21-24 sept.1998).

CHATAIN, J. (13 Mai 1999).- Nouvelle-Calédonie, RPCR et FLNKS devront gérer ensemble.- Paris, *L'Humanité*, 13 Mai 2009, (http://www.humanite.fr/1999-05-13_International_RPCR-et-FLNKS-devront-gerer-ensemble), 1p.

CHAUCHAT, M. (09 mai 2009).- *La Nouvelle-Calédonie : une autre nation avec la France* ?- Nouméa, UNC, (http://larje.univ-nc.nc), 3 p.

CHAUSSADE, J. (1997).- *Les ressources de la mer*.- Paris, Col. Dominos, Flammarion, 127 p.

CHAUSSADE, J. (Juin 1999). - De la gestion intégrée au développement durable : point de vue. - *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, pp. 151-157.

CHEVILLON, C. (1997).- Sédimentologie descriptive et cartographie des fonds meubles du lagon de la côte est de Nouvelle-Calédonie.- In. RICHER DE FORGES, B. et al.(1991). - *Le benthos des fonds meubles des lagons de Nouvelle-Calédonie*.- Paris, ORSTOM édit., vol.3, pp. 7-30.

CHIFFELLE, F. (1982-1983). - Introduction au colloque de Neuchâtel « Pratique et perception de l'espace ». Rencontre de la Géographie de la perception et de la psychologie de l'environnement. - *Bulletin de la société neuchâteloise de géographie*, n°27, pp. 11-19.

CHIPAULT, L. (nov. 2000).- Avant de développer, il faut structurer.- Nouméa, *Objectif*, janvier 2001, n°15, 92 p.

CHOUZENOUX, E. (2000).- *Une Révolution Vert-pâle*. La Révolution Verte et ses conséquences environnementales en Inde Méridionale.- Bordeaux, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 76 p. (DEA : Géographie : Bordeaux : 1999-2000).

CHRISTIANS, C. (1982-1983). - Evaluation et perception des paysages ruraux face à leur sauvegarde. - *Bulletin de la société neuchâteloise de géographie*, n° 27, pp. 133-151.

CHUNLAUD, S. (oct.1998).-*Les littoraux de Madagascar : les milieux, les hommes, les activités*.- Bordeaux, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 83 p. (DEA : Géographie : Bordeaux : 1998).

CILLAURREN, E. ; DAVID, G. ; GRANDPERRIN, R ; et al. (2001). - *Atlas des pêcheries côtières de Vanuatu : un bilan décennal pour le développement*. - Paris, IRD édit., 258 p.

CLAIR, J-F. (1997).- *Nouvelle-Calédonie sauvage*. Un guide de la randonnée.- Nouméa, Savannah éd., 510 p.

COÏC, P. (2000). - *Les conditions de réussite pour pérenniser les aménagements végétaux des îlots du Nord.* - Pouembout, Lycée Agricole, 19 p. (Baccalauréat série STAE, option aménagement : Pouembout: session 99/2000).

Coll. (1981). - *Atlas de Nouvelle-Calédonie et dépendances*. - ORSTOM, 124 p.

Coll. (1992). - *Atlas de Nouvelle-Calédonie*. - Nouméa, Edition du Cagou, Hachette calédonienne, 91 p.

COLLOMB, P. ; GUERIN-PACE, F. ; BERLAN, M. (Fév. 1994).- Environnement : ce qu'en pensent les Français.- *Problèmes économiques*, n° 2.364, pp. 30-32.

COLOMBANI, J-M ; *et al.* (Mars 2003).- La mer, un patrimoine collectif fragilisé.- *Le Monde, dossiers et documents*, n° 318, pp. 1-10.

Communauté du Pacifique (CP). ; Agence néo-zélandaise de coopération (NZODA). (2002). - *Démographie et planification du développement dans le Pacifique*.- Nouméa, Graphoprint, 77 p.

COMOLET, A. (1991). - Concept, l'environnement au risque d'une définition. - *L'Information Géographique*, n°3, pp. 109-116.

Conseil International de la Langue Française. (1992). - *Dictionnaire de l'environnement*.- Paris, Ed. Paragraphic, 352 p.

Corail Vivant. (2001).- *Saviez vous qu'il existe un trésor dans notre lagon* ?- Nouméa, Corail Vivant, 6 p.

CORLAY, J-P. (Juin 1999). - La recherche scientifique et la gestion intégrée des zones côtières. - *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, pp. 158-168.

CORMIER-SALEM, M-C. (1995). - Concepts et méthodes de la géographie pour l'étude des espaces halieutiques.- In. LALOE, F. ; REY, H. ; DURAND, J-L. (1995).- *Questions sur la dynamique de l'exploitation halieutique*.- Paris, coll. Colloques et Séminaires, ORSTOM éd., Montpellier, Table ronde ORSTOM / IFREMER 6-8 sept. 1993, pp. 187-207.

CORNUET, V. ; *et al.* (1987). - *Ecologie en Nouvelle-Calédonie*. - Taiwan, Taiwan, 297 p.

COUDE, A. ; COUDE-GAUSSEN ; et al. (1999). - *Littoraux*. Entre environnement et aménagement. - Caen, PUF, 260 p. (Actes du Colloque, 9 mai 1997, Caen) (Les Documents de la maison de la recherche en sciences humaines de Caen, n°10).

CRESSENS, B. (1998).- *Pour un schéma provincial de l'environnement*.- Koné, Province Nord Mission environnement, 242 p.

CRESSENS, B. (1998).- *Actes du colloque sur l'environnement (29-31juil.1998)*.- Pouembout, Province Nord, lycée agricole de Nouvelle-Calédonie, livre 1, 241 p.

CRESSENS, B. (1998).- *Actes du colloque sur l'environnement (29-31juil.1998)*.- Pouembout, Province Nord, lycée agricole de Nouvelle-Calédonie, livre 2, 215 p.

CRIPS, *et al.* (2008).- *Analyse éco-régionale marine de la Nouvelle-Calédonie*.- Nouméa, rapport, déc. 2008, 102 p.

DAVID, G. (1991). - *Pêche villageoise et alimentation au Vanuatu.* Exploration d'un système.- Bretagne, Université de Bretagne Occidentale, 1050 p. (Thèse de Doctorat d'Etat : Géographie de la mer : Bretagne : 1991).

DAVID, G. (1997). - Acteurs, espaces-ressources, échelles : premiers éléments pour une gestion durable de la pêche artisanale en Mélanésie. - *Iles et littoraux tropicaux*, n° 7, pp. 69-80.

DAVID, G. (1998).- Les sciences humaines et la pêche dans le Pacifique Sud, demande sociale, objectifs et utilité de la recherche. - Paris, Musée de l'homme, *Journal de la société des Océanistes*, n° 106, (1998-1), pp. 39-56.

DAVID, G. ; GUILLAUD, D. ; PILLON, P. (1999).- *La Nouvelle-Calédonie à la croisée des chemins 1989-1997*.- Société des Océanistes, IRD, 330 p.

DAVID, G. ; LEOPOLD, M. ; *et al.* (2010).- Integrated coastal zone management perspectives to ensure the sustainability of coral reefs in New Caledonia.- *Marine pollution bulletin*, n° 61, pp. 323-334.

DEBRAY, A. (nov-déc. 2001).- Entretien avec Jean-François Girard. Réévaluer les concepts du développement.- Paris, *Sciences au Sud*, Le journal de l'IRD, bimestriel, n°12, pp. 1, 16.

DE DECKKER, P. ; KUNTZ, L. (1998). - *La bataille de la coutume*. Ses enjeux pour le Pacifique Sud. - Paris, L'Harmattan, 237 p.

DELATHIERE, S. (1993). - *Scylla Serrata le crabe de palétuviers, gros plan sur l'étude d'une ressource de notre lagon*. - Province Sud, Ifremer, CTRDP, 15 p.

DEMATTEIS, G. (1974). - L'espace, interprétation géographique des rapports sociaux. - *Géographe, entre espace et développement* (Toulouse), pp. 70-74.

DEMMER, C., (2006).- Quand la définition de la propriété était un enjeu fort de la définition de Kanaky : retour sur les perspectives nationalistes kanakes des années 1980.- *Les frontières de la question foncière : Enchâssement social des droits et politiques publiques*, Colloque International, Montpellier, 17-19 mai 2006, 16 p.

DEPRAZ, S. ; KERTESZ, A. (juil./août. 2002). - L'évolution de la notion de protection de l'environnement en Hongrie. Analyse géographique et sociale à partir de l'exemple des parcs nationaux hongrois. - *Annales de Géographie*, n°626, pp. 419-430.

DERRUAU, M. (1996). - *Les formes du relief terrestre*. Notions de géomorphologie. - Paris, Armand Colin / Masson, 122 p.

DESSE, M. (avril 2003). - Les difficultés de gestion d'un littoral de survie à Haïti. L'exemple du golfe de la Gonâve. - *Les Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 47, n°130, pp. 63-83.

DG Développement, LIEBAERT, A. (nov./déc. 2001).- L'eau : source de vie et de développement.- Bruxelles, *Le courrier*, Magazine de la coopération au développement ACP-UE, n°189, pp. 38-39.

DIAW, M-C. (1989).- Partage et appropriation. Les systèmes de parts et la gestion des unités de pêche.- Paris, *Cahier des Sciences Humaines*, 25 (1-2), pp. 67-90.

DI MEO, G. (1974). - Pour une géographie dialectique.- *Géographe, entre espace et développement* (Toulouse), pp. 71-81.

DI MEO, G. (1993). - Les territoires de la localité, origine et actualité. - *L'Espace Géographique*, n° 4, pp. 306-317.

DI MEO, G. ; CASTAINGTS, J-P. ; DUCOURNAU, C. (1993). - Territoire, patrimoine et formation socio-spatiale. Exemples gascons. - *Annales de Géographie*, n° 573, pp. 472-501.

DI MEO, G. ; BULEON, P. ; *et al.* (2005). - *L'espace social.* Lecture géographique des sociétés. - Paris, col. U, Armand Colin, 304 p.

DI MEO, G. ; *et al.* (2007). - Approches des terrains de recherche. - Bordeaux, *Les Cahiers d'Ades*, n°1, 94 p.

DI MEO, G. ; *et al.* (2009). - Espaces d'enfermement, espaces clos. - Bordeaux, *Les Cahiers d'Ades*, n°4, 161 p.

DIRBERG, G. (2005).- *Cartographie des herbiers à phanérogame de Nouvelle-Calédonie et cartographie des habitats récifo-lagonaires des sites « pêcherie récifale »*.- IRD, ZoNéCo, rapport intermédiaire stage, 28 p.

Direction du Développement Economique (DDE) de la Province Nord. (19 avril 2000).- *Pêcheries de Nouvelle-Calédonie*.- Dossier d'instruction, Province Nord, 16 p. et annexes.

Direction du Développement Economique (DDE) de la Province Nord, Service de la Mer. (Sept. 2001).- *La pêche en Province Nord : Objectifs*.- Koné, Province Nord, 1 p.

Direction du Développement Economique (DDE) de la Province Nord, Service de la Mer. (Sept. 2001).- *La pêche en Province Nord : Pêche hauturière*.- Koné, Province Nord, 1 p.

Direction du Développement Economique (DDE) de la Province Nord, Service de la Mer. (Sept. 2001).- *La pêche en Province Nord : Pêche lagonnaire et côtière.* Les atouts.- Koné, Province Nord, 1 p.

Direction du Développement Economique (DDE) de la Province Nord, Service de la Mer. (Sept. 2001).- *La pêche en Province Nord : Pêche lagonnaire et côtière.* Perspectives d'actions.- Koné, Province Nord, 1 p.

Direction du Développement Economique (DDE) de la Province Nord, Service de la Mer. (Sept. 2001).- *La pêche en Province Nord : Structuration de la filière.* Pêche palangrière (Projet en cours de finalisation).- Koné, Province Nord, 2 p.

Direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDE-E) de la Province Nord, Service de la Mer. (2001).- *Mise en place d'une réglementation provinciale des pêches maritimes*.- Koné, Province Nord, n°6093, 2001/CQ/NB, 10 p.

Direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDE-E) de la Province Nord, Service de la Mer. (2001).- *Interdiction de pêche des Coquilles Saint-Jacques dans le lagon de la Province Nord pour une durée indéterminée*.- Koné, Province Nord, n°6093, 2001/CQ, 8 p.

Direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDE-E) de la Province Nord, Service de la Mer. (2001).- *Révision de la réglementation provinciale de la pêche du crabe de palétuviers*.- Koné, Province Nord, n°6093, 2001/CQ/NB, 24 p.

Direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDE-E) de la Province Nord. (Fév. 2004).-*Plan d'action économique*.- Koné, Province Nord, 212 p.

Direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDE-E) de la Province Nord, Cellule Foncière. (2005).- *Rapport d'étude sur la « bande maritime des 80 mètres » de la zone de Hienghène à Ponérihouen*.- Koné, Province Nord, n° 05/2005/DL, 16 p.

DOUET, E. (1993). - *Les impacts sur les milieux terrestres dus aux situations météorologiques dépressionnaires en Nouvelle-Calédonie*. - Nouméa, Graphoprint, Actes du 6ème colloque C.O.R.A.I.L, pp. 281-291.

DOUMENGE, F. (1966). - L'Homme dans le Pacifique Sud - étude géographique. - *Journal de la Société des Océanistes*, n°19, pp. 59-592.

DOUMENGE, F. (1990). - La dynamique géopolitique du Pacifique Sud (1965-1990). - *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°170, pp. 113-188.

DOUMENGE, J-P. (1982). - *Du terroir à la ville*. Les Mélanésiens et leurs espaces en Nouvelle-Calédonie. - Bordeaux, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 488 p. (Thèse de Doctorat d'Etat : Géographie Tropicale : Bordeaux : 5 janvier 1980).

DOUMENGE, J-P. (1986). - La Nouvelle-Calédonie, à la recherche de son équilibre économique et de son unité sociale. - *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°155, pp. 219-247.

DOUMENGE, J-P. (1989). - Les îles tropicales : un monde de privilégiés ou un monde de laissés-pour-compte ? -*Les Cahiers d'Outre-Mer*, numéro spécial, pp. 73-84.

DOUMENGE, J-P. (2000). - *L'Outre-mer français*. - Paris, Armand Colin, 224 p.

DOUYERE, C. (1993).- *Impact de la colonisation Feillet sur la côte est de la Nouvelle-Calédonie de 1894 à nos jours*.- Nouvelle-Calédonie, Université Française du Pacifique, UFP, 133 p. (DEA : Espace, temps et sociétés dans le Pacifique insulaire : Nouméa : 1993).

DOUYERE, E-H. (1997).- *Nouvelle-Calédonie: quel avenir pour l'indépendance ?* Du rééquilibrage des idées.- Nouméa, île de lumière, pp. 82-85.

DUHAMEL, P. ; KNAFOU, R. (janv./fév. 2003). - Tourisme et littoral : intérêts et limites d'une mise en relation. - *Annales de Géographie*, n°629, pp. 47-67.

DUMAS, P. (1998).- *Les équipements structurants du « grand H » dans la politique d'aménagement de la Province Nord, Nouvelle-Calédonie*.- Montpellier, Université Paul Valéry, Montpellier III, 177 p. (TER : Montpellier : 1998).

DUMAS, P. (1999).- *Approche de la démarche de gestion intégrée des espaces côtiers et maritimes pour le milieu insulaire*.- Montpellier, Université Paul Valéry, Montpellier III, 110 p. (DEA : Organisation de l'espace-environnement, sociétés et territoires: Montpellier : 1999).

DUMAS, P. (2004).- *Caractérisation des milieux insulaires : Approche géographique par télédétection et SIG pour une gestion intégrée. Application en Nouvelle-Calédonie*.- Orléans, Université d'Orléans, 402 p. (Thèse de Doctorat d'Etat : Géographie, Aménagement, Environnement : Orléans : 17 décembre 2004).

EKOUE AMAÏZO, Y. (mars/avril 2002).- Pour une conférence mondiale sur la solidarité : financer le développement sans ingérence.- Bruxelles, *Le courrier*, Magazine de la coopération au développement ACP-UE, n° 191, pp. 21-24.

ELISSALDE, B. (2004).- Ressource.- *Hypergéo*, http://www.hypergeo.eu/

EMPREINTE, Agence d'Architecture, d'Aménagement et d'Urbanisme. (2004).- *Le SDAU de Voh-Koné-Pouembout, étude menée de 2001-2004*.- www.agence-empreintes.nc, Nouméa.

ESPAS ; *et al.* (1999).- *Guide des formalités en Nouvelle-Calédonie*.- Nouvelle-Calédonie, édit. IRN, tome 2, 416 p.

ESTOURNES, JM. ; BEAUDEMOULIN, C. ; et al. (2001).- *Le nickel*. - Nouméa, Planète mémo, Coll. Découvertes calédoniennes, 160 p.

EYRAUD, A. (1993).- *La Nouvelle-Calédonie aujourd'hui*. - Paris, Edition du Jaguar, 240 p.

FABERON, J-Y. (1994). - Deuxième table ronde. La Place de la Coutume. - In : Université française du Pacifique ; FABERON, J-Y. (1994). - *Colloque sur le régime législatif de la Nouvelle-Calédonie*. - Paris, Dalloz, pp. 69-82.

FABERON, J-Y. ; AGNIEL, G. (2000).- *La souveraineté partagée en Nouvelle-Calédonie et en droit comparé*.- Paris, la Documentation Française, 465 p.

FABERON, J-Y. ; GARDE, F. ; *et al.* (2002).- *101 mots pour comprendre les institutions de la Nouvelle-Calédonie*.- Nouméa, édit. Île de lumière, 242 p.

FANINOZ, S. ; WWF ; *et al.* (Nov. 2009).- *Aires Marines protégées Nord-est Nouvelle-Calédonie*.- Nouméa, CRISP, 18 p.

FAUCHEUX, S. ; NOËL, J-F. (1995).- *Economie des ressources naturelles et de l'environnement*.- Paris, Coll. U économie, Armand / Colin, 370 p.

FERRARI, A. ; *et al.* (2000).- *Guide des récifs coralliens*. La faune sous-marine des coraux.- Paris, Delachaux et Niestlé S.A., 290 p.

FISCHER, G-N. (1982-1983). - Représentation culturelle et pratique de l'espace. - *Bulletin de la société neuchâteloise de géographie*, n° 27, pp. 157-168.

FLEURANT, Y-E. (1989).- La Réunion : un tourisme tropical différent ?- Talence, CENADOM, Coll. *Zoom sur l'Outremer*, n° 2, 106 p.

FONDANECHE, D. (1999).- *Guide pratique pour rédiger un mémoire de maîtrise, de DEA ou une thèse*.- Paris, Vuibert, coll. Guides, 128 p.

FRANCESCHI, B. ; HERSANT, P. ; MILIN, Y. ; *et al.*(2000).- L'atlas économique du territoire.- *Calédonie Eco* (SAN Nouméa), n°1 annuel, 120 p.

FRANCESCHI, B. ; HERSANT, P. ; MILIN, Y. ; *et al.* (2002).- L'atlas économique du territoire.- *Calédonie Eco* (SAN Nouméa), n°1 annuel, 124 p.

FRANCOIS, E. (1993).- *Une analyse de la mise en œuvre de nouvelles compétences provinciales en matière de développement économique en Nouvelle-Calédonie : le cas des pêches maritimes aux îles loyautés de 1989 à 1992*.- Nouvelle-Calédonie, Université Française du Pacifique, UFP, 122 p. (DEA : Espace, temps et sociétés dans le Pacifique insulaire : Nouméa : 1993).

FREMONT, A. (1980). - L'Espace vécu et la notion de région. - *Analyse Régionale. Réflexions critiques, concepts, techniques, Etude de cas* (Travaux de l'Institut de géographie de Reims), n°41-42, pp. 47-58.

FREYSS, J. (1995).-*Economie assistée et changement social en Nouvelle-Calédonie*.- Paris, coll. Tiers monde, PUF-Ledes, 452 p.

FUSTEC, B. (Sept.-Nov. 2001).- Mines : la protection de l'environnement sur le Koniambo.- Nouméa, Espace pub éd., *Palabre Coutumier*, n°7, pp. 63-68.

GALLE, M. (1993).- *Les mécanismes de décision dans la gestion des pêches : le cas d'un port méditerranéen*.- Paris, Rapport interne, Direction des ressources vivantes IFREMER, RIDRV 93.007-SEM. 152 p.

GALLOIS, M. (2006).- *Proposition d'une méthodologie pour la réalisation d'un schéma d'aménagement des espaces publics du Centre de Koné en concertation avec la population*.- Nouméa Nouvelle-Calédonie, Université de Nouvelle-Calédonie, UNC, 45 p. (Master 2 : DEVTAT : Nouvelle-Calédonie: 2006).

GARDE, F. (2001).-*Les institutions de la Nouvelle-Calédonie*.- Paris, Mondes Océaniens, L'Harmattan, 354 p.

GARRIGUE, C. ; PATENAUDE, N. (2004).- *Statut de la population de dugong en Provinces Nord et Sud de Nouvelle-Calédonie*.- Opération cétacés, ZoNéCo, rapport final, 57 p.

GASCUEL, D. (1995).- Dynamiques complexes et relations simples : limites et pertinences des modèles de dynamique des populations pour la gestion des systèmes halieutiques.- In. LALOE, F. ; REY, H. ; DURAND, J-L. (1995).- *Questions sur la dynamique de l'exploitation halieutique*.- Paris, coll. Colloques et Séminaires, ORSTOM éd., Montpellier, Table ronde ORSTOM / IFREMER 6-8 sept. 1993, pp. 353-386.

GAY, J-M. (2001).- *La Province oubliée*.- Province Nord, Koné, 100 p.

GENTIEN, P. (oct.1998). - Les algues marines toxiques. - *Pour la science*, Dossier hors série, pp. 124-130.

GEORGE, P. ; VERGER, F. (1996). - *Dictionnaire de la Géographie*. - Paris, PUF, 506 p.

GIE tourisme Province Nord. (Janv. 2007).-*Plan de développement du tourisme de la Province Nord (2007-2010)*.- Koné, Province Nord, 15 p.

GILBERT, A. (1986). - L'idéologie spatiale : conceptualisation, mise en forme et portée pour la géographie. - *L'Espace Géographique*, n°1, pp. 57-65.

GIRE, H. (2000).- La coutume en Nouvelle-Calédonie.- Victoria University of Wellington, *law review*, pp. 751-754.

GOARANT, C. (2000).- *Epidémiologie et facteurs de virulence des bactéries du genre Vibrio responsables de mortalité de crevettes d'élevage en Nouvelle-Calédonie. Perspectives de lutte*.- Tahiti, Université de Polynésie Française, 176 p. (Thèse de Doctorat : Sciences : Polynésie Française : 29 juin 2000).

GOBERT, B. (nov-déc. 2001).- Gestion des pêches. Sauvez l'écosystème marin !- Paris, *Sciences au Sud*, Le journal de l'IRD, bimestriel, n°12, pp. 2.

GODEFROIT, S. (1998). - L'impact du développement de la pêche artisanale sur les formations socio-territoriales locales : Un exemple emprunté à la côte ouest de Madagascar. - *Iles et littoraux tropicaux I*, pp. 101-108.

GOELDNER-GIANELLA, L. ; et al. (janv./fév. 2003). - Les marais endigués de la Formosa (Algarve) face à un siècle de développement économique. Le cas de la réserve naturelle de Ludo. - *Annales de Géographie*, n°629, pp. 3-22.

GOLDSMITH, E. ; JACCAUD, T. ; et al. (sept./nov. 2001). - Défaire le développement, Refaire le monde.- *L'écologiste*, n°6 spécial, vol.2 n°4, 82 p.

GOUVERNEMENT de la Nouvelle-Calédonie, Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie (Mai 2009).- *Le schéma de mise en valeur des ressources minières de la Nouvelle-Calédonie*.- Nouméa, DIMENC, 268 p.

GOUVERNEMENT de la Nouvelle-Calédonie, Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie (déc. 2009).- *Nouvelle-Calédonie 2025, diagnostic et enjeux*.- Nouméa, Service de l'aménagement et de la planification, 144 p.

GOWE, M. (2009).- *Perte d'autorité…des Autorités Coutumières.* Les Autorités Coutumières ont-elles les moyens d'assumer leurs responsabilités ? Aire coutumière Ajie-Aro, district Néouyo.- Nouméa Nouvelle-Calédonie, Université de Nouvelle-Calédonie, UNC, 158 p. (Master 2 : DEVTAT : Nouvelle-Calédonie: 2009).

GRAILLE, C. (1999).- Coutume et changement social en Nouvelle-Calédonie.- Paris, Musée de l'homme, *Journal de la Société des Océanistes*, n°109, (1999-2), pp. 97-120.

GUERIN, P. *et al.* (1990).- Nouvelle-Calédonie ou Kanaky ? - Cannes, Publications de l'école Moderne Française, *Bibliothèque de Travail second degré*, n° 228, 65 p.

GUERLORGET, O. ; REYNAUD, C. ; AUTRAND, M. (oct.1998). - Le littoral et l'aquaculture. - *Pour la science*, Dossier hors série, pp. 110-116.

GUERRIEN, B. (1996).- *Dictionnaire d'analyse économique*.- Paris, Coll. Repères, La Découverte, 525 p.

GUIBERT, J. ; JUMEL, G. (1997). - *Méthodologie de pratiques de terrain en sciences humaines et sociales*. - Paris, Armand Colin / Masson, 230 p.

GUILLEMET, D. (1998). - Quelques réflexions méthodologiques sur les représentations littorales. De l'espace au paysage : Faire, contempler, faire contempler... - In : LE BOUËDEC, G. ; CHAPPE, F. ; et al. (1998). - *Représentations et images du littoral*. - Rennes, Presse Universitaire PUR, pp. 17-45.

GUILLEMIN, A. (2004).- *Le cheval en Nouvelle-Calédonie : espace et société*.- Bordeaux, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 120 p. +Annexes (TER : Géographie, Aménagement: Bordeaux : 2004).

GUINEBERTEAU, T. (Juin 1999). - Planification spatiale et gestion intégrée du littoral. - *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, pp. 186-193.

GUIGO, M. (1991). - *Gestion de l'environnement et étude d'impact*. - Paris, Masson, 124 p.

GUIOT, H. (1998). - Forêt taboue et représentations de l'environnement à Uvéa (Wallis). Approche ethno-archéologique. - Paris, Musée de l'homme, *Journal de la Société des Océanistes*, n°107, (1998-2), pp. 179-198.

GUIOT, H. (2000). - Gestion traditionnelle des espaces forestiers à Futuna (Polynésie occidentale) : Contenu idéel et pratiques associées. - Paris, Musée de l'homme, *Journal de la Société des Océanistes*, n°110, (2000-1), pp. 19-32.

GU-KONU, E.Y. (1984).- Le développement rural : que recouvrent les mots ?- In. BLANC-PAMARD, C., et al. (1984).- *Le développement rural en question*. Paysages, espaces ruraux, systèmes agraires. Maghreb, Afrique noire, Mélanésie.- Paris, ORSTOM et laboratoire de Sociologie et Géographie africaine LA 94 (CNRS-EHESS), Coll. Mémoire, n° 106, pp. 483-497.

GUNTHER, O. (2001).- *Conservons notre patrimoine pour construire notre avenir*. - Programme Forêt sèche (9 partenaires), Nouméa, édit. Kangourou, 6 p.

GUNTHER, O. ; Province Nord ; *et al.* (2009).- *Agenda des marées de la Province Nord 2009*.- Nouméa, Graphoprint, 36 p.

HANNECART, F. ; LETOCART, Y. (1980). - *Oiseaux de Nouvelle-Calédonie et des Loyautés, Tome 1*. - Nouméa, Cardinalis, 141 p.

HANNECART, F. ; LETOCART, Y. (1983). - *Oiseaux de Nouvelle-Calédonie et des Loyautés*, Tome 2. - Nouméa, Cardinalis, 125 p.

HARRY, A. (2007).- *Espèces allochtones envahissantes de Santo (Vanuatu), de la perception par les populations à la proposition de modes de gestion*.- Nouméa Nouvelle-Calédonie, Université de Nouvelle-Calédonie, UNC, 57 p. (Master 2 : DEVTAT : Nouvelle-Calédonie: 2007).

HERRENSCHMIDT, J-B. (2004).- *Territoires coutumiers et projets de développement en Mélanésie du Sud (Iles Loyauté, Vanuatu, Fidji)*.- Paris, Université de la Sorbonne Paris IV, 750 p. (Thèse de Doctorat d'Etat : Géographie : Paris : Janvier 2004).

HOCHER, AM. (1995). - *Développement rural et méthodes participatives*. - Col. Alternatives Rurales, L'Harmattan, 207 p.

HOSKEN, M. ; WIMART, F. (1996).- *Vision poétique de Nouvelle-Calédonie*.- Nouméa, éd. Footprint Pacifique. 124 p.

HOUCHOT, M. (2008).- *De l'évaluation en santé publique à une démarche de géographie de la santé : le risque amiante environnemental en Nouvelle-Calédonie*.- Nouméa, Université de la Nouvelle-Calédonie, 281 p. (Thèse de Doctorat d'Etat : Géographie : Nouméa : Sept 2008).

HUETZ DE LEMPS, C. ; *et al.* (1987).- Iles tropicales, insularité, insularisme.- Bordeaux, *Iles et archipels*, n° 8, 500 p.

HUETZ DE LEMPS, C. ; *et al.* (1989).- Iles et tourisme en milieu tropical et subtropical.- Bordeaux, *Iles et archipels*, n° 10, 310 p.

HUNIN, J-C ; Pacific International Challenges (PIC) ; *et al.* (Juil.-Août. 2001).- Développement. Conférence internationale du nickel à Nouméa : le tournant.- Nouméa, Graphoprint, *Challenge magazine*, n°53, pp. 7-11.

HUNIN, J-C ; Pacific International Challenges (PIC) ; *et al.* (sept.-oct. 2001).- Voyage. Nouvelle-Calédonie, l'île la plus proche du paradis.- Nouméa, Graphoprint, *Challenge magazine*, n°54, pp. 21-24.

HUNIN, J-C ; Pacific International Challenges (PIC) ; *et al.* (sept.-oct. 2001).- Découverte. A Hienghène, les tribus jouent la carte du tourisme authentique.- Nouméa, Graphoprint, *Challenge magazine*, n°54, pp. 26-27.

IEOM (nov. 2010) .- L'aquaculture de crevettes en Nouvelle-Calédonie.- Nouméa, *Notes expresse de l'IEOM*, n° 26, 4 p.

IEOM, *et al.* (fév. 2010) .- L'habitat dans les outre-mer français : progrès, enjeux, disparités.- Paris, *Les notes de l'IEOM*, 77 p.

IFRECOR. (2009).- *Le Patrimoine Mondial de l'Humanité. Le projet Calédonien. Les réglementations*.-http://www.ifrecor.nc/projetpatrimoine/Les-reglementations-generales. Consulté le 01 juillet 2009.

IFREMER. (Août 2005).- *Rapport d'activité 2004*. Laboratoire aquacole de Calédonie.- Nouméa, Centre du Pacifique, département aquaculture en Calédonie, 45 p.

IFREMER. (Juil. 2006).- *Rapport d'activité 2005*.- Nouméa, Centre du Pacifique, département aquaculture en Calédonie, 57 p.

IFREMER ; PATROIS, J. ; *et al.* (Mai 2007).- *Sécurisation des souches de crevettes d'élevage en Nouvelle-Calédonie*.- Nouméa, Centre du Pacifique, délégation de Nouvelle-Calédonie, département lagons, écosystèmes et aquaculture durable, 71 p.

IFREMER. (Nov. 2007).- *Rapport d'activité 2006*.- Nouméa, Centre du Pacifique, département aquaculture en Calédonie, 35 p.

IFREMER. (Oct. 2008).- *Rapport d'activité 2007*.- Nouméa, Centre du Pacifique, département aquaculture en Calédonie, 43 p.

IFREMER ; FRAPPIER, J. ; *et al.* (Déc. 2008).- *Premières approches pour l'analyse des données d'élevages de crevettes marines en Nouvelle-Calédonie*.- Nouméa, Centre du Pacifique, délégation de Nouvelle-Calédonie, département lagons, écosystèmes et aquaculture durable, 123 p.

IFREMER. (juin 2009).- *Rapport d'activité 2008*.- Nouméa, Centre du Pacifique, délégation de Nouvelle-Calédonie, département lagons, écosystèmes et aquaculture durable, 71 p.

ILTIS, J. (1990). - Les travaux de protection contre l'érosion en Nouvelle-Calédonie : Luxe ou nécessité ? - *Espaces Tropicaux*, n°2, pp. 335-357.

INGHELS, E. (2011). - *Le tourisme en Nouvelle-Calédonie, va, vis, deviens, demeure ou le désir d'essor d'une destination océanienne méconnue*. - Paris, Université de la Sorbonne Paris IV, 760 p. (Thèse de Doctorat: Géographie : Paris: 07 Juin 2011).

INSTITUT de Formation des Personnels Administratifs de Nouvelle-Calédonie (IFPANC) (2003).- *Organisation politique et administrative ; la spécialité législative*.- Nouméa, IFPANC, 110 p.

INSTITUT Français de l'Environnement ; GABRIE, C. ; *et al.* (mars 1995). - *L'état de l'environnement dans les territoires français du Pacifique Sud*. La Nouvelle-Calédonie.- Paris, Ministère de l'Environnement, 116 p.

International Coral Reef Initiative (ICRI) ; Centre d'Initiative à l'Environnement de Nouvelle-Calédonie (CIE) ; Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) ; Secrétariat Permanent, pour le Pacifique (SPP). - *Récifs coralliens et mangroves*. Ce qu'il faut savoir. - Nouméa, Edit' Publications, 55 p.

International Coral Reef Initiative (ICRI). (1999).- *Initiative internationale pour les récifs coralliens*.- Paris, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 8 p.

JALABERT, G. (1974). - Géographie, système, espace à la recherche du social.- *Géographe, entre espace et développement* (Toulouse), pp. 83-91.

JEAMBAR, D. ; *et al.* (25 mai 2000).- Spécial : Nouvelle-Calédonie. Les désaccords de Nouméa.- Paris, *L'express* international, pp. 58-63.

JEGOU, A. (2007). - Les Géographes français face au développement durable. - *L'information géographique*, Vol.71, n° 3, sept. 2007, pp. 6-18.

JEGOU, A. (2007). - Les origines du développement durable. - *L'information géographique*, Vol.71, n° 3, sept. 2007, pp. 19-28.

JOLLIT, I. (2010).- *Spatialisation des activités humaines et aide à la décision pour une gestion durable des écosystèmes coralliens* : la pêche plaisancière dans le lagon sud-ouest de la Nouvelle-Calédonie.- Nouméa, Université de la Nouvelle-Calédonie (Thèse de Doctorat: Géographie :UNC : 03 décembre 2010), 872 p.

JOST, C. (1993).- *Sciences de l'environnement sans conscience de la terre* ?- Nouméa, Graphoprint, Actes du 6ème colloque C.O.R.A.I.L, pp. 131-139.

JOURET, A. (1996).- *L'aide au développement dans le Pacifique Sud*.- Nouvelle-Calédonie, Université Française du Pacifique, UFP, 87 p. (DEA : Espace, temps et sociétés dans le Pacifique insulaire : Nouméa : 1996).

Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie (JONC). (2002).- *Loi du Pays n°2001-017 du 11 janvier 2002 sur le domaine public maritime de la Nouvelle-Calédonie et des provinces*.- Nouméa, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, pp. 240-246.

KAZE, K. (1991). - La situation socio-économique de la succession des exploitations dans la pêche artisanale : le cas du Japon. - *In.* : DURAND, J-R. ; LEMOALLE, J. ; WEBER, J. (1991).- *La recherche face à la pêche artisanale*.- Montpellier, symp. Int. ORSTOM / IFREMER 3-7juil.1989, ORSTOM éd., Paris, coll. *Colloques et Séminaires*, tome 2, pp. 717-722.

KAYSER, B. ; BOUDOU, A. ; PERRIN, R. (1974). - Systèmes spatiaux et structures régionales.- *Géographe, entre espace et développement* (Toulouse), pp. 59-69.

KIALO, P. (2007).- Développement durable et gestion traditionnelle des écosystèmes.- *Le portail de l'anthropologue*, Ethno Web.
http://www.ethno-web.com/articles.php?action=show&numart=163

KOHLER, JM. ; PILLON, P. (1986). - *Economie domestique mélanésienne et développement : l'opération café*. - Nouméa, ORSTOM, Office culturel scientifique et technique canaque, pp. 155-170.

KOUMAC. Mairie. (1997). - *Guide pratique*. - Nouméa, CCI, Chambre de Métiers, Annuaire téléphonique 97, 31 p.

KULBICKI, M. ; LABROSSE, P. ; *et al.* (1997). - *Evaluation des ressources en poissons démersaux commerciaux des lagons de la Province Nord de la Nouvelle-Calédonie*. Résultats des campagnes d'échantillonnage de la zone ouest. - Nouméa, ORSTOM, L'institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération, 110 p. (Conventions Sciences de la Mer, biologie marine n°17, Contrat de développement Etat - Province Nord, n°3160, 1993-1997).

LABOUTE, P. ; MAGNIER, Y. (1998).- *Guide sous-marin de Nouvelle-Calédonie*. - Nouméa, ORSTOM, Les éditions du Pacifique, 160 p.

LABOUTE, P. ; FEUGA, M.; GRANDPERRIN, R. (1999).- *Nouvelle-Calédonie, le plus beau lagon du monde*. - Nouméa, Catherine Ledru éd., 273 p.

LABOUTE, P.; GRANDPERRIN, R. (2000).- *Poissons de Nouvelle-Calédonie*. - Nouméa, IRD, Catherine Ledru éd., 520 p.

LABROSSE, P.; *et al.* (2000). - *Fish stock assessment of the northern New Caledonian lagoons: 3 Fishing pressure, Potential yields and impact on management options*. - Nouméa, Scientifiques et médicales Elsevier SAS, 8 p. (IFREMER, CNRS, INRA, IRD, CEMAGREF).

LABROSSE, P.; FERRARIS, J.; LETOURNEUR, Y. (2001). - *The structure of reef and lagoon fish consumption as a mean to assess subsistence fisheries in a tropical island setting: a case study in the Northern Province of New Caledonia*.- (Western Pacific), CPS.

LABROSSE, P.; FICHEZ, R.; FARMAN, R. ; ADAMS, T. (2000).- Regional chapters : The Indian Ocean to the Pacific. New Caledonia. - In. SHEPPARD, C. (2000). - *Seas at the Millennium: An Environmental Evaluation*. - Coventry, Pergamon, Elsevier Science Ltd., pp. 722-736.

LAGADEC, G. (2004).- La stratégie des firmes multinationales faces aux états : le cas de l'exploitation du nickel calédonien.- *Mondes en développement*, vol. 32-2004/1, n° 125, pp. 85-103.

LAGADEC, G. (2010).- Nouvelle-Calédonie : entre émancipation, passage à l'euro et recherche de ressources nouvelles.- *Région et développement*, n° 31-2010, pp. 143-167.

LAIGNEL, M. (2003).- *Les anciennes mines en Province Nord.* Méthodologie pour un inventaire des sites et la cartographie des érosions associées.- Bordeaux, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 210 p. (TER : Géographie, Aménagement: Bordeaux : Juin 2003).

LAIGRET, V. (2005).- *Aménagement d'un complexe industriel et suivi de la biodiversité.* Le cas de *Lacertoides pardalis* sur le site de Goro Nickel (Nouvelle-Calédonie).- Nouméa Nouvelle-Calédonie, Université de Nouvelle-Calédonie, UNC, 56 p. (Master 2 : DEVTAT : Nouvelle-Calédonie: 2005).

LALOE, F. ; REY, H. ; DURAND, J-L. (1995). - *Questions sur la dynamique de l'exploitation halieutique*.- Paris, coll. Colloques et Séminaires, ORSTOM éd., 544 p.

LALOE, F. ; SAMBA, A. (1990). - *La pêche artisanale au Sénégal : ressource et stratégies de pêche*.- Paris, coll. Etudes et Thèses, ORSTOM éd., 395 p.

LAM, S. (2000).- *Intérêt de l'application des techniques du droit commun au palabre coutumier en matière foncière*.- Nouvelle-Calédonie, Université de Nouvelle-Calédonie, UNC, 86 p.+ annexes. (DEA : Sociétés et cultures dans le Pacifique insulaire, dynamiques et mutations : Nouméa : 2000).

LANDAIS, I. (1997). - *Les étangs landais : Tourisme, loisirs et environnement*. - Bordeaux, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 124 p. (DEA : Géographie et Aménagement : Bordeaux : 1997).

LANDAIS, I. (1996). - *Aménagement et gestion de l'espace littoral : l'exemple de Mimizan*. - Bordeaux, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 163 p. (TER : Géographie et aménagement : Bordeaux : 1996).

LANNUZEL, P. (1998). - La pêche traditionnelle au nord du pays Betsimisaraka (Madagascar). - *Iles et littoraux tropicaux*, n°1, pp. 93-99.

LARROQUE-CHOUNET, L. (1989).- Les guadeloupéens et le développement du tourisme.- Talence, CENADOM, Coll. *Zoom sur l'Outremer*, n°1, 168 p.

LASNE, G., *et al.* (2007).- *Les coraux de la Nouvelle-Calédonie, synthèse bibliographique*.- 93 p.

LAUDE, M. (1994). - *Gestion des espaces littoraux : l'exemple des marais salants et du tombolo de Giens (commune d'Hyères).* - Bordeaux, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 114 p. (TER : Géographie et aménagement : Bordeaux : 1994).

LAURENT, D. ; *et al.* (1993). - *La gratte ou ciguatera : ses remèdes traditionnels dans le Pacifique Sud*. - Paris, édit. ORSTOM, 152 p.

LAUX, C. ; *et al.* (2002).- *101 mots pour comprendre le Pacifique*.- Nouméa, édit. Île de lumière, 260 p.

LAZAR, G. (1981). - La notion d'impact dans les espaces protégés. - *Revue de géographie de Lyon*, n°56(3), pp. 255-273.

LE BERRE, M. (1992).- Territoires.- In. BAILLY, A. ; FERRAS, R.; PUMAIN, D. (1992).- *Encyclopédie de Géographie*.- Paris, Economica, pp. 617-637.

LEBIGRE, J-M. (1991). - Les marais maritimes de Mauritanie : Protection et valorisation. - *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°176, pp. 379-400.

LEBIGRE, J-M. (2004). - Le « Cœur de Voh » (Nouvelle-Calédonie) : Photo-interprétations d'une forme végétale dynamique. - *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 225, pp. 109-112.

LEBIGRE, J-M. (2007).- *Les marais à mangrove et les tannes*.- 15/01/2011 www.futura sciences.com

LEBIGRE, J-M. (17/12/2010).- *Un site archéologique sur un littoral à mangrove : Tiouandé (Nouvelle-Calédonie)*.- 15/01/2011 http://mangrove.mangals.over-blog.com

LEBIGRE, J-M. (2010).- La valorisation des paysages de la « Brousse » calédonienne : un objectif digne d'intérêt ? - In : Lebigre, J-M. ; Dumas, P. ; *et al.*(2010).- *La brousse calédonienne, transformations et enjeux*.- Actes du XXème colloque CORAIL, Coll. Portes Océanes, L'Harmattan, pp. 153-168.

LEBLIC, I. (1993). - Pêcheurs kanak et politiques de développement de la pêche en Nouvelle-Calédonie. - In : LEBLIC, I. (1993). - *Les Kanak face au développement*. La voie étroite. - Grenoble, ADCK-PUG, pp. 119-141.

LEBLIC, I. (2008). - Vivre de la mer, vivre de la terre…en pays kanak. Savoirs et techniques des pêcheurs kanak du sud de la Nouvelle-Calédonie.- *Société des Océanistes*, Paris, Travaux et documents océanistes1, 285 p.

LEBLIC, I. (1991).- Au fondement de l'identité culturelle kanak, les représentations du foncier.- Paris, Travaux et documents CNRS, LACITO, 25 p.

LECREN, M. (2006).- *Le projet territorial de développement de la Province Nord depuis les Accords de Matignon*.- Nouméa Nouvelle-Calédonie, Université de Nouvelle-Calédonie, UNC, 55 p. (Master 1 : DEVTAT : Nouvelle-Calédonie: 2006).

LECREN, M. (2006).- *Vers une gestion intégrée du patrimoine culturel de Maré*.- Nouméa Nouvelle-Calédonie, Université de Nouvelle-Calédonie, UNC, 98 p. + Annexes. (Master 2 : DEVTAT : Nouvelle-Calédonie: 2006).

LEFEBVRE, F. (nov. /déc. 2001).- L'environnement une arme contre la pauvreté.- Bruxelles, *Le courrier*, Magazine de la coopération au développement ACP-UE, n°189, pp. 32-33.

LE GUEN, T. (1995).- *Développement et anthropisation du littoral de la côte ouest de Nouvelle-Calédonie (de Dumbéa à Poum)*.- Bretagne Occidentale, Université des lettres et sciences sociales, Victor Segalen, 87 p. (DEA : Géomorphologie et aménagement des littoraux : Bretagne occidentale : 20 Oct. 1995).

LE GUEN, T. ; DAVID, G. (juil.-sept. 1998).- L'aquaculture de la crevette pénaeides en Nouvelle-Calédonie (1970-1995).- *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°51 (203), pp. 305-322.

LE MEUR, P-Y. (2009).- *La question foncière dans le Pacifique. Les enjeux et les mots de la question foncière*.- Nouméa. Cours Master DEVTAT à l'UNC.

LEMONNIER, H. (2007).- *Effet des conditions environnementales sur le développement des pathologies à Vibrio dans les élevages de crevettes en Nouvelle-Calédonie*.- La Rochelle, Université de La Rochelle, 274 p. (Thèse de Doctorat : Océanologie biologie : La Rochelle : 09 mai 2007).

LEOPOLD, M. *et al.* (nov. 2009).- Quel avenir pour la pêche dans le lagon de *Vook-Koohnê-Pwëëbuu* ?- livret public projet COGERON 2008-2010, IRD, 21 p.

LE SINGLY, F. (1992). - *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*. - Paris, Nathan, 210 p.

LETOURNEUR, Y. ; LABROSSE, P. ; KULBICKI, M. (2000).- Distribution spatiale des stocks de poissons récifaux démersaux d'intérêt commercial et effort de pêche en Province Nord de Nouvelle-Calédonie (Pacifique occidental).- Paris, Editions Scientifiques et Médicales Elsevier SAS, *Oceanologica Acta*, vol. 23, n°5, pp. 595-606.

LOURY-MANSION, S. (2005).- *Aménagement sur terres coutumières : Trois exemples qui illustrent la complexité des actions à entreprendre*.- Nouméa Nouvelle-Calédonie, Université de Nouvelle-Calédonie, UNC, 41 p. (Master 1 : DEVTAT : Nouvelle-Calédonie: 2005).

LOURY-MANSION, S. (2007).- *De l'effectivité du droit de l'environnement en Nouvelle-Calédonie*.- Nouméa Nouvelle-Calédonie, Université de Nouvelle-Calédonie, UNC, 71 p. (Master 2 : DEVTAT : Nouvelle-Calédonie: 2007).

MAGNON, Y. ; *et al.* (Mai 2003).- Tourisme : la Nouvelle-Calédonie, une valeur sure.- *Tazar* (Nouméa), Magazine des 16-30 ans de la MIJ, n°49, pp. 22-27.

MAGNON, Y. ; *et al.* (Juin 2003).- La biodiversité : atout pour l'écotourisme en Nouvelle-Calédonie.- *Tazar* (Nouméa), Magazine des 16-30 ans de la MIJ, n°50, pp. 30-33.

MANCEBO, F. (2006). - *Le développement durable.* - Paris, édit. Armand Colin, 270 p.

MANCEBO, F. (2007). - Quels référentiels pour un aménagement « durable » ? - *L'information géographique*, Vol.71, n° 3, sept. 2007, pp. 29-47.

MANCEBO, F. (2007). - Culture, marquage territorial et appropriation du développement durable. - *L'information géographique*, Vol.71, n° 3, sept. 2007, pp. 79-87.

MAPOU, L. (1990).- *Perceptions et pratiques de l'espace chez les Kanak de Yaté, Nouvelle-Calédonie*.- Bordeaux, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 100 p. (DEA : Géographie et aménagement : Bordeaux : déc. 1990).

MARCADON, J. (Juin 1999). - Les ports de commerce, l'environnement et la gestion intégrée du littoral. - *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, pp. 204-211.

MARIN, N. (2007).- *Elaboration d'un outil de gestion et de suivi environnemental de la ZAC Dumbéa sur mer (Nouvelle-Calédonie)*.- Nouméa Nouvelle-Calédonie, Université de Nouvelle-Calédonie, UNC, 74 p. (Master 1 : DEVTAT : Nouvelle-Calédonie: 2007).

MARION, D. ; *et al.* (1984). - *Encyclopédie de la Nouvelle-Calédonie, tome 3.* Faune et flore terrestre. - Chine, Bright sun - Hong Kong, 184 p.

MARION, D. ; *et al.* (1984). - *Encyclopédie de la Nouvelle-Calédonie, tome 7*. La vie marine. - Perth w.a. Australie, Kaléidoscope Print and Design, 161 p.

MARION, D. ; *et al.* (1984). - *Encyclopédie de la Nouvelle-Calédonie, tome 8*. La vie marine. - Perth w.a. Australie, Kaléidoscope Print and Design, 155 p.

MARION, D. ; *et al.* (1984). - *Encyclopédie de la Nouvelle-Calédonie*. Géographie physique. - Perth w.a. Australie, Kaléidoscope Print and Design, 175 p.

MARTIN, J-Y. ; *et al.* (2002). - *Développement durable ?* Doctrines, pratiques, évaluations. - Paris, édit. IRD, 344 p.

MARTINI, C. (2006).- *Le développement durable en Nouvelle-Calédonie*. Données juridiques et politiques- Nouméa, Coll. Université, CDP Centre de Documentation Pédagogique, 356 p.

MARTY, J-L. ; *et al.* (2000).- Nouvelle-Calédonie.- Paris, *Géo*, Prisma presse, 186 p.

MC KENNA, S-A., *et al.* (2006). - Une évaluation rapide de la biodiversité marine du des récifs coralliens du Mont Panier, Province Nord, Nouvelle-Calédonie.- Conservation International, *Bulletin PER d'évaluation biologique*, n° 42, 2006, 128 p.

MC LUHAN, TC. (1998). - *L'esprit de la terre.* Rencontres avec la nature dans la pensée ancienne et contemporaine.- Editions du Rocher, 578 p.

MENY, Y.; THOENIG, J-C. (1989).- *Les politiques publiques*.- Paris, PUF, 391 p.

MERLE, I. (1999).- La construction d'un droit foncier colonial.- *Enquête*, n°7, pp. 97-126. (01/12/2009) http://enquete.revues.org/document1571.html.

MERMET, L. (1992).- *Stratégies pour la gestion de l'environnement.* La nature comme jeu de société ?- Paris, L'Harmattan, 208 p.

MESCHONNIC, H. (1995).- *Politique du rythme : politique du sujet*.- Paris, Lagrasse, Verdier, 615 p.

METAIS, E. (1986). - Le « clan » canaque hier et aujourd'hui. - *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°155, pp. 248-273.

MEZILLE, V. (Mars 2005).- *Mines et développement durable : les enjeux du projet Goro-Nickel pour les populations locales*.- Nouvelle-Calédonie, Université de la Nouvelle Calédonie, UNC, 89 p. (DEA : Sociétés et cultures dans le Pacifique insulaire : Nouméa : Mars 2005).

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. (2001).- *Attention ! Etes-vous certain de pouvoir les emporter avec vous ?*- Nouvelle-Calédonie, Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages menacées d'extinction (CITES), 6 p.

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement ; Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer ; *et al.* (1998).- *L'état des récifs coralliens en France Outre-Mer*.- Paris, 139 p.

MIOSSEC, A. (Juin 1999). - La France a-t-elle construit une politique de gestion intégrée de son littoral ? - *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, pp. 212-219.

MIOSSEC, A. ; *et al.* (1998). - *Géographie humaine des littoraux maritimes*. - Condé-sur-Noireau, CNED-SEDES, 472 p.

MIOSSEC, A. (2004).- Littoral.- *Hypergéo*, http://www.hypergeo.eu/

MNC ; IRD ; *et al*. (2009).- *La biodiversité de la Nouvelle-Calédonie*.- Paris, Horizon Pacifique, 23 p.

MONNERIE, D. (2003).- Résistance au colonialisme, culture, coutume et politique (Arama et région Hoot ma whaap). Pratiques et représentations historiques et contemporaines.- Paris, Musée de l'homme, *Journal de la Société des Océanistes*, n° 117, (2003-2), pp. 213-231.

MONLOUIS, Y., (20/04/2010).- *« La concertation comme outil de construction d'un développement durable en Nouvelle-Calédonie »*.- 155 p. http://www.memoireonline.com/12/09/2919/mLa-concertation-comme-outil-de construction-dun-developpement

MORE, M. (2007).- *Diagnostic d'une démarche Agenda 21 la commune de Kouaoua (Nouvelle-Calédonie)*.- Nouméa Nouvelle-Calédonie, Université de Nouvelle-Calédonie, UNC, 74 p. (Master 1 : DEVTAT : Nouvelle-Calédonie: 2007).

MORRISSEY, D. (sept./oct. 2002).- Un point de vue ACP sur les Accords de partenariat économique.- Bruxelles, *Le courrier*, Magazine de la coopération au développement ACP-UE, n°194, pp. 37-39.

MULJONO-LARUE, F. (1996). - L'immigration javanaise en Nouvelle-Calédonie de 1896 à 1950. - *Point d'histoire*, n°10, pp. 11-76.

MULLER, J-P. ; FAVIER, M-N.; *et al.* (Janv./ Fév. 2000).- *Sciences au Sud*.- Paris, Le Journal de l'IRD, n°3, 16 p.

MULLER, J-P. ; FAVIER, M-N.; *et al.* (Sept./ Oct. 2000).- Fête de la mer à Poum.- Paris, *Sciences au Sud*, Le Journal de l'IRD, n°6, p. 13.

MULLER, J-P. ; FAVIER, M-N.; *et al.* (2002).- Développement et environnement.- Paris, *Sciences au Sud*, Le Journal de l'IRD, Hors série, pp. 1-8.

MULLER, J-P. ; FAVIER, M-N.; *et al.* (Janv./Fév. 2002).- Aires marines protégées : de la gestion à la gouvernance.- Paris, *Sciences au Sud*, Le Journal de l'IRD, n°13, p. 2.

MULLER, J-P. ; FAVIER, M-N.; *et al.* (Janv./Fév. 2003).- Littoral sous surveillance. Expertise collégiale : la volonté d'agir.- Paris, *Sciences au Sud*, Le Journal de l'IRD, n°18, pp. 10-11.

MULLER, J-P. ; FAVIER, M-N.; *et al.* (Mars/Avril 2003).- Tricho bleu sur le lagon.- Paris, *Sciences au Sud*, Le Journal de l'IRD, n°19, pp. 12.

NAEPELS, M. (1998). - *Histoires de terres kanakes*.- Paris, Belin, 380 p.

NAEPELS, M. (avril-juin 1999). - Histoires de terres kanakes. Conflits fonciers et rapports sociaux dans la région de Houaïlou (Nouvelle-Calédonie).- Nouméa, édit. ADCK, *Mwà véé*, la revue culturelle kanak, n°24, pp. 53-57.

NEBOIT-GUILHOT, R. ; DAVY, L. ; et al. (1996). - *Les Français dans leur environnement*. - Paris, Nathan, 382 p.

NTEP, J. (nov./déc. 2001).- Infrastructures routières, dominer l'impact sur l'environnement.- Bruxelles, *Le courrier*, Magazine de la coopération au développement ACP-UE, n°189, pp. 54-55.

Observatoire des Activités Economiques de la DDE. (2001).- *Pêche*.- Koné, Province Nord, 38 p.

OLIVIER, J-P. (Fév. 1994).- L'économie face à l'écologie.- *Problèmes économiques*, n°2.364, pp. 9-15.

OLLIVIER, L. (1993). - Les pêches artisanales mauriciennes. Mutations Récentes d'une activité séculaire. - *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°183, pp. 325-348.

ONU, Conseil Economique et Social (2001).- *Le développement durable du tourisme*.- Rapport, E/CN.17/2001/PC/21, 4 p.

ORFILA, G. (1993).- *Le foncier et la mer.* Le problème des pêcheries traditionnelles en Nouvelle-Calédonie.- Nouméa, Graphoprint, Actes du 6ème colloque C.O.R.A.I.L, pp. 245-256.

ORFILA, G. *et al.* (1996).- *La mer côtière en Nouvelle-Calédonie*. Etude juridique.- Nouméa, CTRDP, Coll. Université, 116 p.

ORFILA, G. *et al.* (2000).- *L'animal et le droit en Nouvelle-Calédonie*.- Nouméa, CDP, Coll. Université, 156 p.

ORSO, P. ; *et al*. (1999). - *Chroniques du Pays Kanak, tome 1*. Société Kanak. - Nouméa, Planète mémo, 273 p.

ORSO, P. ; *et al.* (1999). - *Chroniques du Pays Kanak, tome 4*. « Mutation ». - Nouméa, Planète mémo, 285 p.

ORSTOM. (1990). - "Quelle halieutique pour l'Orstom ?" Etat et enjeux d'une recherche pour le développement en coopération.- *Rapport interne Orstom*, 53 p.

OXFORD, F. (2007).- *La loi « littoral » : l'intérêt de son application en Nouvelle-Calédonie*.- Nouméa Nouvelle-Calédonie, Université de Nouvelle-Calédonie, UNC, 75 p. + Annexes (Master 2 : DEVTAT : Nouvelle-Calédonie: 2007).

Pacifique Presse Communication ; *et al.* (Mars 2005).- Environnement : SMSP-Falconbridge traque la pollution.- Nouméa, *Tour de Côte*, n°155, pp. 18-21.

PAGES, B. (2003).- *Les feux de brousse : Elaboration d'un système de prévention-mise en place d'un réseau d'informations*.- Bordeaux, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III. (TER : Géographie, Aménagement: Bordeaux : Juin 2003).

PAPON, P. (oct.1998). - La mer est-elle à tout le monde ? - *Pour la science*, Dossier hors série, pp. 98-99.

PASKOFF, R. (1998). - *Les littoraux*. Impact des aménagements sur leur évolution. - Paris, Armand Colin / Masson, 260 p.

PECH, P. (2007). - Développement durable et géographie physique. - *L'information géographique*, Vol.71, n° 3, sept. 2007, pp. 66-78.

PELISSIER, P. (1986). - Réflexions sur l'occupation des littoraux Ouest-Africains. - *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°101-102, pp. 123-134.

PENNANGUER, S. (2005).- *Incertitude et concertation dans la gestion de la zone côtière*.- Rennes, ENSAR Ecole National Supérieure Agronomique de Rennes, 374 p. (Thèse de Doctorat de l'ENSAR : ENSAR mention Halieutique : Rennes : 8 mars 2005).

PERCIVAL, D. (nov./déc. 2001).- Sainte Lucie : quand protection de la nature rime avec développement local.- Bruxelles, *Le courrier*, Magazine de la coopération au développement ACP-UE, n°189, pp. 36-37.

PERON, F. (1994). - Les sociétés littorales, un champ de recherche à développer.- In : Lettre d'information de l'URA 904.(28 mai 1994). - *Les sociétés littorales du Ponant*.- Etat de la recherche, séminaire de l'URA 904, Brest, numéro spécial, pp. 2-3.

PERRET, C. ; *et al.* (2002). - *Perspectives de développement pour la Nouvelle-Calédonie*.- Grenoble, Presse Universitaire de Grenoble (PUG), 160 p.

PESIN, E. (1995). - *Atlas Climatique de la Nouvelle-Calédonie*. - Direction interrégionale de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna, Météo France, 104 p.

PESTAÑA, G. (2003).- *Mutations sociales et dynamiques des systèmes ruraux au Fouta-Djalon (République de Guinée)*.- Bordeaux, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 2 tomes, 546 p. (Thèse de Doctorat d'Etat : Géographie : Bordeaux : 3 janvier 2003).

PESTAÑA, G. ; *et al.* (2009).- *Développement durable et ruralité en Nouvelle-Calédonie : Quelle articulation du local et du global dans les politiques publiques* ?- A paraître, Université de La Réunion - *Insularité et développement durable*.- Colloque Saint Denis de La Réunion, 24-27 novembre 2009.

PETIT, N., *et al.* (2009). « Naturellement calédonien. Récifs Coralliens. AMP », *Le Caillou Vert, n°9.* URL : http://www.wwf.nc/CaillouVert%208.pdf Consulté le 18 mars 2009.

PEYROLLE-DRAYTON, P. (2005).- *Vers une gestion de la concurrence en eau entre les besoins de l'agriculture et de la ville : la commune de Pouembout*.- Nouméa Nouvelle-Calédonie, Université de Nouvelle-Calédonie, UNC, 65 p. (Master 1 : DEVTAT : Nouvelle-Calédonie: 2005).

PEYROLLE-DRAYTON, P. (2006).- *Projet d'aménagement paysager d'une zone minière : l'exemple de la commune de Thio*.- Nouméa Nouvelle-Calédonie, Université de Nouvelle-Calédonie, UNC, 97 p. (Master 2 : DEVTAT : Nouvelle-Calédonie: 2006).

PICARD, M. (1999).- *L'archipel néo-calédonien : 300 millions d'années pour assembler les pièces d'un puzzle géologique*.- Nouméa, CDP, 102 p.

PILLON, P. (1992). - Listes déclamatoires (« viva ») et principes d'organisation sociale dans la vallée de la Kouaoua. - Paris, Musée de l'homme, *Journal de la Société des Océanistes*, (1992-1), pp. 81-101.

PILLON, P. (1998). - Les ancrages symboliques et sociaux de l'occupation de l'espace et de l'organisation territoriale en pays Mèa (Nouvelle-Calédonie). - Paris, Musée de l'homme, *Journal de la Société des Océanistes*, (1998-2), n°107, pp. 199-224.

PILLON, P. (1999). - Identité, culture et catégories de l'action : autour des fondements idéels du territoire et de l'organisation sociale en pays Mèa et Houaïlou (Nouvelle-Calédonie). - Paris, Musée de l'homme, *Journal de la Société des Océanistes*, (1999-2), n°109, pp. 83-96.

PILLON, P. (2000). - Les modalités binaires et ternaires dans l'organisation du pays Méa (Nouvelle-Calédonie). - Paris, Musée de l'homme, *Journal de la Société des Océanistes*, (2000-2), n°111, pp. 219-241.

PINOT, J-P. (Juin 1999). - L'atlas régional, outil de décision en matière de gestion intégrée du littoral. - *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, pp. 177-185.

PIRRAZOLI, P A. (1993).- *Les littoraux : leur évolu*tion.- Nathan Université, Paris, 191 p.

PITOISET, A. (1999).- *Nouvelle-Calédonie, horizons pacifiques*.- Paris, Autrement, 286 p.

PITOISET, A. (2002).- *L'actionnariat populaire en Province Nord de la Nouvelle-Calédonie.* Société de profit dans une société de partage.- Nouvelle-Calédonie, Université de Nouvelle-Calédonie, UNC, 110 p. (DEA : Sociétés et cultures dans le Pacifique insulaire, dynamiques et mutations : option anthropologie économique : Nouméa : mars 2002).

POIDYALIWANE, D. (2007).- *La revendication des terres dans le temps.* Enjeux politiques du foncier en Nouvelle-Calédonie.- Nouméa Nouvelle-Calédonie, Université de Nouvelle-Calédonie, UNC, 59 p. (Master 1 : DEVTAT : Nouvelle-Calédonie: 2007).

POIGNONEC, D. (2002).-*Proposition d'une démarche pour le développement d'indicateurs de suivi de l'état des ressources récifo-lagonaires et de leurs usages.* Application aux communautés ichtyologiques de la partie lagonnaire de la zone d'impact d'un projet minier en Province Nord de la Nouvelle-Calédonie.- Rennes, Pôle d'enseignement supérieur et de recherche agronomique, IRD de Nouvelle-Calédonie, 45p. + annexes. (Mémoire de fin d'études d'ingénieur : Spécialisation Halieutique : Rennes : sept. 2002).

POIGNONEC, D. (2006).- *Apport de la combinaison cartographique cognitive/ontologie dans la compréhension de la perception du fonctionnement d'un écosystème récifo-lagonaire de Nouvelle-Calédonie par les acteurs locaux*.- Rennes, Pôle d'enseignement supérieur et de recherche agronomique, 2 volumes, 292 + 74 p. (Thèse de Doctorat de l'ENSAR : Mention Halieutique : Rennes : 6 décembre 2006).

POIGOUNE, E. (7 Mars 2003). - L'accord de Nouméa après quatre ans : quel bilan ? - Nouméa, édit. SPNC, *Les infos*, n°24, p. 1.

POIRINE, B. (1994).- Développement économique et traditions socio-culturelles dans le Pacifique insulaire. - Paris, Musée de l'homme, *Journal de la Société des Océanistes*, (1994-1), pp. 9-20.

POIROT, T. (2009).- *Diagnostic du rééquilibrage économique et social en Nouvelle-Calédonie : de l'état des lieux aux pistes de réflexion*.- Nouméa Nouvelle-Calédonie, Université de Nouvelle-Calédonie, UNC, 60 p. (Master 2 : DEVTAT : Nouvelle-Calédonie: 2009).

PODWOJEWSKI, P. (1988).- Les vertisols de Nouvelle-Calédonie.- *Les Cahiers de l'Orstom*, série pédologique, Vol. XXIV, n°4, pp. 279-301.

PRINCIPAUD, J-P. (1995). - La pêche en milieu lagunaire dans le sud-est du Bénin. L'exemple de l'exploitation des acadjas (en danger) sur le Lac Nokoué et la basse Sô. - *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°192, pp. 519-546.

PROVENSAL, D. (1991). - Parenté et stratégies familiales dans la pêche du littoral méditerranéen. - In. : DURAND, J-R. ; LEMOALLE, J. ; WEBER, J. (1991).- *La recherche face à la pêche artisanale*.- Montpellier, symp. Int. ORSTOM /IFREMER 3-7juil.1989, ORSTOM éd., Paris, coll. *Colloques et Séminaires*, tome 2, pp.775-788.

PROVINCE NORD. (1991).- *La Province Nord "un pays en devenir"*.- Canada, Delroisse, pp. 1-11.

PROVINCE NORD ; Mairie de Poindimié. (1992).- *Poindimié, "pôle d'attraction dans la verdure"*.- Canada, Delroisse.

PROVINCE NORD DDE-E Service des pêches (1993).- La pêche du trocas en Province Nord.- Nouvelle-Calédonie, *Bulletin de la CPS*, n°2, pp. 6-7.

PROVINCE NORD Direction du Développement Economique (DDE). (1999).- *Vous avez un projet ?* La Province Nord vous aide à le réaliser.- Koné, Province Nord, 6 p.

PROVINCE NORD. (2000).- *Fiche AMP Réserve de Nékoro*.- Koné, DDE-E.

PROVINCE NORD Direction du Développement Economique. (août 2000).- *DDE Les principales missions*.- Koné, Province Nord, 6 p.

PROVINCE NORD Cellule Tourisme (2001).- *Potentialités touristiques de la Province Nord*.- Koné, Direction du Développement Economique, pp. 1-11.

PROVINCE NORD Direction du Développement Economique (2001).- *Service de la Mer : Les missions*.- Koné, Province Nord, 1 p.

PROVINCE NORD Direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDE-E). (2001).- *Code de développement de la Province Nord (CODEV-PN)*.- Koné, Province Nord, 10 p.

PROVINCE NORD Direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDE-E). (2001).- *Cheminement d'une demande d'aide provinciale à la DDE-E*.- Koné, Province Nord, 8 p.

PROVINCE NORD Direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDE-E), ADRAF, IAC. (2002).- *Opérations Groupées d'Aménagement Foncier. Projet Côte Est : Touho, Poindimié, Ponérihouen*.- Koné, Province Nord, 73 p.

PROVINCE NORD Direction de l'Enseignement, de la Formation, de l'Insertion et de la jeunesse (DEFIJ) *et al.* (2004).-*Guide jeune 2004-2005*. Institutions : Préambule de l'Accord de Nouméa, Province Nord, Compétences des institutions en Nouvelle-Calédonie. SMSP-Falconbridge : le projet Koniambo.- Nouméa, Terre Suprême édit., 162 p.

PROVINCE SUD. (juin 1999).-*Guide pour l'observation des mammifères marins.* Sachons les respecter.- Nouméa, Province Sud, 8 p.

PROVINCE SUD. (juin 1999).-*Guide de la flore des îlots.* Pour protéger l'environnement respecter la végétation des îlots.- Nouméa, Province Sud, 8 p.

PROVINCE SUD. (juin 1999).-*Guide du mouillage.* Protéger l'environnement c'est respecter le corail.- Nouméa, Province Sud, 6 p.

PROVINCE SUD. (juin 1999).-*Guide de la pêche plaisancière.* Protéger l'environnement c'est d'abord respecter la réglementation.- Nouméa, Province Sud, 6 p.

QUIDET, C., DDE-E (août 2000).- *La pêche artisanale en Province Nord*. Etat des lieux- début 2000.- Koné, Direction du Développement Economique (DDE), Service de la Mer, 104 p. et annexes.

QUIDET, C., DDE-E (29 sept. 2001).- *Etat des lieux de la pêche artisanale en Province Nord*. Mise à jour.- Koné, Direction du Développement Economique (DDE), Service de la Mer, 4 p.

QUINTARD, M. *et al.* (Avril 2003). - Dossier spécial Erica. - Nouméa, *CCI info*, le magazine des entreprises de Nouvelle-Calédonie, n°105, pp. 16-20.

RAFFESTIN, C. (1986).- Ecogénèse territoriale et territorialité.- *In. Espaces, jeux et enjeux*. Paris, Fayard, pp. 173-186.

REED, D. (nov./déc. 2001).- Comprendre le lien entre pauvreté et environnement.- Bruxelles, *Le courrier*, Magazine de la coopération au développement ACP-UE, n°189, pp. 30-31.

REGNAULD, H. ; PLANCHON, O. (Mars 2003). - La notion de limite et les objets morpho-climatiques littoraux : un enjeu théorique ? - *L'information géographique*, n°1, vol.67, pp. 60-74.

REY, H. ; CATANZANO, J. ; MESNIL, B. ; BIAIS, G. (1997).- *Système halieutique*. Un regard différent sur les pêches.- Paris, Coll. Propos Institut Océanographique, IFREMER, 280 p.

REYNAUD, Y. (2008).- *Identification de marqueurs génétiques de la virulence chez Vibrio nigripulchritudo, un pathogène de crevettes pénéides en Nouvelle-Calédonie*.- Paris, Université Paris 6, 230 p. (Thèse de Doctorat : Biochimie et biologie moléculaire, spécialité microbiologie : Université Paris 6 Pierre et Marie Curie : 08 avril 2008).

RICHER DE FORGES, B. *et al.* (1991). - *Le benthos des fonds meubles des lagons de Nouvelle-Calédonie*. - Paris, édit. ORSTOM, vol.1, 311p.

RIVIERE, F. (1996). - *Culture et développement, l'exemple de l'arbre au Sénégal*. - Bordeaux, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 83 p. (DEA : Dynamique des Milieux et Sociétés, Espaces tropicaux, Espaces européens : Bordeaux : 1996).

ROCHETEAU, G. (1968). - Le Nord de la Nouvelle-Calédonie, région économique. - Paris, édit. ORSTOM, *Mémoires ORSTOM*, n°32, 132 p.

ROS, J. (oct.1998). - La santé de la Méditerranée. - *Pour la science*, Dossier hors série, pp. 118-123.

ROSSI, G. (1991). - Evolution d'un front deltaïque et actions anthropiques : le cas du delta de la Volta (Ghana). - *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°176, pp. 333-343.

ROUDAUT, A-C. (1998).- 1998 année internationale des océans. La mangrove un milieu très spécialisé.- Nouméa, Kangourou éd., *Les Dossiers de la Mer*, n°3, pp. 1-8.

ROUDAUT, A-C. (1998).- 1998 année internationale des océans. L'homme et la mer, ressources et avenir.- Nouméa, Kangourou éd., *Les Dossiers de la Mer*, n°7, pp. 1-8.

ROUSSEL, H. (2004).- La gestion participative : clef du succès des organisations du 21ème siècle.- Canada, Ontario, COIP, *Le Bloc note*, pp. 1-5.

SAFINA, C. (oct.1998). - Les excès de la pêche en mer. - *Pour la science*, Dossier hors série, pp. 100-108.

SALVAT, B. ; RIVES, C. ; REVERCE, P. (1988).- *Coquillages de Nouvelle-Calédonie*. - Nouméa, ORSTOM, Les éditions du Pacifique, 143 p.

SAND, C. (1997). - Variété de l'habitat ancien en Nouvelle-Calédonie : étude de cas sur des vestiges archéologiques du Centre-Nord de la Grande Terre. - Paris, Musée de l'homme, *Journal de la Société des Océanistes*, (1997-1), n°104, pp. 39-40.

SAUSSOL, A. (1986). - Du front pionnier à la réforme : colonisation et problèmes fonciers en Nouvelle-Calédonie (1853-1985). - *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°155, pp. 274-312.

SAWADOGO, M. (sept./oct. 2002).- Une nouvelle approche des peuples autochtones. Conférence : « La parole aux autochtones : perspectives sur le développement et la mise en œuvre de la politique de l'Union Européenne relative aux peuples autochtones ».- Bruxelles, *Le courrier*, Magazine de la coopération au développement ACP-UE, n°194, pp. 32-33.

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (SPC) ; Programme régional océanien de l'environnement (PROE) ; Western Pacific Regional Fishery Management Council

(WPRFMC) ; AusAID ; PACPOL. (2001).- *La mer n'est pas une poubelle !* Gardons notre océan propre.- Nouméa, CPS, 8 p.

SEMAH, A-M. (1998). - Recherche des traces de la première conquête des vallées dans le nord de la Grande Terre (Nouvelle-Calédonie). - Paris, Musée de l'homme, *Journal de la Société des Océanistes*, (1998-2), n°107, pp. 169-177.

SENECAL, G. (1992). - Aspects de l'imaginaire spatial : identité ou fin des territoires ? - *Annales de Géographie*, n°563, pp. 28-41.

SENES, J. (1977).-*L'île aux cent visages*.- Nouméa, Graphical, 235 p.

SINGARAVELOU. (1997). - Pratiques de gestion de l'environnement dans les pays tropicaux. - *Espaces tropicaux*, n°15, 558 p.

Société Minière du Sud Pacifique (SMSP) ; Falconbridge. (2001). - *Projet Koniambo*. Métiers et Avenir.- Nouméa, édit. Kangourou, 8 p.

Société Minière du Sud Pacifique (SMSP) ; Falconbridge. (Mai 2001). - *Projet Koniambo*. Guide de formation sur les études d'impact.- Canada, édit. Roche, 30 p.

SOLER, L-G. (1993).- Instrumentation de gestion et conduite de l'entreprise.- Paris, Avant propos, *Cahier économique sociologie rurale*, 28, pp. 5-16.

SOPAC Nouvelle-Calédonie. (avril-mai 2003).- La crevette de Nouvelle-Calédonie. Aquaculture : "la filière intelligente". Le partenariat client. La crevette de Nouvelle-Calédonie fait partie du patrimoine calédonien.- Nouméa, *Mieux connaître*, Lettre d'information bimestrielle de la SOPAC, 4 p.

TERRIER, C. (2000). - *La colonisation de peuplement libre en Nouvelle-Calédonie (1889-1909).* Des conséquences de la confrontation entre intérêts métropolitains et insulaires dans l'évolution d'une utopie française en Océanie vers un type colonial spécifique. - Nouméa, Université de La Nouvelle-Calédonie, UNC, 1125 p. (Thèse de Doctorat d'Etat : Histoire : Nouméa : 21 octobre 2000).

TESSIER, C. *et al.* (2002).- *Bonjour Calédonie*.- Nouméa, édit. Bonjour Calédonie, 236 p.

TEULET, R. (2007).- *Représentations kanak de l'espace maritime et développement économique de la pêche*.- Université de Bordeaux III, Université Michel de Montaigne, 48 p. + Annexes. (Master 2 « recherche »: Développement, Sociétés et Cultures: Bordeaux III: Juin 2007).

THOLLOT, P. (1996). *Les poissons de mangrove du lagon sud-ouest de Nouvelle-Calédonie*. - Paris, édit. ORSTOM, coll. Etudes et Thèses, 321 p.

THYDJEPACHE, J-L. (2007).- *L'aménagement d'une tribu, une nécessité pour la réserve de Gohapin.*- Nouméa Nouvelle-Calédonie, Université de Nouvelle-Calédonie, UNC, 78 p. + Annexes. (Master 2 : DEVTAT : Nouvelle-Calédonie: 2007).

TOGNA, O. ; ADCK ; *et al.* (2000). - *Guide mwakaa, les sentiers de la coutume Kanak*. - Nouméa, Grain de sable/atelier de création, 80 p.

TOGNA, O. *et al.* (janv.-Mars 2002). - Histoire des ancêtres. Plantes kanak de l'usage traditionnel à la culture in vitro. Du côté de Borendi sur la côte est. - Nouméa, édit. ADCK, *Mwà véé*, la revue culturelle kanak, n°35, pp. 38-41.

TORRE, H. (2005-2006).- *Rapport d'information fait au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sur la mission de contrôle effectuée en Nouvelle-Calédonie relative à la défiscalisation des usines de traitement du nickel*.- Paris, Sénat, Session ordinaire de 2005-2006, n°7, 100 p.

TRICART, J-LF. (1984).- Quelques réflexions écogéographiques sur le développement rural.- *In.* BLANC-PAMARD, C., et al. (1984).- *Le développement rural en question*. Paysages, espaces ruraux, systèmes agraires. Maghreb, Afrique noire, Mélanésie.- Paris, ORSTOM et laboratoire de Sociologie et Géographie africaine LA 94 (CNRS-EHESS), Coll. Mémoire, n°106, pp. 1-14.

TROLUE, F. (1993).- *Le Kanak, le clan et la terre face au développement en Nouvelle-Calédonie*.- Nouméa, Graphoprint, Actes du 6ème colloque C.O.R.A.I.L, pp. 157-163.

TURCO, A. (1982-1983). - Le sens est-il un concept pertinent en géographie de la perception ? - *Bulletin de la société neuchâteloise de géographie*, n°27, pp. 361-387.

TYUIENON, G. ; Association Xwâdo-club Presse, *et al.* (oct. 2002). - *Kèchö*. - Nouméa, édit. Artypo et Mairie de Canala, la revue municipale de Canala, n°3, 35 p.

TYUIENON, R. (2003).- *L'igname et l'argent : combinaisons et incompatibilités entre deux modèles économiques antagonistes.* Les marchés de proximité des producteurs kanak Province Nord de la Nouvelle-Calédonie 2000-2002.- Paris III, Université Sorbonne nouvelle, 170 p.

VELASCO-GRACIET, H.; BOUQUET, C.; *et al.* (2005).- *Tropisme des frontières.* Approche pluridisciplinaire.- Paris, L'Harmattan, coll. Géographie et cultures, série Culture et politique, Tome I, 290 p.

VENNETIER, P. (1991). - Aménagements littoraux et évolution d'un système lagunaire : étude de cas au Bénin. - *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°176, pp. 321-332.

VERDEAUX, F. (1992).- *Sociétés de pêcheurs et environnement*.- Savoirs et appropriation halieutique du milieu, département SUD, Institutions et pratiques de développement, Itinéraires, ORSTOM éd.

VERNIER, J. (1992). - L'environnement.- *Que sais-je ?* Paris, PUF, 128 p.

VEYRET, Y. ; PECH, P. (1993). - *L'homme et l'environnement.* - Paris, PUF, 424 p.

VIVIER, J-L. (1990).- *Le droit français face à la coutume kanak*.- Nouméa, revue juridique et politique, pp. 470-476.

VIVIER, J-L. (sept. 1986).- Droit des Ethnies : l'émergence du statut personnel des indigènes de la Nouvelle-Calédonie.- *les petites affiches*, n°108, pp. 20-22.

VLADYSLAV, G. (1993).- *La situation foncière en Nouvelle-Calédonie et son évolution durant les quinze dernières années*.- Nouméa, Graphoprint, Actes du 6ème colloque C.O.R.A.I.L, pp. 309-322.

WABETE, N. (2005).- *Etude écophysiologique du métabolisme respiratoire et nutritionnel chez la crevette pénéide Litopenaeus stylirostris. Application à la crevetticulture en Nouvelle-Calédonie*.- Bordeaux, Université de Bordeaux I, 171 p. (Thèse de Doctorat: Océanographie, Ecophysiologie : Bordeaux I: 15 décembre 2005).

WADDELL, E. (1993).- *Le rêve de Jean-Marie Tjibaou...*- Nouméa, Graphoprint, Actes du 6ème colloque C.O.R.A.I.L, pp. 115-127.

WEBER, J. ; REVERET, J-P. (1993). - La gestion des relations sociétés-nature : mode d'appropriation et droit de propriété.- Paris, Savoir, *Le Monde Diplomatique*, (2), pp.71-72.

WEMA, J. (2009).- *Des approches plus individuelles peuvent-ils aider à mieux faire fonctionner les élevages Kanak ?* Et au-delà des entreprises ou les structures économiques kanak.- Nouméa Nouvelle-Calédonie, Université de Nouvelle-Calédonie, UNC, 90 p. (Master 2 : DEVTAT : Nouvelle-Calédonie: 2009).

WENEHOUA, M. ; *et al.* (1996). - *Notre pays demain…* Réflexion philosophique et politique sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.- Nouméa, Niaouli éd., 225 p.

WWF, *et al.* (2008).- *Sauvegarde du patrimoine d'Outremer*.- WWF France, 32 p.

COLLOQUES, CONFERENCES et DEBATS TV

IAC ; UNC ; Province Nord (2008).- *Développement durable et ruralité*.- Ateliers de travail, Tiéti Poindimié Nouvelle-Calédonie, 27-30 octobre 2008.

Cortot, G., 2009.- Discours sur l'économie.- *Anniversaire des 20 ans de la mort de J-M. Tjibaou,* Hienghène, 3/05/2009.

CNRS ; IRD ; UNC *et al.* (2006).- *Le droit de l'environnement en Nouvelle-Calédonie*. Etat des lieux et perspectives.- Nouméa Nouvelle-Calédonie, 6-8 novembre 2006.

Dang, A., 2009.- Discours sur le projet de l'Usine du Nord et la présentation de l'usine métallurgique de SMSP/POSCO en Corée.- *Anniversaire des 20 ans de la mort de J-M. Tjibaou,* Hienghène, 3/05/2009.

LDH-NC ; FABERON, J-Y. ; *et al.* (2009).- *Conférence sur un bilan de l'Accord de Nouméa après 11 ans.*1ère partie : bilan technique et juridique.- Nouméa, FOL, 18 août 2009 (ldhnc@lagoon.nc).

SOURISSEAU, J-M., *et al.* (2010).- *Managing small-scale fishceries confronted with socio-economic changes in New-Caldonia (South Pacific).*- presentation oral, Lifet Montpellier, 14 diapositives.

UNC *et al.* (2005).- *Territoire(s) et Patrimoine(s) en Océanie*.- 18ème Colloque CORAIL, Nouméa Nouvelle-Calédonie, 1-3 décembre 2005.

Université de La Réunion *et al.* (2009).- *Insularité et développement durable*.- Colloque Saint Denis de La Réunion, 24-27 novembre 2009.

ARTICLES CONSULTES SUR INTERNET

2007-2011 ADRAF www. adraf.nc

2007-2011 Association Action Biosphère www.actionbiosphere.com

2009-2011 Association Convergence Pays www.convergence-pays.nc/

2007-2011 Association Corail Vivant www.corailvivant.org

2007-2011 Association des Maires de NC (AMNC) www.amnc.asso.nc

2010-2011 Association Ensemble pour la Planète www.eplp.asso.nc/site/

2007-2011 Association WWF www.wwf.fr/s-informer/nos-missions/outre-mer

2010-2011 Biodiversité de Nouvelle-Calédonie www.biodiversite.nc

2008-2011 Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie www.cci-info.nc

2009-2011 Croix du sud. info Nouvelle-Calédonie de J-J. Espirat www.croixdusud.info

2002-2011 Dictionnaire et Encyclopédie Larousse www.larousse.fr

2007-2011 Documentation droit français www.legifrance.gouv.fr

2007-2011 Documentation juridique en Nouvelle-Calédonie www.juridoc.gouv.nc

2010 Editorial Mairie de Koné www.ac noumea.nc/kone/IMG/pdf/info_1_koohne

2010-2011 Faune et flore de Nouvelle-Calédonie www.endemia.nc

2010-2011 Forêt sèche de Nouvelle-Calédonie www.foretseche.nc

2007-2011 Ifremer en Outre-mer, Délégation de Nouvelle-Calédonie wwz.ifremer.fr

2009-2011 Institut d'Emission d'Outremer (IEOM) www.ieom.fr

2002-2011 Institut de la statistique et des études économiques www.isee.nc

2009-2011 Koniambo Nickel SAS www.koniambonickel.nc

2002-2011 Les Nouvelles Calédoniennes www.lnc.nc

2007-2011 La Province Nord www.province-nord.nc

2010-2011 La Mangrove http://mangrove.mangals.over-blog.com/5-index.html

2010-2011 Observatoire de l'environnement en Nouvelle-Calédonie www.oeil.nc

2010-2011 *Paesaggio*, paysages http://paesaggio.over-blog.com/

2004-2011 SOFINOR www.sofinor.nc

2007-2011 Tourisme Province Nord www.tourismeprovincenord.nc

01/07/2009 Emancipation ou néo-colonialisme ? Question que se posent des citoyens debout http://www.actionbiosphere.com/?p=225

23/03/2010 Stratégie Nationale de Développement Durable www.developpement-durable.gouv.fr/Strategie-nationale-du.html

12/04/2010 WWF. « Inauguration officielle en Nouvelle-Calédonie des trois premières aires marines protégées (AMP) du Nord-Est », *WWF France*, URL : http://www.wwf.fr/s-informer/actualites/inauguration-officielle-en-nouvelle-caledonie-des-trois-premieres-aires-marines-protegees-amp-du-nord-est.

19/04/2010 ONG COEDADE RUP et les rencontres avec Christian Estrosi « Environnement et Outremer sur le thème de « Vers un Outremer Exemplaire » du 5 février 2008. www.coedade.org/site/?page_id=138

20/04/2010 L'histoire du dossier de classement du massif corallien de Nouvelle-Calédonie au patrimoine mondial de l'humanité. Archive de l'Association Corail Vivant. www.corailvivant.org/en/archives/ChronoCVjuillet07.htm

01/09/2010 Association Henri Blaffart. (2010). *Séjour découverte « les milieux du bord de mer » du 14 et 15 juin 2010, tribu de Koulnoué*. http://www.henriblaffart.org/fr/realisations-nouvelle-caledonie.aspx.

Glossaire

ADRAF : Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier. Il s'agit d'un établissement d'Etat à caractère industriel et de commerce (EPIC) au service des Collectivités Publiques, depuis les Accords de Matignon-Oudinot. Elle a pour mission de participer à la mise en œuvre de la politique d'aménagement et de développement rural dans les zones rurales et sub-urbaines (disposition ainsi renforcée par la Loi organique de 1999) pour chaque Province. Elle procède ainsi à l'acquisition et à l'attribution en matière foncière et agricole, afin de répondre aux demandes exprimées au titre de « lien à la terre », tout en engageant des actions d'aménagement et de développement économique en milieu rural. Le transfert de l'ADRAF à la Nouvelle-Calédonie n'est toujours pas effectif, bien que les groupes de travail se penchent sur la question depuis 2008. Ces financements proviennent en grande partie de l'Etat (83% des recettes), de locations foncières et des prestations foncières (12%), les fonds d'indemnités viagères de départ (IVD) ne faisant que transiter par l'agence, qui gère ces terres pour le compte de la Nouvelle-Calédonie. (www.adraf.nc 18/12/2010)

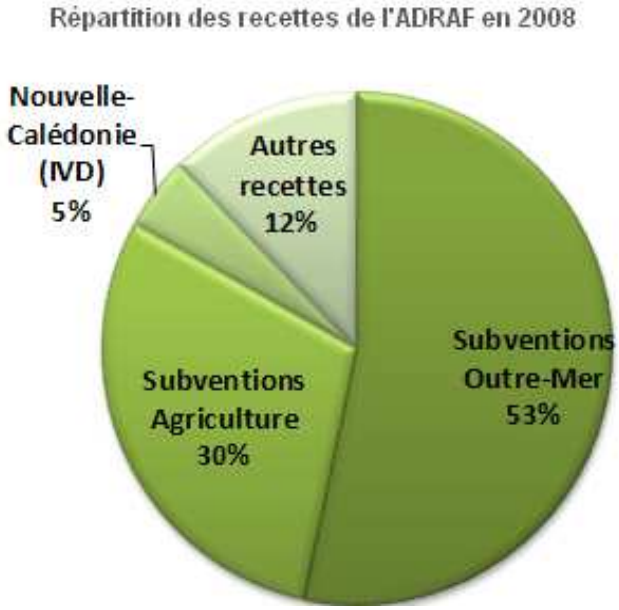

AFD : *« L'Agence Française de Développement. Etablissement public à caractère industriel et commercial, elle apporte son appui à la définition des politiques publiques et concourt au financement de projets dans les pays en développement et l'Outre-Mer français. En Nouvelle-Calédonie, les principaux secteurs d'intervention sont les collectivités locales, le logement social, l financement de secteurs clés en terme d'infrastructures (port, aéroport, routes, réseau électrique, hôpitaux), de secteurs productifs (nickel, auqaculture) et l'appui aux PME par l'intermédiaire du secteur bancaire traditionnel»* (Baudchon, G., *et al.*, 2006, p. 194).

CREG : *L'objectif de ce centre de régulation des gros gibiers est la préservation des écosystèmes et des agrosystèmes: lutte contre la déforestation, contre l'érosion et contre la destruction des champs traditionnels.*

Les actions actuellement mises en œuvre concernent essentiellement la lutte contre le cerf et, sont en cours pour la lutte contre le cochon sauvage ; elles se déclinent de la manière suivante :

- La mise en place et le suivi du programme de régulation opérationnelle, avec les acteurs locaux sur différents sites de Nouvelle-Calédonie (Ex : Foni Boya, Leprédour, Parc des Grandes Fougères et sur terres coutumières)

- Les tests de différentes méthodes de régulation et de piégeage

- Le suivi spatiotemporel de l'impact du cerf sur son milieu

- L'expertise pour le développement d'un plan de gestion concerté. Des formations sont également réalisées par ce centre auprès des socioprofessionnels, en fonction de leurs besoins et en accord avec les services techniques provinciaux.

(www.biodiversité.nc 27/01/2011)

Amiante, amiante environnemental, terrains amiantifères :

« L'amiante est un silicate naturel hydraté de calcium et de magnésium à contexture fibreuse (variété de serpentine), résistant à l'action du feu. L'amiante était utilisée pour fabriquer des matériaux, des tissus incombustibles, etc. L'usage de l'amiante est désormais interdit. Il existe deux variétés d'amiantes :

-La serpentine qui ne comporte qu'une espèce cristalline, le chrysotile.

- Les amphiboles qui comportent cinq espèces : anthophyllite, amosite, actinolite, trémolite et crocidolite.

L'inhalation prolongée de fibres d'amiante provoque :

- Maladies avec atteintes non tumorales : l'asbestose ou fibrose interstitielle diffuse, les pleurésies bénignes asbestosiques, les plaques pleurales.

- Maladies avec atteintes tumorales : le mésothéliome, le cancer broncho-pulmonaire et autres formes de cancers»

(www.dictionnaire-environnement.com/amiante_ID149.html)

Les travaux de Houchot sur l'amiante et l'exposition des populations aux poussières d'amiante, particulièrement en Province Nord, montre l'importance de ce risque dont l'étendue est encore mal appréhendée (doc. 3 *In.* Houchot, M., p. 40), même s'il touche plus ou moins l'ensemble de la Province compte tenu de sa présence dans l'environnement.

Document 3

« Par souci de raccourci, le terme « amiante » est aujourd'hui utilisé le plus souvent d'une manière incorrecte. Les amiantes, en toute rigueur, désignent des minéraux fibreux, en fibres assez longues, souples, résistantes à la chaleur et à certains agents chimiques, qui ont été utilisés par l'homme depuis l'antiquité et dont l'utilisation a été interdite en métropole en 1997 et en Nouvelle-Calédonie en 2007.

Cette interdiction d'utiliser de l'amiante (fibrociments, joints, garnitures de freins, isolants....) résulte du constat que les poussières de ces minéraux peuvent provoquer des cancers des voies respiratoires (cancers broncho-pulmonaires et mésothéliomes). Rapidement au lieu de parler de poussières d'amiantes, de particules microscopiques minérales fibreuses, de nombreuses personnes ont simplement parlé d' « amiante », le terme prenant une connotation dramatique comme « atome », « radiation » ou autre...

Des abus de langage ont conduit à parler ainsi d'« amiante » pour désigner des minéraux qui n'ont jamais été utilisés comme amiante mais qui cristallisent simplement en fines aiguilles, comme certaines zéolites (érionite, mordenite) ou même des variétés d'amphiboles (fluoro-edenite).

Par la suite, on a vu apparaître de nouvelles expressions comme l'«amiante environnemental » ou les « terrains amiantifères » alors même que dans la plupart des cas, il n'y a jamais eu d'occurrence d'amiante ou d'exploitation minière. Ces expressions désignent simplement des terrains renfermant des minéraux (silicates) cristallisés en fibres ou en aiguilles microscopiques et dont les poussières sont susceptibles de provoquer les mêmes effets que les poussières d'amiantes. Il convient de préciser ici qu'il n'y a jamais eu d'exploitation d'amiante en Nouvelle-Calédonie mais il existe à l'état naturel des silicates correspondant à des minéraux qui ont pu être, ailleurs, utilisés comme amiantes, comme le chrysotile, une variété fibreuse de serpentine. »

Précisions de Bernard Pelletier – Docteur en géologie
Entretien du 02 juillet 2008

Ancêtre (ancêtre fondateur): Il s'agit d'une personne décédée à laquelle les clans se référent.

Battue : Faire la battue lors d'une chasse

Boucan : Actes de sorcellerie dont on se méfie beaucoup en Nouvelle-Calédonie, autant chez les Caldoches que chez les Kanak. L'idée la plus répandue est que le sel ou l'eau salée permet aux effets de ces actes de sorcellerie de s'estomper, voire de disparaître totalement. Certains ajoutent même que l'eau salée est meilleure que la destruction par le feu pour certains objets liés à la sorcellerie.

« Magie Noire » locale. Un boucan peut avoir des formes diverses, mais le but du boucan sera toujours le même : nuire à la personne visée. Il peut être représenté (entre autres) par un ensemble de petites branches et de feuilles liées ensembles, avec toujours « d'autres choses », secrètes, rendant l'objet « maléfique ». On dira de quelqu'un victime d'un boucan qu'il est « emboucané ». Par dérivé, si quelqu'un a trop de chance (dans une situation, un jeu quelconque) on dira avec un petit sourire en coin : « Il joue avec les feuilles le copain... ». » (Wikipédia 18/06/2010)

Brousse : Ce mot est utilisé pour faire une distinction entre la ville et la campagne en Nouvelle-Calédonie. « La brousse » étant tout ce qui se trouve en dehors de Nouméa et de son agglomération. Cette expression s'inscrit particulièrement sur la Grande-Terre, moins pour les îles Loyautés, que l'on préfère distinguer par le terme d'île. Les ruraux qui habitent ainsi « en brousse » se nomment « les broussards ».

Caillou : Nom revêtant un caractère plutôt affectueux, que les calédoniens ont donné à la Nouvelle-Calédonie. Lorsqu'on parle du *Caillou* on parle donc de l'ensemble du Territoire Calédonien, couramment employé et accepté par tous le monde.

Caldoche : (voir Calédonien) *« Le mot caldoche (provenant, d'une part, de Calédonie et, d'autre part, du suffixe péjoratif -oche) est un mot créé vers 1960 par les enfants kanaks, probablement de l'île Lifou, lorsqu'ils voulaient s'insulter entre eux. Ce mot servait à désigner par dérision les descendants des Européens de la Nouvelle-Calédonie qui, à tort ou à raison, étaient réputés pour être "forts en gueule". Les Kanaks se sont toujours souvenus que les premiers colons français étaient "durs à la peine, forts en gueule, francs buveurs", etc. Mais un grand nombre de Caldoches ont la peau plus foncée des Blancs de la brousse", c'est-à-dire qu'ils semblent un peu métissés. De plus, certains peuvent parler peu et être fortement influencés sur le plan linguistique par le vocabulaire et la syntaxe des langues mélanésiennes. »*

(www.tlfq.ulaval.ca/axl/pacifique/ncal-kanaks_def.htm)

« Dans Mille et un mots calédoniens, petit lexique des termes utilisés en français calédonien, une autre origine est donnée pour le mot Caldoche. Il s'agirait d'un mot d'origine récente (vers 1968) dû à Mme J. Schmidt qui, à l'occasion du débat sur les "lois Billotte", avait engagé dans les journaux locaux une polémique avec diverses personnalités. Elle avait choisi un pseudonyme en deux parties: CALD, parce qu'elle se sentait profondément calédonienne, et OCHE pour rappeler son enfance du quartier de la rue d'Ypres où elle se faisait traiter de "sale boche" par les parents de ses camarades de jeu en raison de ses origines familiales. Le propriétaire du journal Dito qui trouvait ce pseudonyme amusant l'aurait généralisé par la suite. »

Enfin, soulignons que le terme *Caldoche* n'est pas revendiqué par tous. Les plus âgés trouvent un aspect péjoratif à ce mot comme dans son utilisation initiale, à contrario, les plus jeunes le revendiquent. Ils revendiquent ainsi leur identité Calédonienne (démarche parallèle à celle des Mélanésiens qui revendiquent l'identité "kanak").

Calédonien : Désigne les populations Caldoches en Nouvelle-Calédonie, ce qui permet de les distinguer des Kanak (même si eux aussi sont des Calédoniens, du point de vue du Territoire). Ces calédoniens sont les descendants, d'au moins deux générations (rarement 1), de colons européens ou de déportés du bagne. Mais compte tenu du malaise à s'entendre dire à chaque fois Calédonien descendant européens ou de souche européenne, ceux-ci revendiquent pleinement le mot Calédonien ou Caldoche, qui apparaît ainsi plus identitaire pour des personnes, qui souvent, ne connaissent pas la vie en Europe et qui sont nés et ont toujours vécu sur cette terre de Nouvelle-Calédonie.

Nous pensons également que les descendants des autres ethnies venues en Nouvelle-Calédonie pour travailler dans les mines ou par liens familiaux se sentent profondément Calédonien ou Caldoche. Citons par exemple les descendants Asiatiques (Japonais, Vietnamiens, Indonésiens, rares Chinois et Indiens), Anglo-saxons et autres Océaniens (Australiens, Néozélandais, Ni-Vanuatés, Tahitiens). Pour ce qui est des Wallisiens, nous ne retrouvons que rarement une identification au caldoche (sauf lorsque le métissage est important et de longue date), leur empreinte culturelle étant très présente. En Province Nord, nous ne les retrouvons que faiblement dans la population, même si la forte communauté de Népoui dans la commune de Poya fait figure d'exception.

***Carnival Group**:* Fondée en 1873, sous le nom de *« Netherlands-America Steamship Co. »* la société créa la première ligne transatlantique régulière entre la Hollande et les États-Unis et amena beaucoup d'émigrants européens vers le nouveau monde. Plus tard, elle fut renommée *« Holland America Line ».*

La compagnie arrêta son service de lignes transatlantiques de transport de passagers en 1971 et se reconvertit dans les croisières maritimes. En 1972, la société *« Carnival Cruise Lines »* est formée par Ted Arison, un des pionniers de l'industrie nouvelle des croisières.

En 1987, après être devenue « numéro un » mondial des croisières, la compagnie est introduite en bourse, ce qui lui permit de profiter d'un afflux de capitaux et de démarrer une politique de développement par acquisition et intégration d'autres spécialistes des croisières :

- *« Holland America Line »* (1989), qui comprenait *Windstar Cruises* (croisières spécialisées) et « Holland America Tours » ;
- *« Seabourn Cruise Line »* (1992) (croisières de luxe) ;
- *« Costa Croisières »* (1997) ;
- *« Cunard Line »* (1998).

En avril 2003, *« Carnival Corporation & PLC »* est créée par la fusion entre *« Carnival Corporation »* et *« P&O Princess Cruises plc »*, filiale du groupe britannique de navigation et de logistique P&O, regroupant, dans la nouvelle société, leurs 66 bateaux de croisières (+12 en construction). *Carnival Group* est un ensemble de sociétés du secteur du tourisme, spécialiste et plus important opérateur du marché des croisières. Son siège est à Miami en Floride. Les principaux concurrents de *Carnival Corp.* sont la *MSC Croisières*, la *Royal Caribbean International*, *Disney Cruise Line* ou encore *Norwegian Cruise Line*. (http://fr.wikipedia.org, consulté le 05/10/2010)

Champ : Portion de terre mise en culture souvent de façon « traditionnelle » où l'on pratique de la polyculture d'igname, de manioc, de taros, de patate douce, de bananier, de canne à sucre, de quelques légumes, de maïs …

Sur ce champ on peut faire de l'agriculture sur brûlis, comme on peut pratiquer une jachère si l'on veut.

CIE : *« Le Centre d'Initiation à l'Environnement est une association loi 1901 créée en 1996 par les trois provinces de Nouvelle Calédonie et par les associations écologiques locales. Sa vocation est de sensibiliser à l'environnement par l'éducation de la population néo-calédonienne grâce à ses animateurs, ses supports et outils éducatifs. Conception de documents, animations de classes, tenue d'expositions, visites guidées, rencontres avec les élus, les médias, les enseignants, les élèves et le grand public constituent son champ d'actions.»* (18/01/2011 www.foretseche.nc)

Ciguatera** ou **gratte : *« Le nom scientifique de la gratte est la ciguatera et a pour origine une intoxication neurodigestive provoquée par l'ingestion d'un petit mollusque dont le nom vernaculaire dans les Caraïbes est "cigua". Le terme de "gratte" n'est employé populairement qu'en Nouvelle-Calédonie, alors que la ciguatera est largement répandue dans l'ensemble des régions intertropicales où l'on trouve des récifs coralliens. Elle est présente dans tout le Pacifique Sud (Polynésie Française, Australie, Vanuatu...), dans le Pacifique Nord (Hawaii), dans l'Océan Indien (en particulier l'Ile Maurice), dans les Antilles et en Floride.»* (Laurent, D., Orstom, Nouméa).

(http://www.symbiose.asso.nc/res_local/bioanim/ciguatera.htmconsulté.05/2011)

Cinquante Pas Géométriques : *« Les cinquante pas géométriques sont, en droit français, un statut juridique pouvant s'appliquer à des parcelles de terrain situées sur le littoral des départements d'outre-mer et qui, aujourd'hui, définissent les conditions particulières d'appartenance de ces parcelles au domaine public maritime artificiel.*

Inaliénable : l'État ne peut en principe pas la vendre à des particuliers. Toutefois cette vente est possible sous certaines conditions depuis 1996 dans « les espaces urbains et les secteurs occupés par une urbanisation », qui sont délimités par arrêté préfectoral. Ainsi l'État pourra y céder des terrains aux communes qui souhaitent y construire des logements sociaux ou à des particuliers qui y ont déjà fait construire leur habitation principale.

Imprescriptible : une installation prolongée, même pendant plusieurs dizaines d'années, d'un particulier sur cette zone ne lui confère aucun droit de propriété. »

(http://fr.wikipedia.org/wiki/Zone_des_cinquante_pas)

Clef Verte : *« La Clef Verte est un écolabel pour les structures touristiques qui a pour but de contribuer à la prévention des changements climatiques et au tourisme durable en récompensant et soutenant les meilleures initiatives. La Clef Verte vise à changer les comportements des acteurs touristiques tels que les entreprises, les autorités, les clients, la communauté locale et à les impliquer en augmentant leur responsabilité envers leur environnement.*

La Clef Verte consiste en un nombre de critères internationaux standardisés qui sont obligatoires dans chaque pays. Des critères nationaux plus spécialisés sont ajustés aux réglementations, infrastructures et culture de chaque pays. Les critères touchent à la gestion environnementale, à des exigences techniques et à l'implication des clients, employés et fournisseurs. Le label est volontaire et attribué pour une année, durant laquelle des visites de contrôle sont effectuées pour vérifier que les standards sont respectés. Les critères ont été établis pour être facilement compréhensibles pour les touristes, faisable pour l'entreprise et clairement vérifiable lors des visites. Les domaines couverts sont : Eau, Energie, Déchets, sensibilisation des clients, gestion environnementale, formation des employés, utilisation de produits d'entretien, espaces verts, nourriture et boisson. Différentes grilles de critères internationales ont été développées pour différentes catégories de structure (hôtels, terrains de camping, auberge, centres de conférence, centres de vacances). Les bénéfices pour les entreprises impliquées touchent des économies sur l'eau, l'énergie et les déchets, une image plus environnementale, des avantages marketing et un meilleur environnement pour les clients et les employés. La Clef Verte est également appréciée comme un outil de gestion, ceci étant considéré comme un des avantages majeurs de la démarche. » (www.fee-international.org)

Climat tropical : Le territoire jouit d'un climat tropical, tempéré par l'influence océanique et influencé périodiquement par les phénomènes El Niño et La Niña, avec des vents dominants à l'est et au sud-est (les alizés). Il comprend des températures relativement chaudes (la moyenne des températures moyennées sur 12 mois pour la période 1952-1965 est d'environ 23,2 °C, avec un pic inférieur à 22,3 °C en 1965 et supérieur à 25 °C en 1998[21]) et une humidité assez forte (la moyenne annuelle du taux d'humidité de l'air oscillant entre 73 et 81 %)[22].

L'année est divisée en deux saisons, séparée par deux intersaisons, déterminées par la position de la zone de convergence intertropicale (ZCIT) et l'importance de l'anticyclone de l'île de Pâques :

- la saison chaude et humide, ou été austral, ou encore « saison des cyclones », de mi-novembre à mi-avril. Elle est caractérisée par des températures maximales de 28 °C à 32 °C, mais pouvant aisément dépasser les 30 °C (la plus forte température jamais enregistrée étant ainsi de 39,1 °C à Bouraké, sur la commune de Boulouparis, le 8 janvier 2002) et un fort taux d'humidité. Le mois le plus chaud de l'année est généralement février, avec des températures moyennes entre 24 et 29 °C, et le plus pluvieux est janvier, avec des précipitations moyennes de 244,1 mm[23]. La ZCIT étant dans l'hémisphère sud, de nombreux cyclones ou dépressions tropicaux se succèdent à cette période et peuvent parfois être violents. Ainsi, le cyclone Erica, qui a frappé la Nouvelle-Calédonie les 13 et 14 mars 2003, a offert au Territoire ses records de vents et de pressions minimales (tous enregistrés à la pointe de Vavouto, au sud de Voh, le 14 mars 2003), soit un vent moyenné sur 10 minutes de 166 km/h, des rafales de 234 km/h et une pression de 952 3 hPa[24]. Ce cyclone a alors fait deux morts, près de 3000 sans-abris momentanés et des dégâts matériels estimés à 5,692 milliards de Francs Pacifique (47,7 millions d'euros environ).

- une première saison de transition, de mi-avril à mi-mai, avec une diminution du nombre de basses pressions, des précipitations et des températures.

- la saison fraîche, ou hiver austral, de mi-mai à mi-septembre. C'est une saison douce autant pour ses températures que pour sa pluviométrie, la ZCIT étant alors dans l'hémisphère nord et le Territoire étant sous l'influence des perturbations d'origine polaire qui remontent la mer de Tasman et qui amènent des « coups d'ouest » (vents froids et forts d'ouest, entraînant des phases d'importantes précipitations sur la côte ouest de la Grande Terre). Les températures oscillent généralement entre 15 °C et 25 °C, avec toutefois des minimales pouvant descendre en dessous des 15 °C en altitude (le record de la température la plus basse enregistrée en Nouvelle-Calédonie est de 2,3 °C à Bourail le 17 juin 1965[24]). Le mois le plus frais de l'année est en général août, avec des températures moyennes entre 17 et 24 °C[23].

- la deuxième saison de transition, ou saison sèche, de mi-septembre à mi-novembre. C'est à cette période que l'anticyclone de l'île de Pâques atteint son étendue maximale, faisant remonter les températures (qui oscillent entre 18 et 26 °C) et protégeant l'archipel des perturbations polaires. Cela se traduit par des alizés largement dominantes et de très faibles précipitations, le mois le plus sec étant octobre avec des précipitations moyennes de 60,5 mm[23]. De nombreux « feux de brousse » et incendies se déclenchent généralement à cette époque de l'année.

Mais au-delà de ces données globales, il existe d'importantes différences régionales qui donnent naissance aux différents paysages de la Nouvelle-Calédonie.

(http://fr.wikipedia.org/wiki/Nouvelle-Cal%C3%A9donie#Les_.C3.AEles)

CODEK : Comité de défense de l'environnement de Koumac. Groupe constitué de coutumiers qui veillent au bon fonctionnement sur le site SLN, notamment sur ce qui est lié à l'environnement et au social.

Comité Consultatif des Mines (CCM) : (article 42 Loi Organique) Composé de représentants de l'Etat, du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, du congrès, du sénat coutumier, des organisations professionnelles et syndicales et des associations de protection de l'environnement, il est obligatoirement consulté sur tous les textes miniers adoptés par le congrès ou une assemblée de province, à l'exception des autorisations d'investissements étrangers.

Contrat de développement: *« Pour accompagner le développement économique et social de la Nouvelle-Calédonie et dans une perspective de rééquilibrage, l'État conclut depuis 1990 des contrats de développement pluriannuels avec les Provinces et la Nouvelle-Calédonie. Ceux-ci visent à favoriser la formation et l'insertion des jeunes, le développement économique, l'amélioration des conditions de vie des populations et le développement culturel.*

***Coup de*, Chasse ou pêche :** Action de faire une partie de chasse ou de pêche. *« C'est à la fois une source d'approvisionnement, une manière de faire, une distraction, une sortie et une évasion vers le lagon, l'arroyo, le marais, le creek. Il ne s'agit pas de pêcher, c'est un coup de pêche, c'est-à-dire une virée hors du train-train quotidien, qui a pour but de rapporter des « fruits de mer » à moindre frais, selon des techniques éprouvées »* (Mermoud, J-C., 1999, In. *Jollit, I.*, 2010, p. 76).

Coutume (La) : *« Règles traditionnelles non écrites qui régissent la société Kanak.*

***Faire la coutume** : organiser une cérémonie symbolique où l'on remet des cadeaux en échange d'une autorisation donnée. Faire la coutume avec des Mélanésiens était une démarche rare pour les Européens, mais elle s'est développée depuis une vingtaine d'années. **Terrain coutumier**: terroir des réserves ou terroir qui est revendiqué comme inviolable par les Européens (souvent maintenant lors d'un projet de développement économique sur ce terrain) sauf après négociation d'un arrangement. »*

(www.remetter.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=20&Itemid=2)

Cette définition est peut-être trop réductrice et traduit la coutume par une forme de « don/contredon ». Mais ces échanges vont bien au-delà et engagent des groupes selon des réseaux précis que nous appelons chemins coutumiers. Les objets, les paroles échangées doivent être « proportionnées » ou plutôt « équivalentes » au regard d'une échelle de valeur bien différente de celle des Occidentaux qui privilégie la valeur estimée. Bien souvent, le geste et la parole ont bien plus de valeur que l'objet, même si l'objet est précis, comme l'igname, la monnaie kanak.... (Bodmer, D., 2001)

« Terres coutumières » que certains appellent également **« cadastres coutumiers »** (cette terminologie ne relève pas de la réalité de la définition du terme cadastre) : Terres sur lesquelles s'exercent le droit particulier, ou droit lié aux Kanaks (ou métisses). Forme de délimitation du territoire de la chefferie délimité par des limites naturelles (berges, rocher, arbre, plage...) et attribué à des lignées précises. Chaque parcelle appartient à une lignée dont un est propriétaire au regard de la loi française, par la signification de son nom dans la coutume, qui est souvent le nom du terroir ou une marque précise dans ce terroir (Bodmer, D., 2001).

Chemin coutumier : Sorte de maillon successif formant une chaîne liant différents clans sous formes de réseaux d'alliance. Ce chemin coutumier ne s'établit pas n'importe comment et doit se faire par l'intermédiaire de personnes précises au regard de la tradition et du mythe (Bodmer, D., 2001).

Geste coutumier : Actes consistant à faire la coutume.

Palabre coutumier : Un palabre coutumier est un écrit, qui fait force de loi chez les Kanak et qui fait valoir certains droits. Jusqu'à présent il était authentifié par la gendarmerie. La description, qu'en a faite Hilaire Gire est intéressante pour ce qui est de l'utilisation des terres coutumières à des fins individuelles et pour des investisseurs quant aux projets de développement économique (fig. n° 18).
Au sens coutumier, *« manière de procéder pour appréhender et régler certaines affaires, qui a effectivement une signification profonde. Il s'agit d'une discussion organisée par les autorités coutumières, les clans, les familles, à l'issue de laquelle une décision va être prise, toujours par le consensus »*. Le procès-verbal de tenue de palabre peut être demandé spécifiquement dans des cas comme : la nomination d'autorités coutumières, constructions de logements sur terres

coutumières, construction d'infrastructures communes (maison commune, bibliothèque…), projet d'électrification dans les tribus, projets agricoles, économiques, touristiques. (Léon WAMYTAN. MWA VEE N° 41.p 41. Statut coutumier, statut commun. L'heure du choix)

Pouvoirs coutumiers : *« La France reconnaît une place aux pouvoirs coutumiers dans les institutions publiques des collectivités concernées. En Guyane, dans les villages amérindiens et " noirs marrons ", existent des chefs coutumiers qui perçoivent des indemnités sur fonds publics. En Nouvelle-Calédonie, l'Accord de Nouméa a permis la création d'un Sénat coutumier, participant à la fonction normative en matière de foncier et d'état-civil coutumier ainsi que la création de conseils coutumiers dans chaque aire coutumière qui disposent de pouvoirs consultatifs et qui ont un pouvoir décisionnel en cas de litige sur l'interprétation d'un procès-verbal de palabre coutumier. »*

Creek: Au masculin ce terme anglophone signifie un cours d'eau intermittent ou à débit faible. Au féminin, il s'agit d'une vallée intermittente où coule un cours d'eau. Ce terme est très couramment employé en Nouvelle-Calédonie au masculin et non au féminin.

CRISP : Le CRISP est un programme mis en œuvre dans le cadre de la politique développée par le programme régional Océanien pour l'Environnement afin de contribuer à la protection et à la gestion durable des récifs coralliens des pays du Pacifique.

« L'initiative pour la protection et la gestion des récifs coralliens dans le Pacifique, engagée par la France et ouverte à toutes les contributions, a pour but de développer pour l'avenir une vision de ces milieux uniques et des peuples qui en dépendent ; elle se propose de mettre en place des stratégies et des projets visant à préserver leur biodiversité et à développer les services économiques et environnementaux qu'ils rendent, tant au niveau local que global. Elle est conçue en outre comme un vecteur d'intégration régionale entre états développés et pays en voie de développement du Pacifique. »

Le CRISP est structuré en trois composantes comprenant respectivement divers projets :

- Composante 1 : Aires marines protégées et gestion côtière intégrée

- Projet 1A : Analyse éco-régionale
- Projet 1B : Aires Marines Protégées
- Projet 1C : Renforcement institutionnel
- Projet 1D : Gestion intégrée des zones lagonaires et des bassins versants

- Composante 2 : Connaissance, gestion, restauration et valorisation des écosystèmes coralliens

- 2A : Connaissance, valorisation et gestion des écosystèmes coralliens
- 2B : Restauration récifale
- 2C : Valorisation des substances Actives Marines
- 2D : Mise en place d'une base de données régionale (Reefbase Pacifique)

- Composante 3 : Appui institutionnel et technique

- 3A : Capitalisation, valorisation et vulgarisation des acquis du programme CRISP
- 3B : Coordination, promotion et développement du programme CRISP

DAVAR : La direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales est une des 19 directions dépendant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Créée par l'arrêté n°2001-429/GNC du 22 février 2001, son organisation actuelle et ses missions sont définies par l'arrêté n° 2007-5681/GNC du 27 novembre 2007.

Missions

La DAVAR est chargée de la préparation et de la mise en œuvre de la politique de la Nouvelle-Calédonie dans les matières suivantes :

Réglementation zoosanitaire et phytosanitaire ; contrôle zoo et phytosanitaire aux frontières, hygiène et santé publique vétérinaire ; statistiques intéressant la Nouvelle-Calédonie, portant sur l'agriculture, l'agroalimentaire et l'espace rural ; ressource en eau du domaine public de la Nouvelle-Calédonie. Elle peut participer également à la définition et la mise en œuvre de la

politique de la Nouvelle-Calédonie dans les secteurs vétérinaire, agroalimentaire, agricole et rural en matière de :

Réglementation des professions libérales et commerciales ; droit des assurances ; répression des fraudes ; principes directeurs du droit de l'urbanisme et cadastre ; droit de la coopération et de la mutualité. Dans ces domaines, elle est en particulier chargée des types d'activités suivants, sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie :

élaboration de législations, réglementations et protocoles ; exercice de la police, réalisation de contrôles, inspections et certifications, mise en œuvre de plans de surveillance ; réalisation de contrôles, de diagnostics, d'analyses et d'études en laboratoires ; constitution de bases de données, installation et exploitation de réseaux de mesures statistiques, mise en place d'observatoires, élaboration et diffusion de statistiques ; réalisation d'études et d'expertises, et instructions de dossiers contribuant à la planification et à l'évaluation des politiques publiques du ressort de la Nouvelle-Calédonie ; participation à l'élaboration, à l'évaluation et au réexamen du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie ; participation au contrôle des établissements publics et des organisations professionnelles intéressant la Nouvelle-Calédonie, sous réserve des attributions des autres services de la Nouvelle-Calédonie en matières financière et économique, mise en œuvre et contrôle des aides de la Nouvelle-Calédonie au secteur rural

Organisation

Placée sous l'autorité d'un directeur, assisté d'un adjoint, la DAVAR comprend, outre le secrétariat de direction, quatre services répartis sur trois sites principaux.

La DAVAR c'est aussi : un effectif d'environ 120 agents, avec un encadrement intermédiaire de 6 chefs de service adjoints et 18 chefs de section ou bureau.

Un budget d'1,7 milliards de francs par an (hors dépenses de personnel), dont 1 milliard en crédits d'interventions.

Dayu Biik : *« Dayu Biik, association pour la conservation en cogestion du mont Panié, a été créée en 2004 avec l'appui de la province Nord et de l'ONG Conservation International. Elle compte douze administrateurs, la plupart originaires des tribus riveraines du mont Panié, dont le président, Edmond Ouillate, et trois salariés : Romain Franquet, directeur technique, Selvyna Levy, assistante administrative et animatrice nature, et Jean-Jacques Folger, technicien. "Depuis deux ans, nous travaillons sur un plan de gestion de la réserve de nature sauvage du Mont-Panié, explique Romain. Ce travail est basé sur une approche participative avec les gens de Haut-Coula, de Bas-Coulna, de Ouaïème, de Panié et de Tao." Des études ont été menées ces dernières années afin de préparer un plan d'action de cinq ans dont la mise en œuvre sera validée et suivie par un comité de gestion, à partir de 2012. Parmi les actions de lutte contre les espèces envahissantes, un programme de contrôle des rats et des chats sauvages à La Gwen (versant sud-ouest du mont Panié) est en cours d'élaboration. Contre les cerfs, des actions de chasse de régulation dans et autour de la réserve seront organisées. Concernant le monde végétal, les peuplements de pinus qui bordent la réserve ont été cartographiés et feront l'objet de coupes de contrôle suivies de reboisement. Enfin, les espèces menacées sont une priorité et font l'objet d'actions telles que le suivi du méliphage noir, redécouvert en 2010 sur les pentes de Tao, ou encore du Clinosperma macropcarpa, palmier micro-endémique très rare du mont Panié»* (LNC, 11/05/2011).

Dotation : *« Les dotations peuvent être définies comme des versements financiers en provenance d'une collectivité publique vers une autre collectivité publique bénéficiaire. Quand elles sont prévues par la loi elles deviennent des dépenses obligatoires inscrites au budget de la collectivité publique versante. En Nouvelle-Calédonie, ces dotations peuvent être différenciées entre celles qui sont versées par l'État et celles que la Nouvelle-Calédonie verse aux collectivités locales»* (Bossa, N. *In.* Faberon, J-Y. ; Garde, F. ; *et al.* 2002 p. 91).

Droit commun : ensemble des règles juridiques applicables à toutes les situations qui ne sont pas soumises à des règles spéciales (affaires commerciales) ou particulières. Il régit les personnes, biens, collectivités et leurs rapports. Il s'applique à tous les citoyens de la République. (Dictionnaire de droit www.dossierfamilial.com)

Droit Particulier : prévu en son principe par l'article 75 de la Constitution française du 4 octobre 1958 qui dispose que « les citoyens qui ont un statut personnel le conservent tant qu'ils n'y ont pas renoncé ». Appelé Statut civil coutumier depuis la loi organique de 1999, il se réfère à la coutume kanak et concerne toutes les matières civiles (état et capacité des personnes : nom , prénom, mariage, divorce, tutelle…terres coutumières…) (Guide éducatif sur le droit des femmes et sur l'égalité entre les sexes. Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. 2009)
Dès le 1er janvier 2000, il devient de compétence de la Nouvelle-Calédonie. Il est géré par le service de l'état civil coutumier (SECC) de la direction des affaires administratives et juridiques (DAAJ).

Effet de Serre : *« L'effet de serre, explique l'Agence américaine de protection de l'environnement, désigne la hausse des températures terrestres que provoquent certains gaz de l'atmosphère (vapeur d'eau, dioxyde de carbone, oxyde nitreux et méthane par exemple) en capturant l'énergie solaire. Sans ces gaz, la chaleur s'échapperait pour retourner dans l'espace et la température moyenne sur terre chuterait d'environ 33 °C ». Selon une revue Norvégienne : « les émissions de gaz à effet de serre dans les pays industrialisés se sont accrues de 1,6 % entre 2003 et 2004, atteignant leur plus haut niveau depuis plus de dix ans ».* (REUTERS, OSLO, NORVÈGE).

EPCI: *« Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de "projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité". Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI»* (www.insee.fr)

ERPA : *« L'ERPA a vu le jour le 30 janvier 1989. Etablissement public de la Nouvelle-Calédonie, il a succédé au Fonds Territorial de Régulation des Prix Agricoles pour mettre en œuvre la politique de régulation des prix des produits agricoles et alimentaires.*

Le fruit d'une volonté politique

Suite à la signature des accords de Matignon, la loi organique a vu naître la provincialisation de la Nouvelle-Calédonie. Cette nouvelle donne (découpage géopolitique et distribution des compétences) a alors rendu évidente la création de l'ERPA : une plateforme unique agissant tel un trait d'union entre les logiques de développement agricole des trois provinces.
Agissant pour le compte de la Nouvelle-Calédonie comme des Provinces, l'ERPA est ainsi devenu un bras actif, et réactif, au service du monde agricole calédonien.

Par ses statuts, l'ERPA :

Stabilise les cours,
Garantit des prix aux producteurs,
Contribue à toute opération sur les marchés en intervenant par convention avec des tiers sur la collecte, le conditionnement, le transport, le stockage, la commercialisation, l'importation et l'exportation des produits agricoles.
Grâce à une très bonne connaissance économique du secteur rural, l'ERPA émet aussi des avis sur les mesures relatives au contrôle de la concurrence des produits importés ainsi que sur l'application éventuelle de la taxe de soutien des produits agricoles et agroalimentaires.
L'ERPA gère également sur un chapitre spécial le Fonds de Régulation du Marché des Viandes Porcines (FRMVP), dont il a repris les droits et obligations.

Les mécanismes d'interventions de l'ERPA

Le champ d'intervention de l'ERPA concerne presque toutes les productions agricoles, aquacoles, forestières et certaines productions agroalimentaires de Nouvelle-Calédonie.

Différents mécanismes lui permettent d'assurer la régulation de ces productions : intervention sur les prix et les coûts de revient, aides à la commercialisation des produits, recherche de nouveaux débouchés locaux ou à l'exportation, promotion de l'agriculture locale...

Ses missions

A travers ses diverses interventions, l'ERPA contribue au maintien des activités agricoles, et donc des populations et de leurs revenus dans les trois provinces, et à l'approvisionnement de la population calédonienne. Créateur d'emploi à travers les aides qu'il distribue, l'ERPA participe aussi à l'aménagement du territoire, largement dessiné par les exploitations agricoles.

Son financement

L'ERPA est financé par une subvention de la Nouvelle-Calédonie, une partie des recettes de la taxe sur les produits agricoles importés (TSPA qui lui est affectée en partie), des subventions des trois Provinces et des reversements effectués par l'OCEF sur les viandes importées. » (www.erpa.nc 27/12/2010)

Evénements : Parler des Evénements en Nouvelle-Calédonie, revient à parler de la période de troubles ayant provoqué plusieurs morts sur la Grande-Terre et les îles. Il s'agit des incidents survenus durant les années 1984-1988 et dont la signature des Accords de Matignon Oudinot mettra un terme.

FEE : *« La Fondation pour l'Education à l'Environnement (FEE) est une organisation non-gouvernementale, à but non lucratif, de promotion du développement durable à travers l'éducation à l'environnement. La FEE est une organisation internationale représentée dans 60 pays en Europe, Amérique du Nord et du Sud, Afrique, Asie et Océanie. Un organisme membre dans chaque pays représente la FEE au niveau national et est en charge d'y développer les programmes de la FEE. Depuis 1981, la FEE promeut activement l'éducation à l'environnement grâce à ses programmes internationaux, qui accompagnent des engagements pris dans des Agendas 21, et entraînent les publics de tous âges et nationalités à travers l'éducation scolaire, la formation du personnel et une sensibilisation générale. La FEE est active principalement à travers ses 5 programmes d'éducation à l'environnement : Pavillon Bleu, Eco-Ecoles, Jeunes Reporters pour l'Environnement, Apprendre les Forêts et La Clef Verte. »* (www.fee-international.org 13/04/2011)

FGN : *Fond de Garanti Nord du créé fin 2003*. Ces fonds de garantie existent pareillement en Province Sud (FGPS) depuis 1999 et en Province des Îles (FGIL) depuis 2005. *Ils apportent une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur des petits et moyens projets économiques réalisés en PN, notamment sur les terres coutumières.* (Baudchon, G., *et al.*, 2006, p. 194).

GCRMN : *« Le GCRMN (Global Coral Reef Monitoring Network) est le Réseau Mondial de Suivi de l'Etat de Santé des Récifs Coralliens. Le Global Coral Reef Monitoring Network (GCRMN) travaille pour améliorer la gestion et la conservation des récifs coralliens, en fournissant des manuels, du matériel, des bases de données, la formation, la résolution de problèmes, et aide à trouver des fonds pour la surveillance des récifs - tous coordonnés dans un réseau mondial. Le GCRMN a pour but d'améliorer la gestion et la conservation durable des récifs coralliens pour les personnes en évaluant la situation et les tendances dans les récifs et la façon dont les gens utilisent et la valeur des ressources. En résumé, les objectifs principaux du GCRMN sont:*

- *Pour relier les organisations existantes et les gens à surveiller les aspects écologiques et sociaux, culturels et économiques des récifs coralliens dans l'interaction des réseaux régionaux.*
- *Pour renforcer les capacités existantes afin d'examiner les récifs en fournissant un programme de surveillance cohérent, qui permettra d'identifier les tendances dans les récifs coralliens et de distinguer les changements naturels, anthropiques et climatiques.*

- *Pour diffuser les résultats à l'échelle locale, régionale et mondiale sur l'état des récifs coralliens et les tendances, pour aider les organismes de gestion de l'environnement mise en œuvre de l'utilisation durable et la conservation des récifs.*

La stratégie globale du GCRMN est d'impliquer les experts de la surveillance dans chacun des nœuds GCRMN pour former des formateurs dans les pays participants, afin de recueillir des données sur les tendances de la santé des récifs coralliens et de développer des compétences. L'expérimentation des instituts de recherche marine contribuera à la formation, l'établissement de bases de données et la résolution des problèmes. » (www.gcrmn.org/about.aspx 15/01/2011)

GFA : *« Le Groupement des Fermes Aquacoles est une association loi 1901 créée en 1993 au service de la filière crevette. Sa forte représentativité lui permet d'être un interlocuteur reconnu des Pouvoirs publics, des organismes de recherche et des entreprises, clients ou fournisseurs des fermes de crevettes. Lieu de concertation et d'échanges, le GFA développe également des services techniques et économiques aux aquaculteurs et aux partenaires de la filière aquacole à travers deux départements : le service d'assistance technique et économique à la filière et l'Observatoire Economique de la Filière Aquacole. Le GFA assume également des tâches de contrôle qualité, d'achats groupés, de soutien à la recherche appliquée, d'organisation de formation pour le personnel des fermes. Depuis 2001, le GFA gère le Fonds d'Intervention Crevettes Export (FICE) pour contribuer à la pérennisation de la filière crevette-export. Ce fonds est cogéré par un comité mixte paritaire composé des Pouvoirs publics et des représentants des aquaculteurs. Il statue sur les éventuelles demandes d'aides déposées par les fermes. En 2003, une part importante des membres du GFA a fondé l'association UPRAC-NC (Unité de Promotion et de sélection des Races Aquacoles de Crevettes de Nouvelle-Calédonie) afin d'organiser l'importation de « sang neuf » dans le but d'améliorer le patrimoine génétique de la souche calédonienne. En 2004, l'UPRAC-NC a conçu une quarantaine respectant les critères de sécurité sanitaire imposés par la DAVAR et a reçu en 2005 une nouvelle souche de crevettes hawaïennes »* (Besse, P. ; Baulard, E., *et al.*, Juin 2006, p. 74).

ICAP : *« Issu des accords de Matignon, l'Institut Calédonien de Participation, est une société d'Etat créée le 18 mai 1989 dans le cadre de la loi n°46-860 du 30 avril 1946. Il a pour mission de rendre possible les projets dont la réalisation ménera au rééquilibrage économique entre le grand Nouméa et le reste de ma Nouvelle-Calédonie. Il compte comme actionnaires l'Etat, à hauteur de 52% par l'intermédiaire de l'AFD, les Provinces se partageant le solde à part égale »* (Baudchon, G., *et al.*, 2006, p. 194)

« *Le conseil d'administration de l'ICAP est composé de neuf membres : le Haut Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, le Secrétaire Général du Haut-commissariat, le Trésorier Payeur Général de la Nouvelle-Calédonie, le Directeur de l'agence AFD de Nouméa, le Directeur Général de la Banque Calédonienne d'Investissement (BCI), le Directeur Général de l'Agence de Développement rural et d'Aménagement Foncier, le Président de l'Assemblée de la Province Nord, le Président de l'Assemblée de la Province Sud, le Président de l'Assemblée des Iles Loyauté.*

Président du conseil d'administration : M. Paul NEAOUTYINE, Président de l'Assemblée de la Province Nord. Autorités de tutelle (Etat) : un commissaire du gouvernement, un contrôleur général économique et financier.

4 actionnaires :

L'Agence Française de Développement (AFD)	*52% capital social*
Pour le compte de l'Etat	
La Province Nord	*16% capital social*
La Province Sud	*16% capital social*
La Province des Iles Loyauté	*16% capital social*

Comment intervient l'ICAP ? Prises de participations minoritaires et temporaires dans le capital de sociétés (l'ICAP est un associé à part entière) avances en compte courant accompagnement des porteurs de projet.

Conditions d'intervention de l'ICAP : le projet doit générer sa propre rentabilité autorisant, à terme, la sortie de l'ICAP

Conditions de sortie de l'ICAP : Les conditions de remboursement de ses avances en compte courant et de rachat de sa participation en capital sont négociées avec le porteur de projet dès l'étude de son dossier. Lorsque les objectifs sont atteints, un calendrier de sortie de l'ICAP est mis en place.

Intérêt du partenaire ICAP pour le porteur de projet : renforcer les fonds propres de son entreprise, faciliter l'accès au financement bancaire. Participer à l'instruction de son projet, puis au suivi de l'entreprise. L'ICAP, en tant qu'associé, est plus qu'un simple apporteur de capitaux.

Qui peut bénéficier des interventions de l'ICAP ? Tout porteur de projet qui envisage de réaliser un projet dans l'intérieur et dans les îles… et qui ne dispose pas de la totalité de l'apport en fonds propres exigé par son banquier. » (www.icap.nc 26/12/2010)

Kanak : n.m. *« d'origine polynésienne: kanaka signifiait "homme" (1867) en hawaïen et serait probablement venu avec les marins du capitaine Cook. En raison de la proximité sonore des mots canaque et macaque (ce primate à corps trapu et à museau proéminent), les Blancs de la Nouvelle-Calédonie ont ainsi, vers 1899, affublé de ce nom les Mélanésiens. Ceux-ci ont repris à leur compte ce mot dépréciatif comme un défi lancé aux Blancs. Le mot Kanak est maintenant un terme valorisant; il est associé aux revendications nationalistes des autochtones de la Nouvelle-Calédonie. »* (www.tlfq.ulaval.ca/axl/pacifique/ncal-kanaks_def.htm)

« Les deux orthographes Canaque et Kanak ont cours. L'orthographe Kanak a été adoptée par les Mélanésiens indépendantistes pour revendiquer leur identité. Le mot est alors invariable. Il n'y a toutefois pas de règle officielle ou d'usage littéraire interdisant de faire les accords de pluriel et de genre avec le mot kanak. »

(www.remetter.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=20&Itemid=2)

Hot spot : Point chaud. C'est-à-dire une région dont la richesse en espèces endémiques est exceptionnelle, mais menacée. (MNC, IRD, *et al*. 2009)

Mélanésia 2000 : Nom du premier festival des arts mélanésiens qui s'est tenu à Nouméa en septembre 1975, dont le président du comité était J-M. Tjibaou. Cet événement marquant ayant réuni plus de 50 000 personnes sur les 5 journées de manifestations apparaît comme la renaissance de la vie culturelle kanak, alors qu'elle avait été présenté jusqu'à cette date comme morte.

Mee Rhaari : Groupe constitué de coutumiers qui veillent au bon fonctionnement sur le site de la mine Balande à Houaïlou. Cette association c'est constituée suite à la coulée de boue de 2001, ayant dénaturé le platier en aval et comblé le cours d'eau suivant le tracé qu'elle a emprunté. Suite à ces évènements, l'industriel ne voulant pas réparer les dommages, les populations majoritairement Kanak, décident de se mettre en association afin de faire entendre raison à l'exploitant minier.

Monnaie Kanak : *« Au sens strict, le thewe ou monnaie traditionnelle kanak est un assemblage de perles (coquillages, os de roussette, …) sur un fil ; cet assemblage, tel qu'il est représenté sur la couverture du livre, compte trois segments principaux : ven wan, la bouche ou l'ouverture, ven kanyen ma, le corps et ven hulen, le bout ou le pied ; l'ensemble est complété par un étui en fibres végétales tressées,* ven ngen thewe, *« la maison de la monnaie. Mais, au-delà de sa réalité matérielle, la monnaie kanak est un objet « symbolique, social et économique » : « pour comprendre son fonctionnement et le rôle qu'elle joue dans la société kanak, on doit la considérer comme un objet au cœur même de la " coutume ". Elle est l'expression et le support des échanges sociaux. Elle est le conservatoire de la coutume d'hier, d'aujourd'hui et de demain »* (p. 53).

Gony Y-B. (2006).-*La monnaie kanak en Nouvelle-Calédonie*.- Nouméa, expressions-Province Nord, 207 p.

Nata : Pasteur protestant Loyaltien.

Néo-colonialisme : Etymologie : du latin *neo*, nouveau, et de *colonialisme*. Le terme néocolonialisme (ou néo-colonialisme) désigne, à partir des années 1960, les diverses tentatives d'une ex-puissance coloniale de maintenir par des moyens détournés ou cachés la domination économique ou culturelle sur ses anciennes colonies après leur indépendance.

Le **néocolonialisme** est principalement fondé sur des politiques commerciales, économiques et financières qui de facto permettent un contrôle de pays du tiers-monde, ayant une similitude avec le colonialisme traditionnel. Les anciennes puissances colonisatrices tentent par ces moyens de maintenir leur présence dans ces pays, notamment en ce qui concerne l'accès aux matières premières.

Par extension, le terme néocolonianisme est utilisé pour qualifier les politiques d'institutions financières internationales comme la Banque mondiale, le Fonds Monétaire International ou le G8, qui, par leur choix d'accorder ou non des prêts ou des aides économiques, contraignent les pays pauvres à prendre des mesures structurelles qui accroissent la pauvreté tout en favorisant les intérêts financiers des pays riches et des multinationales. (Meschonnic, H., 1995, p. 545)

OCEF : *« Les principales missions de l'Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique (OCEF) sont d'assurer la régulation des marchés agricoles, et en particulier de la viande et de la pomme de terre, par l'achat, le traitement et la mise en marché des productions locales et l'importation des compléments nécessaires aux besoins de la Nouvelle-Calédonie ; ainsi que de concourir activement au développement rural. »* (www.gouv.nc 27/12/2010)

OGAF : *« Une Opération groupée d'aménagement foncier (OGAF) se définit comme la mise en œuvre sur un périmètre déterminé, dans un temps limité (3 à 5 ans) d'un ensemble d'interventions tendant à améliorer :*

-les structures foncières,

-l'organisation des exploitations agricoles et forestières,

-l'adaptation à de nouvelles conditions de production ou de nouvelles activités.

L'OGAF permet d'apporter des aides financières spéciales de l'Etat qui viennent en complément des interventions classiques (ex DDA, aides de la Commune,…). Les aides attribuées sont en théorie individuelles, mais peuvent être destinées à des groupements ou des associations de producteurs ». (www.agriculture.gov.pf/04/01/2011)

La décentralisation implique-t-elle une redéfinition des politiques d'aménagement agricole du territoire ? Telle est en substance la question que se pose le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles. La réponse prend la forme d'un bilan des quelques trois cents Opérations Groupées d'Aménagement Foncier réalisées sous l'égide de cet organisme entre 1970 et 1984.

La particularité d'une OGAF est d'être une opération pratiquée sur un petit territoire (sensiblement un canton), dans un laps de trois ans, intégrant un ensemble de moyens d'aménagement de la structure foncière des exploitations agricoles (remembrement, acquisition-rétrocession des SAFER, prime à la cessation d'activité des vieux agriculteurs...), alors que ces instruments ne sont ordinairement pas liés ; à ceux-ci s'ajoutent des primes spéciales (à l'échange amiable de terrain, à la plantation, à la cession simultanée des terres et des bâtiments agricoles,...) destinées à permettre la réalisation de l'objectif particulier que l'on s'est fixé. Autrement dit, chaque OGAF (d'une dimension financière moyenne de 1 300 000 F) est originale puisqu'elle s'adresse à un territoire particulier et organise une combinaison de moyens en vue d'un objectif correspondant à des besoins localement exprimés.

CNASEA. — *OGAF : vers un nouvel essor des communautés locales, les opérations groupées d'aménagement foncier.* Préface de M. Michel ROCARD, ministre de l'Agriculture. 1984, 283 pages. Ed. CNASEA, 7 rue Ernest Renan BP 1 92132 Issy-les-Moulineaux Cedex.

Palabre: *« Le palabre est une discussion organisée selon les usages de la coutume kanak, à l'issue de laquelle une décision coutumière est adoptée »* (Art. 1er loi de pays du 15 janvier

2007). Les procès verbaux de ces palabres sont établis par les officiers publics coutumiers. Ils règlent particulièrement certains litiges fonciers.

***Patate* :** Terme courant chez les Kanak et les Caldoches servant à désigner certaines espèces de coraux formant un gros bloc ou parfois aussi afin de généraliser l'ensemble des pâtés coralliens.

Patrimoine: *« Le patrimoine est une idée immergée dans l'histoire et qui a sa propre histoire. Au départ, le patrimoine ou patrimonium romain concerne une légitimité familiale qu'entretient l'héritage : c'est la relation entre un groupe défini et des biens matériels. A la Révolution française, le patrimoine va prendre une nouvelle dimension, pour envahir aujourd'hui tout le champ des sciences sociales et au delà. Le patrimoine culturel embrasse les légendes, la mémoire ou la langue. On parle de* ***patrimoine écologique*** *ou de patrimoine génétique. Cette notion de patrimoine prend une valeur affective et désigne certaines conditions générales de l'existence à un moment où on peut justement craindre pour son intégrité.*

Concernant l'activité économique, la notion de patrimoine doit être envisagée de manière large et englober aussi bien les usines, les carrières, les machines, la mémoire collective, mais aussi les activités commerciales, la mécanisation de la production et les savoir-faire actuels. Pour renforcer l'idée que la mémoire profonde est moins liée à la possession qu'à la jouissance, André Chastel dans "Les Lieux de Mémoire", cite l'exemple du Japon où les grands sanctuaires sont périodiquement reconstruits intégralement, en matériaux identiques, mais neufs : fidélité aux techniques, aux procédés de construction, au décor, aux usages et à la dignité de l'édifice. Cette pratique déconcerte les occidentaux. La description respectueuse et fidèle des comportements permet de saisir et de préserver l'important et l'original dans chaque société. » (www.okhra.com/@fr/6/5/11/article.asp)

P&O: *ou P and O Cruises Australia* est une société de croisière appartenant au groupe *Carnival Group*. Cette société exploite actuellement 2 navires : le *Pacific Sun* et le *Pacific Dawn*. En 2001, le *Pacific Sky* rejoint la compagnie *P & O Australia* et a été vendu à *Pullmantur Cruises* en 2006, en 2004 le *Pacific Sun* rejoint la flotte, suivi par le *Pacific Star* en 2005. En octobre 2007 le *Regal Princess* est transféré de la compagnie *Princess Cruises* à la compagnie Australienne, après 1 mois de rénovations, il entre en service comme *Pacific Dawn*. Le 30 octobre 2008, la compagnie ***Carnival Group*** (voir aussi) a annoncé la fermeture de sa filiale au Royaume-Uni, la compagnie *P & O Cruises*. Parallèlement, deux navires de *Ocean Village* seront transférés vers la flotte de *P & O Cruises Australia.* (http://fr.wikipedia.org, consulté le 05/10/2010)

Post-colonialisme : Phénomène très récent qui date du début des années 1990, comme suite à la chute des régimes communistes, la Guerre du Golfe et l'effritement du peu d'unité que le Tiers Monde était parvenu à construire (Conférence des Non-Alignés, Groupe des 77, Organisations régionales ...). Le post-colonialisme est, avant tout, le produit du "nouvel ordre mondial". Il se distingue du colonialisme et du néo-colonialisme. *« Celui-ci est le produit d'une fausse décolonisation dont les populations du Sud sont aujourd'hui pleinement conscientes, d'une part, et de la peur du Nord qui craint les transformations radicales qu'une telle prise de conscience ne manquera pas d'apporter, d'autre part. La peur de la "déstabilisation" explique le renforcement de l'alliance naturelle entre les faux décolonisés et les faux décolonisateurs, et justifie des actions "préventives" à visage découvert »* (Source : Elmandjara, M., 1990).

Post-larves : « *En Nouvelle-Calédonie, le cycle de vie des crevettes d'élevage est maîtrisé dans sa totalité et aucune crevette n'est prélevée dans le milieu naturel. Les post-larves sont des crevettes âgées d'environ 10 jours produites dans les 4 écloseries que compte la filière. Les post-larves constituent un élément essentiel de la filière crevette et une attention particulière a été portée récemment à l'amélioration de la qualité et surtout de la quantité produite, résultant d'investissements et de restructurations réalisés dans les écloseries. »* (Baudchon, G. *et al.* 2010, p. 218)

PROE : *Le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) est une organisation intergouvernementale chargée de promouvoir la coopération, d'appuyer les efforts de protection et d'amélioration de l'environnement du Pacifique insulaire et de favoriser son développement durable.*

Le Secrétariat gère deux programmes. Le programme Écosystèmes insulaires a pour objet d'aider les pays et territoires océaniens à gérer les ressources insulaires et les écosystèmes océaniques de manière durable et propre à entretenir la vie et les modes de subsistance. Le programme Avenirs océaniens a pour objet d'aider les pays et territoires océaniens à s'organiser et à faire face aux menaces et aux pressions qui pèsent sur les systèmes océaniques et insulaires.

Le PROE compte 25 Membres, dont 21 pays et territoires insulaires du Pacifique (avec NC) et quatre pays développés (France, USA, Australie, Nouvelle-Zélande) ayant des intérêts directs dans la région. (www.sprep.org/Francais/PROE.htm 15/01/2011)

Protocole de Kyoto : *« Pendant le sommet international qui s'est tenu au Japon en 1997, des pays ont débattu sur les clauses d'un traité concernant la réduction des émissions de gaz qui contribueraient au réchauffement planétaire. Il y avait plus de 2 200 délégués venus de 161 pays pour tenter d'établir un protocole concernant les mesures à prendre en rapport avec la menace de réchauffement planétaire. Finalement, et contre toute attente, on est parvenu à un accord : le protocole de Kyoto. Des pays industrialisés, comme le Japon, les États-Unis et les pays de l'Union européenne, se sont engagés à réduire en moyenne leurs émissions de gaz de 5,2 % d'ici à 2012. Cela semblait prometteur. Toutefois, début 2001, le gouvernement américain a déclaré qu'il abandonnait le protocole de Kyoto. Cette décision en a étonné plus d'un, car les États-Unis, qui abritent moins de 5 % de la population mondiale, sont à l'origine d'environ un quart des émissions de gaz. En outre, d'autres gouvernements ont mis du temps à ratifier le traité»* (*« Réveillez-vous !»* Publiés par les Témoins de Jéhovah).

Provendiers : **«** *Fournisseurs d'aliments de crevettes. L'aliment, qui représente près de 40% des charges d'un élevage, est déterminant dans la vitesse de croissance des animaux, leurs poids moyens et donc le prix auquel ils sont vendus à l'atelier de conditionnement»* (Baudchon, G. *et al.* 2010, p. 216).

RORC : *« Dans le cadre des opérations de suivi des récifs coralliens de Nouvelle-Calédonie financées par IFRECOR, le Réseau d'Observation des Récifs Coralliens (RORC) a été créé en 2003 pour une durée de trois ans.*

Ce réseau fait suite à une initiative de la Province Sud de 1997 qui a consisté à mettre en place un Observatoire des Récifs Coralliens de la Province Sud en faisant appel à des bénévoles dans le but d'établir un bilan de santé des écosystèmes récifaux. Cet observatoire a réalisé des suivis sur 8 sites en Province Sud en 1997 et 1998. Pour des raisons financières et structurelles aucun suivi n'a été réalisé en 1999 et 2000.

*Face à la nécessité de disposer de données de suivi la Province Sud a repris l'échantillonnage de 2 sites (6 stations) autour de Nouméa en 2001 avec les équipes du service de l'environnement encadrées par un chercheur de l'Université de la Nouvelle-Calédonie. Face à la nécessité de réorganiser les activités de l'observatoire de Nouvelle-Calédonie, et suite au développement des programmes internationaux de suivi de la santé des récifs coralliens, un plan d'action pour le suivi des récifs coralliens de Nouvelle-Calédonie a été présenté lors d'une réunion du « sous-réseau des îles du Pacifique sud-ouest » du GCRMN (Global Coral Reef Monitoring Network) qui s'est tenue à Fidji en 2001. C'est ainsi que l'Association pour la Sauvegarde de la Nature Néo-Calédonienne (**A.S.N.N.C**.) a été sollicitée par le Haut-commissaire de la République pour re-dynamiser cette opération de suivi des récifs calédoniens au titre des actions financées par IFRECOR (Initiative Française pour les Récifs Coralliens). Elle a confié à deux biologistes indépendants la coordination des travaux et la restitution des résultats. Les activités du réseau sont coordonnées par le représentant du GCRMN en Nouvelle-Calédonie et les données sont centralisées à l'Université de la Nouvelle-Calédonie. Les*

résultats du Réseau d'Observation des Récifs Coralliens (RORC) sont intégrés au programme Reef Check qui est une des composantes du ***GCRMN (voir aussi)*** *»* (www.ifrecor.nc/Contexte-et-historique 15/01/2011)

SECAL : *« La SECAL est une Société Anonyme d'Economie Mixte, entreprise régie par le code du commerce dont le rôle est d'intervenir au service des collectivités pour satisfaire l'intérêt général. Elle se voit confier la réalisation de multiples missions pour procéder au développement de la Nouvelle-Calédonie. Le statut de S.A.E.M. signifie souplesse, réactivité et transparence pour les collectivités locales à la fois actionnaires majoritaires et clientes. La SECAL a été créée en juillet 1971, à l'initiative de l'Etat, pour la mise en œuvre des plans d'équipement et de développement des territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-mer avec pour objet social de : "procéder en Nouvelle-Calédonie à l'aménagement de zones urbaines, industrielles ou touristiques et à des opérations immobilières. A cet effet, la société procèdera à toutes études et effectuera toutes opérations se rapportant à l'objet social et susceptibles d'en favoriser la réalisation". »* (www.secal.nc 25/12/2010)

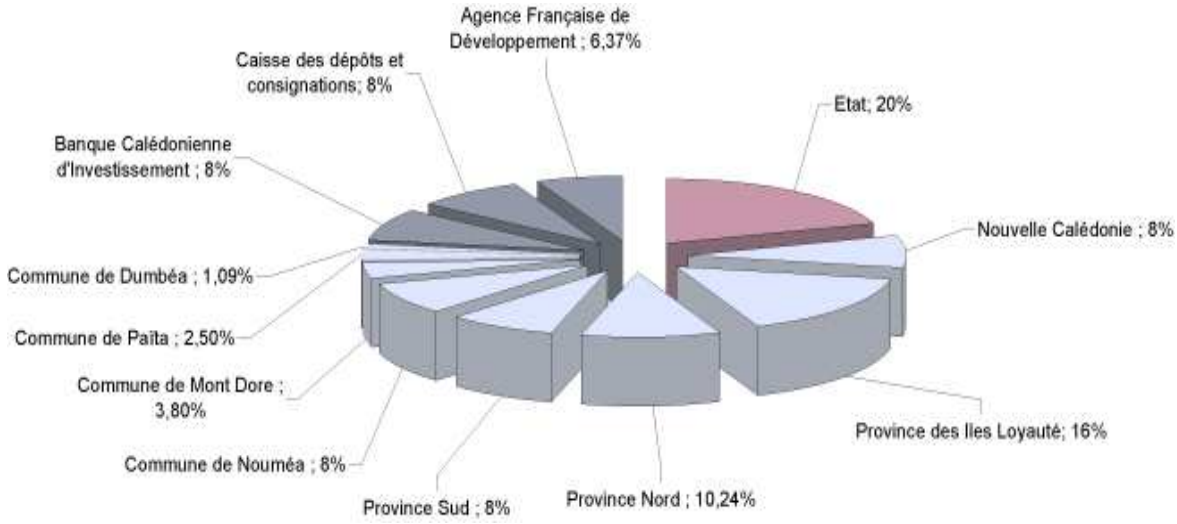

Sénat Coutumier : *« est l'assemblée des différents conseils coutumiers du pays kanak, il est saisi des projets et propositions de loi du pays ou de délibération relatifs à l'identité kanak. Le Sénat Coutumier est composé de seize membres désignés par chaque conseil coutumier, selon les usages reconnus par la coutume à raison de deux représentants par aire coutumière. Dans sa fonction consultative, le Sénat Coutumier est obligatoirement interrogé sur les projets de délibérations de la Nouvelle-Calédonie ou d'une Province « intéressant l'identité kanak », au sens de l'Accord de Nouméa.Par ailleurs, il est doté d'une fonction délibérative concernant les projets ou propositions de lois du pays touchant aux signes identitaires, au statut civil coutumier et au régime des terres. Il dispose aussi de la faculté de saisir le Gouvernement, le Congrès ou une Province de toute proposition intéressant l'identité kanak. Un nouveau Président est désigné chaque année, au mois d'août ou septembre, en fonction du principe de la présidence tournante entre huit aires coutumières. Le Sénat Coutumier est aussi représenté dans certaines institutions et établissements publics»*

(http://www.gouv.nc/portal/page/portal/gouv/institutions/senat_coutumier)

SOFINOR : ***«*** *Société de Financement et d'Investissement de la Province Nord – SOFINOR – est une société d'économie mixte appartenant à la Province Nord de la Nouvelle-Calédonie, créée pour procéder à l'acquisition de la SMSP, le 5 octobre 1990. Son objet est d'impulser la mise en œuvre de projets structurants concourant au rééquilibrage et à un développement économique durable tout en permettant aux populations du Nord et notamment aux Kanak de devenir des acteurs de l'économie calédonienne »* (http://www.smsp.nc 15/03/2011).

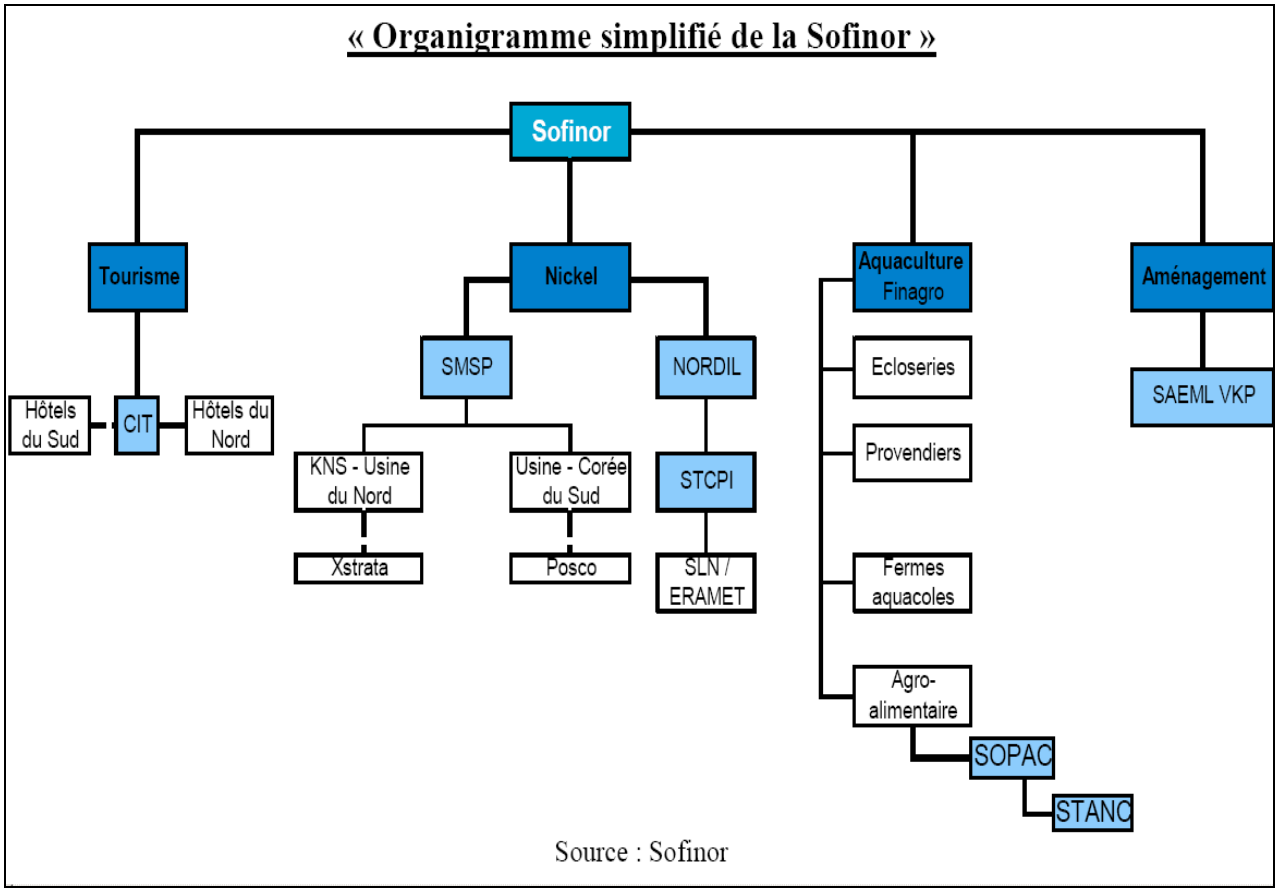

SOPAC : « *La Société des Producteurs Aquacoles Calédoniens rassemble, conditionne et commercialise la production de la plupart des fermes aquacoles de NC* » (Baudchon, G. *et al.* 2010, p. 216). « *Créée en 1994, par l'ensemble des aquaculteurs, la SOPAC – société des producteurs aquacole calédoniens, fédère l'ensemble des acteurs de la filière, des écloseries jusqu'aux distributeurs, afin de garantir la qualité de la crevette de Nouvelle-Calédonie. Premier exportateur agro-alimentaire de l'île, la SOPAC anime un réseau international de clients partenaires. Notre mission est d'offrir une crevette d'exception à nos clients, où qu'ils se trouvent dans le monde. La SOPAC est l'un des principaux acteurs du développement durable en Nouvelle-Calédonie. Au niveau économique : Première activité agro-alimentaire exportatrice de l'île, la SOPAC contribue à l'équilibre de la balance commerciale de la NC et crée 900 emplois directs et indirects, soit 1 % de la population active» (www.sopac.nc)* Elle est soutenue par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la Province Sud et la Province Nord. Le capital de cette société est détenu à 50% par la SOFINOR (www.sofinor.nc)

Statut commun : cf. droit commun

Statut Particulier : cf. droit particulier

Statut coutumier : cf. droit particulier

Tabou : Présente le caractère de ce qui est interdit particulièrement dans le monde kanak: soit dont nous ne devons pas parler (la sexualité et tout ce qui touche à cela, les maladies…) ou évoquer (l'univers mystique), soit où il est interdit d'aller (un lieu définit sur le territoire d'un clan ou de l'ensemble de la tribu, comme près d'un *Bagnan* (Arbre), une grotte, un lieu humide (une source, un trou d'eau…), près d'une certaine montagne… Cet interdit ne concerne parfois qu'une partie du groupe dans des actions précises. Citons par exemple les neveux ou nièces de tel oncle utérin ne doivent pas cueillir ou toucher les arbres et fleurs sur l'espace occupé par

leur oncle (visible surtout aux îles, dans certains territoires de la Chaîne Centrale et la Côte Est). Un autre exemple peut concerner les déplacements des femmes dans l'espace avec des interdictions dans des lieux précis (case des chefs, même si cela ne se retrouve pas partout), ou selon des moments précis (interdiction d'aller notamment pêcher dans certaines mangroves ou autres lieux pendant leur période de menstruation).

TEASOA : L'association Renouveau TEASOA est une structure associative rassemblant les communes de la province Nord, dont l'activité est répartie entre l'aide subventionnelle et technique à l'habitat, la construction de logements sociaux destinés aux personnes âgées ou handicapées, et l'accession aidée à la propriété (Baudchon, G. ; *et al.* 2006).

Totem : Symbole magico religieux lié à l'esprit de l'ancêtre. Il est propre à chaque clan et en est le gardien.

Tribu : Unité administrative coloniale française qui installe un chef au-dessus des groupes mélanésiens, répartis en clans et placés sur un territoire aux limites précises appelé réserve (Bodmer, D., 2001).

***Trop Valable* :** Expression locale signifiant : « C'est très bien ou trop bon ».

UPRAC-NC : « *L'Unité de Promotion des Races Aquacoles de Crevettes de Nouvelle-Calédonie a été constituée en 2003 et compte comme adhérents 3 écloseries et 9 fermes aquacoles*» (Baudchon, G. *et al.* 2010, p. 218).

Vieux ou vieille: Ce terme n'est pas péjoratif en Nouvelle-Calédonie, même s'il tend à devenir une expression que les jeunes utilisent pour se parler (*Eh vieux !* Lanceront-ils envers l'un de leur camarade pour l'interpeller ou le chambrer). En Métropole on dira une personne âgée, en parlant d'une personne ayant un âge avancé. En Nouvelle-Calédonie on utilisera le terme vieux ou vieille pour parler d'une telle personne plus chez les Kanak que chez les Caldoches. C'est le détenteur du savoir, de la parole transmise depuis l'ancêtre de référence d'un lignage pour les Kanak. Ce terme est empreint d'un profond respect, conscient qu'il a une expérience plus grande de la vie et que du à son grand âge, il se rapproche de l'ancêtre (personne morte) dont la part de sacralité est indéniable.

Village : Chef-lieu d'une commune regroupant les établissements de santé, scolaires, économiques (banques) ou administratifs (gendarmerie, mairie, poste, DDE, DAN…). L'habitat est organisé en lotissement et régi selon les règles du droit commun.

Wallisien : Voir Calédonien.

Zoreil : *« Désigne un métropolitain fraîchement débarqué (souvent reconnaissable à son bronzage inexistant). Par le sens général que les Calédoniens lui donnent, ce mot pourrait être assimilé à l'expression pied tendre. C'est un terme souvent péjoratif mais qui peut être juste moqueur, voire affectueux. Un Calédonien faisant trop de manières se verra traiter de zoreil. Exemple : à table l'invité fait la grimace parce qu'un détail le chiffonne, réponse des convives : « Hé mais arrête un peu de faire ton zoreil làààà... ». L'origine du mot est difficile à déterminer, mais vient très probablement des Antilles ou de la Réunion où il est aussi employé dans des contextes équivalents. C'est un terme qu'on évitera d'utiliser trop à la légère, certaines personnes y sont plus sensibles que d'autres. »* (Wikipédia 18/06/2010)

D'autres affirme que le mot *zoreil* vient du fait que, les métropolitains en arrivant en Nouvelle-Calédonie souffrent de la chaleur du soleil et donc leurs oreilles rougissent, d'où le terme !

Annexes

Annexe 1 : Photo de terrain 492
Annexe 2 : Tableau des politiques publiques (État, Territoire) 493
Annexe 3 : La Loi du pays n°2001-017 du 11 janvier 2002 499
Annexe 4 : Le cadre législatif en Nouvelle-Calédonie 511
Annexe 5 : Arrêté n° 659 du 7 juillet 1933 512
Annexe 6 : Localisation des photographies utilisées dans le document 516
Annexe 7 : Les clans dans l'organisation tribale de Koumac 517
Annexe 8 : Les textes sur le foncier en Nouvelle-Calédonie 518
Annexe 9 : Aérodromes desservis par Air Calédonie 519
Annexe 10 : Contrats de développement 520
Annexe 11 : Budget supplémentaire par le gouvernement 521
Annexe 12 : Financements européens pour les PTOM 522
Annexe 13 : Proposition de limite entre Province Nord et Sud 523
Annexe 14 : Les îles Bélep 524
Annexe 15 : PAE 525
Annexe 16 : SDAU VKP 527
Annexe 17 : Tableaux d'analyse des territoires 529
Annexe 18 : Budget public en Nouvelle-Calédonie 530
Annexe 19 : Cartes des formations selon les milieux littoraux 531
Annexe 20 : Bref historique minier 537
Annexe 21 : Questionnaire sur les usages selon les genres 538
Annexe 22 : L'Ifremer EPIC 539
Annexe 23 : Quelques données sur l'aquaculture 542
Annexe 24 : Quelques données sur le tourisme 545
Annexe 25 : Quelques données sur la pêche 548
Annexe 26 : Valorisation des Aires Marines Protégées (AMP) 554

Annexe 1 : Photo de terrain

En visite sur le site de l'usine du Nord avec les agents de la DSPASS Province Nord (04/09/2009)

Entretien (prise de notes) avec une femme présidant une association à Bélep (01/10/2009)

En visite sur un site minier dans un camion transportant du minerai avec Roa (18/08/2007)

La photo ci-dessus montre un entretien avec un homme responsable d'une association clanique à Bélep. Les cartes topographiques des Services Topographiques de la Province Nord nous ont servi tout au long de cette tâche.

Sans le soutien des nombreuses personnes qui ont bien voulues répondre à mes questions et celles qui m'ont transportées ou hébergées, ce travail n'aurait pas vu le jour. Je les remercie.

Annexe 2 : Tableau des politiques publiques (État, Territoire)

Source : (Poidyaliwane, D., 2007)

Cadre statutaire	Les actions publiques de l'État	Les actions publiques des collectivités territoriales	Les statuts, les instances et les structures porteuses du foncier/les autres outils
1945 à 1956 Première expérience d'un TOM (territoire d'Outre Mer)

1974 Lois Billotte	développement (FED) financent les infrastructures (Cités Pierre Lenquette, de Magenta et de Tindu, les ponts sur la côte Est.	-Réflexion sur la promotion mélanésienne modérée pour l'assemblée territoriale sous la pression de l'État	*Economique (GIE), locations domaniales* ***Les opérateurs et les instances**.* *Territoire (Commission de gestion des terres)*
1974 1975 Lois Billotte (recul autonomie)	Sous Giscard d'Estaing, il y a moins de pouvoir aux locaux mais l'État engage des réformes statutaires mais aussi économiques et sociales *-24 juin : Note du Haut -Commissaire au secrétaire d'État chargé des DOM-TOM sur « philosophie de l'action publique pendant quinze ans. Les trois axes principaux sont : - améliorer les conditions de vie, accroître l'égalité des chances et réduire les inégalités* - Création du FADIL (Fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles) via le FIDES (le Fonds d'intervention pour le développement économique et social) pour la promotion mélanésienne dans le domaine économique	**Assemblée Territoriale** -Festival culturel Mélanésia 2000	***Statut des terres :** Propriété privée le domaine public (État, Territoire, les communes)* *Réserves intégrales, Agrandissement des réserves,* ***Les outils de développement** :* *Coopératives, Sociétés, Groupement d'Intérêt Economique (GIE)* ***Les opérateurs et les instances**.* *Territoire (Commission de gestion des terres)*
E n 1976 la loi Stirn 1979 Plan Dijoud (concrétisation du réformisme)	- « plan de développement économique (mesures pour doper l'économie calédonienne) et social à long terme pour la Nouvelle-Calédonie » « affirmation de la volonté de l'État de régler le problème foncier dans les perspectives des droits historiques des communautés mélanésiennes (promotion mélanésienne). Un plan d'urgence est mis en place.	**Assemblée territoriale**	***Statut des terres :** Propriété privée, le domaine public (État, territoire, commune), Réserves intégrales, Agrandissements des réserves, les attributions claniques Sociétés,* ***Les outils de développement** :* *Coopératives, Sociétés, Groupement d'Intérêt Economique (GIE), les locations domaniales, les attributions claniques* *FADIL* ***Les opérateurs et les instances**.* *Territoire (Commission de gestion des terres)* *Commission pour la promotion mélanésienne* *Commission foncière territoriale pour le recensement des revendications* *FADIL*

1981 Président François Mitterrand 1982 Les ordonnances instituées par Henri Emmanuelli	Le but du pouvoir socialiste est d'intégrer les nationalistes dans les institutions et faire des réformes par Assemblée territoriale (fiscale, renforcement des outils juridiques et la réforme foncière) Les ordonnances doivent accélérer la promotion mélanésienne et reformer les institutions locales -Création des Offices culturel et de Développement de l''Intérieur des Iles (Office culturel et ODIL) et *Groupement de Droit particulier Local (GDPL)*	**Assemblée territoriale** -Délibération 116 de mai 1980 permet les attributions foncières aux clans (personnalité morale)	***Statut des terres :*** *Propriété privée, le domaine public (État, Territoire et communes) Réserves intégrales, Agrandissements des réserves, les attributions claniques, Sociétés* ***Les outils de développement*** *:* *Coopératives, Sociétés, Groupement d'Intérêt Economique (GIE), locations domaniales, les attributions claniques* ***Les opérateurs et les instances****.* *Territoire (Commission de gestion des terres)* *Office Foncier (ODIL, CIDER) circonscription de développement et de l'économie rurale))*
1984 Statut Lemoine (Nainvilles-les-Roches)	Proposition d'une large autonomie avec l'abolition du fait colonial et le droit est inné et actif à l'indépendance projet qui aboutira sur le boycott actif du 18 novembre1984 par les nationalistes	**Assemblée Territoriale**	*Idem*
1985 Fabius-Pisani	Proposition d'un pacte communautaire « Indépendance association » -Un Plan organise par ordonnances, des nouvelles institutions locales et diverses réformes pour permettre à la Nouvelle-Calédonie de surmonter ses déséquilibres graves. Une relance de la promotion mélanésienne version II. -Le dispositif prévoit la régionalisation : Le territoire est partagé en quatre régions socioculturelles traditionnelles et un transfert des compétences du territoire vers les Régions. (L'ordonnance, art 18 prévoit : Un projet régional d'aménagement et développement économique, social et culturel doit être élaboré par chaque région…, L'éducation (enseignement primaire) et la formation professionnelle font partie des compétences. Les nationalistes acceptent le statut pour donner un nouveau souffle aux actions de développement. -Ordonnance du 13 novembre 1985 sur l'orientation du développement économique et l'aménagement du Territoire avec la création du *Groupement de Droit particulier Local (GDPL)*	**Congrès du Territoire** **Régions** Les Trois régions nationalistes tentent de créer une administration différente et le pari est immense avec peu de compétences et des moyens : les soucis sont de promouvoir et consolider le tissu social et faire face aux nouvelles infrastructures cependant il n'y a pas de cadres Kanak. Il faut réduire les structures d'assistanat et permettre l'émergence des individus. **Conseil coutumier**	***Statut des terres :*** *Propriété privée, Domaine public (État, territoire et Commune), Réserves intégrale, Agrandissement des réserves, (GDPL économiques), attribution clanique* ***Les outils de développement*** *:* *Coopératives, Sociétés, Groupement d'Intérêt Economique (GIE)* *ODIL et ODR (office de développement Rural)* *GDPL économique* ***Les opérateurs et les instances****.* *Territoire (Commission de gestion des terres)* *Office Foncier (ODIL, CIDER (circonscriptions de développement et de l'économie rurale))* *Caisse centrale de coopération* *Office foncier (Etablissement public d'État)* *Commissions foncières communales*

1986 Retour de la droite aux législatives en France Statut Pons modifié 1988 Statut Pons II. Présidence Mitterrand	Soutien du développement économique, rétablissement de l'ordre, rééquilibrage des institutions au profit du Territoire, redécoupage des régions (les compétences des régions Fabius sont grignotées et l'administration bloque les actions en agissant sur la caisse centrale de coopération économique. Un bras de fer entre le gouvernement français et les nationalistes : -politique de « nomadisation » des forces de l'ordre à proximité des tribus sensibles et boycott de l'expression nationaliste par les médias. - *FEAD au sein du FIDES (pour la réinstallation en brousse en équipements, infrastructures, habitat social et tribal, microprojets de développement) avec des contractualisations avec les collectivités locales* Cette période s'achève par le drame de la grotte d'Ouvéa le 05 mai 1988.	Mises en place des nouvelles régions -Les compétences des régions Fabius sont grignotées et l'administration bloque les actions en agissant sur la caisse centrale de coopération économique) **Congrès du Territoire** L'ADRAF, établissement public territorial remplace l'Office Foncier et l'ODIL et l'Office culturel par l'Office calédonien des cultures océaniennes. -Depuis 1986, un code local territorial des investissements applicable aux personnes physiques et morales dans le secteur de l'industrie et, l'artisanat, l'hôtellerie, l'animation et des transports à vocation touristique, l'agriculture, l'élevage et la pêche (*les aides du territoire à l'investissement visent renforcer les fonds propres des entreprises pour permettre de financer leurs investissements)* **Régions** -Des Codes d'investissement des régions permettent de bénéficier des aides régionales dans le domaine du développement économique. **Conseil coutumier**	***Statut des terres :*** *Propriété privée, Domaine public (État, territoire, commune), Réserves intégrale, Agrandissement des réserves, attributions GDPL, les attributions claniques.* ***Les outils de développement*** *:* *Coopératives, Sociétés, Groupement d'Intérêt Economique (GIE), GDPL foncier, locations domaniales, les attributions claniques.* *FEAD (pour la réinstallation en brousse en)* *Code régional d'investissement* *Code territorial d'investissement* ***Les opérateurs et les instances****.* *Territoire (Commission de gestion des terres)* *Caisse centrale de coopération* *Agence de développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF, Etablissement public du territoire* *Commissions foncières communales*
26 juin 1988 Statut Rocard (les accords de Matignon)	Retour du réformisme au travers des efforts pour le développement économique et social, un rééquilibrage mais il faut l'amnistie des crimes et délits et une administration directe jusqu'au 14 juillet 1989 (1 an) L'administration doit remettre de l'ordre dans l'administration locale, dans la justice, dans les forces de l'ordre (exemple l'abrogation des attributions individuelles faites par ADRAF territoriales). Ce statut permet la provincialisation donc la gestion de deux espaces par les nationalistes avec plus de compétences.	**Congrès du Territoire** ***3 Provinces*** Elles sont compétentes dans les domaines d'aménagement provincial et les infrastructures, le développement économique, la réforme et l'aménagement foncier, la formation professionnelle, la promotion des cultures locales et l'enseignement des langues vernaculaires, le soutien aux communes	***Statut des terres : Propriété*** *privée, le domaine public (État, territoire, communes) Réserves intégrales, Agrandissements des réserves, GDPL fonciers, attributions claniques.* ***Les outils de développement*** *:* *Coopératives, Sociétés, Groupement d'Intérêt Economique (GIE)* *GDPL, locations domaniales* *FEPNC* *CODEV* *DDRP*

	-Fonds d'équipements et de promotion de la Nouvelle-Calédonie (FEPNC qui remplace ex-FEAD) institué en 1988 au sein du FIDES. -L'ADRAF d'État retrouve des compétences en faveur d'une politique foncière et rurale de rééquilibrage entre les communautés. Elle se dote des compétences dans le domaine de l'aménagement rural (mise en place des microprojets : Poulailler familial, porcherie, embouche bovine intensive apiculture familiale, vergers, reboisement, coprah, riz café, pêche… investissement en petit matériel).Les promoteurs bénéficient des vulgarisateurs et agents ou encore animateurs de terrain -Convention État-Territoire (FEAD et FEPNC) pour la mission 400 cadres (formation dans tous les domaines), les infrastructures du pays (téléphone, déserte maritime, le fond d'électrification rurale, le programme routier, les actions sociales et l'hôpital de Poindimié. -FIDES TOM-DOM est mobilisé pour la continuité territoriale, les aspects de la recherche, dans le secteur mine et enseignement. -La CEE par le Fond européen de développement (FED) intervient de développement rural et agricole, l'amélioration des structures et le développement des ressources humaines.	pour l'enseignement primaire, l'action sanitaire et sociale, la jeunesse, les sports et loisirs. Les objectifs des provinces indépendantistes sont le rééquilibrage du territoire par les infrastructures, l'amélioration des conditions de vie, la valorisation des ressources humaines et le développement des activités économiques locales et un axe concerne l'identité provinciale -Mise en place d'un code développement et d'investissements au niveau provincial -En 1992, dans le cadre de la Provincialisation, les compétences de développement économiques et d'aménagement rural sont transférées aux provinces avec l'ensemble des moyens financiers et humains. **Conseil coutumier**	*FIDES* *FED* *ERPA* *BCI* *SAEM* ***Instances et opérateurs**.* *Territoire (Commission de gestion des terres) Agence de développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF, Etablissement public d'État)* *Commissions foncières communales* *Institut calédonien de Participation (ICAP)*
Mai 1998 Loi Organique de Mars 1999 Les accords de Nouméa	-Les accords de Nouméa sont basés sur la méthodologie des accords de Matignon-Oudinot avec un projet commun. Ils sont les fruits d'un consensus local depuis 1997 mais aussi du réformisme socialiste. Ils renforcent les institutions issues de l'accord de Matignon et reconnaissent et renforcent l'identité Kanak (le sénat et le préambule). Ces accords prévoient le règlement en partie de la notion d'indépendance et de corps électoral. En effet, l'ensemble des compétences sera transféré progressivement à	**Congrès du Territoire** **3 Provinces** Chaque province a reconduit les politiques publiques depuis 1990 ou encore apporte des modifications. Par exemple la province nord en 2004 dans le cadre des politiques publiques réaffirme les objectifs nationalistes : « dans la présentation générale, elle précise que l'exercice du pouvoir politique est un levier par lequel il	***Statut des terres :** Propriété privée, Domaine public (Nouvelle-Calédonie, État, commune), Les terres coutumières (Réserves intégrales, Agrandissement des réserves, Groupement de Droit particulier Local (GDPL, attributions claniques))* ***Les outils de développement** :* *Coopératives, Sociétés, Groupement d'intérêt Economique (GIE,), les sociétés anonymes d'économie mixte (SAEM)*

	la demande des partenaires politiques locaux à l'exception des compétences régaliennes. Le corps électoral est établi en 2006 en faveur d'un corps restreint pour les élections provinciales et celles à partir de 2013.Une notion est apparue lors de ces accords : « La citoyenneté ». -les dispositifs de contrat pour les financements entre les collectivités locales et l'État et entre les collectivités locales entre elles sont reconduits	est possible de traduire dans la réalité les aspirations et les idéaux pour lesquels on a combattu, et pour lesquels parfois des compagnons de lutte ont donné leur vie. Elle confirme que les accords de Nouméa constituent un cadre global de l'action politique que les nationalistes se sont fixés et qu'ils ouvrent des perspectives de décolonisation et d'indépendance de 15 à 20 ans. Des actions publiques ont été définies pour chaque secteur de compétence de la Province : le développement économique, l'environnement, la santé le social, l'enseignement, l'aménagement, le foncier, les finances, la culture, les sports et loisirs et la femme. Dans l'orientation générale, la province nord affiche sa volonté politique de promouvoir un développement visant à la fois- la création de richesse pour financer l'économie du pays et ainsi réduire la dépendance financière de la France et le rééquilibrage économique et social du Pays. Les axes principaux de développement sont les projets structurants (usine du nord, diversifications par la pêche, l'aquaculture, l'agriculture) et le développement local (prise en compte de la plus grande partie de la population en termes économique et social. Le développement local englobe les activités traditionnelles : vivrier, pêche, élevage artisanat et d'autres activité dans les conditions locales) Elle reconduit l'axe sur l'identité de la Province **Sénat coutumier**	*GDPL* ***Les opérateurs et les instances**.* *Territoire (Commission de gestion des terres)* *Agence de développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF, Etablissement public d'État)* *Institut calédonien de Participation (ICAP), les sociétés d'économie mixte (SEM)*

Annexe 3 : La Loi du pays n°2001-017 du 11 janvier 2002

Sur le domaine public maritime de la Nouvelle-Calédonie et des Provinces

Source : www.juridoc.gouv.nc (16/07/2008) Historique : JONC, du 18 janvier 2002, page 240

TITRE Ier - LA ZONE DES PAS GÉOMÉTRIQUES.....art. 4 à 8
TITRE II - LES PROCÉDURES DE DÉLIMITATION .....art. 9 à 13
TITRE III - LES SERVITUDES DE PASSAGE AU PROFIT DES USAGERS .....art. 14 à 16
TITRE IV - LES OCCUPATIONS TEMPORAIRES .....art. 27 et 28
CHAPITRE I - Délivrance des autorisations .....art. 29 à 31
CHAPITRE II - Occupations constitutives de droits réels .....art. 32 à 43
TITRE V - TRANSFERT DE GESTION.....art. 44 à 46
TITRE VI - LES ENDIGAGES.....art. 47 à 52
TITRE VII - EXTRACTIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME .....art. 53 à 55
TITRE VIII - LES ÉTABLISSEMENTS DE CULTURES MARINES.....art. 56 à 60
TITRE IX - LES PORTS EN NOUVELLE-CALÉDONIE
CHAPITRE Ier - Les ports de commerce et de pêche .....art. 61 et 62
CHAPITRE II - Les ports de plaisance .....art. 63 à 68
CHAPITRE III - Dispositions diverses .....art. 69 à 74

Article 1er

Le domaine public maritime des provinces et de la Nouvelle-Calédonie tel que défini par la loi organique, est administré selon les règles fixées par la présente loi du pays.

Article 2

Le domaine public maritime est inaliénable et imprescriptible.

Article 3

L'accès des piétons aux rivages et aux plages est libre sauf si des motifs justifiés par des raisons de sécurité, de défense nationale, de protection de l'environnement ou de respect des usages coutumiers de jouissance reconnus nécessitent des dispositions particulières.
L'usage libre et gratuit par le public constitue la destination fondamentale des rivages et plages au même titre que leur affectation aux activités de pêche et de cultures marines.

TITRE Ier - LA ZONE DES PAS GÉOMÉTRIQUES

Article 4

La zone dite des pas géométriques est constituée par une bande de terrain d'une largeur de 81,20 m comptée à partir de la limite supérieure du rivage de la mer (soit cinquante pas géométriques).
Elle est de 40 m lorsque les propriétaires de parcelles riveraines justifient d'un droit fondé en titre.
Les droits des tiers résultant de titres valides consentis :
- avant l'instauration de la zone inaliénable de 40 m par la décision du gouverneur portant règlement sur les concessions de terres en Nouvelle-Calédonie du 10 avril 1855,
- ou après déclassement de la zone des pas géométriques en vertu des dispositions du décret du 18 juin 1890 portant abandon au profit du domaine communal des terrains compris sur les pas géométriques dans le périmètre de la ville de Nouméa ou en application du décret du 27 juillet 1930 relatif au déclassement des parcelles de la zone des pas géométriques en Nouvelle-Calédonie, sont expressément réservés.

Article 5

Des parcelles de zone des pas géométriques peuvent faire l'objet de déclassement ou de transfert de gestion. Le déclassement de la zone des pas géométriques ne peut intervenir que dans un but d'intérêt général lorsque la domanialité publique est incompatible avec le projet à réaliser.

Article 6

Le déclassement est prononcé par le président de l'assemblée de province concernée et après enquête publique.

Article 7

Le déclassement des parcelles de la zone des pas géométriques a pour effet d'incorporer ces parcelles dans le domaine privé de la collectivité propriétaire.

Article 8

L'arrêté de déclassement doit énoncer la réserve d'une servitude de passage le long de la limite supérieure du rivage.

TITRE II - LES PROCÉDURES DE DÉLIMITATION

Article 9

Il peut être procédé à la délimitation de portions du rivage ou de zone des pas géométriques par arrêté du président de l'assemblée de province.

Article 10 - La délimitation du rivage

Les limites supérieures du rivage sont constatées par arrêté du président de l'assemblée de province en fonction des observations opérées sur les lieux à délimiter ou des informations fournies par les procédés scientifiques.
Le projet de délimitation du rivage est soumis à enquête publique, une fois l'an pour chaque commune.
L'arrêté constatant délimitation du rivage est publié et notifié aux riverains.
Les revendications de propriété sur les portions de rivage ainsi délimitées se prescrivent par dix ans à dater de la publication.
Le recours contentieux à l'encontre de l'acte de délimitation suspend ce délai.

Article 11 - Délimitation de la zone des pas géométriques

Les limites de la zone des pas géométriques sont constatées par arrêté du président de l'assemblée de province en fonction des observations opérées sur les lieux à délimiter ou des informations fournies par des procédés scientifiques.
Le projet de délimitation est soumis à enquête publique, une fois l'an pour chaque commune.
L'arrêté portant délimitation de la zone des pas géométriques est publié et notifié aux riverains.
Les revendications de propriété sur les portions de zone des pas géométriques ainsi délimitées se prescrivent par dix ans à dater de la publication.

Article 12 - Délimitation transversale de la mer aux embouchures

Les limites transversales de la mer à l'embouchure des fleuves et rivières sont fixées par arrêté du gouvernement, après consultation du conseil coutumier d'aire et après avis du président de l'assemblée de province concernée, sous réserve des droits des tiers.

Article 13

En l'absence d'acte administratif de délimitation, tout propriétaire riverain peut demander à l'autorité compétente, qu'il soit procédé à la délimitation du domaine public maritime au droit de sa propriété.
Il en est de même dans le cas où, depuis une délimitation antérieure, des phénomènes naturels non liés à des perturbations météorologiques exceptionnelles ont eu pour effet de modifier le niveau des plus hautes eaux.
La délimitation a un caractère déclaratif et récognitif.

TITRE III - LES SERVITUDES DE PASSAGE AU PROFIT DES USAGERS

Article 14

En dehors des zones urbaines et lorsqu'il n'existe pas déjà une servitude de passage le long du littoral, les propriétés privées riveraines du rivage sont grevées sur une bande de trois mètres de largeur d'une servitude destinée à assurer exclusivement le passage des piétons.

Article 15 - Servitude transversale

Une servitude de passage des piétons, transversale au rivage, peut être instituée sur les voies et chemins privés d'usage collectif existants, à l'exception de ceux réservés à un usage professionnel.
Cette servitude a pour but de relier la voie publique au rivage de la mer ou à la zone des pas géométriques ou aux sentiers d'accès immédiat à celui-ci, en l'absence d'une voie publique située à moins de cinq kilomètres et permettant l'accès au rivage.

Article 16

Les servitudes instituées par les articles précédents n'ouvrent un droit à indemnité que s'il en résulte pour le propriétaire un dommage direct matériel et certain.
La demande d'indemnité doit, à peine de forclusion, parvenir à l'autorité compétente dans le délai de six mois à compter de la date où ce dommage a été constaté par l'autorité compétente.
L'indemnité est fixée soit à l'amiable soit, en cas de désaccord, comme en matière d'expropriation.
Le montant de l'indemnité de privation de jouissance est calculé compte tenu de l'utilisation habituelle antérieure du terrain.
L'autorité compétente visée au deuxième alinéa du présent article, après consultation du conseil coutumier d'aire, est le maire de la commune intéressée lorsque l'initiative de la création de la servitude lui appartient, le président de l'assemblée de province dans les autres cas.

CHAPITRE I - Détermination du tracé et des caractéristiques de la servitude de passage transversale

Article 17

La distance de cinq kilomètres mentionnée à l'article 15 se mesure en ligne droite entre le débouché sur le rivage de la mer (ou la zone des pas géométriques) de la voie ou du chemin privé servant d'assise à la servitude ou, le cas échéant, des sentiers d'accès immédiat qui les prolongent et tout accès au rivage (ou la zone des pas géométriques) par une voie publique ou un chemin rural.

Article 18

Le tracé et les caractéristiques de la servitude de passage transversale au rivage sont établis après enquête publique.

Article 19

L'enquête a lieu dans les mêmes formes qu'en matière d'expropriation, sous réserve des dispositions particulières prévues par la présente loi du pays

Article 20

Au cas où un projet a donné lieu à enquête, le président de la province, après consultation du conseil coutumier d'aire, soumet à la délibération des conseils municipaux des communes intéressées le tracé et les caractéristiques du projet de la servitude.
Cette délibération est réputée favorable si elle n'est pas intervenue dans un délai de deux mois. Si le conseil municipal entend faire connaître son opposition, celle-ci doit être expressément formulée dans la délibération.

Article 21

L'approbation du tracé et des caractéristiques de la servitude résulte :
- d'un arrêté du président de l'assemblée de la province lorsque la servitude est instaurée sur l'initiative de la commune,
- d'une délibération de l'assemblée de la province lorsque la servitude est instaurée sur l'initiative de la province.

Article 22

L'acte d'approbation prévu à l'article 21 doit être motivé. Cet acte fait l'objet d'une publication au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

CHAPITRE II - Effets des servitudes

Article 23

Le maire ou à défaut le président de l'assemblée de province prend toute mesure de signalisation nécessaire en vue de préciser l'emplacement de la servitude.

Article 24

La servitude entraîne pour les propriétaires des terrains et leurs ayants droit :
a) l'obligation de laisser aux piétons le droit de passage ;
b) l'obligation de n'apporter à l'état des lieux aucune modification de nature à faire même provisoirement obstacle au libre passage des piétons, sauf autorisation préalable accordée par le président de la province, pour une durée de six mois au maximum ;
c) l'obligation de laisser l'administration compétente établir la signalisation prévue et effectuer les travaux nécessaires pour assurer le libre passage et la sécurité des piétons, sous réserve d'un préavis de quinze jours, sauf en cas d'urgence.

Article 25

La servitude entraîne pour toute personne qui emprunte le passage, l'obligation de n'utiliser celui-ci que conformément aux fins définies par les articles 14 et 15 de la présente loi du pays.

Article 26 - Sanctions

Sera punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe toute personne qui aura enfreint les dispositions de l'article 24 ou fait obstacle à leur application.
Sera punie d'une amende prévue par les contraventions de la 4e classe toute personne qui aura enfreint les dispositions de l'article 25.

TITRE IV - LES OCCUPATIONS TEMPORAIRES

Article 27

Nul ne peut, sans autorisation, occuper une dépendance du domaine public maritime ou l'utiliser dans les limites excédant le droit d'usage qui appartient à tous.
Les agents assermentés des services provinciaux et de la Nouvelle-Calédonie constatent les infractions aux dispositions de l'alinéa précédent en vue de poursuivre, contre les occupants sans titre, le recouvrement des indemnités correspondant aux redevances dont le propriétaire ou le gestionnaire a été frustré, le tout sans préjudice de la répression des contraventions de grande voirie.

Article 28

Les décisions d'utilisation du domaine public maritime tiennent compte de la vocation des zones concernées et de celles des espaces terrestres avoisinants ainsi que des impératifs de préservation des sites et paysages du littoral et des ressources biologiques. Elles sont à ce titre coordonnées notamment avec celles concernant les terrains avoisinants ayant vocation publique.
Sous réserve des textes particuliers concernant la défense nationale et les besoins de la sécurité maritime, tout changement substantiel d'utilisation des zones du domaine public maritime est préalablement soumis à enquête publique.

CHAPITRE I - Délivrance des autorisations

Article 29

Le président de l'assemblée de province ou l'autorité gestionnaire peut autoriser des occupations temporaires et de stationnement sur les dépendances du domaine public maritime.
Lorsqu'il s'agit de portions du domaine public dont l'occupation temporaire est de nature à intéresser l'exercice des compétences de l'État (défense, navigation, …), l'avis du haut-commissaire doit être préalablement recueilli.

Article 30

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public est toujours accordée à titre précaire et révocable à la première réquisition de l'administration ; elle est retirée ou révoquée dans les conditions prévues à l'article 31 ci-dessous.
Lorsque l'édification de constructions ou d'installations par le bénéficiaire de l'autorisation est expressément agréée par le propriétaire ou la collectivité gestionnaire ou le concessionnaire du domaine public, le retrait de l'autorisation avant l'expiration du terme fixé peut donner lieu à indemnisation du bénéficiaire évincé, à la condition que cette possibilité ait été prévue dans le titre d'autorisation.

Article 31

L'autorisation peut être révoquée en cas d'inexécution des conditions financières ou en cas d'inexécution des autres conditions, sans préjudice, s'il y a lieu, des poursuites pour contravention de grande voirie.
À partir du jour où la révocation a été notifiée à la partie, la redevance cesse de courir, mais la portion de cette redevance afférente au temps écoulé devient immédiatement exigible.

CHAPITRE II - Occupations constitutives de droits réels

Article 32

Dans le cadre de projets économiques nécessitant un investissement important, les autorisations d'occupation temporaire délivrées sur le domaine public maritime artificiel et sur la zone des pas

géométriques peuvent conférer au titulaire un droit réel sur la parcelle de domaine public dont l'occupation est autorisée ainsi que sur les ouvrages, constructions et installations de caractère immobilier réalisés pour l'exercice de l'activité autorisée par le titre d'occupation.
Les autorisations d'occupation temporaire délivrées sur le rivage et le sol des eaux intérieures pour la réalisation de fermes aquacoles ou de complexes touristiques peuvent également conférer un droit réel aux titulaires.
Ce droit donne à son titulaire, pour la durée et dans les conditions et limites précisées aux articles suivants, les prérogatives et obligations du propriétaire.
Le titre fixe la durée de l'autorisation en fonction de la nature de l'activité et de celle des ouvrages autorisés et compte tenu de l'importance de ces derniers, sans pouvoir excéder 70 ans.

Article 33

Les droits, ouvrages, constructions et installations de caractère immobilier ne peuvent être cédés ou transmis dans le cadre de mutations entre vifs ou de fusion, absorption ou scission de sociétés, pour la durée de validité du titre restant à courir, y compris dans le cas de réalisation de la sûreté portant sur lesdits droits et biens et dans les cas prévus aux troisième et quatrième alinéas, qu'à une personne agréée par l'autorité compétente, en vue d'une utilisation compatible avec l'affectation du domaine public occupé.
Lors du décès d'une personne physique titulaire d'un titre d'occupation constitutif de droits réels, celui-ci peut être transmis, dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, au conjoint survivant ou aux héritiers sous réserve que le bénéficiaire, désigné par accord entre eux, soit présenté à l'agrément de l'autorité compétente dans un délai de six mois à compter du décès.
Les droits, ouvrages, constructions et installations ne peuvent être hypothéqués que pour garantir les emprunts contractés par le titulaire de l'autorisation en vue de financer la réalisation, la modification ou l'extension des ouvrages, constructions et installations de caractère immobilier situés sur la dépendance domaniale occupée.
Les créanciers chirographaires autres que ceux dont la créance est née de l'exécution des travaux mentionnés à l'alinéa précédent ne peuvent pratiquer des mesures conservatoires ou des mesures d'exécution forcée sur les droits et biens mentionnés au présent article.
Les hypothèques sur lesdits droits et biens s'éteignent au plus tard à l'expiration des titres.

Article 34

À l'issue du titre d'occupation, les ouvrages, constructions et installations de caractère immobilier existant sur la dépendance domaniale occupée doivent être démolis, soit par le titulaire de l'autorisation, soit à ses frais, à moins que leur maintien en l'état n'ait été prévu expressément par le titre d'occupation ou que l'autorité compétente ne renonce en tout ou partie à leur démolition.
Les ouvrages, constructions et installations de caractère immobilier dont le maintien à l'issue du titre d'occupation a été accepté deviennent de plein droit et gratuitement la propriété de la collectivité propriétaire du domaine occupé, francs et quittes de tous privilèges et hypothèques.
Toutefois, en cas de retrait de l'autorisation avant le terme prévu, pour un motif autre que l'inexécution de ses clauses et conditions, le titulaire est indemnisé du préjudice direct matériel et certain né de l'éviction anticipée. Les règles de détermination de l'indemnité peuvent être précisées dans le titre d'occupation. Les droits des créanciers régulièrement inscrits à la date du retrait anticipé sont reportés sur cette indemnité.
Deux mois au moins avant la notification d'un retrait pour inexécution des clauses et conditions de l'autorisation, les créanciers régulièrement inscrits sont informés des intentions de l'autorité compétente à toutes fins utiles et, notamment, pour être mis en mesure de proposer la substitution d'un tiers au permissionnaire défaillant.

Article 35

Les dispositions du présent chapitre sont également applicables aux conventions de toute nature ayant pour effet d'autoriser l'occupation du domaine public.

Lorsque ce droit d'occupation du domaine public résulte d'une concession de service public ou d'outillage public, le cahier des charges précise les conditions particulières auxquelles il doit être satisfait pour tenir compte des nécessités du service public.

Article 36

Dans le cadre des titres d'occupation prévus par les articles 32 et 35, la réalisation des ouvrages, constructions et installations, à l'exclusion de ceux affectés à un service public et aménagés à cet effet ou affectés directement à l'usage du public ainsi que des travaux exécutés pour une personne publique dans un but d'intérêt général, peut donner lieu à la conclusion de contrats de crédit-bail par le titulaire du droit d'occupation.
La conclusion de tels contrats de crédit-bail au bénéfice d'organismes dans lesquels le propriétaire ou le gestionnaire ou l'établissement public gestionnaire du domaine apporte un concours financier ou détient, directement ou indirectement, une participation financière permettant d'exercer un pouvoir prépondérant de décision ou de gestion est soumis à un agrément de l'assemblée délibérante. Cet agrément peut être refusé si l'opération se traduit par un accroissement des charges ou une diminution des ressources. Les modalités de cet agrément sont précisées à l'article 45 de la présente loi.

Article 37

Les dispositions des articles précédents sont applicables aux établissements publics des provinces et de la Nouvelle-Calédonie tant pour le domaine public qui leur est confié que pour leur domaine propre.
Pour l'application du deuxième alinéa de l'article 34, les ouvrages, constructions et installations concernés situés sur le domaine propre d'un établissement public deviennent la propriété dudit établissement public.

Article 38

La demande de titre d'occupation constitutif de droit réel sur le domaine public maritime est adressée au président de l'assemblée de province.
Toutefois, elle est adressée à l'établissement public ou autre organisme, gestionnaire de ce domaine, s'il tient expressément du texte qui lui en confie ou concède la gestion ou d'une disposition réglementaire générale, le pouvoir de délivrer des titres constitutifs de droits réels sur ce domaine.
La demande de titre d'occupation constitutif de droit réel sur le domaine public propre d'un établissement public est adressée à ce dernier.

Article 39

I - Le titre d'occupation constitutif de droit réel doit, dans tous les cas, comporter la détermination précise de la consistance du droit réel conféré, de la durée pour laquelle il est conféré ainsi que toutes autres mentions nécessaires à la publicité foncière.
II - Il doit aussi comporter l'énoncé des conditions auxquelles ce droit est conféré, à savoir :
1°) les ouvrages, constructions et installations de caractère immobilier à édifier et, le cas échéant, la liste de ceux qui doivent être maintenus en état jusqu'à l'expiration de la durée de validité du titre ;
2°) le montant et les modalités de paiement de la redevance domaniale ;
3°) le cas échéant, les obligations de service public imposées au titulaire de l'autorisation.
III - Il peut également préciser les règles de détermination de l'indemnité couvrant le préjudice direct, matériel et certain causé par son retrait avant le terme prévu pour un motif autre que l'inexécution de ces conditions.

Sous-section 2 - Retrait du titre

Article 40

I - Dans le cas où l'autorité qui a délivré le titre constitutif de droit réel envisage, pour quelque motif que ce soit, de le retirer en totalité ou en partie avant le terme fixé, le titulaire du titre à cette date doit

en être informé par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal, deux mois au moins avant le retrait, sauf respect, en cas de concession, du délai particulier prévu par le cahier des charges.
II - Dans le cas où le retrait envisagé a pour motif l'inexécution des clauses et conditions de l'autorisation, l'autorité qui l'a délivré en informe les créanciers régulièrement inscrits, selon les mêmes modalités, deux mois avant le retrait.

Section II - Transmission du droit réel et conditions de recours au crédit-bail

Article 41

Préalablement à la signature de tout contrat ayant pour objet ou pour effet par voie de fusion, absorption ou scission de sociétés, la transmission enter vifs, totale ou partiel, du droit réel qui a été conféré par un titre d'occupation du domaine public en cours de validité, la personne physique ou morale qui, par l'effet de ce contrat, se trouvera totalement ou partiellement substituée au titulaire de ce titre doit être agréée par l'autorité qui l'a délivré.

Article 42

La transmission au conjoint survivant ou à l'héritier du droit réel sur le domaine public dont était titulaire une personne physique est subordonnée à l'agrément du pétitionnaire par l'autorité qui a délivré ce titre.

Article 43

Les ouvrages, constructions et installations de caractère immobilier prévus par un titre d'occupation du domaine public constitutif de droit réel ne peuvent être financés par crédit-bail que si le premier alinéa de l'article 36 ne l'exclut pas et sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 41.

TITRE V - TRANSFERT DE GESTION

Article 44

Des dépendances du domaine public maritime peuvent être remises en gestion par le propriétaire à une autre collectivité publique ou à un établissement public pour la satisfaction de besoins d'intérêt général.

Article 45

Les dépendances du domaine public dont la gestion est transférée demeurent dans le domaine public de la collectivité propriétaire.

Article 46

La remise est autorisée par le président de l'assemblée de province après consultation de la commune intéressée, du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, du représentant de l'État et du conseil coutumier d'aire.
Dans les limites des zones portuaires et industrialo portuaires relevant de la compétence de la Nouvelle- Calédonie, la remise est autorisée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, après avis du conseil d'administration du port autonome de la Nouvelle-Calédonie.

TITRE VI - LES ENDIGAGES

Article 47

Les provinces peuvent concéder le droit d'endigage à l'État, à la Nouvelle-Calédonie, aux communes et à leurs établissements publics ou à leurs concessionnaires pour la réalisation d'une opération d'intérêt général ou à tout autre opérateur dans le cadre de la réalisation d'un complexe touristique.
Les terrains exondés en application de l'alinéa précédent peuvent faire l'objet d'un déclassement du domaine public.

Article 48

Les concessions et déclassements prévus à l'article précédent sont précédés d'une instruction administrative et d'une enquête publique.

Article 49

La demande de concession ou de déclassement est adressée aux services chargés de la gestion du domaine concerné avec un dossier établi aux frais du demandeur et comprenant :
- la description des terrains qui font l'objet de la demande et des travaux envisagés, les plans,
- une étude d'impact ou, selon les cas, une notice d'impact sur l'environnement,
- le cas échéant, la demande motivée de déclassement du domaine public de la province.

Article 50

Le dossier de demande est ensuite soumis à une enquête publique selon la procédure applicable à l'opération envisagée ou à défaut comme en matière d'expropriation.

Article 51

Les concessions et déclassements prévus à l'article 47 doivent prévoir une servitude de passage le long de la mer sur une bande d'une largeur minimale de 10 m.

Article 52

Dans les limites administratives des zones portuaires ou industrialo-portuaires relevant de la compétence de la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement peut concéder aux conditions qu'il aura fixées et après avis du conseil d'administration du port autonome de la Nouvelle-Calédonie, le droit d'endigage.
Les terrains exondés en application de l'alinéa précédent peuvent faire l'objet d'un déclassement du domaine public. L'octroi de ces concessions d'endigage est alors soumis aux conditions fixées par les articles 48 à 50 de la présente loi.
Dans les limites administratives des zones portuaires ou industrialo-portuaires relevant de la compétence des provinces, le président de l'assemblée de province peut concéder aux conditions qu'il aura fixées le droit d'endigage.

TITRE VII - EXTRACTIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

Article 53

Toute extraction de matériaux sur le domaine public maritime est subordonnée à une autorisation domaniale.

Article 54

Les extractions de matériaux sur la zone des pas géométriques et le rivage de la mer sont limitées ou interdites lorsqu'elles risquent de compromettre directement ou indirectement l'intégrité des plages, dunes littorales, falaises, marais, vasières, zones d'herbiers, frayères, mangroves, récifs, gisements naturels de coquillages vivants et exploitations de cultures marines.

Article 55

Le dossier de demande d'autorisation domaniale doit comprendre une notice ou une étude d'impact.

TITRE VIII - LES ÉTABLISSEMENTS DE CULTURES MARINES

Article 56

Les provinces peuvent autoriser sur leur domaine public maritime :
1°) les exploitations de cultures marines, c'est-à-dire les établissements destinés à des fins de production biologique, comprenant notamment captage, élevage, affinage, traitement, entreposage, conditionnement et expédition de produits de la mer ;
2°) les prises d'eau destinées à alimenter en eau de mer des exploitations de cultures marines situées sur une propriété privée.

Article 57

Toute exploitation est constituée par l'ensemble des parcelles faisant l'objet d'autorisations accordées à un même exploitant par le président de l'assemblée de province sous la forme d'actes de concession. Les actes de concessions peuvent accorder à leur titulaire un droit réel comme prévu aux articles 32 et suivants de la présente loi du pays.

Article 58

Les concessions prévues aux articles précédents sont précédées d'une enquête administrative et d'une enquête publique.
Le dossier soumis à enquête doit comprendre une étude d'impact sur l'environnement.

Article 59

L'autorisation de prise d'eau de mer destinée à alimenter des exploitations de cultures marines situées sur une propriété privée est délivrée dans les formes prévues à l'article 57 et selon la procédure prévue à l'article 58.

Article 60

Lorsque la demande porte sur une parcelle dépendant du domaine public portuaire de la Nouvelle-Calédonie, les concessions sont accordées selon la procédure fixée au présent titre.
La concession est délivrée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, après avis conforme du conseil d'administration du port autonome de la Nouvelle-Calédonie.

TITRE IX - LES PORTS EN NOUVELLE-CALÉDONIE

CHAPITRE Ier - Les ports de commerce et de pêche

Article 61

La province peut concéder l'aménagement et l'exploitation des ports de commerce et de pêche à des personnes publiques ou à des personnes privées.

Article 62

L'installation et l'exploitation d'outillages mis à la disposition du public dans les ports en Nouvelle-Calédonie peuvent faire l'objet d'une concession d'outillage public ou d'une autorisation d'outillage privé avec obligation de service public.
Ces concessions et autorisations peuvent être accordées tant à des collectivités publiques qu'à des établissements publics ou des entreprises privées.

CHAPITRE II - Les ports de plaisance

Article 63

L'accueil des navires de plaisance est organisé de manière à s'intégrer aux sites naturels et urbains.

Section I - Les concessions de port

Article 64

La province peut concéder l'aménagement et l'exploitation des ports de plaisance à des personnes publiques ou à des personnes privées.

Article 65

Dans les limites administratives des ports de son domaine, la Nouvelle-Calédonie peut concéder l'aménagement et l'exploitation de ports de plaisance (ou de marinas), à des personnes publiques ou à des personnes privées.

Article 66

L'autorité concédante d'un port de plaisance accorde la concession en imposant, s'il y a lieu, la reconstitution d'une surface de plage artificielle ou d'un potentiel aquacole équivalent à ce qui aura été détruit par les travaux de construction.

Section II - Les autorisations d'occupation temporaire concernant les zones de mouillage et d'équipements légers

Article 67

Après consultation du conseil coutumier d'aire, des autorisations d'occupation temporaire du domaine public peuvent être accordées par les provinces à des personnes publiques ou privées pour l'aménagement, l'organisation et la gestion de zones de mouillage ou d'équipements légers lorsque les travaux et équipements réalisés ne sont pas de nature à entraîner l'affectation irréversible du site.
Ces autorisations sont accordées par priorité aux communes ou groupements de communes ou après leur avis, si elles renoncent à leur priorité. Le bénéficiaire d'une telle autorisation peut être habilité à percevoir des usagers une redevance pour services rendus.

Article 68

Dans les zones visées à l'article précédent, aucun des travaux ne doit entraîner l'affectation irréversible du site. En particulier, aucun ouvrage permanent n'est autorisé sur le sol de la mer en dehors des équipements d'amarrage et de mise à l'eau. Seuls sont permis sur le rivage des équipements et installations mobiles et relevables dont la nature et l'importance sont compatibles avec l'objet de l'autorisation, sa durée et l'obligation de démolition qui peut être exigée.

TITRE XII - DISPOSITIONS DIVERSES

Article 83

Des arrêtés du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie détermineront les mesures d'application de la présente loi.

Article 84

Le décret du 27 juillet 1930 relatif au déclassement des parcelles de la zone des pas géométriques en Nouvelle-Calédonie est abrogé.

Article 85

La présente loi sera exécutée comme loi du pays.

Annexe 4 : Le cadre législatif en Nouvelle-Calédonie

Source : Mansion, S., 2007 a) ; Extrait Loi Organique n°99-209 du 19 mars 1999 b) ; Extrait de la présentation du colloque « le droit constitutionnel calédonien » (LARJE), 12-13 juil. 2010 c) ; Réalisation Bodmer, D.

a)

Bloc de constitutionnalité :
Constitution de 1958
Préambule de la constitution de 1946
Déclaration des droits de l'homme de 1789
Principes à valeur constitutionnelle

↓

Conventions internationales (ex. Conventions de Montego Bay et de Rio)

↓

Lois organiques (ex. Loi organique n°99-209 du 19 mars 1999)

↓

Lois ordinaires / Lois du pays (ex. Lois du pays n°2001-017 du 11 janvier 2002)

↓

Principes généraux du droit

↓

Actes réglementaires (ex. Décret, Arrêté)

b)

La décision du conseil d'État sur la répartition de compétences entre la France et la Nouvelle Calédonie :
Le Conseil d'État (section de l'intérieur), saisi en application de l'article 206 de la loi organique n° 99- 209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie, d'une demande d'avis présentée au tribunal administratif de Nouméa et portant sur la répartition des compétences entre l'État et la Nouvelle-Calédonie.
Dans un avis no 369.022 – 3 juin 2003, le Conseil d'État a décidé que :
« Il ressort du rapprochement des termes des articles 21 et 22 de la loi organique du 19 mars 1999, d'une part, de l'article 56 de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer et de l'article 1er de la loi du 16 juillet 1976, d'autre part, que le législateur agissant par voie de loi organique a donné compétence à la Nouvelle-Calédonie pour exercer l'ensemble des droits conférés à la République française par l'article 56, paragraphe 1, sous a) de la convention, c'est à dire le droit d'explorer, d'exploiter, de conserver et de gérer, dans les conditions prévues par la convention, les ressources naturelles, biologiques et non biologiques, de la zone économique exclusive, y compris celles de son sol et de son sous-sol. (…) En revanche, en vertu du 12° du I de l'article 21 de la loi organique du 19 mars 1999, l'État est seul compétent pour réglementer et exercer, dans les mêmes conditions, les droits d'exploration, d'exploitation, de gestion et de conservation des ressources naturelles de la partie du plateau continental située au-delà de 200 milles marins des lignes de base ».

c)

La **Constitution** adoptée en 1958 est le texte juridique suprême de la France qui a pour but d'organiser les autorités politiques et de consacrer les droits et libertés de ses habitants.

La **Nouvelle-Calédonie** bénéficie depuis la révision de 1998 d'un **statut constitutionnel spécial**, dans le cadre du Titre XIII de la Constitution qui reconnaît la valeur juridique de l'**Accord de Nouméa**. Celui-ci a ainsi servi de référence pour l'adoption de la loi organique du 19 mars 1999, modifiée le 3 août 2009, qui encadre le fonctionnement et les compétences des institutions calédoniennes.

Annexe 5 : Arrêté n° 659 du 7 juillet 1933

7 Juillet 1933

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Égalité — Fraternité

huitième année n° 3724 — 14 Octobre 1933

JOURNAL OFFICIEL
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES

Paraît le samedi de chaque semaine

LE NUMÉRO : 1 FR. 50

Abonnements : Imprimeries Nationale et Calédonienne réunies : H. Lacarrieux et G. Lefaat, Nouméa.

l'abonnement payable d'avance, bandes comprises

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
...onies	35 fr.	20 fr. 00	12 fr. 50
...	72	45 fr. 00	30 fr. 00
...des	45	33 fr. 00	21 fr. 00
...	30	32 fr. 00	22 fr. 00

...ments sont du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Insertions et annonces payables d'avance.

1re insertion, la ligne	1 50
2e — —	1 50
3e — —	1 20
4e et suivantes —	0 60
Par trimestre —	9 45

Les inscriptions et annonces ne seront plus reçues que jusqu'au mardi soir de chaque semaine.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

...les du Gouvernement Local

...3. — Arrêté N° 659 portant déclassement de parcelles de la zone des pas géométriques en Nouvelle-Calédonie 563
N° 853 portant déclassement des parcelles de la zone des pas géométriques sur le tour de l'Ile Nou et des parcelles de ... des pas géométriques sur la partie ... de d'eau, de la presqu'île Ducos 564
... 1933. — Arrêté N° 925 fixant la valeur des produits du cru de la colonie qui seront exportés pendant le 4e trimestre 1933 ... de l'application des droits à la 565
...3. — Arrêté N° 935 renvoyant les ... compléments de Canala à une ... ultérieure 566
N° 936 sur l'alimentation des troupes 567
N° 938 acceptant diverses demandes ... renonciations partielles à des concessions de mines 568
N° 938 bis acceptant les demandes ... Société Calédonia en renonciation à ... concessions de mines 571
N° 940 portant prise en charge de la ... tion revenant à la colonie pour les ... du cyclone 1932 572
... N° 928 fixant au 4 décembre 1933, ... cation publique de diverses concessions de mines 573
... . 573
... mutations concernant le personnel. 573

...SSARIAT DE LA FRANCE DANS L'ARCHIPEL DES NOUVELLES-HÉBRIDES

Actes du Pouvoir Central

...3. — Arrêté N° 950 promulguant le ... d'après 574

8 Août 1933. — Décret portant organisation de la justice française aux îles Wallis et Futuna 574

PARTIE NON OFFICIELLE

Résultat des élections municipales de La Foa 576
Demandes en renonciation de mine 576
Avis aux éleveurs 576
Marques de bétail déposées au Service Vétérinaire pendant le 2e trimestre 1933 577

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT LOCAL

ARRETE N° 659 *du 7 Juillet 1933*

portant déclassement de parcelles de la zone des pas géométriques, en Nouvelle-Calédonie.

Le Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur,

Vu l'arrêté local du 19 octobre 1867 sur l'aliénation des terres domaniales en Nouvelle-Calédonie et Dépendances ;

Vu le décret du 12 décembre 1874 sur le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances ;

Vu la loi du 19 avril 1905 sur l'aliénation des îles et îlots ;

Vu le décret du 17 janvier 1908 sur le régime domanial de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances ;

Vu l'arrêté local du 7 avril 1916 sur le régime des concessions domaniales ;

Vu le décret du 26 mai 1918 modificatif de celui précité du 17 janvier 1908 sur le régime domanial de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances ;

Vu le décret du 27 juillet 1930 sur le déclassement des parcelles de la zone des pas géométriques en Nouvelle-Calédonie et Dépendances ;

Vu l'original en date, à Nouméa, du 15 février 1933, du procès-verbal de clôture de l'enquête réglementaire de commodo et incommodo ;

Vu l'avis de non opposition du Lieutenant Colonel Commandant Supérieur des Troupes du Groupe du Pacifique ;

Vu l'avis de non opposition du Service des Douanes ;

Vu l'avis de non opposition du Service des Travaux Publics ;

Sur la proposition du Chef du Service du Domaine et de la Colonisation ;

Le Conseil Privé entendu dans sa séance du 14 mars 1933.

Arrête :

Art. 1er. — Sont déclassées du Domaine Public, pour accroître au Domaine Privé non affecté de l'Etat, les parcelles de la zone des pas géométriques qui, en Nouvelle-Calédonie, portent sur les étendues suivantes :

a) Partie entre la pointe Mara et Pam pour une longueur de 360 kilomètres et une superficie de 2923 hectares ;

b) Partie entre Pam et Boat-Pass pour une longueur de 110 kilomètres et une superficie de 893 hectares ;

c) Partie entre Boat-Pass et la rivière Iouanga, rive droite, pour une longueur de 180 kilomètres et une superficie de 1461 hectares ;

Art. 2. — La réserve est formellement et expressément stipulée :

a) au profit de tous, d'une servitude de passage sur une largeur de dix mètres à compter de la limite du domaine public maritime ;

b) au profit des marins et pêcheurs du droit d'accostage et aussi du droit de parcours pour approvisionnement en eau potable.

Art. 3. — Le présent arrêté est soumis à l'approbation du Ministre des Colonies et ne deviendra exécutoire que sur l'intervention de cette approbation.

Art. 4. — Le Chef du Service du Dom et de la Colonisation est chargé, des cette intervention, de l'exécution du pr arrêté qui sera, alors, enregistré, comm qué partout où besoin sera, et inséré au *nal Officiel* de la Colonie.

Nouméa, le 7 juillet 19

SIADOUS

Cet arrêté a été approuvé par radio du 22 sept 1933 du ministre des Colonies.

ARRETÉ N° 658 *du 7 juillet 193*

portant déclassement des parcelles de la des pas géométriques sur le pourtour de Nou; des parcelles de la zone des pas gé triques sur la partie, entourée d'eau, presqu'île Ducos.

Le Gouverneur de la Nouvelle-Calédo et Dépendances, Officier de la Légion d'H neur,

Vu l'arrêté local du 19 octobre 1867 l'aliénation des terres domaniales en velle-Calédonie et Dépendances ;

Vu le décret du 12 décembre 1874 su Gouvernement de la Nouvelle-Calédoni Dépendances ;

Vu la loi du 19 avril 1908 sur l'aliéna des îles et îlots ;

Vu le décret du 17 janvier 1908 sur le gime domanial de la Nouvelle-Calédoni Dépendances ;

Vu l'arrêté local du 7 avril 1916 sur l gime des concessions domaniales ;

Vu le décret du 26 mai 1918 modificat celui précité du 17 janvier 1908 sur le ré domanial de la Nouvelle-Calédonie et Dé dances ;

Vu le décret du 27 juillet 1930 sur le classement des parcelles de la zone des géométriques en Nouvelle-Calédonie et ses Dépendances ;

Vu l'original, en date, à Nouméa, d décembre 1932, du procès-verbal de clô de l'enquête réglementaire de commod incommodo ;

Vu l'avis, sous la signature du Lieute Colonel Commandant Supérieur des T pes, de non opposition et seulement d'i mation de la nécessité de faire réserve, à Nou, du profit du Département de la Gu de la route d'accès de la batterie Desnou de la route d'accès de la batterie Picard profit du Département de la Marine, d

---

UT-COMMISSARIAT

---

ection Territoriale
s Services Fiscaux

RVICE DES DOMAINES

L I S T E

des arrêtés portant déclassement de la zone
des cinquantes pas géométriques

DATE DE L'ARRETE	SITUATION GEOGRAPHIQUE	SUPERFICIE EN HA
7 juillet 1933	Nord et Est de la Grande Terre de l'embouchure de la IOUANGA (KAALA-GOMEN) à la Pointe Marie (CANALA).	5 277
7 juillet 1933	Pourtour de l'Ile NOU et presqu'île de DUCOS.	270
19 mars 1954	Zone encore subsistante autour de la presqu'île de NOUMEA (1).	34
18 mars 1970	YATE	135
23 juin 1970	NOUMEA - Saint-Louis -BOULARI	6
16 juillet 1973	Oundjo - VOH	36
11 mars 1975	Koutio - DUMBEA	4
11 mars 1975	THIO	5
17 septembre 1975	La Mission - MONT-DORE	24
17 septembre 1975	Touaourou - YATE	9
10 août 1976	Rivière Rouge - KONE	20
15 octobre 1976	VOH	1

.../...

DATE DE L'ARRETE	SITUATION GEOGRAPHIQUE	SUPERFICIE EN HA
22 mars 1978	VOH	61
9 mars 1981	Ouenghi - BOULOUPARIS	1
21 juillet 1982	Ile des Pins	215
16 décembre 1986	Koutio - DUMBEA	3
3 novembre 1992	Canono/Baie de Châteaubriand LIFOU.	3
16 novembre 1994	FAIAVA/MOULY - OUVEA	3
16 novembre 1994	CENGEITE - MARE FAYAOUE - OUVEA	3
6 mars 1997	Caricate - LAITA	17 ha 40

1) Les terrains compris sur les pas géométriques dans le périmètre de la Ville de NOUMEA avaient été abandonnés au profit de la Commune de NOUMEA par le décret du 18 juin 1890 portant constitution du domaine communal.

Source : JONC du 14 Octobre 1933, Service de la DAJAP Province Nord

Annexe 6 : Localisation des photographies utilisées dans le document

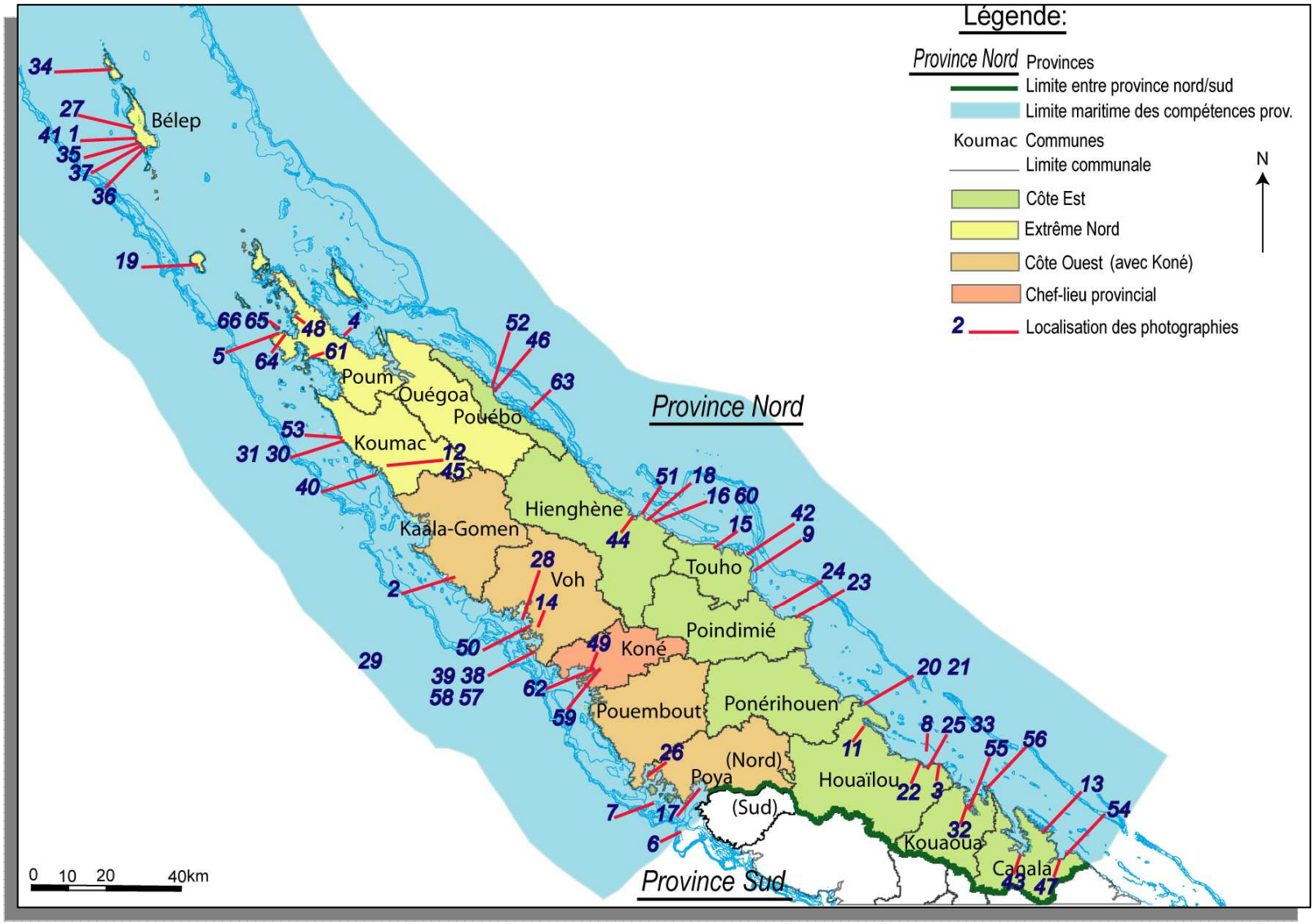

Source : à partir de plusieurs carte IGN au 1/50 000e Réalisation Bodmer, D., 2011.

Annexe 7 : Les clans dans l'organisation tribale de Koumac

(Source : Bodmer, D., 2001, p. 23)

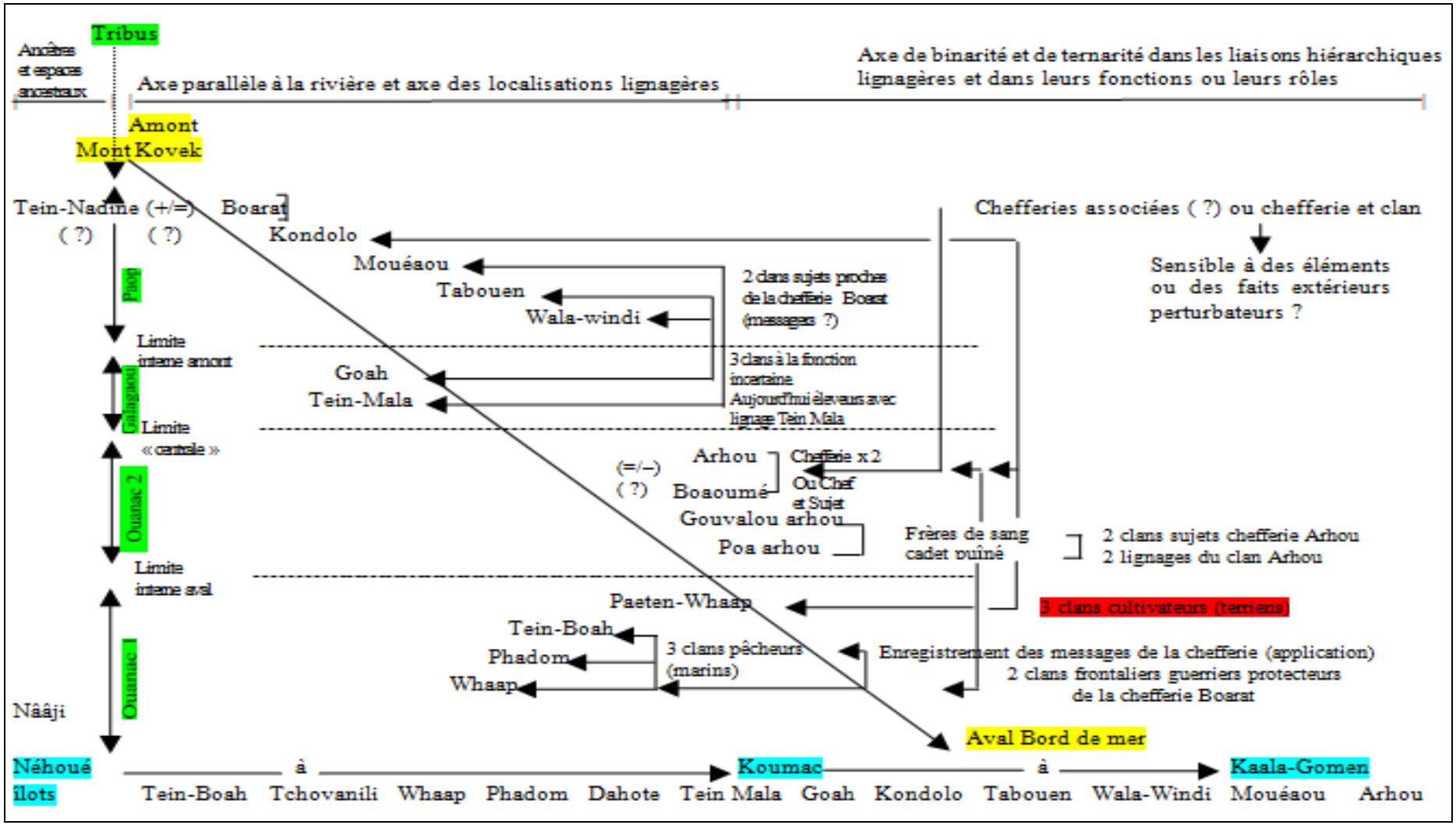

Annexe 8 : Les textes sur le foncier en Nouvelle-Calédonie

Source : ADRAF (www.adraf.nc)

Les trois types de propriété en Nouvelle-Calédonie

Article 6 - Loi n° 99-209 du 19 mars 1999 *En Nouvelle-Calédonie, le droit de propriété garanti par la Constitution s'exerce en matière foncière sous la forme de la propriété privée, de la propriété publique et des terres coutumières dont le statut est défini à l'article 18.*

La propriété privée

La propriété privée est régie par le **Code civil** applicable en Nouvelle-Calédonie. Le droit civil est une matière relevant de la compétence de l'État, transférable à la Nouvelle-Calédonie à compter de 2009.

Les terres coutumières

Article 18 - Loi n° 99-209 du 19 mars 1999 *Sont régis par la coutume les terres coutumières et les biens qui y sont situés appartenant aux personnes ayant le statut civil coutumier. Les terres coutumières sont constituées des réserves, des terres attribuées aux groupements de droit particulier local et des terres qui ont été ou sont attribuées par les collectivités territoriales ou les établissements publics fonciers, pour répondre aux demandes exprimées au titre du lien à la terre. Elles incluent les immeubles domaniaux cédés aux propriétaires coutumiers. Les terres coutumières sont inaliénables, incessibles, incommutables et insaisissables.*

Les domaines des collectivités publiques

Article 43 - Loi n° 99-209 du 19 mars 1999 *L'État, la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes exercent, chacun en ce qui le concerne, leur droit de propriété sur leur domaine public et leur domaine privé.*

Le domaine de la Nouvelle-Calédonie

Article 44 - Loi n° 99-209 du 19 mars 1999 *Le domaine de la Nouvelle-Calédonie comprend notamment, sauf lorsqu'ils sont situés dans les terres coutumières : les biens vacants et sans maître, y compris les valeurs, actions et dépôts en numéraire atteints par la prescription dans les délais prévus pour l'État, ceux des personnes qui décèdent sans héritier ou dont les successions ont été abandonnées.*
Il comprend également, sous réserve des droits des tiers et sauf lorsqu'ils sont situés dans les terres coutumières, les cours d'eau, lacs, eaux souterraines et sources.

Le domaine maritime des provinces

Article 45 - Loi n° 99-209 du 19 mars 1999 *Le domaine public maritime des provinces comprend, à l'exception des emprises affectées à la date de la publication de la présente loi à l'exercice des compétences de l'État et sous réserve des droits des tiers, la zone dite des cinquante pas géométriques, les rivages de la mer, les terrains gagnés sur la mer, le sol et le sous-sol des eaux intérieures, dont ceux des rades et lagons, telles que définies par les conventions internationales, ainsi que le sol et le sous-sol des eaux territoriales. Les îles qui ne sont pas comprises dans le territoire d'une province ainsi que le sol et sous-sol du plan d'eau du port autonome de la Nouvelle-Calédonie font partie du domaine public de la Nouvelle-Calédonie.*

Article 46 *Sous réserve des compétences de l'État mentionnées au 3° du I de l'article 21, les provinces réglementent et exercent les droits d'exploration, d'exploitation, de gestion et de conservation des ressources naturelles biologiques et non biologiques des eaux intérieures, dont celles des rades et lagons, de leur sol et de leur sous-sol, et du sol, du sous-sol et des eaux surjacentes de la mer territoriale.*

Les provinces prennent, après avis du conseil coutumier concerné, les dispositions particulières nécessaires pour tenir compte des usages coutumiers.

Annexe 9 : Aérodromes desservis par Air Calédonie

Source : www.aircaledonie.nc

Annexe 10 : Contrats de développement

Masses financières des Contrats de développement:

MASSES FINANCIERES
DES CONTRATS DE DEVELOPPEMENT 2000-2004
en millions de frs cfp

Contrats	Part Etat	%	Total contractualisé
Etat/Province Sud	8 042,5	50	16 085,00
Etat/Province Nord	13 425,65	75	1 7801,60
Etat/Province îles Loyauté	6 330,82	71	8 930,66
Etat/Nouvelle-Calédonie	4 710,00	33	1 4185,00
Etat/inter-collectivités	1 883,00	47	4 068,20
Etat/agglomération	5 694,99	40	14 237,49
TOTAL	40 086,96	53	75 307,95

Exemple. Commune de Poindimié :

Contrat de développement 2000/2005

Libellés	A.E.P. Amoa		Travaux d'assainissement	
Coût de l'opération : 505.500.000 FCFP			Coût de l'opération : 97.500.000 FCFP	
	Prévisions	Réalisations (décembre 2008)	Prévisions	Réalisations (décembre 2008)
Part ETAT : (60,83%)	307.500.000	307.431.413 soit 99,98 %	58.500.000 soit 60 %	58.500.000 soit 100 %
Participation commune : (39,17%)	198.000.000	Fonds propres	39.000.000 soit 40 %	Fonds propres

Contrat de développement 2006/2010

Libellés	A.E.P. Amoa		Tavaux d'assainissement	
Coût de l'opération : 200.655.000FCFP			Coût de l'opération : 242.000.000	
	Prévisions	Réalisations (décembre 2008	Prévisions	Réalisations (décembre 2008)
Participation Etat	131.264.901 soit 65 %	2006 : 36.038.750 2007 : 45.596.856	181.500.00 soit 75 %	2007 : 42.238.844
Participation commune	69.390.000 soit 35 %	Fonds propres	60.500.000 soit 25 %	Fonds propres

Source : rapport sur la gestion communale, 2008

Annexe 11 : Budget supplémentaire par le gouvernement

+ 34,6 Milliards de Francs (www. Gouv.nc 22/07/10)

Lors de sa séance du 20 juillet, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté le compte administratif 2009 et le projet de budget supplémentaire 2010.

À travers ces décisions, le gouvernement a souhaité réaffirmer sa volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de soutien à l'activité puisque près de 3 Mds F supplémentaires seront réinjectés dans l'économie calédonienne sous forme d'interventions ou d'investissements qui viendront s'ajouter aux 15 milliards de crédits reportés.

Le compte administratif 2009 illustre une trajectoire de finances publiques qui n'est pas viable.

Si la croissance calédonienne a plutôt bien résisté en 2009, avec une très faible inflation (+0,2 %) et une augmentation du PIB de l'ordre de 2 %, on ne peut pas faire le même constat sur les finances publiques de la Nouvelle-Calédonie. Il ne faut pas le cacher, l'exécution du budget 2009 n'est pas bonne. L'exercice comptable 2009 se clôture avec un déficit de
-2,6 Mds F (déficit qui s'élève à -5,8 Mds F pour le seul budget propre).
Avec un dynamisme des dépenses largement supérieur au rythme d'augmentation des recettes, la Nouvelle-Calédonie se retrouve à fin 2009 avec un autofinancement négatif
(-3,9 MdsF). L'augmentation des dépenses de personnel, supérieure à 8 % sur les cinq dernières années, le dynamisme des subventions et participations versées n'apparaissent plus soutenables. La Nouvelle-Calédonie devra changer ses habitudes.
Aussi le bon maintien des fondamentaux économiques en 2010 (consommation, bâtiment et travaux publics), malgré un relatif attentisme, doit être l'occasion pour la Nouvelle-Calédonie de restaurer ses capacités financières. Le gouvernement veillera donc, à l'instar de ce qui a été entrepris pour le BP2010, à contenir ses dépenses de fonctionnement pour nous permettre de dégager des marges d'action en investissement. C'est seulement en alliant rigueur et performance dans la gestion des dépenses publiques que la Nouvelle-Calédonie pourra efficacement et durablement soutenir son économie.

Le budget supplémentaire pour 2010 favorise le soutien à l'investissement et aux filières économiques

Ce projet de budget supplémentaire intervient au terme des six premiers mois de l'année 2010. Il permet d'ajuster les inscriptions de crédits votés au budget primitif, et de reprendre les résultats de l'année 2009. Ce projet représente au global, c'est-à-dire y compris reports de crédits et inscriptions nouvelles, 34,6 Mds F (dont 27,777 Mds F pour le budget propre). Le budget consolidé est ainsi porté à 196,592 Mds F.

Ce projet de budget supplémentaire illustre également des engagements significatifs avec 5,8 Mds F de mesures nouvelles sur lesquelles les dépenses de fonctionnement des services et les dépenses de personnel ne représentent que 10 % ; l'accent étant mis sur les interventions et les investissements.
Il est de ce fait proposé d'engager la dernière ligne droite dans la réalisation des infrastructures sportives devant accueillir les Jeux du Pacifique 2011. Ainsi, pour que nos collectivités, et en premier lieu nos communes, puissent boucler le financement et la construction des équipements sportifs, ce projet de budget supplémentaire propose d'inscrire le solde des subventions que la Nouvelle-Calédonie a décidé d'accorder à ces projets (810 MF). Il n'y a pas de surcoût financé dans ce projet de budget, juste l'inscription du solde des engagements déjà pris. La Nouvelle-Calédonie respecte ainsi, dans les temps, sa parole donnée.

Ce projet de budget supplémentaire est également l'occasion d'ajuster la dotation 2009 définitive attribuée aux collectivités provinciales et communales, au regard de la fiscalité collectée l'an passé. Il s'agit ainsi de répartir 1,795 Mds F pour les provinces et 442 MF pour les communes. Ces dernières seront également bénéficiaires de 362 MF de subvention exceptionnelle, de manière à ce que, conformément aux dispositions de la loi organique, leur dotation définitive 2009 ne soit pas inférieure à celle de 2008.

Enfin, ce projet est également l'occasion pour le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie de proposer au congrès d'ajuster les crédits dédiés aux différentes politiques publiques.
C'est ainsi que dans le domaine économique, de l'agriculture et de la pêche 372 MF sont programmés dont 205 MF au bénéfice de l'Erpa, missionné sur un plan d'urgence pour la filière aquacole. Par ailleurs, 585 MF sont destinés à la mise en œuvre de notre politique de formation professionnelle, dont le déploiement devra dès 2011 intégrer les évolutions qui seront arrêtées suite aux États généraux de la formation professionnelle et aux résultats de l'évaluation de cette politique qui est conduite en parallèle. Il est également proposé d'abonder de 300 MF les crédits destinés aux infrastructures de transport et plus particulièrement à l'amélioration de notre réseau routier. Enfin, le secteur sanitaire et social (177 MF principalement dédiés à l'IFPSS pour assurer une montée en puissance progressive de ses capacités de formation avant l'ouverture du Médipôle) et la culture (87 MF au bénéfice essentiellement des actions culturelles portées par les associations) voient également leurs crédits abondés.

Annexe 12 : Financements européens pour les PTOM

(www. Gouv.nc 28/04/10)

L'Espagne, qui assure la présidence du Conseil européen jusqu'en juin, avait organisé un forum portant sur la compétitivité des entreprises liée à la recherche et l'innovation. Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement, représentait le président Philippe Gomès, en charge de la recherche. Ce forum s'est tenu du 15 au 17 mars à Grenade.

La Nouvelle-Calédonie fait partie des 21 Pays et territoires d'outre-mer (PTOM-OCT *« Overseas Countries and Territories* »), constitutionnellement liés à quatre états membres de l'Union européenne (Danemark, France, Pays-Bas et Royaume-Uni). Les PTOM sont éligibles au Fonds européen de développement (FED), et aux programmes communautaires horizontaux, tels que le 7e PCRDT (Programme-cadre pour la recherche et le développement technologique) et le PIC (Programme innovation et compétitivité). Il est difficile pour les PTOM, dont la Nouvelle-Calédonie, d'obtenir des financements européens dans le domaine de la compétitivité et de la recherche, contrairement aux régions ultrapériphériques (RUP) telles que les départements d'outre-mer.

Renverser la tendance

À l'heure où la Nouvelle-Calédonie prend la présidence de l'OCTA (Association des PTOM de l'Union européenne), il est important de renverser cette tendance et d'être reconnu au plan européen. Dans ce cadre, Jean-Louis d'Anglebermes a présenté une communication sur de nouvelles règles de fonctionnement pour les PTOM. Il a ainsi rappelé les contraintes, les opportunités et les défis inhérents à la participation des PTOM au 7e programme-cadre européen.

Les principales difficultés relevées pour les PTOM sont liées à :
- L'accès à l'information ;
- La visibilité de leur éligibilité au 7e PCRDT ;
- L'esprit d'innovation ;
- La capacité de montage et de gestion de projets européens ;
- La masse critique de moyens humains et analytiques dans le monde de la recherche et de l'entreprise ;
- La mutualisation des moyens entre organismes de recherche ;
- Les capacités à valoriser le potentiel de l'outremer et à relayer ses priorités thématiques.

Les PTOM partagent des caractéristiques communes avec les régions ultrapériphériques comme l'éloignement, la petite taille, le manque de visibilité, mais aussi des opportunités, comme les possibilités de partenariats avec les pays tiers voisins. Ils sont, pour la plupart, composés de sociétés pluriethniques, ce qui est un atout.
Leur situation géographique en fait des têtes de ponts pour l'Europe et ses partenaires et réciproquement. Elle donne aussi accès à des zones économiques exclusives marines de très grande importance. Par exemple, dans le Pacifique, les trois PTOM français, abritent plus de 10 millions de km2 d'une très haute biodiversité fortement préservée.
La région pacifique comprend les trois PTOM français (Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et Polynésie française), des pays appartenant au groupe ACP (Afrique Caraïbes Pacifique), comme Vanuatu, Fidji et d'autres pays tiers comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Pour les PTOM, les collaborations régionales avec les pays ACP représentent de réelles opportunités, en accord avec la stratégie globale de l'Europe pour le Pacifique.

Des zones de recherche attractives

Les PTOM sont aussi des champs de recherche attractifs pour les pays les plus développés (États-Unis, Japon,…) face à certains enjeux et défis mondiaux (changements climatiques, biodiversité, énergies). Des partenariats bilatéraux se sont formés qui ont permis d'augmenter les savoir-faire à partir de programmes internationaux de science et technologie. La plupart des PTOM souffrent, par ailleurs d'un manque de stratégie globale scientifique. Toutefois, les prises de conscience sont réelles et certains commencent à s'organiser.
En Nouvelle-Calédonie, dans l'esprit du partage de la compétence recherche entre l'État et le gouvernement local (Accord de Nouméa, 98), la stratégie de recherche sera renforcée par un travail sur des thématiques structurantes et prioritaires (industries, mines et environnement, écosystèmes marins et terrestres, ressources minérales en mer,...).La faisabilité de structures d'innovation et de recherche comme des grappes d'entreprises, une technopole, un PRES (Pôle de recherche enseignement supérieur) inter institutions scientifiques est actuellement à l'étude. Les PTOM s'engagent dans l'élaboration de stratégies territoriales (financements FED) et commencent ainsi à contribuer fortement à l'élaboration de leurs orientations de recherche et d'innovation.

La déclaration politique de l'OCTA, signée le 24 mars à Bruxelles en présence de Philippe Gomès, a largement soutenu les démarches entreprises par la Nouvelle-Calédonie avec l'adoption du texte suivant : « les PTOM souhaitent explorer de manière plus approfondie avec la commission européenne, la possibilité de bénéficier d'un ciblage direct ou indirect dans les programmes horizontaux de l'Union européenne, telle que le 7e PCRDT, comme cela a été demandé dans les précédentes déclarations de l'OCTA, au séminaire de Grenade en mars 2010, et en conformité avec les éléments soulignés dans la communication de 2009 ». Ainsi, avec l'adoption de ce texte, les PTOM et plus particulièrement la Nouvelle-Calédonie, devraient pouvoir bénéficier de davantage de financements dans les projets de recherche et d'innovation.

Annexe 13 : Proposition de limite entre Province Nord et Sud

Ce projet de limite en mer, datant de 2002, n'a toujours pas été entériné et chaque collectivité s'en accommode.

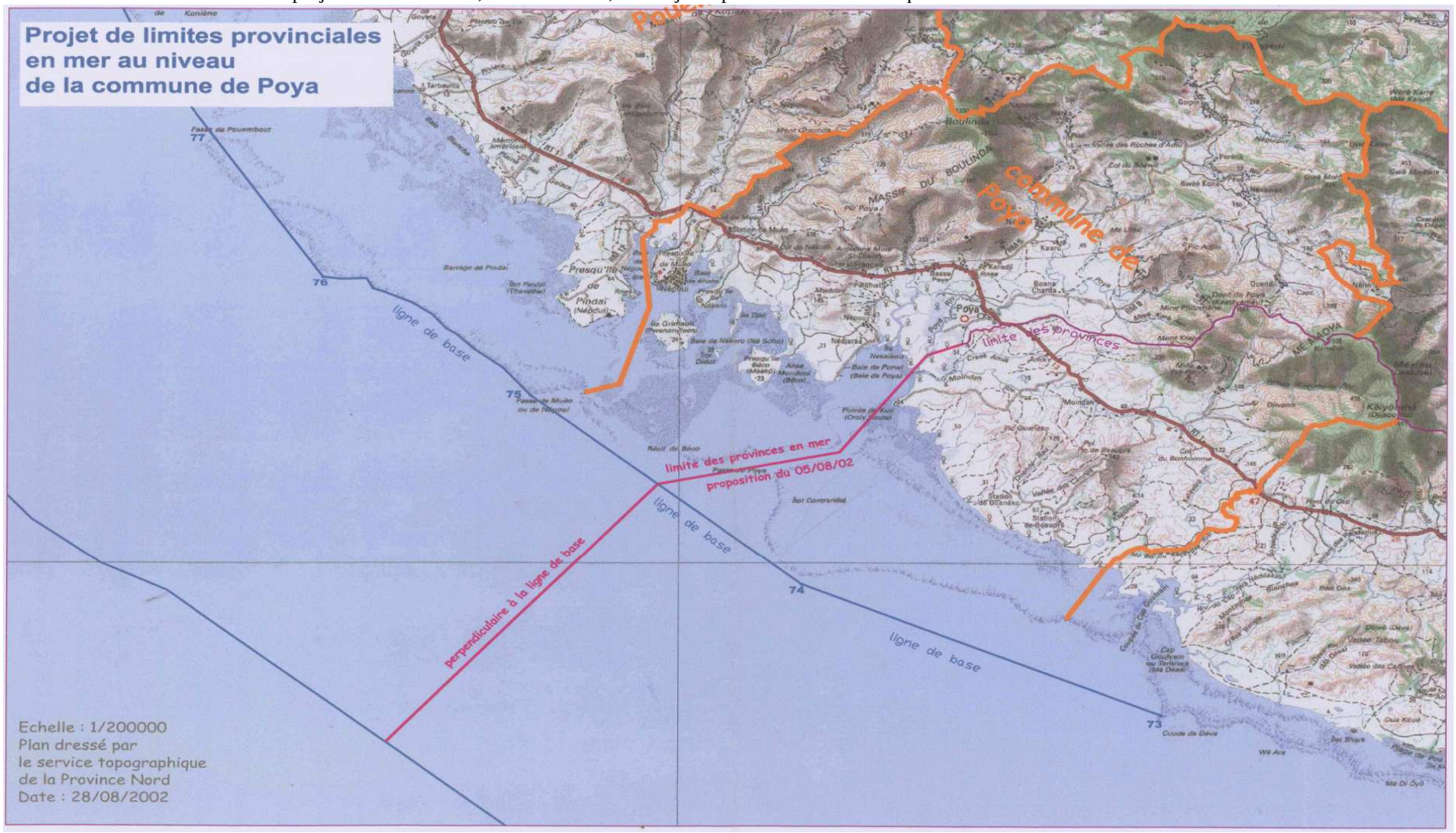

Annexe 14 : Les îles Bélep

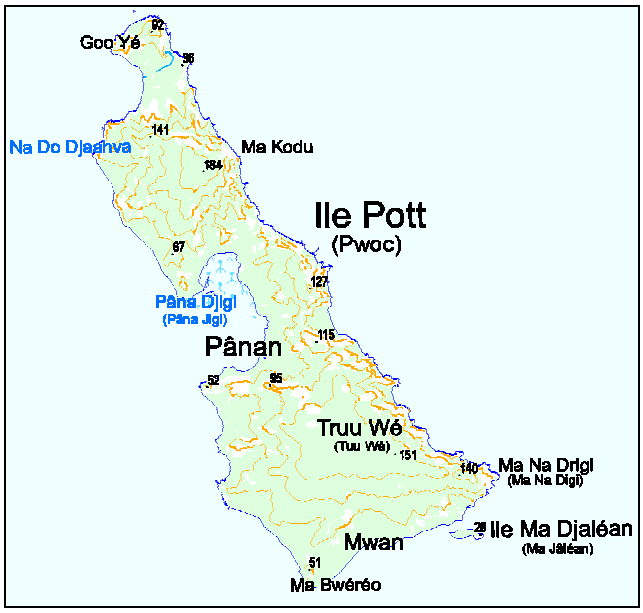

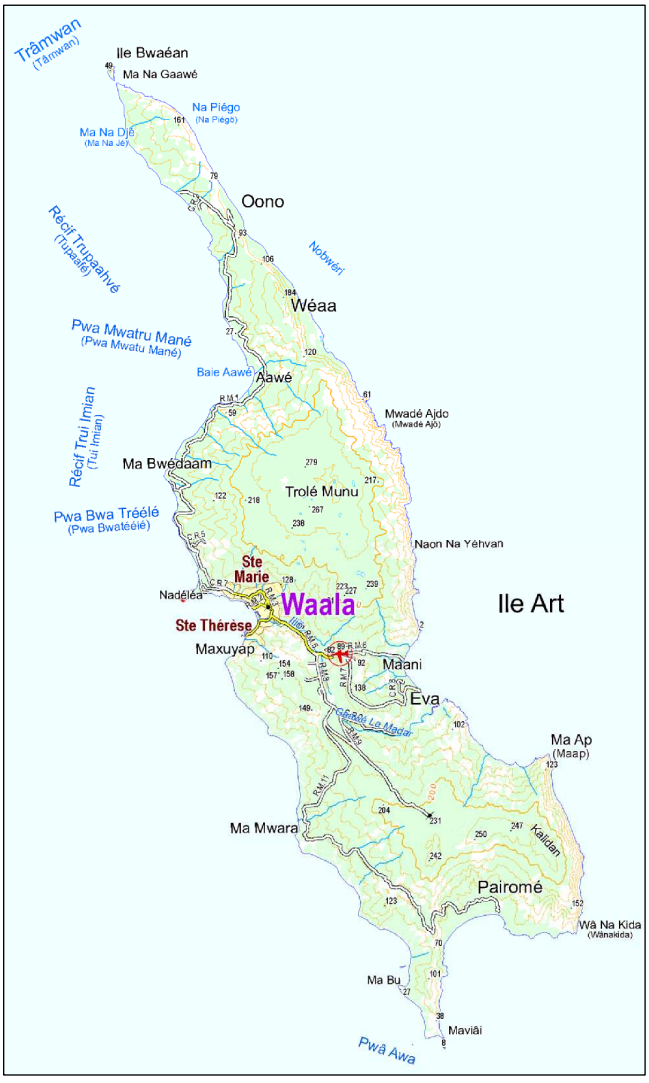

Source : Province Nord,
Service topographique, 2009.

Annexe 15 : PAE

Source : Province Nord, DDE-E, 2004

Préambule

Le Plan d'Action Économique oriente l'intervention économique de la Province Nord, dans une formation sociale et économique en mutation, encore fortement marquée par un système traditionnel kanak d'économie de subsistance, pour soutenir un processus de décollage économique et de structuration d'un développement durable.

Il privilégie l'appui à des secteurs d'activité présentant des opportunités de développement. Il propose des interventions visant au maintien de l'activité d'entreprises oeuvrant dans des secteurs concurrentiels. Il valorise les ressources naturelles de la Province Nord en proposant un zonage géographique des potentiels à exploiter, cela concerne en particulier le secteur primaire.

Ce plan s'inscrit résolument dans un stratégie de développement local, il vise à :

- favoriser l'installation de PME-PMI articulées aux projets structurants, en particulier le projet métallurgique du nord.
- créer et développer les activités d'entreprises pouvant répondre à la demande du marché local ou à l'export, en renforçant leurs synergies au sein d'entités territoriales homogènes.
- limiter les distorsions de concurrence et à améliorer la productivité des entreprises confrontées à des marchés en saturation.
- améliorer la combinaison des activités de production vivrière ou traditionnelle des unités familiales peu ou faiblement articulées à l'économie marchande et permettre une insertion économique progressive.
- Mieux apprécier la réalité et les fonctions sociales et économiques du système traditionnel kanak d'économie de subsistance, notamment les parts de produits affectées à l'autoconsommation et aux échanges coutumiers et celles écoulées dans les échanges marchands.

Ces objectifs peuvent être atteints durablement par une action d'accompagnement volontariste consistant à :

- Créer des équipements collectifs destinés à structurer les filières à développer,
- Rationaliser et compléter les équipements privés,
- Optimiser l'exploitation des équipements collectifs et individuels,
- Promouvoir les entreprises installées et développant une activité dans la Province Nord,
- Accompagner les initiatives locales,
- Développer les capacités d'organisation et de négociation des acteurs locaux
- Valoriser et promouvoir l'économie traditionnelle kanak

Par déclinaison, cet effort particulier d'accompagnement signifie une mise en œuvre soutenue d'actions de communication, de formation, d'animation et de suivi de proximité. .

Le Plan d'Action Économique est une programmation de l'activité de la Direction du Développement Économique et de l'Environnement sur le court et moyen terme. Il s'intègre dans les outils de planification que sont le Schéma d'Aménagement de l'Espace et de Développement Économique de la Province Nord et le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la zone Voh Koné Pouembout.

Le PAE sera mis en œuvre dès 2004 et couvrira le prochain contrat de plan État-Province Nord. C'est un outil de négociation pour cette prochaine échéance.

Annexe 16 : SDAU VKP

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DE KONE/VOH/POUEMBOUT

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

1. OBJECTIFS DE L'ETUDE

La réalisation de l'usine du Nord pour l'exploitation minière du massif de KONIAMBO constitue un des objectifs essentiels en matière de rééquilibrage, voulu par l'ensemble des signataires des accords de NOUMEA.

A coté du porteur de projet SMSP/FALCONBRIDGE, à qui incombe l'ensemble des études préparatoires au choix final ainsi que la définition des éléments clé du projet (localisation, port en eau profonde, ressources en eau, énergie, transport de minerais, ressources humaines), il appartiendra aux acteurs institutionnels locaux d'accompagner la mise en œuvre de ce projet avec l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme sur le périmètre des trois communes concernées de KONE, VOH, POUEMBOUT, constituées en syndicat intercommunal d'aménagement.

Le territoire des trois communes précitées de KONE, VOH, POUEMBOUT est un territoire essentiellement rural à l'heure actuelle. Le projet d'usine du Nord va entraîner, à terme, le doublement de la population vivant de façon permanente sur les trois communes et des bouleversements importants dans de nombreux domaines.

L'attention des cabinets d'études est attirée sur la place de la culture mélanésienne en Nouvelle Calédonie et en particulier de deux aspects importants : le foncier et le droit coutumier.

La juxtaposition sur le territoire objet de l'étude, de cultures mélanésienne et européenne nécessitera plusieurs angles d'approche.

Ce schéma directeur d'aménagement aura pour objectif, d'apporter une réponse au développement économique, social et culturel qui accompagnera la montée en régime du projet d'usine du Nord.

Il permettra une réponse concrète aux besoins exprimés en matière foncière, économique, habitat, environnement, agriculture, équipements socioculturels, tourisme, durant les 15 prochaines années en distinguant plusieurs phases et leurs moyens de mise en œuvre pour la première phase.

La mise en place des filières de formation impose en phase préalable immédiate l'étude complète (réactualisable), démographique et économique (en population active induite) et en phase calendaire des emplois induits par l'arrivée de l'usine du Nord sur zone.

Source : Béléouvoudi, C., 2004, p. 9.

REUNION DE TRAVAIL DES ELUS DU SIVU ET DE LA PROVINCE

le 03 février 2003

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

USINE à Vavuto

PÔLE INDUSTRIEL sur Vavuto

+ Sous-traitants directs de l'usine
+ Restauration sur place
+ Zone industrielle et artisanale de Voh

PÔLE DE DIFFUSION TOURISTIQUE à Pwadawuup

+ Information,
+ Ouverture sur la chaîne,
+ Marché,
+ Artisanat.

PÔLE COMMERCIAL au centre de Koné

+Un centre commercial comprenant :
- 1 GMS (Grand et Moyenne Surface) : 1 300m²
- 1 galerie : 1 200m²
  - 1 poissonnerie
  - 1 commerce de textile
  - 1 commerce d'habillement
  - 1 commerce d'équipement du foyer
  - 1 IARD
  - 1 coiffeur
  - 1 commerce de Hi-Fi

+ Un centre médical et un laboratoire d'analyse
+ Un pôle service (comptabilité, imprimerie, ...)
+ Un pôle loisir (cinéma)
+ Un pôle équipements sportifs avec piscine

PÔLE BTP à Baco

Regrouper les activités relatives au bâtiment sur la future zone artisanale de Baco.

PÔLE TERTIAIRE au Pont blanc

PÔLE AGRO-ALIMENTAIRE sur Pouembout

Regroupement des activités agro-alimentaires afin de créer un véritable pôle. Ses activités intéressent aussi bien le territoire de VKP que le reste du Nord :
- Abattoir du Nord,
- Atelier de découpe et ligne de steacks hachés,
- Centre de tri et de conditionnement,
- Pôle froid - Usine de crevettes,
- Ramener l'usine de poulets près du pôle agro-alimentaire (?)

Ce regroupement d'activités agro-alimentaires permettrait le traitement de leur rejets par :
- Centrale d'épuration biologique/chimique (+ boues valorisables pour l'agriculture)

« Ce document montre les différents pôles à créer et à développer et leurs détails. Insister sur la finalité du pôle économique VKP : bassin d'emplois directs et indirects, industrialisation du Nord, lien avec le reste de la province (Koné se trouve au carrefour de la côte ouest et maintient le lien avec la côte est par la transversale Koné-Tiwaka) et la volonté de la province et des communes de fixer la population. »

Source : Béléouvoudi, C., 2004, p. 10.

Annexe 17 : Tableaux d'analyse des territoires

Fig. n°1. Classement des modèles couramment utilisés selon les principes explicatifs retenus

Principes	Modèles
1. Rôle des systèmes du point de vue de la logique générale	• Tous modèles de systèmes. Ceux-ci prennent des formes très variées : diagrammes, certaines cartes schématiques (par exemple celles de R. Brunet), matrices d'interaction, ensembles d'équations
2. Hiérarchie des lieux	• Modèle des lieux centraux de Christaller • Modèles de croissance cumulative et d'avantage initial • Interférence des champs (qui est en effet donnée comme une explication de la croissance de points nodaux)
3. Rôle de la distance, notamment aux « noyaux »	• Modèles « Thünenniens » et modèles qui en procèdent • Modèles de gravité. Mesure de la friction de la distance • Tous les modèles où figure une matrice de distance. Par exemple, modèles intra-urbains de Wilson • Modèles de diffusion, notamment de la diffusion par contagion
4. Rôle des « contraintes reçues »	• Écosystèmes. Modèles d'écologie de l'homme (peu formalisés en général) • Modèles de localisation industrielle de Weber et modèles qui en procèdent • Interférence des composantes naturelles et humaines ou « sociétales »
5 et 6. Processus diachroniques	• Concepts : héritage, inertie • Modèles de croissance cumulative (par exemple : A. Pred) • Modèles de bifurcation de Prigogine et « théorie » des catastrophes (R. Thom) • Modèles de systémogenèse • Tous modèles de diffusion
7. Compétition et concurrence. Décisions des agents économiques	• La notion de compétition fonde les modèles d'interaction spatiale et une partie des systèmes spatiaux (par exemple : systèmes d'utilisation du sol, systèmes de cultures) • Modèles de géographie de la perception; cartes mentales (dans le domaine des microdécisions)
8. Rôle des modes de production	• Le mode de production est en lui-même un modèle. La projection spatiale des modes de production est utilisée notamment par les économistes spatiaux, comme A. Lipietz et P. Aydalot • Modèles centre-périphérie, notamment dans la forme qui lui a été donnée par A. Reynaud

Fig. 2. Les lois de la production d'espace et les chorèmes

Mécanismes fondamentaux	Questions à résoudre	Structures spatiales en découlant	Types de CHORÈMES
1. Appropriation	Comment se sont opérés le partage et l'appropriation du territoire ?	Mailles (pouvoir politique, production foncière)	de MAILLAGE
2. Affectation	Comment se spécialisent les lieux ?	Zonage, étagement, structures auréolaires et bandées + contingence des ressources	de DISTRIBUTION
3. Échange	Comment le territoire est-il drainé et irrigué ? Comment s'opère la communication entre les lieux ?	Réseaux (noeuds - voies - surface), synapses*	de TREILLAGE (ou de quadrillage)
4. Gestion du territoire	Qui commande ? Qui organise ?	Hiérarchies	de HIÉRARCHIE
5. Gravitation	Quelles sont les interactions entre les lieux ? Quels en sont les effets ?	Marques d'attraction (ex. : centre - périphérie), aires d'attraction. Structures liées à la distance (polygones de Thiessen, etc.)	de GRAVITATION (ou d'attraction)
6. Rupture	Quelles sont les limites et les ruptures ? Que s'y passe-t-il ?	interfaces, frontières, ruptures, fronts, obstacles	de CONTACT
7. Dissymétrie	Quelles sont les dissymétries - naturelles ou créées par les hommes - qui interviennent ?	Gradients, flux, structures d'agrégation ou de ségrégation, oppositions	DIRECTIONNELS (ou de tropisme)
8. Dynamiques	Comment l'espace se transforme-t-il ?	Conquêtes et déprises, croissances et décroissances, mutations des lieux et des réseaux	de MOUVEMENT (ou de dynamique territoriale)
* Synapse = lieu de communication, d'échange, de transbordement (ex. : col, isthme, seuil, ville de contact ...)			

Source : Merenne-Shoumaker, B., 2002.- *Analyser les territoires. Savoirs et outils.*- *In.* Lecren, M., 2006, p 22

Annexe 18 : Budget public en Nouvelle-Calédonie

Budget public en Nouvelle-Calédonie : l'État ne se désengage pas (source : LNC 11/12/2002)

Chaque année, la Trésorerie générale rend compte des « flux financiers publics en Nouvelle-Calédonie» de l'année précédente. Ce document permet de se faire une idée de l'évolution des engagements de l'État français. L'État français ne se désengage pas en Nouvelle-Calédonie. C'est le principal enseignement qui ressort de l'analyse du rapport de la Trésorerie générale de Nouvelle-Calédonie pour l'année 2001. Ce constat n'est pas neutre. Des craintes hantent l'esprit de certains Calédoniens. Ici ou là, il n'est pas rare que l'on déplore le « désengagement progressif de l'État » ! Les chiffres pourtant ne souffrent d'aucune interprétation qui irait dans ce sens. L'État ne lâche pas la Nouvelle-Calédonie. Il a injecté 86,670 milliards de francs (726 millions d'euros) en Nouvelle-Calédonie l'an dernier. Son record à ce jour, hormis l'exercice 2000, atypique. Cette année-là, l'État a versé 18 milliards aux Provinces pour le rachat des actions SLN/Eramet, via la Société territoriale calédonienne de participation industrielle (STCPI). Ce qui lui a fait franchir la barre symbolique des 100 milliards de francs. C'était exceptionnel. 28 % des dépenses publiques.
En 2001, l'État a versé dix milliards de plus qu'en 1995. Son implication financière n'a cessé de croître, régulièrement, depuis au moins cette date (voir tableau). Ces sommes, faut-il le rappeler, ne tombent pas du ciel. Elles proviennent de l'impôt prélevé aux contribuables français. Les plus de 86 milliards de l'État correspondent à 28 % des dépenses publiques de l'année. Ils comprennent déjà les dépenses propres à l'État en Nouvelle-Calédonie. Pour l'essentiel, 50 milliards dans les salaires et pensions des fonctionnaires d'État. Mais aussi 9 milliards pour le fonctionnement, l'entretien ou l'équipement des locaux. Une manne qui profite directement au commerce, aux services, au bâtiment. Mais c'est aussi 27 milliards de francs vers les 85 collectivités et établissements publics. En 1998, le montant de ces transferts était de 23 milliards, en 1999 de 24 milliards, en 2000 de 25 milliards (*). Pas de diminution là non plus! Les provinces les mieux dotées. Ces sommes servent à accompagner le développement des collectivités, via, par exemple, les contrats de développement (Provinces), les contrats d'agglomération (communes), etc. Elles participent également au fonctionnement d'établissements aussi divers que le Centre Tjibaou (ADCK), l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier (Adraf) ou encore l'Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (Adanc). Ce sont aussi les subventions diverses et variées comme celles que le ministère de la Jeunesse et des Sports attribue aux ligues sportives. Les plus gros transferts vont vers les Provinces qui reçoivent globalement près de 14 milliards de francs. Les chiffres sont imparables.

L'État apporte toujours autant, sinon chaque année un peu plus, à la Nouvelle-Calédonie. Alors pourquoi certains Calédoniens ont-ils le sentiment diffus d'un désengagement ? Transferts de pouvoirs. Sans doute une conséquence des transferts successifs de compétences de l'État vers la Nouvelle-Calédonie. Ils résultent de la loi organique du 19 mars 1999 et de l'accord de Nouméa du 5 mai 1998. Qui dit transfert de compétences dit transfert de pouvoirs. Cela peut s'accompagner d'un désengagement financier. Tel n'est pas le cas en Nouvelle-Calédonie, en vertu de l'article 55 de la loi organique. Ici, ces transferts de compétences s'apparentent à une vraie décentralisation des pouvoirs : les finances suivent. C'est un gage d'une réelle autonomie dans la prise de décision. Ce dont rêvent les élus locaux en métropole, au moment où le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, veut relancer la décentralisation engagée en 1992 par Gaston Deferre. Reste que, comme dit la sagesse populaire, celui qui détient les cordons de la bourse, détient in fine le pouvoir.(*) Une fois défalqués les 18 milliards de francs pour les actions SLN/Eramet19 290 emplois. Les dépenses des ménages, c'est-à-dire les salaires, accessoires (primes, etc.), cotisations sociales et pensions, représentent 34 % du montant total des dépenses. Elles concernent 19 290 emplois publics (dont 3954 pensionnés d'État) comprenant les fonctionnaires d'État, les fonctionnaires territoriaux et les contractuels, longue durée. Budget 2001 : + 8,7 %En cash, le budget public en Nouvelle-Calédonie en 2001 est de l'ordre de 224 milliards de francs en ressources, soit + 8,7 % par rapport à 2000, et de 218 milliards de francs de dépenses. Flux et transferts. La notion de flux financier est une notion de comptabilité. Dans ce dossier, pour rester plus proche de la réalité des ressources et des dépenses en cash, nous n'avons pas pris en compte les flux. Ils intègrent en effet des versements entre collectivité ou organisme, les transferts. Ceux-ci sont comptabilisés dans plusieurs comptes publics, en recette ou en dépenses, avant d'être réellement dépensés. Ces transferts se sont élevés au global à 110 milliards de francs. Si on les intègre, on parle alors en flux financiers. Les comptes publics 2001 affichent alors 312 milliards de francs de ressources et de 304 milliards de dépenses. Les opérations de l'État en Nouvelle-Calédonie. Selon la Trésorerie générale, il n'y a pas eu de baisse réelle des opérations de l'État en 1999. Le chiffre 1998 contient en effet une double prise en compte des dépenses militaires. Les soldes des militaires et certaines dépenses militaires mandatées directement par la métropole sont exclues des comptes de la Trésorerie générale. En revanche, l'Institut économique de l'Outre-mer (IEOM) les intègre, ce qui explique qu'elle présente un chiffre supérieur, en l'occurrence 97,5 milliards de francs de transferts publics de l'État vers la Nouvelle-Calédonie en 2001.En 2000, les 18 milliards de francs versés aux Provinces pour le rachat des actions SLN/Eramet, via la Société territoriale calédonienne de participation industrielle (STCPI), ont dopé exceptionnellement le montant des opérations.

Le poids des collectivités. La Nouvelle-Calédonie : pas la plus riche. La Nouvelle-Calédonie dispose du plus lourd budget, de l'ordre de 80 milliards de francs. Ce n'est toutefois pas la collectivité la plus riche, loin s'en faut. C'est elle qui perçoit l'essentiel du fruit de la collecte des impôts et taxes. Près de 70 milliards en 2001. Mais cet argent ne fait que transiter dans ses caisses puisqu'il est ventilé vers les Provinces et les communes. Autant dire que sa marge de manœuvre budgétaire est donc limitée.

Les Provinces sans complexe. Le cumul des budgets des trois Provinces tourne autour des 55 milliards de francs. Le rapport ne distingue pas le poids respectif de chaque Province. 66 % de leurs ressources proviennent directement de transferts de la Nouvelle-Calédonie, 24 % directement de l'État. Les Provinces affichent un fonds de roulement légèrement négatif. C'est-à-dire qu'elles ont utilisé toutes les ressources mises à leur disposition et même un peu au-delà, sans conséquence préjudiciable, estime le Trésor public.

Les communes plus timorées. Avec 35 milliards de ressources et 31 milliards de dépenses, le compte des 33 communes calédoniennes affiche un excédent de plus de 4 milliards de francs. Cela signifie que les communes dans leur ensemble, non individuellement, n'ont pas utilisé tous les fonds qui étaient mis à leur disposition en 2001. 32 % de ces fonds provenaient de la Nouvelle-Calédonie, 20 % de l'État.

Les établissements publics
- Nationaux Le budget des établissements publics nationaux est ressorti à plus de 4 milliards de francs. Ils reçoivent près de 2 milliards de l'État. Ce chiffre a doublé en 2001 mais il intègre pour la première fois l'Ifremer, l'IRD et la BAAC (aviation civile).
- Locaux. Le budget des établissements publics de Nouvelle-Calédonie est ressorti à plus de 45 milliards de francs. Ils reçoivent près de 5 milliards de la Nouvelle-Calédonie. Les budgets les plus significatifs sont ceux de l'Office des postes et télécommunications, l'OPT (18 milliards), l'Office de commercialisation de l'entreposage frigorifique, l'Ocef (3,6 milliards), l'Agence pour la desserte aérienne de Nouvelle-Calédonie, l'Adanc (1,8 milliard), l'Etablissement de régulation des prix agricoles, l'Erpa (977 millions).

Annexe 19 : Cartes des formations selon les milieux littoraux

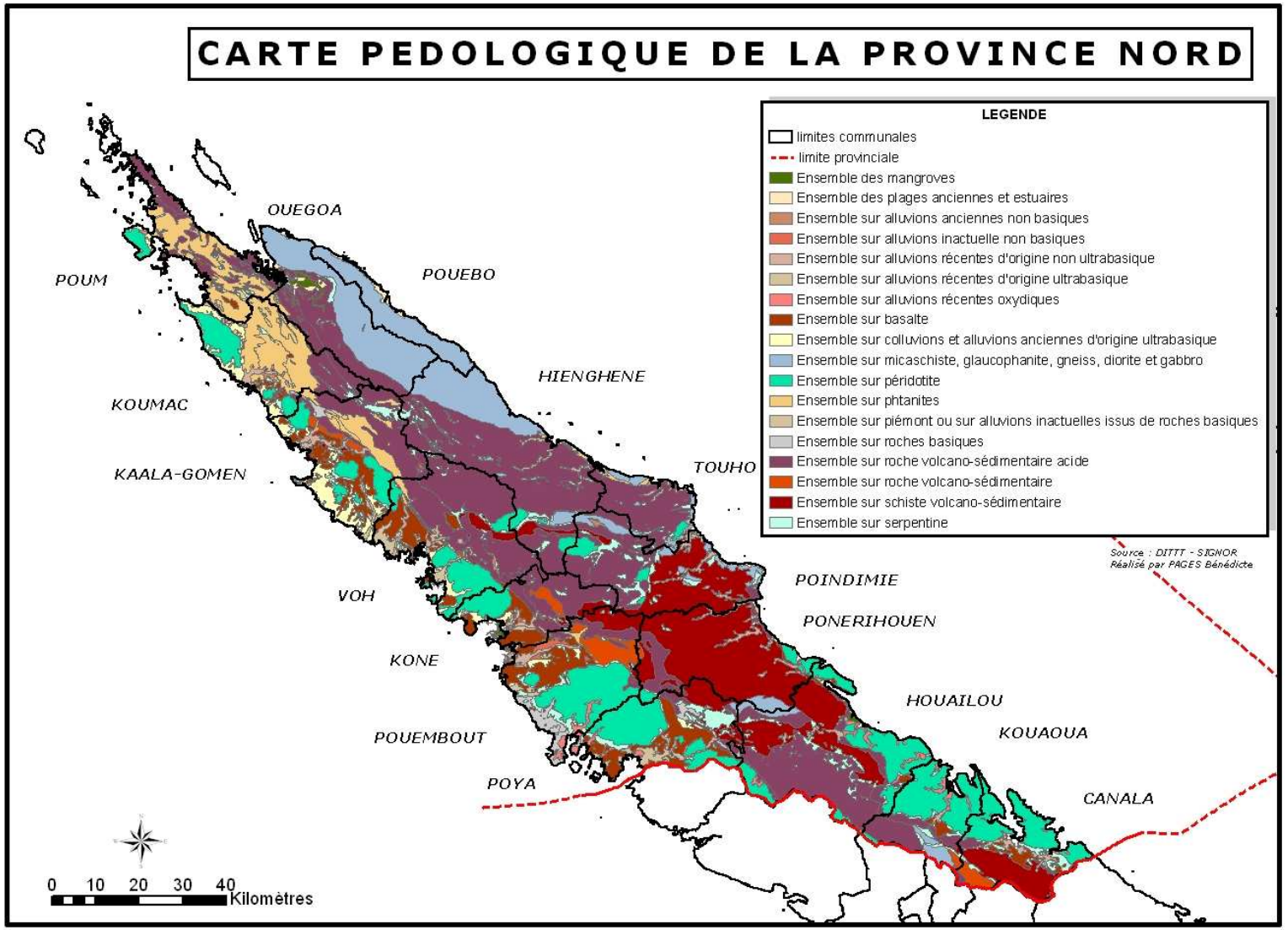

Carte n° 1 : Distribution des formations pédologiques sur la Grande-Terre

Source : Pages, B., 2003

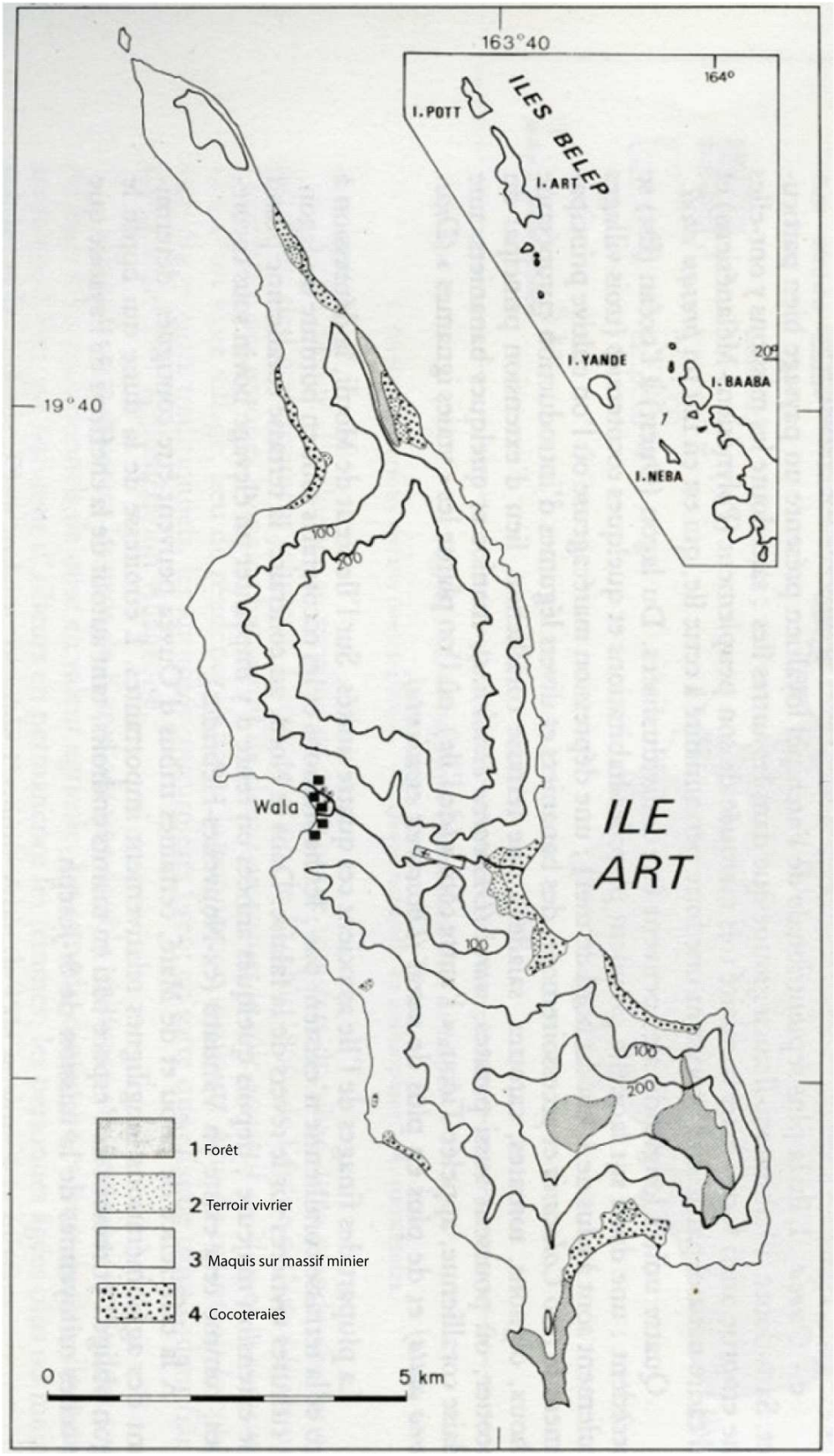

Carte n° 2 : Occupation du sol sur l'île *Art* (Bélep)
Source : Doumenge, J-P., 1982, p. 206.

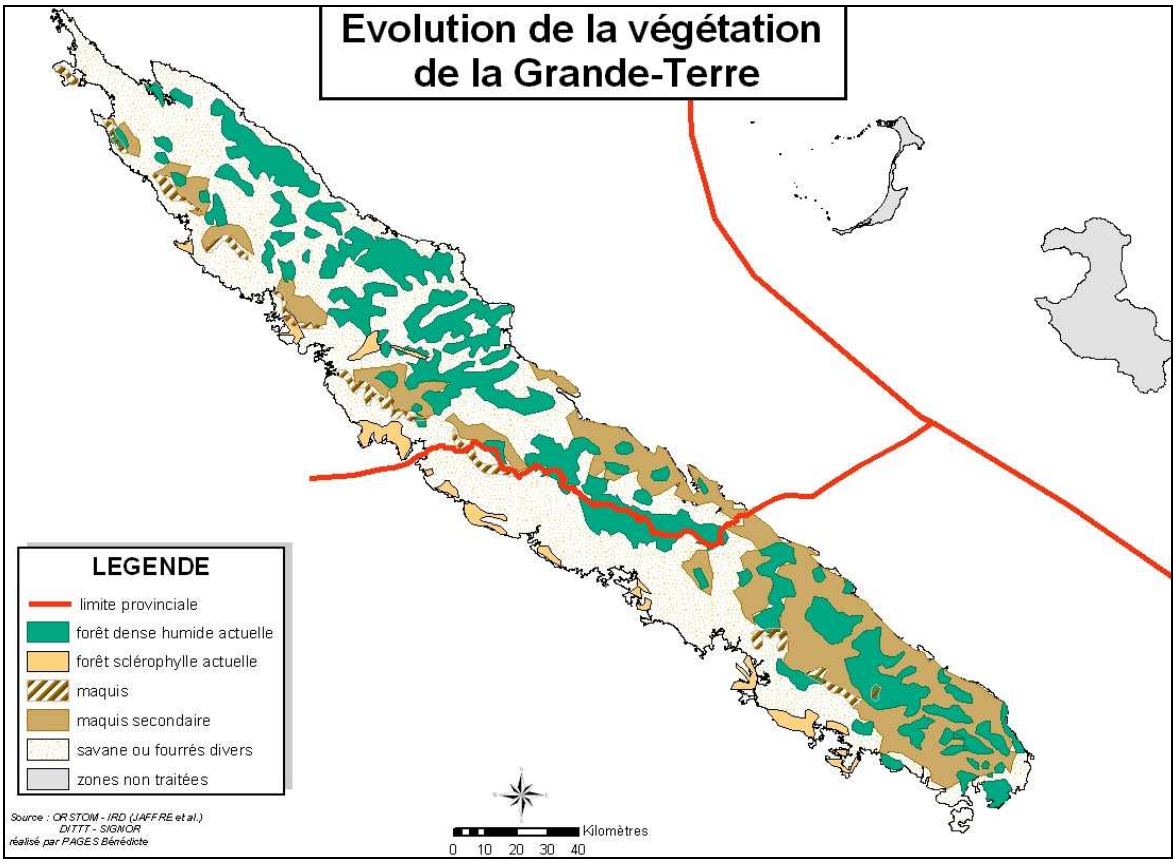

Carte n° 3 : Distribution des formations sur la Grande-Terre
Source : Pages, B., 2003

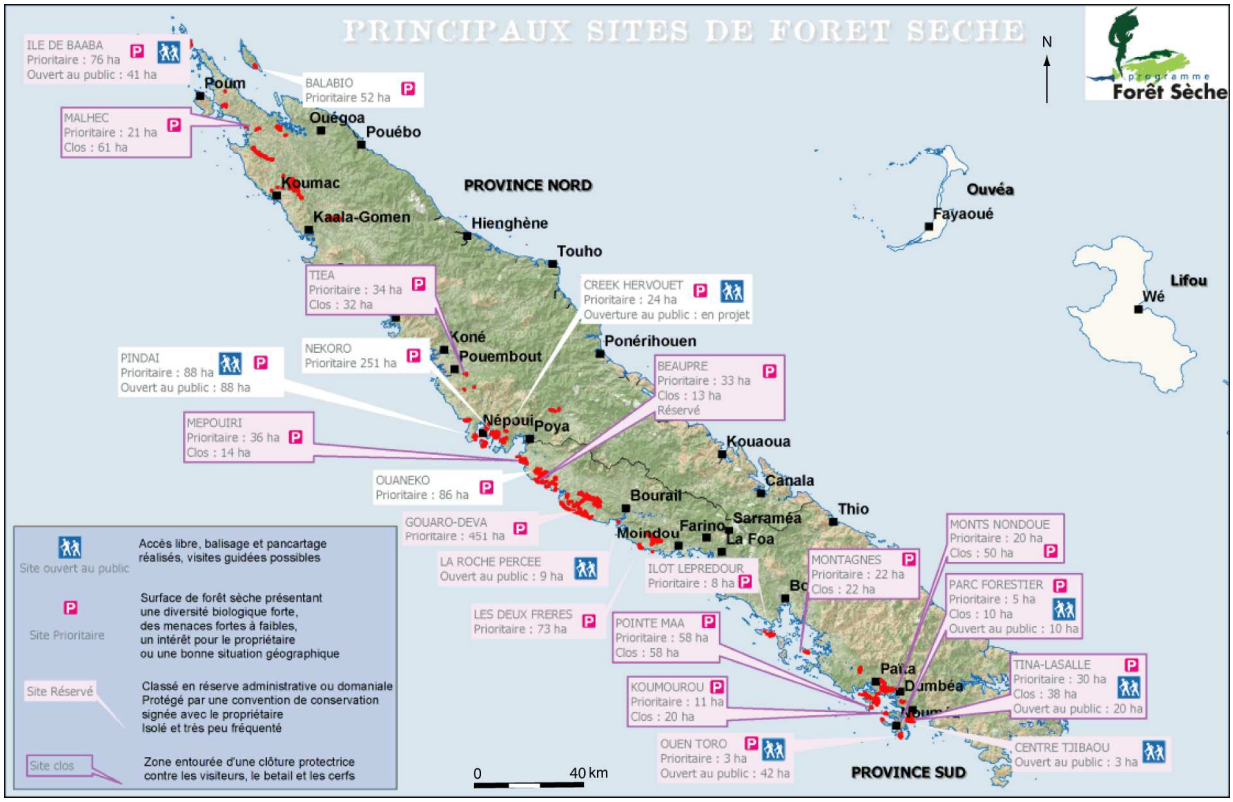

Carte n° 4 : Distribution de la forêt sclérophylle aujourd'hui
Source : www.foretseche.nc 2011, complétée Bodmer, D., 2011

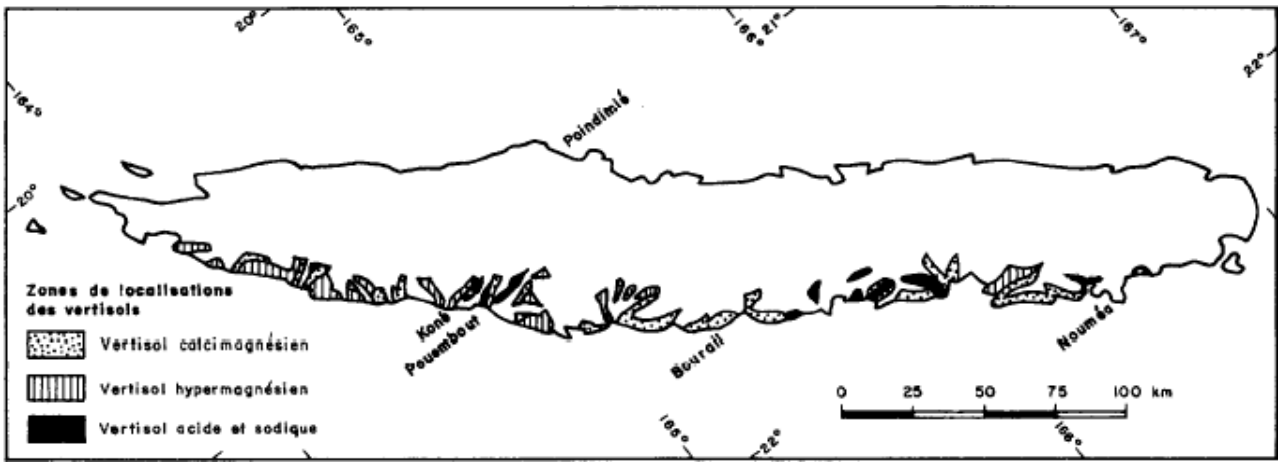

Carte n° 5 : Répartition des différents groupes de vertisols en Nouvelle-Calédonie
Source : Podwojewski, P., 1988, p. 283

6)

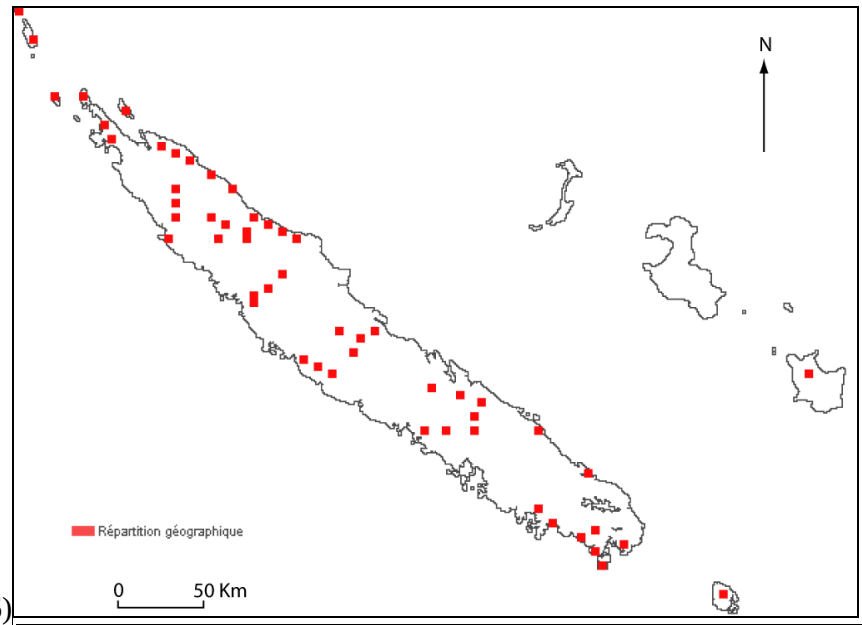

7)

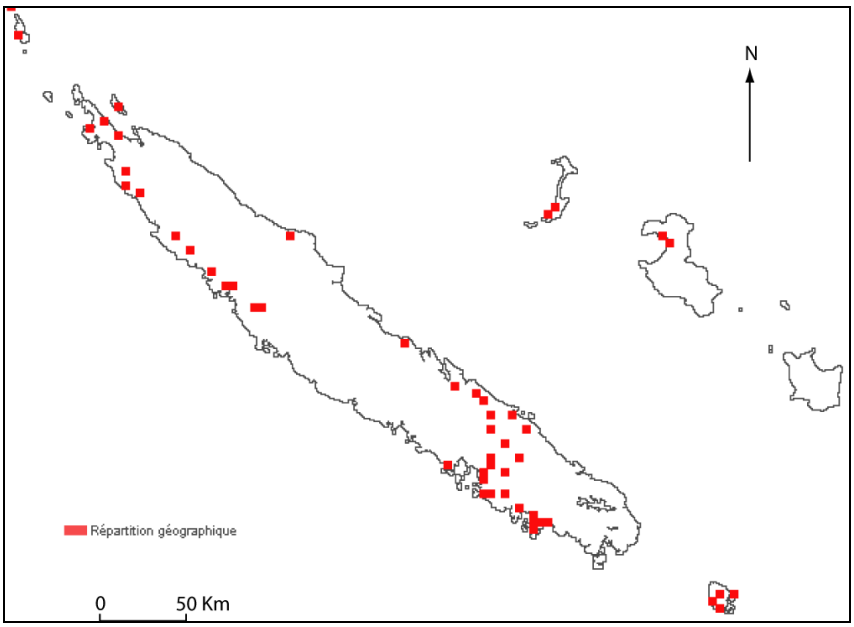

Cartes n° 6 et 7 : Répartition géographique du Niaouli (6) et du Gaïac (7)
Source : 19/01/2011 www. endemia.nc ; complétée Bodmer, D., 2011

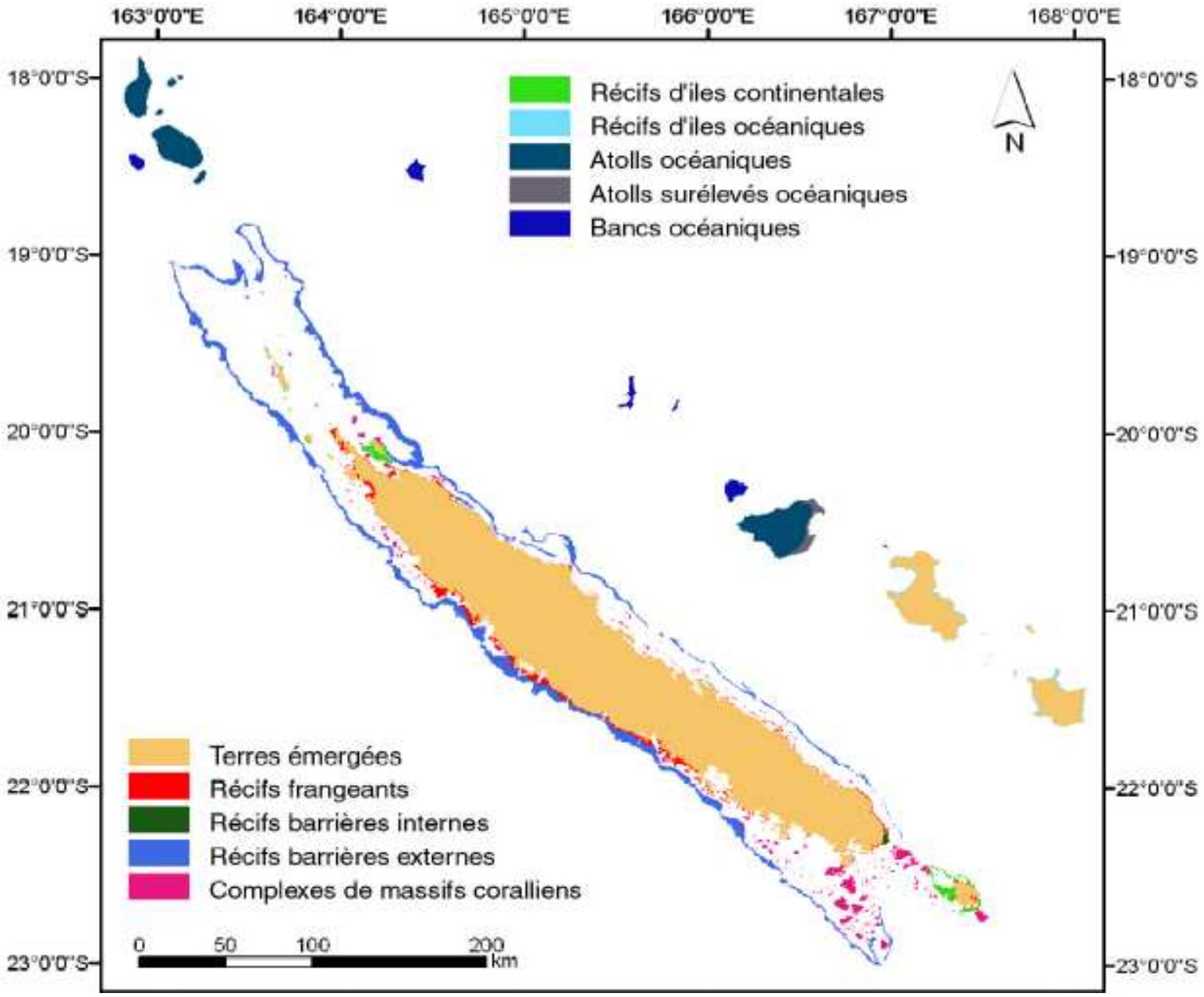

Carte n° 8 : Répartition des complexes récifaux

Source : Andréfouët, S., Torres-Pulliza, D., 200

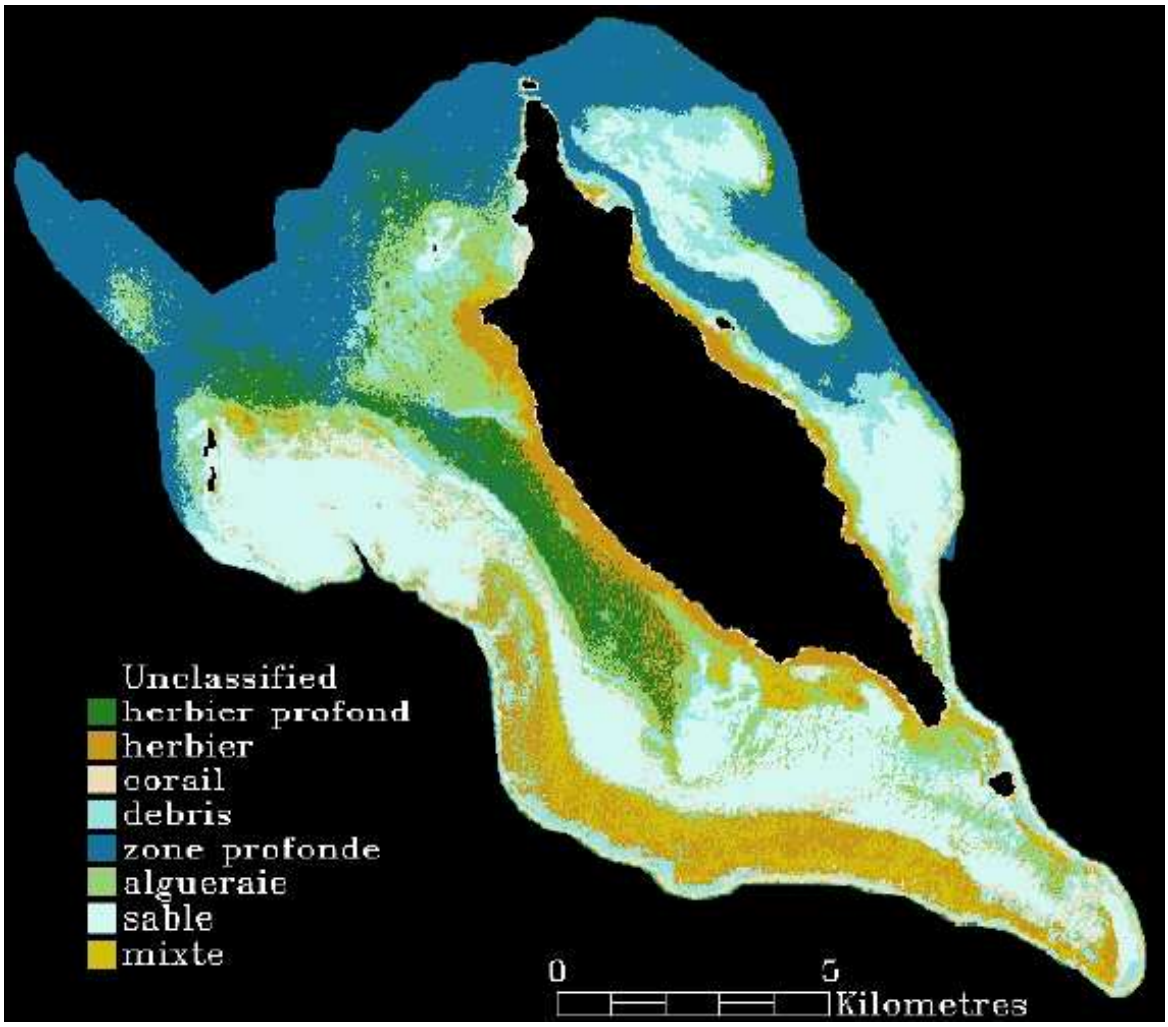

Carte n° 9 : Classification des habitats de *Balabio* (image Landsat 7)
Source : Dirberg, D. (2005), p. 15

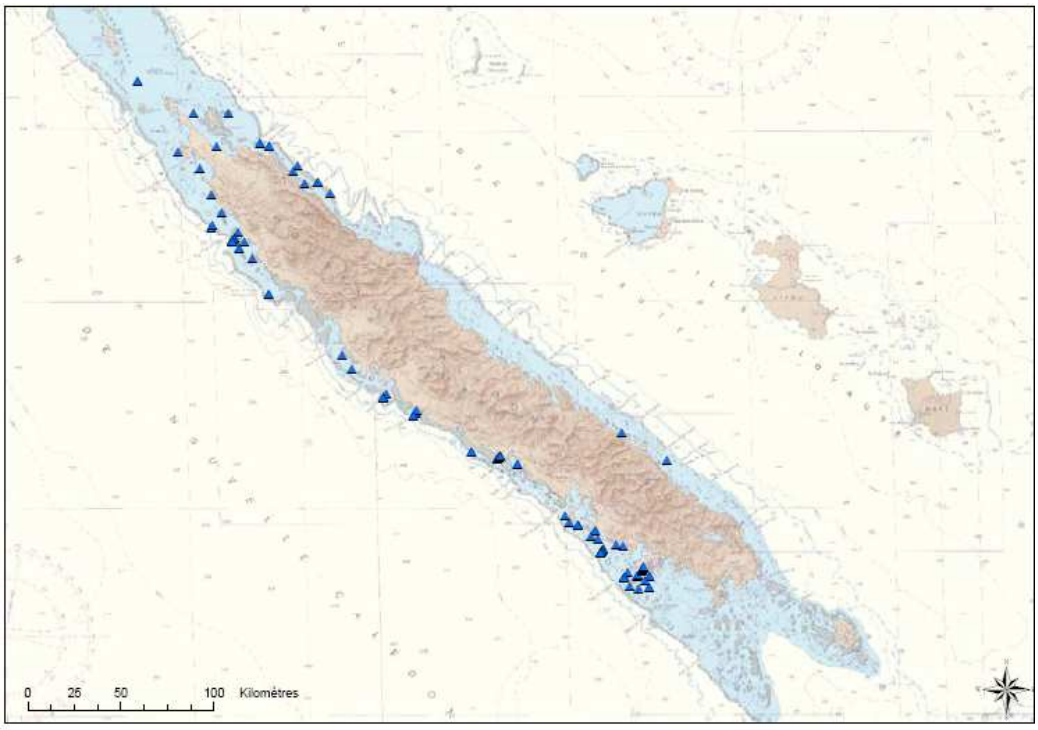

Carte n° 10 : Distribution des groupes de dugongs observés entre le 2 et le 30 juin 2003
Source : Garrigue, C., Patenaude, N. (2004) p. 26

Annexe 20 : Bref historique minier

Extrait de Lagadec, G., 2004, pp. 85-87.

« À un siècle d'intervalle, la Nouvelle-Calédonie a connu deux *booms* du nickel, en 1873 et en 1967.
En 1873, le premier boom du nickel survient avec la mise à jour de filons dans de nombreux sites. En 1877, s'installe à Nouméa, la première usine de fusion qui produira jusqu'à 4 000 tonnes de fonte et de mattes de nickel. Un an plus tard la Société Le Nickel (SLN) voit le jour ; elle possède alors trente-sept mines et des participations dans une vingtaine d'autres. En 1909 est fondée la Société des Hauts Fourneaux de Nouméa, qui inaugure l'année suivante, à Doniambo, une usine de fusion ; celle-ci, tout comme celle de la SLN, se trouve à proximité d'un port. À la suite à la crise de 1929, la SLN absorbe la Société des Hauts Fourneaux de Nouméa. L'usine de Doniambo est ensuite modernisée.
En 1967, le second *boom* du nickel est consécutif à une envolée des cours mondiaux du nickel (qui s'explique par la conjonction de la croissance des pays industriels, de la guerre du Vietnam et d'une longue grève chez le Canadien INCO). La SLN agrandit l'usine de Doniambo et ouvre de nouveaux centres miniers ; la main-d'œuvre métropolitaine afflue. En 1969 le nickel est déclaré métal stratégique par la France, qui fait de la recherche minière une priorité.
L'État attribue des avantages fiscaux aux projets les plus importants. La Nouvelle-Calédonie "est placée sous haute surveillance" afin de garantir aux industriels une stabilité politique et de les protéger contre toute ingérence éventuelle d'investisseurs étrangers.

La chute des cours du nickel intervient brutalement en 1972, suivie par le choc pétrolier de 1973. Le territoire plonge dans la crise. La violence des événements des années 1980 masque un temps les enjeux économiques, mais ceux-ci sont vite replacés au centre du débat lors de la signature des accords de Matignon, dont le rééquilibrage entre les trois provinces (Sud, Nord et Îles) constitue la pièce maîtresse.
On compte actuellement sept sociétés minières en Calédonie, dont les deux plus importantes sont la SLN (filiale de la société *Eramet*) et la *Société des Mines du Sud Pacifique* (SMSP), entreprise à capitaux publics, contrôlée par la Province Nord. L'histoire récente du nickel calédonien s'est en fait déroulée en trois actes.

En 1990, on assiste à la création de la *Société de Financement et d'Investissement de la Province Nord*, la SOFINOR, dont l'objectif est l'acquisition de la SMSP, qui appartenait jusqu'alors au groupe Lafleur. Cela devait permettre d'élever le patrimoine minier au rang de bien commun appartenant à la collectivité. En moins de cinq ans la SMSP devient le premier exportateur calédonien de minerai de nickel. L'importance du nickel dans les affaires calédoniennes est confirmée lors de la signature, le 1er février 1998, de l'accord de Bercy, préalable indispensable à la conclusion, trois mois plus tard, de l'accord de Nouméa. À Bercy, l'État français, le Territoire de la Nouvelle-Calédonie, *Eramet* et sa filiale la SLN fixent les modalités de l'échange des massifs du Koniambo et de Poum, devant permettre la construction de l'usine du Nord.

Le 17 juillet 2000, les signataires de l'accord de Nouméa et les présidents des trois Provinces, concluent un accord donnant naissance à la *Société Territoriale Calédonienne de Participation et d'Investissement* (STCPI). Cette société est chargée de détenir les intérêts publics dans le capital d'*Eramet* et de la SLN. Le capital de la SLN est aujourd'hui détenu à 60% par *Eramet*, à 30% par la STCPI et à 10% par *Nisshin Steel*. »

Annexe 21 : Questionnaire sur les usages selon les genres

Généralités:

- homme ☐ Femme ☐ / Moyenne d'âge : Moins de 16 ans ☐
  +16 ans à 26 ans inclus ☐
  + De 26 ans à 36 ans inclus ☐
  + De 36 ans à 46 ans inclus ☐
  + De 46 ans à 56 ans inclus ☐
  Plus de 56 ans ☐
- Dans quelle commune ou tribu, vivez-vous ?..…….
- Habitez-vous à proximité (proche) du littoral (de la mer) ? Oui☐ Non ☐
- Combien de personnes vivent dans votre foyer (vous compris) ?.....
- Êtes-vous scolarisé ? Oui ☐ Non ☐
- Si oui cela vous oblige-t-il à vivre en dehors de chez vous une partie de l'année ?
  ☐ + De ……jours par semaine ☐ Autre……
- Sinon avez-vous un emploi rémunéré (payé)?
  Temps plein ☐ Temps partiel ☐ Sans emploi ☐ Autre……...
- Dans quel secteur travaillez-vous ? Administration☐ Mine☐ Tourisme☐
  Agriculture☐ précisez……...

Autre☐……

Pratiques littorales :

- Pratiquez-vous la pêche ? Souvent ☐ Parfois☐ Peu souvent☐
- En moyenne ☐ par semaine……...fois ☐par mois…...….fois ☐ Autre..……..
- Pensez-vous qu'aujourd'hui la pêche est plus le fait ☐ d'homme ou ☐ de femme ?
  Pourquoi d'après vous ?.....……
- Autrement pratiquez-vous autre chose sur le littoral ? Champ ☐ Ramassage bois☐
  Tourisme☐ Précisez……
  Autres……
- En moyenne ☐ par semaine……...fois ☐par mois…...….fois ☐ Autres..……
- Pensez-vous qu'aujourd'hui cette pratique est plus le fait ☐ d'homme ?
  ----------Ou ☐ de femme ?

  Pourquoi d'après vous ?.....……

Tableau : reliez les questions à une réponse pouvant être utilisée plusieurs fois, sinon dans « Autre » donnez une réponse personnelle celle qui vous semblera plus juste.

La mine est pour vous ?	Indispensable	Autre……..
Le tourisme est pour vous ?	Un plus	Autre……..
La pêche est pour vous ?	Pas nécessaire	Autre……..

- En conclusion donnez un avis général sur les pratiques littorales des hommes et des femmes: …….....

Annexe 22 : L'Ifremer EPIC

(Source : wwz.ifremer.fr./Consulté le 14.03.2011)

Le niveau institutionnel

Cadre général

Les programmes de Recherche Développement menés par l'Institut en Nouvelle-Calédonie sont gérés par un Accord Cadre. L'Accord Cadre 2007-2010 a été signé le 16 mars 2007 et prolongé d'une année sur 2011 par décision du Comité Mixte réuni le 8 septembre 2010. Il s'intègre naturellement dans le contrat État - Inter-collectivités établi sur la période.

Cet accord-cadre a pour objet de fixer les termes selon lesquels Ifremer :

- prête son concours à diverses actions entreprises par l'État, et/ou la Nouvelle-Calédonie, et/ou les trois provinces,
- participe à la réalisation d'opérations communes dont il assure la conduite et l'exécution,
- définit, un programme de travail à partir de besoins exprimés par les institutions et les professionnels de l'aquaculture notamment.

Les domaines d'application de l'Accord Cadre évoqué plus haut concernent l'exploitation des ressources vivantes et tout particulièrement l'aquaculture de la crevette tropicale et pourra s'étendre à de nouvelles thématiques pouvant intéresser les parties dans les domaines suivants :

- biodiversité,
- énergies renouvelables,
- gestion intégrée des zones côtières,
- impact des grands aménagements.

Conformément à cet Accord-cadre deux outils ont été mis en place pour régir les différents rapports entre parties:

- un Comité Technique qui évalue une programmation de travaux à 4 ans et une programmation annuelle sur la base de questions scientifiques et de questions pratiques émanant des filières professionnelles de la mer et/ou des collectivités,
- un Comité Mixte, outil politique, qui valide ces programmations et gère les flux financiers associés sur la base d'un financement du fonctionnement du programme par les partenaires externes et d'un financement de la masse salariale par Ifremer à l'exception d'un agent technique IAC mis à disposition par les provinces.

Cadre spécifique

Les partenariats établis se développent avec les services techniques ou encore des offices et établissements publics des institutions calédoniennes et de l'État. Ainsi ont été mises en place des collaborations étroites avec :

Dans le domaine de la crevetticulture :

- la Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales (DAVAR) de la Nouvelle-Calédonie et notamment son Service d'Inspection Vétérinaire, Alimentaire et Phytosanitaire (SIVAP) et son Département Santé Animale,
- Le Service de la Marine Marchande et des Pêche Maritimes (SMMPM), qui est membre du Comité Technique,
- La Direction du Développement Rural (DDR) de la Province Sud, membre du Comité Technique,
- Les Directions de l'Equipement et du Patrimoine et des Moyens de la Province Sud qui gèrent les investissements immobiliers de la Station de Saint Vincent,
- La Direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDEE) de la Province Nord, membre du Comité Technique,
- L'Etablissement de Régulation des Prix Agricoles (ERPA) de la Nouvelle-Calédonie,
- L'Agence de Développement Economique de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL)

Dans le domaine des Géosciences Marines

- la Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC), et notamment son Service de la Géologie et des Mines

Dans le domaine de la Biodiversité et des Aires Marines Protégées

- la Direction du service d'État de l'Agriculture de la Forêt et de l'Environnement (DAFE) notamment chargé du suivi du dossier d'inscription du lagon au patrimoine mondial,
- la Direction de l'Environnement de la Province Sud (DENV)
- l'antenne calédonienne de l'Agence des Aires Marines Protégées également chargée des activités de l'IFRECOR.

Dans le domaine des Bases de Données et Systèmes d'Information

- La Direction des Technologies et Services d'Information (DTSI)
- Le Service de la Marine Marchande et des Pêche Maritimes (SMMPM),

Le niveau de la recherche scientifique et technique

Les collaborations scientifiques et techniques se construisent, pour une implantation ultra-marine décentralisée, dans un souci d'efficacité, d'économie d'échelle et de recherche de performance et d'ouverture sur l'extérieur.
On distinguera dans ce qui suit les collaborations avec les organismes de recherche scientifiques et technique en Nouvelle-Calédonie (axe principal de mutualisation des ressources et moyens), en métropole (adossement nécessaire avec les équipes métropolitaines en soutien et ouvertures européennes), au niveau international, tout particulièrement avec l'international régional : Australie et Nouvelle Zélande et pays du Pacifique Sud.

Collaborations avec les organismes scientifiques et techniques en Nouvelle-Calédonie

Dans le domaine de l'Aquaculture

- l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie (IPNC); notamment pour les techniques d'identification et de génomique des *vibrios*
- l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD); unité Camélia (impact des fermes sur la mangrove)
- l'université de Calédonie (UNC), impact du rejet des fermes sur le lagon,
- en 2007, la mise en place d'une plate forme technologique des sciences du vivant réunissant l'IRD, l'IAC, l'IPNC, l'UNC et l'Ifremer permet à ces organismes de monter des projets d'acquisition et d'utilisation commune d'appareillages lourds (à commencer par un séquenceur automatique).

Dans le domaine des Géosciences Marines

- l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) : montage de campagnes hauturières en association sur les navires de l'Ifremer (Atalante)

Dans le domaine de la Biodiversité et des Aires Marines Protégées

- l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) : indicateurs de performance des AMP, systèmes d'observation, réseaux de surveillance, campagnes de prospection de matériel biologique pour le projet CONCO...

Dans le domaine de l'Observation

- Ifremer est membre du GOPS (Grand Observatoire du Pacifique Sud)

Dans le domaine de la valorisation des mangroves et halophytes

- L'IRD, L'IAC, L'UNC

Dans le domaine de la modélisation hydrodynamique

- L'IRD

Dans le domaine des biotechnologies bleues

- L'institut Pasteur (IPNC)

Dans le domaine des Guides Méthodologiques

- L'IRD, L'UNC

Par ailleurs, Ifremer fait partie du groupe de réflexion (IAC, IRD, UNC, Brgm, IPNC, CNRS) relatif au montage d'un PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) en Nouvelle-Calédonie et notamment de l'Association de Préfiguration d'un tel PRES.

Collaborations avec les organismes scientifiques et techniques métropolitains

Dans le domaine de l'Aquaculture

- l'Unité IFREMER de La Rochelle/L'Houmeau (écosystèmes aquacoles),
- le Laboratoire de Génétique et Pathologie de L'Ifremer la Tremblade,
- l'Unité mixte CNRS/IFREMER de Montpellier,
- le Laboratoire de Physiologie des Invertébrés de l'Ifremer Brest,
- l'Unité mixte IFREMER/INRA de Nutrition de Brest,
- le service Technologies et Systèmes d'Information d'Ifremer Brest pour l'élaboration-gestion de bases de données ou d'automatisation de saisie des paramètres,
- le département Dynamique des Ecosystèmes côtiers (DYNECO) de Brest pour la surveillance et la bancarisation des données,
- les Universités et les laboratoires rattachés de Bordeaux-Arcachon (physiologie respiratoire),
- Les Universités Paris VI-Banyuls, Grenoble, Bretagne Occidentale, Caen (plancton, bio-indicateurs...),
- le Muséum National d'Histoire Naturelle (bio-indicateurs).

Dans le domaine des Géosciences Marines

- Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) : réalisation des cartes marines d'anomalie gravimétrique et magnétique de la Nouvelle Calédonie.

Dans le domaine de la Biodiversité et des aires Marines Protégées

- Agence Nationale des Aires Marines Protégées (AAMP) qui soutient directement le projet PAMPA à travers un appui financier pour la collecte des données, pour le calcul des indicateurs, mais aussi en étant étroitement associée à la démarche du projet,

- Initiative Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR) qui soutient également le projet PAMPA du fait de la convergence d'objectifs avec les actions menées dans le cadre du Plan d'Actions National 2006-2010 et plus précisément du Thème d'Intérêt Transversal sur les AMP.

Dans le domaine de la valorisation des mangroves et halophytes

- L'Université de Bretagne Occidentale (UBO) ; LEBHAM,
- Le CNRS Institut de Chimie des Substances Naturelles (ICSN).

Dans le domaine de l'évaluation du capital naturel

- L'Université de Bretagne Occidentale (UBO) ; UMR AMURE

Collaborations avec les organismes scientifiques et techniques étrangers

Dans le domaine de l'Aquaculture

- AIMS Australie (physiologie et immunologie),
- James Cook University Australie (pathologie),
- DPI Queensland, Australie
- CSIRO Australie…

Dans le domaine des Géosciences Marines

- GNS-Science Nouvelle-Zélande (Geological and Nuclear Science) dans le cadre des accords Franco-Néo Zélandais de coopération scientifique GNS-AFD-MAE 2005
- SOPAC (Pacific Islands Applied Geoscience Commission), organisation régionale intergouvernementale basée à Suva (Fidji)
- Geoscience Australia (ex-AGSO) pour les campagnes du programme FAUST (French Australian Seismic Transect)

Dans le domaine de la Biodiversité et des Aires Marines Protégées

- Université de Tasmanie (Australie) : projet d'utilisation du logiciel ISIS-Fish pour l'évaluation des pêcheries côtières de Tasmanie

Dans le domaine de la valorisation des mangroves et halophytes

- L'Université du Queensland à Brisbane (Australie)

Dans le domaine des Guides Méthodologiques

- L'Australian Institute of Marine Science (AIMS) de Townsville (Australie)

Le niveau industriel

L'une des missions de base d'un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial, tel que l'Ifremer, est de contribuer, par des recherches et innovations technologiques, au développement économique du monde maritime. L'Institut développe donc des partenariats avec des industriels dans un but de conseil, de soutien et de transfert qui intéressent :

Pour le domaine de l'Aquaculture

- le Groupement des Fermes Aquacoles (GFA) qui regroupe une majorité des fermes aquacoles et des écloseries locales,
- l'unité de Promotion et de sélection des Races Aquacoles de Crevettes de Nouvelle-Calédonie (UPRAC/NC),
- les Sociétés locales de conditionnement et de commercialisation des produits de la mer telles que la SOPAC : Société des Producteurs Aquacoles de Nouvelle-Calédonie,
- les provendiers locaux : SICA et Moulins de Saint Vincent,
- la Société LALLEMAND Animal Nutrition S.A. (Toulouse) spécialisée dans les probiotiques.

Pour le domaine des Géosciences Marines

- l'Institut Français du Pétrole : évaluation du potentiel en hydrocarbures offshore de la Nouvelle Calédonie et suivi de l'interprétation sismique réalisée dans le cadre de la thèse de J. Collot

Pour le domaine de la Biodiversité et des substances naturelles marines

- des partenariats avec des sociétés de l'industrie pharmaceutique internationale sont en cours dans le cadre du projet européen CONCO

Pour le domaine du CNRT Nickel et son environnement

des partenariats sont en cours de construction avec les principales industries minières représentées localement :

- Syndicat des Industriels de la Mine (SIM), Société Le Nickel (SLN), Société Minière du Sud Pacifique (SMSP), Société Goro Nickel, Société Koniambo Nickel SAS (KNS)

Pour le domaine des Bases de Données et Systèmes d'Information

- Société Koniambo Nickel SAS (KNS)

Pour le domaine des guides méthodologiques

- Société Melanopus

Pour le domaine des mangroves et halophytes

- Société EMR

Annexe 23 : Quelques données sur l'aquaculture

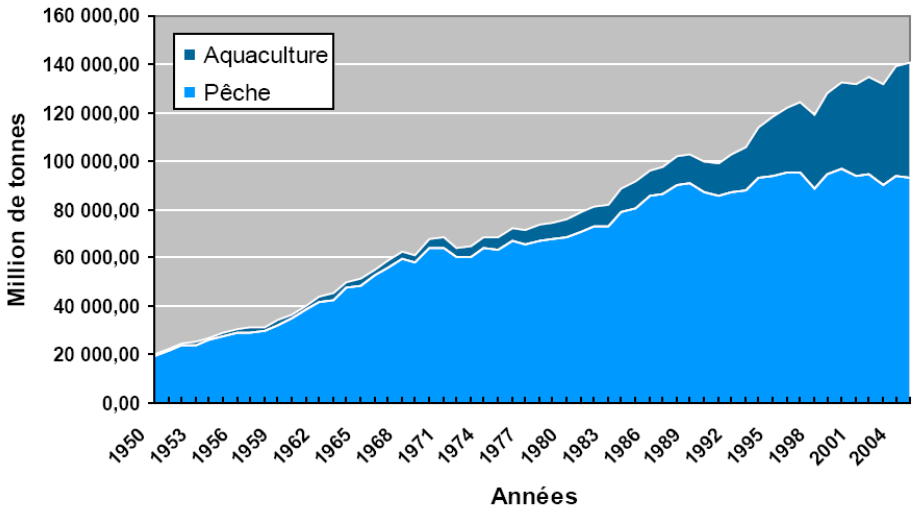

Figure 1.1 : Evolution comparée de la production mondiale de produits aquatiques par les pêches et l'aquaculture (FAO, 2006).

La FAO a décrit un ensemble d'effets néfastes de l'aquaculture intensifiée sur les écosystèmes, avec notamment :

- une pression croissante sur les pêches pour la fabrication de farines et huiles de poissons, principaux ingrédients entrant dans la composition des aliments destinés aux espèces carnivores,
- des modifications qualitatives et quantitatives des communautés benthiques,
- l'eutrophisation des lacs et/ou des zones côtières,
- la concurrence pour l'approvisionnement en ressources (en eau douce par exemple) conduisant, dans certains cas, à leur épuisement,
- la perturbation, voire la restructuration permanente des environnements biologiques et/ou sociaux,
- des effets négatifs liés à la fuite dans le milieu naturel des animaux domestiqués et/ou d'espèces étrangères,
- l'impact sur l'environnement et la santé humaine des produits chimiques utilisés pour le contrôle ou le traitement des maladies.

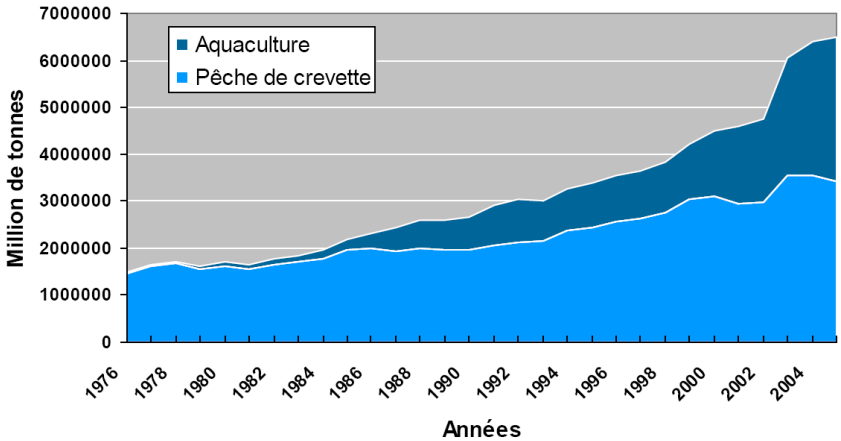

Source : Castex, M., 2009, pp. 5-6.

Implantation des fermes aquacoles, des écloseries et des ateliers de conditionnement en 2009 [1]

(a) Aquamer n'était pas en activité en 2009.

Source : ERPA *In.* Baudchon, G., *et al.* 2010, p. 119.

Évolution de la filière "Crevette" en Nouvelle-Calédonie [1 et 2]

	1981	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Capacité de production										
Superficie des fermes aquacoles (ha)	10	70	219	358	451	465	472	524	655	665
Production										
Écloseries (million de post-larves)	nd	nd	e 80	107	126	144	108	155	186	e 183
Fermes aquacoles (tonnes de crevettes)	2	95	539	879	1 723	1 810	1 815	1 703	2 210	e 2 339
Exportations										
Exportations de crevettes (tonnes)	-	13	282	479	1 253	1 450	1 410	1 275	1 509	1 709

Figure n°4 : Evolution de la filière « crevette » en Nouvelle-Calédonie

Source : GFA, DRDNC *In.* Baudchon, G., *et al.* 2006, p. 219.

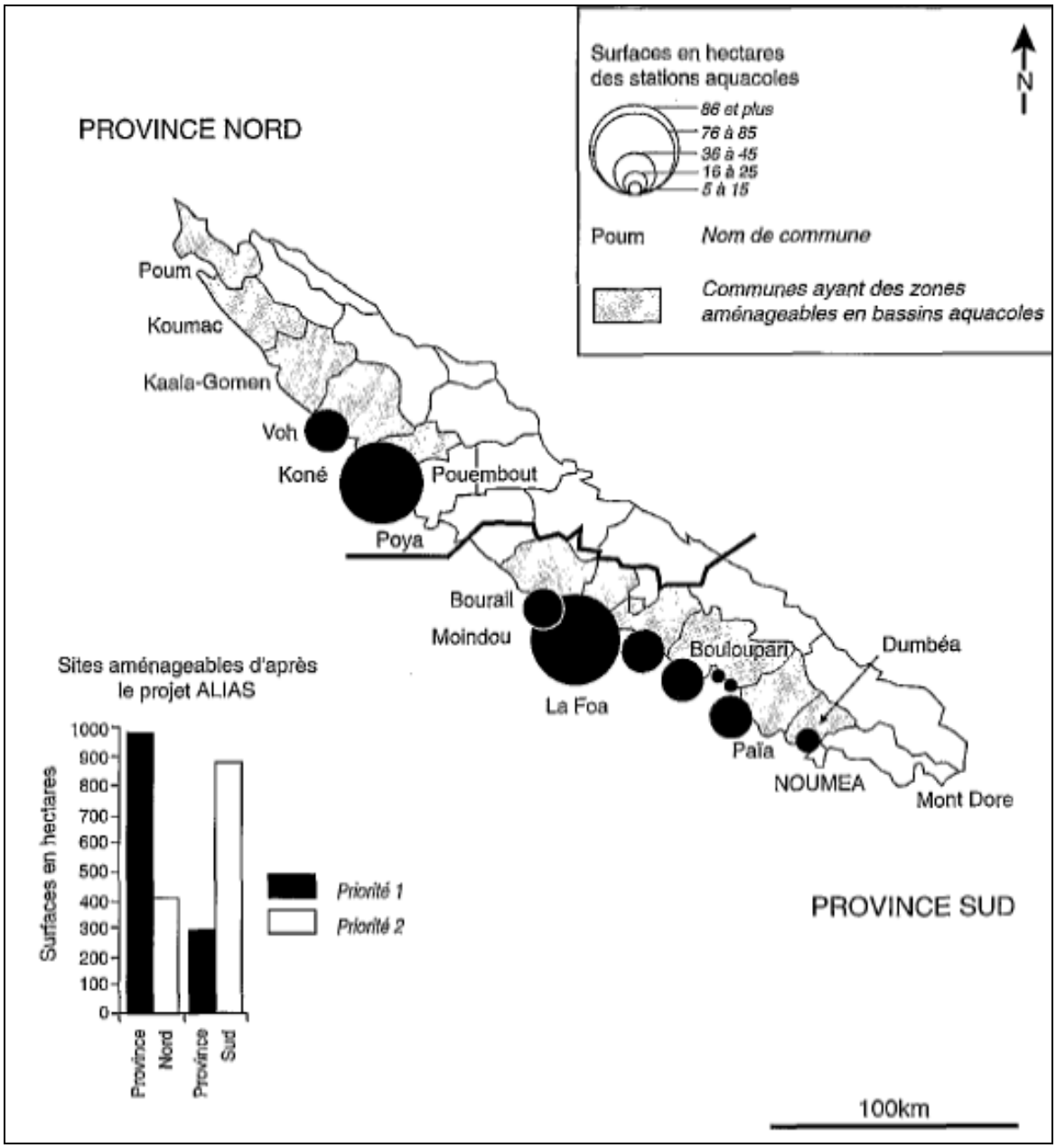

Fig. 5 : Surfaces aménageables en sites aquacoles
Source : Le Guen, T. ; David, G., 1998.

Si 50 % des surfaces aménageables se situent en Province nord, où l'on trouve plus de 75 % des sites classés en "priorité 1", la distribution géographique des fermes aquacoles fait apparaître un net déséquilibre entre Nord et Sud du Territoire.

Annexe 24 : Quelques données sur le tourisme

Valeur ajoutée du secteur (2005 - provisoire).....	20,7 milliards de F CFP
Part du secteur dans le PIB (2005 - provisoire).....	3,9%
Nombre d'employeurs en 2007 (hors Entreprises Individuelles).....	300
Poids du secteur dans le nombre d'employeurs en 2007 (hors EI).....	2,1%
Nombre de salariés en 2007.....	4 929
Poids du secteur dans l'emploi salarié en 2007.....	7,4%

Source : ISEE, CAFAT, *In*. Barroux, Y. ; De Clercq, HP., *et al.* (Juin 2008), p. 121.

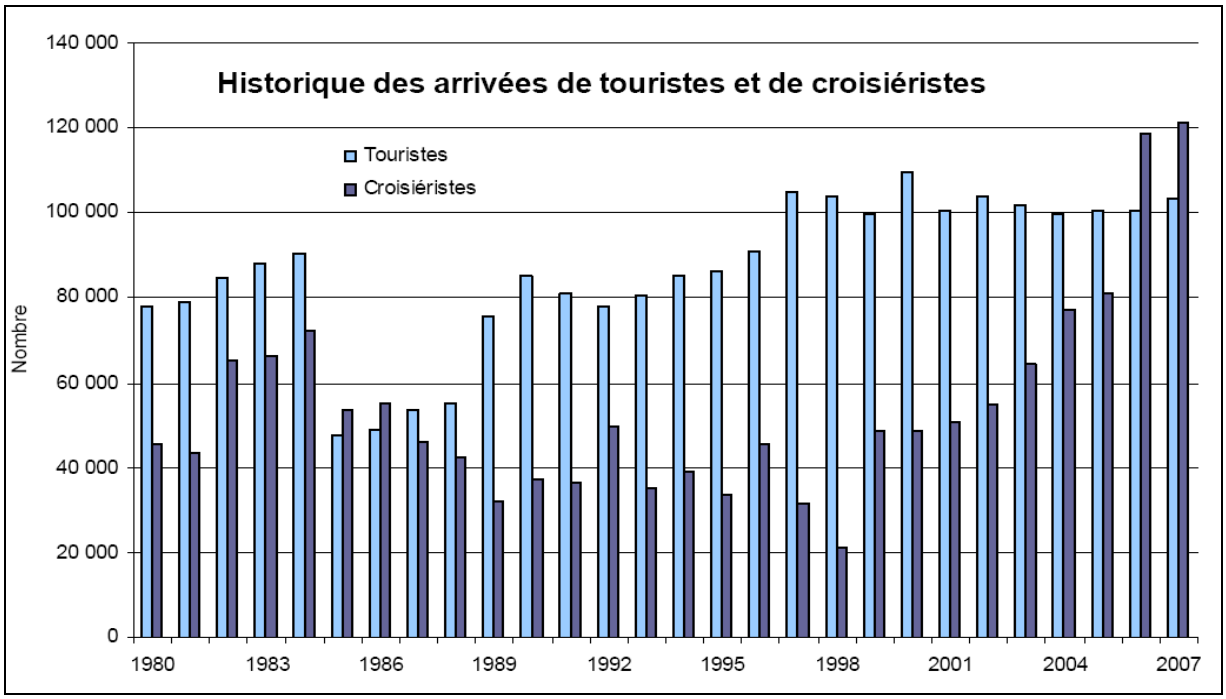

Source : ISEE, Direction de la police aux frontières, *In.* Baudchon, G., *et al.* (2008) p. 16.

« Le nombre de touristes a augmenté de 1,1 % en 2005 mais oscille toujours autour de 100000 visiteurs. Les touristes japonais demeurent les plus nombreux (+ 7,7 %), suivis des métropolitains (+ 1,3 %) et des australiens (- 0,9 %). En parallèle, le tourisme de croisière poursuit son développement avec 81 215 croisiéristes (en hausse de 5,3 % sur un an). Cette progression à la hausse est liée notamment à l'ouverture de nouvelles escales mais également aux efforts réalisés au niveau de l'accueil des passagers. La présentation du Plan de Développement Touristique Concerté a eu lieu en décembre 2005. La réflexion engagée depuis fin 2004, par les responsables du tourisme des trois Provinces du territoire en collaboration avec le cabinet d'ingénierie métropolitain KPMG, a permis d'élaborer un plan d'action en trois phases (entre 2006 et 2016) pour relancer l'industrie touristique. L'objectif du plan est d'accueillir, à l'horizon 2015, 180 000 touristes étrangers. »

(Barroux, Y. ; De Clercq, HP., *et al.* Juin 2006, p 13)

CALENDRIER 2011 en PROVINCE NORD: FÊTES COMMUNALES, FOIRES, FÊTE MUSIQUE, RAIDS PEDESTRES,...

J'... le Nord	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
DAU ARIBÉLÉP Mairie 47 54 53		Projection film documentaire	Ciné Brousse	Projection film documentaire	Mini-Festival Cultrel (à confirmer) Projection film documentaire	Passage de la flamme Jeux du Pacifique Projection film documentaire	Ciné Brousse	Projection film documentaire	26/11 au 6/12 Animation sous le Chapitô	Ciné Brousse
CANALA Mairie 47 60 60/47 10 09	4 au 6 Journée Femme	16 Fête Fleurs Cana-Floraly		17 au 19 Fête du Taro 25 Marché Canala Néa	1 au 3 Fête de la Mandarine et des Fruits 30-31 Passage de la flamme Jeux du Pacifiq.	6 et 7 - Fête de l'Igname 13 Raid PN 19 au 21 Marché de la mer	16-17 Fête du Patrimoine	8 et 9 Fête Amarilys 22/10 au 06/11 Animation sous le Chapitô	11 Fête Fleurs Heliconias 19-20 Fête des Taros montagne	
INYEHEN NIENGHENE Mairie 42 81 19 / Offices 47 43 67	Journée Femme			Journée de l'environnement		7 Passage de la flamme Jeux du Pacifique & Grand Marché		29 Concours de pêche gros & Grand Marché		
WAA WI LUU NOUAILOU Mairie 47 03 20	11-12 Journée de la femme	9 Raid PN Néaoua	28 Fêtes des Plantes vertes	25 Journée environnement 25 Fête de la Musique	29-30 Fête de la Vannerie	2 Passage de la flamme Jeux du Pacifique		14-25 Journée du Patrimoine	19 Journée Droits de l'Enfance	Fête communale (Letchi)
KAALA - GOMEN Mairie 47 87 18			14 Raid PN 21 1er Grand marché Village	1 au 5 Fête Musique (ADACA) 10 au 12 Fête du Mei (Paita)		13 20 Grand marché La Tapia		29 Festival de musique CABOKO	29 30 Grand marché 24 au 24 Animation sous le Chapitô	
KOOHNÉ KONE Mairie 47 20 80	25 Journée femme "Mata ne ni Bat" (Chants des Femmes) Centre culturel Koné			3 Journée Environnement 17 Fête Musique		6 Concert Gabilou 17-18 passage flamme Jeux du Pacifique 29 au 4 Final Tennis	7 demi-final Foot 29/08 au 4/09 Final Tennis	1-2 Week-end patrimoine tribu de Tiaoué	26 fête océanienne 3 au 30 Animation sous le Chapitô	10 au 18 ZIGZAG Festival musique Jazz
KAA WI PAA KOUAOUA Mairie 43 64 64								7 au 9 Kanékawipa Festival/Music Kaneka		
KOUMAC Mairie 47 61 08 Koumac/Tiwaka 47 78 47	26 Grand Marché	9 Fête de la "Gén'ose à la broche" 16 Carnaval "le sport dans tous ses états"	9 au 15 Semaine de l'artisanat 22 Rue piétonne	3 au 5 WED 23 Fête de la Musique	2 & 3 Trophée des jeunes marins	22 Rue piétonne 23 Passage flamme Jeux du Pacifique	2 & 3 Jeux du Pacifique NC 2021 Du 23 au 25 Foire de KOUMAC et du Nord	22-23 Journées du Patrimoine/Tiébaghi 28 & 29 Halloween		8 Rue piétonne
OUEGOA Mairie 47 64 15 / 43 09 77				25 Fête Musique		9 Passage Flamme 27 Festival Cianaton (Nuit de la Danse)				
PWÉÉDI WIMÎÂ POINDIMIÉ Mairie 43 60 10			9 au 15 Semaine de l'artisanat	29 au 30 SORP (Salon Orientat°, Format° et Insert° Profes.)	29 au 30 Fête communale Cocotiers et Pandanus	4 Passage de Flamme Jeux du Pacifique	5 Epreuves Va'a Jeux Pacifique 7 Basket Jeux Pacifique	21 au 30 Festival Cinéma des Peuples Anuuru aboro	9 au 13 SILO (Salon Intl du Livre Océan.) 24 au 26 Journées lutte contre violences faites aux femmes	
PWÂRÂSIWÂ PONERIHOUEN Mairie 42 83 00	11 au 21 Animation sous le Chapitô			1 au 5 Fête Musique (ADACA)	14-15 Fête de l'Igname, du Café et du Bois	3 Passage Flamme Jeux du Pacifique				

PWEEVO *POUEBO* Mairie 47 64 38 / 47 70 05	8 Jeux Inter-tribus				15 au 17 Braderie à Yambé 16 Jeux Inter-Districts	8 Passage flamme Jeux du Pacifique (Organisation jeux tradition.)		22 & 23 Fête Mwata WED Pouébo	11 au 13 Fête du Patrimoine	2 Fête fin d'année
PWÈBUU *POUEMBOUT* Mairie 47 70 00/ 47 30 68	5 Grand marché	2 Grand marché 26 au 30 Semaine du livre	Grand marché			6 Mini marathon et foulée du broussard	Grand marché 15/09 au 03/10 Animation sous Chapitô	29-30 Salon de l'Horticulture	Grand marché	
PUM *POUM* Mairie 47 61 85		9 1er Grand Marché			9 2ème Grand Marché 16 Raid PN	11 au 14 Biennale des Arts Visuels 12 Passage flamme Jeux		6 au 15 Animation sous le chapitô Tour cycliste	26 3ème Grand Marché	
NÉKÖ *POYA* Mairie 47 12 50		9 Journée culturelle (Gohapin) :culinaire, artisanat et Couture		4 Journée culturelle (Népoui) : Musique tradit et contemporaine	16 Fête du Terroir (village de Poya)	20 Passage flamme Jeux du Pacifique (tribu de Kradji)	24 Journée cuturelle (Ouendji) : Danses tradit & contemp et Généal.		12 Fête de la Musique	3 Journée culturelle (Nétéa) : Contes et légendes
TUO-CÈMUHÎ *TOUHO* 42 88 07 /42 70 26				4 Raid PN 18 Fête musique		27-28 Fête communale "Le Manioc" 6 Passage flamme Jeux			29 Fête des écoles	
VOOK / VOH 47 84 29 / 47 84 00 Synd initiative 47 27 68	12 Journée Femme du Pays Vook	2 Journée associations (Tiéta) 23 Fête de la bibliothèque	21 Triathlon 26 au 28 Fête Robe Mélanésienne & Plateau musical	1 au 30 Planète sans canettes & Jardins des savoirs (Gatope) 25 Gd marché tribus	9 Pivot de Vook (dictée) & Cœur en Fête & Samedi Prov Nord	16 Fête du Sport lors Passage de la flamme Jeux du Pacifique	17 Raid PN	28 Sortie des séniors	5-6 Fête culturelle Pays Vook et Fête de la Musique Thème : "DUE KAHOC"	10 Grand marché des tribus et lancement des camps environnementaux

Calendrier sous réserve d'informations complémentaires.

Fête communale + Activités découv.

WEEK-END DÉCOUVERTE TPN + COMMUNE

AUTRES ÉVÈNEMENTS SOUTENNUS ET ORGANISÉS PAR LE GIE TPN en collaboration avec d'autres collectivités :

- ☑ SALON DU TOURISME NC : 1er, 2 et 3 Juillet
- ☑ WEEK-END PROVINCE NORD : 3 et 4 SEPTEMBRE - NOUMÉA / PLACE DES COCOTIERS lors NC 2011

ÉVÈNEMENTS SOUTENUS PAR LA DIRECTION DE LA CULTURE de la PROVINCE NORD

- ☑ MOIS DU CONTE avec l'ASSOCIATION TAGADÉ : Du 11 au 29 Avril Tél. 47 70 60
- ☑ CONFÉRENCE, JOURNÉE DEGUSTATION CAFÉ, VERNISSAGE EXPO à l'ECOMUSÉE DE VOOK avec PHV Tél. 47 70 60

Pour infos : Tourisme Province Nord - 35, avenue Foch Le Village - BP 115 - 98845 Nouméa - Tél. : 27 78 05 / Fax 27 48 87 / E-mail : info@tourismeprovincenord.nc

Source : GIE Tourisme Province Nord ; avril 2011

Annexe 25 : Quelques données sur la pêche

Fiche de traitement (Anonyme) n°

Questionnaire sur la réglementation des pêches

Généralités:

- Homme ☐ Femme ☐ / Moyenne d'âge : Moins de 16 ans ☐
  +16 ans à 26 ans inclus ☐
  + De 26 ans à 36 ans inclus ☐
  + De 36 ans à 46 ans inclus ☐
  + De 46 ans à 56 ans inclus ☐
  Plus de 56 ans ☐
- Dans quelle commune ou tribu, vivez-vous ?..…….
- Habitez-vous à proximité (proche) du littoral (de la mer) ? Oui☐ Non ☐
- Combien de personnes vivent dans votre foyer (vous compris) ?.....
- Êtes vous scolarisé ? Oui ☐ Non ☐ Loin de chez vous ? Oui ☐ Non ☐
- Sinon avez-vous un emploi ? Temps plein ☐ Temps partiel ☐ …….....
  Sans emploi ☐ Autre……..……...
- Dans quel secteur travaillez vous ? Administration☐ Mine☐ Tourisme☐
  Agriculture☐ précisez……...Autre☐
- Êtes-vous pêcheur professionnel ? Oui ☐ Non ☐ Sinon, Pratiquez vous la pêche ? Oui ☐ Non ☐
- Combien de fois ? ☐ par semaine……☐ par mois……..… ☐ par an……..….....
- Autrement vendez-vous vos produits pêchés à un colporteur ? Oui ☐ Non ☐
- ----------Ou dans un marché local ? Oui ☐ Non ☐
- Vendez-vous le surplus de votre pêche ou le tout ?.....
- Combien de personne pêche pour votre foyer (vous compris)?.....
- Quelles espèces pêchez vous surtout ?.....
- Quels produits de la mer mangez-vous le plus souvent ? ..…….
- Diriez-vous que les produits de votre pêche sont pour vous et votre foyer ?
  ☐ Indispensable ☐ complémentaire ☐ Un plus ☐
  Autre……..

Réglementation des pêches :

- Saviez-vous qu'il existe une réglementation des pêches en Prov. Nord ? Oui ☐ Non ☐
- Si oui, comment l'avez-vous appris ?.....
- Vous a-t-on contacté pour avoir votre avis sur cette réglementation ? Oui ☐ Non ☐
- Connaissez vous le contenu de cette réglementation ? Oui☐ Non☐ Autre☐……...
- Vous n'êtes autorisés qu'à 10 kg de produits par personne dans un bateau, avec un max de 40kg par navire et 1 poisson de plus de 10kg par personne. Qu'en pensez vous ? .....
  …….....
- Saviez vous que vous n'êtes autorisez qu'à 2 nasses ou casiers par bateau si vous n'êtes pas professionnels ? Oui☐ Non☐ Qu'en pensez-vous ?.....
  ……..
- Que jugez vous de l'interdiction de pêcher le mulet avec une senne aux embouchures entre le 1er avril et le 31juil ?.....……
- Les crabes de palétuviers sont interdits du 1er déc. au 31 janv. Qu'en pensez-vous ?.....
  ……...
- Le Napoléon ne peut être pêché que s'il mesure plus de 50cm avec autre chose que les appareils de chasse sous marine. Qu'est-ce que cela vous inspire ?.....……
  ……..
- Les bénitiers sont autorisés à raison de 2 par bateau non professionnel. Qu'en dites vous ?.....
  ……...
- Les picots sont interdits entre le 1er sept et le 31 janv. Le picot rayé est interdit à la commercialisation si sa taille est inférieure à 20cm. Qu'en pensez-vous ?.....
  ……...
- Réglementer la pêche doit selon-vous tenir compte de l'avis des usagers de la mer ? Oui ☐ Non ☐
- Voudriez-vous que la Province Nord tienne compte de votre avis ? Si oui comment ?
- Donnez un avis général sur la réglementation des pêches en Province Nord :

Dénomination	Proposition	Avis du CSRP	Avis CDE/CE
Dimension des filets	Proposer une chute maximale pour les filets des professionnels	Proposition de **1,50 m** de chute maximum	**OK**
Maillage des filets	Délivrer une dérogation pour la détention de filet à tortue : Chaque district doit donner le nom du clan de la mer pour lequel serait délivré une dérogation	**Proposition refusée**	**OK**
	Autoriser les filets à tortue		
Pêches maritimes spéciales	Pour les poissons "fritures": blanc-blanc, gluant, cro-cro, baleiniers, autoriser pour les pêcheurs pros des filets maille 35 mm, chute 1,20m, long max 200 m	**Proposition refusée**	**OK**
Restrictions concernant l'usage des filets	Limiter le temps de pose des filets à 12 heures	**Proposition refusée**	**OK**
Nasses et casiers	Interdire complètement l'utilisation des nasses pour les non professionnels	**refus de modification, et on inscrit la pêche au crabe comme pêche spéciale**	**OK**
	Interdire complètement l'utilisation des nasses		
Quotas de captures pour les navires ou embarcations de plaisance	Enlever le quota concernant les espèces du large	**proposition de 10 poissons. Rq: désaccord de l'association Poawee**	**OK**
	Mettre un quota de 10 poissons pour les espèces du large		
	Proposer une dérogation pour les prestataires de pêche touristique (7-8 poissons, surtout pour les petites prises).		
Quotas de captures pour les navires ou embarcations de plaisance	Passer le tazard dans les espèces du large	**refus de la proposition**	**OK**
	Augmenter le nombre de dérogation pour les concours de pêche au gros, par commune et par an	**Proposition refusée, et il est proposé d'imposer un règlement particulier**	**OK**
	Interdire les concours de pêche	**Proposition refusée. Rq: désaccord de l'association PHV**	**OK**
	Mettre en place une dérogation sur les quotas pour évènements commerciaux	**Proposition refusée**	**OK**
Tortue	Interdire la pêche à la tortue pour tout le monde	**En cours**, l'ensemble de ces propositions devraient être abordées lors du forum tortue qui sera organisé à la fin de l'année	**OK**
	Délivrer des dérogations pour que chaque commune puisse pêcher un certain nombre de tortues par an		
	Prendre en compte le caractère spécifique de Bélep		
	Fermer dérogations tortues de novembre à février		
	Limiter à 1 tortue par dérogation		
	Conditionner la délivrance de la dérogation au remplissage d'une fiche de suivi		
Huîtres	Enlever l'interdiction de pêcher les huîtres la nuit, "car personne ne le fait"	**Proposition refusée**	**OK**
	Passer à un quota de 20 douzaines d'huîtres	proposition de **10 douzaines par bateau par sortie**	**OK**
	Augmenter le quota par navire et par sortie		

Crabes	Enlever l'interdiction de pêcher le crabe mou	**Proposition refusée**	**OK**
	Conserver interdiction de commercialiser le crabe mou, et si on autorise la pêche, mettre un nb max	**Proposition refusée**	**OK**
Napoléon	Interdiction totale de pêcher le Napoléon	**Proposition acceptée**	**OK**
Bénitier	Mettre un quota de 2 bénitiers par personne	**En cours**, le service des pêches étudie l'applicabilité d'une interdiction à la vente du bénitier, à l'exception des bénitiers d'élevage,	**OK**
	Interdire complètement la pêche du bénitier pendant 5 à 10 ans		
	Soit interdire complètement le bénitier, soit augmenter le quota pour les professionnels		
Définitions	Remplacer "poissons d'aquarium" par "organismes marins d'aquarium"	**Proposition acceptée**	**OK**
Poissons d'aquarium	Remplacer "poissons d'aquarium" par "organismes marins d'aquarium"		
Autorisations de pêche maritime professionnelle	Enlever "elle couvre une période maximale de douze mois" et rajouter "elle est valable jusqu'au 1er mars de l'année suivant sa délivrance"	**Proposition acceptée**	**OK**
Conditions générales de délivrance d'une autorisation de pêche professionnelle	Définir le revenu salarié comme étant le revenu net, et le revenu patenté comme étant le revenu déclaré à l'imposition (attention aux retraités de France métro qui peuvent déclarer en France et non en NC)	**Proposition acceptée**, les documents demandés seront les feuilles de salaire pour le salarié, et la déclaration des bénéfices pour le patenté	**OK / demande de précision**
Outils et engins destructeurs d'habitat	Mettre "interdiction de détention simultanée d'engins de destruction et d'animaux marins du groupe des crustacés et des céphalopodes, mollusques"	**Proposition acceptée**	**OK**
Pêche sous-marine	Concernant la pêche sous-marine de nuit, rajouter "Cette interdiction ne vise pas les pêcheurs titulaires d'une autorisation de pêche professionnelle et opérant des marées exclusivement pour la pêche des langoustes et cigales de mer, durant les mois de novembre et décembre"	**Proposition acceptée**	**Refus**
Engins autorisés pour la pêche maritime à bord des navires et embarcations de plaisance	Pour la longueur maximum du filet, mettre 75 m au lieu de 50 m	**Proposition refusée**	**OK**
Holothuries	Modification des tailles minimales en sec, en fonction des résultats obtenus chez les transformateurs	**proposition acceptée**	**OK**
Holothuries	La pêche des holothuries est interdite pour les navires et embarcations de plaisance	**proposition acceptée**	**OK**
Autorisations spéciales	Rajouter une autorisation spéciale "pêche des langoustes"	**Proposition refusée**	**OK**

Tableau : Document de travail du comité de gestion des pêches
Source : Service des ressources et des milieux aquatiques, DDE-E, 2009

• LES TORTUES MARINES

Venues de la nuit des temps, les tortues marines risquent de disparaître aujourd'hui, si rien n'est fait pour les protéger.
Afin de les préserver de l'extinction il est dorénavant interdit de les capturer.

Dobwa mè wâ nâ siè rè tî, mè wâ nâ siè rè pwé. Nâmwâ è xôru mè nî caa fadù tî nâ kè muru mwamwa rè pwé.

La province Nord, en coopération avec les Conseils Coutumiers, peut accorder des dérogations exceptionnelles pour certaines cérémonies coutumières.

Tiwâ mîî kwiâ nî bwa ti dô xûâ, kânyt tèpe province Nord mè kânyt tèpe ké dô xûâ, fa mêbô mîî tî bwa chavaa rè nèkwétaa.

• PRÉSERVONS LES HABITATS

Pour ne pas tout détruire, il est interdit d'utiliser pour la pêche des poisons, comme le « bleu de poulpe » ou des explosifs.
Les habitats marins doivent être respectés et protégés: l'utilisation de barres à mine ou de pioches est donc formellement interdite.

Les périodes de fermeture de la pêche correspondent aux périodes de reproduction.

XÂRÂCUU traduit par Patrice MOASADII - Crédit Photos de Sophie Mounier et du Service de l'Aquaculture et des Pêches.
Direction du Développement Économique et de l'Environnement
Tél. : 47 72 39 (Koohnè (Koné) • 42 72 52 (Pwèdat Wîmîâ (Poindimié)
47 84 10 (Koumac)

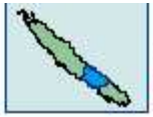

Traduction en
Xârâcuu
Aire Xârâcuu

LA PÊCHE RESPONSABLE EN PROVINCE NORD
CAA CHAVAA TÖ NÈKWÉTA TÖ PROVINCE NORD.

Je m'informe auprès du service de l'aquaculture et des pêches de la province Nord.

J'agis en respectant la nouvelle réglementation afin de préserver à long terme les ressources du lagon, que je sois pêcheur professionnel ou plaisancier.

Nâ tavaa tî bwa ù suè nâ rè kânyt tèpe province Nord, nâ kè muru mwamwa rè êrêcaa, mè nâ kâmûrû a-caa, tôi nâ kâmûrû à mwârâ.

Je m'investis en réfléchissant et en proposant mes remarques si cela est nécessaire au comité de suivi des pêches de la province Nord.

Nâ xwi nèxâ, nâ nârâ cè bwèrè kè bwarè tî wâ kânyt tèpe ti province Nord.

Dépliant de vulgarisation de la réglementation provinciale des pêches en *xârâcuu*

Source : Services des ressources et des milieux aquatiques, DDE-E, 2011

Les noms des poissons en *Païci*

Baleine	*cuwai*
Requin	*âbëi*
Tortue	*pwâ*
Crevette	*ùgöö*
Crabe	*göö*
Tricot rayé	*èèpaa*
Serpent	*döêa*
Mulet	*pwârâ bwù*
Hippocampe	*ööci nâ jawé*
Etoile de mer	*îrîcö nâ wië*
Lapia	*lapia*
Raie	*pé*
Carpe	*didi*
Poisson	*êrêwéë*
Poulpe	*pu –kere*
Coquillage	*pwùrù-tù*
Bernard l'Hermite	*umwâ*
Crabe de cocotier	*göö görö nû*
Murène	*aotöö nâ wië*
Biche de mer	*jèèlo*
Anguille	*aotöö*

Les noms des animaux marins en langue AJÏE

Requin	*Coe*
Mulet	*Breue*
Crabe	*Niaâ*
Crevette	*Moret*
Tortue	*Poen*
Carpe	*Djii*
Anguille	*Rouin*
Loche	*Oubouê*

Source en Païci Hnaej, S. ; en Adjë, Neareu, D. ; en Pouébo, Nonghaï, K. ; réalisation Hnaej, F., Bodmer, D., 2011

Les noms des animaux marins en langue de Pouébo

Nom français	Nom en Cââc	Nom en djawé	Nom en yalayu
Sardine	*Baâc*	*Bâac*	
Loche	*Bâac*	*Bâac*	
Dawa	*Djâa*	*Djâa*	*Djavâc*
Poisson chirurgien	*Bîîte*	*Bîîte*	
Mekoua	*Hô denec*	*Kô denec*	
Perroquet banane	*Dîîdi*	*Dîîdi*	
Perroquet à bosse	*Tolomou*	*Ouleyô*	
Carrangue grosse tête	*Bwanou*	*Gaoum*	
Carrangue à points noirs	*câalo*	*Madjène Batch*	
Requin gris de récif	*Yetch*	*Yetch*	
Requin à pointe noire	*Yetch*	*Yetch*	
Perroquet en arc en ciel	*Dîîdi*	*Dîîdi*	
Poisson papillon	*Doxe*	*Dô Dôxec*	
Napoléon	*Yaou*	*Naami*	
Perroquet bleu	*Dîîdi*		
Loche truite	*Batch Tori*		
Poisson grosse lèvre	*Bwavou*	*Boène*	
Murène	*Pebuu*		
Bossu dore	*Maalap*	*Bening*	
Bossu d'herbe	*Miane*	*Mione*	
Bec de canne	*Tchaane*	*Kaya guc*	
Vielle de palétuvier	*Neil*	*Ti kenegne*	
Povate	*Pwen cââc*	*Pwen Tchook*	
Rouget		*Tchu Yongue*	
Poisson pilote	*Hô*	*Nû Vaîk*	
Loche saumoné	*Méa*		
Biche de mer	*Kilo*		
Sèche	*Nîît*		
Poulpe	*Tchia*		
Coraux	*Caro*		
Langouste	*Kula*		
Tortue	*Pwiin*		*Wane*
Raie	*Pé*	*Pé*	
Saule	*Peneng*	*Done pôoc*	
Maquereau	*Boumé*	*Boumé*	
Crocro	*Taxella*	*Taxella*	*Bérue*
Loche de palétuvier	*Mepwiine*	*Mébwiine*	*Mébwane*
Bénitier	*Ta giligna*	*Gaavatche*	
Huitre	*Diem*	*Diem*	
Poisson ballon	*Povalitch*	*Baolitch*	
Baleinier	*Yé djen*	*Yé djen*	
Poisson balise	*Hô*	*Hô*	
Tricot rayé	*Gouand*	*Gouand*	

Annexe 26 : Valorisation des Aires Marines Protégées (AMP)

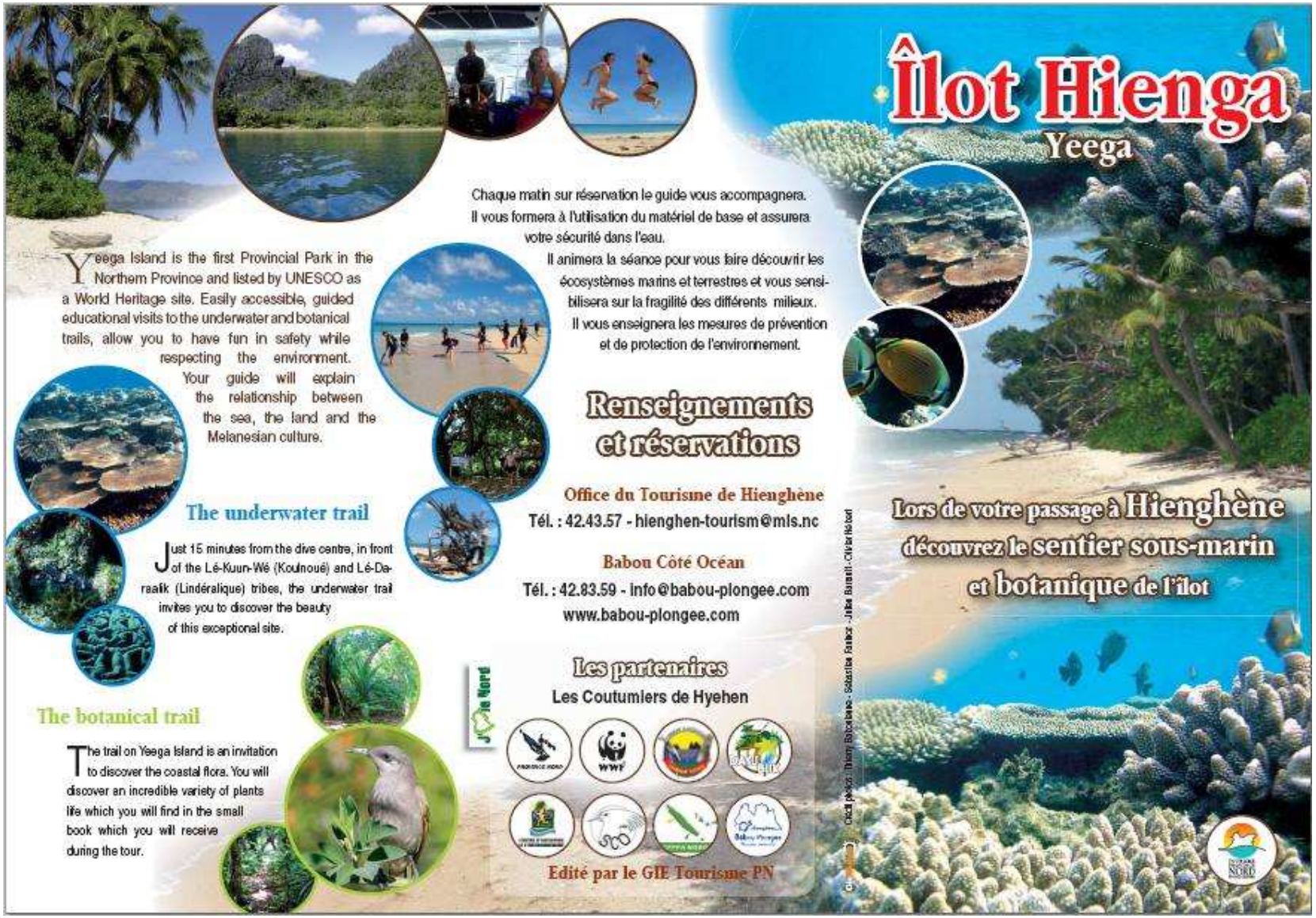

Source : hienghen-tourism@mls.nc ; GIE Tourisme Province Nord ; avril 2011

Venez passer une matinée inoubliable sur un îlot paradisiaque...

La ponte des puffins

La ponte des tortues

La ponte du cocotier

Des programmes de surveillance et de préservation de la nature y sont développés.

Premier Parc Provincial de la Province Nord l'îlot Yeega fait partie des sites inscrits au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO. Accessibles à tous la visite des sentiers sous-marin et botanique permet une approche ludique et éducative, dans le respect des normes de sécurité, d'encadrement et de préservation de l'environnement Vous pourrez également, grâce aux explications d'un guide, appréhender les interactions entre la mer, la terre et la culture mélanésienne.

Le sentier sous-marin

Situé à quinze minutes du centre de plongée en face des tribus de Lé-Kuun-Wé (Koulnoué) et Lé-Daraalik (Lindéralique), le sentier sous-marin vous invite à découvrir toute la richesse sous-marine de ce lieu exceptionnel.

Longueur et durée du parcours

LONGUEUR DU PARCOURS DE D À A	290 MÈTRES
DURÉE DU PARCOURS	45 MINUTES
NOMBRE DE BOUÉES	5
PROFONDEUR	2 À 5 MÈTRES

Le sentier botanique

Le sentier botanique de l'îlot Yeega est une invitation à la découverte de la flore du littoral. Au cours du parcours, vous découvrirez la remarquable diversité végétale de ce site que vous retrouverez dans le livret.

Longueur et durée du parcours

PARCOURS A : SENTIER BOTANIQUE (ALLER RETOUR) : 600 m - 45 min
PARCOURS A + B : 1250 m - 1 heure
PARCOURS A + C : 870 m - 45 min
NIVEAU DE DIFFICULTÉ : FACILE

...au cœur d'une Aire marine Protégée !

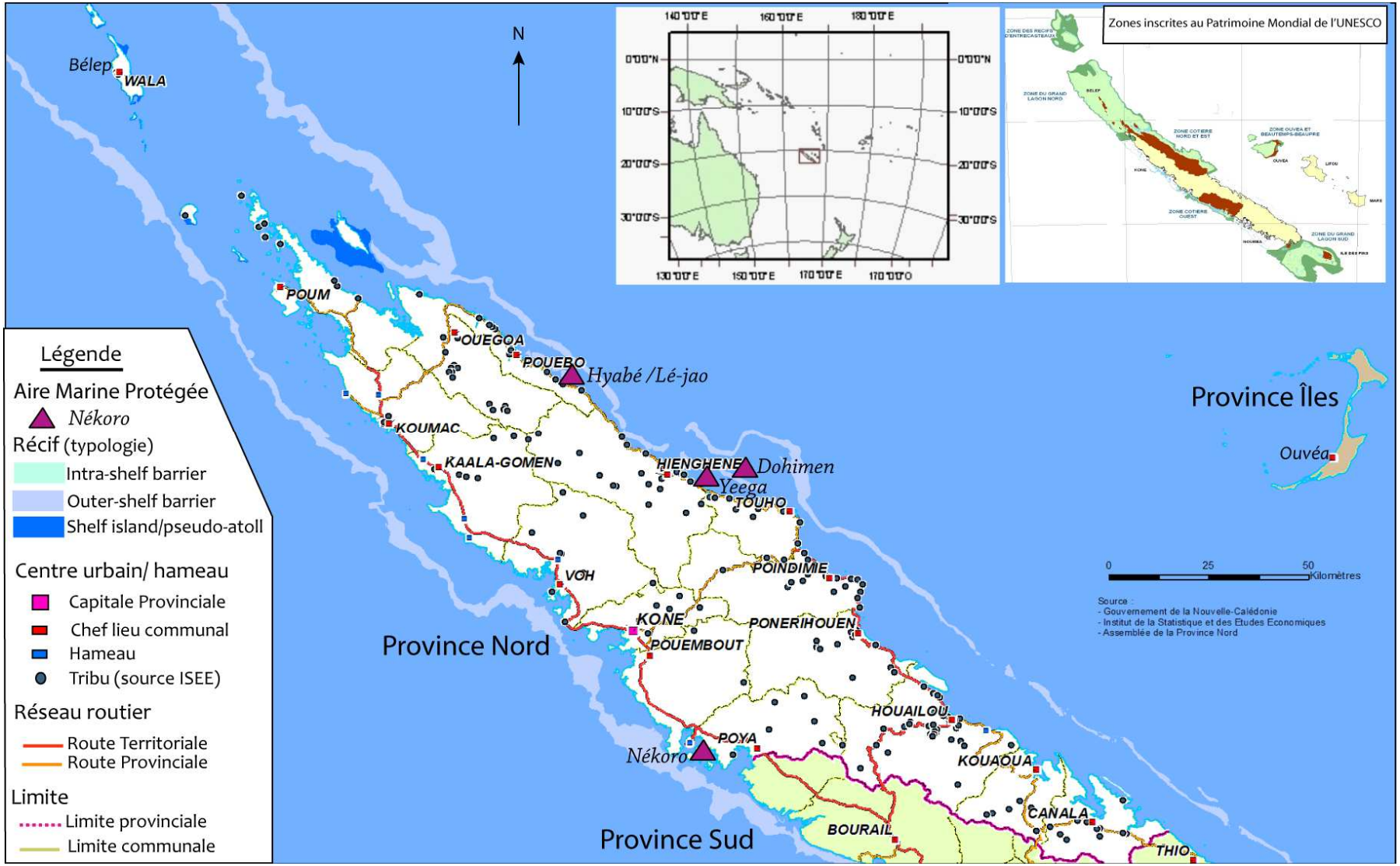

Localisation des aires marines protégées (AMP) en Province Nord de la Nouvelle-Calédonie

Source : cartes SIG Province Nord (2003, 2010), Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie Ifrecor (2007), ISEE (2009), réalisation Bodmer D. (2010)

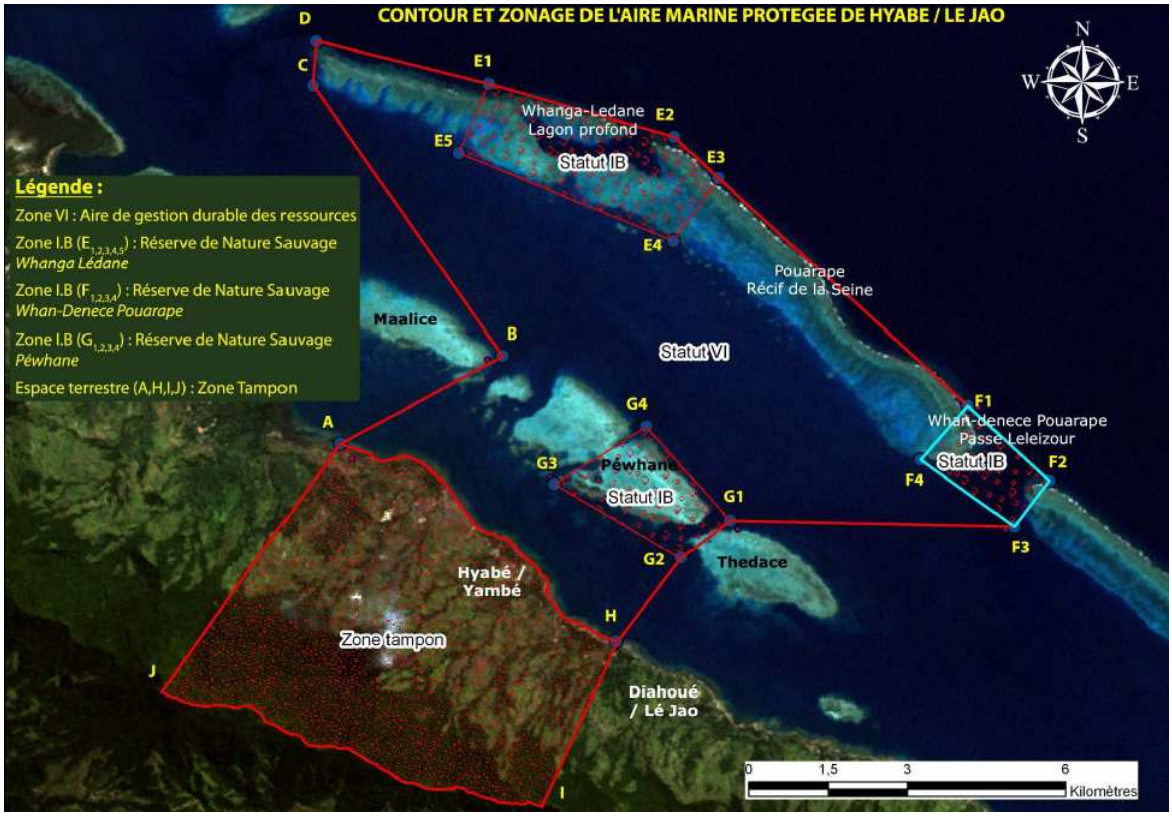

Zonage de l'AMP *Hyabé-Lé Jao* à Pouébo
Source : Faninoz, S. ; WWF ; Province Nord ; ADECAL (nov. 2009) p. 6

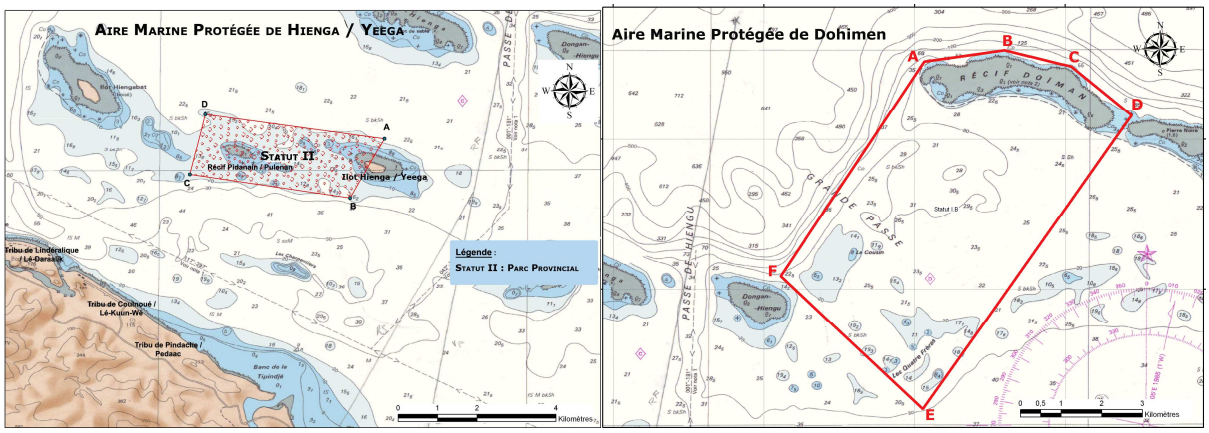

AMP de Hienghène: Parc provincial *Yeega* (6.6 km²) et Réserve *Dohimen* (37 km²)
Source : Province Nord, 2010

Sigles et Acronymes

ADCK : Agence de Développement de la Culture Kanak
ADH : Association pour le développement de Hienghène
ADRAF : Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (cf. glos.)
AER : Analyse Eco-Régionale
AFD : Agence Française de Développement
CREG : Centre de Régulation des gros gibiers
AMNC : Association des Maires de Nouvelle-Calédonie
AMP : Aire Marine Protégée
ASP : Agence de Services et de Paiement (ex. CNASEA)
ASNNC : Association pour la Sauvegarde de la Nature de Nouvelle-Calédonie
ASPMHNC : Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Minier et Historique du Nord Calédonien
BCI : Banque Calédonienne d'Investissement
CAFAT : Caisse de compensation des prestations familiales et des accidents du travail
CCDTAM : Centre Calédonien de Développement et de Transfert en Aquaculture Marine
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CCM : Comité Consultatif des Mines (cf. glos.)
CI : Conservation International (cf. glos.)
C.E.K : Comité Environnemental Koniambo
CEROM : Compte Economique Rapide pour l'Outre-mer (Projet)
CES : Conseil Economique et Social
CFC : Chlorofluorocarbones
CFDD : Commission Française du Développement Durable
CNASEA : Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
CNUED : Conférence des Nations unies sur l'Environnement et le Développement
CODEK : Comité de défense de l'environnement de Koumac (cf. glos.)
CODEV : Code de Développement de la Province Nord
COEDADE RUP : Comité d'Organisation Européen Des assises De l'Energie dans les Régions Ultra Périphériques et les îles (ONG)
COI : Commission Océan Indien
CPS : Communauté du Pacifique (anciennement du Pacifique Sud)
CRISP: *Coral Reef Initiaves for the South Pacific* (Initiative Corail pour le Pacifique Sud cf. glos.)
CSI: *Coastal region and Small Island*
DAF : Direction de l'Aménagement et du Foncier
DAJAP : Direction des Affaires Juridiques, Administratives et du Patrimoine
DAN : Direction de l'Aménagement Nord (aujourd'hui DAF)
DASS : Direction des Affaires Sanitaires et Sociales
DASSPS : Direction des Affaires Sanitaires et Sociales et des Problèmes de Société
DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
DAVAR : Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales (cf. glos.)
DDE-E : Direction du Développement Economique et de l'Environnement
DEVTAT : Master pro (UNC) Développement Territorial et Aménagement du Territoire
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
DOM : Département d'Outre-mer
DPASS : Direction Provinciale des Affaires Sanitaires et Sociales (aujourd'hui DASSPS)
DPM : Domaine Public Maritime
DRDNC : Direction Régionale des Douanes de Nouvelle-Calédonie
DTA : Directives Territoriales d'Aménagement

EDD : Education au Développement Durable
EDH : *Environnemental Defense d'Hawaii* (ONG)
EEC : Electricité et eaux de Calédonie (filière de GDF SUEZ)
ENERCAL : Energie Calédonienne
ENZO : *El Niño-Southern Oscillation* (cf. glos.. climat)
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale (cf. glos.)
EPIC : Etablissement public à caractère Industriel et Commercial
ERPA : Etablissement de Régulation des Prix et des Produits Agricoles et Alimentaires (cf. glos.)
ETH : Entité Territoriale Homogène
FADIL : Fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles
FED : Fonds Européen de Développement
FEE : Fondation pour l'Education à l'Environnement (cf. glos.)
FIP : Fonds Intercommunal de Péréquation
FLNKS : Front de Libération Nationale Kanak et Socialiste
FOL : Fédération des Œuvres Laïques
FPPN : Fédération des Pêcheurs Professionnels du Nord
GCRMN : *Global Coral Reef Monitoring Network* (cf. glos.)
GDPL : Groupement de Droit Particulier Local
GFA : Groupement des Fermes Aquacoles (cf. glos.)
GHNC : Grands Hôtels de Nouvelle-Calédonie
GIE : Groupement d'Intérêt Economique
GIP : Groupement d'Intérêt Public
GIZC : Gestion Intégrée de la Zone Côtière
Glo. : Glossaire
IAC : Institut Agronomique Calédonien
IBA : *Important Bird Areas* (Programme de Conservation de l'Avifaune)
ICAP : Institut Calédonien de Participation (cf. glos.)
IDH : Indice de Développement Humain
IEOM : Institut d'Emission d'Outre-mer
IFRECOR : Initiative Française pour les Récifs Coralliens
IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
IHHN: *Infectious hypodermal and hematopoietic necrosis* (pathologie des crevettes)
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IPH : Indice de la Pauvreté Humaine
IRD : Institut de Recherche et de Développement
ISEE : Institut de la Statistique et des Etudes Economiques (Nouvelle-Calédonie)
IUCN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
IVD : Indemnité Viager de Départ
JONC : Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie
KNS : Koniambo Nickel SAS
LDH-NC : Ligue des Droits de l'homme et du citoyen de Nouvelle-Calédonie
LNC : Les Nouvelles Calédoniennes (presse écrite)
LOADDT : Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire
MAB : L'homme et la Biosphère
NC : Nouvelle-Calédonie
OCDE : Organisation de Coopérations et de Développement Economique
OCEF : Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique (cf. glos.)
OCTA: *Overseas Countries and Territories Association*
Association des PTOM de l'Union européenne
OGAF : Opérations Groupées d'Aménagement Foncier (cf. glos.)
OGM : Organisme Génétiquement Modifié

PAE : Plan d'Action Economique
PCRDT : Programme-cadre pour la recherche et le développement technologique (UE)
PEI : Petits Etats Insulaires
PIB : Produit Intérieur Brut
PIC : Programme innovation et compétitivité (UE)
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PME : Petite et Moyenne Entreprise
PMI : Petite et Moyenne Industrie
PN : Province Nord
PNB : Produit National Brut
PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement
P&O : Compagnie maritime de croisière, *P and O Cruises Australie* (cf. glos.)
POS : Plan d'Occupation des Sols
PROE : Programme Régional Océanien de l'Environnement
PUD : Plan d'Urbanisme Directeur
RFO : Radio France Outre-mer
RORC : Réseau d'Observation des Récifs Coralliens (cf. glos.)
RP : Route Provinciale
RPCR : Rassemblement Pour la Calédonie dans la République
SADNC : Schéma d'Aménagement et de Développement de la Nouvelle-Calédonie
SAEDE : Schéma d'Aménagement de l'Espace et de Développement Economique (PN)
SAEM ou SEM : Société Anonyme d'Economie Mixte
SAEML : Société Anonyme d'Economie Mixte Locale
SCO : Société Calédonienne d'Ornithologie
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAU : Schémas Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PN)
SECAL : Société d'Equipement de Nouvelle-Calédonie (cf. glos.)
SIVOM : Syndicat intercommunal à Vocations Multiples
SMSP : Société Minière du Sud Pacifique
SMVM : Schéma de Mise en Valeur de la Mer
SMVRM : Schéma de Mise en Valeur des Ressources Minières
SNDD : Stratégie Nationale de Développement Durable
SOFINOR : Société d'Investissement et de Financement de la Province Nord (cf. glos.)
SOPAC : Société des Producteurs Aquacoles Calédoniens (cf. glos.)
SRU : (Loi de) Solidarité et Renouvellement Urbain
STANC : Société de transformation aquacole de Nouvelle-Calédonie
TEASOA : Association pour l'habitat (cf. glos.)
UE : Union Européenne
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNC : Université de Nouvelle-Calédonie
UNESCO : *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*
UPRAC-NC : Union pour la Promotion des Races Aquacoles de Crevettes de NC
VKP ou **VKPP** : Voh-Koné-Pouembout ou Voh-Koné-Pouembout-Poya (Zone)
WWF: *World Wide Fund for Nature*
ZEE : Zone Economique Exclusive
ZoNéCo : Zone Economique Exclusive (programme gestion durable de la ZEE et du lagon)

Liste des cartes

Carte n° 1-a) : La Province Nord en Nouvelle-Calédonie 9
Carte n° 1-b) : La Province Nord et ses 17 communes en Nouvelle-Calédonie 11
Carte n° 2 : Délimitation des territoires institutionnels et administratifs de la Province Nord 42
Carte n° 3 : Les limites du littoral « physique » de la Province Nord 55
Carte n° 4 : Le littoral d'œkoumène de la Province Nord 61
Carte n° 5 : Le littoral de la Province Nord par le sens et les usages, l'exemple de Koumac 65
Carte n° 6 : Les limites littorales provinciales selon les différents statuts juridiques 81
Carte n° 7 : Aires de conservation prioritaire avec l'analyse éco-régionale 105
Carte n° 8 : Les centres et les périphéries en Province Nord 124
Carte n° 9 : Les territoires de l'extrême Nord de la Grande Terre (vue satellite) 127
Carte n° 10 : Des baies de Poum (Ouest) à l'estuaire du *Diahot* à Ouégoa (Est) 128
Carte n° 11 : Les territoires de la côte Ouest de la Grande Terre (vue satellite) 134
Carte n° 12 : Baies et presqu'îles entre Pouembout et Voh 135
Carte n° 13 : Les territoires de la côte Est de la Grande Terre (vue satellite) 138
Carte n° 14 : Baies et presqu'îles entre Canala et Kouaoua 139
Carte n° 15 : Délimitation des territoires littoraux fonctionnels de la Province Nord 145
Carte n° 16 : Risques et contraintes sur les littoraux résultant de l'activité minière 198
Carte n° 17 : Situation de la commune de Poya entre Province Nord et Province Sud 263
Carte n° 18 : L'extrême Nord, entre implantation et fréquentation des territoires 267
Carte n° 19: Le « H », ses centres et ses infrastructures 270
Carte n° 20 : Hienghène, ses territoires et infrastructures 283
Carte n° 21 : Koumac, ses territoires et infrastructures 285
Carte n° 22 : Evolution de la population calédonienne entre 1996 et 2009 288
Carte n° 23 : Répartition des terres coutumières en Province Nord (2008) 307
Carte n° 24 : Répartition du foncier en Province Nord (2008) 316
Carte n° 25 : Répartition des terres coutumières sur la commune de Koumac 319
Carte n° 26 : Répartition du foncier sur la commune de Koumac 320
Carte n° 27 : Le foncier et leur nœud sur les territoires littoraux de Koumac 322
Carte n° 28 : La zone du grand lagon nord inscrite au Patrimoine Mondial de l'Unesco 330
Carte n° 29 : L'activité minière en 2008 selon la province 358
Carte n° 30 : Implantation *« pôle touristique »* groupe SOFINOR en 2011 386
Carte n° 31 : Implantation des hôtels en 2007 393
Carte n° 32 : Implantation des gîtes, auberges, refuges et accueils (tribu/ferme) en 2007 393
Carte n° 33 : Implantation des campings en 2007 394
Carte n° 34 : Implantation des aires aménagées littorales en 2011 396
Carte n° 35 : Répartition des croisiéristes par commune en 2008 397
Carte n° 36 : Principaux territoires de pêche au crabe en Province Nord 411
Carte n° 37 : Répartition des pêches professionnelles par secteur en 2009 415

Liste des figures

Figure n° 1-a) : Allocution du Président de la Province Nord P. Néaoutyine en 2005 14
Figure n° 1-b) : Structuration de notre travail de recherche 16
Figure n° 2 : Les limites perçues des territoires en Nouvelle-Calédonie 38
Figure n° 3 : Organisation des territoires (tribu ou quartier) de *Waala* aujourd'hui 47
Figure n° 4 : L'organisation coutumière précoloniale et ses territoires 49
Figure n° 5 : Organisation des espaces communaux de la Province Nord 51
Figure n° 6: Représentation schématique des limites de référence en zone côtière. 69
Figure n° 7 : Articles de la loi organique sur les compétences provinciales. 77
Figure n° 8 : Article 1er de l'Arrêté n° 659 portant sur les zones déclassées du DPM 79
Figure n° 9 : Article de la loi organique sur les aspects coutumiers 83
Figure n° 10 : Critères d'identification des sites de conservation prioritaires 104
Figure n° 11 : Le littoral un système socio-spatial 142
Figure n° 12 : Les différentes limites utilisées pour définir spatialement la zone côtière 143
Figure n° 13 : Schéma classique des trois piliers du développement durable 150
Figure n° 14 : Un concept évolutif et plastique, dans le temps et dans ses acceptions 154
Figure n° 15 : La fleur du développement durable 157
Figure n° 16 : Prédominance d'une sphère sur les autres 159
Figure n° 17 : L'inaliénabilité des terres coutumières face au développement économique 169
Figure n° 18 : L'application de l'Accord de Nouméa, bilan technique et juridique 236
Figure n° 19 : Complémentarité et équilibre des pôles du « H », future agglomération ? 271
Figure n° 20 : La « zone VKP » et ses aires d'influence envisagées 278
Figure n° 21 : Atouts de Koumac selon le haut commissaire délégué de la République 287
Figure n° 22 : Le régime des terres en Province Nord 302
Figure n° 23 : Part des terres coutumières par commune 304
Figure n° 24 : Blason de la commune de Koumac (date env. 1985) 318
Figure n° 25: Conseil des anciens et leur gestion 326
Figure n° 26 : Organisation et structure Kanak : entre coutume et pouvoir 333
Figure n° 27 : Interactions complexes dans le contexte calédonien d'émancipation 340
Figure n° 28 : Transect des territoires littoraux (partie terrestre) de la côte ouest 343
Figure n° 29 : Transect des territoires littoraux (partie maritime) de la côte ouest 346
Figure n° 30 : L'usine pyrométallurgique du nord, un levier ! 363
Figure n° 31 : La filière crevette en Nouvelle-Calédonie (2009) 369
Figure n° 32: Démarche qualité de la filière crevette depuis 2002 370
Figure n° 33 : Aide à la filière aquacole entre 2007 et 2008 376
Figure n° 34 : Evolution de la politique touristique en Province Nord 382
Figure n° 35 : Les missions du GIE tourisme en Province Nord 383
Figure n° 36 : Répartition provinciale des structures touristiques en 2007 391
Figure n° 37 : Répartition provinciale selon les aires aménagées littorales en 2011 395
Figure n° 38 : La diversification des activités au Relais de Poingam 400
Figure n° 39 : Plaquette touristique *P&O* pour la destination Nouvelle-Calédonie 404
Figure n° 40 : Historique des pêches en Nouvelle-Calédonie (1976-2010) 406
Figure n° 41 : Témoignage sur la ressource en holothurie à *Arama* (Poum) 416
Figure n° 42: la Fédération des Pêcheurs Professionnels du Nord et leurs actions 422
Figure n° 43: Conclusion de présentation du projet COGERON à LIFET Montpellier 431
Figure n° 44: Les trois volets du développement durable en Province Nord 433
Figure n° 45: Les littoraux et leurs ressources, levier du développement durable provincial ? 434

Liste des photographies

Photo n° 1 : Tribus ou quartiers, Baie de *Waala* à Bélep 45
Photo n° 2 : Propriété entourée de barbelés, plaine littorale de *Ouaco* à Kaala-Gomen 45
Photo n° 3: Interdiction de pêche par le conseil coutumier, tribu de *Kua* à Houaïlou 80
Photo n° 4 : Barrière d'une propriété allant jusqu'au littoral 80
Planche A. Les littoraux tropicaux, ces lieux rêvés ! 89
Photo n° 5 : Plage de sable blanc et eau claire près du village de Poum 89
Planche A. Photo n° 6 : Îlot *Contrariété* à l'ouest de Poya, sable blanc et eau limpide 89
Photo n° 7 : Bateau de loisir et de pêche dans les eaux claires du lagon ouest 89
Planche A. Photo n° 8 : Îlot au Nord-est du village minier de *Poro* à Houaïlou 90
Planche A. Photo n° 9 : Baie bordée de cocotiers, Côte Est à *Kokingone* Touho 90
Photo n° 10 : Ville de Nouméa 91
Photo n° 11 : Tribu de *Bâ* à Houaïlou 91
Photo n° 12 : Vue panoramique du sud du village de Koumac (angle de vue Sud Sud-est) 92
Photo n° 13 : Tribu de *Ouassé* à Canala (vue panoramique depuis la montagne) 93
Photo n° 14 : Propriétés à proximité du village de Voh (vue aérienne depuis un ULM) 93
Planche B. Photo n° 15 : Plage de galets et roches à Touho 95
Planche B. Photo n° 16 : Plage érodée au *Koulnoué village* à Hienghène 95
Planche B. Photo n° 17 : Marais à mangroves dans la grande baie de Poya 96
Planche B. Photo n° 18 : Falaises karstiques à *Lindéralique* Hienghène 96
Planche B. Photo n° 19 : île de *Yandé* à Poum et sa partie Est difficile d'accès 97
Planche B. Photo n° 20 : Eaux chargées en sédiments fins et en métaux lourds à Houaïlou 97
Planche B. Photo n° 21 : Plage polluée chargée en sédiments lourds, baie *Ugue* Houaïlou 97
Planche B. Photo n° 22, 23 : Arbres déracinés par les rivières en crue et l'érosion marine 97
Planche B. Photo n° 24 : Nuages menaçants assombrissant le paysage en plein après-midi 98
Planche B. Photo n° 25 : Village minier de Poro sous la pluie à Houaïlou 98
Planche B. Photo n° 26: Aménagement portuaire pour charger le minerai à Népoui Poya 99
Planche B. Photo n° 27: Décharge sur un versant donnant sur la baie de *Gniap* à Bélep 99
Photo n° 28 : Le *« Cœur de Voh »* (*Témala*) entre 1990 et 2009 102
Photo n° 29 : La beauté et la biodiversité des écosystèmes coralliens 103
Planche C. Photos n° 30 à 33 : Les villages miniers sur le littoral 108
Planche D. Photos n° 34 à 37: Quelques façades littorales des Bélep et leur végétation 130
Planche E. Les paysages de l'Extrême Nord 132
Planche F. Les paysages de la Côte Ouest 136
Planche G. Les paysages de la Côte Est 141
Photo n° 38: Espace côtier au nord de la tribu d'*Oundjo* à Voh (angle de vue nord-ouest) 177
Photo n° 39 : Même espace aménagé, future usine du Nord (angle de vue aérienne nord-est) 177
Photo n° 40 : Petit port de plaisance, de pêche et de commerce de Koumac 257
Photo n° 41 : Wharf de Bélep et déchargement de marchandises du catamaran *Seabreeze* 257
Photo n° 42 : Aérodrome et port de plaisance sur le littoral de Touho (vue aérienne) 258
Photo n° 43: Aérodrome et débarcadère attenant aux marais de Canala (vue aérienne) 258
Planche H. La zone VKP-P 279
Photo n° 44 : Vue aérienne des territoires côtiers de la commune de Hienghène 282
Photo n° 45 : Vue aérienne des territoires côtiers de Koumac 285
Planche I. Les territoires littoraux marginalisés 296
Planche J. L'habitat sur terres coutumières 312
Planche K. L'importance des églises sur les territoires 325
Photos n° 46 : L'importance culturelle des chevaux en Nouvelle-Calédonie 351
Photos n° 47 : Consommation de pintadine sur une plage à Canala 352
Photos n° 48: Extraction « sauvage » de sable de plage dans la commune de Poum 353

Photos n° 49 et n° 50: Les dépotoirs : des usages néfastes à la mangrove 354
Photos n° 51 et n° 52 : La mangrove un milieu plus récemment valorisé 354
Photos n° 53 et n° 54 : Coulée de boue (mine Aurore) sur le récif à Houaïlou 360
Photos n° 55 et n° 56 : Revendication autochtone de l'Association Mee Rhaari 360
Photos n° 57 : Vallée de *Kua* Houaïlou et son littoral, dos à la *Chaîne Centrale* 361
Photos n° 58 : Vallée de *Kua* Houaïlou et la *Chaîne Centrale*, dos à la mer 361
Planche L. L'usine du nord en construction et ses aménagements 364
Photos n° 59 à n° 62: Des territoires artificiels et réglementés 365
Photos n° 63 et n° 64: Itinéraire des pêcheurs sur le site de l'usine du Nord 366
Planche M. L'aquaculture de crevettes en Province nord 372
Planche N. Photos n° 65 à 68: Les *Grands Hôtels* en Province nord 388
Planche O. Quelques structures touristiques sur les territoires littoraux 392
Photo n° 69 : Bénitiers roulants de *Golone* en repeuplement dans une AMP à Pouébo 400
Planche P. Diversification des activités (la saline) au *Relais de Poingam* 401
Photo n° 70 à n° 72 : *Village Shelloh* et aménagement sur l'îlot *Mwak* à Poum 403
Planche Q. Les pêches et les prises en Province Nord 412

Liste des tableaux

Tableau n° 1 : Perceptions spatiales des territoires communaux avec la notion de ville 44
Tableau n° 2 : Entre conceptions et territoires : la place de l'homme..... 181
Tableau n° 3 : Les différentes conceptions du temps 184
Tableau n° 4 : Risques et contraintes, naturels et anthropiques concernant l'île..... 194
Tableau n° 6 : Les modèles classiques (F, K, D) de la gestion et du développement..... 214
Tableau n° 7 : Les modèles (F, K, D) de la gestion et du développement aujourd'hui..... 227
Tableau n° 8 : Projection des modèles (C, D) de la gestion et du développement. 238
Tableau n° 9 : Quelle conception pour une gestion participative ?..... 239
Tableau n° 10 : Statuts des îles du Nord de la Grande Terre 266
Tableau n° 11 : Les indicateurs de confort des DCOM 292
Tableau n° 12 : Les indicateurs de confort des 17 communes de la Province Nord..... 293
Tableau n° 13 : Statut des terres en Province Nord..... 301
Tableau n° 14 : Répartition des terres coutumières par commune..... 303
Tableau n° 15 : Rapport entre les clans, leur quartier à Waala et leurs baies d'origine..... 324
Tableau n° 16 : Les milieux terrestres des territoires littoraux (cf. source p. 345) 342
Tableau n° 17 : Les milieux de la zone intertidale (cf. source p. 345)..... 344
Tableau n° 18 : Les milieux maritimes 345
Tableau n° 19 : Interactions sur les milieux terrestres des territoires littoraux (cf. source p. 345) 348
Tableau n° 20 : Interactions sur les milieux de la zone intertidale (cf. source p. 345) 349
Tableau n° 21 : Interactions sur les milieux maritimes (cf. source p. 345)..... 350
Tableau n° 22 : Typologie des fermes aquacoles de la Province Nord..... 371
Tableau n° 23 : Aides accordées par l'ERPA entre 2004 et 2007..... 375
Tableau n° 24 : Aides accordées au titre du CODEV entre 2000 et 2005..... 376
Tableau n° 25 : Intervention de la SOFINOR par secteur d'activité (2007-2008)..... 377
Tableau n° 26 : Les aires aménagées amorcées par la collectivité sur les territoires littoraux 395
Tableau n° 27 : Outils de pêche autrefois à Koumac 408
Tableau n° 28 : Production de la pêche professionnelle par commune en 2009 (en kg) 414

Table des matières

RESUME ..... **IV**

AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS ..... **VI**

SOMMAIRE ..... **X**

NOTICE LINGUISTIQUE ..... **XI**

INTRODUCTION GENERALE **1**

A) Le cadre logique : une géographie pratiquée dans l'interdisciplinarité 5

B) Le cadre de la recherche : les territoires littoraux dans une perspective de développement durable voulu par les politiques provinciales au Nord ! 7

C) La méthodologie : l'enquête, l'analyse des discours et l'observation participante 16

D) Les données bibliographiques 25

E) Le choix d'un plan en deux parties 26

PREMIERE PARTIE LES ESPACES LITTORAUX ET LEURS REPRESENTATIONS **29**

INTRODUCTION **31**

I- CHAPITRE 1. LE LITTORAL : QUELLES LIMITES ? **33**

I.1. AUX FRONTIERES DU REEL ET DE L'IDEEL **33**

I.1.1. Importance des limites territoriales *35*

I.1.2. Les frontières institutionnelles *39*

I.1.2.1. La Province Nord 39

I.1.2.2. Les 17 communes 41

I.1.3. Entre barrières matérielles et naturelles *45*

I.2. CARACTERISATION DU LITTORAL **52**

I.2.1. Le littoral *52*

I.2.1.1. Le littoral « de nature » 52

I.2.1.2. Le littoral « d'œkoumène » 56

I.2.1.3. Le littoral : espace de sens ou de non-sens ? 62

I.2.2. Le littoral « d'institution » *66*

I.2.2.1. Des réglementations à l'échelle planétaire 67

I.2.2.2. Le cadre juridique européen et français pour les littoraux 70

I.2.2.2.1. Le cadre juridique européen 70

I.1.2.2.2. Le cadre juridique et environnemental français 71

I.2.2.3. Quel «droit » pour les littoraux en Nouvelle-Calédonie ? 73

I.2.2.3.1 Le cadre juridique calédonien 74

I.2.2.3.2 Les textes de loi : loi organique, loi du pays, décret, arrêté ! 75

I.2.2.3.3 Le droit français face au « droit coutumier » ! 82

CONCLUSION **84**

II- CHAPITRE 2. REPRESENTER LE LITTORAL : ENTRE PENSER ET VOIR **87**

II.1 DU REVE A LA REALITE **88**

II.1.1 Du rêve… *88*
II.1.1.1 « S, S, S » 88
II.1.1.2 « La belle vie » 91
II.1.1.3 « C'est mieux » ! 92
II.1.2 … à la réalité *94*
II.1.2.1 D'autres paysages littoraux 94
II.1.2.2 La dure vie 100
II.1.3 Quel visage ? *100*
II.2. ENTRE CIEL ET MER **101**
II.2.1 Patrimoine mondial de l'Unesco *101*
II.2.2 Patrimoine écologique *102*
II.2.2.1 « La terre vue du ciel » 102
II.2.2.2 L'importance écologique 103
II.2.2.3 L'analyse éco-régionale et les AMP 104
II.2.2.4 De la forêt à la mer ! 106
II.2.3 Patrimoine historique et minier *107*
II.2.3.1 Travailler en haut, vivre en bas 107
II.2.3.2 Travailler en bas, vivre en haut 109
II.2.3.3 Travailler et vivre en bas 110
II.2.4 Patrimoine social et culturel *111*
II.2.4.1 L'importance esthétique et médiatique 112
II.2.4.2 L'importance des savoir-faire et des pratiques 113
II.2.4.3 L'importance de la protection et du patrimoine à valoriser 114
II.3. ENTRE TERRES ET EAUX **115**
II.3.1. Le littoral et l'île *115*
II. 3.1.1. Les îles basses 116
II.3.1.2. Les îles hautes 117
II.3.1.3 Entre l'île et le rêve 119
II.3.2. Le littoral et la Province Nord *125*
II.3.2.1. L'Extrême Nord et ses îles 126
II.3.2.2. La Côte Ouest 133
II. 3.2.3. La Côte Est 137
II.3.3. Le littoral et notre délimitation *142*
CONCLUSION **146**
III-CHAPITRE 3 INTERPRETATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE POUR LE LITTORAL 148
III.1 LE DEVELOPPEMENT DURABLE : UN CONCEPT UNIVERSEL **149**
III.1.1 Développement durable, son sens ? *149*
III.1.1.1 Un concept « évolutif et plastique » 150
III.1.1.2 Les soucis d'application du concept 155
III.1.2 Le développement durable et son application locale *156*

III.1.2.1 Première étape : Information et sensibilisation 160
III.1.2.2 Deuxième étape : Diagnostic et état des lieux 160
III.1.2.3 Troisième étape : Définition d'un plan d'action avec l'ensemble des acteurs 160
III.1.2.4 Quatrième étape : Mise en œuvre d'outils et de processus d'évaluation 161
III.2 LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS UN CONTEXTE LOCAL 163
III.2.1 Le monde Kanak : entre social et environnement 164
III.2.2 Le monde kanak : entre environnement et économie 167
III.3 COMMENT PRESERVER UN LITTORAL CHANGEANT ? 173
III.3.1 Territoires et processus de territorialisation : entre pratiques et usages 174
III.3.1.1 La notion de territoire ou le jeu d'interactions complexes ! 174
III.3.1.2 Des conceptions entre environnement et territoire ! 178
III.3.2 Entre temps long et temps court 181
CONCLUSION 188
IV- CHAPITRE 4. LE LITTORAL CALEDONIEN : QUELLE GESTION ? 190
IV.1 QU'IMPLIQUE LE FAIT DE GERER UN LITTORAL ? 190
IV.1.1 Gérer l'espace côtier est-ce nécessaire ? 191
IV.1.1.1 Point de vue des populations 191
IV.1.1.2 Au regard de l'île 193
IV.1.2 De l'ordre dans le désordre ? 199
IV.1.2.1 La tendance à remettre à plus tard ! 199
IV.1.2.2 Dans quel ordre ? 201
IV.1.2.2.1 Social 201
IV.1.2.2.2 Culturel 203
IV.1.2.2.3 Agraire 204
IV.2 QUELLES GESTIONS, POUR QUEL DEVELOPPEMENT ? 207
IV.2.1 Quels types de gestions ? 208
IV.2.2 Les leçons de la tradition 208
IV.2.2.1 Croissance et développement des Etats industriels 209
IV.2.2.2 Gestion « traditionnelle » et modèle français, une cohérence ? 210
IV.2.3 Les exigences du présent 215
IV.2.3.1 Le modèle français vers un développement global plus durable ? 215
IV.2.3.2 Le modèle Kanak vers un modèle calédonien à l'image de son territoire ? 218
IV.2.3.2.1 Le littoral : entre modèle français (F) et modèle kanak (K) 218
IV.2.3.2.2 Les groupements (GIE et GDPL) : entre modèle (F) et modèle (K) 220
IV.2.3.2.3 Le « rééquilibrage » à partir de quel modèle ? 222
IV.2.3.2.4 La notion de patrimoine, vers un modèle (C) ? 224
IV.2.4 Et pour l'avenir ? 227
IV.2.4.1 Affirmation du développement durable en Province Nord ? 228
IV.2.4.2 L'Inscription du récif : le modèle (D) prétexte ? 230
IV.2.4.3 Le rééquilibrage et le destin commun : évocation du modèle (D) ? 233

IV.3 UNE GESTION PARTICIPATIVE, GAGE D'EQUILIBRE ? 238
IV.3.1 Quelle gouvernance ? 242
IV.3.2 La GIZC, un outil adéquat ? 244
CONCLUSION 245
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE 246
DEUXIEME PARTIE LES POLITIQUES PUBLIQUES A L'EPREUVE DU TERRAIN ...248
INTRODUCTION 250
V- CHAPITRE 5. LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LEUR TRADUCTION SPATIALE 252
V.1 LES DECOUPAGES SPATIAUX DE LA PROVINCE NORD 253
V.1.1 Dix-sept communes ayant une partie littorale 253
V.1.1.1 Des communes françaises aux compétences équivalentes ? 253
V.1.1.2 Des communes avec des droits et des devoirs autres 258
V.1.2 Le cas particulier de Poya 261
V.1.3 Bélep et les îles : la mer trait d'union du Grand nord 264
V.2 LE H, VKP-P ET LE RESTE 269
V.2.1 Les années 90 et le H 269
V.2.2 Depuis 2000, VKP-P 275
V.2.3 Les territoires marginalisés 281
V.2.3.1 Des territoires marginalisés, pôles à venir ? 281
V.2.3.2 Des territoires marginalisés en peine 288
CONCLUSION 297
VI- CHAPITRE 6. BIEN CONNAITRE POUR BIEN GERER 300
VI.1 LES POLITIQUES COLONIALES : DES BOULEVERSEMENTS DURABLES 301
VI.1.1 Entre politiques passées et territoires actuels 301
VI.1.1.1. Répartition des terres coutumières par commune 303
VI.1.1.2. La réforme foncière et les outils de développement local 305
VI.1.1.3. Un développement dual 309
VI.1.2 Koumac et Bélep, une réappropriation du passé : l'équilibre retrouvé ? 317
VI.1.2.1. Koumac 317
VI.1.2.1.1 Entre histoire, mémoire et oublis… 318
VI.1.2.1.2 Quelles solutions pour les territoires ? 322
VI.1.2.2. Bélep 323
VI.1.2.2.1 Entre territoires, histoire et religion… 323
VI.1.2.2.2 Quelles solutions pour les populations ? 327
VI.1.3 Vers une politique néo-coloniale ou post-coloniale ? 331
VI.1.3.1. Selon un modèle calédonien (C) ? 332
VI.1.3.2. Un secteur public qui dope l'économie 334
VI.1.3.3. Une « rente minière » ! 337
VI.2 S'IMPREGNER DES MILIEUX ET DES USAGES POUR AMELIORER LES POLITIQUES PUBLIQUES 340

VI.2.1 Les milieux et leurs ressources ... *341*
VI.2.2 Les usages ... *347*
CONCLUSION ... **355**
VII- CHAPITRE 7. LES TERRITOIRES : ENTRE POLITIQUES ET USAGES ... **356**
VII.1 LE LITTORAL ET LA MONTAGNE : UNE DUALITE CENTRE, PERIPHERIE ? ... **357**
VII.1.1 Le développement minier, une priorité ? ... *357*
VII.1.1.1 De l'extraction, ancienne… ... 357
VII.1.1.2 …à la future industrie ! ... 362
VII.1.2 Le développement aquacole, une réalité ? ... *367*
VII.1.2.1 Du mondial intensif, au local « labélisé » ! ... 368
VII.1.2.2 Au Nord, une aquaculture « ponctuelle » ! ... 370
VII.1.2.3 un secteur structuré, subventionné, mais peu "visible" ... 374
VII.2 UNE RESPONSABILITE PARTAGEE 'ENTRE' LE HAUT ET LE BAS ? ... **378**
VII.2.1 Le tourisme « authentique », viable ? ... *378*
VII.2.1.1 Evolution de la politique touristique ... 379
VII.2.1.2 Aujourd'hui un tourisme « authentique » ! ... 383
VII.2.1.3 Des potentialités dans la ruralité…« j'aime le Nord » ! ... 388
VII.2.1.3.1 Des expériences positives à soutenir et valoriser ... 398
VII.2.1.3.2 Une expérience à méditer… ... 402
VII.2.2 La pêche, un plus, surplus ou survie ? ... *406*
VII.2.2.1 Une pêche valorisée depuis longtemps ... 406
VII.2.2.2 Une pêche valorisée et protégée depuis peu ? ... 417
VII.2.2.3 Vers un développement durable des pêches ? ... 420
CONCLUSION ... **423**
CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE ... **424**
CONCLUSION GENERALE ... **426**
A) Les littoraux de la Province Nord… ... 428
B) Quelles perspectives ? ... 430
BIBLIOGRAPHIE ... **436**
GLOSSAIRE ... **470**
ANNEXES ... **490**
SIGLES ET ACRONYMES ... **558**
LISTE DES CARTES ... **562**
LISTE DES FIGURES ... **564**
LISTE DES PHOTOGRAPHIES ... **566**
LISTE DES TABLEAUX ... **568**
TABLE DES MATIERES ... **570**